LA REVUE

DES

LIVRES ANCIENS

PARIS

REVUE

DES

LIVRES ANCIENS

TOME I

REVUE

DES

LIVRES ANCIENS

DOCUMENTS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE
DE BIBLIOGRAPHIE & DE BIBLIOPHILIE

Direction
PIERRE LOUŸS

Rédaction
LOUIS LOVIOT

TOME I

AVEC TRENTE-HUIT FAC-SIMILÉS

PARIS
FONTEMOING ET Cie, ÉDITEURS
4, RUE LE GOFF, 4

1914

LIBRARY
JUN 23 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

Z
1007
R47

LES JEAN PETIT

IMPRIMEURS ET LIBRAIRES A ROUEN

La librairie Jehan Petit était à la fin du xve siècle et au commencement du xvie siècle, la plus importante de Paris. Nous savons, grâce aux documents publiés par M. Philippe Renouard, qu'elle eut deux titulaires du même nom[1]; mais les dates entre lesquelles doit se placer l'exercice de chacun des deux Jehan Petit ne sont pas encore exactement déterminées; nous laisserons à M. Lepreux, l'auteur de la *Gallia typographica*, le soin d'élucider ce point obscur, et nous nous bornerons à résumer les notes que nous avons recueillies sur les Petit ayant fait le commerce des livres en Normandie.

Vers 1525, un premier Jean Petit, qui, selon toute vraisemblance, appartenait à la famille des libraires parisiens, quitte la capitale pour aller s'établir à Rouen. Dès 1526, il soutient un procès contre la veuve de l'imprimeur Martin Morin, tutrice de Jean Morin, son fils. Il est alors cautionné par le libraire Louis Bouvet dont il paraît avoir épousé la sœur[2].

L'année suivante, les mêmes Jean Petit et Louis Bouvet obtiennent du parlement de Rouen la « permission de faire

1. *Quelques Documents sur les Petit, libraires parisiens, et leur famille*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1896, pp. 133-153.

2. E. Gosselin, *Glanes historiques normandes* (extr. de la *Revue de Normandie*), Rouen, 1869, in-8, p. 90.

imprimer, tant en lettres que notes, les antiphoniers du diocese, en bon et grand volume, dont aulcuns en parchemin et les autres en papier n'ayant jamais esté mis en impression ». La cour leur accorde un privilège de sept ans, à condition que les livres seront examinés par le chanoine Dyel.

Pierre Lynant, se disant l'un des plus anciens libraires de Rouen, proteste contre ce privilège. Il a déjà fait établir, dit-il, une copie des antiphonaires, et prétend avoir des droits antérieurs au privilège; mais le parlement ne veut pas se déjuger[1].

Pendant quinze ans, nous perdons de vue Jean Petit. Nous le retrouvons, en 1543, non plus simple libraire, mais imprimeur. On peut citer alors :

Le Puy du ‖ souuerain Amour ‖ tenu par la Deesse Pallas auec ‖ lordre du nuptial banquet ‖ faict a l'honneur d'ung ‖ des siens enfans mis ‖ en ordre par ce-‖luy qui porte ‖ en son nom nõ ‖ tourné ‖ le ‖ vray perdu, ou le, vray prelude, ‖ ******* ‖ **** ‖ ** ‖ *De l'imprimerie de Iehan Petit.* ‖ *On les vent a Rouen, chez Nicolas* ‖ *de burges demourant pres du neuf* ‖ *marche deuant le pelerin. S. d.* [1543], in-8 de 40 ff., sign. *A-K* par 4[2].

Vers le même temps, Petit imprime, peu correctement d'ailleurs, le volume suivant :

Le Miroir des Melancholicques ‖ D'escript [*sic*] en la XXXe Section Dés ‖ Problemes D'aristote..... traduict de ‖ Grec en Francoys, ‖ par ‖ Meury Riflant. ‖ *Pour Nicolas de Burges.* — [A la fin :] *De l'imprimerie de Iehan Petit. S. d.*, in-8[3].

1. E. Gosselin. *Glanes*, p. 130.

2. Bibl. munic. de Versailles, E. 331. — Cat. Rothschild, I, n° 804. — Cf. *Théâtre mystique de Pierre Du Val et des libertins spirituels de Rouen*, publié par Émile Picot, 1882, pp. 83-100.

3. Biblioth. nat., Rés. V 2249. — Une pièce sur l'Amour divin est signée : *Radix virtutis amara.* A la fin du volume on lit cette autre devise : *En flourissant.*

En 1544, Petit met au jour un recueil analogue au *Puy du souuerain amour* :

Le cercle d'a-‖mour auquel estoient escri-‖ptes quatre lignes chantées ‖ par les Poetes deuant les ‖ Dieux immortelz. — [A la fin :] ❧ *De l'imprimerie de Iehan Petit* .‖ ¶ *On les vend chez Guerould Sebire, demourant deuant* ‖ *le Palays.* ‖ 1544. In-16 de 40 ff. non chiffr., sign. *A-E*[1].

Sous la même date, notre imprimeur fait également paraître la pièce suivante :

Epistre ‖ contenant le ‖ discours de ‖ l'annee Mil cinq centz ‖ quarante deux, & ‖ quarante ‖ trois. ‖ Faicte en Latin, par Guillaume ‖ Paradin, & translatee en langue ‖ vulgaire. ‖ P. H. G. ‖ Auec priuilege de la Court. ‖ ¶ *On les vend à Rouen, chez* ‖ *Claude le Roy libraire, tenãt* ‖ *sa boutique au hault des de-‖grez du Palais.* ‖ 1544. — [A la fin :] *De l'imprimerie de Iehan Petit.* In-8 de 15 ff. chiffr. et 1 f. blanc[2].

Le 8 juin de la même année 1544, Jean Petit est chargé par les échevins de Rouen d'apprendre la typographie à Jean et Richard l'Allemand, demeurés orphelins[3]; c'est assurément une preuve de l'estime dont notre imprimeur jouit à Rouen.

En 1547 il sort des presses de Petit un livret du même genre que les livrets précédemment cités :

Le ‖ Printemps de Ma‖dame Poesie chanté ‖ par les vrays amantz au Theatre ‖ de magnificence.‖ *A Rouen* ‖ *Aux boutiques de Robert & Iehan* ‖ *dugort freres.* ‖ 1547. — [A la fin :] ¶ *De l'imprimerie de Iehan Petit.* ‖ ¶ *On les vend à Rouen, aux boutiques* ‖ *de Robert & Iehan du*

1. Biblioth. nat., Rés. Ye 1600. Cf. *Théâtre mystique de Pierre Du Val*, pp. 101-105.
2. Biblioth. de Berne, W. 298, art. 33. — Les initiales qui se lisent sur le titre paraissent être celles de Philibert Hégémon Guide.
3. E. Gosselin, *Glanes*, p. 129.

Gort freres. ‖ 1547. In-16 de 80 ff. non chiffr., sign. *A-K*, avec 78 figg. gravées sur bois[1].

Trois des petits volumes que nous avons décrits sont des recueils composés par les libertins spirituels de Rouen sous la direction de Pierre Du Val; le fait que l'impression en a été exécutée par Jean Petit nous permet de supposer que celui-ci faisait partie de la petite secte rouennaise, qui l'aura bientôt conduit au protestantisme. On peut en dire autant des frères Du Gort, pour qui Jean imprima encore, en 1550, l'abrégé du *Roman de Renart* dû à J. Tenessax :

Le ‖ Docteur en malice, ‖ Maistre Regnard, demonstrant les ‖ ruzes & cautelles quil vse ‖ enuers les personnes. ‖ ❦ ‖ Histoire plaisante & recreatiue & ‖ non moins fructueuse. ‖ *On les vend à Rouen au portail des Libraires* ‖ *aux boutiques de Robert & Iehan* ‖ *Dugort Freres*, ‖ 1550. — ¶ *Cy fine ce present liure intitule le docteur* ‖ *en malice. Nouuellement imprimé par* ‖ *Iehan petit*, ‖ *pour Robert & Iehan Du-*‖*gort freres*. In-16 de 96 ff. non chiffr., figg. sur bois[2].

En 1554, Jean Petit, devenu franchement protestant, s'associe avec plusieurs libraires rouennais : Denis Bouvet, Raullin Boullent et Bonadventure Belio, pour donner une édition des *Cent cinquante Psalmes du prophete royal David, traduicts en rithme françoise par Clement Marot et Jean Poitevin; mis en ordre selon le Psautier*[3].

M. Philippe Renouard croit que Jean était mort; il fait même allusion à un ouvrage qui aurait été publié en 1553 par la veuve Jean Petit, à Rouen, en société avec François Du Gort[4]; mais quel est cet ouvrage? Nous l'ignorons.

1. Biblioth. de Versailles, E. 466. c. — Biblioth. Bodléienne à Oxford, Douce 752. — Cf. *Théâtre mystique de Pierre Du Val*, pp. 105-108.
2. Biblioth. du château de Chantilly.
3. Biblioth. roy. de Stuttgart. Voy. O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, II, p. 514, n° 27.
4. *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1896, p. 139.

Le même bibliographe, dans ses *Imprimeurs parisiens*, publiés deux ans plus tard, confond d'abord le Jean Petit de Paris avec celui de Rouen, car il nous dit que sa femme était, croit-on, la sœur du libraire rouennais Jean Bouvet, puis il déclare que les deux homonymes ont des marques différentes et ne doivent pas être confondus[1].

En tout cas, quinze ans plus tard, il y avait encore à Rouen un libraire appelé Jean Petit. Le 7 juin 1570, il est cautionné par Richard L'Allemand, l'ancien apprenti de 1544[2].

Nous sommes porté à croire qu'il y avait quelque lien de parenté entre Jean Ier Petit et Thomas Petit qui exerça l'imprimerie à Londres de 1538 à 1542, au moins, et qui paraît avoir possédé une officine à Rouen en 1541. A Londres, où il habitait « in Paules churche yarde, at the sygne of the Mayden's heed », il imprima, en 1538, un *Sermond* de John Longland, évêque de Lincoln[3], in-8 goth.; vers la même année, *The Works of Geffray Chaucer*, in-fol. goth.[4]; en 1541, *The Treasure of poore men*, in-8 goth.[5]; en 1542, *The great Abredgement of all the Statutes of Englande*, in-8 goth.[6]; enfin, sans date, Lyttelton, *Tenures in Englysshe*, in-8 goth.[7] et *The B A C, both in Latyn and Englishe*, in-8[8]. En 1541, nous trouvons un Thomas Petit, probablement le même, établi à Rouen au long des degrés du Palais, du côté de la grande salle[9]; mais il n'avait peut-être là qu'un simple dépôt, ou une maison de commission pour l'expédition en Angleterre.

1. *Imprimeurs parisiens, Libraires*, etc., p. 294.
2. E. Gosselin, *Glanes*, p. 129.
3. Lambeth Library, à Londres. — Robert Sinker (*A Catalogue of the English books printed before MDCI now in the Library of Trinity College, Cambridge*, 1883, n° 77) décrit, d'après un exemplaire incomplet, un sermon de Longland qui paraît être sorti des mêmes presses en 1536.
4. Hazlitt, *Collections and Notes*, I, p. 82.
5. *Ibid.*, I, p. 426.
6. Biblioth. John Rylands, à Manchester.
7. Trinity College, à Cambridge (Sinker, n° 78).
8. *Ibid.*, I, p. 473.
9. E. Gosselin, *Glanes*, p. 90.

Pour revenir à Jean Ier, son officine située devant le portail des libraires, paraît avoir passé, après sa mort, à Richard Petit. Nous rencontrons celui-ci au début de l'année 1558, puis nous le perdons de vue et nous le retrouvons de 1580 à 1587[1]; mais ces dates ne sont probablement pas extrêmes.

A la fin de janvier 1558 (n. s.) Richard est associé avec Florent Valentin. Tous deux publient un livret intitulé : *La Prinse de le ville et chasteau de Guynes faicte par les Françoys le XX. jour de janvier 1557* [v. s.] in-8[2].

Pendant plus de vingt ans, Richard ne figure pas en nom dans l'Association. Quand il reparaît, il ne s'occupe que de livres sérieux. En 1582, il imprime, à ses frais et aux frais de Richard L'Allemant, l'histoire de Guillaume de Pouille : *Guillelmi rerum in Italia ac regno neapolitano normannicarum Libri V,* in-4[3].

En 1586, Richard, associé avec Thomas Mallard, également imprimeur à Rouen, traite avec la veuve de Jacques Kerver, à Paris, de la suite du privilège de dix ans que celle-ci a obtenu le 18 avril 1578 pour l'impression et la vente des *Bréviaires* à l'usage de Rouen. Le parlement homologue la cession le 3 mars 1586[4].

En 1587, Richard met en vente le *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*, de Noël Taillepied, in-8[5].

En cette même année 1587, on rencontre à Rouen Loys Petit, libraire ou imprimeur. Était-ce un fils du précédent? Nous l'ignorons. Il ne nous est connu que par l'édition des *Triomphes de l'abbaye des Conards*, in-8[6]. Il se

1. *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, XXXVI (1887) p. 333.
2. Bibl. nat., Recueil Fontanieu, t. CCLXVII.
3. *Bibliotheca Sunderlandiana*, n° 5902. — Du Verdier (éd. Rigoley de Juvigny, IV, p. 84) cite ce volume à la date de 1583.
4. E. Gosselin, *Glanes*, p. 96.
5. Bibl. nat. 8° Lk7 8373 A.
6. Cat. Solar, n° 2132.

pourrait que Loys fût l'auteur des pièces, signées L. Petit, qu'Adrien Bocage a insérées, en 1615, dans son recueil de procédés palinodiques [1].

Citons encore en passant G. Petit, qui a publié, en 1589, sous le rubrique d'Édimbourg, *Les admirables et justes Anagrammes de Henry de Valois*, in-8 [2]. Libraire et lieu d'impression sont vraisemblablement imaginaires.

Nous arrivons à Jean II Petit, qui nous paraît être le personnage le plus intéressant de la famille. Celui-ci, que nous supposons fils de Richard, est nettement protestant. Il publie, ou des ouvrages de propagande religieuse, ou de petits livrets populaires : poésies, romans, almanachs ou traités historiques, recherchés aujourd'hui avec passion par les amateurs.

Jean II Petit ne fait pas parler de lui avant 1599. A cette date, il est déjà marié avec Marion Maufils, fille d'Aristote Maufils [3]. En 1599, il a l'imprudence de faire imprimer un livre plusieurs fois censuré comme hérétique, l' *A B C des chrestiens*. Il est poursuivi et jeté en prison. Le 2 décembre, « sur le raport faict par Mr Godefroy d'une requeste presentee par Jean Petit, libraire, demeurant en ceste ville de Rouen, tendant à fin que, conformément à aultre requeste par luy presentee, il plaise à la chambre [de l'Edict] evocquer la congnoissance de l'instance contre luy formee en la grand chambre pour avoir faict imprimer ung petit livre : *A B C D des chrestiens* », le parlement retient l'affaire, ordonne, le lendemain, que l'inculpé sera gardé en prison, et, le 16 décembre, le condamne à 6 écus d'amende, en lui faisant défense d'imprimer ou vendre

1. *Œuvres poëtiques sur le subject de la conception de la Tres-Saincte Vierge Marie, mere de Dieu, composées par divers autheurs, recueillies par Adrian Bocage, prestre* (Rouen, Robert Feron, 1615, in-12), pp. 63 et 110 [*lisez* 111].

2. Bibl. nat. Lb34 796.

3. E. Gosselin, *Glanes*, p. 90. — Plus loin (p. 158), le même auteur l'appelle Maury.

publiquement à l'avenir aucun livre contraire à l'édit[1]. Jean obtient plus tard restitution de l'amende par un arrêt du 9 octobre 1608[2].

Notre libraire, effrayé par la poursuite qui vient de lui être intentée, sollicite la permission, qui lui est accordée, d'imprimer et de vendre des livres jugés inoffensifs : des almanachs composés à Troyes par Alexandre de L'Orme, mathématicien, par Claude Morel, de Saint-Amour en Bourgogne, et par Charles de Flonte[3].

En 1601, Jean Petit imprime *Les Tragedies d'Ant. de Montchrestien, sieur de Vasteville, plus une bergerie et un poëme de Susanne*, in-8[4]. On peut citer aussi la *Remonstrance salutaire au peuple françois afin de vivre en paix les uns avec les autres, par un fidelle François*, in-8[5].

A l'année 1603 appartient la première édition de l'*Histoire de France, avec les effigies des rois depuis Pharamond jusques au roy Henry IV*, in-8, ouvrage dont la préface est signée des initiales H. G.[6].

De 1603 est datée également une édition des *Tragedies*

1. Biblioth. de l'Institut, ms. 214, fol. 7, 9.
2. E. Gosselin, *Glanes*, pp. 155-156.
3. *Ibid.*, p. 90. — Le fait que l'imprimeur Jean Petit a publié des almanachs, d'ailleurs introuvables, ne doit pas le faire confondre avec un astrologue du même nom qui vivait à Rouen au commencement du XVIIe siècle. On peut citer de Jean Petit, « spéculateur es causes secondes, etc. », des *Predictions pour cinq années des choses plus memorables qui nous sont denoncées advenir par les revolutions, grandes conjonctions des planettes et estoilles, commettes et autres metheores; ensemble les Eclipses solaires et lunaires, commenceant en l'an 1617 et finissant en l'an 1621*... A Paris, Par Pierre Ménier..., [1616], in-8 (Biblioth. James de Rothschild, fonds Pécard); un *Almanach pour 1617*, imprimé à Rouen par Nicolas Hamillon, avec permission du 8 novembre 1616 (Gosselin, *Glanes*, p. 143). On voit dans *Les Actions du temps*, 1623, p. 3, que Jean Petit avait composé un almanach pour 1622. Il était mort en 1624, comme le prouve la pièce intitulée : *Rencontre et Naufrage de trois astrologues judiciaires : Mauregard, J. Petit et P. La Rivey, nouvellement arrivés en l'autre monde*; Paris, Jean Mestaier, 1624, in-8 (Bibl. du Musée Condé à Chantilly, Cigongne, n° 2119). On vendait cependant encore à Rouen en 1631 des almanachs composés pour l'année 1632, par Pierre de Larivey et Jean Petit (Gosselin, *Glanes*, p. 146).
4. Biblioth. du musée Condé à Chantilly (Cigongne, n° 1504.)
5. Biblioth. nat., Lb^35 775.
6. Biblioth. nat., L^35 75 et L^39 3.

de Montchrestien (peut-être simplement celle de 1601 avec un nouveau titre).

En 1604 Jean Petit fait paraître *Les Muses incognues, ou la Seille aux bourriers*, in-8, ouvrage qui a été réimprimé par les soins de J. Gay, à Paris, en 1862[1].

Le 8 février 1605, Marion Maufils ou Maury, femme de Jean Petit, est emprisonnée, en même temps que Thomas Daré, pour avoir donné des livres à relier à un nommé L'Anglois, qui n'est que simple compagnon. Ce qui aggrave le cas, c'est qu'il s'agit de livres hérétiques, publiés sans permission et sans nom d'imprimeur : *L'Anti-Pseudo-pacifique ou Censeur françois*, *L'Echantillon des principaux paradoxes de la papauté, Les Cautelles*, *Canon et Ceremonies de la Messe*[2].

Jean Petit, on le voit, n'est pas compris dans la poursuite, peut-être parce qu'il n'est pas à Rouen. Nous sommes tenté de croire qu'il était allé fonder une imprimerie à Honfleur. Il paraît, en effet, dans cette ville un volume intitulé *Traicté du mariage de Henri IV, roy de France et de Navarre, avec la Serenissime Princesse de Florence... Plus la Conspiration, Prison, Jugement et Mort du duc de Biron, avec un sommaire de sa vie, et pareillement le procez de Jean L'Hoste. Avec la Genealogie de la Maison de Medicis.* A Honnefleur, de l'imprimerie de J. Petit, 1606. In-8[3].

C'est bien de notre imprimeur qu'il s'agit, puisqu'il donne en 1609 une édition rouennaise des mêmes traités.

L'*Histoire de France*, publiée en 1603, reparaît en 1606, avec la rubrique de Rouen et le nom de Jean Petit[4]. A Rouen aussi est publiée une réimpression des *Ceremonies observées au baptesme de monseigneur le prince Dauphin et de mesdames ses sœurs*, etc., jouxte la copie

1. Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. 9267-8°.
2. E. Gosselin, *Glanes*, pp. 128 et 158.
3. Voy. Biblioth. nat., Lb^{35} 766.
4. Biblioth. nat., L^{35} 75 A et L^{39} 3 A.

imprimée à Paris [par C. Chappellain], 1606, in-8[1].

En 1607, Jean Petit reproduit *Les Vœux des François accomplis à la naissance de monseigneur le duc d'Orléans*, jouxte la copie imprimée à Paris [par P. Chevalier], in-8[2].

A l'année 1608 appartient l'*Histoire tres-veritable de la cruauté exercée par les Tartares envers trois peres capucins et plusieurs chrestiens nouvellement convertis; ensemble la miraculeuse victoire obtenue par le grand sophi de Perse*, in-8[3].

En 1609, le *Traicté du mariage de Henri IIII* est édité de nouveau à Rouen[4]. Un anonyme, que l'on croit être Jacques de Champrepus, fait paraître dans la même officine une *Eclogue enrichie de trente anagrammes sur cet illustre nom : Marguerite de Valois*, in-8. L'ouvrage est signé des initiales J. C.[5].

Jean Petit publiait peu; il parait avoir surtout vendu des livres d'assortiment.

En 1609, il est poursuivi pour avoir débité l'*Anti-Coton*. Sa femme le tire d'embarras; elle prétend avoir apporté de Paris plusieurs ouvrages, parmi lesquels celui-là s'est glissé, sans mauvaise intention[6].

En 1609, Jean Petit imprime un petit volume de vers intitulé : *La Gazette*[7]. Cet ouvrage, fort curieux, est aussitôt reproduit par Nicolas Rousset, à Paris[8]. Il en est de même d'un autre ouvrage, également en vers, intitulé : *La petite Bourgeoize*, qui ne porte pas de date, mais qui doit être de 1609 ou 1610[9]. Rousset le réimprime en 1610, et l'intitule : *La Bourgeoize desbauchée*[10].

1. Biblioth. nat., Lb[36] 81 A.
2. Biblioth. nat., Lb[35] 833 A.
3. Une impression « jouxte la copie » est portée, en 1899, au Catal. Ch. Schefer, par Ch. Porquet, n° 873.
4. Biblioth. nat., Lb[35] 766 A.
5. Biblioth. du château de Chantilly.
6. E. Gosselin, *Glanes*, p. 156.
7. Brunet, II, col. 1515.
8. Biblioth. de M. Loviot, à Paris.
9. Biblioth. royale de Berlin.
10. Biblioth. de M. Loviot.

Au commencement de 1610, Jean Petit reproduit, « jouxte la copie imprimée à Paris par P. Mettayer et la Vve M. Guillemot », le *Panegyre sur le coronnement de la royne*, dont l'auteur est Pierre Matthieu[1].

Après la mort du roi Henri IV, Jean Petit est de nouveau poursuivi pour avoir mis en vente une *Complainte* ornée d'une figure. Il prétend avoir reçu cette pièce de Flandre; mais une perquisition a lieu chez lui, et l'on découvre les planches gravées. La complainte est condamnée au feu (novembre 1610)[2].

Par contre, Jean Petit reproduit librement, « jouxte la coppie imprimée à Paris par A. Vitray », l'*Arrest de la court de Parlement contre le tres-meschant parricide François Ravaillac; avec un brief sommaire de tous les tres-meschans parricides qui ont par cy-devant attenté contre la personne de tres-heureuse memoire Henry IIII., roy de France et de Navarre*, in-8[3]. Il fait paraître également *Les Larmes et Lamentations de la France sur le trespas de Henry IIII*, etc., in-8[4].

C'est également à la mort du roi Henri IV que se rapporte une édition donnée à Rouen, en 1611, de *La Navarre en deuil, par le sieur de l'Ostal,* jouxte la coppie imprimée à Orthez par A. Rouyer, in-8[5].

On peut encore citer, à la date de 1611, la *Description contenant toutes les singularitez des plus celebres villes et places remarquables du royaume de France*, par François Des Rues, in-8, figg.[6]; *Rabelais ressuscité, recitant les faictz et comportements admirables du tres-valeureux Grand-gosier, roy de Place vuyde; traduict de grec en françois par Thibaut le Nattier, clerc du lieu de Burges en Bassigny* [= *N. de Norry*]; à Rouen, jouxte la copie

1. Biblioth. nat., Lb35 872 B.
2. E. Gosselin, *Glanes*, 1869, p. 156.
3. Biblioth. nat., Lb35 897.
4. Biblioth. nat., Lb35 938 B.
5. Biblioth. nat., Lb35 940 B.
6. Biblioth. nat., L30 6 B.

imprimée à Paris par A. Du Breuil, 1611, in-12[1]; *La Mode qui court au temps present;* à Rouen par Jean Petit, s. d., in-12; Le *Supplement à la Mode, avec les denischeux de gays*, in-12[2].

Jean Petit paraît avoir ouvert alors une succursale à Quevilly, où les protestants jouissaient du libre exercice de leur culte; mais il conservait ses presses à Rouen[3]. C'est la rubrique Quevilly que porte une édition des *Pseaumes de David*, in-16[4]. L'établissement d'une libraire dans un faubourg protestant était dangereux; l'officine de Rouen était désignée à l'avance comme suspecte. Au début de février 1612, Jean est poursuivi pour avoir mis en vente « un livre rempli d'impietés, intitulé *Epistre* ». Il prétend en avoir reçu de Paris 25 exemplaires, et n'en avoir vendu aucun; mais il est établi qu'il en a reçu 150 exemplaires, et qu'il n'en reste que 14[5].

Le mois suivant, Jean est de nouveau poursuivi et condamné pour avoir imprimé clandestinement, sous la fausse rubrique d'Amiens, le *Plaidoyer* de Pierre de La Martelière contre les jésuites[6]. Il se hâte de publier divers ouvrages qui ne peuvent être suspectés : l'*Abregé de l'histoire françoise*, de H. C., in-fol.[7]; les *Chansons folastres et Prologues, tant superlifiques que drolatiques des comediens françois*, recueillis par Estienne Bellone[8]; les *Dialogues rustiques* de Jean Money, in-8[9].

Tous ces volumes sont datés de 1612. Jean II meurt

1. Cat. Chedeau, n° 828; Brunet, IV, col. 1069.
2. Cat. Nodier, 1844, n° 588. — Cette pièce ne porte pas de date, mais elle est antérieure à l'édition donnée par Fleury Bourriquant à Paris en 1612 (Brunet, III, col. 1782).
3. *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme franç.*, XXXVI (1887), p. 333.
4. O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, II, p. 549, n° 252.
5. E. Gosselin, *Glanes*, 1869, p. 157.
6. E. Gosselin, *Glanes*, p. 157. La Bibliothèque nationale possède, sous la cote Ld[39] 59 et 59 A B C, quatre éditions du *Plaidoyer;* aucune ne porte la rubrique d'Amiens.
7. Brunet, I, col. 14.
8. Catal. Rothschild, I, n° 993.
9. Biblioth. de Wolfenbüttel (Cat., p. 382).

avant la fin de cette année, car un curieux monologue dramatique, publié encore en 1612, *La Vie de puissante et tres-haute dame, Madame Gueline,* porte : A Rouen, chez la vefve Jean Petit, dans la cour du Palais[1]. Il en est de même d'une édition du *Procez et amples Examinations sur la vie de Caresme prenant*, in-8 de 14 pp.[2].

La veuve de Jean II ne reste pas longtemps à la tête de la maison de commerce. En 1617, l'imprimerie appartient à Jean III, qui publie, sous la rubrique de Rouen, une satire en prose et en vers contre le maréchal d'Ancre, intitulée : *Les unicques et parfaictes Amours de Galigaya et de Rubico, par dialogue*[3]. Édouard Tricotel, qui attribuait à ce pamphlet une certaine valeur littéraire, en a donné, en 1875, chez A. Claudin, une réimpression annotée.

Que devient Jean III? Meurt-il prématurément, ou continue-t-il d'exercer à Rouen et à Quevilly? Est-ce lui qui va s'établir à Pontaudemer, et y imprime vers 1621. Les *Ordonnances et Reglemens generaux de Messieurs de la Religion pretendue reformee, tenus à la Rochelle*[4]? Nous l'ignorons. Nous ne savons pas davantage s'il existait un lien de parenté entre lui et Gédéon Petit qui fut imprimeur ou libraire à Genève de 1599 à 1609 au moins[5]. La même question se pose au sujet de Samuel Petit qui exerça la librairie à Charenton de 1617 à 1633 au moins[6].

1. Cat. Rothschild, I, n° 592.

2. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque,* 1829, p. 68, en note.

3. A Rouen, Imprimé par Jean Petit, demeurant près de la boucherie sainct Maclou, à la court aux Clercs, in-8 de 8 pp. (Biblioth. James de Rothschild (fonds Pécard).

4. Le titre porte : *Au Pontaudemer, Imprimé chez Jean Petit, imprimeur et libraire.* Avec permission. In-8 de 16 pp. Ce volume qui nous est signalé par notre ami M. Édouard Pelay, de Rouen, est nettement catholique. Doit-on croire que Jean III avait abjuré le protestantisme?

5. Nous connaissons de lui des éditions de *La Semaine* de Christophe de Gamon qui portent les dates de 1599 (Cat. Claudin, 1879, n° 12395) et de 1609 (Biblioth. de Wolfenbüttel, Cat., p. 217).

6. *Defense de la confession des Eglises reformees de France,* 1617, in-8 Bibl. nat., Ld[176] 66 B; (Cat. Pécard, 1888, n° 98).

Le Tombeau de la Superstition, 1619, in-8 (Biblioth. nat., D[2] 4037-6).

La Pentecoste chrestienne, par Jean Mestrezat [1630], in-12 (Cat. Émile Paul et fils et Guillemin, mai 1911, n° 2023).

Nous avouons ne rien savoir d'Isaac Petit, imprimeur ou libraire à Rouen de 1653 à 1663, qui nous est signalé par M. Édouard Pelay.

Un libraire appelé Petit, qui cherche un refuge à Berlin, vers 1685, est, à notre connaissance, le dernier représentant du nom dans la librairie protestante.

ÉMILE PICOT,
de l'Institut.

La Pasque chrestienne, par Jean Mestrezat, 1632, in-12 (même Catalogue, n° 2022).

Le souverain Bien de l'homme, ou Sermon, etc., par Jean Mestrezat, 1633, in-12 (Cat. de la Libraire Émile Paul et fils et Guillemin, mai 1911, n° 2027).

SUR UNE GRAVURE
D'ANTOINE VÉRARD

Lorsqu'on étudie les productions des premiers imprimeurs français, — nous voulons parler de ceux qui travaillèrent à la fin du xve siècle et même dans les premières années du xvie, — on est frappé du médiocre effort artistique qui s'y manifeste. Que le livre imprimé ait été ou non une contrefaçon du manuscrit, il est évident que le libraire n'a eu en vue que le bénéfice purement matériel qu'il en pourrait tirer. Le plaisir de l'œil n'y est, pour ainsi dire, jamais cherché. S'il est atteint parfois, c'est presque fortuitement. A cette époque, du reste, les artistes d'un réel talent paraissent avoir encore illustré plus volontiers les manuscrits, qui continuaient à être les livres recherchés des bibliophiles, gens riches et payant sans compter.

Ces assertions ne sont pas nouvelles : nous voudrions seulement leur fournir une preuve de plus, et c'est dans la librairie d'Antoine Vérard, en étudiant plus particulièrement l'illustration, que nous la trouverons. A l'exemple de ses collègues, Vérard se préoccupe surtout de la vente de ses volumes; et, s'il s'est montré parfois peu soucieux de la forme artistique, on peut affirmer qu'il ne péchait point par ignorance. Il savait fort bien mettre sur pied des livres illustrés avec goût et faisant fort bonne figure. Mais que l'on ouvre la plupart de ses romans, de ses bibles ou de ses livres d'histoire, l'imagerie y apparaît

d'une regrettable pauvreté. Son intérêt de marchand poussant le libraire à produire au meilleur compte possible, il sacrifiera sans regret l'esthétique. C'est ainsi que nous interpréterons l'emploi de la même planche jusqu'à vingt fois au cours du même ouvrage[1] et, comme il est facile de le prévoir, bien rarement en des places appropriées. Lucrèce et Didon se tuent sous les mêmes traits. S'agit-il d'une bataille, l'éditeur choisira un bois représentant une mêlée. Peu lui importe que les combattants soient des Amazones, le lecteur indulgent y devra reconnaître ses aïeux les Francs.

D'autres faits encore, et plus curieux peut-être, montrent la préoccupation commerciale du libraire : ils prouvent en même temps qu'une planche était considérée comme un objet d'une valeur appréciable, que l'on devait difficilement se résoudre à abandonner.

Pour assurer la conservation de certains bois gravés, on ne reculait pas devant des travaux de retouche même délicats. L'exemple que nous en donnons ici, nous semble tout à fait typique. Il s'agit d'un bois qui, deux fois modifié, fut, en l'espace de trois ans, utilisé par Vérard sous trois formes différentes.

Le premier état de la planche décore la *Bataille Judaïque* de Josèphe, parue le 7 décembre 1492[2]. Le bois qui s'y trouve quatre fois reproduit[3] mesure $0^{m},236 \times 0^{m},178$. Comme on peut le voir par la reproduction ci-jointe, un évêque chevalier portant la cuirasse et coiffé d'une mitre de grande taille y figure escorté par quelques compagnons d'armes. Il assiste à des combats.

1. Le fait se produisait quelquefois dans les manuscrits, mais il n'était pas régulier. Chez Vérard, au contraire, il est habituel. Cf. Henry Martin, *Les Miniaturistes français* (Paris, 1906), p. 121.

2. *Antoine Vérard*, by John Macfarlane (Illustrated monographs issued by the bibliographical Society, n° VII, Londres, 1900), p. 11, n° 21 description du volume, la planche que nous étudions est reproduite dans l'Appendice sous le n° XXIII. — Bib. Nat. Rés. H. 10.

3. Fnc. 8 [sign. a VIII], v°. — fnc. 134, sign. s III. — fol. 156, sign. x II, v°. — fol. 213, sign. E III, v°.

Josèphe, *Bataille judaïque* (Paris, 7 décembre 1492).
Fnc. 8 [sign. a VIII] v°.) — (Cliché réduit).

En 1493 (9 juillet-10 septembre), Vérard faisait imprimer les *Chroniques de France*[1] et, estimant sans doute que sous son premier aspect elle ne lui rendrait pas grand service, il n'eut aucun scrupule à faire modifier notre planche[2]. Le roi Gontran se substitua à l'évêque; un casque entouré d'une couronne royale remplaça la mitre épiscopale[3]. Ce raccord est assez simplement exécuté. On observera que la face ombrée de la tour qui s'élève derrière le personnage en question a conservé le tracé de la coiffure primitive, que le casque du guerrier, qui était en partie caché, a été complété d'une manière médiocrement habile : on remarquera enfin que l'auteur de la retouche a reculé devant la difficulté de faire disparaître les fanons qui tombaient sur le cou de l'évêque et qui tombent encore sur celui du roi.

L'infortuné chevalier ne devait pas conserver longtemps son casque royal. Dès 1494 (1er juillet), Vérard, qui goûtait probablement cette gravure, voulut l'employer pour une autre impression : le *Lancelot du Lac*[4]. Dans ce nouvel avatar, un simple casque peu esthétique coiffe le chevalier à transformations, la dignité royale lui étant ici refusée[5].

A quoi attribuer cette série de modifications, sinon à un souci d'économie du libraire? La planche qui n'est pas sans mérite, nous devons le reconnaître, était précieuse à ses yeux; de grande taille, elle garnissait avantageusement une page d'un format respectable; avec de minimes retouches, elle pouvait s'adapter à de multiples usages. La valeur

1. Macfarlane, *op. cit.*, p. 14, n. 30. — Bib. Nat. Rés. L^{35}. 7.

2. Tome I, fol. 60, sign. h iiii, v°. Elle figure 7 autres fois dans ce volume.

3. A. Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle*. — Tome II. Le nouvel aspect est reproduit page 453 d'après les Chroniques. Dans la page précédente, l'auteur propose d'interpréter les lettres IOIAGUAI que l'on lit sur la bordure du surcot de l'évêque comme une signature : Johannes Jacobus Guai. — Macfarlane, *op. cit.*, p. 135, n° 25, a rapproché dans sa liste des gravures les diverses formes de la planche étudiée ici sans s'apercevoir des modifications subies. Arsenal, Rés. B.-L. 13051.

4. *Lancelot*. Tome II, fol. 86 [sign. m v], v°.

5. Macfarlane, *op. cit.*, p. 17, n° 35.

même de l'image explique pourquoi l'imprimeur la voulut accommoder tant bien que mal. Il est certain que pour

État primitif : 7 décembre 1492. (Josèphe, *Bataille judaïque*, fnc. 8 [sign. a VIII] v°).

1er état modifié : 9 juillet-10 septembre 1493 (*Chroniques de France*, tome I, fol. 60, sign. h IIII, v°).

2e état modifié : 1er juillet 1494 (*Lancelot du Lac*, tome I, fol. 86 [sign. m v], v°).

toute autre — et les exemples en sont communs chez Vérard — il eût été moins scrupuleux, et que notre évêque eût joué ses différents rôles sans changer d'aspect.

De la considération de cette image, d'autres conclusions peuvent être tirées, qui démontreront tout le parti que l'on est en droit d'attendre de l'étude suivie de l'illustration. Des points de détail restés dans l'ombre en recevront plus d'un éclaircissement : c'est ainsi qu'à notre connaissance, le bois qui est étudié ici paraît, nous l'avons dit, dans trois livres datés imprimés pour Vérard, la *Bataille Judaïque* de Josèphe (7 décembre 1492), les *Chroniques de France*, tome Ier (10 septembre 1493), le *Lancelot du Lac*, tome Ier (1er juillet 1494). Or, en même temps que la modification signalée entre 1493 et 1494, la partie inférieure de la planche pour une raison qui n'apparaît pas au premier abord, fut sciée et supprimée. Et voici que dans la *Bible historiée*, sortie du même atelier, nous la rencontrons sous son deuxième aspect. C'est donc avec une précision presque rigoureuse que nous pouvons fixer la date de cette impression restée jusqu'à présent incertaine. Il ne s'agit plus de 1487 comme le supposait Hain[1], d'une date simplement antérieure au 25 novembre 1499, comme le proposa Brunet[2], ni même de 1498, ainsi que l'admet Macfarlane[3]. C'est entre le 7 décembre 1492 et le 1er juillet 1494 que nous devons la placer.

ANDRÉ MARTIN.

1. Cf. M. Pellechet, *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*. Tome II, n° 3884, d'après Hain, n° 5539.
2. J.-C. Brunet, *Manuel du libraire*, Paris, 1861. Tome II, col. 182.
3. Macfarlane, *op. cit.*, p. 54, n° 105.

Une Victime de Henri IV

LE COMTE DE BEAUMONT

ET

MADEMOISELLE DE LA HAYE

Christofle de Harlay, comte de Beaumont, était fils de Achille de Harlay, premier président au Parlement de Paris. Nommé ambassadeur en Angleterre il y partit en 1602 avec sa femme Anne Rabot, d'une famille de Dauphiné, et une de ses parentes mademoiselle de La Haye ou plutôt des Essarts[1], fille naturelle de Charlotte de Harlay (qui avait épousé en premières noces Jean de la Rivière, sieur de Cheny ou Ceny) et de François des Essarts, sieur de Sautour en Champagne. Mademoiselle de La Haye devint bientôt sa maîtresse et le resta pendant tout son séjour à Londres. Sa réputation de grande beauté, qui l'avait précédée à son retour en France en 1607 avec M. de Beaumont, attira l'attention de Henri IV. Le Vert-galant eut aussitôt la pensée d'ajouter ce nouveau fleuron à sa couronne d'amant toujours heureux, et mademoiselle de

1. Mlle des Essarts, après sa rupture avec Henri IV dont elle eut deux filles, fut la maîtresse de Louis de Lorraine, devenu cardinal de Guise, qui lui donna également plusieurs enfants; enfin elle épousa, le 4 novembre 1630, le maréchal de l'Hospital et mourut en 1651.

La Haye se garda bien de lui opposer la moindre résistance. Elle usa même de sa faveur pour nuire à M. de Beaumont qui fut promptement disgracié. Dans une longue ode à M. des Yveteaux (elle n'est pas sans mérite) M. de Beaumont semble avoir assez noblement accepté les conséquences de la méchante humeur de son maître[1] :

Je n'ay point, d'un fol attentat,
Conspiré contre son Estat
Ny troublé ses peuples tranquilles;
D'effect ny de consentement,
Je n'ay jamais perfidement
Ouvert à l'Espagne ses villes.....

Seulement, et c'est mon regret,
Je ne fus pas assez discret
Et ne pus tenir mon courage,
Me monstrant, contre mon devoir,
Quasi sans m'en apercevoir,
Beaucoup plus sensible que sage.

Mais l'honneur, mon second soleil,
De l'homme est tendre comme l'œil,
Ayant les qualitez esgales :
Il faut mourir ou le sauver,
Et tout ainsi le conserver
Qu'on faisoit le feu des Vestales.

Si donc ce prompt ressentiment
M'a faict, sans dessein, franchement,
Parler avec trop d'innocence,
Le roy jugeant la vérité
Et ma grande sincérité
Ne doit garder aucune offence.

1. Il est question de cette ode dans un passage de Pierre de l'Estoile du 21 juin 1607 : « M. Despinelle m'a donné des vers français assez bien faits sur la disgrâce du comte de Beaumont à cause de La Haye, favorite de Sa Majesté. » Ce Despinelle était grand amateur de poésie, c'est à lui que l'on doit le recueil collectif : *Les Muses françoises ralliées de diverses parts*, 1599, 1600, 1603, etc.

L'ode à Cléomède (Des Yveteaux) a paru pour la première fois dans le *Temple d'Apollon*, 1611.

Cependant, goustant les plaisirs
Des champs, et bornant mes désirs
Dans ma famille bien heureuse,
J'espère de m'y porter mieux
Que parmy les bruicts envieux
De la cour legere et trompeuse.

Désormais je veux nuict et jour,
Exempt des tourmens de l'Amour,
Sacrifier au bon Genie,
Et surmontant les passions
Qui troublent nos affections
M'exempter de leur tyrannie...

mais ce dont il ne parle pas et ce à quoi Des Yveteaux fait allusion dans sa réponse[1] :

Les Princes ont divers objects
Pour s'offencer de leurs subjects,
Il ne faut qu'une jalousie
Pour leur colere deslier;
Nous les voyons tout oublier
Quand ils en ont l'ame saisie.

Si nostre honneur est un soleil;
Le leur est tendre comme l'œil;
L'image d'un dessein les blesse
Et s'opposer à leur ardeur
C'est les piquer sur la grandeur :
Les sages fuyent ceste presse...

c'est au motif de cette méchante humeur et au procédé assez peu chevaleresque dont il s'était servi dans l'espérance de perdre à son tour mademoiselle de La Haye : il avait mis sous les yeux du Roi les lettres passionnées qu'elle lui avait écrites, et peut-être trois sonnets dont nous parlerons plus loin. Henri IV ne se faisait aucune illusion sur la vertu passée de sa nouvelle favorite, mais cette communication amena un refroidissement sensible

1. *Responce aux vers du courtisan disgracié par le sieur Des Yvetaux :* C'est bien faict de ne s'estonner (*Cabinet satyrique*, 1618).

entre les deux amoureux, refroidissement qui aboutit bientôt à une rupture. M. de Beaumont ne reconquit jamais complètement les bonnes grâces royales et mourut, avant son père, en 1616.

Le manuscrit de la Bibl. nat. 10329, fonds latin, ff. 216, renferme les sonnets que le comte de Beaumont avait adressés à mademoiselle de La Haye avec trois réponses de cette dernière. Il est facile de préciser la date de ces sonnets : les premiers ont été écrits cinq années après que le cœur de M. de Beaumont « avait été enflammé », c'est-à-dire en 1607, à la veille du jour où sa maîtresse allait passer de ses bras dans ceux de Henri IV.

Beaumont-Harlay exhale les doléances ordinaires des amoureux qui se plaignent d'abord des cruautés de leur dame et finissent toujours par déclarer qu'ils sont contents de leur sort.

I. — J'ay pensé de despit me deslier mes fers
Et contre mon humeur desirer d'estre libre
Pour m'oster du martyre ou l'Amour me fait vivre
Par l'esprit inconstant de celle que je sers.

Mon courage disoit : Ah dépit, tu me pers,
Je m'en repentiray bien que tu me délivre,
Mais mon cœur combattit et ne le voulut suivre
Detestant le desseing d'un acte si pervers.

Fut-ce Amour, sa beauté ou ma foy trop constante
Qui retint du depit la rage violente ?
Non, c'est mon pur destin qui l'a seul arresté,

Et m'a de si longtemps reduit en servitude
Qu'ainsy qu'un vieil esclave ayant fait habitude
De mes fers, je les ayme et hay ma liberté.

II. — Le depit en amour, qui naist de jalousie
Ou d'offence ou souvent d'imagination,
Est mauvais medecin pour une affection
Qu'on a longtemps gardée dedans la fantasie.

Par sa rage, il nous fait entrer en frenesie
Plus que non pas l'Amour avec sa passion,
Et celuy qui s'y donne avec intention
D'en guérir, il ressent son âme plus saisie.

C'est changement de mal et non pas guarison,
Si bien que qui aura tant soit peu de raison
Fuyra ce faulx remede et quand la destinée

N'eust ordonné mes fers pour les porter tousjours,
Plustost que pour les rompre esprouver son secours
Je verroys à jamais mon âme estre enchaisnée.

III. — Puisqu'il faut qu'à la fin ne pouvant plus souffrir
Tant d'injures et d'affronts de ceste ame infidelle,
Forcé par le depit, je me departs d'elle
Pour sauver mon honneur qu'elle me veut ravir,

J'ayme plustost me mettre en danger de mourir,
Souffrant un tel effort que la honte cruelle
De veoir m'ayant promis un' amour éternelle
Que par d'autres Amans elle se fait servir.

Dieux! faites moy justice, ou me donnés courage
Pour me pouvoir venger d'un si cruel outrage,
Car le cœur me deffaut, mon âme et tous les sens

Me veulent tous quitter plustot que je la quitte!
Las quelle trahison! O Dieux je vous depite
Si vous ne me vengez du tort que je ressens.

Mademoiselle de La Haye était fort coquette, le comte de Beaumont ne respire que vengeance; est-ce déjà la silhouette de Henri IV qui se dessine à l'horizon sous le nom de *Grand Jupiter?*

IV. — Quand je pense souvent que je sers une dame
La plus belle aujourd'huy qui soit dessous les Cieux,
Je croy par ce bonheur de surpasser les Dieux
Et pour le conserver j'hazarderois mon âme.

Mais quand pour trop l'aymer la Jalousie entame
Mon cœur de mille traictz et me rend furieux,
Craintif et défiant et par trop curieux,
Sans plaisir, sans repos je dépite ma flame,

De sorte que voyant ma peine surpasser
Mon bonheur, je voudrois ou la pouvoir laisser,
Ou d'estre moins heureux, ou qu'elle fust moins belle;

Car c'est assez d'avoir peu cinq ans l'arrester
Et la sauver des mains de ce *grand Jupiter*.
La garde des Beautés enfin est infidelle.

Le pauvre Beaumont-Harlay est négligé; pour la ramener il lui fait remettre un sonnet dans lequel il se lamente de ne plus la posséder qu'en songe :

V. — Les songes sont trompeurs, je l'experimenté
L'autre Nuict en dormant, mais lors ilz peuvent plaire
Quand en charmant les sens ilz viennent à nous faire
Jouir de quelque object dont l'esprit est tenté :

Je songeois fermement de me veoir transporté
Avecq'ma maistresse en un bois solitaire,
Mais las! avec douleur je congneus le contraire
Me trouvant dans mon lit de regret tourmenté.

Toutesfois j'eus plaisir en cette tromperie
De parler, de baiser, et en ma reverie
De me mettre en humeur de passer plus avant;

Mais enfin je m'esveille et feus plein de tristesse
Semblable à Yxion qui croyant sa Maistresse
Junon entre ses bras n'embrassa que du vent.

Et il lui rappelle leurs amours passées :

VI. — Tout ainsi que l'on veoit mille et mille estincelles
Bluetter dans ce feu de bois vert allumé,
Je ressens de mon cœur par l'Amour animé
Sortir mille pensers et mille ardeurs nouvelles.

Dieu, ayant esprouvé tant de chauld en mes moüelles
Depuis cinq ans entiers que je suis enflammé,
Comment mon corps n'est-il tout à fait consommé,
Suis-je prédestiné aux flammes éternelles?

Un demon me respond : Et quoy ne scay-tu pas
Ingrat que ce beau feu dont tu brusles icy bas
Est conceu dans les yeux d'une belle Carite.

O fiebvreux insensé, ô bienheureux Amant
De bruler dans un feu continuellement
Où Jupin brûleroit avec trop de merite.

Mademoiselle de La Haye lui répond, le prenant sur un ton de dignité offensée et presque menaçant; Henri IV a passé par là!

RESPONCE

Je suis fort obligé à ce gentil Demon
Qu'ayant eu la hault parfaite connoissance
De ma rare beauté, comme de ma naissance
T'a si bien respondu malheureux Caloron.

Et quoy c'est donc ainsy qu'avecque traÿson
Tu te plains de tes feux, et vantes ta constance
O fiebvreux insensé, souviens toy de l'offence
Que tu fais maintenant, j'en auray la raison.

Je veux que désormais tu changes de langage
Et redoublant tes feux comme aussy ton servage
Te faire ressentir que c'est que d'irriter

Une divinité qui s'est bien voulu rendre
Humaine, et du hault Ciel en ton Beaumont descendre
Pour de là mespriser le puissant Jupiter.

Le comte de Beaumont ne demandait qu'à être battu... et, content, il fait amende honorable :

VII. — Pardonnés à ma fiebvre, ou bien accusez-vous
De luy avoir donné sur moy trop de puissance,
Car comme un Astre saint avec vostre influence
Vous pouvez destourner le mal qui vient sur nous.

La fiebvre a fait sur moy l'effort commun à tous
Me troublant mon esprit avec sa violance,
Si j'ay donc blasphémé, c'est par pure innocence,
Et pour ce je merite un chastiment plus doux.

Tant que j'auray d'esprit et de sang dans mes veines
J'adoreray tousjours vos beautés plus qu'humaines
Et ne me lasseray jamais en vous aimant.

Néantmoins vengés vous, ce me sera delice
D'embrasser chérement de vos mains mon suplice
Et voir croistre mes feux, mes fers et mon tourment.

La réplique est celle d'une reine (elle l'était déjà de la main gauche) qui consent à pardonner et même à oublier :

RESPONCE

Celuy qui par rencontre ou par temerité
Toucha tant seulement le sceptre d'Alexandre,
Comme un vray criminel soudain feut mené pendre
Pour monstrer le respect deub à la Majesté.

Ainsi les insenses qui par simplicité
Vont mesdisant des Roys quand on vient à les prendre
Sont punis par l'exemple afin de faire apprendre
Au Peuple à n'offencer en rien la Royaulté.

Donc comme une Deesse, avec plus de justice,
Je te pourrois punir, mais au lieu du suplice
Je te donne ta grace et te jure ma foy

Que jamais je n'auray contre toy de vengeance,
Et puisque tu me sers avec tant de constance
Que jamais icy bas je n'aymeray que toy.

Le pardon tombe sur un amant fatigué... et qui l'ose dire! Ce n'était pas l'attitude qui convenait dans la circonstance; l'aveu de M. de Beaumont prouve sa naïveté, mais combien maladroite!

VIII. — Mon cœur vostre desseing est remply de courage
De vouloir promptement par vos yeux me guerir,
Et d'envier le Cïel et ne pouvoir souffrir
Qu'autre seule que vous aye cet advantage.

Car la gloire en est deue à vostre beau visage
Et à ses beaux Soleilz qui font vivre et mourir,
Et comme Scorpions peuvent soudain servir
Eux-mesmes à guérir leur piqueure et leur rage.

Je les croy pouvoir tout, ne doubtant nullement
De leur grande vertu, mais je crains seulement
Que mon mal ayant pris si profonde racine,

Et si fort affoibly mes membres languissans
Que quand bien je verrois vos beaux yeux tout puissans
Je ne peusse esprouver leur douce medecine.

La fatigue si opportune de M. de Beaumont ne pouvait qu'inciter mademoiselle de La Haye à se montrer généreuse; elle veut l'être à un tel degré qu'on peut douter de sa sincérité :

RESPONCE

Prens courage ma vye et ne laisse pourtant
D'esprouver mon remede à ton mal salutaire,
Et me donne l'honneur de t'en pouvoir deffaire
Contre le Ciel cruel qui nous va tourmentant.

Quand bien ton mal yroit tous les jours augmentant,
J'arresteray son cours malgré le sort contraire,
Et si la grand'rigueur de ta fiebvre a peu faire
Ton sang plus refroidi et ton corps moins puissant,

Je le reschaufferay et ta force perdue
Te sera par mes yeux tout à l'instant rendue
Quand tu les reverras. Gueris-toy donc mon cœur,

Et prends en mon amour parfaite confiance.
Et fais que mon courage enfin reste vainqueur
Du Ciel et de ta fiebvre et de ta deffiance.

Le pauvre Beaumont n'était-il pas convaincu? Il insiste sur sa fièvre et sur son amour.

IX. — Au plus fort de ma fiebvre, o ma belle Déesse,
J'invoque ton beau nom, et me vay figurant
Ton visage et tes yeux, puis en les adorant
Je souspire et je pleure et me fondz en tristesse.

Mais certes je mourrois enrage de destresse
Si la Mort par surprise alloit me retirant,
Sans que je peusse au moins partir en respirant
L'amour et la beauté de ma chere maistresse.

C'est pourquoy pour m'oster d'un si grand desespoir
Je te prie mon cœur que je te puisse veoir
Une fois seulement avant que je ne meure.

Car autrement tu scays quelle est ma passion
Et que pour trop aymer de pure affection
Je mesprise la vye et meurs cent fois par heure.

Mademoiselle de La Haye ne pouvait mieux faire que de mourir en vers avec Beaumont pour revivre en réalité avec Henri IV. Le bon Henri a dû bien rire de la crédulité de son ex-ambassadeur en Angleterre quand celui-ci, pour se venger de sa disgrâce, à la suite des méchants propos de son ancienne amie, lui a remis les lettres passionnées et les sonnets brûlants qu'il avait gardés précieusement!

RESPONCE

Quand je pense à ton mal mon Caloron fidelle
Je souffre comme toy la mesme passion,
Je soupire, je pleure et par compassion
Qu'Amour fait naistre en moy fort souvent je t'appelle.

Je mourrois de regret si la mort trop cruelle
T'emportoit sans me veoir, et mon affliction
Suivroit bien tost ta mort car l'aprehension
Seulement me tourmente et fait penser à elle.

Mais, mon Cœur, il faut vivre et ne faut plus penser
A mourir, c'est par trop follement m'offencer
Puisque j'ay dans ma main les Destins de ta vye.

Mon Cœur, vivés pour moy, et fermement croyez
Que je meurs comme vous, mais que si vous mouriez
Tout à fait, je n'aurois de vivre plus d'envye.

F. LACHÈVRE.

Curiosités bibliographiques du Grand Siècle

HISTOIRE D'ISMÉNIE ET D'AGÉSILAN

(1668)

Dire que Victor Cousin, dans ses ouvrages sur la société française au XVIIe siècle, a multiplié les hypothèses, les bévues, les erreurs, est exprimer une vérité évidente, formuler un axiome. Désireux, comme la plupart des érudits de son époque, de faire œuvre de thuriféraire et non d'historien, il s'est toujours contenté de vaines apparences. Il n'a rien approfondi et son savoir se résumait à peu de chose. Néanmoins, sa haute situation lui permettait d'imposer ses admirations inconsidérées et ses déductions nuageuses. L'Université principalement les accueillit et elles fournissent encore un aliment aux leçons de ses professeurs. Il serait à souhaiter que l'on démolît bientôt le monument élevé par le philosophe éclectique aux pécheresses du grand siècle. La démolition en serait aisée, car ce monument, bâti dans le sable, branle déjà sur ses assises.

Nous n'avons d'ailleurs nullement l'intention de procéder aujourd'hui à ce renversement. Nous ne faisons, en cet article, intervenir l'œuvre historique de Cousin que

parce qu'elle contient un document dont nous désirons entretenir les lecteurs de cette revue. Ce document, publié dans *La Jeunesse de Mme de Longueville* (chap. III), consiste en une courte nouvelle : *Histoire d'Agésilan et d'Isménie*, due à la plume d'un écrivain anonyme. Victor Cousin se réjouit fort de l'avoir découvert, d'abord en un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, puis en un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale. A l'aide des deux copies, il peut en rétablir le texte dans sa pureté. Voilà donc un bel inédit dont son livre se trouve aussitôt enrichi.

Victor Cousin est satisfait d'une part, mécontent de l'autre; satisfait à cause de sa trouvaille, mécontent parce qu'elle confirme les racontars du temps, lesquels assurent que Mme de Longueville donna à Maurice de Coligny des gages certains de sa tendresse. Il insère donc la nouvelle tout en en contestant les affirmations. Le goût de l'inédit l'emporte sur l'amour dont il entoure son héroïne.

Or voici : au XVIIe siècle, la librairie ne possédait pas les moyens de diffusion qu'elle possède aujourd'hui. Nul éditeur parisien ne pouvait exposer les produits de ses presses dans les magasins provinciaux et trouver en ceux-ci des acheteurs. Il y avait bien, il est vrai, dans les grandes villes de province, d'importantes maisons d'édition qui s'efforçaient de contenter le désir de lecture des seigneurs et bourgeois environnants. Elles y réussissaient généralement mal. Les gens de Lyon, de Rouen, de Marseille ou de Bordeaux avaient perpétuellement les yeux fixés sur Paris. De même qu'ils en suivaient servilement les coutumes et les modes dictées par la Cour, de même ils ne goûtaient réellement un livre que consacré par le suffrage des ruelles de la capitale. Ils avaient d'ordinaire, en celles-ci, des correspondants amicaux chargés de leur expédier les publications nouvelles de quelque utilité ou de quelque renom. Ceux-ci s'acquittaient de cette tâche avec sollicitude et longanimité. Leurs lettres étaient de véritables gazettes où

tous les événements notables étaient mentionnés. Et leurs paquets périodiques contenaient une pâture intellectuelle variée. En ces derniers voisinaient, avec les romans, les recueils de poésies, les ouvrages de science ou d'érudition récemment parus, les pamphlets et les galanteries issus des presses clandestines de Hollande.

Le provincial gardait les premiers achetés à ses frais, mais devait rendre les autres, obligeamment communiqués et qui, vendus sous le manteau, constituaient une marchandise rare et précieuse. Il les rendait, en effet, mais après en avoir pris des copies[1]. De ces copies d'imprimés, il confectionnait des recueils que grossissaient d'autres copies de pièces non imprimées, en circulation dans les ruelles.

Les archives familiales conservaient ces recueils; les bibliothèques publiques constituèrent en grande partie leurs fonds manuscrits avec ceux proposés dans les ventes.

On est un peu trop disposé aujourd'hui à croire que tout, dans ces manuscrits, est *a priori* inédit. Certains érudits peu consciencieux lancent tous les ans, en vertu de ce principe, des nouveautés souvent plusieurs fois publiées à travers les siècles. On peut compter Victor Cousin au nombre de ces gobe-mouches.

L'*Histoire d'Agésilan et d'Isménie* n'était, en effet, nullement inédite à l'époque où il la commenta dans la *Jeunesse de Mme de Longueville*. S'il eût tenté quelques recherches, il eût appris qu'un recueil de la Bibliothèque de Dijon en enferme une troisième copie et cela lui eût donné l'éveil. Et sans doute, ayant d'importants moyens d'enquête, eût-il retrouvé l'imprimé rarissime qu'un hasard a placé entre nos mains. Cet imprimé offre d'ailleurs un intérêt très vif. En voici la description :

1. On prenait aussi des copies des petits ouvrages parus à Paris et qui avaient un caractère satirique, comme par exemple : *Le Parnasse alarmé* de Ménage (plus connu sous le titre : *La Requeste des Dictionnaires*); le *Pain bénit*, de Marigny, etc. Ces plaquettes étaient, le plus souvent, envoyées en communication par les correspondants parisiens.

HISTOIRE ‖ D'ISMÉNIE, ‖ ET ‖ D'AGESILAN. ‖ *Ensemble* ‖ Le Fragment de l'Histoire ‖ DE BÉRÉNICE ‖ ET D'ALCIDOR. ‖ *Et le Blason des Herbes et des Fleurs.* ‖ A COLOGNE, ‖ chez HENRY DEMEN ‖ M. DC. LXVIII. ‖ In-12.

Sur le titre se lit une signature d'une écriture ancienne : *Le marquis de Quincy*. Au verso du titre est imprimé le quatrain suivant, évidemment adressé à Mme de Longueville :

A
L'INCOMPARABLE
Duchesse en grand renom, vertueuse Princesse.
Qui surpassez en tout Minerve la Deesse;
Je ne fay que ce vœu et n'ay point d'autre gloire
Que de vous ériger un temple de memoire.

Le Chevalier du Vertugadin.

P. 3 à 53 pour l'*Histoire d'Isménie et d'Agésilan;* p. 54 à 74 pour le *Fragment de l'Histoire de Bérénice et d'Alcidor;* plus 5 feuillets non chiffrés pour *Le Blason des Herbes et des Fleurs, Selon l'ordre Alphabéttique* et le *Sonnet sur les plaisirs qu'on n'a point goûtez.*

Entre le texte publié par Cousin et celui que nous avons sous les yeux, on constate des variantes nombreuses. Nous ne les relèverons pas. Nous ne pouvons établir quel fut l'auteur de ce petit roman, non plus que celui de *Bérénice et d'Alcidor*. Le *Sonnet sur les Plaisirs qu'on n'a point goûtez* est de Mlle des Jardins, plus connue sous le nom de Mme de Viliedieu. Il fut inséré en premier lieu dans *Les Muses illustres de MM. Malherbe, Théophile...* 1658, puis dans *Le Carrousel de Monseigneur le Dauphin et autres pièces non encore veues*, 1662[1].

Des quatre pièces contenues en notre petit livre, la plus attrayante est assurément *Le Blason des Herbes et des Fleurs*. Ce court ouvrage correspond à ce que nous appellerions aujourd'hui : *Le langage des Fleurs*. Il n'est

1. V. notre volume : *Mme de Villedieu*, Paris, Mercure de France, 1907.

pas ici en édition originale. Il fut imprimé, à la fin du XVIe siècle, époque où mourait, parmi les poètes, la mode souvent érotique des Blasons, en un recueil portant le titre suivant :

LES ‖ RECREATIONS, ‖ DEVIS ET MIGNAR- ‖ dises : demandes & Responces, ‖ que les Amoureux font ‖ en l'Amour. ‖ *Avec le Blason des herbes et fleurs* ‖ *pour faire les bouquets.* ‖ Sonnets, & dizains, fort convenables à ‖ ces devis, nouvellement faict au ‖ contentement & plaisir de tous vrais ‖ Amans. ‖ A LYON, ‖ Par les héritiers feu François Didier ‖ à l'enseigne du Phénix ‖ 1592. ‖ In-12 (*Bibliothèque nationale,* Réserve, Y² 2713)[1].

Pourquoi les éditeurs de Cologne l'ont-ils réimprimé? Nous ne pouvons le dire d'une manière positive. Nous croyons cependant que de tous les *Blasons* écrits au XVIe siècle, seul celui des Herbes et des Fleurs avait quelque chance de survivre. Il répondait, en effet, merveilleusement à l'atmosphère galante qui régnait parmi les ruelles. Dans notre livre : *Mme de la Suze et la Société précieuse,* nous avons dit de combien de stratagèmes usaient les muguets du temps pour correspondre avec les coquettes, leurs maîtresses, surtout en présence des maris de ces dernières. A notre avis, le *Blason des Herbes et des Fleurs* était par eux largement utilisé. En offrant innocemment à sa dame un « bouton de rose blanche », le godelureau sentimental exprimait le « Je vous aime » attendu d'elle. Le Bluet violet signifiait : vous êtes mon

1. On le retrouve, avec de notables augmentations de texte, dans l'opuscule suivant :

LE ‖ BLASON ‖ DES FLEURS OU SONT ‖ CONTENUS *plusieurs* ‖ secrets de Médecine ‖ A PARIS ‖ chez Pierre Menier, portier de la ‖ porte S. Victor, 1614. ‖ In-12 (*Bibliothèque de l'Arsenal,* Réserve, B. L. 8502bis).

Dominique-Martin Méon dont on connaît les *Blasons, poésies anciennes, recueillies et mises en ordre par D. M. M.*, Paris, Guillemot, 1807, in-8, utilisa, ce semble, le volume de 1592, mais ne connut point celui de 1614. Ce dernier est divisé en deux parties. La première contient une série de huitains célébrant des fleurs reproduites à l'aide de clichés sur bois. La deuxième est constituée par le *Blason des herbes,* DES ARBRES *et des Fleurs.*

contentement; la fleur de cerisier : ne m'oubliez; l'ancolie : ne parlons pas trop; la fleur de thym : à vous me donne; la feuille du châtaignier : consolez-moi ; le persil : mon mal me plaît; la fleur de pommier : trop j'endure; la rose de Provins : soyez secret; la verge de boulas pelée : notre cas est découvert, etc. Pour peu que l'on connaisse le langage de la société frivole qui hantait les salons du Marais ou des faubourgs Saint-Germain et Saint-Honoré, on ne peut nier que ce sont là propos à tout instant formulés par les héros de l'abbé de Pure, de l'abbé de Torche, de l'abbé Cotin et même de Madeleine de Scudéry.

Il est donc probable que le *Blason des Herbes et des Fleurs*, réimprimé en 1668, était en usage courant, à Paris, partout où se rencontrait, et surtout dans les jardins publics (Arsenal, Tuileries, etc.), quelque « blondin » désireux de galantiser une belle dissimulée sous son masque. C'est pourquoi les éditeurs l'ont ajouté à des pièces directement venues des ruelles et écrites par quelques-uns de ces auteurs que Somaize déclare être les maîtres de la galanterie.

ÉMILE MAGNE.

LE MYSTÉRIEUX

SEIGNEUR DE CHOLIÈRES

« On ne sait rien, absolument rien, sur le seigneur de Cholières, qui a laissé au moins quatre ouvrages publiés à la fin du XVIe siècle : *les Neuf Matinées*, en 1585; *les Après-Disnées*, en 1587; *la Guerre des masles contre les femelles*, en 1588, et *la Forêt nuptiale*, en 1600 », — ainsi débute la préface de Paul Lacroix aux *Œuvres de Cholières* (éd. Tricotel, 1879, 2 vol. in-8). Le fait constaté, Paul Lacroix écrit vingt-six pages sans apporter au sujet la moindre lumière. On ne sait rien : Paul Lacroix reconnaît lui-même que si les dictionnaires donnent à Cholières le prénom *Nicolas*, ce prénom a pour seule origine la distraction d'un libraire ou d'un biographe rencontrant dans un vieux catalogue le nom de Cholières précédé de la lettre *N.*, employée pour tenir lieu d'un mot inconnu, et prenant cette lettre pour l'initiale du prénom Nicolas. Les dictionnaires, en outre, font souvent de Cholières un avocat au parlement de Grenoble, et cette qualification injustifiée repose, à mon sens, sur une confusion avec un certain Chollier de qui l'on voit, dans le *Recueil de diverses poésies* publié en 1597 par R. du Petit Val, des *Stances d'un gentilhomme du Dauphiné, qui donna le bonjour à sa maîtresse au lever du soleil*[1].

1. Cf. Lachèvre, *Bibl. des recueils coll.*, I, p. 145.

On ne sait rien, et le problème de la personnalité de Cholières reste une énigme de l'histoire littéraire du XVIe siècle. Cet écrivain mystérieux s'est dissimulé scrupuleusement, évitant toute allusion à lui-même, à son entourage, aux circonstances de sa vie, — mais un auteur trouve rarement le courage de se dérober tout entier. Cholières a laissé l'anagramme de son nom. La lecture de cette anagramme fournira la clef du problème.

***

Cette anagramme, A DIANE OV ANGE, signe un sonnet liminaire des *Matinées*, puis, dans *la Forêt nuptiale*, l'*Avant-Discours* et le *Sonnet* de l'auteur. Dans les *Meslanges poétiques* faisant suite à *la Guerre des masles contre les femelles*, Cholières déclare sans ambages (Sonnet LXI, f. 111, éd. 1588) :

> Tournez, virez le nom de vostre serviteur,
> Mistere trouverez, car à Diane ou ange
> Le verrez consacré sans que rien il se change,
> Ny son corps, ny son nom, encores moins son cœur.

Pour déchiffrer A DIANE OV ANGE, il faut nécessairement une indication rationnelle. Cette indication, on la trouve dans l'édition originale (1585) des *Touches du seigneur des Accords* où, f. 123 v°, un sonnet *Sur les Touches et Contre-touches du Seigneur Tabourot*[1] est signé I. D. S. DE CHOLIÈRES. Il y a tout lieu de lire cette signature *I. D. Seigneur de Cholières*, et de voir dans les lettres I et D les initiales du prénom et du nom de l'auteur. Ces deux lettres figurent dans l'anagramme.

Ouvrons encore *la Guerre des masles*, et parcourons les *Meslanges poétiques*. Nous remarquons (LXX, f. 115 v°, éd. 1588) un sonnet *Sur le nom de Jean* où Cholières

1. Sonnet reproduit dans les *Mélanges poétiques* (LXXI, f. 116, éd. 1588).

s'offense que l'on tienne pour vulgaire un prénom si glorieux, si charmant... Cela s'entend. Les lettres IEAN font partie de l'anagramme. IEAN D... Pour lire l'anagramme entière, consultons une liste de poètes contemporains, par exemple la table du t. I de la *Bibliographie* de M. Lachèvre. La recherche ne sera pas longue. Le troisième nom commençant par la lettre D donne la solution :

A DIANE OV ANGE = IEAN DAGONEAV

***

Les Dagoneau[1], enrichis par le commerce des vins, constituaient l'une des plus importantes familles de Mâcon au moment où le protestantisme s'établit dans cette ville, en 1560. Les frères Dagoneau propagèrent la nouvelle doctrine, et leur souvenir conserve un certain lustre chez les historiens de la réforme[2]. Des quatre frères, le dernier s'appelait Jean, « personnage qui, pour sa preudhommie et bonne conversation estoit tellement aimé des gentilshommes du pays, de tous autres, mesmes de ceux du clergé, grands et petits le respectoyent et portoyent une affection singulière[3] ». Ce Jean Dagoneau est-il le personnage que nous cherchons ? Dès 1558-59, on trouve un acte par lequel Jean Dagoneau, receveur pour le roi en Mâconnais, est nommé receveur particulier des impositions de Mâcon[4] ; le 23 septembre 1568, Jean Dagoneau, qui avait pour femme Jeanne du Mex, perd un enfant nouveau-né[5] ; après la

1. On rencontre souvent ce nom écrit *Dagonneau,* mais tous les documents originaux donnent l'orthographe *Dagoneau.*

2. Cf. Haag, *La France protestante,* 2e éd., t. V, art. Dagoneau ; — Éd. Chevrier, *Le protestantisme dans le Mâconnais et la Bresse aux XVIe et XVIIe siècles,* Mâcon, 1868, in-8, passim ; — H.-V. Aubert, *Établissement de l'Église réformée de Mâcon* (1561-62), Bull. de la Soc. de l'hist. du protest., t. XLVII, p. 34 ; — A. Jeandet, *Mâcon au XVIe siècle, notes bibl., hist. et biogr.,* Annales de l'Académie de Mâcon, 1888, pp. 320-330.

3. *Légende de domp Claude de Guyse, abbé de Cluny,* 1581, in-8, p. 134.

4. Archives municipales de Mâcon, BB 35.

5. Haag, *l. c.*

Saint-Barthélemy, Jean Dagoneau est emprisonné, ainsi que ses frères, puis devient fermier de l'abbaye de Cluny. Le récit des persécutions que lui fit subir Claude de Guyse, abbé de Cluny, est exposé tout au long dans un pamphlet intitulé : *Légende de domp Claude de Guyse, abbé de Cluny*, s. l., 1581, in-8[1]. L'histoire de Jean Dagoneau occupe les pages 134 à 158; on y apprend comment Claude de Guyse le tyrannisa, le ruina peu à peu, et le réduisit à une condition si lamentable, que l'infortuné finit par mourir, vers 1580, probablement empoisonné par sa femme, véritable « Médée bourguignotte ».

D'après le P. Lelong, qui invoque l'autorité de J.-A. de Thou, l'auteur de la *Légende* serait Jean Dagoneau lui-même, mais Papillon[2] déclare que celui-ci n'a pu écrire un ouvrage où il est question de sa mort. L'argument ne manque pas de bon sens. Il semble pourtant que l'attribution à Jean Dagoneau peut se soutenir en disant que le pamphlétaire devait tenter d'éviter au mieux la vengeance de ceux qu'il attaquait. Si Jean Dagoneau est l'auteur de la *Légende*, il n'avait pas de meilleur expédient que de se faire passer pour mort aux yeux des lecteurs. Je ne veux pas donner à cette thèse l'importance d'un argument, mais il faut retenir que, dans la dédicace à Henri de Lorraine, duc de Guyse, dédicace signée V. T. N., on trouve ce passage : « Il y a tantôt trente-cinq ou quarante ans que je fais profession de la jurisprudence, et par tous les Parlemens de ce royaume, j'ay eu cet honneur de communiquer, sonder et disputer avec ceux de ma robbe des crimes et delicts des plus criminels qui ayent esté jugez ès Cours souveraines... » et plus loin : « Vous scavez (Monseigneur) que je suis personne publique, et qu'en saine conscience je ne puis refuser de servir les parties. » L'auteur était donc avocat.

1. Cf. Brunet, III, col. 937.
2. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Dijon, 1742, in-fol., t. II, p. 191.

Peut-on établir quelques rapports entre l'auteur de la *Légende de domp Claude de Guyse* et le seigneur de Cholières? Certes. Le style, tout d'abord, ne paraît pas indigne des *Matinées* : c'est la même verve, la même facilité ; — Jean Dagoneau fut la victime de sa femme Jeanne du Mex, et Cholières se plaint constamment de sa Xantippe; — on lit, p. 3 de la *Légende*, la traduction d'une ode d'Anacréon, « *Nature a departy aux taureaux cornes dures...* », précédée de ces lignes : « Le poëte Anacréon a fort bien dit que les armes, force et vertu de la femme dépendent de sa seule beauté : duquel j'ay bien voulu icy traduire les vers pour excuser ce bon Duc » ; cette pièce se retrouve dans la *Guerre des masles contre les femelles* (éd. 1588, f. 92) avec des variantes que l'on pourrait prendre pour des corrections d'auteur, et Cholières dit : « Anacréon... quoy qu'il fust bien assoté des femmes, a neantmoins lasché contre elles ceste ode, que j'ay ainsi trouvé traduicte, outre la version de R. du Belleau. » Enfin, Cholières dérobe sa personnalité, il se cache, il se plaint d'avoir eu à souffrir de la fureur populaire (*Meslanges poétiques*, sonnets LXVIII et LXIX), et s'il n'est autre que Jean Dagoneau, s'il a écrit la *Légende*, son attitude mystérieuse trouve une explication.

Je n'insisterai pas sur ces rapprochements : ils ne sont pas décisifs, mais ils offrent, pour les antécédents de Cholières, une conjecture acceptable.

Sa fin nous sera mieux connue.

*
* *

Le catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale indique deux ouvrages, datés de 1611 et de 1618, composés par Jean Dagoneau, « prieur de la chartreuse du Mont-Dieu ». Ce monastère, situé près de Sedan, dans le diocèse de Reims, eut une certaine importance et un religieux du XVIIe siècle, dom Ganneron, en a écrit l'histoire.

Ouvrons ses *Centuries du pays des Essuens*, à la liste des prieurs du Mont-Dieu. Nous lisons[1] :

« Jehan Dagonneau, 66e prieur du Mont-Dieu, d'où il estoit profès, demeura en la charge depuis l'an 1593 jusques à 1599, et fut par après prieur d'Abbeville. Il estoit natif de Mascon et avoit autrefois esté de la religion réformée et advocat au Parlement. Il mourut l'an 1623. Homme très docte et de grand esprit. »

Ailleurs, dom Ganneron se montre plus explicite[2] :

« Le P. Jehan Dagonneau, prieur 66e du Mont-Dieu, fut absous de sa charge l'an 1599 et translaté prieur à Abbeville. Ce docte personnage estoit masconnois, autrefois de la religion prétendue réformée, fameux advocat de la court à Paris, qui se résolut à sa conversion par la considération d'une gehenne qu'il veid donner à un pauvre criminel. Il avoit escript des livres de follastreries, estant au siècle; mais il en escrivit d'autres plus pieux et utiles, depuis qu'il fut religieux. Il a laissé, avant sa mort, environ quinze traittez assez amples de diverses matieres; mais il n'y en a que trois ou quatre d'imprimez, asçavoir : *La Susanne Danielique latine; Le Resveil à la vie religieuse; le Pénitent; le Miséricordieux,* qu'il fit estant en la chartreuse de Liège, où il fut imprimé : mais je ne l'ay jamais veu. Il mourut l'an 1623, estant revenu en enfance, comme on lit de plusieurs autres. »

Dom Ganneron avait fait profession, le 8 septembre 1616, au Mont-Dieu où il demeura jusqu'en 1624. Il avait connu directement le P. Jean Dagoneau. Son témoignage est formel : le P. Jean Dagoneau *avoit escript des livres de follastreries, estant au siècle*, — et on peut penser

1. Dom Ganneron, *Centuries du pays des Essuens*, publ. par P. Laurent, P., 1894, in-8, p. 284.
2. *Id.*, p. 507.

que ces livres de follastreries ne sont autres que les *Matinées*, les *Après-disnées*, la *Guerre des Masles* et la *Forêt nuptiale*[1].

Les deux premiers de ces livres ont fait depuis longtemps tenir Cholières pour avocat, et Jean Dagoneau, dit Ganneron, fut avocat au Parlement de Paris : Loisel et Blanchard restent muets à son égard, mais un quatrain signé « Par I. Dagoneau, Aduocat » accompagne un portrait de Ph. Boyer placé en tête de l'édition du *Purgatoire des Prisonniers* donnée en 1594 par Claude de Montrœil et Jean Richer[2]. Le portrait porte la date 1585 et le quatrain est fort probablement contemporain. Jean Dagoneau fit profession au Mont-Dieu le 15 août 1589; il fut nommé procureur de cette maison au commencement de 1591. Son élection au prieurat n'alla pas sans difficultés, des religieux protestèrent même, mais, le fait accompli, Jean Dagoneau exerça sans encombres sa charge jusqu'en l'année 1599 où il quitta la chartreuse du Mont-Dieu pour celle d'Abbeville dont il fut également prieur. Puis il alla à Liége et revint au Mont-Dieu. Les comptes de 1603 mentionnent une somme de 52 sols restant « de l'argent remis à Jean Dagoneau pour son viatique en revenant de Liége[3] ». Selon toute apparence, il demeura dès lors au Mont-Dieu jusqu'à sa mort, en 1623.

L'activité littéraire de dom Dagoneau fut extrême ; il dut passer la fin de sa vie à écrire nuit et jour, si l'on considère la nomenclature publiée par l'abbé Gillet[4] « : Il publia plusieurs ouvrages : *Exhortations à la vie religieuse*,

1. On ne cite pas d'édition de la *Forêt nuptiale* antérieure à celle de Paris, Pierre Bertault, 1600, mais en 1587, Cholières lui-même en parle comme d'un ouvrage déjà connu ou, tout au moins, déjà écrit (Cf. *Les apresdisnées*, éd. Tricotel, 1879, p. 82).

2. Catalogue Rothschild, IV, n° 2961.

3. Cf. Abbé J. Gillet, *La Chartreuse du Mont-Dieu au diocèse de Reims*, 1880, in-8, pp. 333 et sqq. — On trouvera quelques renseignements sur l'administration de dom Dagoneau dans les *Annales de dom Ganneron*, *Les antiquités de la Chartreuse du Mont-Dieu*, publ. par P. Laurent, P., 1893, in-8.

4. *Loc. cit.*

imprimé quatre fois; *Suzanne de Daniel*, publié en latin, imprimé en 1620; *l'Exhortation aux œuvres de miséricorde*, imprimé à Liège. Il laissa en outre manuscrits : *Le Bouclier de la vie solitaire; le Miroir des Religieuses; le Trésor de la Sainte-Croix; les Méditations spirituelles sur l'excellence de la religion; l'Histoire imparfaite des Chartreux; Miracle de Saint Gibrien; Vie des religieux célèbres de l'Église; Notes sur la vie de Saint Bruno; Histoire des martyrs d'Angleterre de notre ordre; Exposition sur l'Evangile de Saint Jean; Vie de Saint Jean-Baptiste* ».

La Nationale et la Mazarine possèdent les mêmes éditions de dom Dagoneau :

SVSANNA ‖ DANIELICA ‖ *F. IOANNIS DAGONEAV*, ‖ *CARTVSII PROFESSI* ‖ *in Monte Dei.* ‖ Accesserunt ad eam notæ. ‖ [marque de *Jacques I Kerver* (Silv., 53)] ‖ PARISIIS, ‖ Apud CLAVDIVM CHAPPLETVM, via ‖ Iacobæa, sub signo Vnicornis. ‖ — ‖ M. DC. XI. ‖ *Cum Priuilegio Regis.*

In-8, 18 ff. lim. et 513 pp. ch.

REVEIL DES ‖ CHRESTIENS A LA ‖ VIE RELIGIEUSE.... *A TOUL.* ‖ Par SIMON S. MARTEL, Imprimeur de ‖ Monseigneur de Toul. ‖ — ‖ M. DC. XVIII.

In-8, 8 ff. lim. n. ch., 212 ff. ch. et 9 ff. n. ch. pour la table.

J'ai l'édition originale de ce dernier livre :

REVEIL DES CHRESTIENS... RHEIMS, 1597 (v. reprod.).

In-8, 24 ff. lim. n. ch., 202 ff. ch. et 6 ff. n. ch. (table). Ff. lim : Epitre *A Monseigneur le duc de Nivernois et Rethelois, prince de Mantoue, etc.*, datée « De la Chartreuse du Mont-Dieu ce 13 jour du mois de mars 1597 » ; — pièces de vers français, latins et grecs signées I. D. Cl., F. Palm. S., I. G. R. ; — permission du grand vicaire de l'Archevêché donnée à Reims le 12 février 1597; deux avis favorables du 23 novembre 1596 et du 23 février 1596; — sommaire des chapitres; — erratum.

Un traité écrit précédemment par Jean Dagoneau, le *Bouclier de la solitude religieuse*, auquel il fait, dans le

REVEIL DES CHRESTIENS A LA VIE RELIGIEVSE.

Descouurant tant les signalées semonces, qui nous sont faites de nous sauuer du siecle; la necessité qui nous y presse & les biens, heur & contãtemens, qui nous attendent en Religion: que les moyens de se tirer & degager des destourbiers, que Sathan, la chair, le monde nous dressent contre vn si saint & sacré dessein.

Dedié à Monseigneur le Duc de Niuernois & de Rethelois, Prince de Mantoüe, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en ses pays de Champaigne & Brie.

Par F. IEAN DAGONEAV *humble Prieur de la Chartreuse de nostre Dame du Mont-dieu.*

A RHEIMS,
Chez la vefue Iean de Foigny, à l'enseigne du Lion.
1597.
Auec priuilege du Roy.

Reveil des Chrestiens, de fréquentes allusions, est sans doute demeuré inédit. Le *Reveil des chrestiens à la vie religieuse* se compose d'une suite de dissertations morales tendant à prouver l'excellence de la vie monacale. La notice de dom Ganneron permet de relever un passage où l'auteur raconte sa propre conversion (ch. xv, f. 54 v°) : *Histoire d'une conversion mémorable et moderne.* « Un escolier estant touché de Dieu pour entrer en nostre Ordre, par l'espace d'un an ou environ, brusle d'un extreme desir de pouvoir y estre receu. Il se presente. Toutesfois, parce qu'il estoit bas d'aage et disposition, il est renvoié par le Supérieur, et adverty qu'il esprouvast et ses esprits et ses forces, pendant que l'aage luy donneroit accroissement, souz l'esperance que s'il plaisoit à Dieu, on recevroit sa priere dans un an. Que fait l'ennemy? pour degouster ce jeune homme du saint dessein de sa conversion, il le fait rappeler, souz la feinte d'une maladie apostée par ses parens, et luy faict changer et d'Université et d'estude. En un mot, il le vous jette dans Sodome et Gomorrhe, parmy les desbauches prophanes, les delices de la cour, les amorses du siecle. Le retient du depuis enchaisné en ces seps près de quatorze ans, durant lesquels n'estoit pas, que quelque petite fumée de sa conversion ne luy montast en la fantasie, mais à peine paroissoit-elle, qu'aussi tost les lodiers de la prudence mondaine la vous estoufoient. Il n'oublie artifice pour le perdre, soit par les compaignies et hantises des desvoiez, dissolus, libertins et mal vivans, soit aussi par les attrais de la chair, soit par le masque du merite qu'il luy promettoit s'il demeuroit au siecle où il pourroit emploier à profit le talent de l'esprit que Dieu luy avoit baillé. Il luy ouvre la grace et faveur des grands, la caresse et amitié d'un chacun, la semonce de partis tres-advantageux qui luy sont dressez pour se marier, bref les grandeurs du siecle, les aises et mignardises de la vie mondaine luy sont présentés, afin qu'il ne quittast le monde.... Comme il se fut addonné à la Jurisprudence et qu'on l'employast à decider plusieurs

procès, arriva qu'un jour il se rencontre sur l'instruction d'un procès criminel contre un malfaiteur, lequel fut appliqué à la torture ordinaire et extraordinaire. Le pauvre criminel est amené devant le juge, assisté de ses assesseurs, et outre du Prevost des Mareschaux, et de ceux qui servent à gehenner le patient. Il est interrogé et pourmené par tant de destours et destrois que, bien qu'il fut madré au possible et que (comme après il a recogneu) il n'eut envie de dire la verité, il confessa plus qu'il ne pensoit. Neantmoins comme le Juge ne se contentast, après quelques sommations de dire la verité et comminations, s'il faisoit du restif, de luy faire donner la gehenne, sur son refus il le vous fait despouiller et estendre entre les deux cordes qui estoient là toutes prestes, puis les fait bander à diverses fois et si estrangement que les os de ce pauvre criminel, quoy qu'il fut fort roide, puissant et membreux, craquoient et enfin se delouerent. Mais c'estoit pitié et des escriemens et maudissons que ce pauvre corps jettoit, et de l'immisericorde de ce juge qui, venant à faire toucher et branler tant soit peu la corde, rengregeoit la douleur de ce miserable, qui delà après quelques heures fut mené au gibet et justicié pour ses demerites. Nostre jeune homme, elevant ses yeux à autre chose qu'à ce qu'il voyoit,... le visage abbatu et la conscience navrée, il delibère, à quelque pris que ce peust estre, ne remettre plus à demain sa conversion. Par la grace de Dieu, il rencontre si bien, que bien tost après, il fut receu en notre S. Ordre, et là encores aujourdhuy il y porte le joug de nostre Sauveur et Redempteur Jésus-Christ. »

Ce récit ne manque pas d'intérêt pour le problème qui nous occupe[1] et, dans le *Reveil des chrestiens à la vie reli-*

1. Quatre vers des *Meslanges poétiques* (Sonnet xxxv) font peut-être allusion au premier séjour chez les Chartreux :

Je veux, je veux changer ma nature amoureuse,
Sans quitter les liens, m'astreindre par mon vœu
A l'ordre des Chartreux, là si tu m'avois veu,
Cruelle, tu dirois ma vie trop heureuse.

gieuse, le P. Jean Dagoneau se montre écrivain souvent remarquable : le chapitre XXII, par exemple, contient, sur la vieillesse, une page qu'il faudrait citer en entier.

***

Le seigneur de Cholières et le chartreux Jean Dagoneau se réunissent en un seul personnage qu'il est moins aisé d'identifier avec le Jean Dagoneau de la *Légende de domp Claude de Guyse*[1]. Comme ce dernier, le chartreux est bien Mâconnais, d'origine protestante... et avocat, mais son âge incertain ne permet pas de se montrer affirmatif dès l'abord. Le seigneur de Cholières avoue un âge respectable. Nous savons que dom Dagoneau mourut en 1623 ; malheureusement, il manque un obituaire pour nous dire à quel âge. Nous pouvons, néanmoins, le supposer très vieux au moment de son décès, puisque dom Ganneron nous apprend qu'il était tombé en enfance, et, en lui accordant quelque quatre-vingt-treize ans, il devient possible de tenter l'identification avec le Dagoneau de la *Légende*. Mais certains passages du *Reveil des chrestiens* tendent à rajeunir l'auteur et pourraient servir à le faire passer pour fils du premier, hypothèse également plausible.

Cholières, peut-être, tranchera la question, car Cholières n'est pas un nom imaginaire, Cholières existe. M. Lex, le très aimable archiviste de Saône-et-Loire, a bien voulu me signaler, dans la commune de Mouthier-en-Bresse, un hameau appelé *Chouillère*. Au XVIe siècle, ce hameau s'appelait exactement *Cholières*[2] et dépendait de la seigneurie

1. Il n'est pas certain que le Dagonneau de qui l'on rencontre quelques poésies dans les recueils (Cf. Lachèvre, *Bibl. des recueils coll.*, I, pp. 153 et 378) soit le même que Cholières. On trouve des exemples empruntés à ce Dagonneau dans *Les Marguerites poétiques* d'Esprit Aubert (Lyon, 1613, in-4), pp. 16, 60, 68, 70, 71, 72, 98, 323, 406, 419, 778, 779, 845, 863, 864, 865, 866, 867, 871, 928.

2. Sur les variations du nom de ce hameau, dans son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Louhans* (Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône, 1866), M. Jules Guillemin donne des indi-

d'Authumes, comprenant le territoire d'Authumes, avec les étangs du Meix, du Fay, de Ramouille, de Chavenne, les hameaux de Duchaux, de Chouillère et de Favry[1]. La terre d'Authumes devint, en 1638, la propriété de la famille de Thyard. Vendue, en 1534, par Charles Bouton à Philippe Chabot, amiral de France et gouverneur de Bourgogne[2], elle pouvait être divisée vers 1585, au moment où Jean Dagoneau signait « Seigneur de Cholières »[3].

La terre de Cholières appartenait-elle à Jean Dagoneau en 1585 ? Les titres de propriété donnent-ils une généalogie de la famille Dagoneau ?

Les érudits de Bourgogne nous le diront.

LOUIS LOVIOT.

cations : « *Choleres*, 1309 (Reg. des fiefs du Chalonnais); *La ville de Cholière*, 1395 (*Ibid.*); *Cholières*, 1526 (Terrier de Mouthier); *Le grand et petit Chauliers*, 1680 (Inv. des fiefs du Chalonnais); *Le grand et petit Choillière*, 1745 (*Ibid.*); *Choulières*, 1780 (Courtépée, Description de la Bourgogne); *Grande et petite Choulière*, 1783 (Etat alph. des villes, bourgs et villages de Bourgogne). »

1. Alb. Rebouillat, *Histoire de Mouthier-en-Bresse*, Mémoires de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Chalon-sur-Saône, 1908, p. 342.

2. *Id.*, p. 345.

3. Le nom *Dagoneau* est assez répandu dans la région. On trouve dans la commune de Bosjean, non loin de Mouthier-en-Bresse, un hameau appelé aujourd'huy *les Dagonnaux*, alias *les Dagonnots*, que l'on voit, dans un terrier de 1602, mentionné ainsi « *Le village des Dagoneau* » (Lettre de M. Lex).

RECHERCHES

SUR UNE COLLECTION IN-32

PUBLIÉE EN ITALIE

AU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE

Le nom de Paganini est bien connu des historiens de la typographie italienne; il a été illustré à la fin du xve et au début du xvie siècle par toute une famille d'imprimeurs: Hieronimo Paganini [1], Jacopo Paganini [2], et surtout Paganino Paganini [3] et Alessandro Paganini [4]. On trouvera un éloge de Paganino (par Francesco Nigri) dans la *Compilatio Decretalium Gregorii IX cum glossa,* imprimée par lui en 1489 [5]. C'est lui qui publia en 1509 l'ouvrage de Pacioli *De divina proportione,* dans lequel pour la première fois on enseignait à dessiner les lettres de l'alphabet « avec des proportions esthétiques et selon des règles géométriques »; on sait que plusieurs des illustrations que contient ce volume ont été attribuées à Léonard de Vinci. C'est encore

1. Cf. Proctor, *Index to the early printed books in the British Museum,* I, pp. 358-59.
2. Cf. Proctor, I, pp. 351.
3. Cf. Proctor, I, pp. 340-41 et 358-59, et Fumagalli, *Lexicon typographicum Italiae,* pp. xxvii, 427, 466, 483, 486.
4. Cf. Fumagalli, *op. cit.,* pp. 365, 427, et Lechi, *Della typografia bresciana nel secolo decimo quinto,* Brescia, 1854, passim.
5. Cf. Panzer, *Annales typografici,* t. III, p. 273, Hain *8024, et Proctor, 5163.

Paganino Paganini qui, vers 1518, donna la fameuse édition de l'*Alcoran* en caractères arabes, dont J.-B. de Rossi a démontré l'existence[1]. Il avait établi ses presses à Venise vers 1484, et il exerça dans cette ville jusqu'en 1517. A cette date, il s'installa pour quelques mois à Salo, afin d'y surveiller l'impression de deux ouvrages du théologien François Lecheto qui s'était retiré dans une petite île voisine. Puis il s'associa avec son fils Alessandro, qui transporta en 1518 ses presses de Venise à Toscolano. Le voisinage d'anciennes papeteries avait déjà attiré dans cette bourgade, au xve siècle, l'imprimeur trévisan Gabriele di Pietro. Alessandro Paganini y demeura jusqu'en 1538, non sans revenir peut-être à Venise. En effet, si l'on en croit Lechi, un de ses volumes, publié en 1531 (*Sonetti et Canzoni di Sannazaro*) porte la mention Venise. En tous cas, c'est dans cette ville qu'il avait exercé pendant de longues années avant de s'associer avec son père. On admet même d'ordinaire qu'il y imprimait dès 1491, en se fondant sur le n° 5392 du *Répertoire* de Hain : *Summa* ‖ *Angelica ue*‖*nerabilis in Christo patris* ‖ *fratris Angeli de Clavasio* ‖, dont la souscription serait ainsi conçue : *Venetiis impressa per* ‖ *Alexandrum de Paganinis anno domini* ‖ *MCCCCXCI die VIII marcii.* ‖ (pet. in-8°). C'est, semble-t-il, le seul incunable imprimé avec le nom d'Alessandro Paganini[2].

Outre les volumes qui portent la mention *Venise* ou *Toscolano*, Alessandro en a publié un certain nombre sans lieu d'impression; d'autres ont la souscription suivante : P. ALEX. PAG ‖ BENACENCES ‖ F. ‖ BENA ‖ V. V. ‖ que Lechi a proposé de lire *Paganinus et Alexander Paganini fecerunt*, *Benacus vivat*, et qui indiquerait qu'elles ont été publiées dans la Riviera de Salo[3]. Quant à l'édition des

1. *De Corano arabico Venetiis Paganini typis impresso.* Parmae, 1805.
2. Cf. Proctor, I, p. 353.
3. Cette interprétation n'est d'ailleurs rien moins que certaine : car, comme M. Émile Picot veut bien nous le faire remarquer, l'initiale P. ne peut guère être regardée au xvie siècle comme une abréviation de Paganino, mais seulement de Pietro.

Macharoniche de Folengo, bien qu'elle porte la mention trompeuse *Cipadae apud magistrum Aquarium Lodolam*, il est admis aujourd'hui qu'elle a été imprimée en 1530 par Alessandro Paganini.

D'une façon générale, et bien qu'on rencontre parmi ses productions des volumes de grand format, Alessandro Paganini paraît avoir été préoccupé de donner des éditions plus maniables. La lettre-dédicace à Francesco Cornelio, procurateur de St Marc, qu'il a mise en tête de son édition in-4° du *Cornucopia* (1522), est assez significative à cet égard. Après avoir, comme tant de ses contemporains, loué la *divine* invention de l'imprimerie, qui sur un point nous rend supérieurs à nos maîtres les anciens, il se plaît à reconnaître les progrès rapides qu'a faits le nouvel art en un demi-siècle : mais, ajoute-t-il, comme toute chose, quelque excellente qu'elle soit, peut toujours être perfectionnée en quelque façon, il a essayé d'apporter pour sa part une petite amélioration à l'imprimerie, en substituant aux formats incommodes des éditions plus maniables et moins difficiles à transporter. « Quum enim docti viri et rusticari et peregrinari interdum cogantur, nec unus tantum, aut alter eis liber satis esse soleat, verum certus unicuique librorum numerus necessarius putetur, ac onerosa illa librorum moles non sine magno dispendio circumferri possit, huic incommodo pro viribus occurrere institui. Quare hanc literarum, et librorum formam, quae minima, ac provide ad fatendum expeditissima esset, excogitavi. Atque quum multos jam latinae linguae auctores minuto hoc charactere in breve admodum redegissem, hunc (ut ita dicam) literarum thesaurum minime praetereundum esse existimavi. Cur autem eum potissimum tibi dicandum curarim, id fuit in causa, quod maximum hoc volumen maximi alicujus viri munus esse volui... » Dans cette dernière phrase, c'est au propre plus encore qu'au figuré qu'il faut entendre l'expression *maximum volumen*. En effet le volume dans lequel se trouvent ces lignes n'est pas

un in-32 comme les éditions d'auteurs latins dont Paganini a parlé précédemment, — il était impossible d'imprimer dans ce format l'imposant dictionnaire de Perotti ; — mais cet in-4° mérite bien le nom d'édition compacte, et, toutes

LIB. I.
Vt domini Triton ipse putauit equos.
Dũq; parat sęuis ratibus fera plia Nereus,
Abnuit in liquidis ire pedester aquis.
Quicq; et in circo spectatur et amphithea
Diues Cęsarea pręstitit vnda tibi. (tro,
Fucinus, et pigri taceantur stagna Neronis.
Hanc norint vnam secula Naumachiam.

M.V. MARTIALIS EPIGRAMMA
TON LIBER PRIMVS.
PERO ME SECVTVRVM
in libellis meis tale teperamen
tum, vt de illis qri nõ possit qs
quis de se bene senserit, cum sal
ua infimaꝝ quoq; personaꝝ re
uerentia ludãt, quę antiquis authoribus de
fuit, vt noibus nõ tantũ veris abusi sint. sed
etiam magnis. At mihi fama vilius cõstet,
et probetur in me nouissimũ ingeniũ. Absit
a iocoꝝ nostroꝝ simplicitate malignus inter
pres, nec epigrãmata mea scribat. Improbe
facit, qui in alieno libro ingeniosus est. La-
sciuam verboꝝ licentiã, id est epigrãmatou
linguã excusarem, si meũ esset exemplũ, sic
scripsit Catullus sic Marsus, sic Pedo, sic Ge
tulicus, sic quicunq; perlegitur. Siquis tñ tã
ambitiose tristis est, vt apud illũ in nulla pa
gina latine loqui fas sit, põt epistola, vel po
tius titulo contentus esse epigrammata illis
scribuntur, qui solent spectare florales. Non
intret Cato theatrum nostrum, aut si intra-
uerit spectet. Videor mihi meo iure factu-
rus si epistolam versibus clausero.
Ad Catonem.
Nosses iocosę dulces cum sacrum Florę,
Festosq; lusus, et licentiam vulgi,

Folio V r° du *Martial*
imprimé par Paganini en 1516/1517.

proportions gardées, on pouvait le rapprocher des in-32, que notre imprimeur se vante dans cette lettre d'avoir inventés et vulgarisés. Le caractère de ces petits volumes est analogue à celui du *Cornucopia*, mais encore plus petit[1] ; on en pourra juger par le fac-similé ci-dessus.

1. Les bibliographes distinguent dans les volumes sortis des presses de Paganini trois sortes de caractères : le semi-gothique, l'aldin, et un petit caractère intermédiaire, que tous qualifient de *bizarre*, et qui fut employé par l'imprimeur italien pour ses éditions compactes, et en particulier pour ses petits in-32.

Ces petits volumes in-32 que publia Paganini sont devenus très rares aujourd'hui, et l'on comprend qu'en effet les chances de destruction aient été pour eux particulièrement nombreuses. Les bibliothèques les plus riches n'en possèdent que fort peu; un certain nombre sont mentionnés ou décrits çà et là dans des bibliographies ou des catalogues; mais personne, je crois, n'a essayé jusqu'ici de réunir ces indications éparses, et de reconstituer cette petite collection. C'est cette tentative que nous avons ébauchée, et que nous présentons aux lecteurs de cette Revue en souhaitant que le hasard des rencontres, ou des recherches mieux conduites, permettent à d'autres d'enrichir cette liste fort incomplète. Nous voudrions seulement invoquer une excuse et exprimer un regret. Il est à peu près impossible, quelque patience qu'on apporte à cette tâche, de retrouver avec certitude les éditions d'un format déterminé, surtout d'un petit format. Non seulement les bibliographies et les catalogues ne nous fournissent pas d'index de formats; mais même en dépouillant d'un bout à l'autre ces répertoires, on ne saurait obtenir de renseignements précis et sûrs. Les auteurs de ces ouvrages ont bien distingué les in-folio, les in-4, et le groupe des formats plus petits; mais à l'intérieur de ce groupe, ils se servent des désignations les plus arbitraires et les plus contradictoires. En voici un exemple entre beaucoup d'autres. L'édition que Paganini donna en 1515 du *De remediis* de Pétrarque se trouve mentionnée dans plusieurs répertoires. Ce volume est semblable pour le format à tous ceux dont nous donnons plus loin la description : il mesure environ 10 centimètres de hauteur sur 5 ou 5 1/2 de largeur, et il porte une signature tous les huit feuillets. La disposition des pontuseaux verticaux et des vergeures horizontales doit donc, semble-t-il, nous le faire ranger parmi les in-32 (in-8° avec une feuille préalablement divisée en quatre)[1]. C'est en

1. Cf. Ch. et V. Mortet, art. de la *Revue des Bibliothèques*, III, pp. 305-325.

effet l'opinion de Brunet (art. *Pétrarque*). Mais la *Bibliofilia* qui décrit cette édition la donne comme un in-16; Panzer la qualifie d'in-12, et le catalogue du British Museum l'appelle in-8°, bien qu'il nomme in-24 ou in-32 tous les autres volumes de la même collection. Pour certains ouvrages comme celui-ci, la vérification est possible; mais beaucoup d'autres ne sont mentionnés que par un ou deux répertoires et ne nous sont pas accessibles. Pour ceux-là nous sommes dans le doute, et, si nous ne risquons guère de nous tromper en faisant entrer dans notre liste ceux qui figurent avec la désignation in-32 ou in-24, il est fort possible en revanche que, parmi les très nombreux in-8° ou in-12 que signalent les catalogues, un certain nombre fassent en réalité partie de cette collection. Pour toutes ces raisons la liste qu'on va lire doit être fort incomplète.

[1506]?

TÉRENCE.

Dans une note de son livre (p. 97), Lechi donne cette édition comme imprimée avec les mêmes caractères et dans le même format que les volumes que nous étudierons plus loin. Voici en effet comment il s'exprime, après avoir cité le passage de la dédicace du *Cornucopia* de 1522 sur les éditions compactes de petits caractères et de petit format : « Questo carattere e queste forme, per altro, aveva usato fin da Venezia, e le sue edizioncine correvano gia ne' principii del secolo, e se ne possono citare parecchie, come un *Terenzio* de 1506, un *Petrarca de remediis utriusque fortuna*, del 15, un *Petrarca* rime del 15 ed altri noti a bibliografi. »

Je n'ai trouvé aucune autre mention d'un *Térence* de Paganini imprimé en 1506, et je crois que Lechi a fait une erreur de date; il s'agit sans doute de l'édition in-4° de 1526, dont Lechi a donné la description (p. 105) et qui se

trouve à la Bibliothèque nationale (Rés. m. Yc 386) et à la Bibliothèque de l'Université (Rés. XVI 834).

1515 (*style vénitien*)

GLI ASOLANI DI MESSER ‖ PIETRO BEMBO.

In fine : Impresso in Vinegia nelle case ‖ d'Alessandro Paganino ‖ del mese di Aprile, ‖ dell' anno M. D XV.

In-32, CXXVI ou CXXVII ffc.

En tête, une dédicace en latin de l'imprimeur à l'auteur : REVERENDISSIMO. D. SUO. ‖ *D. Petro Bembo Pontificis primario secre‖tario Alexander Paganinus S. P. D.* Puis la dédicace en italien de Bembo à Lucrèce Borgia, qui avait été supprimée, comme on sait, de la plupart des exemplaires de l'édition aldine de 1505, et qui fut rétablie par Alde en 1515 (cf. Renouard) : A MADONNA LUCRETIA ‖ ESTENSE BORGIA DU ‖ CHESSA ILLUSTRIS ‖ SIMA DI FERRARA ‖ PIETRO BEMBO.

Bibl. Nat. Rés. Z 2460. — Brit. Mus. C 34 a 21. — Cf. *Bibliofilia*, IV, p. 140. Panzer, VIII. Venise, n° 752.

IL PETRARCA.

In fine : Impresso in Vinegia nelle case d'Alessandro Paganino, nel mese di Aprile dell' anno M D XV.

In-32.

Cf. Brunet. — Panzer, VIII. Venise, n° 754.

FRANCISCI PETRARCHAE ‖ DE REMEDIIS UTRIUSQUE ‖ FORTUNÆ ‖ LIBRI II.

In fine : Venetiis in ædibus Alexan ‖ dri Paganini inclito Lau ‖ retano principi ‖ IIII idus novem. ‖ M D XV. ‖

In-32 de 8 ffnc. (comprenant la table, l'épître de Paganini à Léon X et une pièce de vers latins) et CCCXXXVI ffc.

A la fin, l'indication d'une faute d'impression dans la poésie liminaire.

Voici le début de l'épître dédicatoire : D. Leoni. X. Pont. Max. San || ctiss. que Alexander Pa || ganinus perpetuam || felicit. || Publicaturus ex aedibus nostris (Beatissime Pater) ut amatoria illa, sic et honestissimum hocce Francisci Petrarchae opus, quod Remedia utriusque fortunae inscripsit, ex omnibus tua a me potissimum Sanctitas electa est, in cujus nomine appareat... »

Bibl. Nat. Rés. R 2577. — Brit. Mus. 1451 a 27. — Cf. *Bibliofilia*, IV, p. 140, et VI, p. 160. — Panzer. VIII. Venise, n° 750.

Sannazar. *Arcadia.*

Venezia Alessandro Paganino.

In-32.

« Une des éditions les plus rares de ce poème : elle a été corrigée par Ottavio degli Stefani. Les frères Volpi l'ont qualifiée de *libretto galante e per que' tempi corretto.* »

Brunet.

Boccace. *Labyrinthe d'amour.*

Il laberinto d'amore altrimente il corbaccio, ou Il corbaccio ovvero laberinto d'amore di Giovanni Boccaccio.

In fine : Venezia per Alessandro Paganino.

In-24 (in-32 ?).

Cf. Brunet. — Panzer, VIII. Venise. n° 753.

Cicéron. *Traités philosophiques.*

Ciceronis officiorum libri III, Laelius seu de amicitia liber I, Cato major seu de senectute liber I, Paradoxa liber I, Somnium Scipionis ex VI de Rep.

In fine : Venetiis in ædib. Alexandri Paganini 1515.

In-24.

Cf. Brunet.

Ce volume, que Brunet qualifie d'in-24, doit-il être identifié avec l'édition que possédait Panzer, et dont il a donné une description assez détaillée (cf. t. VIII. Venise, n° 749)? Le titre est le même, et la souscription est *Venetiis in aedibus Alexandri Paganini inclyto Lauretano Principe Kal. Sept. M D XV*. Panzer, il est vrai, range ce volume parmi les in-12, mais nous avons vu qu'il en faisait autant pour le *De remediis* de Pétrarque, qui est un in-32. Cette édition de Cicéron est peut-être, d'ailleurs, une des plus intéressantes de Paganini, car elle contient une dédicace à François Ier dont, malheureusement, Panzer ne reproduit que le titre : « *Invictissimo ac Christianissimo Francorum Regi Francisco Alexander Paganinus Felicitatem perpetuam.* »

1516

BOCCACE. *Labyrinthe d'amour.*

LABERINTO D'AMORE, ALTRIMENTI DETTO IL CORBACCIO DI GIOVANNI BOCCACCIO.

In fine : Venetiis in aedibus Alexandri Paganini... Kal. April. M D XVI.

In-32 de LV ff.

Cf. Brunet. — Panzer, VIII. Venise, n° 806.

CATULLE, PROPERCE, TIBULLE. *Œuvres.*

In fine : Venetiis in aedibus Alexandri Paganini Kal. Maii M D XVI.

In-32 de 127 ff.

Cf. Brunet.

FREGOSE. *La biche blanche.*

CERVA BIANCA DEL CAVALIERE ANTONIO PHILEREMO FREGOSO.

In fine : Venezia per Alessandro Paganino. Adi XVIII Zugno M D XVI.

In-24.

Cf. Panzer, VIII. Venise, nº 805. — Brunet (in-16 ?).

SANNAZAR. *L'Arcadie.*

L'ARCADIA DI SANNAZARO.

In Venezia (sans nom d'imprimeur). In-24.

Cf. Panzer, VIII. Venise, nº 818.

MARTIAL. *Epigrammes.*

M. V. MARTIALIS EPIGRAMMATA.

In fine : Venetiis in aedibus Alexandri Paga ‖ nini inclyto Lauretano Principe ‖ KAL. FEB. M D XVI.

In-32 de CLIX ffc.

Brit. Mus. 11386 de 1.16. — Notre bibliothèque.

Au verso du 1er feuillet, on lit l'épître suivante :

Alexander Paganin. Lectoribus. S.

Vobis, Lectores humaniss. qui nostram hanc industriam tantum approbatis, deberi hoc Martialisque opus jure existimavimus. Nam cum et prodesse in primis, et placere vobis studeamus. Quid per Jovem aut utilius, aut hoc uno delectabilius Poeta imprimi a nobis poterat? Caeterum, quae prius iisdem edidimus formis ceu prototypa, leviuscula praemis(s)imus, praetentaturi videlicet gratiam vestram. Posthac (quando laborem meum vobis non ingratum esse intelligo) dabo operam, ut optimi, ac electissimi quique Authores nova hac nostra veluti palyngenesia ad eam, quam videtis et pulchritudinem, et facilitatem vobis redigantur. Bene valete.

1521

OVIDE. *Fastes*, *Tristes*, *Pontiques.*

P. OVIDII NASONIS FASTORUM, TRISTIUM, DE PONTO, IN IBIM, AD JULIAM.

In fine : In aedib. Alex. de Paganinis die VIII mensis majas MDXXI.

In-32 de 34 + CLXX ff.

Cf. Brunet. — Lechi, p. 108.

SALLUSTE. *Catilina* et *Jugurtha*.

C. CRISPI SALLUSTII DE CONJURAT. CATILINE, DE BELLO JUGURTINO...

In fine : In ædib. Alex. de Paganinis, die XXIII mens. maii MDXXI.

In-32 de 8 ff. prélim. + 134 ffc. + 1 f. de souscription et 1 f. blanc.

Cf. Brunet. — Lechi, p. 108.

OVIDE. *Métamorphoses*.

OVIDII METAMORPHOSEON LIB. XV.

In fine : In aedib. Alex. de Paganinis die XXIIII mens. maii. MDXXI.

In-32 de CLXX ffc. + 7 ff. pour l'index + 3 cahiers de 3 ff. et 1 de 4, pour les « Annotationes in omnia Ovidii opera, Index fabularum... »

Cf. *Bibliofilia*, III, p. 108. — Brunet. — Lechi, p. 108.

PETRARQUE. *Canzoniere*.

IL PETRARCA.

In fine : Impr. in Tusculano apresso il Laco benacense per Alex. Paganino di Paganini brixiano. Nel an. M.DXXI adi primo di giugno.

In-32 de CLXI ff.

Au début dédicace de Paganini à la marquise de Mantoue, Isabelle de Gonzague.

Brit. Mus., 1069 a 32. — Cf. Brunet. — Panzer, VIII. Tusculanum, n° 2. — Cat. La Vallière, II, p. 499. — Lechi, op. cit., p. 103.

HORACE. *Œuvres.*

Q. HORATII FLACCI POEMATA.

In fine : Alex. Paganinus mens. jun. MDXXI.

In-32, deux cahiers, de 4 et de 5 ff. sur les mètres d'Horace + cxxx ffc.

Brit. Mus., C. 18 a 5. — Brunet. — Panzer, VIII. Venise, nº 1094. — Lechi, p. 109.

POMPONIUS MELA ET AUTRES AUTEURS.

Pomponius Mela ‖ Julius Solinus ‖ Itinerarium An‖tonini Aug. ‖ Vibius Sequester ‖ P. Victor de regioni‖bus Urbis Romae ‖ Dionysius Afer de situ orbis Prisciano interprete.

In fine : Alexander Paganinus ‖ mensis Augusti ‖ MDXXI.

In-24 de 192 ff.

Brit. Mus., 569 a 2. — Brunet. — Bibliofilia, III, p. 108. — Panzer, VIII. Venise, nº 1095. — Lechi, op. cit., p. 109.

CICERON. *Rhétoriques.*

CICERONIS UTRAQUE RHETORICA HOC VOLUMINE CLAUDUNTUR.

In fine : Alex. Paganinus, mense octob. MDXXI.

In-32.

Cf. Brunet. — Lechi, p. 109.

1522

BALDACHINO (Filippo). *Fortuna.*

In fine : Impressi in Thoscolano ‖ Appresso il Laco Benacense nelle ca‖se d'Alessandro Paganino, nel ‖ anno. M.D.XXII. Del ‖ mese d'Agosto.

In-32 de 59 ffc.

Au début dédicace en latin datée de 1517 : « Philip-

pus Baldachinus ‖ Coritanus nobili adulescenti Dño Petro ‖ Marie Baldachino, civi canonicoque ‖ coritano, et sancte Ro. ecclesiae ‖ Prothonotario, Fratri dile‖ctis. S. D. ac benefacere.

Bibl. Nat. Rés. Z 3613. — Lechi, p. 104.

Avant 1524.

Boèce. *Consolation* et *Discipline scholastique*.

Severini Boetii de ‖ Philosophiae con‖solatione ‖ ejusdem de schola‖stica disciplina.

In fine : Alexander Paganinus.

In-32 de 72 ffc.

Au verso du premier feuillet se trouve une dédicace dont je reproduis ici quelques passages.

Nicolaus Crescius Flo‖rentinus monachus cister‖ciensis Antonio Lanfre‖dino Florentino Ci‖vi illustri S. ‖

...Erat hic liber adeo saeculorum incuria jam depravatus, ut nullus sui authoris nitor, nullusque prope cultus agnosceretur. Qui cum superioribus annis restitutionem sui posceret multo pluribus vulneribus affectus est. Namque mutilus, inversus, et a se plurimum mutatus prodiit ab impressoribus in manus hominum cum commentariis quae falso Divo Thommæ Aquinati ascribuntur. Rogatus itaque ut hunc ipsum Boetii librum emendarem, ac pristinae integritati quod possem, restituerem, id eo libentius feci quod materia de qua agebatur, ea perfecto est, quæ religiosum virum maxime deceat... Id igitur opus nostra cura, ac diligentia, qualecunque emendatum, tibi Lanfredine vir ornatissime nuncupamus, non ea ratione, ut existimem ejus lectionem posse multum tuae eruditioni adjicere, sed ut tuo patrocinio in enchiridii typum astrictum, honestius, ac tutius in vulgus exiret, ut inde facile judicari possit quantum inter priorem illum, et hunc nostrum librum intersit.

Brit. Mus., C. 18 a. — Notre bibliothèque. — Cf. Brunet. — Lechi, p. 109.

Une note manuscrite de notre exemplaire permet de dater, du moins approximativement, cette édition. Le possesseur de ce volume a en effet marqué, avec le prix d'achat,

la date du 23 avril 1524. L'analogie de souscription avec l'Horace, le Pomponius Mela et les *Rhétoriques* de Cicéron rendrait la date de 1521 assez vraisemblable.

1525.

Institutions impériales.

Institutiones imperiales sine quibus legum humanarum sacrorumque canonum amator mancus est.

In fine : Tusc. apud Benachum, in edib. Alex. Paganini, 1525.

In-32 de 114 ff.

Cf. Lechi, p. 105.

ÉDITIONS SANS DATE.

DANTE. *La divine comédie.*

DANTE COL SITO ET FORMA ‖ DELL' INFERNO

In-32 de 202 ffc. (arabes) + 2 pour les cartes.

On lit dans la dédicace de Paganini au cardinal Jules de Médicis :

Alagheri poema... tusca quidem Calliope compositum opus, et vulgari (ut ajunt) rhithmo, sed nihil minus quamquam vulgare nostris his minimis typis reformare curavimus, ut omnibus ita commodius esset omni hora præ manibus posset omnium horarum opus. Illud autem placuit tuis auspiciis in publicum referre, et pro mea in te observantia, et quod nuper cum Petrarche remedia, hoc eodem a nobis caractere excussa, Patri nostro beatiss. quo tu Patruele digniss. gaudes, dedicassem...

L'expression *nuper excussa* appliquée à l'édition des *Remèdes* de Pétrarque de 1515, semble assigner à cette édition de Dante une date assez peu postérieure; sans doute vers 1516 ou 1517.

Bibl. Nat. Yd 805. — Brit. Mus., 11422 a. — Cf. *Bibliofilia*, XI, p. 66. — Brunet. — Lechi, p. 109.

DANTE. *La divine comédie.*

Édition sans date semblable à la précédente avec cette différence que la numérotation des pages est en chiffres romains.

Lechi (op. cit., p. 109) remarque que certains chiffres romains sont mêlés aux arabes de l'édition précédente (p. ex. IX, X, XV), ce qui tendrait à faire supposer que l'édition à chiffres romains est antérieure à l'autre.

Brit. Mus., 11422 a. — Cf. Brunet. — Lechi, p. 109[1].

*
* *

La liste que nous venons de dresser suggère quelques remarques. On a sans doute été frappé tout d'abord de voir que, sur une période de onze années, cinq millésimes seulement étaient représentés dans la production de Paganini pour les petits formats :

6 volumes imprimés à Venise en 1515.
5 volumes imprimés à Venise en 1516.
7 volumes imprimés à Toscolano en 1521.
1 volume imprimé à Toscolano en 1522.
1 volume imprimé à Toscolano en 1525.

Des trois éditions non datées, nous avons vu que l'une, le *Boèce*, datait au plus tard de 1524 (peut-être de 1521); quant aux deux *Dante*, s'ils sont contemporains, ou du moins au plus ancien d'entre eux, la publication en doit être de peu

1. On verra plus loin qu'il y aurait peut être lieu d'ajouter à cette liste une édition de Juvénal qui paraît désignée par un des numéros du catalogue de la bibliothèque de Bellièvre. — Nous n'avons pas cru devoir faire figurer dans notre tableau une plaquette que Lechi qualifie d'in-16, et que nous n'avons pas eue sous les yeux : elle a été imprimée, semble-t-il, par Paganino Paganini durant son séjour à Salo en 1517. Elle a pour titre : *Franc. de Alexandro da Modena viaggio ai luoghi sancti*, et porte la souscription : *Stampato in Salo ad instantia de Alex. Paganino di Paganini brixiano nel anno MDXVII adi VII decembris.* (8 ff. dont le dernier blanc; avec figures). Comme Lechi se sert d'ordinaire, pour les volumes de notre collection qu'il cite, de la désignation in-32, il est fort peu probable que celui-ci soit du même format.

postérieure au *Pétrarque* de 1515. Devons-nous penser qu'en effet la production de Paganini pour ces petits formats ait été aussi irrégulière que cette ébauche de bibliographie nous le montre ? C'est possible, et ce qui nous porterait à le croire c'est qu'il n'est pas rare que plusieurs de ces petits volumes sortent de ses presses dans le cours du même mois (avril 1515 : les *Asolani* de Bembo et le *Canzoniere* de Pétrarque; — 8 mai 1521, les *Fastes* d'Ovide; 23 mai, *Salluste;* 24 mai, les *Métamorphoses;* — juin 1521, *Horace* et le *Canzoniere* de Pétrarque). Toutefois cette particularité peut s'expliquer tout simplement par l'insuffisance de nos recherches et par la rareté de ces volumes. On remarquera en effet que le British Museum en possède à peine une dizaine, et que la Bibliothèque Nationale n'en a que quatre, dont trois se trouvaient aussi au British Museum. Quant aux bibliothèques italiennes, qui sans doute nous auraient fourni bien davantage, nous n'avons malheureusement pas pu les utiliser.

Une autre remarque que suggère cette liste est relative au choix des ouvrages. Dans la préface du Martial que nous avons reproduite plus haut, l'éditeur avertit sa « clientèle » de l'extension qu'il veut donner à cette collection de petit format et de petits caractères. A vrai dire les *leviuscula*, qu'il avait imprimés jusque-là pour sonder les dispositions du public, ne sont pas de minces plaquettes, puisque le *De remediis* de Pétrarque a 350 feuillets; mais tous les ouvrages de notre liste qui portent le millésime 1515 sont, sauf le *De officiis*, des œuvres d'auteurs italiens modernes; et parmi les volumes de l'année suivante parus avant le Martial (qui est de février 1516, style vénitien, c'est-à-dire 1517), un seul, le *Catulle*, est un ouvrage classique. Il est donc assez probable que le mot *leviuscula* doit s'entendre au figuré et que par cette phrase Paganini exprimait son intention d'entreprendre une sorte de collection minuscule des classiques latins. Après cette date en effet, il reviendra peu aux Italiens, puisque nous n'avons

relevé que le *Canzoniere* de Pétrarque publié ou, pour mieux dire, réédité en 1521, et le petit traité de Baldachino intitulé *Fortuna*, qui parut l'année suivante. On pourrait aussi, mais avec moins de vraisemblance, appliquer la déclaration du Martial de 1516/1517 aux seuls ouvrages classiques, et en faisant abstraction du Cicéron et du Catulle, supposer que Paganini désignait par *leviuscula* quelques petites plaquettes en latin qui ne nous sont pas parvenues.

***

Je n'ai trouvé que d'assez rares mentions, dans la première moitié du XVIe siècle, de ces éditions minuscules de Paganini. Peut-être est-ce à l'un de ses *Pétrarque* (ou — nous le verrons plus loin — à celui de Francesco da Bologna) que fait allusion l'Arétin, lorsqu'il parle, dans ses *Ragionamenti*, du « *Petrarchino* » que portaient toujours à la main les élégants de son temps[1]. Pour la France, je relève dans le catalogue de la bibliothèque de l'érudit lyonnais Claude Bellièvre, catalogue qu'il rédigea lui-même entre 1524 et 1530[2], les indications suivantes :

Juvénal, de la plus petite impression;
Officia Ciceronis, ejusdem impres[sionis];
Alia Officia Cice[ronis] ejusdem impressionis.

Je crois que nous pouvons reconnaître dans ces deux dernières mentions, l'édition in-32 du *De officiis* de 1515

1. Je dois cette indication à l'obligeance de M. Pierre Louÿs.

2. Ce catalogue est publié et illustré de notes fort intéressantes par M. L. Auvray dans un recueil de *Mélanges* en l'honneur de M. Émile Picot qui va paraître très prochainement. — Dans la suite de ce catalogue rédigée par Bellièvre en 1530, on trouve cette autre mention :

Colloquia Erasmi, en minime volume, que me donna monseigneur de la Part-Dieu, monsieur Claude Rosselet.

Je n'ai pas rencontré d'édition des *Colloques* publiée par Paganini en petit format; mais, si l'on se reporte à l'excellente *Bibliotheca Erasmiana* de M. van der Haeghen, on verra que cette indication de Bellièvre peut se rapporter soit à l'édition in-12 de Londres en 1525 (cf. fasc. IV, p. 57), soit plutôt à l'édition pet. in-12 de Colines en 1527 (cf. fasc. II, p. 182), ou à celle de Regnault, in-16, Paris, 1528 (cf. fasc. II, p. 196).

qui a été décrite plus haut. On se souvient que ce volume avait peut-être été dédié à François I. Quant au *Juvénal*, il est assez naturel que Paganini, qui a donné de ce poète une traduction italienne en petit in-8° à Toscolano, en ait aussi publié le texte latin en in-32 ; mais je n'ai pu retrouver ni le volume ni un témoignage explicite de son existence.

En tous cas, la tentative de Paganini ne dut pas passer inaperçue, et je crois qu'elle ne fut pas sans influence sur un de ses compatriotes et contemporains, Francesco da Bologna. Francesco Griffi da Bologna, qu'on a autrefois proposé à tort d'identifier avec le peintre Raibolini il Francia[1], est surtout célèbre comme graveur. On sait que c'est lui qui eut l'idée d'adapter à la typographie la belle écriture de la chancellerie italienne, et qui composa pour Alde ce caractère italique qui, comme on l'a dit, « révolutionna l'art typographique et fut une des causes principales de la diffusion des petits formats[2]. » On sait aussi qu'après avoir exprimé sa reconnaissance à Griffi dans les trois vers qu'il plaça en tête de son *Virgile* (le premier des petits in-8 *enchiridii forma*), Alde voulut s'attribuer l'invention des nouveaux caractères qu'il qualifia d'*aldins*. Jérôme Soncino dans l'épître dédicatoire à César Borgia, de son édition de *Pétrarque* publiée en 1503, se fit l'interprète des griefs de Francesco da Bologna :

« Per mia exhortatione non solo sonno venuti quivi li compositori tanto notabili, et sufficienti, quanto sia possibile a dire; ma anchora un nobilissimo sculptore de littere latine, graece, et hebraice, chiamato M. Francesco da Bologna, l'ingeno del quale certamente credo che in tale exercitio non trove un altro eguale. Perche non solo le usitate stampe perfectamente sa fare; ma etiam ha excogitato una nova forma de littera dicta cursiva, o vero can-

1. Panizzi (A.), *Chi era Francesco da Bologna*. Londres, 1858 (Bibl. Nat. Rés. K 1307). Cette plaquette a été traduite par Montaiglon au tome XIV de la *Revue universelle des Arts*. Cf. sur ce point les ouvrages cités par Fumagalli, *Lex. typ.*, p. 42.

2. Fumagalli, *op. cit.*, p. 500.

cellaresca, de la quale non Aldo Romano ne altri che astutamente hanno tentato de le altrui penne adornarse. Ma esso M. Francesco è stato primo inventore et designatore, el quale a tucte le forme de littere che mai habbia stampato dicto Aldo ha intagliato, e la praesente forma con tanta gratia e venustate, quanta facilmente in essa se comprende[1]. »

Ces récriminations étaient justes, et la postérité a reconnu le mérite de Francesco da Bologna; mais celui-ci n'a-t-il pas un jour lui aussi *tentato de le altrui penne adornarse*? (— ce ne serait d'ailleurs pas son plus grand crime puisqu'il devait mourir (vers 1518) sur la potence pour avoir, avec l'aide de sa fille, fait mourir cruellement son gendre.)

Très connu, nous l'avons vu, comme graveur, Francesco n'a presque rien imprimé. On connaît pourtant 6 ouvrages in-32 qui sortirent de ses presses en quelques mois à la fin de 1516 et au début de 1517. En voici la description :

PÉTRARQUE. *Canzoniere.*

CANZONIER ET ‖ TRIOMPHI ‖ DI MES‖SER ‖ FRANCESCO PETRARCHA.

In fine : Stampato in Bologna per il discret‖to huomo maestro Francesco ‖ da Bologna nel anno del ‖ Signore MDXVI ‖ Adi XX de set‖embre.

Cf. Brunet, et voir la description détaillée de ce volume dans l'opuscule cité de Panizzi.

SANNAZAR. *Arcadia.*

In fine : Stampata in Bologna per Francesco da Bologna, a di 3 ottobre 1516. In-32.

Brit. Mus. 11422 a 27 (2) [in-16]. — Cf. Brunet.

1. Cité par Fumagalli, *op. cit.*, p. 399.

BEMBO. *Asolani.*

GLI ASOLANI DI MESSER ‖ PIETRO BEMBO.

In fine : Stampato in Bologna per el ‖ diligente impressore Mae‖stro Francesco da Bo‖logna ne lanno de ‖ la Nativita del Signore 1516. ‖ Adi. 30 Ot‖tobrio.‖

In-32 de 134 ffc. y compris la dédicace de Bembo à Lucrèce Borgia; celle de Paganini à Bembo a, naturellement, disparu.

Bibl. Mazarine 44984. — Brit. Mus. 12355 a 3.

BOCCACE. *Labyrinthe d'amour.*

LABIRINTO DAMORE DE ‖ MESSER GIOVANNI BO‖CACIO NOMATO IL ‖ CORBACCIO.

In fine : Stampato in Bologna per el ‖ diligente impressore Mae‖stro Francesco da Bo‖logna ne l'anno de la Nativita del ‖ signore. 1516. ‖ Adi 9 de‖cembrio.

In-32 de 70 ffc. y compris le prologue de Castorio Laurario.

Bibl. de l'Arsenal B. L. 17382. — Brit. Mus. 12470 aa 15. — Cf. Brunet.

CICÉRON. *Lettres familières.*

CICERONIS EPISTOLAE FAMILIARES.

In fine : Bononiae per Franciscum de Bononia 1516. 20 decemb. In-32.

Cf. Brunet.

Cette édition, que nous n'avons pas eue sous les yeux, doit être la même que celle que mentionne Fumagalli sous le titre italien de *Lettere familiari* de Cicéron.

Cf. *Lexicon typographicum*, p. 42.

VALÈRE MAXIME. *Dits et faits mémorables.*

Cette édition des *Detti e fatti memorabili* de Valère Maxime est également mentionnée par Fumagalli (*op. cit.* p. 42). Elle est du même format et datée de la fin de janvier 1517.

On voit que tous ces volumes sont des in-32. A un ou deux millimètres près, ils présentent la même justification et la même hauteur de texte que ceux de Paganini. Mais ce qui est plus singulier, c'est que, sur ces six ouvrages, quatre avaient précisément paru l'année précédente chez Paganini dans ce même format (le *Canzoniere* de Pétrarque, l'*Arcadia* de Sannazar, les *Asolani* de Bembo et le *Labyrinthe d'Amour* de Boccace). Cette coïncidence avait déjà frappé Panizzi qui n'hésitait pas à écrire : « Son voluminetti in-32mo stampati a imitazione di quelli di Alexandro Paganino, quanto ai primi quattro, come benissimo osserva il sign^{r} Senesi [1]. » Que Francesco da Bologna ait voulu reproduire le format de Paganini, cela ne nous paraît pas douteux. On peut même se demander s'il n'a pas poussé plus loin cette imitation. Lorsqu'on examine l'impression de ses petits volumes, — moins peut-être du Pétrarque dont Panizzi a donné un fac-similé que des *Asolani* ou du *Corbaccio*, — et lorsqu'on en compare les caractères, d'une part à ceux que Francesco avait gravés pour Soncino [2], et d'autre part aux caractères des petites éditions de Paganini, on trouve qu'ils se rapprochent plus de ceux-ci que de ceux-là. Brunet et Fumagalli paraissent avoir partagé cette impression, puisqu'ils évoquent l'un et l'autre, à propos des caractères mêmes des in-32 de Fran-

1. Memoria dell' Avvocato Filippo Senesi, dans le *Giornale scientifico letterato di Perugia*, 1842.

2. Le commentaire de Landino qui encadre le texte de Dante dans l'édition de Soncino publiée en 1512 est assez sensiblement du même corps que celui des petits in-32 de Francesco da Bologna. Cf. ce volume : OPERE DEL DIVINO ‖ *poeta Dante con suoi commenti* ‖ *recorrecti et con ogne di*‖*ligentia novamente in* ‖ *littera cursiva* ‖ *imprese* ‖. *In Bibliotheca Bernardini.* ‖ In-4° (Bibl. Nat. Rés. Yd 191).

cesco, le souvenir de Paganini[1]. Emploierons-nous donc le terme de contrefaçon pour condamner l'imprimeur bolonais? Assurément non; nous nous contenterons de rapprocher ce procédé de celui des Juntes à l'égard des petites éditions aldines. Peut-être d'ailleurs Griffi n'a-t-il pas été seul à agir ainsi, et trouverait-on dans les bibliothèques italiennes d'autres ébauches de collections analogues avant 1520 ou 1525[2].

*
* *

On a vu au cours de ces notes combien ces petits volumes étaient rares. S'ils ont été mentionnés çà et là ou décrits par quelque bibliographe, on peut dire pourtant qu'ils sont demeurés à peu près inconnus. C'est ainsi qu'on lit dans l'ouvrage d'un érudit averti, qui était en même temps un très heureux bibliophile : « Le premier livre que Gryphius imprima dans ce format (in-16 ou in-24), si nos recherches sont exactes, format qui est plutôt plus petit que celui qu'il adopta dans la suite, est daté de 1532. Ce sont les *Aphorismes* d'Hippocrate avec une préface de Rabelais. La même année Simon de Colines imprima un *Martial* et Robert Estienne un *Térence* qui sont de la même grandeur. Ce sont là, croit-on, les premiers classiques latins, sinon les premiers livres imprimés dans ce format[3]. » Même restreinte à la France, cette assertion

1. Les caractères de Francesco da Bologna sont un peu plus gros que ceux de Paganini; c'est pourquoi le nombre des lignes est un peu inférieur dans ses éditions.

2. C'est peut-être encore la petite collection de Paganini, ou les quelques volumes de Francesco da Bologna (ce dernier en effet travaillait pour Stagnino) qui a suggéré a Bernardino Stagnino l'idée de publier deux petits volumes que Brunet qualifie d'in-24. L'un est une édition de *Juvénal, Perse,* etc., publiée le 10 novembre 1530 (c'est peut-être celle que possède le British Museum sous la cote 11375 a, Venise, in-24 « edited by Claretus »). L'autre est une édition de Sannazar : *Arcadia del Sannazaro compita e tratta emendatissima dal suo originale, cole rime novamente venute in luce*, qui parut le 11 mars 1531.

3. R. Copley Christie, *Estienne Dolet,* trad. française de C. Striensky, p. 171, note.

ne serait pas tout à fait exacte, car l'édition donnée par Rabelais chez Gryphius reproduit un *Hippocrate* de même format qu'avait publié Simon de Colines en 1524[1] et, pour s'en tenir aux ouvrages profanes, on peut citer l'*Itinerarium provinciarum Antonini Augusti* que donna dès 1512 Henry Estienne, et qui, si l'on s'en rapporte à la *Bibliographie* de Renouard, est un in-16. A plus forte raison, nous l'avons vu, cette affirmation est-elle inexacte si l'on veut l'étendre à l'Italie. Mais on ne saurait s'étonner de ces incertitudes quand on songe à l'insuffisance des renseignements que nous possédons sur les formats. Voici à ce sujet quelques indications fragmentaires.

Sans doute, c'est Alde qui, en inaugurant en 1501 la série de ses éditions classiques, répandit l'usage du petit in-8° et suscita l'imitation d'autres imprimeurs comme les Juntes, mais il ne faudrait pas croire qu'au xv° siècle l'in-8° et même le petit in-8° eussent été peu employés. Les trois premiers volumes de l'excellent répertoire Pellechet-Polain nous montrent que plus d'un dixième des incunables sont des in-8°, et le catalogue de Proctor, sur 10 000 ouvrages antérieurs à 1500, en cite près de 600 de ce format. Beaucoup de ces volumes, il est vrai, sont des livres de prières ou tout au moins des ouvrages religieux, mais les livres profanes ne sont pourtant pas rares, et dès 1477 Tomaso d'Alexandria imprimait à Venise une édition in-8° des sonnets de Burchiello[2]. Il n'est pas jusqu'aux in-16, aux in-24 et même aux in-32 qu'on ne rencontre presque dès les débuts de l'imprimerie, et le précieux répertoire des *Livres d'heures des bibliothèques publiques de Paris* qu'a donné M. Lacombe nous en fournit bien des exemples. Je me contenterai de citer, à côté du *Diurnal* in-24 imprimé à Venise en 1477[3], quelques *Heures* minuscules que j'ai pu mesurer à la Bibliothèque Nationale : 1478 (vélins 1467)

1. Cf. *Revue des Études Rabelaisiennes*, t. VI, p. 49.
2. Cf. Panzer, *op. cit.*, t. III, p. 132.
3. Cf. Panzer, *op. cit.*, t. III, p. 141.

85mm × 60; 1492 (vélins 1471) 75 × 55; 1493 (vélins 1473) 60 × 45; 1491 (vélins 1470) 60 × 43. Enfin de nombreux recueils de sermons, des traités religieux, le *Grecisme* d'Ebrard, (s. d. goth. 120 × 91. Bibl. Nat. Rés. p. X 10), le *Textus philosophiae naturalis* tiré d'Aristote (s. d. goth. 115 × 80 Bibl. Nat. Rés. p. R 241), des plaquettes telles que *S'ensuyt la désolation de la ville de Napples* (s. d. goth. 130 × 91 Bib. Nat. Rés. Ye 3842), le Diurnal parisien de 1496 (Bibl. Ste Geneviève, Rés. Œ XV 820, 101 × 70), le *Marco Polo* in-12 imprimé à Venise par Baptista da Sessa en 1496[1] nous montrent que dès le xve siècle l'usage des petits formats s'était répandu, surtout en France et en Italie.

Pendant les quinze premières années du xvie siècle, ces petits formats furent également employés pour des livres profanes, par exemple les *Sonecti di Cei* (Firenze, 1503, 161 × 92), les *Collectanea n. morte de Seraf. Aquilano* (Bologne, 1504, 141 × 88)[2], les *Opere volgari* de Pétrarque (Venise, 1511) et le *Decameron* (Venise, 1512 et 1513)[3]. Toutefois ce sont là, semble-t-il, des publications isolées, et d'ailleurs, si l'on excepte les livres d'heures, le format en est sensiblement plus grand que celui des éditions de Paganini et de Francesco da Bologna[4]. C'est pourquoi nous avons cru qu'il n'était pas sans intérêt de recueillir quelques renseignements bibliographiques sur cette collection de 1515 qui fait déjà songer aux célèbres éditions de Cazin.

RENÉ STUREL.

1. Cf. Panzer, *op. cit.*, t. III, p. 391.
2. Je dois ces deux renseignements à l'obligeance de M. Vaganay.
3. Cf. Panzer. *op. cit.*, t. VIII, et Brunet.
4. Ces mesures n'étant pas celles de la justification mais celles de la page peuvent naturellement varier un peu pour chaque ouvrage d'un exemplaire à l'autre.

LE POÈTE

ANTOINE DU SAIX

(1537)

Il naquit vers 1505 et mourut très tard, sous Henri III. Quelles que soient les dates de son existence qui est assez mal connue, Antoine du Saix demeure pour nous un poète du moyen âge, le dernier, sans doute, et non le moindre.

Sa ville natale était Bourg. C'est là qu'il vécut sa longue vie, portant l'habit des frères de Saint-Antoine, dans une atmosphère provinciale et calme où l'âme du xve siècle survivait encore.

Il eut pour maîtres en l'art des vers ces vieux poètes dont les noms sont presque tous perdus et dont *le Jardin de Plaisance* nous présente les œuvres comme une *Fleur de rhétorique*. Il fut de ceux qui prirent pour bréviaire « en l'honneur, gloire et exaltation de tous amateurs de lettres » le docte livre écrit par « maistre Pierre Fabri, en son vivant curé de Meray et natif de Rouen » : *le Grant et vray art de pleine Rhétorique* « imprimé en 1521 avant Pasques » c'est-à-dire en 1522. Du Saix avait dix-sept ans. Ce fut là son Gradus français.

On a été sévère pour ces rhétoriciens. On les a traités brutalement, comme La Harpe traitait les « gothiques ». Leur école eut pour historien un de ces juges dogmatiques

et péremptoires, enclins à dénoncer partout la marque du pédantisme, et dont on se demande pourquoi ils s'attaquent d'abord à la poésie, qui risque si peu de troubler leurs songes.

Entre *le Jardin de Plaisance* et le parnasse de 1520 il n'y a pas tant de différences; il y a même, pour certains, quelque identité.

Le jeune homme dont Vérard imprima, l'an 1500, ce premier vers de rondeau[1] :

Amours : c'est le cry de la nuict.

a trouvé l'un des plus beaux « cris » que l'amour ait fait entendre. Et jusqu'ici, nous ne savons pas son nom. Mais c'est peut-être l'un de ceux qui « moururent après 1500 » et que l'on condamne en bloc sans autre forme de critique.

Antoine du Saix fut donc élevé à cette école, selon les principes d'une poésie concise et achevée qui haïssait le développement et ne croyait pas que la perfection fût humainement réalisable en dehors des petits sujets.

Il s'en écarta tout d'abord, en écrivant au courant de la plume son *Esperon de Discipline;* mais il revint à la règle avec son meilleur ouvrage, et comme la modestie lui était venue en même temps que l'expérience, il prit simplement pour titre :

Petitz fatras d'ung apprentis[2].

Ce livret de 40 feuillets in-4° magnifiquement imprimé par Simon de Colines avec un encadrement de Geoffroy Tory est daté de 1537 et fut achevé l'année précédente comme l'indique à la dernière page une inscription qui se termine ainsi :

...Scribebat frater Antonius Saxanus Burgensis, pernipeta Antonianus. 19 Maij 1536.

1. *Le Jardin de Plaisance*, éd. Verard. f° CXVI; éd. Arnoullet, f° LXXVII v°.
2. Décrit d'après un exemplaire en maroquin de Koehler provenant de la vente Cailhava. — Haut. : 226. Larg. : 143. — Voir fig. p. 76.

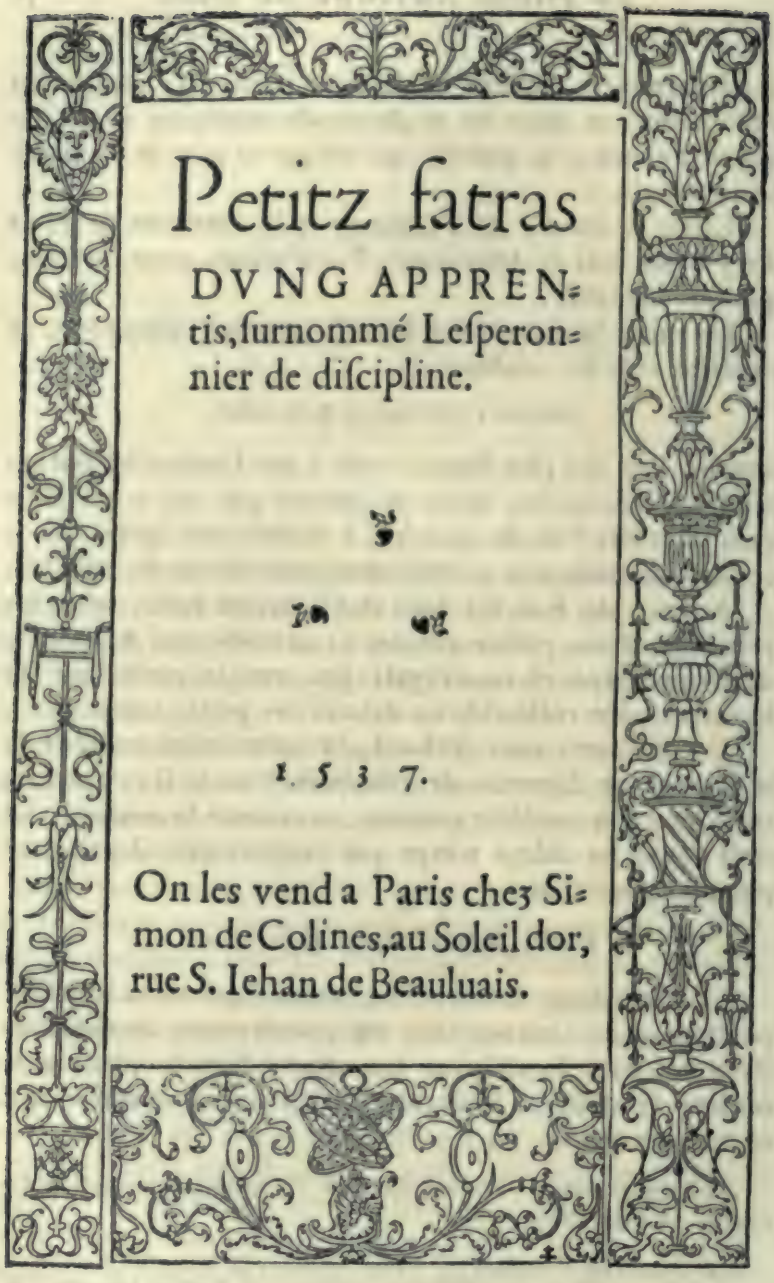

Petitz fatras
DVNG APPRENtis, ſurnommé Leſperonnier de diſcipline.

1537.

On les vend a Paris chez Simon de Colines, au Soleil dor, rue S. Iehan de Beauluais.

Titre des *Petitz fatras* d'Antoine du Saix. — Éd. orig.

C'est un recueil de petites pièces tour à tour pieuses, morales ou doucement satiriques. Selon l'usage du temps, beaucoup sont données et plus que dédiées, offertes en étrennes à divers personnages comme des pensées ou des prières qu'ils auraient conçues intimement et que l'auteur n'aurait fait que traduire.

Devant un si frêle et délicat ouvrage, je ne comprends guère que l'on s'acharne à chercher les pièces médiocres. Notre rôle, au contraire, et notre récompense est de touver les meilleures pages et de les faire lire autour de nous, s'il en est qui soient peu connues.

Il nous suffira peut-être d'en souligner une pour que certains lecteurs rendent à Antoine du Saix la place qui lui était due.

DIZAIN DE SŒUR MARIE DE LUCINGE

Comme en la fleur descendt doulce rosee,
Dont fruict procede et vient en sa saison.
Comme au miroir entre face opposee,
Et doulcement comme pluye en toison.
Comme une voix penetre en la maison
Sans ouverture, et au cueur la pensee,
Soleil en vitre, et par ce n'est persee,
Ainsi Iesus pour prendre humanite
Vint en Marie...

A-t-on rien écrit de plus charmant sur l'Incarnation? et n'est-il pas vrai que l'âme du moyen âge est là tout entière, presque mêlée à la nôtre?

Telle de ces images

Et doulcement comme pluye en toison

semble venir à nous du fond du XIIe siècle. Tel vers si simple et pourtant si habilement césuré

Comme une voix penetre en la maison

fait déjà pressentir Verlaine; et à chaque vers, nous voyons croître la nouvelle métaphore à travers la limpidité de la plus pure poésie française.

PIERRE LOUYS.

LA BOURGEOISE DESBAUCHÉE

(1610)

A la vente de feu J. Coudre, de Mulhouse (23-25 mai 1912), j'ai pu acquérir le n° 288, réunion précieuse de deux opuscules satiriques en vers, *La Bourgeoise desbauchée* (1610) et *La Gazette* (1609). Le volume est charmant : très frais, relié en maroquin du Levant par Bisiaux ou Mouillié, il provient de Méon dont il porte, sur le premier titre, la minuscule cote à l'encre rouge « 192 » et, sous le n° 1825, le catalogue de 1803 indique cet exemplaire adjugé 6 fr. 80 à Lenormand, commissaire-priseur.

Le second de ces deux ouvrages, également curieux et inconnus, présente un intérêt tout particulier, mais l'importance de la *Bourgeoise desbauchée* n'est pas moindre.

***

[Titre gravé] La ‖ Bovrgeoise ‖ desbavchee ‖ [Figure] ‖ *Ie ſcay dix mille tours* ‖ *Au combat de la couche* ‖ *Domptant par mes detours* ‖ *les Amans à la touche.* ‖ A Paris ‖ *Pour Nicolas Rouffet* ‖ *Auec priuiliege du Roy.*

In-12, 30 ff. sign. A-8, B-4, C-8, D-4, E-6 (54 pp. ch.). Privilège accordé pour six ans à Nicolas Rousset, le 16 février 1610.

Brunet ignore la *Bourgeoise desbauchée* ; la *Bibliographie Gay* la mentionne d'après le seul catalogue Méon, dont

elle reproduit l'indication fautive « par Nic. Rousset ». N'ayant trouvé trace du volume nulle part ailleurs, l'ayant cherché vainement dans les bibliothèques de Paris, j'étais disposé à croire mon exemplaire unique, lorsque, au hasard d'une conversation, M. Émile Picot m'apprit qu'un étudiant berlinois, M. Martin Löpelmann, venait de découvrir à la Königliche Bibliothek un opuscule contemporain, *La Petite Bourgeoiʒe*, qu'il se proposait d'éditer. Bien entendu, M. Picot avait une fiche sur la *Petite Bourgeoiʒe* : le même quatrain figurait sur le titre du volume de Berlin et sur celui de mon exemplaire. On pouvait présumer deux impressions d'un même texte.

Avec une parfaite bonne grâce, M. Martin Löpelmann me transmit spontanément le manuscrit de son travail, et la Königliche Bibliothek m'envoya en communication le volume dont voici la description :

[Titre gravé sur bois et imprimé] La ‖ Petite Bovrgeoize ‖ [Figure] ‖ *Ie ſçay dix mille tours* ‖ *Au combat de la couche,* ‖ *Domptant par mes dètours* ‖ *Les Amans à la touche.* ‖ *A ROVEN*, ‖ Chez Iean Petit, tenant ſa boutique ‖ dans la Court du Palais.

In-12, 18 ff. sign. A-D par 4, E par 2 (36 pp. ch.).

Cart. demi-veau brun, très rogné (127 × 74). Étiquette imprimée : *Donum Friderici Wilhelmi IV Regis augustissimi die 15 septembre 1847. — Ex biblioth. Steph. Mejan comitis*[1].

La *Bourgeoise desbauchée* et la *Petite Bourgeoiʒe* sont bien deux éditions d'un même ouvrage. Les variantes n'ont que peu d'importance, et il semble évident, à première vue, que la *Petite Bourgeoiʒe* soit la contrefaçon de la *Bourgeoise desbauchée*. Celle-ci possède un joli titre gravé sur cuivre, dont l'autre paraît une grossière copie retournée ; imprimée soigneusement, avec une justification large,

1. Königliche Bibliothek, Xt 8870. — Étienne Méjan, comte de l'Empire, secrétaire du prince Eugène, mourut à Munich le 19 août 1846.

elle offre un plus grand nombre de pages, un avis au lecteur et surtout un privilège : — il n'en faudrait pas tant pour conclure en sa faveur! Je n'ose cependant en décider, car

A PARIS
Pour Nicolas Rouſſet
Auec priuilege du Roy

il s'agit d'une œuvre essentiellement rouennaise. Nicolas Rousset, libraire parisien[1], a-t-il devancé son confrère

1. Nicolas Rousset, frère cadet d'Antoine, n'est guère connu que pour avoir imprimé, en 1612, le *Recueil de plusieurs farces* et, en 1625, *La Chasse royale*. Lottin le fait exercer de 1605 à 1626, mais M. Ph. Renouard (*Imprimeurs parisiens*, p. 331) dit que Nicolas Rousset a payé la taxe d'ouverture

rouennais Jean Petit? C'est fort douteux et ce n'est pas logique. L'année précédente, en 1609, Nicolas Rousset

A ROVEN,
Chez IEAN PETIT, tenant sa boutique
dans la Court du Palais.

publiait *La Gazette* « A Paris, jouxte la copie imprimée à Rouen, par Jean Petit », sans se nommer. Si Nicolas

de boutique en 1599-1600 et qu'on rencontre son nom dès 1597. Jusqu'en 1615, son adresse fut : « Ruë de la Pelleterie, près l'horloge du Palais, à l'image S. Jacques, devant la chaire de fer. » Grâce à l'extrême obligeance

Rousset démarque Jean Petit une seconde fois, pourquoi abandonne-t-il son attitude discrète, et comment obtient-il un privilège pour son entreprise?... Il serait excessif de s'attacher à un si mince problème; mieux vaut lire le volume. L'édition due aux soins de M. Löpelmann paraîtra prochainement. Je veux seulement, par quelques extraits empruntés à la *Bourgeoise desbauchée*, montrer l'intérêt de ce petit livre, précieux pour l'histoire des mœurs familières et l'étude de la langue.

*
* *

Après un préambule sur la vanité, l'auteur déclare qu'on ne saurait mieux apprécier ce déplorable défaut que

de M. Émile Picot, j'ai pu retrouver quelques volumes publiés par Nicolas Rousset :

— Antoine et Nicolas Rousset impriment ensemble le *Combat de l'hérésie et de la Foy*, in-8, en 1605 (La Caille).

— Jean Rochette, *Traité et Instruction pour les decrets, enchères et criées*, 1608, in-8. Bibl. nat. F. 43620.

— *La Gazette*. Jouxte la copie imprimée à Rouen par Jean Petit, 1609, in-12 (Publ. anonyme).

— *La Bourgeoise desbauchee*, 1610, in-12.

— Vincent Tagereau, *Discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme*, 1610, in-8.

— Même ouvrage, seconde édition, chez la veuve Jean du Brayet et Nicolas Rousset, 1611, in-8. Bibl. nat. F. 25440.

— *Recueil de plusieurs farces*, 1612, in-12. — Cat. Rothschild, IV, n° 3030.

— *Histoire véritable de la grande et admirable deffaicte de l'armée du Turc, avec la perte de soixante mille hommes par Simon Siech, Satrape de Suze*... in-8. — Cat. Ch. Schefer, 1899, n° 883.

— J. de Nynauld, *De la lycanthropie*, 1615, in-8. Bibl. nat. Rés. R. 2564.

Cet ouvrage, dont le privilège est daté d'avril 1615, semble le dernier qui porte la première adresse « rue de la Pelleterie... »; la même année, on voit cette indication : « Chez Nicolas Rousset, en sa boutique en l'Isle du Palais, vis à vis des Augustins. » Dès lors, Nicolas Rousset édite plus particulièrement des opuscules d'actualité, politiques ou religieux; certaines de ses impressions portent sa marque, une source vive coulant d'un rocher, enguirlandée de la devise « Semper et melius ». A partir de 1622, on trouve la troisième et dernière adresse de Nicolas Rousset, souvent abrégée : « Chez Nicolas Rousset, libraire en la grand'salle du Palais du costé de la Conciergerie ». En 1622, il imprime pour Jacques Besongne, libraire à Rouen, l'*Explication des articles et chefs du crime de leze-Majesté*, de Pierre Bougler (Bibl. nat. F. 25324) dont le solde fut vendu en 1628 sous un nouveau titre portant « A Paris, chez Nicolas Rousset... MDCXXVIII » (Bibl. nat. F. 29979). C'est la mention la plus tardive que j'ai vue de ce libraire.

chez les femmes de condition moyenne, épouses de greffiers ou d'avocats. Il présente son héroïne qui paresse au lit le matin. Aussitôt levée, la dame court à son miroir, puis elle s'habille pour aller entendre la messe :

Si ma Bourgeoise (sans attente)
Peut avoir cent escus de rente,
Il faut au costé le miroir,
La monstre, le petit drageoir,
Il faut que ces cheveux atornes
Sur la teste des doubles cornes,
Qui ondoyent de toutes pars,
Sur ses yeux, en son front espars,
L'aiguille esclatant à la Lune,
Pour cappe, quelque escharppe brune,
Pour faire paroistre un beau teint
...La chaîne à la mode nouvelle,
Pour bien briller à la chandelle,
Le manchon de velours excellen,
Et le colier d'œil de mélen
Sur la manche de sa chemise
Le bracelet plein de devise,
Ou de chiffres d'un amoureux
De ferrures de doubles nœuds [1],
De fleurs, d'œillets, ou bien de roze
...Le vertugadin qui sautine,
Avec la robe d'estamine,
Cotte dessus, cotte dessous,
Dedans sa bource pas cinq sous,
Et la jouë de fart vermeille,
Et tousiours la puce à l'oreille,
Voila ma Bourgeoise en ce poinct
Propre à porter dessus le poing.

Enfin, elle arrive à l'église ; elle regarde la tournure des uns et des autres, ou bien :

En contrefaisant la dolente,
La bigote ou la penitente,
Elle leve les yeux en haut
Comme un corbeau qui a trop chaut,

1. *La Petite Bourgeoize* donne : D'SS fermes...

Quelquefois les tourne en la sorte
Qu'une corneille demy-morte,
Puis ouvre les bras et les doigts,
Comme on peint le bon S. François,
Apres cela pour la sortie
Fait des reverences de pie,
Releve son vertugadin,
Courbe les yeux sur son tetin...

Rentrée au logis, elle mène grand tapage et dine de méchante humeur. Elle a mille projets en tête : entreprendra-t-elle, pour se distraire, un pèlerinage à Saint-Aignan ou à Bosc-Guillaume? est-ce l'époque de la foire au Boucachard, de la foire Saint-Germain, de la Guibray, de la Mitourie? une amie ne se marie-t-elle pas à Caudebec ou à Louviers? Mais un galant se présente, elle se prépare à le recevoir :

Cependant elle est à sa chambre
Avec son habit en j'en veux,
La coiffe avec les faux cheveux,
Le pelerin à la modeste,
Le cimare, ou la demy veste,
Le devanteau de point couppé,
Le corps de cotte decouppé,
La cotte de futaine blanche,
Et les basques dessus sa hanche,
Les manches boufantes d'orgueil,
La tache noire pres de l'œil...

La conversation s'engage, le pauvre mari absent en supporte tous les frais. La dame se plaint de sa triste condition, en telle sorte que le galant s'offre pour la protéger et hasarde une déclaration. Elle goûte le jeu, mais si l'entretien vient à changer, elle passe en revue tous les gens de sa connaissance. A chacun est distribuée une médisance ou une ignoble méchanceté. Le soir, entre chien et loup ou bien au clair de lune, la belle se promène le long des quais, en joyeuse compagnie. Le lendemain, elle visite une accouchée et lui prodigue les conseils. Son bavardage

est sans répit; elle parle de la cour et de la ville, de la mode et du ménage, des intrigues et des plaisirs...

Mais voyla le salut qui sonne,
Là où ma Bourgeoise a promis
De trouver un de ses amis,
Laissons l'accouchée pourveuë
De comptes à perte de vuë,
Qui faisant un signe de Croix,
Commence à dire à haute voix,
Que ce qui restera derriere,
Demandez à la chambriere.

Or voila donc sans fiction,
Ce qui cause l'ambition
Aux cœurs fantasques pleins de noise
Comme celuy de ma Bourgeoise.

Ainsi se termine, un peu brusquement, cette satire pleine de verve et de truculence. Pour clore le volume, une pièce « Aux dames » met en scène un marchand de frivolités :

Je suis un marchand de la Grece,
Qui viens en ce lieu sans addresse
Pour vendre mes petits jouëts,
Beautez du monde les plus belles,
Voulez-vous de mes bagatelles
Pour mettre dans vos cabinets :

Voulez-vous des masques d'occaigne,
Le blanc et le rouge d'Espaigne,
Ou l'Alun exquis de tout point,
Voila l'eau d'ange, et la pommade,
Propre à laver un teint malade,
Et luy donner un embon-point...

L'auteur? Il ne serait pas aisé de le découvrir. C'était sans doute un de ces bons compagnons qui fréquentaient à l'époque les boutiques des libraires rouennais, mais je ne pense pas qu'il faille attribuer la *Bourgeoise desbauchée* aux émules de Mathurin Régnier. Ceux-ci se montrèrent poètes de meilleur aloi.

L'édition de Jean Petit ne comporte rien de plus, tandis que celle de Nicolas Rousset s'achève par quelques mots au lecteur : « Amy lecteur ceste piece que je te presente est tant pour t'ayder à passer le temps, et te donner à rire ces jours de recreation que pour te faire cognoistre les ruses et stratagemes dont usent celles qui feignent porter le tiltre d'honneur, et contrefaire les femmes honnestes, mais quelque deguisement et dissimulation qu'elles facent, elles se peuvent remarquer, comme tu pourras veoir, tant par le narré, que par la figure de ce petit traitté, dans lequel sont depeints leurs discours, vestements, pourmenades, assignations, finesses, tromperies, et tout ce dont elles se servent pour executer leurs mauvaises entreprinses. Comme aussi pour monstrer la difference qu'il y a de ces Bourgeoises desbauchees avec les Bourgeoises d'honneur qui sont exemptes de toute dissimulation et feintise, n'ayans rien tant en recommandation que la crainte de Dieu, l'obeyssance qu'[elles] doivent à leurs maris, et l'honneur empraint dans le cœur, et rien aussi tant en horreur que la dissolution et lubricité, et toutes choses illicites et deshonnestes. Parquoy, Amy lecteur, tu prendras en gré ce petit eschantillon de plaisir pour passer les serees de Caresme prenant, en attendant qu'il se presente quelque autre discours plaisant et recreatif. Adieu. » Suit un extrait du privilège accordé pour six ans, le 16 février 1610, à Nicolas Rousset.

Deux jours plus tard, le jeudi 18 février 1610, on vendait la brochure dans les rues; Pierre de l'Estoile ne manquait pas de l'acheter et consignait le fait dans son journal (éd. Jouaust, X, p. 148) :

« On crioit, ce jour, une fadèze nouvelle, toute propre pour les jours gras, bastie et rythmée de mesmes, intitulée : *la Bourgeoise desbauchée*. Qui y voudra ajouster la Damoyselle, le pourra faire seurement et (comme je croy) sans recherche. J'ay donné, de ceste baguenaude, ung sol. »

LOUIS LOVIOT.

UN
ROMAN INÉDIT DE RESTIF

Quand le pauvre Restif de la Bretonne mourut chez sa fille Marion[1] le 3 février 1806, il laissait plusieurs ouvrages inédits et achevés que la misère, la vieillesse, la maladie l'avaient empêché d'imprimer lui-même.

Le plus important, celui sur lequel il fondait toutes ses espérances était entièrement terminé depuis 1797. Nous en connaissons le titre : *l'Enclos et les Oiseaux*. Nous savons même assez vaguement ce qu'il devait contenir. C'était un recueil de *Revies* et de soixante nouvelles diverses que réunissait en un seul roman le réseau artificiel d'un conte énorme et singulier. Restif a donné sur son livre des explications confuses et parfois contradictoires au milieu desquelles nous distinguons toutefois avec clarté le sujet du premier conte[2] et le plan des *Revies*[3].

Qu'était-ce que les *Revies* ? Le dernier terme et peut-être le plus curieux de son évolution littéraire.

Restif n'avait aucune liberté d'imagination. Il ne pouvait conter que les métamorphoses du vrai. S'il ne peignait pas la réalité, il la déformait à dessein ; mais

1. Rue de la Bûcherie, dans une vieille maison qui survit et porte le n° 16. Aucune plaque commémorative ne la signale.
2. *Monsieur Nicolas*, t. XVI (1797), p. 4754 sqq.
3. *Les Posthumes*, 1802, t. IV, p. 303, 314 et 315 à 334.

inventer un personnage et lui prêter des aventures était un travail cérébral trop complexe pour ses facultés. Lorsqu'il s'y essayait, ses récits perdaient toute vraisemblance et presque toute raison.

Il le savait, car il jugeait assez bien la valeur relative de ses divers ouvrages. Aussi n'hésitait-il pas à répéter le même récit sous plusieurs aspects différents comme un peintre fait des répliques du même tableau en changeant les accessoires. Il y a telle anecdote (sur sa fille Agnès) dont nous possédons cinq narrations distinctes depuis *Ingénue Saxancour* jusqu'à l'*Anti-Justine*, en passant par *l'Année des Dames*.

Lorsqu'il eut ainsi publié son histoire sous une forme romanesque dans *le Paysan perverti, la Femme infidelle*, etc., il entreprit de la recommencer tout entière en seize volumes sous forme de confession véritable (*Monsieur Nicolas*). Ce n'était pas assez. Il reprit une fois de plus toute sa biographie depuis sa première enfance, sous une forme théâtrale et ce fut *le Drame de la Vie*.

Mais ensuite? Il avait écrit tour à tour le roman de sa vie, l'histoire de sa vie, le drame de sa vie. Comment renouvellerait-il l'éternel sujet de son labeur?

Ce fut alors qu'on lui suggéra une idée assez originale et peut-être sans précédent exact : celle d'écrire le journal de sa vie passée *telle qu'elle aurait pu être s'il eût été heureux*.

Ne vous y trompez point : ce n'est pas tout à fait ce que tentent les vieilles dames de lettres lorsqu'elles enjolivent à leur avantage les souvenirs lointains de leur premier amour. Restif avait déjà fait cela d'ailleurs, car il est à cet égard bon nombre d'hommes qui sont femmes. Son nouveau projet tenait tellement du rêve (par les faits) et tellement de la réalité (par les personnages) que je ne connais pas d'ouvrage antérieur comparable à celui-ci.

Restif en attribue l'idée à Cazotte. Le 31 janvier 1792, ayant achevé le manuscrit des huit premières parties de

Monsieur Nicolas, il le fit lire par Cazotte qui lui dit en le lui rendant :

« Que feriez-vous si vous recommenciez votre vie et que vous fussiez maître des événements [1] ? »

Restif lui répondit par LES REVIES, *histoires refaites sous une autre hypothèse, du* CŒUR HUMAIN DÉVOILÉ.

Pour que l'homme pût être heureux, il lui faudrait une prudence qu'il ne peut avoir que par l'expérience. En consequence il lui faudrait deux vies connexes et sans intervale. *Revivre* serait sa véritable vie.

... On a vu d'ailleurs quelle a été ma vie, puisqu'elle est imprimée. Le Lecteur sera donc en état de m'entendre quand je rectifierai tous les évènemens, d'après l'expérience, et que je montrerai de cette manière, ce qu'il m'aurait falu, pour être heureux [2].

« Je ne crois pas, dit Charles Monselet, que la personnalité puisse être poussée plus loin que cela [3]. »

Seules, l'Introduction, la *Ire Revie* (Mme Hennebenne) et la moitié de la *IIe* (Jeannette Rousseau) furent imprimées par Restif en appendice aux *Posthumes* (1802) et elles contribuèrent sans doute à faire saisir l'ouvrage car ce sont les pages les plus libres que Restif ait signées. Au bas de la dernière il écrivit simplement :

La suite de cette REVIE *se trouvera dans* L'ENCLOS [4].

Dans L'ENCLOS ET LES OISEAUX, précisait-il autre part [5]. Et de même toutes les *Revies* suivantes.

Mais quatre ans plus tard, quand Restif mourut, *l'Enclos et les Oiseaux* restait inédit ; il l'est encore ; il est même perdu et depuis longtemps. En 1858, Monselet disait le manuscrit « égaré » (p. 70). En 1875, Lacroix n'en avait découvert aucun vestige et pourtant il ne vou-

1. *Les Posthumes*, 1802, IV, 314.
2. *Ibid.* IV, 315.
3. CH. MONSELET. *Rétif de la Bretonne*, 1858, p. 186.
4. *Les Posthumes*, 1802, IV, 334. Les titres, sans plus, de dix *Revies*, sont indiqués p. 303. D'après cette liste, celle de Jeannette Rousseau serait la IIIe. Celle de Cécile Lecomte n'y est pas annoncée.
5. *Ibid.* IV, 314.

lait pas croire à sa destruction. « On peut *espérer*, disait-il, que le manuscrit se retrouvera [1]. »

L'espoir, il est vrai, nous soulage. Toutefois Monselet ne nous en avait guère laissé. Au cours d'une conversation avec les héritiers de Restif, il avait pris cette note inquiétante :

Sa fille Marion, qui habitait le domicile paternel [2], essaya bien de tirer parti d'une masse de manuscrits renfermés dans une grande armoire, elle les fit voir à quelques littérateurs; mais Retif seul eût pu se reconnaître au milieu d'un pareil désordre [3].

Et comme il ajoutait aussitôt :

Ses autographes sont très rares.

l'hypothèse la plus vraisemblable était que *l'Enclos et les Oiseaux*, refusé par les libraires de l'Empire, avait servi à faire des cornets dans la boutique d'un épicier.

*
* *

Il y a quelques années, je revenais de Bourgogne où j'avais fait des recherches assez fructueuses sur Restif, sur sa famille et sur ses amies d'enfance quand j'ouvris le catalogue d'un savant expert en autographes qui annonçait « une page d'un manuscrit de Restif ».

J'allai voir la page. On m'en présenta plusieurs. Je demandai de quel manuscrit elles étaient tirées. On n'avait pas cherché à les identifier. L'œuvre de Restif est immense. Comment retrouver une page entre soixante mille? Cependant je regardai l'autographe que l'on m'avait mis sous les yeux et je lus dans un éblouissement : — *IXe Revie*.

La neuvième Revie! mais on n'en connaissait que deux! La neuvième?... Sans aucun doute, c'était une

1. P. Lacroix. *Bibliographie... de Restif de la Bretonne*, 1875. 8°, p. 442.
2. C'est le contraire qu'il faut dire. Restif demeurait chez sa fille.
3. Monselet, op. cit., p. 208. — Actuellement, on ne connaît que deux petits mss. autographes de Restif. Tous deux sont à la bibliothèque de l'Arsenal. L'un a été publié en 1889 par M. Paul Cottin; l'autre a été retrouvé et identifié par M. Funck-Brentano.

page du manuscrit perdu. C'était *l'Enclos et les Oiseaux!*

« Combien de feuilles possédez-vous? — Une vingtaine. — Je les prends toutes. En avez-vous déjà vendu? — Quelques-unes seulement, qui nous ont été demandées d'Allemagne. »

Rentré chez moi, je me gardai bien de conter ma trouvaille à personne et j'attendis le hasard qui me permettrait de compléter autant que possible le manuscrit. J'espérais découvrir un autre dépôt.

Hélas! je l'ai retrouvé aussi, mais trop tard, celui-là. J'avais laissé passer deux ans... Le second marchand d'autographes, à la même époque, avait possédé une partie du manuscrit non identifié. Les feuillets en avaient été dispersés peu à peu, vendus à des amateurs isolés, entre autres « à un monsieur qui en a pris beaucoup » et dont on ignore le nom.

J'ai acquis là ce qui restait, c'est-à-dire peu de chose, et maintenant mon petit dossier se compose ainsi qu'il suit :

1° Revies.

P. 53 à 72 — 82 à 85 — 115, 116 — 119 à 126. — Soit : 34 pages.

2° Nouvelles.

P. 1 à 8 d'une première nouvelle. — P. 3, 4, 7 et 8 d'une autre nouvelle. — Soit : 12 pages.

En tout, 46 pages de divers formats : 16 × 21 et 18 × 24.

On en retrouvera d'autres, cela est certain. Celles qui manquent sont dispersées, mais elles ne sont pas toutes perdues.

Je fais appel aux collectionneurs d'autographes. Les amateurs qui possèdent des feuilles provenant d'un manuscrit de Restif sont désormais prévenus que ces pages peuvent appartenir, comme les miennes, à un ouvrage inédit, *l'Enclos et les Oiseaux*, dont on s'occupe de reconstituer l'ensemble et de publier les fragments.

Je serai reconnaissant de toute communication que l'on voudra bien m'adresser, à la suite de cet article.

***

Nous reproduisons ci-contre la première des 46 pages que j'ai réunies. Comme l'écriture de Restif est parfois difficile à déchiffrer, on ne sera peut-être pas fâché d'en trouver ici la transcription.

IXe Revie. — Cécile Lecomte.

[Plusieurs mots barrés.] — Je suis à Paris en 1757. J'y ai l'etat de ma 1re vie en apparence; mais j'ai cultivé l'amitié de Gaudet d'Arras, dont le père avait apporté des *Indes* une fortune immense. J'ai à cette époque 50 mile livs. de revenu. Je n'en ai distrait depuis 3 ans que les sommes nécessaires pour acheter les prés des *Roies* et toute la terre de *Saci* et celle du *Vaudupuits;* j'ai fait un Enclos, depuis la *Levée* jusqu'aux *Fontaines de Joux*, c'est-à-dire d'une lieue de long sur 500 pieds de large l'un portant l'autre; car, vis à vis le *Boutparc*, je l'ai englobé dans mon Enclos. J'ai passé là des momens délicieux avec *Jeannette-Rousseau*, puis avec *Marie-Jeanne*. Mais ensuite je les ai établies, l'une à *Courgis* dont j'ai acheté la Terre, l'autre à *Laloge*, que j'ai acquise pour l'y établir, ainsi que *Courtenai*, les *Boislabbe* et l'intermediaire entre *Laloge* et les *Vauxgermains*, que j'ai également acquis. Ainsi mes deux maîtresses, mères chaqu'une de deux Enfans, fils et fille, étaient également dotées. Les fermes de *Laloge*, les *Bois-l'Abbe*, les terres et les bois de *Vauxgermain* et le franc alleu de *Courtenai*, égalant au moins la Baronie de *Courgis* & *Charmelieu* et la *Metairie Rouge*, avec ses bois. J'avais quitté le pays, non de peur d'être tourmenté par mes deux concubines, pour les épouser; heureuses avec leurs enfans & la fortune que je leur abandonais, eles m'aimaient et m'avaient accordé leurs faveurs sans me parler jamais de mariage, ni me faire de reproches sur ma bigamie; mais c'était mes parens à moi, qui me pressaient, par probité, d'épouser l'une ou l'autre.

Ils ne connaissaient pas ma fortune; je n'avais acquis la terre de Saci et du Vaudupuits, avec leurs bois, leurs prés, leurs terres et leurs vignes, pour en laisser jouir et disposer mon Pere, qu'avec mes revenus & quelques présens de mon Ami. Je feignis donc le dépit, & je dis à mes parens de Saci et de Courgis : — Je ne veux pas me marier. Je vous laisse une fortune, à vous & aux deux mères de mes

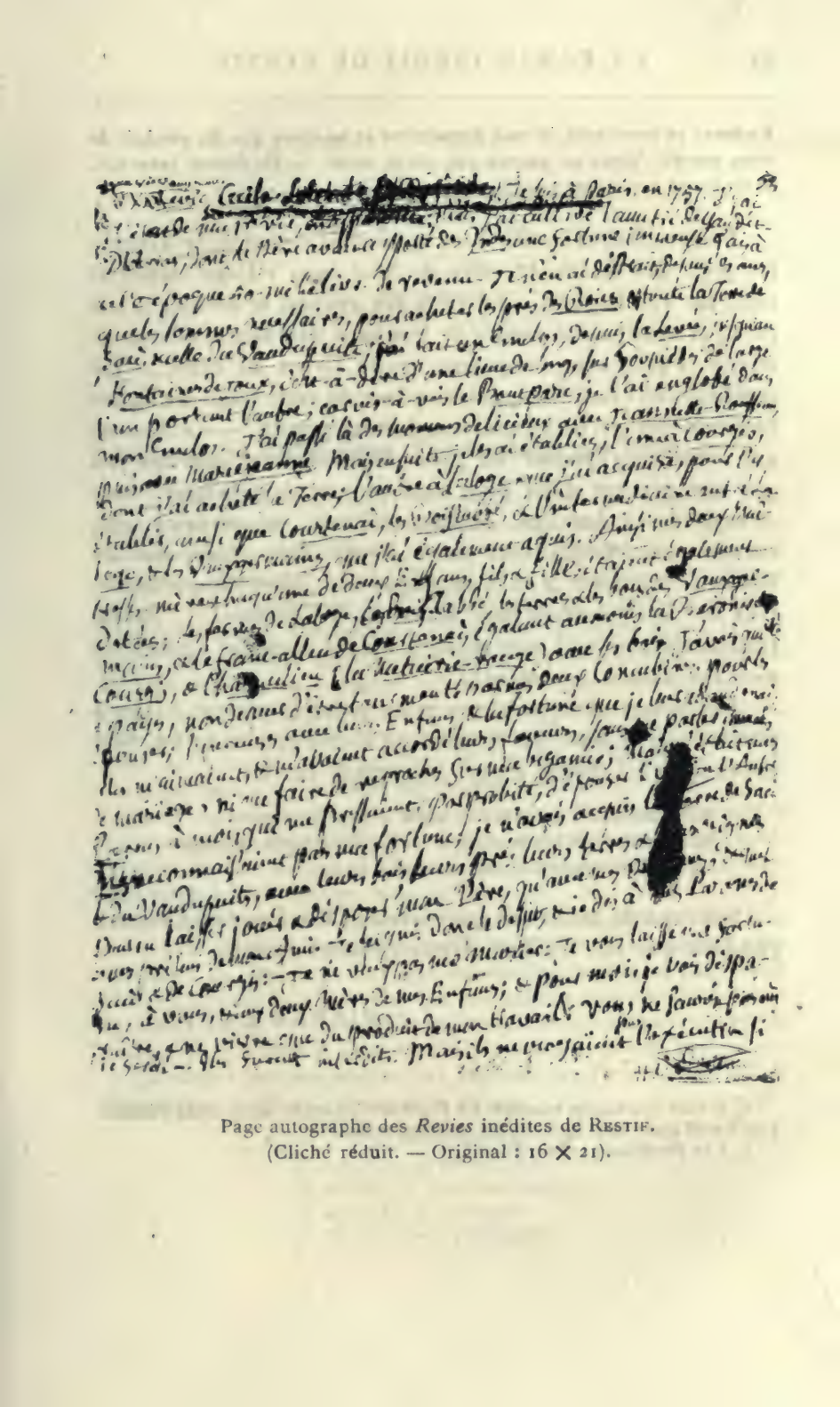

Page autographe des *Revies* inédites de RESTIF.
(Cliché réduit. — Original : 16 × 21).

Enfans : et pour moi, je vais disparaître et ne vivre que du produit de mon travail. Vous ne saurez pas où je serai. — Ils furent interdits. Mais ils ne croyaient pas l'exécution si

Pauvre Restif! voilà donc quel était son rêve : « Acheter les prés des Roies, la terre de Saci [son village natal] et celle de Vaudupuits, » en faire un enclos, le donner à son père, et ayant ainsi assuré le bonheur des siens, aller conquérir Paris avec cinquante mille livres de rente... Le malheureux! faut-il rappeler en face de cette page les lignes lamentables qui terminent son dernier roman? — « *L'homme qui vient de s'épuiser ici pour imprimer cet ouvrage n'a que son prompt débit pour tout moyen de subsister*[1] *avec 3 orfelins en bas âge.* Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos, Amici mei (*vous dirait Job*). *Aidez-moi du moins à imprimer 4 ou 5 ouvrages mss. dont j'hypothèquerais sur la 1re rentrée pour les frais. O Corbeau!..... Suisse respectable, viens à mon secours s'il est possible! Jamais on n'en eut autant de besoin*[2]*!* »

Personne ne se présenta pour aider le pauvre vieux à publier son œuvre. Le chagrin qu'il en eut hâta sa fin. Son manuscrit lui-même a péri en grande partie.

Nous devons à la Mort et nous et nos ouvrages
Nous mourons les premiers. — Le long reply des âges
En roulant engloutit nos œuvres à la fin.

Sauvons du moins ce qui reste de *l'Enclos et les Oiseaux* pendant que ces feuillets bleus existent encore.

PIERRE LOUÿS.

1. Il n'en tira aucun bénéfice. Le Premier Consul fit saisir toute l'édition que Restif avait imprimée de ses propres mains.
2. *Les Posthumes*. 1802, IV, 335.

NOTICES

Les Souhaitz des femmes. Les Souhaitz des hommes.

Ces deux curieux morceaux sont bien connus des amateurs : ils ont été plusieurs fois imprimés à la fin du xve siècle et au commencement du xvie, et Montaiglon les a insérés tous deux dans son *Recueil de poésies françaises*; de plus, Brunet en a cité plusieurs anciennes éditions dans son *Manuel* (t. V, col. 462-463), de sorte qu'il semble, au premier abord, que tout ait été dit sur ces petits livrets et que toutes les questions qui s'y rapportent soient absolument épuisées. Mais les descriptions de Brunet sont bien sommaires et bien peu précises, et la bibliographie des anciennes éditions de ces *Souhaitz* reste encore à faire; elle ne saurait trouver place ici. En attendant, voici, au sujet du nom probable de l'auteur de ces poésies, une remarque qu'il n'est peut-être pas inutile de recueillir.

On se rappelle le plan des deux petits poèmes : des *souhaiteurs* et des *souhaiteuses* émettent, à tour de rôle, des vœux tendant à l'amélioration de leur sort respectif, de sorte que nous avons là un intéressant défilé de personnages assez variés.

Montaiglon (*Recueil de poésies françaises*, t. III, 1856, p. 138-154) a suivi, pour les deux livrets, le texte de deux éditions lyonnaises, sans indication de lieu ni de date, qui ont dû être imprimées par Martin Havard, à l'orée du xvie siècle. Les exemplaires appartenaient alors à M. Cigongne (n° 718 de son *Catalogue*) et sont maintenant conservés à Chantilly (n°s 1823 et 1824 du *Catalogue* publié par M. Delisle).

La vingt-neuvième strophe des *Souhaitz des femmes* (*Recueil* de Montaiglon, t. III, p. 153) est ainsi conçue :

LA FILLE LASCHE

Et moy, pouvre fille avallée
Et au bout de tous mes souhaitz,
Je souhaitte en une vallée
Vallée pour tous entremaiz.

La transcription de Montaiglon est accompagnée de cette note :

Voilà une strophe assez peu claire. Peut-être y a-t-il là le nom de l'auteur. Dans un recueil de pièces en vers sur Paris qui paraîtra prochainement, on trouvera, à la fin de la *Complainte de la rivière de Seine*, pièce également imprimée en gothique, ces deux vers :

Priez pour cil qui ainsi m'a dittée.
Par son surnom il est nommé Valee.

Il ne serait pas impossible qu'il ne fût aussi l'auteur de ces *Souhaitz*.

Le flair de Montaiglon ne l'avait pas trompé et son hypothèse etait des plus justifiées. Nous en avons la preuve dans une variante que présente l'une des éditions des *Souhaitz des hommes* dans la trente-quatrième strophe, strophe que Montaiglon (*Recueil*, t. III, p. 145) a, d'après la susdite édition lyonnaise, ainsi reproduite :

L'IMPRESSEUR

Et moy, qui suis facteur de livres,
Je doy estre de la meslee;
Je souhaitte tousjours bons vivres,
Tant que je seray en duree.

Or, ce même quatrain est tout différent dans une édition certainement antérieure, portant la marque de Macé Panthoul, libraire à Troyes, et paraissant avoir été imprimée à Paris par Estienne Jehannot et Pierre Le Dru[1] :

Et moy, qui suis facteur de livres,
Je dois estre de la meslée;
Je souhaite tousjours bien vivre
Tandis que je seray valée.

Cette edition des *Souhaitz des hommes* est jusqu'a présent la seule (sur six que je pourrais citer, je n'ai pu en voir que trois) qui renferme cette leçon, aussi serais-je très reconnaissant à celui de nos confrères qui pourrait me signaler quelque exemplaire des éditions

1. Bibliothèque nationale, Rés. Ye 261. — C'est mon ami, M. Louis Polain, qui m'a mis sur la piste de cette identification typographique. Nous avions d'abord pensé l'un et l'autre que les caractères étaient ceux que Pierre Le Dru avait employés dans les *Stabilamenta Rhodiorum militum* de Guillaume Caoursin (Claudin, *Hist. de l'impr.*, t. II, p. 63), mais un examen attentif nous a démontré ensuite que les *Souhaitz des hommes* à la marque de Macé Panthoul, imprimés en pure gothique, n'offraient qu'une simple analogie avec les *Stabilamenta*, dont les caractères tirent sur la bâtarde. J'ai retrouvé ceux des *Souhaitz des hommes* dans un *Libellus nugarum* de Maximien, signé d'Estienne Jehannot et de Pierre Le Dru. Claudin en a donné un fac-similé (*Ibid.*, p. 64); il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque Mazarine (*Catal.* par Marais, p. 655, n° 1185) et un autre à la Bibliothèque d'Autun (*Catal.*, par Ch. Boëll et A. Gillot, n° 109, avec nombreuses références).

parisiennes dont l'une porte la marque de Tréperel et l'autre, la marque de Michel Le Noir.

Le voilà donc expressément nommé l'auteur des *Souhaitz des femmes*, des *Souhaitz des hommes* et de la *Complainte de la rivière de Seine :* il s'appelait *Valée* ou *Vallée;* Montaiglon avait bien deviné. Mais quel est ce personnage? A-t-il d'autres œuvres à son actif? C'est ce que nous dira peut-être quelque collaborateur plus heureux ou plus savant que moi.

PAUL LACOMBE.

Une des marques de Gaspard Philippe.

Cet imprimeur, qui exerça son art à Paris de 1499 à 1512, et ensuite à Bordeaux jusqu'en 1520, eut au moins deux marques qui sont bien connues. La plus ancienne porte, entourés de sa devise (*Oderunt peccare mali formidine poenae*) et surmontés d'une couronne, son chiffre personnel, ainsi qu'un monogramme composé des lettres A. Ω. I. H. S. Elle a été reproduite (très réduite) dans le *Bulletin du bibliophile*, 1846, p. 830; dans le *Recueil* de Silvestre, n° 110 et enfin (à la dimension de l'original), dans l'*Histoire de l'imprimerie* de Claudin, t. II, p. 363 (dans le haut de la page). La seconde marque de Gaspard Philippe a été beaucoup plus fréquemment employée; l'imprimeur l'a adoptée à partir du moment où il projetait de s'établir à l'enseigne des *Deux Dauphins couronnés*, rue Saint-Jacques. On la trouve dans Silvestre, n° 111, et dans Brunet, t. I, col. 274 ou t. IV, col. 856 (cf. t. II, col. 1756), mais dans ces deux ouvrages elle a été très réduite; Claudin en a donné une reproduction à la dimension exacte, dans le volume déjà cité de son *Histoire de l'imprimerie*, au bas de la même page.

En elle-même, et telle qu'elle se rencontre habituellement, cette marque dénote, chez l'auteur du dessin, voire chez le graveur, beaucoup de goût et de talent; le fonds criblé et d'autres menus détails dénotent aussi l'emploi du métal et non du bois, bien qu'il ne s'agisse pas de gravure en taille-douce. Mais l'imprimeur, non content de cet excellent résultat, a — au moins une fois — présenté sa marque avec un entourage de bordures, qui lui donne un aspect des plus artistiques et des plus agréables.

C'est ainsi que je l'ai rencontrée au verso du dernier feuillet d'une petite *Chronique de Charles VIII* dont aucune description, je crois, n'a été donnée jusqu'ici. Ce livret fait partie d'un recueil de sept pièces françaises, conservé à la Bibliothèque royale de Dresde sous la cote *Hist. Gall. C. 225*. C'est un petit in-quarto, de 6 feuillets,

Marque de Gaspard Philippe.

imprimé en caractères gothiques, et comportant 38 longues lignes, par page pleine. Il n'y a pas de titre; le feuillet *a* I commence ainsi :

Cy sont demonstrees et declarees les croniques du ‖ *roy Charles huytiesme dernier trespasse et des vaillances* ‖ ꝛ *victoires du roy Loys present affin quil en soit memoire* ‖ *ce temps advenir.*

A la fin, le feuillet *a* 6 (non signé) porte les armes de France avec le porc-épic de Louis XII, et cette devise :

Vive le roy de frãce ꝛ *le daulphi* (sic).

Et au-dessous :

Cy finissent les vaillances prouesses et gestes du noble ‖ *et puissant feu roy charles huytiesme de ce nom Et aussi de* (sic) ‖ *faictz du trescretien roy loys xii de ce nom Imprimees a pa*‖*ris par Gaspard philippe Imprimeur et libraire demourãt* ‖ *en la rue sainct jacques a lenseigne des troys pigeons.*

La présence de ces bordures dans les *Chroniques de Charles VIII* portant le nom de G. Philippe, pourrait servir à déterminer l'imprimeur de certains livres d'heures qui seraient sortis de son atelier, mais qui ne portent que le nom d'un libraire. C'est une recherche à faire et je dois avouer que mes premières tentatives, en ce sens, sont restées sans résultat. Mais on sait combien, en ce genre, sont nombreuses et variées les formes sous lesquelles les artistes parisiens nous ont laissé des preuves de leur talent; je suis bien loin, je l'avoue, d'avoir épuisé tous les moyens d'investigation qu'il y aurait lieu d'employer pour cette enquête.

P. Lbe.

Mensa Philosophica. 1509. (Exemplaire de La Monnoye.)

« Un mari jaloux suivit sa femme à confesse. Comme le prêtre la conduisait derrière l'autel pour lui donner la discipline (tel était jadis l'usage en matière de pénitence), le mari protesta qu'elle était trop jeune et qu'il aimait mieux recevoir la discipline à sa place. La dame alors s'agenouilla et dit :

— Frappez-le hardiment, mon père, car je suis une grande pécheresse. » [*Percutite fortiter, Domine, quia magna peccatrix sum.*]

Ce petit conte amusait fort La Monnoye qui l'avait mis en vers [1] et qui lui a consacré tout un article du *Menagiana* [2].

La Monnoye l'avait trouvé dans une curieuse polygraphie, la *Mensa Philosophica*, écrite ou du moins signée par un médecin irlandais du xve siècle : Theobald Anguilbert [3]. On sait peu de chose sur le personnage. Son nom apparaît pour la premiere fois sur une édition parisienne de la *Mensa*, publiée par Jean Petit l'an 1500; les éditions originales sont anonymes. Quelques passages du livre me semblent indiquer que l'auteur professait en Allemagne [4], mais je ne saurais dire dans quelle université.

La *Mensa Philosophica* est un recueil de notes à la maniere antique. Le titre rappelle celui d'Athénée. Le fond tient de Macrobe, d'Elien et d'Aulu-Gelle. Ce n'est pas une œuvre comparable au travail monumental que Cœlius Rhodiginus devait publier peu après et qui reste encore précieux à tant de chercheurs ; mais il nous suffit d'y voir un des premiers *ana* qui aient été imprimés, un livret où l'on trouve de tout — des secrets de médecine et de gastronomie, des curiosités naturelles, des anecdotes historiques, — et dont la IVe partie « contient en quarante-quatre chapitres divers petits contes ».

L'exemplaire de La Monnoye s'est heureusement conservé jusqu'à nous, avec toutes ses annotations marginales où l'on retrouve la minuscule et précise écriture si connue des bibliophiles. Au début du xixe siecle, un amateur l'a fait relier par Rosa, en maroquin La Vallière doublé de moire cerise, et cet exemplaire nous permet de rectifier une petite erreur du *Menagiana*, plusieurs fois répétée par Brunet (III, 1636).

« J'en ai, disait La Monnoye, une édition gothique de 1507, aussi in-8°, à Paris, chez François Regnault [5]. »

Et nous lisons au contraire à l'explicit du volume :

Impressus Parisi9 e regione collegii Italoru, in intersignio Speculi [6]. *Impensis honesti viri Fracisci Regnault Bibliopole comoratis i vico divi*

1. *Œuvres choisies de Bernard de la Monnoye*, 1770, in-4°, t. I, p. 420.
2. *Menagiana*, 1715, t. III, p. 103-107.
3. La *Mensa* de 1517. Du Verdier, La Monnoye (*Menagiana*) et la Biographie Didot écrivent ce nom AUGUILBERT ; mais ANGUILBERT est l'orthographe suivie par la *Mensa* de 1509, Hain, Brunet, Ulysse Chevalier, c'est la bonne. Anguilbert est un nom chrétien déjà connu. La Monnoye s'est corrigé lui-même après l'impression du *Menagiana* en écrivant sur le titre de son exemplaire : *Rectius Anguilberti*. (Voir la reproduction.)
4. Certaines de ses anecdotes sont situées *in Merseburch* (IV, 15), *in civitate Metensi* (IV, 13), etc. Entre la Saxe et la Lorraine le champ est vaste.
5. *Menagiana*, 1715, III, 105.
6. Cette adresse paraît être en 1509 celle de l'imprimeur Thomas Kees, qui s'était installé en 1507 « rue des Carmes, au Miroir » dans l'atelier précédemment occupé par Josse Bade. — Le Collège des Italiens était situé rue des Carmes.

Jacobi sub Mathurinis, in ītersignio divi Claudij. Anno dñi. 1509. Sexto kalen. Novē.

L'édition est donc de 1509.

Le conte de la Femme Pénitente s'y trouve imprimé au 41e feuillet,

THEOBALDI AUGUILBERTI

Mēsa philosophica Optime custos valitudinis studiosis Juuenibus apparata nō minus sniaꝝ grauitate cōducibilis: q̄ facetiarum enarratione delectabilis.

Venūdant Parisius in vico sancti Jacobi in intersignio Claudii prope mathuri.

1509

Titre de la *Mensa Philosophica*. 1509.
Exemplaire annoté par Bernard de La Monnoye.

chiffré xxxi par erreur. Il précède immédiatement un autre conte que La Monnoye n'a eu garde d'omettre et qui a donné à Molière l'idée du *Médecin malgré lui*.

PIERRE LOUŸS.

La Phisionomie d'Adamant. 1556.

Brunet ne cite ce livre que d'après Du Verdier. Il signifie ainsi qu'il ne l'a jamais eu entre les mains et cela est évident d'autre part, car il ajoute au titre une indication que Du Verdier donnait sur le contenu de l'ouvrage et qui ne se trouve point à la première page.

Ce traité de physiognomonique est d'ailleurs le plus rare de tous, du moins dans sa première traduction française que nous examinons ici. On ne le rencontre ni dans les grandes collections de sciences occultes, ni même dans la bibliographie considérable que vient de publier M. Caillet et qui compte plus de onze mille articles [1].

Adamantios, médecin juif d'Alexandrie écrivit à Byzance ses *Physiognomonika*, vers l'an 415, sous Théodose II (et non sous Constance II comme on l'a dit).

Son premier traducteur français fut Jean Lebon [2], né à Autreville en Bassigny, medecin du cardinal de Guise. Voici le titre exact de son édition :

LA ‖ PHISIONO-‖MIE D'ADAMANT ‖ sophiste. Interprétee, ‖ *par I. Lebon.* ‖ A Madame D'aumalle ‖ AVEC PRIVILEGE ‖ A PARIS ‖ chez Guillaume Guillard, demeurant rue ‖ Sainct Iacques, à l'enseigne Saincte Barbe. ‖ 1556.

8° 44 ff. n. c. sign. A-E par 8, F. par 4.

Et voici la composition de l'ouvrage :

1° [Portrait du traducteur gravé sur bois, entouré de la devise ΩΡΑΙΑ ΩΡΑΙΩΣ et accompagné d'un distique latin signé *I Franci Ducatii. Tre.*, c'est-à-dire François Le Duchat, de Troyes.]

2° [Un sonnet du traducteur, dédié] « A tresvertueuse & saige Dame Madame Loise de Breszey Duchesse d'Aumalle ».

3° LA PHISIONOMIE d'Adamant sophiste : interprété par I. Lebon. Hetropolitain.

[Deux livres en dix-neuf et quarante-sept chapitres et un épilogue suivi du mot : Fin.]

4° Ode par *Gerard Imbert* Condomois à Jan Lebon.

Huit strophes de six vers.

5° Sonnet : « Qui ne cognoist ta bonne volonté » signé de la devise : κάλλιστον χάριστον.

6° [Sonnet] A Madame d'Aumale. Signé : *P. Bataille, Beaunois.*

1. A. CAILLET, *Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes*. Paris, 1913, 3 vol. 8°.

2. Sur Jean Lebon, voir LA CROIX DU MAINE, I, 455 (omis à la table), DU VERDIER, II, 355 et A. BENOIT. *Notice sur Jean Lebon*. PARIS, 1879, 8°.

7° LIVRET DES NEVES ou verrues naturelles : interpretée par Ian Lebon. Hetropolitain.

8° Annotation [du traducteur sur le mot *nève*.]

9° [Un distique latin signé *I. Macri*, c'est-à-dire Jehan Macer, Bourguignon.]

10° [Un distique latin signé *Franci Petitii* (François Petit).]

Portrait du médecin Jean Lebon.
Extrait de la *Phisionomie d'Adamant*. 1556.

11° [Un sonnet italien signé P. A. L.]

12° Extrait du Privilège [donné à Guillaume Guillart (*sic*). 8 juillet 1555.]

— Et un feuillet d'errata.

Le *Livret des Nèves* est une étude singulière sur les signes que l'on peut tirer des *naevi*, taches naturelles de la peau, souvent en saillie et couvertes de poils. Ce mot est un des derniers que les médecins aient conservés sous une forme purement latine comportant un pluriel latin. Pourquoi ne l'a-t-on pas transcrit, comme Lebon, à la

française ? On ne sait. Il est vrai que Lebon lui-même se sert plutôt du mot verrue et s'en excuse par la note suivante :

Ie nay point seu nom Françoys pour rendre ce mot grec eleon qui est à dire neuus en latin & par ce iay esté contraint de lappeller improprement verrue ou porreau... cette bosselette de laquelle nous traittons icy est une petite tumeur que nous aportons du ventre de la mere ou le plus souvent y croist quelque petit poil.

De ces nèves ou verrues l'auteur prétend tirer non seulement des signes du caractere mais des predictions de la destinee.

Si en l'homme elle aparoit dessous les sourcils, qu'il ne se marie jamais, autrement il aura sept femmes, et la femme sept maris s'elle l'a au mesme lieu. S'il s'en treuve une en l'un des naseaux de l'hôme il sera insatiable du plaisir d'amour et ne se sçauroit souler du bas des femmes, a raison que ladite verrue est en un lieu caché. S'elle advient en la narine ou en l'œil de la femme, autant sera t'elle bonne compagne que l'home, pour ce qu'elle l'a en lieu sombre...

Et de la tête aux pieds, la physiognomoniste détaille ainsi tous les *naevi* qui peuvent apparaître au corps de l'homme et de la femme jusqu'à tels alentours ou nous ne le suivrons pas.

P. I. — s.

Jean de Amelin, traducteur de Tite Live. — Édition originale d'une élégie de Ronsard.

T. LIVE ‖ DE LA SECONDE ‖ GVERRE PVNIQVE, QVE ‖ LES CARTHAGINOIS FEIRENT AVEC LES RO- ‖ MAINS, SOVS LA CONDVITE D'ANNIBAL, NOVVEL- ‖ lement traduicte en François, & prelentée au Roy par Ian de Amelin, ‖ Gentilhomme Sarladois. ‖ AVEC LES ABBREGEZ DE L. FLORVS DEVANT ‖ *chasque liure, amples cottes des choses plus memorables sur la marge,* ‖ *& annotations sur les passages corrigez, qui sont en bon nom-* ‖ *bre, les noms modernes des villes, riuieres & ‖ pays dont il est faicte mention au cours ‖ de l'Histoire, & la decla-* ‖ *ration de plusieurs mots ‖ antiques.* ‖ [fleuron : un H entrelacé de deux Croissants] ‖ A PARIS, ‖ Par Benoist Preuost, demourant rue Frementel, pres ‖ le Cloz Bruneau, à l'Enseigne de ‖ l'Estoille d'Or. ‖ 1559. ‖ Auec priuilege du Roy pour dix ans.

In-fol., 6 ff. lim. n. ch., 251 ff. ch. et 1 f. (blanc ?) — Privilège accordé pour dix ans le 20 octobre 1558 à Guillaume Cavellat, libraire juré en l'Université de Paris. Achevé d'imprimer le 4 janvier 1559.

Dédicace « Au Roy tres chrestien, Henri II de ce nom ». — Élégie aux lecteurs par P. de Ronsard, Vendomois. — (BIBL. PARTIC.)

Ce qui donne un intérêt tout spécial à cette édition, c'est qu'on y trouve le texte original d'une élégie de Ronsard. M. Laumonier, dans son *Tableau chronologique des œuvres de Ronsard*[1], signale, pour la première fois, cette pièce dans les *Œuvres* de 1560, mais il ajoute en note : « Élégie parue probablement dès 1559, en tête de la *Traduction de la 3e décade de Tite Live*, par J. de Amelin. En 1578, cette pièce, après son titre : *L'Excellence de l'Esprit de l'Homme*, porte comme sous-titre : *Préface de Tite Live*. » En comparant le texte de 1559 et le texte de 1560 (T. III, f. 17 v°), j'ai remarqué, outre les divergences d'orthographe, quelques variantes dont voici le relevé (α = 1559, β = 1560) :

24 — α) Couché dans le berceau...
β) Couché *seul au* berceau...
27 et 28 — [Ces deux vers ont été omis en 1559]
72 — α) A descrit les combats, qui tenoit sous sa main
β) A descrit les combats, *peuple qui* sous sa main
73 — α) Tout ce que l'Ocean dedans ses brats enserre
β) *Tenoit ce que la mer* dedans ses bras enserre
75 — α) Or le peuple de Mars...
β) Or *ce* peuple de Mars...
76 — α) En ces premiers combats, que Live n'ait decrit
β) En ces premiers combats, que Live n'ait *ecrit*
86 — α) .....oustil duquel le fort
β) .....oustil duquel le *sort* [la faute *f* pour *ſ* est corrigée]
128 — α) Et par ces vers Latins, et par ces vers François
β) Et par *ses* vers Latins, et par *ses* vers François
136 — α) La sentence fait tout.....
β) La *science* fait tout.....
143 — α) Car jamais moindre honneur aux hommes n'est venu
β) Car jamais moindre honneur *à l'homme* n'est venu
144 — α) D'augmenter richement un langage incognu
β) D'augmenter richement *son langage cogneu*
146 — α) Par armes alonger les bords d'une province
β) Par armes alonger les bords *de sa* province

Dédiée au roi Henri II, cette édition porte sur le titre, en guise de fleuron, l'H et les deux Croissants. Jean de Amelin termine ainsi la dédicace : «... Il [Tite Live] a voulu laisser aux escholes sa robe latine, et a emprunté de moy un accoustrement à la Françoise : et je l'en ay tres-volontiers accomodé, pour la reverence du commandement que vostre majesté m'en a faict. Lequel, nonobstant la difficulté de l'entreprinse, m'a donné tant de cueur et de forces, que je l'ay rendu François du tout en tout : combien que pour ceste heure, il ne

1. 2e édit., P., 1911, in-8, p. 32.

se veult monstrer qu'en partie, à fin que si d'aventure il ne vous plaist en ceste façon, j'aye moyen de mieux et plus proprement l'aorner, au contentement de vos royaux yeux naiz et accoustumèz à la perfection. Et avenant qu'il soit agreable à vostre majesté tel qu'il est, le tout suivra sa partie du premier jour, demourant ce pendant derriere la cortine, comme ceux qui craignent d'estre sifflez au theatre : d'autant que ce qui desplait ne paroist jamais que trop tost, et que mieux vault obeir avec contentement, que de mal obeir, et en hastant l'obeissance s'estimer avoir obei, en desobeissant. » Dans une adresse aux lecteurs, Amelin précise son sentiment : « Estimant que, comme jadis les amoureux de la chaste Penelope, pour ne pouvoir jouir d'elle, se rangeoient aux chambrieres, ainsi il est advenu à plusieurs François de s'amuser aux fables, laissans en arriere l'Histoire pour la difficulte de l'entendre, ou de l'entendre bien, j'ay volontiers entreprins de traduire T. Live en François, pour leur retrancher l'excuse de la difficulté : m'asseurant que ceux qui en auront leu trois pages, sentiront en eux un desir de voir le tout, et regretteront grandement les heures mal employees en la lecture des Romans. Car apres qu'on y a versé plusieurs années, à peine que de tant de volumes on peult tirer une periode sans plus, digne d'estre recitée entre gens de sçavoir et d'honneur... Et ne pense point si la noblesse jettoit sur ceste Histoire les yeux aussi souvent que sur les comptes d'Amadis, que du profit qu'elle y feroit, l'ennemy ne s'apperceust bien tost à son desavantage... »

L'édition de 1559 est la seconde de cette traduction qui fut publiee pour la première fois en 1556 :

LE PREMIER ‖ LIVRE DE LA III ‖ DECADE DE T. LIVE, ‖ EN LAQVELLE IL TRAICTE ‖ DE LA SECONDE GVERRE ‖ PVNIQVE ‖ Nouuellement traduict en François, & ‖ presenté au Roy par I. de Amelin. ‖ A PARIS. ‖ De l'imprimerie de Michel de Vascosan ‖ demourât Rue S. Iaques a la Fontaine. ‖ M.D.LVII. ‖ PAR PRIVILEGE DV ROY.

In-8, 96 ff. ch., 10 ff. n. ch., 2 ff. blancs. Privilège de 1553 pour dix ans. — (BIBL. NAT. J 12951).

Jean de Amelin est encore l'auteur d'une traduction des *Concions et harengues* de Tite Live :

LES CONCIONS ‖ ET HARENGVES ‖ de Tite Liue, nouuellement ‖ traduictes en François. ‖ A PARIS ‖ De l'imprimerie de Michel de Vascosan, ‖ demourant Rue S. Iaques, à l'ensei- ‖ gne de la Fontaine. ‖ M.D.LIIII. ‖ AVEC PRIVILEGE DV ROY.

In-8, 6 ff. lim. n. ch., 393 ff. ch. et 1 f. blanc. Privilège accordé pour dix ans à M. de Vascosan. Dédicace au roi Henri II. — (BIBL. NAT. Rés. X

2451). Dans certains exemplaires de second tirage, le v° du f. 393 est occupé par un erratum « Corrections et emendations »[1].

Il publia également une pièce de vers :

HYMNE A LA || LOVANGE DE MONSEI- || GNEVR LE DVC || DE GVYSE, || PAR I. DE AMELIN. || [marque : Sil. 830] || A PARIS, || En la boutique de Federic Morel, rue S. Ian || de Beauuais, au franc Meurier. || M.D.LVIII. || AVEC PRIVILEGE DV ROY.

In-4, 4 ff. n. ch. (ARS. BL. 11694-4°.)

Cf. Cat. Rothschild, I, n° 706. — Cette pièce a été reproduite dans le *Recueil de poésies françoises*, IV, pp. 296-303.

On ne sait presque rien sur la personnalité de Jean Amelin, gentilhomme sarladois, et ce que l'on en sait, on le tient de l'auteur lui-même : « ... La premiere et principale occasion d'avoir entreprins ceste traduction, ç'a esté (Sire) une particuliere obligation que j'ay à vostre majesté. Car vous ayant esté presenté, je ne sçay par quel moyen, un poëme que j'ay faict à vostre louange, non seulement vous ne blasmastes pas ma, diray je, temerité ou hardiesse, ains dignastes abbaisser vos yeux nayz et accoustumez à toutes choses excellentes, jusques à le lire, estant vostre majesté l'annee passee en vostre camp de Crevecueur. Je ne fuz pas si tost adverty de cest honneur inesperé, que je pensay en moymesme, de faire quelque chose qui fust convenable à vostre grandeur, et qui vous peust donner quelque plaisir. Si me sembla que traduisant en vostre langage, les Concions de ce tant renommé historien Tite Live, je pourroye parvenir à l'un et à l'autre poinct : et le jour mesme je mys la main à l'œuvre, soubs la tente de monsieur de Biron mon mecenas » (*Concions et harengues de T. L.*, 1554, Dédicace)... « Depuis le jour que j'osay dedier à vostre majesté ma traduction des Concions et harengues du mesme aucteur, c'est à dire depuis quatorze moys, la fortune... m'a donné tant d'assaulx, soit de maladie ou autres passions que je me suis veu tout au plus pres du desespoir de tenir jamais la plume en main. Maintenant que je commence de respirer, si ce peu vous vient à plaisir, je reprendray vigueur pour vous porter la pièce entière » (*Seconde guerre punique*, 1556, Dédicace).

En 1554, Olivier de Magny adresse à Jean de Amelin une pièce de vers où il dit tout le bien qu'il pense de son ami (*Gayetez*, éd. Courbet, 1871, p. 16).

LOUIS LOVIOT.

1. *Les Concions et harengues* furent réimprimées en 1567 à Paris (même édition sous la date 1568) et à Lyon, par Benoist Rigaud (Baudrier, III, 248) ; la traduction de la troisième Décade se retrouve en 1580, 1582 et 1583, jointe aux traductions de Blaise de Vigenère et d'Antoine de La Faye (Cf. Roumejoux, Bosredon et Villepelet, *Bibliographie générale du Périgord*. Périgueux, 1897, in-8, T. I. art. *Amelin* et T. IV, p. 2.

Une édition du " Paris ridicule " (Londres, 1748).

PARIS || RIDICULE || de || PETIT || SUIVI D'UN RECUEIL || De pensées Rimées, || *Sur les affaire* (sic) *du tems et* || *autres*. || a Londre. || 1748.

In-8 de 48 p. chiff. (EX MEIS).

Curieuse édition, qui n'est mentionnée que par M. Paul Lacombe dans sa *Bibliographie parisienne* (n° 491).

Au verso du titre, *Avis au Lecteur* : « Petit ne s'est fait connoitre que par de (*sic*) vers Infames, et Impies, qui lui on (*sic*) à la fin attiré une punition Terrible, ayant été condamné au feu. »

Le poème de Petit a 104 strophes, alors qu'il en a 131 dans l'édition originale de 1668 (*La chronique scandaleuse ou Paris ridicule, de C. Le Petit.* [à la Sphère] *A Cologne, Chez Pierre de la Place, 1668*), mais quelques-unes sont annotées :

Str. 64 : *Petit ne croioit pas de finir ses jours dans ce lieu d'infamie (La Grève), c'est pourtant ce qui est arrive, pour avoir fait des vers Impies contre la St. Vierge.*

Malheureux espace de terre,
Au gibet public consacré ;
Terrain où l'on a massacré
Cent fois plus d'hommes qu'à la guerre...
Certes Grève, après maint délit
Vous êtes, pour mourir, un lit
Bien commode pour les infames,
Puis qu'ils n'ont qu'à prendre un bateau
Et d'un coup d'aviron leurs ames
S'en vont au Paradis par eau.

Str. 95 et 96 : *Ces deux stances ont contribué, autant et plus que ses vers impies, à conduire l'auteur à la Grève :*

Je ne donne point de croyance
A toutes sortes de discours ;
Je sai que la vertu, toujours
Est sujette à la medisance :
Qu'on les nomme assassins des Rois,
Marchands de blé, marchands de bois,
Et préparateurs d'Antimoine,
Cela s'excuse sur le champ :
Si l'habit ne fait pas le moine,
Le mal ne fait pas le méchant.

Armand repose en cette place
Qui nous regarde de travers :

Joignons quelques-uns de nos vers
A quelques-uns de sa carcasse :
Pour quoi fait-il bâtir ce lieu,
Moitié pour luy, moitié pour Dieu ?
Est-ce afin que chacun contemple
Son beau menage ou son orgueil ?
Ou n'est-ce point pour luy le temple,
Aussi-bien comme le cercueil.

Cette édition de *Paris ridicule* donne le texte de 1713 : *Rome, Paris et Madrid ridicules, avec des remarques historiques et un Recueil de poésies choisies*, Par M. *de B***. A Paris, chez Pierre Le Grand, M. DCC. XIII.*

A la suite de ce poème, qui occupe les pp. 3 à 40, se trouve le *Recueil de pensées rimées sur les affaires du Temps*[1] : Plusieurs poésies et chansons sur le Prétendant (Charles-Édouard, fils de Jacques Stuart); sur le fameux passage du Rhin par Louis XIV, comparé à celuy du Pô; sur la comparaison de Turenne et de Saxe, sur la Gazette de Cologne, sur Gênes, sur la Reine de Hongrie, etc., etc.

F. Lachèvre.

Les Œuvres mêlées du Sr G. D. B. (1715).

Œuvres || melees || du Sr G. D. B. || [marque gravée avec cette devise : *Patêt omnibus*]. A Paris || M DCCXV (1715) ||

In-8 de 6 ff. et 340 p. chiff. (ex mets).

Ce curieux volume, qui n'est cité par aucun bibliographe, et qui aurait pour auteur, selon l'avis du Libraire au Lecteur, un homme de guerre, se compose de deux parties : la première comprend 15 lettres, qui sont autant d'histoires galantes en prose et en vers; la seconde, des poésies légères, chrétiennes et satiriques.

Les histoires galantes mettent en scène des pasteurs luthériens; on en peut juger par la lettre XIII : « Un pasteur surprend sa femme endormie sur un lit entre les bras d'un jeune gentilhomme, mais touché de sa beauté et du repentir qu'elle en témoigne, il se raccommode avec elle, et la belle trouve le moïen de goûter à gogo, dans une même nuit, des plaisirs permis et des defendus. » Voici quelques vers du début de cette lettre :

Pour filer le parfait Amour
Il fallait de trop grands mystères,
L'usage a retranché ces longs préliminaires,

1. Nous ne donnons pas ici l'orthographe exacte, la plupart des mots étant écorchés.

Et l'on peut commencer et conclure en un jour.
Des assiduitez les longueurs importunes,
Trahissoient nos secrets, détruisoient nos fortunes:
Des ennemis couverts nous exposoient aux coups.
Commencer par la jouïssance,
C'est prevenir la medisance,
S'assurer l'un de l'autre, et tromper les jaloux.

Les autres lettres ne traitent pas de sujets moins érotiques. Quant aux poésies de la seconde partie, les plus remarquables sont les pièces chrétiennes; la dernière a pour objet la paix d'Utrecht en 1713.

Malgré la rubrique Paris, les *Œuvres mêlées du Sr G. D. B.* ont dû être imprimées en Hollande.

F. L.

Un recueil de pièces facétieuses (Ars., BL. 18161bis-8°).

Ce recueil de pièces facétieuses en prose doit avoir été formé vers 1870. Il se compose de trois volumes reliés en demi-chagrin vert; le premier volume comprend dix-neuf pièces, le second en contient treize et le troisième quatorze. Quelques-unes datent de la fin du seizième siècle, les autres appartiennent au dix-septième et au dix-huitième siècle. Il m'a semblé intéressant d'en donner la description, les pièces de ce genre ayant rarement retenu l'attention des bibliographes malgré qu'elles soient fort curieuses et utiles à consulter pour l'étude de l'esprit et du langage populaires.

Ces descriptions resteront souvent incomplètes, je le sais, mais si l'on y rencontre quelques précisions, elles seront dues en grande part à l'obligeance de M. Émile Picot qui a bien voulu me laisser mettre à contribution son érudition sans pareille et ses innombrables fiches.

Tome I :

1. — De ‖ La dignité ‖ & vtilité du Sel & de ‖ *la grande charte & presque famine* ‖ *d'iceluy en l'An present, 1574.* ‖ Par Iean de Marcouuille Percheron. ‖ *Vostre parolle soit confite en sel auec grace.* ‖ *Colos. 4.* ‖ *Aiez du Sel en vous mesmes, & soiez en* ‖ *paix entre vous. Marc 9.* ‖ [fleuron] ‖ A Paris, ‖ Pour la veuue Iean Dallier, & Nicolas Roffet, demourants sur le pont S. Michel, ‖ a l'enseigne de la Rose blanche. ‖ Avec privilege du Roy.

In-8, 16 ff. (27 pp. ch., un f. ch. 28 pour l'extrait du privilège; manque un f. blanc). Privilège pour six ans accordé le 2 décembre 1574 à Nicole Pleau, veuve de Jean Dallier, et à Nicolas Roffet.

P. 3. : — Sur la devise ancienne *Sale et sole nil utilius*, sonnet

au lecteur par Fr. Gruget, ref. *Combien le sel commun à l'homme est necessaire...*

Pièce bien décrite par M. G. Vicaire (*Bibl. gastronomique*, col. 564). Ce n'est pas une facétie mais une dissertation à moralité religieuse. L'auteur débute de la sorte : « Combien Misor et Selech premiers inventeurs du Sel ont apporté de profit aux humains, il n'y a langue si diserte et eloquente qui peust assez dignement l'exprimer non plus que l'utilité du feu apporté par le benefice de Promethée. Car tout ainsi que la vie humaine ne peut aucunement subsister sans les quatre elemens, aussi difficilement pourroit-elle estre maintenue et entretenue sans l'usage du sel, qui est comme un cinquiesme element pour l'entretien d'icelle... Les peres anciens ont porté tant d'honneur au sel qu'au Sacrement du Baptesme institué par nostre Seigneur Jesus Christ, ilz y ont adjousté du sel. Et pour ce que les Bourguygnons ont esté les premiers en l'Europe qui ont usé du sel au Baptesme, ilz ont esté apellez salez... Le sel a ceste proprieté et vertu naturelle d'aider à engendrer : pour ce qu'il excite la vigueur seminale, et est la cause pour quoy les poëtes en leurs figmens disent que Venus deesse de la geniture a esté engendree de la mer, et pour ceste cause elle est apellee *saligena*. Mesmes les navires à cause de la saline produisent une infinité de ratz et de souris, et aucuns oiseaux apellez Dunettes sont engendrez esdictes navires sans copulation du masle ny de la femelle. » Il termine en déplorant la disette de sel qui régna en l'année 1574 : « ... Qui ouyt jamais parler de famine de sel jusques en l'an present 1574 que le minot de sel a valu quinze livres tournois, voire en d'aucuns lieux il a monté jusques à vingt-cinq livres : et qui pis est ceux qui avoient argent contant n'en pouvoient avoir à leur necessité, de sorte que les plus riches estoient contraints en plusieurs lieux d'user en leurs potages de saulce de lart et vieille saumure au lieu de sel, et les pauvres contraints de s'abstenir de potage faulte de sel, et au lieu de potage ils prenoient de la tourneure ou prezure pour faire tourner du laict qu'ils mangeoient, faulte de potage. » Ensuite, dans un avis au lecteur daté *De Montgoubert ce 28 novembre 1574*, Marcouville tire une conclusion morale et montre qu'une telle disette de sel est un avertissement céleste au siècle corrompu ; les prodiges se succèdent : à Caen, le dimanche 14 novembre 1574, on vit, dans les airs, deux armées combattre furieusement...

On n'a guère de renseignements sur Marcouville ou Marconville ; sa biographie et sa bibliographie restent à faire. M. Picot a rencontré des traductions de ses œuvres en anglais, en allemand, en néerlandais et en italien.

2. — Qvestions ‖ et demandes re-‖creatiues... Orléans, par Eloy Gibier, 158. (v. reprod.).

In-8, 20 ff. (40 pp. ch.). Au verso du titre : Aux dames A. D. V., *Dames qui aimez compagnie...*, huitain signé *Tard ennuyé de voir.*

La date imprimée doit être *1581*, mais le dernier chiffre se distingue mal par suite d'une correction à l'encre « *1569* » raturée. Une main con-

temporaine a écrit au bas du titre une nouvelle date, *1574*. Eloi Gibier fut un des plus importants libraires d'Orléans au XVIe siècle; Herluison

QVESTIONS
ET DEMANDES RE-
creatiues pour resiouir les es-
prits melencholiques, pro-
pres pour deuiner, & y
passer le temps hon-
nestement.

Auec les responses subtiles, & autres propos ioyeux pour rire.

A ORLEANS.

Par Eloy Gibier, Imprimeur & Libraire, iuré de l'Vniuersité.

1579

(*Recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans*, Orléans, 1868, in-8, p. 26 et sqq.) ignore cette édition, mais il cite un certain nombre d'ouvrages imprimés par Eloi Gibier de 1536 à 1585.

Les *Questions* furent publiées pour la première fois en 1568 (Lyon, Benoist Rigaud) sous le titre *Questions énigmatiques, récréatives, et propres pour deviner et y passer le temps aux veillées des longues nuicts, avec les responses subtiles et autres propos joyeux* (Brunet, IV, col. 1015) par Antoyne du Verdier qui a signé le huitain liminaire de son anagramme *Tard ennuyé de voir*. Cette anagramme figure en tête de la *Bibliothèque françoise* et La Croix du Maine (éd. 1772, I, p. 54) mentionne les *Questions énigmatiques* au nombre des publications d'Antoine du Verdier. Dans une note du *Bulletin du Bibliophile* (1860, p. 1769) que M. Paul Lacombe a bien voulu me signaler, Ap. Briquet lit l'anagramme *Antoine de Verdury* ! Ap. Briquet décrit une nouvelle édition, sous le même titre que notre exemplaire, donnée à Paris, en 1573, par Ant. Houic; on connait encore des éditions de *Paris, Jean de L'Astre, 1576* (Brunet); et *Paris, Jean de l'Astre, 1579* (Bibl. Bernstein à Varsovie, Catalogue, 1900, II, n° 2904). L'édition originale de 1568 contient une pièce de vers *Contentement d'un vieux laboureur, sous le nom de sire Matthieu Breon, villageois de Feurs en Forest, par E. D. T.*, signée *En heur content se dit*, c'est-à-dire Estienne du Tronchet. Cette pièce ne se retrouve ni dans l'edition d'Ant. Houic, ni dans celle d'Éloi Gibier, mais elle est reproduite dans une édition du XVIIe siècle : *Questions énigmatiques.... Ensemble le blason des fleurs.* A Paris, pour Charles le Beau, MDCLXXIV (Bibl. Nat. Y² 12313).

Comme l'édition décrite par Ap. Briquet, l'édition d'Éloi Gibier contient plusieurs parties, mais non les mêmes : [p. 3] *Questions enigmatiques, recreatives et propres pour deviner et y passer le temps* (cette première partie est signée *Tard ennuyé de voir*); — [p. 20] *S'ensuyvent plusieurs questions enigmatiques fort joyeuses;* — [p. 26] *Demandes generalles et responses non asiniques mais subtiles*; — [p. 29] *Autres demandes joyeuses, avec les responses, pour deviner et y passer le temps;* — [p. 33] *S'ensuyvent plusieurs bons proverbes et enseignemens, concernans le profit et utilité d'un chacun, par quatrains.* Ces compléments reproduisent d'anciens recueils : ainsi les *Questions enigmatiques fort joyeuses* se voient déjà à la fin des *Tragedies treseloquentes du grand Philosophe Seneque*, Lyon, Fr. Juste, 1539, in-16, goth. (Bibl. Nat. Rés. Ye 3438) et les *Autres demandes joyeuses* sont empruntées à *Plusieurs demandes ioyeuses en forme de quolibet*, s. l. n. d., in-16, goth. (Bibl. Nat. Rés. p. Z 536).

3. — Les ‖ Bigarrvres ‖ Dv Seignevr ‖ des Accords. ‖ *Quatriesme liure.* ‖ [Marque : Silvestre 250] ‖ A Paris. ‖ Chez Iean Richer, ruë S. Iean de Latran, ‖ à l'arbre Verdoiant. ‖ 1585. ‖ Avec Privilege dv Roy.

In-12, fragment comprenant les ff. 61 à 77 (cahier F, G-Gv).

Édition originale de la seconde partie des *Bigarrures*. Ce fragment donne en entier le chapitre *Des faux sorciers, et de leurs impostures*. L'exemplaire complet se compose de 118 ff. chiffrés; le verso du dernier feuillet est occupé par l'extrait du privilège accordé le 13 octobre 1585 à

E. Tabourot et la permission d'imprimer le livre pendant dix ans donnée par Tabourot à Jean Richer (Bibl. part. — L'exemplaire de la Bibl. Nat., Z 19564, est incomplet).

4. — Epistre ‖ de l'empereur ‖ Iulian, envoyee ‖ au clarissime sarapion, ‖ auec vn present de figues de ‖ Damas. ‖ Contenant la loüange des figues & ‖ du nombre centenaire. ‖ *Traduict en François sur l'original grec, par* ‖ Fed. Morel *Interprete du Roy.* ‖ [fleuron] ‖ A Paris. ‖ Par Fed. Morel, Imprimeur ‖ ordinaire du Roy. ‖ — ‖ M.DCX.

In-8, 8 ff. (16 pp. ch.).

Fédéric II Morel, libraire et lecteur du Roi en l'Université de Paris, traduit ici une des lettres de l'empereur Julien imprimées pour la première fois en 1499, à Venise, par Alde Manuce (Cf. Brunet, II, col. 1021 ; — E. Legrand, *Bibl. hellénique*, I, pp. 51-55).

5. — La ‖ grande ‖ preference et ‖ advantage des pe-‖tits hommes sur ‖ les grands. ‖ *Conforme a ce commun dire, que dedans* ‖ *les petites boites sont les* ‖ *bons onguens.* ‖ [fleuron aux initiales C L] ‖ *A LYON.* ‖ Prins sur la copie de Nicolas Forget, ‖ Imprimeur & Libraire. ‖ 1611.

In-8, 8 ff. sign. A-B par 4.

Les initiales que l'on trouve sur le fleuron du titre et sur l'en-tête du f. A2 font reconnaître une édition du libraire Claude Larjot.

Dissertation tendant à prouver l'excellence du nain, merveille de la création, quintessence des perfections humaines : « Qui sera de plus parfait et plus rare que le Nain et hommelet? puisqu'il a toutes ses beautez et excellences plus abregées et compendiées que ceux qui sont de grande et lourde statue, l'homme de deux pans de long est plus rare que celuy de trois, celuy d'un que celuy de deux, et si Dieu en creoit un de la grandeur d'un ciron, il seroit encor' beaucoup plus admirable. »

6. — Grandes et ‖ recreatives ‖ prognostications. ‖ Pour ceste presente Annee 0814500470. Selon ‖ les Promenades & beuuettes du Soleil, par ‖ les douze Cabarets du Zodiaque, & ‖ enuisagement des conionctions ‖ copulatives des Planettes. ‖ Par *Maistre ASTROPHILE LE ROVPIEUX, Intendant des affaires de Saturne, grand Eschanson de Iupiter, Premier Escuyer du Dieu Mars, Maistre* ‖ *Chartier du Soleil, Premier valet de la* ‖ *garde-robbe de Cypris, porte-Caducee* ‖ *de Mercure, Garde des seaux de la* ‖ *Lune, & tres-grand Contem-*‖*plateur des Ephemerides* ‖ *Bourrabachales.* ‖ Dediées aux beaux esprits. ‖ [fleuron].

In-8, 16 ff (31 pp. ch.).

Dédiées soit *à Jean Potage*, soit *aux Esprits curieux* ou *aux Beaux esprits* et différant par le nombre des pages, il fut publié au seizième

siècle plusieurs éditions de cette pièce. Aucune ne porte de date, mais le libraire Jean Martin a signé l'une d'elles. M. Picot (Cat. Rothschild, II, n° 1797-1) dit que la plus ancienne qu'il ait vue fut publiée vers 1570 et appartient à la bibliothèque de Bâle. Le présent exemplaire est conforme à la description de Brunet (II, col. 1702).

Une réimpression de cette facétie bien connue a été donnée dans la collection Gay (Bruxelles, imp. de A. Mertens et fils, 1863); les notes de Gustave Brunet qui l'accompagnent contiennent d'utiles indications sur les pronostications fantaisistes.

7. — Le Iostobole de ce tem... || [Figure] || [Au verso du titre] Les statvts, reigles, et || Ordonnances du Herpinot Reformé, || touchant la conuerſation & || Police Humaine. || *Donnez en l'Aſſemblée derniere, tenüe par ſon Commande-||ment le* 49. *de Juin,* 10062040.

In-8, 8 ff. (16 pp. ch.).

Cette pièce n'a été mentionnée que par le P. Lelong (n° 21280). Une autre édition, avec le même portrait de Herpinot, a pour titre : Le Marchand arrivé svr || les affaires de ce temps. || In-8, 8 ff. (16 pp. ch.); le texte commence p. 3, avec le même titre de départ (Bibl. Nat. Rés. Y² 2759-2760). Dans cette édition, la figure n'est pas due au même bois, mais le bois du *Iostobole* a illustré une troisième édition sous le titre Herpinot réformé. || In-8, 16 ff. (32 pp. ch.) (Bibl. Nat. Rés. Li³ 620), laquelle offre des variantes et ne reproduit pas certains articles contenus dans les précédentes, mais en ajoute un grand nombre. Le catalogue Leber (n° 2623) indique seulement le titre de départ commun aux trois éditions et Leber, dans ses *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur* (P., 1856. in-16, pp. 14-15) cite un passage emprunté à l'article des *Empiriques*.

Les *Statuts*, datés de 1624, débutent ainsi : « Sur la scientifique remonstrance qui nous a esté faicte par le sieur Finard, Baron de Courtilly, Bosse-endos, et grand œconome de la maison Conarde de la ville de Caen, successeur de Sylene, et substitut general du Pere Bacchus, touchant la corruption d'un grand nombre de personnes de plusieurs et differens Estats, lesquels se licentient à toutes sortes de desordres, au grand prejudice du commun et detriment de la Republique, à quoy desirant y pourvoir, nous avons faict lesdicts Reiglemens qui s'ensuyvent. » Chaque profession ou condition fait l'objet d'un article : « *Pour les Empyriques*. Que tout Operateur faisant profession de monter en Theatre sera tenu de faire experience de ses drogues en public, ou il se donnera un coup d'espée au travers du ventre sans se blesser, lavera ses mains de plomb fondu, apres les avoir frottées de simples incompatibles, mangera un crapaut à belles dents comme un haren sor, et le lendemain se representera plus sain qu'un ladre, se donnant à plus de diables qu'il n'y a de pommes ceste année en Normandie, que ses valets en sçavent plus que Tabarin, Mondor, Barry, de Scombes, Vaussard, Halary, du Pont, Jean des Vignes, et autres. — *Pour les coupeurs de*

LE IOSTOBOLE DE CE TEM

bourses. Item que les Escuyers à la courte espée qui cherchent le moyen d'eschauffer leurs mains en la pochette d'autruy, sans les mettre au soleil, seront tenus, au prejudice des Edicts, de prendre l'or sans peser, l'argent sans conter, ny faire aucun refus des doubles, comme on faisoit au temps qu'on faisoit des Coquemars, ny mesmes regarder si les pieces sont bonnes ou fausses, ains tireront le long, picquant sans bottes le plus promptement que faire se pourra. Et si d'aventure son marchand se vouloit regouler, qu'il aille à Niort et se donne de garde de loger en l'Hostellerie S. Pris. — ...*Pour les Filles de Chambre.* Nous entendons aussi que toutes les gueuses, marraudes, fripponnes et dariolettes, receües pour Filles de Chambre aux bonnes maisons, se descognoissent au bout de trois mois, deviennent glorieuses comme Lucifer, facent les Dames à triple estage, frisent leurs cheveux comme crin fricassé, facent la chasse à la vermine de leur teste avec un brocque-poux d'argent, portent le bas d'estame, le liset à carreaux, descouvrent leurs tetins, pipent le pavé, morguent les plus huppez, et au bout de la cirque, bruslant d'envie de se marier, reviennent au premier point. »

Herpinot, dont le portrait grotesque orne les diverses éditions des *Statuts,* était, selon Éd. Fournier (*Variétés*, VI, p. 41), un joueur de farces opérant près des Halles, à la pointe Saint-Eustache, comme jadis Jean du Pontalais. Par ironie ou antiphrase, il était appelé *Le Caton des Halles.* On sait fort peu de chose sur ce farceur, mais, s'il eut quelque vogue dans les rues de Paris, Herpinot dut aussi exercer à Rouen ses talents populaires.

Les *Variétés historiques et littéraires* d'Éd. Fournier contiennent deux pièces bouffonnes signées de Herpinot : *Le Passe-port des bons Beuveurs... A Paris,* s. d., signé *Boy-sans-soif* et HARPINEAU, *secretaire* (IV, pp. 69-73) [1] et *Les etrennes de Herpinot, presentées aux dames de Paris, desdiez aux amateurs de la vertu, par* C.D.P., *comedien françois. A Paris, jouxte la copie imprimée à Rouen, chez Michel Talbot, imprimeur, demourant rue du Gril,* 1618 (VI, pp. 41-49), opuscule mêlé de prose et de vers.

M. Émile Picot a bien voulu me signaler quelques chansons touchant Herpinot, et M. Gustave Mâcon, avec une amabilité et une prévenance extrêmes, a pris la peine de copier à mon intention celles de ces chansons que possède le musée Condé. Dans L'ESLITE || OV RECVEIL || DES CHANSONS || AMOVREUSES, || *Recueillies des plus excellens Poëtes* || *de ce temps.* || Augmenté de plusieurs Airs de Court || non encor veuz ny Imprimez. || [fleuron] || *A ROVEN* || DE L'IMPRIMERIE || DE DAVID FERRANT || — || M.DC.XIX. || In-12, 208 pp. ch. et 4 ff. n. ch. pour la table (Bibl. du Musée Condé, VD. 43), on rencontre, pp. 121 à 141, une suite de

1. LE PASPORT || DES BONS BEVVEVRS. || *Enuoyez par leur Prince, dont en* || *voicy le Portraict pour conseruer ses* || *Ordonnances. Dedié à ceux qui sont* || *capables d'en iouir* || [Portrait encadré] || A PARIS. || 1627. [Surcharge mnsc. contemp. 1626]. In-8, 4 ff. (8 pp. ch.) (Bibl. de M. Pierre Louÿs) ; — LE || PASSEPORT || DES BONS BEVVVERS. || Enuoyé par leur Prince, dont en voicy || le Portraict pour conseruer ses || Ordonnances. Dedié à ceux || qui sont capables || d'en ioüir. || *Ensuitte la lettre generalle d'Escornifleric* || & *l'arest des paresseux.* || [figure : Bacchus à cheval sur un tonneau] || A PARIS, || In-8, 4 ff. (8 pp. ch. (Bibl. Nat. Rés. Y² 2686).

quatre chansons ayant trait au farceur rouennais Guillaume La Carrière, ami de Herpinot. Les deux premières nous apprennent que La Carrière, après avoir mis à mal une fileuse de laine appelée Florimonde Bardouillet, finit par l'épouser juste à temps pour que la nouvelle mariée accouchât le jour même de la noce. La troisième chanson est intitulée : *Testament et dernière volonté de Guillaume La Carrière, Ensemble les delais par luy fait de ses habits :*

Approchez petits et grands
D'une triste manière,
Afin d'aller lamentant
La mort de La Carrière,
Il est hors du monde,
Et a laissé en douleur,
La pauvre Fleurimonde.

La Carrière possédait pour seul bien sur terre ses habits dont la singularité le faisait reconnaître et moquer de tous; il les partage entre ses amis et institue Herpinot son exécuteur testamentaire :

Et si j'entens en un mot
Que ce soit la personne
D'un surnommé Herpinot
Que j'élis et ordonne,
Et veux qu'il delivre
Ce que je donne à chacun.
D'une volonté libre.

Herpinot s'acquitte fort mal de sa mission, et la quatrième chanson, *Complainte faicte de l'esprit de Guillaume La Carrière à son amy Herpinot*, raconte ses tribulations :

Je vous pry d'entendre en un mot
La triste complainte
D'un surnomme Herpinot
En douleur et en crainte
Ayant en son âme
Un grand regret et despit
De souffrir un tel blasme.

Ayant esté negligent
D'accomplir et parfaire
La teneur du Testament
Que laissa La Carrière,
Est en telle peine
Qu'il ne dort ne nuict ne jour
C'est chose certaine.

Une autre chanson sur Herpinot termine Les || Orgies || de || Bachvs. || ov || chansons a boire, || contenant plusieurs beaux Airs || de Cour, & Chansons || Bachiques. || *Auec celles du* Savoyart. || [fleuron] || A Paris, || Chez Nicolas Boisset, Impr. || & Libraire, place Maubert, à l'image || Sainct Estienne. || In-12, titre et 3 ff. lim. n. ch., second titre semblable au premier, 132 pp. ch., 2 ff. ch. pour la table. Dédicace *aux illustres beuveurs* signée B.D.L. (Ars. BL. 8741-8°).

Air de Cour Bachique.

Herpinot grand personnage,
Roy des bouteilles et flacons,
Dit que devons faire hommage
A tous les bons biberons: [tampon.
Colin tampon, colin tampon, colin-

Puis encor dit qu'en la guerre,
Il n'y fait pas beaucoup bon,
Qu'il vaut mieux boire à plein verre
Dans sa petite maison :
Colin tampon, etc.

Quand il voit tous ces gens-d'armes
Arrangez par escadron,
Qu'il entend sonner l'alarme,
Il leur tourne les talons :
Colin tampon, etc.

Luy mort, dirons son service
Avec quatre violons,
Puis muscat et ambrosie
Sa fosse arrouserons :
Colin tampon, colin tampon, etc.

8. — Les || Rodamontades, || novvellement composees || par le cappitaine don diego || De Spheramonte & Escarabombardon Co-||mediant Eſpagnol traduites par luy meſme de || ſon langage Caſtillan en François, apres les || auoir repreſêté, en la compagnie de Harlequin, || & des autres fedeli Comediens Italiens, à Paris || en ceſte Année. || *Lequel, les dedie aux diſciples de Mars, & || tributaires de Cupidon, & Amateurs || de la Vertu.* || [fleuron] || — || Imprimé en ceſte Année. || — ||

In-8, 8 ff. (16 pp. ch.).

Suite de propos dans ce genre : « Si je m'arrache un poil de la moustache, je te le jeterray droict dans le cœur, auquel il te fera une si grande plaie, que toute la Cavalerie Françoise et l'Infanterie Espagnole passeront dans l'ouverture sans toucher l'un ni l'autre costé... Tais toy, ne me mets point en cholere, que si je tire mon espée du fourreau, de quatre coups que je te donneray, je te trancheray si menu, que les formis ne pourront pas te manger... Si je vay à toy, je te metray la main dans la bouche et te tourneray à l'envers comme un bas de soye. » Ces propos sont entrelardés de quatrains insipides.

Brunet (IV, col. 1347 et suppl. II, col. 493) cite des pièces analogues. Certains passages du présent opuscule se retrouvent dans : Rodomvntadas || castellanas, || recopiladas de los || commentarios de los muy || eſpantoſos, terribles y inuincibles Capitanes, Matamoros, Crocodillo || y Rajabroqueles. || Rodomontades || espagnoles. || *Colligees des Commentaires de treſ-eſ-||pouuentables, terribles & inuincibles || Capitaines, Matamores, Crocodille & Rajabroqueles.* || A Paris, Chez Pierre Chevalier, au mont S. Hilaire, || à la Cour d'Albret. || — || 1607. || Auec Priuilege du Roy. || In-8, 40 ff. (79 pp. ch.); dédicace à Monseigneur Vieillart, conseiller du Roy, trésorier de France, signée Jacques Gaultier; privilège accordé à P. Chevalier pour six ans, le 6 juillet 1607 (Bibl. Nat. Lb^{35} 1161). Une autre édition publiée la même année 1607 « Iouxte la coppie imprimee à Paris Chez Pierre Chevalier » porte, entre les deux titres, la mention Por N. Bavdovyn (Bibl. Nat. Zz 3953).

9. — Le || Remerciment || des beurrieres || de Paris, av sievr de || Courbouzon Mont-||gommery. || A Niort. || 1610.

In-8, 16 ff. (29 pp. ch., la dern. cotée 39), manque le dernier f. blanc.

Brunet (IV, col. 1211) cite une édition *s. l.*, M. D. X. (M. DC. X.) de 31 pp. ch., et une édition *à Niort* (Genève), même date, in-8 de 22 pp. ch. et 1 f. blanc. Il existe deux éditions portant la mention A Niort, 1610; elles ont la même apparence, le même nombre de pages, mais elles offrent entre elles quelques variantes, et on peut les distinguer à première vue par l'aspect du titre, imprimé ainsi dans l'autre édition : Le || Remerciment || des Beurrieres de Pa-||ris, au Sieur de Cour-|| bouzon Montgom-||mery. || A Niort. || 1610. (Bibl. Part.) Une nouvelle édition, dont le titre est disposé de même, porte la mention A Sedan, || Par Gvion de la Plvme || — || M. DC. X. || In-8, 20 ff. (le dern. blanc) 38 pp. ch. (Bibl. Nat. Ld[4] 47 A). D'autres éditions et une traduction en hollandais sont mentionnées dans la *Bibl. de la comp. de Jésus*, II, col. 1549-1550, art. Cotton, où l'on trouvera une excellente bibliographie de la polémique engagée contre les Jésuites à la suite de la publication, par le P. Cotton, de la *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites*... Paris, chez Claude Chappelet, M. DC. X., in-8, 29 pp. Le *Remerciment* répond directement à : Le || Fleav || d'Aristogiton. || *Ou contre le calomniateur des Peres || Iesuistes, sous le tiltre* || d'Anticoton. || (armes de France et de Navarre) || A Paris, || Chez François Rovsselet, || au Palais, deuant la porte de || la saincte Chapelle. || — || M. DC. X. || Auec Priuilege du Roy. || In-8, 12 ff. ch.; dédicace à la Reine, signée Louys de Montgommery. (Bibl. Nat. Ld[4] 46).

Au début du mois de novembre 1610, L'Estoile écrivait (XI, p. 26) : « *Ferax calumniarum ævum* (dit nostre Lipse), lequel produisit en ce temps infinis petits livrets et libelles diffamatoires, tant d'une part que d'autre, qui coururent et trottèrent assez librement partout, et que j'ay recouverts depuis ma maladie, pour enregistrer ici, à la fin de ceste année. Les deux meilleurs et qui, pour des escrits satiriques, furent jugés sans passion les mieux faits, furent : une *Remonstrance de l'Université* (bien que desadvouée d'elle) *à la Roine Régente*, directement contre les Jésuites ; avec un autre appelé : *l'Anticotton*, sans nom d'auctéur, ni d'imprimeur, auquel fust faite une Response pour les Jesuites, intitulée : *le Fléau d'Aristogiton*, qui estoit une pure fadèze, renviée et répliquée, à trois jours de là, par une autre, sinon aussi fade, pour le moins aussi boufonne et plus injurieuse, à laquelle le nom, qu'on lui avoit donné, d'un *Remerciment des Beurrières*, ne convenoit pas mal. »

L'Estoile parle ensuite des démêlés qu'eurent avec la justice, à propos de ces publications, les libraires Jouslin [Joalin ?] et Carroi [du Carroy]. Il y a tout lieu de penser que le *Remerciment* fut imprimé clandestinement à Paris, et non à Genève, comme le dit Brunet.

10. — Le Singe || Huguenot. || *Simia, semper erit simia, etiam si* || *aurea gestet insignia.* || [fleuron].

In-8, 8 ff. (16 pp. ch., la dernière cotée 10).

Le catalogue Leber (n° 4304-2) mentionne une édition *s. l.* 1625 (Bibl. Nat. Lb[36] 2281) : c'est bien la date de cette pièce qui fait allusion au siège de Bréda et aux troubles de Guyenne.

Le dialogue entre sire Colas et le ministre Penard ne manque pas d'intérêt; écrit avec adresse, on y trouve une plaisante satire du protestantisme, et des anecdotes comme celle-ci : « Le Visconte de Riberac surprit le Ministre Deymet tout nud au lict couché avec sa femme, qui gardoit aussi le vœu de pauvreté *in puris naturalibus,* il s'escria si haut avec ses atticismes Perigourdins : lou diablé, lou diablé, de l'aigo beneyto, lou diablé, que le pauvre pasteur et sa pastourelle n'eurent loisir, comme Adam, de couvrir leur nudité auparavant que les soldats du Visconte y ayans accouru n'eussent eu le passe-temps de voir le vray singe au cu pelé, si que depuis le conte a eu vogue, jusques dans les escranies Dijonnoises. »

11. — LETTRE ‖ DE ‖ IACQVES ‖ BON-HOMME ‖ PAYSAN DE ‖ BEAVVOISIS ‖ A ‖ MESSEIGNEVRS LES PRIN-‖ces retirez de la Cour. ‖ [fleuron] ‖ A PARIS, ‖ Chez IEAN BRVNET, ruë Sainct Germain, au ‖ trois Pigeons, proche la porte de Paris. 1614. ‖ *Auec Permiſsion.*

In-8, 8 ff., le dernier blanc (14 pp. ch.). — Pièce datée « De nostre village, ce vingt huictiesme Mars, durant la tresue des cloches ».

12. — RESPONSE ‖ DV ‖ CROCHETEVR DE LA SAMA-‖RITAINE, ‖ *A* ‖ *IACQVES BON-HOMME PAYSAN* ‖ *de Beauuoiſis, ſur ſa lettre eſcrite à Meſsieurs* ‖ *les Princes retirez de la Cour.* ‖ [fleuron] ‖ A Paris, ‖ Chez IEAN BRVNET, ruë ſainct Germain, ‖ aux trois Pigeons. ‖ *Auec permiſsion.* ‖ 1614.

In 8, 8 ff. (15 pp. ch.).

13. — SECONDE ‖ RESPONCE ‖ DE IACQVES BON - ‖ HOMME, PAYSAN ‖ de Beauuoiſis. ‖ A ‖ SON COMPERE ‖ *le Crocheteur.* ‖ [marque d'*Antoine du Breuil*, analogue à Silvestre 456] ‖ A PARIS, ‖ Ioutte la coppie imprimee, par ‖ Iean Brunet. ‖ M. DC. XIV.

In-8, 8 ff. (13 pp. ch.), manque le dernier f. (blanc ?).

Les libelles à la fois politiques et facétieux parurent à foison en 1614. Ces trois pièces se rattachent au groupe de celles qui font intervenir Jacques Bonhomme, personnage présenté comme le descendant de celui qui donna son nom à la Jacquerie (Cf. Cat. Leber, n° 4272, où est signalé un bois figurant Jacques Bonhomme).

Dans sa *Lettre aux princes,* Jacques Bonhomme demande aux seigneurs de renoncer à la guerre pour le meilleur profit de tous : « Il y a bien plus de contentement à se promener dans les Tuilleries, à voler le héron à Fontaine Bleau, à rompre la lance contre le faquin à la place

Royalle, à manger des œufs à la Portugaise au Petit More, à ouyr la musique douce de la Royne Marguerite, qu'à boire la poussière de la campagne, à porter la chaleur de midy sur le dos, à dormir armé sur l'affust d'un canon, à se lever trois heures devant le jour pour aller donner une camisade, en danger de laisser du poil, et à souffrir mille autres semblables incommoditez d'autant plus facheuses à personnes de vostre condition, que vous avez esté plus delicatement nourris entre toutes sortes de voluptez et passe-temps. » Le crocheteur pense de même façon : « O place Maubert! ô Pont neuf! ô place aux Veaux! ô port au Charbon! ô port au Foin! qu'il m'ennuie que je ne vous revoie. Mais sur tout ce bon petit cabaret nouveau vers l'Eschelle du Temple, où j'avois si bien gaigné tes bonnes grâces, grosse Nicolle, par le moyen de trois sols que je t'avois donnez en neuf fois, que j'avois toujours du frais et du meilleur. En bonne foy, il y a plus de plaisir là qu'à courre la vache par les champs avec une harquebuse sur l'espaule. »

Écrites avec beaucoup de désinvolture, ces pièces peuvent compter parmi les meilleures de l'année 1614.

14. — Le ‖ Lovrdavt ‖ Vagabond. ‖ *Rencontre par l'Esprit de la Cour, à la ‖ monstre qui se faisoit au Pre aux ‖ Clercs pres de Paris.* ‖ Mis en Dialogue par A. C. ‖ A Paris, ‖ — ‖ M. DC. XIV.

In-8, 8 ff. (15 pp. ch.). Au verso du titre : Motel. A *Madame Elizabeth sœur du Roy. Madame, la guerre n'est encore ouuerte...*, quatrain. Chant royal. *La guerre se fait en deuisant...*, huitain.

Pièce politique qui n'offre guère d'intérêt. On la trouve également sous le titre : Le ‖ Lovrdavt ‖ de Champagne. ‖ *Rencontré par l'Esprit de la Cour, à la ‖ monstre qui se faisoit au Pré aux ‖ Clercs pres de Paris.* ‖ Mis en Dialogue par A. C. ‖ [fleuron] ‖ A Paris, ‖ — ‖ M. DC. XIV. (Bibl. Nat, Lb^{26}261) (Cf. Brunet, supp. I, col. 890).

La Nationale possede une troisième édition révélant le nom de l'auteur : Le ‖ Lovrdavt ‖ vagabont. ‖ *Rencontré par l'Esprit de la Cour, à la ‖ monstre qui se faisoit au Pré aux ‖ Clercs pres de Paris.* ‖ Et mis en Dialogue par le sieur des ‖ Viettes, Historiographe du Roy. ‖ *Dedie à Madame Elizabeth, sœur ‖ de sa Majesté.* ‖ [figure : pièce de monnaie] ‖ A Paris, ‖ chez Antoine Champenois, au Griffon ‖ d'Or, deuant le Palais. ‖ — ‖ M. DC. XIV. ‖ In-8, 8 ff. (16 pp. ch.) (Bibl. Nat. Lb^{26}262). Le sieur des Viettes est Beaunis de Chanteraine, écrivain singulier de qui le catalogue imprimé de la Bibl. Nat. énumère un certain nombre d'ouvrages.

15. — Le Resveil ‖ de ‖ Maistre Gvillavme, ‖ aux bruicts de ce temps. ‖ *Pour pâuoter le soucy,* ‖ *Faut lire ce liure icy.* ‖ — ‖ M.DC.XIV.

In-8, 16 ff. (32 pp. ch., la dernière cotée 33, par suite de l'omission du chiffre 25). Au verso du titre : *Aux Lecteurs desgoustez. Si*

l'on voit la Rime eſtre chiche..., sixtain. *La cauſe du reſueil de Maiſtre Guillaume. Les ſçauans ne ſatyrent plus...*, sixtain.

Il existe deux autres éditions de cette pièce sous la même date; elles présentent la même faute de pagination mais se distinguent par les variantes du titre : Le Reveil || de || Maistre Gvillavme, avx || Bruits de ce temps... (Bibl. Rothschild, fonds Pécard) et Le Réveil || de || Maistre Gvillavme, || avx || Bruits de ce Temps... (Id.).

Maître Guillaume vaut une étude et il serait intéressant d'établir une bibliographie raisonnée des nombreuses pièces publiées sous son nom. Celle-ci, dans un langage compliqué, parle des pronostications et des prophéties astrologiques.

16. — Responce || De Dame Friquette || Bohëmienne, appel-||lée en France par les || Mal-contens, pour di-||re leur bonne-aduen-||ture.|| [fleuron] || A Paris, || M.DC.XV.
In-8, 8 ff. (15 pp. ch.).

Le fleuron qui figure sur le titre de cette pièce se retrouve sur celui des *Satyres bastardes du Cadet Angoulevent* publiées la même année 1615 sans nom d'éditeur (Bibl. Nat. Rés. Ye 3469).

La *Responce de Dame Friquette* ne présente aucun attrait.

17. — Le || Sire Benoist || Ferreur d'Eſguillettes. || M.DC.XV.
In-8, 8 ff., le dern. blanc (14 pp. ch.).

Pièce de même genre que la *Lettre de Jacques Bonhomme* décrite ci-dessus. Le sire Benoist s'adresse *à Meſsieurs de & cétera* et, comme Jacques Bonhomme, réclame la paix favorable à tous : « Tant que je voy la Cossonnerie aller son train ordinaire, tant que je voy nos ports de la Grève et de l'Echole bien garnis de bled, de vin, de bois, et la place aux Veaux mieux remplie que jamais, avec la douce et souefve odeur de nos rôtisseries : tant que je rencontre enfin force bœufs gras par la ville, et que j'oye crier à grands et à petits : *gare la corne, Messieurs*, je me persuade que tout est bien gouverné dans les Provinces d'où il nous arrive une si grande abondance. Aussi sont-ce là des raisons sensibles, et que nostre Curé appelle arguments *ad hominem*, c'est-à-dire tirez de la marmite. Car quand l'exercicè des maschoires manque, il n'y a remonstrance (fust-elle du style espicé de la rue de Sorbonne) qui ne me face croire que tout n'aille tres-mal. »

Une autre pièce de la même série que, sans raison essentielle, le catalogue Leber (n° 2407-2) donne pour suite au *Sire Benoist*, a pour titre : Le || secretaire || de sainct || Innocent. || 1615. || In-8, 16 ff., le dern. blanc (14 pp. ch.) (Bibl. Nat. Lb[36] 454).

18. — [Titre de départ] Discovrs svr || le droict annvel. ||
In-8, 8 ff. (15 pp. ch.).

Cette pièce n'a qu'un titre de départ. Adresse au roi, discours sur une question administrative, elle est fort déplacée dans un recueil de facéties.

19. — PLAIDOYER || D'VN MARY DESESPERE || POVR L'ESTRANGE ET || ADMIRABLE CAQVET || de ſa Femme. || *Apporté nouuellement de Grece en France* || [fleuron] || A PARIS || Par Claude Percheron Imprimeur de-||meurant rue Galande aux trois || Chappellets. || M.D.C.XVII.

In-8, 8 ff. (14 pp. ch.), manque le dern. f. blanc.

Harangue d'un homme qui préfère boire la ciguë que supporter plus longtemps le bavardage de sa femme : « Je hay le boire et le manger : la vie, qui est la chose la plus agréable à tous, me desplaist : j'ay tousiours ce caquet dans mes aureilles ; je porte tousiours ce chagrin en mon âme : pour Dieu, secourez-moi, et permettez que j'use de ce breuvage : delivrez-moy de ceste voix qui ne cesse jamais... J'ay trop enduré de coups de langue : l'orage d'une femme m'a submergé, comme la mer engloutist un navire... Ceste femme ressemble à ce joueur de flûte d'Arabie qui prenoit plus pour se taire que pour chanter : encor est-elle plus importune, et faict plus de bruict qu'une tourterelle, qu'une pie, qu'un rossignol, qu'une cicade ; et c'est encore pis que le Bassin d'ærin de la ville de Dodone, car il ne retentissoit, sinon quand le batan poussé du vent frappoit contre. »

La présente édition est decrite dans le catalogue Rothschild (II, n° 1797-11) et le même catalogue (II, n° 1796-7) indique une édition antérieure : PLAIDOYER || sur le Caquet || d'vne Femme. || Apporté tout nouuellement de || Grece en France. || *A Paris*, || *Par Federic Morel, Imprimeur* || *ordinaire du Roy*. || 1594. || In-8, 16 pp. Brunet (IV, col. 682 et sq.) consacre un article à cet opuscule de LIBANIUS publié en 1593, dans son texte grec, par Fédéric Morel qui en donna d'abord la traduction latine puis, fort probablement, la traduction française.

L. L.

VARIÉTÉS

Le Comte de Plélo et le Régiment de la Calotte.

Plélo était colonel d'un régiment qui portait son nom. Il avait vingt ans sous la Régence; il faisait des vers et il s'enrôla volontiers sous la facétieuse « calotte » dont l'histoire est trop connue pour être contée ici. Ce fut, dit-il, « une assez heureuse folie ». Tous les jeunes officiers qui chansonnaient leurs contemporains prirent pour fanion la même marotte. Il y en eut beaucoup. Il y en eut trop. Les sociétés graves savent rester fermées. Les gaies sont hospitalières. Celle-ci eut un succès public et bientôt un grand nombre de petits écrivains qui n'avaient aucun titre à se mêler de cette plaisanterie et qui ne portaient même pas l'épée s'arrogèrent le droit d'enrégimenter qui bon leur semblait. Bref, il en fut de la Calotte comme il en avait été, au XVIe siècle, des Blasons. Elle mourut de popularité.

En 1725, on imprima pour la première fois un recueil de pièces inégales et mélangées, mais souvent curieuses, sous le titre suivant :

MÉMOIRES || POUR SERVIR A || L'HISTOIRE || DE LA CALOTTE || [Grande vignette gravée sur cuivre représentant les armoiries de la Calotte entre deux singes en habit d'homme.] || Chez les héritiers de Brandmyller || M.DCCXXV.

Le Comte de Plélo acheta un exemplaire de cette publication à la fois satyrique et prudente, dont le texte n'était pas exempt de coupures et où la plupart des noms propres étaient remplacés par des initiales.

Possédant les clefs de ces petits mystères, il se divertit à écrire la lettre de tous les mots et passages figurés par des lignes de points, à l'exception d'un seul, toutefois, et pour cause. En 1724, on avait décerné un brevet de calotine à la Marquise de la Vrillière qui était une personne fort galante et que les chansons de cour n'épargnent point. La pièce est vive. Plélo ne savait que trop bien à qui elle était adressée; mais comme il avait épousé depuis 1722 Mademoiselle de La Vrillière, il n'a écrit en marge du titre aucun nom. Il s'est contenté

de rétablir à la fin de la 8e ligne un mot extrêmement grossier afin que le brevet de sa belle-mère fut complet.

Si pourtant il n'avait donné que la clef du livre, son exemplaire, que j'ai eu le plaisir de retrouver[1], ne vaudrait pas d'être signalé. On en connaît d'autres[2] semblables. L'un d'eux est à la Bibliothèque Nationale. Mais Plélo ne s'est pas borné à combler les vides du texte. Il a écrit de sa main sur les feuillets de garde une sorte de *Jugement*, ou de *Préface*, comme on voudra, et l'on sera peut-être curieux de connaître ce petit morceau. Le voici :

Ce livre est une assez médiocre rapsodie de Pièces faites la pluspart sur des gens peu connus mesme dans ce siècle, qui le seront encore moins à mesure que l'on s'en eloignera, et de qui, par consequent, il sera tres indifferent à la Posterité de sçavoir les ridicules. Il n'y a que ceux des personnes en place et dans un rang distingué dont l'on soit bien aise de connoistre jusqu'aux plus petits détails. Les autres ne peuvent interesser à moins qu'ils ne sortent absolument de la route ordinaire et qu'ils n'ayent des singularitez marquees. C'est ce que n'ont point ceux-cy. L'on n'y voit rien que de tres commun et mesme de tres bas.

Les Pieces qui regardent les gens distinguez pechent par avoir fait presque toutes un mauvais choix des ridicules qu'elles vouloient attaquer. Ces gens là en avoient d'autres plus interessants et plus propres à exciter l'enthousiasme poëtique. Law, le garde des sceaux d'Argenson, le mareschal de Villars, etc. pouvoient estre calotinisez bien mieux et d'une façon bien plus frappante qu'ils ne le sont icy. D'ailleurs le style de ces brevets, du moins pour la pluspart, ne vaut rien. Il y a tres peu de poësie, presque point d'esprit, beaucoup de prolixité, rien de neuf, rien de brillant, rien de noble. L'on y sent partout l'ecrivain bourgeois qui ramene tout à ses idees roturieres et qui n'est poëte qu'en depit de la nature.

Comme toutes les pieces de ce recueil ne sont cependant pas de la mesme main. il y en a quelques-unes qu'il faut excepter de cette condamnation generale et qui ne sont qu'à plaindre de marcher en si mauvaise compagnie. Telle est *l'Oraison funebre de Torsac*[3] qui est un fort joly morceau en fait de burlesque et qui renferme dans d'heureuses applications la meilleure critique qu'on puisse faire du nouveau langage dont Fontenelle et ses adhérents veulent orner le françois. Telles sont *la Requeste de M. de la Force*, celle de *la Quinault*, *la Metamorphose du Cardinal Dubois* quoiqu'un peu orduriere, *le Brevet de M. de Broglio*, *de M. Dodun* avec deux ou trois autres encore que l'on sent bien qui partent d'une bonne main, malgré les défauts dont elles ne sont pas totalement exemptes.

1. Relié en veau marbré ordinaire, avec les fers de Padeloup. Titre au dos : LA CALOTTE.

2. Sans omettre les recueils manuscrits qui existent encore en grand nombre. Ils contiennent d'ailleurs beaucoup de pièces étrangères à leur sujet. On a vu passer en vente des *Recueils de la Calotte* si arbitrairement grossis qu'ils comptaient six volumes in-quarto et plus de quatre mille pages.

3. Ce « fort joly morceau » est de Piron.

Il seroit à souhaitter que ces pieces fussent seules. L'idee du regiment de la Calotte estoit une assez heureuse folie et qui auroit pu fournir a de tres fines satires si elle s'estoit tenue dans de certaines bornes, mais qui est devenue usee et qui a perdu tout son merite en se prostituant à la populace des poetes subalternes.

Deux pages plus loin, et de la même écriture, le livre est signé : « *Le Comte de Plelo* » avec un petit paraphe en treillis.

Enfin l'exemplaire renferme encore six pages d'additions autographes reliées à la fin du volume. Le texte imprimé contait, p. 42, une assez plaisante anecdote. Comme on venait de composer un brevet pour M. de Broglie, le Régent le lui fit lire tout haut. « *M. de Broglie soutint bien la gageure jusqu'à un certain endroit. Alors le papier lui tomba des mains.* » Et le Régent éclatant de rire : « *Ce portrait est parfait, Broglie, puisque vous vous y reconnaissez.* » Plélo confirme cette histoire, mais on a coupé, dit-il, précisément les seize vers « à la lecture desquels M. de Broglie fut embarrassé ». Et il les reproduit cruellement jusqu'à l'injure finale :

... Capable de toute manie
Hors celle d'exposer sa vie [1].

Était-il l'auteur de la pièce [2] ? Il tient beaucoup à ce dernier trait qu'on n'aurait certes pas inscrit dans son brevet personnel.

Le 27 mai 1734, le Comte de Plélo attaqua sous les murs de Dantzig une armée de 40 000 Russes, avec une petite troupe de 1 600 Français. Il reçut « cinq coups de feu et quatre coups de baïonnette » dit Barbier [3]. Il retourna trois fois au combat, tout ruisselant de sang, dit d'Argenson [4] ; mais la troisième fois il tomba.

P. L — s.

Un recueil de pièces gothiques de la bibliothèque Heber.

La bibliothèque de Richard Heber dispersée à Londres de 1834 à 1836 renfermait (Première vente, 10 avril 1834, p. 186, n° 3602) un précieux recueil de quatre pièces gothiques :

1° *La Vie Sainct Jehan Baptiste, nouuellement imprimee a Paris*, 4 ff., en vers.

1. Le texte de ce brevet a été publié plus tard sans coupures dans les éditions de 1739 et de 1752, t. I, p. 41-43 avec la note : « L'auteur de ce brevet est ignoré. » — Les mêmes éditions contiennent aussi *le Brevet de M. le Duc* dont Plélo donne le texte original accompagné de nombreuses et intéressantes annotations inédites.

2. Quelques poésies de Plélo ont été imprimées de son vivant. Les autres sont conservées dans ses papiers qui appartenaient en 1852 à la famille de Chabrillant.

3. *Journal de Barbier*. éd. Charpentier. II. 466.

4. *Journal et Mémoires du Mis d'Argenson*. éd. Rathery, I, 193.

2° *La Vie de Madame Saincte Barbe, a Rouen, Jehan Burges*, s. d.

3° *La Vie Madame Saincte Marguerite, Paris par Alain Lotrian et Denis Janot*, s. d.

4° *Les Songes Daniel Prophete translatee de Latin en Francoys*, s. d., 4 ff.

Le tout était relié en un volume, en maroquin rouge.

Par bonheur, il nous a été possible de constater ce qu'était devenu ce recueil qui fut adjugé pour quatre guinées au libraire Payne. Les quatre pièces qu'il contient se retrouvent toutes en effet au catalogue Cigongne, sous les numéros 287, 734, 736 et 2407, reliées séparément en maroquin par Koehler, et sont aujourd'hui au Musée Condé (Catal. de Delisle n°s 1819, 1178, 1008 et 2191).

Il est à observer que plusieurs de ces pièces paraissent se retrouver dans le recueil adjugé 48 francs à Chardin à la vente Haillet de Couronne (1811, n° 1391).

SEYMOUR DE RICCI

Les bouquinistes du Pont-Neuf en 1622.

LA POVRMENADE DV PRE AVX CLERCS, M.DC.XXII. (Cf. Paul Lacombe, *Bibl. parisienne*, n° 19) débute ainsi : « Ce fut le vingt-huictiesme de Juin, que me pourmenant sur le Pont Neuf, attendant la farce qu'a accoustumé de iouer sur le soir Tabarin, pour mieux vendre ses denrées, que je m'arrestay à la bouticque mobile, quoy que par excellence, d'un marchand libraire en livres du temps passé, comme il y en a plusieurs sur ce Pont, et regardant l'un apres l'autre les tiltres des livres qui estoient en ladite bouticque, j'en trouvay un intitulé : *La science du bien et du mal*, moy quelque peu curieux, encore quelquefois trop, je commençay d'en lire un chapitre. »

Ce texte fort curieux est certainement l'un des plus anciens et des plus explicites où paraissent les bouquinistes des quais et les bouquineurs. Il n'a pas encore, semble-t-il, été signalé (Cf. A. Franklin, *Dict. hist. des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle*, P., 1906, in-4, p. 99).

L. L.

Le Gérant : PAUL CHAPONNIÈRE.

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 51570

Les Libertins du XVIIe siècle

CLAUDE LE PETIT

COMPLÉMENT À SA BIO-BIBLIOGRAPHIE

BIOGRAPHIE

On ne sait rien de bien précis sur la famille de Claude Le Petit. Une note, d'une écriture du temps, que j'ai relevée sur un exemplaire de *Paris ridicule,* Cologne, chez Pierre de La Place, 1668, note qui a été imprimée depuis, est muette sur le lieu de sa naissance :

L'auteur de ce poème étoit fils d'un tailleur, il étoit bon Poète et avoit beaucoup d'esprit, mais fort libertin. Il fut brûlé en place de Grève pour avoir fait plusieurs pièces satiriques particulièrement un livre infâme contre la Vierge, ainsi il mourut au lieu qu'il appelle *bien commode pour les infames;* il avoit un frère qui étoit tailleur à Paris et qui ne sentoit guères moins le fagot que luy.

D'après son interrogatoire du 30 août 1662, Claude Le Petit était né à Breveuil près de Forges, et non à Beuvron près de Forges en Normandie, comme l'a écrit Tricotel, ou à Beuvron sur Auge, canton de Cambremer (Calvados), suivant M. Tamisey de Larroque. Il s'agit de Beuvreuil, commune de Dampierre, canton de Gournay-en-Bray, à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Forges-les-Eaux.

Le registre de l'état civil de Beuvreuil (1559-1678) ne renferme aucun acte de naissance de la famille Petit ou

Le Petit, par contre celui de Dampierre nous apporte l'extrait suivant[1] :

Le mercredy 19e aout dudit mois et an (1639) fut baptisée Magdaleine, fille de messire Dubois et de Claude Petit ses père et mère. Le p. Marin Petit de la paroisse de Cuy et la m. Magdaleine Dubois.

La dame Dubois, née Claude Petit, dont les parents habitaient Cuy, ne serait-elle pas la mère naturelle de Claude Petit, enfant né avant le mariage, non reconnu et, par conséquent, n'ayant pas d'état civil? Autrement Claude Petit eût été baptisé à Cuy, résidence de ses beaux-parents.

Quoi qu'il en soit, le texte de l'interrogatoire de ce malheureux poète devant le Parlement de Paris ne nous fournit, non plus, aucune indication décisive, et celui de ses co-accusés est réduit à deux lignes :

« *Claude Le Petit, 23 à 24 ans, advocat en la cour, natif à* (sic) *Breveuil en Normandie, proche de Forges.*

Dit qu'il a esté eslevé chez une de ses tantes et ensuite aux Jésuites; a faict sa philosophie et depuis a fait un voyage en Italie, en Hollande, en Espagne, qu'estant revenu d'Hongrie où il avoit fait tous ces escripts et que c'est Chabat qui ayant rencontré il y a trois sepmaines l'accusé à l'abbaye de Saint-Germaint-des-Prés il luy dist que l'on disoit qu'il se vouloit fayre moyne et qu'il vouloit brusler ses satiriques, qu'il avoit cinquante pistoles à son service et feroient imprimer ledit livre et le venderoient, qu'il a donné à Rebuffé ledit livre à imprimer et luy donnoit quatre escus de la feuille[2]. »

1. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Graillon, instituteur à Dampierre.

2. Archives nationales X2A 1027, registre non folioté, à la date. En marge à gauche les noms des juges : M. le Président de Mesmes; M. le Président Le Coigneux; M. le Président de Bailleul, MM. Le Musnier, Fayet, de Vassan, Barentin, Le Tonnelier, Perrot, Ledoux, Frezon, Du Tillet (rapporteur), Phelippe, Lecoq, Gaudart, Nevelet, Le Febvre, Mallebranche.

« *Eustache Rebuffé, 24 ans, imprimeur, fils de Jacques.*
Interrogé qu'il a imprimé un mauvais livre.
Dit que ce a esté la nécessité qui l'a fait faire. »

« *Pierre Rebuffé, 24 à 25 ans.*
Interrogé qu'il a eu cognoissance de l'impression que faisoit son frère.
Dit que oui et que son frère luy disoit qu'il n'y avoit point de mal. »

L'interrogatoire ci-dessus du 30 août 1662 des trois condamnés était la conséquence de l'appel qu'ils avaient formé des sentences des 26 et 29 août 1662 de la Chambre criminelle du Chastelet[1]. Ces sentences sont perdues ainsi que les informations qui, sans doute, les précédèrent. L'arrêt fut rendu le 31 août 1662, il a été publié dans les *Variétés bibliographiques* de M. Ed. Tricotel; le texte qu'il en a donné est exact, sauf une légère erreur de lecture : il a imprimé que Le Petit sera brûlé vif *avec son poème,* alors que la sentence porte *avec son procès,* ce qui explique qu'il n'en reste rien aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons inséré à la suite de la notice sur Claude Le Petit dans notre *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700,* T. III, p. 410, une bibliographie de ce poète plus importante que celle dressée par M. Ed. Tricotel; nous la complétons aujourd'hui.

I. — Si Claude Le Petit est né en 1637 au plus tard, comme c'est probable, il avait à peine dix-huit ans quand il a composé un madrigal de onze vers : *Autheur foutu d'un foutu livre* pour un livre infâme, *L'Escole des filles* (imitation de la *Puttana errante* de l'Arétin), imprimé à Paris en 1655. Ce madrigal est anonyme, mais comme son titre

1. Cette sentence condamnait Le Petit au bûcher après avoir eu le poing coupé; Eustache Rebuffé à estre bastu et fustigé; et Pierre Rebuffé à estre admonesté.

figure à la table de l'ouvrage qui a entraîné la condamnation au bûcher de Claude Le Petit : *Le B..... des Muses ou les neuf pucelles p.....*, il n'y a aucun doute qu'il en soit l'auteur, c'est certainement la première poésie de lui qui ait été publiée.

Hélot, l'auteur de *L'Escole des filles*, était un des compagnons de débauche de Claude Le Petit; plus heureux que son ami, il a échappé par la fuite au châtiment. Le récit du *Carpenteriana* nous apporte à ce sujet des renseignements circonstanciés sur les poursuites dont il fut l'objet :

Monet est le premier homme que nous aïons pour exceller dans les portraits en miniatures. J'ai sçu de lui une particularité assez curieuse, au sujet de l'*Escole des filles*, que l'on vient d'imprimer en Hollande. Monet apprenait à dessiner à Chauveau, lorsqu'un nommé Helot, fils d'un lieutenant des cent suisses du Roy, vint prier Chauveau de lui graver un petit sujet, ce qu'il exécuta selon l'idée que l'autre lui en donna, et tel qu'on le voit au devant de l'*Escole des filles*, dont Helot est l'auteur. Celui-ci donna son manuscrit à un libraire du Palais, qui le fit imprimer; il le vendit sous le manteau, mais la justice aïant pris connoissance d'un livre si scandaleux, elle fit faire des perquisitions pour découvrir l'auteur, qui en aïant eu vent, sortit de France. Le libraire aïant décliné le nom de celui qui lui avait remis le manuscrit, Helot fut pendu en effigie[1], tous les exemplaires de son livre furent brûlés au pied de la potence, et le libraire condamné à une peine afflictive. Chauveau, qui ignoroit l'usage que l'on vouloit faire du sujet qu'il avoit gravé pour Helot, ne laissa pas d'estre inquieté. Le bailli du Palais vint le prendre chez lui, mais comme il n'avoit pas eu communication de l'*Escole des filles*, il en fut quitte pour voir casser la planche qu'il avoit gravée, avec défense à lui d'en graver une seconde, si quelque imprimeur la lui demandoit. Il s'en faut bien que l'estampe qui est au devant de l'*Escole des filles* que l'on vient d'imprimer en Hollande soit aussi correcte qu'estoit celle de Chauveau. Peu de personnes ont de celles qui furent brûlées à Paris avec le livre.

Une seconde édition de l'*Escole des filles* fut imprimée

1. Voici ce que dit Guy Patin dans sa lettre à Ch. Spon datée de Paris, ce lundi 26 de juillet 1655 : « A mon retour on a ici pendu en effigie un nommé Helot, avéré auteur d'un infâme livre, intitulé l'*École des Filles* que l'on dit être tirée de l'Arétin. »

en 1661 à Leyde, nous en avons la certitude par un passage des *Causeries d'un curieux* de Feuillet de Conches (T. II, p. 544) :

Un exemplaire en avait été saisi dans la table du cabinet secret d'une maison que Fouquet avait fait meubler pour sa maîtresse avec entrée mystérieuse. Les inventaires légaux disent : « un seul petit livre, l'*Escole des filles*, imprimé à Leyde, si sale, si impudent et si infâme, que nous avons cru devoir le faire brûler. »

Une troisième édition fut publiée en 1667; une quatrième, augmentée, vit le jour en 1668 :

L'Escole des filles ou la philosophie des dames, divisée en deux dialogues *Agere et Pati*. Corrigé et augmenté d'un combat..... (en vers) et d'un dialogue..... (en vers), et une instruction des Curiositez dont la méthode de trouver (*sic*) est marquée par leurs nombres suivant les tables. Imprimé à Fribourg chez Roger Bon temps l'an 1668. In-12 de 32 p. n. chiff. et 224 p. chiff.

Dans cette édition, le madrigal de Claude Le Petit (n. s. bien entendu) est adressé à M. Militot.

Cette édition de 1668 a été réimprimée au XIXe siècle à *Bruxelles, aux depens des dames de la rue St-Laurent* (*s. d.*) par Poulet-Malassis.

On cite encore trois éditions : *suivant la copie imprimée A Paris* (en Allemagne), *1671*, petit in-12 de 162 p.; une seconde *A la Villefranche sous la presse des paillards, 1686*, petit in-12 de 172 p.; et la dernière *A Liège et se trouve dans toutes les bibliothèques des religieux et religieuses de tout l'Univers*, s. d., in-12, sans compter les réimpressions partielles avec d'autres pièces de même genre.

II. — Pour la première fois, nous avions indiqué, dans la même *Bibliographie des recueils collectifs*, la part prise par Claude Le Petit à la *Muse de la Cour*[1]. Il a composé

1. La *Muse de la Cour* de 1656 et 1657 est la gazette la plus rare de toutes. Hatin ne la cite pas, il n'en existe pas de collection complète. Seule la B. N. en possède une partie. Le premier numéro de 1657 est du 28 février et le dernier le n° 37 du 29 déc^bre^, il manque les numéros 1, 7, 8, 19, 21, 31 et 37.

et signé les N°s 24, 25, 27, 28 et 29, soit ceux du 10 septembre au 28 octobre 1657, de cette gazette en vers. La pièce que nous reproduisons ci-après doit être un *extraordinaire* de ladite *Muse de la Cour;* datée du 17 juillet, elle prouverait que notre Claude Le Petit était déjà le rimeur attitré de la publication d'Alexandre Lesselin, mais sans cependant y mettre encore sa signature.

Cet *extraordinaire* traite un sujet qui intéressait particulièrement ce libertin : l'embarquement pour l'Amérique des *Manon Lescaut* de l'époque. Il ne possède qu'un titre de départ : *L'Adieu des filles de joye à la Ville de Paris :*

Esprits, qui faute de matières,
Croupissez dans l'oisiveté,
Et privez la postérité
De vos esclatantes lumières;
Apprenez en lisant ces vers
Que c'est affronter l'Univers,
Consumer à crédit les encens de la Muse,
Faire au pauvre Renom incartade tout net,
Qui d'un sujet fameux enflant la cornemuse,
Fait pulluler la corne, et vuider le cornet.

Demeurez donc dans le silence
Tenebreux enfans de la nuict,
Goustez sans allarme, et sans bruit,
Les douceurs de la nonchalance.
Je chante en dépit des destins
Le dolent Adieu des Putains,
De leur mourant trafic, la déroute mortelle,
Ce n'est point profaner l'eau du sacré ruisseau.
J'ayme mieux rendre en vers la Muse maquerelle
Que de passer en prose ailleurs pour maquereau.

Muse aux gages de Cythérée,
Qui rime si souvent pour rien,
Qui te nourris de rost de chien,
Et d'autre semblable denrée :
Pour te fortifier les flancs
D'un quartron de mirobolans :
Je te regaleray ma gaillarde Eratine,
Conduis de l'œil ma plume en l'essor qu'elle a pris,
Assise sur ton cul monstre m'en la routine
Et fay parler tes sœurs, les Nimphes de Cypris.

Je voy parestre la premiere,
La grande Jeanne au nez de rubis,
Qui jadis remporta le pris
Dans la plus fameuse carriere;
Loin de pleurer ses pechez vieux
Vous la voyez chier des yeux
Pour quelque accolade nouvelle,
Dans cet evenement fatal
Qui la conduit de l'escarcelle
Au grand chemin de l'Hospital.

Cette vieille rosse est suivie
Des officieres du mestier,
Qui chacune dans son quartier
Usa les beaux jours de sa vie,
A présent leurs feux languissans
Solicitant en vain leurs sens
Aux doux efforts de la nature,
On voit ces squelettes maudits,
Mesme acheter avec usure
L'amour qu'elles vendoient jadis.

Leur affliction est publique
Comme leur chaude amour la fut,
Et toutes, lisant le statut,
Pestent contre la Politique.
Les demoiselles du Marais,
Les courtisanes du Palais,
Les Infantes du Roy de cuivre,
Celles de la butte Saint-Roch,
Dans ce grand chemin se font suivre
Des pauvres coquettes sans coq.

Catin, Suzon, Marotte, Lise,
Dans l'oisiveté de leurs traits
Pleurent maint page, et grand laquais,
Dont elles perdent la chalandise;
Fanchon regrette son Courtaut,
Niflette son Paillard badaut,
Janneton ses pauvres Soudrilles,
Qui dedans sa tentation
Escroquoit aux malheureux drilles
Solde, et pain de munition.

Après les superbes Infantes,
Les teins de rozes et de lys,
Les Nichons, les Amarillis,
Les Climenes, les Amarantes,
Songeant aux bons coups de muzeaux
Qu'elles avoient des Demoiseaux,
Mangeant le chasseur et la proye :
Le commun escuëil d'amitié
Les change de filles de joye
En pauvres filles de Pitié.

La Bourgeoise, avec la Marchande,
La Demoiselle au cul crotté
Suivant cette fatalité,
Croissent cette nombreuse bande,
La noblesse s'y trouve aussi,
Les Nymphes à l'amour chancy,
Enfin toutes les bonnes Dames
Qui se gouvernent un peu mal,
Ayant brûlé de mesmes flâmes,
Ont toutes un destin esgal.

Jeanne de qui la beauté morte
Servoit de phanal à leur cours,
Ayant laissé loin les Fauxbourgs
Avec sa pleurante cohorte;
Les longs sanglots, et les hauts cris
Qu'elle poussoit devers Paris,
Réveillant sa reminiscence,
Elle mit la campagne à dos,
Et sur le haut d'une eminence
Rompit le silence en ces mots :

Fameux tesmoin de nos disgraces,
Toy qui le fus de nos plaisirs,
Qui tiens de nos seconds loisirs
L'immortalité de tes races,
Charmant séjour des voluptés,
Retraite des Divinités
Par qui Vénus se faisoit craindre :
Adieu Paris délicieux
Ta perte achèvera de peindre
Le pauvre petit Dieu sans yeux.

Beaux favoris des Dieux Pénates,
Sacrez hostes de ses maisons,
Chers habitans de ces cloisons
Où nichent maints gros rats et rattes:
Bourgeois de Paris renommez,
Adieu chers amis bien aymez
Qui dedans vos innocens crimes
Rendant d'Hymen les yeux hagards,
Fistes de vos feux légitimes
L'immortalité des bastards.

Noble et vigoureuse jeunesse,
Belle cause de nos transports,
Et qui dedans vos grands efforts

Ne meslez ny soins, ny tristesse.
Adieu chers enfans sans soucy,
Dedans l'estat où nous voicy
Deplorez nos mal-heurs tragiques,
Hélas, Cupidon aux abois,
Perdant vos celebres pratiques
Perd les flesches de son carquois.

Soustiens de nos mourantes flammes,
Rustiques et vains bestiaux,
Sots amoureux Provinciaux
Mal instruits au mestier des Dames,
Ignorans et pauvres cocus,
Combien de sonnans quart-d'escus
Pour apprendre nostre morale
Avez-vous tiré du gousset,
Tandis que la Provinciale
Presentoit à tous le Placet.

Vous, braves et traîneurs d'espées,
Désolez batteurs de pavé,
Bretteurs qui d'un pauvre observé
Fistes tant de franches lipées;
Combien de savoureux morceaux
Qui vous passoient par les museaux
Vous sont flambez par cette chance,
Et si vous estiez nostre appuy,
Vous voyez dans la decadence,
Que nous estions le vostre aussi.

Liquide et superbe campagne
Qui flotte en un lit de cristal
De la Princesse du coral,
Favorite et chere compagne,
Nymphe gracieuse aux yeux verts,
Adieu Seine, à qui l'Univers
Doit le partage de sa gloire,
Combien de fois (doux souvenir)
Avons-nous sur ton sein d'yvoire
Cherché les races à venir.

Combien de belles promenades
Sur le doux courant de tes eaux,
Qui du debris de ses roseaux
Faisoit un lict à ses Nayades,
Surenne, Ablon, Chaliot, sainct Clou,
Sainct Denis, Asnieres, Chatou,
En ont bien augmenté leurs rentes;
Traisne à jamais ton cours fameux
Et dessus tes ondes flottantes
Porte le renom de nos feux.

Chefs-d'œuvre de l'Architecture,
Adieu grands Palais enchantez
A la gloire des Posteritez
Et la honte de la nature,
Derniers efforts des plus beaux traits,
Place Royale, beaux Marais,
Adieu triomphantes demeures,
Où dedans le sein des Amours
Nous avons consumé les heures
Les plus charmantes de nos jours.

Adieu grand jardin que j'adore,
Refuge de mille beautez,
Qui dans les importunitez
Se retirent au sein de Flore,
Grands Parterres, illustres bois,
Qui faites le plaisir des Roys,
Chers tesmoins de nos fourberies
Et de nos amoureux secrets :
Adieu plaisantes Thuilleries
Vous ne nous reverrez jamais.

Le plus superbe des ouvrages
Vaste promenoir suspendu,
Où le sort plaint le temps perdu
A tant de differens usages,
Adieu Pont-neuf; Adieu Fauxbourg
Où l'admirable Luxembourg
Fait voir ses bastimens superbes
Et ses delicieux jardins,
Dont l'Aurore arrose les herbes
Fecondement tous les matins.

Terre jadis nostre refuge,
Lieux à Palemon immolez,
Memorables et signalez
Par la naissance d'un Deluge,
Champs presque deserts aujourd'hui,
Où jadis la Mirthe à l'envi
Des Pampres nous donnoit de l'ombre,
Lit de cent ruisseaux cristallins,
Feconds en miracles sans nombre,
Adieu renommez Gobelins.

Temples du Dieu vainqueur des Indes,
Habitez des jeux et des ris,
Où l'on voit le fils de Cypris
Dans les carousses et les brindes;
Venerables et saincts autels,
Le seur Azile des Mortels

Les Adorateurs de la Coupe,
Cabarets, ostez vos bouchons
Et venez dans la Guadaloupe
Faire de nouvelles moissons.

Vous, qui du grand Chantre de Thrace
Imitez les accords charmans,
Qui dans les divertissemens
Meritez la première place,
Adieu Menestriers joyeux,
Adieu concers harmonieux,
Adieu musiques ravissantes,
Cherchez de nouveaux Apollons :
Car ces pratiques violentes
Vont bien faire des Violons.

L'honneur de nos flames errantes,
Magnifique et rare appareil,
Fameux ennemis du soleil,
Pompeuses machines roullantes,
Errantes et fortes maisons,
Douces et charmantes prisons,
Adieu Fiacres, adieu Carosses,
L'Hymen est vostre seul recours,
Et si vous ne courez aux nopces,
Dites adieu pour jamais au Cours.

Pour vous, qui dans la conjoncture
Où panchent nos mal-heurs publics
Voyez vos chancelans trafics
Deconfis à platte couture,
Consolez-vous pauvre Sautour,
Le sort vous fait un mauvais tour.
Loüeurs, et cochers, aux carrieres,
Où continuant vos travaux
De ceux à trente-six portières
Soyez les Phaëtons nouveaux.

Enfin pour terminer mes plaintes
Adieu commodes rendez-vous,
Où nous faisions de si bons coups
Profanant les choses plus saintes.
Adieu Minimes, Célestins,
Carmes, Jésuites, Augustins,
Adieu Palais, sainte-Chappelle;
Si vostre Temple fut taché
De nostre flame criminelle
Nous en portons bien le péché :

Innocente race future,
Qui verras en lisant ces vers
Qu'on fait périr dans l'Univers
Tous les Supposts de la Nature.
Que diras-tu, siècle à venir,
Voilà de quoy t'entretenir,
Sur ces déplorables matières,
Qu'il faille en ce siècle brutal
Pour estre trop Hospitalieres
Qu'on nous reduise à l'Hospital.

Mais c'est l'arrest irrevocable
Qu'en a prononcé le destin,
Que par un ascendant mutin
Le Ciel semble rendre équitable :
Puisque le sort l'a resolu
Voulons tout ce qu'il a voulu.
Mes cheres sœurs, bandons nos voiles,
Et puisque dedans ces bas lieux
L'on nous a pris pour des Estoiles,
Nous serons des Astres aux Cieux.

Dedans le coup qui m'assassine
Je ne plains rien que vos appas
Qui donnoient de si bons repas
Aux Messageres de Cyprine,
Mais consolez-vous, cheres sœurs,
Vous avez gouté les douceurs
Les plus charmantes de la vie;
Le temps que vous avez perdu
Fait crever de rage l'envie
Puisque vous l'avez bien vendu.

Aveugle, de race celeste,
Deïté de qui tout prend loy,
Qui vois de nostre utile employ
La décadence manifeste,
Souverain Maistre de nos sens
Qui rend par nos fameux encens
Ta force en merveilles feconde,
Tu peris dans cet horizon;
Faudra-t-il que le nouveau monde
Mette le vieux à la raison?

Doux Prince des molles délices
Amour, je remets en tes mains
L'interest de tous les humains
Et la vengeance des complices.
Il y va trop de ton honneur,
Monstre dans la juste fureur
Que tout cede aux traits de ta trousse

Ou dedans ce pressant besoin
Il vaudroit mieux joüer du pouce
Que de te voir pousser plus loin.

A tant se teut la grande Jeanne,
S'en allant droit à *Scipion*
D'une grande dévotion
Avecque sa troupe profane.
Moy qui voiois leur entretien
Et qui remarquois leur maintien
J'en fis confidence à la Muse,
La Muse avec sincérité
Sans s'amuser à faire excuse
Le laisse à la postérité.

C. L. P.

A la suite un sonnet :

Consolation aux Dônes et Donzelles, sur leur départ pour l'Amérique.

Cessez Dônes, cessez mal-heureuses Donzelles,
Dans vostre desespoir de souhaiter la mort ;
Bénissez seulement sans accuser a tort
Le destin qui vous meine en ces terres nouvelles.

Tout le Corps précieux des tendres Demoiselles,
Quoique certaine en doute, et n'en soit pas d'accort,
Vous accompagnera malgré le vain effort
Que feront leurs Galans, leurs Amis, leurs Ruelles.

Ne croyez pas aller en des déserts affreux,
Où l'on n'est point picqué d'aucun trait amoureux ;
Du plus barbare peuple Amour perce les âmes.

Ils sçavent contenter ainsi que nos Amans ;
Et comme le Soleil leur prodigue ses flames,
Vous participerez à leurs embrasemens.

M. T.

Et cet avis :

AU LECTEUR

Je pretens vous faire part au premier jour (si vous voyez de bon œil ce petit effort de ma Muse) de tout ce qui s'est fait et passé à la prise et magnifique conduite de ces belles et joyeuses Dames ; leur Embarquement, les Receptions qui leur seront faites aux Villes, Bourgs, et Villages de leurs routes, les Deputez qui leur feront Harangues et Complimens à leurs Entrées, les Feux de joye, Bals et Comedies, et autres passe-temps pour les divertir[1].

A Paris chez Alexandre Lesselin, ruë de la Barillerie, à la Fontaine des Pastoureaux proche le Palais, ce 17 juillet 1657. Avec Privilege.

On avouera que les deux pièces ci-dessus — le madrigal sur l'*École des Filles* et l'*Adieu des Filles de joye* —

1. Nous ne savons si cet *extraordinaire* a vu le jour.

annoncent bien l'ouvrage qui devait réserver à Claude Le Petit un si cruel châtiment.

III. — En dehors de la curieuse édition faite au XVIIIe siècle de *Paris ridicule*, Londres, 1748, qui avait échappé à tous les bibliographes, sauf à M. Paul Lacombe[1], en voici une autre, non moins rare, perdue au milieu des innombrables notices sur les livres anciens du *Bulletin du Bibliophile* (juillet 1862) :

La chronique scandaleuse ou Paris ridicule de C. Le Petit S. l. 1671. Petit in-12 de 8 et 44 p. y compris deux titres.

Le premier titre porte : *Paris ridicule de M. Bussy-Rabutin,* le second est celui ci-dessus. Le scandale causé à la Cour de France par l'*Histoire amoureuse des Gaules*, dit Paul Lacroix, dont les éditions subreptices se multipliaient partout à cette époque, avait paru à l'éditeur anonyme de *Paris ridicule* une excellente amorce pour prendre à l'hameçon les acheteurs, qui ne savaient pas que le comte de Bussy-Rabutin était tout à fait étranger à cette violente satire. Il n'y avait pas encore dix ans que le poète de *Paris ridicule* avait été pendu et brûlé en place de Grève et Bussy-Rabutin était allé seulement passer quelques mois à la Bastille.

Cette édition est moins complète que celle de 1668 et son texte est très inférieur. Toujours suivant Paul Lacroix, les deux titres de l'édition de 1671 résultent de ce que l'impression du livre avait été commencée de deux manières, d'abord avec cet intitulé en tête de page : *La chronique scandaleuse ou Paris ridicule*, 8 pages y compris le titre qui porte le nom de C. Le Petit; la seconde, avec cet intitulé : *Paris ridicule de M. Bussy-Rabutin,* 44 pages y compris le titre au nom de Bussy. Ce sont d'ailleurs deux portions du même poème, séparées par un caprice de l'imprimeur.

F. LACHÈVRE.

1. Cf. *Revue des Livres anciens*, t. I, p. 108.

ANTONIUS DE ARENA

ET

LES DANSES AU XVIe SIÈCLE

Antonius Arena provincialis de bragardissima villa de Soleriis ad suos compagnones studiantes, qui sunt de persona friantes bassas dansas in gallanti stilo bisognatas : et de novo per ipsum correctas et jolyter augmentatas : cum guerra romana totum ob longum sine require et cum guerra neapolitana et cum revolta genuensi et guerra Avenionensi et epistola ad fallotissimam garsam pro passando lo tempus alegramentum mandat.

Ce petit livre en latin macaronique fut en grande faveur au XVIe siècle dans les villes universitaires : il mérite de retenir notre attention par ce qu'il nous apprend des mœurs, du langage et des passe-temps des étudiants.

De son auteur, on ne sait guère que ce qu'il nous apprend lui-même au cours de son ouvrage. Il naquit à Soliers, en Provence, probablement à la fin du XVe siècle. Il étudia le droit à Avignon, fit campagne en Italie, en 1527. A Rome, il était avec les troupes qui résistèrent à l'assaut du connétable de Bourbon, et se retranchèrent dans le château Saint-Ange. Il s'enrôla dans l'armée de Lautrec, et prit part à la campagne de Naples. De retour en France, il composa et publia en 1529 le livre dont nous avons cité le titre, qui traite de ses voyages en Italie, et surtout des danses en usage à Avignon. En 1536, il vit son pays de

Soliers ravagé par l'armée de Charles-Quint. C'est alors qu'il composa un second livre en latin macaronique, la *Meygra entrepriza catoliqui imperatoris quando de anno dni* [domini] *mille* CCCCCXXXVI *veniebat per provensam bene corrossatus in postam prendere fransam, cum villis de Provensa, propter grossas et menutas gentes rejohire per A. Arenam bastifausata* (Avignon, 1537).

Il fut nommé juge royal à Saint-Remi, où il mourut en 1544[1].

Les plus anciennes éditions de son traité de danse ne sont point datées. Mais voici les deux dates entre lesquelles on peut placer ces premières publications : le mois d'août 1528, où Lautrec mourut devant Naples (il est fait allusion à cette mort dans le poème sur la guerre napolitaine), et le 2 mars 1530. Ce jour-là, les théologiens de Sorbonne déclarèrent qu'après avoir lu la *Célestine*, le *Cinquante deuxième arrest d'amours* et *Antonius de Arena*, ils n'avaient rien à dire sur ces livres[2].

L'ouvrage d'Antonius Arena peut, en effet, se ranger parmi les lectures simplement plaisantes. Il offre un riche répertoire de plaisanteries d'escholiers. Il s'ouvre sur une épître en latin macaronique, dans laquelle l'auteur développe l'axiome du *Catonet : Interpone tuis interdum gaudia curis,* à l'aide de citations juridiques alléguées avec plus ou moins d'à-propos. C'est de ce même genre d'ornements pédantesques que Rabelais égaiera la plaidoirie de Bridoye. Le principal objet de l'ouvrage est indiqué par une *declaratio* [exposé] de la danse. Arena en donne une définition supérieure à toutes celles de ses devanciers : la glose in l. gallus, *Digeste* de liber. et posthum. ne dit-elle pas : *quanto juniores, tanto perspicatiores?* (d'après une phrase de la préface des *Institutiones* de Pris-

1. Cf. Augustin Fabre, *Antonius Arena. Notice historique et littéraire.* Marseille, 1860.

2. Cf. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 84.

cien qui n'émet, en réalité, ce jugement qu'à propos des grammairiens). Le développement des termes de cette nouvelle définition de la danse nous renseigne sur certains usages des Français et des Provençaux : ils dansent publiquement, avec des femmes qu'ils tiennent par la main, tandis qu'en Italie et en Espagne les hommes sont si jaloux qu'ils ne permettent pas à leurs femmes de danser et dansent entre eux. Le plaisir de la danse est d'ailleurs dans la joie et l'allégresse provoquées par la mélodie : si l'on y trouve, en outre, quelque agrément à contempler de belles femmes, il faut se rappeler que les premiers mouvements ne sont pas au pouvoir de l'homme, et que c'est encore une façon de louer Dieu dans ses œuvres que de se complaire dans la contemplation de celles-ci.

La guerre de Rome, la guerre de Naples, la révolte de Gênes nous font perdre de vue pendant quelque temps la danse, à laquelle Arena devait consacrer son livre. Il y revient en nous traçant un tableau pittoresque des mœurs des étudiants avignonnais. Tous sont bragards [élégants], courent les ribaudes, vendent leurs livres, engagent leurs hardes aux Juifs, car :

Constat grandamentum d'entretenere la garsam.

Le récit d'une guerre entre « nations » d'étudiants à l'Université d'Avignon, à l'occasion de l'élection de l'abbé des béjaunes, complète ce tableau de la vie universitaire.

Antonius Arena aborde enfin le chapitre des danses. Il constate d'abord la décadence de certaines danses chères aux générations antérieures. Il les désigne par les premiers mots de la chanson qui en donnait la cadence et les accompagnait. La plupart sont provençales : *Mamio, lo brot de la vigno friando, la rialo, la fanfarro, la mal maridade*, etc.; d'autres sont françaises : *Le Grand helas, Ils ont menty, Tout noble cœur, Fleur de beauté*, etc. Enfin l'une d'elles, *Dulcis amica*, doit être, d'après son nom latin, une danse particulière aux étudiants. L'auteur se

bornera à enseigner les danses actuellement en usage. Il formule d'abord quelques préceptes généraux.

On fera la révérence de la jambe gauche, bien que certains élégants opinent pour la jambe droite :

> Bragardi certant et adhuc sub judice lis est
> De quali gamba sit facienda salus.

On portera la main gauche à son bonnet, et on soulèvera celui-ci avec trois doigts. On dansera les mains dégantées :

> Et manibus nudis teneas dansando puellas.
> Si teneas gantos, tu bene solus eris.

Il est particulièrement important, lorsque, dans une danse, l'on mène deux dames, de partager également ses saluts et ses égards entre les deux.

Toute *basse danse,* c'est-à-dire toute danse commune qui ne relève pas de l'acrobatie, se décompose en quelques mouvements dont Arena donne la description : ce sont la simple reprise, la double et le congé.

Suivent quelques recommandations de civilité puérile et honnête, qui n'étaient point superflues, paraît-il, même pour les plus bragards des étudiants du XVIe siècle. Éviter de baver ou de cracher devant les jeunes filles ; avoir soin de tourner le dos à sa danseuse lorsque l'on veut cracher, se moucher ou éternuer ; ne pas oublier qu'on ne se mouche pas avec les doigts ; entre deux danses, pendant les pauses, tenir d'agréables propos :

> Verba ligant homines, taurorum cornua funes
> Et blandis verbis femina sota cadit.

Surtout soigner son costume : l'élégance séduit les jeunes filles :

> Quando vident juvenes bragardos namque puellæ
> Tales confestim calliniare volunt.

Le livre s'achève sur un recueil de danses, communes et non communes. Elles sont désignées par les premiers

mots de la chanson qui les accompagnait. Les mouvements et les pas sont notés par les sigles suivants : R = révérence, c = congé, § = deux simples, d = une double reprise, ddd = trois doubles.

L'énumération comprend cinquante-sept danses. Quelques-unes d'entre elles sont celles qu'Arena désigne ailleurs comme surannées. On peut donc considérer qu'il a réuni dans cette collection toutes les danses connues de son temps, à l'exception des danses étrangères, comme la pavane, qui ne se dansait encore qu'en Italie, d'après ce qu'il nous apprend lui-même.

Il existe toutefois dans la littérature du XVIe siècle deux autres recueils de danses plus importants encore. Le premier est celui du ch. XVI des *Navigations de Panurge* (éd. de 1538) qui comprend 178 danses, et le second, qui procède du premier, se trouve au chapitre XXXIII du manuscrit du l. V. de *Pantagruel*, conservé à la Bibliothèque Nationale (Cf. *Rabelais*, éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 217-224) : *Comment furent les dames lanternes servies à soupper*.

Voici, dans ce dernier catalogue de 175 danses, celles qui figurent déjà dans Arena, source première sans doute du catalogue des *Navigations de Panurge : Si j'ay mon joly temps perdu, La gaye, Le grand helas, Tant ay d'ennuy, La fleurye, Va t'en regretz, Le bail d'Espagne, La patiance du Maure, Helas que vous a faict mon cœur, Les manteaulx jaunes, Le mout de la vigne, Par faulx semblant, Fortune a tort, Testimonium, Patience, Dulcis amica, Pampelune, Ils ont menti.*

JEAN PLATTARD.

DES RELIURES

DE TRAUTZ-BAUZONNET

A PROPOS D'UNE VENTE RÉCENTE

Dans une revue plus spécialement consacrée aux vieux livres, quelques lignes d'hommage à Trautz et à ses reliures s'imposaient.

Les années qui s'écoulent, attestent le mérite de l'œuvre du bon et modeste relieur qui eût été bien étonné d'apprendre que ses travaux pouvaient donner lieu à tant de discussions passionnées entre ses fanatiques admirateurs et ses détracteurs intéressés.

Mais qu'un amateur de livres anciens (il y en a encore quelques-uns) vous ouvre ses vitrines, les reliures de Trautz attireront vos regards, vous les reconnaîtrez entre toutes, et vous constaterez que nul mieux que lui, au XIXe siècle, n'a su habiller une plaquette gothique, un poète ou un conteur du XVIe siècle, un classique du XVIIe.

Trautz n'était pas l'homme des reliures éclatantes à exécuter sur des livres modernes (on lui doit pourtant de belles combinaisons de filets) ; il s'aidait des modèles du passé, souvent il les choisissait bien, mais, de son vivant, il y avait encore trop de bons et vieux livres à mettre en état, pour qu'on ait eu raison d'encourager l'artiste à relier les quelques ouvrages romantiques, illustrés ou non, recherchés à cette époque. D'autres habiles relieurs étaient

mieux préparés à cette besogne et ils s'en sont brillamment tirés.

Trautz, peu connu de son vivant, devint célèbre après sa mort en novembre 1879; plusieurs notices biographiques furent insérées à cette époque dans le *Livre*, dans le *Bulletin du Bibliophile* et dans le *Bulletin de la librairie Morgand et Fatout*.

On apprit que l'artiste, né à Pforzheim en 1808, était venu à Paris en 1830, ignorant à peu près la langue française. D'abord ouvrier chez un de ses compatriotes Kleinhans où un habile artisan du nom de Debès lui apprit à dorer, il entra en 1833 chez Bauzonnet, relieur renommé et le successeur de Purgold. En 1840 Trautz devint l'associé de Bauzonnet dont il avait épousé la belle-fille, Mlle Purgold. A cette époque son nom commence à figurer sur les reliures à la suite de celui de Bauzonnet. En 1851, à la retraite définitive de Bauzonnet, qui ne mourut qu'en 1882, Trautz devint chef de la maison et signa *Trautz-Bauzonnet*. Il exerça son métier jusqu'à sa mort, le 6 novembre 1879, sauf une retraite de trois années de 1863 à 1866, pendant laquelle deux de ses ouvriers, Thibaron et Echaubard tentèrent de lui succéder. Cette association n'ayant pas réussi, Trautz reprit son atelier et travailla encore vingt-trois années pendant lesquelles il exécuta ses plus importants travaux. On trouvera tous ces renseignements, avec amples détails, dans la *Reliure au XIXe siècle* de M. Henri Beraldi qui a consacré à Trautz et à ses reliures plusieurs chapitres de son intéressant ouvrage.

M. Beraldi ne s'est pas contenté de faire de Trautz un éloge mérité, sa sympathie pour le relieur et ses travaux s'affirme à chaque page de son livre, mais l'historien de la reliure contemporaine n'a pas pour les *Trautzolâtres* la même admiration. Loin de là! Quels amers reproches le collectionneur de 1900 adresse aux bibliophiles de 1875 de n'avoir pas fait relier par leur artiste favori et Lamartine

et Hugo, le Gil Blas de *Gigoux* et le Norvins de *Raffet!* Avoir eu un tel ouvrier dans la main et s'être contenté de l'avoir employé à des imitations des reliures de la Renaissance, des dorures de *Le Gascon* et des dentelles du XVIIIe siècle. Quelle faute regrettable!

Trautz était-il capable d'opérer une révolution dans le décor? nous ne le pensons pas. Son éducation artistique, très incomplète, ne l'avait pas préparé à créer des modèles nouveaux; il a su, tout en imitant les anciens, donner place à quelques idées personnelles, mais il est resté dans la tradition du passé. Et cela est fort heureux, les manifestations artistiques dans les arts industriels, de 1830 à 1875, furent souvent malheureuses, et on doit se réjouir que les relieurs aient continué à regarder et imiter les belles œuvres de leurs devanciers et non les productions des artistes de leur temps.

Tenace dans sa rancune contre les *vénérants* de 1875, pour qui Trautz était un dieu, M. Beraldi, dans des pages humoristiques, nous fait assister au prétendu krach des vieux livres et particulièrement à la baisse du prix des reliures de Trautz, les ventes du baron de Lacarelle (1888), du comte de Mosbourg (1893), du comte de Lignerolles (1894), marquant les diverses étapes de cette révolution. Cette défaillance momentanée, due à diverses causes sur lesquelles il est aujourd'hui indifférent de s'arrêter, ne devait pas être de longue durée et, dès 1899, une vente exclusivement composée de livres anciens, dans laquelle presque tous les volumes étaient reliés par Bauzonnet-Trautz ou par Trautz lui-même, celle de la bibliothèque du comte de Lurde, un des *Trautzolâtres* les plus exclusifs, dispersée à la mort du baron de Ruble, donnait lieu à des enchères des plus brillantes; une reliure de Trautz en mosaïque exécutée sur un manuscrit de *Jarry,* les *Airs nouveaux de la Cour,* atteignait facilement le prix de 17050 francs, chiffre le plus élevé enregistré en France pour une reliure à compartiments de couleurs signée *Trautz.*

La vente des livres de M. Guyot de Villeneuve, en 1900 et 1901, accentuait la hausse des livres anciens ; les reliures de Trautz, assez nombreuses dans la collection, faisaient bonne contenance. Un des chefs-d'œuvre de l'artiste, exécuté sur l'*Histoire des Amans fortunez* de 1558, était adjugé 6150 francs alors qu'à la vente de Lignerolles il n'avait été vendu que 2500 francs.

Tous ces prix devaient être dépassés par ceux obtenus à la dispersion de la bibliothèque de M. Robert Hoe, qui s'est terminée à New-York, sur un total de 9 millions 660000 francs.

C'était une collection très extraordinaire que celle formée par M. Hoe, le grand fabricant de presses typographiques, un des fondateurs, en 1884, du *Grolier Club* de New-York.

Sans grande méthode, il avait entassé manuscrits, incunables, classiques anciens et modernes, livres anglais et français, volumes imprimés sur vélin, livres illustrés, livres d'emblèmes, etc., mais par-dessus tout il aimait les belles reliures. Sa collection d'anciennes reliures était remarquable; nombreux étaient les volumes richement reliés pour Grolier, Maioli, Canevarius, rois, reines et favorites, mais où il triomphait, c'était dans les reliures modernes. Non content d'acheter les reliures les plus riches de Trautz, de Lortic, de Cuzin, de Mercier, qui passèrent en vente publique à Paris de 1885 à 1910, de donner à ces artistes de nombreux volumes à recouvrir, il installa à New-York même, vers 1895, un atelier de relieurs (*The Club Bindery*), dont il donna la direction à Maillard, un des meilleurs ouvriers de Mercier.

C'est par centaines qu'il fit relier ses volumes dans cet atelier; la plupart étaient dans des reliures doublées de maroquin, avec de riches dorures et souvent de la mosaïque.

Sur les 14588 numéros décrits aux Catalogues de la bibliothèque de Robert Hoe, plus d'un cinquième portait

le nom d'un relieur français contemporain et 375 avaient été habillés par Trautz-Bauzonnet. Sur ces 375 ouvrages, il y en avait beaucoup dont la reliure comprenait un extérieur simple avec filets ou milieux, mais une trentaine au moins avait de très riches dorures et 5 étaient reliés en mosaïque.

Citons parmi les volumes richement reliés :

1° *Le Jardin amoureux de Cristofle de Barrouso.* Lyon, Alain Lotrian, s. d., vendu 975 fr. (Vente du comte de Lignerolles, n° 894, adjugé 570 fr.)

2° *Mémoires de Commines.* Leyde, Elzevier, 1648, vendu 1 000 fr. (Vente du baron de La Roche Lacarelle, n° 488, adjugé 1 750 fr.)

3° *Marguerites de la Marguerite.* Lyon, J. de Tournes, 1547, vendu 1 805 fr. (Vente du comte de Mosbourg, n° 107, adjugé 1 200 fr.)

4° *Le Temple de Gnide* de Montesquieu. Paris, 1772, vendu 3 700 fr. (*Mes Livres* de M. Quentin Bauchart, n° 155, adjugé 3 900 fr.)

5° *Le Pastissier françois.* Amsterdam, Elzevier, 1655, vendu 6 000 fr. (Vente Marigues de Champ-Repus, 1893, n° 50, adjugé 3 020 fr.)

6° *Maistre Pierre Pathelin.* Paris, 1533, vendu 1 625 fr. (Vente du baron de Ruble, n° 314, adjugé 1 505 fr.)

7° *Œuvres de François Villon.* Paris, Fr. Regnault, s. d. (vers 1540), adjugé 2 325 fr., etc. etc.

Les 5 reliures en mosaïque de Trautz ont donné lieu à des enchères sensationnelles :

1° *Les Œuvres de Coquillart.* Paris, 1532, vendu 10 000 fr., avait été acquis en 1893, pour 9 000 fr., à la vente du comte de Fresne (n° 194 du Catalogue).

2° *L'École de Salerne.* Leyde, Elzevier, 1651, vendu 17 500 fr., acquis en 1893, pour 10 060 fr., à la vente du comte de Mosbourg (n° 98 du Catalogue).

3° *Le Recueil des Caquets de l'Accouchée.* Paris, 1623,

vendu 18 500 francs, acquis en 1892 pour 8 500 francs à la vente de M. E. Müller (n° 216 du Catalogue).

4° *Les Œuvres de Villon.* Paris, 1532, vendu 19 000 francs, acquis en 1888 pour 14 020 francs, à la vente du baron de Lacarelle (n° 142 du Catalogue).

5° *Les Airs nouveaux de la Cour,* manuscrit de Jarry. Paris, s. d., vendu 28 750 francs, acquis en 1899 pour 17 050 francs à la vente des livres du baron de Ruble (n° 299 du Catalogue).

Sauf le *Recueil des Caquets de l'Accouchée,* revenu en France, les quatre autres mosaïques paraissent être entrées dans des collections américaines où déjà avaient pris place un certain nombre de ces précieuses reliures.

D'après une liste, déjà publiée plusieurs fois, notamment dans *Mes Livres* et en tête du *Catalogue des livres de la bibliothèque du comte Octave de Béhague*, on sait que Trautz-Bauzonnet a exécuté 22 mosaïques de 1838 à 1878 (nous en connaissons une 23e sur des *Heures de Rome* qui a fait partie de la bibliothèque de M. Clément de Ris, aujourd'hui chez M. L. de Montgermont).

Sur ces 23 mosaïques, la moitié se trouve aujourd'hui avoir changé de propriétaire; aussi croyons-nous utile de donner une nouvelle fois la liste de ces volumes avec les mutations qui ont eu lieu depuis 1880.

N° 1. *Nef des Folz.* Bibliothèque nationale.

N° 2. *Les Saints.* De chez M. Armand Bertin a passé dans la famille Bapst.

N° 3. *Les Œuvres de Roger de Collerye,* 1536. Bibliothèque du baron James de Rothschild.

N° 4. *Virgile.* Alde, 1505. Bibliothèque de Chantilly.

N° 5. *École de Salerne,* Elzevier 1651. Vendu 16 100 francs chez le comte Octave de Béhague en 1880, puis 10 060 francs, chez le comte de Mosbourg et acheté 17 500 francs à la vente Robert Hoe, par M. Cortlandt F. Bishop.

N° 6. *Œuvres de Coquillart,* 1532. Biblioth. de Chantilly.

N° 7. *Airs nouveaux de la Cour.* Ms. de Jarry, s. d. Vendu 17 050 francs chez le baron de Ruble, acquis pour 28 750 francs à la vente Robert Hoe, par M. Cortlandt F. Bishop.

N° 8. *Les Simulachres de la Mort*, 1538. Acheté 8 500 francs chez le comte de Lignerolles par Lord Carnarvon. Aujourd'hui chez M. Mortimer L. Schiff.

N° 9. *Manuscrit allemand.* Chez la baronne Salomon de Rothschild.

N° 10. *Prières chrétiennes.* Manuscrit. Chez M. Pierre Quentin-Bauchart.

N° 11. *Office de la Vierge.* Ms. de Jarry. Acheté à la dispersion de la bibliothèque Paillet, 8 000 francs par M. Blacque, a été revendu 16 750 francs en avril 1909 à la vente H. W. Poor. Aujourd'hui en Amérique.

N° 12. *Œuvres de Villon,* 1532. Acheté 14 020 francs chez le baron de La Roche Lacarelle, revendu 19 000 francs à la vente Robert Hoe. Chez Geo D. Smith à New-York.

N° 13. *Œuvres de Louise Labé*, 1555. Bibliothèque du baron James de Rothschild.

N° 14. *Œuvres de Vauquelin de La Fresnaie,* 1612. Adjugé 2 852 francs en 1883 à la vente de M. Truel Saint-Evron; acheté par M. Geo. B. de Forest. Aujourd'hui dans la collection J. Pierpont Morgan.

N° 15. *Œuvres de Coquillart,* 1532. Acheté 9 000 francs chez le comte de Fresne. Vendu 10 000 francs à la vente Robert Hoe. Aujourd'hui en Amérique.

N° 16. *L'Adolescence Clémentine,* 1532. Bibliothèque du baron James de Rothschild.

N° 17. *Œuvres de Villon,* 1537. Adjugé 7 500 francs chez E. Quentin-Bauchart; acheté par M. Geo. B. de Forest. Chez M. J. Pierpont Morgan.

N° 18. *Les Caquets de l'Accouchée,* 1623. Acheté à la dispersion de la bibliothèque Paillet, 8 000 francs par M. Müller; vendu 8 500 francs chez M. Müller et acheté 18 500 fr. à la vente Robert Hoe par la librairie Morgand.

N° 19. *Les Blasons du corps féminin*, s. d. Bibliothèque du baron James de Rothschild.

N° 20. *Manon Lescaut*, 1753. Bibliothèque du baron James de Rothschild.

N° 21. *Œuvres de Régnier*, Elzevier, 1652. Adjugé 5 500 francs à la vente E. Colin en 1881 ; revendu 4 820 francs dans une vente anonyme en février 1891, acheté par M. Geo. B. de Forest. Aujourd'hui dans la collection Pierpont Morgan.

N° 22. *Les Rymes de Pernette du Guillet*, 1545. Bibliothèque du baron James de Rothschild.

N° 23. *Heures de Rome*. Paris, Simon Vostre, s. d. (calendrier de 1512 à 1530). Reliure exécutée en 1871 pour le comte Clément de Ris. Aujourd'hui chez M. L. de Montgermont.

Ce dernier ouvrage n'avait pas été mentionné sur la liste remise à M. Potier au moment de la vente Octave de Béhague; cette liste n'indiquait pas non plus quelques volumes exécutés pour un bibliomane anglais M. Hankey, sur des livres d'un genre tout à fait spécial, volumes aujourd'hui cachés dans l'*Enfer* d'une grande bibliothèque américaine.

A cette heure, les bibliothèques de tous les clients de Trautz ont été dispersées, sauf le Cabinet des livres de Chantilly et la bibliothèque du baron James de Rothschild. En dehors de ces deux collections, les reliures de Trautz se trouvent disséminées dans beaucoup de collections d'Europe et d'Amérique. Les amateurs ayant réuni une certaine quantité de volumes portant la signature de Trautz sont rares et il leur sera de plus en plus difficile d'en augmenter le nombre; il faut donc s'attendre à voir lentement et sûrement progresser le prix des belles reliures de cet artiste. Cette hausse constante sera le meilleur et le plus sûr témoignage de l'estime dans laquelle ces belles œuvres sont tenues.

ÉDOUARD RAHIR.

L'AMANT DESCONFORTÉ

(1529)

De 1529 à 1539 parurent cinq éditions de *L'Amant desconforté*, poème composé par Antoine Prévost, « escolier de la ville de Vaulreas au comté de Venisse, estudiant en la très florissante Université d'Avignon ». Ces cinq éditions prouvent que *L'Amant desconforté* obtint un succès rapide, mais éphémère : l'œuvre et l'auteur sont demeurés parfaitement inconnus[1].

Antoine Prévost semble n'avoir laissé aucune trace de son passage à l'université d'Avignon. Il ne poussa pas loin ses études juridiques, n'ayant d'autre but, sans doute, que d'apprendre l'indispensable pour retourner dans sa ville natale, à Valréas, finir ses jours dans une modeste charge de notaire, selon l'exemple de sa famille[2].

Il menait cette vie d'étudiant dont Antonius de Arena nous dit l'exubérance, quand, au début de 1529, la crainte d'une nouvelle épidémie de peste bouleversa la ville d'Avignon. Se réfugier sous le toit paternel lui parut une sage

1. Cf. La Croix du Maine et du Verdier, t. I, p. 49 et t. III, p. 138; — Barjavel, *Dict. hist., biogr. et bibliogr. du départ. de Vaucluse*, Carpentras, 1841, t. II, p. 279; — Rochas, *Biographie du Dauphiné*, P., 1860, t. II, p. 297.

2. Le ms. 2127 de la bibliothèque d'Avignon (*Cat.*, t. II, p. 297) contient, fol. 23 : *Résignation de l'office de greffier de la cour de Grillon par Drivon Prevost, notaire de Valréas* (1534), et, fol. 31 : *Fragments de registres de « Treballii », notaire de Mirabel, et de Jean du Bosquet, notaire de Valréas* (XVIe s.). Un rondel d'Antoine Prévost est adressé « à messire Anthoine du Bosquet, escollier de Vaulreas, professeur en loix, son treschier cousin et parfaict amy ».

précaution, mais l'infortuné ne fuyait un mal que pour succomber à un autre tout aussi redoutable ! A Valréas, Prévost s'éprit éperdument d'une dame de haut parage qui méprisa son amour, et le pauvre garçon n'eut d'autre ressource que de versifier tant bien que mal sa tristesse dans un volume publié à Lyon la même année :

Lamant desconforte... Lyon, Jehan Lambany et Laurens Hylaire (*v. reprod.*) — [*A la fin* :] ¶ Cy finist Lamant desconforte ‖ cherchant confort parmy le mon-‖de / contenant le mal et le bien des ‖ Femmes auec plusieurs preceptz ‖ contre lamour. Imprime nouuel‖lement a Lyon par Jehan Lam-‖bany demourant en Rue Mercie-‖re pres nostre Dame de Confort.

In-8 goth., 54 ff. n. ch., sign. A-M par 4, N par 6. — Titre rouge et noir; au verso du titre, figure sur bois représentant un chevalier offrant un flacon à une dame; au verso du dernier feuillet, marque de Jean Lambany. — (Bibl. de Chambéry, n° 10980)[1].

Après une ballade adressée à messire Jean Draguignan, seigneur de Rioms, bachelier en loix de la cité d'Orange, Antoine Prévost entreprend le récit de ses peines.

Un beau jour de juillet 1529, consumé par le désespoir, il décide de quitter Valréas pour fuir la source de son mal, pensant que ce départ soulagera sa peine et lui fera reprendre goût à la vie. Il marche à l'aventure, contant sa douleur aux arbres de la route :

Desert champaistre forest et aultres lieux
Tant nuyt que jour en cheminant suivoye

1. Cf. Brunet, IV, col. 866 et Supp., II, col. 296. — Un autre exemplaire est conservé à la bibliothèque de Carpentras (fonds Barjavel). Jean Lambany a exercé un an à peine : le volume ne porte aucune date, mais celle de 1529 est certaine. Brunet lui assigne à tort la date de 1530. (Communication de M. J. Baudrier.)

Un troisième exemplaire, relié en maroquin rouge par Trautz-Bauzonnet, a figuré au premier catalogue La Roche Lacarelle (*Catalogue d'une collection de livres rares et précieux*... Paris, L. Potier, 1859, in-16, n° 168) où une note du vendeur fait remarquer la rareté et l'intérêt du volume.

Lamant desconforte.

Lamant desconforte

cherchant confort parmy le monde/ contenant le mal & le bien des femmes/ auec plusieurs preceptz et documentz contre lamour. Faict et cõpile par Anthoine Preuost/ escolier de la ville de Vaultreas au conte de Venisse. Estudiant en la trefflorissante Vniuersite Dauignon.

¶ Cum priuilegio.

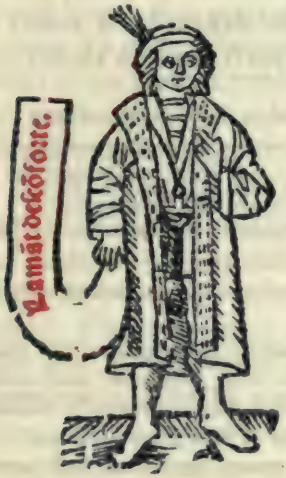

¶ On les vent a Lyon chez Jehan Lambany en Rue Merciere/ pres nostre Dame de Lonfort. Et chez Laurens Hylaire.

Fleuves rivieres passaiges dangereux
Sans point de peur ne crainte je passoye
Tout par despit et force cheminoye
Passant par voyes et chemins variables
Une personne seulement ne trouvoye
Fors que serpentz et oyseaulx sur les arbres.

A soixante lieues de Valréas, les forces lui manquent; il s'étend à l'ombre d'un rocher et s'endort lourdement. Il converse en songe avec sa douce amie... Le réveil n'en est que plus pénible, et le poète se laisse aller à réciter la complainte de l'amant déconforté. Il se lève, mais un cavalier est là qui l'écoute et l'interroge avec bienveillance sur le sujet de sa détresse. Prévost, vite persuadé, confie au gentilhomme que, depuis trois mois, il aime une dame de condition très supérieure à la sienne :

En despuis que jay este amoureux
Quest lespasse de troys moys environ
Tant nuyt que jour suis este curieux
A la servir maintenir son regnon
Ne aultre chose dessus mon povre corps
Qui ne trembie quant oys nommer son nom
De craincte et peur comme son vray suppos.

...Souventesfoys je me suis voulu mettre
Aupres delle pour desclairer mon cueur
Il me sembloit que je seroys le maistre
Pour deviser et dire mon malheur
Quant je y estoys me venoit une peur
Une crainte que parler je nosoye
Sa grant beaulte mestonnoit pour tout seur
En telle sorte que mat je devenoye.

Et, comme le gentilhomme lui demande de nommer ses amours, il refuse, s'offense, jure que pour rien au monde il ne trahira un secret si précieux. Serment futile! Plus heureux que le gentilhomme, nous saurons bientôt le nom de la dame : sans grand mystère, le poète l'écrira tout au long.

Il ne pense qu'à elle seule, il ne voit que son image, il dessine son blason en marge des livres :

> O que souvent regarde ay ses armes
> Peinctes les ay maintesfoys dens mes livres
> C'est ung chasteau denotant hault faict darmes
> Avec troys tours...

Hélas! tant de soins demeurent inutiles. La belle ne prend pas garde au pauvre amoureux, elle préfère quelqu'un de meilleure maison, plus élégant, plus riche... Prévost ne conserve aucune illusion.

Le gentilhomme le réconforte par de bonnes paroles et lui démontre que son mal a pour seule cause l'Amour dont les femmes sont les exécrables suppôts; il cite celles dont l'histoire flétrit le souvenir, Bethsabée, Dalila, Judith. Il nous faut fuir leurs mensonges, leurs perversités, les fuir elles-mêmes sans retour, comme la peste, et jeter au feu tout ce qui nous vient d'elles. Pour guérir cette ignoble passion qu'est l'amour, il faut trancher dans le vif, sans hésiter[1].

Ce discours obtient un succès inespéré : le poète commence par s'évanouir d'horreur, puis fait honte au gentilhomme et l'assure que la bienséance seule l'empêche de lui rentrer les blasphèmes dans la gorge. De telles invectives ne le guériront pas, bien au contraire, et développant la thèse contraire, il dit l'excellence des femmes, leurs vertus magnifiques, propose des exemples célèbres, parle de Jeanne d'Arc :

> Et davantaige na pas cent cinquante ans
> Que une pucelle de par Dieu fut transmise
> Pour restaurer France qui fust long temps
> Aux ennemys subjecte et soubmise

1. Diatribe bien connue qui se retrouve dans de nombreux ouvrages. Cf. Arthur Piaget, *Martin Le Franc*, Lausanne, 1888; — Abel Lefranc, *Le Tiers Livre du Pantagruel et la querelle des femmes*, Revue des études rabelaisiennes, 1904; — Ch. Oulmont, *Gratian du Pont, sieur de Drusac, et les femmes*, même revue, 1906.

Elle fist tant en telle sorte et guyse
Par ses moyens de par Dieu inspiree
Avec bien peu de gens à sa devise
Que France fust par elle instauree.

La doulce fille avoit nom Jehane dare
Et aultrement pucelle sappelloit
Jacques Darco se nommoit son pere
Isabelle sa mere se nommoit
Baptisee et nee elle estoit
Dans une ville nommee Valiconos
Inspiree de Dieu elle estoit
Ainsi il faut que nous le croyons tous.

Il aborde bientôt le fameux problème de la préséance : Adam fut formé du limon de la terre, Ève fut créée après lui d'une matière beaucoup plus noble, dans le Paradis. Cela n'est-il pas tout à la gloire de la femme [1] ?

Prévost termine son plaidoyer en déclarant qu'il continuera d'aimer sa dame; il prie le gentilhomme de le laisser poursuivre sa destinée.

Devant une éloquence si persuasive, l'antagoniste se récrie et affirme qu'il attaque seulement les mauvaises femmes : assurément, l'amie du poète n'est pas du nombre! Puis, comprenant sa maladresse, il cède la place et l'amoureux s'empresse de rentrer à Valréas. Reprenant courage, il implore sa dame de l'avoir en pitié :

Je scay bien que ne suis pas assez saige
Humble, courtoys, ne riche, ne puissant,

1. C'est le *Champion des dames* qui expose cette amusante discussion avec le plus de verve; on connaît le panégyrique de Franc Vouloir (éd. 1530, fol. 79 v°) :

Ainsi fut femme œuvre darraine
Pour ce tout le monde contint
...Se le createur coy se tint
Quand il eut fait nompareille.
Tout fut fait, tout fut accomply
Perfaicte fut toute nature.

et la réplique de Vilain-Penser (fol. 87 r°) :

Quant ung potier voit son pot fait
Du remenant ne scet que face
Sinon souvent il en fait
Un marmoset d'estrange face.

Davoyr la grace dung si beau personnaige
Et suis trop sot pour estre vostre amant
A tout le moins que soys vostre servant
Ou vray esclave debvez tolerer
Veu que vous ayme de cueur parfaictement
Damour pudique sans nul mal y penser.

Si elle continue de se montrer inhumaine, elle apprendra sous peu la mort de celui qui l'aimait de toute son âme. Alors, peut-être, elle regrettera son attitude.

Jay ordonne mettre sus mon tombeau
Quant mon ame trepassee sera
En grosse lettre ung ample escripteau
Lequel escript tel motet contiendra
Dont vray amant que par cy passera
Preigne miroer en celluy qui cy gist
Le nom de celle se commence par *Ja*
Qui est cause et par *Ne* se finist.

Quant vous viendrez quelque foys a Vaulreas
Pour quelque chose que y aurez affaire
Parmy les rues ne me trouverez pas
Car je seray desja mys soubz la terre
Si par fortune vous vous voulez enquerre
Et demander en quel part suis alle
On vous dira damoiselle amere
Vous estes cause que il est trespasse.

Et sil est cas que scavoir vous veuillez
Ou on a mys mon corps mort de douleur
Dedens l'esglise des freres cordeliers
Je seray mys à lentree du cueur
A la main droicte je serai sans erreur
La tout aupres de mes freres et seurs
Dens ce tombeau y sont mys pour tout seur
Mes feux parens aussi predecesseurs.

Il place un dernier espoir dans ce livre qu'il lui envoie humblement.

Le volume s'achève par trois pièces de vers, deux rondels adressés l'un à son cousin Antoine du Bosquet, écolier de Valréas, professeur en loix, l'autre à Jacques de Villeneuve, marchand de Valréas, et une ballade où l'on reconnaît vite un acrostiche : la discrétion de Prévost n'était pas si rigoureuse qu'il se plaisait à le faire entendre!

BALLADE DES LOYAULX AMOUREUX

I upiter Empereur des cieulx
E t Cupido Roy des amantz
H onneur doint et salut joyeux
A ux loyaulx et parfaictz amantz
N e plus ne moins comme jentendz
N ulle discorde ou douleur
E n yver et tout aultre temps
D ignes sont et de grant valleur.

E n faictz et ditz sont honnestes
V illains sont ceulx qui les blasment
E nvenymees et infectes
S ont langues qui les inculpent
C rimes aulcuns ne leur trouvent
A u moins descroissant leur honneur
N ulles gens fort que eulx triumphent
T ant sont remplys de grant valleur.

H umbles sont et tresgracieux
O n ny peult trouver repplique
I amais fors que en faictz joyeux
N e se trouvent sans dupplique
E n faictz de noble theorique
Et parfaictz ils sont sans erreur[1]
R oys sont en faictz de practique
E n tous sont remplys de valleur.

V ivent tousiours joyeusement
O u meschantz gens font le malheur
S ur tous sont souverainement
T ant sont remplis de grant valleur.

1. Pour l'exactitude de l'acrostiche, le mot *Parfaictz* devait commencer le vers. La syllabe *Et* fut sans doute ajoutée après coup afin de rétablir la mesure.

Jehanne de Vesc — Anthoine Prevost : l'étudiant n'exagérait pas quand il disait aimer en haut lieu. La famille de Vesc est une des plus anciennes et des plus illustres du Bas-Dauphiné et du Comtat[1]; elle possédait des terres à Valréas et des fiefs dans les environs : Vesc, Montjoux, Béconne, Espeluche, etc. Jeanne de Vesc appartenait certainement à la branche des seigneurs de Béconne, à trois lieues de Valréas. En effet, les Vesc portent généralement *palé d'argent et d'azur de six pièces, au chef d'or*, mais Prévost, dans un passage cité, nous apprend que sur le blason de sa dame figure « ung chasteau denotant hault faict d'armes, avec troys tours ». Les seigneurs de Béconne portaient *de gueules à trois tours*, ou *au château de trois tours d'argent, donjonnées, maçonnées, bretessées et contre-bretessées de sable,* en mémoire de leur ancêtre Pierre de Vesc qui monta le premier à l'assaut du château de Varey en 1325[2].

Rostaing de Vesc, seigneur de Vesc et Béconne, capitaine de 500 hommes de pied, mort à Pavie, avait épousé, le 18 juin 1511, Alix de Nicolaï; au nombre de ses enfants, il eut une fille, Jeanne, qui se maria avec Jacques de Pracomtal. Cette Jeanne de Vesc est-elle celle pour l'amour de qui, en 1529, l'étudiant Antoine Prévost écrivit *L'Amant desconforté*? Peut-être, mais les généalogistes dauphinois pourront apporter sur ce point quelques précisions.

*
* *

Les vers d'Antoine Prévost — qui ne réussirent sans doute pas à fléchir Jeanne de Vesc — rencontrèrent de nombreux lecteurs et les éditions se succédèrent rapidement.

1. Cf. A. de Boislisle, *Notice biogr. et hist. sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire*, P., 1884; — Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin*, 1750, t. III, pp. 456 et sqq.; — Guy Allard, *Histoire généal. des familles... de Vesc...*, Grenoble, 1672, pp. 131 et sqq.; — A. Lacroix, *L'arrondissement de Montélimar*, Valence, 1868, t. I, pp. 271 et sqq.

2. Guy Allard, *l. c.*, p. 170.

Du Verdier signale une édition de *Lyon, Barnabé Chaussard, s. d.*, dont on n'a pas retrouvé d'exemplaire. En 1536, le volume est réimprimé une troisième fois :

[*Titre encadré d'un double filet*] Lamant desconforte ‖ cherchant confort parmy le monde / conte=‖nāt le mal ꝛ le bien des femmes / auec plu=‖sieurs preceptz et documentz ɔtre lamour. ‖ Faict et compile par Anthoine Preuoſt / ‖ eſcolier de la ville de Vaulreas / au conte ‖ de Veniſſe. Eſtudiant en la treſſloriſſan=‖te uniuerſite Dauignon : lequel a nouuel‖lement corrige et adiouſte une Epiſtre et ‖ pluſieurs coupletz cōme il appert. ‖ 15 [*Même vignette que sur le titre de l'édition de Jean Lambany*] 36 ‖ ¶ On les vent a Lyon en la maiſon ‖ de feu Barnabe Chauſſard.

In-8 goth. Titre, f. Aii v°, Aiii r° et A [iiii] v° imprimés en rouge et noir. — Le seul exemplaire que je connaisse est incomplet; il se compose de 51 ff. n. ch., sign. A-N par 4; la fin manque à partir de Niii — (Bibl. part.)[1].

Nous trouvons ici un texte corrigé et une épître latine aux lecteurs, datée d'Avignon, le 6 mai 1530, où l'auteur répond à ceux qui le blâment d'avoir composé une œuvre frivole.

Puis *L'Amant desconforté* est édité, avec d'autres pièces, chez Alain Lotrian, à Paris :

Les Regretz ‖ Damours... Paris, Alain Lotrian, 1538 (*v. reprod.*) — [*A la fin :*] ¶ Fin des regretz damours ‖ Nouuellement imprimez a Paris par ‖ Alain lotrian, demourant en la ‖ rue neufue noſtre Dame a ‖ lenseigne de lescu de ‖ France.

1. Cette édition est imprimée avec les mêmes caractères que celle de Jean Lambany. Barnabé Chaussard mourut en 1528 et l'année suivante son prote Jean Lambany épousa sa veuve, Jeanne de la Saulcée. Jean Lambany mourut en 1530; pendant sa courte carrière, il n'employa que les caractères de l'atelier Chaussard. (Communication de M. J. Baudrier.)

Les Regretz

Damours faictz par vng amant, dict le desconforte. Contenant le mal & le bien des femmes, auec plusieurs enseignementz donnez audit desconforte, contre folle amour.

¶ Ausquelz est adiouste le dard de Ialousie. Ensemble lhistoire de lamour parfaicte de Guisgardus & Sigismonde, par laquelle est congneu la fin damour estre souuent variable. Le tout fort ioyeulx & recreatif.

¶ FRANC ET LOYAL.

1 5 3 8

(v° du titre) — Sixtain : ¶ Lectori.

Qui volet insani casus cognoscere amantis,...

(f. Aij) — [Ballade à Jean Dragui-gnan]

Puisqu'ainsi est que le mien sot esprit...

(f. Aiij) — [L'amant desconforte]

En ce joly & gay moys de Juillet...

(f. G 8) — Le dard de Jalousie.

Ung jour d'este que Flora tapissoit...

(f. Hiiij) — Traicte recreatif de l'amour parfaite de Guisgardus, & Sigismunde...

Tancredus fut des Solernitiens...

(f. K 5) — Epistre d'ung Amant, envoyee a sa Dame par maniere de reproche.

Cueur trop cruel plus dur que n'est le marbre,..

(f. K 8 v°) — Epitadhe (*sic*) dudict amant.

¶ Rondeau

En ce tombeau par fatalle ordonnance...

In-8, 80 ff. n. ch., sign. A-K par 8; fig. sur bois, caract. ronds. — (Bibl. du Musée Condé, VI, C. 41)[1].

Alain Lotrian donna une nouvelle édition de ce recueil l'année suivante :

[*Titre dans un encadrement*] Les Regretz ‖ D'amours faictz par vng amant, dict ‖ le desconforte. Contenant le mal & ‖ le bien des femmes, auec plusieurs ‖ enseignementz donnez audit ‖ desconforte, contre folle ‖ Amour. ‖ ¶ Ausquelz est adiouste le dard de ‖ ialousie. Ensemble lhystoire de la=‖mour parfaicte de Guisgardus & ‖ Sigismonde, par laquelle est ‖ contenu la fin D'amour ‖ estre souuent varia‖ble. Le tout fort ‖ ioyeulx & re=‖creatif. ‖ Franc et Loyal. ‖ 1539 [*Verso du dernier f.* :] ¶ Fin des regretz d'Amours ‖ Nouuellement Imprimez a Paris par ‖ Alain lotrian, demourant en la ‖ rue neufue nostre Dame a ‖ lenseigne de l'escu de ‖ France. ‖ [*Marque à l'écu de France*]

In-8, 76 ff. n. ch., sign. A-I par 8, K par 4; fig. sur bois, caract. ronds. — (Bibl. James de Rothschild)[2].

Dans ce recueil, le texte de *L'Amant desconforté* a été corrigé de nouveau et même remanié; des vers sont supprimés, d'autres paraissent pour la première fois. Afin de mieux convenir au public parisien, le poème est rajeuni, privé de son caractère local et illustré de bois appartenant au fonds d'Alain Lotrian.

Les autres pièces ont diverses origines : *Le dard de jalousie* raconte, en quelque sorte, la vingt-septième des *Cent nouvelles;* l'*Histoire de Guisgardus et de Sigismonde* n'est autre chose que la traduction du *De duobus amantibus* de Leonardo Aretino, par Jean Fleury[3]; l'*Épitre d'un*

1. Cat. Cigongne, n° 635; cat. Delisle, n° 1591; — cf. Brunet, IV, col. 1190.
2. Ce volume, acquis récemment, n'a pas encore été décrit dans le catalogue. M. Picot eut l'amabilité de m'en donner communication.
3. Cf. Brunet, I, col. 399.

Amant et l'épitaphe finale ont été reproduites par Montaiglon[1] d'après une édition antérieure.

Nous ignorons trop complètement le sort d'Antoine Prévost[2] pour savoir s'il prit part à l'édition des *Regrets d'amours*. Sa vie fut obscure et son œuvre connut un succès sans lendemain. Si Prévost n'eut rien d'un poète expérimenté, il écrivit avec une franchise qui tranche singulièrement sur la réserve allégorique de ses contemporains. Cette franchise touchante ne manque pas de mérite et le Comtat, à côté du grand nom de Pétrarque, doit conserver l'humble mémoire du pauvre *amant desconforté*.

LOUIS LOVIOT.

1. *Recueil de poésies françoises*, t. XI, pp. 192-206.
2. Un document complémentaire permettrait-il de l'identifier avec l'Antoine Prévost, homme de chambre du cardinal de Tournon, dont la veuve, Claude Gravery, reçut une importante donation le 21 juin 1547? (Cf. Campardon et Tuetey, *Inv. des registres des insinuations du Châtelet*, P., 1906, art. 2484.)

RAPHAEL DU PETIT-VAL

IMPRIMEUR DE RABELAIS

Les ‖ OEVVRES ‖ DE M. FRANCOIS ‖ RABELAIS, DOCTEVR ‖ en Medecine. ‖ *Contenãt cinq liures, de la vie, faits & dits* ‖ *Heroyques de Gargantua, & de ſon* ‖ *fils Pantagruel.* ‖ Plus, la Prognoſtication Pantagrueline, ou ‖ Almanach pour l'an perpetuel, Auec l'Epi-‖ſtre du Limoſin Excoriateur : Et la ‖ Creſme Philoſophale. ‖ Le tout de nouueau reueu corrigé & re-‖ſtitué en pluſieurs lieux. ‖ [Fleuron] ‖ A TROYE. ‖ PAR LOYS, qui ne ſe meurt point. ‖ [Barre] ‖ 1613.

Trois parties in-12 de 348 pp. chiffrées plus 7 pp. non chiffrées; 466 pp. chiffrées plus 9 pp. non chiffrées; et 166 pp. chiffrées plus 34 pp. non chiffrées, la 32e ornée d'un grand fleuron, les deux dernières blanches. — Le Ve livre a un titre à part qui porte la date 1613 sans lieu d'impression[1].

« Jolie édition troyenne, très rare », dit un catalogue que j'ai sous les yeux.

Elle doit être rare en effet, car M. Plan n'en cite aucun exemplaire, pas même celui que possédait alors Marcel Schwob (1905, n° 169) et le sommaire qu'il donne du titre paraît indiquer qu'il n'a pas eu le volume entre les mains.

On ne sait donc d'après quelle source le savant bibliographe déclare que son n° 126 « semble imprimé à

1. Décrit d'après un exemplaire en maroquin rouge de Capé, provenant de la collection Fonteneau (5e vente, 1906, n° 494).

Rouen »[1]; mais il est exact que l'impression du livre est, à première vue, rouennaise et que jusqu'ici la marque n'en avait pas été identifiée avec plus de précision.

Disons-le sans plus attendre, le Rabelais de 1613 a été imprimé clandestinement par le maître de la typographie normande : Raphaël du Petit-Val, libraire et imprimeur du Roy.

C'est ce qu'il est aisé de démontrer en comparant cette édition avec dix volumes que je trouve sur le même rayon de ma bibliothèque personnelle :

1. — Les Œuvres de Clement Marot. — *Rouen, Raphaël du Petit Val, 1596.*
2. — Les Comédies facécieuses de Pierre de L'Arivey. — *Rouen, Raphaël du Petit Val, 1600.*
3. — Trois livres appartenans aux infirmitez et maladies des femmes pris du latin de M. Jean Liebaut, docteur medecin à Paris, et faits François. — *Rouen, Raphaël du Petit Val, 1609.*
4. — Adonis, tragedie francoyse de Gabriel Le Breton. — *Rouen, Raphaël du Petit Val, 1611.*
5. — Le Temple d'Apollon, ou nouveau recueil des plus excellens vers de ce temps. — *Rouen, Raphaël du Petit Val, 1611.*
6. — Les Œuvres de Philippes Desportes. — *Rouen, Raphaël du Petit Val, 1611.* — [Titre imprimé. 675 pp. et 16 ff. n. c. — Exemplaire Nodier.]
7. — Les Œuvres de Philippes Desportes. — *Rouen, Raphaël du Petit Val, 1611.* — [Titre gravé, 675 pp. et 22 ff. n. c. au lieu de 16. C'est une impression différente de celle qui précède et j'en connais une troisième du même imprimeur sous la même date. Brunet ne distingue pas ces trois éditions.]
8. — Le Cabinet des Muses ou nouveau recueil des plus beaux vers de ce temps. — *Rouen, David du Petit Val, 1619.*

1. M. Lepreux (*Gallia typographica, Champagne*, 1911, p. 156) se range à la même opinion, mais ne dit pas davantage à quel imprimeur rouennais l'édition peut être attribuée.

9. — Iris, pastorale. De l'invention du sieur de Coignee de Bourron. — *Rouen, David du Petit Val, 1620.*

10. — Le Théâtre des Tragédies francoises. — *Rouen, David du Petit Val, 1620.*

La comparaison donne les résultats suivants :

Le Rabelais de 1613 a identiquement le format des nos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. C'est un in-12 très allongé, étroit et haut.

Les en-têtes du Rabelais et les petits fleurons se retrouvent dans presque tous les ouvrages édités par les Du Petit-Val; mais on les rencontre aussi dans plusieurs impressions rouennaises et même parisiennes de l'époque. Ils étaient dans le commerce.

La lettre ornée **B**, du 1er livre, se retrouve dans *le Temple d'Apollon,* t. I, p. 459 et dans *le Cabinet des Muses*, p. 202.

La lettre ornée **T**, du second livre, se retrouve dans *le Temple d'Apollon*, I, 291 et dans *le Cabinet des Muses*, p. 851.

La lettre ornée **B**, du tiers livre, se retrouve dans *le Temple d'Apollon*, I, 82 et dans *le Cabinet des Muses*, p. 893.

La lettre ornée **V** du quart livre se retrouve dans l'*Adonis*, p. 7, dans le second Desportes, p. 105 et dans *le Cabinet des Muses*, p. 92.

La lettre ornée **B**, du 5e livre se retrouve dans le premier Desportes, p. 155, etc.

La lettre ornée **C** de la *Pantagrueline Prognostication* se retrouve dans le premier Desportes, p. 356 et 485.

La lettre ornée **V** de la *Cresme Philosophale* est la même que celle du quart livre.

Et si nous examinons plus particulièrement le **C** de la *Prognostication* nous constatons que cette lettre est gravement détériorée, mais *le même défaut* se reconnaît aux deux pages citées du premier Desportes : c'est l'identifica-

tion qu'il nous fallait, c'est la signature de l'imprimeur.

Les grands culs-de-lampe peuvent être examinés à leur tour :

A. — Celui du dernier feuillet se retrouve :

1° Intact dans Liébaut. 1609, f° a4 v°.
2° Intact dans *Adonis*. 1611, p. 47.
3° Écorné dans Desportes 1611 (Nodier), p. 242.
4° Fendu dans Desportes 1611 (seconde édition) p. 242, 501, 623.
[5° Fendu dans Rabelais. Troye. 1613.]
6° Fendu dans le *Cabinet des Muses*. 1619, p. 4.
7° Fendu dans *Iris*, 1620, p. 47.

B. — Celui du t. II, p. 469 se retrouve :

1° Intact dans Larivey, 1600, p. 100, 208, 422.
2° Intact dans le *Temple d'Apollon*, 1611, t. II, p. 94.
3° Ecorné au pommeau de droite dans Desportes, 1611 (Nodier), p. 501, 623.
[4° Écorné au pommeau de droite dans Rabelais, 1613.]

Ces parallèles ne laissent aucune incertitude. Il est clair que, dans le courant de l'année 1611, un accident est arrivé dans l'atelier Du Petit Val, entre l'impression de l'*Adonis* et celle du premier Desportes : les deux culs-de-lampe qui servaient depuis 1600 et 1609 ont gardé les traces d'un choc et ces traces permettent d'établir que le Rabelais de 1613 est sorti de la même officine.

Est-ce le seul ?

Dix autres éditions des *Œuvres* ont été données d'après le même texte et dans le même cadre : trois parties de 347, 469 et 166 pages. L'une d'elles que je retrouve aussi parmi mes livres (Plan, n° 123) est congénère de celle qui est faussement datée de Lyon, Jean Martin 1558 (Plan, n° 95), mais toutes deux diffèrent assez de la troisième pour former une classe distincte.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1613 tout au moins, le premier imprimeur de Rouen tirait et vendait

sous le manteau, sans crainte pour ses privilèges, un livre maintes fois condamné.

S'il osait cela, lui, Raphaël du Petit Val, que ne devaient pas oser les imprimeurs anonymes de Claude le Vilain, ceux qui composaient pour lui *le Labyrinthe d'Amour* et *la Muse Folastre* malgré sa vieille enseigne « A la Bonne Renommée » ? Et que ne devaient pas entreprendre leurs petits confrères de Rouen?

A la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, la France est inondée de livres ou libelles dont on ignore l'origine. Où s'imprimait tout cela? Combien venaient de Rouen? Sait-on si Abraham Cousturier, si Louys Costé, ont bien voulu signer tout ce qu'ils éditaient? Et jusqu'à quel point la Normandie était-elle le foyer des publications mystérieuses?

Nous commençons à peine à connaître l'histoire de l'imprimerie marquée. Celle de l'imprimerie clandestine reste encore à l'état d'ébauche.

PIERRE LOUŸS.

UN MÉMOIRE INÉDIT DE PIRON

CONTRE

LE LIBRAIRE N.-B. DUCHESNE

En 1753, Piron, exclu de l'Académie Française et désirant prouver l'injustice de cette exclusion, décida de préparer pour la postérité, « cette terrible pratique », une édition de ses œuvres; âgé de soixante-quatre ans, il songeait qu'il était temps de rassembler son bagage littéraire. « Connû plus que je voulais, — écrit-il, — par des légèretés poétiques échapées à ma première jeunesse, je me sentais pressé, pendant que je vivais encore, d'en faire dans quelque préface [1] une espèce d'amende honorable au public. J'étais bien aise aussi de le détromper, en même temps, de quantité d'autres publiées faussement sous mon nom : Et je n'étais pas fâché, non plus, par la même voye, de confesser à son tribunal mes fautes littéraires, et de redresser de mauvaises critiques qui souvent ne lui en imposent que trop. Enfin l'âge et l'expérience m'insinuaient que je pourrais, chemin faisant, laîsser à nos jeunes Poètes quelques moralités et quelques préceptes utiles [2]. »

Depuis un an, le libraire Nicolas-Bonaventure Duchesne, installé rue Saint-Jacques, au-dessous de la Fontaine Saint-Benoît, *au Temple du Goust,* insistait pour obtenir cette publication, et par ses avances et sa simplicité apparente,

1. La Préface de la *Métromanie.*
2. *Mémoire inédit* contre Duchesne.

avait séduit Piron. Jusqu'en 1758, celui-ci s'acharne à ce travail, faisant lui-même, malgré la faiblesse de ses yeux qu'il acheva de perdre à redresser l'ignorance typographique de l'imprimeur, office de correcteur d'imprimerie à sept ou huit épreuves par feuille : « Je triay donc, de mes pièces de théâtre et de mes poésies diverses, toutes celles et les seules qui me parurent les moins indignes d'un siècle aussi grave, aussi sage, aussi morigené, aussi délicat que celui où j'ai le bonheur de vivre. Je les refondis touttes, ou les remaniai d'un bout à l'autre; et avec l'attention convenable au respect qu'un écrivain doit au Public de tous les tems, et qu'il se doit à lui-même; travail invisible, immense, ingrat, pointilleux, et qui, n'étant animé ni soutenu du feu de la composition, demande plus de courage, est plus pénible et peut-être même est plus nécessaire que la composition même. Aussi ne nous étonnons pas si ces corvées sont si peu du goût de nos auteurs modernes, plus curieux du lucre et de la vogue, que de toute autre chose; et ce ne sera pas le fruit que je recueille de ma peine, qui les remettra sur les bonnes voies[1]. »

Enfin, après tant de veilles et de soins, au bout de cinq ans, c'est-à-dire en janvier 1758, paraissent les Œuvres || d'Alexis Piron || avec figures en taille douce d'après les les desseins (*sic*) || de Mr. Cochin || A Paris. || chez N. B. Duchesne, libraire rue S. Jacques, || au-dessous de la Fontaine S. Benoît, || au Temple du Goût. || MDCC LVIII || Avec Approbation et Privilège du Roi.

Ces trois volumes, compacts, aux caractères serrés, où le papier sans marge est épargné jusqu'à la lésine, sont ainsi composés :

Tome Ier : 3 ff. Frontispice représentant Melpomène, Thalie et Euterpe, avec ces mots : Concordia rara Sororum. Titre; iv pp. Epître dédicatoire ; 1 f. table; lx pp. Approbation et Privilège du Roi, Préface de l'*École des Pères*. 61-228 pp. : *L'Ecole des Pères;* 229-

1. *Mémoire* cité.

386 pp. : Epître Dédicatoire, Préface de *Callisthène*, *Callisthène*. 2 ff. bl.

Tome II : 3 ff. bl. 387-388 pp. Faux-titre et titre; 389-492. Epître, Préface des *Courses de Tempé*, *Les Courses de Tempé;* I-XII pp. : Dithyrambe sur la Convalescence et les Conquêtes du Roi; XIII-XXXIX pp. : *Poème de Fontenoi;* XL-LX pp. : *Anecdote comique et littéraire;* LXI-LXIII pp. : *Ballade au Roi;* LXIV-LXXXIX pp. : Odes Sacrées (*Le temple de Saint-Sulpice, Les Miracles, Le Jugement Dernier*). Pp. 1-204. Epître dédicatoire à M. le Comte de Livry, A sa Mémoire en 1755. Préface de *Gustave Wasa*, *Gustave Wasa*, 3 ff. bl.

Tome III. 3 ff. bl. 205-432 pp. : Titre, Stances dédicatoires à M. L. C. D. M. Préface de *la Métromanie*, *La Métromanie*. 433-584 pp. : Epitre au Roi d'Espagne, Préface de *Fernand Cortez*, *Fernand Cortez*; 1 f. table. 4 ff. bl.

Dans cette première édition de ses œuvres, Piron a rassemblé tous ceux de ses ouvrages qu'il considère comme définitifs et classiques, ceux sur lesquels il compte pour sauver son nom de l'oubli, et qui justifieront le titre d'écrivain sérieux qu'il veut obtenir de la postérité. Il n'oublie point sa tragédie de *Cortez*, non encore imprimée[1], « de laquelle seule j'ay refusé 50 louis de plus d'un libraire que je ne cherchais point », ni sa comédie des *Fils ingrats* qu'il transforme en une *École des Pères*, et il présente ces ouvrages « dans un état de correction qu'on ne pouvait espérer que de l'œil et de la main du maître ». Il néglige, bien entendu, tout ce qui l'a fait vivre jusqu'à nous, *Arlequin Deucalion*, le chef d'œuvre du théâtre forain, ses épigrammes, tout ce qui rappelait l'odeur du *piot* bourguignon. « Je ne songeai, et très sérieusement, qu'à remplir mes engagements respectifs et particuliers, je veux dire qu'à mettre au jour un livre durable et correct, qui faisant d'un côté le profit du marchand et de ses héritiers, de l'autre pût faire quelque honneur à la littérature française si négligée, et dont Mrs les libraires, pourvu que l'argent

1. C'est à tort que Quérard annonce une édition de *Cortez* avant 1758.

vienne, ne se soucient pas plus que de ce qui peut nuire ou servir aux mœurs et à nos réputations[1]. »

Cette édition contient diverses pièces oubliées ou tronquées par Rigoley de Juvigny dans son édition des Œuvres complètes de Piron, et en particulier *l'Anecdote Comique et Littéraire* qui n'a jamais été imprimée ailleurs, satire en prose contre Fréron et son *Année Littéraire,* fort malmenés tous deux. Les six préfaces, également, n'ont paru *in extenso* que dans cette édition.

Duchesne et son associé Guys avaient promis à Piron 6000 livres de l'édition, moins 1500 livres pour l'exécution des gravures, et 500 livres pour le paiement des dessins de Cochin. Ils s'étaient engagés à payer les quatre mille livres, savoir mille livres à la remise du manuscrit du premier volume, et le reste dans le cours des six premiers mois de la vente; ils avaient offert à Piron de le payer en billets au porteur; malgré l'avis de ses amis qui lui conseillaient d'accepter, Piron craignit de gêner dans son commerce le libraire nouvellement établi — depuis deux ans à peine — et lui laissa le choix du mode de paiement.

Duchesne avait annoncé, à la fin de toutes les nouveautés publiées à partir de 1753, l'édition des œuvres de Piron en trois volumes. Il n'en prétendait pas plus, et l'auteur voulait bien n'en pas donner moins pour le prix. Aux termes du marché Piron devait être payé entièrement à la fin du mois de juin 1758. Au lieu de cela on ne lui distilla que des acomptes insignifiants; en décembre 1759, Duchesne devait encore mille livres et ne faisait point mine de les vouloir payer. Il ne s'inscrivait point en faux contre sa signature, mais trouvait plus commode de la reconnaître et de s'en moquer, en disant tout uniment qu'il ne payerait point. Ses raisons à ce refus étaient :

1° Que la vente des œuvres de Piron ne le satisfaisait pas; non point que Piron fût oublié, mais le public n'avait

1. *Mémoire* cité.

cure de lire des tragédies sur *Callisthène* ou des Odes sur le *Jugement Dernier;* il réclamait les bonnes gaudrioles et priapées auxquelles l'échec de l'auteur à l'Académie avait donné un regain d'actualité, et qui n'avaient point encore été rassemblées; ce sont ces ouvrages-là que l'on demande tous les jours à Duchesne.

2° Que Piron n'avait pas tenu ses engagements. Si l'on en croit Piron, Duchesne, en effet, lors de la signature du contrat, lui aurait joué un tour pendable : se doutant que l'auteur de l'*Ode à Priape,* assagi, un peu dévot, ne souscrirait pas au projet qu'il méditait, il avait préparé deux exemplaires du traité. Il en lut un à Piron qui ne l'écouta guère et le signa. « Me prêtant donc à ses arrangements, je lui laissai grifoner à lui et à Guys son associé, un marché fait à leur fantaisie, dont il me bredouilla la lecture, comme il lui plut, pendant que j'avais l'esprit à tout autre chose; ou plutôt que je signai précipitament et les yeux fermés, avec la seule répugnance de mettre mon nom sous de pareille prose. » Piron signa aussi l'autre traité qu'il croyait bonnement le double de l'autre; cinq ans après il apprit que ce second écrit portait : « Que moyennant la somme de six mille livres, il livrerait toutes ses œûvres sans réserve, tant pièces de théâtre que Poésies diverses, *tant les pièces où il y a privilège que celles où il n'y en a point.* » Ces derniers mots ne figuraient pas dans l'exemplaire laissé à Piron.

On a vu que l'édition en trois volumes de 1758 comporte une pagination divisant le recueil en deux tomes, le volume II commençant à la page 389 du tome I et le volume III à la page 205 du tome II. Évidemment Duchesne, qui avait annoncé partout une édition en trois volumes, comptait donner dans un tome III les poésies badines de notre auteur[1].

Troisièmement enfin, Duchesne se plaint d'une « contre-

1. Dans une seconde édition, faite en 1766, à Amsterdam, chez Merkus et Arckstée, les œuvres de Piron ne comprirent plus que deux volumes.

faction » de l'édition, qui, dit-il, lui coupe la gorge; il confesse à la vérité que Piron n'en est pas responsable, mais il continue de ne pas payer. Piron, ennemi des discussions d'intérêt et ne pouvant s'imaginer que Duchesne osât persister dans son refus, temporisait. L'indélicat personnage prit cette patience pour le désistement absolu « d'un homme qu'on lui disait et qu'il avait lieu de croire désintéressé à l'excès », et s'enhardissant, chercha à augmenter son profit en intimidant Piron et en le sommant de tenir sa parole.

« De débiteur en faute, il s'érige en hardi créancier. Il me volait cent pistoles, il demande ses honoraires, il aspire à des dédomagements, me les prescrit, me les désigne. Enfin, pour prix de mes œuvres dont il jouit sans me les avoir payées, il me taxe à un certain nombre d'exemplaires de celles que je pourais produire d'icy à ma mort : ou me menace de les revendiquer toutes, même les posthumes. Une saillie si téméraire et si déplacée fait souvenir de celle de ce grivois sur l'échelle, tout prêt d'être jetté, à qui Monseigneur passant heureusement par là, donna grâce, et qui, après avoir embrassé la botte du prince, lui demanda, le voyant s'en aller, s'il n'y avait pas pour boire; plus excusable que l'autre en ce que du moins il avait remercié et qu'il n'avait pas eu l'impertinence d'user de menaces, sans quoy il eût très fort mérité qu'on l'eût fait remonter[1]. »

Cette fois la moutarde monte au nez du Bourguignon. Il perdra son argent, soit, mais il ne se laissera pas confondre. Sans répondre directement à Duchesne, il écrit au lieutenant de police un mémoire dont l'original se trouve à la Bibliothèque Nationale[2] et fait partie de la collection Anisson. Dans ce mémoire, Piron revendique ses droits et dévoile les agissements scandaleux de Duchesne.

« Quelles ont été nos conventions? N'était-ce pas :

1. Mémoire cité.
2. Ms. fr. 22106.

1° *Que l'édition serait de trois volumes?* L'y voilà. 2° *Que je livrerais toutes mes œuvres sans réserve tant mes piéces de théâtre que mes poésies diverses :* Les voilà touttes livrées les unes et les autres sans réserve. Nul autre que moi n'en peut déterminer le nombre, ni l'espèce. Je n'en reconnaîs ni n'en reconnaîtrai jamais d'autres que celles-là. Duchesne reste possesseur de tout ce qu'il doit croire et de tout ce que je veux qui s'appelle *mes Oeûvres*. Elles font le titre formel et caractéristique de l'édition. Je désavoue haûtement toutes celles qui pourraient paraître, antérieures à la datte de cette édition. Il n'a plus rien à prétendre ny à me demander. J'ai parfaitement rempli tous mes engagements. Il me reste deû cent pistoles. C'est à luy de remplir les siens. »

Au sujet du traité qu'il a signé sans l'avoir lu et qui l'oblige de donner à l'éditeur les pièces sans privilège, il écrit :

« Est-il vraisemblable que jamais j'eusse voulu me lier d'un si fol engagement? Laissons là que premièrement, ce n'en saurait être un : tombe-t-il sous les sens, en cas que je l'eusse crû juridique, qu'après avoir publié de bouche et par écrit mon repentir du passé et ma vénération pour les bonnes mœurs, j'eusse voulu, non pas pour 4000 livres, mais pour tout l'or du monde, d'abord me perdre à jamais dans l'esprit de tous les gens de bien, dont l'estime m'est plus précieuse que fortune et renommée; ensuite mériter, avec l'indignation du Roy, la supression des bienfaits dont la bonté de sa majesté m'honore [1] et me fait subsister malgré la faute [2] qui contraignit sa justice à me fermer l'Académie. Le tout, à pure perte, et pour être dans tous les temps le gagne-pain gratuit d'un libraire afamé, et le scandaleux passe temps de quelques oisifs peu scrupuleux, qui, sans se soucier et riant même, comme le Libraire, et

1. Piron avait une pension de dix-huit cents livres sur le produit du *Mercure*.

2. L'*Ode à Priape*.

de ma ruine et de mon déshonneur, s'amuseraient des égarements de ma malheureuse jeunesse. »

Quant à la vente heureuse ou malheureuse de ses œuvres, Piron déclare avec raison que c'est un fait absolument étranger à l'affaire. « Duchesne eût-il gagné le centuple à son marché, je n'en aurais pas un liard de plus; y perdît-il tout ce qui lui plaira de dire, je n'en dois pas avoir un liard de moins... Entre libraires, plus qu'entre tous autres marchands, la vente est un mistère d'arrière-boutique impénétrable à tout autre qu'aux gens du métier; ils en font accroire là-dessus ce qui leur plaît, et se vanter ou se plaindre du débit chez eux est une de leurs petites charlataneries dont ils tirent le party qu'ils veulent, et selon l'exigence des cas. »

Enfin, Piron, et ce n'est pas le moins amusant de l'affaire, déclare tenir de bonne part que le contrefacteur furtif de l'édition de ses œuvres n'est autre que Duchesne, qui avait, paraît-il, coutume d'en user ainsi [1]. Pour prévenir ses confrères dans ce tour du métier, il tenait en réserve une autre édition, à vil prix, sans estampes, en un volume, et tronquée de près de la moitié, qu'il lança sur le marché en même temps que l'édition en trois volumes [2].

Piron fut-il payé? Tout porte à le croire, car il resta en relation avec Duchesne et permit à la veuve de celui-ci — Duchesne mourut en 1765 — de rééditer la *Métromanie* en 1769. Duchesne n'avait aucune chance de gagner sa

1. Voir Bib. Nat. Ms. fr. 22129 la lettre de Miromesnil à Malesherbes à propos de la contrefaçon des œuvres de Boissy.

2. Cette édition contenait *Les Fils Ingrats, Callisthène, Gustave Wasa, La Métromanie*, et les *Courses de Tempé*, et était probablement semblable à celle de 1741; chez Prault fils, Duchesne prétendait que cette édition tronquée avait été faite à Rouen. Le 9 juillet 1759, Miromesnil écrit à Malesherbes une lettre où il défend les libraires de Rouen accusés par Duchesne : « Les Œuvres de Piron, dit-il, n'ont point été imprimées à Rouen, comme l'avance le sieur Duchesne. » Quant à Duchesne, il écrit à Malesherbes le 12 juillet : « Vous eûtes la bonté de me promettre d'écrire à M. de Miromesnil à l'occasion des contrefaçons qui se font à Rouen, entre autres de mon fonds : Ces pirateries dérangent infiniment mon commerce. J'ai acheté fort cher ces ouvrages et ne puis en tirer parti. » Ms. fr. 22129.

cause; il entendait par pièces sans privilège celles qui n'en devaient point avoir; mauvaise défense à produire devant un juge! Si l'auteur et l'éditeur avaient contracté dans les formes, ce ne pouvait être que pour une édition privilégiée. Une édition prohibée ne pouvait être matière à convention par écrit.

Et pourtant, encore qu'il eût les torts les plus graves, on ne saurait trouver absolument injustifiée la réclamation de Duchesne, tout en riant de sa déconvenue. Le Normand avait cru gagner une fortune en publiant les œuvres du plus grivois des poètes de son temps; il assemble patiemment toutes les pièces qui couraient sous le manteau, les paie largement et, pour ses six mille livres, le malin Bourguignon ne lui voulait donner que des tragédies, des odes sacrées et le chant neuvième d'un poème épique!

PAUL CHAPONNIÈRE.

ANTIPERISTASE

ou

CONTRAIRES DIFFÉRENCES D'AMOUR

(1603)

Sur une page de son Journal, qui est restée inédite pendant près de trois siècles, Pierre de l'Estoile écrivait ces lignes, en février 1604 :

Le dimanche 22e de ce mois, un jeune Cordelier du Couvent de Paris, nommé Baptiste Bugnet, tenu pour habile homme entre eux, quitta le frocq et l'habit et se rendist à Ablon, où il fist, ce jour, publique abjuration de son Ordre et Religion, et profession de la leur. Il tira avant que partir, une attestation de son supérieur, comme il s'estoit toujours bien et honnestement gouverné et sans reproche, donnant à entendre qu'il vouloit aller prescher quelque part; et ainsi les trompa, comme un Cordelier mesme de là-dedans m'a conté. Il estoit d'ung esprit vif et gaillard, comme tesmoigne un sien petit livret intitulé Antiperistase, *imprimé à Paris, in 16, par A. du Brueil, composé par lui peu auparavant son défroquement, qu'un mien ami me donna.*

Le discours en est fort joli et le langage affetté, où il n'a mis son nom, aiant possible pensé qu'ung traicté d'amourettes s'accordoit mal avec la profession d'un Cordelier[1].

1. P. de l'Estoile. Ed. Jouaust, t. VIII, p. 119.

L'anecdote est plaisante et les précisions de l'Estoile ne laissent aucune obscurité. Il a été renseigné sur l'auteur par un Cordelier du même couvent. Il a le livre sous les yeux au moment où il le décrit. *Antiperistase* (sans nom d'auteur) Paris, A. du Brueil, in 16... Tout cela est très net; mais je ne me souvenais pas d'avoir jamais vu ce petit « traicté d'amourettes » et mes premières recherches ne furent pas heureuses.

Rien chez Brunet. Rien dans Barbier. Rien dans le *Bulletin du Bibliophile*. Rien dans les catalogues des quinze ou vingt collections célèbres où ce livre serait certainement entré s'il avait été découvert. Las de chercher, je commençais à croire l'ouvrage perdu quand je finis par le rencontrer assez inopinément sous la rubrique *Sciences et Arts,* subdivision *Économie,* dans le catalogue Nyon (1788). Je veux bien que l'Amour soit un art et même une science, mais en faire un paragraphe de l'Économie privée, c'est le rendre par trop ancillaire.

L'*Antiperistase* était là, sous le n° 3937 (Ex. en veau marbré) avec beaucoup d'opuscules analogues. Le lendemain, je le retrouvais à la Bibliothèque de l'Arsenal, toujours aux *Sciences et Arts,* avec le n° 2167. Le veau marbré de La Vallière n'existait plus. Le Mis de Paulmy l'avait fait relier à nouveau en demi-maroquin rouge souple orné d'un petit dos long à la Derôme.

*
* *

Les « amourettes » du P. Baptiste Bugnet, cordelier, (voir la reproduction du titre) forment un livret de 4 ff. prélim, et 68 ff. ch. Elles commencent par une épître « *A* ‖ *Madamoiselle* ‖ *Madamoiselle* ‖ *de Senamy*. » Suivent un petit avis « *Au Lecteur* » et un « *Sonnet à sa Philline* ».

Philline, de vos yeux naist ce livre d'amour.

Ce livre naquit donc des yeux de Philline et vraisemblablement aussi des libéralités de M. de Senamy. Le célèbre financier prêtait de l'argent à l'État lui-même. Selon les singulières habitudes du temps, il dut acheter la

ANTIPERISTASE

OV

Contraires differences d'Amour.

A PARIS,
Pour Anthoine du Brueil tenant la
Boutique sur les degrez de la
grand'Salle du Palais.
M. D. C. III.
Avec Priuilege du Roy.

dédicace qui fut offerte à sa femme et ce fut peut-être ainsi que Baptiste Bugnet obtint ce qu'il lui fallait pour fuir avec sa Philline.

Le titre manque un peu de simplicité. Mais la doctrine de l'ouvrage est d'une claire philosophie.

> *Toute chose désire son bien. L'on ne peut désirer sans aimer. Toute chose est donc amoureuse. Celuy est bien aveugle qui ne le void* (f° 5).

Cependant, de ce que l'amour est universel, peut-on déduire qu'il soit beau et bon? L'auteur va le prouver par d'autres moyens : « *L'Amour n'est point Amour s'il ne se transforme dans l'aymé* ». Donc il est beau « *puisque c'est un désir de jouyr de Beauté.* » Cela est bien dit « *Que s'il est beau, il est bon, car beauté et bonté furent jadis au ciel mariées ensemble par le grand Jupiter... Or puisque l'Amour est beau et bon, il est germain et alié de vertu. Mais non, je dis trop peu, il est la vertu mesme* (f° 12, 13).

Renan lui-même n'était pas aussi païen que ce cordelier de 1603. Ce qu'il a dit de la beauté dans une phrase célèbre, Baptiste Bugnet le disait de l'amour, après l'avoir, il est vrai, assimilé à la beauté. Mais tout ceci est beaucoup plus près de saint Platon que de saint Paul.

Nous arrivons enfin au sujet qui est l'antiperistase (c'est-à-dire la mutuelle exaltation) du plaisir et de la douleur en amour.

Cette partie du traité commence par un morceau littéraire d'assez grand style et qui justifie parfois les éloges de l'Estoile :

Nature nostre commune mere, maria jadis plaisir et douleur, enfans d'amour et de concupiscence... Les redoutables Demons, de leurs funebres flambeaux, honorerent ce funeste hymen... Arriva premierement Douleur, vestue d'une robe noire toute deschirée, couchee sur une claye, trainée par des vautours, couronnée d'yf et de cypres... Incontinent arriva Plaisir, vestu de pourpre, couronné de lauriers, ombragé de mirthes, encourtiné de palmes, monté sur un char tout doré semé de perles, esmaillé de pierreries, tiré par des Aigles et des Colombes... Venus qu'ils furent aux mutuels baisers et réciproques embrassemens, la Douleur devint grosse de deux jumeaux... etc. (f° 28-30).

Et jusqu'à la fin de son livre, l'auteur développera cette thèse, que l'Amour porte au paroxysme toutes nos sensations et que l'on ne saurait concevoir, ni un plaisir plus intense, ni une douleur plus cruelle que les siennes. Pierre de l'Estoile ne nous trompe pas, quand il témoigne que ce moine-là s'est défroqué.

L'Amour est une chose si belle, un plaisir si doux,... une vertu si digne et une perle si riche qu'il ne peut recevoir de prix que de luy. Aussi ne se peut-il payer que par un soy-mesme. De toutes les passions spirituelles il n'y en a pas de si utiles à l'homme que celles de l'Amour... Il anoblit les facultez de l'ame. Il modere le tribut qu'elle faict aux infirmitez humaines, la ravit en merveilles,... etc. (f° 35, 36).

Ceci dit pour le Plaisir, voici maintenant la page de la Souffrance :

Ah! que vous nous abusez bien, Poetes insensez, de nous faire croire qu'Amour soit fils de ceste douce Venus, ou de quelque Nymphe aimable. Non il n'est pas vrai que d'une mère si douce peut naistre un enfant si cruel. Il est plustost engendré d'une cruelle Thesiphonne, il a plustost sucé le sang d'une sanglante Megere que le laict d'une gracieuse Venus... Que s'il n'est fils des Furies, au moins est-il leur frere comme estant engendré des mesmes parens, car, si vous dictes vray, Poëtes, ces infernales sœurs sont filles du bourbeux Acheron et de la Nuict (f° 57).

Il y a quelque beauté dans cette dernière phrase et qui voudrait prendre la peine de lire l'*Antiperistase* trouverait aisément d'autres pages à citer.

*
* *

Qu'est devenu Baptiste Bugnet après avoir quitté le froc?

Son histoire est bien curieuse. Ce moine trop amoureux pour être cordelier chercha une religion plus indulgente à l'amour et il se fit... calviniste.

Le calvinisme était sous Henri IV une secte assez hétéroclite, qui comptait des évangélistes sincères, des indifférents sans principes, d'irréductibles athées, et même des païens, comme Bugnet.

On brûlait encore les sacrilèges, les incrédules et les sorciers, mais on ne brûlait plus les protestants. Aussi tous ceux que le christianisme incommodait en quelque point se réclamaient de la foi nouvelle, plutôt pour abjurer que pour se convertir, et simplement parce que le titre de réformé les libérait de toute contrainte morale[1].

Quand le bon Baptiste Bugnet eut douloureusement constaté que la règle de saint François ne lui permettait pas de rejoindre « sa Philline » aussi souvent qu'il l'eût rêvé, ni de servir cette « douce Vénus » dont il parlait d'une voix si tendre, il résolut donc d'aller au prêche, non pas en simple curieux comme la fameuse vache de Colas Pannier, mais en orateur capable de faire applaudir son abjuration.

Près de Paris, au village d'Ablon, un temple avait été fondé en 1598. Ce fut là que Bugnet se rendit, et sans doute Philline avec lui. On nous a conservé le discours qu'il y prononça, mais nous avons perdu celui de Philline, bien que, selon toute vraisemblance, Philline dut se convertir aussi.

DECLARA-‖TION DE BAPTISTE ‖ BVGNET, NAGVERES COR-‖delier au conuent de Paris, par la-‖quelle il deduit

1. M. Frédéric Lachèvre a maintes fois signalé, dans l'histoire littéraire de la même époque, les rapports du libertinage et du protestantisme.

les raisons qui l'ont ‖ meu a quitter la Religion Romaine ‖ pour embrasser la vérité de l'Euan-‖gile. ‖ *Faicte à Ablon, en l'Assemblee des fideles de* ‖ *l'Eglise de Paris le dimanche* 22 de Feurier, 1604. ‖ A GENEVE. ‖ 1604.

8° 32 p. (B. N. D² 14397. — Autre édition en 30 pages. B. N. D² 5072.)

Cette déclaration serait beaucoup plus intéressante si elle répondait mieux aux promesses du titre. Mais de tout ce que Bugnet avait appris au couvent, les premières règles qu'il oublia furent celles de la confession.

Aussitôt qu'il arrive au fait, il s'en évade. Il dit à peine comment, « *jeune escholier à Lion* », il prit l'habit de cordelier contre la volonté de son père. Puis il s'excuse de glisser : « *Je passe les choses qui m'ont grandement depleu en cest ordre* » (c'est-à-dire l'absence de Philline), « *je veux seulement toucher la doctrine.* » Et le reste de la déclaration est à peu près négatif. Peut-être Bugnet estimait-il que son *Antiperistase* récemment sortie des presses avait assez dit le fond de sa pensée.

D'Ablon, il partit pour Genève où il fit imprimer sa *Déclaration*. Puis ce sectateur de Vénus devint ministre à Compiègne, de 1609 à 1623. Il avait épousé Marthe de Picheron, et comme il était « habile homme » ainsi qu'avait dit l'Estoile, il fut député de l'Ile de France aux synodes nationaux de Saint-Maixent et de Vitré.

En 1625, pasteur à Calais, il est nommé vice-président du synode de Charenton. En 1636, il marie sa fille Sara qui épouse David de Rambures. En 1642 il vivait encore.

Au siècle dernier, il ne semble pas qu'aucun historien se soit occupé de ce curieux personnage. Seule *la France protestante* de Haag consacre un petit article à Bugnet ministre. Encore ne veut-elle pas avoir lu l'*Antiperistase*. Il n'y est point question de Philline.

PIERRE LOUYS.

LA GAZETTE

DE 1609

Depuis Hatin, l'historien classique de la presse française, les origines du journalisme n'ont guère été étudiées. Il serait cependant utile de mieux connaître les premiers essais de nouvelles à la main et les gazettes manuscrites qui précédèrent l'*innocente invention* de Théophraste Renaudot. Certes, le mot « journal » suppose une publication périodique d'informations variées et Renaudot a réalisé le journal en France pour la première fois, mais, si les nouvelles à la main n'eurent rien du journal, elles en préparèrent la création. Dès 1609, une gazette en vers expliqua fort bien la nature de ces nouvelles et donna le programme du journal futur. Le fait est digne de remarque.

Malgré son importance, cette gazette de 1609 reste encore à peu près ignorée.

***

Il semble que le mot *gazette* se rencontre pour la première fois sur le titre d'un volume publié en 1605 :

[Frontispice gravé, signé *C. de Mallery fecit*] *LA* ‖ *Gazzette* ‖ *Francoise* ‖ *Par* ‖ *Marcellin* ‖ *Allard* ‖ *Foresien* ‖ *Auec Priuilege du Roy* ‖ *.1605.* ‖ *A Paris.* ‖ *de l'imprimerie de Pierre Cheuallier.*

In-8, front. et 16 ff. lim. n. ch., 370 ff. ch. et 6 ff. n. ch. pour la table. A la suite : Ballet en langage forésien..., 12 ff. (24 pp. ch.),

Dédicace à M. de Royssieu, conseiller du Roy en ses conseils d'État et privé. Privilège accordé à Marcellin Allard de Saint-Étienne de Furan en Forest pour dix années à compter de l'achevé d'imprimer, le 28 novembre 1604. Achevé d'imprimer le 15 décembre 1604; « *Le present Liure ce vend deuant l'Horloge du Palais à Paris.* » — (Bibl. nat. Rés. Z. 2814; Arsenal, B.-L. 20578 et 20579-8°)[1].

L'ouvrage de Marcellin Allard est moins, comme on l'a dit, une histoire allégorique de la ville de Saint-Étienne qu'une suite de discours bigarrés dans le goût de Cholières, et l'auteur s'en explique par un avis au lecteur :

Dictes moy, je vous prie, si nonobstant les facecieuses affiches et l'escusson des trois testes de fol, quelque esprit riolé piolé comme la chandelle des Roys, venoit à entrer à l'hostel de Bourgongne, où telles drolleries pendent pour enseigne, et là attendroit au lieu de la Comedie representee en leur theatre, qu'on vint à traicter des facultez de Theologie et reigles de Philosophie, ne diroit-on pas à ce beau chercheur de barbets, qu'il est des bourgeois de la place aux veaux, que s'il ne porte la marotte que ce n'est faute d'estre sot. Que doit donc moins attendre celuy qui ayant veu à l'ouverture de ce livre le mot de Gazzette, qui n'est autre chose que nouvelles et advis sans suitte ny sans ordre, selon que le temps les produit, et quelques fois la fantasie, voudroit neanmoins y voir observer les parties et perfections Cosmographiques?

Un mélange de nouvelles plus ou moins exactes, de chroniques satiriques ou politiques : voilà bien les premières gazettes telles que la *Gazette de 1609* le représente.

Cette *Gazette* est fort rare. On ne la trouve pas dans les bibliothèques de Paris; elle n'est connue jusqu'ici que par les courtes citations de Viollet-le-Duc dans le catalogue de sa *Bibliothèque poétique*[2], citations que Hatin a reproduites[3] et bien d'autres après lui. L'édition origi-

1. Cf. Brunet, I, col. 186 et Suppl. I, col. 27; — Bibl. Gay, 4e édit., II, col. 396; — Bull. du Bibliophile, 1853, p. 13; — Hatin, *Histoire polit. et litt. de la presse en France*, P., 1859, t. I, p. 76, et *Bibliographie de la Presse*, P., 1866, p. xlviii.

2. P., 1843, p. 349.

3. *Histoire polit. et litt. de la Presse en France*, P., 1859, t. I, p. 52; — *Bibliographie de la presse*, P., 1866, p. xlix.

nale publiée à Rouen par Jean Petit n'a jamais été signalée par les bibliographes, mais celle « jouxte la copie », imprimée à Paris par Nicolas Rousset, peut en tenir lieu[1] » :

[Titre gravé] *LA GAZETTE* ‖ [Figure] ‖ *La Gazette en ces uers* ‖ *Contente les Ceruelles* ‖ *Car de tout lVnivers* ‖ *elle recoit nouuelles.* ‖ *A PARIS* ‖ *iouxte la Copie imprimee A Rouen* ‖ *chez Jean Petit 1609*

(p. 7) — La Gazette.

Dit-on pas que la renommee...

(p. 31) — Les ballieurs des ordures du monde.

O la vicissitude estrange...

(p. 48) — La caballe des matois.

Quiconque d'entre les hommes...

(p. 58) — Aux dames.

Si pour esteindre les flames...

(p. 59) — Discours de la mode et bigarure du monde.

La Mode en sa parfaite essence...

(p. 66) — Aux dames.

Dames, si par des nouveaux tiltres...

(p. 67) — Les joyeux et attristez par la blanque.

Le Mil-soudier de S. Nicaise.
Pour avoir mis dix mille sous...

(p. 72) — Aux dames et damoiselles plaintives.

Si n'avez receu benefice...

In-12, 36 ff. sign. A-E par 8 et 4 (72 pp. ch.).

A la suite : Les ‖ covriers, ‖ ov ‖ svitte de la ‖ Gazette.

(p. 1) — Les covriers ou svitte de la Gazette.

He! comment? Roüen est un monde...

(p. 12) — Aux dames.

Dames, direz-vous verité...

In-12, 6 ff. sign. A-6 (12 pp. ch.).

1. Trois exemplaires de cette édition ont figuré dans les ventes : 1° l'ex. Viollet-le-Duc (cat. 1849, n° 361) cartonné, rogné à la lettre, qui fut adjugé 3 fr. 25 à Delion et reparut longtemps après, au prix de 20 fr., chez Claudin (*Archives du Bibliophile*, 1893, n° 13349); — 2° l'ex. Libri (cat. 1847, n° 490) relié en veau, rogné à la lettre lui aussi, adjugé 11 fr. 50 à Potier. Une note du catalogue dit : « Satyre fort libre : c'est l'exemplaire du duc de Sussex et de Ch. Nodier qui a écrit de sa main sur les gardes : *Très rare, je n'en ai jamais connu d'autre exemplaire. C. N.* » Il n'est pas men-

Le frontispice de ce livre est des plus importants : nous avons là, presque certainement, la première représentation graphique du journal de France[1].

L'éditeur a pris soin de commenter cette figure :

tionné dans les catalogues des trois ventes Nodier; — 3° l'ex. Méon, relié avec la *Bourgeoise desbauchée* (cat. 1803, n° 1825), provenant en dernier lieu de la vente Coudre (mai 1912, n° 288) que j'ai sous les yeux.

1. Cette figure doit être rapprochée d'une autre, bien postérieure, dont Hatin donne la reproduction (*Bibl. de la Presse*, p. 5).

Familière explication du tableau cy devant apposé.

Tu vois icy en ce Tableau (amy lecteur) une Dame d'illustre maison, et tres-ancienne selon quelques-uns, bien que son autheur originaire l'aye teu, comme je croy, plustost par discretion que par envie. Pour parler asseurément de son extraction, il est difficile : quelques-uns tiennent qu'elle est Normande, et descenduë de Robert le Diable, jadis Duc de ceste province, qu'on dit aujourd'huy le pays de Sapience : les autres disent qu'elle est parente de Merlusine : autres qu'elle est de la race de ce Juif errant qu'un certain autheur a allegué en son hist. des derniers troubles, mais le sieur Engoulevent confirmant ces doubtes se vante luy estre parent, et aussi Mathurine le confirme et en demeure d'accord. Quoy qu'elle soit, la bonne dame n'a garde faillir à avoir beaucoup de parens durant sa prosperité : car comme dit un poëte de ce temps en ces vers :

Plusieurs de feints amis en la prosperité,
Infideles s'en vont voyant l'adversité.

Or passons outre, et venons à l'explication de nostre tableau, tu vois son port, sa grave Majesté, et embonpoinct, son siege ou chaire, que l'un des meilleurs ouvriers de l'Europe luy a présenté : outre ce un Dais au dessus fait de la plus fine estoffe que l'on a sceu choisir, en façon de poinct couppé, le tout en blanc à cause de sa virginité, bien qu'elle aye raudé la plus-part du monde pour le perdre.

La Gazette donc ayant couru en plusieurs endroicts, ainsi que le rapporte son historien, a esté contrainte de se seoir, et arrester en une place, lui estant venu des cors aux pieds, qui sont de present en repos sur un oreiller ou coussin. Elle reçoit maintenant de toutes parts, contrees et nations, (où elle a grand credit) toutes sortes de lettres, expeditions, et pacquets : le lieu où elle fait ses receptions est une belle salle pavee à la grandeur, à sçavoir de Jaspe, Marbre, et Porphyre, le tout richement elabouré et taillé, comme il est representé en son tableau : ensemble les personnages y contenus, qui sont courriers, messagers, postes, et mazettiers, lesquels font une grande multitude, comme il est facile à considerer : occasion pourquoy ceste bonne Dame a fait bastir vne belle et spacieuse ville pour les heberger, joignant son principal manoir, entouré d'un bras de mer qu'elle a fait venir en poste, tout exprès pour la fournir de vivres, et autres urgentes necessitez, et aussi comme elle est aucunement charitable, y a fait edifier vn hospital au milieu d'un plaisant cymetiere, où sont recueilliz, fouïs, et gayement enterrez ceux qu'elle cognoist estre grevez à son service. Voyez le reste, où sa vie, mœurs et actions sont veritablement representées par son historien.

Voici comment l' « historien » entreprend le portrait de la *Gazette* :

Dit-on pas que la renommee
Est une dame bien damee,
Femme, fameuse extrémement,
Superbe en France infiniment :
De vray son train y est honneste,
Les plus grands marchent à sa teste,
Aux aisles force courtisans,
En queuë un tas de partisans,
Gens ramassez, qui dans la foulle,
Vont expiant le temps qui roulle,
Pour excroquer en tapinois
Ainsi que Martes et Putois.
Or de ceste race est extraicte
La belle et gentille Gazette :
Gazette aymee des Prelats,
Des Princes, et des Magistrats :
Gazette en vogue incomparable,
Gazette en science admirable :
Car rien ne se fait, ne se dit,
Rien ne va, ne vient par escrit,
En poste, en relaiz, en mazette,
Qui ne passe par la Gazette.
La Gazette a mille Courriers
Qui logent partout sans Fouriers,
Et faut que chacun luy responde,
Selon sa course vagabonde,
De ça de là diversement,
De l'Orient en l'Occident
Et de toutes pars de la Sphere,
Sans laisser une seule affaire
Soit d'Edicts, de Commissions,
De duels, de remissions,
De pardons planiers et de bulles
D'Ambassadeurs venus en mulles
Et en litière de treillis
...Des livres de maistre Guillaume,
Des bons mots du sieur de la Baume,
De la Mathurine en housseaux,
Du Pré aux Clercs noir de corbeaux,

Des Rodomontades bayardes,
Des reverences Savoyardes,
De foux tant surprins finement :
Quand, où, quel endroit, et comment,
De plaideurs contens pour leur peine
D'avoir veu la Samaritaine.

...Tantost on luy parle tout bas
De trefves dans les Pais bas,
Tantost on lui conte à l'aureille
Des vaisseaux encrez à Marseille.
Deçà l'un publie tout haut
Les merveilles de quelque assaut :
Delà l'un s'approche en bezicles,
Qui lit la paix et ses articles :
Tel prend de sa main des pacquets,
Des mascarades et ballets,
Qui luy porte en diligence
La mort du grand Duc de Florence;
Quelque autre anime espouventé,
Mouïllé, poudreux, sanglant, crotté,
Qui recite un choc de bataille :
Un autre veut plorer la taille
Et se lamenter des impos.
Bref, la Gazette est sans repos.

...En sorte qu'il n'y a nouvelle
Qui ne souffle par devant elle,
D'histoire, ou de jour ou de nuit,
Qui près d'elle ne face bruit,
Si dans la ville on caballize,
Si l'un pour l'autre on se mesprise
Et si l'on observe les loix,
Si les crediteurs sont courtois,
Les bonnes femmes politiques;
Les jeunes subjettes aux picques,
Pour le derriere ou le devant,
Ou contre un confesseur sçavant,
Pour la seruse et l'organette,
Tout s'enregistre en la Gazette.

Le récit continue avec la même abondance, le même entrain joyeux. La Gazette pénètre les secrets les mieux

cachés, rien de ce qu'il faut taire ne lui reste étranger; elle parcourt le monde, visite la Chine et l'Inde, Bruxelles et Vienne, Londres et l'Espagne, recueillant toutes les nouveautés. Enfin, elle s'arrête au Louvre : elle nous montre le mouvement des courtisans dans les coulloirs

Passant plus outre aux escalliers,
Elle trouve des cavalliers
De toutes sortes de moustaches,
L'un arborisé de pennaches,
Armé comme Oger le Danois,
Et demandant pour les tournois
Son barbe, son page et sa lance,
Un autre fraizé pour la dance,
Propre et poly comme un Medor,
L'autre sonnant des pieces d'or,
D'un reste de vade de prime,
L'un jettant des feintes d'escrime,
Contre un amy qui de faveur
Le baise et l'appelle son cœur.
L'un couvert de rouil de cuirasse,
L'autre bazanné de la chasse,
L'un d'amour chauve, ou demy ras,
L'autre enfermé dans un rebras
Solitaire en homme qui pense
Meriter quelque recompense,
D'avoir Capriscornes de Court :
L'un roulle dans un manteau court
Qui l'heure du disner passee
Savoure une amande lissee,
Qui cent fois d'un ris affeté,
S'admire d'estre bien botté,
Ou bien que d'une action vaine,
Baise une medalle à sa chaine :
L'autre qui marchant de travers,
Fait en Y dee quelques vers,
Ou rumine une basse-contre.

Le tableau s'achève par une revue de la mode, avec des indications particulières sur quelques femmes; le ton en est vif et prépare au mieux la conclusion :

Bref donc, soit en mal soit en bien,
La Gazette n'ignore rien :
Et sans art de Negromancie,
Tout ce qu'elle sçait se publie.

Diverses pièces de même nature font suite à la *Gazette*. *Les Ballieurs des ordures du monde*, bien connus pour leur libre verve, ont été publiés plusieurs fois [1] ; *La Caballe des matois* développe le thème de la *matoiserie* familier aux écrivains populaires contemporains ; *Le discours de la mode* abonde en renseignements précieux ; *Les joyeux et attristez par la blanque* présentent plusieurs personnages qui viennent dire leur bonne ou leur mauvaise fortune : — il faudrait tout citer, mais un recueil si curieux ne manquera pas d'être réimprimé. Il le mérite en tous points.

*
* *

Le vendredi 26 juin 1609, L'Estoile notait dans son journal (éd. Jouaust, X, p. 276) : « On m'a donné, ce jour, *la Gazette de l'an 1609, les Baillieux des ordures du monde, la Mode qui court,* et autres fadèzes de ce temps, qu'on crioit, imprimées en rythme, desquelles je je me suis contenté d'avoir veu les tiltres et les mettre aux liasses des balivernes et baguenaudes de ce siècle. » Le trente juin, L'Estoile achetait, avec d'autres pièces, *Le Cavalier passant, suivant la Gazette* dont j'ai retrouvé une édition lyonnaise à la Bibliothèque Nationale :

LE ‖ CAVALIER ‖ PASSANT EN FOR- ‖ ME DE PETIT ‖ monde. ‖ *SVIVANT LA GAZETTE.* ‖ *Nouuellement mis en lumiere.* ‖ [*Fleuron aux initiales C. L*] ‖ *A LYON,* ‖ Par CLAVDE LARJOT. ‖ M. DCIX. ‖ *Auec permiſſion.*

In-12, 12 ff. (23 pp. ch.) ; permission du 17 juillet 1609. — (BIBL. NAT. Rés. p. Ye. 400).

1. Cf. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. III, pp. 185-201.

Cette édition m'a permis d'identifier *Les Couriers ou suitte de la Gazette* qui, dans l'exemplaire Méon, sont reliés avec *La Gazette*. *Les Courriers* semblent l'édition originale du *Cavalier passant* qui donne le même texte, augmenté de deux quatrains dans la dernière pièce : *Aux dames*.

C'est un tableau très alerte et coloré de la société rouennaise :

He! comment? Roüen est un monde :
Certes on y void la Rotonde,
Aussi droicte comme à la Court
Le chapeau long, le manteau court,
Les crocqs relevez aux moustaches,
Confusion de grands panaches,
Nombre de gentils Cavaliers,
Bien bottez faute de souliers,
Courtisants à plusieurs estages,
Gentilz-hommes des Bailliages
Et Seigneurs de l'arriere ban,
En fraize, en roupille, en caban,
Cajolleurs de guerre et de femmes,
Larges dagues et fieres lames
Qui crient sortant du fourreau,
Gens d'effigie de boureau,
Bleuz, rouges, verts, gris, tannez, jaunes,
Mynes de satyres, de faunes,
Capots roussis, feutres retaints,
Hardeurs de chiens et de poullains,
Frippons en housse de loüage,
Soutanes qui joüent du Page,
Fritelins en charge establiz,
Courtauts de boutiques annobliz :
Toute la nuit tireurs de laine,
Hardis sans une cinquantaine,
Qui marchent en tres notable arroy.
J'en feray le recit au Roy,
Et de toutes ces mascarades,
Quoy? l'on parle icy d'harbelades,
De crestes de coq en parfum,
De perrochimen, de petun,

D'ambres gris, naffes et cyvettes,
Poisles, parassolz, cassollettes.
O ma fay Roüen vaut Paris...

Il était naturel de trouver Rouen en cette affaire, car *La Gazette de 1609,* comme *La Bourgeoise desbauchée,* est une œuvre rouennaise. On reconnaît la même main dans les deux ouvrages, la même vivacité, la même exubérance de vocabulaire. Mais l'auteur? Observateur très habile, sinon bon poète, on peut tenter de le découvrir parmi les satyriques du groupe rouennais. Paul Lacroix aurait vite résolu le problème : — il aurait remarqué que Jean Auvray publiait chez le même libraire Jean Petit, la même année 1609, sa tragi-comédie *L'Innocence descouverte;* il aurait relu le *Banquet des Muses* et certifié que la *Gazette* est l'œuvre d'Auvray.

Je suis loin de posséder cette heureuse assurance et, à mon sens, des considérations de style rendraient fort précaire une telle attribution.

LOUIS LOVIOT.

NOTICES

Deux impressions de Longeville-devant-Bar. 1525?-1527.

Les études déjà anciennes de Beaupré et de Servais sur l'histoire de l'imprimerie en Lorraine n'ont pas été complétées, et c'est à elles qu'il faut s'adresser pour obtenir les renseignements fondamentaux sur le prototypographe lorrain Martin Mourot, curé de Longeville-devant-Bar-le-Duc, qui installa dans cette bourgade une petite imprimerie au début du XVIe siècle. M. Lepreux, dans sa *Gallia typographica* (Série départ., t. II, p. 382), consacre à Martin Mourot une notice résumant fort bien ce que l'on sait actuellement de lui, en attendant la monographie que l'on ne manquera pas d'écrire un jour sur ce curieux prêtre-imprimeur. On connaît quatre impressions de Longeville : le fameux *Missale Tullense*, découvert et décrit jadis par M. Clesse[1], dont le seul exemplaire signalé est conservé à la bibliothèque de Saint-Mihiel ; — une bulle *De Lacticiniis* dont les archives d'Épinal possèdent l'unique spécimen subsistant d'un tirage à 112 exemplaires, — et deux autres ouvrages qui n'ont pas encore été décrits.

En 1898, le libraire Claudin offrait dans son catalogue (*Archives du Bibliophile*, n° 78430) une impression sans date de Martin Mourot, *Statuta ordinis Præmonstratensis*. Le volume fut acheté par M. Langlard, de Nancy. C'était le seul exemplaire cité, mais M. Rahir vient d'en retrouver un autre, aux armes de Louis-Henri de Loménie, qu'il a bien voulu me communiquer :

Statuta ordinis ‖ premonſtratenſ̄. (*V. reprod.*)

In-8 goth. à long. lignes, 2 ff. lim. n. ch. et 92 ff. n. ch., sign. A-L par 8 et M par 4. — (Lib. Morgand).

Au verso du titre, on lit une épître débutant ainsi : « Venerando ī chriſto patri et dn̄o dn̄o franciſco ſaulnie Abbati ſancti pauli verdunen̄

1. Clesse, *Quel est le premier livre imprimé en Lorraine?* Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1859, t. I, pp. 20-28.

Statuta ordinis premonstratesi.

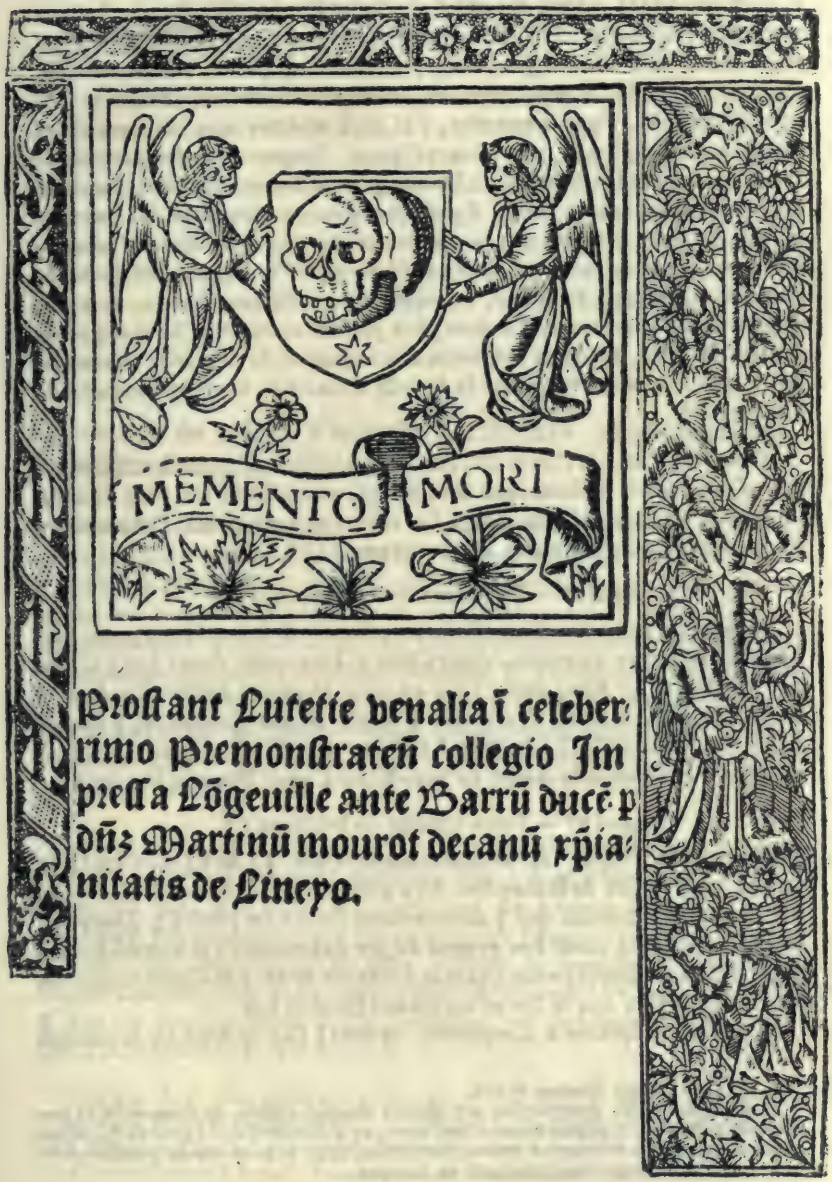

Prostant Lutetie venalia ī celeberrimo Premonstratesi collegio Impressa Lōgeuille ante Barrū ducē p dñz Martinū mourot decanū xpianitatis de Lineyo.

frater Aubertus clerici ī sacra pagina baccalarius salutē et felicitatem. » Il ne peut s'agir que de *François I Psaulme* qui, selon la *Gallia Christiana* (XIII, 1336), fut abbé de Saint-Paul de Verdun du 31 janvier 1520 (v. st.?) à 1538; le volume n'est donc pas antérieur à 1521 et la date « vers 1525 », proposée par Claudin, paraît vraisemblable. En comparant les *Statuta* avec un fac-similé du *Missale Tullense* que m'a montré M. Paul Lacombe, j'ai pu constater que les caractères assez gros employés par Mourot pour l'impression du *Missale* se retrouvent dans les *Statuta* où ils composent les en-têtes des chapitres et les titres-courants. Deux figures religieuses illustrent cet ouvrage et, sur le titre, on voit une bordure empruntée à un livre d'heures, analogue à celle, sur fond noir, utilisée par Ph. Pigouchet dans des *Heures à l'usage de Rome*, imprimées pour Simon Vostre, le 9 juin 1497[1]. Cette bordure et d'autres plus petites encadrent la marque de Martin Mourot, macabre emblème accompagné de la devise *Memento mori*, que l'on a retrouvé sur la façade d'une très ancienne maison de Longeville[2].

Brunet, à l'article Parvi (IV, col. 393), indique, d'après les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* (IX, p. 64), une édition du *Viat de salut* imprimée à Longeville en 1527. J'ai retrouvé sans peine l'exemplaire du marquis de Paulmy à la Bibliothèque de l'Arsenal :

[Fol. a 1 (n. sign.) r° — Texte encadré de bordures :][3]

Le viat de ſalut ‖ treſneceſſaire et vtile a to9 ‖ chreſtiens pour paruenir a ‖ la gloire eternelle. *Impri-‖me a longeuille deuāt bar* ‖ *le duc* par lauctorite de *Re=‖ uerēd pere en dieu Hector* ‖ *dailly Eueſque et Conte de toul.* Lequel A cōmāde ‖ a ſon *Senne* dernier M ‖ cccc. xxvij. celebre le xxiiij. ‖ *doctobre.* A to9 curez / cha=‖pellains / vicaires / et mai=‖ſtres descolle Auoir ce pre=‖ſent *Liure.* Pour le lire ou ‖

[Fol. a 1 (n. sign.) v° — Texte encadré de bordures :]

faire lire / au *Proſne : les di-‖menches et feſtes.* Et aux ‖ eſcolles / aux enfans capa=‖bles de lentendre. Et a ceſte ‖ fin donné ledit *Reuerend* ‖ A tous ſes soubgectz qui ‖ deuotement liront ce preſēt ‖ *Liure* ou eſcouteront lire ‖ *Auec bon propos de ſoy e=‖mander* / et viure ſelon la ‖ doctrine de *noſtreſeigneur* quarāte iours de *vray par=‖ dōs* toutes les foys et quā=‖tes qui le liront ou eſcou=‖teront lire.

[A la fin :] Imprime a *Longeuille* deuant ‖ Bar le Duc en la maiſon

1. Cf. Cat. Fairfax Murray, n° 254.
2. Cf. Note de M. Dannreuther sur *Martin Mourot, prêtre de Longeville et imprimeur, sa marque typographique et son enseigne à Longeville (1501-1512?)*, Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1899, p. x, séance du 4 mai 1898.
3. Les mots rubriqués sont imprimés en *italique*.

de || venerable perſõne *Meſſire* || *martin mourot* preſtre || Doyen de la chreſtien≠||te de liney.

In-8 goth, 8 ff. n. sign. et 79 ff. sign. b-k par 8, 1 par 7 (manque un f. blanc?); impr. en rouge et noir, fig. sur bois. — (Ars. Th. 7358-8°, *Réserve*).

Le volume est entièrement imprimé en rouge et noir; les petites bordures qui encadrent le titre se retrouvent dans les *Statuta* et les caractères sont les mêmes dans les deux volumes; le f. n. ch. a_2 r° est occupé par les armes de l'évêque Hector d'Ailly accompagnées de la mention « Cum privilegio »; le dernier f. de cet exemplaire (l_7) porte au r° la marque de Martin Mourot avec la devise *Memento mori* imprimée en rouge, au v° une figure représentant le Christ après la flagellation, avec cette légende *Pro vita populi Respice quanta tuli.*

L. L.

Un recueil de pièces d'histoire. 1529-1534. (Bibl. Mazarine, 35889 Rés.)

Les 17 pièces qui constituent ce recueil méritent d'être signalées, car elles sont toutes très difficiles à rencontrer, et quelques-unes n'ont été qu'imparfaitement décrites, ou d'après des exemplaires différant de ceux réunis ici. Deux de ces pièces, une traduction des Œconomiques d'Aristote, et une Pronostication pour l'année 1524 y sont assez déplacées; sur les 15 autres, 12 concernent l'histoire de France et 3 l'histoire étrangère; 5 sortent des presses de Geofroy Tory. Nous n'avons pas conservé, en les décrivant, l'ordre qu'elles occupent dans le recueil; il est indiqué par le numéro placé en tête de chaque article.

1. — LE traicte de la || Paix faicte ⁊ accordee entre noſtre ſaict || pere le pape / Treshaulx, treſexcellens / || et treſpuiſſans princes Francoys par la || grace de Dieu roy de France / treſchreſtien / Charles ꝑ || la grace de Dieu eſleu empereur Fernand roy de Hõ-||grie: ⁊ Henry roy Dãgleterre. Publiee a Paris le mer||credy .xviii. iour Daouſt Lan mil cinq cens .xxix. || (*Ecu de France.*) || Cum priuilegio || ℂ On les vend a Paris ſoubz chaſtellet par Sy||mon troude / papetier a lẽſeigne des razporteurs. ||

In-4°, 4 ff. n. ch. sign. A, goth.; au v° du titre privilège du 18 août 1529, sans le nom du suppliant; au dernier f. v°, souscription : ℂ *Jmprime aud' lieu par Pierre leber demourant au || coing du paue pres la place Maubert. pour Symon || troude demourãt audit lieu ſoubz Chaſtellet a lenſei=||gne*

des ra⁊porteurs. || Dans un autre exemplaire de la Mazarine [1], le nom de Symon Troude est supprimé à la souscription qui se termine à ces mots : *au* || *coing du paue pres la place Maubert.* ||

Cette édition contient une longue homélie d'actions de grâces pour la conclusion du traité de Cambrai, mélange de latin et de français (2ᵉ et 3ᵉ f.) et : ❧ *De Par Le Roy* || ❦ *On fait aſſauoir q̃ bonne ſincere ⁊ perpetu=*||*elle paix...*, avis officiel de la paix, daté de Cambrai, 9 août, signé François et Bayard (4ᵉ f.). L'édition qui est à la Bibl. Nationale, in-8°, 4 ff., goth., s. l. n. d., mais avec le même privilège du 18 août 1529 au nom de Jacques Nyverd et un titre identique [2], ne contient pas l'homélie; il n'y a que le communiqué officiel suivi de ces mots : *Et ce dit iour ont eſte fait⁊ les feu⁊* || *de ioye par toute la ville de Paris.* || On cite de cette pièce deux autres éditions, avec le même titre : *Paris, Nicolas Basin*, s. d., in-8°, 4 ff., goth. [3], et s. l. n. d., in-4°, 4 ff., goth. [4].

L'enseigne de Simon Troude, *aux ra⁊porteurs*, dans laquelle on pourrait voir un jeu de mots avec les rapporteurs au Châtelet, n'avait pas encore été relevée; ce papetier a mis son nom sur quelques petites plaquettes, dont la plus ancienne semble être le poème de Pierre Vashot :

❦ La deliberatiõ des trois || eſtatz de France ſur lentrepriſe || des Anglois et Suisses. || (*Ecu de France.*) ||, in-8°, 8 ff. n. ch. ni sign.; goth.; fig.; souscription : *Imprime a Paris par Symon troude libraire* || *papetier demourant audit lieu ſoub⁊ Chaſtelet* ||, sans date, mais contemporain des événements, c'est-à-dire de 1512 [5].

2. — La Proceſſion de Soiſſons deuote & || memorable faicte a la louege de DIEV || pour la deliurance de noſſeigneurs les En-||fans de France. || On les vend a Paris a lenſeigne du Pot || caſſe rue ſainct Iacq̃s, deuãt leſcu de Baſle || Et en la Halle de Beauſſe a la meſme en-||ſeigne du Pot caſſe, deuant Leglise de la || glorieuſe Madalaine. || Auec Priuilege pour deux ans. || (*Marque du Pot cassé, et ces vers :*)

Regia q^{d}' ſoboles vinclis redit ecce ſolutis
Eſtq; illis ſaluis pax bene firma comes
Has merito grates cõſulta Sueſſio olympo
Soluit lætitiam teſtificata ſuam,

In-4°, 18 ff. n. ch. sign. A par 8, B par 6, C par 4; rom.; cadre d'arabesques de 4 pièces au titre, la pièce du bas signée de la croix de Lorraine, toutes les autres pages sont encadrées d'un triple filet. Au vᵉ du titre :

1. Mazarine, 35467 Rés.
2. Bibl. Nat., Lb^{30} 242 Rés. (Lignerolles 2650).
3. Catal. Audenet, Coste, Ruggieri, Lignerolles (2649, où sont indiquées les différences entre cette édition et celle de Jacques Nyverd, mais où le titre est mal reproduit).
4. Catal. bᵒᵉ Pichon, 1897 (1218), exemplaire de Fernand Colomb.
5. Bibl. Nat., Lb^{30} 41 Rés. A la Mazarine, un exemplaire de la même édition ne porte aucun nom de libraire (35481 Rés.); celui de la collection James de Rothschild (2837), sans lieu ni date, est d'une édition différente.

Geofroy Tory de Bourges aux deuotz amateurs || *dhonneste lecture dit & donne humble Salut.* || (25 août 1530). Au dernier f. r° : *Torinus Biturigicus* || *ad Galliam.* || (3 distiques) :

Gallia da summo sanctissima vota tonanti /
Regia quod proles in tua templa redit.

. . . . . .

et souscription : *Ce present Liure fut acheue dimprimer le .XXIX.* || *iour Daoust .M.D.XXX. Et est a vendre a Paris par* || *Maistre Geofroy Tory de Bourges, A Lenseigne du* || *Pot casse, Rue sainct Iacques. Et a la Halle de Beausse* || *deuant Leglise de la glorieuse Magdalaine a lenseigne* || *dudict Pot casse* ||; le v° du f. est blanc.

Par Jacques Petit, procureur du roi au comté de Soissons, dont le nom se trouve au dernier feuillet.

La *Procession de Soissons* n'a pas été vue par Aug. Bernard qui en a donné la description d'après Brunet, qui ne l'avait pas vue non plus, et la tenait de Paul Lacroix. Les vers du titre ne sont pas de Tory, comme le supposait Bernard, mais de l'abbé de Saint-Mard (ou Saint-Médard) de Soissons; ils avaient été inscrits, le jour de la procession, au-dessus du grand portail de l'église Saint-Médard « en grosse lettre romaine en ung roulleau de papier ».

L'abbé de Saint-Médard était Jean Olivier, qui devint l'année suivante évêque d'Angers; il est donc le même que le Janus Olivier, auteur du poème latin *Pandora,* publié en 1541 par Étienne Dolet et réimprimé à Paris en 1542 :

Pandora. || Iani Oliverii || Andivm Hie=||rophan||tae. || ❦ || (*Marque.*) || Lvgdvni. || Apud Steph. Doletum. || 1541. ||; in-4°, 50 pp. ch., 1 f. n. ch. sign. a-f par 4, g par 2; ital. Préface d'Étienne Dolet à François Olivier, neveu de l'auteur, qui devint chancelier de France (Lyon, calendes de mars 1541); à la fin deux pièces de vers latins d'Antoine Olivier, autre neveu de l'auteur, qui devint évêque de Lombez, et de Bernardino Dardano[1];

Pandora. || ❧ Iani Oliverii || Andium hierophantæ. || 1542. || (*Marque.*) || Parisiis. || Ad primam colũnam Regii palatii ante || facellum præsidum, Apud || Carolũ langelier. ||; in-8°, 24 ff. ch. sign. a-c par 8; rom. Copie de l'édition de Lyon, avec la même préface de Dolet[2];

Il en existe une troisième édition de Reims, 1618[3] et deux traductions françaises de Guillaume Michel, dit de Tours, en 1542, et de Pierre Bouchet, Rochelloys, en 1548 :

❧ La Pandore de || Ianus Oliuier,... *Paris, Arnoul et Charles les Angeliers,* 1542; in-8° de 64 ff.; décrit par M. Polain au catal. du Musée Dobrée[4];

Pandore, || Œvvre Latin de Ian || Oliuier... *Poitiers, au Pélican,* 1548; in-4° de 32 ff.; décrit au catalogue Firmin-Didot, 1881, n° 219[5].

1. Bibl. Nat., mYc 774 (2) Rés.
2. Bibl. Nat., Yc 6153; Mazarine, 21460.
3. Bibl. Nat., Yc 8425.
4. Bibl. Nat., Yc 6154; Nantes, Musée Dobrée, 616.
5. Bibl. de Troyes.

La qualification de « chroniqueur de France », qui est donnée à l'abbé de Saint-Médard dans la *Procession*, permet de l'identifier aussi avec le Jean Olivier, chroniqueur de Louis XII, dont un petit poëme latin fut traduit en français sous le titre : *Lepigrâme des enfei‖gnes des Veniciès...*, in-8°, 2 ff., goth., s. d. (1509), cité par Brunet comme d'un auteur différent de Janus Olivier, et dont un exemplaire figure dans la collection James de Rothschild (n° 2783)[1].

5. — LOrdonnâce des ‖ Jouſtes enuoye‖es en Parlement par le Roy noſtre ſire Et publiees ‖ ſur la pierre de marbre au Palays a Paris Le cinqui‖eſme iour de Decembre Mil cinq cens trente. ‖ (*Ecu de France.*) ‖ Cum priuilegio, ‖

In-4°, 6 ff. n. ch. sign. a par 4, b par 2; goth. Au v° du titre, permis de faire imprimer accordé le 7 décembre 1530 à Bourgongne, roi d'armes, et armes de France; dernier f. r° : *Et ſont Jmprimees ‖ par Alain Lotrian & ‖ Denis Janot / Jmprimeurs & librai=‖res Demourâs en la rue neufue noſtre ‖ Dame a lenſeigne de leſcu de France.* ‖ ❦ *Et ſe vendent audit lieu : et a la ‖ gallerie du Palays / Pres lhuys de la ‖ chancellerie.* ‖; au v° marque de Denis Janot.

La Bibl. Nationale en possède un exemplaire d'une autre impression [2], avec quelques différences typographiques, entre autres *preuilegio*, au lieu de *priuilegio*, au titre. Ces joutes « pour inciter les jeunes a vertu, recommander les experimentez en prouesse et employer le repos de la noblesse en honnorables exercices a lincitation de noz ancestres et progeniteurs » étaient dotées de prix importants; elles étaient annoncées pour commencer le 2 février 1530 (1531, n. st.).

3. — Le Sacre et Corônement de la ‖ Royne... par Guillaume Bochetel, 16 mars 1530 (1531, n. st.).

4. — Lentree de la Royne en ſa ville ‖ & Cite de Paris,... par Guillaume Bochetel, 9 mai 1531.

17. — In Lodoicæ Regis Matris mor-‖tem, Epitaphia Latina & ‖ Gallica... 17 octobre 1531.

Ces trois pièces, imprimées par Geofroy Tory, sont décrites par Auguste Bernard [3] d'après les exemplaires des Bibliothèques Nationale et de l'Arsenal [4]; la première se trouve aussi au Petit-Palais dans la collection Dutuit [5].

1. On cite encore de Janus ou Jean Olivier, l'épitaphe de Louis XII, et une ode à Salmon Macrin (in : *Salmonii Macrini... Hymnorum selectorum libri tres.* Paris, Rob. Estienne, 1540, in-8°); il faut y ajouter quelques pièces liminaires en vers latins disséminées çà et là.
2. Bibl. Nat., Lb^{30} 204 Rés.
3. Geofroy Tory, peintre et graveur, 2e éd., 1863.
4. Bibl. Nat., Lb^{30} 58 Rés.; — Lb^{30} 59 et a Rés.; — mYc 117 Rés. Arsenal, H. 7634.
5. N° 666 du catal. rédigé par M. Ed. Rahir, avec fac similés du titre et de la figure du chandelier.

Les auteurs des épitaphes latines ou françaises de la troisième ont été identifiés par M. Em. Picot, au catalogue de la collection de Rothschild (2786).

7. — ℭ Les ẽtrees de la reyne || et de monſeigneur daulphin / lieu tenant ge-||neral du roy : ꝛ gouuerneur en ce pays de Nor||mandie. Faictes a Rouen / en lan mil cinq cẽtz || trente et vng. || (*Ecu mipartie de France et d'Autriche.*) || ℭ Cum priuilegio. ||

In-4°, 8 ff. n. ch. sign. A-B par 4; goth. Au dernier f. v°, souscription : ℭ *Jmprime a Rouen ſelõ la verite pour Rau=||lin gaultier. Leq̃l a eſte auctoriſe a ce faire par || Justice et deffendu a tous autres icelle Jmpri-||mer ſans lauctorite de Juſtice ſur peine damẽ||de arbitraire iuſques a Paſques.·.* || Sans date; les entrées ont eu lieu les 4 et 6 février 1531 (1532 n. st.). Cette pièce a été reproduite en 1866 par la Société des Bibliophiles normands [1] d'après un exemplaire d'une édition différente, également au nom de Raulin Gaultier, conservé aux archives municipales de Rouen. Une troisième édition, sans nom, lieu ni date, mais dont le matériel semble être celui de Denis Janot, existe aussi à la Mazarine [2] :

Les entrees de la roy||ne et de monſeigneur le Daulphin / Lieutenant || general du Roy : Et gouuerneur en ce pays de || Normandie. Faictes a Rouen en Lan Mil cinq || cens trente et vng. || (*Ecu de France.*) ||; in-4°, 8 ff. n. ch. sign. A-B par 4; goth.

9. — ❧ Lentree de la Royne fai||cte en lantique et noble cite || de Lyõ lan mil cinq || cens trente et troys || le .xxvij. de may. || (*Armes de Lyon, avec un distique latin.*) || Cum priuilegio. ||

In-4°, 24 ff. n. ch. sign. A-F par 4; rom.; 3 fig. Au dernier f. r° : *Max. Cancell., Max. Card., Max. Leg.,* || *Trimegisto Galliarvm* || *Ter Max., A. P.* ||, vers latins signés : *Reliquiæ aræ Lugdunensis, — Dung vray ꝛele;* au v°, souscription : *On les uend a Lyon en la maiſon* || *de Iehan, Creſpin dict du* || *quarre Imprimeur.* ||, le privilège annoncé ne s'y trouve pas.

La Bibl. Nat. en possède aussi un exemplaire, suivi de : ❧ Lentree de mõſeigneur, le Daulphin faicte en lantiq̃ || et noble cite de Lyõ lan Mil || cinq cens trente et troys || Le .xxvj. de May || (*Armes de Lyon.*) || Cum priuilegio ||; in-4°, 16 ff. n. ch. sign. A-D par 4; rom.; à la fin, vers latins signés des mêmes devises [3].

14. — LEs ordonnan||ces faictes et publiees a ſon de || trompe par les carrefours de ceſte || ville de Paris. Pour euiter le dan||gier de peſte. || (*Ecu de France.*) || ❧ Auec priuillege. ||

In-4°, 8 ff. n. ch. sign. A-B par 4; goth.; dernier f. r°, permis d'imprimer accordé pour 3 mois à Guillaume Bossozel, sans date, et souscription :

1. Bibl. Nat., pZ 358 (9) Rés.; la Bibl. Nat. possède aussi un exemplaire de l'édition décrite, Lb[30] 146 Rés.
2. Mazarine, 35466 Rés.
3. Bibl. Nat., Lb[30] 62 Rés.

¶ *Jmprime a la grãde rue Sainct Jaques a lẽ-‖feigne du chafteau rouge pres les Mathurins.* ‖; v° blanc. Ces ordonnances sont du 26 août 1531, publiées et enregistrées le même jour. La Bibl. Nationale en possède un exemplaire dont le dernier f. porte un errata de deux lignes qui n'est pas dans celui de la Mazarine[1].

10. — ¶ Ordonnance nou-‖uelle du Roy fur le faict des Notaires‖ Tabellions / ⁊ faulx Tefmoings. ‖ (*Écu de France.*)

In-4°, 4 ff. n. ch. ni sign.; goth.; écus de France au v° du titre et au r° du dernier f. et grande initiale ornée faisant partie du matériel de Denis Janot. Ordonnance de mars 1531, avant Pâques, publiée le 23 avril 1532, après Pâques. La Bibl. Nationale possède de cette Ordonnance une autre édition in-8° goth. de 4 ff., également sans date, dont le titre est dans un encadrement portant les attributs de Pierre Gromors :

Ordo‖nãce nouelle du Roy fur le ‖ faict des Notaires, Tabel‖lions, & faulx Tefmoings ‖ On les vend au mõt fainct ‖ Hylaire, deuant la chiche‖-face, a Paris. ‖ Cvm Privilegio ‖; le privilège ne s'y trouve pas[2].

13. — ¶ Extraict de Parlement. ‖ ❧ La confirmation ‖ des grans Preuileges et Ordonnances / donnees ‖... aux Seigneurs / Bourge-‖ oys ⁊ habitans de la Ville de Paris Et a tous ‖ Marchans... ¶ Pu-bliees.. Le .xiii. iour de feptembre. Mil cinq cẽs ‖ Trente et vng. ‖...

In-4° de 8 ff. n. ch., sign. A-B par 4; goth. Décrit au catalogue de la Bibl. James de Rothschild (n° 2318) avec fac similés du titre, de la marque aux initiales S. M. attribuée à Sulpice Mérenget, et de la fig. du dernier f.

11-12. — Ordõnãces du Roy noftre ‖ Sire, fur Leftat des Trefo-‖ riers, & manymẽt des Finã‖ces, nouuellement publiees ‖ au Cõfeil de la Tour carree ‖ (*Marque du Pot Cassé.*) ‖ Imprimees a Paris par Maiftre ‖ Geofroy Tory de Bourges, Mar‖chãt, Libraire, & Impri-meur du ‖ Roy. ‖ Deuant Lefglife de la Magdelei‖ne, A lenfeigne du Pot caffe. ‖ Auec Priuilege. ‖

In-4°, 16 ff. n. ch. sign. A-D par 4; rom.; au v° du titre, permis d'im-primer pour un an accordé à Geofroy Tory, sans date; au 12° f. v°, pre-mière souscription : *Ces prefentes Ordonnances ‖ furent acheuees dimprimer ‖ le Dixneufiefme iour de Iuil-‖let, M. D. XXXII. Par Mai-‖ftre Geofroy Tory, de Bour‖ges, Marchant, Libraire, & ‖ Imprimeur du Roy.* ‖. Au 13° f. r°, second titre :

Autres Ordonnãces Nouuelles ‖ du Roy noftre Sire, fur Leftat ‖ des Treforiers, & manyment des ‖ Finances. Publiees en la Cham-‖bre

1. Relié dans Vélins 1867; l'exemplaire est en papier.
2. Bibl. Nat., F 1892 Rés.

des Comptes, & au Cõseil de || la Tour Carree || (*Marque du Pot Cassé.*) || Imprimees a Paris, par Maiſtre || Geofroy Tory de Bourges, Li-||braire, & Imprimeur du Roy. || Deuant Leſgliſe de la Magdelei||ne a Lenſeigne du Pot Caſſe. || Auec Priuilege, comme il appert || cy apres en la fin. ||

Au dernier f. r°, privilège du 18 juillet 1532, accordé pour un an à Geofroy Tory; au v°, seconde souscription : *Ces preſentes Ordonnãces || furent acheuees dimprimer || le Vingtieſme iour de Iuillet || M.D.XXXII. || Par M. Geofroy Tory de || Bourges Marchãt Librai||re, & Imprimeur du Roy.* || Les souscriptions sont dans le cadre final du *Champfleury* accompagnées de la marque du Pot Cassé. Ordonnances des 19 avril, 16 mai, 8 et 14 juin 1532, enregistrées et publiées le 22 juin. La Bibl. Nationale en possède un exemplaire[1].

Aug. Bernard n'a connu de ces Ordonnances que la seconde partie, composée du dernier cahier de 4 ff. signé D, malgré toutes ses recherches pour en trouver un exemplaire complet.

La bibliothèque Mazarine possède une autre pièce de Geofroy Tory qu'Aug. Bernard n'avait pas vue non plus et qu'il a citée d'après le catalogue La Vallière-Nyon; il dit l'avoir cherchée en vain à l'Arsenal où elle aurait dû entrer avec les livres du catalogue de Nyon, et à Sainte-Geneviève où un autre exemplaire aurait dû entrer avec les livres de Charles-Maurice Le Tellier, au catalogue duquel il figure :

Apologie pour la Foy || Chreſtienne contre les Erreurs contenues au Petit || Liure de Meſſire George || Seigneur de Haleuin. || (*Marque du Pot Cassé.*) || On les vẽd a Paris deuãt || leglise de la Magdaleine a || Lenſeigne du Pot Caſſe. || Auec Priuilege. ||

In-8, 35 ff. ch., 1 f (bl, ?), sign. A-D par 8, E par 4; rom.; titre encadré. Au v°, privilège du 7 mars 1531; au 2e f. : *Epistre.* || *A tous Chreſtiens vie eternelle.* ||; au 35e f. v°, même encadrement qu'au titre avec la souscription : *Ce preſent Liure fut acheue || dimprimer le Vẽdredy Vingt || deuxieſme Iour du Mois de || Mars Mil. D.XXXI. Par || Maiſtre Geofroy Tory de || Bourges, Marchant / Librai-||re / & Imprimeur du Roy, de=||morant a Paris, deuant Leſ=||gliſe de la Magdeleine, A len||ſeigne du Pot Caſſe.* || (Marque du Pot Cassé.) || (1532, n. st.)[2].

6. — COmplainte fai||cte pour ma da-||me Marguerite Archeduchesse Dau||ſtriche / ducheſſe doagiere de Sauoye || Conteſſe de Bourgongne & de Uil-||lars. ꝛc. || (*Marque de Guillaume Vorsterman, impr. à Anvers.*) || ¶ Cum priuilegio, ||

In-4°, 4 ff. n. ch. sign. A; goth. Au v° du titre grande fig. sur bois re-

1. Bibl. Nat., F 1894 Rés. Brunet, III, 245, cite une autre édition, sans nom, lieu, ni date, avec un titre identique, in-4° de 12 ff. n. ch. sign. A-C; goth.; elle n'a dû être imprimée qu'après l'expiration du privilège de Tory.

2. Mazarine, 25543.

présentant la mort qui descend du ciel auprès d'une grande dame se promenant dans un parc[1]. Pièce de 18 stances débutant ainsi :

Toy Jupiter, le ſouverain des dieux
Deſcēdz des cieux / a toy ie me cōplains...

Marguerite,

La regente du bon pays Dauſtriche
Treſſort propice au petit et au grant.
Et de Haynault la reale nutrice...

mourut à Malines en 1530, comme l'indique la dernière stance :

¶ Lan de grace mil cinq cens auec trente
La prudente le iour de ſainct Andrieu :
Comme ie croy paya de mort la rente
Sans point datente en ſon Palays et tente.
De Malignes le noble et puiſſant lieu
De bon cueur pieu rendit ſon ame a dieu.
Prions luy tous par grace meritoire
Que ſon lieu ſoit en eternelle gloire.
¶ AMEN FINIS.

Le privilège annoncé au titre ne s'y trouve pas.

Cette complainte, attribuée à Nicaise Ladam, dit le Songeur, a été insérée dans le *Recueil de Chansons, poèmes... relatifs aux Pays-Bas*, par Ch. Ruelens, Bruxelles, 1887, et dans le t. XI du *Recueil de poésies françoises*, de Montaiglon. M. Victor Van der Haeghen, en rédigeant les articles consacrés à Nicaise Ladam, dans la *Bibliotheca Belgica*, ne l'a admise que sous toutes réserves, un manuscrit des *Croniques abrégées* du poète-historien contenant d'autres vers sur le même sujet; le jour de la mort de Marguerite d'Autriche y est ainsi versifié :

Mourut sur un degre dan en an les cincquante
Le jour de sainct Andree l'an mil cincq cens et trente.

Les deux exemplaires de la Bibl. Nationale et de la collection James de Rothschild sont les seuls cités dans la *Bibliotheca Belgica*[2].

16. — ❧ La Grand ‖ Victoire Dv Tresillvstre ‖ Roy de Poloine / contre Vayeuode duc de Muldauie / ‖ tributaire ꝛ ſubiect au grand Turc / faicte le xxii ‖ iour daouſt / Lan mil cinq cens trête ꝛ vng / ‖ Tranſlatee de latin ‖ en Francois. ‖ (*Marque de Chrestien Wechel.*) ‖ Jmprime a Paris a leſcu de Baſle / Lan ‖ M. D. xxxi. le quatorzieſ-‖ me de Nouembre. ‖

1. Ce n'est pas, comme le dit Brunet, le portrait de Marguerite d'Autriche; cette figure est la copie d'un bois paru dans les *Complainctes et Epitaphes du roy de la Bazoche*, en 1501 (Em. Picot, catal. James de Rothschild, n° 537).
2. *Bibliotheca Belgica* L 860, et tirage à part, 1906, pp. 33-35.

In-4°, 4 ff. n. ch. sign. A; goth.; dernier f. bl. au v°. Le texte est daté de Bruxelles, 24 septembre 1531 [1]. Panzer indique la même pièce, en latin, imprimée par Chrestien Wechel en 1531.

8. — ❧ Les Ordonnan‖ces que lempereur en ſa preſence / a fait lire & declairer aux gẽs des ‖ eſtatz de ſes pays de pardeca / en leur aſſemblee vers ſa Maieſte / le ſept‖ieſme iour Doctobre de lan .xv. cens & .xxxj. & leſquelles ont ‖ eſte publiees par tous leſdictz pays le .xv. de Nouembre en-‖ſuyuant tant au reboutement de la ſecte Lutherane / & ‖ autres ſectes reprouuees / que pour pourueoir au ‖ deſordre des monnoyes / & mettre ordre ſur ‖ le pollice de ſeſdictz pays, ‖ (*Aigle à 2 têtes.*) ‖ ☾ Cvm Gratia Et Privilegio. ‖

In-4°, 16 ff. n. ch. sign. A-C par 4; rom. Au dernier f. r° : ☾ *Imprime en Anuers par nous Guillame* ‖ *Vorſternam* [sic] *& Michel Hoochſtraten.* ‖ *Lan Mil cinq cens trente & vng /* ‖ *le quinzieſme iour* ‖ *de Decembre.* ‖; v° blanc.

15. — TRaicte compoſe par vng grant Aſtrologue ‖ dallemaigne : pour aduiſer le monde du Dy-‖luge Deaulx : qui est a doubter de venir ‖ Lan M. D. xxiiii. ſelon la nature et conſtellations ‖ des Planettes. Enſemble linterpretation des grã-‖des et merueilleuſes impreſſions qui furent veuz ‖ en allemaigne au Ciel Lan paſſe. ꝛc. ‖ (*Sphère.*) ‖ ☾ On les vent a Paris en la Rue ſainct Jaques a ‖ lenſeigne de la Croix verte pres les Maturins. ‖ Cum priuilegio. ‖

In-4°, 4 ff. n. ch. sign. a ; goth.; impression compacte. L'adresse est celle de Pierre Chupin.

18. — Les Oecono-‖miques de Ariſtote tranſlatees nouuelle-‖ment du latin en francoys / par Sibert ‖ Louuenborch / Licencie es loix, de-‖mourant en la noble ville de ‖ Coulongne. ‖ (*Marque de Chrestien Wechel.*) ‖ Jmprime a Paris par Chriſtien Vvechel ‖ en la rue ſainct Jacques / a leſcu ‖ de Baſle. M. D. xxxii. ‖ ❦ ‖

In-4°, 14 ff. n. ch. sign. A-B par 4, C par 6; goth. Au v° du titre et aux 2 ff. suivants : *A treſexcellent ꝛ treſdocte maiſtre Jehan Rync doc=‖teur en loix Sibert Louuenborch iuueneeau preſente* ‖ *humble obeiſſant ſeruice ꝛ bon vouloir.* ‖ (Cologne, 28 avril 1532.) Le v° de l'avant-dernier f. et le dernier f. contiennent des acrostiches sur le nom de Jehan Rinck, signés de la devise : *Espoir faict endurer* [2].

PH. RENOUARD.

1. L'exemplaire de Fernand Colomb a figuré à la vente du b^on Pichon (1897) n° 1429.
2. Un ex. à la Bibl. Nat., *E 653 Rés. Réimprimé par Denis Janot, in-16, 44 ff. n. ch., sans autre date que celle de la préface (Yemeniz, n° 485).

Les joyeuses aventures. 1575, 1577, 1582 & 1602.

1. — [Titre dans un encadrement portant la devise : *Proba me Deus et scito cor meum.*] Les || IOYEVSES || AVENTV-|| RES, ET NOV||uelles Recreations. || Contenant plusieurs || Comtes & Facetie-||eux Deuis. || *Reueu & augmenté* || *de nouueau.* || *A PARIS.* || *Par Nicolas Bonfons,* || *rue neuue nostre Da-||me, à l'enseigne S.* || *Nicolas.* 1575.

In-16, 128 ff. ch. et 8 ff n. ch. pour la table [le dernier blanc ?] ; fig. sur bois. — (Ars. B. L. 14156-8°).

Cette édition est la plus ancienne que j'aie rencontrée. Ornée de petites figures sur bois, elle comprend quatre-vingt-onze nouvelles et non cent comme l'indique une numérotation trompeuse. Pour former ce recueil, l'éditeur puisa de côté et d'autre, mais surtout dans La Motte-Roullant. Le sonnet liminaire « Hommes pensifs... » vient des *Joyeux devis* de Despériers ; l'épître aux lecteurs est celle de La Motte-Roullant. Sur les quatre-vingt-onze contes, soixante-seize sont empruntés à La Motte-Roullant, (*Fascetieux devitz*, 1549), — huit (59 à 62, 87 à 90) au *Recueil des plaisantes et facétieuses nouvelles* publié à Anvers en 1555 (76 à 79, 103 à 108), — cinq (1, 2, 3, 7, 8) à Despériers (5, 2, 6, 8, 9), — deux (4 et 91) à Poge (fol. 79 et 100, éd. N. Bonfons, 1574 [Ars B.-L. 18073-8°] = 70 et 94, éd. Montaiglon).

2. [Titre encadré] Les || IOYEVSES || AVENTVRES, || ET NOVVELLES || Recreations. || Contenant plusieurs Cô||tes & Facetieux Deuis. || *Reueu & augmenté de nou-||ueau.* || A Paris, || Par Nicolas Bonfons, de-|| meurant en la rue neuue || nostre Dame à l'Ensei-||gne Sainct Nicolas. || 1577.

In-16, 124 ff. ch. et 4 ff. n. ch. pour la table. (Bibl. de Wolfenbüttel, *Verz. der franz. Litt.*, n° 225.)

Cette seconde édition comprend seulement cinquante-huit contes qui ont tous figuré déjà dans l'édition précédente : quarante-huit viennent de La Motte-Roullant ; — cinq (1, 2, 3, 7, 8), de Despériers (5, 2, 6, 8, 9) ; — quatre (51 à 54), du *Recueil des plaisantes et facétieuses nouvelles* (76 à 79) ; — une (4), de Poge ; — l'épître liminaire est celle de La Motte-Roullant.

3. — *LES* || IOYEVSES || AVENTVRES, || ET NOVVELLES || RECREATIONS. Contenant plusieurs Comtes || & facetiux Deuis. || *Reueu & augmenté de nouueau.* || [Vignette] || *A LYON,* || par Benoist Rigavd. || — || *1582.*

In-16, 241 pp., 6 ff. n. ch. pour la table, un f. blanc. — (Bibl. part.). — La vignette du titre diffère dans les exemplaires que j'ai eus sous les yeux :

l'une représente une scène à sept personnages, l'autre une femme nue marchant dans la campagne, une palme à la main.

Copiée sur celle de 1575, cette édition lyonnaise ne compte que quatre-vingt-neuf nouvelles, la seconde (= 2 Despériers) et la quatrième (= 70 Poge) n'ayant pas été reproduites.

Brunet (III, col. 586) mentionne seulement cette édition et la suivante mais, entraîné par la similitude des titres, il considère les *Joyeuses aventures* comme empruntées, pour la plupart, aux *Joyeux devis*, et les continuateurs de Brunet (*Supp.* I, col. 381) insèrent les *Joyeuses aventures* dans l'article *Despériers* ! Erreur manifeste puisque, dans la présente édition, quatre contes seulement, sur quatre-vingt-neuf, viennent de Despériers.

4. — [Titre dans un encadrement :] Les || ioyevses || adventvres || et novvelles || recreations. Contenãs || plusieurs Comptes & || facetieux Deuis. || A Paris, || Chez P. Ménier por-||tier de la porte S. || Victor. 1602.

In-16, 122 ff. ch. et 4 ff. n. ch. pour la table. — Bibl. nat. Rés. Y² 1990.

Comme l'édition de 1577 qu'elle reproduit dans l'ensemble, cette dernière édition donne cinquante-huit nouvelles.

L. L.

Philbert Boyer. Décisions de pratique. 1582.

Premier livre || des deci-||sions de pra-||tiqve de maistre || Philbert Boyer, Procureur en || la Court de Parlement à Paris, natif || de la ville de Paroy en Charollois. || [*marque* : *Silvestre, 282*] || A Paris, Chez Robert le Mangnier, ruë neufue no-||ſtre Dame, à l'enſeigne S. Iean Baptiste : & || en ſa boutique au Palais, en la gallerie || par où on va à la Chancellerie. || M.D.LXXXII. || Auec priuilege du Roy.

In-8°, 16 ff. lim. n. ch. pour le titre, le privilège, les poésies, la préface et la table des chapitres; 234 pp., 9 ff. n. ch. pour la table des choses principales et 2 ff. blancs. Privilège accordé le 6 juillet 1582 à Robert le Mangnier pour six ans; achevé d'imprimer le 20 juillet 1582.

Ff. lim. : Dédicace à messire Christofle de Thou, premier président du Parlement de Paris; — *Sonnet à Ch. de Thou, Épigramme à la jeunesse, Les moyens pour éviter tous procès* (ces trois pièces par Ph. Boyer); *A la louange de l'auteur*, épigramme : « De nostre temps se loûe l'abondance... », dixain signé « Par F. S. F. son singulier amy. » — (Bibl. Nat. F. 25331).

On trouve dans ce livre de nombreux et très curieux renseignements sur les mœurs et conditions des procureurs, des avocats et des

notaires, le rôle des sergents, ainsi qu'un certain nombre d'arrêts rendus en des cas difficiles. Exposés avec adresse, ces arrêts mettent en scène des plaideurs contemporains.

Quelques chapitres méritent d'être particulièrement remarqués : (XXXI) *Que le Roy de la Bazoche ou son chancellier juge souverainement et sans appel, et que les autres Juges ne peuvent cognoistre des causes et affaires qui lui appartiennent;* — (LXI) *Les Escholiers perdent la jouissance du privilege s'ils s'absentent six mois de l'Université : et le reiglement d'entre lesdicts Escholiers pour la jouissance de leurs dits privileges;* — (LXV) *Que l'on ne peult imprimer, vendre ne debiter livres sans permission : et qu'il fault que le nom de l'autheur et de l'imprimeur et sa marque y soit inseree au commencement pour eviter aux calomnies.* Dans ce dernier chapitre, Ph. Boyer signale une contrefaçon imprimée en 1582 de son « *Instruction sur le fait des finances* » publiée l'année précédente, et il note les différences qui distinguent l'original de la contrefaçon. Il fait allusion aux ordonnances et arrêts de la Cour du 1er juillet 1542 et autres jugements « par lesquels defenses sont faites de n'imprimer, vendre ny debiter aucuns livres, que le nom de l'auteur et celuy de l'imprimeur, avec sa marque, n'y soient apposez, avec privilege et permission de ce faire, sans aucun desguisement ou changement, aux peines y contenues. Si cela estoit bien gardé et observé, l'on ne verroit pas tant de livres scandaleux et pleins de calomnies que l'on veoit, par lesquels plusieurs grands personnages en sont fort scandalisez en leur honneur, qui est le plus grand mal qui puisse advenir à une republique. »

Philbert Boyer écrivit d'autres ouvrages. Son *Instruction pour le faict des finances* fut éditée à nouveau en 1583, à Paris, par R. Le Mangnier, in-8°; il publia, en 1591, *Le Stile de la Cour du Parlement* (Tours, C. de Montr'œil, in-12) qui eut de nouvelles éditions en 1594, 1600 et 1606. Boyer est également l'auteur d'un opuscule en vers, *Le Purgatoire des Prisonniers*, imprimé pour la première fois en 1583, réimprimé en 1594 et en 1624 (Cf. *Catalogue J. de Rothschild*, nos 790, 791, 2961). Dans l'édition de 1594, on trouve un portrait, daté de 1585, représentant Philbert Boyer à l'âge de trente-quatre ans.

L. L.

Le Compseutique d'Antoine du Verdier.

Énumérant ses propres ouvrages dans la *Bibliothèque françoise*, Antoine du Verdier cite « *Le Compseutique, ou Traits facétieux, imprimé in-16, par Jean d'Ogerolles, 1584* »; La Monnoye écrit en

note (édit. Rigoley de Juvigny, t. III, p. 145) : « Son *Compseutique*... ne se trouve absolument nulle part, quoique diligemment recherché. » M. Baudrier ne fut pas plus heureux que La Monnoye : le *Compseutique* semble perdu.

Nous ne pouvons connaître ce recueil de contes que par les extraits donnés en 1592 à la suite d'une édition des *Escraignes dijonnoises* dont la bibliothèque de Wolfenbüttel possède un exemplaire. J'ai eu entre les mains ce petit volume :

Les || escraignes || dijonnoises. || *Compoſées par le feu Sieur du Buiſſon, Baron* || *de Grannas, & Seigneur de Domoy* || *en partie.* || Plus quelques petits Contes facecieus, || tirez du Compſeutique de A. D. V. || Non encores veus par || cy deuant. || [fleuron] || *A LYON*, || Par Thomas Sovbron. || — || M. D. XCII.

Pet. in-8, 140 pp. — (Bibl. de Wolfenbüttel, *Verz. der franz. Litt.*, n° 1555).

Les *Escraignes dijonnoises* reproduisent l'édition originale de 1588. Les *Traicts facecieus tirés du Compseutique de A. D. V.* commencent à la p. 115; ce sont quinze anecdotes amusantes, mais souvent scatologiques, assez adroitement contées. Voici l'une d'elles qui met en scène un écrivain contemporain, ami de Du Verdier :

Estienne du Tronchet, Secretaire de la Royne mere et Thresorier du domaine du Roy au païs et conté de Forests, souloit dire qu'une charretee de foin estoit un souverain remede à un debteur pour pouvoir aller par la ville sans estre veu de ses creanciers : car, disoit-il, il ne faut que suivre la charretee, et à l'endroit des boutiques des marchans creanciers marcher de l'autre costé de la rue, vis à vis de la charretee de foin. Plusieurs mauvais payeurs practiquent celà. Le mesme Secretaire, estant une fois à Paris n'osoit sortir de son logis, qui estoit à Sainct Nicolas de Chardonneret en la rue des Bernardins chez le Curé, ou personne ne sçavoit qu'il fust logé, car il craignoit d'estre mis en prison pour un debte dont les sergens qui cherchoient à le trouver avoyent les lettres executoires. Et estant en peine d'esprit comment il pourroit en asseurance et sans estre happé aller à la rue S. Martin parler à un avec qui il avoit necessairement à traicter d'un negoce, par le moyen duquel il esperoit sortir d'affaires et notamment de sa debte, il trouva une subtile invention, telle que s'estant affeublé la teste d'un couvrechef qui paraissoit dessous son chapeau, enveloppé le corps d'un meschant manteau par dessus un bon, il se feit porter par un crocheteur qui le chargea derriere les espaules sur ses crochets jusques au logis où il vouloit aller à la rue sainct Martin, afin que les gens pensassent que c'estoit un malade que le crocheteur portast, lequel ayant mis du Tronchet dans la maison, et iceluy y ayant demeuré assez de temps pour conferer de son faict avec l'homme, ledict crocheteur le mict sur ses crochets, et le rapporta de là jusques dans sainct Nicolas de Chardonneret. Une fois il fut constitué pri-

sonnier à Lyon à la requeste de Messire Christophle de S. Chaumont Chevalier de l'ordre du Roy pour mille escus qu'il luy debvoit : Et comme aucuns de ses familiers l'estans venus voir aux prisons de Rouanne luy demandoyent l'occasion de son emprisonnement, il leur dit : A vostre advis, ne ressemble-je pas bien monsieur de sainct Chaumont. Rien du monde (dirent les autres) Comment : Vous estes de petite stature et monsieur de S. Chaumont est hault et gros, et avez les traicts et lineamens du visage tous differens, et autres. Non, vous ne le ressemblez aucunement. Si est ce (leur respondit du Tronchet) que j'ay esté pris pour luy. Et par là ils conurent incontinent ce qu'il vouloit dire, assavoir que les sergens avoyent faict ce bon office pour monsieur de sainct Chaumont que de l'avoir trouvé à la mal'heure, empoigné et serré là dedans, d'où il voioit bien qu'il ne pouvoit sortir sans paier ou bailler bonne caution.

L'abbé Reure, biographe de Du Verdier (*Le bibliographe Antoine du Verdier, 1544-1600*, P., 1897, in-8, 68 pp., extr. de la *Revue du Lyonnais*) cite le *Compseutique* d'après la *Bibliothèque* et ne mentionne pas les *Questions énigmatiques* (cf. *sup.* p. 111).

L. L.

Remarques bibliographiques sur les Touches du Seigneur des Accords (1585 & 1586).

Les || TOVCHES || dv seignevr || des Accords. || *Premier liure*, || dedié || a Pontvs de Tyard, Seignevr || de Bissy, Evesque || de Chalon. || [fleuron aux initiales I R] || A Paris, || Chez Iean Richer, rue S. Iean de Latran, || à l'enfeigne de l'arbre Verdoiant. || 1585. || Avec privilege dv Roy.

— F. 57 — Les Tovches || dv seignevr des || Accords. || Second liure. || *Dedié* || A Eftienne Pafquier, Aduocat du Roy en || fa chambre des Comptes à Paris.

— F. [94] — Tovches || dv Seignevr || des Accords : || *Troifiefme liure.* || Dedié || *A M. Simon Nicolas Secretaire* || *du Roy, de la Maifon & Coronne* || *de France & de fes Finances.*

In-12, de 124 ff. ch. Privilège accordé le 13 octobre 1585 à Estienne Tabourot et permission d'imprimer pendant dix ans donnée par Tabourot à Jean Richer. (Bibl. Partic.)

Il existe, sous la date 1585, deux éditions des *Touches*. Publiées toutes deux par Jean Richer, elles ont la même apparence, le même nombre de pages, elles donnent le même texte, mais les lettres ornées, les en-têtes, les caractères, diffèrent à chaque page et la comparaison de plusieurs exemplaires permet de distinguer facilement la

première édition. On la reconnaît, par exemple, au premier vers du f. 109 écrit : « *T'esbais tu...* », alors que les éditions suivantes donnent « *T'esbahis-tu...* ».

Cette édition originale, elle-même, offre des variantes. Dans un premier tirage, les ff. 123 et 124 sont chiffrés 223, 224, et, f. 19, le premier vers de la *Contretouche* se lit ainsi : *Ie pense respargner mon vin;* dans un second tirage, les ff. 123 et 124 sont chiffrés correctement et le vers du f. 19 est écrit : *Ie pensois espargner mon vin,* leçon observée dans les éditions postérieures.

L'édition de 1586 est bien une édition nouvelle, une troisième édition ayant encore le même aspect que ses devancières, mais dans laquelle la typographie diffère à nouveau. De plus, dans l'édition de 1586, l'ordre des pièces occupant les ff. 122 et 123 se trouve modifié; dans les éditions de 1585, le dernier f., chiffré 124, porte au recto l'erratum, au verso l'extrait du privilège, tandis que dans l'édition de 1586, l'erratum est supprimé, le dernier f., non chiffré, porte au recto l'extrait du privilège : le verso est blanc.

L. L.

Supplément à la bibliographie de Claude Garnier, poète royal.

Dans le T. II du *Procès de Théophile*, nous avons donné une bibliographie de Claude Garnier qui se qualifiait lui-même de *poète royal,* le dernier tenant de Ronsard au XVIIe siècle et l'ennemi de Théophile de Viau. Cette bibliographie était loin d'être complète, elle ne le sera probablement pas encore après les nombreuses additions ci-après.

PIÈCES DATÉES

I. — L'Ariadne ‖ de Nonnus panopo-‖litain poete grec, ‖ dediée en étrennes ‖ à Madame la Duchesse de ‖ Longueville, en l'an 1605. ‖ Par Claude Garnier, Parisien ‖ Titre de départ. In-8 de 8 ff. n. chiff. (B. N., Yb 4250).

Voici le premier vers de cette traduction ou plutôt de cette imitation de Nonnus : *Je n'avoy pas seize ans quand triste en mon courage.* Elle est suivie d'un curieux sonnet :

L'an mil six cent et quatre, en ma tendre jouvence
J'animoy cet ouvrage au branle de mes dois :
Des-enterrant premier le grand Nonne Gregeois,
Paravant non conduit au rivage de France.

Lors que Henry quatriesme, invincible en puissance,
Nous rangeoit (pacifique) au dous frein de ses lois :
Après avoir donté maints Princes et maints Roys,
Epouvantez au bruit de sa promte vaillance.

O vous (sage Princesse où ma gloire se fonde)
Si vous avez jamais approuvé mes écris,
Approuvez cet ouvrage, à fin que par le monde

Il voyage emplumé de loûange et de pris :
Et que tousjours ma lyre et mon vers bien appris
S'eternisent par vous où le sçavoir abonde

II. — Discours ‖ sur la paix ‖ de Sedan. ‖ A Paris, ‖ Chez Toussainct Boutiller. ‖ demeurant ruë S. Nicolas du ‖ Chardonneret ‖ ‖ 1606. ‖ In-12 de 2 ff et 8 p. chff. (B. N., Ye 23037).

E. d. : A Mgr le Daufin sig. Cl. Garnier. — Discours à La Reyne (en vers) sig. C. Garnier par.; ode à M. l'abbé de Thiron sur la reddition de Sedan : « *Desportes, quand chomeron-nous* sig. Cl. Garnier et sa devise. »

III. — La vie ‖ de saincte Marguerite, ‖ En Vers Alexandrins. ‖ Dédiée à la Reyne. ‖ Par C. G. G. P. (Claude Garnier, gentilhomme parisien). ‖ (fig. sur cuivre représentant Sainte Marguerite) ‖ A Paris, chez Jean le Begue, au bout du ‖ Pont au Change, au Paradis. ‖ MDC. IX. (1609). ‖ Avec permission. ‖ In-12 de 52 p. chiff. (ex meis).

E. d. : A la Reyne sign. C. Garnier. A la p. 41 : Oraizon à Sainte-Marguerite (en vers); à la p. 50, version du Ps. *Super flumina Babilonis.* — Garnier a dédié cette Vie de Saincte Marguerite à la Reine parce que Sainte Marguerite présiderait comme Lucine aux accouchements.

IV. — Tombeau ‖ de Monseigneur ‖ frere du Roy ‖ Louys XIII ‖ Dédié ‖ A Madame ‖ (armes de France et du frère du Roy). ‖ A Paris, ‖ Chez Jacques le Bouc, ruë ‖ Sainct Jean de Latran, à la ‖ Bonne-Foy. ‖ M. DC. XII (1612) ‖ In-8 de 24 p. chiff. et 2 ff. n. chiff. (B. N., Ye 23050).

E. d. : A Madame sig. Garnier. — Tombeau... *Verserons-nous tousjours des larmes;* Epitaphe de Mgr. frère du Roi; Epigr. sur la naissance du duc d'Orléans et deux sonnets. A la fin la devise en grec de C. Garnier.

V. — Odes ‖ sur la ‖ majorite ‖ du Roy. ‖ Par C. Garnier. ‖ (armes de France et de Navarre) ‖ A Paris, ‖ Chez Joseph Boüillerot, Imprimeur, ruë ‖ de la Calandre, au Croissant. ‖ 1614. ‖ In-8 de 25 p. chiff. (B. N., Ye 23043).

E. d. : A M. de Souvré gouverneur de S. M. sig. Garnier. I. Ode pindarique... : *C'est un advantage des Cieux* : II. Ode horatienne : *O des Citez la nompareille.* Epigr. à M. de Souvré : *Si de n'avoir rien dit de toy.*

VI. — Libre || discours (en vers) || sur les misères || du temps présent. || A Monsieur de Beauvais-Nangis, || chevalier de l'Ordre du Roy. || Paris, || Chez Jean Millot, Imprimeur et Libraire, || demeurant en l'Isle du Palais, au coing de la || ruë de Harlay, vis-à-vis les Augustins. || M. DC. XV. (1615) || Avec permission. || In-8 de 35 p. chiff. (B. N., Lb[36] 572).

E. d : A Monsieur de Beauvais-Nangis sig. C. Garnier. — A la p. 35 une épigramme : *Comme autrefois Pandore.*

VII. — Panegyrique || sur la feste || et solemnité du || jour de la naissance || du Très-Chrestien Roy, || Louys XIII. || (armes de France et de Navarre) || A Paris, || Chez Abraham Saugrain, ruë S. || Jacques, au-dessus de S. Benoist. || M. DC. XVIII (1618). Avec Permission. || In-8 de 11 p. chiff. (B. N., Lb[36] 1142).

Sans nom d'auteur, mais cette pièce est bien de Garnier; elle est en prose.

VIII. — La maladie || et guarison de la || Reyne Tres-Chrestienne || Anne d'Austriche. || A madame Elizabeth de France,||. Princesse d'Espagne. || (armes de France et de Navarre). || A Paris, || Chez Pierre Ramier ruë des || Carmes à l'image sainct Martin. || M. DC. XX (1620). In-8 de 16 p. chiff. (B. N., Lb[36] 3475).

L'épître en prose à Madame Elizabeth signée Cl. Garnier est suivie de deux sonnets : Vœu à nostre Dame des Angez près Lyvri, pour la santé de la Reyne : *Vierge, qui dans un bois, et près d'une fontaine;* Vœu à Sainct-Burchard premier archevesque de Vienne en Dauphiné, pour la santé de la Reyne : *Au bout de six cens ans et par une merveille.*

IX. — Le may || de Paris || au Roy || M. DC. XX (1624). In-8 de 8 p. chiff. (B. N., Ye 27 521). En vers.

X. — Panegyricque || a monseigneur || Claude de Lorraine || Duc de Chevreuse, Grand || Chambellan de France. || Sur son voyage || d'Angleterre, par le || Commandement de sa Majesté. || A Paris, || chez Jean Martin, ruë de la vieille || Bouclerie, au gros Tournois. || M. DC. XXIIII (1624). || In-8 de 30 p. chiff. et 1 ff. (B. N., Ln[27] 4229).

E. d. : A Monseigneur de Fecan, sig. Garnier. — Le Panégyrique est en vers et en prose.

XI. — Allegresse || publique, || pour le jour || de l'arrivée de || monseigneur || le duc de || Boquingham || à Paris. || De la part du

se||rénissime Roy de la Grande || Bretagne || M. DC. XXV (1625) || In-8 de 44 p. chiff. et 1 ff. (B. N., Lb[36] 2326).

En prose et en vers. — E. d. : Au duc de Boquingham sig. Garnier. — P. 29 : Regrets funèbres sur le trespas du Roy de la Grande-Bretagne : Au comte de Carleil, ambassadeur, sig. Garnier. — A la fin, un sonnet et un fragment (8 v.) d'un poème sur la mort de Henri IV.

XII. — Les || comparaisons || royales (en vers) || A monseigneur || le Cardinal de Richelieu. || A Paris, || Chez Jean Bessin ruë de Reims || près le College. || M. DC. XXVII (1627). || In-8 de 16 p. chiff. (B. N., Ye 23034).

E. d. : A. Richelieu sign. Garnier. — Comparaison de la Reyne Mère du Roy aux sept Planettes. — Comparaison du Soleil avec sa Majesté. — Comparaison du Roy et d'Alexandre le Grand. — Comparaison du Roy et de Charles Magne (sonnet). — Comparaison de la Reyne et de Blanche de Castille (sonnet). — Comparaison de monsieur et madame d'Orléans avec le signe des deux Gemeaux. — Comparaison du Roy estant dauphin. Au Dauphin celeste, 1610. — Delphini cœlestes — Petite pièce latine.

XIII. — Oraison || funebre || sur les funerailles || de Madame la Duchesse || d'Orleans. || Dédiée à Madame la Princesse de Conty. || (armes de France). || A Paris, || chez Jean Mestais, Imprimeur demeurant || à la porte S. Victor. || M. DC. XXVII (1627) || Avec Permission. || In-8 de 15 p. chiff. (B. N., Ln[27] 15452).

L'oraison funèbre est signée Garnier. A la suite : Sonnet faict après la naissance de Mademoiselle d'Orléans : *Quoy? pour estre une fille ira-t-elle au silence.* sig. Garnier.

PIÈCES SANS DATE

XIV. — Prozopopee || de Ph. Des-por-||tes touchant l'in-||struction de M. le Daufin Loys. || dediée || A I. Bertaut Evesque de Seez,|| Par Cl. Garnier. P. || (titre de départ). In-8 de 16 p. chiff. (B. N., Ye 23047).

Voici le premier vers de cette pièce : *Bertaut (si quelquefois tu daignes écouter).*

XV. — Cantique || de la nativité de || Jesus-Christ || Titre de départ. In-8 de 8 p. chiff. sig. Garnier (B. N., Ye 23032) : *Le jour a terminé son cours.*

XVI. — Élection de beauté (Titre de départ). In-8 de 8 p. chiff. sig. Garnier (B. N., Ye 23041).

Curieuses stances sur les beautés que Garnier demande à sa maistresse.

XVII. — Le Jugement de Glauque ou l'advenement des secondes couches de très haute princesse Marie de Médicis, royne de France. S. d. In-8 (Bibl. de Bordeaux).

XVIII. — Dithyrambes || pour la convalescence || du Roy || Titre de départ. In-8 de 16 p. chiff. (B. N., Ye 23038) : *Cessons nos plaintes et nos larmes.*

XIX. — A Monsieur de Luyne || Gouverneur d'Amboyse || Sonnet || Placard petit in-4 (B. N., Ye 2903).

Claude Garnier, poète royal comme il se proclamait, n'était guère favorisé ni du Roi, ni des grands seigneurs, ce sonnet traduit ses doléances.

Tout le monde est pourveu, chez le Roy, chez la Reyne,
Chez Monsieur, chez Madame, en se loüant du temps;
Et rien ne m'est escheu depuis quinze bons ans,
Pour avoir tant rimé, qu'une espérance vaine.

On m'a fait eslever des Palais sur l'areine,
Et me suis veu tout d'or en la bouche des Grans,
Cependant leur faveur a mis dessur les rans,
En me laissant à part, des gens à la dousaine.

Et je n'en diray mot? Je ne m'en tairay pas :
Il faut que plus d'un siecle en temoigne icy-bas
La honte à l'advenir. O Luyne favorise

La Muse que je sers pour en servir le Roy :
Si tu daignes reluire en si digne entreprise
Ce qu'elle eust faict pour tous, il sera faict pour toy.

GARNIER.

XX. — Le || Satyrique || François. || S. l. n. d. (1623). In-8 de 88 p. chiff. sig. de la devise *Nec plus ultra.*

Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, avait attribué cette plaquette à un sieur de Mesnié, dauphinois, parfaitement inconnu d'ailleurs, en lui donnant la date de 1615, nous l'avons restituée à Claude Garnier dans notre brochure : *La querelle des anciens et des modernes, une première attaque inconnue de Claude Garnier, le dernier tenant de Ronsard, contre Théophile de Viau* (extr. du *Bulletin du Bibliophile*, 1912).

XXI. — Comparaison de Louys le Victorieux avec Alexandre le Grand. Placard in-folio (22 st. de 4 v.) sur deux colonnes (Coll. Dupuy, 844, fol. 268 *bis*).

Enfin quelques poésies de Cl. Garnier avaient paru en tête des ouvrages de ses amis :

Les œuvres de Timothée de Chillac, Lyon, Thibaud Ancelin, 1599; Les Amours de Pistion par Ant. du Perier, sieur de la Salargue, gentilhomme bourdelois, Paris, Thomas de la Ruelle, 1601; Recueil des œuvres poétiques de J. Bertaut... Seconde édition, Paris, Lucas Breyel, 1605; Les œuvres du sieur de La Roque de Clermont en Beauvoisis... Paris, Vefve Claude de Monstr'œil, 1609; Le IIe livres d'airs de cour d'Anthoine Boesset, Paris, Robert Ballard, 1620; Le IIIe livre. id, 1621; Les désespoirs amoureux, avec quelques lettres amoureuses et poésies, par G. Colletet, Paris, Gervais Alliot, 1622; Les roses estivales recueillies des douces espines des anciens par G. Thomas, Paris, Jean Laquehay, 1624.

F. L.

Discours prodigieux et véritable d'une fille de chambre, laquelle a produict un monstre après avoir eu la compagnie d'un singe en la ville de Messine. *S. d.*

Le texte de cette pièce curieuse est à peu près inconnu.

La Vallière et Brunet se bornent à citer l'édition parisienne de Fleury Bourriquant. L'édition rouennaise dont nous reproduisons le titre ci-contre, d'après un exemplaire acquis à la vente Lormier, ne paraît pas avoir été signalée; mais celle de Paris n'est pas moins rare et toutes deux doivent avoir échappé aux infatigables copistes qui ont réimprimé tant d'histoires prodigieuses au siècle dernier, car la pièce n'est pas de celles qu'ils eussent négligées et pourtant elle manque à leurs collections.

Ouvrons-la. Elle commence par un petit sermon où l'auteur explique à ses lectrices que le pire des péchés est celui de paillardise, mais que celui-là même a ses degrés, et que le plus horrible cas où puisse tomber une créature humaine est la faiblesse amoureuse à l'égard des bêtes brutes.

A Messine vivait un seigneur « magnifico & nobilissimo » nommé Lupo Donati, « gentilhomme bien né ». Il était marié depuis trois ou quatre ans à « une grand'damoiselle du Royaume de Naples », laquelle avait parmi les femmes de sa suite une fille de chambre de 19 ans : Hipolita Biscontina.

Un jour, on crut découvrir qu'Hipolita était grosse. Elle nia, mais de semaine en semaine sa grossesse devint plus apparente. On l'enferma. Elle ne cessa de jurer qu'elle n'avait eu affaire à aucun

homme, et son maître, pour empêcher qu'elle ne supprimât son enfant, la fit surveiller de très près. La pauvre fille finit par accou-

DISCOVRS
PRODIGIEVX
ET VERITABLE D'VNE FILLE DE CHAMBRE, LAQVELLE A PRODUICT VN MONSTRE, APRES AVOIR EU LA COMPAGNIE D'VN SINGE, EN LA VILLE DE MESSINE.

En ce Discours sont recitées les paroles que ladite fille profera estant au supplice, & les prieres qu'elle fist, ensemble le iour qu'elle fust bruslee, auec le monstre & le Singe.

Dont voicy la figure au naturel dudit monstre.

A ROVEN,
Chez Abraham Cousturier, Ioüxté la copie imprimé a Paris, Par Fleury Bourriquant.

cher, et le scandale dépassa de loin tout ce qu'elle avait pu craindre : elle mit au monde un petit monstre, velu comme une bête et orné d'une queue.

Par malheur pour elle, son maître élevait alors chez lui un « gros singe à queue », qui avait pris, disait-on, de grandes familiarités avec la femme de chambre. D'une seule voix, on déclara que le singe était père de l'enfant. Et l'affaire d'Hipolita devint tout à coup très grave.

Quelle était l'espèce du singe? En quatre mots l'auteur nous en dit assez pour nous renseigner. La plupart des singes à queue sont remarquablement sveltes et minces. Un « *gros* singe à queue » ne peut guère être qu'un cynocéphale et probablement un hamadryas. Ce sont des animaux robustes que l'on apprivoise quand on les prend jeunes, mais qui n'ont pas acquis la réputation d'être sages ni réservés à l'égard des filles de chambre.

La fin de cette histoire ne se devine que trop. Hipolita fut envoyée à la torture, puis au bûcher (j'omets les détails du supplice) et le singe périt avec la jeune fille selon la loi du Lévitique : « Si une femme s'approche d'une bête pour se prostituer à elle, vous tuerez la femme et la bête. » (XX. 16). Sentence exécutée « le 11 d'Aoust dernier » dit le récit. Il est fâcheux que les éditeurs aient omis de dater la pièce.

Pendant le procès, Hipolita confessa qu'elle avait péché, « s'induisant en toutes sortes de lubricité à l'animal, lequel y estant accoutumé, ne manquoit point à la carresser aussi tost qu'il l'apercevoit. Cecy dura l'espace de quelques vingt mois[1]. » Elle s'accusa même d'avoir « *provoqué* » le singe et de s'être unie charnellement à lui nombre de fois[2], et comme elle protesta toujours qu'elle n'avait pas d'autre amant, tout le monde fut d'accord, même la mère, pour attribuer la paternité au cynocéphale.

Cette hypothèse n'avait rien qui pût étonner les juges de son temps. Le procès était de sorcellerie et les démonographes affirmaient que par l'œuvre du diable les amours entre hommes et bêtes pouvaient devenir fécondes. Sans parler du *Malleus Maleficarum* qui avait quelque peu vieilli, l'autorité la plus récente en matière d'instruction contre les sorcières, Delrio, publiait des preuves. Il contait d'après Castañeda, comment une jeune femme de Lisbonne, abandonnée dans une île déserte, y avait été séduite par un singe et en avait eu deux enfants. Il affirmait qu'au Pérou, les Indiens prennent pour concubines certaines femelles de grands singes et que *natos inde fœtus caput humanum et pudenda habere, cætera simiis similes esse*[3]. Cette description ressemblait bien à l'enfant d'Hipolita.

Et cependant, pour sauver la malheureuse de la torture et du

1. *Discours prodigieux et véritable d'une fille de chambre...*, p. 7.
2. *Ibid.*, p. 11.
3. Delrio, *Disquisitionum magicarum lib. VI.* Lugduni, 1604, in-4°, t. I, p. 151.

bûcher, il eût suffi que les juges lussent une autre page du même manuel. Ils y auraient vu comment, à Anvers, une parente maternelle de Delrio lui-même s'était trouvée dans un cas tout à fait analogue à celui d'Hipolita. Elle avait eu un singe familier, elle était devenue grosse (pas de lui) et elle avait accouché d'une petite guenon, d'une fille plus simiesque vraiment qu'humaine[1]. Delrio, qui ne veut pas soupçonner sa cousine, attribue la mésaventure aux effets de l'imagination chez les femmes enceintes. Et c'est bien ainsi que nous expliquerons le cas de Messine. Il est même inutile de disculper la mère pour rectifier tout au moins l'état civil de l'enfant.

Une dernière question se pose, qui pourrait être préalable : l'aventure est-elle authentique ? Il semble bien qu'elle le soit. Les précisions de noms, de date et de lieu, l'absence de toute circonstance fantastique ou miraculeuse, permettent de ranger la pièce parmi les faits-divers de la petite histoire plutôt que parmi les fantaisies de la petite littérature. On peut noter aussi que l'édition parisienne est traduite « *sur la copie imprimée à Sienne* ». Or l'auteur y parle des Donati avec les plus grands égards, et une branche de la famille habitait Sienne, précisément. C'est là qu'était né en 1584 le poète Alessandro Donati. Il n'est pas invraisemblable que l'un des siens ait publié dans la même ville un certain *Caso occorso nella città di Messina*, qui serait l'original de la plaquette française.

P. L — s.

Pronostication de Josselin Croque-Lardon. 1628.

La grande et || vniverselle || pronostication || De Maiſtre Ioſſelin Croque-lardon, || ſur-nommé l'Alteré : || *Calculee & ſupputee ſur le Meridian de la Lechefrite de Pantagruel.* || Pour toutes les annees paſſees & celles || qui se'ſclorront cy-apres. || [fleuron] || A Paris, || Chez Iean Meſtais demeurant à la || porte ſainct Victor. || — || M.DC.XXVIII.

In-8° 12 ff. (23 pp. ch.) — (Bibl. part.)

J'ai interrogé les bibliographies, les catalogues et la notice de Gustave Brunet jointe à la réimpression d'Astrophile le Roupieux, sans trouver mention de cette pronostication en vers. Son extrême rareté explique sans doute le silence conservé à l'égard d'une pièce qui ne manque pas d'esprit et dont le titre rabelaisien suffirait seul à retenir notre attention.

1. Id. *ibid.*, I, p. 16.

Comme toutes les facéties du même ordre, la *Pronostication de Maistre Josselin* oppose le simple bon sens aux divagations prétentieuses des astrologues :

PRESAGES DE L'HIVER

Abondance d'humeurs crouppies
Mal d'yeux, catarres, et rouppies
Craquements de dents, et frissons,
Reumes de toutes les façons,
Goutes et douleurs ramentuës,
Femmes mutines et testues,
Seront en quartier tout l'hiver,
On voirra du Nort arriver
Des trouppes blanches et chenues
Qui sur les chemins seront drues,
Faisant aux voyageurs ennuis.
Longues seront les brunes nuicts,
Pour les passer se feront danses,
Et balets en gayes cadenses
Comedies, et jeux divers,
Garre les cheutes à l'envers
Derrière une tapisserie,
Ou entre une double huisserie,
Le cours de la nuict sera cour
Ce faisant attendant le jour,
Les hypocras, les confitures,
Inciteront les creatures
A s'amorcer apres Cyprys,
Pour recreer leurs beaux espris,
D'Apollon la belle lumiere
Ne sera pas tant coustumiere
Qu'en esté, pource que plus tard
Il exhibera son regard.
Madame Blanche aura son règne,
Mat sera celuy qui dedaigne
La fourrure pour se couvrir,
Pour s'eschaufer pourront courir
Les gens vestus à la legere,
La fille aussi bien que la mere
Sa couverture cherchera,
Ou bonne elle la trouvera.
Les puces seront desconfites,
Formages ne seront sans mittes,
Monsieur du Bois sera requis
Plus qu'un grand Seigneur ou Mar-
[quis,
Sans luy on auroit trop affaire,
Contre le froid nostre adversaire.
Le feu necessaire sera,
Et à peine on s'en passera,
De vous bien choyer je vous somme,
Femmes voudront jouër à l'homme:
Mais ce ne sera pas sans caquet,
Les hommes jouront au piquet,
Et aucuns à la revirade.
On voira mainte mascarade,
La chance à tous ne dira pas,
En vain ne feront plus de pas
Un asne avec argent en bourse
D'un coursier passera la course :
Les soirs ne seront sans larrons
Ny les desserts sans des marrons,
Des creatures esgorgees
Dedans du sel seront rangees
Puis bouillies quel desconfort
De souffrir tant apres la mort
Et nourrir de sa boutinee
A tant de gens abandonnee,
Petits et grands diversement,
Caresme prenant gayement
Arrivera qui fera rage.
Les bignets seront en usage,
Chacun se voudra desguiser,
On voira beaucoup s'amuser
A barbouillier parmy les ruës,
Les compagnies seront drues
Pour contempler les passetemps
De gens à pied de combatans
Et les bizarres momeries,
De plaisantes falloteries
Les rencontres, les heurtemens,
Les sauts et les trebuchements :
Des brigades escervelees,
Diversement barriolees,
Quand le jour des cendres
Cette folle humeur cessera.
Il n'en restera point de marque

Davantage que faict la barque
Passant sur le courant de l'eau,
Reformera de pres la gueule,
Et par une puissance seule
D'oura la fuite à Jehan le lart.
Les poix brinballeront sans art
Dans une marmite bouillante,
La puree en est excellente,
Moruë, poissons et harrans
Tiendront alors les premiers rans,
Et feront la mouë à charnage
Qui sera longtemps en servage,
Si quelques uns n'en ont pitié.
Aucuns par secrette amitié
Luy useront de courtoisie,
Autres en auront jalousie,
Quoy que ce soit quand nous mourrons
Rien d'icy nous n'emporterons,
Ce temps fini l'autre doit n'estre
Rien n'est permanent en son estre.

Ces présages ne rappellent-ils pas spontanément la *Pronostication pantagruéline?* Maître Josselin doit compter parmi ceux qui continuèrent, au XVIIe siècle, la tradition de l'esprit rabelaisien.

L. L.

J.-J. Rousseau. Du Contract social, 1762. (Édition originale non cartonnée).

En examinant un exemplaire du CONTRACT SOCIAL OU PRINCIPES DU DROIT POLITIQUE PAR J.-J. ROUSSEAU, CITOYEN DE GENÈVE, A AMSTERDAM, CHEZ MARC MICHEL REY, MDCCLXII, j'ai pu constater qu'il avait été fait un carton pour cette édition, carton que je n'ai pas trouvé signalé et qui se rencontre, je crois, dans la presque totalité des exemplaires de cette édition.

Ce carton a été fait pour le feuillet E et comprend les pages 65, 66, 79, 80. Il est probable qu'il a été nécessité par la première ligne qui est incompréhensible dans le premier tirage et que la corrigeant, l'éditeur en a profité pour améliorer le texte par ailleurs.

Voici le relevé exact des différences entre les deux tirages :

	PREMIER TIRAGE	CARTON
page 65		
1re ligne.	èter sarrautant à l'étât	s'arrêter autant à l'étât
16e —	sables	sàbles
19e —	être plus rassemblés	ètre plus rassemblés
21e —	facilité	faciliré
page 66		
2e ligne.	tation, oú chacun	tation, où chacun
7e —	gouvernement	Gouvernemen t
8e —	ces gouvernements	ces Gouvernements
10e —	nent ou choisissent	nent où choisissent
13e —	de sang-froid.	de sang froid.
17e —	Tiran	Tyran

page 79

30e ligne.	pour un exemple, que	pour un exemple ; que

page 80

17e ligne.	à-dire à un seul	à dire à un seul
19e —	qrogression	progression
23e —	Gouverne mnt	Gouvernement
28e —	par lui-meme	par lui-même.

Dr H. Voisin.

Un conte de Diderot.

Il y a bien des années, je trouvai chez un bouquiniste une brochure intitulée : *Exemple singulier de la vengeance d'une femme, conte moral.* Ouvrage posthume, de Diderot. Londres, 1793. Je montrai ma trouvaille à M. Maurice Tourneux, qui m'assura qu'elle était fort rare et même que l'on n'en connaissait que deux ou trois exemplaires. Il me dit aussi que ce n'était qu'un fragment de *Jacques le Fataliste* retraduit en français sur la version allemande. L'Avertissement m'avait renseigné sur ce point, disant : « Ce Conte est de Diderot, et ne se trouve point imprimé dans ses œuvres. Il a été traduit en allemand par M. Schiller, d'après le manuscrit en français que lui a confié M. le baron de Dalberg; et l'on croit faire plaisir au public en lui présentant ce Conte dans la langue où Diderot l'a écrit. » Le public l'agréa en effet, puisque la même année il en parut deux éditions. Un hasard me fit rencontrer un peu plus tard un exemplaire de l'autre édition intitulée comme suit : *Exemple singulier de la vengeance d'une femme.* Traduction de l'allemand par J. P. Doray-Longrais. A Paris, chez Desenne, Imprimeur-Libraire, maison de l'Égalité, nos 1 et 2, 1793. Cet exemplaire porte une note à l'encre sur la couverture factice : *juillet 1793;* une autre sur le titre : « *Un littérateur m'a assuré que cet ouvrage était de Diderot. Il a été traduit en allemand et restitué en français. Ainsi il aurait besoin d'une comparaison avec l'original.* » Et, plus tard, de la même écriture, mais d'une encre moins pâle : « *Effectivement cet ouvrage est* [un] *épisode de* Jacques le Fataliste. » Même introduction, même texte. Au début les noms sont ainsi complétés : M. d'A....., d'Arcis; Madame de P....., de Pommeraye.

Quant au texte, voici ce qu'est devenu le français si alerte de Diderot :

DIDEROT	LES BROCHURES
Cette femme vivait très retirée. Le marquis était un ancien ami de son mari; elle l'avait reçu et elle continuait de le recevoir. Si on lui pardonnait son goût efféminé pour la galanterie, c'était ce qu'on appelle un homme d'honneur.	Cette femme vivait très retirée. Le marquis avait été une ancienne connaissance de son défunt mari; elle lui avait, en ce temps-là, donné accès chez elle, et ne lui ferma pas sa porte dans la suite. Le langage séduisant de la galanterie ne pouvait être que du goût d'un homme du monde.
. . . . .	. . . . .
Un jour, après dîner, elle dit au marquis : Mon ami, vous rêvez. — Vous rêvez aussi, marquise. — Il est vrai et même assez tristement. — Qu'avez-vous ? — Rien.	Un jour, comme ils étaient sortis de table, elle commença de la sorte. — Pourquoi êtes-vous ainsi rêveur, marquis ? — Pourquoi l'êtes-vous, madame ? — Je ne nierai point le fait, et j'ajouterai que je suis triste. — Et pour quel sujet, je vous prie ? — Ce n'est rien.
. . . . .	. . . . .
— Ah! c'est de vous... Et avoir peur!... De quoi s'agit-il ? — Marquis, il s'agit... Je suis désolée; je vais vous désoler et, tout bien considéré, il vaut mieux que je me taise. — Non, mon amie, parlez...	— Ah! madame,... vous appréhendez peut-être... hum... et qu'est-ce que c'est donc ? — Qu'est-ce que c'est ? Oh! je suis malheureuse, et je pourrais vous rendre malheureux!... Non, marquis, il vaut mieux que je me taise. — Parlez librement, mon cœur[1].

La note manuscrite avait raison : le texte de Doray-Longrais avait besoin d'une comparaison avec l'original.

Il reste à ces deux brochures le mérite de la rareté. Laquelle est la première? Sans doute celle qui porte le nom du traducteur. Mais je n'ai pas d'autre indice pour me décider.

REMY DE GOURMONT.

1. Les (—) sont pour la clarté du dialogue. Il n'y en a point dans les brochures.

VARIÉTÉS

Un document sur le duc de la Vallière bibliophile.

« *Ce que je recherche avec le plus grand empressement, c'est, comme je vous l'ai déjà mandé, les poësies en caractères gothiques, les mistères, moralités, etc., et les manuscrits sur vélin et en vers. J'espère que vous m'en découvrirez quelques-uns.* »

Ainsi écrivait le duc de la Vallière en mai 1757, soixante-dix ans avant le romantisme, car il faut bien avouer que souvent la bibliophilie a devancé de beaucoup la mode littéraire. On serait même injuste de ne pas conclure qu'en la précédant elle l'a dirigée. Les collectionneurs commencent par découvrir les anciens textes, les recueillent et les sauvent de la destruction. Puis les historiens de la littérature en prennent connaissance et les réimpriment. En troisième lieu viennent les poètes qui lisent les réimpressions et s'en inspirent. Mais il ne faut pas moins de trois quarts de siècle pour que le cycle soit achevé entre la *Lettre de la Vallière* et *Notre-Dame de Paris.*

Cette lettre, dont nous reproduisons ici l'original, est adressée au frère de Mercier de Saint-Léger, au chanoine Mercier, du chapitre de Saint-Martin de Nevers. La Vallière avait ainsi des correspondants qui fouillaient pour lui les bibliothèques de province, mais qui recevaient de sa main des instructions préalables.

Mercier venait de lui faire tenir une certaine *Vie de Saint Martin* que La Vallière accepte volontiers, bien qu'elle ne soit, dit-il, ni un mystère, ni une pièce en vers. Il n'est pas difficile de retrouver ce livre dans le catalogue de 1783.

4740. — La Vie & Miracles de Monseigneur Saint Martin, translatee de latin en françois. *Imprimée à Tours par Mathieu Lateron, le septième jour de May, l'an 1496, pour Jehan du Liège Marchand Libraire à Tours*, in-fol. petit format, goth. fig. en bois, m. r.

reçue le 5. mai et repondu le 6. du même mois.

Monsieur votre frere doit vous avoir mandé Monsieur que j'ay reçu avec grand plaisir la vie de St martin, quoique ce ne soit point un mistere, quoiqu'il ne soit pas en vers, il a un genre de singularité qui me le rend pretieux.
vous me demandez a quel temps je borne ma collection des poetes, a aucun, je recueille egalement ceux de 1757. et ceux de 1480. mais la consideration qu'il faut avoir, c'est qu'on peut en toutte seureté m'acquerir ceux qui sont gothiques et qu'a l'egard des autres il faudroit m'en envoyer le titre bien exact pour que je ne fusse pas dans le cas de tomber dans les doubles inutilement, a l'egard des livres en prose, et qui ne sont pas romans des livres latins, italiens, &c, il faudroit pour que je les prisse qu'il fussent de la plus grande rareté et a tres bas prix, sans cela je ne m'en soucie pas, un missel mosarabique, un breviaire mosarabique un theatro jesuitico, une bible de moyenne a tres bon marché me feroient plaisir mais ce que je recherche avec le plus grand empressement c'est come je vous l'ay deja mandé les poesies en caracteres gothiques, les misteres moralitez &c et les manuscrits sur velin et en vers. je sere que vous m'en decouvrirez quelques uns, je vous en auray la plus veritable obligation, je vous prie d'en etre persuadé et que je suis tres veritablement Monsieur Votre Tres humble et tres obeissant serviteur

D. MILL Delavallière

C'est le fameux incunable qui passa longtemps pour le premier livre imprimé à Tours (BRUNET, V, 1194) avant qu'on eût découvert le *Breviarium* de Simon Pourcelet.

Mais La Vallière donnerait plusieurs Vies de Saint Martin pour un texte en vers sur le même sujet ; et malgré sa prédilection pour la littérature « gothique », il étend son amour de la poésie à toutes les époques.

« *Vous me demandez*, dit-il, *à quel temps je borne ma collection des poëtes? A aucun. Je recueille également ceux de 1757 et ceux de 1480.* »

Il faisait bien ; car si les poètes de 1480 n'ont jamais cessé d'être recherchés depuis deux cents ans, on n'en saurait dire autant de ceux qui chantaient Sylvie en 1757.

Rien n'a été détruit avec plus d'acharnement et rien n'est devenu plus rare que certains poètes *non illustrés* du XVIIIe siècle. Si l'exemplaire La Valliere n'était pas à l'Arsenal, quelques-uns d'entre eux, déjà, auraient péri pour toujours.

P. L — s.

Une édition du Merlin Coccaie préparée en 1725.

On connaît la réimpression faite en 1734 de l'*Histoire macaronique de Merlin Coccaie* publiée en 1606 : il s'agit bien d'une simple reimpression, sans plus, et une partie de l'édition porte même le millésime 1606.

Un exemplaire de l'édition originale, au nom de Pierre Pautonnier, qui appartint jadis à Simon de Troyes et fait aujourd'hui partie du cabinet de M. Lachèvre, témoigne qu'un anonyme se proposa, dès 1725, d'éditer l'*Histoire macaronique* avec préface et commentaire. Corrections et notes sont écrites sur l'exemplaire même qui fut soumis à l'approbation officielle. On voit sur le feuillet de garde, vis-à-vis du titre, cette mention : « *J'ai lu par l'ordre de Monseigneur Le Garde des Sceaux l'histoire macaronique de Merlin Coccaie etc., à Paris 16 mars 1725*, BLANCHARD » et le même Blanchard a paraphé chaque annotation. Un cahier de douze feuillets, inséré en tête du volume, contient la préface où, après quelques indications sur Folengo, on trouve ce passage : « En 1606, Pierre Pautonnier, libraire et imprimeur du Roy, donna au public une traduction du *Baldius* et du *Moschea*, sans nom d'auteur; c'est cette même traduction que je luy présente aujourdhuy et qui estoit devenue extremement rare. J'y ay joint quelques notes historiques et d'autres pour l'intelligence de mots difficiles à entendre, et pour faire connoistre le mérite de ce

livre. » Les emprunts faits par Rabelais à Folengo sont ensuite énumérés et, dans une note manuscrite qui accompagne cette préface, Simon de Troyes s'étonne qu'on n'ait pas recherché l'auteur de cette prétendue « traduction ».

Le travail de l'éditeur s'est borné à supprimer tous les passages touchant aux choses et aux gens d'Église, à remplacer les mots crus par des expressions plus décentes, à donner en note l'explication des mots difficiles. Voici quelques-unes de ces gloses : — p. 4. jonchees : *La jonchée etoit un petit panier à jour plein de crème tels qu'on en vend par les rues de Paris apres Pacques;* — p. 205, bonnetiers : *Bonneteurs, filoux, ainsy appellés parce qu'ils bonnettent, c'est-à-dire font des civilités aux personnes qu'ils veullent attirer au jeu ;* — p. 369, fouillouze : *Poche, ce mot vient de foüiller parce qu'on fouille dans les poches; les gueux en font un terme de leur argo ou jargon*; — p. 753, montjoye : *Mont-joye signifioit autrefois enseigne des chemins, Mons gaudii viæ Index. Ils n'estoient souvent composés que de monceaux de pierres ou d'herbes.*

L. L.

Mesdemoiselles les Chevalières de la Tabatière.

Voici une « société badine » qui n'a pas été connue d'Arthur Dinaux.

Du jour où, en 1674, le Roi institua la Régie des Tabacs, la mode se répandit à Versailles de priser. Le couplet de Thomas Corneille sur « le tabac divin » est de 1677. Dès cette date le nouvel usage était admis par les hommes. On s'avisa de l'interdire aux femmes : aussi, vers la fin du règne, « toutes les femmes » prisaient à la cour. (Lettre de la P^cesse^ Palatine. 5 mai 1713.)

Elles avaient même été plus loin. Un soir de 1695, à Marly, « Mme la Duchesse de Chartres et Madame la Duchesse » (Mlle de Blois et Mlle de Nantes) soupaient « après le coucher du Roi, — dit Saint-Simon, — dans la chambre de Mme de Chartres, au château. Monseigneur joua tard dans le salon. En se retirant chez lui, il monta chez ces princesses et les trouva qui fumoient avec des pipes qu'elles avoient envoyé chercher au corps de garde suisse. »

Devant un pareil exemple, les jeunes filles à leur tour voulurent conquérir le droit à la « prise », et comme, sous le triste règne de Mme de Maintenon, chacun avait besoin de gaîté, elles fondèrent en l'honneur de la nouvelle poudre un ordre de chevalerie, ou on leur en prêta le dessein.

C'est ce dont témoigne un curieux placard publié sous le titre :

ETABLISSEMENT ‖ DE L'ORDRE DE LA TABATIERE

In-folio. Surf. impr. : 280 × 180. — S. l. n. d. [Prose et vers].

Nous, chevalieres de l'Ordre de la Tabatiere : Declarons n'avoir rien trouvé jusques a present, que le Tabac, capable de se faire aimer constamment de Nous. Le temps nous fait trouver des défauts dans nos Amans, de l'ingratitude dans nos Amies, un air d'antiquité dans nos Habits, du ridicule dans une Mode, & nous changeons de tout cela quatre fois l'année. Il n'y a que le tabac seul que nous trouvions digne d'estre aimé.

Après cet exposé des motifs, où il n'y a rien à redire, un nouveau titre annonce les REGLES DE L'ORDRE DE LA TABATIÈRE. Les Chevalières porteront « *un ruban bleu au côté gauche* ». Elles « *auront toujours sur elles une tabatière et du tabac* ». Elles ne seront « *ni laides, ni vieilles, ni bestes, ni bigottes sur tout* » (Voilà qui est pour Mme de Maintenon). Il suffira « *qu'elles ayent pour le tabac toute la tendresse qu'il mérite* » et « *elles pourront être receuës.* »

Troisième titre : LA MANIERE DONT SE FERA LA ‖ *Cérémonie de la Reception des Chevalieres.*

Mais la place me manque pour reproduire ce grave document. Bornons-nous à révéler que, selon le programme, « la joye finira » sitôt qu'un laquais viendra dire :

« *Mesdemoiselles, Mesdames vos Meres vous demandent.* »

C'est la dernière ligne du placard; et elle est en gros caractères.

P. L — s.

Le Gérant : PAUL CHAPONNIÈRE.

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 51782

Excerpta Tornaesiana

LA FABLE DU FAUX CUYDER

Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-8°

La dernière décade de la première moitié du XVIe siècle a été marquée, dans le domaine littéraire, par une intense production d'œuvres poétiques françaises. C'est alors que se multiplient les éditions de Marot[1], qu'apparaît le premier recueil de Mellin de Saint-Gelais[2], que les presses de Jean de Tournes ne cessent de rouler pour le cénacle lyonnais[3] et que les libraires de Paris s'apprêtent à lancer les premiers manifestes de la Pléiade[4].

1. Une quinzaine d'éditions publiées à Paris et neuf à Lyon, de 1541 à 1550.

2. Lyon, Pierre de Tours, 1547, in-8.

3. Le *Recueil des œuvres de* Bonaventure des Periers a paru en 1544, les *Rymes* de Pernette du Guillet, en 1545, les *Estreines* de Charles Fontaine en 1546; les *Marguerites* de la reine de Navarre sont de 1547, le *Chant des Sereines* par Etienne Forcadel, de 1548; le premier livre des *Erreurs amoureuses* de Pontus de Tyard porte la date de 1549 et le *Repos de plus grand travail* de son cousin Guillaume des Autels, celle de 1550. A côté de Jean de Tournes, l'imprimeur Sulpice Sabon achevait, pour Antoine Constantin, dès l'année 1544, la *Delie* de Maurice Scève.

4. Arnoul L'Angelier fait paraître en 1549 le *Recueil de poesie* et l'*Olive*, de Joachim du Bellay.

Encouragés par le succès, les éditeurs ne manquent pas de répondre à l'empressement du public et lui offrent encore, sous des titres divers, nombre d'anthologies dont les éditions successives attestent la faveur. Telles sont, pour en citer quelques-unes : le *Recueil de vraye poesie Françoise*[1], la *Deploration de Venus sur la mort du bel Adonis, avec plusieurs compositions nouvelles*[2], le *Discours du Voyage de Constantinople*[3], les *Opuscules d'amour par Heroet, La Borderie et autres divins poetes*[4], le *Livre de plusieurs pieces*[5].

L'étude des morceaux choisis composant ces recueils ne serait pas sans profit pour l'histoire du mouvement littéraire qui se produisit à cette époque, mais il serait indispensable tout d'abord d'établir la bibliographie exacte des diverses éditions parvenues jusqu'à nous, d'après les modèles qu'en a donnés M. Émile Picot dans son magistral *Catalogue des livres de la bibliothèque du baron James de Rothschild*.

C'est une simple contribution à ce travail d'ensemble que nous nous proposons d'offrir aux lecteurs de cette revue en leur présentant la description d'une plaquette dont la rareté est grande et dont le titre seul est connu jusqu'ici.

LA FABLE ‖ DV FAVX ‖ CVYDER, ‖ ❦ ‖ Contenant l'Histoire des Nymphes de Dia-‖ne, transmuees en Saules. Faite par vne ‖ notable Dame de la Court, enuoyee à ‖ madame

1. Paris, 1544, petit in-8. — Voir ci-après, p. 236.

2. Première édition : Lyon, Jean de Tournes, 1545, in-8; réimpressions augmentées en 1547, 1548 et 1556. — Cf. Cartier et Chenevière, *Antoine du Moulin*, dans *Revue d'Hist. litt. de la France*, t. II et III, Bibliographie, n° 9.

3. Paris, 1546, in-8. — Voir ci-après p. 236.

4. Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-8.

5. Paris, par François Girault, pour Gilles Corrozet et Arnoul L'Angelier, 1548, in-16; réimprimé avec deux pièces supprimées, à Lyon, par Nicolas Bacquenois, pour Thibaud Payen, 1548 (et aussi 1549), in-16. Cf. Brunet, *Manuel*, III, 1122. — Sous un titre différent, le *Livre de plusieurs pieces* n'est en réalité qu'une nouvelle édition augmentée du recueil intitulé : *Discours du voyage de Constantinople*, que nous venons de mentionner.

Marguerite, fille vnique du ‖ Roy de France. Auec autres

LA FABLE
DV FAVX
CVYDER.

Contenant l'Hiſtoire des Nymphes de Diane, tranſmuees en Saules. Faite par vne notable Dame de la Court, enuoyee à madame Marguerite, fille vnique du Roy de France. Auec autres compoſitions nouuelles.

A LYON,
PAR IEAN DE TOVRNES.
M. D. XLVII.

composi-‖tions nouuelles. ‖ A LYON, ‖ PAR IEAN DE TOVRNES. ‖ M.D.XLVII [1547].

In-8 de 86 pp. chiffr. et 1 f. blanc, signat. *a-e* par 8 ff. et *f* par 4. — Italiques.

Le titre porte la marque de l'imprimeur, reproduite par Silvestre, n° 187; le v° en est blanc.

Le texte, qui occupe les pp. 3-86, contient trente pièces, savoir la *Fable du faux cuyder* et les « autres compositions nouvelles », au nombre de vingt-neuf, annoncées sur le titre.

Pour constituer cet ensemble, Jean de Tournes a utilisé deux publications différentes; nous avons constaté en effet que les six premières pièces : *la Fable du faux cuyder, Conformité de l'Amour au navigage, l'Umbre, la Mort et resurrection d'Amour, le Rustique de Claudian* et le *Sonnet* : « Voyant ces monts de veue ainsi lointaine... » se trouvent à la suite du *Discours du voyage de Constantinople, envoyé dudict lieu à une Damoyselle de France, par le seigneur de Borderie*, etc., Paris, Arnoul l'Angelier, 1546, in-8[1].

D'autre part, les vingt-quatre dernières compositions contenues dans notre volume ont été tirées du *Recueil de vraye poesie Françoise, prinse de plusieurs Poetes, les plus excellentz de ce regne*, Paris, de l'imprimerie de Denys Janot, pour Jehan Longis et Vincent Sertenas, 1544, pet. in-8[2], dont Jean de Tournes a pris soin d'éliminer les pièces trop libres.

Parmi celles qu'il a reproduites, quatre se retrouvent aussi dans l'édition de 1546 du *Discours* : ce sont deux *traductions* d'une épigramme de Martial, l'une par Clément Marot, l'autre par Antoine Macault, *le Blason des cheveux* et *les Eschez*.

A l'exception des deux traductions de Martial, tous les morceaux choisis par notre imprimeur sont anonymes; nous

1. *Bulletin de la librairie D. Morgand*, mars 1885, n° 9863.

2. Brunet, *Manuel*, IV, 1159. — Il existe plusieurs réimpressions de ce recueil, dans lesquelles quelques pièces ont été retranchées et d'autres successivement ajoutées : à Lyon, chez Jean Temporal, 1550, in-16 (*Cat. de Rothschild*, I, n° 809), à Paris, chez la Vve François Regnault, 1555, in-16 (Brunet, IV, 1159), à Lyon, chez Benoist Rigaud, 1559, in-16, sous le titre de *Poesie facecieuse extraitte des plus fameux poetes de nostre Siecle*. C'est le texte de cette dernière édition qui a été suivi par Paul Lacroix, dans la réimpression faite par Gay et fils à Genève, en 1869.

avons pu cependant en identifier le plus grand nombre et nous en dressons la liste par noms d'auteur.

[JACQUES COLIN.]

1. *Conformité de l'Amour au navigage* (pp. 37-43.)

L'honneur, le gaing sont les deux poincts qui meuuent...

Discours du voyage de Constantinople, éd. de 1546, f° 76 r°-79 r°.

Cette pièce figure dans un recueil de traductions et de compositions en vers, dues à Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, lecteur et secrétaire de François Ier, recueil intitulé : *Proces d'Ajax et d'Ulysses pour les armes d'Achilles, contenu au treizieſme livre de la Metamorphose d'Ovide, translaté en langue Françoise.* A Lyon, par Pierre de Tours, 1547, in-8. (Goujet, *Biblioth. françoise*, XII, p. 444).

[BONAVENTURE DES PERIERS.]

2. *Compte nouveau* (pp. 60-65.)

Vn bon esprit quand le beau iour l'esueille...

Recueil de vraye poesie françoise, réimpr. Gay, p. 5. — *Recueil des œuvres de Bonaventure Des Periers*, éd. de Lyon, Jean de Tournes, 1544, in-8, p. 94.

3. *Prophetie* (pp. 65-66.)

Trois compaignons de Basle bien en ordre...

Recueil de vraye poesie, réimpr. Gay, p. 10. — *Œuvres* de B. Des Periers, éd. de 1544, p. 83.

[FRANÇOIS Ier.]

4. *Le Trophee d'Amour* (pp. 85-86.)

Amour a fait son trophee eriger...

Recueil de vraye poesie, réimpr. Gay, p. 79. — *Poésies de François Ier*, publ. par Champollion-Figeac, 1848, p. 109.

[ANTOINE HEROET, DIT LA MAISON NEUVE.]

5. *Douleur et volupté* (pp. 70-80.)

L'œil abaissé sur face extenuee...

Recueil, réimpr. Gay, p. 28.

Cette pièce a été jointe par Lenglet du Fresnoy, qui l'avait tirée du *Recueil* de 1544, à son édition des Œuvres de Marot, La

Haye, 1731, 4 vol. 4°, t. III, p. 493. Elle figure aussi dans l'édition donnée par Paul Lacroix, Paris, Rapilly, 1824, t. I, p. 205, et dans celle de Jannet, I, 117, mais le manuscrit 1667 de la Bibliothèque nationale, f° 88, qui renferme cette composition, l'attribue formellement à Antoine Heroet dit la Maison Neuve (Note de G. Guiffrey dans son édition des Œuvres de Marot, II, 504.)

Sur Antoine Heroet, évêque de Digne et auteur de la *Parfaicte amye*, mort en 1568, voir La Croix du Maine, *Biblioth. françoise*, éd. Rigoley de Juvigny, I, 40, note de La Monnoye, et Goujet, *Biblioth. françoise*, XI, 141.

ANTOINE MACAULT.

6. *Autre* [traduction de l'épigramme de Martial : *Vitam quæ faciunt beatiorem...*] *par l'esleu Macault* (pp. 55-56.)

Biens successifs et non acquis à peine...

Recueil de vraye Poesie, réimpr. Gay, p. 4. — *Discours du voyage de Constantinople*, éd. de 1546, f° 72 r°.

Antoine Macault, né à Niort, était, en 1534, valet de chambre et secrétaire de François Ier. On l'appelait habituellement l'Elu Macault, parce qu'il était en effet *Elu sur le fait des aydes et tailles du Roy*, ainsi qu'il se désigne lui-même sur le titre de sa traduction en vers français du *Grand combat des Rats et des Grenouilles*, Paris, 1540, in-4 (Cf. La Croix du Maine, éd. Rigoley de Juvigny, I, 42). On doit à Antoine Macault un certain nombre de traductions mentionnées par Du Verdier, *Biblioth. françoise*, éd. Rigoley de Juvigny, I, 125.

[MARGUERITE D'ANGOULÊME.]

7. *La fable du faux cuyder* (pp. 3-36.)

Discours du voyage de Constantinople, éd. de 1546, ff. 36 v°-53 r°. — *Marguerites de la Marguerite des Princesses, tresillustre royne de Navarre*, éd. de Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-8, 2e part., p. 3, sous le titre de *L'histoire des Satyres et Nymphes de Dyane*.

Ce petit poème, publié pour la première fois à Paris, chez Adam Saulnier, 1543, in-8[1], a été composé par Marguerite d'Angoulême pour sa nièce Marguerite de France, duchesse de Savoie et fille de François Ier. La reine de Navarre, désignée simplement

1. Bibl. Mazar., 21652 Rés. — *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet-Le Duc*. 1843, p. 190. — Brunet, *Manuel*, III, 1415.

sur le titre comme « une notable Dame de la Court », a d'ailleurs levé elle-même le voile de l'anonyme dans les vers qui terminent la Fable :

Vous donc ma dame, envers laquelle j'use,
Tant seulement de vraye obeïssance,
Et qui sçavez quelle est mon impuissance
Devez porter le mal que je merite,
Et Marguerite excuse Marguerite.
Il me suffit et seray bien contente,
Mais que croyez *vostre treshumble tante*,
N'estre jamais de vous obeïr lasse,
Et la tenir en vostre bonne grace.

D'après La Croix du Maine[1], la *Fable du faux cuyder* ne serait qu'une traduction d'un poème latin composé par Sannazar, sous le titre de *Salices*, mais Rigoley de Juvigny, le dernier éditeur de La Croix du Maine, a relevé l'inexactitude de cette assertion; il n'y a en réalité rien de commun entre les deux compositions et il n'est même pas à croire que la reine Marguerite ait jamais lu les vers de Sannazar.

8. *L'umbre* (pp. 43-48.)

Amour en qui vertu est toute enclose...

Discours du voyage de Constantinople, éd. de 1546, ff. 73 v°-75 v°. — *Marguerites de la Marguerite*, éd. de 1547, 2e part., p. 323.

9. *La mort et resurrection d'Amour. Vers alexandrins* (pp. 48-52).

J'ay veu les yeux desquelz Amour cruel tyrant...

Discours du voyage de Constantinople, éd. de 1546, ff. 79 r°-81 r°. — *Marguerites de la Marguerite*, éd. de 1547, 2e part., p. 328.

CLÉMENT MAROT.

10. *Traduction d'un Epigramme de Martial, commençant :* Vitam quæ faciunt beatiorem, *par Clement Marot* (p. 55.)

Voicy, amy, si tu le veux sçavoir...

Recueil de vraye poesie, réimpr. Gay, p. 3. — *Discours du*

1. *Bibliothèque françoise*, éd. Rigoley de Juvigny, II, 85.

voyage de Constantinople, éd. de 1546, f° 71 v°. — *Œuvres* de Clément Marot, éd. Jannet, III, p. 89, n° CCXXII[1].

[**LE MÊME.**]

11. *Dizain* (p. 81.)

Le vin qui trop cher m'est vendu...

Recueil, réimpr. Gay, p. 44. — Marot, éd. Jannet, III, 112.

12. *Autre* (pp. 81-82.)

Baiser souvent n'est-ce pas grand plaisir...

Recueil, réimpr. Gay, p. 44. — Marot, éd. Jannet, III, 112.

13. *Autre dizain* (p. 82.)

Les cerfs en rup pour les biches se battent...

Recueil, réimpr. Gay, p. 44. — Marot, éd. Jannet, III, 54.

14. *Dizain* (pp. 82-83.)

J'apperçoy bien qu'amour est de nature estrange...

Recueil, réimpr. Gay, p. 46. — Marot, éd. Jannet, III, 113.

15. *Huitain à l'amye* (p. 84.)

Un doux nenny, avec un doux souzrire...

Recueil, réimpr. Gay, p. 64. — Marot, éd. Jannet, III, 29.

16. *Recepte* (p. 85.)

Recepte pour un flux de bourse...

Recueil, réimpr. Gay, p. 79. — Marot, éd. Jannet, III, 417.

1. D'après G. Guiffrey, cité par le *Catalogue de Rothschild*, I, p. 550, cette pièce aurait paru pour la première fois dans les *Épigrammes de Clement Marot faitz à l'imitation de Martial*, Poitiers, Jean et Enguilbert de Marnef, 1547, pet. in-8, et n'aurait pas été réunie aux œuvres du poète.

On voit au contraire qu'elle avait été publiée dès 1544, sous le nom de Marot, dans le *Recueil de vraye Poesie françoise* et réimprimée au moins une fois, un an avant l'édition de Poitiers, dans le *Discours du voyage de Constantinople*.

Elle se trouve en outre, avec les autres traductions de Martial, dans la plupart des éditions des œuvres de Marot qui ont suivi la publication séparée des frères de Marnef et en particulier, dès 1549, dans celle de Lyon, Jean de Tournes, in-16, 2ᵉ part., p. 315.

Le texte recueilli par les Marnef, et suivi depuis lors, débute ainsi :

Marot, voicy, si tu le veux savoir. .

tandis qu'on lit, dans le Recueil de 1544 :

Voicy, amy, si tu le veux savoir...

C'est probablement à cette variante qu'il faut attribuer l'erreur de Guiffrey.

[MELLIN DE SAINT-GELAIS]

17. *Le rustique de Claudian* (pp. 52-54.)

O bien heureux qui a passé son aage...

Discours du voyage de Constantinople, éd. de 1546, fl. 72 v°-73 r°. — *Œuvres* de Saint-Gelais, éd. Blanchemain, I, p. 63.

18. *Sonnet* (p. 54.)

Voyant ces monts de veue ainsi lointaine...

Discours, éd. de 1546, f° 71 v°. — Saint-Gelais, éd. Blanchemain, I, p. 78.

19. *Blason des cheveux* (pp. 56-58.)

Cheveux seul remede et confort...

Recueil de vraye poésie, réimpr. Gay, p. 15. — *Discours*, éd. de 1546, ff. 69 r°-70 r°. — Saint-Gelais, éd. Blanchemain, I, p. 191.

20. *Les Eschez* (p. 59.)

Puis que de vous, j'ai aprins les Eschez...

Recueil, réimpr. Gay, p. 4. — *Discours*, éd. de 1546, f° 70 r°. — Saint-Gelais, éd. Blanchemain, I, p. 278.

21. *Contre Amour*, dixain (p. 82.)

Amour n'est pas un Dieu, c'est un magicien...

Recueil, réimpr. Gay, p. 45. — Saint-Gelais, éd. Blanchemain, III, p. 48.

22. *Huitain* (pp. 83-84.)

De moins que rien à peu l'on peult venir...

Recueil, réimpr. Gay, p. 60. — Saint-Gelais, éd. Blanchemain, I, p. 113.

***

Il reste enfin huit pièces dont nous ne sommes pas parvenus à découvrir les auteurs; en voici les titres:

23. *Énigme*, 18 décasyllabes (pp. 59-60.)

Homme ne suis, oyseau, poysson mais beste...

Recueil, réimpr. Gay, p. 51.

24. *Ballade de science qui se complainct estre auiourd'huy vilipendee* (pp. 66-68.)

On veit iadis suppostz de ma facture...

Recueil, réimpr. Gay, p. 11.

25. *Description des graces et beautez recueillies par un Amant au corps et habillement de sa Dame* (pp. 68-69.)

Qui voudra voir en un corps bien unies...

Recueil, réimpr. Gay, p. 14.

C'est le thème bien connu des *trente beautés* de la femme.

26. *De hayne et amour*, 4 quatrains (pp. 69-70.)

Hayne et Amour ont assailly mon cœur...

Recueil, réimpr. Gay, p. 27.

27. *Dizain* (pp. 80-81.)

L'homme prudent, vertueux et bien sage...

Ibid., p. 43.

28. *Dizain* (p. 83.)

Un Bollenger, d'une si gente paste...

Ibid., p. 47.

29. *Huitain* (p. 84.)

Je ne le croy et le sçay seurement...

Ibid., p. 60.

30. *Quatrain* (pp. 84-85.)

Prestez moy un de ces yeux bien appris...

Ibid., p. 71.

Par l'inspiration et le style, plusieurs de ces huit compositions pourraient être attribuées à Saint-Gelais et à Marot, bien que ne figurant dans aucune édition de leurs œuvres.

Nous ferons ici la remarque que le texte des pièces reproduites par Jean de Tournes est conforme à celui du *Recueil* de 1544; il présente au contraire des variantes très notables avec celui des œuvres de Marot, tel qu'il a été

adopté depuis l'édition de 1544 dite *du Rocher*, et avec celui de Saint-Gelais, Lyon, 1574, in-8.

Le volume que nous venons de décrire a été mentionné, pour la première fois, par Du Verdier, dans sa *Bibliothèque françoise*[1], et au XVIIe siècle, dans la *Bibliotheca exotica* de Draudius[2]. Il est cité par Brunet[3], mais ce bibliographe ne paraît l'avoir connu que par ses devanciers, car il n'en reproduit pas le titre et n'en indique aucune adjudication. Nous ne l'avons trouvé en France qu'à la Bibliothèque de l'Arsenal (B.-L. 8616-8° *Rés.* [cat. Nyon, n° 15221]) et à la Bibl. Mazarine, n° 36516 *Rés.*[4]; il manque au British Museum, et nous n'en pouvons signaler, dans les bibliothèques particulières, qu'un seul exemplaire porté au catalogue de janvier 1886 de la librairie Voisin. Acquis par un bibliophile de Bruxelles, M. Léon Janssen, qui le fit relier en maroquin orange par De Samblanx et voulut bien nous en permettre l'examen, il a passé depuis dans la collection d'un amateur parisien, M. Philippe Renouard.

Par son exiguité même, cette plaquette était destinée à périr et c'est grand dommage car elle est une des productions les plus achevées de Jean Ier de Tournes, qui l'a exécutée avec l'admirable caractère italique et les ornements typographiques d'un goût exquis, dont les *Marguerites de la Marguerite*, parues la même année 1547, nous ont conservé le parfait modèle.

ALFRED CARTIER.

1. Éd. Rigoley de Juvigny, III, 694, dans la liste des « auteurs incertains ».
2. Francfort, 1628, 4°, p. 140.
3. *Manuel*, III, 1415.
4. L'existence de ces deux exemplaires nous a été obligeamment indiquée par MM. Loviot et Renouard auxquels nous adressons ici l'expression de notre gratitude.

DEUX PLAQUETTES INCONNUES

DE

THÉOPHILE DE VIAU

Le tome II du *Procès de Théophile de Viau (11 juillet 1623-1er septembre 1625)* commence par une histoire posthume du prisonnier de la Tour de Montgommery dans laquelle nous avons donné soit le texte intégral, soit des extraits de quinze plaquettes publiées dans l'année qui a suivi sa condamnation au bannissement. Parmi ces plaquettes, quatorze au moins célébraient les mérites de Théophile. Une seizième était restée introuvable et ce n'était pas la moins intéressante.

Le dieu des bibliophiles devait nous favoriser encore une fois : le 7 juin 1912 MM. Émile Paul et fils et Guillemin mettaient sur table à l'Hôtel Drouot le n° 181 du *Catalogue de livres anciens rares et précieux, manuscrits et imprimés provenant de la bibliothèque de M. E. M.* :

Recueil de pièces pour et contre Théophile (Viaud). — Paris, 1620-1634. — Réunion de 53 pièces en 2 vol. in-8°, mar. r. dos orné, fil. et comp. à la Du Seuil, dent. int. tr. dor. (Hardy).

Ce précieux recueil qui n'est autre, croyons-nous, que celui mentionné au catalogue La Vallière de 1783 (1re partie) et relié depuis, renferme 54 pièces (et non 53 comme

l'indique la note descriptive qui en donne les titres) parmi lesquelles la plaquette rarissime : *Le Recueil des épitaphes faites sur Théophile.* Celle justement qui était omise était inconnue jusqu'ici : *Le trespas de Théophile. Avec les dernières paroles qu'il profera avant que de rendre son esprit.*

Après des enchères assez animées, les deux volumes nous étaient adjugés 410 francs.

La *Revue des Livres anciens* nous permet aujourd'hui de sauver de l'oubli ces deux plaquettes en publiant intégralement la première qui est hostile à Théophile et en donnant quelques strophes de la seconde qui exhalte, au contraire, les mérites du poète.

I. — Recueil des || Epitaphes || faictes sur || Theophile || (*vers grec de* Moschus) || M.DCXXVI (1626). In-8 de 14 pp. chiff.

On feroit une injure très grande, à ceux dont le merite et la vertu ne doivent point mourir, si l'on ensevelissoit esgalement dans un mesme tombeau le corps et la mémoire de toutes sortes de personnes : et puis que ceux qui par de belles actions ont fait paroistre durant leur vie qu'ils n'estoient pas nés pour mourir tout à fait, se sont tousjours affranchis de ceste tyrannie, on ne trouvera pas estrange que je veuille exempter le sieur Theophile de la jurisdiction du temps et garentir sa renommée des injures de l'advenir : Et bien que ses belles poësies soient suffisantes de porter son nom jusqu'à la fin du monde, et faire voir l'excellence de son esprit à ceux qui viendront après nous, je me suis toutesfois persuadé, que celles des autres auroient encores le pouvoir de le deffendre de l'oubly, et de conserver sa mémoire à la postérité. Combien y-a-il eu de grands hommes depuis la naissance du monde, qui sans l'ayde de leurs amis se seroient eschapez de nostre cognoissance? de plusieurs dont les escrits se sont perdus, la réputation seroit aussi perduë, si dedans les livres des autres elle ne s'estoit conservée, ou que la graveure des marbres n'en eut tousjours parlé. Puis qu'il est donc ainsi que les tombeaux et les epitaphes (dont le muet langage se fait tousjours entendre, et descrit bien souvent les mœurs et la vie de ceux qui n'en ont plus) sont d'une telle conséquence, je serois grandement blasmable de retenir dans le silence ceux que je vis dernièrement faire sur la mort de nostre Poëte. Il arriva que peu de temps après ceste triste nouvelle, je me rencon-

tray en une fort ample et bonne compagnie, dont les uns plus affectionnez à Theophile en regrettoient sensiblement la perte, les autres piquez d'intérest et de passion s'en resjouïssaient comme d'une bonne avanture, et d'austres entièrement despouillez d'amour et de haine blasmoient en lui ce qu'ils jugeoient digne de blasme, et n'estimoient que les actions qui méritent de la loüange, ses amis comme plus obligez à sa deffence prirent la première parole, et s'adressans à certains politiques réguliers leur dirent, qu'en dépit d'eux ils graveroient ceste épitaphe sur sa tombe :

Cy gist, qui par nostre assistance
Des bourreaux s'est bien deffendu :
Moynes, faites la penitence
D'avoir Theophile vendu [1].

L'un d'entre ces hommes de bien prenant la parole pour les autres, dit que dans leurs maisons ils lui dresseroient aussi des tombeaux, avec cette inscription.

Le plus impie de la France
Gist soubs ceste pierre estendu :
Hélas! nous perdons l'espérance
De le voir quelque jour pendu.

On le peut justement appeler le plus impie de la France (dit un autre de la mesme cabale) et si les visions doivent tenir lieu de miracles, et que les révelations des gens de bien ne soient point révoquées en doute, il est certain que pour estre en l'autre monde tourmenté de la sorte que je l'ay veu, il falloit avoir esté le plus impie de celuy-cy, je vous diray donc nuëment et sans équivoque ce qui m'arriva la nuict passée :

Je songeois que son âme aux enfers detenuë,
Laide comme elle estoit à la clarté du jour,
Vouloit que son fantosme encores vit la Cour,
Et qu'il me fist scavoir, en passant, sa venüe.

Son ombre devant moy se dressant toute nuë,
Me dit, Pere Guérin, me voicy de retour,
Je n'ay fait qu'endurer en ce triste sejour,
Où depuis mon depart le sort m'a retenuë.

1. Cette épitaphe vise : le père Voisin, jésuite, qui avait voué une haine féroce à Théophile parce que le poëte s'était exprimé sur son compte en des termes qui entachaient gravement son honneur de religieux et ce, au sujet de ses relations avec un nommé Sajot; le Père Garassus, jésuite également, qui s'était mis à la tête de la campagne contre le libertinage, et le frère Guérin, minime, qui avait publiquement prêché contre lui en septembre 1623.

Je viens pour m'opposer à tes contentemens,
Je viens pour te monstrer l'excès de mes tourmens.
Alors quand ceste idole eust descouvert sa flame,

Elle me dit adieu, je m'en vay chez les morts,
Comme tu t'es vanté de voir brusler mon corps,
Tu te pourras vanter de voir brusler mon âme [1].

Voyez donc, Messieurs (dirent-ils tous ensemble) si les jugemens de Dieu ne sont pas admirables, et confessez maintenant que le vice tost ou tard est puny, et la vertu recompensée, personne ne doit plus douter de ceste vérité, *quia locutus est ad Patres nostros*. Ils eussent continué le Sermon et peut-estre en fussent venus aux mains avec les amis du deffunct, si ceux qui n'avoient que faire de leurs querelles, et qui n'estoient point intéressez en ceste cause, ne les eussent incontinent séparez, et que l'un d'eux ne leur eust parlé de la sorte, la passion, Messieurs, qui se trouve de part et d'autre, vous offusque le jugement, et troublant vostre imagination vous emporte dans des excès de blasme, ou de loüange : mais nous qui mettons le deffunct dedans l'indifférence, jugeons fort à propos de luy donner cet épitaphe au lieu des vostres, puis qu'elle contient sans passion un petit abrégé de sa vie :

Icy gist un faux Théophile
(Encor qu'il en portast le nom)
Car il nia tout l'Évangile,
Ses vers furent de grand renom,
Au dire de la voie commune,
Il en avoit fait sa fortune.

1. Ce sonnet est la parodie d'un sonnet de Théophile du *Second livre des Délices de la poésie françoise*, *1620*, qui a été oublié par M. Alleaume dans son édition des *Œuvres de Théophile*, *1855* :

Je songeois que Philis des Enfers revenuë,
Belle comme elle estoit à la clarté du jour,
Vouloit que son Phantosme encore fit l'amour,
Et que comme Ixion j'embrassasse une nuë

Son ombre dans mon lict se glissa toute nuë,
Et me dit, cher Thyrcis, me voicy de retour,
Je n'ay fait qu'embellir en ce triste sejour,
Où depuis ton despart le sort m'a retenuë.

Je viens pour rebaiser le plus beau des Amans,
Je viens pour remourir dans tes embrassemens;
Alors quand cette Idole eust abusé ma flamme,

Elle me dit, Adieu, je m'en vay chez les Morts,
Comme tu t'es vanté d'avoir baisé mon corps,
Tu te pourras vanter d'avoir baisé mon Ame.

Grâce à un Comte libéral,
De Poëte il fut Caporal,
Et dans la guerre de Mirande
Il fit sa condition grande[1];
Il eust des pensions à la Cour,
Il eust et l'un et l'autre amour,
En Gréve il se vit dans la flame,
Pour l'immortalité de l'âme[2],
Depuis il fut en prison mis
Pour beaucoup de pechez commis,
Il en sortit sur l'espérance
Qu'on avoit de sa pénitence :
Mais il fust comme auparavant
Un grand visiteur de Couvent;
Jamais il ne fit de miracle,
Bien qu'on le prit pour un oracle,
Il fust sain sans dévotion
Malade sans contrition,
Il eust temps de se recognoistre,
Pourtant il ne vit point de Prestre,
Et quoy qu'il eust assez péché,
Mourant il ne fust point presché :
Car après que la maladie
Eust fort son oreille assourdie,
La Parque sans compassion
Le tua sans confession[3].

1. Ces quatre vers sont empruntés à une épigramme composée par Théophile en 1616, au moment où le comte de Candale qui guerroyait en Quercy dans les rangs des Réformés, l'avait fait nommer caporal :

Grâce à ce Comte liberal
Et à la guerre de Mirande,
Je suis poète et caporal,
O Dieux! que ma fortune est grande!
O combien je reçois d'honneur
Des sentinelles que je pose!
Le sentiment de ce bon-heur
Faict que jamais je ne repose :
Si je couche sur le pavé,
Je n'en suis que plustost levé
Parmy les troubles de la guerre;
Je n'ai point un repos en l'air,
Car mon lit ne sçauroit branler
Que par un tremblement de terre.

2. Allusion à son adaptation du *Phedon* de Socrate, mais il est faux que cet ouvrage ait été incriminé dans le procès qui lui fut intenté.

3. Le *Mercure françois* de 1626 relatant sa mort ne parle pas de sa confession ;

Je ne sçay en quelle posture
Il est soubs ceste sepulture,
Il vit des Theophile assez,
Priez donc pour les Trespassez.

Ceste épitaphe ne fust pas achevée, et tout le monde n'eust pas si tost donné les signes de son approbation qu'un de la mesme troupe de ces indifférents, dit qu'il avoit ce quatrain à mettre avec les autres :

Celuy qui pour ses bons vers
Méritoit un hécatombe
Pourry dessoubs ceste tombe
Est desja mangé des vers.

Un autre interrompant les passionnez qui vouloient dire quelque chose selon leur sentiment se fit entendre de la sorte :

En fin Theophile est mort,
Il est quitte du mauvais sort,
Et ce que la double verole
Qui lui fist vomir de la cole[1],
Ce que l'exil et le guichet,
Ce que par aucun vitupere
Tous ses ennemis n'ont sceu faire,
Une fièvre quarte l'a fait :
Son corps est dessous ceste lame,
Le bon Dieu veuille avoir son ame.

C'est bien fait de prier pour luy (dirent quelques-uns) Dieu mesme nous commande l'oraison pour nos ennemis, ouy (répliqua promptement un Docteur en distinctions) quand ils sont en estat de recevoir l'effect de nos prières : mais lors que par de fortes apparences et des conjectures probables, ou bien peu différentes de la certitude, on croit une personne incapable de suffrages et d'oraisons, pour n'estre

Garasse dit qu'il *mourut comme une bête après avoir traduit en risée les exhortations qu'on lui faisoit pour l'amendement de sa vie*, le père Théophile Raynaud a accepté l'allégation de Garasse, mais deux contemporains sont non moins affirmatifs en sens contraire : l'auteur du *Récit de la mort et pompe funèbre observée aux obsèques du sieur Théophile*, 1626, et le Père Guillebaud (Don Pierre de Saint-Romuald) dans son *Tresor chronologique et historique*, t. III, p. 884. — Quoi qu'il en soit ses obsèques furent solennelles, dix-huit prêtres y compris quatre porteurs l'accompagnèrent à sa dernière demeure.

1. Allusion à la cinquième strophe de la pièce *Satyre* du *Parnasse satyrique*, 1622

Je pisse le verre et le feu,
Je ne crache que de la colle
Je n'ay pas presques un cheveu,
Ha! ventrebleu! j'ay la .....

pas morte *in Domino* il me semble que tous les vœux qu'on fait pour elle lui sont inutiles, et partant. Tout beau (dit un bon amy du deffunct, prenant le Docteur par sa robe) laissez-moy parler là dessus. Je voy bien que vous voudriez conclure, que Théophile n'estant pas dans ceste prison, où les morts achèvent de payer les debtes de leur vie, il n'en sçauroit estre tiré par des prières et par ainsi qu'il le faut laisser où il est, mais c'est dont je suis fort en peine, et l'incertitude me fait dire,

Où est ce Favory des filles de mémoire?
En Paradis? il ne le croyoit pas.
Dans les enfers? il ne le craignoit pas,
Mettons-le donc dedans le Purgatoire :
Mais il n'y entre point de Veau,
Laissons-le donc dans le tombeau.

Chacun rioit de ce rencontre, et se preparoit à faire la retraitte, comme un de la troupe qui n'avoit encores dit mot, commença par ces paroles, encores ne faut-il pas Messieurs, qu'après nous estre entretenus si long temps du sieur Theophile de Viau, nous le quittions sans lui rendre tous d'un accord les devoirs de la sépulture, son âme seroit tousjours vagabonde : et plustost que de la laisser dans le tombeau, il vaut mieux luy donner quelque place convenable à ses mœurs, et graver sur la pierre où repose son corps.

Icy gist le corps de Viau,
Mais son ame, grand Pythagore,
Est-elle pas dans un Centore?
Dans un Singe, ou dedans un veau?
Dans un Porc, dans une Belette,
Dans un Pan, dans une Choüette,
Dans un Bouc, dans un Escargot,
Dans une Limace baveuse,
Ou quelque beste venimeuse?
Non, elle est dans un escarbot.

Tout le monde approuva fort cest épitaphe, et puis chacun se retira en disant, puisque son âme et son corps sont logez n'en parlons plus,

Jam parce sepulto.

II. — Le ‖ trespas ‖ de Theophile ‖ Avec les dernières paroles qu'il ‖ profera avant que de rendre ‖ son esprit. ‖

A Paris. || M.DC.XXV. (1625, pour 1626?). In-8, de 8 ff. n. chiff. (30 strophes de 10 v. et 1 épitaphe).

Voici les cinq premières strophes :

Ja Theophile retenu
Dans les fers d'un obscur Dedale,
Avoit constamment soustenu
Les maux de Sysiphe et Tantalle,
Lorsque son esprit languissant
Luy fit dire tout fremissant
Au Dieu qui lance le tonnerre
Ces paroles fondant en pleurs :
Pere, ravis-moy de la terre
Où je suis le but des malheurs.

Quelle fatalité du sort,
Quelle malice de l'envie,
Esmousse le dard de la mort
Et me fay prolonger la vie.
Qu'ay-je ô bons Dieux jamais commis
A ceux qui me sont ennemis,
Helas pourquoy pry-je naissance,
Ciel qui seul me peux secourir,
Puis qu'il m'est osté la puissance
De vivre ou de pouvoir mourir.

Encore si entre deux piliers
Ainsi qu'un Samson magnanime,
Expiant mes souspirs derniers
Je pouvois fameuse victime
Charger de Cloton les autels,
Avec mes Zöilles mortels
Je serois bien-tost de la troupe
Des ombres qui errent là bas
Faisant voir le pouvoir d'Attroppe
A ceux qui cherchent mon trespas

Mais Jupin ne veut m'escouter
Et le Ciel semble sans oreilles,
Alors que je veux lamenter
Mes douleurs qui n'ont de pareilles,
Et ceux-là qui m'estoient plus chers
Sont à mes clameurs des rochers,

Comme Niobe dans Sipille,
Aussi comme elle sans secours
Mon cerveau des larmes distille
Qui font un fleuve de leurs cours.

Ha! chere France, as-tu produict
Ce digne successeur d'Homere,
Pour l'offusquer dedans la nuict
Au moment qu'il voit la lumière,
Ouy, car l'enceint de l'Univers
Semble incapable de ses vers,
Mais les potentats de l'Europpe,
Lisans quelques jours ses escrits,
Regretteront sa Calioppe
Qui le fit roy des beaux esprits...

Les cinq dernières :

Les Dieux exempts de passion
Touchez de son cruel désastre,
Luy donnant lieu pres d'Arion
Firent de son esprit un Astre,
Qui dispensé du sort humain
Malgré l'envie aux dents d'airain
Qui luy avoit tendu des toilles
Et des appas plus que mortels,
Il brille parmy les estoilles
A l'aspect des Dieux immortels.

Les Nymphes des verdes forests,
Et les Navondes de la Seine,
Secrettaires de ses regrets
Et de son incroyable peine,
Lavèrent son corps de leurs pleurs,
Puis l'embausmant de mille fleurs
Le poserent en sepulture
Dans un monument tout exprès,
Où toujours malgré la froidure
Naissent les lys et les cyprès.

L'organe des sçavans Gregcois
Et la trompette Mantoüanne,
Qui charmoit l'oreille des Rois,
Du Po jusqu'à la Tramontane,

Et les Philosophes vantez
N'ont point esté tant regrettez,
Que ce doux chantre au luth d'yvoire,
Qui en tout siècle et en tout lieu
Vivra au temple de memoire
Par des caracteres de feu.

Bel esprit qui repose au Ciel,
Mes vers te soient pour Hécatombe
Tousjours le jasmin et le miel
Puissent naistre dessus ta tombe,
Tousjours le concert des oyseaux
Te chante des mottez nouveaux,
Et tousjours les troupes des Anges
Marians tes airs à leurs voix
Chantent tes celebres loüanges
Sur les luths touchez de leurs doits.

Passant, si tu vois quelque fois
Le tombeau de ce grand Poëte
Souviens toy qu'il fut des François
Et des grands Princes le trompette,
Et que pour sa seulle vertu,
De l'Ambition combattu,
La mort luy ferma la paupiere
Dans un labirinthe odieux,
Pour luy desclore la barriere
Qui conduit l'ame dans les Cieux.

Et l'épitaphe :

Cy gist dans ce tombeau ombreux
Théophile honneur de la France,
Qui vainquit par ses vers nombreux
L'Hidre empesté de l'ignorance.

Les Muses font pour luy le dueil
Et lamentant eschevelées,
Gisent aux pieds de son cercueil
Sans pouvoir estre consolées.

F. LACHÈVRE.

LES

CENT NOUVELLES NOUVELLES

ADAPTÉES PAR LA MOTTE ROULLANT

(1549)

Les *Cent Nouvelles Nouvelles* furent imprimées à maintes reprises pendant un demi-siècle, après que Vérard les eut publiées pour la première fois en 1486. Puis, vers 1540, le succès se ralentit: le style du xve siècle devenait caduc. Pour assurer aux œuvres populaires un succès permanent, il fallait les adapter au goût du jour, les moderniser, presque les traduire. Les *Cent Nouvelles* n'allaient pas tarder à subir ce rajeunissement nécessaire.

En 1549, l'imprimeur parisien Jean Réal tentait l'entreprise et mettait en vente, concurremment avec Guillaume Le Bret, les *Fascetieux devitz des cent nouvelles nouvelles*[1] :

Les Fascetieux ‖ DEVITZ... Paris, Jehan Real, 1549 (*v. reprod.*) — [*A la fin* :] Cy finissent les fascetieux deuitz des cent nouuel-‖les nouuelles, veues, corrigées & additiōnées se-‖lon leur sens naturel, & langaige plus practiqué ‖ en Francoys par le seigneur de la Motte Lyon-‖noys, & imprimé a Paris par Iehan Real, Impri-‖meur de ladicte ville.

1. Cf. La Croix du Maine, éd. R. de J., II, p. 143; — Brunet, III, col. 802; — Nodier, *Description raisonnée...*, p. 335.

In-8, 128 ff. n. ch. sign. a-q par 8. Caractères ronds, lettres ornées. La marque du titre est celle de Jehan Philippi (Silvestre, n° 920)[1].

Les Faſcetieux

DEVITZ DES CENT NOVVELLES, NOVVELLES, TRES RECREATIVES ET FORT EXEMplaires pour reſueiller les bons eſpritz Francoys, veuz & remis en leur naturel, par le ſeigneur de la Motte Roullant Lyonnois, homme treſdocte & bien renommé.

Auec priuilege du Roy.

On les vend à Paris en la rue du Meurier à l'ymage ſaincte Geneuiefue par Iehan Real.

1549.

Privilège pour cinq ans accordé à Jehan Réal, « lequel nous a faict dire et remonstrer, que puis peu de temps en ça, il a faict revoir, corriger et adjouster les facetieux deuitz... », le 28 juin 1549.

1. L'imprimeur Jean Réal n'a pas commencé à exercer en 1518, comme le dit Lottin, mais probablement en 1538, l'erreur de Lottin semblant possible à démontrer par une

— F. aiiii, huitain : Au lectevr, rime || à plaisir. || ❧ Qui vouldra en brief des nouuelles ſcauoir... — (Bibl. part.)[1].

Mes recherches sont demeurées vaines : je n'ai pu obtenir aucun renseignement sur ce seigneur de la Motte Roullant Lyonnois — peut-être un nom supposé — qui, pour le compte de Jean Réal, remania les *Cent Nouvelles*. Il présente son travail par une *Epistre exortative aux lecteurs de bonne volunté* qui ne manque pas d'une certaine verve rabelaisienne :

Tresillustres, magnificques et treschevaleureux capitaines, gentilz hommes, courtisans, et vous autres bons souldars, qui voluntiers vous adonnez à toutes gentillesses, et souvent employez vostre jeunesse à deviser joyeusement avecques les dames et damoiselles, pour lesquelles le plus souvent vous contrefaictes les transiz. A vous premierement j'ay dedié ces belles nouvelles, pour vous exciter à rire et gaudir gallentement, et par similitudes et faictz modernes escriptz en ce petit traicté, pour tousiours augmenter vos creditz et gaillardises, et pour alonger les beaulx propos qu'avez accoustumé tenir avecques vos mignonnes et gorgiases valentines. Enquoy le plus souvent vous passez les nuictz, fuyant melancolies, en beuvant d'autant pour mieulx respirer au proffit du corps, et l'aise de vostre memoire. A vous aussi tresvenerables beuveurs, tondeurs de nappes, crocheteurs de flascons, et autres qui voluntiers vous adonnez à scavoir nouvelles pour en faire vostre proffit es lieux celebres des vinipotatiques tavernes et beaulx cabaretz attendant le vin fraiz, et grosses endouilles sallées, et aussi pour passer le temps, et la pluye, et de peur de dormir. A vous beaulx mignons parasites, escornifleurs, et autres fleureteurs de grosses cuysines qui tant honnestement faictes vostre proffit des nouvelles de court pour resjouyr les gros evesques, abbez, chanoynes et autres personnages farciz de benefices qui vous recoivent en leurs tables. A vous aussi gouteux et verollez qui jadis tant virilement avez combatu, que maintenant en portez les enseignes et guidons de peur

faute d'impression de La Caille. Outre la marque de Jean Philippi, il a fait usage d'une marque toute abîmée de Gillet Cousteau dont il fit sauter le nom, l'initiale et les couteaux. Il ne paraît pas avoir édité lui-même aucun volume, sinon quelques petites plaquettes; tous les livres sur lesquels son nom figure comme éditeur se retrouvent avec d'autres noms que le sien : ce sont des volumes imprimés pour d'autres et dont, selon la coutume du temps, il se réservait un petit nombre d'exemplaires avec le droit de les vendre lui-même, en mettant son nom sur le titre. — (Communication de M. Ph. Renouard.)

Avec les *Fascetieux devitz*, l'ouvrage le plus intéressant sorti de ses presses est, en 1543, les *Comptes amoureux* de Jeanne Flore.

1. Trois exemplaires de cette première édition figurent dans les catalogues : l'ex. Nodier (cat., 1844, n° 814), Lurde (cat. 1875, n° 312), Ruble (cat. 1899, n° 462); — l'ex. Cigongne (cat. n° 1994), aujourd'hui à Chantilly (cat. Delisle, n° 1056); — l'ex. Guyot de Villeneuve (cat. 1900, n° 988).

que ne soyez oysifz, j'ay dedié ces fascetieux devitz, lesquels font de leur naturel rajeusnir les vieulx emerites, font rire les piteux, allument le feu de joye, font croistre l'encre au cornet, servent d'emplastres au besoing, et font oublier toutes rencunes, maledictions et injures, car elles ont esté tainctes au fleuve de l'esté. Et generalement à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'ilz soient sains et malades, bossus, boyteux et contrefaictz, à tous barbiers, marchans, hostes, hostesses et lingeres, quecunque prebstres, moynes jeunes et vieulx, et autres enragez de rien faire. J'ay presenté ces belles nouvelles, desquelles furent jadis escriptes en tresrude et mal consonant langaige, avecques raisons prolixes, et le plus souvent sans propos, enquoy les auditeurs estoient treschargez pour la grande multitude et variété de parolles. Et pour ceste occasion, ce livre avoit esté delaissé comme chose ennuyeuse et mal limée au gré et plaisir des Francoys, lesquelz sur toutes nations appettent brieveté en leurs langaiges, au moyen de leur tant subtil entendement, comprenant en brief la substance du narré tant sont industrieux et bien nez. Et pour ceste cause quand ma tresaymée Valentine nous auroit produict en sa faveur, nous l'avons diligemment veu et leu et totallement immué le langaige anticque, et remis les nouvelles en leur naturel, brief et succint, comme vous pourrez veoir par la lecture d'icelles, à fin que tant vos oreilles qu'espritz ne recoivent choses inutilles et mal consonantes aux fascetieux devitz. Et davantage, pour ce que es anticques j'ay trouvé plusieurs comptes indignes de vos oreilles, qui estoient aussi sans saulces ne raisons. Nous les avons ostées, au lieu desquelles avons mis plusieurs comptes tresjoyeulx et dignes d'estre refferez es assemblées et en toutes bonnes compagnies, à propos pour eviter melancolie et faire trouver le vin meilleur, desquelles plusieurs comme j'espère en lecheront leurs doidz, et n'en auront à demy, mais pour ceste heure ilz se pourront contenter en demourant sur leur appetit, esperant qu'alors que je les voiray famelicques, et appetans autres semblables, je les resasiray encores de meilleures que je leur garde en ma manche bien serrée de peur qu'ilz ne s'envollent, car le danger y est grand. Doncques, tresdebonnaires, je vous supplie que ces fascetieux devitz vous lisiez et iceulx retenez de bonne affection, au travail de vostre corps en vostre noble memoire, et vous mesmes montrez envers les dames et autres bonnes compagnies qu'en avez entendu quelque chose, à fin qu'en après le tout leu vous soyez digne d'estre appellé le paragon des dames, beau deviseur, et le plaisant valentin. Enquoy faisant, pourrez acquerir louanges immortelles, avecques dragées et potz de confitures que vous leur demanderez si estes si hardy, vous suppliant de boire, *in sempiterna secula*. Ainsi soit.

La Motte Roullant explique fort bien sa tâche : il a pris les *Cent Nouvelles* « lesquelles furent jadis escriptes en tresrude et mal consonant langaige, avecques raisons prolixes, et le plus souvent sans propos », puis il a « totalement immué le langaige anticque et remis les nouvelles en leur naturel, brief et succint ». Il a donc adapté et résumé.

Que deviennent entre ses mains les nouvelles du xve siècle? Nous allons le voir par un exemple, en choisissant un chef-d'œuvre, le récit le plus spirituel des *Cent nouvelles*, le conte de la procureuse et du clerc. Voici le texte de l'édition originale (nouv. XXIII) :

Nagueres quen la ville de mons en haynnault ung procureur de la court dudit mons asses sur aage et ia ancien, entre ses aultres clercz avoit ung tresbeau filz et gentil compaignon duquel sa femme a certaine espace de temps sen amoura tresfort, et tresbien lui sembloit quil estoit mieulx taille de faire la besoigne que nestoit son mary : Et affin quelle esprouvast se son cuider estoit vray elle conclud en soymesmes quelle tiendra telz termes que sil nest plus beste que ung asne il se donna tantost garde quelle en veult a luy. Pour executer ce desir ceste vaillante femme jeune, fresche et en bon point venoit souvent et menu coustre et filer aupres de ce clerc et devisoit à luy de cent mille besoignes, dont la pluspart tousjours en fin sur amours retournoient, et devant ces devises elle noublia pas de le servir daubades assez largement. Une fois le boutoit du couste en escripvant, une autre fois luy gettoit des pierretes tant quil broulloit ce qu'il faisoit et luy failloit recommencer, ung autre jour recommençoit ceste feste et luy ostoit papier et parchemin tant quil failloit quil cessast leuvre, dont il estoit tresmal content doubtant le courroux de son maistre. Quelque semblant que la maistresse long temps luy eust monstre qui tiroit fort au train de derriere, si lui avoient jeunesse et crainte les yeulx si bandes quen rien il ne sapercevoit du bien quon lui vouloit : neantmoins en la fin il perceut qu'il estoit bien en grace, et ne demoura gueres apres ceste deliberacion que le procureur estant hors de lostel sa femme vint au clerc bailler lassault quelle avoit de coustume, voire trop plus aigre et plus fort que nulle fois de devant tant de ruer, tant de bouter, de parler, mesme pour le plus empeschier et bailier destourbier elle respandit sur buffet, sur papier, sur robe, son cornet a lencre. Et nostre clerc plus congnoissant et mieulx voyant que cy dessus, saillit sur piez et

assault sa maistresse et la reboute arriere de luy, priant quelle le laissast escripre, et elle qui demandoit estre assaillie et combatre ne laissa pas pourtant lemprinse encommencee. Scavez vous que luy a dit le clerc, ma damoiselle cest force que je acheve lescript que jay encommence. Si vous requier que vous me laissez paysible, ou par la mort bieu je vous livreray castille. Et que me feries vous beau sire dit elle la moe. Nennil par dieu. Et quoy donc. Quoy. Voire quoy. Pour ce dit il que vous avez respandu mon cornet a lencre et aves broullie mon escripture, je vous pourray bien brouller vostre parchemin, et affin que faulte dencre ne mempesche descripre jen pourray bien pescher en vostre cornet. Par ma foy dit elle vous en estes bien lomme, et croies que jen ay grant paour. Je ne sçay quel homme dist le clerc, mais je suis tel que se vous vous y esbates plus vous passeres par la. Et de fait vecy une roye que je vous fais, et par dieu se vous la passes tant peu que se soit se je vous faulx je vueil qu'on me tue. Et par ma foy dit elle je ne vous en crains et si passeray la roye et puis verray que vous feres. Et disant ces paroles marcha la dureau faisant le petit sault oultre la roye bien avant, et le bon clerc la prent aux grifz sans plus enquerre, et sur son banc la rue, et creez quil la punit bien, car selle lavoit brouillie il ne luy en fist pas mains, mais ce fut en autre façon, car elle le broulla par dehors et a descouvert, et il la broullia a couvert et par dedans. Or est il vray que la present y estoit ung jeune enfant de environ deux ans filz de leans. Il ne fault pas demander sapres ces premières armes de la maistresse et du clerc il y eust plusieurs secrez remonstrez a mains de parolles que les premieres. Il ne vous fault pas celer aussi que peu de jours apres ceste adventure ledit petit enfant ou comptoir estant ou nostre clerc escripvoit, le procureur et maistre de leans survint et marche avant pour tirer vers son clerc pour regarder quil escripvoit ou pour espoir dautre chose, et comme il approucha la roye que son clerc avoit faicte pour la femme qui encores nestoit pas effacee, son filz lui crye et dit mon pere gardes bien que vous ne passes cette roye : car nostre clerc vous abatroit et houspilleroit ainsi quil fist nagueres ma mere. Le procureur oyant son filz et regardant la roye si ne sceust que penser, car il luy souvint que folz, yvres, et enfans ont de coustume de verite dire. Mais non pourtant il nen fist pour ceste heure nul semblant, et nest encores point venu a ma congnoissance se il differa la chose, ou par ignorance, ou par doubte desclandre, etc.[1]

1. Le texte de Vérard est fort altéré. Lacune surprenante, il n'existe encore aucune édition critique des *C. N. N.*

Voici maintenant la version de La Motte Roullant (nouv. XXXI) :

Au mont en Haynau, fut jadis un procureur, lequel avoit un jeune clerc, beau à merveilles, dont la maistresse fut amoureuse, et pour parvenir au desduict souvent elle portoit sa besongne à l'entrée de l'huys de l'estude du clerc et en l'absence du procureur se railloit et gaudissoit de ce clerc le reprenant de son langage et de ses manieres de faire et tout en riant si familiairement luy contoit plusieurs joyeux contes qu'elle donna à cognoistre au clerc sa conception et desir. Un jour que le procureur estoit en commission, la dame comme de coustume entra dedant l'estude, et tellement evertua le clerc par ces petites riotes en le chactouillant, luy gettans de petites pierres, le poulcant, effaçant son escripture et autres mille sortes le provocant tellement qu'il dict à sa maistresse que si elle ne se desistoit, qu'il ne faudroit à luy taster son nombril, et feroit davantage : la dame qui ne demandoit autre chose, ne cessa pour telles menasses, et luy dict qu'il ne luy sçauroit faire pis que la moüe. Adonc le clerc fist une raye au millieu de l'estude et luy dict que si elle passoit cette raye, qu'il ne faudroit à son entreprise, et la dame incontinent trespassant s'en va vers luy, disant qu'elle le deffioit : adoncques le clerc la print et la coucha sur un banc et vivement luy fist son desir en quoy la dame ne feist aucune resistance. Toutes ces amourettes feurent expediées en la presence d'un petit enfant de la maison qui veoit et escoutoit tout : un jour le procureur entra en son estude, comme de coustume où son petit enfant estoit, et ainsi que le procureur voulut approcher de son cler, son enfant luy dict qu'il ne passast pas la raye qu'il luy monstra, car le clerc luy feroit comme il avoit faict à sa mère : de ses propos ledict maistre ne tint pas grand compte, à toutlemoings pour lors n'en fist-il semblant, et n'est memoire qu'il en ait revelé autre chose.

Évidemment, l'histoire demeure la même, mais elle perd tout son charme. Au lieu d'une petite comédie, il ne reste plus qu'un argument.

Comme il le déclare lui-même, La Motte Roullant n'a pas adapté tout le recueil gothique ; sur les cent neuf contes que renferment les *Fascetieux devitz*, quatre-vingt-six seulement sont empruntés aux *Cent Nouvelles*. Parmi celles-ci quatorze ont donc été rejetées comme « indignes, sans saulces ne raisons » : ce sont les nouvelles 59, 60, 63, 68,

70, 74, 83, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 99. La concordance des autres s'établit facilement[1] :

1 à **13** correspondent.

14	correspond à	19	**38**	correspond à	47	**65**	correspond à	67
15	—	23	**39**	—	48	**66**	—	68
16	—	24	**40**	—	49	**67**	—	69
17	—	25	**41**	—	50	**69**	—	70
18	—	26	**42**	—	51	**71**	—	71
19	—	27	**43**	—	51 bis[2]	**72**	—	72
20	—	28	**44**	—	52	**73**	—	73
21	—	29	**45**	—	53	**75**	—	74
22	—	30	**46**	—	54	**76**	—	75
23	—	31	**47**	—	54 bis	**77**	—	76
24	—	32	**48**	—	55	**78**	—	77
25	—	33	**49**	—	56	**79**	—	78
26	—	34	**50**	—	58	**80**	—	79
27	—	35	**51**	—	58 bis	**81**	—	80
28	—	36	**52**	—	59	**82**	—	81
29	—	38	**53**	—	60	**84**	—	83
30	—	39	**54**	—	61	**85**	—	84
31	—	40	**55**	—	62	**86**	—	85
32	—	41	**56**	—	63	**87**	—	86
33	—	42	**57**	—	64	**88**	—	87
34	—	43	**58**	—	65	**89**	—	88
35	—	44	**61**	—	101	**90**	—	89
36	—	45	**62**	—	102	**92**	—	91
37	—	46	**64**	—	66	**98**	—	98

A ces quatre-vingt-six nouvelles, La Motte Roullant ajoute vingt-trois contes étrangers dont voici le relevé :

14. — D'un supersticieux medecin qui ne vouloit rire aveques sa femme, sinon quand il pleuvoit, et de la bonne fortune de la dicte femme apres son trespas.

15. — D'un baudroyeur qui tapissa la chambre de sa femme accouchée de ses cuirs et du motif d'icelluy.

16. — D'un escollier qui donna sa robbe à une jeune apothicaresse d'Orleans pour jouir de son amytié, et comment il eust sa robbe.

17. — D'un seigneur de Thurin qui guerist sa femme d'une griefve

1. Les premiers chiffres, gras, désignent les *C. N. N.*
2. La numérotation des *Fascetieux devitz* est souvent fautive.

maladie de courte allaine, pour avoir faict un enfant à sa chambriere.

18. — Comment un prothenotaire executa le debvoir d'amours, avecques une jeune femme d'un marchant drappier, et de l'issue de ladicte execution.

20. — De la plaisante responce que feit un escuyer à un prince acomparant sa sœur au naturel de son pere excellent abbatteur de femmes.

21. — D'un maistre praticien et de son clerc.

22. — De la cautelle d'un garson d'hostellerie pour estranger quelques moynes qui coustumierement logeoient leans.

37. — De la cautelle d'une jeune femme qui fist jurer son debteur sur un bras sainct Anthoine, dont elle recouvra sa debte.

82 [84.] — De la response d'un clerc de Paris qui trouva sa maistresse en l'hostel d'une macquerelle.

90 [92]. — D'un gros personnage qui tressagement corrigea sa femme, sans lui faire mal, pour l'avoir trouvée en adultaire.

92 [94]. — De celuy qui mist sa robbe rouge sur le lict où sa femme et son amy estoient couchés ensemble sans mot dire, et comment depuis la damoyselle fut repudiée.

93 [95]. — D'une cautelle d'un mary envers sa femme qui demandoit des nouvelles bagues et habillemens pour se parer. Et comment elle en fut frustrée.

94 [96]. — De Triboullet fol du Roy François et de ses fascetieulx actes.

95 [97]. — D'un secretain de religieuses qui contrefist la parolle de l'ange du ciel pour jouir des belles religieuses de leans.

96 [98]. — D'une fascetieuse responce d'une vieille contre les procureurs et advocatz.

97 [99]. — Joyeulx comptes de la savetiere, du prebstre et du savetier.

99 [101]. — D'un sergent qui fut trouvé couché aveques sa chambriere et comment il en fut mocqué.

103 [105]. — D'un chanoyne qui invita quatre de ses compagnons à disner d'un gros cochon, et comment il leur presenta une grosse pièce de lard gras au lieu et mangea le disner des autres.

104 [106]. — De la cautelle d'une damoyselle pour faire jouyr son amy de l'amoureuse distribution en la presence du mary qui tenoit la teste à sa femme pendant qu'on lui faisoit la besongne.

105 [107]. — De celluy qui fist faire l'esprit pour persuader à sa femme de vendre sa maison.

106 [108]. — Comment par un petit enfant les amours d'une marchande et d'un prebstre furent revellez au marchant.

107 [109]. — D'un lymosin qui amena une grande quantité de chiens pour vendre à Paris.

L'œuvre de La Motte Roullant obtint un succès durable. Réimprimés en 1550, en 1570, en 1574, les *Fascetieux devitz* furent encore largement mis à contribution

par les compilateurs; ils servirent de base à des recueils anonymes comme celui des *Plaisantes et facetieuses nouvelles* de 1555 [1], comme les *Joyeuses aventures* [2], et cinq des contes ajoutés, à partir de 1568, aux *Nouvelles récréations et Joyeux Devis* viennent de La Motte Roullant (14, 22, 78, 85, 94) [3]. Sous leur nouvelle forme, les *Cent Nouvelles* continuèrent d'amuser les bonnes gens et, pour ce résultat, il importait peu qu'elles eussent perdu leur valeur littéraire.

LOUIS LOVIOT.

1. Dans l'édition d'Anvers, 1555, sur cent huit contes, M. Pierre Louÿs en a retrouvé quatre-vingt-quinze qui viennent de L. M. R.; — dans l'édition de Lyon, E. Barricat, 1555, sur cent neuf contes, quatre-vingt-dix-sept viendraient de L. M. R., selon La Monnoye, en note de La Croix du Maine (*l. c.*).

2. Cf. *Revue des Livres anciens*, I, pp. 210 et 301.

3. Le fait n'a pas été signalé par P. Toldo, *Contributo allo studio della novella francese del XV e XVI secolo*, Roma, 1895, in-4, pp. 147 et sqq.

NOTES

SUR

MAITRE GUILLAUME

FOU DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII

Contribution à l'Histoire de la Presse française

A M. Pierre Louÿs.

I

La question de la liberté de la presse sous l'ancien régime a été trop souvent agitée, pour que je songe à réveiller des polémiques anciennes qui n'auraient peut-être plus un intérêt suffisamment actuel. Dans une étude célèbre, Charles Nodier avait essayé de prouver que la presse n'avait jamais été et qu'elle ne sera jamais plus libre en France qu'elle ne le fut avant le règne de Louis XIV[1]. En réponse à son mémoire, le bibliophile C. Leber écrivit un substantiel travail dans lequel il cite quantité d'ordonnances et arrêts destinés à mettre un frein à la liberté d'écrire[2]; mais son travail même et l'examen du catalogue de sa riche bibliothèque[3] prouvent que si la presse était bâillonnée aux XVIe et XVIIe siècles, les journalistes — quel que

1. Ch. Nodier, *De la Liberté de la Presse avant Louis XIV*, Bulletin du Bibliophile, 1834.
2. C. Leber, *De l'Etat réel de la Presse et des Pamphlets*, Techener, 1834.
3. Catalogue de la Collection Leber, 4 vol. in-8°.

soit le nom qu'on leur accorde : satiristes, pamphlétaires ou libellistes — avaient toute liberté de donner leur opinion à la seule condition de conserver l'anonymat.

Depuis l'apparition des travaux de Nodier et de Leber, beaucoup d'auteurs se sont occupés de la question de la liberté de la presse sous l'ancien régime. Faut-il rappeler les aimables volumes de Lenient sur la *Satire en France au XVIe siècle*[1], l'Introduction à l'inventaire de la *Collection Anisson-Duperron*[2], le très érudit ouvrage de Janmart de Bouillant sur l'*Histoire de Pierre du Marteau*[3], cet imprimeur de Cologne qui n'exista jamais que dans l'imagination des imprimeurs français, hollandais ou allemands désireux d'écouler les œuvres non signées des auteurs du XVIIe siècle. Mentionnerai-je enfin les travaux de Peignot sur la *Liberté d'écrire, du XVe siècle à 1831*[4] et les multiples introductions rédigées par les éditeurs des réimpressions de pamphlets ou de libelles anciens ?

De toute cette littérature on peut tirer une conclusion générale, quelque peu prud'hommesque sans doute, mais que je formulerai ainsi : la presse n'a jamais été plus libre qu'aux XVIe et XVIIe siècles et oncques elle ne fut soumise à des lois plus sévères. Pour un libelliste de ces temps toute la morale professionnelle se résume en un court dicton : *Pas vu, pas pris.*

Pouvaient seuls signer leurs œuvres les journalistes officiels chargés de défendre la politique royale. Depuis le règne de François Ier, les rois de France avaient des libellistes à leur service, les frères du Bellay avaient organisé un véritable bureau de la presse[5] et les écrivains rémunérés

1. Lenient, *La Satire en France au XVIe siècle*. Nouvelle éd., 1886, Hachette et Cie.

2. *Inventaire de la Collection Anisson-Duperron.*

3. L. Janmart de Brouillant, *Histoire de Pierre du Marteau*, Paris, Quantin, 1888.

4. Peignot, *Essai sur la liberté d'écrire... et sur la liberté de la presse depuis le XVe siècle jusqu'en 1831.*

5. Hauser, *Sources de l'histoire de France pour les règnes de François Ier et Henri II.* Introd. passim.

par le souverain venaient chercher auprès d'eux leurs inspirations[1]. Ces procédés se perpétuèrent par la suite, les Valois, Henri IV, Louis XIII et ses successeurs continuèrent la tradition. Tantôt, la politique royale était défendue par un libelliste, parfois elle était soutenue par un poète pensionné. Suivant les cas, les pamphlets affectaient la forme d'un travail d'érudition ou bien c'était un petit libelle court, incisif, ironique destiné au populaire. Les grands seigneurs avaient également des bureaux de presse; les Guise, les ligueurs comme Mayenne ou Mercœur rémunéraient des journalistes chargés de défendre leurs personnes contre les insinuations désobligeantes ou de soutenir la cause qu'ils avaient embrassée. Les œuvres de ces pamphlétaires étaient brèves ou longues suivant les cas; elles étaient en prose ou en vers; les unes attaquaient directement les personnages visés, d'autres au contraire procédaient par allusions. L'étude de tous ces libelles ou pamphlets constituerait une tâche considérable, car pour la rendre vivante il faudrait grouper sous un même chef tous ceux qui ont été publiés sur une question donnée. Or, si l'on songe que tous les problèmes qui nous agitent encore au point de vue politique et social, ont été posés aux XVIe et XVIIe siècles, si l'on se rend compte que les luttes religieuses ont été déchaînées pendant près de deux cents ans, si l'on réfléchit que les empoisonnements, les assassinats, les querelles de personnes ont été multipliés à l'infini durant le même laps de temps et que ces problèmes, ces luttes et ces querelles ont tous donné lieu à l'éclosion de libelles, on pourra juger de l'imposante bibliothèque que formerait la collection de ceux qui nous sont parvenus. L'examen de la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, du catalogue de la Bibliothèque Nationale, du recueil des pièces pour

1. *Le Mercure françois*, dont la création sous ce titre remonte à l'année 1605, reproduit au XVIIe siècle de nombreux libelles; ceux-ci sont tous d'origine officielle. Leur publication dans cette collection authentique leur origine de *communiqués du gouvernement*.

servir à l'histoire de France conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal, la lecture des Mémoires de l'Estoile ou de publications analogues à la *Bibliographie des Mazarinades* donnent déjà une idée de la luxuriante multiplicité de ces pièces fugitives signées ou anonymes.

Si quelques auteurs avaient la possibilité de signer leurs œuvres, qu'ils fussent des libellistes officiels ou qu'ils s'occupassent simplement de donner leur opinion sur des questions qui ne touchaient pas à la politique royale, la majeure partie des journalistes ne se dévoilaient pas dans leurs ouvrages. La peur du Châtelet ou de la Bastille, la crainte des vengeances personnelles leur étaient autant de motifs pour conserver l'anonymat[1]. Les imprimeurs eux-mêmes se risquaient rarement à faire figurer leurs noms au bas des feuilles de titres des libelles qu'ils éditaient. Aussi bien, ceux qui se permettaient de donner le jour à ces œuvres mordantes s'abstenaient-ils de toute indication ou cherchaient-ils à détourner la police en s'attribuant des noms imaginaires, en affublant leurs impressions de faux privilèges ou permissions et en se domiciliant dans des villes ou des lieux dont ils inventaient les noms.

Parfois, cependant, libelles et pamphlets sont signés, mais d'un pseudonyme emprunté à un personnage existant et très souvent ce personnage est l'un des fous en titre d'office de la Cour ou quelque bouffon, bateleur ou farceur connu de l'époque. Chicot, Angoulevent, Bruscambille, Pierre du Puy, Brusquet, Mathurine, Maître Guillaume, Martingan, le jeune et le gros Guillaume, Turlupin, le

1. Il importait surtout de ne pas s'attaquer aux personnes. Quand on s'en prenait à quelque personnage important, les représailles ne se faisaient pas attendre. Pour l'époque de Henri IV, cf. L'Estoile; pour le règne de Louis XIII, cf. F. Lachèvre, *Le Procès de Théophile de Viau*, Champion, Paris, 1909. M. Lachèvre a donné sur les libellistes qui attaquèrent de Luynes des détails curieux, t. Ier, pp. 29 et 34. — Dans les *almanachs*, il était bon de ne pas viser les personnes en place. Témoin les fâcheuses aventures qui advinrent à Léon Morgard, faiseur d'almanachs, qui, en 1614, ayant fait quelques prédictions un peu osées, se vit condamné aux galères pour neuf ans (*Mercure François*, 1614, p. 304).

Comte de Permission ont maintes fois servi à dissimuler la véritable personnalité des auteurs qui lançaient dans le public quelque méchant et venimeux libelle.

A la fin du XVIe siècle, sous le règne de Louis XIII, fous, bouffons et bateleurs ont joué un rôle important non seulement dans le monde des libellistes, mais encore dans celui de la librairie.

Sous leur nom on publiait des pamphlets et des satires, souvent ils se chargeaient de les vendre au Pont-Neuf ou au Palais. Ils débitaient également leurs bagatelles, leurs almanachs, leurs étrennes, leurs testaments et leurs chansons qu'ils composaient parfois eux-mêmes. Des éditeurs ayant constitué des recueils collectifs de pièces libres et licencieuses les exposaient en vente en leur en attribuant la composition. Tous les curieux de l'histoire littéraire connaissent l'histoire des *Satyres bastardes et autres œuvres follastres du Cadet Angoulevent*. Le volume n'émane pas de Nicolas Joubert dit Angoulevent ou Prince des Sots. C'est un recueil de poésies licencieuses formé par le libraire Estoc[1] qui, prenant le nom d'un bateleur à la mode, « a voulu, dit Nodier, se débarrasser de la responsabilité d'un mauvais livre ».

Des poètes notoires n'ont pas toujours dédaigné de publier quelques-unes de leurs œuvres sous le nom d'un bouffon. Mathurin Régnier fit imprimer l'une de ses satires sous le pseudonyme de Maître Guillaume, l'un des bouffons les plus célèbres du temps de Henri IV et de Louis XIII.

C'est en effet sous son nom que parurent de multiples libelles composés par des publicistes désireux de n'être pas reconnus. Maître Guilaume tient de l'histoire et de la légende. A-t-il personnellement écrit autre chose que des bagatelles, je l'ignore et je ne saurais dire au juste de quels libelles il est l'auteur responsable. De son vivant, il a joui

1. Le libraire Estoc, spécialiste d'éditions libertines et licencieuses. Cf. Lachèvre, *Le Procès de Théophile de Viau* (passim), Champion, 1909.

d'une véritable célébrité, il a été à la fois M. Mayeux, Prudhomme et Calino. Porte-paroles d'auteurs gais ou sérieux, Maître Guillaume a été universel, il a donné son opinion sur les questions les plus diverses et les plus graves. Il n'a ignoré aucun sujet; il a visité la terre, le ciel et les enfers, il a interviewé les vivants et les morts, il a eu les plus belles relations aussi bien à Paris que dans le royaume des cieux ou dans les Champs élyséens. Il a été l'unique Maître fou, le seul Maître Guillaume, car le jeune Guillaume et le gros Guillaume sous les noms desquels on a également publié des pamphlets sont totalement différents de Maître Guillaume, le bouffon de Henri IV et de Louis XIII.

Avant d'analyser brièvement les œuvres que les contemporains de Maître Guillaume ont publiées sous son nom, il convient de présenter ce singulier personnage. La tâche est assez malaisée, car les renseignements précis sur son compte sont peu abondants, et pour essayer de surprendre les origines et l'attitude du bouffon de deux rois, il faut surtout avoir recours aux libelles que l'on a imprimés sous son nom. Pour donner le change à leurs contemporains, les publicistes qui lui empruntaient sa personnalité ont parfois fourni sur lui quelques détails curieux. Avec leur aide et quelques données puisées de ci et de là j'essaierai de reconstituer l'existence de ce bizarre individu.

II

Maître Guillaume, de son véritable nom Guillaume Marchand, naquit à Louviers. Jacques, son père, y exerçait la profession d'apothicaire[1]. Son grand-père, Guillaume, avait été cuisinier au service du roi François Ier et il l'avait suivi en Piémont. Déjà ce maître-queue, doué à n'en pas douter d'esprit naturel, avait quelque peu tenu le rôle de

1. Détail puisé dans le pamphlet : *Boutade contre le roi d'Angleterre...* etc. Bibliographie n° 8.

bouffon auprès du roi[1]. En effet, par un ordre daté d'octobre 1538, François Ier ordonnait à son trésorier de remettre à Guillaume de Louviers « plaisant » 22 liv. 10 s. pour le plaisir qu'il lui donnait[2].

Devenu vieux, Guillaume se retira dans sa ville natale, auprès de ses enfants, Jacques, l'apothicaire et Perrine Cordoux, propriétaire d'une auberge bien achalandée[3]. Il se distrayait en faisant lire la Bible à son petit-fils; sans doute, la parabole du Nouveau Testament qui narre les aventures de l'enfant prodigue fit-elle grande impression sur le cerveau du bambin qui n'en retint que les joies d'une liberté prématurément acquise. En effet, un beau jour, il s'enfuit de la maison paternelle et alla se louer à un gentilhomme de Beauce qui l'employa à garder ses pourceaux. Il fallut que son oncle Pierre vînt le chercher pour le ramener à la maison paternelle.

Après cette escapade, Guillaume fut probablement placé en apprentissage chez sa tante Perrine. Gâte-sauces d'abord, marmiton ensuite, il devint cuisinier assez habile pour être engagé par le cardinal de Bourbon qui le prit à son service[4].

Il n'est si grand seigneur, pourvu qu'il soit un tantinet gourmand, qui ne se lie avec son maître cuisinier. Celui-ci, s'il est habile, peut se pousser dans la vie : à porter les poulets amoureux de Henri IV, Fouquet gagna plus qu'à piquer ses volailles et il devint marquis de la Varenne. A flatter le palais du cardinal, à lui narrer des anecdotes, il est probable que Guillaume sut gagner ses faveurs tout comme son grand-père s'était acquis les bontés de François Ier. Le public français de l'époque ne s'y trompa d'ailleurs

1. Même remarque : *Advis au sujet de l'Anticoton*. Bibl. n° 14.
2. *Cat. des Actes de François Ier*, n° 31784.
3. Même remarque : *Réponse de M. Guillaume au soldat francois*. Bibl. n° 1.
4. Même remarque : *Le Lunactique à Mre Guillaume* « Je te conseille de les accompagner dans ce beau voyage. Après tu soigneras la cuisine. Tu ne t'y prends pas trop mal, ce dit-on, si tu ne l'as oubliée depuis ton second métier ».

point, car en 1594[1], au moment de la mort du cardinal, courut à Paris le pasquil suivant :

Les Durets et Maistre Guillaume
Ont perdu leur maistre à ce coup
C'est à eux de dire un sept pseaume
La France n'y perd pas beaucoup.

Toutefois, Guillaume ne paraît pas avoir eu pour le cardinal un attachement très profond. Aggripa d'Aubigné traite ce Bourbon de tête de marotte et il raconte que son serviteur lui déniait la qualité d'homme pour ne lui accorder que celle de fantôme ou de ressemblance[2].

Maître Guillaume ne demeura pas longtemps avec le cardinal. Aux environs de l'année 1589, au moment où Henri IV vint en Normandie, Charles de Bourbon lui donna son fou. « Et de vray, ce fut Monsieur le Cardinal de Bourbon, le dernier mort qui me donna à vous, mon bon amy, au voyage de Normandie, » raconte Guillaume dans sa *Responce au soldat françois*[3].

A dater de cette époque, Maître Guillaume devint fou en titre de la Cour; il devait partager cette charge avec une folle, Mathurine, sur laquelle les Mémoires de l'Estoile et les auteurs du temps ont donné quelques détails curieux.

Pour ces différents personnages, qu'ils se nomment Angoulevent[4], Chicot[5], Martingan[6], Mathurine[7], Guillaume,

1. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Lemerre, t. VI, p. 219-220. Le cardinal de Bourbon mourut le 30 juillet 1594.

2. Agrippa d'Aubigné, *Confession de Sancy*, ch. IV.

3. *Response au Soldat français*. Cf. Bibliographie, n° 1 et *Bulletin du Bibliophile*, 1913, J. Mathorez, *A propos d'une campagne de presse contre l'Espagne*.

4. Angoulevent (Nicolas Joubert) Prince des Sots, fou de Henri IV. On peut trouver des détails sur son existence dans les Mémoires de l'Estoile et dans les notes abondantes de M. Fournier : *Variétés*... etc.

5. Chicot : fou de Henri III et de Henri IV, mort en 1595. On a publié sous son nom un certain nombre de pamphlets, notamment après l'assassinat des Guise.

6. Martingan, fou qui amusa tout Paris à la fin du XVIe siècle.

7. Mathurine. J'ai eu l'occasion de donner quelques détails sur son compte dans l'étude indiquée plus haut. Les Mémoires de l'Estoile parlent fréquemment de cette folle. Cf. également *Les Caquets de l'accouchée*, édit. Fournier et les *Variétés historiques*, du même.

Brusquet[1] ou le comte de Permission[2], le mot fou, tel que nous l'entendons actuellement est une expression impropre. Généralement ces divers personnages étaient simplement un peu « timbrés » et possédaient, sinon de l'esprit naturel, du moins une tournure d'esprit plaisante, qu'ils accentuaient en recueillant dans les livres de farces, les almanachs des temps passés, toutes les histoires ou anecdotes susceptibles de forcer le rire.

Ils tenaient de Calino et du joyeux vivant que l'on rencontre à certaines tables d'hôte; ils couraient de par la ville, fréquentaient assidûment les cabarets et notaient soigneusement les aventures advenues à telle conseillère ou à tel procureur au Châtelet. Ils étaient les colporteurs de la chronique scandaleuse et quand ils étaient admis auprès d'un roi comme Henri IV, très friand de nouvelles croustillantes, le Vert-Galant s'amusait au récit des aventures qu'ils lui rapportaient. Ces fous ou plus exactement ces plaisantins se rendaient compte de leur état, ils l'accentuaient en revêtant de bizarres accoutrements et ils tiraient profit de leur situation. Dans les *Essais de Mathurine* on lit : « Baste, si je suis folle, c'est à l'occasion, laquelle j'ay sceu empoigner si bravement qu'il m'en revient tous les ans plus de vingt et treize jacobus[3] de rente foncière sans compter les tours de baston. »

Le comte de Permission a laissé une liste de tous les

1. Brusquet : fou de Henri II, Francois II et Charles IX. Cf. Brantôme, *Les capitaines étrangers* et Dreux du Radier, *Récréations historiques*, t. I, p. 10, édit. de 1768.

2. Le Comte de Permission de son véritable nom Bluet d'Arbères. Sur le Comte de Permission voir une étude de Lacroix, *Bull. du Bibliophile*, années 1858 et 1859 et Fournier, *Variétés historiques*, t. VIII, p. 81. D'ailleurs, sur tous ces fous et plaisants, M. Éd. Fournier a donné des détails curieux mais épars dans les notes et introductions des œuvres diverses qu'il a éditées dans la *Bibliothèque Elzévirienne : Caquets de l'Accouchée, Gauthier Garguille* et *Variétés historiques et littéraires* (passim).

3. Monnaie d'or anglaise à l'effigie du roi Jacques Ier; elle valait 14 livres 14 sols. C'était la monnaie la plus enviée à Paris où l'on ne fabriquait pas encore de louis d'or. (*Chansons de Gautier Garguille*, éd. Fournier, Bib. Elzévirienne, note de l'éd., p. 75.)

dons et cadeaux que lui valaient ses réparties de maître fou.

Les rois n'étaient pas les seuls à posséder des fous en titre : certains grands seigneurs en avaient aussi [1]. Avant d'être au service de Henri IV, Guillaume avait appartenu au Cardinal de Bourbon. En général, tous soutiraient aux personnages de la Cour quelques dons généreux en échange d'une nouvelle ou d'une heure de distraction. Les fous de la Cour étaient les plus en vue; leur provende quotidienne était assurée, aussi étaient-ils enviés et jalousés. L'auteur du *Lunactique à maître Guillaume* lui dit qu'il ne veut pas comme lui se mettre aux gages du roi Henri IV « qui n'a déjà que trop de fous à nourrir et qu'il craindrait que ce prince ne l'assignât sur l'escarcelle du Comte de Permission ». Jalousie sans doute de quelque plaisantin trouvant trop verts les raisins de Me Guillaume!

En dehors des pensions qui leur étaient assignées, tous ces plaisants avaient d'autres moyens d'existence qui leur procuraient ces retours de bâton dont parle Mathurine.

Voulait-on obtenir une audience du Souverain ou parvenir jusqu'à lui, on s'abouchait avec un de ces maîtres fous qui avait à la Cour ses grandes et ses petites entrées. Moyennant cinq cents écus qu'on lui avait promis, Mathurine trouva l'occasion d'introduire auprès de Henri IV Mlle de Planci qui venait solliciter la grâce de son époux, le contrôleur de Bès, condamné à mort.

Désirait-on se procurer quelque jolie fille, on s'adressait à Angoulevent. Il était notable proxénète. Dans ses commandements, Me Guillaume dit :

> Les maq... tu chasseras
> Hormis le pauvre Angoulevent.

1. L'usage de posséder des bouffons était ancien. En Bretagne, dès l'année 1372, le duc Jean IV était suivi de Brient, bouffon de la Cour. Arthur II pensionnait Dago. — Cf. Trèvédy, *Les fous et folles des ducs et duchesses de Bretagne* : Société arch. du Finistère, 1896; — D. E. Delthil, *Les fous en titre d'office du Blésois* : *Nago et Triboulet*, Paris, 1884.

Tous les moyens d'existence étaient bons pour ces personnages. Brusquet a laissé la réputation d'un escroc et

LA
VICTOIRE
DV SOVLDAT FRANÇOIS, CONTRE MAISTRE
Guillaume.

Viue le ROY, *viue sa guerre,*
Viue le bon Souldat François,
Qui va faire porter en terre,
Maistre Guillaume à ceste fois.

1606.

BIBLIOTH. DE L'ARSENAL

loin de le conduire au Châtelet, ses larcins faisaient rire. On considérait comme un bon tour le vol d'un somptueux manteau commis au préjudice de Pierre de Strozzi ou

l'échange d'une chaîne de cuivre contre une chaîne d'or, aventure malencontreuse qui advint au fou du roi d'Espagne alors qu'il fréquentait Brusquet.

Quels qu'ils fussent, fous du roi, fous non pensionnés, tous ces plaisantins avaient une occupation commune : ils vendaient au Pont-Neuf ou au Palais les libelles, les pamphlets et les bagatelles dont les collectionneurs comme l'Estoile ou les frères du Puy étaient friands. Ils attiraient la clientèle par leurs boniments et écoulaient ainsi les opuscules imprimés chez Julien le Dinde, le Baron de l'Artichaut, ou la Veuve de l'Auteur.

Si bien renté qu'il fut, Maître Guillaume agissait comme ses compères en folie. Ne fallait-il pas se procurer des ressources pour se « rincer la gargamelle » et en bon Normand, Guillaume de Louviers avait souvent soif. Aussi lui donne-t-on comme armes deux flacons : l'un de vin blanc et l'autre de rouge. La réputation d'ivrogne de ce maître fou était bien établie ; multiples sont les quatrains dans lesquels on fait allusion à ses habitudes d'intempérance.

Comme sa compagne Mathurine, Guillaume dut se rendre compte du dérangement de sa cervelle et du parti qu'il pouvait tirer de ses dispositions naturelles à remplir l'office de fou.

Par hérédité, Guillaume tenait de son grand-père, l'ancien cuisinier de François Ier, une jovialité native. Sa jeunesse fut quelque peu débauchée : il adorait le vin et les femmes ; pour perdre définitivement la saine raison, il était à la merci d'un incident et celui-ci se produisit au moment où les huguenots pillèrent la ville de Louviers. Dans la bagarre, le neveu de Perrine Cordoux reçut un coup sur la tête et il s'en ressentit toute sa vie. « Ce grand coup de hallebarde que j'eus à la prise de Louviers à l'espine du dos sur le crâne me l'a toute tergiversée [la cervelle] les chaleurs me l'ont ébaudie, la fleur des femmes et la canicule me l'ont antiperistaziée » fait dire à

Guillaume l'auteur d'un libelle publié sous son nom.

Si, sur les genoux de son grand-père, Me Guillaume avait lu la Bible pour en tirer de saints enseignements, il avait rapidement abandonné cette saine lecture et s'était plongé dans l'étude de l'*Évangile des quenouilles*[1]. De l'œuvre de Fouquart de Cambray et d'Anthoine du Val, il avait retenu les gauloiseries et les dictons populaires qu'on y rencontre à tous les chapitres et il s'était ainsi formé un riche répertoire d'anecdotes drolatiques qu'il racontait à ceux qu'il voulait faire rire.

Sans doute réussissait-il pleinement dans son rôle de bouffon, car le Cardinal du Perron nous a laissé ce jugement sur maître Guillaume : « M. de Guillaume avait des visions extraordinaires. Un bouffon d'un caractère aussi admirable pouvoit servir au délassement de l'esprit. Il étoit lié avec M. de la Guesle qui l'engageait à le traiter d'un de ses meilleurs amis. »

Pour achever de peindre M. Guillaume, il faut ajouter qu'il était extrêmement laid et s'habillait d'une manière grotesque : « Guillaume n'avait pas plus de barbe que la Papesse Jeanne, dit un livre du temps, il était triste, blême, ridé ce qui pourrait faire croire qu'il était eunuque et cependant il était marié[2]. » Notre fou courait les rues revêtu d'une robe rouge qui lui descendait aux genoux. A la main, il tenait un grand bâton qu'il appelait « son oysel » et dont il se servait pour éviter les importuns et se défendre contre les pages et les laquais, garnements qui lui jouaient mille tours et dont il avait horreur. On conçoit que les gamins de Paris — ces moineaux spirituels et persifleurs — se gaussaient de Mathurine quand ils la voyaient courir les rues armée de pied en cap, et l'on comprend que les pages

1. *Les Évangiles des Quenouilles*, édition elzévirienne, Paris, 1855.

2. *Pièces pour servir à l'histoire de Henri III*, éd. Pierre Marteau, 1699, t. II, p. 141 et suivantes (notes de Le Duchat). — La planche à laquelle fait allusion le commentateur de la *Confession de Sancy*, se trouve en tête d'un pamphlet de l'année 1617, dirigé contre le Maréchal d'Ancre et intitulé *Le Retour de la Paix*.

et les laquais se moquaient de Me Guillaume lorsqu'il déambulait, vêtu de sa robe rouge et ne marchant pas toujours d'un pas assuré; malgré les soucis politiques, les querelles religieuses, les luttes de toutes sortes qu'il eut à soutenir, Henri IV ne perdait pas sa belle humeur et quand le Cardinal de Bourbon lui donna maître Guillaume, ce fut avec plaisir qu'il accepta de prendre à son service personnel le joyeux compagnon. Guillaume s'attacha à son nouveau maître, il lui fut fidèle et dévoué. Dans les débuts il partagea les misères du roi d'Yvetot, par la suite il connut la joie de s'asseoir aux Tuileries à la table royale et d'avoir ses entrées dans les appartements de « Monsieur son bon amy ». En lui narrant les anecdotes de la ville et de la cour Guillaume distrayait Henri IV. Peut-être même lui rendait-il quelques uns de ces services que le *Grand Alcandre*[1] demandait à ses familiers quand Fouquet de la Varenne ne pouvait exécuter ses commissions amoureuses.

A dater du moment où Guillaume fut attaché à la personne de Henri IV, il est à croire qu'il le suivit partout. Le 25 juillet 1593, il assista à Saint-Denis à l'abjuration de Henri IV; il se tint assez mal d'ailleurs à cette cérémonie, car il tira la langue aux ligueurs présents[2]. Au mois d'octobre 1595, Guillaume était à Amiens avec le roi[3]. Lors de son passage dans cette ville, Henri IV reçut de nombreux personnages qui le vinrent complimenter avant le dîner. Parmi eux se trouvait un député de Bretagne qui « estoit long en sa harangue et continuoit toujours (encor que le roy lui eust dict par deux fois qu'il abrégeast) or, s'estant levé, le laissant là, le roy lui dit : Vous direz donc le reste à Maître Guillaume ». Quand Henri IV eut définitivement conquis Paris, il installa son fou à l'hôtel de l'Ecu de France joignant l'hôtellerie de la Fleur de Lys[4]. C'est là

1. *Le Grand Alcandre*, surnom donné à Henri IV par l'auteur de l'*Histoire des amours du Grand Alcandre*, MDCLII.
2. L'Estoile, *Mém. Journaux*, éd. citée, t. VI, p. 76.
3. L'Estoile, *Ibid.*, t. VII, p. 40
4. Pamphlet intitulé : *Boutade contre le roi d'Angleterre.*

que Maître Guillaume demeura une partie de sa vie.

L'existence du bouffon était pleine de fantaisie. Tantôt il courait les cabarets, tantôt il allait au Pont-Neuf débiter

LE TRIOMPHE
DE MAISTRE GVIL-
laume, contre la victoire du ſoy
diſant Soldat François.

Soldat de nom, ſoldat François,
Soldat pour iouer à la pince,
Ne fais point ſouſbir ton harnois,
Dieu ſans toy gardera mon Prince.
1606.

ses propres œuvres ou les bagatelles des autres. Pierre de l'Estoile était un de ses clients les plus assidus. A diverses reprises le grand collectionneur de pamphlets et de livres note dans ses Mémoires qu'il a acheté des libelles à Maître Guillaume : « J'ai baillé ce jour à Me Guillaume de

cinq bouffonneries de sa façon qu'il portait et distribuait lui-même cinq sols qui ne valent pas cinq deniers mais qui m'ont fait plus rire que dix sols ne vallent[1]. »

Lorsque le maître fol n'errait pas du Petit More à la Truie-qui-file, lorsqu'il ne distribuait pas au Pont-Neuf ses élucubrations ou celles des anonymes qui publiaient sous son nom, il allait souvent visiter ses amis. Tous n'étaient pas de l'acabit d'Angoulevent ou de Mathurine, quelques-uns appartenaient à des classes plus élevées de la société. Il était reçu dans la famille de la Guesle, qui comptait un gouverneur d'Auvergne, un procureur général du roi, un archevêque de Tours, il entretenait de bonnes relations avec le Cardinal du Perron[2], le Jésuite Coton, le duc de Vendôme[3] et beaucoup d'autres personnages qui, sachant son intimité avec le roi, pensaient qu'il valait mieux être bien que mal avec un individu de son importance.

Maître Guillaume allait souvent à la cour, il y avait son franc parler. Ne se permettait-il pas de dire devant Henri IV que tout le royaume n'était qu'un royaume de « fouteries[4] »? Non seulement il avait au Louvre sa pleine liberté d'expressions, mais encore une complète absence de retenue dans les allures et dans les gestes.

Un jour le comte de Soissons lui dit[5] : « Il faut que tu ailles au Louvre devant une compagnie de dames et que devant elles tu montres ton c... mais garde-toi bien de dire que c'est moi qui t'ai appris cela et dis que c'est ta mère qui te l'a enseigné ». Aussitôt dit, aussitôt fait et Guillaume exhiba ce que seul a droit de voir Monsieur Purgon. Les dames se mirent à crier et voulaient le chasser de la salle; on lui demanda qui lui avait appris cette vilenie et Guillaume de répondre : « C'est le Comte de Soissons », mais

1. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. citée, t. VIII, p. 230.
2. *Perroniana*, art. Guillaume.
3. Détail puisé dans le pamphlet : *Boutade contre le roi d'Angleterre.*
4. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. citée.
5. *Perroniana*, art. Guillaume.

se ravisant de peur d'être battu, il ajouta : « Non, non, c'est sa mère ».

Dans la vie de M. Guillaume, il fut des circonstances moins gaies. Un jour on ramena au Louvre Henri IV, son bon ami, frappé à mort par Ravaillac. Le bouffon assista aux derniers moments du roi. Il en conçut un chagrin immense et en même temps il fit sur son propre compte d'amères réflexions. Qu'allait-il devenir? Continuerait-on à lui servir sa pension accoutumée? Lui faudrait-il du tout au tout modifier une existence agréable et pleine de fantaisie?

Maître Guillaume n'eut pas longtemps à se préoccuper, Louis XIII le conserva à son service et lui maintint ses revenus. Sans doute, durant les premières années du règne du jeune roi, n'eut-il pas à la cour cette situation enviable qui déchaînait auparavant de nombreuses jalousies. Toutefois il était admis au Louvre et même dans l'intimité du roi. Il n'eut vraiment de soucis qu'à l'heure où Albert, duc de Luynes, voulut réduire sa pension[1]. Dans la *Chronique des Favoris*, Me Guillaume descendu aux enfers, en compagnie de Zamet, dit à Henri IV : « J'aurai grande envie de luy larder les fesses à grands coups d'épingles [à de

1. Dans un pamphlet très violent contre de Luynes, plein de verve d'ailleurs, que le P. Lelong attribue à Langlois et qui est connu sous le nom de *Chronique des Favoris*, Maître Guillaume joue un rôle amusant. Dans ce libelle on lit le détail rapporté dans le texte de mon étude.

Voici en quelques mots l'analyse de ce pamphlet : Louis XIII ne trouve plus pour le servir un seul gentilhomme en qui il puisse avoir confiance Zamet et Guillaume descendent aux enfers pour mettre Henri IV au courant de cette triste situation. Ils se gaussent tous deux de la lâcheté de Luynes qui pourtant a gravi tous les échelons des honneurs. Henri IV leur répond. « La postérité, dit le feu roi, aura peine à croire que des gens de néant et sans valeur se soient en si peu de temps emparés du gouvernement de la France. » De Luynes vient ensuite faire sa confession et reconnaît tous les méfaits qu'il a commis, il avoue que ses propres soldats appelaient son quartier la place de poltronnerie « ils brocardoient aussi ma femme toutes les fois qu'elle venoit au camp ». Henri IV se retire dans son cabinet et revient en donnant à Zamet et à Me Guillaume de bons conseils qu'ils transmettront à son fils.

Ce pamphlet est très mordant. Il fut réimprimé dans le *Recueil des pièces dirigées contre le duc de Luynes.*

Luynes] pour me vanger de la pension qu'il m'a rongnée pour agrandir son beau frère de Mons. »

Malgré de Luynes, Louis XIII maintint sa pension à Maître Guillaume; en effet, dans le *Sommaire Traité des Dépenses de la France*[1], on lit sous la date de 1622 : « Remis à Me Guillaume 1800 livres par l'intermédiaire de son gouverneur Maître Jean Lobeys ».

Guillaume dut mourir vers l'année 1624[2]. En effet, le dernier pamphlet paru sous son nom date de cette époque et il n'y aurait plus eu d'intérêt pour les libellistes qui voulaient dissimuler leur personnalité à publier sous le nom du mort des satires dirigées contre les personnes, les mœurs ou les institutions. Toutefois quelques années après sa mort, un libelliste cruel, auteur d'un pamphlet plein de fiel dirigé contre le cardinal de Richelieu, évoqua l'ombre du maître fou et lui fit tenir aux enfers un dialogue curieux avec la Princesse de Conti qui venait de passer de vie à trépas.

Après sa mort, Guillaume demeura un personnage légendaire; si l'on ne publia pas sous son nom de nouveaux libelles, on mettait sur son compte toutes les sottises faites par les contemporains. Sa folie était devenue proverbiale et sans doute disait-on d'une personne, lorsqu'elle agissait peu sagement: elle se conduit comme Maître Guillaume. J'en veux voir une preuve dans un pamphlet espagnol connu sous le nom des *Sept Visions de Quevedo*[3]. Dans la deuxième de

1. Éd. Fournier. *Variétés Historiques et littéraires*. Pièce publiée dans ce recueil, vol. IV, p. 159-186; — Jal, *Dictionnaire critique*, parle également de ce document aux mots : *fous* et *bouffons*.

2. Quelques-uns des auteurs qui ont dit quelques mots de lui ont fait mourir Maître Guillaume en 1605 en s'appuyant sur ce fait que l'*Inventaire des livres trouvez après sa mort* date de cette année (Weiss, *Biog. Michaud*). Ce fait est controuvé puisque Pierre de l'Estoile parle encore de ce fou en 1609. — Dreux du Radier dans ses *Récréations Historiques* pensait qu'il mourut antérieurement, avant l'apparition de la première édition des *Perroniana* en 1619. Cette date est également inexacte puisque le document de 1622 parle encore de Maître Guillaume.

3. *Les Sept Visions de Dom Francisco de Quevedo Villegas, traduites de l'espagnol par le sieur de la Geneste.* A Paris chez Clément Malassis, dans l'estre Notre Dame, MCCLXVII.

ses visions Quevedo prête à l'un de ses personnages le discours suivant : « En même temps, voici un mort qui s'approche de moi, si fort en colère et si âprement que je croyais qu'il allait bientôt m'étriller. Diables de mondains, dit-il, que me voulez-vous? Que ne me laissez-vous mort et en repos? Que vous ai-je fait, moi, qui sans avoir part à rien, vous me diffamez en tout et me rendez coupable des choses que j'ignore. » Le personnage de Quevedo ayant demandé à qui il parlait, le mort lui répondit : « Je suis Me Guillaume qui est ici depuis plusieurs années et toutefois vous ne faites autre chose que de me tenir sur le tapis et vous jouer de moi. Quand quelques-uns d'entre vous font quelque folie et extravagance d'esprit, aussitôt on s'en prend à moi qui n'en puis mais, Maître Guillaume, dit-on, n'y fit jamais œuvre! Voilà de la tablature de Maître Guillaume! Maître Guillaume a été son maître. »

« Mais sachez que pour me faire ou dire des sottises et des impertinences vous êtes tous des Me Guillaume, encore plus fous que vous croyez que j'aie été. Et pour preuve ai-je fait des testaments ridicules comme vous autres, par lesquels vous recommandez à autrui de faire pour votre âme ce que vous n'avez pas voulu faire vous-mêmes? Me suis-je rebellé contre les puissants? ai-je cru me rajeunir, ai-je voulu réformer la nature et contester avec elle en me peignant ou crayonnant la barbe et les cheveux?... ai-je cru aux sorcières et à tous ces dresseurs de nativité et faiseurs d'horoscopes?... Pauvre Maître Guillaume! insolents et indiscrets que vous estes, pourquoi m'imputez-vous des dérèglements. »

Il n'y a pas lieu de penser que Me Guillaume ait, après sa mort, servi de porte-paroles à des auteurs du temps de Louis XIII et de Louis XIV. A l'exception de deux pamphlets des années 1631 et 1632 dont la scène se passe aux enfers, je n'ai retrouvé aucun libelle signé de son nom postérieurement à l'année 1624. Quelques auteurs ont pu faire une confusion en lui attribuant la paternité légitime

ou non de certains libelles publiés sous le nom de Jeune-Guillaume ou de Gros-Guillaume, mais ces deux personnages sont totalement différents de Maître Guillaume de Louviers, fou de Henri IV et de Louis XIII, ami de Mathurine et compagnon du Comte de Permission.

Le jeune Guillaume, bateleur du Pont-Neuf, était le fils d'un Gascon qui prit part au siège de Casteljaloux[1] et le Gros-Guillaume doit être indentifié avec Robert Guérin, comédien du début du XVIIe siècle et qui transmit à d'autres le nom de son emploi au théâtre[2].

Robert Guérin, dit la Fleur ou Gros-Guillaume, jouait la farce vers 1605 à l'hôtel d'Argent, au coin des rues de la Verrerie et de la Poterie. Il amusait follement Henri IV qui aimait à lui faire tourner en ridicule[3] les seigneurs de sa cour; il s'était illustré dans le personnage légendaire de Gros-Guillaume et c'est sous ce pseudonyme que lui-même et d'autres auteurs publièrent des libelles plutôt facétieux que d'ordre politique. Maître Guillaume et le Gros-Guillaume ne doivent pas être confondus.

Telle fut, sommairement esquissée, l'existence de Guillaume Marchand de Louviers, auteur de fadaises et de bagatelles, pseudonyme vivant de maints pamphlétaires. Sous son nom ont été éditées des pièces multiples qui parurent sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Toute révérence parler, il a été l'*Ignotus*, le *Renseigné*, le *Junius* de son temps. Avec quelques autres, il a servi de porte-paroles aux journalistes de l'époque ; il a été le plus bavard d'entre tous les discoureurs du début du XVIIe siècle. En quelques

1. Le Pétard || d'éloquence || de M^e || Guillaume le Jeune || MDCXXI; in-8°, p. 23. Pamphlet dirigé contre les protestants. « Mon père, Monsieur Maistre Guillaume le Vieux devint stropiat de la cervelle après avoir pris les armes à Casteljaloux. »

2. Tallemant des Réaux parlant de Laffemas dit qu'il jouait très bien le rôle de Gros-Guillaume. Voir aussi : *Choix de Mazarinades*, t. II, p. 192-193 : *Apologie pour Malefas*.

3. Sur Gros-Guillaume, M. Éd. Fournier a donné de nombreux détails dans son Introduction à l'*Édition des Chansons de Gautier Garguille* : La farce et la chanson au théâtre avant 1660. Bib. Elzévirienne, Paris, 1858.

mots M. Lenient l'a jadis assez bien caractérisé quand il écrivait : « Me Guillaume est le représentant de la causticité bourgeoise et pacifique... bien qu'il aime à dire son mot sur tout, il n'en est pas moins un grand partisan de l'ordre dans l'état, et de l'économie dans les finances et de l'obéissance aux Princes[1]... ».

Au vrai, Maître Guillaume est un chroniqueur quasi officiel. Il est très rare qu'il se range dans l'opposition; c'est la caractéristique de son tempérament d'être un homme d'ordre et un défenseur des traditions saines et respectables. Sa compagne Mathurine et lui sont des politiques de juste milieu et il est curieux de constater que ce soit sous le nom de ces deux excentriques qu'un grand nombre de pamphlétaires ont — à de rares exceptions près — défendu le gouvernement qu'attaquaient parfois des personnages d'esprit sain et rassis.

J. MATHOREZ.

1. Lenient, *La Satire en France au XVIe siècle*. L'auteur de ce livre a consacré un court paragraphe à Me Guillaume, t. II, p. 159.

LE CONTEUR

BÉNIGNE POISSENOT

« Ma renommée — écrit Bénigne Poissenot dans la préface de *L'Esté* — ne sortira de longtemps du nid, si je ne l'emplume d'ailes qui puissent mieux fendre l'air que les Icariennes que tu recognois ici. » Cette modestie traduisait une rare clairvoyance : les deux volumes que nous a laissés Bénigne Poissenot n'ont, pour ainsi dire, jamais été ouverts[1].

Un goût très vif pour les conteurs français du XVIe siècle, où notre langue se montre si fraîche, notre esprit si spontané, m'a fait lire l'œuvre de Poissenot. J'y ai pris plaisir et j'ai eu l'heureuse surprise de découvrir un auteur parlant si volontiers de lui-même que sa vie nous est connue en toute simplicité.

*
* *

Bénigne Poissenot naquit vers 1558[2] à Genevrières,

1. Un passage peu indulgent des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* (XX, pp. 125-134), une notice erronée de la *Biographie Michaud*, une brève mention des bibliographes (La Croix du Maine, éd. R. de J., I, p. 69 ; Du Verdier, id., I, p. 217 ; Brunet, IV, col. 774), une courte analyse de *L'Esté* dans le *Bulletin du Bibliophile* (1895, p. 458), semblent seuls rappeler le souvenir de l'obscur écrivain.

2. Dans les *Nouvelles histoires tragiques*, qu'il déclare avoir composées pendant l'hiver 1584-85, il s'exprime ainsi (p. 263) : « Il y a sept ans... je me trouvay à Aix en la compagnie d'un honneste homme... qui me voyant aagé de dix-neuf à vingt ans.... » et plus loin (p. 430) : « J'estois sorti de dessoubs sa main [de Pelleteret] demy an avant sa mort [printemps 1573] pour aller à Paris, estant aagé lors de quatorze ans ».

petit village de la Haute-Marne, à quelque vingt-cinq kilomètres au sud-est de Langres, dans le canton du Fays-Billot[1]. Sa mère, Jeanne Le Moine, était une excellente femme qui mourut de bonne heure, laissant cinq orphelins[2]. Il appartenait à une famille de gens de robe[3] qui l'engagèrent sans doute à entreprendre l'étude du droit pour lequel il ne se sentait aucune vocation.

Il fit ses premières études à Pierrefaite[4], village non loin de Genevrières, où le curé Georges Pelleteret — homme remarquable de qui Poissenot conserva un souvenir fidèle et reconnaissant[5] — dirigeait une école très fré-

1. « Ils passèrent par Genevrières, lieu de ma naissance... » (*Nouv. hist. trag.*, p. 420). — Sur Genevrières, v. Abbé Briffaut, *Histoire de la ville de Fay-l-Billot et notices sur les villages du canton*, Besançon, 1860, in-8, pp. 254-258.

2. *L'Esté*, pièces limin.

3. On trouve un acte signé de Louis Poissenot, notaire au bailliage de Langres, le 10 avril 1580 (Bibl. Nat., Cabinet des titres, P. O. 2311 [dossier 52266]).

4. « A cinq lieues de la ville de Langres, droictement sur les frontières de la Franche Comté, y a un village appellé Pierrefite... ». C'est bien de Pierrefaite, canton de la Ferté-sur-Amance, à deux lieues de Genevrières, qu'il s'agit (Cf. A. Roserot. *Dict. topogr. du dép. de la Haute-Marne*, P., 1903, in-4°, p. 133).

5. Poissenot consacre la sixième de ses *Histoires tragiques* à la mémoire de son ancien maître.

Georges Pelleteret — ou Peltret — fils aîné d'un paysan de Pierrefaite, après avoir appris à lire et à écrire à l'école de son village, fut envoyé au collège de Langres pour y compléter ses études. Au bout de deux ans, ses parents voulurent le rappeler à la charrue et cessèrent de subvenir à ses besoins quand il refusa d'écouter leur désir. Pour vivre, le pauvre garçon dut chaque semaine revenir à pied au village et s'emparer d'une miche de pain quand ses frères, dont il craignait les mauvais traitements, étaient retenus aux champs. Il eut bientôt la chance d'entrer comme précepteur dans une famille bourgeoise, puis devint régent dans un collège de Dijon. Reçu dans les ordres, il obtint la cure de Pierrefaite, son village natal, et ouvrit l'école où Poissenot fut son élève. L'école florissait depuis dix ou douze ans, Pelletret rêvait de terminer ses jours à la chartreuse de Dijon lorsque, au printemps de 1573, des bandes de huguenots désolèrent le Bassigny. Une trentaine de cavaliers campèrent au château de Choiseul, parcourant les environs à la recherche des prêtres qu'ils traitaient de façon particulièrement rigoureuse. Le curé Pelleteret s'apprêtait à fuir, le barbier lui coupait la barbe et les cheveux, quand deux gaillards se présentèrent, pistolet au poing, bientôt suivis de leurs compagnons qui pillèrent la maison d'école et entraînèrent le curé à leur suite, sans même lui permettre de prendre ses souliers. Chemin faisant, ils l'interrogèrent sur la rançon qu'ils pourraient obtenir de sa personne, puis voulurent le décider à abjurer.

quentée. Bien que le collège de Langres fut en grande réputation, de dix lieues à la ronde on envoyait les enfants chez le curé Pelleteret dont l'école ne comptait pas moins de quarante à cinquante élèves. Accueillant pauvres et riches, ne demandant qu'une pension de dix, douze ou quinze écus, le curé, aidé d'un seul régent, se montrait dur aux paresseux. Il employait tour à tour au service de l'église les enfants auxquels un professeur spécial apprenait le plain-chant, terreur du jeune Poissenot qui n'entendait rien à la musique et reçut de ce fait force corrections. Pelleteret était certes le meilleur homme du monde, mais il maniait le « sceptre à quinze pointes » aussi dextrement que le fameux Tempête dont parle Rabelais. En hiver, les élèves veillaient jusqu'à huit heures et se levaient une heure avant le jour; celui qui restait le dernier au lit devait, le lendemain, éveiller ses camarades en criant de chambre en chambre : *Expergiscimini !* — on ne parlait que latin à l'école de Pelleteret — et tous se précipitaient à cet appel avec plus de hâte qu'une compagnie de perdreaux ne s'envole sous la menace de l'épervier. En été, le curé conduisait volontiers son troupeau dans les bois, faisait la leçon à l'ombre d'un grand chêne puis lisait tranquillement pendant que les gamins s'éparpillaient pour cueillir des fraises et

Comme rien ne parvenait à ébranler sa résistance, l'un des compagnons lui tira un coup de pistolet dans la tête, le laissant pour mort. Il se relevait bientôt et les huguenots revenaient sur leurs pas pour l'achever à coups d'épée. Les bonnes gens du village enterrèrent leur pasteur et dressèrent un calvaire à l'endroit où le meurtre avait eu lieu, mais des huguenots ne tardèrent pas à renverser ce très modeste monument.

Les meurtriers expièrent bientôt leur crime et les désordres furent réprimés. Au sujet de cette répression, Poissenot renvoie le lecteur « à un petit traité qui en a esté faict, intitulé *Le tumulte du Bassigny* », c'est-à-dire à l'opuscule de Jean Le Bon, médecin du cardinal de Guise : *Le Tumulte de Bassigni : appaisé et esteinct par l'auctorité, conseil et vigilance de Monseigneur le cardinal de Lorraine. Ensemble la reprise du chasteau de Choiseul par l'armée du Roy, en ce mois de May 1573* (P., D. du Pré, 1573 [B.N. Lb^{33}3355]; — Lyon, Benoît Rigaud, 1573 [Baudrier, III, p. 296; — cf. Cat. Rothschild, III, n° 2694]), réimprimé par Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, Ire série, VIII, 85-94, et par Carnandet, *Trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne*, 1863, t. I.

s'amuser en liberté. Ceux qui savaient bien leurs leçons obtenaient la permission d'aller se promener le soir et de se baigner dans l'étang voisin[1].

Pendant cinq années, de neuf à quatorze ans, Bénigne Poissenot étudia sous le curé Pelleteret. Il le quitta vers la fin de l'année 1572 pour aller à Paris, six mois avant que le malheureux prêtre ne succombât, victime des huguenots.

A Paris, le jeune homme ne tarda pas à entrer dans la basoche, bien qu'il ne trouvât pas au droit grand intérêt, ne se plaisant qu'aux belles-lettres, surtout à l'histoire vers laquelle l'attirait un goût très prononcé[2]. Il voyagea, « esveillé comme un esmerillon ». En Provence « où les Français sont principalement bien venus à cause de leur langue », il séjourne à Aix[3], puis il s'arrête à Marseille, à Montpellier, à Narbonne pendant l'été de 1580, pousse une pointe en Espagne, compte au nombre des étudiants à l'Université de Toulouse, descend la Garonne, visite Saint-Émilion où il s'émerveille de voir enterrer les morts dans un cimetière situé sur le clocher de l'église[4]... Vers 1581, le voici pourvu du diplôme de licencié ; revenu à Paris, il abandonne le droit et subit une longue période de misère. Au mois de juin 1583, il est inoccupé, seul, sans livres, surtout sans livres d'histoire pour l'aider à supporter les vicissitudes de l'existence. Son caractère actif lui interdit de rester sans rien faire. Pour tromper sa tristesse, il se met à écrire une suite de nouvelles et d'entretiens plaisants qu'il appelle *L'Esté*. Le livre est achevé en quelques semaines, dès la fin de juillet, et Poissenot, estimant que d'autres pourront prendre plaisir à lire le fruit de son loisir, porte

1. *Hist. trag.*, nouv. VI.

2. Est-ce un goût familial ? Le bénédictin Philibert Poissenot, né à Jouhe près de Dôle, publia en 1549, à Bâle, l'*Historia belli sacri* de Guillaume de Tyr (Cf. Brunet, II, col. 1815 ; — Polain, *Cat. Dobrée*, n° 664).

3. Où un Bourguignon lui raconte le sujet de la quatrième de ses *Histoires tragiques* (p. 263).

4. *Hist. trag.*, p. 451.

l'œuvre au libraire Claude Micard, n'ayant relu qu'une fois son manuscrit[1]. Pendant six ou sept semaines, le manuscrit reste en souffrance chez le libraire qui ne peut le faire imprimer, les ouvriers ne travaillant pas par crainte de la peste qui sévit sur Paris[2]; l'auteur se décide alors à augmenter son livre d'un *Traicte paradoxique en dialogue, où est monstré qu'il est meilleur d'estre en adversité qu'en prosperité* qu'il compose en dix jours, à la fin de septembre. Enfin le volume est prêt et Claude Micard en obtient le privilège, le 14 octobre 1583.

Le premier janvier 1584, Poissenot tombe gravement malade; il souffre tout un mois, se rétablit peu à peu. Au début du printemps, l'envie lui prend de quitter Paris pour respirer l'air des champs : « ayant jetté la plume au vent et battu l'estrade par la haute et basse Bourgogne », il arrive à Besançon où, le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste (24 juin), quelqu'un de sa connaissance lui fait présent d'un glaçon destiné à rafraîchir le vin de son dîner. Devant la suprise de l'étranger, la personne explique que chaque année, à pareil jour, les habitants d'un certain village ont coutume d'offrir à l'église Saint-Jean de Besançon une assez grande quantité de glace qu'ils recueillent dans un bois voisin et apportent de nuit, par peur que le soleil ne la fasse fondre. Poissenot est pris séance tenante du désir de connaître l'endroit merveilleux où l'on trouve de la glace en plein été. Il ne tarde pas à se mettre en route. Il se détourne un peu de son chemin pour visiter un homme de lettres à Versey [= Vercel], bourg à cinq lieues de Besançon et parvient le second jour de juillet à un village nommé Chaud [= Chaux-lès-Passavant] près d'une forêt où un paysan le conduit vers une grotte souterraine toute tapissée de glace. La visite de cette Froidière impressionna tellement Poissenot qu'il fit,

1. Préface de *L'Esté*.
2. Dédicace du *Traicté paradoxique* (*L'Esté*, f. 173); — v. P. de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Jouaust, t. II, p. 135.

l'année suivante, le récit de son expédition dans une lettre imprimée à la suite de ses *Histoires tragiques*[1].

La littérature n'a pas tiré notre Champenois de la misère : éloigné de la jurisprudence sans esprit de retour, il devient régent de collège[2]. Un libraire lui demande le commentaire d'un poète latin, mais Poissenot, toujours privé de livres, ne peut accepter ce travail et, pour occuper les trop longues soirées d'hiver, écrit les *Histoires tragiques*. Le printemps de 1585 lui apporte une nouvelle maladie, suivie d'une fièvre qui persiste jusqu'au 8 septembre, sans l'empêcher toutefois d'aller au mois de juin à Sens où les troubles le retiennent plus longtemps qu'il ne l'eût souhaité. Le 17 novembre, il signe à Paris l'épître liminaire des *Histoires tragiques* qu'il remet au libraire Guillaume Bichon. Celui-ci s'en occupe en l'absence de l'auteur. Poissenot, revenant à Paris au mois de mai, trouve le volume prêt à paraître, mais imprimé avec une négligence qui motive de sa part une protestation contre le peu de souci qu'apportent les libraires à faire imprimer correctement les livres à eux confiés. Guillaume Bichon a obtenu son privilège le 18 mai ; cependant la dernière feuille n'est pas pleine et, pour utiliser la place disponible, Poissenot écrit bien vite un *Discours confirmatif de l'authorité des anciens, touchant l'apparition du mauvais demon ou genie,* daté de Paris, « ce dernier may 1586 ».

Dès lors nous ne savons plus rien de Bénigne Poissenot, nous perdons sa trace. Peut-être mourut-il prématurément. Il se proposait d'ajouter un second tome à ses *Histoires tragiques*, mais, si le volume fut écrit, il ne semble pas avoir jamais été publié.

1. La célèbre glacière de Chaux-lès-Passavant ou de la Grâce-Dieu a été souvent décrite : cf. H. Bouchot, *La Franche-Comté*, P., 1890, in-4°, pp. 72-76, et les indications bibliographiques que donne la *Biographie Michaud*, t. XXXIII, p. 586.

2. *Hist. trag.*, prologue, p. 20.

*
* *

Le premier ouvrage de Poissenot, *L'Esté*, n'est pas d'une rareté extrême ; on trouve mentionné dans plusieurs catalogues ce petit volume dont voici la description :

L'ESTE DE
BENIGNE POISSENOT
LICENCIE AVX LOIX.

Contenant trois Iournees, où sont deduites plusieurs Histoires, & propos recreatifs tenus par trois Escoliers.

AVEC

Vn Traite paradoxique fait en Dialogue, auquel est monstré qu'il vaut mieux estre en aduersité, qu'en prosperité.

A PARIS,
Chez Claude Micard, demeurant ruë sainct Iean de Latran, à l'enseigne de la Bonne Foy.
1583.

Auec Priuilege du Roy.

L'ESTE DE || BENIGNE POISSENOT... Paris, Claude-Micard, 1583 *(v. reprod.)*.

In-16, 8 ff. n. ch. et 224 ff. ch. ; sign. ã, A-Z, Aa-Ee par 8.

F. n. ch. 171, titre particulier : TRAICTE PARADOXI-||QVE EN DIALOGVE, || Où est monstré qu'il est meilleur d'e-||stre en aduersité, qu'en prosperité. || COMPOSE || *PAR BENIGNE POISSE-|| not, Licencié aux Loix.* || [marque : Silvestre, n° 506] || *A PARIS.* || Chez

Claude Micard, ruë ſainct Iean || de Latran, à l'enſeigne de la || Bonne Foy. || M. D. LXXXIII.

Au v° du premier titre : *Sommaire du contenu des trois journées de l'Este* ; puis dédicace à M. de Boissy, gentilhomme normand, sieur de Neufville ; pièces liminaires françaises et latines de *J. du Marché, avocat à Paris, Jean Chausse docteur aux droits, G. Mathon bourguignon,* et de l'auteur ; privilège pour dix ans accordé à Claude Micard le 14 octobre 1583 ; — pour le TRAICTE PARADOXIQUE, dédicace à Me Prudent Martin, avocat au bailliage de Langres ; pièce *Ad lectorem.* — [BIBL. NAT., Rés. Y² 2017 ; — ARS. B.-L. 16622 et 16623-8°].

L'Esté met en scène trois jeunes gens qui séjournent au bord de la mer, à Grussac [= Gruissan], près de Narbonne, pendant l'été de 1580. Ces jeunes gens ne sont pas des personnages imaginaires ; les deux premiers, étudiants en droit à Toulouse, se nomment Desroches et Chasteaubrun, noms que nous retrouvons parmi les pièces liminaires des *Histoires tragiques* dont une est signée *P. De Chasteaubrun Turonensis*, une autre étant un sonnet sur la mort de Clément Desroches, intime ami de l'auteur. Quant au troisième personnage, Prefouché, ayant autrefois « quelque peu profité en droict » et préférant l'histoire à toute autre étude, on y reconnait facilement Poissenot lui-même. Ainsi *L'Esté* n'est autre chose que le récit des vacances de Poissenot en compagnie de ses amis Chasteaubrun et Desroches, le souvenir de leurs conversations pendant trois journées où ils discutèrent des inconvénients de l'indiscrétion, des vengeances inutiles, de la fidélité des courtisans envers les princes, des amants à l'heureuse audace, interrompant leurs propos pour citer tour à tour des exemples qui sont autant de nouvelles. Au sujet de celles-ci, Poissenot explique dans sa préface : « Quant aux histoires, je te puis assurer qu'il n'y a rien qui ne soit tiré d'auteur reçeu ou bien que je n'ai sceu d'homme digne de foi, si ce ne sont les propos de gueule et comptes facetieux qui sont entremeslez, tant pour m'accommoder à ceux que j'introduis, qui ont tenu veritablement la plus grande partie des propos ci-dedans contenus, comme j'ai sceu d'eux mesmes, aiant eu cest heur

autrefois qu'estre admis à leur conversation et amitié, que pour ensuivre en quelque chose celui sur le *Printemps* duquel j'ai moulé mon *Esté*, qui est Jacques Yver, assez connu par la France. »

Il conte donc au naturel et, dans son récit, il se montre écrivain adroit, coloré, observateur alerte : qu'il décrive les charmes de Narbonne, la pêche au boulesche, une épidémie de coqueluche ou l'excellence de l'amour, on reconnait le croquis pris sur le vif comme l'aventure elle-même qui s'achève au moment où Poissenot se dirige vers Toulouse pour terminer son droit, tandis que Chasteaubrun se rend en Espagne et que Desroches s'embarque pour l'Italie.

Ces mêmes qualités se retrouvent dans les trois *Histoires tragiques* qui ne sont pas des fictions romanesques, où il expose l'entreprise d'un clerc qui voulut enlever la fille d'un conseiller d'Aix en Provence, le sort lamentable d'une jeune fille de Montpellier qui se laissa mourir de faim, son fiancé l'ayant reconnue atteinte d'un mal cependant gagné sans honte, la vie et la mort de son ancien maître Georges Pelleteret.

Le recueil des *Histoires tragiques* est plus rare que *L'Esté*; il contient six nouvelles :

NOVVELLES ‖ HISTOIRES TRA-‖GIQVES..... Paris, Guillaume Bichon, 1586 (*v. reprod.*).

In-16, 22 ff. n. ch. ; 470 pp. ch., et 2 ff. n. ch.; sign. ã-8, ẽ-4, A-Z, Aa-Ff par 8, G-6.

Ff. lim. : *Epistre à un amy*; privilège accordé à Guillaume Bichon le 18 mai 1586; pièces de vers grecs, latins et français, signées *Dan. Tilenus Silesius, C. Cass., F. de Lesmays gentilhomme breton, Charles Daubus avocat au siège d'Auxerre, P. de Chasteaubrun Turonensis I. C.*, et *Sonnet sur le trespas de Clement Desroches, intime amy de l'autheur*; — à la fin, deux pièces de vers de l'auteur, ECHO : *Echo puis qu'en ses rets, amour me tient surpris.....* SONET : *Une Diane au ciel, ses rays estincellans.....* — [BIBL. NAT. Rés. Y² 2018; — ARS. B.-L. 16621-8°].

Dans le prologue, Poissenot parle des histoires tragiques en général, de leur succès, de Bandello, du traducteur Belleforest, d'Yver, de Boaistuau, et proteste contre ceux qui prônent les Italiens aux dépens des Français.

Je voudrais citer une page de notre conteur, et j'hésite

NOVVELLES
HISTOIRES TRAGIQVES DE BENIGNE
Poissenot licencié aux loix.

Ensemble
Vne lettre à vn amy, contenant la description d'vne merueille, appellee la froidiere, veüe par l'autheur en la Franche Compté de Bourgongne.

A PARIS,
Chez Guillaume Bichon, ruë S. Iacques à l'enseigne du Bichot.

1586.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

entre trois ou quatre. Mais, comme il a longtemps voyagé, comme il dépeint avec complaisance les lieux où il s'est arrêté, ne faut-il pas choisir le passage où il développe ce lieu commun que les voyages sont utiles? Il le fait non sans bonne humeur :

Je responderay premierement aux resveries d'un tas de caignardiers qui, n'aians jamais perdu leur clocher de veue et ayans, à la façon de la limace, toujours porté leur maison sur leur dos, se moquent des

voyageurs, et se gallans et gratans auprès d'un feu ou bien au soleil, tiennent ce beau langage : « Que verriez vous, mes amis, en estrange païs, sinon mesme soleil, mesme lune, mesmes estoilles et mesme firmament? Quelque part que puissiez aller, vous trouverrez mesme terre, mesme eau, mesme bois et mesmes personnes que celles qui sont en vostre païs. Tournoiez tant de terre que voudrez, vous ne perdrez pourtant rien de vostre naturel ni de vos affections, et si n'aurez garde cependant de devenir riches, car une pierre qui toujours volle n'amasse pas beaucoup de mouches! »..... Voyla un beau harangueur, et qui boira à la bouteille d'autant qu'il a un beau nez et bien long! Mon amy, qui n'a jamais mangé que de son pain ne peut sçavoir que vaut celuy d'autrui, et qui n'est jamais sorti de dessus son fumier, lorsqu'il est saoul et rond comme un œuf, pense que tout le monde le soit comme luy. D'autant que tu ne sçais que c'est de vivre, et que tu as toute ta vie esté une lourde masse de chair sur la terre et comme un bœuf en une estable, tu baves et gazouilles en ceste sorte!..... Un qui est poussé d'un ardent desir de veoir, conversant avec tant de sortes de gens de differentes complections et humeurs, n'apprendra-t-il à vivre avec les vivans et ne se façonnera-t-il, bien que ce soit à ses despens le plus souvent? Estant aujourd'huy trompé par un, demain aidé par un autre, et mangeant de la vache enragée tout son saoul, ne devient-il pas enfin advisé et rompu aux affaires de ce monde?..... Ceux qui n'ont peu abandonner de loin la fumée de leur cheminée et qui n'ont veu le pays sinon par la fenestre d'un grenier, de rage et de despit de se voir malotrus et qu'on leur ferme la bouche sitost qu'en compagnie ils veullent parler de ce qu'ils n'ont veu que par ouy dire et estans derriere une tapisserie, ils ont tel crevecueuer qu'ils desdaignent, rejettent et mesprisent ce qu'ils voient leur manquer, et veullent mettre en pièces le baston duquel on les bat, ainsi que les chiens qui courent après la pierre qui leur a esté ruée, la prennent aux dents et la rongent, ne pouvans autrement endommager celuy qui la leur a jettée [1].

S'il n'y a pas là un talent extrême, on trouve dans cette page un exemple du style prime-sautier de l'auteur, une vision franche des choses et des gens, une désinvolture bien française qui vaudront désormais au modeste Champenois Bénigne Poissenot de rester moins ignoré des bibliophiles et des historiens de la littérature au XVIe siècle.

LOUIS LOVIOT.

1. *Hist. trag.*, nouv. IV, pp. 265 et sqq.

LA

PHRASE INOUBLIABLE

Un soir, j'avais ouvert *Les Martyrs* au hasard, et cette page était sous mes yeux :

> *L'aquilon mugissoit au loin et arrachoit du tronc des arbres des touffes de lierre et de mousse. Velléda parut tout à coup.*
>
> « *Tu me fuis, me dit-elle... mais c'est en vain : l'orage t'apporte Velléda, comme cette mousse flétrie qui tombe à tes pieds* ».

L'admirable langage! Ce mugissement de la rafale qui aboutit à un mot déchirant : « *arrachoit* »; puis ces douces syllabes qui tombent : « *touffes de lierre et de mousse* »; et l'apparition fulgurante de Velléda; et enfin cette image immense de la dernière ligne, qui part des profondeurs du ciel avec l'orage, traverse tout l'horizon, fait surgir Velléda, la symbolise en mousse, la flétrit et la jette aux pieds du héros... Une telle puissance de style, un si juste choix des forces verbales est peut-être sans autre exemple dans notre littérature.

Pour mieux comprendre la vision et la placer dans son cadre, je me mis à lire la page précédente et je m'arrêtai bientôt devant une autre phrase, d'un caractère tout diffé-

rent, une phrase sans art et sans style et qui pourtant me saisit d'un autre frisson.

C'était encore Velléda qui parlait :

« *Pourquoi m'as-tu traitée avec tant de douceur ? Je suis vierge, vierge de l'île de Sayne. Que je garde ou que je viole mes vœux, j'en mourrai. Tu en seras la cause. Voilà ce que je voulois te dire. Adieu.* »

Je relisais lentement, en essayant d'analyser ce que j'éprouvais : une impression de dissonance. « *Voilà ce que je voulois te dire* ». Comment cette petite banalité s'introduisait-elle dans le récit ?... Il y avait là une cassure... Un sentiment, d'abord très vague dans mon esprit, se dessina peu à peu, hésita, s'offrit, s'imposa tout à coup : — *la phrase n'était pas de Châteaubriand.*

Non, elle n'était pas de lui. Il avait arrangé le début et, pour le travestir, ajouté « l'île de Sayne » ; mais maintenant je voyais clairement ce qui n'était pas de son style et je le détachais du reste : « *Que je garde ou que je viole mes vœux, j'en mourrai. Tu en seras la cause. Voilà ce que je voulois te dire. Adieu.* »

Mais si elle n'était pas de lui, de qui était-elle, cette phrase terrible ?

D'un autre écrivain ? Hypothèse absurde, qui ne méritait pas d'être examinée. — Non.

C'était une phrase que Châteaubriand avait *entendue* ; une phrase inoubliable *qu'on lui avait dite à lui-même.* Je le sentais. J'en étais sûr.

A certaines étapes du raisonnement la pensée devient très rapide. Le lecteur a déjà deviné la solution évidente : — c'est la phrase qui manque au « fragment » de *René.*

*
* *

Conviction sans preuves ? En de pareilles matières, la preuve est difficile à donner, mais nous pouvons éprouver

la thèse en la retournant, c'est-à-dire en plaçant la phrase de Velléda dans le rôle d'Amélie et en jugeant ce que devient l'histoire de René.

Elle s'adapte si bien au récit du poète, cette phrase plus souffrante encore que cruelle, et au milieu d'un roman obscur elle apporte tant de clarté qu'on ne peut plus l'en distraire quand on l'y a inscrite.

La plupart des lecteurs (et Sainte-Beuve parmi eux) avaient soupçonné Lucile-Amélie de faiblesses et de repentir. Le moins que l'on puisse dire de cette conjecture est qu'elle n'explique ni le caractère du jeune homme, ni surtout celui de la jeune fille, tels qu'ils sont décrits. Je ne dis pas que l'hypothèse soit invraisemblable en soi, ni qu'elle étonnerait un confesseur ; mais je la trouve en contradiction avec l'esprit du livre et il me semble que, loin d'éclaircir le mystère, elle en augmenterait la complexité.

Le sentiment seul explique le drame. Par imprudence, par jeunesse, par inexpérience de cœur, René rend Lucile amoureuse de lui ; mais non par dessein. Elle s'en aperçoit la première et lorsqu'il est déjà trop tard pour lutter. Si elle reste auprès de son frère, elle le séduira fatalement. Elle, son aînée. Cela est monstrueux. Donc, elle le quittera. Elle brisera sa propre vie. Mais du moins ce ne sera pas sans lui avoir dit : « *Pourquoi m'as-tu traitée avec tant de douceur?* » Et à l'instant où elle s'enfuit, elle finira par lui crier... la phrase atroce, la phrase qu'il n'oubliera plus, et qui suffit bien, je pense, à expliquer enfin l'état d'âme de René : « *J'en mourrai.* TU EN SERAS LA CAUSE. *Voilà ce que je voulois te dire. Adieu.* »

Châteaubriand ajoute ici (toujours dans le texte des *Martyrs*) :

Elle se leva, prit sa lampe et disparut.

Jamais, seigneurs, je n'ai éprouvé une douleur pareille. Rien n'est affreux comme le malheur de troubler l'innocence. Je m'étois endormi au milieu des dangers,

content de trouver en moi la résolution du bien... Cette tiédeur devoit être punie : j'avois bercé dans mon cœur les passions avec complaisance, il étoit juste que je subisse le châtiment des passions.

Ceci est exactement un commentaire de *René*. Dès lors, comment supposer que, si peu d'années après avoir publié ce « fragment » de son histoire, il ait mis en scène un second épisode si bien comparable au premier, sans puiser aux mêmes souvenirs de son douloureux passé ?

« Tu en seras la cause » : tel est le mot qui jeta l'ombre sur toute sa jeunesse.

René accepta la responsabilité sans aller jusqu'au remords. Cette tragédie l'épouvanta : « *Jamais je n'ai éprouvé une douleur pareille* ». Mais s'il en était la cause il n'en était pas le coupable, et nous comprenons désormais les antinomies singulières qui rendaient si mystérieuse la mélancolie de René.

Il quitta l'Europe. Il partit pour la Louisiane, y voyagea, revint en Angleterre, sans même espérer l'oubli. A son retour il écrivit la tragique histoire de sa sœur et le tableau de ses propres pensées et sans doute la scène finale, textuellement, jusqu'aux derniers mots quelconques, jusqu'au « *Voilà ce que je voulois te dire* » qui avait précédé l'*Adieu*.

Mais un pareil récit n'était pas publiable en 1802. Lucile vivait encore. Il retrancha du drame la scène principale qui seule expliquait tout le reste. Quand parurent *les Martyrs*, Lucile était morte ; nul ne pouvait plus reconnaître les paroles de Velléda.

PIERRE LOUŸS.

NOTICES

Un conte espagnol : Engaño de un labrador.

[Titre dans un encadrement de bordures et au dessous d'un en-tête à quatre personnages.] Como vn rufti=‖co labrador aftuciofo ‖ con confejo de fu ‖ muger engaño ‖ a unos mer=‖caderes. ‖ ✠

In-4 goth., 4 ff. non ch., sign. a.

Le catalogue Ricardo Heredia (II, n° 2624) reproduit le titre d'une édition analogue, également en 4 ff., qu'il donne pour imprimée vers 1510. Le présent exemplaire provient de la vente Damas-Hinard (cat. 1895, n° 162) ; il appartient à mon ami Georges Daumet qui a bien voulu m'en traduire le texte.

C'est l'histoire d'un pauvre paysan qui fait avaler des pièces d'argent à son âne avant de le mener à la foire et le vend un bon prix à des marchands persuadés que cet âne rend des pièces d'argent en guise de crottin. Ils ne conservent pas longtemps leur illusion et se rendent chez le paysan pour annuler le marché. Mais le bonhomme continue de les duper ; il leur vend de plus en plus cher un lapin qui porte les messages, une trompette qui ressucite les morts... Furieux de se voir si copieusement bernés, les crédules marchands s'emparent du paysan, l'enferment dans un sac, l'emportent pour le jeter à la rivière. Chemin faisant, ils déposent le sac contre un arbre et, après l'avoir solidement attaché, s'éloigent pour aller boire. En leur absence, le paysan ne cesse de gémir. Un berger l'entend, s'approche : le prisonnier déclare qu'on le traite de cette façon pour l'obliger à devenir roi. Le pauvre diable n'en peut croire ses oreilles, l'ambition le presse, il prend la place du paysan qui gagne le large, emmenant le troupeau du berger. Les marchands jettent le sac dans la rivière. Au retour, ils reconnaissent leur homme et celui-ci se fait un plaisir de leur apprendre qu'ils l'ont jeté à l'eau au point précis où repose un immense trésor. Il s'est échappé, les poches pleines, et vient d'acheter ce troupeau. Alors les marchands le supplient de les enfermer dans des sacs pour les noyer au même endroit, et l'autre s'empresse de leur rendre ce service.

Ce conte, d'allure tout orientale, se retrouve en partie dans Straparole (I, 3)[1].

L. L.

Les joyeuses adventures. 1555.

LES || IOYEVSES || ADVENTVRES... Lyon, 1555 (*V. reprod.*) — (A la fin, avant la table, f. V, v° :] *Cy finissent les Ioyeuses Aduentures || nou-*

LES

IOYEVSES

ADVENTVRES ET

PLAISANT FACETIEVX

de uiz fort recreatif pour resiouyr tous esprits melancolicques. Augmenté de plusieurs autres nouuelles, non encores iamais imprimees.

A LYON

1555.

uellement imprimees a Lyō, reueues. || corrigees & additiōnees. Et ont esté plu||sieurs adioustees, selon leur sens natu-||rel, & langage plus praticqué en Fran-||cois, qu'au parauant. mil cinq cens cin-||quante cinq.

1. Cf. G. Rua, *Le « Piacevoli notti » di messer Gian Francesco Straparola*, Roma, 1898, 8°, pp. 22-25.

In-16, 160 ff. n. ch., sign. A-V par 8; fig. sur bois. — (Bibl. de Wolfenbüttel, *Verz. der franz. Litt.*, n° 27.)

Ce joli volume — qui semble une des premières productions de l'association Benoît Rigaud et Jean Saugrain — a pour base les *Fascetieux devis* de La Motte Roullant dont il reproduit l'épître liminaire. Sur les 109 contes qu'il renferme (la nouvelle 66 étant double), 99 viennent de La Motte Roullant; dix *Fascetieux devis*, les nos 45, 66, 93, 95, 97, 98, 100, 102, 107, 108 (cf. *sup.* p. 261) ont été remplacés par dix contes nouveaux ou d'une autre origine dont voici le relevé :

1. — *D'un gentilhomme qui se fit devaller par le tuyau d'une cheminée dedans la chambre d'une damoyselle s'amye : Et comment le mari d'elle fut monté au lieu du gentilhomme par accident.*

2. — *D'ung serviteur amoureux de sa maistresse, qui apporta le berseau du petit enfant contre son lict, quand sa maistresse se fut levée pour faire ses affaires, par ce moyen fit coucher sa maistresse avec luy.*

3. — *De l'expedient que trouva un bon enfant de Rouen prodigue declaré, pour avoir deniers.*

4. — *De Girard de Paris aliéné d'esprit, qui paya son hoste des trois poissons à coups de poing quand il eut bien disné.*

101. — *D'un gros seigneur de France qui fit convaincre ses medecins par une raison facetieuse d'un homme de village.*

102. — *De la facetieuse response faicte par ung musnier au mesmes chevalier.*

103. — *De la harangue de Jouan naturel fol, faicte à un chevalier son maistre pour donner une bague à sa dame et espousée.*

105. — *De la facetieuse response d'un gentilhomme qui besongnoit une chambriere d'hostellerie du retraict.*

106. — *De la femme qui fessa son mary, apres luy avoir avallé ses chausses, feignant le vouloir dechausser pour se coucher au lit.*

108. — *De celluy qui jetta un chat au meillieu de la poissonnerie, et dict qu'il estoit mort pour avoir mangé du haren.*

Les cinq premiers contes de cette liste se retrouvent dans l'édition du *Recueil des plaisantes et facetieuses nouvelles* publiée à Anvers, par Gérard Spelman, la même année 1555 (76 à 79, 107).

J'ai décrit précédemment (cf. *sup.* p. 210) quatre éditions des *Joyeuses aventures* parues de 1575 à 1602 qui, aux *Facetieux devis* de La Motte Roullant, mêlent des contes empruntés à Pogge et à Despériers.

L. L.

Les joyeuses narrations. 1557 & 1596.

LES IOYEVSES || NARRATIONS || ADVENVES DE || NOSTRE || TEMPS, || *Contenant choſes diuerſes, pour la re-*||*creation de ceux qui deſirent* || *ſauoir choſes honneſtes.* || [marque : Silvestre, n° 1302] || A LYON, || *Par Benoiſt Rigaud, & Jean Saugrain.* || — || 1557

In-8, 224 pp. ch. — (BIBL. PART.).

Techener se proposait de réimprimer dans ses *Joyeusetez* ce très rare recueil de contes que M. Baudrier n'a pas rencontré dans les bibliothèques publiques. Trois éditions sont mentionnées par Brunet, mais celle de 1572 n'est connue que par le catalogue du comte d'Hoym. L'édition originale de 1557 se trouve actuellement représentée par deux exemplaires, celui de Cigongne (n° 2008) à Chantilly, et celui qui figura en dernier lieu à la vente Guyot de Villeneuve (n° 990), après avoir appartenu à La Roche Lacarelle (1859, n° 360).

Les *Joyeuses narrations* ne sont pas une œuvre originale, mais la simple réunion de vingt-cinq contes puisés çà et là, surtout dans Boccace et dans Pogge. J'ai pu assez facilement en retrouver l'origine :

1. Pogge, 55 [éd. Montaiglon];
2. Pogge 94;
3. Pogge 70;
4. Boccace VIII, 5 (trad. Laurent du Premierfait);
5. Pogge 18;
6. Pogge 20;
7. Boccace IV, 10 (trad. L. du P.);
8. Pogge 29;
9. Boccace VI, 4 (trad. L. du P.);
10. Boccace VII, 2 (*id.*);
11. Boccace VII, 6 (*id.*);
12. Pogge 81;
13. Boccace IX, 6 (trad. L. du P. [*lieu et noms changés*]);
14. Boccace VIII, 2 (trad. L. du P.);
15. Boccace VIII, 10 (*id.*);
16. Boccace II, 10 (*id.*);
17. Boccace II, 5 (trad. Le Maçon);
18. Boccace II, 6 (*id.*);
19. Boccace III, 2 (*id.*);
20. Boccace III, 3 (*id.*);
21. Boccace VII, 1 (*id.*);
22. Arioste, *Orl. fur.*, ch. 28 (trad. en prose attribuée à Jean des Gouttes);
23. Boccace VII, 4 (trad. Le Maçon);
24. Boccace VII, 5 (*id.*);
25. Boccace VIII, 8 (*id.*).

La quinzième nouvelle : *D'une jeune fille laquelle ne vouloit point estre mariée à un homme qui eust des genitoires, et comme un fin gallant faignit n'en avoir point, par quoy il l'eut en mariage, et luy aprint le jeu de l'estrille*, n'est pas de Boccace, mais elle occupe dans la traduction de Laurent du Premierfait la place de la dixième nou-

velle de la huitième journée. M. Hauvette (*De Laurentio de Primofato*, P., 1903, 8°, p. 92) écrit à ce propos : « Quid mirum si locum vacuum mox alius amanuensis supplere voluit, qualibet proxima fabula usus, inepta et inurbana. » Je ne partage pas du tout ce mépris à l'égard d'un conte que l'on retrouve dans le *Parangon* (nouv. 36, éd. Mabille, pp. 148-160); je le tiens au contraire, en dépit de sa libre verve, pour l'un des meilleurs de notre ancienne littérature.

La dernière édition des *Joyeuses narrations* reproduit celle de 1557; elle ne paraît également connue que par deux exemplaires (Desq, n° 741; — Morel, n° 292) :

LES ‖ IOYEVSES ‖ NARRATIONS ‖ ADVENVES DE ‖ nostre temps. ‖ *Contenans choses diuerses, pour la recreation* ‖ *de ceux qui desirent sçavoir cho-*‖ *ses honnestes.* ‖ [marque : Baudrier, III, p. 457, n° 9] ‖ *A LYON,* ‖ PAR BENOIST RIGAVD. ‖ — ‖ M.D.XCVI.

[v° du dern. f. :] *A LYON,* ‖ DE L'IMPRIMERIE ‖ DE PIERRE ‖ MICHEL. ‖ M.D.XCVI.

In-8°, 223 pp. ch. — (Bibl. de M. Pierre Louÿs).

L. L.

Jean Bergier. Discours modernes et facecieux. 1572.

Au premier abord, il semble que les conteurs du XVIe siècle, si recherchés par les bibliophiles littéraires, soient tous connus, sinon tous étudiés. Il n'en est rien : voici un recueil important que l'erreur d'un ancien bibliographe classa dans la division « Histoire », sentence fatale pour le malheureux livre qui devait demeurer non moins ignoré sous l'amas des écrits politiques du temps de Charles IX que s'il eût entièrement disparu! Il en subsiste cependant trois exemplaires, tout au moins, celui de Yemeniz (n° 3227) et de Lignerolles (n° 2726), celui de Wolfenbüttel et celui de l'Arsenal que je n'aurais jamais découvert si Nyon, dans son catalogue, ne l'avait enregistré à sa véritable place, parmi les *Nouvelles* (n° 9834) :

DISCOVRS ‖ MODERNES ‖ ET FACE-‖CIEVX ‖ Des faicts aduenus en diuers pays ‖ pendant les guerres Ciuiles en ‖ France. ‖ *Par I. B. S. D. S. C.* ‖ [fleuron] ‖ *A LYON.* ‖ PAR PIERRE MICHEL. ‖ M. D. LXXII. ‖ AVEC PERMISSION.

In-16, 286 pp. ch. et 2 ff. n. ch. pour la table. — (ARS. H. 5730-8°.)

Du Verdier (II, p. 347, éd. R. de J.) nous apprend que le nom de l'auteur doit se lire *Jean Berger, sieur de Saint-Clément*, et Mercier

de Saint-Léger ajoute cette note manuscrite : « Je soupçonne que c'est le Joannes Bergierius qui publia en 1556, à Lyon, les *Communes sententiæ sive opiniones jurisconsultorum e juris Cæsarei et Pontificii haustæ ac explicatæ,* in-fol. ; itemque ibid. 1567, in-fol. (Bibl. du Roi,

DISCOVR
MODERNES
ET FACE-
CIEVX
Des faicts aduenus en diuers pays pendant les guerres Ciuiles en France.

Par I. B. S. D. S. C.

A LYON.
PAR PIERRE MICHEL.
M. D. LXXII.
AVEC PERMISSION.

F. nos 2027 et 2028[1]). Pernetti ne parle pas de lui ». C'est là une hypothèse assez vraisemblable, d'autant plus que l'auteur des *Discours modernes* s'appelait non pas Berger, mais exactement Jean ou Jan *Bergier*, comme le prouve l'anagramme RIEN BIGARE qui signe l'épître aux lecteurs débonnaires : *Si nos pères aymans tout ce qui est honnette....* Cette épître est suivie d'un sonnet : *Ami, tes beaux Discours ont telle authorité...* intitulé « Cath. Tric. à L'autheur. L. S. D. S. C. »

1. Actuellement F 4464 et F 625.

Le volume se compose de treize nouvelles precédées chacune d'une dissertation morale; j'en donne la table en indiquant le lieu du récit et, quand il est nommé, le nom du principal personnage :

1. — *D'un curé de village au pays de Suysse, lequel pour l'amour qu'il portoit à une jeune femme de sa paroisse, delibera, ne pouvant la frequenter sans soupson, une ruse par laquelle pensant abuser le mari, se trompa luy-mesme, par le moyen d'un Chirurgien auquel il se fioit.*

[Mets, quanton de Fribourg.]

2. — *D'un marchant, lequel se moquant à tous propos de ses compagnons, fut par l'und'iceux luy-mesme moqué à la fin, par l'ayde d'un arracheur de dents.*

[Sainct Sophorin de Lay, petite ville au pays de Forest.]

3. — *D'un Bohemien qui se confessant à un prestre, luy desrobba finement sa bourse et de la penitence qui luy fut enjointe par le prestre.*

[Roanne. — Messire Carran.]

4. — *D'un gentilhomme amoureux, lequel endurant d'heure à autre les rigueurs d'une dame qu'il aymoit, pour oster ceste resverie de son entendement, cerchoit, à toutes les fois qu'elle luy faisoit mauvais visage, les moyens de se resjouir. Et comme un jour estant passionné d'elle, il eut un singulier passe temps de deux aveugles vielleux, et de l'hostesse d'un logis et du curé du village.*

[Un village près de la ville d'Angiers.]

5. — *D'un Curé, qui fit accroire à une femme qu'il confessoit, qu'il falloit payer la dixme d'autant de fois que son mari l'avoit embrassee, et comment le mari le rendit infame en presence de tous ses amis, ausquels il fit entendre la malice du prestre, qui se deporta de plus aymer follement*[1].

[Un village distant de deux lieuës de Lyon.]

6. — *D'un Abbé, qui fut volé par des Bandoliers aux monts Pyrenees, et du merveilleux tour qu'ils luy firent sans le tuer, pour avoir son argent.*

7. — *D'un Advocat, qui voulant devenir chasseur, fut moqué de ce qu'il fit à la chasse d'un lièvre, et comment un gentilhomme lui apprint un tour de faulconnier, voyant qu'il se vouloit mesler de l'estat qu'il ne scavoit pas.*

[Un gentilhomme de Bourgoigne.]

8. — *D'un prestre, qui fut enfermé dans sa maison avec une garse, et par ce moyen descouvert en paillardise, par l'invention de quelques bons compagnons du lieu où il estoit et d'autres bons tours, qui luy furent faicts par eux-mesmes.*

1. Analogue à la 83e nouv. de Pogge (éd. Montaiglon).

[Une petite ville près les montagnes de Forests, au pays de Velaye. — Messire Farissier.]

9. — *D'un jeune gentilhomme, qui fut envoyé par son père en une garnison pour apprendre le fait des armes, lequel fut miserablement mis à mort, par deux de sa compagnie, à fin d'avoir son argent.*

[Un gentilhomme demeurant près la ville de Tours. — Mets au pays de Lorraine.]

10. — *D'un bourgeois de Paris lequel croyoit tout ce que sa femme lui disoit, si tost qu'elle pleuroit, et des bons tours qu'elle lui fit accroire par ceste ruse.*

11. — *D'un prestre, qui deceut la femme d'un marchant luy ayant persuadé que s'il avoit benist son argent qu'il multiplieroit, et comment sous ceste couleur il l'emporta.*

[Lyon.]

12. — *D'un gentilhomme du pays de France, lequel cognoissant la calamité prochaine qui estoit preste à tomber sur le Royaume au commencement de la seconde guerre civile, par l'experience qu'il avoit faite de la premiere, delibera de se retirer en Espagne, d'où il fut envoyé depuis en Sicile. Et comment il fut espris de l'amour d'une jeune damoiselle du pays, laquelle on vouloit par contrainte marier à un seigneur Milannois aagé de plus de soixante ans.*

13. — *D'un Curé, lequel fit contrefaire la Demoniacle à une femme qu'il aimoit, pour en avoir la jouissance*[1].

[Tarare près Lyon; — Saint Clément de Versone, village distant de demie lieuë de Tarare.]

Jean Bergier est un excellent conteur dont l'œuvre mériterait d'être connue et réimprimée. Les *Discours modernes* rencontrèrent d'ailleurs un certain succès à l'époque de leur publication. Dès 1573, dans les *Nouveaux recits ou comptes moralisez* de Du Roc Sort Manne—c'est-à-dire Romannet du Cros, comme l'a dévoilé M. Pierre Louÿs (cf. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1906, LIV, 942) — on retrouve cinq contes empruntés aux *Discours modernes*, les nos 1, 2, 6, 10 et 12 de la table précédente.

En 1582, le libraire parisien Claude Micard donnait une nouvelle édition des *Comptes du monde adventureux* qu'il augmentait de cinq *Discours modernes*, les nos 1, 2, 3, 6, 12 (Ars. B.-L. 14196-8°).

L. L.

1. Analogue au trente-deuxième des *Comptes du monde adventureux*, qui est imité de la neuvième nouvelle de Masuccio.

Vérité Habanc. Nouvelles histoires tant tragiques que comiques. 1585.

NOVVELLES || HISTOIRES || TANT TRAGIQVES || QVE COMIQVES, AVS-|| quelles eſt faict mention de plu-||ſieurs choſes memorables adue-|| nues de noſtre temps. || *Par V. Habanc, Gentilh. Xaindongeois.* || [marque : Silvestre, n° 887] || A PARIS, || Pour Matthieu Guillemot au Palais, || à la gallerie par où on va à la || Chancellerie. || — || M. D. LXXXV. || AVEC PRIVILEGE DV ROY.

In-16, 16 ff. lim. n. ch. et 272 ff. ch. Privilège pour dix ans accordé à Mat. Guillemot le 21 août 1585. — (Ars. B.- L. 14305A-8°).

Brunet ne signale cet ouvrage que d'après le catalogue La Vallière-Nyon (n° 9844) — c'est-à-dire d'après le seul exemplaire de l'Arsenal, — et le conteur Vérité Habanc, gentilhomme saintongeais, ne semble pas connu par ailleurs. Si les *Nouvelles histoires tant tragiques que comiques* restent encore ignorées tout autant que les *Discours modernes et facecieux* de Jean Bergier, elles méritent comme ceux-ci un sort moins obscur.

Dans une épitre liminaire adressée *A mon plus inthime et parfaict amy I. D. M. Gentilh. Xainct.*, qu'il dit avoir fréquenté à Bordeaux et à Poitiers, Habanc présente ainsi son œuvre : « C'est de l'invention d'un François, pour faire mentir l'estranger qui se vente que nous n'avons aucune invention et que nostre estude n'est qu'à traduire ». Son but est évident : il a voulu, comme Yver et Poissenot, faire du Bandello à la française, et tout le volume le montre si bien que le privilège parle d'*un livre intitulé le 8. tome des histoires tragiques, auquel est faict mention de plusieurs choses memorables advenues de nostre temps, etc. Par Verité Habanc Gentilhomme Xainctongeois.* Il paraît donc certain que Habanc voulut présenter son œuvre comme la continuation de Bandello et profiter de la vogue obtenue par la traduction de Belleforest.

Les *Nouvelles histoires tant tragiques que comiques* sont au nombre de huit :

1. — *La miserable fin des amours du baron de la Tour et de la gracieuse Rozelinde.*

[Poitiers, Paris. — Le baron de la Tour, fils du vicomte de Varennes en Languedoc; Roselinde, fille du comte Gandastes en Normandie.]

2. — *Ruse d'une dame de Laval à son mary pour jouir de son amy.*

[Laval. — Montalen.]

3. — *Comme apres maints dangers Tiron fut recogneu Roy du pays de Bisaure, et comme l'amitié de luy et de Branfil surpassa celle de tous autres; ensemble les calamités qu'ils endurerent devant que Tiron fut marié et recogneu pour heritier dudit Royaume de Bisaure.*

[« Hirene nous raconte en ces histoires qu'il y eut jadis en Bisaure (royaume limitrophe de la Turquie)... »]

4. — *Comme le capitaine Alin trouva son compagnon couché avec sa femme, et de la grande simplesse qu'il monstra en pardonnant à sa femme.*

[Poitou.]

5. — *Comme une damoyselle Venitienne mesprisa l'amour de beaucoup de honnestes gentilshommes pour celle qu'elle portoit à son Violon, et la cruauté dont elle usa envers son mary pour venger la mort de ce Violon.*

[Dom Antonio, dom Fiaco, Horatio, Florance.]

6. — *La loyauté d'une Damoiselle d'Alemaigne envers son amy, et la miserable fin de ses amours.*

[Melinde, fille du Comte Palatin.]

7. — *Subtile maniere pour dechasser les tentations de la chair inventee par un certain Ministre.*

[Genève. — Anthoinette; le ministre Blanchet.]

8. — *Merveilleux accident advenu à deux Amants pour trop inconsiderement aimer.*

[Roxane, M. de la Lorniere.]

Parmi ces nouvelles, quelques-unes sont écrites dans le goût romanesque, d'autres — assez libres — ne manquent pas d'une certaine fantaisie gaillarde. Il s'y agit, bien entendu, de femmes perfides et déplorablement rusées, mais, tandis que *I. D. M.* s'abandonne à la plus persuasive misogynie dans les pages qu'il envoie de Toulouse, le 10 mai 1583, à son ami Vérité Habanc, celui-ci se réserve et déclare qu'il ne peut détester un sexe sans lequel le monde ne saurait exister.

L. L.

Bibliographie de Maître Guillaume.

Je ne me flatte pas d'avoir connu toutes les pièces publiées sous le pseudonyme de Me Guillaume. Beaucoup de libelles du temps sont perdus; dans ses *Mémoires*, Pierre de l'Estoile cite parfois des bagatelles publiées sous le nom de ce bouffon et qu'il m'a été impossible de retrouver. Les belles-lettres n'y perdront sans doute pas beaucoup;

souvent ces pièces étaient constituées par une seule page d'inventions singulières sorties de la cervelle de Me Guillaume. Or, pas plus que Bluet d'Arbères, dit le Comte de Permission, le fou du roi n'avait dû recevoir une brillante instruction, c'est « hantant les bonnes tables » qu'il recueillait les anecdotes dont il régalait les grands. Beaucoup de ses libelles ressemblaient sans doute à quelques-uns de ceux que Fournier et Techener ont réimprimés[1]. Ils sont plus curieux pour l'histoire du goût du populaire que pour l'histoire littéraire.

Au lieu d'adopter un ordre strictement chronologique, j'ai classé sous une même rubrique les pamphlets publiés sur un même sujet. Parfois, j'ai donné en notes les répliques qu'ils ont suggérées et j'ai essayé d'analyser succinctement ces œuvres éphémères qui ont amusé nos aïeux.

1. — La ‖ Response ‖ de Maistre ‖ Gvillavme av ‖ soldat françois. ‖ *faicte en la présence du roy à ‖ Fontainebleau le huictiesme ‖ septembre mil six cens quatre.* M.DC.IV. — [Bibl. Nat. Lb[33] 797.]

In-8°, 57 pp. in-12 et une page non chiffrée.

Au verso : Ridentem dicere verum quid vetat :
Maistre Guillaume en regardant ès puits
Par le conseil du railleur Démocrite
A descouvert la vérité escrite
Dont il fait part à tous ses bons amis.

Libelle en faveur de la paix et intéressant parce qu'il donne des détails sur Maître Guillaume[2]. L'auteur attaque le Soldat françois, le roi d'Espagne et chemin faisant il s'en prend à quelques personnalités de l'époque, notamment à Génebrard.

L'auteur est monté au ciel, il a rencontré Moïse (qui parle aussi bien que Génebrard) et le prophète lui a fait des confidences. « Il me conta que Dieu vous aimoit par dessus les roys de ce temps mais qu'il ne faloit pas en abuser, qu'il escrivoit quelquefois au roy d'Espagne mais qu'il ne l'appeloit que son cousin et quand il vous escrit ou parle de vous, il vous appelle son fils aîné.

« Moyse m'a dit que la guerre étoit inutile; le connétable est caduque et est fatigué, le Chancelier est trop homme de bien pour demander la guerre, Monsieur l'Admiral a affaire, Monsieur de Rosny a des ponts à refaire et des ruines à réparer. »

L'auteur est homme prudent : Charles VIII, dit-il, a pris et perdu l'Italie en un jour. Ce n'est pas à vous de hasarder votre royaume qui vous est si naturellement et si courageusement acquis.

1. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*. Bibl. Elbz., 8 vol.; — Techener, *Recueil de joyeusetez*.

2. Cette pièce a été réimprimée dans l'édition des *Aventures du Baron de Fœneste*. Cologne, 1729, 2 v. in-8° — Cf. *Bib. historique de la France* du P. Lelong, n° 19835.

« Don Antonio Perez [que je connais, car il descend chez ma tante Perrine Cordoux, quand il vient à Louviers] sait mieux que toy combien le roy d'Espagne est trompeur, il dit : c'est la coustume d'Espagne d'engager tout le monde et promettre beaucoup et tenir peu. La pauvre defuncte ligue sçait assez qu'en dire : M. de Mayenne n'a gagné parmi eux que des gouttes, M. de Mercœur que la mort, M. de Guyse n'a gagné qu'un royaume en peinture, M. d'Aumale une pension pour mourir de faim.

« Pour ainsy point de guerre, nous serons plus aises que le roy Divetot et aurons le loisir de reformer nostre royaume, nous chasserons les pages et les laquais, les sergents, les gabeleurs et ferions un Édit qu'il n'y auroit plus qu'une foi, qu'une loi, qu'un roi et qu'un *M. Guillaume* en France et qu'au partir de là tous les malcontens de France iroient en Canadas. »

Ce pamphlet est l'un des principaux de ceux qui furent publiés au sujet de la célèbre querelle du *Soldat françois*. Il valut à Me Guillaume les pires injures de la part de L'Hostal, partisan de la guerre contre l'Espagne.

Ce pamphlet a été plusieurs fois réimprimé. Il figure notamment dans un recueil collectif de pièces concernant cette querelle et qui parut en 1605. Il fut réédité en 1617 et Le Duchat l'a réimprimé avec de nombreuses notes dans son édition des *Aventures du Baron de Fœneste*[1].

2. — Satisfaction de || Maistre Gvillavme || av soldat françois. (1605.)

Libelle très court, occupant les ff. 241-243 du recueil de 1605. Me Guillaume fait des excuses au soldat français qui d'ailleurs reconnaît qu'il a eu tort d'attaquer Henri IV.

3. — Le Triomphe || de Maistre Gvil- || laume contre la victoire du soy || disant Soldat François. || [figure sur bois représentant Me Guillaume] || [quatrain] || 1606.

In-12, 23 pp. — [Bib. Nat., Lb35 824].

Libelle dirigé contre les bravaches qui poussaient Henri IV à la guerre. « Soldat à l'adventure, tout ton babil sent fort la cuisine : Tu as bien meilleure mine en quelque cabaret, en quelque bourdeau ou en quelque coin de l'hostel de Bourgogne qu'en un Camp de Mars ». « Croy que Monsieur mon bon amy ne recerche telles gens que toy pour son service ».

4. — Inventaire des livres trouvez en la Bibliothèque de M. Guillaume[2].

1. Pour de plus amples détails sur la querelle du *Soldat françois*, je me permets de renvoyer le lecteur à une étude spéciale parue en 1913 dans le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (Leclerc, édit.).

2. Ce genre de satire fut en honneur à la fin du XVIe siècle et au début du suivant. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. citée, t. III, p. 100, a reproduit la *Bibliothèque*

Catalogus Librorum qui reperti sunt in Bibliotheca M. Guillelmi morionis et post ejus obitum, quibus false et facete perstringuntur mores et vitia Principum et nobilium Galliae.

Recueil de 70 titres de volumes censément trouvés au décès de Me Guillaume. Dans son édition des *Aventures du Baron de Fœneste*, Amsterdam, 1731, Le Duchat a donné une réimpression de cette pièce, t. II, pp. 247-256; il a réimprimé le privilège ainsi conçu :

Par arrest de nature un chacun a puissance
De penser ce qu'il veut et faire ce qu'il croit
De pouvoir remarquer tout ce qu'il aperçoit
De dire ce qu'il oit et parfois ce qu'il pense.

A la suite de sa réédition, Le Duchat a éclairé par des notes toutes les allusions faites dans le pamphlet. J'y renvoie le lecteur.

Le libelle est constitué par une série de titres de pamphlets supposés, dirigés contre les grands de la Cour, contre les abus, contre les vices du temps. Il est impossible de l'analyser, car pour saisir la portée des allusions qui y sont contenues, il serait nécessaire de le réimprimer en entier.

Ce pamphlet date de l'année 1605, et les mots « post ejus obitum » qui figurent dans le titre ont fait penser à quelques auteurs que Maître Guillaume était mort au cours de cette même année. Cette opinion est erronée, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

5. — Les Commandements de Maître Guillaume.

Ces commandements, au nombre de 29, ont été réimprimés par Le Duchat, pp. 280-283, à la suite de son édition des *Avantures du Baron de Fœneste*, Amsterdam 1731. Il y a joint quelques notes explicatives.

Sous forme de commandements, l'auteur de ce libelle attaque les huguenots, les Jésuites, Rosny, la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV. Il se gausse de Rosny :

XXIII

L'orgueil de Rosny rabatras
Qui tout le monde va bravant.

Fouquet de la Varenne, ex-cuisinier, les financiers, les pages et les laquais sont également raillés :

XXV

Les financiers pendre feras
Tu en auras de bon argent.

de Mme de Monpensier, comportant cent titres de volumes supposés écrits par divers personnages du temps (1587). A la suite on lit : publié à Paris et à la Cour où la corruption estoit telle que la calomnie et la médisance estoient réputées pour vertu, en octobre 1587.

XXVI

Les cuisiniers n'avanceras
Aux honneurs et gouvernement.

XXVIII

Pages, laquais fouetter feras
Puisqu'ils me font tant de tourments [1].

6. — Advis || de Maistre || Gvillavme a sa || Saincteté, Sur le différent || qui est entre lui et les || Vénitiens. || Jouxte la coppie Imprimée à || la Rochelle. || 1607.

Pet. in-8°, 24 pp. — [Bib. Mazarine, 35281].

Mᵉ Guillaume a appris que le Saint Père est en colère au point de se battre contre les Vénitiens et pourtant le sujet de la querelle ne vaut pas un bouton. Il lui conseille de demeurer calme. En terminant Guillaume lui donne des nouvelles de la Cour de France et l'assure que le roi n'est pas fâché du tout de ce qu'au dernier consistoire le pape ait fait neuf cardinaux sans qu'il y en eut un français. « Je vous jure, mon Père, que j'ai ouï dire à mon bon amy qu'il n'en avoit que trop d'un en France parce que celui-là tabute tout l'entendement de ses cours de Parlement [2]... »

7. — Svite des || Rencontres de || M. Gvillavme || en l'avtre monde [3].

1. Lenient, *La Satire en France au XVIᵉ siècle*. Le 18 mars 1597, jour de caresme prenant, un placard affiché au Louvre et dans les environs sous le titre des *Dix Commandements*, faisait la leçon au roi. T. II, p. 157.

2. Paul V ayant excommunié la République de Venise, il y eut en Italie toute une campagne de presse entre les Vénitiens et la Cour de Rome. Cette campagne eut en France une grande répercussion et il parut sur la question de l'excommunication des Vénitiens une quantité de pamphlets. L'Estoile, au cours de ses *Mémoires* (t. VIII), en a cité un grand nombre.

« Le vendredi 29 du mois (septembre 1606) vinrent nouvelles de Rome que l'onziesme de ce mois le Pape avoit faict huit cardinaux. De ces huits il n'y en avoit pas de françois, dont on disoit que le roi avoit été mal content... » (L'Estoile, t. VIII, p. 245).

« Le samedi 31 mars 1607, P. Le Bret m'a donné deux de ses nouvelles bouffonneries qui couroient et qu'il devoit le lendemain vendre à St-Maurice, qui est un Advis de Mᵉ Guillaume à S.S. dont j'en ay retenu un pour moi et envoyé l'autre à M. de Lassi mon cousin... » (L'Estoile, t. VIII, p. 285).

3. Pamphlet dirigé contre l'édit des monnaies de 1609. La question du rapport de l'or et de l'argent était, au début du XVIIᵉ siècle, fortement discutée. Cf. Germain Martin, *La Monnaie et le crédit privé en France*... Revue d'hist. des Doctrines économiques, nº 1. 1909. — Dans les libelles du temps, on retrouve la trace des préoccupations des économistes. A la pièce ci-dessus décrite on répondit par un libelle directement adressé à Mᵉ Guillaume et intitulé : Apologie || de l'Edit des || Monnoyes ou refv || tation des erreurs de Mᵉ Guillaume et de ses adhérens || MDCX.- L'Estoile, lui-même, s'intéressait à la question. Dans ses *Mémoires*, t. X, p. 78, éd. citée, il dit « On m'a donné une nouvelle fadèze imprimée pour répondre à l'*Avis sur l'Edit des Monnoies*. Elle est intitulée : *Suitte des Rencontres*... Ce n'est pas Rolland qui en est l'auteur. » — Le P. Lelong attribue cette *Suitte* à Nicolas de Coquerel, économiste du début du XVIIᵉ siècle. Je ne pense pas que cette attribution soit exacte, car les libelles de ce financier sont généralement signés.

L'on me faict mort
Mais c'est à tort
Car ma folie
Demeure en vie.

AU PEUPLE DE FRANCE.

M'en allant voir là-bas Chicot, mon compagnon
L'on me dict en chemin que certaine vermine
Estoit venue en France apporter un momon
Qu'ils appelaient entre eux Advis de tourmentine
Pour vous en advertir j'ay retrassé mes voyes
Me doutant que ce jeu s'adresse a vos monnoyes.

A PARIS || chez Pierre Ramier || Jouxte la copie cy devant imprimée. || [1619]. — [Bibl. Nat. Lb[24] 851.]

In-8°, 47 pp. et 1 p. non chiffrée *in fine*, avec ces vers :

TVRQVANT AV PEVPLE DE FRANCE

Esveillé par vos cris, j'ay quitté mon tombeau
Pour vous venir montrer quel est ce pied nouveau
Lisez bien ce discours et goustez la substance
Après vous bénirez mon retour en la France

MAITRE GVILLAVME

De maintenant je m'esjouis
D'avoir ouï Turquant le sage
Renvoyer ces trois apprentis
Achever leur apprentissage.

Ce pamphlet est dirigé contre l'édit des monnaies. Turquant sort de son tombeau et M. Guillaume l'interpelle en lui disant : « ceux d'ici prétendent qu'en 1577, Marillac, Marcel, Montperlier, Riberolles et vous n'entendiez rien au faict des monnoies ». Un dialogue s'engage entre Guillaume et Turquant sur le poids et le titre des monnaies. Turquant expose toute sa théorie et montre l'appauvrissement qui résultera pour le peuple de la transformation projetée sur le titre de l'or et l'argent.

8. — LA || BOVTADE || DE || MAISTRE || GVILLAVME CONTRE || LES TILTRES DV ROY || D'ANGLETERRE QVI SE || DICT ROY DE FRANCE. || [vase de fleurs gravé sur bois] || M.DC.X. || (S. l. ni n.)

In-8°, 28 pp. chiffrées. — (Bibl. de l'Arsenal, H[re] 6139 A).

Au verso du titre : QUATRAIN.

Si tu voix en lisant mesler parmy les fables
Des discours sérieux n'en sois pas offensé

Le Bouffon parle ainsi et le pauvre insensé
Retient ce qu'il apprend, hantant les bonnes tables.

Pamphlet amusant et plein de verve écrit pour répondre à certaines prétentions de quelques Anglais qui avaient accolé au nom du roi d'Angleterre différents titres au nombre desquels se trouvait celui de roi de France. En passant, le roi d'Espagne, le duc de Savoie sont égratignés[1].

Quelles sont d'ailleurs les prétentions du roi d'Angleterre à exciper de titres moisis pour se faire reconnaître roi de France? « Le Pape n'a-t-il pas aussi donné le royaume d'Angleterre à Philippe-Auguste; il est d'ailleurs fort monté contre le roi de France qui ne tient compte de cette donation, il est également bien en colère contre le roi d'Angleterre qui ne reconnaît pas la Sainte Mère l'Église et refuse de payer les jouissances de bénéfices depuis soixante ou quatre-vingts ans[2]. »

9. — Les || Regrets || lamentables de M. || Gvillaume sur l'assassinat du || Grand Henri IIII.

Ha mort! cruelle mort
Tu as ravit mon sort
Qui me fera sans fin
Pleurer jusqu'à ma fin :

A Lyon || Pour Claude Jardet. || 1611. || *avec permission.*
In-8°, 7 pp. chiffrées.

Lamentations de Guillaume, sans intérêt historique. Guillaume regrette celui qui le faisait vivre et lui donnait une pension.

10. — Le voyage || de Me Guillavme || en l'autre || monde || vers || Henry le Grand. || [Quatrain] :

Le monde n'est qu'une pure folie
Où chacun vit selon sa passion
Ne blasmez donc ma libre affection
Qui prend son plaisir à si douce manie.

1. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Lemerre, t. X. p. 119. « Le jeudi 27 (janvier 1610) Janon m'a donné de son impression l'*Anti-Guillaume*, petite bagatelle faite par Pelletier pour répondre à un meschant petit libelle et fort injurieux, publié contre l'*Apologie du Roy d'Angleterre*, intitulé *Boutade de Me Guillaume* duquel on faisoit le dit Pelletier, auteur. »

Ce libelle avait dû paraître dès l'année 1609. Sous la date du 31 décembre de cette année L'Estoile consigne ce fait « ce mesme jour, j'ai acheté la *Response* de Cœffeteau à l'*Apologie du Roy d'Angleterre*, imprimée nouvellement à Paris, in-8°. Il y en a deux autres sur les rancs que je n'ai pas encore veues..., l'autre s'appelle *Boutade de Me Guillaume.* »

2. En réponse à ce libelle parut l'*Anti-Guillaume.* L'auteur fait l'éloge du roi d'Angleterre, qui est d'une intelligence remarquable et auquel on ne peut reprocher d'écrire contre le Pape et l'autorité du Saint-Siège : « La maladie de votre cerveau, Maître Guillaume est si envieillie que ce seroit vouloir blanchir un Moro que d'en espérer la guérison, estant quasi folie à moi-même de vous parler de sens rassis ».

A Paris || MDCXII.
In-8°, 72 pp. dont 71 chiff. — [Bibl. de l'Arsenal, Hre 6139 A.]

Le volume s'ouvre par une série de pièces de vers :

Tout d'abord un sonnet aux dames dont voici le début :

Mesdames, s'il vous plaist M. G. lire
Je vous puis asseurer qu'il n'y a grand hazard
De lire au cabinet un si plaisant raillard
Qui ne fait que gausser ne voulant pas mesdire.
. . . . . .

plus loin quatrain sur le portrait de M. Guillaume.

Maistre Guillaume est peinct dans ce tableau
Dans mes livres vous trouverez sa vie
Henri le Grand me fist naistre l'envie
D'éterniser un si rare cerveau.

enfin un sonnet de Me Guillaume :

Ce resveur feinct en discours lanternois
Nous faisant veoir le tric et trac de France
Monstre qu'il n'est resveur qu'en apparence
Mais en effet un dessallé matois
Qui veut aussi bien railler en françois
Il ne doit pas picquer à toute outrance.
. . . . . .

Maître Guillaume désire revoir le roi Henri IV. Il se rend dans l'autre monde et chemin faisant il aperçoit Marot, Luther, le duc de Mercœur, le duc de Guise, Charles de Bourbon, des Jésuites dont le P. Ignace et beaucoup d'autres personnages auxquels il donne un coup de patte. Enfin il rencontre le roi qui lui demande des nouvelles du royaume, de sa famille et de ses amis. Guillaume lui dit que tout ne va pas pour le mieux et il supplie le roi de revenir mettre de l'ordre : « L'Église vous désire, la noblesse [vous demandeet le pauvre peuple ne crie qu'après Henry le Grand... » « Tout pleure, tout se plaint, tout se lamente et n'y a point de moyen de consoler les personnes, si ce n'est que reveniez en l'autre monde. » « Venez, Bastien vous donnera des melons, Roquelaure des jambons de Bayonne, M. de Nevers des poulles des bois de la Cassine, Mr de Guyse des figues de Marseille, M. de Vandosme des oeistres de Cancale, M. de Boisdauphin des pruneaux de Tours, M. de Laverdin des gros chappons de Mayne. Guérin et moi ferons un ballet... » Le roi, bien entendu, expose à Guillaume que lorsqu'on a une fois passé la barque à Caron, il est impossible de revenir sur l'autre rive.

A la fin du volume, un quatrain de M. Guillaume.

Ne prenez plus mon nom phrénétiques cerveaux
Personne ne prend plus goust en vostre raillerie
Je vous donne un conseil pour gagner vostre vie
Trafiquez de chansons et d'almanachs nouveaux.

Le chiffre de M. Guillaume :

Deux flacons my-partis, l'un de blanc, l'autre de clairet.

La devise de M. Guillaume :

Tout est de caresme prenant.

11. — La || Consolation || des mal-contens || par Maistre Gvillavme. || Dédié au Roy son amy. || Jouxte la copie imprimée à Paris par Pierre Menie. || M.DC.XIIII.
In-8°, 15 pp. chiff. — [Bib. Nat., Lb[36] 240].

Tout va mal partout. Il n'y a plus ni foi ni loi.

« Je reviens en la terre où je voy la fraude et la subtilité en règne, la loyauté mise sous les pieds, on ne jure plus, foy de marchant, cet ancien proverbe n'est plus en vogue : celui qui se manifeste homme de bien est un sot... Passons le reste de nos jours dans nos villages... nous pouvons passer le reste du beau temps en l'exercice de la chasse. »

Suit tout un long paragraphe sur la chasse aux allebrans, aux perdreaux, aux lapins, aux bizets et pluviers. Peut-être faut-il voir dans cette consolation que l'auteur du pamphlet offre au roi contre les maux présents une satire contre le goût de la chasse chez Louis XIII.

12. — La || maladie || de M. Gvillavme, || morfondu au voyage de l'autre || monde, || *Revenant de voir Monsieur son bon amy*. || Avec une remarque extraordinaire de || monsieur son médecin, en la practi-||que de sa guérison.

Si je vis et meurs quand je veus,
Messieurs, ne le trousvez estrange
Je vas, je vien, je veus, je peus
Maistre Guillaume müe et change.

A Paris, || par Fleury Bourriquant, au || mont S. Hilaire, près le puits certain, || aux fleurs Royalles || Jouxte la coppie imprimée à Lyon. || M.DC.XII. || [Au verso du titre, figure sur bois, représentant M. Guillaume, vêtu d'un sayon et au-dessous ce quatrain :]

Les sept sages Docteurs furent iadis à Rom
M. Guillaume icy le huitiesme accomplit

Qui d'un grade plus haut les fait mettre en oubly
Pour sagesse et folie avoir en sa personne.

In-8°, 15 pp. chiffrées, dont le titre.

A la fin du libelle deux pièces de vers : *a*) A LA LOUANGE DE M. GUILLAUME :

Maistre Guillaume mon amy
Bien que soyez saoul à demy
Vous nous versez par excellence
Les beaux traits de votre éloquence
. . . . . .

b) A. M. GUILLAUME.

Maistre Guillaume, votre esprit
Est fait d'une estrange nature
Tantôt il meurt, tantôt il vit
Tantôt au ciel est sa demeure
Tantôt on le voit aux enfers
Porter des nouvelles de France.
. . . . . .

fadaise dans laquelle M. Guillaume raconte la maladie qui lui survint après la mort de « son bon amy », l'émoi que la nouvelle de cette maladie causa dans Paris et la manière dont il fut soigné par les médecins qui voulaient l'empêcher de boire.

13. — LE ‖ PASSE-TEMPS ‖ DE M. GVIL-‖LAVME ‖ M.DC.XI.
In-8°, 10 pp. chiffrées plus le titre[1].

Pamphlet dirigé contre les Jésuites. L'auteur se moque de cet ordre qui a tant d'autorité qu'il a pu attirer dans les *lacs de son amielleuse religion* le roi Henri, qui en même temps se laisse berner par les huguenots de Charenton. Pour la paix du royaume, l'auteur voudrait bien voir les diables (les Huguenots) partir pour l'Allemagne, Genève ou la Rochelle, et les Anges (les Jésuites) rentrer dans leur Espagne ou les Indes nouvelles. « Allez gagner les pardons à Rome de tant de maux que vous nous préparez! »

14. — ADVIS DE ‖ Me GVILLAVME ‖ NOVVELLEMENT ‖ RETOVRNÉ DE L'AVTRE ‖ monde sur le sujet de l'Anticoton, ‖ composé par P. D. C. c'est-à-dire, Pierre ‖ du Coignet jadis mort et depuis n'a ‖ guères resuscité.

Projectus est drago ille magnus, qui vocatur diabolus ‖ (calumniator) *satanas* (adversaruis) *qui sedu-‖cit urbem, accusator patrum nostrorum, qui accu-‖sabat illos.* Apocal. 12.

1. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. citée, t. XI, p. 49. — Décembre 1610 « Libelles publiés pendant ma maladie : *Le Passetemps de Me Guillaume* (pure fadèze), *Advis de Maistre Guillaume contre l'Anti-Coton* (pour les Jésuites)..... »

EXCUSE DE L'AUTHEUR

Quoy que je sois le tard venu
Si seray-je le bien venu
Pour venir de là-bas en haut
Pensez combien de temps il faut.

M.DC.XI.

In-12, 68 pp., plus une p. pour le titre et 2 p. pour la préface.

AU LECTEUR. L'avis au lecteur est fort amusant, Guillaume se demande ce que signifient les trois initiales P. D. C. sous lesquelles s'était dissimulé l'auteur de toutes les « menteries » contenues dans l'*Anti-coton* : Père de calomnie? Pipeur des catholiques? Passevolant de Charenton? Plein de cruauté? Pas de cervelle? Point de conscience?

Le libelle est une réfutation en règle de l'œuvre de P. du Coignet. Il serait trop long de l'analyser ici, car il faudrait examiner tous les arguments théologiques et historiques allégués par les auteurs. Au demeurant, il serait intéressant au point de vue de l'histoire de la presse française de donner un aperçu de tous les pamphlets parus contre les Jésuites ou par eux inspirés.

15. — LE TVMBEAV || DE L'ANTICOTON || mis à mort par Maistre Guillaume sur || la dispute de leurs escrits. ||

Cy gist monsieur l'Anticoton
Dans la terre jusqu'au menton
Par le bras de Maistre Guillaume
Qui en a purgé ce royaume.

A PARIS, chez Pierre Meinier || 1611.

In-8°, 12 pp. chiffrées et une page non chiffrée *in fine* pour le quatrain suivant :

Maistre Guillaume a mis l'Anti-coton à mort
D'un seul coup d'estocade et sans luy faire tort
Car un perturbateur, selon droict et justice,
Merite estre puny par un cruel supplice.

Libelle dans lequel Guillaume raconte qu'il a terrassé l'auteur de l'*Anti-coton* et l'a envoyé à tous les diables. Petit pamphlet inspiré par les Jésuites.

16. — RENCONTRE || DE Me GVILLAVME || ET VN MESSAGER DE || fortvne, parlant des affaires || de ce temps || M.DC.XX.

In-8°, 16 pp. chiffrées. — [Bib. de l'Arsenal, Hre 6139 A].

« Si tous faisoient comme moi tout iroit bien.

S'il n'y avoit tant de cure bourses, de flateurs et de bouffons en France, tout iroit bien.

S'il n'y avoit point de p... et de m... tout iroit bien.

Si les Charentonneaux vendoient leurs galleries et venoient à la messe à N. D. tout iroit bien.

Si les moynes ne se mesloient que de chanter leurs matines et leurs vespres tout iroit bien, etc., etc.

Voyons si les affaires vont mieux depuis que les moynes et tant de sortes nouvelles de gens d'Église qui nous mangent jusqu'aux os, vont en litière, à cheval, en housses et en carosses ? »

Personne ne veut plus rester à sa place. Tout le monde s'occupe des affaires de l'Etat.

« Tout le monde veut entrer au Louvre, chacun aspire à être grand à quelque prix que ce soit : les plus sales et crottées harangères y veulent mettre le nez et marchander des estats pour leurs maris, voire se mesleront de parler de la guerre... »

17. — Révélation ‖ de Maistre ‖ Gvillavme ‖ *estant une nuit au grand Couvent des Cordeliers de Paris.*

In-8°, 22 pp. S. l. n. d.

La pièce date de 1622. Elle a trait à la querelle agitée cette année-là dans le couvent des Cordeliers de Paris au sujet des réformes que le P. Benigne de Gènes, général de l'ordre de St François, voulait y introduire[1].

Maître Guillaume suppose que le R. P. Alexandre de Hales[2] lui apparaît et lui fait des plaintes contre les Cordeliers. Ceux-ci ont perdu de vue les règles primitives de la pauvreté et ils s'empresseraient volontiers de franchir tous les soirs le mur de leur couvent, s'ils avaient la souplesse de Gautier Garguille. Il faut donc réformer l'ordre et Maître Guillaume n'aimant pas beaucoup ces religieux[3] tient pour la réforme.

L'Église des Cordeliers avait été brûlée dans la nuit du 19 novembre 1580 ; Me Guillaume s'indigne de ce que les moines n'aient tenu aucun compte de cet avertissement céleste pour mettre un terme à leurs débauches.

18. — Maistre ‖ Gvillavme ren- ‖ dv soldat par ‖ nécessité, depuis le bruit ‖ de la guerre. ‖ (Gravure sur bois, représentant Me Guillaume, tenant à la main droite une sacoche et la main

1. Cette querelle de la réforme des Cordeliers est racontée tout au long dans le *Mercure françois*, t. VIII, p. 504. Les Cordeliers ne furent pas réformés, ils eurent gain de cause contre le P. Benigne. Ils firent d'ailleurs publier une réponse à Me Guillaume et cette réponse est placée sous l'autorité de Gautier Garguille : Responce ‖ de Gavtier ‖ Gargville ‖ *aux révélations fantastiques de* Maistre Gvillavme. Ce Libelle a été publié dans le recueil des *Chansons de G. Garguille*, éd. elzévirienne, 1858.

2. De Hales, religieux du XIIIe siècle de l'ordre de Saint-François, dont le tombeau était dans le couvent des Cordeliers de Paris.

3. Les Cordeliers alliés des Seize avaient été des ligueurs ardents. L'un d'entre eux, Guarinus, prédicateur populaire, s'était laissé aller contre Henri IV à des écarts de langage si violents qu'on ne peut les rapporter ici. C'est lui qui prétendait que la maison de Bourbon était la maison d'Achab et qu'il fallait l'exterminer. En outre, il s'était, en chaire, gaussé de Me Guillaume et l'auteur des révélations a sans doute connu ce détail. Cf. sur les Cordeliers et Guarinus, L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, t. VI, passim.

gauche appuyée sur le pommeau d'une épée. Au-dessous de la figure :]

On a veu sept Sages en Grèce
Je croys bien qu'ils le furent tous
Mais en France avec leur sagesse
On les estimeroit des fous.

In-8°, 16 pp. S. l. n. d. — [Bib. de l'Arsenal, Hre 6139 A.]

Maître Guillaume désire ardemment la paix; il n'apparaît pas comme très brave, car si la guerre éclate il désire aller passer quelques années en Allemagne pour se faire faire des armes que les armuriers de Paris ne pourraient lui fournir.

Le factum est une fadaise qui ne contient rien de curieux au point de vue historique.

In fine, pp. 15 et 16, des stances. J'en reproduis une :

Pour moy je consens librement
Qu'on s'estrille tout chaudement
Pourveu que les coups ne m'approchent
Ou bien que me prenant au pois
Pour un cochon de quinze mois
Quelques affamés ne m'embrochent.

19. — Discovrs ‖ de Me Gvil-‖lavme et de ‖ jacqves bonhom-‖me paysant svr la ‖ défaicte de 35 poulles et le ‖ cocq faicte en vn sou‖-per par 3 soldats. ‖ M.DC.XIV.

In-8°, 6 pp. chiffrées. — [Bib. de l'Arsenal, Hre 6139 A.]

Guillaume et Jacques Bonhomme s'entretiennent des bienfaits de la paix et Jacques Bonhomme trouve pénible de nourrir les soldats qui tiennent garnison. On lui a mangé des poules. Pour le consoler Guillaume lui raconte qu'en Soissonnais trois soldats ont à eux seuls mangé trente-cinq poules et le coq en arrosant copieusement ce repas. Appelé, le colonel se prit à rire et trouvant très drôle la farce faite par ses hommes, il la raconta partout.

« Je te laisse à penser mon pauvre Jacques Bonhomme quels ravages ce seraient si la guerre éclatait à nouveau[1]. »

20. — Le procez ‖ et jugement ‖ dernier, ‖ entre ‖ les mal-contans et Jacqves Bonhomme. ‖ (S. l. n. d).

In-8°, 8 pp. chiffrées dont le titre.

A la fin on lit : Donné à Paris par nous Guillaume le plus sage de tous les folzs de France, le samedy avant et après midy, le quatorziesme may, mil six cens quatorze.

1. Jacques Bonhomme n'avait pas disparu au XVIIe siècle. Sous son nom ont paru plusieurs pamphlets. Cf. P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*. Ce libelle fut interdit le 29 juillet 1614. Sous le paragraphe 50 du n° 22087 de l'Inventaire de la *Collection Anisson-Duperron*, par Coyecque, on lit un arrêt condamnant le *Discours*... et le *Réveil de Me Guillaume*.

Pièce sans intérêt historique; à la fin du libelle une plaisanterie contre l'Espagne fut sans doute cause de la condamnation de cet opuscule.

Cette pièce reproduit à peu près le numéro suivant :

21. — SENTENCE ARBITRALE DE MAISTRE GVILLAVME SVR LES DIFFÉRENDS QUI COURENT. M.DC.XIIII.

In-8, 1 f. et 5 pp.[1].

22. — LES || ARTICLES || DES CAYERS GÉ-||néraux de France, présentées par mai-||stre Guillaume aux Estats || (Simple titre de départ.)

In-8°, 15 pp. chiffrées. — [Bibl. Nat., Y° 14427].

Sire après tant de deputés
Dont vos Royalles Majestés
Par prudence et par bienséance
Veullent escouter la doléance
. . . . . .
Tous les bons français du Royaume
Vous desputent Maistre Guillaume.
Maistre Guillaume qui jamais
Ne pria Dieu que pour la paix
Et qu'il souhaite universelle
De Sedan à la Rochelle.

Après ce début : ENSUIVENT LES ARTI||cles des cayers generaux de || France pour l'Estat ecclésiastique.

a) Cayer pour le clergé : Le cahier est rédigé en vers. Le clergé réclame contre certains abus des évêques et moines, il demande le renvoi des Calvinistes et des Jesuites. Le clergé est gallican et fait sa profession de foi.

Qu'on contraigne les Calvinistes
Aussi bien que les Jésuites
De soubsigner ce Concordat
Et qu'on ne souffre abbé ni prebstre
Ny ministre dans vostre estat
Qui ne vous tienne pour son maistre.
. . . . . .

La fin du cahier du clergé se termine par une paillardise :

Que tous moynes après le service
Soit Proses ou bien nonne
Pour mieux garder le droit humain
Souvent soubs le froc et la haire
Se pourront servir de la main
En quelque recoing solitaire.

1. Pièce que M. É. Picot a bien voulu me signaler dans le fonds Pécard de la Bibliothèque J. de Rothschild.

b) Cayers pour || la Noblesse.

La noblesse proteste tout d'abord de son dévouement pour le roi :

....Nous vous servirons tous
Sans que plus rien nous mescontente
D'obtenir des bienfaits de vous
Plus par devoir que sur l'attente.

Mais aussitôt elle réclame diverses réformes et le départ de favoris. Elle désire :

Qu'on ostera de l'ordinaire
De nostre roy trop débonnaire
Le goust de ce bouillon mauvais
Et trempé d'une intempérance
Insatiable de bienfaits
Pour la ruyne de la France.
. . . . . .
Que le procès de pucelage
Ravy sous foy de mariage
Sera jugé selon la loy
Et coustume de Normandie
Qui permet que l'on se dédie
Et fauce impunément sa foy.
. . . . . .
Qu'il soit fait outre l'ordinaire
Vn bel estat imaginaire
Pour les nouvelles pensions
. . . . . .

c) Cayer poue le || tiers Estat.

Les réclamations du tiers état n'offrent qu'un mince intérêt, il sollicite, modestement :

... que l'avare tyrannie
Des grands qui mangent les petits
Ne demeure plus impunie.

d) Cayer pour || les Dames.

La liberté d'aimer à leur guise est revendiquée par les dames de la Cour.

Que l'authorité maritale
Qui ne cause que du scandale
N'aura plus de lieu à la Cour
Et qu'on pourra sans jalousie
A qui que soit rendre en amour
Toutes sortes de courtoisie.

23. — La || novvelle || lvne de Maistre || Gvillavme. || *Sur l'heureux retour de Messeigneurs || les Princes*. || M.DC.XIV.

In-8°, 14 pp. — [Bib. de l'Arsenal, H^re 6139 A].

« Est-il vrai que les princes soient revenus ? M. de Longueville et M. du

Mayne aussi. Tu ne responds pas, dy donc où sont les autres? Quand reviendront-ils? Quelles mines tiendront-ils? Quels chevaux monteront-ils? Tient-on pour certains qu'ils ne chevaucheront jamais genets d'Espagne, s'ils ne chient des doublons sous la queue comme l'âne de Zampin des tournois.

« Sçavez-vous ce qu'il faut que je fasse? Que je prenne une chambre garnie sur une des tours de Nostre-Dame pour les voir venir de loing avec une de ces lunettes de Hollande que l'on vend au Palais... »

24. — LETTRE ‖ DE ‖ MAISTRE ‖ GVILLAVME ‖ ENVOYÉE DE L'AV-‖tre monde. ‖ A ‖ MESSEIGNEURS LES ‖ *Princes retirez de la Cour.* ‖ A PARIS ‖ chez JEAN MILLOT, imprimeur et ‖ libraire, demeurant en l'Isle du Pa-‖lais, vis-à-vis les Augustins. ‖ M.DC.XV. ‖ *avec permission.*

In-8°, 8 pp. chiffrées dont le titre[1].

Exhortation aux princes à demeurer calmes et à ne pas créer des divisions en France.

Si les mains démangent à quelques-uns qui sont à l'entour de vous qu'ils les aillent frotter contre les murailles de Constantinople ou gratter aux moustaches du Sophy. « Pour le plaisir hé! mes très honorez seigneurs, qu'il y a bien plus de contentement à se promener dans les Tuilleries, à voler le Héron à Saint-Germain, à courir le cerf à Fontainebleau, à rompre la lance contre le faquin à la place Royale, à manger des œufs à la Portugaise au petit More, qu'à boire la poussière de la campagne, à porter la chaleur du midy sur le dos... »

25. — L'ALMANACH ‖ DES ABVSEZ DE ‖ CE TEMPS ‖ composé et diligemment calculé ‖ par le scientifique docteur ‖ Me GVILLAVME. Avec la Pronostication de Me Govnin. ‖ A PARIS ‖ chez NICOLAS ALEXANDRE ‖ rue des Mathurins ‖ M.DC.XV. ‖ AVEC PERMISSION.

In-8°, 14 pp. — [Bib. Nat. Lbⁿ 567].

Libelle dirigé contre les princes qui se sont retirés en Picardie et en Champagne à la suite du duc de Bouillon. « Et pourtant, » dit l'auteur, « j'ayme mieux des fraizes à mon dessert qu'un mauvais bouillon à l'entrée de la table, cela gaste tous les mets. » Heureusement le roi va venir et il mettra de l'ordre partout. *In fine*, on lit ces vers :

Vive Louys, vive nostre Marie
Vive notre Anne, astre clair d'Ibérie
Vive Justice et ses très sainctes lois
Vive les bons et généreux françois.

Dans le corps du libelle l'auteur compare les princes aux douze signes du zodiaque et dit qu'ils se sont laissé conduire comme des moutons (Ariès), ont agi avec inhumanité (Taurus), se sont disjoints à l'encontre

1. Cette pièce a été publiée également sous le nom de Jacques Bonhomme, Cf. fasc. 1 de la *Revue des livres anciens*, p. 121, nos 11 et 13.

des Gémeaux. « Vous vous êtes conduits comme de merveilleux Aquarius, vous avez bien faict verser de l'eau et des larmes amères aux pauvres gens, auxquels n'est resté aucune chose que la voix pour déplorer. »

26. — L'ALPHABET || MORAL DE MAISTRE || GVILLAVME. || *Addressé aux françois pour leur servir d'in-||struction au temps qui court.* || A LYON || par GVICHARD FAILLY. || M.DC.XVI. || *Avec permission.*
In-8°, 13 pp. chiffrées. — [Bib. Nat., Ye 23839].

Préface aux vrois françois amateurs des lys et de leur patrie. Dans ce morceau Guillaume raconte qu'allant un jour aux Tuileries avec Henri IV, le roi lui tint ce langage : « Maistre Guillaume mon may, il n'y a qu'un soleil au monde et il n'y en peut avoir deux ny qu'un Roy en France. Tu as veu que tant qu'il y en a plusieurs, les affaires n'alloyent pas bien, mais maintenant que je suis seul, tu vois comme tout y est gaillard.... Tant que nous aurons la guerre nous serons misérables et surtout les guerres civiles... et puis vous avez desjà veu que tandis que nous nous sommes amusez à nous colleter, les estrangers sont venus par derrière qui se sont revestus de nos despouilles. » — La préface est signée M. Guillaume.

La pièce se compose de 24 stances. Chacune commence par une lettre de l'alphabet dont l'auteur suit l'ordre en débutant par la lettre A pour terminer par la lettre Z.

C'est une suite de conseils moraux qu'il est facile de résumer en quelques mots : obéissance au roi, concorde entre les sujets. Voici quelques échantillons de ces conseils :

Heureux est le sujet qui tient toujours la trace
Que son Prince lui marque et point ne la surpasse.
. . . . . .
Jamais un bon suject n'a traversé son Prince
Ny un bon citoyen n'a troublé sa Province
. . . . . .
Nous serons à jamais invincibles en France
Tant que nous vivrons tous en bonne intelligence
Les ennemiz forains ne pourront rien sur nous
Mais si folz insensez nous venons à desmordre
De ce lien sacré qui nous tient en bon ordre
Sans faute s'en est faict et nous perirons tous.

Offenser le repos et rompre la concorde
C'est mettre dans l'estat la guerre et la discorde.
. . . . . .

27. — LES || MERVEILLEV-||SES AVENTVRES DE || MAISTRE GVILLAVME || en son grand voyage des Indes.

L'amour et l'enuie
Tourmentent ma vie

Si je ne fais voir
A tous mon savoir

A Lyon || par Martin Corbin. || M.DC.X. || Avec permission.
In-8°, 12 pp. chiffrées.

Pièce dirigée contre les astrologues qui sont tournés en dérision[1] :

Sydera non fluitant animo volutata rotanti.
Ipsa sed extenso tempore lapsa cadunt.

28. Le Réveil || de || Maistre Guil-||laume aux || bruits de ce Temps.

Pour pavoter le soucy
Faut lire ce livre icy.

1614.

In-8°, 33 pp. chiffrées à partir de la quatrième.

Au verso du titre une pièce de vers adressée *aux lecteurs desgoutez*.

Si l'on voit la rime estre chiche
Et la prose n'estre bien riche
Nul ne les veut voir, n'escouter
Il faut donc ainsi qu'il me semble
Donner et l'un et l'autre ensemble
Afin de chacun contenter.

Seconde pièce de vers : *La cause du Resveil de M° Guillaume.*

Les sçavans ne satyrent plus
Quant à présent : donc au surplus
Si l'on voit après plusieurs ans
Que Maistre Guillaume en ce temps
Au lieu d'eux sa plume resveille.

Le pamphlet mi-parti de prose et de vers est surtout dirigé contre les astrologues que l'on devrait supprimer[2] :

A la fin une requête à Dieu :

Dieu par sa toute puissance
Préserve et garde la France
De tout triste desarroy
Et par sa bonté célique
Donne un règne pacifique
A notre petit grand Roy

1. Des astrologues comme Cosme Ruggieri n'étaient pas seuls en honneur à la Cour de France ; les égyptiens et les bohémiens, diseurs de bonne aventure, étaient également nombreux aussi bien à Paris qu'en province. En 1612 fut pris un arrêt contre « les soy disants Egyptiens de sortir de France ». Des Egyptiennes avaient été pendues. Cf. *Mercure françois*, année 1612, p. 315 *b*.

2. Ce pamphlet fut interdit. Cf. *Inventaire de la Collection Anisson-Duperron*.

J'ay regret de voir encore
Que l'homme (en cela pécore)
Abusant du nom chrestien
S'afflige, ennuye et désole
Pour la prédiction folle
D'un faux astrologien[1].

29. — MAISTRE || GVILLAVME || AU M[ARESCHAL] D'ANCRE || M.DC. XVI. ||

In-8° 14 pp. chiffrées. S. l.

Pamphlet sous forme de lettre contre le maréchal d'Ancre qui voulait usurper les fonctions de Me Guillaume en traitant bouffonnement les affaires de l'Etat. Le maréchal dégoûte tous les Français par ses demandes de pensions. Voudrait-il encore toucher celle de Me Guillaume qui luy dit : « Je sçay bien que tu ne te soucie pas de ce que l'on die ny en quelle réputation on te tiene pourveu que tu ayes de l'argent, mais par la mort! mon oysel ne te manquera jamais, c est le paiement qu'il te faut.

« Les b.... de Paris, c'est ton élément. Que dirait-on si on te voyait te mesler d'affaires, toi qui a passé ta jeunesse au b..... »

30. — LE GRAND TRIOMPHE || DE MAISTRE || GUILLAUME || sur les affaires de ce temps || [Armes] || A ROUEN || chez JACQUES BESONGNE || rue aux Juifs, près le Palais || M.DC.XVII. ||

In-8°, 8 pp. chiffrées. — [Bib. Nat., Lb36 1026].

Pièce dirigée contre le maréchal d'Ancre.

On est fort heureux d'être débarrassé de ce grand coyon. « Adieu donc Coyons décoyonnés, retirez vous en vos pays et ne venez jamais nous faire la loy, car si jamais vous y venez vous trouverez à qui parler. »

Quand il apprit la mort du grand coyon, Maître Guillaume se mit à danser de joie et reboire de mieux en mieux : « Le roy a faict un coup de maitre en se débarrassant de ce coquin et Dieu garde ce bon garçon de Vitry qui a grandement assisté le roi en cette occurrence. »

31. — LA DESCENTE || DV MARQVIS || D'ANCRE AVX || enfers, son combat et || sa rencontre || *avec* || MAISTRE GVILLAVME || A PARIS || chez ABRAHAM SAVGRIN || rüe Saint-Jacques au-dessus de || Saint-Benoist, 1617.

In-8°, 7 pp. — [Bib. Nat., Lb36 1010].

Le marquis d'Ancre arrive aux enfers et il fait beaucoup d'embarras pour passer. Charon s'en émeut et comme le marquis continue à vouloir commander, le nautonnier des enfers lui dit : « C'est trop, c'est trop, tes menaces sont maintenant aussi légères que la poudre de tes os qui

1. Ce pamphlet a été décrit par M. L[ouis] L[oviot] dans le premier fasc. de la *Revue des Livres anciens*, p. 122. — Le *Réveil de Me Guillaume* donna lieu à une réponse parue sous le pseudonyme de Pierre du Puits en l'année 1614.

est en proye aux vents... » Ayant rencontré Me Guillaume, le maréchal le prie d'aller trouver son beau-frère pour le prier de lui donner quelque pension pour monter sa maison aux Champs-Elyséens.

32. — Le voyage de || Maistre Guillaume || touchant le Marquis d'Ancre. || A Paris || par Jean Sara, rüe Saint-Jean de || Beauvais, devant les escho-||les de décret || M.DC.XVII.

In-8°, 8 pp.

Pamphlet très mordant sur la mort de Concini[1], écrit dans un style très alerte, M. Guillaume dit « Je veys le roy bien contant. Je courus partout, aux jeux de brelands, de paulme et cabarets, la pomme de pin, l'escritoire, le petit diable, le pigeon blanc, la grosse teste, l'escrevisse et autres Là je voyois les cuisiniers, les rôtisseurs, marmitons maudire le mareschal d'Ancre. » Après sa course dans Paris, Guillaume descendit aux enfers annoncer la bonne nouvelle de sa mort et donna ordre de faire un bon feu pour le bien festoyer lors de sa venue. Enfin il lui dressa cet épitaphe :

Bevvez, chantez, françois, menez rejouyssance
Icy gist englouti le malheur de la France
Le Catiline est mort. Que te soucyes-tu France
Aucun à l'advenir ne te fera nuissance.

33. — La || lettre || de Maistre || Guillaume || envoyée a Mes-|| *sieurs les Parisiens.* || A Paris || chez Etienne Perrin, || rue Judas || M.DC.XVII.

In-8°, 11 pp. chiffrées et un feuillet pour le titre. — [Bibl. Nat., Lb[36] 1025].

Libelle dirigé contre Concini[2].

On a raconté à l'auteur que Concino a reçu un coup de pistolet qui lui a fait sortir la cervelle, ce qu'il ne croit pas possible, vu que de cervelle ce c.... n'avait pas. Combien il regrette de n'avoir pu assister à ses obsèques. Heureusement que, bien qu'il ne comprenne pas très bien le latin, il en sait suffisamment pour comprendre cette parole de son curé : *Tristitia vestra vertetur in gaudium.*

L'auteur est bien content de cette mort : « Au lieu que durant la vie du Concino, je ne beuvois pas chopine de vin tous les jours, j'ay depuis sa mort haussé mon ordinaire de la moitié sans l'extraordinaire de quoy ma femme ne scoit rien. »

1. « Durant ce temps, fort propre à cela, s'éleva Conchine, qui sans empeschement du jour au lendemain fut fait premier maréchal de France, volle à veue d'œil vos trésors, tranche du Prince, vous gourmande, et fait ce qu'il veut ». (*Le Mercure et Fidelle messager de la Cour, 1622.*) Quantité de pamphlets furent écrits contre le maréchal d'Ancre, durant sa vie et après sa mort. Ce fut l'un des hommes les plus exécrés de France.

2. J'ai déjà fait remarquer plus haut que le nombre des pamphlets dirigés contre Concini est considérable. Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique* de la France est loin de les citer tous et cependant au tome III, il en énumère quatre-vingt-quinze : nos 20593 à 20688.

34. — Le || Retour || de la Paix || avec || les remerciements au Roy et || à la Royne || ensemble, || les Demandes et Responses de quatre person-||nages par Dialogue : à savoir, || *Le Soldat, le Paysan, Maistre Guillaume et le Docteur.* || A Lyon, par Francois Tevenet, prins sur la copie || imprimée à Paris par Fleury Bourriquant.|| M.DC.XVII. || Avec Privilège dv roy.||

In-8° de 8 pp. et 1 f. pour le titre. — [Bibl. Nat., Lb[36] 1041.]

La fausse permission qui est signée H. de Mesme est datée du 31 may 1617.

La pièce s'ouvre par un Sonnet au Roy :

Grand Roy dont la valeur et le divin mérite
Ourdit dans l'univers un repos éternel
C'est à ce coup qu'on doit te dire l'immortel
Puisque par ton pouvoir l'on voit bas l'hypocrite.

. . . . . .

Suit une ode a la Royne :

Je mourois dans l'oisiveté
En contemplant ta déité
Lors que ma langue estoit muette
Mais à présent qu'il m'est permis
Pour le digne acte de LOUIS
Je feray sonner ma musette.

Maître Guillaume reprend contre le soldat français sa vieille querelle et se déclare plus que jamais partisan de la paix : « Envoyons donc la guerre en couche, car il me semble que c'est assez plumé la poulle et ruiner le pauvre païsan... Que vous semble-t-il Monsieur le Docteur ? Par vostre foy dites le : n'estudiez vous pas en temps de paix avec un esprit plus délibéré que lorsqu'il vous faut porter une bandouillère et un mousquet à la porte. »

35. — La gverre || de Charon et Misso||quin voulant passer || l'Acheron par force.

Le secours que lui presta Brise||loix ou la Paulette.

Raporté par Maistre Guillaume.

[figure sur bois, représentant un morpion.]

A Paris. Par Antoine Cheriot, rüe S. || Jean de Beauvais, devant les || Escholes du Décret.

M.DC.XVIII.

In-8°, 16 pp., dont le titre.

Le maréchal d'Ancre étant mort ne voulait pas attendre son tour pour passer l'Achéron, il se refusait également à payer le prix de son passage. Afin d'obtenir un tour de faveur qu'il croyait bien dû à un per-

sonnage aussi important que lui[1], il envoya Misoquin parlementer avec Caron. Celui-ci demanda quel était ce maréchal et l'ayant appris il dit : « Ah! c'est celuy à la vérité qui voyant un épouvantail dans un bled auprès d'Amiens croyant voir de Prouvilles qu'il avoit tué un peu auparavant chia dans ses chausses... » Et le nautonnier s'obstina à refuser passage à ce Galigaye sans argent. Briseloix, à qui le maréchal d'Ancre avait rendu des services signalés toute sa vie, ayant été injuste et fiscal, lui prêta quelque argent et le maréchal put enfin traverser le fleuve des enfers.

La satire est violente. L'auteur se gausse de la couardise et de l'avarice du Maréchal.

Page 9, une figure sur bois représente Caron sur sa barque, discutant avec Briseloix. Misoquin assiste à la discussion.

36. — Songe de ‖ Maistre ‖ Guillaume ‖ avec un récit ‖ général de tout ‖ ce qui s'est passé ‖ dans Montauban. M.DC.XXII. S. l. ni n.

In-8°, 14 pp. et 2 ff. blancs. — [Bibl. Nat., Lb[36] 1896.]

M. de Mayenne (Henri de Lorraine, duc de Mayenne, né vers 1578 mort le 18 septembre 1621) fut tué d'un coup de mousquet dans l'œil au siège de Montauban. M. Guillaume déplore le sort de Mayenne que le peuple de Paris pleura beaucoup et dont il vengea la mort en brûlant le temple de Charenton. La pièce ne présente pas un grand intérêt historique. Elle est mêlée de prose et de vers. A la fin se lit ce quatrain :

Sans boire je ne puis vivre
Et quand je bois je m'enyvre
Par conséquent je ne puis vivre
Que je ne sois toujours bien yvre.

37. — Le ‖ songe ‖ ov ‖ Méditation ‖ de Maistre ‖ Gvil-‖laume sur les affaires de ‖ ce temps ‖ M.DC.XXII.

In-8° de 15 pp. chiff. S. l. ni n. — [Bibl. de l'Arsenal, H[m] 6139 A].

Libelle écrit au sujet du siège de Montauban et de la mort de M. de Mayenne.

La pièce se termine par un sonnet et trois quatrains dédiés aux Gascons.

Je reproduis le sonnet :

Mayenne qui tiroit des Lorrains ta naissance
Héritier de leur nom comme de leur valeur
Las! ton trop de courage avançant ton malheur
A reculé le bien de toute nostre France.

1. Le maréchal d'Ancre fut assassiné par le capitaine des Gardes de Vitry, le 24 avril 1617. Il était exécré non seulement par le roi, mais encore par la populace. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, p. 130, t. Ier, éd. P. Paris.

Ta vie estoit bien nostre resjouyssance
Et aujourd'hui ta mort n'est que nostre douleur
Quel horrible avorton des saints droits violens
Ont donc peu nous traicter avec plus d'inclémence.

Coupable Montauban! or son sang tout pollu
Le ciel te punira d'un coup si dissolu
La l'horreur d'un tel crime à ta perte se meine

Dieu faites, s'il vous plaist, que nostre Roy Louys
Pour nous venger du sang du Prince de Mayenne
Puisse tost foudroyer ces meurtriers esblouis.

38. — Le || Retovr dv || dernier voyage || de Me Gvillavme de || l'autre monde. || *Ce qui s'y est passé durant son séjour* || *Les Mémoires au vray qu'il en a* || *rapportez et les rencontres qu'il a fai-*||*tes à son arrivée à Paris.* || M.DC.XXIIII.

In-8°, 15 pp. chiffrées. — [Bibl. de l'Arsenal, Hre 6139 A.]

En arrivant à Paris, Me Guillaume est dévalisé par une bande de Grisons et de Rouzets; en enfer, il n'a jamais rencontré d'aussi méchantes gens. On l'a beaucoup interrogé lors de sa dernière descente et principalement sur la manière dont les enfants géraient les fortunes qui leur avaient été laissées. Il a répondu aux défunts de ne se pas tracasser : « Les taverniers, les tripotiers, les académies et les gardes en ont une bonne part, d'ailleurs ce n'est que justice, car ce qui vient du son de la fluste retourne à celuy du tambour. »

39. — La || Metempsicose || ov || seconde vie || de Maistre Gvillavme av monde.|| *Avec l'intrade ou première partie* || *de ses visions* || Dedié av Roy. || M.DC.XXV.

In-8°, 48 pp. chiffrées.

Retour de Maître Guillaume pour informer Louis XIII de toutes les cabales qui se montent dans son royaume. Comme il va être occupé le pauvre Guillaume! il lui faudra écouter les conversations de toutes les femmes de la cour, des courtisans dépités qui veulent se faire Turcs ou Espagnols! il lui va être nécessaire de déjouer les cabales huguenotes, marianesques, espagnoles!

Les Espagnols sont attaqués : « N'oublie pas, dit à Guillaume son ange gardien, n'oublie pas cette devise espagnole : *Mihi sol non occidit unquam*, tout m'appartient, il m'en faut, j'en veux, il m'en faut ». — Les jésuites sont raillés légèrement au cours du libelle; il en est de même des financiers qui sont traités de griveleurs.

40. — Conversation || de Me Gvillavme || *avec* || la Princesse de Conty || avx Champs-Elizées. || Envoyée || a Madamlle Selvage, femme de chambre de || *la Reyne Mère du Roy, par Me Phelipe, gouverneur* || *de Me Guillaume.* || A Paris, || par Jacques Maillet,

rue des Veritez, à l'Enseigne || du Cardinal qui Trompe. || M.DC. XXXI.

In-8°, 116 pp. chiffrées et 4 feuillets pour le titre, la dédicace au lecteur, signée Desvallées, la fausse approbation, le faux privilège du roy daté de S'-Germain-en-Laye le 23 juillet 1631[1]. — [Bibl. Nat., Lb[36] 2836.]

Cette pièce est dirigée contre le Cardinal de Richelieu[2]. Elle est mordante et acerbe et elle est importante pour l'histoire de l'opinion de la cour sur ce « Moyne bourru ».

Ce libelle fut imprimé avec un faux privilège et une fausse permission. En voici le passage principal :

« Mais d'autant que la grande partie de ces choses regarde le Cardinal de Richelieu qui tient à présent la première place auprès du gouvernement de nos affaires et que l'autorité qu'il s'est attribuée à nostre préjudice donne telle terreur à nos ditz subjectz que pas un d'eux n'ose (en quelque sorte) rien dire ny faire dont le dit cardinal se puisse offenser, Icelui Maillet, s'estant faict introduire sur le minuit en nostre chambre par le sieur Lucas, nous a fait voir le manuscrit qu'il désire imprimer et humblement requis de lui en donner la permission, à ces causes et après avoir lu le dict manuscrit où tant s'en fault que nous ayons trouvé aucune chose préjudiciable à nos services, qu'au contraire nous le recognoissons très nécessaire à désabuser nos peuples et à nous tirer de la puissance où nostre personne se trouve engagée par les violences du dict cardinal, permettons.... » etc.

Ce livre fut imprimé en Hollande. Il fut réédité sans le titre et la permission dans le recueil suivant : *Recueil de pièces curieuses en suite de celles du Sieur de Saint-Germain*, sur la copie imprimée à Anvers, 1644, in-8°.

41. — La || Rencontre || de Monsieur || Le Mareschal d'Effiat || et de Monsieur de || Marillac aux Champs-Elisées. || *Ensemble celle de Maistre Gvillavme, que || le temps a rendu plus sage.* || M.DC.XXXII. || S. l.

In-8°, 15 pp. chiffrées. — [Bibl. Nat., Lb[36] 2883].

Monsieur de Marillac avait laissé croire aux Champs-Elysées qu'on l'avait condamné par envie et parce qu'il était trop habile. Me Guillaume avait cru à cette explication mais en descendant aux enfers, Monsieur d'Effiat rétablit la vérité. D'Effiat reproche à Marillac d'avoir abusé de sa situation.

Monsieur d'Effiat donne à Me Guillaume des nouvelles de la Cour

1. Louise Marguerite de Lorraine, née en 1577, mariée au Prince de Conty en 1605 et morte en 1631. Sur cette princesse cf. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. Ier, p. 54.

2. Il existe une étude spéciale sur cette pièce, *Bulletin du Bibliophile*, année 1843, p. 230.

et après quelques minutes de dialogue, tous deux vont rendre visite au roi[1].

Les pièces qui suivent sont mentionnées dans les *Mémoires* de L'Estoile et n'ont pas été retrouvées. D'autres ne constituent que des bagatelles ou des facéties ne se rapportant pas à des événements historiques. Enfin, deux satires connues, l'une de Mathurin Régnier et l'autre de d'Esternod, ayant été publiées tout d'abord sous le nom de Me Guillaume, je les joins à cette bibliographie.

42. — Épitaphe de P. Ange.

« On m'a donné aussi le dit jour, l'Épitaphe de P. Ange, capussin, imprimée en une feuille de l'invention et rithme, comme je crois, de maistre Guillaume ». (V. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. citée, t. IX, p. 152-3.) Cette épitaphe daterait du 30 octobre 1608. Frère ou Père Ange est le nom religieux d'Henri de Joyeuse, comte de Bouchage, frère d'Anne et de François de Joyeuse, duc de Joyeuse, gouverneur de Lyon, maréchal de France, deux fois capucin sous le susdit nom. M. le capucin Joyeuse était le beau-père du duc de Montpensier qui mourut à Paris le 29 février 1608. La mort de Frère Ange décédé à Rivoli, au retour d'un voyage à Rome, fut connue à Paris en octobre 1608.

43. — Permission octroyée par lettres de S. M. au capitaine Marchant, pour la construction et parachèvement du dit pont[2].

Pièce non retrouvée[3].

44. — Discours faict par Maître Guillaume en revenant de l'autre monde.

L'Estoile acquit ce libelle le 29 juin 1609. « Le mercredi 29 juin 1609, Jean Richer m'a donné une nouvelle bagatelle qu'il venoit de recevoir de Poitiers avec quelques pièces nouvelles de Me Guillaume, renouvelées et regrattées : à quoi l'intérêt n'est pas bien grand. » (*Mém.-J.*, t. IX, p. 310).

Cette pièce ne paraît pas pouvoir se confondre avec celle qui vise l'Édit des monnaies analysée sous le n° 7. En effet, elle fut imprimée dans le cours du premier trimestre 1609, époque à laquelle la question du nouvel édit ne hantait pas tous les esprits. Au demeurant L'Estoile parle de la *Suite des Rencontres*, comme d'une pièce différente qu'on lui donna postérieurement (t. X, p. 78).

C'est sans doute à cette « fadèze » que Mathurine répondit par *Le*

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II,

2. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. citée, t. IX, p. 246. Sous la date du 18 avril 1609 il écrit : « Maistre Guillaume vendoit ce jour, au Pont Marchand la permission octroiée... etc... Ce placcard de Maistre Guillaume est d'une feuille imprimée, où la moictié pour remplir la feuille est de Guilleminerie, c'est-à-dire glose et invention de ce grand personnage qui me l'a vendu ung sol, comme aux autres. »

3. Le Pont aux Meuniers qui avait été ruiné en 1556 fut rebâti en 1609 sous le nom de Pont Marchand. (*Mercure françois*, année 1609, p. 406 *b*.)

feu de Joye de Madame Mathurine où est contenue la grande et merveilleuse jouissance faicte sur le retour de M. Guillaume revenu de l'autre monde (1609)[1].

45. — Les Proumenades de Me Guillaume par les cinq Chambres du Palais.

Cette pièce n'est connue que par une mention de L'Estoile qui dit sous la date de janvier 1607 : « Il en court une autre bien drolle qu'on m'a promise : les Promenades... etc. »

46. — Le plaisant || et facetievx || discovrs, || De la partie du jeu de Paulme, entre Mrs. || Guillaume et le Grand Turc, et le bon || recueil qu'il a eu de la Seigneurie de || Venize, pour luy donner passage avec || son petit equipage. || (Figure sur bois représentant Guillaume vêtu de sa robe.) || A Lyon, Pour Jaques Forget. 1613.

In-8°, 13 pp. chiffrées.

Voyage de M. Guillaume en Turquie où il arrive muni d'un passeport à lui délivré à Venise. Le Grand Turc le reçoit fort agréablement et tous deux font quatre parties de paume. L'enjeu étant, de la part de Guillaume, la Pologne et la Hongrie contre la Palestine et le royaume de Chypre. La partie fut gagnée par Me Guillaume.

47. — Testament || et dernière || volonte de mais||tre Gvillav||me. A Paris || par Jean Chiqvelle. || M.DC.IX.

In-8°, 13 pp. chiffrées, *in fine* : épitaphe de Me Guillaume :

Icy gist M. Guillaume
Vn bon pillier de ce royaume
Il a esté esbranlé si fort,
Qu'il est icy tout roide mort.

Maître Guillaume donne et lègue à M. le Dauphin le pays de Flandre à condition qu'il aille le prendre de concert avec le Soldat français. A M. d'Anjou, il donne le royaume de Naples et la Sicille aux mêmes conditions. A M. d'Orléans, il lègue le duché de Milan, à Madame, le grand diamant que tient le Sofy de Perse, etc. A M. de Vendôme la Franche-Comté, à Mgr de Savoie Genève et le pays de Vaux.

Au Soldat français, M. Guillaume lègue 50 000 hommes de pied, 10 000 à cheval, 80 pièces d'artillerie à charge d'aller prendre le grand Turc et de bailler à chaque page qui se trouvera dans Paris quatre ou cinq bons coups de hallebarde.

Angoulevent reçoit comme legs toutes les courtizanes de France et de Paris à charge de leur passer la visite.

1. Éd. Fournier, *Variétés hist. et littéraires*, t. VIII, p. 271.

2. Les testaments de ce genre sont fort nombreux. Le genre d'ailleurs ne s'en est pas complètement perdu. Tout Parisien de notre époque, se promenant sur les Grands Boulevards, peut entendre crier encore : « Demandez le Testament et les Dernières volontés de... » Au XVIIe siècle, je citerai à titre d'exemples : *Le Testament de feu*

LE PLAISANT ET FACETIEVX DISCOVRS,

De la partie du jeu de Pauſme, entre Mre. Guillaume & le grand Turc, & le bon recueil qu'il a eu de la Seigneurie de Venize, pour luy donner paſſage auec ſon petit equipage.

A LYON, Pour Iaques Forget. 1613.

Au petit Billard, je donne ma robe, ma marotte et lui résigne mon état[1].

48. — Les Bigarrures de Maistre Guillaume envoyées à Mme Mathurine sur le temps qui court. [1620]. S. l.
In-8°.

Ce libelle signalé dans le catalogue de la coll. Leber sous le numéro 4292 appartient à la Bibliothèque de Rouen.

49. — Discours nouveau de la grande science des femmes trouvée dans un des sabots de Me Guillaume. M.DC.XXII.
In-8°.

Cette niaiserie publiée comme telle, par Éd. Fournier : *Variétés historiques et littéraires*, t. VII, pp. 281-285, date de l'année 1607. En effet sous la date du 13 mars de cette même année L'Estoile acheta cette fadaise à Me Guillaume qui la vendait au Pont-Neuf. La différence des dates prouve que non seulement ces bagatelles trouvaient preneurs, mais même qu'on les rééditait[2].

La pièce s'ouvre par un quatrain :

Maistre Guillaume est amoureux
Pour le jourd'huy, las! quand j'y pense,
Car de recueillir est soigneux
Des belles femmes les belles sciences.

Libelle qu'on ne peut analyser, car il est constitué par un tissu de plaisanteries d'un intérêt absolument nul.

50. — La Rencontre merveilleuse de Piedaigrette avec Maistre Guillaume revenant des Champs-Elyzée, avec la généalogique des Coquilberts traduit de Chaldean en françois. M.VIcVI.
In-8°.

Pièce publiée par Éd. Fournier dans le recueil cité plus haut, t. III, pp. 165-183.

Ce libelle est dirigé contre les financiers; il est fait allusion à d'O, superintendant des finances de 1573 à 1594 et célèbre par ses exactions, à Rousselay (Rucellai), Sardini, Bonnisi, Cenami, financiers italiens sortis de la Lombardie, à Zamet et à M. de Montauban, qui, de connivence avec le duc de Luynes, se livrait à diverses manœuvres financières plus rémunératrices pour eux que pour le trésor royal.

51. — Les Estreines de Me Gvillavme.

G. Garguille, le Testament de Gros Guillaume, publiés par Éd. Fournier, dans son édition des *Chansons de Gautier Garguille*. Cf. également Techener, *Recueil de Joyeusetez*.

1. Billard, bouffon de Paris, présenté au roi par Mathurine. Guillaume qui tenait à sa situation avait vu cette présentation d'un fort mauvais œil et s'était momentanément fâché avec la folle. Cf. *Guillaume rendu soldat par nécessité*.

2. Brunet, *Bulletin de l'Alliance des Arts* (25 décembre 1843).

Proche de ces isles lointaines
Où les Seuls Bouffons sont admis
Je vous envoye vos estreines
Faictes en part à vos amis.

Imprimé à nostre isle l'an 1612.

In-8° 15 pp. chiffrées. — [Bib. de l'Arsenal, H^re 6139 A].

Type de la véritable fadaise analogue d'ailleurs au *Testament de Me Guillaume.*

Le fou donne à tous les poètes, libraires, astrologues, grammairiens, orateurs, etc., des étrennes diverses. Pièce sans intérêt historique et sans esprit [1].

52. — Extaze propinatoire || de || Maistre Gvillavme || en l'honnevr || de Caresme Prenant.

Bons compagnons qvi vivez librement
Et qvi bien nez faictes chère lvbrique,
Lisez les vers de ma Mvse bachique,
Qvi a vovs sevle les offre sevlement.

A Paris || Rve Galande || Avx trois chapelets [2]
Suivi d'une Aubade aux Dames || pour le dimanche gras.

Pièce libre sur le vin et l'amour. La dernière strophe de l'aubade donne le ton du poème :

Et vous filles qu'ung beau désir
Faict tant songer à ceste affaire
Croyez que moindre est le plaisir
De le penser que de le faire
Voicy le caresme approcher
Belles, n'espargnez pas la chair.

53. — Response || et réprimande || de Me Gvillavme || svr la malfaçon dv fléau des Putains et || Courtisannes || [marque] || A Paris || chez Abraham le febvre, rüe Saint || Iacques, devant le Gril à l'Imprimeur || de taille douce || 1612.

In-8° de 14 pp. — [Bibliothèque de la ville de Rouen, provient de la collection Leber 2504-[1]].

1. Ce genre de libelles — qui subsiste encore de nos jours sous forme d'almanachs — était fort répandu au XVIIe siècle. On peut, à titre d'exemple, rapprocher de cette pièce : *Les Étrennes de Gros Guillaume à Perrine présentées aux dames de Paris et aux amateurs de la vertu.* Var. hist. et littéraires, éd. Fournier, Bib. Elzév., t. VI, p. 229. — *Les prédictions grotesques de Bruscambille pour l'année 1619.* Chansons de Gautier Garguille, Bib. Elzév. éd.) Jannet, p. 129. En outre Techener dans son *Recueil de Joyeusetez* a donné de nombreux exemples de ces Étrennes.

2. Réimprimé par Techener, *Recueil de Joyeusetez*, t. XVI de la collection.

Factum contre le fléau des filles de joie.
P. 14, extrait du privilège du roi... Paris le XIIIe jour d'aoust 1612.

54. — Satyre || de Maistre || Gvillavme. || 1614.
In-8° de 10 pp. dont 8 chiffrées. — [Bib. Nat., Ye 23840].

J'eusse prins volontiers la lanterne en la main
Cherchant en plain midy parmi le genre humain
Un homme qui fut homme et d'effet et de mine
Et qui peust des vertus passer par l'estamine
Il n'est coin et recoin que je n'aye tenté.
. . . . . .

Dernier vers :

Et l'autre en feut chassé comme un péteux d'Église.

Cette satire est la XIVe satire de Mathurin Régnier. Le premier vers est légèrement modifié. Dans l'édition des Elzévirs le premie vers est le suivant :

J'ay pris cent et cent fois la lanterne en la main.

55. — Le || Tableau || des ambitieux || de la Cour || nouvellement tracé du pinceau de la || vérité par Maistre Guillaume || à son retour de l'autre monde. || M.DC.XXII.
In-8° de 14 pp. ch. et 1 p. pour le titre. — [Bib. Nat., Ye 53841].

Cette satire en vers a été réimprimée par Éd. Fournier. *Variétés hist. et litt.*, t. IV, pp. 33-46. Elle reproduit exactement la première satire de l'*Espadon satirique* du sieur d'Esternod. Pour donner le change au public on a supprimé les quatre premiers et les quatre derniers vers de la satire de d'Esternod.

La pièce, qui est assez cruelle, est dirigée contre les faux gentilshommes et contre les parvenus. Elle contient une allusion à la rapide fortune du maréchal d'Ancre :

O constante inconstance ! o légère fortune
Qui donne à l'un un œuf et à l'autre une prune
Qui fait d'un charpentier un brave maréchal [1].
. . . . . .

56. — Monsieur || Guillaume || ou || le Disputeur, || nouvelle édition, *Revue corrigée et considérablement augmen*||*tée avec des Notes critiques, Politiques et Littéraires*. Enrichie du portrait de M. Guillaume, || disputant dans le Café de *Patural* avec M. || Larcher, de l'Académie des Belles Lettres || [marque] || A Amsterdam. || M.DCC.LXXXI.

1. Le maréchal d'Ancre, époux d'Eléonora Galigaï, était le gendre d'un menuisier de Florence.

Petit in-4° de 116 pp. — [Bib. de Rouen, provient de la bibl. Leber, n° 2859].

Le portrait est à la page 4. A la page 7 : PRÉFACE || DE || L'ÉDITEUR ||. Cette bagatelle morale appartient presque en entier à Balsac, c'est son barbon qu'on a rajeuni. Il est parlé page 116 de M. Guillaume qui n'a jamais donné que de bons conseils.

Cette bagatelle semble bien se rattacher à la série des pamphlets publiés sous le nom de Me Guillaume. Elle est intéressante, car elle prouve que même à la fin du XVIIIe siècle, le souvenir du fou de Henri IV n'était pas perdu.

J. MATHOREZ.

Les secrets du capitaine Freluquin. 1627.

LES || SECRETS, || PROLOGVES, || CHANSONS ET REN-||CONTRES FACETIEVSES || du Capitaine Freluquin. || [*fleuron*] || A PARIS, || Par Nicolas Alexandre. || M. DC. XXVII.

In-8°, 8 ff. (16 pp. ch.). — (ARS.[B.-L. 18161bis-8°; II, pièce 7).

Cet opuscule, qui fait partie du recueil de l'Arsenal dont j'ai décrit tout au long la première série (cf. *sup.* p. 110), est la plus rare pièce du second volume. Il a pour auteur un farceur qui ne semble pas connu d'autre part et sur lequel je n'ai trouvé aucun renseignement.

A la suite d'un avis au lecteur et d'un *Prologue facetieux sur la dispute de deux docteurs et de Freluquin, sçavoir de quoy la femme est composée, et comme Freluquin preuve qu'elle est composée d'une charette* écrits dans le style de Bruscambille, Freluquin accumule les recettes saugrenues : *Secret facetieux pour se faire injurier et battre d'une femme en lui faisant honneur*; *Pour faire sortir la nuict tous ceux d'un logis qui ne cesseront de chercher*; etc.

A la fin, on lit une *Chanson à la louange des Oyseaux :*

Les Oyseaux font assemblée
Dedans la verte vallée
Pour faire paix
Pour faire paix
L'un à l'autre desormais...

L. L.

VARIÉTÉS

L'adresse de Jean Hongot ou Hongont, libraire à Paris, 1509-1512.

Deux volumes seulement sont connus qui portent le nom de Jean Hongot, ou Hongont, libraire à Paris. Le premier, daté du 6 des ides d'octobre 1509, est imprimé par Henri Ier Estienne, à frais communs, et partagé avec lui :

Cosmographia Pii Papae ‖ in Aſiæ & Europæ eleganti ‖ deſcriptione ‖ Aſia. Hiſtorias rerum vbique geſtaru cũ locorum ‖ deſcriptione / complectitur. ‖ Europa / temporum Authoris / Varias continet. ‖ hiſtorias. ‖ — *Souscription* : Impreſſa eſt hoc Aſiæ et Europæ quam elegantiſs. ‖ historia. per Henricum Stephanum impreſſo=‖rem diligẽtiſs. Parrhiſijs e regione scho=‖læ Decretorum. sumptib. eiuſdem ‖ Hẽrici. & Ioãnis Hongõti. ‖ VI. idus Octobris anno Domini .M. D IX. ‖

In-4° de 12 ff. lim. et 152 ff. ch., sign. aa-bb par 6, a-z, A-B par 8 et 4 alternativement ; car. rom. ; préface de Geofroy Tory à Germain de Ganay, évêque de Cahors (6 des nones d'oct. 1509) ; avis du même au lecteur.

Ce volume a été souvent décrit[1].

Le second, du 9 mars 1512 (1513 n. st.) est imprimé par Jean de Strasbourg pour le compte de Jean Hongot et de Jean de Brie :

Nova Corona Mariae. ‖ (*Grande fig. sur bois représentant la Vierge ; dans un cartouche central, une pièce de vers latins.*) ‖ Venale / in imaginem beatiſs. Mariae ſupra ſcholas Decretorum. ‖ Et in ſigno teſtudinis / in vico ſancti Iacobi / iuxta ſanctum Iuonem. ‖ — *Souscription* : Abſolutum eſt hoc opus... Pariſiis ‖ In ædibus Ioannis Argentoracenſis īduſtrii calchographię ‖ artis opificis. Impenſis Ioannis

1. Bib. Mazarine 35895[1] ; Bibl. d'Auxerre, Caen, Carcassonne, Nantes, Sedan ; A.-A. Renouard, *Annales des Estienne*, 2e éd., p. 6 ; Aug. Bernard, *Geofroy Tory*, 2e éd., p. 86-89, etc.

Brienſis & Io=‖annis Hongoti : Et venale habetur in ‖ media bibliopolarū officina ī com‖pito ſupra ſcholas decreto=‖rū ad imaginem diuę ‖ Marię. & ī vico ſa‖cti Iacobi in ſi= ‖ gno teſludinis ‖ iuxta ſactū ‖ Iuonē. ‖ Emiſſum / anno a virginali partu duo=‖decimo ſupra MD. Nona die Martii. ‖

In-fol. de 2 ff. lim. et 102 ff. mal chiffrés 103; sign. A par 2, B-S par 6; car. rom. ; préface-dédicace de Volgatius Pratensis, qui fut correcteur chez Henri Ier Estienne, au père Barbana, abbé du Mont-des-Anges (ides de novembre 1512); prologue de Mauritius de Villa Probata (de Villepreux); à la fin, vers latins de Joannes Salmon (Salmon Macrin), de Loudun, et de Joannes Castellius, de Vire[1].

Le premier de ces deux volumes ne donne que l'adresse de Henri Estienne. Le second en contient deux : l'image Notre-Dame, dans la boutique du milieu de celles occupées par des libraires au carrefour situé au-dessus des écoles de Décret, et : l'enseigne de la Tortue, près l'église Saint-Yves, rue Saint-Jacques.

Le nom de Jean de Brie étant donné le premier, il semblerait que la première adresse dût être la sienne, mais nous savons qu'il habitait rue Saint-Jacques, à la Limace, près l'église Saint-Yves, situation donnée ici à l'enseigne de la Tortue. A-t-il pu traduire limace par *testudo* sur ce volume qui est le premier portant son nom ? Cela est probable, car on le voit toujours depuis embarrassé pour donner à son enseigne une forme latine ; il libelle ordinairement ses colophons latins : *sub signo* (*gallice*) *de La Lymace*, ou il emploie un rébus[2] dans lequel, d'ailleurs, la limace s'est transformée en limaçon ; de là à faire du limaçon une tortue, il n'y a plus très loin. Si nous admettons cette interprétation, c'est l'image Notre-Dame qui était l'enseigne de Jean Hongot.

Où était-elle exactement située ? L'emplacement des écoles de Décret est bien connu des bibliophiles par les nombreux libraires ou imprimeurs de la rue Saint-Jean-de-Beauvais qui spécifiaient que leurs officines étaient à proximité des écoles. Elles se trouvaient sur le côté droit, en montant, vers le milieu de la rue. La maison immédiatement au-dessus portait l'enseigne de l'image Notre-Dame. Ce ne devait pourtant pas être là qu'exerçait Jean Hongot : cette maison était alors occupée par Jean Granjon, et les plans de Lenoir n'indiquent pas qu'il y ait eu de carrefour à cet emplacement. Cinq maisons plus haut, à l'intersection des rues Saint-Jean-de-Beauvais, du Mont-Saint-Hilaire, Chartière, Saint-Jean-de-Latran et Fromentel (actuel-

1. Bib. Nat. D 738 Rés ; Mazarine 1853 C ; Musée Calvet à Avignon.
2. Reproduit par Brunet, V, col. 1670.

lement rues Jean-de-Beauvais, de Lanneau, impasse Chartière, rue Fromentel et rue Marcelin-Berthelot) se trouve un carrefour, au milieu duquel était le puits Certain, bien souvent aussi mentionné dans les adresses de libraires.

L'une des maisons du carrefour, au coin des rues Fromentel et Saint-Jean-de-Latran, avait pour enseigne l'image Notre-Dame; la niche qui devait contenir une statue de la Vierge s'y voit encore, elle est vide aujourd'hui et renfermait, il y a peu d'années, une statue de Jeanne d'Arc. C'est là sans doute qu'était établi Jean Hongot, dont l'exercice dut être de courte durée, car en 1529 la maison fut prise à bail par l'imprimeur Pierre Baudouin. Elle appartint depuis à Simon de Colines et à la famille des Macé; Jacques II et Charles Macé y exercèrent à la fin du XVIe siècle, sous l'enseigne de la Pyramide, et nous y retrouvons le libraire Etienne Saussié au commencement du XVIIe siècle.

La *Nova Corona Mariæ*, qui nous fournit l'adresse de Jean Hongot et fixe le début de l'exercice de Jean de Brie, est, je crois, le seul volume portant le nom de l'imprimeur Johannes Argentoracensis, Jean de Strasbourg, sur lequel on ne possède aucun renseignement, et qu'on pourra peut-être identifier avec un autre Jean plus connu. Brunet cite la *Nova Corona* sans indiquer le nom de son auteur qui n'est pas donné non plus par Barbier; Quétif l'attribue à Maurice de Villepreux, qui vivait au milieu du XVe siècle, et qui a mis son nom au prologue, cette attribution est confirmée par l'une des deux pièces finales de Jean Castellius, adressée *ad Mauricium hujusce voluminis authorem*.

PH. R.

Une annotation de Philippe Béroalde sur l'hymne d'Apulée : Tu quidem sancta.

Les érudits du XVe siècle ont apporté aux premières éditions classiques les commentaires les plus curieux et leur école a survécu pendant près de deux cents ans. Avant le milieu du XVIIe, aucune édition annotée n'est indifférente. Malheureusement, les étudiants finirent par trouver que les commentaires utiles étaient trop nombreux et dès lors se répandirent ces froides éditions *variorum* qui prétendaient si vainement remplacer toutes les autres.

Des vieilles notes, les compilateurs *variorum* nous donnent bien l'essentiel, mais quoi? ce que nous trouvions charmant en elles, ce n'était pas l'essentiel, c'était le superflu.

Parmi tous les commentaires qui ont illustré les premiers classiques, entre ceux de Calderinus, de Josse Bade, de Merula, de Mancinelli et de leurs pairs, celui que Philippe Beroalde écrivit en marge d'Apulée est peut-être le plus digne d'être étudié mot à mot. Il eut d'ailleurs une vogue durable au XVIe siècle. Son édition originale est de Bologne, 1500, celle que je citerai plus loin est de Venise, 1516; on le réimprimait encore à Bâle, *in extenso*, en 1560, et je voudrais espérer que cette liste n'est pas close tant j'aurais de plaisir à voir exhumer un jour l'œuvre tout entier de Béroalde, poèmes, opuscules, épîtres et commentaires.

Laquelle de ses notes choisirons-nous, pour donner au lecteur quelque goût de parcourir tout le reste? Prenons presque au hasard, dans le XIe livre d'Apulée, le célèbre hymne à Tânit, qui a si directement inspiré Flaubert :

> *Tu quidem sancta et humani generis sospitatrix perpetua... Te superi colunt, observant inferi; tu rotas orbem, luminas solem, regis mundum, calcas tartarum. Tibi respondent sidera, redeunt tempora, gaudent numina, serviunt elementa; tuo nutu spirant flumina, nutriuntur nubila, germinant semina, crescunt germina; tuam majestatem perhorrescunt aves...*

Ecoutant cette prose balancée qui semble animée de flux et de reflux comme l'océan soulevé par la déesse lunaire, Béroalde écrit ceci :

> Tu quidem sancta. *Est videre in Lucio nostro orationes divinas tam sancte, tam graviter, tam sententialiter compositas absolvi, ut nihil religiosius dici quicquam possit; ut Apuleianæ precationes possint commodissime aptari ad* divam Christianorum; *ut quicquid hoc in loco dicitur de Luna sive Iside, idem religiose et conducenter de* [*beata*] *Virgine dici possit. Innumeri sunt hymni, precationes, orationes compositæ a doctissimis ad divam Virginem; sed nihil est* (*quod bona cum venia illorum dictum sit*) *cum hac Apuleiana precatione comparandum. Hæc doctrinæ et elegantiæ omnis est refertissima. Hac rogata* dea nostra *non minus placaretur, fieretque propitia, quam omnibus sanctorum orationibus* (1).

Il n'est pas inutile de rappeler ici que le commentaire de Béroalde est dédié à l'archevêque de Colozza; et cela ne retient pas son auteur

1. APULEIUS *cum commento Beroaldi*. Venetiis in æd. I. Tacuini de Tridino M. D. XVI. in-folio. f° 165 v°. — cf. éd. de Bâle, 1560, t. II, p. 791.

d'affirmer que « notre déesse la Vierge » exaucerait par-dessus les hymnes de tous les saints la prière qu'Apulée adressait à la Lune.

S'il fallait aujourd'hui citer le plus bel hymne que l'on ait écrit en l'honneur de la Vierge, nous élirions peut-être encore celui d'un autre fidèle qui ne sera jamais canonisé : Johann Wolfgang von Gœthe. Et comme le paganisme du siècle dernier rappelle en plus d'un trait celui de la Renaissance on ne sera pas étonné de le voir exprimer sa piété par le même mot :

Jungfrau, Mutter, Königin,
GÖTTIN, *bleibe gnädig* (1).

P. L—s.

1. GOETHE. *Faust*. Zweiter Theil (1833). Scène finale.

Le Gérant : PAUL CHAPONNIÈRE.

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 3691

BIBLIOTHÈQUES FÉMININES

AU XVIIIe SIÈCLE

Trop longtemps négligés par les curieux, les catalogues de vente des livres dispersés au XVIIIe siècle ont, depuis quelques années, attiré une attention qui leur avait été jusqu'alors injustement refusée. A défaut du « ragoût » iconographique dont — si l'on excepte de très rares portraits — ils sont totalement dépourvus, ils offrent pourtant aux biographes et aux bibliographes de précieuses indications : lorsqu'on entreprend de conter la vie d'un personnage, il importe de ne pas passer sous silence les particularités de sa vie privée : or les livres qu'il a possédés sont, au premier chef, révélateurs de ses goûts et de ses préférences et, d'autre part, il est piquant de suivre d'âge en âge la circulation de tel ou tel exemplaire d'un livre auquel est échue la faveur exceptionnelle de réveiller la curiosité des générations successives. Sans doute le livre — ou l'estampe — a sur l'objet d'art cette infériorité de ne pas constituer ce que les Allemands appellent un *unicum* et de figurer dans de multiples collections : la reliure seule pour le premier, ou l'*état* pour la seconde, constituent en ce cas des différences appréciables aux yeux des connaisseurs et procurent à ceux-ci des jouissances interdites aux ignorants et goûtées des vrais délicats. L'histoire littéraire elle-même a trouvé son profit dans des dépouillements auxquels nul n'avait

encore songé, et M. Daniel Mornet a pu montrer par de patientes investigations à travers les catalogues la diffusion des ouvrages de tout genre parus ou réimprimés en France ou à l'étranger entre 1750 et 1780[1].

Ce long préambule, dont je m'excuse, ne sera pas, je l'espère, jugé tout à fait inutile en tête des quelques notes qu'il précède et que j'extrais d'un dossier depuis longtemps ajourné, non sans esprit de retour. A l'instigation et avec l'aide précieuse du baron Jérôme Pichon, j'avais naguères entrepris de faire pour les catalogues du XVIIe et du XVIIIe siècle ce que Georges Duplessis avait récemment accompli pour les catalogues de tableaux, de dessins et d'estampes. M. Pichon avait mis à mon service la riche série d'inventaires spéciaux de livres et de manuscrits que lui avaient fournis ses recherches personnelles et l'acquisition en bloc d'un ensemble de même nature formé par un ancien libraire retiré à Fontainebleau, M. Potey ; les fonds également très riches, provenant du marquis de Paulmy et du duc de La Vallière et conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal et ceux de la Bibliothèque Nationale, accrus au XIXe siècle par le legs du duc d'Otrante et la cession de la succession Jullien, mettaient au service de ma juvénile ardeur des matériaux pour ainsi dire inépuisables et j'y avais largement puisé jusqu'au jour où d'autres travaux, d'un ordre plus général, me détournèrent pendant un quart de siècle d'une tâche dont la portée était moins vaste et le résultat infiniment plus restreint. D'ailleurs, celui qui m'avait inspiré l'idée de tenter ce récolement n'était plus là pour m'y encourager et la collection même, où j'avais eu pendant longtemps un si libéral accès, n'existait plus ; la majeure partie était entrée, il est vrai, dans un dépôt public largement ouvert aux travailleurs, mais où l'interdiction du prêt est le premier article de la charte qui le régit.

1. Daniel Mornet, *les Enseignements des bibliothèques privées* (1750-1780). *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. XVII (1910), pp. 449-496.

Du dossier ainsi constitué j'avais naguère extrait diverses monographies publiées dans la revue fondée par M. Émile Rondeau et dirigée par M. John Grand-Carteret (*Le Livre et l'Image*), puis diverses mentions relatives aux bibliothèques particulières vendues de 1789 à 1800 (*Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*). Aujourd'hui j'emprunte à la même source quelques fiches ayant trait à la série des catalogues portant des noms de femmes et je tiens à prévenir la remarque qui se présentera inévitablement à l'esprit du lecteur. Les deux volumes de M. Ernest Quentin-Bauchart, *Les Femmes bibliophiles* (D. Morgand, 1886, 2 vol. gr. in-8°), ont eu surtout pour but de remettre en lumière et en valeur les livres décorés d'attributs aux armes et aux emblèmes des reines et des princesses royales de France, de Mmes de Verrue, de Pompadour, Du Barry, de Chamillart, etc., etc.; l'auteur a quelque peu négligé les bibliothèques plus modestes ou moins célèbres dont la trace a néanmoins subsisté; ce sont celles-ci dont je donne aujourd'hui une nomenclature certainement incomplète et qui exigerait des développements biographiques et généalogiques auxquels je ne puis songer en ce moment, mais, si sommaires que soient ces indications, elles ne seront peut-être pas inutiles à quiconque voudra étudier sous l'un de ses aspects les plus ignorés la culture intellectuelle des femmes de l'ancien régime.

Les catalogues décrits ici sont classés par ordre chronologique. Cette description est d'ailleurs volontairement écourtée, car la répétition intégrale des formules de style [« ... au plus offrant et dernier enchérisseur », ou : « à trois heures de relevée ...»] m'a paru superflue, sauf en certains cas, et je me suis contenté de ne donner que l'essentiel. Il en a été de même pour les rubriques des vendeurs dont les noms ont été seuls placés à la fin de chaque intitulé; enfin l'abréviation : j. s. [jours suivants] ne donnera lieu, je l'espère, à aucune méprise ou interprétation

erronnée, non plus que les renvois fréquents au *Nouvel Armorial des bibliophiles* de Joannis Guigard.

MAURICE TOURNEUX.

1. — Catalogue des manuscrits trouvez après le decès de Madame la Princesse [de CONDÉ] dans son Château Royal d'Anet. Ces manuscrits sont sur velin ornez de très curieuses Miniatures et autres Ornemens, le tout très-bien conservé; et se vendront en gros ou en détail au commencement du mois de Novembre prochain 1724, chez le sieur Pierre Gandouin, Libraire, Quay des Augustins, à la Belle Image. In-12, 37 p., pas de nos.

La suite des imprimés commence p. 24. Au bas de la p. 37 se trouve l'avis suivant :

« Quelques Particuliers des Pays Etrangers nous ayant fait savoir qu'ils souhaiteroient avoir une connoissance du contenu en la Bibliothèque de Madame la Princesse, par un Catalogue, le libraire s'est déterminé à le faire imprimer et d'en remettre la vente au 15 du mois de Novembre prochain 1724, ce qui sera exécuté sans aucun délai : ceux qui souhaiteront quelques Articles de cette Bibliothèque auront la bonté de commettre quelque personne et de l'adresser au sieur Gandouin, libraire, Quay des Augustins, à la Belle Image. »

Puis vient un supplément de 12 p. intitulé : *Addition au catalogue des livres de la Bibliothèque de feuë S. A. S. Madame la Princesse*, précédé de cet avis :

« Les livres ayant été annoncez à la fin du catalogue au nombre de plus de six cents volumes de différentes grandeurs sans avoir eté désignez, plusieurs Personnes ont souhaité d'en avoir les Titres afin de savoir en quoi il consistent et c'est pour les satisfaire qu'on en a fait le catalogue suivant. »

2. — Catalogus librorum illustriss. Lud. Franciscæ de HARLAY, Ludovici Renati March. de VIELBOURG viduæ. 1735. In-8, 70 p., 1043 nos. *Gabriel Martin.*

Armes gravées sur bois sur le titre.
Guigard (*Nouvel Armorial*), p. 208, 209.

3. — Catalogue des livres de feuë Mme la Marquise DE VASSÉ. Vente indiquée par affiches. In-8°, 1 f. et 68 p. ; 184 articles. *Bauche père et fils* (1750).

Selon de Granges de Surgères (*Répertoire de la Gazette de France*), il s'agit de Anne-Bénigne-Fare-Thérèse de Béringhen, veuve d'Emmanuel-Armand, marquis de Vassé, brigadier des armées du Roi, morte le 26 septembre 1749, âgée de soixante-sept ans environ.

4. — Catalogue des livres de feue Mme la comtesse D'ANGENNES. Vente en son hôtel, rue Saint-Paul, près le port, le 21 juillet 1760. In-8, 64 p., nos. *Gabriel Martin.*

Guigard (*Nouvel Armorial*), p. 132, 133.

5. — Catalogue des livres de feue Mme THIROUX DE LAILLY, dont la vente se fera le 12 mai 1766 et j. s. en son hôtel, rue Courtaud-Villain. In-8°. *Davidts.*

D'un travail de M. le baron C. de Varey intitulé *Notice généalogique sur la famille Thiroux de Gervilliers* (Chateau-Chinon imp. E. Blin, 1895, in-8°, 35 p.), il résulte qu'il s'agit ici de la bibliothèque de Claude Buffaut de Millery, veuve de Jean-Louis-Lazare Thiroux de Lailly, seigneur d'Arconville (1682-1742), fermier général, puis trésorier général de la maison du Roi, qu'elle avait épousé en 1709 et dont elle avait eu trois fils.

6. — Catalogue des livres de feue Mme la duchesse de RUFFEC. Vente le 8 mars 1762 et j. s. en son hôtel, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain. In-8°, VI-68 p.; 925 nos. *Davidts.*

La duchesse de Ruffec, née Marie-Janne-Louise Bauyn d'Angervilliers, morte en septembre 1761, était veuve en premières noces du président de Maisons, ami de Voltaire, et en second lieu d'Armand-Jean de Saint-Simon, duc de Ruffec, pair de France, maréchal de camp, grand d'Espagne de première classe.

7. — Catalogue des livres de la bibliothèque de feue Mme la duchesse de BRANCAS. Vente le 14 novembre 1763 et j. s. en une salle du couvent des Grands-Augustins. In-8°, 1 f., 82 pages et 750 nos. *Prault.*

Marie-Angélique Frémyn de Moras, veuve de Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, comte de Lauraguais.
Guigard (*Nouvel Armorial*), tome Ier p. 140.

8. — Catalogue des livre de feue Mme la duchesse de BRANCAS dont la vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur le 21 mai 1770 à trois heure de relevée, en une maison sise quai des Augustins,

au coin de la rue Pavée, dans une salle par bas (*sic*), ayant vue sur le quai. In-8°, 24 p. *Gogué.*

Diane-Adélaïde de Mailly, duchesse de Brancas-Lauraguais (1714-1769). Guigard (*Nouvel Armorial*), tome Ier, p. 139.

9. — Catalogue des livres de la bibliothèque de Mme la marquise de Mancini. Vente le 26 juillet 1773 et j. s., rue de Richelieu, hôtel de Louvois. In-8°, 130 p.; 2159 nos. *Saillant et Nyon.*

10. — Catalogue des livres de la bibliothèque de feue S. A. S. Mme la princesse de Conty, seconde douairière. Vente le 14 septembre 1775 et j. s. à l'hôtel de Conti, rue Saint-Dominique. In-8°, 6 ff., 120 p. et 2 ff. pour l'ordre des vacations. 1711 nos. *Prault fils.*

Sur le titre un fleuron signé : *Le Villain sculp.*

Le faux-titre porte en outre : De par leurs altesses sérénissimes Monseigneur le duc de Chartres, Monseigneur le duc de Bourbon, Monseigneur le prince de Conti.

Louise-Élisabeth de Bourbon, fille de Louis III de Condé et de Mademoiselle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV, était née le 22 novembre 1693; elle mourut le 27 mai 1775; son fils Louis-François, le *curieux* bien connu, l'ami de Mme de Boufflers (Marie de Campet-Saujon), le protecteur de Beaumarchais, la suivit dans la tombe un peu plus d'un an après, le 2 juillet 1776.

Le catalogue très rare de cette bibliothèque mérite à bon droit d'être recherché. On y remarque, au milieu d'une foule de bons livres, un recueil de pièces de l'ancien théâtre français en 50 vol. in-4°, maroquin bleu, une collection singulièrement riche de romans, nouvelles et contes (nos 536-955) et la série complète du *Mercure* (y compris les extraordinaires) de 1672 à 1774), en 853 vol. in-12.

11. — Catalogue des livres de feue Mme la duchesse de Mazarin, dont la vente se fera en son hôtel, quai Malaquais, le 12 janvier 1782 et j. s. In-8°, 48 p. et 1 f. pour l'ordre des vacations, 1033 nos. *P.-M. Delaguette.*

12. — Notice de quelques livres d'histoire naturelle enluminés avec soin, après le décès de Mme la duchesse de Brancas, dont la vente de la bibliothèque commencera le 28 décembre [1784] et j. s. en son hôtel, rue des Saints-Pères. In-8°, 4 p. *Monory.*

Une note placée sous cet intitulé bizarrement rédigé annonçait que cette bibliothèque comportait en outre trois à quatre mille volumes bien-conditionnés dont beaucoup étaient reliés en maroquin.

Louise-Diane-Françoise de Clermont-Gallerande, duchesse de Villars Brancas (1711-1784).

Guigard (*Nouvel armorial*) tome I, p. 140.

13. — Catalogue des livres de feue Mme la maréchale de MIREPOIX, dont la vente se fera hôtel de Rouen, rue de Varennes, le jeudi 30 mai 1792 et j. s. Imp. Plassan. In-8°, 1 f. et 58 p.; 721 nos. [L'ex-de la B. N. paraît incomplet.] *Planche, Maillard d'Orivelle*, libraires, et *Simonaux*, huissier-priseur.

Anne-Marie-Gabrielle de Beauvau-Craon.

14. — Catalogue des livres du citoyen *** [Mme DE LA BORDE]. Vente le 1er prairial an VII (20 mai 1799) et j. s., salle Silvestre. In-8°, 15 p., 167 nos. *G. de Bure l'aîné.*

15. — Catalogue des livres comprenant la bibliothèque de Mme veuve d'HOUDETOT. Vente le 18 mai 1813 et j. s., en la salle basse de la maison de vente Silvestre, rue des Bons-Enfants, n° 30. In-8, 1 f., 48 p. et 1 f. pour l'ordre des vacations; 596 nos. *Merlin.*

Le n° 596 était le manuscrit de *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (6 vol. in-8) transcrit par Jean-Jacques pour Mme d'Houdetot de 1757 à 1758, c'est-à-dire deux ans avant la publication. « La grande netteté qui règne dans les six volumes, dit une note de Merlin, atteste le soin que Rousseau apporta dans ce travail. On peut juger par une note de Mme d'Houdetot mise en tête du premier volume du cas que cette dame faisait du livre et de l'auteur ». Le manuscrit était visible chez l'expert jusqu'au 2 juin, jour où il devait être vendu.

Les Libertins du XVIIe siècle

LE COMTE DE CRAMAIL

Si l'on veut des renseignements sur les libertins du XVIIe siècle, on peut les chercher dans les mémoires de cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux ; c'est la principale source utilisée par M. Perrens dans son travail sur *Les libertins en France au XVIIe siècle*. Cependant Tallemant s'est montré peu généreux à l'égard du comte de Cramail, il s'est contenté de dire qu'il fut un des disciples de Lucilio Vanini.

Voici d'ailleurs sa très courte notice sur Cramail :

On a dit Cramail au lieu de Carmain. Il étoit petit-fils du maréchal de Montluc, fils de son fils. Il n'a laissé qu'une fille mariée au marquis de Sourdis. Il avoit épousé l'heritiere de Carmain, grande maison de Gascogne. Sa femme étoit de Foix par les femmes. Ç'a été une créature bien bizarre. Elle avoit pensé être mariée à un comte de Clermont de Lodève, qui étoit un fort pauvre homme. Cependant elle eut un tel chagrin d'avoir épousé Cramail au lieu de lui, qu'en douze ans de mariage elle ne lui dit jamais que oui et non ; et de chagrin elle se mit au lit, et on ne lui changeoit de draps que quand ils étoient usés. Elle est morte de mélancolie.

Le comte de Cramail vint en un temps où il ne falloit pas grand'-chose pour passer pour un bel esprit. Il faisoit des vers et de la prose assez médiocres. Un livre intitulé *Les Jeux de l'Inconnu* est de lui, mais ma foi ce n'est pas grand'chose. Il fut un des disciples de Lucilio Vanini. Il disoit une assez plaisante chose : « Pour accorder

les deux religions, il ne faut, disoit-il, que mettre vis-à-vis les uns des autres les articles dont nous convenons, et s'en tenir là, et je donnerai caution bourgeoise à Paris, que quiconque les observera bien sera sauvé. »

A l'arrière-ban, comme on lui eut ordonné de parler aux Gascons pour les faire demeurer, il commençoit à les émouvoir, quand un d'entre eux dit brusquement : « Diavle, vous vous amusez à escouter un homme qui fait des libres. » Et il les emmena tous.

Il a toujours esté galant : il étoit propre, dansoit bien, et étoit bien à cheval. C'étoit un des dix-sept seigneurs [1]. Pour un camus, ç'a été un homme de fort bonne mine. J'oubliois qu'une de ses plus fortes inclinations a été madame Quelin. Il l'aima devant et après la mort de Henri IV. Cela a duré plus de dix ans. Il passoit pour un honnête homme. On l'avoit souhaité pour gouverneur du Roi, mais il n'a pas assez vecu pour cela. Je crois qu'il ne l'eut pas été, quand il eût vecu jusqu'à cette heure [1]. Il fut quinze ans entiers à Paris à dire qu'il s'en alloit. Un de ses amis, nommé Forsais, gentilhomme huguenot, fut onze ans entiers à faire ses adieux tous les jours.

Le comte de Cramail avoit un ami qu'on appeloit Lioterais, homme d'esprit. Quand il fut vieux, et que la vie commença à lui être à charge, il fut six mois à déliberer ouvertement de quelle mort il se feroit mourir ; et un beau matin, en lisant Senèque, il se donna un coup de rasoir et se coupa la gorge. Il tombe ; sa garce monte au bruit : « Ah ! dit-elle, on dira que je vous ai tué. » Il y avoit du papier et de l'encre sur la table, il prend une plume et écrit : *C'est moi qui me suis tué* et signe *Lioterais.*

Complétons-la au double point de vue biographique et bibliographique.

BIOGRAPHIE

On ignore la date exacte de la naissance d'Adrien de Montluc ; Monmerqué et Paulin Paris la placent vers 1568, nous croyons qu'il faut plutôt 1571, son père Fabien de Montluc, et sa mère Anne de Montesquiou, s'étant mariés en 1569 ou 1570. Il fut d'abord capitaine de cent hommes

1. « En ce temps là on appela ainsi les dix-sept de la Cour qui paroissoient le plus. » (Tallemant, *Historiette du cardinal de Richelieu.*)

d'armes, puis maréchal de camp, conseiller d'État, gouverneur et lieutenant général au pays de Foix. Louis XIII le nomma chevalier de ses ordres par lettres du 10 mai 1613 et du 16 décembre 1626. Quoique marié par contrat du 22 septembre 1592 à Jeanne de Foix Carmain, fille unique d'Odet de Foix, comte de Carmain, et de Jeannette d'Orbessan, il ne le fut régulièrement que six ans après — les formalités n'ayant pas été observées — grâce à une dispense de l'official de Toulouse, et le tout fut enregistré le 3 octobre 1598.

La jeunesse d'Adrien de Montluc a été celle des seigneurs de l'entourage de Henri III et de Henri IV, c'est-à-dire très libertine. Il prit une part active aux ballets de la Cour, on le compte même parmi les auteurs du *Ballet des sept fols et des sept sages* en collaboration avec le comte d'Auvergne et M. de Nevers, dont il était des intimes. Il est probable qu'il a participé à maints autres divertissements de ce genre. Cramail eut la chance ou l'habileté d'éviter de se compromettre dans l'affaire de la duchesse de Verneuil et de ne pas suivre un peu plus tard son ami le comte d'Auvergne à la Bastille.

Après la mort d'Henri IV, Cramail fit peu parler de lui; on le retrouve vers 1617 à Toulouse mêlé au procès du fameux Vanini qu'il avait fait le gouverneur d'un de ses neveux et dont il passait, plutôt à raison qu'à tort, pour l'ami et le disciple. Nous avons sur cet instant de sa vie un document curieux qui lui prête un rôle assez peu honorable, l'auteur en est le fécond poète, traducteur et romancier, François de Rosset. Ce document n'est autre que l'historiette : *De l'execrable docteur Vanini, autrement dit Luciolo, de ses horribles impietez, blasphèmes et de sa fin tragique* qui se lit dans la troisième édition — rarissime — de : *Les histoires mémorables et tragiques de ce temps. Où sont contenues les morts funestes et lamentables de plusieurs personnes, arrivées par leurs ambitions, amours desreglées, sortileges, vols, rapines, et par autres accidens divers.*

Composées par François de Rosset. Et dediées à Monseigneur le marquis de Rouillac. Paris, Pierre Chevalier, M.DC.XIX (1619); in-8 de 8 ff. et 733 pp. Un témoignage aussi compromettant pour le comte de Cramail, en dépit des explications de Rosset, a été supprimé dans les éditions postérieures des *Histoires mémorables et tragiques* très probablement sur la demande de l'intéressé. En voici les passages où Adrien de Montluc est cité :

Si tost qu'il fut arrivé à Tholose un jeune conseiller le logea chez luy, par l'entremise d'un Docteur régent qu'il estoit allé voir. Le bruit de son sçavoir s'espandit incontinent par toute ceste ville renommée, si bien qu'il n'y avoit fils de bonne mère, qui ne desirast de le cognoistre... Mais parmy ceux qui en faisoient l'estat, Monsieur le comte de Cremail admiroit le sçavoir de cet homme, et le loüoit publiquement. Et ceste loüange n'estoit pas peu honorable à Luciolo puis que ce brave Comte est sans flatter, l'honneur des lettres, aussi bien que des armes.

Au commencement cet hypocrite dissimuloit son impiété, et contrefaisoit l'homme de bien : mais si sa bouche proféroit bonnes paroles, et dignes d'estre ouyes, son cœur remply de malice parloit autrement. Cependant Monsieur le comte de Cremail, croyant de cet Athée tout autre chose qu'il n'estoit pas, luy fit par quelque sien amy offrir le gouvernement de l'un de ses neveux, avec une honneste pension. Luciolo accepta ceste condition, et commença d'instruire ce jeune Seigneur, au contentement de son oncle, en s'acquittant assez dignement de sa charge. Il entretenoit bien souvent le Comte, qui est un esprit extrêmement curieux, et par ses artifices acqueroit tous les jours de plus en plus son amitié. Comme il se vit argué d'un tel Seigneur, et appuyé de beaucoup d'amis, le détestable recommença petit à petit à semer sa doctrine diabolique : toutesfois ce ne fut pas tout à coup ouvertement, mais par manière de vice... Tandis qu'il tasche perdre les âmes par sa détestable doctrine, Monsieur le Comte de Cremail, de qui le clair jugement ne se trompe jamais, et à qui la nature et le maniement des affaires ont donné la cognoissance de toutes choses. Ce prudent et sage Seigneur, dis-je, recognut bientost l'intention de Luciolo, et apprit en peu de temps ce qu'il avoit dans l'âme. Néantmoins il dissimula quelques jours ce qu'il en pensoit, et sceut si bien tirer le ver du nez de ce meschant homme en devisant privement avec lui, qu'il l'esclaircit entièrement de sa doute. Cet exécrable luy confessa librement qu'il croyoit que tout ce qu'on nous dit de la Divinité et qui est contenu dans les *escrits de*

Moyse, n'est que fable et que mensonge : *Que le monde est éternel, et que les ames des hommes et celles des bestes n'ont rien de différent*, puisque les unes et les autres meurent avec le corps. Et pour nostre Seigneur Jésus-Christ, que tous ses faictz n'estoient *qu'imposture, de mesme que ceux de Moyse*... Monsieur le Comte fut fort scandalisé de ce discours et ceste ame non moins religieuse que genereuse, s'efforça de reduire par de vives et pressantes raisons que les bornes de ce recit ne peuvent contenir, ce mal-heureux Athée. Mais tout cela ne servit de rien, puisqu'il traictoit avec un esprit le plus impie que l'on ayt veu jamais parmy les hommes, et d'autant plus remply d'impiété, qu'il ne pêchoit point par ignorance, ains resistoit ouvertement au Saint Esprit... Ce que voyant ce Seigneur, et jaloux du nom de celuy, qui pour nous sauver prit nostre chair humaine, et nasquit d'une Vierge, il tesmoigna bientost à Luciolo le desplaisir qu'il sentoit de sa perte, et le regret qu'il avoit de luy avoir baillé la charge d'instruire son nepveu. Et comme il estoit prest de la lui oster, de peur que ceste jeune plante abbreuvée d'une si dangereuse doctrine, n'en retint quelque mauvaise odeur, la Court de Parlement de Toulouse deputa deux de ses Conseillers vers le mesme Comte. Ce juste et religieux Sénat ayant esté informé que Luciolo non content de mesdire publiquement de l'Eternel fils de Dieu, avoit des sectateurs en ses exécrables opinions, luy eust desjà faict mettre la main sur le collet, mais auparavant elle vouloit sçavoir du sieur Comte s'il avoüoit un si meschant homme. Les deux Conseillers ayants exposé leur commission au Seigneur de Cremail, ils eurent telle satisfaction de luy, que le lendemain Luciolo fut saisi, et mené en la Conciergerie.

Après cette alerte, le supplice de Vanini, bientôt suivi de la condamnation et de l'exécution de Fontanier, puis du procès intenté au poète Théophile de Viau, Cramail évita tout ce qui pouvait attirer l'attention sur lui en tant que libertin. Il se livra à la littérature. En 1624, il publia une petite pièce : *L'Infortune des filles de joye* qui prendra place, plus tard, dans quelques éditions des *Jeux de l'Incognu*; en 1629 la première partie des *Pensées du Solitaire*, en 1630 la seconde partie desdites *Pensées* et les *Jeux de l'Incognu*; enfin, en 1633, *la Comédie des Proverbes*. Au mois d'octobre 1635 une lettre de Richelieu au cardinal de La Valette nous apprend qu'il venait d'être enfermé à la Bastille, il y devait rester jusqu'à la mort du puissant car-

dinal. Aussitôt libéré il recommença sa bonne vie d'autrefois, celle de sa jeunesse, mais la mort le vint prendre le 22 janvier 1646.

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les ouvrages de Cramail dont nous donnons la description dans notre *Bibliographie des recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1625*, il en est un qui a attiré quelques désagréments à ses éditeurs :

Les pensées du solitaire. Seconde partie. Paris Augustin Courbé M.DC.XXX (1630) Avec privilege du Roy. In-8 de 8 ff. y compris un frontispice gravé, 625 p. chiff, 3 ff. pour la table et 31 p. chiff. pour la *Plainte de Tircis à Cloris* et *Lettre de consolation pour Madame* ***. Le priv. est du 21 janvier 1630.

L'épître dédicatoire est adressée à M. de Bassompierre et signée de Vaulx, le pseudonyme de Cramail.

On remarquera que les 31 pages supplémentaires contiennent *La Plainte de Tircis à Cloris*. Nous ne pouvons donner l'analyse de cette pièce, il suffit de dire que c'est une description digne de l'Arétin. Sans un mot choquant, sans une expression libertine, elle est obcène par son sujet et anticipe sur la littérature du XVIIIe siècle. Sauf la forme alambiquée qui se ressent de la fréquentation des précieuses elle pourrait être signée Crébillon fils ou Andréa de Nerciat. Il n'est pas surprenant que le Syndic des libraires, Louis Turpin, et le Procureur du Roi se soient émus et que la *seconde partie* des *Pensées du Solitaire* ait été l'objet de poursuites ordonnées devant le Prévôt de Paris au Châtelet. Chose à noter, et qui s'explique par la personnalité de Cramail, les libraires seuls ont été mis en cause, aucun effort n'a été fait pour découvrir l'auteur de

la *Plainte de Tircis*; la sentence du Prévôt de Paris est très explicite à cet égard :

A tous ceux qui ces presentes lettres liront, Louis Seguier Chevalier baron de Saint-Brisson, sieur des Quaulx et de Saint-Firmin, conseiller du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et garde de la Prevosté de Paris salut scavoir faisons que sur la requeste faicte en jugement devant nous en la Chambre civille du Chastelet de Paris par Mr [Louis] Turpin procureur des sindiqs et adjoinctz de la communauté des marchands libraires imprimeurs et relieurs de ceste ville, prevosté et vicomté de Paris, le procureur du Roy au dit Chastelet joinct avecq aulx demandeurs à l'encontre de Augustin Courbé et Anthoine Sommaville marchands libraires deffendeurs. Avons ouy le dict Procureur du Roy en ses conclusions, ensemble ledict Courbé présent en personne lequel par serment a recogneu luy et ledit Sommaville son associé avoir en leur possession cent cinquante exemplaires d'un petit traitté Intitullé Plainctes (*au lieu de Plainte*) de Thircis et Cloris *qu'ils ont adjousté ou fait rellier en fin du livre Intitullé* Les pensées du solitaire seconde partye, *qu'ilz n'ont pas imprimé ledict Traité ains leur a esté baillé par l'Autheur. Ordonnons que l'Impression en exemplaires ès dites Plaintes de Thirsis et Cloris seront et demeureront supprimées avecq deffenses ausdits deffendeurs et à tous autres libraires et imprimeurs de les vendre ou debiter ny adjouster... aux livres qui auront le privilege du grand sceau sur peyne de cinq cens livres d'amende et autre plus grande peine s'il y eschet et pour la faulte commise par lesdits deffendeurs les avons pour ceste fois condamnez et les condamnons chascun en vingt quatre livres parisis d'amande applicable moitié au Roy et l'autre moitié à... des pauvres de Paris tels que de raison en tesmoing de ce nous avons faict mettre à ces présentes le scel de la dicte prevosté. Ce fut fait et donné par Mrs Michel Moreau conseiller d'estat, lieutenant civil d'icelle prevosté... Le vendredi quatorziesme juin mil six cent trente* (suivent les signatures des juges) : *Turpin, Musnier, Cartier, etc.*

Augustin Courbé et Antoine de Sommaville ont tenu compte de la défense du Prévôt de Paris. Une seconde édition des *Pensées du Solitaire* a paru en 1632, la *Première partie* a été seule réimprimée avec des augmentations; la *Seconde* n'est autre que l'édition originale *sans* les 31 pages supplémentaires.

Le comte de Cramail s'est-il ému de l'initiative prise

par le Syndic des libraires et le Procureur du Roi, y a t-il vu un avertissement sérieux? Nous ne savons. Quoiqu'il en soit, à partir de 1630, on ne connaît de lui que la *Comédie des Proverbes* (1633) et il ne semble pas qu'il ait utilisé les loisirs forcés que lui a procurés son séjour de sept années à la Bastille (1635-1642) en composant pour l'édification de ses contemporains, soit un sonnet, soit quelque poème dévôt ou un traité de piété comme l'ont fait, à la fin de leur vie, la plupart des libertins de son époque.

F. LACHÈVRE.

R. D. M.

CAVALIER FRANÇOIS

(1615)

Mises en lumière par Alcide Bonneau qui les publia en 1881 dans la collection Liseux[1], réimprimées deux fois depuis lors[2], les *Heures perdues de R. D. M. cavalier françois* sont aujourd'hui bien connues et parfois égalées aux meilleures pages de Brantôme. Cependant l'auteur de ces contes demeure ignoré et la lecture des mystérieuses initiales *R. D. M.* constitue un problème classique de l'histoire littéraire.

Les *Heures perdues* eurent cinq éditions de 1615 à 1662, dont les premières sont devenues si rares que celle de 1620 figure seule dans les grandes bibliothèques de Paris[3] et qu'aucun éditeur moderne n'a pu rencontrer l'originale de 1615. Alcide Bonneau doute même de son existence. Or, non seulement une, mais deux éditions virent le jour en 1615, toutes deux semblables d'ailleurs, l'une étant l'exacte copie de l'autre. La première — ou du moins celle que l'on serait disposé à tenir pour la première, du

1. *Heures perdues*... réimp. sur les éditions de 1616 et 1662. P., I. Liseux, 1881, in-18.
2. *Les Heures perdues*, P., Dentu, 1888, in-16; — *L'œuvre des conteurs français*, première partie. *Les Heures perdues*... Introduction et notes par B. de Villeneuve. P., 1913, in-8.
3. Bibl. Nat., Z. 18052.

fait qu'elle possède une marque et un privilège — fut publiée à Lyon par Claude Larjot :

LES
HEVRES
PERDVES DE
R. D. M.
Gaualier François.
Dans lequel les esprits melancoliques trouueront des remedes propres pour dissiper ceste fascheuse humeur.

A LYON,
PAR Claude Larjot.

1615.
AVEC PRIVILEGE.

LES ‖ HEVRES ‖ PERDVES DE ‖ R. D. M. .... Lyon, Claude Larjot, 1615 (*v. reprod.*).

In-12, 2 ff. lim. n.ch. et 360 pp. ch.; sign. A-P par 12, Q-2. Consentement du procureur du Roy, permission donnée à Claude Larjot le 3 novembre 1615. — (BIBL. PART.)[1].

1. Cet exemplaire provient de la vente Lobris (cat. n° 538) faite à Munich

L'autre compte un plus grand nombre de pages, ce qui peut fournir un argument sérieux en sa faveur :

LES
HEVRES
PERDVES DE
R. D. M.
Caualier François.

Dans lequel les esprits melancoliques trouueront des remedes propres pour dissiper ceste fascheuse humeur.

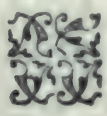

1615.

LES || HEVRES || PERDVES DE || R. D. M... 1615 (*v. reprod.*).

en avril 1895 par les soins de la librairie Ludwig Rosenthal, vente peu connue en France, malgré que le catalogue ait énuméré plus de deux cents livres français du XVIe et du XVIIe siècle tout à fait dignes d'être remarqués. En outre, ces livres étaient tous dans leur reliure originale et, pour la plupart, d'une fraîcheur véritablement merveilleuse.

La bibliothèque du château de Lobris — près de Jauer, en Silésie — fut visitée en 1870 par le Prof. Dr Grünhagen (*Ein archivalischer Ausflug nach Volkenhain, Jauer und Lobris*, in *Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens*, t. XI, Breslau, 1871, in-8°, pp. 344-358). Après avoir dit que cette bibliothèque, déjà mentionnée par Ephraïm Naso dans son *Phœnix redivivus* des principautés de Schweidnitz-Jauer (1667), fut fondée, selon Sinapius, par le chef des deux principautés, le comte Otto de Nostitz, mort en 1666, le Dr Grünhagen nous apprend que Büsching, en

In-12, 4 ff. lim. n. ch., le dernier blanc, 410 pp. ch. et 1 f. blanc; sign. a-iiij, A-R par 12, S-2. — (Bibl. de M. Pierre Louÿs)[1].

Qui est R. D. M.? Ces initiales ne paraissent pas fantaisistes et la logique conseille de rechercher tout d'abord un auteur contemporain dont le nom corresponde à ces initiales.

Cherchons parmi les littérateurs. René du Moulin? Mais cet angevin n'est connu que par trois sixains insérés dans le *Mercurius redivivus* de 1613[2] : laissons-le à son obscurité; — Rolland de Marcé, « conseiller du Roy, lieutenant général en la seneschaussée, siège et ressort de Baugé » qui publia en 1601 à Paris, chez Fr. Huby, une tragédie: *Achab*? Mais Rolland de Marcé était mort en juillet 1612[3], et rien n'invite à supposer que les *Heures perdues* soient une œuvre posthume.

Cette première enquête demeurant sans résultat, relisons le volume en quête d'un passage qui nous mette sur la bonne piste. L'auteur semble avoir pris plaisir à décourager les curieux. Il ne laisse rien échapper qui le trahisse, mais une conclusion s'impose en fermant le livre : *l'auteur était certainement gentilhomme et fort au courant des choses de Touraine.* Cela ressort de façon très nette, et Alcide Bonneau en a déjà fait la remarque.

L'indication précise que le texte nous refuse, le titre ne la donnerait-il pas? Un mot de grande importance y figure,

1813, la trouva toute entière emballée dans des caisses, à cause des guerres, et l'évalua à 11 000 volumes environ. En 1870, la bibliothèque était d'un accès particulièrement difficile. Son propriétaire résidait au château de Horka en Bohême et avait protégé sa bibliothèque par une serrure triple, dont un gardien spécial détenait chaque clef. Aucun de ces trois gardiens ne devait donner le moindre renseignement.

1. Ex. provenant de Bancel (1882, n° 644) et de Fonteneau (troisième vente, 1905, n° 313); — un autre ex., provenant de Nodier (1829, n° 516) et timbré au chiffre d'Audenet, a figuré au premier catalogue du baron J. Pichon (1869, n° 763); — un troisième est mentionné au cat. Turner (1878, n° 504). Il semble fort probable que l'édition de 1616, reproduite par Alcide Bonneau, ne soit autre chose que la présente édition de 1615 avec titre renouvelé.

2. Cf. F. Lachèvre, *Bibl. des recueils coll. de poésies*, IV, p. 106.

3. Bibl. Nat., Carrés de d'Hozier, 409, f. 347.

le mot *cavalier*. « Heures perdues »... l'auteur avoue qu'il n'est pas littérateur de carrière, qu'il conte en manière de passe-temps, à ses moments perdus ; — *cavalier françois*, il est cavalier, homme de cheval, c'est un titre qu'il se donne, c'est là son principal souci, il s'en fait gloire, et ne devons-nous pas penser que, pour se parer si complaisamment de ce titre, il ne peut s'agir d'un cavalier quelconque, mais d'un professionnel, d'un *écuyer* ?

Ouvrons la table méthodique de Brunet à la rubrique *Équitation*. Un nom s'offre aussitôt, celui d'un des plus fameux écuyers de France, d'un écuyer qui fut l'élève et l'émule de Pluvinel : René de Menou, seigneur de Charnizay, gentilhomme tourangeau.

* * *

Issu d'une illustre famille de Touraine, fils aîné de François de Menou, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de demoiselle Éarine de Raynier, dame du Chiron, René de Menou naquit au château de Charnizay[1], près de Loches, le dimanche 18 novembre 1578, à quatre heures du matin. Ses parents consultèrent un astrologue et l'horoscope déclara que leur fils serait un gaillard bien découplé, aimant les femmes, les chevaux, la chasse, la bonne chère, qu'il voyagerait heureusement, malgré les dangers traversés, et deviendrait finalement un personnage pourvu d'honneurs et de richesses[2].

Il se maria de bonne heure. En janvier 1599, il signa un contrat de mariage avec Nicole de Jousserand[3] de qui

1. Cf. Ch. Audigé et Const. Moisand, *Hist. de la ville et du canton de Preuilly*, Tours, 1846, in-8°, p. 118 ; — Carré de Busserolle, *Dict. géogr., hist. et biogr. d'Indre-et-Loire*, Tours, 1878-88, in-8°, II, p. 137 ; IV, p. 242.

2. *Recueil des titres de la maison de Menou en Touraine*, Bibl. Nat., ms. fr. 8740-43, t. IV.

3. *Factum pour Dame Nicole de Jousserand... demanderesse en lettres du 4 avril 1620* (Bibl. Nat., 4° Fm 35507 [42]).

Si lon doibt rendre a Pluuinel
Honneur pour auoir faict ce liure
Charnizay qui le faict reuiure
Merite vn renom Eternel .

Crisp. de pas fecit

il eut cinq enfants[1]. Les biographes s'accordent pour déclarer qu'il suivit tout d'abord la carrière militaire[2], et nous avons peut-être un document sur ce point dans une pièce mentionnée par le P. Lelong[3] et signée des initiales R.D.M. :

LES ‖ REPROCHES ‖ faicts aux Princes, retirez ‖ de la Cour, en la derniere ‖ aſſemblée de Soiſſons. ‖ *Par le ſieur R. D. M. naguieres Cor-‖nette de leurs Compagnies à preſent ‖ reduit au ſeruice du Roy.* ‖[fleuron] ‖ A PARIS ‖ De l'Imprimerie d'Anthoine du Brueil, ‖ entre le Pont ſainct Michel & la ruë ‖ de la Harpe à l'Eſtoile couronnée. ‖ M. DC. XVII.

In-8, 8 ff. (14 pp. ch., 1 f. blanc): sign. A-B par 4. — (BIBL. NAT., Lb[26] 945).

Ce manifeste, de ton fort modéré, publié par un cornette qui abandonne le service des Princes pour celui du Roi, est-il l'œuvre de René de Menou? On peut le supposer, mais je n'ai pas eu la chance de rencontrer son nom, comme cornette, dans les montres militaires passées de 1610 à 1617 que conserve la Bibliothèque Nationale, ni de découvrir quelque lumière sur cette première période de sa vie. Il fut élève de Pluvinel, cela seul est certain.

En 1617, sur la présentation de Claude de Marolles, gouverneur du duc de Rethelois, René de Menou, seigneur de Charnizay, devint gouverneur des fils cadets du duc de Nevers[4]. Dès lors sa fortune est assurée. Ayant gagné la confiance et l'amitié du duc, à plusieurs reprises il négocie pour son compte avec Richelieu et obtient l'appui

1. De ses trois fils, l'aîné fut tué au siège de Bréda, le cadet mourut sans alliance, le troisième, Charles, concourut à fonder la colonie de la Nouvelle-France; l'une de ses filles succomba prématurément, l'autre devint carmélite.

2. *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, P., Didot, 1852, in-4°, pp. 162-4.

3. *Bibl. hist.*, II, n° 20698.

4. Michel de Marolles, *Mémoires*, P., 1656, in-fol., p. 34.

royal pour soutenir les prétentions de Gonzague au duché de Mantoue[1].

Écuyer, puis conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, René de Menou eut une vieillesse paisible. Séparé de biens avec sa femme[2], il mourut à Paris le 10 mai 1651,

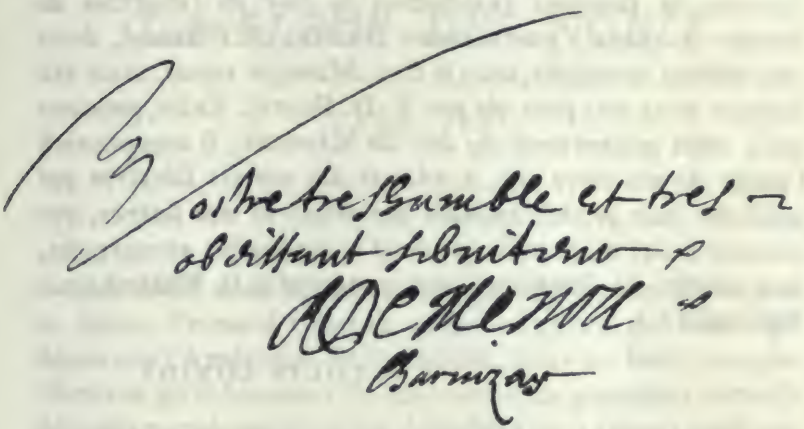

Bibl. Nat., Ms. fr. 5168 (fol. 2 r°).

à cinq heures de relevée, en sa maison de la rue de Grenelle Saint-Honoré, à l'âge de soixante-treize ans.

L'ouvrage que René de Menou fit imprimer pour la première fois en 1612[3], *La pratique du cavalier, par où il est enseigné la vraye méthode qu'il doit tenir pour mettre son cheval à la raison et le rendre capable de paroistre sur la carrière, obéissant à l'ordre des plus justes proportions de tous les plus beaux Airs et Manèges*, eut un succès considérable; il fut réédité onze fois au moins[4] pendant la vie de

1. Cf. Lettres autogr. au duc de Nevers, 1625 (Bibl Nat., Ms. fr. 3801 et 3810); *Lettres, instr. dipl. et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, publ. par M. Avenel (Coll. des doc. inédits pour servir à l'hist. de Fr.), table au mot *Charnizay*; — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, l. c.

2. Ils étaient déjà séparés en 1620 (cf. *Factum* cité).

3. Paris, veuve M. Guillemot et S. Thiboust, 1612, in-8° (Ars., S. & A. 11749 — 8°).

4. L'édition originale et neuf réimpressions figurent au catalogue Tasche-

l'auteur qui en donnait encore une dernière édition à la veille de sa mort, édition ornée de son portrait et augmentée d'un « traité des moyens d'empescher les duels et bannir les vices qui les causent ».

En 1625, il publiait, conformément au manuscrit de l'auteur, la fameuse *Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval, par messire Antoine de Pluvinel*, dont une édition tronquée, sous le titre *Maneige royal*, avait été donnée deux ans plus tôt par J.-D. Peyrol. Enfin, pendant qu'il était gouverneur du duc de Mayenne, il composait à l'usage de son élève une *Académie des esprits illustres qui aspirent aux grands emplois des armes et des lettres*, important traité d'art militaire dont le manuscrit autographe, aux armes de Béthune, est conservé à la Bibliothèque Nationale[1].

LOUIS LOVIOT.

reau (1875, nos 1280-9); je connais en outre une édition de P., veuve Guillemot et Thiboust, 1614, in-8°, et une autre de P., Corrozet, 1622, in-8°.

1. Ms. fr. 5168. — Il en existe une copie sous la cote fr. 588.

LA FLEUR DES NOELS

[Lyon, 1535]

Au cours d'un de ses nombreux voyages en France et en Italie, Fernand Colomb, le fils de l'amiral des Indes qui découvrit l'Amérique, fit l'emplette, dans les boutiques des libraires qu'il honorait de ses visites, de plusieurs recueils de noëls populaires français, bien faits pour retenir quelques instants notre attention amusée.

L'un fut acheté à Turin, le 21 janvier 1531, les autres, d'août à décembre 1535, ou à Montpellier, vers la même époque, et la dévote curiosité de notre bibliophile nous en a conservé la jouissance; on peut les consulter aujourd'hui à la Bibliothèque Colombine, à Séville, à l'ombre de la Giralda[1].

Celui dont il va être question a le trop rare mérite de nous donner en regard de ces petits poèmes les mélodies sur lesquelles on les chantait, c'est ce qui nous a déterminé à le tirer de l'oubli.

En voici la description bibliographique :

Fnc. 1 r° :

❧ La fleur des Noelz ‖ nouuellemēt notes en choſes

1. Voyez notre *Bibliothèque française de Fernand Colomb*, Paris, 1913, n°s 153 à 157. *La Fleur des Noëls* dont il s'agit ici correspond au n° 154, et porte à la bibliothèque Colombine la cote 15-2-16.

faictes ‖ imprimez en lhoneur de la na-‖tiuite de nre seigneur Je-‖suchrist ⁊ de sa tressa-‖cree mere.

Gravure : Adoration des mages.

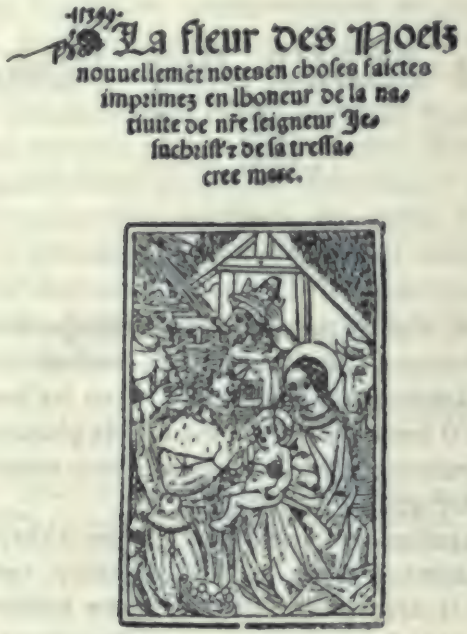

6897

V° *Gravure : Annonciation aux bergers.*
Fnc. 2 r° : Conditor alme siderũ.

Fnc. 24 r° : Donnant encens milrhe et or
Puis firent leur retraicte
Aux poures donnerent leur tresor
Pour Dieu a la pucellette
¶ Finissent la fleur des noelz

In 8, 24 ffnc. caractères gothiques; 25 lignes; signature : A-F⁴; gravures; musique notée.

Au bas du dernier folio, on lit une note manuscrite de la main de Fernand Colomb, qui nous apprend que le célèbre bibliophile acheta le présent livre, au mois d'août 1535, à

Lyon, où on le lui fit payer 4 deniers, or, ajoute Fernand, le ducat d'or valait alors 570 deniers :

Este libro costo 4 dineros en leon por agosto de 1535 y el ducado vale 570 dineros.

Ces quelques feuillets que nous avons sous les yeux constituent le seul exemplaire connu de la *Fleur des Noëls;* Harrisse est le seul à l'avoir cité dans ses *Excerpta Colombiniana* (n° 163). L'analogie qu'ils présentent avec d'autres recueils connus, le lieu d'acquisition ici indiqué, montrent assez clairement que c'est à Lyon qu'ils furent imprimés; mais si nous avions besoin de plus de précision, le texte même nous viendrait en aide. L'un de nos noëls est rédigé en dialecte lyonnais; un autre (n° 11) nous offre une énumération de toutes les paroisses du Lyonnais, dont les habitants sont conviés à aller saluer le « fils de gloire » : il fut, par conséquent, composé pour des gens qui devaient se divertir de l'exactitude de toute cette topographie, et hocher la tête d'un air entendu, en saisissant au vol les quelques mots souvent malicieux qui, dans la chanson, caractérisent Saint-Sorlin, Veyze, Chaponost, ou quelqu'autre village des environs.

On sait que, dans le premier quart du XVIe siècle, les presses lyonnaises livrèrent au public un grand nombre de livrets de ce genre; Barnabé Chaussard, Claude Nourry, Olivier Arnoullet, tels sont les noms qu'on pourrait proposer pour les faire figurer au titre de notre petit livre, de même qu'en tête des *Chansons nouvelles en lengaige provensal* de la bibliothèque James de Rothschild, dont un fac-similé a été publié en 1909 par M. Émile Picot, et qui sont aussi accompagnées de musique notée. Comme je l'ai dit plus haut, il existe à la Bibliothèque Colombine, outre celui-ci, quatre recueils de noëls, imprimés sans doute à Lyon, dont l'un en tous cas sortit des presses d'Olivier Arnoullet. On y retrouve la plupart des noëls qu'on va lire ici, accompagnés d'un certain nombre d'autres dont la

liste a paru dans notre *Bibliothèque française de Fernand Colomb*.

Malheureusement, il n'existe point encore de bibliographie des Noëls, c'est là une œuvre qui mériterait de tenter quelque amant des vieux livres et des vieilles chansons françaises[1] : le petit recueil de la Colombine y tiendrait sa bonne place.

On s'est plus d'une fois demandé quels étaient les caractères qui constituent à proprement parler la poésie populaire. Il me paraît que les noëls qu'on va lire répondent à toutes les définitions du genre. En en considérant la lettre, on reconnaîtra bien vite à l'irrégularité de la rime qui se réduit souvent à l'assonance, aux licences de la prosodie et notamment à l'élision de syllabes muettes, à la déformation des mots et aux fautes de langue, que nous nous trouvons en présence d'une poésie bien plus parlée qu'écrite et bien plus encore chantée que parlée. Tout au plus pourrait-on supposer que quelqu'une de ces courtes pièces fut composée par un Maître Mitou ou un Nicolas Denisot. La majeure partie est issue de l'anonyme tradition. Nos recueils de noëls sont au premier chef des aide-mémoire à l'usage des gens du peuple qui ne veulent pas rester bouche bée quand on les prie de chanter « chacun la sienne » ou lorsqu'on entonne en cœur un refrain. Quant à l'inspiration, est-il besoin d'en souligner le caractère à la fois réaliste et naïf, d'insister sur cette bonhommie inconsciemment irrespectueuse, sur cette familiarité sans gêne vis-à-vis des choses de la religion, qui assaisonne chaque strophe d'une sorte de sel rustique? Dans cette interprétation fruste et bon enfant des plus impénétrables mystères du christianisme, il semble qu'un comique paysannesque et populacier, surgisse de temps en temps au milieu de la réelle dévotion qui

1. D'intéressantes études ont été faites pourtant sur ce sujet, notamment par l'abbé Paul Terris dans la *Revue du monde catholique* de 1877 et 1878, *Essai historique et littéraire sur les Noëls*, et surtout par M. Martin Löpelmann, *Das Weihnachtslied der Franzosen*, thèse soutenue devant l'Université de et Berlin publiée dans les *Romanische Forschungen* de 1913.

imprègne ces chansons, comme le sot qui bondissait sur les tréteaux au beau milieu du *miracle*, ou le diable qui grimace encore aujourd'hui dans les écoinçons des portails gothiques.

N'oublions pas que la Nativité est restée, dans toute la chrétienté, la fête la plus populaire, au sens le plus profond de ce mot, celle où, dans les offices, la liturgie complaisante fait une place à côté d'elle, comme il arrivait jadis plus souvent, aux pieuses imaginations de la foule en liesse.

Éclos sur les confins de la poésie d'église et de la poésie profane et tirant de l'une plus de ferveur comme de l'autre plus de gaîté, quelques-uns parmi ces vieux noëls français semblent s'être fleuris d'une poésie banale peut-être, mais non pas sans grâce, et dont le convenu n'exclut pas le charme, en empruntant leur parure aux chansons galantes de l'époque[1]; le rossignol qui s'entretient ailleurs avec les amoureuses vient ici d'une façon assez inattendue parler aux pastoureaux et leur annoncer la bonne nouvelle. Il serait vain de vouloir à toute force trouver en chacune de ces humbles chansons des mérites qui parfois font défaut. Reconnaissons tout au moins que plusieurs sont animées d'un mouvement très vif et d'une allégresse assez turbulente. Je signalerai entre autres celle où nous assistons à l'émoi des bergers et des villageois qui se hâtent vers la crèche, chacun prenant sous le bras sa chacune et s'empressant de se pourvoir d'un cadeau digne d'être offert à l'Enfant Jésus, chapon gras, jambon ou pot de vin « pour sa bouche arrouser ».

Il est probable que le chant de ceux-là s'accompagnait d'une mise en scène et d'une réalisation dramatique que le texte suggère suffisamment par lui-même. Dans le même ordre d'idées, il est à remarquer que notre n° 7, par exemple, auquel s'applique aussi l'observation précédente, est une véritable chanson de danse ; sans aucun doute certains cou-

1. Voyez Gaston Paris : *Chansons du XVe siècle*, publiées par la Société des anciens Textes. Paris, 1876, 8°. Chansons VI, XIII, CIV, etc, etc.

plets accompagnaient une ronde générale où se mettaient en branle les mules de Guillot, les sabots de Tallebot et les cornettes de Péronnelle, d'Alison ou de Margot. N'est-ce point en citant parmi tant d'autres une de nos chansons, celle qui commence par les mots : *A la venue de Noel* (n° 2), que Rabelais a écrit qu'« elle se danse en Lanternois, aux sons des bouzines » ?

La dernière pièce du recueil est une suite d'onomatopées, et il est aisé de s'imaginer les rires des braves paysans réunis à la veillée à la lueur du bois qui flambe, épuisant leur souffle en grotesques et truculentes imitations.

Dans le n° 18, c'est Pilate, Judas et Longin, les trois figures les plus populaires du grand drame, qui sont pris à partie, et le poète les accable de ses comiques invectives où vibre une indignation sincère.

Le n° 11 nous présente un tableau de genre assez pittoresque; au lieu de la scène traditionnelle de la Nativité, qui a pour cadre une étable en ruines et pour acteurs quelques paysans, nous y voyons des bourgeoises « bragardes » à la langue bien pendue, et parées de tous leurs atours, s'empresser tout autour de « la gisant » et la fatiguer de leurs caquets. Voilà qui nous fait songer à ces miniatures dont l'auteur anonyme a tracé d'un pinceau minutieux, à la mode du jour, une *Naissance de la Vierge* anachronique.

Les chansons que nous allons reproduire sont, on le voit, assez variées de ton et d'esprit. A côté de celles dont je viens de parler, dont l'allure est en somme presque exclusivement profane, d'autres ont par contre un caractère plus décidément pieux. Celles où la note attendrie domine font sourire par la bonté candide qui s'en dégage, exprimée gauchement, avec la tendresse touchante et maladroite de quelque dévote et fruste gravure sur bois d'un « miroir » de dévotion.

Quelques-unes, enfin, sont de véritables chants liturgiques; destinées à être chantées pendant l'office, elle sont

les dérivés immédiats des *tropes* introduits peu à peu dans la liturgie. C'est à ce titre qu'en tête de notre recueil comme en tête de la plupart de ses congénères figure un hymne tel que le *Conditor alme siderum*, qui a servi de prototype par la suite à un très grand nombre de chansons profanes. Le *Puer nobis nascitur* aussi est encore plus proche du psaume que du cantique.

La *Fleur des Noëls* est accompagnée de mélodies notées, comme nous l'avons dit. C'est là un fait assez rare pour la raison que j'ai avancée plus haut. Les « airs » de ces chansons populaires flottaient pour ainsi dire dans l'atmosphère, tout le monde les entendait bourdonner dans sa tête; ce qui faisait parfois défaut, c'était non pas la musique, mais les paroles, de là l'utilité des recueils imprimés. Or, comme on l'a remarqué avec raison, en pareille matière l'étude de la mélodie est indissociable de celle des poésies elles-mêmes dont elle reste la raison d'être, c'est là ce qui justifie notre publication. Toutefois un examen approfondi de la métrique, de la langue, de la prosodie ou des mélodies de nos chansons ne saurait trouver place ici, nous ne prétendons qu'apporter un document de plus à ces études. La musique qui accompagne les dix premières est ici exactement reproduite telle qu'elle figure sur le recueil de la Colombine, c'est-à-dire écrite sur une portée à cinq lignes, à l'aide de la *notation blanche* en usage dès le xve siècle : maxime, longue, brève, semibrève, minime, demi-minime, fusa. C'est celle que nous offre le recueil de *Dix livres de chansons musicales à quatre parties*, imprimé à Paris par Pierre Attaignant en 1530[1]. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que certains recueils contemporains comme les chansons en provençal que nous avons citées plus haut, imprimées également à Lyon, nous offrent une notation musicale plus archaïque, écrite sur une portée à quatre lignes.

1. Bibliothèque Nationale, Vm^7^ 171-183 Rés.

Notons encore que la mélodie qui est adjointe au n° 4 s'adapte seulement au refrain. Il faut donc supposer que chaque strophe du texte était récitée plutôt que chantée par un soliste, et que le refrain seul était chanté en chœur par les assistants.

Les onze dernières chansons nous sont parvenues au contraire sans leurs mélodies mais avec l'indication du « timbre », comme il arrive encore aujourd'hui qu'on nous avertisse en tête d'une poésie populaire, qu'on la chante « sur l'air de Malbrough... ». Notre n° 11 se chantait sur l'air : *Je suis trop jeunette pour avoir mari* (ou : *pour faire un amy*); on en trouvera la mélodie dans les *Chansons du XVe siècle* de Gaston Paris. Dans le même recueil figure aussi le timbre de notre n° 20 : *Vray Dieu d'amours confortez-moi,* et Pierre Attaignant a imprimé parmi ses chansons celui de notre n° 17 : *Ce n'est pas trop que d'avoir un amy* avec une mélodie de Vermont. Le n° 12 est la transformation en chant religieux d'une pièce profane bien connue, qu'on trouve en particulier dans les *Seize belles chansons nouvelles* réimprimées par Baillieu. La mélodie en fut adaptée à un grand nombre de chansons, et Noël du Fail en cite le timbre dans ses *Propos rustiques*. Les timbres n°s 13, 14, 15 et 16 figurent dans plusieurs recueils tels que la *Fleur des chansons* réimprimée dans les *Joyeusetez*. Eustorg de Beaulieu dans sa *Chrestienne resjouissance* a aussi transformé en cantique la chanson qui sert de timbre à notre n° 18[1].

Enfin, pour donner quelque illustration à ces naïves chansons, à propos du n° 6, évoquons en terminant un nom bien connu des amateurs de musique ancienne, et souvenons-nous que le *Chant des oiseaux* fut composé sur le même thème par le délicieux Clément Jannequin.

JEAN BABELON.

1. Nous remercions M. Émile Picot des indications qu'il a bien voulu nous donner à ce sujet.

1. — Conditor alme siderum[1].

Conditor alme siderum,
Eterna lux credentium,
Christe redemptor omnium,
Exaudi preces supplicum, Noel!

Qui, cum dolens interitu
Mortis perire seculum,
Salvasti mundum languidum
Donans reis remedium. Noel!

Vergente mundi vespere,
Uti sponsus de thalamo,
Egressus honestissima
Virginis matris clausula, Noel!

Cujus fortis potentie
Genu flectuntur omnia,
Celestia, terrestria
Fatentur nutu subdita, Noel!

Te deprecamur, agie
Venture judex seculi,
Conserva nos in tempore
Hostis a telo perfidi. Noel!

Laus, honor, virtus, gloria
Deo Patri et Filio,
Sancto simul Paraclyto
In sempiterna secula. Amen.

Noel! Noel! Noel! Noel!

2. — A la venue de Noel, chascun se doibt bien resjoir[2].

A la venue de Noel,
Chascun se doibt bien resjoir,
Car c'est le testament nouvel
Que tout le monde doibt tenir.

1. Voyez les *Chansons de Noëls nouvaulx* publiées à Paris en 1520 par Lucas le Moigne, curé de Saint-Georges-du-Puy-la-Garde, et réimprimées par le baron Pichon en 1860; on trouvera dans ce recueil, page 13, un *Conditor* en français.

2. Le recueil de Lucas le Moigne (page 6) nous offre le texte complet de ce noël, dont plusieurs couplets manquent ici; on le retrouve dans les *Grans Noëlz nouveaulx* (Bibl. de Chantilly, n° 1318) et M. Le Meignen l'a réimprimé dans ses *Vieux Noëls* (Nantes, 1876, I, p. 55).

Par son grand orgueil Lucifer
Dedans abisme tresbucha;
Nous allions tous en enfer,
Mais le filz Dieu nous rachcta.

En une vierge s'enumbra
Et en son corps voulut gesir,
La nuyt de Noel enfanta
Sans peine et sans douleur souffrir.

Après ung bien petit de temps,
Troys roys le vindrent adorer
Apportant myrrhe et encens
Et or qui est moult a louer.

A Dieu le vindrent presenter,
Mais quand ce fust au retourner
Herodes les fist poursuyvir
Troys jours et troys nuytz sans cesser.

La veirent le doulx Jesuchrist
Et la Vierge qui le porta,
Celluy qui tout le monde fist
Et le pecheur resuscita.

Bien apparut qu'il nous ayma
Quant en la croix pour nous fust mis.
Dieu le Pere, qui tout crea
Nous doint a la fin paradis. Amen.

Noel! Noel! Noel! Noel!

3. — Puer nobis nascitur[1].

Puer nobis nascitur
Rectorque angelorum,
In hoc mundo patitur
Dominus dominorum.

In presepe ponitur
Sub feno asinorum,
Cognoverunt Dominum
Christum regem celorum.

1. Les *Grans Noëls nouveaulx*, qui commencent par le *Conditor alme siderum*, contiennent aussi cette pièce latine.

Tunc Herodes timuit
Maximo cum livore,
Infantes et pueros
Occidit cum dolore.

Qui natus ex Maria
In die hodierna
Perducat cum gratia
Ad gaudia superna.

Angeli letati sunt
Etiam cum domino
Cantaverunt : gloria,
Et in excelsis Deo.

Gaudia est in celo
Virtutis letabundo,
Sine fine termino
Benedicamus Domino.

4. — Noel pour l'amour de Marie[1].

Noel pour l'amour de Marie
Nous chanterons joyeusement :
Elle porta le fruict de vie,
Ce fust pour nostre saulvement.

Marie et Joseph s'en allerent,
Ung soir bien tard en Bethleem.
Ceulx qui tenoyent hostelerie
Si ne les prisoyent en rien.
S'en allerent parmy la ville
D'huis en huis, logis querant;
A l'heure la Vierge Marie
Estoit bien pres d'avoir enfant.

S'en allerent chez ung riche homme,
Logis demandant humblement,
Et on leur respondit en somme :
Avez des chevaulx largement?
— Nous n'avons qu'ung beuf et ung asne,
Voyez les cy pres l'huys devant.
— Vous ne sembles que truendalles,
Vous ne logerez point ceans.

1. Voyez les *Noëls* publiées à Paris par Bonfons, f° 30 : sur l'air de *Faulce trahyson*. Voyez aussi Le Meignen, *Vieux Noëls*, t. I, p. 38, et l'air noté, t. III, n° 8.

Ilz s'en allerent chez ung aultre
Logis demander pour argent,
Et on leur respondit en oultre :
Vous ne logerez point ceans.
Joseph si regarda ung homme
Qui l'appella meschant paisant :
Ou meines ceste jeune femme
Qui n'a point plus hault de quinze ans?

Joseph va regarder Marie
Qui a le cueur triste et pesant
En luy disant : ma chere amie
Ne logerons nous aultrement?
J'ay la veu une vieille estable,
Logeons nous y pour le present.
A l'heure la Vierge Marie
Estoit bien pres d'avoir enfant.

Droit a minuyt celle nuytée,
La doulce Vierge eust enfant.
Sa robbe n'estoit pas fourée
Pour l'envelopper chauldement,
Elle le mist emmy la cresche
Sur ung peu de foin seulement,
Une pierre dessoubz sa teste
Pour reposer le roy puissant.

Tres chieres gens, ne vous desplaise
Si vous vivez bien pauvrement,
Se fortune vous est contraire,
Prenez le patiement
En souvenance de la Vierge
Qui print son logis pouvrement
En une estable descouverte
Qui n'estoit point fermé devant.

Or prions la ViergeMarie
Que son fils vueille supplier
Qui nous doint mener telle vie
Qu'en paradis puissions entrer :
Si une foys y povons estre,
Il ne nous fauldra jamais rien.
Ainsi fut logé nostre maistre
Le doulx Jesus en Bethleem.

5. — Noel a la pucellete.

Noel a la pucellete
Chanterons a ceste feste
A l'honneur du roy celeste. Entendz-tu?
Entendz-tu, jeune fillette? Entendz-tu?
Gabriel, herault celeste,
Dit a Marie tres belle :
Je t'anonce grand novelle, Entendz-tu?
Entendz-tu, Marie tres belle, Entendz-tu?
Car tu concevras pucelle,
Entendz tu, Marie tres belle?
Grace as trouvé telle, Entendz-tu?
Entendz-tu, Marie doulcette, Entendz-tu?
Elle ouyant celle nouvelle,
Entendz-tu, herault celeste?
Eust en elle grant merveille. Entendz-tu?
Entendz-tu, herault celeste, Entendz-tu?
Et l'ange si dict a elle,
Entendz-tu, jeune pucelle?
Ne te trouble, vierge belle, Entendz-tu?
Entendz-tu, jeune pucelle, Entendz-tu?
Alors l'humble pucellette,
Entendz-tu, herault celeste,
Sur ce je te fais requeste, Entendz-tu?
Entendz-tu, herault celeste, Entendz-tu?
Comment pourra cecy estre,
Dit la jeune pucellette,
Jamais hon ne veulx congnoistre, Entendz-tu?
Entendz-tu, herault celeste, Entendz-tu?
De ce ne te fais moleste,
Dit Gabriel, herault celeste,
Le Sainct Esprit fera naistre, Entendz-tu?
Entendz-tu, Marie tres belle, Entendz-tu?
Et enfanteras pucelle,
Entendz-tu, Marie tres belle?
Le fils de gloire eternelle, Entendz-tu?
Entendz-tu, jeune pucelle, Entendz-tu?
Ce fils sera debonnaire,
Entendz-tu, Marie tres belle?
Jesus il veult qu'on l'appelle, Entendz-tu?
Entendz-tu, jeune pucelle, Entendz-tu?

Lors icelle pucellette
Par ung vouloir tres honneste
Les deux genoulx mis en terre. Entendz-tu?
Entendz-tu, herault celeste, Entendz-tu?
En disant a Dieu le pere,
Entendz-tu, herault celeste?
Voy moy cy tres humble ancelle, Entendz-tu?
Entendz-tu, Gabriel celeste, Entendz-tu?

Chantons car la paix est faicte,
Entendz-tu, jeune fillette?
Au moyen d'une pucelle, Entendz-tu?
Entendz-tu, jeune fillette, Entendz-tu?

6 [air n° 7]. — **Réveillez-vous, cueurs endormis**[1].

Reveillez vous, cueurs endormis,
Et demenes joyeuse vie,
Puisque Dieu du ciel a transmis
L'ange a la Vierge Marie
Pour annoncer
Et dire : Ave,
Tu concevras
Le filz de Dieu,
Le roy des cieulx
[Enfanteras].

Bien esbahye, respondit :
Il n'est riens que pour Dieu ne face,
Ecce ancilla Domini,
Le vouloir de Dieu se parface,
Car sans finer,
Ne varier,
Le serviray,
Et de bon cueur,
De tout mon cueur,
Je l'aymeray.

1. Un noël différent mais commençant par les mêmes mots fait partie du recueil de Lucas le Moigne (p. 104). En tête des *Nouels nouvaulx* de François Briand, publiés en 1512 et réimprimés par Henri Chardon en 1904, on lit un noël qui commence à peu près de même:

En Bethleem, de nuict, sans feu,
En une grange descouverte,
Elle enfanta le fils de Dieu,
Sans endurer mal ne souffrette.
Puis d'Orient,
Troys roys vindrent
Incontinent,
Pour visiter
Et adorer
Le roy puissant.

Du ciel, une voix entendit
Rigon, jouant de la musette,
Qui en chant doulcement lui dist :
Jesus est né de la pucellette,
Vous le verres
Et trouveres
Tout mainstenant
En povre lieu
Aupres d'ung beuf
En Bethleem.

Or prions de cueur couraigeux,
Sur mer, sur terre et sur undes,
Celuy qui descendit des cieulx
Pour endurer mort en ce monde,
Que sans deslay
Tous nos meffaictz,
Par sa bonté,
Il veuille a tous
Petis et gros
Nous pardonner.

7 [air n° 8]. — **Laissez paistre vos bestes, pastoureaulx**[1].

Laissez paistre vos bestes, pastoureaulx,
Par mons et par vaulx
Laissez paistre vos bestes et venes chanter nau.

1. Voyez Noël Hervé, *Les Noëls français*, Niort, 1905, 8°, p. 48. C'est sur le thème de ce noël que l'abbé Pellegrin a composé le cantique si connu : *Venez divin Messie*. Voyez aussi Gabriel Vicaire, *Etudes sur la poésie populaire*. Paris 1902, p. 115 ; les *Grans Noëls nouveaulx*, les *Noëls* de Bonfons, et les *Vieux Noëls* de Le Meignen, t. I, p. 29.

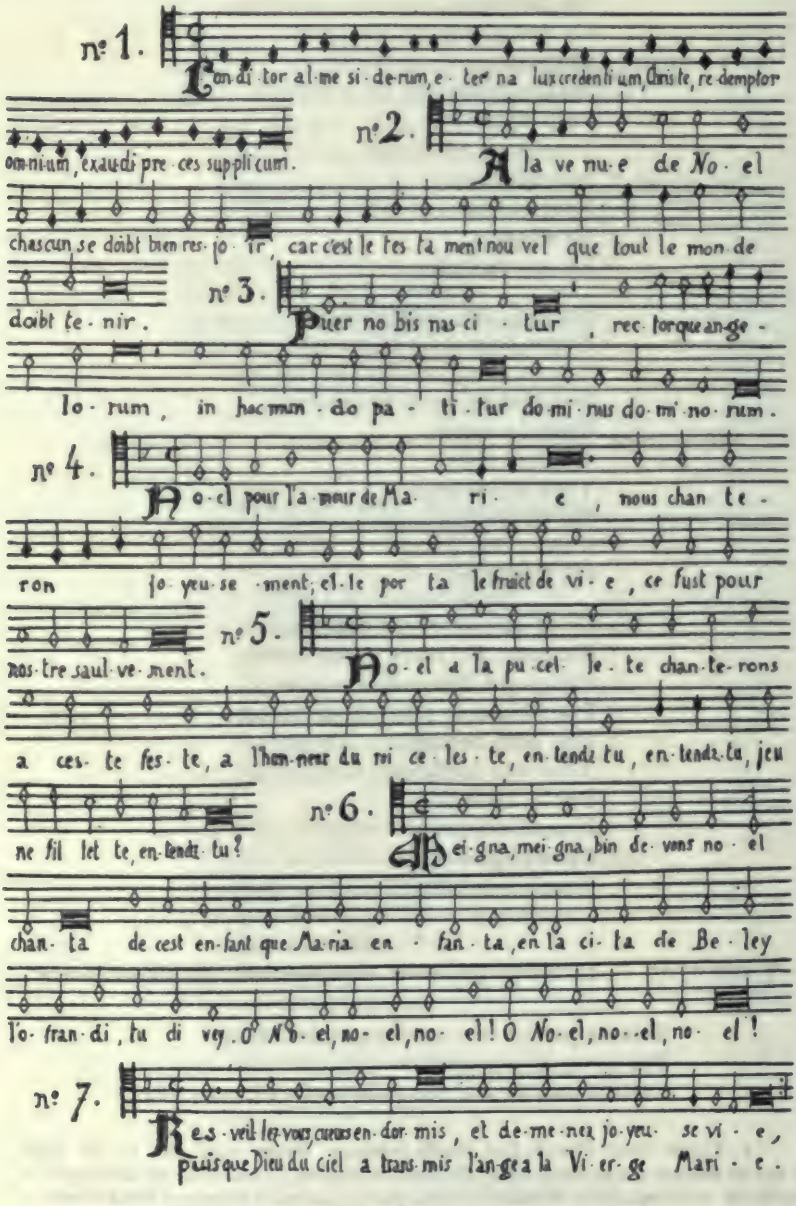
nº 1.
Con-di-tor al-me si-de-rum, e-ter-na lux credenti-um, Christe, re-demptor
omni-um, exau-di pre-ces sup-pli-cum.
nº 2.
A la ve-nu-e de No-el
chas-cun se doibt bien res-jo-ir, car c'est le tes-ta-ment nou-vel que tout le mon-de
doibt te-nir.
nº 3.
Puer no-bis nas-ci-tur, rec-torque an-ge-
lo-rum, in hac mun-do pa-ti-tur do-mi-nus do-mi-no-rum.
nº 4.
No-el pour l'a-mour de Ma-ri-e, nous chan-te-
ron jo-yeu-se-ment; el-le por-ta le fruict de vi-e, ce fust pour
nos-tre saul-ve-ment.
nº 5.
No-el a la pu-cel-le-te chan-te-rons
a ces-te fes-te, a l'hon-neur du roi ce-les-te, en-tendz-tu, en-tendz-tu, jeu
ne fil-let-te, en-tendz-tu?
nº 6.
Mei-gna, mei-gna, bin de-vens no-el
chan-ta de cest en-fant que Ma-ria en-fan-ta, en la ci-ta de Be-ley
lo-fran-di, tu di-rey. O No-el, no-el, no-el! O No-el, no-el, no-el!
nº 7.
Res-veil-lez-vous, cueurs en-dor-mis, et de-me-nez jo-yeu-se vi-e,
puisque Dieu du ciel a trans-mis l'an-ge a la Vi-er-ge Mari-e.

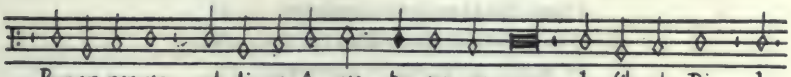
Pour an-non-cer et di-re: A-ve, tu con-cep-vras le fils de Dieu, le

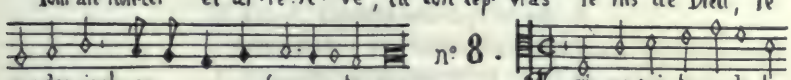
roy des cieulx en - fan - te-ras.
n° 8.
Lais-sez pais-tre vos bes-tes,

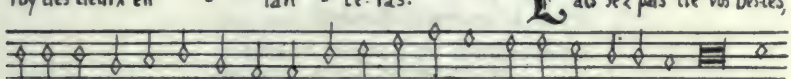
pas-tou-reaux, par monts et par vaux, lais-sez pais-tre vos bes-tes, et ve-nez chan-ter nau. Jouy

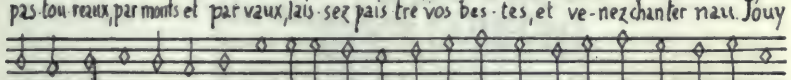
chan-ter le ros-si-gno-let, qui chantoit un chant si nou-veau, si haut, si beau, si re-so-nau,

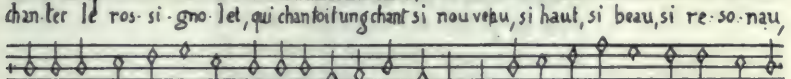
il me rom-poit la tes-te, tant il preschoit et qua-que-toyt, a-donc pris ma hou-let-te pour al-ler

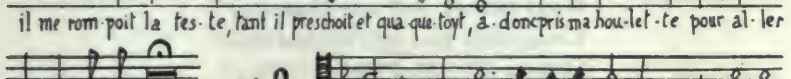
veoir Nau - let.
n° 9.
Chan-tons No-el par grand de - sir, et so-
et re-pre-nons nos ap - pe-titz, en lais-

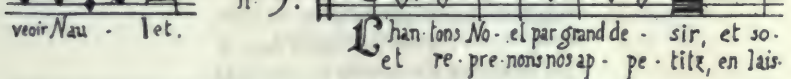
yons de li-es-se pleins O cueurs hu - mains, le-vez vos mains, chantons no-
sant nos tris-tes com-plains

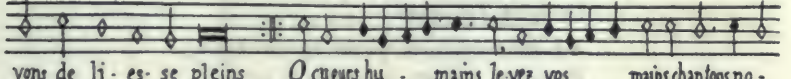
- el, tous d'ung ac- cord, sans nul dis- cord, No-el, No - el,

No-el, No el, No - el!
n° 10.
No-el chan - tons

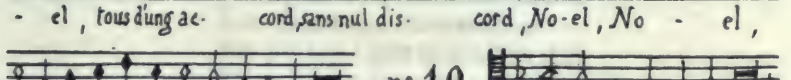
que chas-cun se res-veil-le, chan-tons de cueur, et que nul ne som-meil-

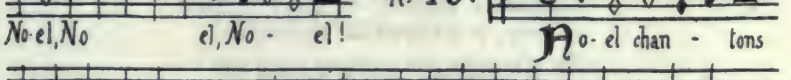
le; l'en-fant Je-sus, le roi du fir-ma-ment s'en vient sor-

tir du ne ro-se ver meil le.

J'ouy chanter le rossignolet
Qui chantoit ung chant si nouveau,
Si hault, si beau, si resonau,
Il me rompoit la teste
Tant il preschoit et quaquetoyt.
A donc prins ma houlette
Pour aller veoir Naulet.

Je m'enquys au bergier Naulet :
As ouy le rossignolet
Tant joliet qui gringotoit
La hault sur une espine?
Il dist : Ouy, je l'ay ouy,
J'en ay prins ma bussine
Et m'en suys resjouy.

Nous dismes tous une chanson,
Les aultres en vindrent au son ;
Or sus, danson, prens Alison,
Je prendray Guillemette.
Margot, tu prendras Guillot,
Qui prendra Peronelle?
Ce sera Tallebot.

Ne dansons plus, nous tardons trop,
Pansons d'aller, courons le trot.
Viens-tu, Margot? — Attens, Guillot,
J'ay rompu ma cornette,
Il fault ramender mon sabot.
— Or, tiens ceste aguillette,
Elle t'y servira trop.

Comment, Guillot, ne viens-tu pas?
— Ouy, je y voys tout l'entrepas,
Tu n'entens pas trestout mon cas :
J'ay aux tallons les mules,
Par quoy je ne puis pas troter
Par les mons et froidures
En allant estracquer.

— Marche devant, povre mullart,
Et t'appuye sur ton billart,
Et toy, coquart, viel loriquart,
Tu deusses avoir grant honte
De rebigner ainsi des dens,
Je n'en tiendroys point compte,
Au moins devant les gens.

Nous corusmes de grant roideur
Pour veoir nostre doulx redempteur
Et createur et formateur.
Il avoyt, Dieu le saiche,
De lincieulx asses grant besoin,
Il gisoit en la cresche
Sur ung boteau de foin.

Sa mere avecque luy estoit,
Ung viellart si luy escleroyt,
Point ne sembloit au beau Erillet.
Il n'estoit pas son pere,
Je l'aperceus bien au museau,
Il sembloit a la mere,
Encore estoit il plus beau.

Nous avions ung gros pacquet
De vivres pour faire ung banquet,
Mes le muguet de Jehan Huguet
A une grant levriere
Qui mit le pot au descouvert;
Ce ne fut par la chamberiere
Qui laissa l'huys ouvert.

Pas ne laissasmes a gaudir,
Je luy donney une brebis,
Au petit filz une maulvis
Luy donna une peronnelle.
Margot luy a donné du laict
Toute plaine escuelle
Couverte d'ung volet.

Or prions le roy des roys
Qu'il nous doint a tous bon Noel
Et bonne paix de noz meffaictz.
Ne veillez avoir memoire
De noz pechés, mais pardonnez
Et a ceulx de purgatoire
Leurs pechez effacez. Noel! Noel!

8 [air n° 6]. — **Meigna, meigna, bin devon Noel chanta.**

Meigna, meigna, bin devon Noel chanta
De cest enfant que Maria enfanta,
En la cité de Beley
L'ofrandi, tu di vey.
O Noel, Noel, Noel!
O Noel, Noel, Noel!

Gabriel l'archangeo, per bin vo dire lo vey,
Fist lo messaigeo a Maria par fey.
Ou la trouva? en sa chambra bin para:
La salua de par Dey, disant: Dey vous chadeley[1].
O Noel, Noel, Noel, Noel!

La bona dona fut touta espovanta,
Et esbaya quant ouy l'ange parlia,
Me a la fin tantost fut bin accorda,
Et tantost enlumina la mare de Diou sacra.
O Noel, Noel, Noel, Noel!

La bella esteilla bin rogi et bin affara
Veniet tantost que grant clarta dona.
Dey nous aidey, firon selo de Belley,
Meteyn no dedyen ung four
Jusque deman que sera jour.
O Noel, Noel, Noel, Noel!

Trey noblo rey venirent bin de grant,
Per adora sau beau petit enfan.
Le bon Joseph, plus vius que nostron marmet,
Demandiet: Don venie-vo? — No venien de chie vo.
O Noel, Noel, Noel, Noel!

De Roceillon veniron lo bouie
Per vey l'enfant de Maria bin gourrie,
Et Pierron cler aporta en ung platel
Ung fromageo, per ma fey,
Que comme de bourrou fondey.
O Noel, Noel, Noel, Noel!

1. Dieu vous conduise.

Nous preyeron selo beau petiet enfan
Et la Viergi, qui lo porteyt en son flan,
Que no doney bone chalandey[1] a tuey,
Bon vyespro et bona santa, bona grassa matina
O Noel, Noel, Noel, Noel!

9. — Chantons Noel par grand desir.

Chantons Noel par grand desir,
Et soyons de liesse pleins,
Et reprenons noz appetitz
En laissant tous tristes complains.
O cueurs humains,
Levez vos mains,
Chantons noel
Tous d'ung accord
Sans nul discord.
Noel! Noel! Noel! Noel! Noel!

Car le tres gracieux mantien
De Marie Dieu a comprins,
Et chair humaine vrayement
Dans son precieulx corps a prins.
De l'estimer
Et de l'aymer
Ne faillons pas,
Chantons noel
Sans plus crier
Laus ne helas.

Gabriel fist l'adnoncement
En disant : Ave Maria.
A noel fust l'enfantement,
Ung chascun chantoit gloria
L'ange vola
Et s'en alla
Aux pastoreaulx
Dire : Venez
Et ne tardez
Pour veoir l'agneau.

1. Bonne marchandise.

Les pastoureaulx sont arrivez
En Bethleem subitement,
De leurs instrumens accordez
Ont dict melodieusement,
Ensemblement,
Benignement,
Noel! Noel!
De cueur piteux
Et amoureux
Au roy novel.

Nous te prions, le doulx Jesus,
Et Marie pareillement,
Que nous vueilles mener lassus
Ouyr chanter joyeusement,
Melodiant
D'entendement,
Chantant noel
Jeunes et vieulx
Grys et chesnuz.

10. — Noel chantons, que chascun se resveille.

Noel chantons que chascun se reveille,
Chantons de cueur et que nul ne sommeille :
L'enfant Jesus, le roy du firmament,
S'en vient sortir d'une rose vermeille.

Doulce Vierge, qui es la nonpareille,
Esbahye fuz quant t'apporta nouvelle
L'ange qui dist que le doulx Jesuchrist
En concepvras; estoit bonne nouvelle.

Doulce dame, ce futz grande merveille
Quant Dieu t'esleut pour mere et pucelle,
Et quant au temple a Symeon l'offrist,
Tu l'alaictoys de ta doulce mammelle.

Nous te prions, doulce Vierge pucelle,
Et requerons de cueur a joinctes mains
Que ne sentions les goffres inhumains
Du feu d'enfer les peines eternelles.

Mere de Dieu excellente et belle,
Prie pour nous ton filz que nous pardonne
Et qu'il nous face estre triumphateurs
Contre Sathan que sur nous toujours veille[1].

11. — Nouellet, nouellet, viste, chantons à Lyon[2].

Nouellet, nouellet viste
Pour ce Noel miste
Chantons a Lyon,
Né de Marion

La pucelle est grosse
Dont sortit la source
De son pucellage
A faict ung messaige
Du roy de Syon
De redemption
A la deité
Pour l'humanité.

Nouellet nouellet viste, etc.

De tapisserie
Chayres de prerie
Lict eust de lictiere
La creiche et feniere
Anges lui servoient,
Ses vertus dressoient,
Carré bien gorrier,
Fut son oreiller.

Nouellet nouellet viste, etc.

De beaulté coiffée
Sans estre atristée
Foy, sa cassolette,
Et grace parfaite
Tenoit gravité
Que d'humilité;
Grant senteur donnoit.
Pour fard elle avoit.

Nouellet nouellet viste, etc.

Joseph ce bon homme
Au parier de Romme,
Pres du cortinaige.
Qui soubdain le gaige,
Craignoit d'estre escript
Par quoy il se mist
La garde survint,
Il paia le vin.

Nouellet nouellet viste, etc.

1. Le dernier vers de chaque couplet, se répétait deux fois; un signe particulier l'indique sur la musique notée.

2. Le texte de ce noël n'est pas accompagné de la musique notée; nous savons seulement qu'il se chantait sur l'air :

Je suis trop jeunette
Pour avoir mari.
Liron, lirons, viste, etc.

Les bergiers s'assemblent
Pour dragée mangent
Le mortier tient droicte
On mande a la feste
Et aussy les roys :
Chastaignes et noix,
En hault Marion,
Les gens de Lyon.

Nouellet nouellet viste, etc.

Seigneurs de S. Jehan
Sainct Just soit suivant
Sainct Nizier Forviere,
Ceulx de la Platiere
Menez noble train,
Et S. Pol prochain,
Appellez Aysnai,
Y viennent tout gay.

Nouellet nouellet viste, etc.

Sainct Pierre n'y faille,
Sainct George n'y aille
La Deserte y cherche
Sainct Antoine y marche
Ne Saint Byrinier,
Sans les Coponier,
Sainct Vincent le bon,
Avec ung jambon.

Nouellet nouellet viste, etc.

Sainct Romain y trotte,
Sainct Sorlin se crotte,
La Chanal n'arreste
L'Hospital s'appreste
S. Michel survient,
Veyze le sçait bien,
Avec Sainct Alban,
Pour berser l'enfant.

Nouellet nouellet viste, etc.

Les mendiants cite,
Sainct Eloy incite
De tous les villaiges
Alors des grangeages
Les recluz aussi,
Que l'on vienne icy
Pour y faire ung tour,
On oit le tabour.

Nouellet nouellet viste, etc.

La musette quine,
Tararan la doulcine,
Fan fan, la trompette,
Tur la, dit la fleutte,
Haultzbois font nan na,
La violle zon za,
Frin frin, le rubec,
Ton ton, le cornet.

Nouellet nouellet viste, etc.

Lors, Lisie regrongne,
S. Dedier trop frongne,
Et Lymonois baille
Dont fort grant fretalle
Sainct Cyre gaudit,
Dardilly faict bruict
Escoutant Cury,
De ceulx d'Arbigny.

Nouellet nouellet viste, etc.

S. Germain se creste,
Colomges tempeste,
Motetz de Fontanes
De Chazay les canes

Charnay fait du fin,
Asniers a Tassin,
Ont desert Vimy,
Mutine Escuilly.

Nouellet nouellet viste, etc.

Saincte Foy y traine
Ulin se goissone (*sic*)
Yrigni follatte,
Et Charly se gaste,

Bennes et Barras,
Nitollant Brindas,
Greysy et Musi,
Fretant sainct Geny.

Nouellet nouellet viste, etc.

Chaponost, Raveye,
Vernayson s'esmaye,
Et Chasselay dance,
Et les bourgeois d'Ance

Bregnais prent Chabot,
Socieu faint le sot,
Ternay saulte et court,
Seront de la court.

Nouellet nouellet viste, etc.

De la Guillotière
Ville Urbane fière
Trevol seignorise,
Vaulgneraye se frise.

Les bastiers viendront,
Appaise Coson,
Brocardant Givort,
Yseron s'endort.

Nouellet nouellet viste, etc.

Dames et bourgeoises
A l'huys font grant noyse
La vont les grans queuez,
Qui sont fort deceuez

Pour veoir la gisant
Qui yra devant,
Le neuz de satin
De veoir le daulfin.

Nouellet nouellet viste, etc.

Marie regarde
L'une est trop bragarde,
L'autre y desguise
L'autre y mignotise

Leur gorre et leur train :
L'autre a nud le sain,
Manchons haultz colletz,
Cent mille caquetz.

Nouellet nouellet viste, etc.

En ceste frerie
Tous en mommerie
Lors le filz de gloire
Qui puis leur fit boire

Vindrent veoir Naulet
Jouans fort du bec.
Ent fit mille ris,
Vin de Millery.

Nouellet nouellet viste, etc.

Toute la nuytée
Pres de l'acouchée
Puis Jesus remoustre
Lors chascun s'acoustre
Les gens de Lyon
Font procession,
Qu'il vouloit dormir,
Pour s'en revenir.

12. — Noel sur : Au boys de dueil[1].

Au bois de Dueil, a l'ombre d'ung soucy,
Estions en ce monde toute tristesse,
Quant Jesuchrist vint en ce monde cy
Prendre char humaine en une pucelle;
De Gabriel l'ange fist son messagier,
L'envoya a la Vierge pour la saluer.
Fy de tristesse, sa hardiesse.
Fort l'oppresse, le saluant a deux genoulx
Disant : Ave gratia plena, Dominus
Le temps nous dure que ne chantons Noel,
Que ne chantons Noel! Noel! trestous.

La doulce Vierge ne fust onc si fort emprins
Se voyant estre par l'ange ainsi saluée,
D'ouir telles parolles n'avoit apprins.
La salutation bien contemplée,
Luy dist : Ecce ancilla Domini,
Face de moy sa voulenté.
En disant ceste parolle, en elle descendit
Le sainct Esperit qui l'a environnée.
Elle est mignonne, gente personne,
Plaisante et bonne, pour qui nous,
Pour qui nous chanterons Noel.

Neuf moys le doulx fruict a porté
La doulce Vierge, et puis enfanté
En Bethleem, la ou logis ne peult trouver
Fors qu'en une estable rompue et depecée,
Environnée des anges glorieux,
Et Joseph bon homme tout pesneux.
Sans reconfort d'ame, sans leu ne flamme,
Aupres d'ung asne et d'ung beuf est la dame

1. Ce texte doit être très corrompu, comme on peut s'en rendre compte l'irrégularité de la prosodie.

Acouchée du fruict de vie, je vous affie
Tres pouvrement.
Pour qui nous chanterons Noel,
Pour qui nous chanterons Noel.

13. — Pastoreau et pastorelle, Noel chantons, que l'on y pense.

Sur: *De bien aymer je te jure*[1].

Pastoreau et pastorelle,
Noel chantons, que l'on y pense.
Quant my souvient de sa grace,
De le veoir le temps my dure.

Allons en Bethleem, la terre
Ou le Messias est né,
Luy presenter grant erre
. . . . . [2]

Veulx tu venir, bergiere,
Qui garde brebis en patience,
Il n'y a royne ne regente
Qui deust estre plus legiere.

En Bethleem la cité,
En belle compaignie
Se sont trouvez, je vous affie,
En une grange mal garnye.

Feu n'y avoit ne lumiere,
Ne varlet ne chamberiere
Que Joseph le bon homme
Qui estoit seulle personne.

Prions Jesus et sa mere
Et Joseph, le bonhomme,
Qui leur plaise en somme
Que ne mourons de mort amere.

1. Voyez Haupt, *Französiche Volkslieder*, 1877, p. 35.
2. Le dernier vers de cette strophe manque.

14. — Chantons Noel et prenons noz esbas.

Sur : *Pour avoir mis la main au bas.*

Chantons Noel et prenons noz esbas
Pour la Vierge royne et regente,
Qui a porté neuf moys en son ventre
Jesuchrist le doulx Messias.

Le jour de Noel, elle print soulas
Quant elle eut doulcement enfanté
Le roy du ciel en humilité,
De le regarder ne fust las.

Pastoreaulx en prenant leurs esbas
Vindrent adorer le doulx enfant né.
. . . . . .[1]
Marie, regardons leurs esbas.

Allons, veulx tu venir, Lucas,
Garder nos brebis in pace?
Se tu ne veulx chanter, si dance,
Prenant congé du Messias.
Noel!

15. — De Paradis, Dieu le Père a transmis.

Sur : *Ma bien aquise, je suis venu.*

De Paradis Dieu le Pere a transmis
Aux pastoreaulx ung ange qui leur ditz :
Laissez vos aigneaulx,
Moutons et chevreaulx,
Et venez veoir Noel
Pres d'ung bon hommeau,
Dedans ung berceau
Ou vous le trouverez.

A une voix se prindrent a chanter
Les pastoureaulx et jouer et danser.
D'ung commun accord,
Sans bruyt ne discord,
Ont faict une chanson.
Disant d'ung accord
De fleustes et cors,
Et l'amy Baudichon[2]

1. Ici manque un vers.
2. L' « amy Baudichon » était, comme on sait, un air populaire fort répandu

En Bethleem pour veoir le doulx lyon,
Des pastoureaulx il vint ung million.
Colin d'ung gasteau
Qui estoit tout chault
Luy donna la moytié,
Rigon son chappeau
Job de son manteau
Luy donna ung chartier.

D'ung gras jambon pour son an commencer
Luy fist present et d'ung chappon entier
La femme a Colin,
Et d'ung pot de vin
Fort friant et entier
Luy donna Martin
De bon cueur et fin
Pour sa bouche arrouser.

Nous prierons Dieu de cueur infinitif
Que apres la mort nous soit miseratif,
Et que nostre logis
Soit en paradis
Sans jamais retourner,
Et de cueur unys
Tant grans que petis
Nous chanterons Noel.
Noel! Noel! Noel! Noel!

16. — Noel chantons pour l'amour de Jesus[1].

Sur : *Je ne dis pas que ne faille aimer.*

Noel chantons pour l'amour de Jesus
Qui a volu descendre de lassus
Pour prendre humaine chair en une vierge saige
Pour nous oster d'enfer le dangereux passaige.

Nous le debvons sur tous bien adorer,
Puisqu'il nous a si grant bien procuré :
Il nous preste santé et nous donne science,
Servir nous le debvons de cueur et de puissance.

1. Comparez le *Chantons Noel pour l'amour de Marie* qui figure dans les *Grans Noëls nouveaulx*.

Homme mortel ne sçauroit estimer
Les grans douleurs qu'il eut pour nous aymer :
Nous le devons servir tous et de bonne sorte,
Sans luy serions damnez mais il nous reconforte.

Pour ce, Jesus, nous te crions mercys
Et te prions de cueur meditatif
Qui te playse a tous nous pardonner noz faultes
Et paix soit au pays et guerre soit morte.

17. — Chantons Noel trestous, grans et petis.

Sur : *Ce n'est pas trop que d'avoir un amy.*

Chantons Noel trestous grans et petis,
Noel chantons ensemble je vous prie,
Car j'ay ouy l'ange en Bethanie
Chanter au ciel : gloyre en paradis. (*bis*)

Celluy est né lequel Dieu a transmis
Pour rachapter l'humaine geniture,
Laquelle est trop subjecte oultre mesure
Pour le peché que Adam a commys. (*bis*)

Les pastoreaulx d'ung accord se sont mys
Au flajollet par grant rejouyssance,
Que ensemble ont prins une dance
Pour aller veoir le roy de paradis. (*bis*)

Ilz l'ont trouvé dans une cresche mis
Aupres d'ung beuf et d'ung asne femelle,
Et Marie de sa doulce mammelle
Qui l'alaictoit comme son propre filz. (*bis*)

Colin luy feist chappeau de fleurs de liz,
De romarins, de fleurs de violettes,
Et Alyson luy donna la cornette
Et Alory lui donna du pain bis. (*bis*)

D'estrange terre troys roys vindrent aussi :
L'ung luy donna l'or que faict les gens rire,
L'aultre d'apres luy presenta la myrre,
Et l'aultre encens que faict tres bon sentir. (*bis*)

Or prions donc la mere aussi le filz
Qu'en paradis nous puissons achez quatre (*sic*)
Trestous aller folz et raysonnables,
Et que pais soit par tout le pays. (*bis*)

18. — Voycy le temps qu'on se doibt resjouyr.

Sur : *Est-il conclus par un arrest d'amours.*

Voycy le temps qu'on se doibt resjouyr
Et chanter nau universellement,
Car de lassus est descendu celluy
Qui doibt souffrir pour nostre saulvement
Mort amere,
Et de mere
Virginalement
Il doibt naistre :
C'est pour estre
Rachapteur de gens.

Traiste Judas, que t'avoit Jesus faict,
Ton roy, ton maistre, las, quant tu le vendis ?
Et toy, Pylate, en quoy t'avoit meffaict
Quant le jugeas qu'en crois on le pendist ?
Par grant yre
Tu vas dire
Qu'on le fist mourir
En croix seure
De mort dure,
Car il se fait Christ.

Et toy, Longin, dis moy, ou pensoys-tu
Quant de la lance le fendis au cousté,
Sans t'enquerir qu'a gaigné ne perdu
Celluy qu'estoit le mirouer de bonté ?
Dont merveilles
Furent faictes
En terre et au ciel,
Car la lune
Qui n'est que une
Perdit sa clarté.

Nous prierons tous de cueur infinitif
Celluy qui fust pour nos pechez pendu
Que apres la mort nous soit miseratif
Et que pour mal nous soit le bien rendu.
Et sans cesse,
De lyesse,
Chanterons noel
Tous ensemble
Fort et foyble
Or chantons noel.

19. — Chantons Noel a la grant plaisance.

Sur : *Dieu te gard, de mon cueur la tres gente.*

Chantons Noel a la grant plaisance :
Plaisance est aujourd'huy né
Né est Dieu avec sa puissance,
Puissance est a tous donné.
Car d'une Vierge il est né,
Pour nous c'est chose véritable,
Entre bestes mal atourné
Dedans une pouvre estable.

Pour celuy la faisons grant feste,
Bruyons, dansons, chantons noel.
Les anges pasteurs admoneste
Ainsi le faire de nouvel,
Car le vray Dieu eternel
Touveront nu en une creche
Dans Bethleem en ung hostel
Tout derompu par belle breche.

Troys nobles roys et leur sequelle
Ce bel enfant ont visité
Suyvant une estoille moult belle
Donnant a tous grande clarté.
Les nobles roys ont presenté
A la divine essence
Or, myrhe, encens par bonté
Avec toute leur puissance.

Par Noel sont a delivrance
Jeunes et vieulx petis et grans,
Prions le donc qu'il guarde France,
Le roy et les petis enfans,
Toutes cités, villes et gens
Qui sont soubz sa noble puissance;
Les mette hors de tous tourmens
Donant a tous resjouissance

20. — Royne du divin firmament.

Sur : *Vray Dieu d'amours, confortez moy.*

Royne du divin firmament
Qu'ung chascun doit manifester,
Nous chanterons joyeusement
Pour ton sainct nom glorifier :
Tu nous peulx tousjours consoler,
Car tu es de Dieu la mere,
Le confort des desolez
Et de grace thesauriere.

Tu as envers Dieu merité
D'estre mere du bon Jesus,
Par la vertu d'humilité
En Nazareth tu le conceuz.
Du sainct royaume de lassus
Te fut transmis nouvelle
Par quoy la grace tu receuz
D'estre mere et pucelle.

Quant Gabriel te noncia
De Jesus la conception,
Vers Dieu ton cueur se humilia
Par si grande devotion
Que sans virille mixtion
Par la divine grace,
Tu conceuz la redemption
Que noz pechez efface.

De ton precieux sang
Comme recitent tous docteurs,
Le Sainct Esprit cooperant,
Fut formé nostre redempteur.
Pour nettoyer l'offence et horreur
Par Adam perpetrée,
Nasquist Jesuchrist le saulveur
De toy Vierge honorée.

Supplions le filz humblement
Et la mere tous d'ung accord
Que nous vivons si sainctement

En bonne paix sans nul discord
Que puissions tous venir au port
De la grace infinie,
Quant par l'article de la mort
Finerons tous nostre vie.

21. — Aultre Noel nouveau[1].

Noel! Noel! Noel! chantons
Noel a haulte teste
En l'honneur du doulx enfanton
Né de Marionette.
Noel! Noel! Noel!

Les sybiles et prophetes
Pour acomplir leur escript,
Né est d'une pucellette
Nostre sauveur Jesuchrist
Le manuel
Tant doucellet
Fust entre deux bestes:
Joseph l'aymoit,
Le bon hommet
Qui luy tenoit la teste.

La traverse verse grize
Soufflant darriere et devant:
Zi, Zi, Zi, si faict la bize,
Fou, Fou, Fou, si faict le vent,
Beheu, Beheu, faict le toureau,
Et l'asne faict la feste
Hona, hona, hona, hona,
Vela sa chansonnette.

Les bergiers et bergerettes
Gardant leurs brebis aux champs,
Ouyrent la voix celeste
Ilz s'endormirent au chant.
Guillot dormoit,
Et si souffloit,

1. Comparez à celui-ci le noël cité par Noël Hervé (*Les Noëls français*, p. 113) dont l'auteur a tiré le même parti de l'harmonie imitative :

Gnof, gnof, gnof, dit le mâtin
Hap, hap, hap, dit la chevrette, etc.

Gorget et Jaquemette,
Et Robinet
Ron ron ronflait
En songent mains chousettes.

Par darriere une bayette
Le loup vint a ce matin :
Trip, trip, trip, faict la chevrette,
Vou, vou, vou, faict le mastin,
Betz, betz, betz, le chevreron,
Maiz, maiz, les brebiettes,
Pru, pru, du pied faict le mouton,
Le loup soubz eulx se gette.

Or se veille Guillemette
Qui crie a grant frayeur
En tremblant des dens cliquettes
Triqz, triqz, en grant peur.
Au loup, au loup,
Font les bergiers
Frapant de leurs houlettes.
Le chien fut sot,
Le loup legier,
Il eut sa viende preste.

Les bergiers et bergerettes
Aux champs laissant leurs troupeaux
Ils vindrent a la grangette
Ou estoit le jouvenseau,
Dansant, riant, chantant, saultant,
Faisant une dansette,
Tant tant saultent tant, tant, tant, tant,
Avec les guodinettes.

De la fleute, lure lurette,
Le bedon et dobedondon,
La musette, mire lurette,
Le rebec, zobe zon zon,
Et le cornet tron tron tronpoit,
Din, din, din, les clochettes,
Et la violle, ze, ze, ze, zex,
Devant Marionnette.

Cha, chi, chi, font les sonettes
Gambieres et carqueveaux,
Il disoient maintz chansonnettes
Et s'acordoient comme veaux.

Joseph riet : ha! ha! ha! ha!
Quant voyet les fillettes.
Bergiers s'en vont dehet, dehet,
La dance fut parfaicte.

Troys roys surent les nouvelles
Et se mirent en chemin,
Or les conduysoit l'estoille.
Hain, hain, hain, font les poulains,
Par les champs couroient les chevaux :
Ta, trapatra, tapa, trape,
Les laquez couroient bas et hault :
Titi, peti, tipe, tape.

Entrerent en la grangette
En leur estat triumphant,
Tous troys a genoulx se gettans :
C'est pour adorer l'enfant,
Donant encens, milrhe et or,
Puis firent leur retraicte
Aux povres donnerent leur tresor
Pour Dieu a la pucellette.

LE PASSE-PAR-TOUT

DU MARDY GRAS

(VERS 1625)

Voici une pièce fort rare : elle est mentionnée seulement au catalogue La Vallière rédigé par G. de Bure (1783, t. II, n° 3913[29]), au catalogue Lignerolles (quatrième partie, 1895, n° 536), et semble avoir échappé aux recherches de ceux qui, au siècle dernier, exhumèrent de nombreuses facéties pour « l'esbattement des pantagruélistes » ou le plaisir des curieux. Elle ne porte aucune date, mais celle de 1625 paraît probable[1]. A cette époque, le temps n'était plus où Pierre de l'Estoile recueillait *baguenaudes* et *fadèzes* pour les réunir en liasses méthodiques ; le *Passe-par-tout du Mardy gras*, frêle opuscule anonyme de quatre feuillets, édité à la hâte, amusa quelques heures les badauds du Pont-Neuf, puis disparut sans lendemain. Prodige, en vérité, qu'un spécimen de presque tous ces éphémères subsiste encore après trois siècles ! Pièces gothiques ou pièces Louis XIII, l'intérêt n'est pas moins grand pour les bibliophiles et celles-ci, non moins rares, ne tarderont guère à obtenir la valeur de leurs vénérables devancières.

1. Mon exemplaire, comme celui de La Vallière, voisinait en recueil avec des pièces de cette date et l'impression offre le même aspect que les publications parues à la suite des *Caquets de l'accouchée*.

Le Passe-par-tout du Mardy gras est une libre fantaisie — très libre — où s'épanouit cette verve bachique si généreusement pratiquée par les poètes de l'école satyrique. Sa truculence, son charme gaillard donnent une excuse à le réimprimer.

[p. 3] LE PASSE-PAR-TOUT
du Mardy gras.

S'en est fait, mon humeur falotte
S'abandonne aujourd'huy aux ris
Et veut qu'armé de ma marotte
Je courre en masque dans Paris.

Car maintenant quelle merveille
Peut plaire mieux à nos esprits
Que le doux chant d'une bouteille
Parmy quelques charivaris.

A ces accords, je cours les ruës;
Le trait Bachiq me tient feru,
C'est pourquoy mes raisons bouruës
Se plaisent tant au vin bouru.

Ces nés qu'à peine puis-je taire,
Pour estre esgaux aux immortels
Dressent à leur dieu tutélaire
Dedans les caves des autels.

Mille petits gueux de cuisine
A cheval dessus un balet,
Avec[que] chaudrons et platines
Commencent desja leur ballet.

[p. 4] Bachus pour chommer ceste feste,
Prend pour sa couleur le clairet
Dont il se lave tant la teste
Qu'il se perd dans le cabaret.

O verres, ô flacons, mes âmes!
O pintes, quartes, doubles pots!
Ne ressentez-vous point les flames
Qui m'ardent d'amour pour vos brots?

Le chef couronné de saucisses,
D'andouilles et de cervelats,
Je somme d'un cartel les Suisses
De me seconder ces jours gras.

En ce combat si delectable,
Je feray teste aux mieux appris,
Et qu'on mette un sceau sous la table
Pour rendre ce que j'auray pris.

Mon nés si propre à l'escarmouche
Se lève dessus mes vaincus,
Et les rubis dont luit ma bouche
Sont les astres du dieu Bachus.

En ceste saison que Cythere
Donne carousse à ses valets,
Les armes perdent leur cholère
Dedans le cul des gobelets.

[p. 5] Personne en ce sacré mystere
Ne demeure au verre endormy :
Je n'entends rien qu'à toy, compère,
Je bois à toy, mon cher amy.

Dans la salle où ceste brigade
Passe le temps parmy les brots,
Nous n'avons d'autre serenade
Qu'une confusion de rots.

L'un, tenant encore la tasse,
Rend gorge dessous quelque banc,
L'autre à ses pieds, en même extase,
Tire du cœur jusques au sang;

Quelqu'autre à qui son ambrosie
Met en escharpe la raison,
Se persuade en fantaisie
Que tout tourne dans la maison.

Venus qui se sied à la table,
Se rit d'un si doux passe-temps
Et par une contrainte aymable
Rend tous nos esprits bien contens.

Je croy qu'en ceste compagnie,
Mome, le turlupin des cieux,
Fait naistre dans chaque genie
Tant de petits jeux gracieux.

[p. 6] Tout y est remply d'amourette,
Les baisers y trottent partout :
Si l'un le fait sur la couchette,
L'autre le fera tout debout.

D'une contenance gaillarde,
Cloris me frappe sur le pié,
Et, de ce que je la retarde,
Croit que j'ai le membre estropié.

Mais comme ce brasier me gaigne,
Je me soubmets à ses desirs :
Ventre sur ventre, je me baigne
Au fleuve des plus beaux plaisirs.

Sur quelque chalis de taverne
Bachus maistrise à ces accords :
Ce n'est point l'amour qui gouverne
L'assemblage de nos deux corps.

Le vin qui droit en bas s'attache,
Se change en un sperme nouveau
Dont mon membre fourny recrache
Une escume par le museau.

Comme l'on souffle la chandelle,
Tous s'accouplent confusément
Pesle-mesle, laides et belles
Le font à leur contentement.

[p. 7] Entre tant de traicts de souplesse,
Je couche un verre avecques moy,
Car continuant mon yvresse
Je me rends plus contant qu'un Roy.

Bachus, la douceur de tes charmes
T'y font paroistre si divin,
Que l'on ne se plaint de tes armes
Qu'avec des larmes de vin.

Une ame me semble bien dure
Qui en exempte sa raison,
Veu que c'est un droit que nature
Nous exige en ceste saison.

Je ne puis faire de scrupule
Si je vay voir Signor de Tour,
Et qu'un Phorfante sur sa mule
Boufonne à quelque carrefour.

J'ayme une posture crotesque
De quelque masque crostilleux,
Et que sous l'habit de Moresque
L'on crimasse le violeux.

Mais sur toutes ces gallantises,
J'ayme la cadence des pots,
Dont les charmantes mignardises
Donnent et m'ostent le repos.

[p. 8] Compagnons favoris des astres,
Je ne puis souffrir d'autres dieux
Que le vin dont les flots rougeastres
Font honte à la couleur des cieux.

A vous, beau Bachus tout divin,
Je vous demande en ma prière
Que vous nous donniez tant de vin
Que nous ne beuvions jamais bière.

O vin, mon idole et mon âme,
Mon dieu, ma vie et mes pensers,
Permets que j'esteigne ma flame
Parmy le miel de tes baisers.

Si par quelque bonne advanture,
J'en puis avoir plein un tonneau,
Liqueur sacrée, je te jure
De bannir tous ces beuveurs d'eau.

EPIGRAMME.

Dans le ciel le plus proche où Jupin se retire,
Ruisselle un amas d'eau d'un fleuve cristallin :
O Dieu, si l'on en boit, gardez bien vostre Empire,
Je ne veux que du vin.

Une telle abondance joyeuse ne saurait être le fait d'un auteur inexpérimenté. *Le Passe-par-tout du Mardy gras* est l'œuvre d'un poète.

La sagesse bibliographique conseillerait de s'en tenir à cette seule assertion, mais comment résister à l'attrait d'une conjecture? comment se retenir de songer au poète du vin et de la *crevaille*, au plus admirable buveur, au bon gros Saint-Amant? S'ils furent composés, comme je le crois, vers l'année 1625, les vers que l'on vient de lire portent assez bien la marque de son esprit.

LOUIS LOVIOT.

NOTICES

Les éditions du Grand Coutumier de France. 1514-1539-1598 — 1868.

Le *Grand Coutumier de France* est un manuel de droit, spécialement de droit parisien, dont la vogue dans le premier tiers du XVIe siècle, est attestée par les nombreuses éditions qui en furent faites et par le petit nombre d'exemplaires qui en subsistent aujourd'hui.

Il m'a paru intéressant de les décrire mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, mais avant d'aborder cette bibliographie, il convient de dire quelque chose de l'auteur et de l'œuvre elle-même.

L'auteur du *Grand Coutumier de France* est resté longtemps inconnu. Son nom ne figure sur aucune des éditions de ce livre, sans qu'on puisse dire si cette omission, au moins pour ce qui concerne les premières impressions, est voulue. Longtemps aussi on a ignoré à quelle époque il avait été rédigé. Ces deux lacunes de l'histoire littéraire ont été comblées en 1880, le jour où M. Léopold Delisle eut l'occasion d'examiner un manuscrit présenté par un libraire, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (fonds français, nouvelles acquisitions, n° 3555).

Ce manuscrit contient le texte des quatre livres du *Grand Coutumier,* alors que dans ceux identifiés auparavant le premier livre manquait.

M. Delisle eut l'idée de comparer ce manuscrit nouveau à un autre, appartenant déjà à la Bibliothèque Nationale où il est coté 10816 du fonds français, et il eut l'agréable surprise de constater que ce dernier, non seulement était lui aussi un manuscrit des quatre livres du *Grand Coutumier,* mais qu'il s'y trouvait encore une assez longue préface et des tables.

Cette préface offre un intérêt capital parce qu'elle nous a fait connaître d'une façon certaine le nom jusqu'alors ignoré de l'auteur du livre qui nous occupe.

Cet auteur est Jacques d'Ableiges, et dans cette préface où il s'adresse à ses quatre neveux : Colin, Jehannin, Perrin et Robin

d'Ableiges, il explique comment et pourquoi il composa son ouvrage[1].

L'exactitude de l'attribution du *Grand Coutumier* à Jacques d'Ableiges est d'ailleurs confirmée par un passage d'une compilation anonyme de la fin du xve siècle, sur la juridiction ecclésiastique où le *Grand Coutumier* cité sous le nom de *Stille de Chastelet* et indiqué comme source du texte allégué, est attribué nettement à Jacques d'Ableiges[2].

En même temps qu'il faisait connaître le nom de Jacques d'Ableiges, M. Delisle publiait le texte ou l'analyse de vingt quatre documents où ce personnage est cité. Ces textes et ceux retrouvés depuis nous permettent d'établir la biographie suivante :

Jacques d'Ableiges est vraisemblablement né dans le second quart du xive siecle au village d'Ableiges, alors paroisse de l'archidiaconé du Vexin français dont le patronage appartenait à l'Abbaye de Saint-Denis et qui aujourd'hui fait partie du canton de Marines (Seine-et-Oise). Il était d'une ancienne famille dont les armes portaient une hure de sanglier, au chef charge de 3 merlettes. Supports : deux lions, et en cimier une hure de sanglier[3]. La plus ancienne mention le concernant se trouve dans une ordonnance de janvier 1467 *n. s.* où il est cité parmi les seize examinateurs du Châtelet[4]; il l'était encore en 1375[5], et il cumulait ces fonctions avec celles de clerc secrétaire du duc de

1. Delisle (Léopold). L'auteur du *Grand Coutumier de France*. Extrait d'une communication faite à l'Académie des Inscriptions, le 2 avril 1880. (Dans *Journal des Savants*, 1880, pp. 257 et 258). Cf. aussi *Revue Critique* 1880 (1) p. 304 (n° 15, du 12 avril).

Voir encore Delisle (L.). L'auteur du *Grand Coutumier de France*. (Bibl. de l'École des Chartes. 1880 (t. XLI) pp. 325-327.

Delisle (L.). Jacques d'Ableiges, bailli d'Évreux, auteur du *Grand Coutumier*. (Dans *Recueil des trav. de la Soc. libre de l'Eure*) 1880-81. (Évreux, 1883, in-8°, 4e série, t. V. pp. XLVI-LII.

L'auteur du *Grand Coutumier de France*, par Léopold Delisle. (Dans *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. VIII 1881. pp. 140-160 et à part : Paris (Nogent-le-Rotrou) impr. Daupeley-Gouverneur) 1882. 8°, 3 ffnc., 21 (1) pp.

Dans ce travail, M. Delisle a non seulement fait connaitre les circonstances dans lesquelles s'est produite sa découverte, mais il a également publié (pp. 6-9 du tirage à part) toute la préface de Jacques d'Ableiges d'après le ms. 10816 ainsi que le texte tronqué (p. 10-12) que les premières éditions contiennent.

2. Voir une communication sans titre spécial, faite par M. Léop. Delisle à la Soc. de l'histoire de Paris (*Bulletin*, t. IX. 1882, p. 27, et note 1).

La compilation anonyme en question est contenue dans le ms. français 5259 (cf. f. 166) de la Bibl. Nationale, où M. Delisle l'a trouvée, et aussi dans les ms. Dupuy 247 (f. 144 v°) et latin 12811 (f. 120 v°). Voir Giffard (André). *Etudes sur les sources du droit coutumier aux* xive *et* xve *siècles* (dans *Nouv. Rev hist. du droit franç. et étr.* 1906, t. XXX, note 5 de la p. 440). M. Giffard remarque que le passage est à tort attribué au *Grand Coutumier* et qu'il est tiré du *Stilus Parlamenti* de Guillaume du Breuil.

3. Nous empruntons ces renseignements à M. Allard, *Le jurisconsulte Jacques d'Ableiges*, p. 2, qui donne une description du sceau dont se servait habituellement Jacques d'Ableiges.

4. Note de M. Guilhiermoz. *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1884. p. 130.

5. Mention le 23 mai. Voir Tuetey, *Invent. des livres de couleurs*, n° 1908.

Berry, frère de Charles V. C'est en cette qualité qu'il figure dans trois pièces des 13 et 19 avril et 13 octobre 1371, signalées par M. Delisle[1]. Il apparaît sous un jour un peu fâcheux dans une lettre de rémission accordée le 11 juin 1377 à Jacques Lempereur[2] qui, à la suite d'une querelle, avait frappé Jacques d'Ableiges d'un coup de couteau[3].

A partir de 1380 il est bailli de Saint-Denis, comme le montrent une instruction sur la garde et le gouvernement de la geôle, faite alors par lui (1380)[4], une série d'ordonnances sur les métiers qui semblent son œuvre et un essai de pain fait à Saint-Denis en 1384[5].

Un passage de la question de Jean Le Coq intitulée : *Quæstio notabilis an officialis possit esse perpetuus*, nous apprend que Jacques d'Ableiges fut déposé de sa charge de bailli par l'abbé de Saint-Denis[6]. Un extrait des Archives du Parlement découvert par M. Martin[7] permet de croire que ce fait eut lieu à la fin de 1384 ou ou début de 1385.

Cependant en 1380, aux dates des 26 juin, 6 juillet et 6 septembre il est bailli de Chartres[8].

En 1385, dès le 12 septembre au moins, il est bailli d'Évreux, de Breteuil et de Conches. C'est en cette qualité qu'il figure dans 14 textes relevés par M. Delisle et datés des 12 septembre et 24 décembre 1385, 24 janvier, 6 mai, 5 octobre, et 7 décembre 1386, 20 février, 19 mars et 17 août 1387, 23 février, 24 mai, septembre et 3 novembre 1388, 22 et 25 février 1389. Les pièces de septembre 1388, et du 25 février 1389 se rapportent à la confiscation des biens de Charles le Mauvais, roi de Navarre. Avant ces dates, en 1387, il avait été chargé d'une autre mission délicate, celle d'informer à Tournai contre les officiers royaux du bailliage de cette ville. Il résulta de l'enquête que ces officiers, parmi lesquels se trouvait Jean Boutillier, le célèbre auteur de la *Somme rurale*, étaient *moult chargiez par les dittes informations et dignes de grans punicions crimineles*. Cependant au mépris de son devoir, Jacques d'Ableiges s'employa, avec succès semble-t-il, non seulement à étouffer l'affaire, mais encore à faire disparaître les dossiers et papiers pouvant compromettre les accusés[9].

1. *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1880, p. 13, documents I, II et III.
2. Est-ce le même personnage qui remplit divers emplois financiers, et nommé successivement maître enquêteur des eaux et forêts (10 mai 1376), maître des eaux et forêts de Champagne et de Brie (1376, 12 juillet) maître enquêteur des forêts et garennes du roi dans tout le royaume (1381-1387). (Anselme. *Hist. généal. et chron. de la maison de France*, VIII, 876 c.) et au préjudice de qui un vol fut commis en 1390? (Duplès Agier. *Registre criminel du Châtelet*, p. 365 et note 1.)
3. Voir *Bull. Soc. hist. de Paris*, IX, 1882, p. 90-94.
4. Delisle, *Mém. soc. hist. Paris* VIII, 1882, p. 13, doc. V.
5. Voir Martin dans *Nouv. Rev. hist de droit*, 1906, po. 30 not. 2, 114 note 5.
6. Tardif. *Bull. Soc. hist. de Paris*, IX, 1882, p. 131.
7. *Nouv. Rev. de droit*, 1906, pp. 315.
8. Delisle, *Mém. Soc. hist. Paris*, VIII, 1882, p. 14, 15 doc. VI, VII et VIII. Guilhiermoz. *Le ms 4472*. p. 5 note 1, n° 5°.
9. Voir Allard. *Le premier bailliage de Tournai-Tournaisis*... pp. 16, 87, 90.

Il est possible que ce soit à la suite de cette prévarication que Jacques d'Ableiges dût en 1389 quitter l'administration royale[1].

Le 7 juillet 1387, il est revenu à Chartres où il prête serment en qualité de maire[2]. Mais il n'y resta pas : le 13 mai 1391, nous le retrouvons à Paris, où comme avocat au Châtelet il figure dans le procès fait à Henriet le Templier, poursuivi pour vol[3].

Le 2 août de cette même année 1391, il devient pour trois ans conseiller pensionnaire de la ville de Tournai, au traitement annuel de 200 livres tournois plus les indemnités de présence en la halle. Le 12 novembre 1391, la ville, pour améliorer le mauvais état de ses finances, voulut réduire le traitement de ses officiers. Jacques d'Ableiges n'accepta pas cette diminution ; une transaction intervint le 15 décembre par laquelle il renonçait à sa fonction, en échange de quoi la ville s'engageait à lui payer le reliquat de son traitement, la totalité de ses indemnités et le remboursement de ses frais de retour à Paris. De plus elle le conservait au nombre de ses conseillers à Paris pour le reste du temps de son engagement primitif, c'est-à-dire jusqu'au 2 avril 1394, en lui payant chaque année 50 livres tournois monnaie de France, même au cas où Jacques d'Ableiges viendrait à être pourvu par le roi de France d'un office incompatible avec sa charge de conseiller de la ville. Le 25 novembre 1394 il réglait définitivement ses comptes avec la ville de Tournai[4].

Sa disgrâce en France continuait. Par mandement royal du 1er septembre 1393 une enquête était ouverte contre lui à raison des complaisances coupables qu'il avait eues cinq ans auparavant pour Boutillier et ses coaccusés. Des recherches furent faites tant à Paris qu'à Amiens pour y saisir des sacs de papiers et de lettres lui appartenant, aux fins de retrouver les dossiers détournés par lui, mais les perquisitions furent vaines et on ne put ni le joindre lui-même ni connaître sa résidence[5].

En 1395, le 18 novembre, son nom figure dans une assignation de 100 l. t. à lui faite, par le receveur général des aides de Languedoc, et le 20 mars 1398, il est accusé en la cour de Parlement, par Helyes de Maumont, de *certains crimes*[6], nous ne savons lesquels d'ailleurs.

Nous ignorons la suite de sa vie. Un acte d'émancipation du 27 août 1411, nous apprend qu'à cette date Jacques d'Ableiges était

1. « Peut-être à la suite d'une disgrâce » dit Delisle, *op. cit.* p. 21.
2. L'Epinois. *Histoire de Chartres.* II, p. 52 et Delisle, *op. cit.* p. 20, doc. XXIII.
3 *Registre criminel du Châtelet de Paris du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392* (publ. par Duplès Agier). Paris, 1861-64. in-8°. 2 vol. Voir II p. 71.
4. Allard. *Le Jurisconsulte Jacques d'Ableiges*, p. 1-4 et Allard. *Un seing manuel de Jacques d'Ableiges*
5. Allard. *Le bailliage de Tournai-Tournaisis*, p. 87-70.
6. Guilhiermoz. *Le ms. 4472...* p. 5 note. art. 10° et 11°.

déjà mort et qu'il avait été marié à Françoise de Bray[1] également décédée. De cette union était né un fils, nommé Jacques comme son père, encore jeune sans doute en 1411, mais déclaré *estre assez aagé et sage pour avoir le gouvernement de sa personne et de ses biens*. Ce témoignage lui est donné notamment par son cousin Jean d'Ableiges (sans doute le neveu Jehannin, de la préface du *Grand Coutumier*)[2].

Ces données biographiques semblent bien insuffisantes à nous donner une idée de ce que fut Jacques d'Ableiges. Elles permettent cependant certaines conclusions. Son œuvre témoigne de sa science juridique à laquelle ont rendu hommage — un hommage peut-être intéressé — les consaux de la ville de Tournai[3]. Les missions qui à deux reprises au moins lui furent confiées confirment sa réputation d'habile procédurier.

Sa moralité ne semble pas avoir été de pair avec son savoir et son talent. L'aventure qui faillit lui coûter la vie et dont témoigne la lettre de rémission découverte par M. Molinier, sa conduite dans l'enquête qu'il fut chargé de faire en 1387 à Tournai, enfin l'accusation portée contre lui en 1398 par Helyes de Maumont le présentent sous un jour fâcheux. Lui-même dans la préface qu'il adressait à ses neveux, nous dit combien sa jeunesse fut dissipée.

Enfin son âpreté en matière d'argent ressort des termes mêmes de la convention passée entre lui et la ville de Tournai, qu'a fait connaître M. Allard[4].

A cet égard on peut noter une ressemblance entre lui et d'autres jurisconsultes du même temps tels que Guillaume du Breuil, Jean Le Coq[5] et Jean Boutillier. C'est peut-être, sinon une excuse, du moins une circonstance atténuante mais regrettable : *Optimi corruptio pessima.*

Le *Grand Coutumier* n'est pas une œuvre originale mais une compilation faite d'extraits de plusieurs traités plus anciens, de coutumes, de formules, d'arrêts et d'ordonnances auxquels Jacques d'Ableiges a mêlé les souvenirs que lui fournissait la pratique des fonctions qu'il exerça.

1. Il était marié déjà en 1380, puisque le 28 juillet de cette année, on trouve dans les comptes de la ville de Chartres, deux paiements de 19 livres et de 7 sous 6 deniers pour du vin offert à la baillive. (E. de L'Epinois, *Hist. de Chartres*, II, p. 39, citée par Delisle, *Mém. Soc. hist. de Paris*, t. VIII, 1882, p. 14, doc. VI.

2. B. Nat. ms. Clairambault 763, p. 37, signalé par M. Guilhiermoz, *Bull. Soc. hist. de Paris*, XI, 1884, p. 130.

3. Allard. *Le jurisconsulte Jacques d'Ableiges*, pp. 2 et 6 du tirage à part.

4. *Le jurisc. Jacques d'Ableiges*, p. 6, 8, du tirage à part.

5. Voir Aubert. *Les sources de la procédure au Parlement*. p. 480, 496.

Lui-même a pris soin de nous avertir du caractère de son travail dans la préface à ses neveux, dont nous avons déjà parlé.

Je aye, dit-il, *dès longtemps commencie a conqueillir et assembler plusieurs memoires et oppinions des saiges, que je, qui petitement suis fondé pour estudier en grans livres ne en grans ou haultes sciences, ay quis et serchie en plusieurs petiz livres et petis traictiez, puis ça puis là, en grant peine et en grant cure : car il est plus fort à homme de petit sens et de foible esperit, comme je suis, de faire une très petite besongne que a ung grant saiges homs ne seroit d'en faire une grande. Et à présent que je suis a plus grant loisir et mains embesongné que je nay plusieurs fois esté, les ay mises en ordonnance et par chapitre. Et ne vueillez mie avoir en despit ceste petite compilacion pour ce se je l'ay faite. Car le bien qui y est, s'aucun peu en y a, ne vault de rien moins pour mon insuffisance. Et en verité ce qui y est je l'ay trouvé et aconqueilly d'autre part, et acquiesté sur aultruy sens.*

A la fin de sa préface, Jacques d'Ableiges a donné le sommaire des matières traitées dans les quatre parties composant son travail[1]; cette énumération fait comprendre la vogue d'autrefois du *Grand Coutumier* alors qu'il était une sorte de *vade mecum* pour les praticiens, et l'importance qu'il conserve aujourd'hui pour l'étude de l'ancien droit civil et féodal, de la compétence du Châtelet et de sa procédure, ainsi que pour la connaissance de l'organisation de la justice et l'histoire des origines des coutumes, en particulier de celle de Paris[2].

Les sources assez nombreuses auxquelles a puisé Jacques d'Ableiges nous sont aujourd'hui connues pour la plupart. Il n'entre pas dans mon propos de les énumérer ici. Je ne puis pas davantage parler des manuscrits du *Grand Coutumier*; il suffira de dire qu'aucun de ceux qui nous sont connus ne donne l'œuvre primitive. Les textes n'y sont pas distribués d'une manière uniforme et dans tous, il y a des suppressions, des additions, des remaniements. La filiation de ces manuscrits n'est pas encore établie avec certitude.

Je renvoie donc le lecteur, pour tous ces points, aux travaux énumérés plus loin.

1. Cf. Delisle, *op. cit.* pp. 8 et 9.

2. L'influence du *Grand Coutumier* sur la coutume de Senlis de 1493 a été indiquée par MM. Laboulaye et Dareste, p. XVII de la préface de leur édition du *Grand Coutumier*. Pour la coutume de Clermont en Beauvoisis, de 1496, voir *Étude sur les coutumes de Clermont en Beauvoisis en 1496* par Henri Bourde de la Rogerie, licencié en droit. (Position de thèses soutenues par les élèves de l'École des Chartes, promotion de 1895). Chalon-sur-Saône, Louis Marceau, impr. 1895). in-8°, 82 p. 1 fac- (Voir pp. 11-13), et pour la coutume de Sens de 1495, consulter Paul Collinet. *Trois notes sur le Grand Coutumier de France.* (*Nouv. Rev. hist. de droit*, XXX, 1906, p. 210-214, III, p. 213 et 214). Pour la coutume de Paris, voir Viollet. *Hist. du droit civil français* (2° édit.). Paris, Larose et Forcel, 1893, in-8°), *Le grand Coutumier de France*, pp. 191-193, 199 et 290. Guilhiermoz. *Enquête et procès.* Paris, Picard p. 172 et note 4.

La date de la rédaction ou plus exactement de l'achèvement du *Grand Coutumier* peut être fixée par des données extérieures, c'est-à-dire les renseignements fournis par la biographie de l'auteur et la préface de son œuvre, et par des données intérieures à savoir des textes tirés du *Grand Coutumier* lui-même.

Dans la préface à ses neveux Jacques d'Ableiges dit être à ce moment bailli d'Évreux. Son prédécesseur dans cet office était Jean Bauffes, encore en charge à la date du 7 novembre 1384. Le 31 juillet 1389, Guillaume Mauternes avait déjà remplacé Jacques d'Ableiges (Delisle, *op. cit.*, p. 12). C'est donc entre ces dates que doit se placer l'achèvement du *Grand Coutumier*.

M. Delisle (*ibid.*) a proposé de réduire ce temps aux neuf derniers mois de 1387, l'année 1388, ou aux six premiers mois de 1389, mais depuis M. Aubert (*Les sources de la procédure au Parlement*, p. 508) a pensé que Jacques d'Ableiges mit à son œuvre la dernière main entre le 5 février et le 31 juillet 1389, il s'appuye sur ce que Jacques d'Ableiges dit de la composition du Parlement. Enfin, M. Giffard (*Nouv. Rev. hist. de droit*, 1909, p. 705, note 2) d'après divers textes empruntés au *Grand Coutumier*, croit que l'œuvre était déjà copiée à la fin de 1388 et qu'elle a dû être achevée vers le milieu de cette même année.

Le titre de *Grand Coutumier de France* sous lequel l'œuvre de Jacques d'Ableiges est connue est celui des éditions, mais on ne le trouve sur aucun manuscrit.

Les contemporains de l'auteur le citent en le nommant *Stille de Châtelet* et il y a dans cette appellation une grande part de réalité.

Nous ignorons absolument comment fut faite l'édition princeps ; il est vraisemblable que le texte en fut établi par un praticien du début du XVIe siècle, qui frappé de l'importance du livre pour la connaissance des coutumes — Collinet remarque que c'est le premier texte coutumier compilé à l'usage de France — a imaginé le titre que nous voyons sur les imprimés. C'est à ce praticien qu'on peut attribuer, croyons nous, les tables de l'édition princeps, les manchettes, l'avant-propos qui débute par les mots : *Les Laconiens ont été loués*, et les modifications apportées dans la procédure par les ordonnances de la fin du XVe siècle et du début du XVIe siècle.

De quel manuscrit a-t-il fait usage, nous l'ignorons[1].

Toutes ces questions que je ne puis qu'effleurer ici devront être étudiées avec soin par le futur éditeur du *Grand Coutumier*.

1. Il se peut qu'il ait connu le ms. du Vatican, Ottoboni 2791, qui contient déjà, si on s'en rapporte à ce que dit M. Langlois. *Notices et extraits des mss.* XXXII. p. 290, le texte tronqué de la préface de Jacques d'Ableiges.

Je terminerai cette partie de mon travail par l'indication des principaux travaux que l'on peut consulter sur Jacques d'Ableiges et son ouvrage.

Allard (Albert). Le premier bailliage de Tournai, 20 juin 1383 — ...janvier 1423 (n. st.). Contribution à la biographie des jurisconsultes Jehan Boutillier et Jacques d'Ableiges par Albert Allard avocat membre du cercle archéologique de Mons et de la Société historique et littéraire de Tournai (dans *Annales du Cercle archéol. de Mons*. Mons, in-8°, t. XXV, pp. 1-110 et à part : Mons, imprimerie de Victor Janssens, rue de Nimy, 34, 1895. in-8°, 2 ffnc., 110 pp., 1 fnc.)

Allard (Albert). Le jurisconsulte Jacques d'Ableiges conseiller de la commune de Tournai. 2 août 1391-15 décembre 1392 (dans *Bull. de la soc. hist. et litt. de Tournai*. t. XXV, (1894), pp. 423-430, et à part ; Tournai, typ. Casterman. 573. in-8°, 8 pp. s. tit. sép.

Allard (Albert). Un seing manuel de Jacques d'Ableiges et une lettre privée de Jehan Boutiller. (Dans *Annales de la Soc. hist. et litt. de Tournai*. t. I, (1896) pp. 293-296, et à part : Tournai, typ. Casterman. 672. in-8°, 4 pp., s. tit. sép.

Aubert (Félix). Les sources de la procédure au Parlement de Philippe le Bel à Charles VII (dans *Bibl. de l'École des Chartes* 1890 (t. LI) pp. 477-515 (voir surtout le chap. VI, pp. 505-510), et à part avec le même titre : Paris, 1890 (P. 39, Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur) in-8°, 2 ffnc., 39 (1) pp.

Beautemps-Beaupré. Note sur un manuscrit du Grand Coutumier de France, conservé à la Bibliothèque de Troyes (dans *Rev. hist. de droit fr. et étr.* III (1857) pp. 475-486).

Bordier (Henri-L.). Les demandes que le roy fait des coustumes de fief à l'usage de France (dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1848-49 (2° série, t. V.) pp. 49-59. Ce texte a été utilisé par Jacques d'Ableiges.

Collinet (Paul). Trois notes sur le Grand Coutumier de France. (Dans *Nouv. Rev. hist. du droit fr. et étr.* 1906, t. XXX, pp. 210-214).

Ce travail comprend les trois divisions suivantes :

I. Le nom de l'auteur du Grand Coutumier cité au xv° siècle.

II. L'imitation du droit romano-canonique dans le livre III du Grand Coutumier.

III. L'influence du Grand Coutumier sur les coutumes rédigées au xv° siècle.

Dareste (Rodolphe). Notice d'un manuscrit du Grand Coutumier conservé à la bibliothèque de Rouen (dans *Rev. hist. de droit fr. et étr.* t. X, 1864, pp. 351-354).

Il s'agit du Ms. E. 97/54. M. Dareste donne la table des chapitre aux pp. 351-354.

Voir aussi Cat. des ms. de Rouen par Henri Omont (*Cat. gén. des mss. des bibl. publ. de France. Départements*, t. I et II. Paris 1886. 8° n° 804 (E. 28) p. 215-216.

Dareste (Rodolphe). Notice de quatre manuscrits du Grand Coutumier de France. (*Rev. hist. de droit fr. et étr.*, t. VIII, 1862, p. 671-681.)

Ce sont les mss. de la B. nat. fr. 119 fds. N.-D., 5277, 1316, S. Germain et 4369. Donne aux pp. 677-681 le chapitre *du nombre des personnes* d'après les mss. 1316 et 4369 avec les variantes tirées de 119 et 5277.

Giffard (André). Etudes sur les sources du droit coutumier aux xive et xve siècles. I. Un style de Châtelet utilisé par d'Ableiges. (*Nouv. rev. de droit fr. et étr.*, t. XXX, 1906 (juillet-août) pp. 425-452 (et à part avec pagination continue et couvert. imp.). IV. Le ms. « Vaticanus 4790 » dérive-t-il de d'Ableiges ou de sa source? (*Nouv. rev. hist. de droit fr. et étr.*) t. XXXIII, 1909, pp. 704-721).

Guilhiermoz (Paul). Communication sans titre relative à divers points de la biographie de Jacques d'Ableiges (*Bull. de la Soc. hist. de Paris.* XI. 1884, p. 130).

Guilhiermoz (Paul). Enquêtes et procès. Études sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au xive siècle suivie du Style de la Chambre des Enquêtes, du Style des commissaire du Parlement et de plusieurs autres textes et documents par P. Guilhiermoz archiviste paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale. Paris, Alphonse Picard, éditeur libraire des Archives nationales et de la Société de l'école des Chartes, rue Bonaparte, 82. 1892. (Chartres, imprimerie Durand, rue Fulbert). Gr. in-8°, xxxii et 646 pp.
Voir surtout aux pp. xxiv-xxv, 171-176 et 202-203.

Guilhiermoz (Paul). Le manuscrit 4472 du fond français de la Bibliothèque nationale et le *Grand Coutumier de France*. (*Bibl. École des Chartes*, 1905, t. LXVI, pp. 664-682, et à part. Paris 1905 (Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur), in-8°, 21 (1) pp.
Donne une concordance de ce ms. avec le *Grand Coutumier*.

Langlois (Ernest). Notice des manuscrits français et provençaux de Rome antérieurs au xvie siècle, par M. Ernest Langlois (*Notices et extraits des Mss. de la Bibl. Nat. et des autres bibl.* Paris, imp. nat. in-4°, t. XXXIII, 2e partie. 347 (1) pp.)

Donne aux pp. 290-291, une description sommaire du ms. Ottoboni 2791, dans lequel se trouve un ms. incomplet du Grand Coutumier. Ce ms. est cependant fort intéressant parcequ'il semble contenir la préface tronquée de d'Ableiges, des éditeurs du xvie siècle.

A la page 267, description sommaire du ms. Vatican 4790, sur lequel on peut voir encore Giffard (supra), Martin et de Rozières (infra).

Martin (Olivier). Le manuscrit Vatican 4790 et le Grand Coutumier de Jacques d'Ableiges (*Nouv. Rev. hist. de droit fr. et étr.*, 1910, pp. 113-127, et à part avec même titre. Paris, libr. de la Société du recueil J.-B. Sirey... L. Larose et L. Tenin directeurs, 1906 (Bar-le-Duc, impr. Contant Laguerre). In-8°, 2 ffnc., 39 (1) pp.

Martin (Olivier). Le ms. Vatican 4790 du Grand Coutumier de Jacques

d'Ableiges (*Nouv. rev. hist. de droit fr. et étr.*, t. XXXIV 1910, pp. 113-127 et à part avec pagin. continue.)

MARTIN (Olivier). Notes sur quelques manuscrits juridiques peu connus. (*Nouv. rev. hist. de droit fr. et étr.*, 1911, pp. 75-88.)

I. Deux mss. nouveaux du Grand Coutumier de France. Pp. 75-83. Fait connaître les ms. 2466 et 2666 de la bibl. de l'Arsenal et donne (pp. 82-83) les tables de ces mss.

MERLET. Ableiges (Jacques d'). (Bibliothèque Chartraine, dans les *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*. Orléans, Herluison, in-8°, XIX (1883) pp. 3 et 4.)

Notice biographique trop courte et sans valeur.

MORTET (Charles). Le livre des Constitutions demenées el chastelet de Paris. (*Mém. de la Soc. hist. de Paris*, X, 1883. pp. 1-99.)

Ce texte utilisé par Jacques d'Ableiges (cf. pp. 19, 40 et note 66, 67 note 6) est publié par M. Charles Mortet d'après le ms. de la B. Nat. français 19778.

MOLINIER (Auguste). Ableiges (Jacques d'). Dans *La Grande Encyclopédie*. Paris, Ladmirault, in-4°. I, p. 97.
Bonne notice résumant ce qu'on savait alors sur Jacques d'Ableiges.

MOLINIER (Auguste). Lettres de rémission de 1377 pour un ennemi de Jacques d'Ableiges auteur du « Grand Coutumier de France ». (*Bull. Soc. hist. de Paris*, IX, 1882. pp. 90-94.)

ROZIÈRES (Eugène de). Notice sur un manuscrit du Grand Coutumier de France conservé à la Bibliothèque du Vatican (*Rev. hist. de droit fr. et étr.*, X, 1864, p. 251-260).

Publie p. 254-260, la table de ce ms. C'est le 4790 dont ont parlé depuis MM. Giffard, Langlois et Martin.

TANON (Louis). L'ordre du procès civil au XIV° siècle au Châtelet de Paris par L. Tanon, conseiller à la Cour de Cassation. Paris, L. Larose et Forcel, libraires-éditeurs, 22, rue Soufflot, 22. 1886. (Bar-le-Duc, imprimerie Contant-Laguerre). In 8°, 2 ffnc., 169 (1) pp., 1 fnc.
Voir pp. 2, 3, 77, 78, 80, 81.

TARDIF (Adolphe). Histoire des sources du droit français. Origines romaines par Adolphe Tardif conseiller d'état honoraire, professeur d'histoire du droit civil et de droit canonique à l'école des Chartes. Paris, Alphonse Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, 82. 1890 (Rennes, Alph. Le Roy, imprimeur breveté). In-8°, 2 ffnc., V (1) et 527 (1) pp.

Voir au chap. V, § 2, Le Grand Coutumier de France, pp. 440-442, où sont indiqués les emprunts faits au droit romain.

VIOLLET (Paul). Histoire du droit civil français (2° édition du Précis de l'histoire du droit français). Paris, Larose et Forcel, 1893. In-8°, xij et 942 pp.

Voir aux pp. 191-193, chap. 4, § 11, du livre 1, 5e partie : Le Grand Coutumier de France. Et aussi aux pp. 199-200.

Je néglige à dessein l'indication des ouvrages plus anciens tels que Brodeau, La Thaumassière, Bouhier, Du Cange, de Laurière, Dupin et Camus, Klimnrath, etc.

1. Grand Coutumier de France. — Paris, Jean de la Roche pour Galliot du Pré, *s. typ.*, 1514 (après mai).

In-fol., 12 fnc., 144 (au moins) ffc. : i-cxliiij; car. goth. 4 grand.; 42-46 ll.; signat. ā⁸, ē⁴, a-o alternativement par 8 et 4 ff., p⁸, q⁸, r-z, ꝛ alternativement par 4 et 8 ff.; tit. cour.; manchettes en très pet. car.; init. grav. et grandes majuscules; titre rouge et noir; gravure (?).

Fnc. 1, *r°. titre, rouge et noir, la première ligne en gros car., le reste en car. moyens :* Le grant coustumier de frãce et || instruction de practique et maniere de proceder ꝛ practiquer es sou||ueraines cours de parlemẽt preuoste ꝛ viconte de Paris ꝛ aultres || iurisdictions du royaulme de france nouuellement veu corri=||ge adapte le droit la coustume et ordonnances royaulx || et plusieurs arrestz de la court de parlement selõ || les matieres et cas occurrens avec lex=||traict du stille de la court et manie||re de faire les assignations ꝛ ap=||pointemẽs en chastellet ꝛ aul=||res iurisdictions de ce royaulme || *Marque de Galliot du Pré, Silvestre 47, Delalain, Notice sur Galliot du Pré, p. 5.* || ℭ Cum priuilegio regis amplissimo. || ℭ Imprime a paris pour Galliot du pre marchant libraire tenant sa || boutique en la grant salle du palais au second pilier vers la chapelle || ou len chante la messe de messieurs les presidẽs .mil. v. .cens. xiiij. ||

Fnc. 1 *v°, privilège donné par Louis XII, daté de Paris, le 6 mai 1514, et accordé à Galliot du Pré pour trois ans. Le texte de ce privilège a été reproduit par MM. Laboulaye et Dareste, aux pp. 1 et 2 de leur édition. Voir ci-après appendice* A.

Au-dessous du privilège on lit cette phrase : ℭ Le baillif vendange, le preuost grappe, le procureur prend || le sergent happe, le seigñr n'a rien sil ne leur eschappe. ||

Fnc. 2, signé ã. ij, *r°, table* : ℭ Censuit le repertoire de ce present liure intitule || le grant coustumier ꝛ maniere de ꝓceder es cours || souueraines et aultres iurisdictions du royaulme || de france par lequel on pourra promptemẽt trou||uer les matieres cõtenuez en chascun traictie duꝯ || liure selon le nombre des feuilletz. ||

Fnc. 12 (ē 4) *v°, l. 42 :* ℭ Cy finist la table de ce present liure intitule || le grand stille de. france. ||

Fc. j, *manquant dans l'exemplaire décrit, devait sans doute contenir la préface de Jacques d'Ableiges, texte tronqué et remanié.*

Fc. ij., *signé* a ii, r°, *texte* (Des estatz du chastellet) : VOus debuez scauoir q̃ iustice est gouuernee et admini-||stree par deux manieres de gẽs lune est ꝑ les ministres || de leglise cõme les archeuesques, euesques...

Fc. ix., *signé* b .j. *r°, incipit :* ℭ Item veult aussi que doresnauant les sergens baillifz et gardes des fo‖restz de champaigne...

Fc. .cxl. (ʒ⁴) *r°, l.* 22 : Explicit. ‖

Fc. .cxli. *v°, tit. cour. :* Maniere de faire de assignations. *Texte :* Cy apres ensuit la maniere de faire les assignations ꝛ ‖ appointemens...

Fc. .cxliiij. [ꝛ 4] *v°, l.* 42 (*dernière*) : q̃ baille ɔtredictz sur contredictz len ne verroit iamais la fin des proces ‖. *Le reste manque dans l'exemplaire décrit. Dans la table placée en tête, il y a des renvois à un fc.* c ij., *ce qui autorise à penser qu'après le cahier* ꝛ *il pouvait y avoir encore un cahier de 8 ff. ou 2 cahiers* (ɔ *et* ℣) *de 4 ff.*

Cette édition est la plus ancienne du Grand Coutumier, et c'est M. de Rozières qui, le premier, l'a signalée en 1864 aux pp. 253 et 254 de son article relatif au manuscrit 4790 de la bibliothèque du Vatican (voir ci-dessus, p. 20). Les mots *nouvellement veu, corrigé* du titre ne doivent pas tromper. Comme l'a justement remarqué M. de Rozières, cette formule était en quelque sorte de style sur la couverture des livres nouveaux, et l'on peut d'ailleurs admettre avec vraisemblance, qu'elle se rapporte au manuscrit consulté par l'auteur.

M. de Rozières remarque en outre, avec raison, que la teneur du privilège accordé au libraire ne laisse subsister aucun doute.

Une phrase de ce privilège, empruntée vraisemblablement à la demande de Galliot du Pré, dit : *lequel liure ledit suppliant a fait veoir et adapter le droit, la coustume, et ordonnance, selon les matieres occurrentes : et lequel liure ne fut jamais imprimé.*

Ces mots, en même temps qu'ils affirment que c'est ici la première impression du *Grand Coutumier*, nous font voir la part qui revient au libraire dans l'édition.

Nous ignorons de quel texte il a été fait usage pour cette édition. Entre ceux que nous connaissons et l'imprimé il y a des différences trop grandes pour empêcher de dire à coup sûr, quel manuscrit a servi. l'eut-être y en a-t-il plusieurs; mais à cause du caractère pratique du *Grand Coutumier*, il fallait qu'il fût au courant de la procédure du début du XVIe siècle, il a donc été nécessaire de faire une mise au point. Les mots *nouvellement veu corrige* se rapportent à ce travail qui fut fait par un praticien, nous ne savons lequel, sur la demande de Galliot du Pré.

Il est bon de noter que de toutes les éditions du *Grand Coutumier*, seules celles portant le nom de Galliot du Pré, contiennent un privilège, et c'est là encore, croyons nous, un indice en faveur de l'antériorité de cette édition.

On comprend qu'un libraire publiant le premier un texte, ait eu à faire des dépenses plus grandes que n'aurait eu un contrefacteur ou un nouvel éditeur. Il est tout naturel qu'il cherche dès lors à recouvrer ses frais et pour y arriver il s'efforce d'obtenir des garanties légales contre une concurrence possible.

Galliot du Pré a été l'un des plus grands libraires du XVIe siècle et comme l'a remarqué M. Tilley, il ne s'est pas confiné dans une spécia-

lité; il devait avoir une clientèle solide et parmi les impressions qui portent son nom on trouve un nombre considérable de livres importants de tous genres, qui devaient être d'un bon rapport. Parmi eux se trouvent des livres de droit d'un caractère pratique[1].

A cette époque, et déjà au xve siècle, les libraires sont plus importants que les imprimeurs. Jusqu'ici on n'a pas tenu un compte suffisant, de ce que l'histoire de l'imprimerie et celle de la librairie forment un ensemble, dans lequel les libraires ont la place prépondérante car ils sont les commerçants ayant la clientèle, tandis que les imprimeurs, pour la plupart, sont des artisans, souvent de pauvres diables, et quand ils ne sont pas aux gages pour ainsi dire des libraires, ils ne peuvent exercer longtemps leur métier.

Cette première édition du *Grand Coutumier* est fort rare. Jusqu'à présent on n'en connaît que deux exemplaires. L'un appartenait à M. Eugène de Rozière et a figuré dans le catalogue CV (mai 1898) de la librairie Alphonse Picard à Paris, sous le n. 1123. Il a passé depuis dans la bibliothèque de M. Lucien Hoche à Paris.

C'est cet exemplaire qui a été décrit par Brunet, II, 345 et a servi à MM. Laboulaye et Dareste pour leur édition du *Grand Coutumier* donnée en 1868. C'est celui que nous avons vu.

Il est malheureusement incomplet du feuillet chiffré .j. (premier du cahier a) et de la fin.

On peut croire que ce fc. j contenait la préface de Jacques d'Ableiges ou plus exactement le remaniement de cette préface, dont M. Delisle a reproduit le texte[2] et dont voici l'incipit et l'explicit :

A tous ceulx qui ce petit et tres requiz traictie vouldront estudier, lire et revolver, salut et dilection. Vueillez sçavoir que, pour ce que ou temps passe j'ay usé et consume mon temps et ma jeunesse en plusieurs vaines choses...

...Si vous supplie de rechief que ce dit traictie vueillez prendre en gré, en priant pour moy, s'ils vous plaist.

L'auteur de ce remaniement n'est pas connu. M. Léopold Delisle semblait croire qu'il émanait des éditeurs du xvie siècle, mais il existe déjà dans le manuscrit de la bibliothèque du Vatican, Ottoboni 2791 du xve siècle (Voir ci-dessus Langlois, p. 290). On ne peut donc l'attribuer au praticien qui a préparé la copie pour Galliot du Pré. Peut-être

1. Par exemple, et pour l'époque qui nous occupe, les *Quaestiones* de Jean le Coq, 1514, 16 novembre, le *Grand Stille et protocole de la chancellerie de France* 1514 (1515) 18 février, *le Stylus supremae curiae parlamenti* de Guillaume du Breuil, 1515, les *Ordonnances et statuts royaux des rois Charles VII, Charles VIII et Louis XII*, 1515. 20 août. On peut en citer d'autres. Sur Galliot du Pré, on consultera les études de M. Arthur Tilley. *A Paris Bookseller of the Sixteenth century-Galliot du Pré* (dans *The Library*, Londres, 8, 1908, p. 36-65) et de M. Paul Delalain. *Notice sur Galliot du Pré, libraire parisien de 1512 à 1560* par Paul Delalain, Paris, Cercle de la Librairie, 1891 in-8°, 2 fnc., 15 (1) pp.; *Notice complémentaire sur Galliot du Pré, libraire parisien de 1512 à 1560*, par M. Paul Delalain. Paris, Cercle de la Librairie, 1891, in-8°, 24 pp. (Extraits du *Journal de la Librairie* 1890, 6 décembre et 1891, 3 octobre.)

2. *L'auteur du Grand Coutumier de France*. (*Mém. de la soc. d'hist. de Paris*, VIII, pp. 151-153 et pp. 10-12 du tirage à part.)

est-ce à lui qu'appartiennent les manchettes en latin et la phrase ironique :

Le baillif vendange, le prévost grappe,
Le procureur prend, le sergent happe,
Le seigneur n'a rien s'il ne leur échappe.

qu'on lit à la suite du privilège et qui dans son raccourci satirique, résume les maux d'argent que causait la procédure.

Un second exemplaire dont nous ne connaissons pas le sort actuel, nous a été indiqué par M. Philippe Renouard; il figure au Catalogue de la librairie Henri Menu, novembre 1884, n° 14691. Cet exemplaire *complet* relié en veau, était coté 30 francs. C'est par ce catalogue que nous connaissons le nom du typographe qui l'a imprimé, pour Galliot du Pré.

2. Grand Coutumier de France. — Paris, Galliot du Pré, *s. typ.*, 1515.

In 4°, 12 ffnc., 146 ffc. : i.-.cxlvi et 2 ffnc.; car. goth.; ll.; signat. $\bar{a}^8$, $\bar{e}^4$, a-s^8, t^4; init. grav. plus. grand.; tit. cour.; manchettes en très pet. car.; titre rouge et noir; gravure.

Fnc. 1 r°, titre rouge et noir, la première ligne en très gros car. : Le grant coustumier de france et in‖ *car. moyens* struction de practicque ⁊ maniere de proceder et practiquer es souue=‖raines cours de parlemēt preuoste et vicōte de paris et autres iu‖risditions du royaulme de france, nouuellemēt reueu, corrige, ‖ adapte : le droit la coustume et ordonnances royaulx ⁊ plu‖sieurs arrestz de la court de parlement selon les matie=‖res et cas occurrētz. auec lextraict du stille de la court ‖ et maniere de faire les assignations et appoincte‖mēs. Adiouste oultre la pmiere impressiō les ‖ ordonnāces des eaux et forestz cōtenant ‖ lx . ⁊ .xv. articles avec larbre de cōsan=‖guinite et affinite, et plusieurs au=‖tres additiōs cōme on pourra ‖ veoir marquees en tel si=‖gne. *. ‖ *Marque de Galliot du Pré, Silvestre 47.* ‖ *gros car.* ℭ Cū priuilegio regio āplissimo regis frācisci h^{a} noīs .i. ‖ *Plus bas, pet. car. :* ℭ Imprime a Paris pour Galliot du pre marchant libraire demourāt ‖ a paris sur le pont nostre dame a l'enseigne de la gallee : et ayant sa boutic‖que en la grant salle du palais au second pillier vers la chapelle ou lon chā‖te la messe de messieurs les presidens. Mil cincq cēs et quinze. ‖

Fnc. 1, v°, privilège donné par Louis XII, daté de Paris, 1514, le 6 mai et accordé à Galliot du Pré pour trois ans à compter du 6 mai 1514.

A la suite de ce privilège, second privilège donné par François Ier, en date de Paris 1515, le 24 avril, confirmatif pour trois ans.

Sous ce privilège en car moyens : ℭ Le baillif vendenge, le preuost grappe, le procureur prent, le sergent ‖ happe, le seigneur na rien sil ne leur eschappe. ‖

Fnc. 2 r°, table des chapitres, car. moyens (ll. courtes) : ℭ Sensuit le repertoire de ce present liure intitule ‖ le grant coustumier ⁊ maniere de proceder es cours ‖ souueraines et aultres iurisdictiōs du royaulme de ‖

france, par lequel on pourra promptement trouuer || les matieres contenuez en chascun traictie dudit li||ure selon le nombre des feuilletz. ||

Fnc. 12 [ē 4] *r°, l. 36 :* ¶ Cy finist la table de ce present livre || intitule le grant stillé de france. ||

Fnc. 12 v°, blanc.

Fc. .i., *signé* a., *r°, préface remaniée de Jacques d'Ableiges; car. moyens :* A Tous ceulx qui ce petit ⁊ tres requiz traictie vouldront || estudier, lire, ⁊ reuoluer Salut ⁊ dilectiō. Vueillez sca||uoir... *L'initiale* A (*38×39*) *représente l'Annonciation.*

En manchettes, très pet. car., glose latine : Quēadmo=||dū liber īsti=|| tutionū fuit || ꝑpilatus ꝓ || instructione || iuuenum in || theorica phi||losophie le=||galis : vt in / phe. institu. || ...

Le prologue finit au v°, l. 4 : lez prendre en gre en priant pour moy sil vous plaist. ||

Plus bas : ¶ Cest la table de ce present liure intitule Le grant stil ⁊ coustumier || de france : ⁊ la maniere de proceder es cours souueraines et autres || iurisditions de ce royaulme, lequel contient quattre liures. ||

Suit la table du premier livre.

Fc. ii., *signé* a. ii., *r°, texte :* VOus debuez scavoir q̄ iustice est gouuernee ⁊ administree par || deux manieres de gēs. Lune ē par les ministres de leglise cō||me les archeuesques, euesques, officiaux, ⁊ arcediacres...

Fc. .ix., *signé* b.i., *r°, incipit :* en deux mois pour le moins, ⁊ que en la fin de chascune assise ilz facent scauoir || quand lautre...

Fnc. 1 de la fin (t 3) *r°, l. 32, explicit :* quattre questions, et par quattre notables est exposé larbre. || *Plus bas :* Et sic est finis arboris affinitatis. ||

Fnc. 2 v°, gros car. : ¶ Cy finist legrāt coustumier de frāce || (*pet. car.*) et instruction de practique ⁊ maniere de proceder et || practiquer es souueraines cours de parlement, pre=||uoste, viconte de paris, ⁊ autres iurisditions du roy||aulme de france, nouuellement reueu, corrige, ada=||pte : le droit, la coustume, et ordonnances royaulx et || plusieurs arrestz de la court de plemēt selon les ma=||tieres et cas occurrentz, auec lextraict du stille de la court et maniere de faire les assignations et appoin||ctemēs. Adiouste oultre la premiete impression, les || ordonnances des eaux et forestz contenāt. lx. ⁊. xv. || articles, auec larbre de consanguinite et affinite, et || plusieurs autres additions : comme on pourra veoir || marquees en tel signe.*. || *Colophon :* ¶ Imprime a paris pour Galliot du pre marchāt, || libraire, demourāt a paris sur le pont nostre dame a || lenseigne de la Gallee, et ayant sa bouticque en la || grant salle du palais, au secōd pillier vers la chapel||le ou len chante la messe de messieurs les presidens. || Mil cinq cens et quinze. || *Gravure : le Calvaire* (123×79 mm.).

Fnc. 2 final [t 4], *blanc.*

Seconde édition du *Grand Coutumier*.

Elle contient un privilège de François Ier, daté du 24 avril 1515, confirmant celui accordé par Louis XII. Voir appendice B.

Cette édition est également fort rare. Elle est indiquée par Brunet II.

nous en avons vu deux exemplaires : B. Nat. Rés. F 940. Cour de Cassation, Dépôt, 4°, 11549.

3. Le Grand Coutumier de France. — Paris, Galliot du Pré, *s. typ.* 1516, 28 mars (1517 n. st.).

in 4°, 14 ffnc., 189 ffc. : .i.-.lxxxix. et 1 fnc.; car. goth. de 4 grand.; 42 ll.; signat. à³, ê⁶, a-z⁸, ꝛ⁶; tit. cour.; manchettes en très pet. car.; init. grav. plusieurs grand.; majuscules; titre rouge et noir; gravures.

Fnc. 1 r°, titre rouge et noir, la première ligne en gros car., le reste en car. moyens : Le grant coustumier de frā‖ce ꝛ instruction de practique et maniere de proceder ‖ et practiquer es souueraines cours de parlement pre‖uoste ꝛ vicōte de paris ꝛ autres iurisditiōs du royaul‖me de france, nouuellement reueu et corrige, adapte ‖ le droit la coustume et ordonnances royaulx ꝛ plusieurs arrestz de la ‖ court de parlement selon les matieres ꝛ cas occurrētz. auec lextraict ‖ du stille de la court et maniere de faire les assignations et appointe-‖mens. Adiouste oultre les premieres impressions les ordonnances ‖ des eaues et forestz avec larbre de consanguinite et affinite, et plusi-‖eurs aultres additions cōe on pourra veoir marquees en tel signe ✠.‖lesquelles additions ne sont en nulz diceulx coustumiers silz ne sont ‖ de ceste marque et impression. ✠ ‖ *Marque de Galliot du Pré, Silvestre 47, Delalain, Notice, p. 5.* ‖ ℭ Cū priuilegio am plissimo regis frācisci h⁹ nois .i. ‖ ℭ Imprime a paris pour Galliot du pre marchāt libraire demou-‖rant à paris sur le pont nostre dame a lenseigne de la galee : ꝛ ayāt sa ‖ bouticque en la grāt salle du palais au second pillier vers la chapel ‖le ou len chante la messe de messieurs le presides Lan mil cinq cētz ‖ et seize le. xxviii. Mars. ‖

Fnc. 1 v°, privilèges de Louis XII de mai 1514, et de François Ier du 24 avril 1515. Au-dessous la phrase : Le baillif vendange... *signalée précédemment.*

Fnc. 2 signé a ii, *r°, table :* ℭ Sensuit le repertoire de ce present liure intitule ‖ le grand coustumier ꝛ maniere de proceder es cours ‖ souueraines...

Fnc. 13, v°, l. 41, explicit : ℭ Cy finist la table de ce present liure ‖ intitule le grand stille de france. ‖

Fnc. 14, blanc.

Fc. .i., signé a .i., *r°, préface remaniée de Jacques d'Ableiges :* A Tous ceulx qui ce petit et tresexquiz trai-‖ctie vouldront estudier lire et reuoluer Sa-‖lut et dilection. Veuillez scauoir que pour ‖ ce que ou temps passe...

Fc. .i., v°, l. 16, explicit : en priant pour moy si vous plaist. ‖ *L. 17, table :* ℭ Cest la table de ce present liure intitule. Le grāt stil et coustu‖mier de frāce : et la maniere de proceder es cours..... *L. 40 :* Finis tabule.

Fc. .ii., *signé* a .ii., r°, *tit. cour.:* Des estatz du chaellet ‖ *Texte :* VOus debuez scauoir q̄ iustice est gouuernee ꝛ admi‖nistree par deux manieres de gēs. Lune est par les ‖ ministres de leglise cōme les archeuesques, eues-‖ques....

Fc. .ix., *signé* bi., *r°*, *incipit :* PErsonnes nō nobles peuent chasser par tout hors || garēnes a chiens...

Fc. clxxx., *signé* z iiii, *v°*. *l.* 39, *explicit :* tir, deliurer et deffendre a ses ppres coustz ⁊ despens. || ℭ Larbre de consanguinite et daffinite ensemble de la co=||gnation legalle ⁊ cognation spirituelle nouuellement redi=||gee en langaige vulgaire. || *Il n'y a pas de figure pour l'arbre de consanguinité, un espace blanc a été ménagé pour le faire à la main au fc.* clxxxi.*v°; la figure de l'arbre d'affinité se trouve au v° du fc.* .clxxxvii, *signé* ⁊ iii.

Fc. .clxxxix. *r°*, *l.* 11, *explicit :* ℭ Et sic est finis arboris affinitatis. || *Au dessous :* ℭ Cy finist le grāt coustumier de frāce || et instruction de practique ⁊ maniere de proceder ⁊ || practiquer es souueraines cours de parlemēt, pre||uoste, viconte de paris : ⁊ aultres iurisditiōs du roy||aulme de frāce, nouuellement reueu, corrige, ada=||pte : le droit la coustume, ⁊ ordonnances royaulx ⁊ || plusieurs arrestz de la court de plemt selon les ma-||tieres ⁊ cas occurrentz, auec lextraict du stille de la || court ⁊ maniere de faire les assignations et appoin||ctemēs. Adiouste oultre la premiere impressiō, les || ordonnāces des eaues et forestz contenāt. lx. ⁊ xv. || articles, auec larbre de consanguinite ⁊ affinite, et || plusieurs aultres additions : cōme on pourra veoir || marquees en tel signe .⁎. || *Plus bas, le colophon :* ℭ Imprime a paris pour Galliot du pre marchāt || libraire, demourāt a paris sur le pōt nostre dame a || lenseigne de la Gallee, et ayant sa bouticque en la || grant salle du palais au secōd pillier vers la chapel||le ou len chante la messe des messieurs les presidēs. ||Mil cinq cētz et .xvi. le. xxviii. de mars auāt pasq̄s ||

Fc. .clxxxix, *v°*, *gravure* (*101* × *7 mm.*). *la fontaine de miséricorde, Jésus sur la croix, et au pied de celle-ci, la Vierge et S. Jean. Sur deux phylactères on lit :* Mulier ecce fili' tu'. || Ecce mater mater tua. *Au-dessous de la croix :* Fōs mīe.

Fnc. 1 (final), blanc.

Troisième édition, et la dernière contenant un privilège. Elle présente avec les deux premières quelques variantes. Elle est plus incorrecte quant à la typographie.

Brunet II, 345. Un ex. se trouvait dans la bibliothèque de M. Jérôme Bignon (Cat. Paris 1848, n° 366).

Nous avons pu voir les exemplaire suivants :

Cour de Cassation. Dépot 4°, 11550 incomplet des ffnc. 2-14.

Bibl. de M. Eug. de Rozières (Cat. de la libr. Alph. Picard, à Paris, CV (mai 1898. n° 1125), acquis par M. Lucien Hoche.

Bibl. de M. P. Guilhiermoz à Paris.

Elle se trouve aussi à Séville, Bibl. Colombine (Cat. Babelon, Paris, 1913, in 8° n° 1, pp. 1-3). Cet exemplaire fut acheté par Fernand Colomb à Montpellier le 12 juillet 1535.

4. Le Grand Coutumier de France. — Paris, Poncet le Preux, 1517, 17 avril.

In-4°, 14 ffnc., 271 ffc: .i.-cclxxi, 1 fnc. blanc; car. goth. 4 grand.; 32 ll.; signat. a⁸, è⁶, a-i⁸, K⁸, l-z⁸, ȝ⁸, A-H⁸, I-L⁴ M⁸, N⁴; tit. cour.; init. grav.; manchettes; titre rouge et noir; figures des arbres de consanguinité et d'affinité.

Fnc. 1 r°, titre rouge et noir, la première ligne en gros car : ¶ Cy commence le grant coustumier de frã‖ *pet. car.* ce et instruction de practique et maniere de proceder et pra‖ctiquer es souueraines cours de parlemẽt preuoste ȝ vicon‖te de Paris ȝ aultres iurisditions du royaulme de france, ‖ nouuellement reueu, corrige, adapte : le droit la coustume et ‖ ordonnances royaulx ȝ plusieurs arrestz de la court de par=‖lemẽt selon les matieres et cas occurentz, auec lextraict du ‖ stille de la court, et maniere de faire les assignations et ap=‖poinctemens. Adiouste oultre la premiere impression les or‖donnances des eaux et forestz cõtenant .lx. ȝ. xv. articles ‖ auec larbre de consanguinite et affinite, et plusieurs aul=‖tres additions comme on pourra veoir dedans le dict liure. ‖ *Marque de Poncet le Preux, Silvestre, 8.* ‖ ¶ Imprime a Paris pour Poncet le preux marchant li=‖braire demourant a Paris en la rue sainct Iasques a lensei‖gne du Lou, devant les maturins. ‖

Fnc. 1 v°, table sur 2 col.; col. 1 : ¶ La table du grant coustu=‖mier de france ȝ premierement ‖ des estatz du chastellet d paris ‖ *Plus bas :* Iustice est gouuernee p ‖ deux manieres de ges ‖.....

Fnc. 9, signé e .i., *r°, col. 1, incipit :* ¶ De propriete. ‖ ¶ En cas petitoire...

Fnc. 14, v°, col. 2, l. 19, explicit : spirituelle. feuillet. cclvii. ‖ *Sous les 2 col. :* Cy finist la table de ce present liure ‖ intitule le grant stille de france. ‖

Fc. .i. *signé* a .i., *r°, préface, à ll. ll. :* ¶ Tous ceulx qui ce petit ȝ tres reqs trai‖ctie vouldrõt estudier, lire, et reuoluer ‖ salut ȝ dilectiõ. Vueiller scauoir q̃ pour ‖ ce que ou tẽps passe iay vse ȝ cõsumme ‖ mõ tẽps ȝ ma ieunesse.....

Fc. .ii., *signé* a .ii., *r°, l. 4, explicit :* dre en gre en priant pour moy sil vous plaist. ‖ *Plus bas :* ¶ Cest la table de ce present liure intitule Le grant stile ‖ et coustumier de frãce : et la maniere de proceder es cours ‖ souueraines ȝ aultres iurisditiõs, de ce royaulme, lequel ‖ contient quattre liures ‖.... *Suit la table du premier livre. L.* 30 : Cy finist la table. ‖

Fc. .ii. *signé* a. .ii., *v°, texte :* VOus deuez sccauoir que iustice est gouuernee et ‖ administree par deux manieres de gens....

Fc. .ix., *signé* b .i. *r°, incipit :* ce : iugemẽt : decision : pugnition : et correction des asseu=‖remens donnez....

Fc. .cclxviii. [M⁸] *v°, l. 10, explicit :* questions, ȝ par quattre notables est expose larbre. ‖ *Plus bas :* Et sic est finis Arboris affinitatis. ‖ *Plus bas :* ¶ Sensuyt la maniere de faire breuet ‖ ou obligation. ‖ Iehan de Baillieu marchant drappier demourant a ‖ Paris demourant en la rue de la vieille drapperie...

Fc. .cclxxi, *v°, l. 8, explicit :* il appartiendra par raison en tesmoingz de ce ȝ c. ‖ *Plus bas :* ¶ Et sic est finis. ‖ *Plus bas :* ¶ Cy finit le grant Coustumier de France instruction ‖ de practibue et maniere de proceder ȝ

practiquer es sou=||ueraines cours. Parlemēt, preuoste, viconte de Paris et || aultres iurisditions du Royaulme de. France nouuelle||ment reueu corrige : adapte le droit la coustume, et ordō||nances royaulx et plusieurs arrestz de la court de Parle=||ment selon les matieres et cas occurrentz, auecques lex||traict du stille de la court et maniere de faire les assigna||tions ⁊ appoinctemens. Adiouste oultre la premiere im||pression les ordonnances des eaues et forestz contenant. || lxxv. articles auecq̄s larbre de consāguinite et affinite et || plusieurs aultres additions Cōme on pourra veoir mar||quees en tel signe. Laus deo pax viuis : et requies def||functis. ∴ ∴ ∴ ∴ || *Plus bas, le colophon* : ℭ Imprime a Paris pour Poncet le Preulx marchant || ⁊ libraire iure en Luniversite de Paris demourāt || a la rue saīt Iacq̄s a lenseigne du loup pres les || Mathurins le dixseptiesme Iour dauril || Mil. cinq cens et dixsept ∴ ∴ ∴ ||

Fnc. 1 (final) blanc.

Aux ffc. .cclvxiii v°-cclxxi v°, *se trouve une partie intitulée* : Maniere de faire brevet, *qui ne se trouve pas dans les éditions portant le nom de Galliot du Pré.*

Cette addition a été reproduite dans l'édition de MM. Laboulaye et Dareste.

Cette édition est la quatrième et elle est fort rare.

L'exemplaire que nous en avons vu et le seul que nous connaissons se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Paris, Réserve 763 (Cat. Beaulieux, p. 95).

5. Le Grand Coutumier de France. — Paris, Veuve Jean Trepperel et Jean Jehannot, *s. d.* (avant le 11 juin 1519).

In-4°, 12 ffnc., 214 ffc. : .i.-ccxiiii; car. goth. 3 grand.; 38 ll. (2 col. 39 ll. table); signat. ā⁸, ē⁴, a⁴, b⁴, c⁸, d-h⁴, i⁸, k-o⁴, p⁸, q-v⁴, x⁸, y⁴, z⁴, ⁊⁴, A⁴, B⁸, C-G⁴, H⁸, I-N⁴, O⁸, P-T⁴; tit. cour. en pet. car.; init. grav. plusieurs grand.; manchettes en pet. car.; titre rouge et noir; figures (arbres de consanguinité et d'affinité).

Fnc. 1 r°, titre rouge et noir, les 3 premières ll. en très gros car., le reste en gros car. : SEnsuyt Le grant || coustumier de frā || ce ⁊ instruction de || *gros car.* praticque et maniere de proceder et praticquer || es souueraines cours de parlement, preuoste et || viconte de Paris ⁊ aultres iurisditions du roy||aulme de France, nouuellement reueu, corrige || adapte : le droit, la coustume et ordonnāces roy=||aulx ⁊ plusieurs arrestz de la court de parlemēt || selō les matieres et cas occurētz, auec lextraict || du stille de la court, et maniere de faire les assi=||gnations et appoinctemens, auec les ordonnā||ces des eaux ⁊ forestz contenant .lxxv. articles || auec larbre de consanguinite et affinite et plu= || sieurs aultres additions comme on pourra ve||oir dedans ledict liure. || *Plus bas* : ℭ On les vend a Paris en la rue neufue nostre || dame A lenseigne de lescu de France. || *Plus bas en très gros car., le nombre des cahiers* : xlvii. ||

Fnc. 1 v°, table sur 2 col.; col. 1, très gros car. : ℭ LA table || *gros*

car. du grant Coustumier || de France, et premiere=||ment des estatz du cha=||stellet de Paris. || I *pet. car.* Vstice est gouuernee par || deux manieres de gens || ...

Fnc. 12 v°, sous les deux col. : ✠ ✠ || *gros car. :* Cy finist la table de ce present liure in||titule le grant stille de France. || ✠ ✠ ||

Fc. .i., *signé* a .i. *r°, prologue de Jacques d'Ableiges, pet. car. :* A Tous ceulx qui ce petit et tresrequis traictie voul=||dront estudier, lire et reuoluer salut ⁊ dilectiõ. Vueillez scauoir que pour ceque ou temps passe iay vse ⁊ || consumme mon tẽps...

Fc. .i. *v°, l. 23, explicit :* pour moy s'il vous plaist. ||¶ Cest la table de ce presẽt liure intitule Le grãt stile ⁊ coustu||mier de frãce, et la maniere de proceder es cours souueraines ⁊ || autres iurisdictiõs de ce royaulme, leq̃l contiẽt quatre liures. || *Table du premier livre, sur 2 col.*

Fc. .ii., *signé* a .ii. *r°, texte :* VOus deuez scauoir q̃ iustice est gouuernee et admini=||stree p deux manieres de gẽs. Lune est p les ministres || de leglise...

Fc. cciii., *signé* Viii, *r°, l. 19, explicit :* dre a ses propres coutz et despens. || ¶ Larbre de consanguinite et affinite ensemble de la || cognation legalle ⁊ cognatiõ spirituelle Nouuellemẽt || redigee en langaige vulgaire. ✠ ||

L'abre de consanguinité se trouve au verso du fc. cciiii. *signé* V.iiii.; *au r° sont les vers :*

Non gignũt dextros qui sunt in sinistra
Leua dat vxores : dat tibi dextra mares.

L'arbre d'affinité est au r° du fc. ccxi., *signé* X.iii.

Fc. ccxii [X 6] *r°, l. 12, explicit :* tre notables est expose larbre. || ¶ Et sic est finis Arboris affinitatis || *L. 14 :* ¶ Sensuyt la maniere de faire breuet ou obligation. || IEhan de baillieu marchant drappier demourant a Pa||ris demourant en la rue de la vielle drapperie...

Fc. ccxiiii, *v°, l. 21, explicit :* leurs ou il appartiendra par raison de ce ⁊c. || ✠ ¶ Et sic est finis. ✠ || ¶ Cy finist le grand Coustumier de France, instruction de || practique ⁊ maniere de ꝓceder ⁊ practiq̃r es souueraines cours || Parlemẽt, preuoste, viconte de Paris, ⁊ aultres iuris || du royaulme de France nouuellement reueu : corrige : adapte || le droit : la coustume ⁊ ordonnãces royaulx ⁊ plusieurs arrestz || de la court de Parlement selon les matieres et cas occurrentz, || auecques lextrait du stille de la court ⁊ maniere de faire les as||signations et appoinctemens Auec les ordonnãces des eaues || et forestz contenãt .lxxv. articles, auecq̃s larbre de consangui||nite et affinite, et plusieurs aultres additions nouuellement || adioustees. ✠ ✠ ✠ || *Colophon en ll. plus courtes :* ¶ Imprime a Paris par la veufue feu Iehan Trep=||perel et Iehan iehãnot libraire iure en luniuersite de || Paris demourant en la rue neufue nostre dame a len||seigne de lescu de France. || ✠ ||

Le texte de cette édition est pareil à celui de la précédente.

La note mss. suivante qui se lit sur le f. de garde de l'exemplaire de la B. Nat. permet de dater approximativement le volume : Emptus fuit

huius modi tractatus in marmoribus ecclie Aedueñ ꝓ memet subsignatum die Sabbati vndecima mensis iunij Anno dñi millesimoquindecimo nono Ponterj.

L'init. gravée S du titre se trouve également sur le titre de l'opuscule de Jean Blosset, intitulé : *S'ensuyt le depart et renoncement d'amours*, et qui sort de la même officine.

B. Nat. Réserve F 941.

6. Le grand Coutumier de France. — Paris, Nicolas Higman pour François II Regnault, *s. d.* (*c.* 1523).

In-4°, 12 ffnc. : .j.-.clxiij. 1 fnc.; car. goth. 4 grand.; 44 ll.; signat. ã⁸, ẽ⁴, a-p⁸, x⁴; tit. cour.; init. grav.; manchettes en très pet. car.; titre rouge et noir; figures des arbres de consanguinité et d'affinité.

Fnc. 1 r°, titre rouge et noir, gros car. : LE grant Coustumier de France et instructi=|| *pet. car.* on de practique ⁊ maniere de proceder ⁊ practiquer es souuerai||nes cours de parlement, preuoste ⁊ viconte de Paris, ⁊ aultres || iurisditions du Royaulme de France: nouuellement reueu, cor ||rige : adapte : le droit : la coustume : ⁊ ordonnances Royaulx, ⁊ plusieurs || arrestz de la court de parlement selon les matieres ⁊ cas occurrentz. auec || lextraict du stille de la court ⁊ maniere de faire les assignations ⁊ appoin||ctemens. Adiouste oultre la premiere impression, Les ordonnances des || eaues ⁊ forestz contenant .lxxv. articles. auecques Larbre de consangui=||nite ⁊ affinite : ⁊ plusieurs aultres additions comme on pourra veoir mar||quees en tel signe. || *Marque de François Regnault, Silvestre 43 (réduite) Cat. Fairfax Murray, p. 176. Au-dessous :* Imprime a Paris pour Francois Regnault Marchant ⁊ libraire Iure || de luniuersite de Paris demourant en la rue sainct Iacques, a lenseigne || de sainct Claude pres les Mathurins. ||

Fnc. 1 v°, blanc.

Fnc. 2, signé ã.ij., *r° (ll courtes) :* ¶ Sensuit le repertoire de ce present liure intitule || le grãt coustumier ⁊ maniere de proceder es cours || souueraines ⁊ aultres iurisdictiõs du royaulme de || france, par lequel on pourra promptemẽt trouuer || les matieres contenuez en chascun traictie dudict || liure selon le nombre des feueilletz. || *ll. ll.* ¶ Des ministres de iustice et des estatz du chastellet de paris. || IVstice est gouuernee par deux manieres de gens. ||.....

Fnc. 9, signé ẽ.j.. *r°, incipit :* ¶ Des delictz. Fueillet. lxvj. || En action de...

Fnc. 12 [ẽ 4] *v°, l. 21 (ll. courtes) :* ¶ Cy finist la table de ce present liure || intitule le grand stille de france. ||

Fc. .j., *signé* a.j., *r°, prologue de Jacques d'Ableiges :* A Tous ceux q̃ ce petit ⁊ tres requiz traictie vouldrõt || estudier, lire ⁊ reuoluer. Salut ⁊ dilectiõ. Vueillez || scauoir que pource que ou temps passe iay vse ⁊ cõ=||sume mon temps ⁊ ma ieunesse...

Fc. .j. *v°, l. 10, explicit :* en gre en priant pour moy sil vous plaist. ||

Plus bas, en ll. plus courtes : ¶ Cest la table de ce present liure intitule Le grãt stil ⁊ coustumier || de france : ⁊ la maniere de proceder es cours souueraines et autres || iurisdicions de ce royaulme, lequel contient quatre liures. ||..... *L. 33 :* ¶ Finis tabule. ||

Fc. .ij., *signé* a.i., *r°*, *texte :* VOus debuez scauoir que iustice est gouuernee ⁊ ad||ministree par deux manieres de gens. Lune est par || les ministres de leglise.....

Fc. .ix., *signé* b .j., *r°*, *incipit :* de prelatz, religieux ou barons sans leurs cõsentemens : si ce nest chose ap||partenãt a sõ droit...

Fc. .clxij., *signé* x.ij., *r°*, *l. 34*, *explicit* : larbre. || *Plus bas* : Et sic est finis arboris affinitatis. ||

Fc. .clxij. *v°* : ¶ Sensuyt la maniere de faire breuet ou obligacion. || Iehan de baillieu marchant drapper demourant a paris demourãt en la || rue de la vielle drapperie confesse...

Fnc. 1 final, r°, l. 7, explicit : tout .ailleurs .ou il appartiendra par raison en tesmoing de ce. ⁊c. || Et sic est finis. || *Plus bas* : ¶ Cy finist le grand coustumier de France, ⁊ instruction de pra-||ctique ⁊ maniere de proceder ⁊ practiquer es souueraies || cours de parlement, preuoste, viconte de paris, ⁊ au||tres iurisditiõs du Royaulme de Frãce, nouuel-|| lemẽt reueu, corrige : adapte, le droit, la coustu||me, ⁊ ordõnances royaulx ⁊ plusieurs ar-||restz de la court de parlement, selon || les matieres et cas occurrentz, || auecq̃ lextraict du stille de || la court et maniere || de faire les as-||signatiõs || ⁊ ap-||poinctemens. Adiouste oultre la premiere impression, les or-||donnances des eaues ⁊ forestz contenant .lxxv. articles || auecques larbre de cõsanguinite ⁊ affinite : ⁊ plu-||sieurs aultres additions : Comme on pour||ra veoir marquees en tel signe. * || Laus deo pax viuis : ⁊ || requies defun||ctis. || ✠ || *Plus bas, le colophon, à ll. ll. :* ¶ Imprime a Paris par Nycolas hygman, pour Francoys regnault : || marchant et libraire iure en luniversite de Paris . demeurant a paris à la || rue sainct iacques. a lymaige sainct Claude pres les Mathurins. ||

Fnc. 1 final, v°, blanc.

Même texte que dans les éditions 4 et 5.

Les figures de l'arbre de consanguinité et d'affinité se trouvent aux ffc. clv r° et clxj r°.

Cour de Cassation, dépôt 4°, 11551.

Bibl. des Avocats. R. H. O. A. A. 103 (vitrine).

7. Le grand Coutumier de France. — Paris, Alain Lotrian et Denis Janot, *s. d.* [c. 1529].

In-4°, 12 ffnc., 209 ffc. : i.-.ccxi. (avec des erreurs à partir du fc. clxxx) et 1 fnc.; car. goth. 4 grand.; 39 ll. (2 col. pour la table); signat. ã^{8}, ẽ^{4}, a^{4}, b^{4}, c^{8}, d-h^{4}, i^{8}, k-o^{4}, p^{8}, q-v^{4}, x^{8}, y^{4}, z^{4}, ⁊^{4}, A-X^{4}, y^{4}, AA^{4}, BB^{6}; tit. cour.; manchettes; repère : Coustu. au premier f. de chaque cahier; init. grav.; majusc. tourneures; titre rouge et noir; gravures.

Fnc. 1 r°, titre rouge et noir, les quatre premières ll. en très gros car.; SEnsuyt le grāt || Coustumier de || Frāce et instru||ction đ practiq̃ || *car. moyens* et maniere de ꝓceder ꝛ practiquer es souueraīnes || cours de parlemēt preuoste et vicōte de Paris et || autres iurisditiōs du royaulme de frāce Nouuel||lement reueu, corrige : adapte : le droit : la coustūe || et ordonnances royaulx ꝛ plusieurs arrestz de la || court de plemēt selō les matierēs ꝛ cas occurētz || auec lextraict du stille đ la court, et maniere de fai||re les assignatiōs ꝛ appoinctemēs, auec les ordō||nāces des eaux ꝛ forestz contenāt .lxxv. articles || auec larbre de consanguinite, et affinite et plusi=||eurs aultres additions comme on pourra veoir || dedans ledict liure. L. || ℂ On les vēd a Paris en la rue neufue nostre || dame. Alenseigne de lescu de France. ||

Fnc. 1 v°, table à 2 col.; col. 1, très gros car.: La table du || *gros car.* grāt Coustumier de frā||ce, Et premierement des || estatz du chastelet de Pa||ris. ||

Fnc. 12 v°, col. 2, l. 8, explicit de la table; sous les 2 col., à ll. ll., en gros car.: Cy finist la table de ce p̄sēt || *car. moyens* liure intitule le grant stille de France. || *Au-dessous, gravure: la justice assise tenant de la main droite le glaive de la justice, de la gauche, les balances; devant elle deux plaideurs s'approchent.*

Fc. .i., signé a i, *r°, prologue de Jacques d'Ableiges:* A Tous ceulx qui ce petit et tres requis trai||cte vouldrōt estudier lire et reuoluer salut || et dilectiō. Vueillez scauoir que pource que || au tēps passe iay vse et cōsume.....

Fc. .i. v°, l. 24: ℂ Cest la table de ce p̄sent liure intitule le grāt stile et coustu||mier de frāce...

Fc. ii., signé a ii, *r° texte du premier livre:* VOus deuez scauoir que iustice est gouuernee et admi||nistree par deux manieres de gens.....

Fc. .v., signé bi, *r°, incipit:* royaulx ou estāt de fōdatiō royale ou autremēt exceptez ou || priuilegez.....

Fc. .ccxi. (par erreur pour .ccix.) v°, l. 9: ℂ Et sic est finis. || ℂ Cy finist le grant Coustumier de France instruction de || praticque, ꝛ maniere de proceder ꝛ praticquer es souueraines || cours de parlemēt, preuoste, et viconte de paris, et a autres || iurisdictions du royaulme de France. Nouuellement reueu || corrige, adapte le droit la coustume, et ordonnances royaulx || et plusieurs arrest de la cour de parlement selon les matie=||res et cas occurrentz. Auecques lextrait du stille de la court || et maniere de faire les assignations, et apoinctemens. Auec || les ordonnances des eaues et forestz contenans .lxxv. arti=||cles, auecques larbre de consāguinite ꝛ affinite ꝛ plusieurs || aultres additions nouuellement adioustees. || *Colophon, en car. moyens:* ℂ Imprime a Paris par Alain || *pet. car.* lotrian et Denys ianot Demourās || en la rue neufue nostre da=||me A lēseigne de || lescu de frāce. ||

Fnc. 1 final, r°, gravure: un maître enseignant; au v°, même gravure.

Cette édition paraît analogue à celle de Poncet Le Preux (n° 4).

Nous n'avons rencontré de cette rare édition que l'exemplaire ayant appartenu à M. de Rozière (Cat. de la libr. Alph. Picard, Paris, C V

(mai 1898), n° 1124) passé depuis dans la bibliothèque de M. Lucien Hoche.

* **7 A.** Le grand Coutumier de France. — Paris, Alain Lotrian, *s. d.* In-4°, 12 ffnc., 209 ffc. : I-CCIX, 1 fnc.; car. goth.; gravures.

Fnc. 1 r°, titre : S'ensuyt le grant || coustumier de || France et instru||ction de practique || et maniere de proceder et practiquer es souveraines || cours de parlement, prevosté et viconté de Paris et || autres iurisditions du royaulme de France, nouvel||lement reveu..... || On les vent a Paris en la rue neufve Nostre || Dame a l'enseigne de l'Escu de France. || XLVII.

Fc. CCIX *v°, colophon :* Imprimé a Paris pour Alain || Lotrian demourant en la rue neufve Nostre Da||me, a l'enseigne de l'escu de France.

Nous n'avons pas vu cette édition, qui se confond peut-être avec la précédente. La description ci-dessus est empruntée à M. Delisle (*L'auteur du grand Coutumier de France... (Mém. soc. hist. de Paris*, VIII, p. 141 et tirage à part p. 2, note). Elle a été prise sur un exemplaire provenant de la bibliothèque de M. Mortreuil, ancien juge de paix à Marseille (Cat. Paris, Labitte, 1878, n° 203) et qui avait été acheté par M. de Ruble. Nous ne l'avons pas trouvée dans le catalogue de ce dernier. Cette édition est déjà signalée par MM. Laboulaye et Dareste (1868) et porte le n° IV de leur liste (p. XLI de leur édition).

8. Le Grand Coutumier de France. — Paris, Galliot du Pré, imp. par Pierre Vidoue, 1535, 20 octobre.

In-8°, 22 ffnc., 316 ffc. : p̄mier-cccxvj.; car. goth. 2 grand. et car. rom.; 35 ll.; signat. a^8, b^8, c^6, a-z^8, $\tilde{z}^8$, A-P^8, Q^4; tit. cour.; init. grav. plusieurs grand. et majuscules; manchettes en car. rom., titre rouge et noir.

Fnc. 1 r°, titre rouge et noir, la première ligne en très gros car. et en rouge : Le grand Cou- || *pet. car.* stumier de France, Instruction de Practique, || maniere de ꝑceder ⁊ practiquer es souueraines || cours de Parlement, Preuoste ⁊ Viconte de Pa||ris, ⁊ aultres iurisditiōs du Royaulme. De nou-||uel reueu ⁊ corrige oultre les precedentes || impressions Oste et hors mis le super-||flu ⁊ qui de present nest en vsaige, || adiouste plusieurs ordonnāces || tant de la court de Parlemēt || q̄ du Chastellet, plusieurs || Arrestz, statuz, esdictz || ⁊ raisons de droict || ainsy que lon || pourra || veoir au present volume. || *Plus bas :* ¶ Cum Priuilegio. || *Plus bas :* ¶ On le vend a Paris en la grand salle du || Palais : en la bouticque de Galliot || du pre, Librairie iure de || Luniuersite. || *Plus bas :* Mil. ccccc. xxxvj. ||.

Fnc. 1 v°, préface : ¶ Aux humbles Lecteurs. || *Plus bas* : LEs Laconiens ont este fort prises ⁊ || honnores a cause de leur briefuete et || non superflues sentences...

Fnc. 2 r°, table des quatre livres : ¶ Le present volume est diuise en

quatre liures || desquelz ensuiuent les tiltres. || Et premieremēt les tiltres du premier liure. ||

Fnc. 3, signé a iii, *r°. l. 32 :* ℭ Fin de la table des tiltres contenus au || present volume. ||

Cette table n'existe pas dans les éditions précédentes.

Fnc 3, *v°, table des matières :* ℭ Sensuit le repertoire du present coustumier cō||tenant quatre liures selon le nombre des fueil=||letz pour plus facillement trouuer les matie=||res contenues en icelluy. || Et premierement la table du premier liure. || Le prologue de lacteur estant au premier fueillet ||...

Cette table correspond à celle qui se trouve dans l'édition de 1515, *mais la rédaction diffère en plusieurs endroits.*

Fnc. 9, signé b, *r°, incipit :* Le cas de nouuellete peult estre dit saisine vsur=|| pee ou happee...

Fnc. 22 [c 6], *v°, l. 90 :* ℭ Fin de la table des matiere || contenues au present || coustumier, et || instruction || de practicque. ||

Fc. p̄mier, *signé* a, *r°, préface de Jacques d'Ableiges :* A Tous ceulx qui ce pe=||tit ⁊ tresexquiz traictie || vouldront estudier lire || et reuoluer Salut et di||lectiō...

Fc. ij. *r°, l. 10, explicit :* ctie vueillez prendre en gre en priant pour moy si || vous plaist. ||

Fc. ij. *v°, texte :* VOus debuez scauoir que || iustice est gouuernee ⁊ ad || ministree par deux mani=||eres de gens...

Fc. .ix. *signé* b, *r°, incipit :* dōnee au contraire ilz pourront bien congnoistre || ⁊ ouyr les parties...

Fc. lix, *signé* g ij (*par erreur pour* h iij) *v°, l. 26, explicit :* le iuge sera au siege. || *Plus bas :* ℭ Fin du premier liure. ||

Fc. lx. *signé* h iiij, r° : ℭ Cy cōmence le second liure. || Et premiere=ment. || *Plus bas :* ℭ Que cest de iustice. || *Plus bas :* IVstice est volunte fer=||me et pardurable.

Fc. cxliiij r°, *l. 33 :* ctorite sur les clercs dessusdictz. || *Plus bas :* ℭ Explicit liber secundus : || *Au verso :* ℭ Ensuyt le troiziesme liure De loffice || des procureurs. || *Plus bas :* PRocureur doibt sca=||uoir si la partie...

Fc. ccxxviij., *signé* E iiij, *r°, l. 27, explicit :* stan de la couldraye. || *Plus bas :* ℭ Finis tertij Libri. || *Au verso :* ℭ Sensuyt le quatriesme Liure || de ce present volume. || *Plus bas :* ℭ De loffice du iuge. || *Plus bas :* LOffice du juge a || dulx regardz....

Fc. cclx., *signé* I iiij, *r°, l. 16, explicit :* huyssers de la souueraine du royaulme de frāce. || *Plus bas :* ℭ Finis. ||

Fc. cclxj. *r° :* ℭ Sensuyuent aucuns notables moult || practicables extraictz du stille de la court || de parlement : pour auoir vraye congnois=|| sance dicelluy : et de la maniere de proce=||der en ladicte court...

Fc. ccxcviij, *signé* Oij, *v°, l. 11, explicit :* pendant lexemption. || *Plus bas :* ℭ Explicit. || *Plus bas :* ℭ Rapport des iurez. || *Plus bas :* LAn de grace mil .⁊c. tel. iour .⁊c. || rapporterent...

Toute la partie du texte des ffc. cxxxii r°, cxxxvi v°, *ll. 1-31 est omise.*

Fc. ccciij., *r°, l. 27 explicit :* ⁊ deffendre a ses propres coustz ⁊ despens. || *Plus bas :* ℭ Larbre de consanguinite ⁊ daffinite :...

Il n'y a pas de planche pour l'arbre de consanguinité. Un espace a été réservé pour le faire à la main, au fc. cccv. *signé* P.

Pour l'arbre d'affinité il n'y a ni figure ni blanc.

Fc. cccxvj., 1°, *explicit :* q̃stions, ꝛ p quattres notables est expose larbre. || ¶ Et sic est finis arboris affinitatis. || *Plus bas, le colophon* : ¶ Imprime a Paris, par maistre Pierre Vidoue || pour Galiot du pre, libraire iure de l'Universite de || Paris. Le .xx. iour doctobre. Lā mil .ccccc xxxv. ||

Fc. cccxvi v°, *marque de Galliot du Pré,* Delalain, *Notice...*, *p. 6.*

Quatrième édition donnée par Galliot du Pré. Le texte est différent de celui des éditions déjà décrites. C'est le texte B de MM. Laboulaye et Dareste.

La préface remaniée de Jacques d'Ableiges a disparu et est remplacée par une nouvelle adressée : *Aux humbles lecteurs*, qui commence :

Les Laconiens ont este fort prisés et honnorés a cause de leur briefuete et non superflues sentences...

Le texte en est reproduit par MM. Laboulaye et Dareste, p. 3 de leur édition, et ci-après, appendice C.

Les manchettes en latin sont les mêmes que dans les précédentes éditions de Galliot du Pré.

N° VIII (p. XLIII) de la liste de MM. Laboulaye et Dareste.

Nous avons examiné les trois exemplaires suivants :

B. Nat. Réserve F 1798. S°-Geneviève Réserve F 406, et l'exemplaire de M. de Rozières (Cat. de la libr. Alph. Picard, Paris. C V, (mai 1898) n° 1126) passé dans la bibliothèque de M. Lucien Hoche.

9. Le Grand Coutumier de France. — Paris, Denis Janot pour Jean Longis et Pierre Sergent, 1536, 21 mars (1537 n. st.).

In 4°, 12 ffnc., 189 ffc. .i.-clxxxix, 1 fnc.; car. goth. 3 grand. et car. rom.; 40 ll.; signat. aa-cc⁴, a-z⁴, ꝛ⁴, ɔ⁴, A-X⁴, Y⁶; tit. cour.; init. grav. plusieurs grand.; manch. en car. rom.; titre rouge et noir.

Fnc. 1, r°, titre rouge et noir : L *très gros car.* E grant Coustumier de || *gros car.* France, Ou est contenu la vraye Instruction de || Practique, Et la maniere de proceder et practiquer es || souveraines cours de Parlement, Preuoste et Viconte || de Paris, et aultres iurisditions du Royaulme. De || nouuel reueu et corrige oultre les pecedētes impressiōs || Oste et mis hors le superflu qui de presēt nest en vsaige, || Adiouste plusieurs ordonnances tant de la court de par=||lement que du chastellet, plusieurs Arrestz, Statuz, Es=||dictz et raisons de droict ainsi que lon pourra veoir en la || table de ce present liure Nouuellemēt imprime a paris. || *Au-dessous, gravure : écu de France; à gauche et à droite la date en rouge :* M .ccccc. || XXXvi. ||

Plus bas en plus petit car. : ¶ On les vend a Paris en la rue neufue Nostre dame a lensei=||gne Saict Iehā Baptiste pres Saincte Geneuiefue || des Ardans par Denys Ianot libraire. ||

Fnc. 1 v°, préface : ¶ Aux humbles lecteurs. || LEs Laconiens ont este fort prisez et honnorez a || cause de leur briefuete ⁊ non... *l. 24, explicit :* continuant la lecture dicelluy.

Fnc. 2 r°, table sur 2 col.; col. 1 : ¶ Le p̄sent volume est diuise en qua=|| tre liures desq̄lz.....

Fnc. 12, r°, col. 2, l. 21 : ¶ Fin de la Table des matieres || contenues au present coustu= || mier, ⁊ Instruction de || Praticque. ||

Fnc. 12, v°, blanc.

Fc : .i., *1°, préface de d'Ableiges :* A Tous ceulx qui ce petit ⁊ tresexquis traictie voul||dront estudier lire et reuoluer Salut ⁊ dilection. || Vueillez scauoir que pource q̄ ou tēps passe iay vse || ⁊ consume mon temps....

Fc. .i., *v°, l. 15, explicit :* gre en priant pour moy s'il vous plaist. || *l. 16 :* VOus deuez scauoir que iustice est gouuernee ⁊ administree p || deux manieres de gens.....

Fc. .v., *signé* b, *r°, incipit :* ¶ Cy ensuyuent les ordonnances des || huyssiers.....

Fc. clxxx. [V4] *v°, l. 24* : les en a promis garātir, deliurer ⁊ deffendre a ses propres coustz ⁊ despens. ||

Plus bas : ¶ Larbre de Consanguinite ⁊ Daffinite, ensemble de la || cognation legalle, ⁊ cognation spirituelle, nou=||uellement redigee en langaige vulgaire. || *Plus bas, car. rom. :* COnsanguinitas seu consanguinei dicuntur.....

Fc. clxxxi., *signé* X ii, *r°, tableau de consanguinité (168×127 mm.)*

Fc. clxxxiiii., *r°, tableau d'affinité.*

Fc. clxxxix, *v°, l. 15 :* tres reigles, par quatre questions, ⁊ par quatres notables est expose larbre. ||

Plus bas, en car. rom. : ¶ ET SIC EST FINIS ARBO- || RIS AFFINITATIS. ||

Plus bas, le colophon en car. goth. : ¶ Imprime nouuellement a Paris par Denys Ianot, || pour Iehan Longis, ⁊ Pierre Sergent Libraires, || demourantz a Paris. Le .xxi. iour de || Mars. Lan Mil. ccccc. xxxvi. ||

Fnc. 1 [Y6] r°, marque de Denis Janot, Silvestre 775.

Fnc. 1, v°, blanc.

Cette édition porte le n. IX de la liste de MM. Laboulaye et Dareste (p. XLII). Voir aussi Brunet, II, 346.

Nous avons examiné les exemplaires suivants :

Bibl. des Avocats, R.H.O.A. A 70, musée.

Bibl. de M. Guilhiermoz. Ancien ex. de M. Laboulaye.

Brunet cite un exemplaire chez Bignon et un chez Monmerqué, ce dernier ne figure pas dans le Catalogue publié en 1861 chez Techener. MM. Laboulaye et Dareste disent que cette édition se trouvait également chez MM. Dupin et Taillandier.

10. Le grand Coutumier de France. — Paris, Etienne Caveiller, 1537, 24 mai.

In-8°, 24 ffnc., 352 ffc. : .j. - cccli. (par erreur pour ccclij) et 2 pl. se dépl.; car. goth. 4 grand.; 31 ll.; signat. a-c⁸, a-z⁸, ⁊⁸,

A-V⁸; tit. cour. gros car. goth.; init. gray. plusieurs grand.; manchettes en pet. car.; titre rouge et noir.

Fnc. 1 r°, titre, rouge et noir : ☙ *gros car.* Le grãd Cou-‖ *pet. car.* stumier de France, Instruction de practique, ‖ maniere de proceder ⁊ practiquer es souueraines ‖ courtz de Parlemẽt, Preuoste et Viconte de Pa-‖ris, ⁊ aultres iurisdictiõs du royaulme. De nou‖uel reueu et corrige oultre les precedentes ‖ impressiõs, Oste ⁊ hors mis le super-‖flu ⁊ qui de present nest en vsaige : ‖ adiouste plusieurs ordonnances ‖ tant de la court de Parlement ‖ que du Chastellet, plusieurs ‖ Arrestz, statutz, esdictz ⁊ ‖ raisons de droict : ‖ ainsi que lon ‖ pourra ‖ veoir au present volume. ‖ *Plus bas :* M. D. xxxvij. ‖ *Plus bas :* ☙ On le vend a Paris en la rue neufue ‖ nostre dame, a lenseigne de ‖ lescu de France. ‖

Fnc. 1 v°, préface : ☙ Aux humbles lecteurs. ‖ LEs Laconiens ont este fort prisez et ‖ honnorez... *l. 32, explicit :* len pourra veoir en cõtinuãt la lecture dicelluy. ‖

Fnc. 2, signé aij, *r° :* ☙ Sensuyt la table des tiltres contenuz ‖ au present liure. ‖ ¶ Le present volume est diuise en quatre ‖ livres,...

Fnc. 3, signé aiii, *v°, l. 11 :* ¶ Fin de la table des tiltres contenus au ‖ present volume. ‖ *Plus bas :* ☙ Sensuyt le repertoire du present coustu‖-mier contenant quatre liures selon le nombre ‖ des fueilletz pour plus facillemẽt trouuer les ‖ matieres contenues en icelluy. ‖...

Fnc. 9, signé bj, *r°, incipit :* iuge enuoye a son officier ⁊ vne commission ‖ requisitoire...

Fnc. 24 [c⁸] *r°, l. 6, explicit :* Larbre de consanguinite ⁊ affinite. f°. idem ‖ *Plus bas :* ¶ Fin de la table des matieres conte-‖nues au present coustumier, ⁊ in-‖ struction de practique. ‖

Fnc. 24 v°, blanc.

Fc. .j., *signé* aj, *r° :* ¶ Prologue de lacteur au ‖ present liure. ‖ *Plus bas :* ❧ Tous ceulx qui ce petit ‖ ⁊ tresexq̃s traictie voul-‖drõt estudier lire ⁊ reuol-‖uer Salut et dilection. ‖ Veuillez scauoir q̃ pour-‖ce que au tẽps passe iay ‖ vse ⁊ cõsume mõ tẽps...

Fnc. .j., *signé* aij., *r°, l. 25, explicit :* gre en priant pour moy sil vous plaist. ‖

Fc. ij. *v° texte du grand Coutumier :* VOus debuez scauoir que iustice ‖ est gouuernee et administree par ‖ deux manieres de gens...

Fc. ix., *signé* bj, *r°, incipit :* tes uoyes nest pas lintention de la court q̃ ceulx ‖ qui seruiront... *l. 5 :* ¶ Item la court leur commande ⁊ enionct cõe ‖ dit est...

Fc. cccli (*pour* ccclii) *r°, l. 14, explicit :* bles et expose larbre. ‖ *Plus bas :* ¶ Et sic est finis arboris affinitatis. ‖ *Plus bas :* ☙ ‖ *Plus bas, le colophon :* ☙ Imprine a Paris par Estienne caueiller, ‖ Imprimeur. Et fut acheue le vingt ‖ ⁊ quatriesme iour de May ‖ Mil cinq cens trente ‖ ⁊ sept. ‖

Fc. cccli. (*pour* ccclii.) *v°, blanc.*

Le texte est semblable à celui de l'édition de Galliot du Pré, n° 8 ci-dessus sauf qu'on trouve ici la préface de Jacques d'Ableiges. Entre

les ffc. cccxxxviii et xxxix se trouve la planche de l'arbre de consanguinité et entre les ffc. cccxliiij et cccxlv celle de l'arbre d'affinité. Ces planches sont imitées de celles de l'édition de 1515 (n° 2 ci-dessus).

N° X de la liste de MM. Dareste et Laboulaye.

B. Nat. Réserve F 2278 (exemplaire portant l'ex-libris d'Am. Berton.

10A. Il y a de cette édition des exemplaires qui portent sur le titre les noms d'Arnoul et Charles l'Angeliers :

℟ Le grãd Cou=|| *pet. car.* stumier de France,... *l. 17 :* M. D. xxxvij. || *Plus bas :* ℟ On le vend a Paris en la grand salle || du Palais, en la boutique de Arnoul, et || Charles les Angeliers, freres, deuant la || chappelle de messieurs les presidens. ||

Tout le reste du volume est semblable.

Ecole de droit, 33620 Réserve. Ex. de Ambroise Firmin-Didot, avec son ex-libris (Cat. mai 1879, n° 186).

11. Le Grand Coutumier de France. — Paris, Etienne Caveiller (pour François II Regnault), 1539, 12 septembre.

In-8°, 24 ffnc., 352 ffc. : .i. - cccli. (pour ccclii.) plus 2 pl. se dépliant; car. goth. 3 grand. et car. rom. 2 grand.; 31 ll.; signat. a-c⁸, a-z⁸, ƶ⁸, A-V⁸; tit. cour.; init. grav. et majuscules; manchettes; titre rouge et noir.

Fnc. 1 r°, titre rouge et noir : ℟ Le grãd Cou=||stumier de France. Instruction de Practique, || maniere de proceder ƶ practiquer es souueraines || cours de Parlemẽt, Preuoste ƶ viconte de Pa=||ris, ƶ aultres iurisditiõs du royaulme. De nou=||uel reueu et corrige oultre les precedentes || impressiõs, Oste ƶ hors mis le super=||flu ƶ qui de present nest en vsaige : || adiouste plusieurs ordonnances || tant de la court de Parlement || que du Chastellet, plusieurs || Arrestz, statutz, edictz ƶ || raisons de droict : || ainsi que lon || pourra || veoir au present volume. || *Plus bas :* M. D. xxxix. || *Plus bas :* ℟ On le vẽd a Paris en la grand rue sainct || Iacques, a lenseigne de Lelephant. ||

Fnc. 1 v° : ℟ Aux humbles lecteurs. || LEs Laconiens ont este fort prisez ƶ hõ=||norez a cause... *l. 32, explicit :* pourra veoir en continuant la lecture dicelluy. ||

Fnc. 2, signé a ii, *r° :* ℟ Sensuyt la table des tiltres conte=|| nuz au present liure. || ¶ Le present volume est diuise en quatre || liures...

Fnc. 3, signé a iii, *v°, l. 11 :* ¶ Fin de la table des tiltres contenuz || au present volume. || *Plus bas :* ℟ Sensuyt le repertoire du present cou=||stumier contenant quatre liures selon le nõ=||bre des fueilletz pour plus facillement trou=||uer les matieres contenues en icelluy. ||...

Fnc. 9, signé b i., *r°, incipit :* iuge enuoyee a son officier et vne cõmission || requisitoire...

Fnc. 24 r°, l. 8, explicit : Larbre de consanguinite et affinite. fo. idem,

|| *Plus bas :* ¶ Fin de la table des matieres con=||tenues au present coustumier, et || instruction de praticque. || *Fnc. 24 v°, blanc.*

Fc. ,i., *signé* ai, *r° :* ¶ Prologue de lacteur au || present liure. || *Plus bas :* A Tous ceux qui ce pe= || tit ⁊ tresexquis traictie || vouldront estudier lire et reuoluer Salut ⁊ di= || lectiõ. Vueillez scauoir || que pource q̃ au temps || passe iay vse et consu=||me mon temps... *L'init. gravée* A *n'est pas la même que dans l'édition de 1537.*

Fc. .ii., *signé a* ii, *r°, l. 27, explicit :* vous plaist. ||

Fc. ii. *v°, texte :* VOus debuez scauoir que iustice est || gouuernee ⁊ administree par deux || manieres de gẽs...

Fc. .ix., *signé* b i, *r°, incipit :* tes uoyes nest pas lintention de la court q̃ ceulx || qui seruiront... *l. 5 :* ¶ Item la court leur cõmande et enioinct com=||me dit est...

Fc. cccli. (*par erreur pour* ccclii.) *r°, l. 14, explicit :* bles est expose larbre. || *Plus bas :* ¶ Et sic est finis arboris affinitatis. || *Plus bas :* ❧ || *Plus bas, le colophon :* ❧ Imprime a Paris par Estienne caueiller, || Imprimeur, Et fut acheue le douziesme || iour de Septembre Mil cinq || cens trente et neuf. ||

Fc. cccli. (*pour* ccclii.) *v°, blanc.*

B. Nat. Réserve F 1648 (inc. des 2 planches), et Réserve F 1799 (inc. des ff. 1-2, i-ix et de la pl. centenant l'arbre de consanguinité).

Cette édition a été faite pour le compte de plusieurs libraires qui se sont partagé les exemplaires; outre ceux qui portent l'adresse de François Regnault, il y en a aux noms et à l'adresse des libraires suivants :

11 A. Charles L'Angelier :

Fnc. 1 r°, titre rouge et noir : ❧ Le grãd Cou=||stumier de France... M. D. xxxix. ⁂ On le vend a Paris en la grand salle du || palais, au premier pillier deuãt la chap=||pelle ou on chante la messe de messieurs || les presidens, par Charles Langelier. ||

Exemplaire de M. de Rozières (Cat. de la lib. Alph. Picard, Paris C V (mai 1898) n° 1127).

11 B. Alain Lotrian :

Fnc. 1 r°, titre : On le vend a Paris en la rue neufve nostre Dame a lenseigne de lescu de France.

Tournai. Bibl. communale. Cat. année 1863, t. II p. 297, 4°, 5307. (Communication de M. Albert Allard de Tournai).

11 C. Henri Paquot.

Brunet II, 346, indique un tirage portant l'adresse de Henry Paquot, rue neuve N.-D., à l'enseigne de la Rose rouge : On le vend a Paris, en la rue Neufve Nostre Dame, a lenseigne de la Roze rouge, par Hẽry Paquot librairie iure de l'Uuiversite

Nous n'en avons pas rencontré d'exemplaire, mais il y en avait un dans le cat. Jos. Techener, 9e partie, 1866, n° 10953.

Cette édition de 1539 donne le même texte que celle de 1537 (n° 10), mais la composition typographique diffère. Le matériel est le même, excepté qu'ici l'on trouve un très gros car. goth. et un car. rom. qui ne se rencontrent pas dans l'édition de 1537.

Cette édition est la dernière des éditions ayant le caractère d'un manuel pratique de procédure.

La célèbre ordonnance de Villers-Cotteret du mois d'août 1539, sur la réformation de la justice, en apportant d'importantes modifications à la procédure suivie jusqu'alors, rendit inutiles de nouvelles éditions du *Grand Coutumier*.

Ce texte gardait cependant sa valeur au point de vue de l'histoire du droit. A cette considération furent dues les éditions suivantes :

12. Le Grand Coutumier de France, publié par Louis Charondas Le Caron. — Paris, Jean Houzé, 1598.

In-4°, 6 ffnc., 562 pp., 25 ff. ; car. rom. et ital.; 2 col. 37 ll. (table), 37 ll. (texte), 43 ll. (notes); signat. ā⁴, ē⁴, A-Z⁴, Aa-Zz⁴, Aa-Zz⁴, Aaa-Zzz⁴, Aaaa-Gggg⁴, Hhhh²; tit. cour. en pet.car. rom.; manchettes en car. rom. et ital.; init. grav. plusieurs grand.; bandeaux typ.

Fnc. 1 r°, titre : Le grand || COVSTVMIER || de france, || Contenant tout le droict François, & Practique iudi-|| ciaire, pour plaider es Cours de Parlement, Preuosté || & Vicomté de Paris, & autres Iurisdictions de ce || Royaume. || *Reueu & corrigé sur l'exemplaire escrit à la main & ancienne || impressions, & illustré de tres-doctes annotations, enri-||chies des Arrests des Cours de Parlement & || diuerses obseruations,* || Par L. Charondas le Caron Iurisconsulte. || *Auec vne Table des matieres plus notables.* || [*Marque de Jean Houzé*] || A PARIS, || Chez Jean Houzé au Palais, en la gallerie des pri-||sonniers, allant à la Chancellerie || —— || clɔ. Iɔ. iic. || *AVEC PRIVILEGE DU ROY.* ||

Fnc. 1 v° blanc.

Fnc. 2, signé ā ij, *r°, préface de Louis Charondas; sous un bandeau typogr. :* A MON FILS L. || CHARONDAS || le caron. || *Plus bas :* MON fils, puisque vous desirez con-||ioindre la practique du droict Frā-|| çois auec la iurisprudence Romai-||ne.....

Cette préface, datée de Clermont le 25 août 1597, finit au verso ; elle a été reproduite par MM. Dareste et Laboulaye, aux pp. xlvii et xlviii *de leur édition.*

Fnc. 3, signé ā iij, *r°, bandeau fait de fleurons typ. et au-dessous :* In veterem, vel interpoleum potius, || styli forensis vsum. || ad lectorem. ||

Pièce de 7 distiques, signée N. R. P.

Incipit : NE veteres (Lector) libri malè despue rugas...

Explicit : Dummodō ius firmum nil nisi ruga probet.

Cette pièce est reproduite à la p. xlviii *de l'édition Laboulaye et Dareste*

Fnc. 3 v°, extrait du privilège du roi, daté de Paris, 7 février 1598, et

accordé pour dix ans à Jean Houzé, libraire juré de l'Université de Paris.

Fnc. 4 r°, sous un bandeau typographique, table : ORDRE ET SVYTE DES CHAPI-‖TRES ET MATIERES DEPENDANTES ‖ d'iceux, contenus au grand Coustumier de Fran-‖ce, ou Instruction de Practique. ‖

La rédaction de cette table qui finit au v° du fnc. 6, est de Louis Le Caron.

P. 1, signée A, *bandeau vignette et au-dessous :* Prologue ‖ A Tovs ceux qui ce petit & tres re-‖quis traicté voudrôt estudier.....

P. 3, signée A ij, *l. 8, explicit :* dre en gré, en priant pour moy s'il vous plaist. ‖

P. 4 nc., table du premier livre : Repertoire du contenu au premier liure, ‖ Du Style & Coustumier de France. ‖

P. 5, signée A iij, *r°, bandeau typogr. et au-dessous, titre de départ :* LE ‖ GRAND COVSTVMIER ‖ DE FRANCE, OV INSTRVCTION ‖ DE PRACTIQVE. ‖ *LIVRE PREMIER.* ‖ *Le denombrement des gens de la Cour de* ‖ *Parlement de Paris.* ‖ CHAPITRE I. ‖

Plus bas : VOvs deuez sçeuoir que Iustice est ‖ gouuernée & administrée par deux ‖ manières de gès.....

P. 9, signée B, *incipit :* il ne s'en doit partir plus tost qu'eux, & est à sçauoir que ‖ ceux qui....

P. 553, l. 24, explicit : bien apparoir le pommeau & la croix de leurs espées, & ‖ non plus. ‖

Plus bas, en plus pet. car. notes de Le Caron sur les peines : En l'annotation sur le tiltre des juges, i'ay briefuement discou-‖ru du devoir & office du luge....

P. 562, l. 25, explicit : .... Ie ‖ passe les bornes d'annotations, il est temps d'y mettre fin. Aux ‖ liures imprimez sont adioustez quelques extraicts, du stile de la ‖ Cour de Parlement : mais par ce qu'ils ne sont de l'Autheur, qui a ‖ faict le Grand Coustumier, & ne se trouuent en mon liure escrit à ‖ la main, ie n'ay estimé estre besoing de les adiouster : aussi qu'il y ‖ a vn nouueau style de la dicte Cour. qui est separément imprimé. ‖ *Plus bas :* FIN. ‖

Fnc. 1, signé Bbbb ij, *bandeau typogr. et au dessous :* TABLE ALPHABETIQVE, DES ‖ PLVS NOTABLES MATIERES CON-‖tenues en ce liure. ‖

Cette table analytique, imprimée en car. italiques sur 2 col., se termine au v° du fnc. 25 signé Hhhh iij (*par erreur pour* Hhhh ij).

13. Le Grand Coutumier de France, publié par MM. Laboulaye et Dareste. — Paris, Pédone-Lauriel (imp. Hennuyer) 1868.

Titre : Le Grand Coutumier de France — nouvelle édition par Éd. Laboulaye membre de l'Institut, Professeur au Collége de France, Avocat à la Cour impériale. R. Dareste, Docteur en droit, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation.

Paris, Auguste Durand et Pédone-Lauriel, libraires 9, rue Cujas (ancienne rue des Grès), — M DCCC LX VIII. *A la p.* II *nc.* Paris. — Typographie Hennuyer et fils, rue du Boulevard, 7.

In-8, XLVIII et 848 pp.

A la p. V *nc. est reproduit typographiquement le titre de la première édition.*

La préface occupe les pp. VII *nc. à* XLVIII. *Elle se compose de 3 paragraphes.*

§ 1. *Le Grant Coustumier.* Son auteur et sa date, pp. VII-XXI.

§ 2. *Les manuscrits du Grant Coustumier*, pp. XXII-XLI.

§ 3. Éditions du *Grant* Coustumier, etc. XLI-XL.

Cette édition, la dernière du *Grand Coutumier*, est très défectueuse.

M.-L. Polain.

APPENDICE

A. Privilège accordé par Louis XII, 1515, 6 mai.

Loys par la grace de dieu roy de France au prevost de Paris ou son lieutenant et a tous noz autres iusticiers ou a leurs lieutenans, salut. De la partie de nostre bien ayme Galliot du pré, marchant libraire demourant en nostre ville de Paris, nous a este humblement expose quil a intention de brief faire imprimer ung liure appelle le grant stille et coustumier de France: lequel liure ledit suppliant a fait veoir et adapter le droit, la coustume, et ordonnance, selon les matieres accurentes : et lequel liure ne fut jamais imprime : mais il doubte quil ne peust ou osast ce faire sans nostre congie et licence. A ceste cause nous a icelluy exposant fait supplier et requerir que nostre playsir soit luy permettre ce faire : et que inhibitions et deffenses soient faictes a tous autres quelz quilz soient de ne le pouoir imprimer iusques a trois ans prochainement venans : a compter du jour et date de ces presentes. A ce que ledit exposant puisse estre recompense de ses peines, coustz, et mises, quil luy conviendra faire a imprimer icelluy liure: requerant sur ce luy ottroyer noz lettres a ce convenables. Pour ce est il que nous ces choses considerees, vous mandons, commandons, et enjoignons a chascun de vous si comme a luy appartiendra que vous permettez et souffrez audit exposant et auquel nous avons promis et souffert de grace especial par ces presentes quil puisse et luy loyse imprimer ou faire imprimer par ses gens et imprimeurs ledit livre toutes et quantes fois que bon leur semblera : et a ce faire souffrir et obeyr contraignez ou faictes contraindre reaulment et de fait tous ceulx quil appartiendra et qui pour ce seront a contraindre par toutes voyes et manieres deues et raisonables : en faisant ou faisant faire inhibitions et deffence de par nous sur grans peines a applicquer a nous, a toutes manieres de gens de quelque estat ou condition quilz soient quilz naient a imprimer ou faire imprimer ledit liure iusques a ce que ledit temps de trois ans soit expire et passe. Et en cas de debat lesdit inhibitions et defenses et contrainctes au cas dessusdit tenans et a ce contrainctz tous ceulx quil appartiendra par la maniere devant dicte : non obstant appellations ou oppositions quelzconques faictes ou a faire, et sans prejudice dicelles : pour lesquelles ne voulons estres differe, faictes et administrez aux parties oyez raison et justice, car ainsi nous plaist il estre fait: non

obstant comme dessus et lettres subretices a ce contraires. Donne a paris le .vi.iour de May Lan de grace Mil.v. cc. et. xiiii. et de nostre regne le .xvii.

Par le roy nostre syre De lavernade cheualier maistre des requestes ordinaires, et autres presens. Et signe Geuffroy.

Laboulaye et Dareste pp. 1 et 2.

B. Privilège accordé par Francois Ier, 1515, 24 avril.

Francoys par la grace de Dieu roy de France au preuost de Paris ou a son lieutenant et a tous noz autres iusticiers, salut. De la partie de nostre ayme Galliot du pre marchant libraire demourant a Paris, nous a este expose que au vivant de feu nostre tres cher seigneur beau pere le roy Loys que Dieu absoille, icelluy auroit obtenu de nostre dit seigneur permission et congie de faire imprimer le grand coustumier de France contenu es lettres de nostredit feu seigneur et beau pere cy attachées soubz nostre contre seel, tout ainsi quil est mande de faire par les dites lettres de nostre feu seigneur et beaupere. Mais ledit exposant doubte a present que au moyen que lesdites lettres ne sont de nous obtenues elles luy soient a present de nul effect sans auoir sur ce noz lettres expresses : humblement requerant icelles. Par quoy nous ces choses considerees, vous mandons et pour ce que les lettres cy attachees soubz nostre contreseel sont a vous adressantes commettons par ces présentes et a tous ceulx a qui il appartiendra que souffrez et laissez iouyr et user ledit exposant et au quel nous avons promis quil puisse faire imprimer toutesfois que bon luy semblera le livre dessusdit et a ce faire souffrir et obeyr contraignez tous ceulx qui pour ce seront a contraindre, quilz nayent a imprimer ne vendre icelluy livre, iusques a trois ans finiz et acompliz. Et en cas de debat lesditz inhibitions et deffenses tenons voulons et commandons que a vous en ce faisant soit obey, non obstant oppositions ou appellations quelconques, car ainsi nous plaist il estre fait. Donné a Paris le .xxiiii. iour de auril Mil. v. cc. et xv. et de nostre regne le premier. Par le roy a la relation du Conseil.

Et signe Bucelly.

C. Aux humbles Lecteurs.

Les Laconiens ont este fort prises et honnores a cause de leur briefuete et non superflues sentences, par quoy encores isques auiourdhuy tiennent les modernes la louanges dicelle breviloquence en leurs bouches, et dict lon en commun proverbe de leur maniere de parler et escripre, briefueté Laconique. Et a vray dire, superfluite de langaige engendre fascherie. A ceste cause a este faict et extraict de plusieurs livres le present Stille de practique, tant du droict Canon, Civil, des Docteurs qui auroient escript sur iceulx droictz, que de plusieurs coustumiers ordonnances, stilles et practiques, tant de la souueraine court de parlement, que du chastellet de paris. Lequel contient les institutions et maniere de proceder, deffendre son droict, vivre selon raison et iustice, appartenans a tous en general, scauoir

et apprendre, car sans la practique, pou prouffiteroient les Loix et escriptures. Au dict livre est contenue la maniere de proceder, tant es cours souveraines que es aultres iurisdictions du royaulme, et le plus communement. Et neant moins quil ayt este plusieurs foys imprime pour les singularitez estans en icelluy, a lutilite dung chascun, a este de nouuel oultre les precedentes impressions, reueu et corrige hors mis le superflu et qui nest du present en vsaige. Additionne de plusieurs notables touchant la practique et raisons de droict. Adiouste les ordonnances de la court de parlement et du chastellet de paris, avec aultres choses singulieres, ainsy que lon pourra veoir en continuant la lecture dicelluy.

Reproduit par Laboulaye et Dareste, p. 3.

Les facecieuses nuictz de Straparole. 1560.

[Titre dans un encadrement :] LES || FACECIEVSES || NVICTZ DV SEI-|| GNEVR IAN FRAN-||COIS STRA-||PAROLE : || Aueq les Fables & Enigmes, racon-||tées par deux ieunes gētilz hom-||mes, & dix Damoiſelles. || *Nouuellement traduittes d'Itatien* || *en François, par Ian Louueau.* || Aueq priuilege du Roy. || A LYON, || Par Guillaume Rouille, || — || 1560.

In-8, 367 pp. ch., sign. a-z par 8 ; lettres ornées. Au verso du titre, privilège pour douze ans accordé à Guillaume Rouillé le 28 décembre 1558. — (BIBL. PART.)

Ce précieux et joli volume, remarquablement imprimé, donne les cinq premières nuits de Straparole, traduites par Jean Louveau. Il est fort rare ; M. Baudrier ne le cite que d'après Brunet et Du Verdier. Je n'en connais que trois exemplaires : celui-ci, provenant de la vente Lobris (cat. 1895, n° 634), un autre qui figura dans une vente anonyme [E. Courbet] faite par la librairie Leclerc les 13-15 mai 1912 (cat., n° 261), un troisième porté au catalogue à prix marqués de la librairie G. Privat, à Dijon.

L'encadrement qui orne le titre, dessiné par P. Vase pour Guillaume Rouillé, fut utilisé quelques années plus tôt, en 1552, pour *Boccace*, *Des dames de renom*, tr. par Denis Sauvage ; M. Baudrier en donne un fac-similé (*Bibl. lyonnaise*, IX, p. 183). Le volume débute par une dédicace de G. Rouillé à François Rogier, datée *De Lyon, ce premier jour de may 1560*, qui subsista dans les éditions postérieures et que P. Jannet, dans son Straparole de la *Bibliothèque elzévirienne*, reproduit d'après l'édition de 1585 dont il suit le texte. Dans cette édition, l'œuvre de Jean Louveau a été revue plus ou moins heureusement par P. de Larivey qui traduisit en 1573 le second livre de Straparole.

L. L.

Recueil des plus excellens ballets de ce temps. 1612.

RECVEIL || DES PLVS EXCELLENS || BALLETS DE CE TEMPS. || [Marque de Toussaint du Bray : main tenant une gerbe d'épis, devise *Cultu fertilior*, monogramme T. D. B.] || A PARIS, || Chez TOVSSAINCT DV BRAY, || ruë S. Iacques, aux Efpics meurs, & || en la gallerie des prifonniers. || au Pallais. || — || M. DC. XII. || *Auec priuilege du Roy*.

In-8°, 4 ff. n. ch., 201 pp. ch.; sign. ã, A-Z, Aa-Cc par 4.

Fol. Ai, second titre : LE BALLET || DV COVRTISAN || ET DES MATRONES. || [Marque] || A PARIS, || Chez TOVSSAINCT DV BRAY, || ruë S. Iacques, aux Efpics meurs, || & au Palais à l'entree de la || gallerie des prifonniers. || — || M. DC. XII. || *Auec Priuilege du Roy*.

Au verso du dernier f., privilège pour trois ans accordé à Toussaint du Bray le 28 septembre 1612. — (ARS., B.-L. 11471 et 11472-8°).

Cet important recueil, bien que reproduit par Paul Lacroix dans le t. I de ses *Ballets et mascarades de cour sous Henri IV et Louis XIII* (Genève et Turin, Gay, 1868-70, 6 vol. in-12), n'est pas suffisamment décrit par une notice sommaire du catalogue Soleinne (t. III, n° 3254) et quelques mots de Paul Lacroix au cours de sa réimpression.

Le volume débute par un avis du libraire au lecteur : « Toutes choses ont leur saison (amy Lecteur) aussi bien celles qui donnent de la recreation et du plaisir, comme celles qui apportent du profit et de l'utilité; je n'aurois pas meilleure grâce à te donner des Prières et des Meditations à Caresme-prenant, que t'offrir des Mascarades et des Ballets aux jours de Penitence, il faut faire les œuvres selon les temps, c'est pourquoy en attendant que je ramasse quelques pièces pour ce Caresme qui te puissent exciter à la devotion, je t'ay préparé un petit recueil de Ballets pour te faire rire pendant ces jours gras, si tu as le cœur porté à la danse. Reçoy-le donc de pareille affection que je te l'offre, et t'asseure que je mettray tousjours peine à recouvrer des pièces dignes de ton occupation, tant que tu feras estat de mon labeur. Adieu. » A la suite, on trouve la table du recueil qui contient dix pièces :

1. — *Le ballet de l'amour desarmé dancé devant monseigneur le Grand* (f. ã iij v°).

Trois strophes de six vers. — P. L., *l. c.*, p. 195.

2. — *Ballet des supleeurs* (f. aiiij).

Quatre strophes de six vers. — P. L., *l. c.*, p. 196.

3. — *Le ballet du courtisan* (p. 3).

P. L., *l. c.*, pp. 273-294. — Paul Lacroix déclare que ce ballet et le

suivant sont réimprimés par lui d'après une édition isolée, *Le ballet du courtisan et des matrones, Paris, chez Toussaint du Bray, s. d.*, le *Recueil* n'en donnant que des « extraits ». C'est assez singulier, puisque le texte de P. L. est conforme à celui du *Recueil*. D'ailleurs la présence d'un titre particulier à ces deux ballets, dans le *Recueil*, ne laisse-t-elle pas supposer que celui-ci a pour base une édition du *Ballet du courtisan et des Matrones*, la même peut-être que celle dont parle Paul Lacroix?

Le *Ballet du courtisan* fut édité séparément, la même année 1612, par Toussaint du Bray, avec privilège pour six ans en date du 28 mars 1612 (cf. M.-I. Polain, *Catal. du Musée Dobrée*, n° 388).

4. — *La Mascarade des Matrones* (p. 31).

P. L., *l. c.*, pp. 295-300.

4 *bis*. — *Le vray recit du Ballet des Matrones, par Lucine* (p. 39).

P. L., *l. c.*, pp. 300-303.

5. — *Récit du ballet des singes* (p. 43).

Quatre strophes de six vers. — P. L., *l. c.*, p. 197.

6. — *Le ballet des secretaires de Sainct-Innocent* (p. 45).

Quatre strophes de six vers. — P. L., *l. c.*, p. 198.

7. — *Pour le ballet des Gentils-hommes champestres habillez à l'antique* (p. 47).

Cinq strophes de six vers. — P. L., *l. c.*, p. 199.

8. — *Dessein du ballet de Monseigneur le duc de Vendosme* (p. 49).

P. L., *l. c.*, pp. 200-203. — C'est l'argument d'un ballet dansé à Paris les 17 et 18 janvier 1610, dont il existe une relation plus complète éditée à Paris, chez Jean de Heuqueville, s. d. (cf. M.-L. Polain, *Cat. du musée Dobrée*, n° 690) que P. L. réimprime tout au long pp. 239-269.

9. — *Recit du ballet de la foire S. Germain par un petit garçon* (p. 55).

P. L., *l. c.*, pp. 204-235.

10. — *Balet comique de la reyne* (p. 95).

Réimprimé par P. L., *l. c.*, pp. 17-85, d'après l'édition originale de 1582. Ce ballet est l'œuvre du violoniste Baltasari, dit Baltasar de Beaujoyeulx et de quelques collaborateurs (cf. Cat. Rothschild, II, n° 1445 ; — M.-L. Polain, *Cat. du musée Dobrée*, n° 389).

A la fin du recueil, on lit quatre strophes de huit vers adressées à M. de Malherbe : *Voilà des vers de nostre maistre...* Elles se trouvent seulement dans le *Recueil* de 1612, et Paul Lacroix les reproduit en pensant que leur présence indique une contribution de Malherbe au

Ballet comique de la Reyne — ce qui est inexact — sinon aux autres ballets du recueil — hypothèse préférable et que Paul Lacroix eût pu mieux soutenir en remarquant que les strophes de l'entrée des Amours, dans le *Ballet du courtisan* : *On ne void point de changements...*, sont signées *M.*

Tout ceci forme une suite des plus curieuses et le ballet de la foire Saint-Germain, comme celui du Courtisan, abonde en renseignements caractéristiques. Les ballets ne sont pas encore suffisamment connus ; une étude d'ensemble à leur sujet offrirait un attrait tout particulier.

L. L.

Flamette de l'amour d'Uranie. 1616.

FLAMETTE ‖ DE L'AMOVR ‖ d'Vranie, ‖ A, ‖ PHILON. ‖ [fleuron formé de deux cornes d'abondance liées ensemble] ‖ M. DC. XVI.

In-8, 64 ff. non ch., sign. A-G et † par 8. Le cahier † est intercalé entre Fij et Fiij. — (Ex. Yemeniz, cat. n° 3779.)

Ce très rare volume, composé de cent-cinquante sonnets, d'une *Préface poètique sur les Psalmes de la penitence de David*, de *Prières* diverses, de *Stances* et d'*Odes*, semble n'avoir jamais été décrit. L'auteur ne se nomme pas, mais les mots « à Philon » présentent sur le titre l'aspect d'une dédicace à un ami, et comme ce nom revient maintes fois dans le livre, comme on connaît un contemporain de ce nom, le poète François Philon, avocat à Lectoure, on peut penser que cette dédicace le concerne.

En 1640, à Agen, chez Jean Gayau, parurent les *Œuvres de Maistre François Philon* où l'on remarque des pièces liminaires signées JEAN D'ESCORBIAC, SEIGNEUR DE BAYONNETTE. Ce poète montalbanais, neveu de Du Bartas, avait publié en 1613 *La Christiade, ou Poeme sacré contenant l'histoire saincte du Prince de la vie* (cat. Rothschild, n° 821), volume dans lequel on retrouve le nom de Filon — c'est à dire Philon. Dans la *Christiade* comme dans la *Flamette*, un même sentiment religieux, une même facture se manifestent et donnent l'assurance que les deux volumes sont l'œuvre du même auteur, Jean d'Escorbiac[1].

L. L.

1. Cf. Haag, *France protestante*, 2e édit., t. VI, col. 67-70 ; — J. Andrieu, *Bibliogr. génér. de l'Agenais*, t. II, p. 198.

VARIÉTÉS

Guillaume Guerson musicien.

L'imprimeur parisien Guillaume Guerson de Villelongue n'est connu que par quatre petites pièces gothiques, sans date, portant son nom. F.-A.-G. Campbell qui, le premier, a signalé deux de ces plaquettes, la *Devote contemplation* et les *Noels tresexcelens*, et en a reproduit le texte dans le *Bulletin du Bibliophile Belge* (1856, t. XII, pp. 241 et ss.), en fixait approximativement la date entre 1530 et 1540. M. Émile Picot, dans le catalogue de la Bibliothèque James de Rothschild, où ces deux mêmes pièces figurent (t. I, nos 1015 et 1016) les a jugées plus anciennes et leur donne la date approximative de 1520. En 1897, j'ai signalé dans le *Bulletin du Bibliophile* (pp. 219-221) une association passagère de Guillaume Guerson avec Étienne Jehannot, dont on ne connaît pas d'éditions datées postérieures à 1497, et deux pièces d'archives d'après lesquelles l'époque de la mort de Guerson est localisée entre le 9 août 1502 et le 31 janvier 1503 (n. st.). A. Claudin, dans le tome II de l'*Histoire de l'Imprimerie*, n'a pas apporté de documents nouveaux, mais il reproduit (p. 247) le titre d'un *Ordinaire de Cysteaux*, imprimé, avec musique notée, par Estienne Jehannot en 1495 et portant les initiales J. G. qu'il interprète : *Jehannot* et *Guerson*.

Cette interprétation doit être exacte, car Guillaume Guerson était musicien et a composé un traité de musique : *Utilissimæ musicales regulæ* qui n'a pas eu moins de 8 éditions. Il est curieux que ce fait ait échappé jusqu'ici aux historiens de l'imprimerie, car les deux répertoires de Fétis, *Biographie universelle des Musiciens* (2e édit., t. IV, 1883) et d'Eitner, *Biogr.-Bibliographisches Quellen-Lexicon der Musiker...* (t. IV, 1901), contiennent chacun un article consacré au musicien Guillaume Guerson de Villelongue, avec la bibliographie des éditions de ses règles musicales. Il est vrai de dire que de ces huit éditions, dont Fétis a connu quatre, et Eitner sept, la première seule, imprimée sans date par Michel Tholoze, porte le nom de

l'auteur, les sept autres imprimées après sa mort, de 1509 à 1550, sont anonymes.

Voici le titre de l'édition de Michel Tholoze tel que le rapportent Fétis et Eitner :

Utilissimæ musicales regulæ cunctis summopere necessariæ plani cantus simplicis contrapuncti rerum factarum tonorum et artis accentuandi : tam exemplariter quam practice per magistrum Guillelmum Guersonum de Villalonga noviter compilatæ incipiunt feliciter. (Marque avec le nom : *Michiel Tholoze.*)

Il ne semble pas que l'identification de ce « Magister Guillelmus Guersonus de Villalonga » avec notre imprimeur qui signe : « Maistre Guillaume Guerson de Villelongue » puisse faire de doute. Ses relations avec Michel Tholoze sont connues d'autre part, car dans l'acte du 31 janvier 1503 (n. st.) dont il a été question plus haut, on voit les héritiers de Guillaume Guerson céder une rente, qui lui était due par Michel Tholoze, à l'imprimeur Durand Gerlier; ils étaient voisins, Guerson habitant au coin de la rue des Amandiers et de la rue des Sept-Voyes, et Tholoze, à quelques portes de là, à l'image Saint-Jean, rue des Amandiers. Enfin des cinq plaquettes au nom de Guerson, en y comprenant celle qui ne porte que l'initiale G, l'une est un recueil de Noëls, l'autre un livre de liturgie contenant du plain-chant; peut-être l'initiale G se retrouvera-t-elle sur d'autres livres à musique notée, dont l'impression aura été confiée à sa surveillance.

Fétis, et après lui Eitner, disent Guerson originaire de Longueville, bourg de Normandie, près de Dieppe, et Claudin suppose qu'il naquit à Villelongue, dans l'Ardèche. Nous ignorons si Fétis avait des documents pour fixer la naissance de Guerson à Longueville, en Normandie, mais nous savons que Claudin n'a fait qu'une hypothèse basée sur ce que ses héritiers habitaient le diocèse du Puy, et qu'il a cherché le Longueville ou le Villelongue le plus rapproché du Velay.

Voici la nomenclature des huit éditions connues des *Utilissimæ musicales regulæ* :

1. — (*Paris,*) *Michel Tholoze,* sans date. In-4°, 28 ff. n. ch.; goth.
(Fétis; — Bibl. de Bruxelles, d'après Eitner; — British Museum.)

2. — *Paris, François Regnault,* 1509. In-4°, 30 ff. n. ch.; goth.
(Fétis; — Bibl. de Bruxelles, d'après Eitner; — la bibl. Mazarine en a possédé un exemplaire actuellement en déficit.)

3. — *Paris, Geoffroy de Marnef et François Regnault,* 17 avril 1513. In-4°, 32 ff.; goth.
(Fétis; — Eitner, d'après un catal. de la libr. Rosenthal, 1888.)

4. — *Paris, François Regnault*, 1516.
(Vienne, Hofbibl, d'après Eitner, à l'art *Regnault* (*François*), qu'il considère ici comme étant l'auteur.)

5. — (*Paris,*) *Regnault Chaudière*, 30 août 1518. In-4°, 32 ff. (goth.?).
(Bibl. de Bologne, d'après Eitner.)

6. — *Paris, François Regnault*, 1526. In-4°; goth.; impr. rouge et noire.
(Brunet, V, 1022, d'après le catal. de M. de Koudelka, n° 127.)

7. — *Lyon, Jacques Moderne*, 1540. In-4°, sign. A-K. (goth.?).
(Bibl. de Bologne, d'après Eitner, et Rome, Bibl. dell'Acad. S. Cecilia, d'après le même, à l'art. *Regulæ*.)

8. — *Paris, Jérôme et Denyse de Marnef*, 1550. In-4°; goth.
(Fétis; — Bibl. de Bruxelles, d'après Eitner.)

Fétis, à l'article *Marnef* (*Godefroid*), remarque que le plain-chant est gravé sur bois dans l'édition de Tholoze, tandis que dans celle de Regnault, 1509, il est en caractères mobiles avec les signes des ligatures, et que ce même caractère, qui est employé aussi dans l'édition de Marnef, 1513, avait déjà servi à l'édition de l'*Enchiridion musices* de Nicolas Wollic [Volcyre de Sérouville], imprimée par Jean Petit en 1508. (Il veut parler sans doute de l'édition de l'*Enchiridion* de 1509, car à l'article *Wollic* il n'en cite aucune de 1508; l'imprimeur n'est pas Jean Petit, mais Wolfgang Hopyl.)

PH. R.

A propos de Me Guillaume : Le Nouveau Panurge.

Nous avons reçu cette lettre de notre ami M. Jacques Boulenger :

« Ne serait-il pas intéressant de relever aussi les pamphlets et opuscules où paraît Maître Guillaume ? A cet effet permettez-moi de vous signaler :

LE || NOUVEAU PANURGE || Auec sa navigation en l'Isle Imaginaire ; || son rajeunissement en icelle, & le || voyage que fit son esprit en || l'autre monde pendant le || rajeunissement de || son corps. || ENSEMBLE || Vne exacte observation des merueilles par luy || veuës : tant en l'vn que l'autre monde. || [Fleuron typographique] || *A LA ROCHELLE*, || Par MICHEL GAILLARD. || Auec Priuilège. [s. d.]

In-12, 7 fnc., 291 pp. chiffrées, 4 fnc. pour la Table (Bibliothèque nationale Rés. Y² 2155).

Il y a deux autres éditions : l'une donnée à Lyon, en 1615, in-16, citée par Brunet; l'autre, à Lyon encore, mais en 1616, que vous avez à l'Arsenal.

L'ouvrage n'est pas bien rare, je le crains, car il n'est pas non plus bien charmant. C'est un pamphlet catholique qui mériterait, si j'ose dire, d'être protestant. J'ajoute qu'il est sournois, car il commence par une histoire assez bonne : c'est le voyage de Panurge à l'Isle imaginaire. Là, on ne trouve que des hommes : pour se reproduire ceux-ci n'ont pas besoin de femmes — mais que dis-je ! ils ne cherchent pas à se reproduire (grâce à Dieu) : ils se bornent à se rajeunir. Lorsque l'un d'eux est devenu caduc, on le conduit au palais de Saint-Borondon, où, après l'avoir endormi en lui faisant avaler une coupe de malvoisie, et anesthésié au moyen d'une certaine huile, on lui introduit dans l'estomac du musc attaché par une ficelle; les esprits aiment le musc, comme chacun sait : c'est pourquoi l'âme du patient saute sur celui qu'on lui offre; et l'on n'a plus qu'a tirer la ficelle. Ainsi pêchée à la ligne, l'âme est mise en lieu sûr : le corps est désossé, pétri, etc.; après quoi, on lui souffle à nouveau son âme, par un entonnoir fixé dans quelque trou que je ne spécifierai pas. Et la farce est jouée.

Aux Enfers, Panurge rencontre Maître Guillaume à qui il demande des nouvelles du roi Henri, son bon ami. Le roi vient justement de recevoir des lettres de Marie de Médicis qui lui ont donné « quelque fascherie » (pp. 280-284).

J'ai étudié ce *Nouveau Panurge* dans la *Revue des Études rabelaisiennes* en 1904 (t. III, p. 408-431) et identifié les ministres huguenots qui y sont cités ou à qui il est fait allusion. Il a été composé en 1612 et 1613, à ce que je crois; et l'édition sans date en est donc de 1613, 1614 ou 1615. Quant au nom de l'auteur, il est peut-être dans les trois derniers mots du quatrain final, qui sont en italique sur l'original :

Quatrain à la louange de Panurge.

On n'entend de ta voix qu'une douce harmonie,
Panurge, le mignon du Lygien troupeau,
Ce tiltre aussi t'est deu, car du besson coupeau
Tu beus avec les flots le *Parler d'Vranie.*

JACQUES BOULENGER. »

Pour aider à connaître l'auteur du *Nouveau Panurge*, ajoutons que l'anagramme PARLER D'VRANIE pourrait donner PIERRE ARNAVLD, et que la dédicace de la *Suite du Nouveau Panurge* est datée « De Beaucaire, le 22 juillet 1623 ».

L. L.

Le Gérant : PAUL CHAPONNIÈRE.

INDEX

DU TOME PREMIER

A B C D des Chrestiens, Rouen, J. Petit, 1599. 7
ABLEIGES (Jacques d'). 411-420
ADAMAN, *La Phisionomie*, P., Guillard, 1556. 102-104
A Diane ou Ange, anagr. 38
AILLY (Hector d'), évêque et comte de Toul. 200
ALDE MANUCE, impr. à Venise. 67, 72, 114
ALEXANDRE (Nicolas), libr. à Paris. 324, 339
ALEXANDRIA (Thomaso d'), impr. à Venise. 72
ALLARD (Marcellin), *La Gazette*, P., Chevallier, 1605. 187
ALLIOT (Gervais), libr. à Paris. 220
AMELIN (Jean de). 104-107
— *Hymne à la louange de Mgr. le duc de Guyse*, P., Morel, 1558. 107
ANACRÉON. 41
ANCELIN (Thibaud), libr. à Lyon. 220
ANCRE (Maréchal d'). 276 n., 327, 328, 329, 338
ANGE (frère). 333
ANGENNES (comtesse d'). 349
ANGOULEVENT. 267, 268, 271, 273, 334
ANGUILBERT (Theobald), *Mensa philosophica*, P., Fr. Regnault, 1509. 100, 101
ANNE D'AUTRICHE. 217
Anti-Coton (L'). 10, 318, 319
Antiperistase ou contraires différences d'amour, P., Du Brueil, 1603. 180-186
Apologie pour la Foy Chrestienne contre les Erreurs contenues au petit livre de Messire George, seigneur de Halevin, P., G. Tory, 1531. 207
APULÉE. 342-344
ARC (Jeanne d'). 157
ARENA (Ant. de). 140-144, 153
ARETINO (Leonardo). 164
ARGENSON. 126
ARIOSTE. 303
ARISTOTE. 2
— *Les Œconomiques*, P., Wechel, 1532. 209
ARNAULD (Pierre). 452
ARNOULLET (Olivier), libr. à Lyon. 75 n., 370
ASTROPHILE LE ROUPIEUX, *Grandes et récréatives pronostications*, s. l. n. d. 114
ATTAIGNANT (Pierre), impr. à Paris. 375, 376
AUBERT (Esprit). 48 n.
AUGUILBERT. — cf. ANGUILBERT.
AUMALE (d'). — cf. BRESZEY.
AUVRAY (Jean). 197
B*** (de). 109
BACQUENOIS (Nicolas), impr. à Lyon. 234 n.
BADE (Josse), impr. à Paris. 100 n., 343
BAILLEUL (le président de). 130 n.
Baillieux des ordures du Monde (Les). 195
BALDACHINO (Filippo), *Fortuna*, Toscolano, Paganini, 1522. 61
BALLARD (Robert), libr. à Paris. 220
BALTASARI. 447
BALZAC. 339
BANDELLO. 294, 308
BAPTISTA DA SESSA, impr. à Venise. 73
BARBANA (le P.), abbé du Mont-des-Anges. 341
BARDOUILLET (Florimonde). 118
BARENTIN, juge. 130 n.

Barricat (Eustache), libr. à Lyon. 263 n.
Barry. 115
Basin (Nicolas), libr. à Paris. 202
Bataille (P.), Beaunois. 102
Bauche, libr. à Paris. 349
Baudouin (Pierre), impr. à Paris. 342
Baudouyn (Nic). 119
Bauffes (Jean). 417
Bauzonnet, relieur. 146
Beaujoyeulx (Balth. de). 447
Beaulieu (Eustorg de). 376
Beaumont (Christofle de Harlay, comte de). 21-30
Beaunis de Chanteraine (Pierre). 122
Beauvais-Nangis (de). 217
Belio (Bonaventure), libr. à Rouen. 4
Belleau (Remy). 41
Belleforest (Fr. de). 294, 308
Bellièvre (Claude). 66
Bellone (Etienne). 12
Bembo (P.). *Gli Asolani*, Venise, Paganini, 1515. 56
— *id.*, Bologne, Fr. da Bologna, 1516. 69
Bénigne de Gênes (le P.), général de l'ordre de Saint-François. 320
Berger (Jean) — cf. Bergier.
Bergier (Jean), sieur de Saint-Clément. 304-307, 308
Béroalde (Philippe). 342-344
Bertault (Pierre), libr. à Paris. 43 n.
Bertaut (Jean), évêque de Sées. 218, 220
Besongne (Jacques), libr. à Rouen. 82 n., 327
Bessin (Jean), libr. à Paris. 218
Bible historiée, P., Vérard, s. d. 20
Bichon (Guillaume), libr. à Paris. 290, 293
Billard, bouffon. 336
Biron (maréchal de). 107
Biscontina (Hipolita). 220
Blanchard. 230
Blanchet, ministre. 309
Blason des fleurs, P., Menier, 1614. 35 n.
Blois (Mlle de). 231
Blosset (Jean). 431
Bluet d'Arbères. 272 n.
Boaistuau. 294
Bocage (Adrien), prêtre. 7
Boccace. 303
— *Laberinto d'amore*, Venise, Paganini, s. d. 57
— *id.*, Venise, Paganini, 1516. 58
— *id.*, Bologne, Fr. da Bologna, 1516. 69
Bochetel (Guillaume). 204
Boèce. *De philosophiae consolatione*, s. l., Paganini, s. d. 62
Boesset (Antoine). 220
Boisset (Nic.), impr. à Paris. 118
Boissy. 178 n.
« (de), sieur de Neufville. 292
Bonfons (Nicolas), libr. à Paris. 210
Bonhomme (Jacques). 121, 321
Bonnisi, financier. 336
Borgia (Lucrèce). 56, 69
Bossozel (Guillaume), impr. à Paris. 205
Bouchet (Pierre), Rochelois. 203
Bougler (Pierre). 82 n.
Bouillerot (Joseph), impr. à Paris. 216
Boullent (Raullin), libr. à Rouen. 4
Bourbon (Charles, cardinal de). 270, 271, 316
Bourgeoise desbauchée (La), Paris, Nic. Rousset, 1610. 10, 78-86
Bourriquant (Fleury), libr. à Paris. 12 n., 221, 317, 329
Boutiller (Toussaint), libr. à Paris. 216
Boutillier (Jean). 413, 414, 415
Bouton (Charles). 49
Bouvet (Denis), libr. à Rouen. 4
« (Louis), libr. à Rouen. 1
Boyer (Philbert), procureur au Parlement de Paris. 43, 211-212
— *Premier livre des décisions de pratique*, P., Le Mangnier, 1582. 211
Brancas (duchesse de). 349, 350
Bray (Françoise de). 415
Breszey (Louise de), duchesse d'Aumale. 102
Breyet (Lucas), libr. à Paris. 220
Briand (François). 382 n.
Brie (Jean de), libr. à Paris. 340, 341
Broglie (de). 126, 127
Brunet (Jean), libr. à Paris. 121
Bruscambille. 267
Brusquet. 267, 272
Buckingham (duc de). 217
Bugnet (Baptiste). 180-186
— *Déclaration*, Genève, 1604. 185

BURCHIELLO. 72
BURE (G. de), libr. à Paris. 351
BURGES (Jehan), libr. à Rouen. 128
« (Nicolas de), libr. à Rouen. 2
BUSSY-RABUTIN. 139
Cabinet des Muses (Le), Rouen, R. du Petit-Val, 1619. 167
CALDERINUS. 343
CANDALE (comte de). 248 n.
CARLEIL (comte de). 218
CARRAN (messire). 306
CARTIER. 358
CASTAÑEDA. 222
CASTELLIUS (Joannes), de Vire. 341, 342
CATULLE, *Opera*, Venise, Paganini, 1516. 58
Cavalier passant (Le), suivant la Gazette, Lyon, Cl. Larjot, 1609. 195
CAVEILLER (Étienne), impr. à Paris. 437, 439
CAZOTTE. 88, 89
C. CASS., init. 293
CENAMI, financier. 336
Cent Nouvelles Nouvelles (Les). 254-263
Cercle d'amour (Le), Rouen, Sebire, 1544. 3
CHABAT. 130
CHABOT (Philippe), amiral de France, 49
Champion des Dames (Le). 158 n.
CHAMPREPUS (Jacques de). 10
CHAPPELLAIN (C.), impr. à Paris. 10
CHAPPELLET (Claude), libr. à Paris. 44, 120
CHARNIZAY (René de Menou, seigneur de). 364-368
CHARONDAS LE CARON. 441
CHASTEAUBRUN (P. de). 292, 295
CHATEAUBRIAND, *Les Martyrs*. 296-299
« (Lucile de). 298-299
CHAUDIÈRE (Regnault), libr. à Paris. 451
CHAUSSARD (Barnabé), libr. à Lyon. 162, 371
CHAUSSE (Jean), docteur aux droits. 292
CHAUVEAU, peintre. 132
CHERIOT (Antoine), libr. à Paris. 329
CHEVALIER (Pierre), libr. à Paris. 10, 119, 187, 355
CHICOT. 267, 271, 314
CHILLAC (Timothée de). 220
CHIQUELLE (Jean), libr. à Paris. 334
CHOLIÈRES (le seigneur de). 37-49, 188
cf. DAGONEAU (Jean).
CHOLLIER. 37
Chronique du roy Charles VIII, P., G. Philippe, s. d. 99
Chroniques de France, P., Vérard, 1493. 18
CHUPIN (Pierre), impr. à Paris. 209
CICÉRON, *Epistolæ familiares*, Bologne. Fr. da Bologna, 1516. 69
— *Officiorum libri III*, Venise, Paganini, 1515. 57, 66
— *Utraque rhetorica*, s. l., Paganini. 1521. 61
CLAVASIO (fr. Ang. de), *Summa angelica*, Venise, Paganini, 1491 51
COIGNÉE DE BOURRON (sieur de). 168
COLIGNY (Maurice de). 32
COLIN (Jacques), abbé de Saint-Ambroise de Bourges. 237
COLINES (Simon de), impr. à Paris. 71, 72, 75, 76, 342
COLLETET (Guillaume). 220
COLOMB (Fernand). 369
Como un rustico labrador astucioso con consejo de su mujer engano a unos mercaderes, s. d. 300-301
Complainte de la rivière de Seine. 97
— *faite pour madame Marguerite Archiduchesse d'Austriche*, Anvers, Voosterman, 1531. 207
Comptes du monde adventureux. 307
CONDÉ (princesse de). 348
Confirmation des grans Previleges et Ordonnances donnees... aux seigneurs, Bourgeoys et habitans de la Ville de Paris, 13 sept. 1531. 206
CONSTANTIN (Antoine), libraire à Lyon. 233 n.
CONTY (Princesse de). 218, 281, 331, 350
COQUEREL (Nicolas de). 313 n.
CORBIN (Martin), libr. à Lyon. 326
CORDOUX (Perrine). 270
CORNEILLE (Thomas). 231
CORNELIO (Francesco), procurateur de Saint-Marc. 52
CORROZET (Gilles), libr. à Paris. 234 n.
« (Jean), libr. à Paris. 368 n.
Cosmographia Pii Papæ in Asiae et Europæ eleganti descriptione... P., H. Estienne, 1509. 340
COSTÉ (Louis), libr. à Rouen. 170

COTTON (le P.). 120
COURBÉ (Aug.), libr. à Paris. 357
Couriers (Les), ou suitte de la Gazette [1609]. 189
COUSTURIER (Abraham), libr. à Rouen. 170, 221
CRAMAIL (Adrien de Montluc, comte de). 352-359
— *Les pensées du solitaire*, P., Courbé, 1630. 357
CRESCIUS (Nic.). 62
CRESPIN (Jean, dit du Quarre), impr. à Lyon. 205
DAGONEAU (Jean). 39-49
cf. CHOLIÈRES (le seigneur de).
— *Réveil des chrestiens*, Reims, Foigny, 1597. 44, 45
— *id.*, Toul, S. Martel, 1618. 44
— *Susanna Danielica*, P. 1611. 44
DALLIER (veuve Jean), libr. à Paris. 110
DANTE. 70 n.
— l. s., Paganini. 63, 64
DARDANO (Bernardino). 203
DARÉ (Thomas), libr. à Rouen. 9
DAUBUS (Charles), av. à Auxerre. 293
DAVIDTS, libr. à Paris. 349
DEBÈS, doreur. 146
DELAGUETTE, libr. à Paris. 350
DELRIO (Mart.). 222, 223
DEMEN (Henry), libr. à Cologne. 34
DENISOT (Nicolas). 372
Deploration de Venus sur la mort du bel Adonis, Lyon, Tournes, 1545. 234
DES AUTELS (Guillaume). 233 n.
DESENNE, libr. à Paris. 226
DES ESSARDS (Mlle). 21-30
« (François), sieur de Santour. 21
DES GOUTTES (Jean). 303
DES JARDINS (Mlle). 34
DESPÉRIERS (Bonaventure). 210, 211, 233 n., 237, 263
DESPINELLE. 22
DESPORTES (Ph.). 167, 216, 218
DESROCHES (Clément). 292, 293
DES RUES (François). 11
DESVALLÉES. 332
DES VIETTES (sieur). 122
DES VIGNES (Jean). 115
DES YVETEAUX. 22, 23
DEYMET, ministre. 121
DIDEROT. *Exemple singulier de la vengeance d'une femme*, Londres, 1793. 226-227
DIDEROT. *Jacques le Fataliste*. 226-227
DIDIER (François), libr. à Lyon. 35
Discours du voyage de Constantinople, P., 1546. 234, 236, 241
— *modernes et facetieux*, Lyon, Michel 1572. 304-307
— *prodigieux et véritable d'une fille de chambre, laquelle a produit un monstre après avoir eu la compagnie d'un singe en la ville de Messine*, Rouen, s. d., 220-223
— *sur le droict annuel* (vers 1615). 123
Docteur en Malice, Maistre Regnard (Le)... Rouen, Dugort, 1550. 4
DODUN. 126
DOLET (Étienne), libr. à Lyon. 203
DONATI (Alessandro). 223
« (Lupo). 220
DORAY-LONGRAIS (J. P.). 226
DRAGUIGNAN (Jean), seigneur de Rioms. 154
DU BELLAY (Joachim). 233 n.
DUBOIS (cardinal). 126
DUBOIS (Magdeleine). 130
DU BOSQUET (Ant.), professeur en lois. 153 n., 160
« (Jean), notaire à Valréas. 153 n.
DU BRAY (Toussaint), libr. à Paris. 446
DU BRAYET (veuve Jean), libr. à Paris. 82 n.
DU BREUIL (Guillaume). 412 n., 415
DU BRUEIL (Antoine), impr. à Paris. 12, 121, 180, 181, 366
DU BUISSON, baron de Grannas 213
DU CARROY, libr. à Paris. 120
DUCHESNE (Nic.-Bon.), libr. à Paris. 171-179
DU COIGNET (Pierre). 318-319
DU CROS (Romannet). 307
DUGORT (Robert et Jean), libr. à Rouen. 3, 4
DU GUILLET (Pernette). 233 n.
DU LIÈGE (Jehan), libr. à Tours. 228
DU MARCHÉ (J.), avocat à Paris. 292
DU MEX (Jeanne). 39, 41
DU MOULIN (René). 363
Dung vray zele, dev. 205
DU PERRIER (Ant.), sieur de la Salargue. 220
DU PERRON (cardinal). 276, 279
DU PETIT VAL (Raphaël), libr. à Rouen. 37, 166-170

Du Pont. 115
Du Pont-Alletz (Jean). 117
Du Pré (Denis), libr. à Paris. 287 n.
« (Galliot), libr. à Paris. 421
423 n., 424, 426, 434, 443, 444
Du Premierfait (Laurent). 303
Du Puy (Pierre). 267
Du Roc Sort Manne, anagr. 307
Du Saix (Ant.). 74-77
— *Petitz fatras d'ung apprentis*, P., S. de Colines, 1537. 76
Du Tillet, rapporteur au Parlement de Paris. 130 n.
Du Tronchet (Étienne). 113, 213-214
Du Val (Pierre). 4
Du Verdier (Ant.). 113, 212-214
Dyel, chanoine à Rouen. 2
Ebrard. 73
Effiat (maréchal d'). 332
Élisabeth de France. 217
En flourissant, dev. 2 n.
En heur content se dit, anagr. 113
Entrée de la Royne faicte... à Lyon, le 27 mai 1533, Lyon, Crespin. 205
— *de monseigneur le Daulphin... à Lyon*, le 26 mai 1533. 205
Entrées de la reyne et de monseigneur le daulphin... faictes à Rouen en l'an 1531, Rouen, Gaultier. 205
Epistre de l'empereur Julian, P., F. Morel, 1610. 114
Escole des filles (L'), 1655, etc. 131-133
Escorbiac (Jean d'), seigneur de Bayonnette. 448
Escraignes dijonnoises (Les), Lyon, Th. Soubron, 1592. 213
Eslite ou recueil des chansons amoureuses, Rouen, Ferrant, 1619. 117
Espoir faict endurer, dev. 209
Esternod (d'). 338
Estienne (Henri), impr. à Paris. 340, 341
« (Robert), impr. à Paris. 71, 72
Estoc (Antoine), libr. à Paris. 268
Etablissement de l'ordre de la Tabatière. 231-232
Extraict de Parlement. cf. *Confirmation des grans Previleges*.
Fable du faux cuyder (La), Lyon, J. de Tournes, 1547. 233-243
Fabri (Pierre). 74
Failly (Guichard), libr. à Lyon. 325
Farissier (messire). 307
Fayet, juge. 130 n.
Ferrant (David), impr. à Rouen. 117
Flamette de l'amour d'Uranie, 1616. 448
Fléau d'Aristogiton, P., Rousselet, 1610, 120
Fleur des Noelz [Lyon, 1535]. 369-404
Fleury (Jean). 164
Flonte (Charles de). 8
Flore (Jeanne). 256 n.
Foigny (veuve Jean de), libr. à Reims. 45
Foix-Carmain (Jeanne de). 354
« (Odet de). 354
Folengo. 52
— *Histoire macaronique de Merlin Coccaie*. 230-231
Fontaine (Charles). 233 n.
Forcadel (Étienne). 233 n.
Forget (Nic.), impr. à Lyon. 114
« (Jacques), libr. à Lyon. 334
Forsais. 353
Fouquet, marquis de la Varenne. 270, 312
F. Palm. S., init. 44
Francesco da Bologna, impr. à Bologne. 67-71
François Ier. 237, 270
Fregose. *Cerva bianca*, Venise, Paganini, 1516. 58
Freluquin (le capitaine). 339
Frezon, juge. 130 n.
F. S. F., init. 211
Gaillard (Michel), impr. à La Rochelle. 451
Gamon (Christ. de). 13 n.
Ganay (Germain de), évêque de Cahors. 340
Gandouin (Pierre), libr. à Paris. 348
Garasse (le P.). 246 n., 249 n.
Garnier (Claude). 215-220
— *Allegresse publique*, 1625. 217
— *A M. de Luynes*, s. l. n. d. 219
— *Ariadne (L') de Nonnus*, 1605. 215
— *Cantique de la nativité de J. C.* S. l. n. d. 218
— *Comparaison de Louys le Victorieux avec Alexandre le Grand*, s. l. n. d. 219
— *Comparaisons royales*, P., Bessin, 1627. 218.
— *Discours sur la paix de Sedan* P., Boutiller, 1660. 216

GARNIER. *Dithyrambes pour la convalescence du Roy*, s. l. n. d. 219
— *Election de beauté* s. l. n d. 218
— *Jugement de Glauque* s. l. n. d. 219
— *Libre discours sur les misères du temps présent*, P., Millot, 1615. 217
— *Maladie et guarison de la Reyne treschrestienne Anne d'Austriche*, P., Ramier, 1620. 217
— *May (Le) de Paris au Roy*, 1624. 217
— *Odes sur la majorité du Roy*, P., Bouillerot, 1614. 216
— *Panegyrique à Mgr. Claude de Lorraine*, P., Martin, 1624. 217
— *Panegyrique sur la feste... de la naissance... de Louis XIII*, P., Saugrain, 1618. 217
— *Prosopopee de Ph. Desportes* S. l. n. d. 218
— *Satyrique François* (Le) 1623. 219
— *Tombeau de Mgr. frère du Roy*, P., Le Bouc, 1612. 216
— *Vie de Sainte Marguerite*, P., Le Bègue, 1606. 216
GAUDART, juge. 130 n.
GAUDET D'ARRAS. 92, 93
GAULTIER (Jacques). 119
« (Raulin), impr. à Rouen. 205
GAYAU (Jean), libr. à Agen. 448
Gazette (La), 1609. 10, 78, 187-197
G. D. B., init. 109
GÉNEBRARD. 310
GEORGE (messire), seigneur de Haleuin. 207
GERLIER (Durand), impr. à Paris. 450
GIBIER (Éloi), impr. à Orléans. 111
GIRAULT (François), impr. à Paris. 234 n.
GŒTHE. 344
GONNIN (maître). 324
GONZAGUE (Isabelle de), duchesse de Mantoue. 60
Grand Coutumier de France, 1514-1539-1598-1868. 411-445
Grande et universelle pronostication de maistre Josselin Croque-lardon, P., Mestais, 1628. 223-225
— *préférence et advantage des petits hommes sur les grands*, Lyon, 1611. 114
— *Victoire du tresillustre Roy de Poloine contre Vayevode duc de Muldavie*, P., Wechel, 1531. 208
GRANJON (Jean), libr. à Paris. 341
GRAVERY (Claude). 165 n.
GRIFFI DA BOLOGNA (Francesco). 67-71
GROMORS (Pierre), impr. à Paris. 206
GROS-GUILLAUME. 267, 269, 283
GRUGET (Fr.). 111
GODEFROY, rapporteur au Parlement de Rouen. 7
GUAI (Joh.-Jac.). 18
GUARINUS, prédicateur. 320 n.
GUÉRIN (fr.). 246 n.
« (Robert). 283
GUERSON DE VILLELONGUE (Guillaume), impr. à Paris. 449-451
— *Utilissimæ musicales regulæ*. 449-451
GUIDE (Philibert Hégémon). 3 n.
GUILLARD (Guillaume), libr.-impr. à Paris. 102
GUILLAUME (le jeune). 267, 269, 283
— *Pétard d'éloquence de* —, 1621. 283 n.
GUILLAUME (maître). 122, 192, 264-284, 309-339, 451
— *Advis de — à Sa Sainteté*, 1607. 313
— *Advis de — nouvellement retourné de l'autre monde sur le sujet de l'Anticoton*, 1611. 319
— *Almanach des abuses de ce temps*, P., Alexandre, 1615. 324
— *Alphabet moral de* —, Lyon, Failly, 1616. 325
— *Articles des cayers généraux de France présentées par — aux Estats*, s. d. 322
— *Bigarrures de — envoyées à Mme Mathurine sur le temps qui court*, 1620. 336
— *Boutade de — contre les tiltres du roy d'Angleterre*, 1610. 314
— *Commandements de* —. 312
— *Consolation des malcontens par* —, P., Ménier, 1614. 317
— *Conversation de — avec la princesse de Conty aux Champs-Elysées*, P., Maillet, 1631. 331
— *Descente du marquis d'Ancre aux enfers, son combat et sa rencontre avec* —, P., Saugrin, 1617. 327
— *Discours de — et de Jacques Bonhomme sur la défaicte de 35 poulles*, 1614. 321
— *Discours faict par — en revenant de l'autre monde*, 1609. 333

GUILLAUME. *Discours nouveau de la grande science des femmes trouvée dans un des sabots de —*, 1622. 336
— *Epitaphe de F. Ange.* 333
— *Estreines de —*, 1612. 336
— *Extaze propinatoire de — en l'honneur de Caresme prenant*, s. d. 337
— *Grand triomphe de — sur les affaires de ce temps*, Rouen, Besongne, 1617. 327
— *Guerre de Charron et de Misoquin voulant passer l'Acheron par Force*, P., Cheriot, 1618. 329
— *Inventaire des livres trouvez en la bibliothèque de —*, 1605. 311
— *Lettre de — envoyée à Messieurs les Parisiens*, P., Perrin, 1617. 328
— *Lettre de — envoyée de l'autre Monde*, P., Millot, 1615. 324
— *Maladie de — morfondu au voyage de l'autre monde*, P., Bourriquant, 1612. 317
— *Merveilleuses aventures de — en son grand voyage des Indes*, Lyon, Corbin, 1610. 326
— *Metempsicose ou seconde vie de — au monde*, 1625. 331
— *au M. d'Ancre*, 1616. 327
— *ou le disputeur*, Amsterdam, 1781. 338
— *rendu soldat par nécessité, depuis le bruit de la guerre*, s. d., 320
— *Nouvelle Lune de —*, 1614. 323
— *Passe-temps de —*, 1611. 318
— *Permission octroyée par lettres de S. M. au capitaine Marchant*, 1609. 333
— *Plaisant et facetieux discours de la partie du jeu de Paulme entre — et le grand Turc*, Lyon, Forget, 1613. 334
— *Pourmenades de — par les cinq chambres du Palais*, 1607. 334
— *Procez et jugement dernier entre les mal-contans et Jacques Bonhomme*, s. d. 321
— *Regrets lamentables de — sur l'assassinat du grand Henri IIII*, Lyon, Jardet, 1611. 315
— *Rencontre de — et un messager de fortune parlant des affaires de ce temps*, 1620. 319
— *Rencontre de M. le Maréchal d'Effiat et de M. de Marillac aux Champs-Elyzées*, 1632. 332
— *Rencontre merveilleuse de Piedaigrette avec — revenant des Champs-Elyzées*, 1606. 336
— *Response de — au soldat françois*, 1604. 310
— *Responce et réprimande de — sur la malfaçon du fléau des putains*, P., Le Febvre, 1612. 337
— *Resveil de — aux bruits de ce temps*, 1614. 122, 326
— *Retour de la paix...*, Lyon, Thevenet, 1617. 329
— *Retour du dernier voyage de — de l'autre monde*, 1624. 331
— *Révélation de — estant une nuit au grand couvent des Cordeliers de Paris*, s. d. 320
— *Satisfaction de — au soldat françois*, 1605. 311
— *Satyre de —*, 1614, s. d. 338
— *Sentence arbitrale de — sur les différends qui courent*, 1614. 322
— *Songe de — avec un récit général de tout ce qui s'est passé dans Montauban*, 1622. 330
— *Songe ou méditations de — sur les affaires de ce temps*, 1622. 330
— *Suite des rencontres de — en l'autre monde*, P., Ramier, [1619]. 314
— *Tableau des ambiteux de la Cour*, 1622. 338
— *Testament et dernière volonté de —*, P., Chiquelle, 1609. 334
— *Tombeau de l'Anticoton mis à mort par — sur la dispute de leurs escrits*, P., Menier, 1611. 319
— *Triomphe de — contre la victoire du soy disant Soldat François*, 1606. 311
— *Voyage de — en l'autre monde vers Henry le Grand*, P., 1612. 315
— *Voyage de — touchant le marquis d'Ancre*, P., Sara, 1617. 328
GUILLAUME DE TYR. 288 n.
GUILLEBAUD (le P.). 249 n.
GUILLEMOT (Mathieu), libr. à Paris. 308
« (Veuve M.), libr. à Paris. 11, 367 n., 368 n.
GUYS, libraire à Paris. 174
GUYSE (Claude de), abbé de Cluny. 40
« (duc de). 107, 311

HABANC (Vérité). *Nouvelles histoires tant tragiques que comiques*, P., Guillemot, 1585. 308-309
HALARY. 115
HALEUIN (messire George, seigneur de). 207
HAMELIN (Jean de). — cf. AMELIN
HAMILLON (Nicolas), impr. à Rouen. 8 n.
HARLAY (Charlotte de). 21
« (Christofle de), comte de Beaumont. 21-30
« (Louise Françoise de). 348
HARPINEAU. — cf. HERPINOT.
HAVARD (Martin), impr. à Lyon. 95
H. C., init. 12
HÉLOT. 132
HENNEBENNE (Mme). 89
HENRI II. 104
HENRI IV. 21-39, 273, 325
HEROET (Antoine). 234, 237
HERPINOT. 115-119
HEUQUEVILLE (Jean de), libr. à Paris. 447
Heures perdues de R. D. M., cavalier françois, 1615. 360-368
H. G., init. 8
HIGMAN (Nicolas), impr. à Paris. 431
Histoire d'Isménie et d'Agésilan, Cologne, Demen, 1668. 31-36
HOL (Robert). 148-151
HONGOT (Jean) ou HONGONT, libr. à Paris. 340-342
HOOCHSTRATEN (Michel), impr. à Anvers. 209
HOPYL (Wolfgang), impr. à Paris. 451
HORACE. *Poemata*, s. l., Paganini, 1521. 61
HOUDETOT (Mme d'). 351
HOUIC (Ant.), libr. à Paris. 113
HOUZÉ (Jean), libr. à Paris. 441
HUBY (François), libr. à Paris. 363
HYLAIRE (Laurent), impr. à Lyon. 155
IMBERT (Gérard), Condomois. 102
In Lodoicæ Regis Matris mortem, Epitaphia Latina et Gallica, 17 oct. 1531, P., G. Tory. 204
Institutiones imperiales, Toscolano, Paganini, 1525. 63
JANNEQUIN (Clément). 376
JANOT (Denis), libr. à Paris. 128, 204, 205, 206, 209 n., 236, 432, 436
JARDET (Claude), libr. à Lyon. 315
J. C., init. 10
J. D. CL., init. 44
J. D. M., init. 308
JEAN DE STRASBOURG, impr. à Paris. 340, 342
JEHANNOT (Étienne), impr. à Paris. 96, 449
« (Jean). 429
J. G. R., init. 44
JOALIN, libr. à Paris. 120
JOSÈPHE, *Bataille judaïque*, P., Vérard, 1492. 16
JOSSELIN CROQUE-LARDON. 223
Jostobole de ce temps (Le). 1624. 115
JOUBERT (Nicolas). 267
cf. ANGOULEVENT.
JOUSSERAND (Nicole de). 364
JOYEUSE (Henri de). 333
Joyeuses aventures (Les). 210-211, 263, 301-302
— *narrations*, Lyon, 1557 et 1596. 303-304
JULIEN, empereur. 111
JUNTES, impr. à Florence. 72
JUSTE (François), libr. à Lyon. 113
JUVÉNAL. 66
KEES (Thomas), impr. à Paris. 100 n.
KERVER (Jacques), impr. à Paris. 6, 44
KLEINHANS, relieur. 146
LA BORDE (Mme de). 351
LA BORDERIE. 234
LA CARRIÈRE (Guillaume). 118
LADAM (Nicaise), dit le Songeur. 208
LA FAYE (Ant. de). 107 n.
LAFFEMAS. 283 n.
LA FORCE. 126
LA GENESTE (sieur de). 281 n.
LA HARPE. 74
LA HAYE (Mlle de). 21-30
L'ALLEMAND (Richard et Jean), impr. à Rouen. 3, 5, 6
LA LORNIÈRE (de). 309
LA MARTELIÈRE (Pierre de). 12
LAMBANY (Jean), impr. à Lyon. 154 n. 155
LA MONNOYE (Bernard de). 99-101
LA MOTTE ROULLANT (seigneur de). 210, 254-263, 302
— *Fascétieux devitz*, P., Réal, 1549. 254-263
Lancelot du Lac, P., Vérard, 1494. 18
LANFREDINUS (Ant.), Florentin. 62
L'ANGELIER (Arnoul), libr. à Paris. 233 n., 234 n., 439

L'ANGELIER (Charles). 203, 439, 440
L'ANGLOIS, relieur à Rouen. 9
LA PLACE (Pierre de), impr. à Cologne. 108, 129
LA PLUME (Guion de), impr. à Sedan. 120
LAQUEHAY (Jean), libr. à Paris. 220
LARCHER (P. H.). 338
LA ROCHE (Jean de), impr. à Paris. 421
LA RIVEY (Pierre de). 8 n., 167, 445
LA RIVIÈRE (Jean de), sieur de Cheny ou Ceny. 21
LARJOT (Claude), libr. à Lyon. 114, 361
LA ROQUE (sieur de), de Clermont en Beauvoisis. 220
LA RUELLE (Thomas de), libr. à Paris. 220
LA SAULCÉE (Jeanne de). 162 n.
L'ASTRE (Jean de), impr. à Paris, 113
LATERON (Mathieu), impr. à Tours. 228
LAURARIO (Castorio). 69
LA VALLIÈRE (duc de). 228-30
LA VRILLIÈRE (marquise de). 125
LAW. 126
LE BEAU (Charles), libr. à Paris. 113
LE BÈGUE (Jean), libr. à Paris. 216
LEBER (Pierre), impr. à Paris. 201
LE BON (Jean), médecin. 102-104, 287 n.
LE BOUC (Jacques), libr. à Paris. 216
LE BRET (Guillaume), libr. à Paris. 254
LE BRETON (Gabriel). 167
LE CARON (Charondas). 441
LECHETO (Francesco). 51
LE COIGNEUX, président. 130 n.
LECOMTE (Cécile). 89 n.
LE COQ. 130 n.
« (Jean). 413, 415
LEDOUX, juge. 130 n.
LE DRU (Pierre), impr. à Paris. 96
LE DUCHAT (François), de Troyes. 102
LE FEBVRE (Abraham), libr. à Paris. 337
« juge. 130 n.
Légende de domp Claude de Guyse, abbé de Cluny, 1581. 39-41
LE GRAND (Pierre), libr. à Paris. 109
LE MAÇON (Antoine). 303
LE MANGNIER (Robert), libr. à Paris. 211, 212
LE MOIGNE (Lucas). 377 n., 382 n.
LE MOINE (Jeanne). 286
LEMPEREUR (Jacques). 413
LE MUSNIER, juge. 130 n.
LE NATTIER (Thibaut). 11
LE NOIR (Michel), impr. à Paris. 97
LE PETIT (Claude. 120-139
— *Chronique scandaleuse ou Paris ridicule*, s. l., 1671. 139
— *Paris ridicule*, Londres, 1748. 108
LE PREUX (Poncet), libr. à Paris. 427
LE ROY (Claude), libr. à Rouen. 3
LESMAYS (F. de), gentilh. breton. 293
L'ESTOILLE (Pierre de). 86, 180, 181, 195, 333, 495
LE TEMPLIER (Henriet). 414
LE TONNELIER, juge. 130 n
Lettre de Jacques Bonhomme, P., Brunet, 1614. 121, 324
LE VILAIN (Claude), libr. à Rouen. 170
LE VILLAIN, graveur. 350
LIBANIUS. 124
LIEBAUT (Jean), médecin. 167
LIOTERAIS. 353
Livre de plusieurs pièces, P., Corrozet, 1548. 234
LIVRY (comte de). 173
LOBEYS (Jean). 281
LOBRIS (bibliothèque de). 361-362 n.
LONGIS (Jehan), libr. à Paris. 236, 436
LONGLAND (John), évêque de Lincoln. 5
LONGUEVILLE (duchesse de). 215
« (Mme de). 32, 33, 34
L'ORME (Alexandre de), mathématicien. 8
LORRAINE (Claude de), duc de Chevreuse. 217
« (Henri de). 40
« (Louis de). 21 n.
L'OSTAL (sieur de). 11
LOTRIAN (Alain), libr., à Paris. 128, 162, 164, 204, 432, 434, 440
LOUIS XIII. 217, 280
Lourdaut de Champagne, 1616. 122
— *vagabond*, 1614. 122
LOUVEAU (Jean). 445
LOUVENBORCH ou LOWENBORCH (Sibert) licencié ès lois. 209
Loys qui ne se meurt point, imp. à Troyes 166
LUCINGE (sœur Marie de). 77
LUYNES (duc de). 219, 280 n., 336

LYNANT (Pierre), libr. à Rouen. 2
MACAULT (Antoine). 236, 238
MACÉ (les), impr. à Paris. 342
MACER (Jean), Bourguignon. 103
MACRIN (Salmon). 204 n., 341
MAGNY (Olivier de). 107
MAILLARD D'ORIVELLE, libr. à Paris. 351
MAILLET (Jacques), libr. à Paris. 331
MAINTENON (Mme de). 231
MALASSIS (Clément), libr. à Paris. 281
MALESHERBES. 178 n.
MALHERBE (Fr. de). 447
MALLARD (Thomas), impr. à Rouen. 6
MALLEBRANCHE, juge. 130 n.
MALLERY (C. de), graveur. 187
MANCINELLI. 343
MANCINI (marquise de). 350
MARCÉ (Rolland de). 363
MARCHAND (Guillaume), de Louviers cf. GUILLAUME (maître).
MARCONVILLE (Jean de). *De la dignité du sel*, P., Dallier [1574]. 110, 111
MARGUERITE D'AUTRICHE. 207, 208
« DE NAVARRE. 233 n., 238
MARILLAC (de). 332
MARNEF (les), impr. à Poitiers. 203, 240 n.
« impr. à Paris. 450, 451
MAROLLES (Claude de). 366
MAROT (Clément). 4, 167, 233, 236, 239, 242
MARTIAL. 236, 238, 239, 240
— *Epigrammata*, Venise, Paganini, 1516. 59
MARTIN (Gabriel), libr. à Paris. 348, 349
« (Jean), libr. à Lyon. 115, 169
« (Jean), libr. à Paris. 217
« (Prudent), avocat au bailliage de Langres. 292
MARTINGAN. 271
MATHON (G.), Bourguignon. 292
MATHURINE. 271, 336
MATTHIEU (Pierre). 11
MAUFILS (Marion). 7, 9
MAUMONT (Helyes de). 414, 415
MAUREGARD, astrologue. 8 n.
MAURY. 7, 9
MAUTERNES (Guillaume). 417
MAYENNE (duc de). 368
« (Henri de Lorraine, duc de). 311 330
MAZARIN (duchesse de). 350
MÉDICIS (Jules de). 63
« (Marie de). 219
MELA (Pomp.). *Julius Solinus, itinerarium Antonini*... s. l., Paganini, 1521. 61
Memento mori, dev. 201
Mémoires pour servir à l'histoire de la calotte, 1725. 125
MÉNIER (Pierre), libr. à Paris. 8 n. 35 n., 211, 317, 319
MENOU (François de). 364
« (René de), seigneur de Charnizay. 364-368
Mensa philosophica, P., Fr. Regnault, 1509. 99-101
MERCIER, chanoine. 228
» DE SAINT-LÉGER. 228
MERCŒUR (duc de). 311, 316
MÉRENGET (Sulpice), impr. à Paris. 206
MERLIN, libr. à Paris. 351
MERULA. 343
MESMES (de). 130 n.
MESTAIS (Jean), impr., à Paris. 218, 223
MESTREZAT (Jean). 13 n., 14 n.
METTAYER (P.), impr. à Paris. 11
MICARD (Claude), libr. à Paris. 289, 291, 307
MICHEL (Guillaume), dit de Tours. 203
« (Pierre), impr. à Lyon. 304, 305
MILITOT. 133
MILLOT (Jean), libr. à Paris. 217, 324
MIREPOIX (maréchale de). 351
Miroir des mélancholiques (Le), Rouen, Nic. de Burges, s. d. 2
MIROMESNIL. 178 n.
MISOQUIN. 329
Missale Tullense, Longeville-devant-Bar, 1501. 198, 200
MITOU (maître). 372
MODERNE (Jacques), impr. à Lyon. 451
MOLIÈRE. 101
MONDOR. 115
MONET, peintre. 132
MONEY (Jean). 12
MONORY, libr. à Paris. 350
MONTAUBAN (de). 336
MONTCHRESTIEN (Antoine de), sieur de Vasteville. 8
MONTESQUIOU (Anne de). 353
MONTGOMMERY (Louis de). 120

MONTLUC (Adrien de), comte de Cramail. 352-359
« (Fabien de). 353
MONTPENSIER (Mme de). 312 n.
MONTRŒIL (Claude de), libr. à Tours et à Paris. 43, 212
« (veuve), libr. à Paris. 220
MOREAU (Michel). 358
MOREL (Claude), de Saint-Amour. 8
« (Fédéric), impr. à Paris. 107, 114, 124
MORGARD (Léon). 267 n.
MORIN (Martin), impr. à Rouen. 1
MOSCHUS. 245
MOUROT (Martin), impr. à Longeville-devant-Bar. 198-201
Muse de la Cour (La). 133
MUSNIER. 358
NANTES (Mlle de). 231
NEVELET, juge. 130 n.
NEVERS (duc de). 366
NICOLAI (Alix de). 161
NICOLAS (Simon), secrétaire du Roi. 214
NIGRI (Francesco). 50
NIVERNOIS (duc de). 44
NONNUS. 215
NORRY (N. de). 11
NOSTITZ (Otto de). 362 n.
NOURRY (Claude), libr. à Lyon. 371
Nouveau Panurge (Le), La Rochelle, Gaillard, s. d. 451
Nouveaux récits ou comptes moralisez. 307
Nova Corona Mariæ, P., J. de Brie, 1512. 340
N. R. P., init. 441
NYNAULD (J. de). 82 n.
NYON, libr. à Paris. 350
NYVERD (Jacques), impr. à Paris. 202
Oderunt peccare mali formidine pœnae, dev. 97
Œuvres mêlées du Sr G. D. B., P., 1715. 109
OGEROLLES (Jean d'), impr. à Lyon. 212
OLIVIER (Antoine), évêque de Lombez. 203
« (François), chancelier de France. 203
« (Jean), abbé de Saint-Médard. 204
— *Pandora* Lyon, Dolet, 1541. 203
— *id.*, P., L'Angelier, 1542. 203
— *La Pandore*, P., L'Angelier, 1542. 203
— *id.*, Poitiers, (Marnef), 1548. 203
Opuscules d'amour, Lyon, J. de Tournes, 1547. 234
ORBESSAN (Jeannette d'). 354
Ordonnance des Joustes (L'), P., Alain Lotrian et Denis Janot, 1530. 204
— *du Roy nostre Sire sur l'estat des Tresoriers et manyment des Finances*, P., G. Tory, 1532. 206
— *faictes... à Paris pour éviter le dangier de peste* [1531]. 205
— *nouvelle du Roy sur le fait des Notaires, Tabellions et faulx tesmoings* [1532]. 206
— *que l'empereur en sa présence a fait lire et déclairer... tant au reboutement de la secte Lutherane... que pour pourveoir au desordre des monnoyes*, Anvers, Vpostermann, 1531. 209
Orgies de Bacchus, P., Nic. Boisset, s. d. 118
ORLÉANS (duchesse d'). 218
OVIDE. 237
— *Fastorum, tristium...* Paganini, 1521. 59
— *Metamorphoseon libri XV*, Paganini, 1521. 60
PAGANINI (Alessandro), impr. à Venise et à Toscolano. 50-73
P. A. L., init. 103
PANTHOUL (Macé), libr. à Troyes. 96
PAQUOT (Henri), libr. à Paris. 440
PARADIN (Guillaume), *Epistre contenant le discours de l'année* 1542 *et* 43, Rouen, Le Roy, 1544. 3
Parler d'Uranie, anagr. 452
PARVI (Guillaume). 200
PASQUIER (Etienne). 214
Passe-par-tout du Mardy gras (vers 1625). 405-410
Passeport des bons beuveurs. s. d. 117
— id., 1627. 117
Patent omnibus, dev. 109
PAUTONNIER (Pierre), libr. à Paris. 230
PAYEN (Thibaud), libr. à Lyon. 234
PELLETERET ou PELTRET (Georges), 285-287, 293
PERCHERON (Claude), libr. à Paris. 124

PERMISSION (comte de). 267, 272
PERRIN (Étienne), libraire à Paris. 328
PERROT, juge. 130 n.
PETIT (François). 103
« (G.), libr. à Edimbourg. 7
« (Gédéon), impr. à Genève. 13
« (Isaac), impr. à Rouen. 14
« (Jacques), procureur à Soissons. 203
« (Jean), astrologue. 8
« (Jean), libr. à Paris. 100, 451
« (Jean), impr. et libr. à Rouen. 1-14, 79-82, 189, 197
« (Loys), libr. à Rouen. 6
« (Marin). 130
« (Samuel), libr. à Charenton. 13
« (Thomas), libr. à Londres. 5
Petite Bourgeoise (La), Rouen, J. Petit [1609]. 10, 79
PÉTRARQUE. *Canzonier et triomphi*. Bologne, Fr. da Bologna, 1516. 68
— *De remediis utriusque fortunæ*. Venise, Paganini, 1515. 56
— *Il Petrarca*, Venise, Paganini, 1515. 56
— *id.*, Toscolano, Paganini, 1521. 60
PEYROL (J. D.). 308
PHELIPPE, juge. 130 n.
P. H. G., init. 3
PHILIXNE, maitresse de Bugnet. 181, 182, 185, 186
PHILIPPE (Gaspard), impr. à Paris et à Bordeaux. 97-99
PHILON (François). 448
PICHERON (Marthe de). 186
PIERRE DE TOURS, libr. à Lyon. 233 n., 237
PIGOUCHET (Philippe), impr à Paris 200
PIRON. 126, 171-179
Plaidoyer d'un mary désespéré, P., Percheron, 1617. 124
— *sur le caquet d'une femme*, P., F. Morel, 1594. 124
PLANCHE, libr. à Paris. 351
PLEAU (Nicole). 110
PLÉLO (comte de). 125-127
PLUVINEL (Antoine de). 364, 368
Poesie facécieuse extraitte des plus fameux poetes de nostre siècle, Lyon, Rigaud, 1559. 236 n.
POGGE. 210, 211, 303
POISSENOT (Bénigne). 285-295
— *L'Esté*, P., Micard, 1582. 291
— *Nouvelles histoires tragiques*, P., Bichon, 1586. 293
« (Louis), notaire au bailliage de Langres. 286 n.
« (Philibert), bénédictin. 288 n.
POITEVIN (Jean). 4
POUILLE (Guillaume de). 6
POURCELET (Simon), impr. à Tours. 230
Pourmenade du Pré aux Clercs, 1622. 128
PRACOMTAL (Jacques de). 161
PRAULT, libr. à Paris. 349, 350
PRÉFOUCHÉ. 292
PRÉVOST (Antoine). *L'Amant desconforté*, Lyon, Lambany, [1529]. 153-165
« (Benoit), libr. à Paris. 104
« (Drivon), notaire à Valréas. 153
Printemps de Madame Poésie (Le)... Rouen, Dugort, 1547. 3
Procession de Soissons (La), P., G. Tory, 1530. 202
PROPERCE. 58
PSAULME (François), abbé de Saint-Paul de Verdun. 200
Purgatoire des Prisonniers (Le). 43, 212
PURGOLD, relieur. 146
Puy du souverain amour (Le)... Rouen, Nic. de Burges [1543]. 2
Questions et demandes récréatives, Orléans, E. Gibier, 158?. 111-113
QUINAULT (la). 126
RABELAIS (François). 71, 72, 141, 166, 223, 231, 287, 374
— *Les Œuvres*, Troyes, Loys qui ne se meurt point, 1613. 166, 170
RABOT (Anne). 21
Radix virtutis amara, dev. 2 n.
RAIBOLINI IL FRANCIA, peintre. 67
RAMBURES (David de). 186
RAMIER (Pierre), libr. à Paris. 217, 314
RAYNAUD (le P. Théophile). 249 n.
RAYNIER (Éarine de). 364
R. D. M., cavalier françois. 360-368
RÉAL (Jehan), impr. à Paris. 254-256
REBUFFÉ (Eustache), imprimeur. 131
« (Pierre). 131
Récit de la mort et pompe funèbre observée aux obsèques du sieur Théophile, 1626. 249 n.
Récréations, devis et mignardises, Lyon, Didier, 1592. 35

Recueil de pièces curieuses en suite de celles du sieur de Saint-Germain, 1644. 332
— *des Epitaphes faictes sur Théophile*, 1626. 245-250
— *des plaisantes et facétieuses nouvelles*, Anvers, 1555. 210, 263, 302
— *des plus excellens ballets de ce temps*, P., du Bray, 1612. 446
— *de vraye poesie françoise*, P., 1544. 234, 236-242
REGNAULT (François), libr. à Paris. 100, 101, 431, 439, 450, 451
« (veuve Fr.). 236 n.
RÉGNIER (Mathurin). 338
Regretz d'amour (Les), P., Lotrian, 1538-39. 162-165
Reliquiae arae Lugdunensis, dev. 205
Remercîment des beurrières de Paris, Niort, 1610. 120
RENAUDOT (Théophraste), 187
Reproches faicts aux Princes... par le sieur R. D. M., P., du Brueil, 1617. 366
Responce de dame Friquette, 1615. 123
— *du crocheteur de la Samaritaine*, P., Brunet, 1614. 121
RESTIF (Agnès). 88
« (Marion). 87, 90
« DE LA BRETONNE. 87-94
— *Enclos (L') et les Oiseaux*, rom. inédit. 87-94
— *Revies (Les)*. 87-94
RETHELOIS (duc de). 366
REY (Marc Michel), libr. à Amsterdam. 225
RIBERAC (le vicomte de). 121
RICHELIEU (card. de). 218, 281, 332
RICHER (Jean), libr. à Paris. 43, 113, 214
Rien bigare, anagr. 305
RIFLANT (Meury). 2
RIGAUD (Benoît), impr. à Lyon. 107 n., 113, 210, 236 n., 287 n., 302, 303, 304
RIGOLEY DE JUVIGNY. 174
RINCK (Jean), docteur en lois. 209
ROCHETTE (Jean). 82 n.
Rodamontades nouvellement composées par le capitaine don Diego de Spheramonte et Escarabombardon, s. d. 119
Rodomuntadas castellanas. Rodomontades espagnoles, P., P. Chevallier, 1607. 119
ROFFET (Nicolas), libr. à Paris. 110
ROGIER (François). 445
ROMANNET DU CROS. 307
RONSARD (Pierre de). 105
ROSNY. 312
ROSSELET (Claude). 66 n.
ROSSET (François de). 354
ROUILLAC (marquis de). 355
ROUILLÉ (Guill.), libr. à Lyon. 445
ROULLANT. — cf. La Motte Roullant.
ROUSSEAU (J.-J.), *Du contract social* Amsterdam, Rey, 1762. 225
« (Jeannette). 89, 92, 93
ROUSSELET (François), impr. à Paris. 120
ROUSSET (Nicolas), libr. à Paris. 10, 78-82
ROUYER (A.), impr. à Orthez. 11
ROYSSIEU (de), conseiller du Roi. 188
RUCELLAI, financier. 336
RUFFEC (duchesse de). 349
RUGGIERI (Cosme), astrologue. 326 n.
SABON (Sulpice), impr. à Lyon. 233 n.
SAILLANT, libr. à Paris. 350
SAINT-AMANT. 410
SAINT-CHAUMONT (Christophe de). 214
SAINT-CLÉMENT (sieur de). 304
SAINT-GELAIS (Mellin de). 233, 241, 242
SAINT-MARTEL (Simon), libr. à Toul. 44
SAINT-ROMUALD (dom Pierre de). 249 n.
SAJOT. 246 n.
SALLUSTE. *De Conjurat. Catiline*, Paganini, 1521. 60
SANNAZAR. 57, 71 n. 239
— *Arcadia*, Venise, Paganini, s. d. 57
— *id.*, Bologne, 1516. 68
SARA (Jean), libr. à Paris. 328
SARDINI, financier. 336
SAUGRAIN (Abraham), libr. à Paris. 217, 327
« (Jean), impr. à Lyon. 302, 303
SAULNIER (Adam), libr. à Paris. 238
SAUSSIÉ (Étienne), libr. à Paris. 342
SAUVAGE (Denis). 445
SAXE (maréchal de). 109
SCOMBES (de). 115
SEBIRE (Guerould), libr. à Rouen. 3
Secrétaire de Saint-Innocent, 1615. 123
Secrets, prologues, chansons et rencontres facétieuses du capitaine Freluquin, P., Alexandre, 1627. 339

SÉGUIER (Louis). 358
SELVAGE (Mlle). 331
Semper et melius, dev. 82 n.
SENAMY (Mlle de). 181
Sept visions de Quevedo, 1767. 281
SERGENT (Pierre), libr. à Paris. 436
SERTENAS (Vincent), libr. à Paris. 236
SESSA (Baptista da), impr. à Venise. 73
SIMON DE TROYES. 230
Singe huguenot [1625]. 120
Sire Benoist, ferreur d'esguillettes (Le), 1615. 123
SOISSONS (comte de). 279
Soldat françois (Le). 310-311
SOMMAVILLE (Ant. de), libr. à Paris. 358
SONCINO (Jer.). 67, 70
Songes Daniel Prophete translate de Latin en Francoys, s. d. 128
SOUBRON (Thomas), libr. à Lyon. 213
Souhaitz des femmes (Les). 95-97
— *des hommes*. 95-97
SOUVRÉ (de), gouverneur de Louis XIII. 216
SPELMAN (Gérard), impr. à Anvers. 302
Statuta ordinis premonstratensis, Longeville-devant-Bar, Mourot [vers 1525]. 198-200
STEFANI (Ottavio degli). 57
STRAPAROLE. 301
— *Facécieuses nuictz*, Lyon, Rouillé, 1560. 445
STUART (Charles-Edouard). 109
TABARIN. 115, 128
TABOUROT (Étienne), seign. des Accords. 38, 213
— *Bigarrures*, P., Richer, 1585. 113
— *Touches*, P., Richer, 1585, 1586. 214-215
TAGEREAU (Vincent). 82 n.
TAILLEPIED (Noël). 6
Tard ennuyé de voir, anagr. 113
Temple d'Apollon (Le), Rouen, R. du Petit-Val, 1611. 167
TEMPORAL (Jean), libr. à Lyon. 236 n.
TENESSAX (J.). 4
TÉRENCE. 55
TEVENET (François), libr. à Lyon. 329
Théatre des Tragédies françoises (Le), Rouen, R. du Petit-Val, 1620. 168
THÉOPHILE DE VIAU. 244-253
THIBOUST (S.), libr. à Paris. 367 n., 368 n.
THIROUX DE LAILLY (Mme). 349
THOLOZE (Michel), impr. à Paris. 449
THOMAS (G.). 220
THOU (Christofle de). 211
TIBULLE. 58
TILENUS (Dan.) Silesius. 293
TITE LIVE. *Concions et harengues*, P., Vascosan, 1553. 106
— *De la seconde guerre punique*, P., Prevost, 1559. 104
— *Premier livre de la III decade*, P., Vascosan, 1557. 106
TORSAC. 126
TORY (Geofroy), impr. à Paris. 75, 203, 204, 206, 207, 340
TOURNES (Jean de), impr. à Lyon 233-243
TOURNON (cardinal de). 165 n.
Traicte compose par ung grant Astrologue d'Allemaigne pour adviser le monde du dyluge d'eaulx qui est à doubter de venir l'an 1524, P., P. Chupin. 209
— *de la Paix faicte et accordee entre nostre sainct pere le pape, treshaulx, tresexcellens et trespuissans princes Francoys... roy de France, Charles... empereur..., Fernand roy de Hongrie et Henry roy d'Angleterre. Publiée a Paris le mercredi* 18 *aoust* 1529, Simon Troude. 201
TRAUTZ-BAUZONNET. 145-152
TRÉPEREL, impr. à Paris. 97
« (veuve Jean). 429
Trespas (Le) de Théophile, P., 1625. 250
TRIC... (Cath.). 305
TROUDE (Simon), libr. à Paris. 201, 202
TURENNE (maréchal de). 109
TURLUPIN. 267
TURPIN (Louis), syndic des libraires. 357
TURQUANT. 314
TYARD (famille de). 49
« (Pontus de). 214, 233 n.
VALÉE ou VALLÉE. 97
VALENTIN (Florent), libr. à Rouen. 6
VALÈRE MAXIME. 70
VANINI (Lucilio). 352, 354-356
VASCOSAN (Michel de), libr.-impr. à Paris. 106
VASE (P.). 445
VASHOT (Pierre), *Délibération des trois estatz de France*, P., Troude, s. d. 202

VASSAN (de), juge. 130 n.
VASSÉ (marquise de). 349
VAULX, pseud. du comte de Cramail. 357
VAUSSARD. 115
VENDÔME (duc de). 279
VÉRARD (Antoine), libr. à Paris. 15-20, 75, 254, 259 n.
VERMONT. 376
VERNEUIL (marquise de). 312
VESC (Jeanne de). 160, 161
« (Pierre de). 161
« (Rostaing de). 161
Viat de salut (Le), Longeville-devant-Bar, Mourot, 1527. 200
VIAU (Théophile de). 244-253
VIDOUE (Pierre), impr. à Paris. 434
Vie de Madame Saincte Barbe, Rouen, J. Burges, s. d. 128
— *de Madame Saincte Marguerite*, P., Alain Lotrian et Denis Janot, s. d. 128
Vie et miracles de Monseigneur Saint Martin, Tours, 1496. 228
VIELLART, conseiller du Roi. 119
Vie Sainct Jehan Baptiste, P., s. d. 128
VIGENÈRE (Blaise de). 107 n.
VILLARS (maréchal de). 126
VILLEDIEU (Mme de). 34
VILLENEUVE (Jacques de). 160
VILLEPREUX (Maurice de). 341, 342
VITRAY (A.), impr. à Paris. 11
VOISIN (le P.). 246 n.
VOLGATIUS PRATENSIS. 341
VOORSTERMAN (Guillaume), impr. à Anvers. 207, 209
VOSTRE (Simon), libr. à Paris. 200
V. T. N., init. 40
WECHEL (Chrestien), impr. à Paris. 208, 209
WOLLIC (Nicolas). 451
YVER (Jacques). 293, 294

TABLE

JEAN BABELON

Pages.

La Fleur des Noels (1535). 369

JACQUES BOULENGER

A propos de Me Guillaume : *Le Nouveau Panurge* 451

ALFRED CARTIER

La Fable du Faux Cuyder (1547) 233

PAUL CHAPONNIÈRE

Un mémoire inédit de Piron contre le libraire N.-B. Duchesne. 171

REMY DE GOURMONT

Un conte de Diderot. 226

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

Le comte de Beaumont et Mlle de La Haye 21
Claude Le Petit. 129
Deux plaquettes inconnues sur Théophile de Viau . . 244
Le comte de Cramail 352
Une édition du *Paris ridicule* (Londres, 1748) 108
Les *Œuvres mêlées* du sieur G. D. B. (1715). 109
Supplément à la bibliographie de Claude Garnier, poete royal. 215

PAUL LACOMBE

Les souhaitz des femmes. Les souhaitz des hommes 95
Une des marques de Gaspard Philippe 97

PIERRE LOUŸS

Le poète Antoine du Saix. 74
Un roman inédit de Restif. 87
Raphaël du Petit-Val imprimeur de Rabelais. 166
Antiperistase ou contraires différences d'amour (1603) 180
La phrase inoubliable 296
Mensa philosophica, 1509 (Exemplaire de La Monnoye). . . . 99
La Phisionomie d'Adamant, 1556. 102
Le comte de Plélo et le régiment de la Calotte. 125
Discours prodigieux et veritable d'une fille de chambre, laquelle a produict un monstre après avoir eu la compagnie d'un singe en la ville de Messine, s. d. 220
Un document sur le duc de La Vallière bibliophile. 228
Mesdemoiselles les Chevalières de la Tabatière 231
Une annotation de Philippe Béroalde sur l'hymne d'Apulée : *Tu quidem sancta* 342

LOUIS LOVIOT

Le mystérieux seigneur de Cholières. 37
La Bourgeoise desbauchée (1610). 78
L'amant desconforté (1529) 153
La Gazette de 1609. 187
Les Cent Nouvelles Nouvelles adaptées par La Motte Roullant 254
Le conteur Bénigne Poissenot. 285
R. D. M., cavalier françois 360
Le Passe-par-tout du Mardy gras (vers 1625). 405
Jean de Amelin, traducteur de Tite Live. Édition originale d'une élégie de Ronsard. 104
Un recueil de pièces facétieuses (ARS. B.-L., 18161bis-8°). . . . 10
Les bouquinistes du Pont-Neuf en 1622. 128
Deux impressions de Longeville-devant-Bar, 1525?-1527. . . . 198
Les joyeuses aventures, 1575, 1577, 1582, 1602 210
Philbert Boyer, *Décisions de pratique*, 1582. 211
Le Compseutique d'Antoine du Verdier. 212
Remarques bibliographiques sur les *Touches* du Seigneur des Accords, 1585 et 1586. 214

Pronostication de Josselin Croque-Lardon, 1628. 223
Une édition du Merlin Coccaie préparée en 1725 230
Un conte espagnol : *Engaño de un labrador*. 300
Les joyeuses adventures, 1555 301
Les joyeuses narrations, 1557 et 1596. 303
Jean Bergier, *Discours modernes et facecieux*, 1572. 304
Vérité Habanc, *Nouvelles histoires tant tragiques que comiques*, 1585 308
Les secrets du capitaine Freluquin, 1627 339
Les facecieuses nuictz de Straparole, 1560 445
Recueil des plus excellens ballets de ce temps, 1612. 446
Flamette de l'amour d'Uranie, 1616 448
Index. 453

ÉMILE MAGNE

Histoire d'Isménie et d'Agésilan (1668). 31

ANDRÉ MARTIN

Sur une gravure d'Antoine Vérard 15

JULES MATHOREZ

Notes sur Maître Guillaume, fou de Henri IV et de Louis XIII. 264
Bibliographie de Maître Guillaume. 309

ÉMILE PICOT

Les Jean Petit, imprimeurs et libraires à Rouen. . . 1

JEAN PLATTARD

Antonius de Arena et les danses au XVIe siècle. 140

M.-LOUIS POLAIN

Les éditions du Grand Coutumier de France, 1514-1539-1598-1868 411

ÉDOUARD RAHIR

Des reliures de Trautz-Bauzonnet, à propos d'une vente récente. 145

PHILIPPE RENOUARD

Un recueil de pièces d'histoire, 1529-1534 (BIBL. MAZ., 35889 Rés.) 201
L'adresse de Jean Hongot ou Hongont, libraire à Paris, 1509-1512 340
Guillaume Guerson musicien. 449

SEYMOUR DE RICCI

Un recueil de pièces gothiques de la bibliothèque Heber. . . . 127

RENÉ STUREL

Recherches sur une collection in-32 publiée en Italie au début du XVIe siècle 50

MAURICE TOURNEUX

Bibliothèques féminines au XVIIIe siècle 345

Dr H. VOISIN

J.-J. Rousseau, *Du contract social*, 1762. Édition originale non cartonnée 225

REVUE

DES

LIVRES ANCIENS

TOME II

REVUE

DES

LIVRES ANCIENS

DOCUMENTS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE
DE BIBLIOGRAPHIE & DE BIBLIOPHILE

Direction
PIERRE LOUŸS

Rédaction
LOUIS LOVIOT

TOME II

AVEC VINGT FAC-SIMILÉS
QUATRE PLANCHES EN PHOTOTYPIE
UNE CARTE

PARIS
FONTEMOING ET Cie, ÉDITEURS
4, RUE LE GOFF, 4

1917

RABELAIS

À TRAVERS LES ÂGES

Il serait curieux de faire l'histoire du succès et de l'influence de Rabelais, et j'ai lieu de croire que deux excellents érudits s'en occupent. Voici quelques notes de lecture qui pourront peut-être aider à leur dessein. Il me paraît inutile de dire qu'elles n'ont pas la prétention d'épuiser le sujet...

I

XVIe SIÈCLE

Je n'ai presque rien à ajouter à ce qu'on sait déjà sur la vogue de Rabelais au XVIe siècle. Je me contente donc de rappeler que la *Légende joyeuse de maistre Pierre Faifeu* par Charles de Bourdigné (dont la première édition est de 1532 et non de 1526, comme on l'avait toujours cru[1]) parle de

Gargantua qui a chepveulx de plastre.

De même la *Farce nouvelle très bonne et fort joyeuse à trois personnaiges, c'est assavoir Maistre Mimin, le gouteux, son varlet Richard le Pelé, sourd, et le chaussetier*[2], fait allusion à un conte de Gargantua qui ne doit être ni les *Grandes Cronicques*, ni les *Cronicques admirables*, mais qui est en tout cas assez répandu et connu de tout le monde pour que les specta-

1. Cf. Abel Lefranc, dans *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 219-221.
2. Dans l'*Ancien théâtre français* de Viollet-le-Duc, II, p. 176-188.

teurs de la farce comprennent aisément les allusions qu'y font sans cesse les acteurs [1].

Toutefois, ce n'est pas du *Gargantua* de Rabelais qu'il est question ici, mais évidemment de quelque livret populaire comme il en existait une quantité, si bien que la plus ancienne mention connue de son roman est celle qu'on trouve dans l'*Inventaire de mes livres à lire*, rédigé le 25 septembre 1533 par un bourgeois de Paris, Jacques Le Gros [2].

Vient ensuite la lettre bien connue, écrite à la fin d'octobre 1533, où Calvin fait allusion à la condamnation de *Pantagruel* par la Sorbonne [3]. Puis le *Grand Parangon des nouvelles nouvelles* de Nicolas de Troyes, composé en 1535-1536, où l'on remarque des emprunts au roman de Maître François [4].

Marot et Sagon, en 1537, et Paul Angier de Carentan, en 1544, citent Rabelais parmi les meilleurs *poètes* de l'époque, ce qui est étonnant. Plus tard, Du Bellay fera de même :

> Carle, Heroët, Sainct-Gelais,
> Les trois favoris des Grâces,
> L'utile doux Rabelais...

Et Étienne Pasquier : « Car combien qu'il [Rabelais] ait escrit en prose des faicts héroïques de Gargantua et Pantagruel, si estoit-il mis au rang des poètes... » [5]. Pourtant notre bon Maître semble n'avoir jamais composé d'autres vers que ceux qu'il a insérés dans son roman [6], et ceux-là ne ressemblent guère à ce que nous appelons aujourd'hui de la poésie.

1. Lefranc, dans *R. E. R.*, 1907, p. 45 sq.
2. Lefranc, *Ibid.*, 1905, p. 216-217.
3. Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, III, p. 110. — *Calvini opera*, X, 2e partie, col. 29.
4. Cf. H. C[louzot], dans *R. E. R.*, 1909, p. 385-386.
5. Cf. Plattard, *ibid.*, 1912, p. 291 sq.
6. A moins que l'on ne prenne au sérieux une phrase de Colletet : A Fontevrault, dit-il, « on garde précieusement un livre manuscrit de Rabelais qui est un ample recueil de ses diverses poésies, comme je l'ay appris du fils de René Chartier, docteur médecin du roy, qui l'a veu, leu et feuilleté sur les lieux ». En 1790, quand on transféra la bibliothèque de Fontevrault à Saumur, un bateau chavira et 5 000 volumes disparurent dans la Loire (*R. E. R.*, 1908, p. 410).

Reprenons la chronologie. Eustorg de Beaulieu, en 1537, parle des *Pantagruélistes*; le mot était donc répandu dès lors [1]. La même année, Voulté adresse une épigramme puérile et enroulée, dans le goût des humanistes, *Ad Rabeloesum*, que voici :

Qui rabie asseruit loesum, Rabeloese, tuum cor,
Adjunxit vero cum tua Musa sales.
Hunc puto mentitum rabiem tua scripta sonare
Qui dixit : rabiem, dic Rabeloese, canis?
Zoilus ille fuit rabidis armatus iambis,
Non spirant rabiem, sed tua scripta jocos [2].

Et il le cite encore dans le même ouvrage :

Civile de jure rogas quid sentio, Scaeva?
Hoc verum noster quod Rabeloesus ait [3].

Je passe les vers latins de Salmon Macrin, de Dolet, de Sussanneau, de Jean de Boysonné, de Nicolas Bourbon [4], de Gilbert Ducher [5] et autres qui nous montrent les relations que Rabelais entretenait avec les écrivains de son temps; mais il faut signaler que, le grave Réformateur Olivétan étant mort en septembre 1539, on a la surprise de trouver dans sa bibliothèque, qui ne contient guère que cinq ou six livres en français tout au plus, un exemplaire de *Gargantua* [6]. Hâtons-nous de disculper ce huguenot : évidemment il ne conserve pas *Gargantua* pour s'en amuser; n'est-ce pas dans son 1er livre, en effet, que Rabelais montre quelque complaisance à la Réforme?

En 1539 encore, le *Triomphe de Très haulte et puissante dame V...* parle des « pantagruelines hystoires » de « maistre Alcofribas Nasier [7] ». Deux ans après, en 1541, on voit à Rouen, dans une fête burlesque, passer une bannière où ces

1. *R. E. R.*, 1911, p. 172.
2. Voulté, *Epigramm. lib. IV* (1537), p. 61-62.
3. *Ibid.*, p. 175.
4. *R. E. R.*, 1911, p. 90 sq.
5. *Ibid.*, 1903, p. 202-203.
6. *Ibid.*, 1905, p. 221; 1910, p. 374.
7. *Ibid.*, 1907, p. 105.

mots sont écrits : « Alcofribas le disoit bien »; et, durant le dîner qui fait suite au défilé, un personnage habillé en hermite donne gravement lecture de *Pantagruel*; ces faits, qui attestent la popularité de l'œuvre de Rabelais moins de dix ans après sa publication, sont relatés dans les *Triomphes de l'abbaye des Conards* [1]. Voici enfin paraître en septembre 1542 le *Songe de Pantagruel* de François Habert, qui mériterait fort une étude critique.

Désormais les témoignages se multiplient; je ne cite que les principaux. Guillaume Postel, en 1543 [2], six ans avant Puy-Herbault [3] et dix ans avant Robert Estienne [4], attaque violemment Rabelais. Mais Jean Bouchet et Jean Brèche s'accordent à le regarder comme un des Tourangeaux qui font le plus d'honneur à leur pays (avant 1545) [5]; et la reine de Navarre lui est favorable [6]. Voici, enfin, la querelle des femmes, où Maître François a pris part au moyen de son *Tiers Livre*, comme on sait [7] : vers 1550, François Billon blâme Rabelais, contempteur du sexe féminin [8], tandis que l'auteur de la *Louenge des femmes, invention extraite du Commentaire de Pantagruel sur l'Androgyne de Platon*, le défend [9], etc., etc.

Nous approchons de la mort de Maître François. Une lettre de Denis Lambin le signale comme vivant encore en octobre 1552 [10]. Le 9 janvier 1553, il résigne ses cures [11], et la

1. *R. E. R.*, 1912, p. 506.
2. *Ibid.*, 1910, p. 373. — *Rev. du XVIe siècle*, 1913, p. 259.
3. *Ibid.*, 1912, p. 1 sq.
4. *Ibid.*, 1910, p. 188, 190. — *Rev. du XVIe siècle*, 1913, p. 260.
5. *Ibid.*, 1907, p. 52 sq.
6. Vers 1546. *Ibid.*, 1905, p. 218.
7. A. Lefranc, *Grands écrivains français de la Renaissance*, p. 251 sq.
8. *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin* (Paris, L'Allyer, 1555). L'ouvrage était écrit en 1550. Cf. Lefranc, *op. cit.*, p. 296-303.
9. Publié à Lyon, par Jean de Tournes, en 1551. Opuscule réimprimé « pour une Société de bibliophiles » à 104 exemplaires. Il y est parlé de l'Abstracteur de Quinte Essence (p. 4 de la réimpression), de « l'ancien livre des Quenoilles » (p. 5), de Maistre Alcofribas (p. 6), du calloier des isles Hieres (p. 9). *L'Epistre de messire André Mysogyne... au seigneur Pamphile Theliarche qui luy avoit demandé conseil sur le propos de se marier* (p. 19 sq.) rappelle l'idée des consultations de Panurge au Tiers Livre.
10. *R. E. R.*, 1903, p. 57-58.
11. *Resignatio... S. Martini de Meudone.*

tradition le fait mourir le 9 avril 1553 [1]. Antérieurement au 1er mai 1553, Tahureau [2], et, avant le 27 novembre 1554, Ronsard lui composent chacun une épitaphe [3].

Si d'un mort qui pourri repose
Nature engendre quelque chose,
Et si la generation
Se fait de la corruption,
Une vigne prendra naissance
De l'estomac et de la pance
Du bon Rabelais, qui boivoit
Tousjours ce pendant qu'il vivoit.
La fosse de sa grande gueule
Eust plus beu de vin toute seule
(L'epuisant du nez en deux cous)
Qu'un porc ne hume de lait dous
Qu'Iris de fleuves, ne qu'encore
De vagues le rivage more.
Jamais le Soleil ne l'a veu,
Tant fut-il matin, qu'il n'eust beu.
. . . . . .
Mais quand l'ardante Canicule
Ramenoit la saison qui brule,
Demi-nus se troussoit les bras,
Et se couchoit tout plas à bas
Sur la jonchée, entre les taces;
Et parmi les escuelles grasses,
Sans nulle honte se touillant,
Alloit dans le vin barbouillant,
Comme une grenoille en la fange...

Or, à en croire M. Laumonier, il paraîtrait qu'il n'y a dans ces vers de Ronsard qu'un « badinage dénué d'acrimonie », voire « un témoignage de la sympathie » du poète des *Odes* pour l'auteur de *Gargantua*, et que Michelet a cruellement manqué d'esprit critique, s'il a fait preuve d'une imagination remarquable, en écrivant deux pages sur l'inimitié du jeune poète pindarique en quête de prébende et du vieux médecin-curé,

1. *R. E. R.*, 1911, p. 460-461.
2. *Ibid.*, 1903, p. 61-62.
3. Cf. Vaganay et Laumonier, *Ibid.*, 1903, p. 143 sq., 204, 205 sq.

champion du naturel. — Pour ce qui est de l'imagination de Michelet, je l'accorde. Mais quant à dire que Ronsard témoigne par ces vers-là de la sympathie pour Rabelais, c'est autre chose. J'entends bien qu'il ne faut pas prendre l'épitaphe au tragique et qu'elle s'inspire des épigrammes anacréontiques de l'Anthologie, comme beaucoup d'autres strophes où Ronsard chante le vin, la bonne chère, le cotignac et le porc salé :

Sus, sus, mignons, aux confitures !
Le cotignac vous semble bon;
Vous n'avés les dents assés dures
Pour faire peur à ce jambon.

Et je n'oublie pas non plus qu'il a dit :

De moy puisse la terre
Engendrer un lierre, etc.,

ou encore :

Quand la mort me voudra tuer,
A tout le moins, si je suis digne
Que les dieux me daignent muer,
Je le veux être en fleur de vigne...

et aussi, dans son ode à Remy Belleau [1] :

Tu es un trop sec biberon
Pour un tourneur d'Anacréon,
Belleau.....

Tout de même il y a une belle différence entre le ton qu'il sait garder dans ces poésies-là et le tableau qu'il fait de Rabelais, vautré sur l'herbe comme un porc, parmi les écuelles grasses. « Boy donques », dit-il à Belleau,

après le trespas,
Ombre, tu ne boiras là bas
Que je ne sçay quelle ombre noire.
Mais non, ne boy point, mon Belleau,
Si tu veux monter au troupeau
Des Muses.....

1. Ed. Blanchemain, II, p. 169.

J'admets que ce ne soit pas de l'antipathie, mais, à coup sûr, ce n'est pas non plus de l'admiration qu'il témoigne pour l'homme à la « grande gueule ». Au reste, ne serait-il pas étonnant qu'il ne sentît pas quelque dédain pour la littérature populaire de Maître François? Sans doute il est comme lui hellénisant, épicurien, voire grand mangeur et bon biberon; mais il chante sur un autre ton, et la veine familière, le style parlant, les dictons de Rabelais, tout cela doit sembler bien vulgaire à un poète convaincu comme il l'est de la hiérarchie des genres. A tout le moins, l'épitaphe laisse-t-elle deviner le mépris condescendant du poète pindarique pour le romancier populaire [1].

Elle nous montre par ailleurs que la légende de Rabelais ivrogne, goinfre et bouffon, s'épanouit très peu de temps après la mort de Maître François. Celle-ci n'est pourtant pas encore aussi répandue à la fin du XVIe siècle qu'elle le sera plus tard. En 1555, Lodovico Arrivabene dans son *Sylvius Ocreatus* (en français *Dubois botté*) met en scène l'auteur de *Pantagruel* sous les apparences d'un médecin vantard et charlatan [2]; mais dans les *Dialogues* de Charondas (1556), il apparaît comme un philosophe de marque, qui dispute le plus subtilement du monde avec Cotereau et l'Écorché sur la tranquillité d'esprit, souverain bien... [3].

Encore un coup, je ne prétends point à passer en revue les témoignages que nous a laissés la seconde moitié du XVIe siècle sur Maître François, n'ayant rien à ajouter à ce qu'a publié la

1. Du Bellay connaissait bien Rabelais; voyez le CXXXVe sonnet des *Regrets*. — Baïf a dit :

O Pluton, Rabelais reçoi,
Afin que toi, qui es le roi
De ceux qui ne rient jamais,
Tu ais un rieur désormais.

— Sur le témoignage de Louis Des Masures, cf. *Revue des Bibliothèques*, 1904, p. 129, note 4.

2. A. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz...*, p. 353 sq. — *Revue des Bibliothèques*, XV, 1905, p. 268 sq.

3. *R. E. R.*, 1903, p. 193 sq. — Le médecin Jean Le Bon le cite aussi avec éloges en 1557 (*Ibid.*, 1906, p. 75-76).

Revue des Études rabelaisiennes à ce sujet [1], et je laisse à ceux qui entreprendront l'intéressante étude de l'influence rabelaisienne sur notre littérature le soin de rappeler ces facéties, ces anas, ces farces, ces contes plus ou moins obscènes et populaires, depuis ceux des Du Fail et des Guillaume Bouchet jusqu'à ceux des Guillaume des Autels [2] et des Béroalde de Verville, dont Sainte-Beuve compare sans indulgence la collection, qui brillait déjà dans l'or et le maroquin sur les rayons des bibliophiles, à quelque collection de tabatières rares, mais où le savoureux génie, « la drogue première de Maître François n'est plus [3] ». Je noterai seulement, pour indiquer quelle est désormais la vogue de notre Maître, qu'en 1563 on lit *Pantagruel*, au Louvre, au petit roi Charles IX, ce qui scandalise fort l'ambassadeur d'Espagne [4]; et qu'on figure Rabelais jusque sur les émaux de Limoges [5]. Aussi bien, Montaigne l'apprécie (l. II, ch. x), et sa réputation s'étend désormais dans toute l'Europe [6].

II

EN ANGLETERRE

Shakespeare, qui savait apparemment le français puisque plusieurs scènes de *Henri V* sont écrites dans notre langue,

1. Cf. notamment sur Pierre Viret, *R. E. R.*, 1908, p. 202; sur Scaliger, *ibid.*, 1905, p. 12, et 1906, p. 28; sur Thevet, la *Cosmographie* de celui-ci, 1575, II, p. 732; sur Et. Pasquier, *R. E. R.*, 1906, p. 74; sur Marc de Papillon, *ibid.*, 1904, p. 46 sq. — On trouve le roman dans les bibliothèques bourgeoises d'Amiens en 1578, 1580 et 1582 (*ibid.*, 1909, p. 518-519).

2. Rien n'est moins sûr, d'ailleurs, que l'attribution de la *Mitistoire barragouyne de Fanfreluche et Gaudichon* à Guillaume des Autels.

3. *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*, p. 275, n. I.

4. *R. E. R.*, 1911, p. 442.

5. *Ibid.*, 1910, p. 248.

6. Aux Pays-Bas (*R. E. R.*, 1906, p. 224-5; 1908, p. 64); en Italie (*Ibid.*, 1903, p. 157 sq.; 1908, p. 398; 1909, p. 511-512; 1911, p. 470; P. Toldo, *L'œuvre de Molière et sa fortune en Italie*, p. 201); en Allemagne (*R. E. R.*, 1908, p. 399; 1909, p. 206 sq.; *Revue des bibliothèques*, 1904, p. 127 sq.); et jusque dans la littérature tchèque (*R. E. R.*, 1911, p. 173).

avait-il lu Rabelais? Oui, disait M. Charles Whibley [1]. Non, répliqua M. F. W. Smith [2]. Ce qui complique encore la question, c'est l'existence de la légende populaire de *Gargantua* où Rabelais, comme on sait, n'est pour rien. Peut-être, quand Francis Meres condamne en 1598 *Gargantua*, ou quand Beaumont et Fletcher au cri de l'apprenti : *St George for me!* font répondre par le barbier : *Gargantua for me!* — peut-être ces auteurs pensent-ils au héros du folklore, et non du tout à celui du roman. De même, le passage de *As you like it* où Shakespeare cite Gargantua paraît plutôt faire allusion au géant des contes qu'au père de Pantagruel, et ce n'est point parce que Iago déclare à Brabantio : « Votre fille et le More font la bête à deux dos » (*are now making the beast with two backs*) que nous admettrons que l'auteur avait lu Rabelais, puisque cette ingénieuse image était courante au XVIe siècle. Mais il existe beaucoup d'autres passages, relevés par M. Smith lui-même, et par M. A. F. Bourgeois [3], où Shakespeare pourrait s'être inspiré de l'œuvre rabelaisienne; et j'estime, pour ma part, qu'il l'avait lue.

Ben Jonson et François Bacon, eux, connaissaient bien Maître François. Et l'auteur d'un tableau de la France vers 1598, publié en 1604, Dallington [4], de même que Webster, en 1612 [5] et Shirley en 1634 [6] le citent. Mais le vrai rabelaisant de l'Angleterre, celui qui a su faire passer dans sa langue un peu de la verve, de la couleur, de la verbosité lyrique du *Gargantua* et du *Pantagruel*, c'est Nashe, le pamphlétaire, l'ennemi des puritains. C'était, encore un coup, un vrai écrivain rabelaisant, un homme qui choquait les mots pour le plaisir de les entendre. Marcel Schwob a su naguère traduire quelques-unes de ses phrases [7].

1. *R. E. R.*, 1903, p. 2-3.
2. *Ibid.*, 1905, p. 218. — Un Anglais, mort en 1546, possédait un *Gargantua* en français. *Revue du XVIe siècle*, 1913, p. 261.
3. *R. E. R.*, 1907, p. 80 sq.
4. *Ibid.*, 1909, p. 130-131.
5. *Ibid.*, 1905, p. 81.
6. *Ibid.*, 1911, p. 172.
7. *Ibid.*, 1903, p. 8-11.

Voici la dédicace de *Have with you to Saffron Walden* à un barbier :

Au très orthodoxal et révérend Correcteur de Cheveux Horripilés, sincère et finigraphique Raréfacteur de Prolixités rudes et barbares, égrégissime et méritorissime Animadvertisseur de Moustaches errantes, Grand Décrotteur de Mentons et Capitale Personne de la Paroisse en laquelle il demeure, Surintendant spécial de toutes Superfluités Excrémentielles au Collége de la Trinité, en la cité de Cambridge, et (pour conclure) Notable et Singulier Bienfaiteur de toutes barbes en général, Don Richardo Barbarossa de Caesario, Tho: Nashe offre le plus Haut de ses Biens, contentement et félicité, avec Raccourcissement de tous ses ennemis [1].

Et voulez-vous maintenant le portrait de Maître Dives, qui aimait de tout son cœur la bonne chère?

Miserere mei, le gras rustre que c'est ! Il a, par ma foi, la bedaine grosse comme l'église ronde de Cambridge, la figure énorme autant que tout le corps d'une contrebasse, et ses jambes, si curieux étiez de les creuser, vous pourriez loger dans chacune un moulin à vent [2].

Ou si vous préférez le tableau de l'arrestation de Harvey?

Entrant donc en la chambre bien hardiment, comme deux grosses panses trop mieux bouffies et fanfaronnes, à trognes larges comme un dos de cheminée et grosses comme le pot à tripes de la ville, ensemble frappant sur l'épaule du docteur un bon coup, dont les genoux lui plièrent et le bedon lui cria couac : « Ça, dirent-ils, sans méprendre (tonnant de la voix en la façon d'un vilain d'huissier), au nom de Dieu et de la Reine, nous vous arrêtons [3]. »

1. « To the most Orthodoxall and reverent Corrector of staring haires, the sincere and finigraphicall rarifier of prolixious rough barbarisme, the thrice egregious and censoriall animadvertiser of vagrant moustachios, chiefe scavinger of chins and principall Headmann of the parish wherein he dwells, speciall supervisor of all excrementall superfluities for Trinitie Colledge in Cambridge, and (to conclude) a notable and singular benefactor to all beards in generall Don Richardo Barbarossa de Caesario, Tho. Nashe wisheth the Highest Toppe of his contentment and felicitie and the Shortening of all his ennemies. »

2. « Miserere mei, what a fat churl it is ! Why he hath a belly as big as the Round Church in Cambridge, a face as huge as the whole body of a bass viol, and legs that if they were hollow, a man mighte kep a mill in either of them. »

3. « Stept into the roome boldly (as they were two well bumbasted swaggering fat bellies, having faces as broad as the backe of a chimney, and as big as a towne bagpudding) and clapping the Doctor with a lusty blow in the shoulder, that made his legs bow under him and his guts cry quag again, by your leave, they said unto him (in a thundering yeoman ushers diapason) in God's name and the Queen's we doo arrest you. »

En voilà assez pour qu'on sente ce qu'il y a de Rabelais dans Nashe : si cet ennemi forcené des puritains avait horreur du piot, ce qui l'éloigne fort de notre bon Maître, du moins aimait-il l'ivresse des mots, et il savait, comme on voit, se les faire sonner aux oreilles. Il fut le premier et le dernier rabelaisant de l'Angleterre, au goût de M. Charles Whibley. Et il est certain que le moral et raisonnant, ah ! trop moral et trop raisonnant Swift, n'a point retrouvé la veine de ce Rabelais dont il a connu et exploité l'ouvrage [1]. Mais il serait injuste d'oublier Randle Cotgrave, parangon des lexicographes dont le savant dictionnaire, paru en 1611, offre une des plus remarquables gloses de Rabelais qui soient [2], et l'Écossais sir Thomas Urquhart, médecin, et grand disciple de Maître François comme tout médecin qui se respecte, lequel publia en 1653 et en 1693 une traduction de *Gargantua* et des deux premiers livres de *Pantagruel* que M. L. Sainéan regarde comme un chef-d'œuvre [3].

III

XVIIe SIÈCLE

En France, à la fin du XVIe siècle et surtout au commencement du XVIIe siècle, on assiste à un triste spectacle : celui de Rabelais honni par les Jésuites et à peu près adopté par les huguenots. La liste serait trop longue des insipides libelles où, sinon lui, ses personnages figurent. — Et il y a aussi les livrets de Tabarin, de Bruscambille, etc., les farces, les facéties qui se multiplient plus que jamais. De Rabelais ou de Béroalde de Verville procède la plus lassante et la plus ennuyeusement grossière des littératures, que ne relèvent guère quelques ouvrages un peu méritoires comme les *Apophtegmes* et les *Escraignes dijonnoises* de Tabourot, ou les

1. *R. E. R.*, 1906, 295 sq.; 1907, p. 24 sq.
2. *Ibid.*, 1909, p. 137 sq.
3. *Ibid.*, 1909, p. 175 sq.

Ecosseuses du comte de Caylus; et la liste de ces « gauloiseries » n'est, hélas ! pas close à cette heure.

Désormais fleurit la légende du joyeux curé de Meudon, buveur et glouton sans vergogne, que nous avons vu naître au lendemain de la mort de Rabelais, et le XVIIe siècle voit surtout dans *Pantagruel* et *Gargantua* un hymne à la joie, à la nature et à la « crevaille », avec quelque satire, mais rien moins qu'amère; on ne songera guère à faire de Rabelais un « philosophe » et un prophète illuminé qu'à l'extrême fin du XVIIIe siècle, en effet. Pour l'instant, ce ne sont que des gens bien grognons qui vont lui refuser le titre de grand écrivain parce qu'il a trop ri, et s'étonner, avec l'auteur de la *Chasse au vieil grognard de l'antiquité* (1622), qu'il ait jamais pu passer « pour homme illustre [1] ». Et il faut bien aussi que tout le monde lise le roman puisqu'on le réimprime sans cesse, en 1600, en 1602, en 1605, trois ou quatre fois en 1608, en 1613, en 1626, en 1659 (ou 1669), en 1663, en 1666, en 1675, en 1691, et sans compter les contrefaçons. Au Palais,

> Où nous verrons que Rabelais
> N'a point dit tant de railleries
> Qu'il s'y fait de friponneries,

tous les libraires l'offrent à leurs clients, en 1652; mais ils le leur vendent en cachette et « pour porter à la pochette » : c'est Berthod qui nous l'apprend [2]. Des érudits s'occupent de l'œuvre avec passion : les frères Dupuy, Paul Reneaume [3], Perreau [4], beaucoup d'autres. Colletet écrit sa vie. Tallemant recueille les traits que l'on conte de lui [5]. L'enthousiaste Antoine Le Roy compose à sa louange les *Rabelaesina elogia* et le *Floretum philosophicum* (1649). A la Cour, ses personnages sont les héros des fêtes. En 1622, on danse à Blois la mascarade de la *Naissance de Pantagruel* où figurent

1. *R. E. R.*, 1906, p. 195.
2. *Ibid.*, 1908, p. 277.
3. *Ibid.*, 1906, p. 79.
4. *Ibid.*, 1906, p. 59.
5. *Ibid.*, 1909, p. 133; 1911, p. 444.

Panurge, frère Jean, la sibylle de Panzoust, à côté du géant enfant et de sa nourrice; en 1627, au Louvre, le ballet des *Quolibets* dont les vers sont de Sigongnes et où l'on voit Maître Antitus des Cressonnières, le capitaine Riflandouille, etc.; en 1628, on danse celui des *Andouilles*; un peu plus tard, les deux ballets des *Pantagruélistes*, tirés tout entiers du *Tiers Livre*; en 1645, celui de l'*Oracle de la Sibile de Panzoust*; puis le *Balet de la vénérable sibille de Panzoust de Rabelais*, le *Mariage de Panurge*, etc. [1]; et, en 1668, un manège s'appellera encore « manège de Pantagruel », peut-être en souvenir d'une de ces mascarades [2]. Aussi bien, jusqu'au temps de Mlle de Fontanges on peindra les faits merveilleux des héros de Rabelais sur les éventails [3]...

D'ailleurs Maître François est la source du burlesque. Somaize, cherchant un sujet de comédie ridicule, n'en trouve pas de meilleur que les *Nopces de Pantagruel* et prête au géant célébrant sa flamme ces vers qui font une parodie assez bonne des tirades précieuses :

Ah ! je sens que l'amour, ce frétillant nabot,
Drisle dedans mon cœur comme les pois en pot;
Il virvolte, il se tourne, il y fait la patrouille,
Sautille comme en l'eau ferait une grenouille;
Il regimbe, etc. [4].

Le cénacle philosophique de La Mothe Le Vayer, Gassendi, Gabriel Naudé, et autres, le goûte autant que Montaigne : Guy Patin, le 6 février 1634, envoie son portrait à M. Belin, et en 1649, il écrit que Mazarin saura se défendre « comme frère Jean fit dans le Rabelais avec le baston de la croix, contre les ennemis qui vendangeoient le clos de Sevillé [5] ».

1. *R. E. R.*, 1907, p. 90.
2. *Ibid.*, 1907, p. 225.
3. *Ibid.*, 1908, p. 279.
4. *Comédie des pretieuses* (1660), éd. Livet, II, p. 34. Ce n'est pas la seule pièce où paraissent les personnages de Rabelais au XVIIe siècle : en 1654, Jacques Pousset, seigneur de Montauban, publie un *Pantagruel*; en 1674, il fait représenter un *Panurge* (*R. E. R.*, 1904, p. 275).
5. *Lettres de Guy Patin*, éd. Triaire, I, p. 69-70; 653.

Bernier lui consacrera en 1697 une savante étude critique [1]. Les conteurs s'inspirent de lui, comme Cyrano de Bergerac dans son *Voyage* [2]; les romanciers, comme Charles Sorel [3], le citent; enfin les goinfres, les précieux, les burlesques, les grotesques, tous les charmants poètes mineurs que Boileau a fauchés sont nourris de lui.

Je n'ai point su trouver son nom dans les vers du grand Mathurin Régnier, dont Sainte-Beuve dit si justement qu'il « mit en bouteille le vin du tonneau pantagruélique [4] ». Mais Saint-Amant, c'est au tonneau même de Maître François qu'il a bu. Aussi bien fallait-il qu'il sût son Rabelais par cœur : ses poésies sont farcies des traits du roman, et son vocabulaire tout rabelaisien. Ne cite-t-il point, d'ailleurs, « le mocqueur Lucian et le fou Rabelais [5] »? Ne parle-t-il pas de « l'an que Pantagruel desconfit les andouilles [6] » ? N'a-t-il pas chanté la *Naissance de Pantagruel* [7]?

> Le jour que je naquis on vit pleuvoir du sel :
> Le soleil, en faisant son tour universel,
> De la soif qu'il souffrit beut quasi toute l'onde,
> Et pensa d'un seul trait avaller tout le monde, etc.

Sarazin sait comment on rue en cuisine [8], car lui aussi il a bien lu Maître François. Théophile le connaît moins, il me semble. Mais d'Assoucy, Scarron ! « Je ne vays point sans Rabelais », dit le premier, et il y paraît, car les souvenirs pantagruéliques affluent dans ses vers. Voici Pantagruel lui-même, Rodilardus, Grippeminaud, Croquelardon, Maître

1. *Jugement et nouvelles observations sur les œuvres grecques, latines, toscanes et françoises de Maître François Rabelais, D. M., ou le véritable Rabelais réformé.* Paris, 1697, in-12. Autre édition, 1699.
2. *R. E. R.*, 1906, p. 295 sq.
3. *Francion*, éd. Colombey, p. 313; et aussi dans le *Berger extravagant.*
4. *Tableau*, p. 275.
5. *Œuvres*, éd. Ch. L. Livet, I, p. 89.
6. *Ibid.*, p. 185.
7. *Ibid.*, p. 178-179; ce sont des vers destinés à une mascarade.
8. *Œuvres*, éd. O. Uzanne, p. 87.

Doribus, Lasdaller, les Dipsodes, la beste à deux dos, les jeux de Gargantua.

Ne suis-je pas un beau Satyre,
Un beau chèvre-pied trepelu
Bien-mammelu, bien fafelu [1] ?

Quant à Scarron, dès la préface du *Virgile travesti* (1648), il parle de « mots de gueule »; et il fait voir encore le héros du *Typhon* (1644) accourant à la rescousse, lors de l'attaque de l'Olympe, avec des géants cuirassés de pierres de taille, tel Loupgarou lui-même. Mais c'est le procédé même de son comique qui est tout rabelaisien : ne montre-t-il pas, dans *Typhon* encore, les prêtres de Memphis apportant aux dieux de l'Olympe « quatre poinçons de vrai baume, des poissons du Nil, des crocodiles, des hippopotames, et deux paires de gants *lavés* »? Au reste, on sait assez que Rabelais est le premier des burlesques et que la visite d'Epistemon aux Enfers s'intitulerait à merveille l'*Erèbe travesti* ou quelque chose d'approchant.

***

Sous Louis XIV, le temps n'est plus du ballet des *Andouilles*, et le XVIIe siècle officiel ne saurait s'accommoder de la « bassesse » de Maître François. Le grand Condé, paraît-il, « ne put soutenir Rabelais que lui lisait Saint-Évremont ». Pourtant le Pantagruélisme n'est pas mort et la lignée des rabelaisants se prolongera durant toute la période classique, par Chapelle, Dufresny, Piron, Grosley et autres abbé Bordelon [2] ou d'Aquin de Chateaulyon [3]. C'est qu'au siècle de Louis XIV même, il y a deux aspects, comme on l'a souvent dit : l'un noble, majestueux, c'est l'aspect officiel et d'apparat; mais l'autre paraît fort différent et l'on sait comment la veine libertine et

1. *R. E. R.*, 1911, p. 437.
2. *Gongam, ou l'homme prodigieux* (1711); cf. le chap. III.
3. *Contes mis en vers par un petit cousin de Rabelais* (1775).

rabelaisienne s'y continue par les duchesses de Mazarin, de Bouillon et leur société, par Saint-Évremont, Ninon et leur école, par les Vendôme et leurs orgies du Temple et d'Anet. Il se fait là des plaisanteries et des farces dont le seul récit serait à donner des vapeurs à nos rabelaisants d'aujourd'hui, et la verdeur des réjouissances, comme le détail de ces repas et de leurs suites, que décrit abondamment l'abbé de Chaulieu entre autres, étonnerait nos plus déterminés pantagruélistes. C'est ainsi qu'il faut se garder d'imaginer les personnages du grand siècle tels que Rigault ou Largilière les ont peints : il y a de terribles corps sous ces perruques, et une truculente liberté se dissimule sous cette politesse. En sorte que nous ne serons point surpris si les plus salés morceaux de Maître François ont trouvé des amateurs déclarés à la cour même du grand roi. Par exemple à Versailles, et en 1702, Moreau, le premier valet de chambre de M. le duc de Bourgogne, ne craint pas de conserver l'image de Rabelais dans son appartement [1]; en 1715, un amateur lyonnais, ami de Brossette, en placera le portrait dans son cabinet, à côté de ceux de Molière, de La Fontaine, de Racine et de Boileau [2]. Enfin on connaît les plaisanteries scatologiques de Madame, la seconde duchesse d'Orléans; mais il y aurait de l'injustice à ranger cette pesante Allemande parmi les gens de chez nous [3].

« Le lévrier de M. de Meurles, tout éreinté qu'il étoit, en devint bien le premier lévrier de la province; pourquoi ne deviendrois-je pas aussi joli garçon qu'un ermite? » demandait Charles de Sévigné. Il connaissait bien son Rabelais,

1. *Correspondance de Madame*, éd. Jaeglé, I, p. 262. Elle trouve que Rabelais « a l'air très drôle ».

2. *Correspondance de J. B. Rousseau et de Brossette*, éd. Paul Bonnefon, I. p. 29.

3. Voici les premières lignes de la fameuse lettre de Madame à l'Electrice de Hanovre, 9 octobre 1694 : « Vous êtes bien heureuse d'aller ch... quand vous voulés, ch... dont tout votre chien de sou. Nous n'en sommes pas de même ici, où je suis obligée de garder mon é... pour le soir. » Mais il vaut mieux s'en tenir là. Les gens curieux de cette sorte de plaisanteries trouveront la lettre et la réponse de l'Electrice, qui est sur le même ton, dans la seconde édition des *Anekdoten vom Französischen Hofen*, publiée en 1909 par M. Hans Helmot, *Elisabeth Charlottens Briefe an Karolina von Wales und Anton Ulrich von Braunschweig-Wolfenbüttel*... (Annaberg in Sachsen.)

et, aux Rochers, il en lisait à la marquise des chapitres qu'elle trouvait « à mourir de rire ». Mais apparemment qu'il ne les lui lisait pas tous. Et c'est pourquoi Mme de Sévigné, qui savait par cœur tout Molière et Corneille, ou peu s'en faut, ne fait pour ainsi dire aucune allusion à *Gargantua* et à *Pantagruel* [1]. Si elle en avait entendu quelques morceaux, elle ne les avait point lus; c'est le cas de toutes les femmes — sauf Catherine II [2] qui (par l'esprit) l'était si peu. Car il y aura toujours antipathie entre les femmes et Rabelais, et pour cause. — Mais il n'y en a point, certes, entre Maître François et Bussy-Rabutin; c'est pourquoi l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules* avait écrit sur un des murs de son château :

Curé de Meudon, ayant fait un livre qu'on n'estimoit pas parce qu'il était d'un savoir trop profond, composa cette folle et fine satire contre son siècle, qui eut ensuite un cours merveilleux et qui en aura toujours [3].

Ne nous arrêtons point à Boileau : qu'il ait fait ses délices de *Gargantua* et de *Pantagruel*, il est possible, mais il ne s'en vante guère à ma connaissance, n'ayant probablement jamais pu se justifier à lui-même d'un pareil goût; et arrivons à l'un des parents spirituels les plus illustres de Maître François, à Molière. On sait que, dans l'*École des femmes*, Arnolphe rappelle à Chrysalde

Ce que Pantagruel à Panurge répond;

et que, dans l'*Avare*, La Flèche dit à Cléante : « Je vous vois, Monsieur, ne vous en déplaise, dans le grand chemin justement que tenoit Panurge pour se ruiner, prenant argent d'avance, achetant cher, vendant à bon marché, et mangeant son blé en herbe. » Ce sont là, sauf erreur, les seules allusions directes à Rabelais. Mais le Perrin Dendin de Maître François n'aurait-il pas donné son nom au Dendin de Molière? Et Frosine, pour

1. *R. E. R.*, 1912, p. 438. Sainte-Beuve lui trouvait presque « une veine de Rabelais ». (*Nouveaux Lundis*, I, p. 294.)
2. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, II, p. 223.
3. Gérard-Gailly, *Bussy-Rabutin* (1909).

exprimer combien une chose est difficile : « Je marierois le Grand Turc avec la République de Venise », s'écrie-t-elle ; c'est à peu près textuellement ce que Perrin Dendin dans le *Tiers Livre* dit à son fils Tenot [1].

Quant à La Fontaine, on n'ignore certainement pas qu'il doit beaucoup à Rabelais, que les noms de Picrochole, messire Jean Chouart, Rodilard, Raminagrobis, Grippeminaud et autres reparaissent dans ses vers, que la fable du *Bûcheron et Mercure* est l'histoire de Couillatris, le conte de l'*Abbesse* celle des moutons de Panurge, et le *Diable de Papefiguière* emprunté aux chapitres XLV-XLVII du *Quart Livre*. Aussi bien, « le vieux langage, disait-il, a des grâces que celui de notre siècle n'a pas... Rabelais, nos anciens poètes nous en fournissent des preuves infaillibles [2]. » Il le savait, ayant de longue date pratiqué *Gargantua* : dès 1687, dans une lettre à Saint-Évremont, il se proclame « le disciple » de Maître François [3], et il écrit en octobre 1689 au prince de Conti : « Y a-t-il encore au monde des Voitures et des Malherbes? Bonnes gens, je ne vous puis voir, comme dit Maître François dans son livre [4]. »

Enfin il y a Regnard. Celui-là est de la pure lignée rabelaisienne, et Sainte-Beuve n'avait pas tort de sentir dans ses vers « comme un rejaillissement de l'esprit de Rabelais [5] ». Il s'écrie dans son Épître V :

> Je te garde avec soin, mieux que mon patrimoine,
> D'un vin exquis, sorti des pressoirs de ce moine
> Fameux dans Ovilé, plus que ne fut jamais
> Le défenseur du clos vanté par Rabelais...

A son château de Grillon, non loin de Dourdan, où il menait joyeuse vie entouré des mêmes hôtes qu'il rassemblait à Paris, dans sa maison du faubourg Montmartre, on

1. *R. E. R.*, 1907, p. 222 ; 1910, p. 252.
2. Avertissement des *Contes*, éd. H. Regnier, IV, p. 5.
3. Même éd., IX, p. 404.
4. *Ibid.*, IX, p. 459.
5. *Lundis*, VII, p. 4.

dit qu'il se proposait de créer une succursale de l'abbaye de Thélème; en tout cas, il y chantait à ses amis tout un psautier qui n'était pas des plus tristes :

Pour passer doucement la vie
Avec mes petits revenus,
Ici je fonde une abbaye...
Afin que nul frère n'en sorte
Et fasse sans peine ses vœux,
Il sera gravé sur la porte :
Ici l'on fait ce que l'on veut [1]...

... Je passe quelques témoignages sans intérêt [2], et j'arrive au fameux jugement de La Bruyère qui est de 1690 :

Marot et Rabelais sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits : tous deux avoient assez de génie et de naturel pour pouvoir s'en passer, même à l'égard de ceux qui cherchent moins à admirer qu'à rire dans un auteur. Rabelais surtout est incompréhensible : son livre est une énigme, quoi qu'on veuille dire, inexplicable; c'est une chimère, c'est le visage d'une belle femme avec des pieds et une queue de serpent, ou de quelque autre bête plus difforme; c'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse, et d'une sale corruption. Où il est mauvais, il passe bien loin au delà du pire, c'est le charme de la canaille : où il est bon, il va jusques à l'exquis et à l'excellent, il peut être le mets des plus délicats [3].

Il ne faut point s'étonner si le prosateur non pareil qu'était La Bruyère a bien jugé de Rabelais comme de tant d'autres choses [4], ni même si Molière, La Fontaine, Boileau et Racine — la douceur de Racine est une invention du XVIIIe siècle — ont fort goûté Maître François, car ceux-là sont des artistes et sensibles à la beauté où qu'elle se trouve et pour contraire à leurs théories qu'elle soit : c'est même parce qu'ils n'y peuvent renoncer en aucun cas, voire quand il semble que la

1. Cf. Joseph Guyot, *Le poète J. Fr. Regnard en son château de Grillon*... p. 87.
2. *Mémoires* de Primi Visconti, p. 156. — *Mém.* de La Fare, éd. Raunié, p. 1. — *R. E. R.*, 1907, p. 176; 1908, p. 399; 1909, p. 138, note.
3. *Caractères* : Des ouvrages de l'esprit. Ce paragraphe apparaît dans la cinquième édition.
4. Du point de vue du « goût » seulement; mais nous ne reprocherons pas à un contemporain de Boileau de n'avoir pas le sens historique.

« raison » le commanderait, qu'ils sont du parti des Anciens. Mais qu'un « Moderne », un pur cartésien, pour qui la littérature n'est que la notation rigoureuse et le fruit du « bon sens », qui ne conçoit même pas qu'elle puisse exister par elle-même, en dehors de la philosophie, pour qui la poésie n'est qu'une prose supérieure, plus élégante et plus ornée, bref le moins artiste des hommes, le plus sec, le plus pauvre de sensibilité, comme le plus élégant et le plus fin — qu'un homme du XVIIIe siècle comme Fontenelle puisse aimer Rabelais, voilà qui surprend.

C'est un fait, pourtant. En 1683, le médecin hollandais Van Dale publiait deux pesantes dissertations en latin sur les *Oracles*. Fontenelle, les ayant trouvées bonnes, entreprit de les faire lire à ses contemporains, et pour cela de les rendre agréables. Il les traduisit, abrégea, para de mille traits, et les fit charmantes en effet : c'est l'*Histoire des Oracles*, parue en 1686. — Or, à un certain endroit, Van Dale, ayant parlé de la consultation des sorts virgiliens par Panurge, avait écrit :

... Ac per lusum et jocum Doctissimus ille Gallus Rabelaesius cujus nugae saepius multorum Doctorum seria vincunt; in vita et gestis Gargantuae et Pantagruelis, tam docte meo judicio, quam lepide ac salse, etc...

Ce que Fontenelle paraphrase et traduit ainsi :

Icy mon Auteur se souvient que Rabelais a parlé des Sors Virgilianes que Panurge va consulter sur son mariage, et il trouve cet endroit du Livre aussi sçavant qu'il est agréable et badin. Il dit que les bagatelles et les sottises de Rabelais valent souvent mieux que les discours les plus sérieux des autres. Je n'ay point voulu oublier cet éloge parce que c'est une chose singulière de le rencontrer au milieu d'un Traité des oracles, plein de science et d'érudition. Il est certain que Rabelais avait beaucoup d'esprit et de lecture, et un art particulier de débiter des choses sçavantes comme de pures fadaises, et de dire de pures fadaises le plus souvent sans ennuyer. C'est dommage qu'il n'ait vécu dans un siècle qui l'eust obligé à plus d'honnesteté et de politesse [1].

1. *Histoire des Oracles*, éd. L. Maigron, p. 139-140.

Donc Fontenelle trouve à Rabelais « beaucoup d'esprit ». Quarante et un ans plus tard, en 1742, il lui en trouvait apparemment encore, car il résumait fort soigneusement « un récit assez plaisant que le seigneur de Basché fait dans Rabelais », et qui est celui de frère Estienne Tappecoue et de la diablerie de Maître François Villon, « célèbre fripon et poète » (livre IV, ch. XIII). Mais, en analysant l'histoire, il lui ôtait précisément cette haute couleur et cette verdeur qui lui donne du prix à nos yeux, — et, si vous voulez, par exemple, savoir ce que deviennent les plus étonnantes phrases de Rabelais, résumées par Fontenelle, voici :

Rabelais	Fontenelle
La poutre [jument] toute effrayée se mit au trot, à pets, à bonds, et au galop, à ruades, fressurades, doubles pédales et pétarades, tant qu'elle rua bas Tappecoue, quoi qu'il se tînt à l'aube du bas de toutes ses forces. Ses étrivières étoient de cordes : du côté hors le montoir son soulier fenestré étoit si fort entortillé qu'il ne le put onques tirer. Ainsi étoit traîné à écorchecul par la poutre, toujours multipliante en ruades contre lui, et fourvoyante de peur par les haies, buissons et fossés. De mode qu'elle lui cobit [martela] toute la tête, si que la cervelle en tomba près de la croix Osanière; puis les bras en pièces, l'un ça, l'autre là; les jambes de même; puis des boyaux fit un long carnage; en sorte que la poutre au couvent arrivante de lui ne portoit que le pied droit et soulier entortillé.	... La poutre le jeta bas : mais comme il ne put défaire de dedans l'étrier, qui étoit de corde, son soulier senestre, la poutre le traîna au haut et au loin, et ne reporta de lui au couvent que le pied droit et le soulier entortillé.

Assurément, le morceau de Fontenelle est fort clair (sauf que le soulier « *senestre* » devient le pied *droit* à la fin). Mais al-

ler, quand on en cite tant d'autres, précisément résumer ces phrases-là, ce n'est pas d'un homme qui ressent le génie verbal de Maître François. Alors qu'est-ce qu'il aime dans *Pantagruel*, ce Fontenelle?

M. Henri Potez l'a fort bien dit [1]. Dès 1686, « à la suite de Van Dale, Fontenelle a malmené les oracles, et, sournoisement, derrière les oracles, toute légende et toute foi positive ». On sait quelle place la caricature des oracles tient dans le *Pantagruel*, et combien les abus de l'Église y sont raillés : voilà ce que Fontenelle y apprécie. C'est ainsi qu'en Rabelais, où « les puissants artistes du XVIIe siècle vont chercher d'infinis trésors de vie et de réalité », les libres esprits du XVIIIe siècle « puisent des conseils de hardiesse et d'ironie ». Ce qu'on goûtera si fort dans son œuvre, désormais, ce ne sera plus la joie, la bouffonnerie lyrique, ni la philosophie naturaliste, ni même le bon sens et les idées sages, et moins encore la beauté de la langue : ce sera tout uniment l'anticléricalisme; et, à cause de cela seulement. Maître François sera cité par les philosophes.

IV

XVIIIe SIÈCLE

La première allusion que Voltaire fasse à Rabelais, c'est dans une lettre de 1716 que je l'ai trouvée. L'épître, en prose et en vers, est adressée au prince de Conti :

> L'un [l'abbé Courtin], gras, rond, gros, court, séjourné,
> Citadin de Papimanie,
> Porte un teint de prédestiné.
>
> . . . . . .
>
> L'autre [Voltaire] dans Papefigue est né,
> Maigre, long, sec et décharné [2].

1. *R. E. R.*, 1908, p. 362.
2. Ed. Moland, XXXIII, p. 39.

Comme on voit, c'est la satire religieuse de *Pantagruel* qui l'a tout d'abord frappé. Quelle est alors son opinion sur l'auteur, nous ne savons. Mais le 2 février 1727, il écrit au sujet de Swift à son ami Thiériot :

C'est le Rabelais de l'Angleterre, comme je vous l'ai déjà mandé; mais c'est un Rabelais sans fatras, et ce livre [*Gulliver*] serait amusant par lui-même, par les imaginations singulières dont il est plein, par la légèreté de son style, quand il ne serait pas d'ailleurs la satire du genre humain [1].

Il est remarquable que Voltaire ait, durant toute sa vie, comparé ainsi le raisonnant Swift au luxuriant Rabelais, et cela nous fait d'abord sentir qu'il est toujours demeuré peu sensible à ce qui fait le génie de Maître François : c'est le lyrisme. Au reste, et comme on voit, l'auteur anglais lui paraissait bien supérieur à son modèle. En 1732 encore, dans le *Temple du goût*, décrivant la bibliothèque du dieu, où « presque tous les livres sont corrigés et retranchés de la main des Muses », Voltaire y place « l'ouvrage de Rabelais réduit tout au plus à un demi-quart [2] ». Mais encore l'y place-t-il, et entre peu de livres, cette bibliothèque étant maigrement fournie, ce qui prouve qu'il a du faible pour Maître François. Il faut le dire, car on a presque toujours exagéré en parlant du mépris de Voltaire pour Rabelais durant cette première période de sa vie. Sans doute l'auteur de *Candide* ne sentait pas pour celui de *Gargantua* l'admiration qu'auront plus tard les romantiques; mais il le considérait comme nécessaire à la collection des plus fins connaisseurs en belles-lettres, et c'est assez pour montrer qu'il ne le dédaignait pas autant qu'on l'a dit.

Toutefois il paraît bien que ce qu'il goûtait surtout dans *Gargantua* et *Pantagruel*, ce n'était pas tant la beauté littéraire que les opinions anticléricales de l'auteur. Il n'est pour s'en trouver assuré que de lire ce qui suit. Voici d'abord en 1734 les *Lettres philosophiques*.

1. Éd. Moland, XXXIII, p. 165.
2. *Ibid.*, VIII, p. 577.

...Ils [les Anglais] remercient Dieu d'être Protestans. Mais ce sont de vilains heretiques, à brûler à tous les diables, comme dit Maître François Rabelais : c'est pourquoi je ne me mêle de leurs affaires [1].

On remarquera l'allusion à un passage du *Tiers Livre*, chapitre XXII : « Il est par la vertus Dieu haereticque; je diz haereticque formé, haereticque clavelé, haereticque bruslable, comme une belle petite horologe. Son âme s'en va à trente mille charretées de Diables. » — Ailleurs, dans la treizième Lettre, Voltaire, raillant les Scolastiques, énumérera « le Docteur irréfragable, le Docteur subtil, le Docteur angélique, le Docteur séraphique, le Docteur chérubique, qui tous ont été bien sûrs de connoître l'âme très-clairement, mais qui n'ont pas laissé d'en parler comme s'ils avoient voulu que personne n'y entendît rien [2] ». Or tout porte à croire qu'il a emprunté les Docteurs irréfragable, subtil, angélique et séraphique à Bayle, Sprat ou plutôt Moreri; mais le chérubique, il a dû le trouver dans le catalogue de la bibliothèque de Saint-Victor, au chapitre VII de *Pantagruel*. Et tout cela nous montre que, si Voltaire avait sur Rabelais une opinion, du moins était-ce pour l'avoir lu, en quoi il diffère de Victor Hugo et de plusieurs autres.

Le troisième passage des *Lettres philosophiques* est intéressant. C'est une nouvelle comparaison de Swift à Rabelais. L'auteur explique d'abord que les livres contenant des plaisanteries théologiques nécessitent un commentaire pour ceux qui ne sont point parfaitement au courant du sujet, et que « la plaisanterie expliquée cesse d'être plaisante », vu que « tout commentateur de bons mots est un sot »; à quoi il ajoute :

Voilà pourquoi on n'entendra jamais bien en France les livres de l'ingénieux Docteur Suift, le Rabelais d'Angleterre. Il a l'honneur d'être Prêtre comme Rabelais, et de se moquer de tout comme lui; mais on lui fait grand tort, selon mon petit sens, de l'appeler de ce nom. Rabelais dans son extravagant et inintelligible livre a répandu une

1. Cinquième Lettre; éd. G. Lanson, I, p. 64 et 71.
2. Même éd., I, p. 167 et 180.

extrême gaieté et une plus grande impertinence; il a prodigué l'érudition, les ordures et l'ennui; un bon conte de deux pages est acheté par des volumes de sottises : il n'y a que quelques personnes d'un goût bizarre qui se piquent d'entendre et d'estimer tout cet ouvrage, le reste de la nation rit des plaisanteries de Rabelais et méprise le livre. On le regarde comme le premier des bouffons, on est fâché qu'un homme qui avoit tant d'esprit en ait fait un si misérable usage; c'est un philosophe ivre qui n'a écrit que dans le temps de son ivresse.

Mr. Suift est Rabelais dans son bon sens, et vivant en bonne compagnie; il n'a pas à la vérité la gaieté du premier, mais il a toute la finesse, la raison, le choix, le bon goût qui manque à notre Curé de Meudon. Ses vers sont d'un goût singulier et presque inimitable; la bonne plaisanterie est son partage en vers et en prose, mais pour le bien entendre, il faut faire un petit voïage dans son pays [1].

Voilà donc quel est en 1734 le jugement de Voltaire : à ses yeux, Maître François n'est qu'un bouffon grossier dont on rit tout en le méprisant, et Swift a pris de sa manière ce qui est bon. — Cette opinion lui demeurera pendant plus de vingt ans. Une fois, en 1744, il déclarera que « toute métaphysique ressemble assez à la coquecigrue de Rabelais, bombillant ou bombinant dans le vide [2] ». Mais cela ne nous renseigne en rien sur ce qu'il pense de notre auteur. En 1752, dans le *Siècle de Louis XIV*, il en prononce le nom pour le mettre encore bien au-dessous de Swift :

Il y a du doyen Swift plusieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité : c'est Rabelais perfectionné [3].

En revanche, sept ans plus tard, il lui vient à l'idée de relire *Gargantua* et *Pantagruel*, et il y trouve cette fois beaucoup d'agrément, comme il l'explique à Mme Du Deffand (13 octobre 1759) :

Que lirez-vous donc, madame? Le duc d'Orléans régent daigna un jour causer avec moi au bal de l'Opéra; il me fit un grand éloge de Rabelais [4], et je le pris pour un prince de mauvaise compagnie,

1. Éd. G. Lanson, II, p. 135 et 142.
2. Lettre au marquis d'Argemon, 15 avril 1744, éd. Moland, XXXVI, p. 286.
3. Chap. XXXIV, éd. Moland, XIV, p. 560.
4. Il faut donc ranger le Régent parmi les bons pantagruélistes.

qui avait le goût gâté. J'avais alors un souverain mépris pour Rabelais. Je l'ai repris depuis, et, comme j'ai approfondi toutes les choses dont il se moque, j'avoue qu'aux bassesses près, dont il est trop rempli, une bonne partie de son livre m'a fait un extrême plaisir. Si vous en voulez faire une étude sérieuse, il ne tiendra qu'à vous; mais j'ai peur que vous ne soyez pas assez savante et que vous ne soyez trop délicate[1].

Et le 12 avril suivant, à la même :

J'ai relu, après *Clarisse* [*Harlowe*], quelques chapitres de Rabelais comme le combat de frère Jean de Entommeures et la tenue du conseil de Picrochole (je les sais pourtant presque par cœur); mais je les ai relus avec un très grand plaisir, parce que c'est la peinture du monde la plus vive.

Ce n'est pas que je mette Rabelais à côté d'Horace; mais si Horace est le premier des faiseurs de bonnes épîtres, Rabelais, quand il est bon, est le premier des bons bouffons. Il ne faut pas qu'il y ait deux hommes de ce métier dans une nation; mais il faut qu'il y en ait un. Je me repens d'avoir dit autrefois trop de mal de lui[2].

En somme, ce qui lui a rendu Maître François agréable, Voltaire le laisse ici entendre : c'est qu'il a « plus approfondi toutes les choses dont Rabelais se moque », — entendez les choses religieuses. Les lettres qu'on vient de lire datent du temps où il était le plus occupé de combattre l'Église : il est tout étonné et ravi de trouver dans le « curé de Meudon » un allié plus puissant qu'il ne l'aurait pensé. Il savait pourtant presque par cœur la défense du Clos par frère Jean et la fameuse conversation de Picrochole et de ses conseillers; mais, en relisant *Gargantua* avec attention, il a été frappé d'y rencontrer des scènes si bonnes. Quel dommage que Rabelais ait manqué de mesure !... Tout de même, Voltaire, à cette époque, mettrait le livre à une meilleure place dans le Temple du Goût qu'il ne faisait jadis. Voici l'*Ingénu :* on demande à ce naïf enfant de la Huronie s'il a jamais lu quelque livre :

Il dit qu'il avait lu Rabelais traduit en anglais et quelques morceaux de Shakespeare qu'il savait par cœur[3].

1. Éd. Moland, XL, p. 192-193.
2. *Ibid.*, p. 350-351.
3. Éd. Fr. Dillaye, II, p. 192.

Quant à l'abbé de Kerkabon, « il savait assez honnêtement de théologie, et quand il était las de lire Saint Augustin, il s'amusait avec Rabelais; aussi tout le monde disait du bien de lui [1] ». L'*Ingénu* est de 1767, l'année même où parurent les *Lettres à S. A. R. Monseigneur le prince de... sur Rabelais et sur d'autres auteurs accusés d'avoir mal parlé de la religion chrétienne* [2]. Voltaire y expose plus longuement qu'ailleurs son sentiment.

La lettre première est « sur François Rabelais », et débute par cette déclaration :

> Puisque Votre Altesse veut connaître à fond Rabelais, je commence par vous dire que sa vie, imprimée au devant de *Gargantua*, est aussi fausse et aussi absurde que l'*Histoire de Gargantua* même.

Puis, ayant fait justice de l'historiette de Rabelais jurant qu'il baiserait volontiers tout ce qu'on voudrait au Saint Père, voire le derrière, pourvu que Sa Sainteté commençât par se le laver, et autres contes du même acabit, il continue de la sorte :

> Son livre, à la vérité, est un ramassis des plus impertinentes et des plus grossières ordures qu'un moine ivre puisse vomir; mais aussi il faut avouer que c'est une satire sanglante du pape, de l'Église et de tous les événemens de son temps. Il voulut se mettre à couvert sous le masque de la folie. Il le fait assez entendre lui-même dans son prologue.

Suit la citation du passage que chacun sait et que je ne me refuserai pourtant pas le plaisir de reproduire ici dans son texte exact : « Mais veistes vous onques chien rencontrant quelque os medulare? C'est, comme dict Platon, *lib. II de Rep.*, la beste du monde plus philosophe. Si veu l'avez, vous avez peu noter de quelle devotion il le guette, de quel soing il le guarde, de quel ferveur il le tient, de quelle prudence il l'entomme, de quelle affection il le brise, et de quelle diligence il le sugce... »

1. Éd. Fr. Dillaye, p. 180.
2. Ed. Moland, XXVI, p. 469 sq.

Mais — reprend Voltaire — qu'arriva-t-il? Très peu de lecteurs ressemblèrent au chien qui suce la moelle. On ne s'attacha qu'aux os, c'est-à-dire aux bouffonneries absurdes, aux obscénités affreuses dont le livre est plein...

Et il en vient à examiner les identifications fantaisistes qu'on a longtemps admises :

Il est clair que Gargantua est François Ier, Louis XII est Grandgousier, quoiqu'il ne fût pas le père de François, et Henri II est Pantagruel. L'éducation de Gargantua et le chapitre des *torcheculs* est une satire de l'éducation qu'on donnait alors aux princes; les couleurs blanc et bleu désignent évidemment la livrée des rois de France.

La guerre pour une charrette de fouaces est la guerre entre Charles-Quint et François Ier..... Il n'est pas possible de méconnaître Charles-Quint dans le portrait de Picrochole..... On ne peut se méprendre à la généalogie de Gargantua : c'est une parodie de la généalogie la plus respectable...

Suit une analyse du livre I où Voltaire fait ressortir les attaques de Rabelais contre l'Église. Et la lettre se termine par cette phrase :

L'illustre M. Le Duchat a chargé de notes pédantesques cet étrange ouvrage [1] dont il s'est fait quarante éditions. Observez que Rabelais vécut et mourut chéri, fêté, honoré et qu'on fit mourir dans les plus affreux supplices ceux qui prêchaient la morale la plus pure.

La seconde lettre est « sur les prédécesseurs de Rabelais en Allemagne et en Italie, et d'abord du livre intitulé *Epistolae obscurorum virorum* ». Voltaire ne doute pas que Maître François « ait eu sous les yeux ces Lettres des gens obscurs quand il écrivit son *Gargantua* et son *Pantagruel* ». Puis il énumère les « anciennes facéties italiennes qui précédèrent Rabelais ». Il attire l'attention sur Boccace, singulièrement sur « la confession de Ser Ciappelletto à l'article de la mort » (voir la première nouvelle de la première journée), et sur *Morgante* de Pulci; puis il termine par des remarques sur l'incrédulité des Italiens aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

1. En 1731, Brossette trouvait au contraire les notes de Le Duchat fort sèches (*Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette*, éd. P. Bonnefon, II, p. 46).

Enfin la lettre cinquième traite de Swift, que Voltaire compare une fois de plus à Rabelais :

Rabelais fut curé de Meudon, et Swift fut doyen de la cathédrale de Dublin : tous deux lancèrent plus de sarcasmes contre le christianisme que Molière n'en a prodigué contre la médecine, et tous deux vécurent et moururent paisibles, tandis que d'autres hommes ont été persécutés, poursuivis, mis à mort pour quelques paroles équivoques...

Swift était bien moins savant que Rabelais; mais son esprit est plus fin et plus délié : c'est le Rabelais de la bonne compagnie.

C'est par cette remarque, exactement semblable à celle qu'il faisait quarante ans plus tôt, que Voltaire termine son examen de l'œuvre de Rabelais. En somme, il n'a pas changé d'avis autant qu'on croit sur Maître François, et cette note de son *Sotisier* résume assez bien ce qu'on vient de lire :

On admire Marot, Amyot, Rabelais comme on loue des enfans quand ils disent par hasard quelque chose de bon. On les approuve parce qu'on méprise leur siècle, et les enfans parce qu'on n'attend rien de leur âge [1].

Tout donne à penser que, si la nouvelle lecture qu'il fit de *Gargantua* en 1759 lui laissa une impression favorable, ce fut beaucoup parce qu'il était alors dans le plus fort de sa lutte contre l'Église. Il avait le goût trop fin et trop délicat pour supporter cette exubérance de la langue et des images, il était trop classique pour goûter pleinement Rabelais. Et là dessus, la plupart des écrivains de son siècle ont eu le même sentiment que lui.

***

Diderot, par exemple. Croyez-vous qu'il cite Rabelais dans la *Promenade d'un sceptique* (1747) parmi ceux qui ont su se faire lire en combattant la « superstition » catholique, à savoir Bayle, Montaigne, Voltaire, Barclay, Woolston,

1. Éd. Moland, XXXII, p. 556.

Swift — toujours Swift — et Montesquieu? Point du tout. Néanmoins il le connaît, car un peu plus loin, parlant des dévots :

En général, c'est bien la race la plus méchante que je connaisse, — dit-il. — Orgueilleux, avares, hypocrites, fourbes, vindicatifs, mais surtout querelleurs, ils tiennent de frère Jean des Entommeures, d'heureuse mémoire, le secret d'assommer leurs ennemi avec le bâton de l'étendart; ils s'entretueraient quelquefois pour un mot, si on avait la bonté de les laisser faire [1].

C'est donc qu'il ne prend guère Maître François au sérieux. Ailleurs, il nous le montre qui, « entre deux bouteilles, oublie sa bibliothèque [2] ». Pourtant il y a quelque rapport entre le naturalisme de frère Jean, par exemple, et celui du neveu de Rameau; c'est ce dernier même qui le déclare :

La sagesse du moine de Rabelais est la vraie sagesse pour son repos et pour celui des autres. Faire son devoir tellement quellement, toujours dire du bien de M. le prieur, et laisser aller le monde à sa fantaisie. Il va bien, puisque la multitude en est contente. Si je savais l'histoire, je vous montrerais que le mal est toujours venu par quelques hommes de génie; mais je ne sais pas l'histoire parce que je ne sais rien.

A défaut de frère Jean, Panurge, lui, l'aurait sue, l'histoire, et c'est une bien bonne tirade toute farcie de citations qu'il nous aurait débitée sur ce thème-là.

L'abbé Galiani a eu sur Maître François un mot ravissant : « L'obscénité de Rabelais est naïve, elle ressemble au c... d'un pauvre homme [3]. » On ne saurait mieux dire. C'est pourtant cette innocente ordure et ces grosses bouffonneries qui ont empêché le XVIIIe siècle de mettre *Pantagruel* et *Gargantua* à la place qu'ils doivent occuper dans l'estime des honnêtes gens [4]. On essaya d'en débarrasser le roman : la première

1. *L'allée des épines*, paragr. 21.
2. *Réfutation suivie de l'ouvrage d'Helvétius intitulé l'Homme*, éd. Assézat, II, p. 355.
3. Cité par Sainte-Beuve, *Tableau...*, p. 271, n. 2.
4. En 1709, Boursault constatait déjà qu'on ne voit pas le livre de Rabelais « dans les mains de personnes d'une vie réglée ». *R. E. R.*, VIII, p. 109.

édition expurgée est celle de l'abbé de Marsy en 1752; mais priver Rabelais de ses gravelures lyriques, c'est lui nuire considérablement. Quoi qu'il en soit, en mars 1776, la *Bibliothèque des romans* (p. 123) appelle l'auteur de *Pantagruel* « un auteur sans doute autrefois trop estimé, aujourd'hui trop méprisé ou trop parfaitement oublié ». Et il faut que les meilleurs lettrés eux-mêmes ne sachent plus guère leur Rabelais, puisque Brossette, en 1739, déjà le cite tout de travers [1].

Voici pourtant un lecteur qu'on ne lui aurait pas cru : André Chénier. Sainte-Beuve nous avait appris qu'il possédait à fond le *Pantagruel* comme les *Essais* [2], et, dans les pages inédites qu'a publiées récemment M. Abel Lefranc, il assure que « ceux qu'on reçoit docteurs en médecine à Montpellier sont revêtus de la robe de Rabelais ». Au reste, durant tout le XVIIIe siècle, s'il est méconnu des écrivains et des critiques, Maître François n'a point perdu son public [3] : on le réédite encore, et Panurge, qu'on avait vu aux Italiens en 1720 [4], reparaît sur la scène en 1785, dans un opéra-comique de Grétry : *Panurge dans l'île des Lanternes*; mais l'auteur du livret se targue de n'avoir rien emprunté à Rabelais, en quoi il a eu tort, car sa pièce fit une chute, si l'on en croit Bachaumont [5], à moins qu'elle n'ait remporté du succès au contraire et qu'il n'ait eu par conséquent raison [6]... En somme, la gloire de Rabelais subit une éclipse à la fin de l'Ancien Régime. La Révolution la rétablira.

1. *Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette*, éd. Bonnefon, II, p. 480.

2. *Nouveaux Lundis*, III, p. 333.

3. Restif dela Bretonne, *Monsieur Nicolas*, éd. abrégée par John Grand-Carteret, III, p. 43, nous montre la mère Lebègue employant un certain mot « qu'elle avait tiré de Rabelais » : c'est « kalibistri ».

4. Dans une pièce de Jacques Autreau, *Panurge à marier ou la Coquetterie universelle*. Le même écrivit encore *Panurge marié dans les espaces imaginaires* (*R. E. R.*, II, 275; VII, 424).

5. *Ibid.*, II, 275; VII, 113

6. Henri Storch, *Skizzen, Scenen und Bemerkungen auf eine Reise durch Frankreich* (1787), cité par Paul Babeau, *Les voyageurs en France*, p. 265, déclare avec indignation que les légers Français font marcher leurs régiments sur des airs d'opéra-comique et qu'« il en a vu lui-même un qui dansait sur l'air de l'opéra de Grétry, *Panurge dans l'île des Lanternes* ». C'est donc que cet air était populaire.

***

On a réédité l'ouvrage de Ginguené, *De l'autorité de Rabelais dans la Révolution présente et dans la Constitution civile du Clergé* [1], publié en 1791, et l'on a eu raison, car il ne manque pas de piquant. Ginguené commence par observer que « c'est une chose bizarre que le succès de ce joyeux, mais redoutable ennemi de la superstition dans un siècle dévot, et son décri dans un siècle de philosophie ». Quand Boileau, Racine, Molière et La Fontaine faisaient leurs délices de Rabelais, le « goût dédaigneux et timide », la « fausse décence » du XVIIIe siècle l'ont mis à l'index. Rien de plus injuste, ajoute-t-il, car il suffit de rompre l'os pour trouver la moelle, et une simple analyse suffit à montrer que, sous ses allégories, Maître François a, dès le XVIe siècle, dénoncé les abus de la royauté et de l'Église.

C'est ici, sinon la première, du moins la plus caractérisée des tentatives qui aient été faites pour changer notre bon Maître en sybille. Il est clair pour Ginguené qu'en énumérant les prodigieuses quantités de nourriture et les énormes frais d'habillements de Gargantua, Rabelais a voulu marquer l'immensité des sommes que les rois coûtent à leurs peuples; que, si la première éducation du géant est à ce point sotte, c'est pour faire voir « combien de princes, nés peut-être avec de l'esprit naturel, sont devenus incapables de la moindre réponse par l'éducation niaise et insignifiante qu'ils ont reçue »; et quant aux enseignements de Ponocrates, ils sont bons, mais « ainsi ne furent jamais élevés nos fils de rois ». De même, « l'absurdité, la nullité des motifs qui occasionnent la plupart des guerres, l'éloignement qu'un bon roi doit avoir pour toute guerre inutile, ... la folle jactance d'un prince fanfaron..., tout cela se trouve parfaitement représenté dans la guerre déclarée à Grandgousier, par Picrochole. »

1. Avec un avertissement d'Henri Martin (Paris, Jouaust, 1879). — Gambetta appréciait fort cet ouvrage; voir ci-dessous.

Jusque dans la descente d'Epistemon aux enfers, « les sages trouveront quelque chose de philosophique », et des vues sur les « métamorphoses politiques ». Enfin « l'ancien ordre judiciaire » et financier, et surtout l'Église, du pape aux moindres mendiants, se trouvent violemment blâmés par Rabelais. Celui-ci a prévu et souhaité, comme on voit, précisément ce que la Révolution semblait à Ginguené réaliser : aussi n'est-il que juste de reconnaître son « autorité [1] »...

Désormais, voilà donc Maître François passé prophète. Et cette conception d'un génie surhumain qui a caché sous des bouffonneries tout le bon sens, toutes les grandes idées des siècles à venir ne manquera pas de séduire les romantiques.

V

XIXe SIÈCLE

En 1797, Chateaubriand écrivait que « Rabelais, Montaigne, Mariana étonnèrent les esprits par la nouveauté et la hardiesse de leurs opinions politiques et religieuses [2] ». Trente ans plus tard, en 1828-1829, à Rome, il tracera encore ces lignes :

> L'homme est placé dans un tableau dont le cadre ne change point, mais dont les personnages sont mobiles. Rabelais était dans cette ville en 1536 avec le cardinal Du Bellay; il faisait l'office de maître d'hôtel de Son Eminence; *il tranchait et présentait.*
>
> Rabelais, changé en frère Jean des Entomeures, n'est pas de l'avis de Montaigne, qui n'a presque point oui de cloches à Rome et *beaucoup moins que dans un village de France*; Rabelais, au contraire, en entend beaucoup dans l'*isle Sonnante* [Rome], doutant que ce fust *Dodone avec ses chaudrons* [3].

On voit par là que Chateaubriand, à la différence de beaucoup d'autres, connaissait très bien l'œuvre pour laquelle il

1. Bientôt la ville de Chinon prendra le nom de *Chinon-Rabelais*. (*R. E. R.*, 1910, p. 109).

2. *Essai sur les Révolutions*, ch. XLI; éd. Garnier, I, p. 581. Les mots en italiques ont été soulignés par Chateaubriand.

3. *Mémoires d'Outre-Tombe*, l. XII, composé en 1828-29, revu en 1845, éd. Biré, V, p. 37.

professait une si grande admiration. Mais ce n'est guère qu'en 1836, dans l'*Essai sur la littérature angloise*, qu'il a détaillé quelque peu son jugement sur Maître François. Et il débute par cette remarque essentielle :

Ces reproches [contre l'Église] perpétués de siècle en siècle, furent reproduits par Erasme et Rabelais. Tout le monde apercevoit ces vices, qu'un pouvoir longtemps sans contrôle et la grossièreté du moyen-âge introduisirent dans l'Église [1].

Cela est fort juste, et il y a beaucoup d'abus et d'injure à faire de Rabelais un « protestant ». S'il fut partisan de la Réforme au temps qu'elle se confondait encore avec la Renaissance et où c'était, au moins autant que la vue des abus de l'Église, l'esprit scientifique qui poussait les humanistes à rejeter la carapace d'interprétations que quinze siècles avaient mise sur les Écritures' et à revenir aux textes, il est patent que l'esprit calviniste lui fut toujours contraire, et ses démêlés avec Calvin sont assez connus. L'Église a parfois préféré les indifférents, voire les libres-penseurs aux hérétiques; et Chateaubriand n'a probablement pas rangé sans satisfaction parmi les premiers son cher Rabelais :

La mort de Rabelais n'avoit précédé que de quinze années la naissance de Shakespeare : le bouffon eût été de taille à se mesurer avec le tragique [2].

Il faut songer aux éloges qu'il donne à Shakespeare pour comprendre la valeur de ces lignes. Mais voici mieux :

Shakespeare est au nombre des cinq ou six écrivains qui ont suffi aux besoins et aux aliments de la pensée : ces génies-mères semblent avoir enfanté et allaité tous les autres. Homère a fécondé l'antiquité; Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane, Horace, Virgile sont ses fils. Dante a engendré l'Italie moderne, depuis Pétrarque jusqu'au Tasse. Rabelais a créé les lettres françoises; Montaigne, La Fontaine, Molière viennent de sa descendance. L'Angleterre est toute Shakespeare, et, jusqu'à ces derniers temps, il a prêté sa langue à lord Byron, son dialogue à Walter Scott [3].

1. Éd. Garnier, XI, p. 545.
2. *Ibid.*, p. 606.
3. *Ibid.*, p. 614.

Voilà sur Rabelais le jugement par excellence du romantisme, comme la phrase de La Bruyère nous donne le sentiment général du XVIIe siècle. Chateaubriand lui-même tenait fort à ce morceau, puisqu'il l'a textuellement reproduit dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* [1]; et Sainte-Beuve s'en souvenait [2]. L'histoire de la pensée résumée en quelques grands esprits, génies de l'humanité, c'est un thème qui a été souvent traité par les romantiques, et le mythe du Poète « marqué au front pour le malheur » s'y rattache. Parmi ces « animateurs », Chateaubriand a placé Rabelais; il y restera.

Naturellement l'auteur d'*Atala* ne peut partager l'opinion de Voltaire et regarder Maître François comme un simple auteur gai, un anticlérical qui a écrit assez plaisamment. Il sent, lui, la beauté de cette langue, la force de cette santé morale et la grandeur de ce bon sens; il proteste aussi contre la comparaison avec Swift; tout cela est bien agréable.

Jonathan Swift, né en Irlande, le 30 novembre 1667, est fort mal à propos appelé par Voltaire le Rabelais de l'Angleterre. Voltaire n'était sensible qu'aux impiétés de Rabelais et à sa plaisanterie, quand elle est bonne; mais la profonde satire de la société et de l'homme, la haute philosophie, le grand style du curé de Meudon, lui échappoient, comme il ne voyoit que le petit côté du christianisme et ne se doutoit pas de la révolution intellectuelle et morale accomplie dans l'humanité par l'Évangile.

Le *Tonneau* où le Pape, Luther et Calvin sont attaqués; *Gulliver* où les institutions sociales sont stigmatisées, n'offrent que de pâles copies de *Gargantua*. Les siècles où vécurent les deux auteurs mettent d'ailleurs entre eux une immense différence : Rabelais commença sa langue; Swift acheva la sienne [3].

On ne saurait mieux dire.

1. Au l. IX (éd. Biré, II, p. 192-3), écrit en 1822, mais revu en 1845. Je crois que c'est à cette dernière date que Ch. a ajouté à ses mémoires le morceau que l'on vient de lire; pourtant il se peut qu'il l'ait au contraire composé en 1822 et inséré en 1836 dans l'*Essai*. — Dans le même livre (p. 70), je note qu'il connaissait bien les *gaudes* pour en avoir mangé à l'armée de Condé, où on les faisait bouillir dans des bassines.

2. *Lundis*, XI, p. 502.

3. *Loc. cit.*, p. 737. — Gœthe, paraît-il, goûtait beaucoup Rabelais. En 1792, il projetait d'écrire un roman en s'en inspirant, dont un fragment a paru en 1837. Cf. *Revue du XVIe siècle*, 1913, p. 465.

***

Il n'est pas surprenant que l'incomparable styliste que fut Courier ait bien su son *Pantagruel*, et que ses lettres et ses pamphlets soient parsemés de traits empruntés à Maître François. On connaît au reste son goût particulier pour le XVIe siècle.

2 novembre 1808. — ... Je pense qu'il fait un peu comme l'écolier de Rabelais : *Nous transfretions la sequane pour viser les meretricules*. Celui-là latinisait, et Coray hellénisait [1].

16 octobre. — [A propos d'un manuscrit de Longus.] J'espère pourtant en venir à bout à *grand renfort de besicles*, comme dit Maître François [2].

29 avril 1811. — Je m'en vais *musant* et *baguenaudant*, comme disait Rabelais, jusqu'à Naples [3].

Et, dans le *Procès de Paul-Louis Courier* (1828) :

Abrégeons son discours... Voici ce notable discours, brièvement, compendieusement traduit de *baragouin* en français, comme dit Panurge [4].

Charles Nodier, lui, était un rabelaisant passionné, et mériterait à ce point de vue toute une étude.

L'Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux, qu'il publia en 1830 chez Delangle, est tout inspirée de Rabelais, autant et plus que de Sterne; encore n'est-ce pas assez dire : elle n'est rien de moins, le plus souvent, qu'un véritable pastiche de *Pantagruel*. Je ne puis songer à le montrer ici : il y faudrait autant de pages qu'en renferme le livre de Nodier. Voici seulement quelques extraits de l'amusant chapitre où l'auteur représente une séance de l'Institut de Tombouctou, lequel ressemble fort à cette classique Académie française que

1. *Mémoires, correspondance et opuscules inédits*, Paris, Sautelet, 1828; t. I, p. 265.
2. *Ibid.*, p. 343.
3. *Ibid.*, II, p. 64.
4. *Collection complète des pamphlets politiques...*, Bruxelles, 1827; p. 261.

le romantique Nodier trouvait, comme on va voir, bien ridicule en 1830, mais où il devait entrer volontiers en 1833 :

Il y en avait qui criblaient très méthodiquement les mots de la langue dans un grand sas académique.

Il y en avait qui les belutaient sophistiquement, et qui en tiraient un grand profit en vendant la recoupe à je ne sais quels malotrus fainéants pour en faire quelques lippées. — Il y en avait qui épluchaient les pronoms, qui triaient des conjonctions, qui vannaient des particules, et qui écossaient des adverbes.

... J'en vis un qui concassait grammaticalement des étymologies latines dans un beau mortier despautérien [1]. — Dieu ! quelle riche opération !

J'en vis un autre qui était parvenu à faire un rubis spinelle plus gros de moitié que le bloc d'ambre carabé d'où fut tirée la statue colossale de Topocambou, sans employer d'autre ingrédient que de la graine de pimprenelle soigneusement élaborée; mais je l'ai retrouvée depuis vendant des rosaires pour vivre et criant *corone, corone*, au parvis Saint-Antoine de Padoue...

Etc. Il ne faut pas s'étonner que Nodier écrivît si couramment dans le style de Maître François, puisqu'il avait copié trois fois, de sa main, *Pantagruel* et *Gargantua*; du moins Mérimée l'affirme [2].

Il avait entrepris, en collaboration avec Morellet et Auger, une édition de l'œuvre, et l'on sait qu'il donna de bons renseignements à Eloi Johanneau préparant l'édition Variorum; j'ai retrouvé dans un catalogue de la librairie Charavay l'extrait d'une lettre inédite qui atteste leurs excellents rapports, et bien qu'elle ne parle guère de Rabelais, je demande la permission de l'insérer ici, en raison de sa grâce et de son agrément :

Je vous sais gré de vous occuper de mon ami Apulée, auquel éditeurs et scholiastes n'entendent guères, et qui a été longtemps le *limen* de mes spéculations philosophiques. Mon ambition aurait été d'en donner une édition émendatissime, car il est plein de fautes impures qui viennent de la mauvaise foi, de la fausse pudeur ou de l'ânerie des copistes. Mais *Deus non nobis haec otia fecit*... Vous avez

1. Despautères, grammairien assez connu.
2. *Discours de réception de Mérimée à l'Ac. française*, cité plus bas.

bien raison de penser que je ne m'étais pas défait de mes rares éditions du *Cymbalum*. Ce livre me tient trop à cœur pour que j'y renonce, quoique vous m'ayez parfaitement convaincu que je n'y entendais que le sens et que vous ayez admirablement deviné les finesses de la lettre. Malheureusement, je ne crois pas qu'on puisse lui donner aujourd'hui, et de six générations par delà, un commentaire rationnel bien explicite; et je ne sais à quoi cela servirait dans le *statu quo de*... notre sotte civilisation. Voltaire en a parlé lui-même comme un franc étourdi qu'il était. Je ne l'imprimerai d'ailleurs à ma manière qu'après avoir traité avec vous de votre excellente clef, sous les rapports d'intérêt, et avec la réserve légitime de vous en rendre l'honneur. Cela me fait souvenir que vous prépariez un travail sur les clefs, qui serait inestimable et que j'aurais fort regret de vous voir abandonner. J'en ai d'assez singulières que je vous céderais volontiers, celle du *Cymbalum mundi*, que je n'ai pas trouvée, était la seule à laquelle mes études spéciales me fassent attacher beaucoup de prix... Je vous remercie de votre notice sur l'édition de Rabelais. Je ne l'avais pas attendue pour reconnaître l'endroit *ubi defuit manus magistri*. Votre prétendu collaborateur [M. Esmengart] m'avait paru ce qu'il est : *ingenium rarae texturae et infimae complectionis*...

Un érudit qui écrivait le français de la sorte méritait bien d'avoir une belle bibliothèque; mais on sait ce qu'était celle de Charles Nodier ! Il avait parmi ses Rabelais un exemplaire unique, sur Chine, de l'édition Variorum, orné de 12 dessins originaux de Devéria [1], et un *Tiers Livre* annoté par Guy Patin [2]. Quant à son avis sur maître Alcofribas, j'aimerais qu'il eût été celui de Théodore, le bibliomane :

Il passait sa vie au milieu des livres et ne s'occupait que des livres, ce qui avait donné lieu à quelques-uns de penser qu'il composait un livre qui rendrait tous les livres inutiles, mais ils se trompaient évidemment. Théodore avait tiré trop bon parti de ses études pour ignorer que ce livre *est* fait *il y a* trois cents ans [*sic*; on peut relever les inadvertances d'un tel écrivain, cela ne mène pas loin]. C'est le treizième chapitre du livre premier de Rabelais [3].

1. Voir les Catalogues de sa bibliothèque en 1827, 1829, 1844, et A. Guillois, *Les livres de Ch. Nodier* (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

2. Plan, *Bibliographie rabelaisienne*, p. 136-137.

3. *Un bibliomane*, dans le *Livre des Cent-Un*, I, p. 92; nouvelle réimprimée dans les *Contes fantastiques*.

A ceux qui ne se rappelleraient pas le titre du treizième chapitre du Ier livre de Rabelais, je me contenterai de dire que c'est celui où l'on apprend à quelle invention Grandgousier connut l'esprit merveilleux de Gargantua.

Voici maintenant le camp des ennemis de notre bon Maître. Il y a Sylvestre de Sacy qui déclare, en 1823, qu' « il en fait peu de cas [1] »; il y a le sieur Capefigue qui parle de « la méchante figure de Rabelais, aux joues saillantes, aux yeux ronds, à l'expression ignoble » (apparemment qu'il avait découvert un portrait authentique?), de la « vie bouffonne et crapuleuse » du « vieux sybarite de Meudon », des « étranges et fastidieuses bouffonneries », du « fatras d'histoires drôlatiques, écrites dans une langue inintelligible » (pour lui, Capefigue), du « pédant échiqueté d'universitaire et de fou royal » pour qui le Parlement a été trop indulgent [2]... que sais-je? — enfin il y a Lamartine qui ne pouvait souffrir le « boueux » Rabelais, non plus au reste que Montaigne et La Fontaine [3], et à qui sans doute Rabelais, Montaigne et La Fontaine, peu sensibles à sa candeur lyrique, selon toute apparence l'auraient bien rendu.

Stendhal avait-il lu *Gargantua* et *Pantagruel*? C'est peu probable. Il n'en parle que fort vaguement à ma connaissance :

Rabelais appelle Avignon la Ville sonnante [4].

Erreur. Et dans sa Correspondance :

16 juin 1832, à Di Fiore. — Rien ne se passe naturellement, simplement, raisonnablement. Rabelais est appelé à délibérer sur chaque détail et ordonne ce qu'il y a de plus bouffon [5].

Stendhal en était resté à la conception du XVIIIe siècle, comme on voit, et Rabelais n'était pour lui qu'un épais farceur. Mais son ami Mérimée ne pensait pas de la sorte.

Il serait d'ailleurs étonnant que Mérimée n'eût pas compté

1. *R. E. R.*, V, 451.
2. *Diane de Poitiers*, p. 25-26, 93, 146, 273-75.
3. Sainte-Beuve, *Lundis*, I, p. 26.
4. *Mémoires d'un touriste*, I, p. 220.
5. *Correspondance de Stendhal*, éd. Paupe, III, p. 76.

parmi les amis de Maître François; aussi en était-il; et, si je ne jurerais pas qu'il en faisait un prophète de l'humanité, du moins le goûtait-il comme un admirable écrivain. Il n'a pas manqué, dans son discours à l'Académie sur son prédécesseur Nodier, de faire l'éloge de Rabelais[1], et il faut reproduire ici ce morceau qu'on ne connaît guère :

M. Nodier, m'a-t-on dit, copia trois fois de sa main Rabelais tout entier, afin de se l'assimiler en quelque sorte. En effet, pour un esprit si curieux de la perfection des détails, c'était le modèle par excellence. L'historien de Gargantua n'a pas, il est vrai, une seule page qu'on puisse lire tout haut, mais il n'a pas une ligne qui n'offre un sujet de méditation à qui veut écrire notre langue. Nul mieux que lui ne sut donner à sa pensée cette forme, je dirai si française que chacune de ses phrases est comme un proverbe national. Nul mieux que lui ne connut ce que la position d'un mot peut ôter ou ajouter de grâce à une période. Esprit cultivé par la connaissance la plus approfondie de l'antiquité classique, Rabelais, vivant à la cour, mais nourri parmi le peuple, savait de Platon que le peuple est le meilleur maître de langue. Sentiments élevés, finesse, bon sens... que manque-t-il à Rabelais? une grande qualité sans doute. Satirique et railleur impitoyable, il ne connut jamais cette douce sensibilité qui établit un lien intime entre un écrivain et son lecteur. Mais il vivait dans un siècle rude et cruel. La guerre commençait contre la pensée et l'intelligence; les bûchers s'allumaient autour de lui; il combattait, et ce n'est pas sur le champ de bataille qu'il faut s'attendrir.

Né dans un temps plus malheureux peut-être, mais plus éclairé, M. Nodier n'emprunta à Rabelais que l'ingénieux mécanisme de son style...

Cela est de 1845, mais dès 1829, au temps où il écrivait la *Chronique du règne de Charles IX*, Mérimée était entêté de Rabelais. Au chapitre IV de son roman, on voit le capitaine Georges présenter à son huguenot de frère un livre richement relié.

Mergy lut sur le dos : *Heures de la Cour*.

— La reliure est belle, dit-il d'un air de dédain en lui rendant le livre.

Le capitaine l'ouvrit et le lui rendit en souriant. Mergy lut alors

1. P. 439-440. — Cf. Sainte-Beuve, *Chroniques parisiennes*, p. 300.

sur la première page : *La vie très horrifique du grand Gargantua, père de Pantagruel, composée par M. Alcofribas, abstracteur de Quintessence.*

Et plus loin encore (chapitre XIV), Georges, « étendu sur un lit de repos, lisait, en attendant le déjeuner, la *Vie très horrifique de Pantagruel* ». Mérimée, à cette époque, devait ouvrir Rabelais (tout au moins *Gargantua*) aussi souvent que le faisait son héros : l'épigraphe de son chapitre V en effet est empruntée au portrait de frère Jean (chap. XXVII, livre I) : « bien fendu de gueule, beau depescheur d'heures, beau desbrideur de messes, beau descrotteur de vigiles; pour tout dire sommairement, vrai moine si oncques en fut, depuis que le monde moinant moina de moinerie »; — et celle du chapitre XIX n'est que le proverbe cité au XLIIe chapitre de *Gargantua* :

Monachus in claustro
Bene valet ova duo;
Sed quando est extra
Bena valet triginta.

Durant toute sa vie Mérimée s'intéressa à l'auteur de *Pantagruel*. En 1855, voyageant en Touraine, il demandait au maire de Chinon des renseignements sur le portrait de Rabelais par Delacroix [1]; et le 21 novembre 1860, il parlait encore à Panizzi des *harnais de gueule* de Maître François [2].

Comme Mérimée, c'est sans doute de Charles Nodier que Victor Hugo tenait son admiration démesurée pour Rabelais — qu'il n'avait pas lu; ni peut-être ne lut jamais; en tout cas, il avait emprunté à Nodier son mot fameux : l'*Homère bouffon*. Et, bien qu'il ne connût guère ou point du tout le roman rabelaisien, il en place l'auteur parmi les quatorze grands génies de l'humanité. Car Victor Hugo, qui savait presque tout, inventait à merveille ce qu'il ne savait pas [3].

1. F. Chambon, *Notes sur Mérimée*, p. 335, note; cf. une lettre de 1856 dans *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1896, p. 10.

2. *Lettres à Panizzi*, I, p. 149. Dans une des lettres à Requien (*Rev. de Paris*, 15 mai 1898, p. 249), il parle d'un « dîner pantagruélique ».

3. Cf. *Rabelais et Victor Hugo*, dans *R. E. R.*, 1904, p. 203-224.

L'amour du juste et du vrai fait asseoir partout la liberté de la pensée : Rabelais la trouve à son côté dans son pauvre presbytère,

a dit à son tour Alfred de Vigny dans son Discours de réception à l'Académie (1846) ; et c'est ainsi que, un an après Mérimée, il prononça sous le dôme de l'Institut le nom redoutable. Il avait toujours été grand amateur de Rabelais, au reste (dont il ne faut point s'étonner, étant lui-même ce merveilleux prosateur). Dès 1829, il écrivait à Sainte-Beuve :

Vos vers, votre prose... m'enchantent, me ravissent, comme André Chénier et La Fontaine, comme Young et Rabelais [1].

Mais c'est surtout dans *Stello* (1832) qu'il se montre véritablement inspiré par Maître François. J'y ai relevé un bon nombre de phrases d'un mouvement tout à fait rabelaisien, — par exemple celle-ci que je citerai pour sa verve harmonieuse et sa grâce :

Elle ne pensait pas une fois dans la journée ni à la veille ni au lendemain, ne s'informait jamais des maîtresses qui l'avaient précédée, n'avait pas l'ombre de jalousie ni de mélancolie, prenait le roi quand il venait, et, le reste du temps, se faisait poudrer, friser et épingler, en racine droite, en frimas et en repentirs; se regardait, se pommadait, se faisait la grimace dans la glace, se tirait la langue, se souriait, se pinçait les lèvres, piquait les doigts de sa femme de chambre, la brûlait avec le fer à papillotes, lui mettait du rouge sur le nez et des mouches à l'œil; courait dans sa chambre, tournait sur elle-même jusqu'à ce que sa pirouette eût fait gonfler sa robe comme un ballon, et s'asseyait au milieu en riant à se rouler par terre. Quelquefois (les jours d'étude), elle s'exerçait à danser le menuet avec une robe à paniers et à longue queue... [2].

Voilà certes une belle transposition du chapitre *De l'adolescence de Gargantua*, et beaucoup plus rabelaisienne à coup sûr que l'« énumération », que Stello lui-même qualifie ainsi, quelques pages plus haut [3]. — Ce ne sont pas les seules phrases rabelaisiennes de ce roman où l'on ne s'attendrait

1. *Correspondance*, éd. Sakellaridès, p. 25.
2. Ch. III, p. 12-13.
3. Ch. II, p. 9-10.

guère que Vigny se fût indirectement inspiré, même dans la forme, de Rabelais; que l'on relise les deux dernières pages de l'admirable *Histoire de Kitty Bell* [1], car je ne puis les citer ici.

***

Balzac maintenant. De tous les grands auteurs du romantisme, c'est peut-être le plus rabelaisant; aussi bien avait-il quelque raison de l'être, si déjà, comme le dit Théophile Gautier [2], son père tenait de Maître François, autant que de Montaigne et de l'oncle Toby. « L'expression habituelle de la figure de Balzac était une sorte d'hilarité puissante, de joie rabelaisienne et monacale — le froc contribuait sans doute à vous faire naître cette idée — qui vous faisaient penser à frère Jean des Entommeures, mais agrandi et relevé par un esprit de premier ordre. » Au reste, il « ne craignait pas de temps à autre un *tronçon de chiere lie* », et en ce cas, après avoir mangé royalement et bu de la façon la plus théologale, il s'entendait mieux que personne à faire au dessert quelqu'un de ces contes salés, auxquels « Rabelais, Béroalde de Verville, Eutrapel, le Pogge, Straparole, la reine de Navarre et tous les docteurs de la gaie science eussent reconnu en lui un disciple et un maître ». Enfin il avait précisément « cette joie robuste et puissante qu'on suppose à Rabelais », et même il était trop nourri de *Gargantua* et trop « pantagruélique » pour que, ayant à se plaindre de quelque vieille sorcière ou tireuse de cartes, comme il lui arriva un jour, ce ne fût point « tout ce que l'habitude des litanies de Rabelais pouvait lui suggérer de termes bizarres » qu'il grommelât en guise d'injures.

C'est Gautier, bon rabelaisant lui-même, qui nous apprend tout cela [3]. Mais, à vrai dire, même si nous ignorions tout de la vie de Balzac, les *Contes drolatiques* témoigneraient assez

1. Ch. XIV, p. 47-48.
2. *Portraits contemporains*, p. 59.
3. *Ibid.*, p. 49, 87, 94, 118, 126.

du goût qu'il avait pour Maître François [1]. Dès les premières lignes de cet ouvrage, il loue déjà son « digne compatriote, éternel honneur de la Touraine, Françoys Rabelais », et le prologue s'achève par une invocation à « nostre bon maître Rabelais, auquel nous debvons tous oster nostre bonnet en signe de révérence et honneur, comme prince de toute sapience et de toute comédie ». Quant à Maître François lui-même, il est le héros de l'une des nouvelles, le *Prosne du joyeulx curé de Meudon*. Mais tout le livre n'est qu'un pastiche de *Gargantua* et de *Pantagruel*; tout y est rabelaisien, ou s'y efforce de l'être, depuis la langue archaïque (mais que l'on compare cette reconstitution du style de Maître François, lourde et sans ailes, à la vive et charmante imitation d'Amyot par Paul-Louis Courier !) jusqu'aux personnages et au sujet; et qui voudrait relever les emprunts des *Contes drolatiques* à Rabelais, il risquerait d'écrire autant de lignes qu'en comprend l'ouvrage même; c'est pourquoi nous nous contenterons de parcourir les autres principales œuvres de Balzac en suivant leur ordre chronologique.

D'abord la *Physiologie du mariage*. Dans l'Introduction (datée du 15 décembre 1829), l'auteur se montre fort sollicité d'écrire le livre par un démon familier qui « poussait, à la manière de Rabelais, un rire large et franc, et traçait sur la muraille d'une rue un mot qui pouvait servir de pendant à celui de : — Trinque ! seul oracle obtenu de la dive bouteille ». Et le pauvre Balzac eut beau se dire que la raison lui commandait de ne pas entreprendre un tel ouvrage,

> la Raison ne fut point écoutée; car dans le lointain la Folie agitait la marotte de Panurge, et il voulait s'en saisir. Quand il essaya de la prendre, il se trouva qu'elle était aussi lourde que la massue d'Hercule. D'ailleurs le curé de Meudon l'avait garnie de manière à ce [*sic*] qu'un jeune homme qui se picque moins de faire un livre que d'être bien ganté ne pouvait [*sic*] vraiment pas y toucher.

Deux ans plus tard pourtant, le jeune auteur si bien ganté s'efforcera de la brandir dans les *Contes drolatiques*, cette

1. *R. E. R.*, III, p. 117 sq.

marotte; et au reste n'était-ce point déjà s'y efforcer un peu que d'écrire comme il faisait dans la *Physiologie* :

Permettez-moi de vous dire comme Rabelais, notre maître à tous : Gens de bien, Dieu vous sauve et vous garde! Où êtes-vous, je ne peux vous voir. Attendez que je chausse mes lunettes. Ah! ah! je vous vois. Vous, vos femmes, vos enfants, êtes en santé désirée? — Cela me plaît.

Et encore :

Ah! c'est vous, buveurs très-illustres, vous, goutteux très-prétieux, et vous, croûtes-levez infatigables, mignons poivrés, qui pantagruélisez tout le jour, qui avez des pies privées bien guallantes, et allez à tierce, à sexte, à nones, et pareillement à vêpres, à complies, qui iriez voirement toujours.

Ou bien :

Vous, tas de sarrabaites [?], cagots, escargotz, hipocrytes, caphartz, frapartz, botineurs, romipetes et autres telles gens qui se sont déguisés comme masques, pour tromper le monde!... arrière, mastins, hors de la quarrière! hors d'ici, cerveaux à bourrelet!... De par le diable, êtes-vous encore là [1]?...

Etc.

A cette époque de sa vie, Balzac est véritablement hanté par Rabelais : son roman de la *Peau de chagrin*, daté de 1830-1831, et qui fut donc composé entre la *Physiologie* et les *Contes drolatiques*, est certainement celui où les souvenirs de Maître François sont le plus nombreux. Voici d'abord l'évocation d'une « joyeuse vie à la Panurge [2] »; mais c'est surtout dans la scène du festin offert par Taillefer pour fêter la fondation de son journal que l'on surprend l'influence de *Gargantua*. « Nous allons faire, suivant l'expression de maître Alcofribas, un fameux *tronçon de chiere lie* », dit Émile Blondet à Raphaël en arrivant; et certainement Balzac a pensé aux « propos des biens yvres » en écrivant les pages qui suivent; malheureusement les « tartines » philosophiques (c'est son mot)

1. Ed. Charpentier, 1839, p. 7.
2. Ed. Calmann-Lévy, p. 49.

y remplacent bien lourdement les courtes et sonnantes répliques du modèle; c'est que,

entre les tristes plaisanteries dites par ces enfants de la Révolution à la naissance d'un journal et les propos tenus par de joyeux buveurs à la naissance de Gargantua, se trouvait tout l'abîme qui sépare le XIXe siècle du XVIe [1].

Hélas! cet abîme, Balzac entreprend de l'expliquer par les discours de ses personnages, voilà le malheur. Quoi qu'il en soit, il évoque bien souvent Rabelais, dans ces pages :

Chacun mangea en parlant, parla en mangeant [2]...

— Bah! buvons! *Trinc* est, je crois, l'oracle de la dive bouteille et sert de conclusion au *Pantagruel* [3].

... Aussi le grand abstracteur de quintessence a-t-il jadis exprimé ces deux systèmes en deux mots : *Carymari carymara*. — Tu me fais douter de la puissance de Dieu, car tu es plus bête qu'il n'est puissant, répliqua Émile. Notre cher Rabelais a résolu cette philosophie par un mot plus bref que *Carymari, carymara*, c'est *Peut-être*, d'où Montaigne a pris son *Que sais-je* [4]?...

Et plus loin Raphaël, après la consultation des médecins où s'est distingué le « Panurge de l'école [5] », autrement dit le docteur Maugredie :

Le *oui et non* humain me poursuit partout! Toujours le *Carymary, Carymara* de Rabelais : je suis spirituellement malade, *carymary!* ou matériellement malade, *carymara* [6]!...

Dans les *Proscrits* (1831), publiés avant les *Contes drolatiques*, je relève ce passage :

Ce système vécut jusqu'au jour où Rabelais immola l'ergotisme sous ses terribles moqueries, comme Cervantes tua la chevalerie avec une comédie écrite [7].

1. Éd. Calmann-Lévy, p. 53.
2. *Ibid.*, p. 59.
3. *Ibid.*, p. 58.
4. *Ibid.*, p. 88.
5. *Ibid.*, p. 290.
6. *Ibid.*, p. 295.
7. Éd. de la « Renaissance du livre », p. 156.

Dans les *Contes bruns par une tête à l'envers* (1832) :

Otez les tromperies de femmes, les ruses des moines, les aventures un peu breneuses de Verville et de Rabelais, où sera le rire [1]?

Et dans la *Fille aux yeux d'or* (1834-35) :

Mais que dirait le Gargantua de Rabelais, figure d'une sublime audace incomprise, que dirait ce géant tombé des sphères célestes, s'il s'amusait à contempler le mouvement de cette seconde vie parisienne dont voici l'une des formules [2]?

Désormais les passages où il est question de Rabelais — du moins ceux que j'ai pu relever — sont plus rares. Ce sont de simples citations, ou des formules admiratives, mais vagues. Par exemple, dans *le Lys dans la Vallée* (1835), une ferme des Mortsauf s'appelle la Rabelaye, et Balzac suppose que c'est l'hilarité des vendanges « dont le souvenir inspira jadis à Rabelais la forme bachique de son grand ouvrage [3] ». Dans le *Cabinet des Antiques*, il parle de « Figaro, cette seconde édition de Panurge [4] ». Voici la « purée septembrale » et « la soûlographie, art bien estimé par le divin auteur du *Pantagruel* [5] »; le « sel chanté par Rabelais et qui, jeté sur la matière, l'anime et l'élève jusqu'aux merveilleuses régions de l'Art », et « ces paroles que Rabelais prétend s'être gelées et qui fondent [6] »; le « rire rabelaisien [7] »; l'assurance que l'argot « contient un dizième des mots de la vieille langue romane, un autre dizième de la vieille langue gauloise de Rabelais », et que « cent mots au moins de l'argot appartiennent à la langue de Panurge qui, dans l'œuvre rabelaisienne, symbolise le peuple, car ce nom est composé de deux mots grecs qui veulent dire : *Celui qui fait tout* [8] ». Dans la deuxième partie d'*Illusions*

1. *Une conversation entre onze heures et minuit.*
2. Ed. Bouteron-Longnon, XIII, p. 329.
3. Ed. Calmann-Lévy, p. 130.
4. Ed. Calmann Lévy, p. 281. — « Ce repas gargantuesque », *ibid.*, p. 318.
5. *Illusions perdues*, Ire partie (1837); éd. Bouteron-Longnon, XI, p. 187, 175.
6. *Splendeur et misère des courtisanes*; *id.*, XV, p. 18, 24.
7. *Une fille d'Ève* (1838); *id.*, IV, p. 110.
8. *Splendeur et misères des courtisanes*, 4e partie (1838 ou 1847), *id.* (XVI, p. 166-167.)

perdues, il parle des « grands poètes comiques comme Molière et Rabelais[1] ». Sa critique des *Nouvelles* de Musset — où il reproche à l'auteur d'avoir pris des sujets trop simples et trop communs, et de manquer d'idées générales : il aurait voulu dans Musset quelques « tartines » beurrées à sa façon, apparemment — est interrompue par cette remarque :

M. de Musset pouvait faire un de ces beaux livres, l'orgueil et la gloire des littératures. Rabelais, Cervantes, Sterne, Lesage ont doté leurs grands ouvrages d'une pensée de ce genre[2]...

Il n'est jusqu'à Nucingen qui ne se rencontre avec le *Pantagruel* en parlant de ces « chénies zipaldernes » qui ont « tisse [dix] manières te gagner te l'archant ed tousses [douze] manières te le tébenser[3] ».

En revanche, on est surpris de voir Balzac considérer Rabelais comme un glorieux poète en vers; depuis le XVIe siècle, on a perdu cette habitude : le passage qu'on va lire ne laisse pourtant point de doute là-dessus :

De tous les poètes de ce temps, trois seulement : Hugo, Théophile Gautier, de Vigny ont pu réunir la double gloire de poète et de prosateur [décidément, Musset n'est qu'un petit jeune homme sans importance] que réunirent aussi Racine et Voltaire, Molière et Rabelais[4].

En revanche, il faut l'approuver de n'aimer guère Mme Vermichel, si elle est vraiment « une terrible antagoniste de la philosophie rabelaisienne[5] ». — Et, pour finir, je reproduis ce jugement, le dernier en date que je sache :

Rabelais, le plus grand esprit de l'humanité moderne, cet homme qui résume Pythagore, Hippocrate, Aristophane et Dante, a dit,

1. 1839; *id.*, XII, p. 77.

2. *Revue parisienne*, 25 septembre 1840, p. 363. — Quelques pages plus loin (p. 366), il observe que « Panurge, Gargantua, Pantagruel, créations supérieures et immortelles » ont dû une partie de leur succès à ce qu'ils symbolisent quelques-unes des grandes préoccupations du XVIe siècle.

3. *Splendeur et misères*..., 2e partie (1843-1844); éd. Bouteron-Longnon, XV, p. 225.

4. *Modeste Mignon* (1844); *id.*, II, p. 61. Plus loin, p. 122 : « Toute cette race de bouteilles, a dit Rabelais, contenant élixirs et baumes rares. »

5. *Les Paysans* (1845), éd. de la « Renaissance du livre », p. 56. — Au t. I (1845) du *Diable à Paris*, p. 174 : « Quelle franche lippée ! dirait Rabelais. »

il y a maintenant trois siècles : « L'homme est un microcosme. » Trois siècles après, Swedenborg, le grand prophète suédois, disait que la terre était un homme [1].

Laissons le microcosme, l'univers et les prophéties de Swedenborg, voire même Pythagore et Dante; il reste qu'en 1846-1847 Balzac considérait encore Rabelais comme un très grand homme. Peut-être n'était-il pas très au fait de sa vie [2]; mais, ce qui vaut mieux, il s'était nourri de son livre, surtout de 1829 à 1832, ce me semble...

Et ici, il est une remarque à faire : le premier témoignage de l'admiration de Balzac pour Rabelais que j'aie trouvé est de 1829; de même pour Alfred de Vigny et Mérimée; Hugo en 1827, et Sainte-Beuve en 1828 (comme on verra tout à l'heure) proclament tous deux leur goût pour Rabelais et disent que Nodier l'appelait un *Homère bouffon* : ne serait-ce donc pas l'aimable auteur de *Trilby* qui aurait fait connaître *Gargantua* et *Pantagruel* à beaucoup de nos grands romantiques, ou du moins qui, par l'éloge enthousiaste qu'il avait accoutumé d'en faire, les aurait poussés à lire le roman?... Quoi qu'il en soit, tous en ont parlé; la plupart l'ont connu; mais celui qui l'a peut-être le plus passionnément goûté, je crois bien que c'est l'auteur de la *Comédie humaine.*

***

George Sand témoigne qu'elle n'a jamais entendu qu'une seule fois Balzac parler d'un autre sujet que de celui-là qui l'intéressait exclusivement, c'est à savoir lui-même et ses livres; ce fut pour disserter sur Rabelais. Il fut « merveilleux, éblouissant, lucide », paraît-il [3]. Toutefois je ne suis point persuadé que ce soit lui qui ait inspiré à George beaucoup

1. *Le Cousin Pons* (1846-1847); éd. Bouteron-Longnon, XVIII, p. 133.

2. Il a écrit : « En dix minutes, les réflexions profondes, la grande et la petite morale, tous les quolibets furent épuisés sur ce sujet, épuisé déjà *vers* 1500 par Rabelais. » (*Une esquisse d'homme d'affaires*; éd. Furne, 1846, p. 129), 1500, c'est un peu tôt.

3. *Histoire de ma vie*, IV, p. 127.

de goût pour *Pantagruel*; en effet, elle blâme quelque part l'auteur des *Contes drolatiques* d'avoir écrit dans le style et avec l'orthographe de Rabelais, ce qui fait de son livre, dit-elle, un trésor « pour les seuls érudits »[1], — dont elle ne se piquait pas d'être. Pourtant Balzac travaillait de son mieux à lui faire apprécier la prose de Maître François : il entreprenait de lui en lire, et un jour, même, ce fut en joignant à la prose des commentaires si salés que l'auteur d'*Indiana* les accueillit mal : « Allez-vous-en, lui dit-elle, vous n'êtes qu'un gros effronté. — Je vous obéis, répondit-il, mais en ce moment vous n'êtes qu'une bête et une chipie[2]. »

Apparemment, les objurgations de Balzac, ou celles de quelque autre[3], eurent néanmoins de l'effet, car il est certain que George Sand connaissait *Gargantua* et *Pantagruel*, et même fort bien. A preuve ce passage de *Mlle de La Quintinie* :

... Il faut redoubler de courage, car l'homme de la nuit s'est armé de toutes pièces;... il menace et il frappe, tenant aux pauvres d'esprit le discours terrible que tenait Editue en l'*Ile Sonnante* : « Homme de bien, frappe, féris, tue et meurtris tous rois et princes de ce monde, en trahison, par venin ou autrement, quand tu voudras. Déniche des cieux les anges; de tout auras pardon; mais à nous ne touche, pour peu que tu aimes la vie, le profit, le bien, tant de toi que de tes parents et amis vivants et trépassés, encore ceux qui d'eux après naîtraient en seraient infortunés ! Amis, ajoute le sage Editue pour expliquer une telle puissance, vous noterez que par le monde il y a beaucoup plus d'eunuques que d'hommes, et de ce vous souvienne[4].

Ailleurs elle fait allusion à « l'immense nomenclature des jeux de Gargantua », et aux notes d'Esmengard[5] : elle possédait donc un exemplaire de l'édition Variorum. Puis elle parle de « cette île où Panurge se trouvait si bien[6] », et elle dit encore :

1. *Impressions et souvenirs*, p. 332-333.
2. Ferry, *Balzac et ses amis*, p. 59-60. — G. Sand, *Histoire de ma vie*, IV, p. 183, raconte la même scène, mais en la rapportant aux *Contes drolatiques*.
3. Latouche, qui eut beaucoup d'influence sur elle ? Il parle dans la *Vallée aux Loups* de « Châtillon dont Rabelais desservit joyeusement la cure ».
4. Ed. du Centenaire, Calmann-Lévy, p. 69-70.
5. *Histoire de ma vie*, II, p. 396-397. Elle avait les eunuques en horreur.
6. *Ibid.*, III, p. 30.

Souvent fatiguée et obsédée de mes propres agitations, j'aurais volontiers dit, comme Panurge sur la mer en fureur : « Heureux qui plante choux ! il a un pied sur la terre, et l'autre n'est distant que d'un fer de bêche [1] ! »

Mais il y a mieux : elle avait projeté une édition de *Gargantua* et *Pantagruel*. On lit, en effet, dans une lettre d'elle à Charles Poncy, datée du 14 décembre 1847 (*Correspondance*, II, p. 375-377) :

Borie transcrit littéralement le style de Rabelais en orthographe moderne, ce qui le rend moins difficile à lire. En outre, il l'expurge de toutes ses obscénités, de toutes ses saletés et de certaines longueurs qui le rendent impossible ou ennuyeux. Ces taches enlevées, il reste quatre cinquièmes de l'œuvre intacts, irréprochables et admirables; car c'est un des plus beaux monuments de l'esprit humain, et Rabelais est, bien plus que Montaigne, le grand émancipateur de l'esprit français au temps de la Renaissance. Je ne me souviens plus si vous l'avez lu. Si non, attendez, pour le lire, notre édition expurgée, car je crois que les *immondices* du texte *pur* vous le feraient tomber des mains. Ces immondices sont la plaisanterie de son temps, et le nôtre, Dieu merci, ne peut plus supporter de telles ordures. Il en résulte qu'un livre de haute philosophie, de haute poésie, de haute raison et de grande vérité est devenu la jouissance de certains hommes spéciaux, savants ou débauchés, qui l'admirent par son talent, ou le savourent pour son cynisme, la plupart sans en comprendre la portée, l'enseignement sérieux et les beautés infinies. Il y a vingt ans que, dans ma pensée et même de l'œil, en le relisant sans cesse, j'expurge Rabelais, toujours tentée de lui dire : « O divin maître, vous êtes un atroce cochon ! » Maurice faisait le même travail dans sa pensée. Très fort sur ce vieux langage dont notre idiome berrichon nous donne la clef plus qu'à tous les savants commentateurs, il le goûtait très sérieusement, et il avait fait (et vous l'avez vue, je crois) une série d'illustrations, dessinées dès son enfance d'une manière barbare, mais pleines de feu, d'originalité, d'invention et du reste parfaitement chastes, comme le sentiment qui lui faisait adorer le côté grave, artiste et profond de Rabelais. Le temps me manquait pour réaliser mon désir. Borie s'est trouvé libre de son temps pour quelques mois, et je lui ai persuadé de faire ce travail. Il s'en tire à merveille; je revois après lui, et l'expurgation est faite avec un soin extrême pour ôter tout ce qui est *laid* et garder ce qui est beau. Maurice, qui dessine assez bien maintenant, reprend en sous-œuvre ses

1. *Ibid.*, IV, p. 61.

compositions, en invente de nouvelles et fait sur bois une cinquantaine de dessins qui seront gravés et joints au texte. Ce sera un ouvrage de luxe... Nous aurons, je crois, rendu un grand service à la vérité et à l'art en faisant passer dans les mains des femmes honnêtes et des jeunes gens purs un chef-d'œuvre qui, jusqu'à ce jour, leur a été interdit avec raison. J'attacherai mon nom *en tiers* à cette publication pour aider au succès de mes jeunes gens et je ferai précéder l'ouvrage d'un travail préliminaire. Gardez-nous le secret...

Devons-nous beaucoup regretter que ce Rabelais expurgé n'ait jamais paru? Non, sans doute; et peut-être n'avons-nous pas beaucoup perdu non plus à ce que Mme Sand n'ait jamais écrit cette étude qu'elle annonçait ainsi en 1847. Notre bon Maître a l'ordure, si j'ose dire, poétique; nous avons trop vu de ces Rabelais châtrés. D'ailleurs il est bien naturel que George Sand, étant femme, n'en ait pas jugé de la sorte.

Il n'en faut pas moins, comme on voit, la ranger parmi les rares lectrices de Rabelais; avec Catherine II, elle ne sera point en mauvaise compagnie; et elle rejoindra son amie Louise Colet [1].

***

Je ne sais si l'on jouait déjà en 1839 au petit jeu des auteurs préférés, mais si l'on eût posé à Musset la question d'usage, il eût répondu par les noms suivants : « les classiques français du XVIIe siècle, Sophocle, Aristophane, Horace, Shakespeare, lord Byron, Gœthe, les quatre grands poètes italiens en un seul volume, Boccace, *Rabelais*, Mathurin Régnier, Montaigne, le Plutarque d'Amyot, et André Chénier »; à quoi il aurait ajouté plus tard le petit volume des poésies de Leopardi [2]. Il plaçait donc Maître François à un bon rang dans la littérature, et, si l'on en doutait, il ne serait que de se reporter à la quatrième *Revue fantastique*, publiée par le *Temps* le 28 mars 1841 [3], où l'on voit Pantagruel revenir sur la terre

1. Celle-ci décrit l'albergo de l'Orso, à Rome, « où Rabelais a logé et où Montaigne passa deux jours ». (*L'Italie des Italiens*, IV, p. 93-94.)
2. P. de Musset, *Biographie d'A. de Musset*, éd. Lemerre, p. 131.
3. Réimprimée dans les *Œuvres : Mélanges et critiques*.

pour un essai de royauté constitutionnelle dont il se lasse assez vite; je ne résume point parce que cela ne se peut guère, et parce que chacun prendra plaisir à relire ce classique morceau. Enfin je rappelle que, dans un billet de février 1836, le plus joli du monde, il appelle « Pichrocholine » — avec deux *h*, c'est du moins l'orthographe de M. Léon Séché (elle doit être fautive) — une certaine dame qu'il s'engage aussi à croquer prochainement [1].

Sainte-Beuve n'a guère changé de jugement sur Rabelais, au cours de sa longue carrière de critique. Il en a parlé longuement à vingt-deux ans d'intervalle, dans son admirable *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*, où il a porté tant de jugements définitifs, et au tome III des *Lundis* [2]; beaucoup plus fréquemment il l'a cité [3] : son opinion demeure partout à peu près la même. Ce n'est pas lui, le plus fin, le plus sensé des esprits, qui aurait jamais pris Maître François pour un prophète apocalyptique : dès sa première étude en 1828, il blâmait les commentaires historico-allégoriques qui étaient alors si fort à la mode parce qu'ils étaient si bien dans le goût romantique. Pour lui, l'œuvre est avant tout un hymne joyeux à la vie, un poème du gros rire et de la santé de l'esprit, une vaste chanson à boire; mais il sait y discerner les idées hautes et raisonnables, — sur l'éducation par exemple; — il admire l'universalité du génie de Rabelais et les miracles qu'il a fait faire à sa langue maternelle. Il y a toujours de l'impertinence à analyser des articles critiques de Sainte-Beuve : comment rendrait-on mieux qu'il n'a su le faire son propre sentiment? Je préfère citer ce passage d'une lettre qu'a publiée M. Jules Troubat dans la *Revue* en 1911 :

L'autre jour [à l'Institut] les autres champs de bataille manquant, on en est venu aux mains sur Rabelais. Il s'agissait de savoir

1. *Correspondance*, p. 129.
2. P. I sq.
3. Voir les deux tables des *Lundis*. Cf. aussi *Chroniques parisiennes*, p. 96, 259, 300.

si l'Académie proposerait pour sujet d'étude le livre de ce grand cynique. M. Cousin, qui aime à voir Platon en toutes choses, y poussait de toutes ses forces et n'était pas fâché de prouver par là qu'il y a des esprits libres à l'Académie; M. Villemain, de qui l'on peut dire comme de Turenne qu'il devient plus hardi en vieillissant, penchait fort pour qu'on proposât le sujet; d'autres membres pourtant l'ont trouvé scabreux; M. Guizot a donné les bonnes raisons pour en montrer la difficulté et le peu de convenance en des temps comme ceux-ci particulièrement. Je me permis d'entrer tout à fait dans cette pensée. « Mais quoi ! s'écriait M. Cousin, interdire l'étude de Rabelais ! passe encore dans l'Université, mais à l'Académie, c'est trop fort ! » A quoi l'on répondait qu'entre ne pas proposer l'étude de Rabelais et l'interdire, il y aurait un intervalle qui laissait le champ libre au public et aux amateurs.

Michelet, historien qui n'avait pas le sens de l'histoire, ne goûtait pas Rabelais à la sage façon de Sainte-Beuve ; et cela n'est point pour surprendre. M. Gabriel Monod a retrouvé dans ses papiers une des notes qu'il avait prises pour son cours de 1834 au Collège de France [1]; la voici :

Rabelais plus fort qu'Aristophane et Voltaire. Aussi grand que Shakespeare, moins le côté tragique et le côté gracieux.

C'est l'épopée des Valois. Rabelais est leur Homère. Les Valois, l'homme fait Dieu.

Rabelais se peint lui-même à chaque page en même temps qu'il fait la biographie d'une dynastie. Aucun de nos écrivains n'a résumé son temps comme lui. Il en a donné la science et l'histoire.

Tout le moyen âge a été absorbé avec son pédantisme des formes barbares, sa dialectique, ses subtilités. C'est une encyclopédie. Voilà pourquoi Rabelais est supérieur, même à Cervantes.

Le Rabelais de la troisième époque n'est pas venu. Ce n'est pas Voltaire. C'est l'ensemble de ses ouvrages qui est encyclopédique. Aucun, pris à part, n'est un monument; l'art n'est profond dans aucun.

Aristophane et Rabelais, les deux choses gigantesques de la littérature, cela semble ridicule à un littérateur. Je suis historien. Les deux représentants gigantesques de l'antiquité et du moyen âge.

Aristophane a par moments des mots qui dévoilent tout, des grandes pensées, des formules. Il formule une nationalité. C'est son caractère Rabelais est très français et il est européen.

Je lis Rabelais plus que Racine.

1. *R. E. R.*, 1907, p. 115.

C'est ainsi que, dans les premières années du règne du roi-citoyen, déjà le poète Michelet affirmait des choses vagues avec la dernière violence; c'est en quoi, selon M. Maurice Donnay, consiste précisément l'éloquence. Mais, rédigeant vingt ans plus tard son exposé de la *Réforme*, l'auteur de l'*Histoire de France* a parlé plus à plain de Rabelais[1]. Le morceau est assez connu, et il ne saurait être question de le réimprimer ici. Du moins, je tâcherai d'en indiquer le sens, car c'est l'un des deux ou trois jugements essentiels du romantisme sur notre auteur, — non sans en citer le plus possible, pour le plaisir.

[Le Livre de Rabelais :] Le sphinx ou la chimère, un monstre à cent têtes, à cent langues, un chaos harmonique, une farce de portée infinie, une ivresse lucide à merveille, une folie profondément sage.

Quel homme et qu'était-il? Demandez plutôt ce qu'il n'était pas. Homme de toute étude, de tout art, de toute langue, le véritable *Pan-ourgos*, agent universel dans les sciences et dans les affaires, qui fut tout et fut propre à tout, qui contint le génie du siècle et le déborde à chaque instant...

Il serait ridicule de comparer le *Gargantua* et le *Pantagruel* à la *Divine Comédie*...

Car Dante « regarde vers le passé », et Rabelais vers l'avenir.

Où sont les précédents de Rabelais? « Il appelle son livre *Utopie* », un peu à la légère évidemment, assure Michelet. — Pourtant il « ne doit pas un mot » à Thomas Morus, ni à l'*Éloge de la Folie* d'Érasme non plus.

Navigateur hardi sur la profonde mer qui engloutit les anciens dieux, il va à la recherche du grand *Peut-être*. Il cherchera longtemps. Le câble étant coupé et l'adieu dit à la Légende, ne voulant s'arrêter qu'au vrai, au raisonnable, il avance lentement, en chassant les chimères. Mais les sciences surgissent, éclairent sa voix, lui donnent les lueurs de la Foi profonde... [Etc., etc.]

Plût au ciel qu'on pût faire une vie de Rabelais ! Cela est impossible...

1. Ed. Flammarion, VIII, p. 361-371.

Pourtant, cette vie, Michelet l'esquisse aussitôt; c'est « l'existence des grands penseurs de ce temps, une vie inquiète, errante, fugitive, celle du pauvre lièvre entre deux sillons ».

... A l'apparition de *Gargantua*, tous crièrent d'horreur et de joie. Peu comprirent que c'était un livre d'éducation. Peu devinèrent le mot caché, qui est celui d'*Émile* : « Reviens à la nature... »

Mais il ne part pas comme *Émile* d'une axiome abstrait. Il part du réel même de la vie, des mœurs de ce temps, de sa pensée grossière...

Cela est fort bien vu. Malheureusement, tout aussitôt Michelet renchérit encore sur les commentateurs allégoriques : à ses yeux, si Rabelais a fait de son héros un géant, c'est pour représenter le « peuple résumé dans un homme, la centralisation royale »; si Gargantua mange les pèlerins en salade, c'est qu' « un roi ne vit pas de peu ». Et « *Gargantua* est daté de l'année où François Ier mit l'impôt sur les vins, impôt qui fit révolter Lyon. Il s'ouvre plaisamment sur le mot : *Sitio* ».

Suit une interprétation des idées de Rabelais sur l'éducation.

Il croit, *contre le moyen âge*, que l'homme est bon, que, loin de mutiler sa nature, il faut la développer tout entière, le cœur, l'esprit, le corps.

Il croit, *contre l'âge moderne*, contre les raisonneurs, les critiques, Montaigne et Rousseau, que l'éducation ne doit pas commencer par être raisonnable et critique...

On dira que cette éducation est trop riche, trop pleine, trop savante. Mais l'art et la nature y sont pour charmer la science... La religion y naît du vrai et de la nature pour réchauffer et féconder le cœur...

Cette éducation porte fruit. Gargantua n'a pas été formé seulement par la science. C'est un homme, un héros...

Puis Michelet insiste sur ce que l'œuvre n'est pas « protestante »; Rabelais « est évidemment pour Érasme contre Luther dans le parti du *libre arbitre* ».

Le succès de *Gargantua* fut immense. « Jean Du Bellay osa l'appeler : *Un nouvel Évangile*, et d'un seul mot : le Livre. » Mot excessif, au goût de Michelet, et vous devinez pourquoi :

parce que Rabelais n'a pas été républicain. Son idéal, à ce pauvre Rabelais, n'est que celui des classiques : l'*honnête homme*. Connaissez-vous rien de plus médiocre? En effet, il « élève un roi, un bon géant. Et le peuple, qui se charge de l'élever? » Et puis,

Rabelais, dans son mépris pour la pouillerie cléricale, pour Montaigu et les Bédistes, pour ces écoles de sottises dont le vieux Paris grouille encore, a bien vu *Janotus*, mais il n'a pas vu Loyola.

Michelet l'avait vu, lui, assurément.

***

Et voici maintenant Gérard de Nerval et son ami Théophile Gautier.

L'un et l'autre étaient nourris de Rabelais. Jusque dans les rues du Caire, Gérard songeait, en admirant le spectacle de la foule, aux « Songes drolatiques de Rabelais », et, s'il consultait Soliman-Aga sur l'opportunité de prendre une épouse : « Mariez-vous donc, de par Dieu ! » lui répondait celui-ci, « comme Pantagruel à Panurge [1] ». Mais c'est surtout dans la *Main enchantée* [2] qu'il montre combien l'œuvre de Maître François lui était familière : cette amusante nouvelle est pleine de souvenirs rabelaisiens. Dès la deuxième page apparaît « la gent chicanouse [3] »; un peu plus loin « l'arquebusier se prit à rire *comme un tas de mouches au soleil* [4] », et c'est de *coquecigrue* et de *picrochole* que cet homme de guerre traite l'infortuné et pacifique Eustache [5].

Quant à Théophile Gautier, c'est lui peut-être, avec Vigny, qui, parmi les grands écrivains de ce temps, semble le mieux (je ne dis pas le plus) goûter Rabelais. On a étudié déjà les

1. *Voyage en Orient* (Charpentier, 1889), I, p. 107-108, 130.
2. Publiée tout d'abord dans le *Cabinet de lecture*, en 1832, sous le titre de *La Main de gloire*.
3. *Bohême galante* (Lévy, 1855), p. 108.
4. P. 130.
5. P. 133.

citations qu'il en a faites[1], et c'est pourquoi je me contenterai de signaler les passages de ses œuvres où son admiration pour Maître François apparaît davantage[2].

D'abord nous connaissons par Gautier lui-même qu'au temps où il faisait ses études à Charlemagne, il savait « par cœur » Villon et Rabelais[3]; aussi ne faut-il point s'étonner si leurs noms reviennent à chaque instant dans ses recueils d'articles et ses souvenirs écrits au courant de la plume, comme les *Portraits contemporains*, l'*Histoire de l'art dramatique* ou celle du Romantisme, etc. Il partageait ce goût pour les « vieux auteurs gaulois » avec les romantiques, ses contemporains; mais il en a parlé mieux que personne : c'est, par exemple, dans les vers où il prie Eugène de Nanteuil à venir passer la soirée chez lui; ils liront Clopinel, Chartier, Rutebœuf, Marot, la reine de Navarre, Villon, Rabelais enfin, —

> .....Rabelais, cet Homère moqueur
> Dont le sarcasme, aigu comme un poignard, au cœur
> De chaque vice plonge, et des foudres du pape
> N'ayant cure, l'atteint sous la pourpre ou la chape :
> Car nous aimons tous deux les tours hardis et forts,
> Mais naïfs cependant, et placés sans efforts,
> L'originalité, la puissance comique
> Qu'on trouve en ces bouquins à couverture antique,
> Dont la marge a jauni sous les doigts studieux
> De vingt commentateurs, nos patients aïeux.

C'est pourquoi il n'y a pas de meilleur usage à faire d'une soirée libre que de l'employer à lire Rabelais au coin d'un bon feu de bois; Albertus le sait bien :

> Donnez-moi la pincette, et dites qu'on m'apporte
> Un tome de *Pantagruel*.....

Dans les *Grotesques*, Maître François aurait pu avoir sa place; il n'y est pourtant point, mais tout le monde connaît les

1. Mlle B. Rava, dans *R. E. R.*, 1912, p. 185-211.
2. Les citations dont je ne donne pas les références sont empruntées à l'étude citée; les autres ont échappé à Mlle Rava.
3. Cf. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, VI, p. 268, 327.

deux pages où Gautier compare Panurge à Villon. Au reste, même dans le pays le moins rabelaisien du monde, à Venise, ce sera encore à *Pantagruel* qu'il songera en voyant l'inclination que marque pour la bouteille le gondolier Girolamo, et la soif que gagne celui-ci à chanter les vers de l'Arioste pour l'agrément de ses clients :

Ayant le chant salé, il était obligé, disait-il, de boire beaucoup; chaque stance lui faisait l'effet de jambon, de caviar et de boutargue, comme à un chantre rabelaisien [1]...

Les Jeunes-France ont été publiés à une époque où Gautier était encore tout près de ses souvenirs de collège, et savait à fond son Rabelais (1833). C'est ce qui paraît d'abord qu'on ouvre le livre. Car Onuphrius, non moins que le petit Gargantua, « croyoit que nues feussent paelles d'arin et que vessies feussent lanternes ». Et Ferdinand considère que « ces grands dégingandés d'hexamètres, qui s'en vont bras dessus bras dessous comme des invalides qui reviennent de la guinguette, l'un portant l'autre et nous portant le tout, sont vraiment quelque chose de bien torcheculatif, comme disait Rabelais ». De même il n'ignore pas que « Trinc, c'est le mot de la dive bouteille et la résolution de toute chose », et il donne les plus utiles conseils à l'innocent Daniel Jovard sur l'art d'obtenir, « sans être Panurge », la meilleure réputation de poète polyglotte au moyen d'un habile choix d'épigraphes. Que si l'auteur entreprend de nommer les objets hétéroclites qui meublent ou emplissent la chambre de Philadelphe, après en avoir décrit une partie et énuméré une autre fort pantagruéliquement, et en colonne, il conclut, découragé : « Que sais-je ! un fouillis, un chaos indébrouillable, à faire tomber la plume au nomenclateur le plus intrépide, à Rabelais ou à Charles Nodier. » Plus loin encore, il dit pour qualifier la cuisine qui se prépare chez Théodore : « Sancho, Falstaff, Panurge et tous les moines goinfres de Rabelais auraient eu la

1. *Voyage en Italie*, p. 179.

joie au cœur et se fussent léché les babines, rien que de manger leur pain à la fumée de cette cuisine. » Enfin lorsque, désespérant de composer un menu d'orgie suffisamment admirable, il a pris le parti d'emprunter à la *Cuisinière bourgeoise* celui d'une « table de quatorze couverts et qui peut servir pour vingt à dîner », s'arrêtant au bout d'une page : « Au diable ! Je n'aurais jamais fini si je voulais dire tout... Et tout cet immense entassement de gibier et de viandes pour quatorze personnes ! il y aurait de quoi nourrir, pendant quatorze jours, quatorze Gargantuas, toute une armée de dîneurs pantagruélistes. »

Deux ans après les *Jeunes-France*, en 1835, paraît *Mlle de Maupin*, et avec une préface bien rabelaisienne. On sent d'ailleurs que Gautier n'imite pas de propos délibéré; c'est tout naturellement qu'ayant à écrire un prologue, la manière de Maître François lui revient; il est vraiment inspiré par *Gargantua*.

Le temps est à la pluie et à l'homélie; on se défend de l'une et de l'autre en ne sortant qu'en voiture et en relisant *Pantagruel* entre sa bouteille et sa pipe.

Mon doux Jésus ! messieurs les prédicateurs, quel déchaînement, quelle furie ! — Qui vous a mordus? Qui vous a piqués [1]? que diable avez-vous pour crier si haut, et que vous a fait ce pauvre vice pour lui en tant vouloir, lui qui est si bon homme, si facile à vivre, et qui ne demande qu'à s'amuser lui-même et à ne pas ennuyer les autres si faire se peut?

Plus loin, il insère dans son prologue un conte, comme avait accoutumé de faire Maître Alcofribas, celui du barbier qui rasera gratis demain, et en style très rabelaisien, pour qu'on ne doute. Et voici encore l'abbaye de Thélème, Maître François lui-même, telle phrase qu'on croirait cueillie toute vive dans *Pantagruel*...

Enfin il y a le *Capitaine Fracasse* [2]. C'est, de tous les ouvrages de Gautier, le plus plein d'expressions pantagruélines,

1. Cf. *Gargantua*, ch. IX.
2. Il est surprenant que Mlle Rava ne l'ait point étudié.

celui dont le style rappelle le plus continûment Rabelais par son allure, sa truculence, son abondance verbale. Je citerai à titre d'exemple les propos des cuisiniers au chapitre XI :

« Passez-moi la muscade ! disait l'un; un peu de cannelle ! s'écriait l'autre. Par ici les quatre épices ! remettez du sel dans la boîte ! les clous de girofle ! du laurier ! une barde de lard, s'il vous plaît, bien mince ! soufflez ce fourneau, il ne va pas ! éteignez cet autre, il va trop, et tout brûlera comme châtaignes oubliées en la poêle ! versez du jus dans ce coulis ! allongez moi ce roux, car il épaissit ! battez moi ces blancs d'œufs en père fouetteur car ils ne moussent pas ! saupoudrez-moi ce jambonneau de chapelure ! tirez de la broche cet oison, il est à point ! encore cinq ou six tours pour cette poularde ! Vite, vite, enlevez le bœuf ! il faut qu'il soit saignant. Laissez le veau et les poulets :

Les veaux mal cuits, les poulets crus
Font les cimetières bossus.

Retenez cela, galopin. N'est pas rôtisseur qui veut. C'est un don du ciel. Portez ce potage à la reine au numéro 6. Qui a demandé des cailles au gratin? Dressez vivement ce râble de lièvre piqué ! » Ainsi se croisaient dans un gai tumulte les propos substantiels et mots de gueule justifiant mieux leur titre que les mots de gueule gelés entendus de Panurge à la fonte des glaces polaires, car ils avaient tous rapport à quelque mets, condiment ou friandise [1].

Il n'est point de meilleure transposition des *Propos des bien ivres*, que je sache; c'est le rythme, la coupe même des répliques de Rabelais. Et lorsque Gautier nous montre Sigognac au château de la Misère, « accoutré comme un gueux de l'Hostière ou comme un cueilleur de pommes du Perche [2] », ou le nez du Pédant « cardinalisé de purée septembrale, tout fleuri de bubelettes [3] »; lorsqu'il nous parle de « frairie de Gargantua [4] », de « coquecigrues et chimères pantagruéliques [5] », ou de ces « lieues de pays, ... pareilles aux lieues qu'au bout de quinze jours durent marquer les stations amou-

1. Éd. illustrée par Doré, p. 279-280.
2. *Ibid.*, p. 19; cf. p. 296.
3. P. 21.
4. P. 14.
5. P. 30.

reuses des couples chargés par Pantagruel de poser les colonnes milliaires dans son beau royaume de Mirebalais[1] »; lorsqu'il fait tenir au Pédant, apercevant une mégère édentée, chassieuse, roupieuse, l'éloquent discours qui s'ensuit :

Oh ! l'horrifique, désastreuse et damnable vieille ! A côté d'elle, les Parques sont des poupines; elle est si confite en vétusté, si obsolète et moisie, qu'aucune fontaine de Jouvence ne la pourrait rajeunir. C'est la propre mère de l'Éternité; et quand elle naquit, si jamais elle vint au monde, car sa nativité a dû précéder la création, le Temps avait déjà la barbe blanche. Pourquoi Maître Alcofribas Nasier ne l'a-t-il pas vue avant de pourtraire sa sibylle de Panzoust ou sa vieille émouchetée par le lion avec une queue de renard ?... [etc.[2].]

— bref, quand à presque chaque page du *Capitaine Fracasse* (car toutes les citations que je viens de faire sont tirées de trois chapitres seulement, et l'on en pourrait encore cueillir des dizaines dans les autres) Théophile Gautier s'inspire si visiblement de Maître François, — et qu'ailleurs aussi il nomme Engoulevent et Bringuenarille deux personnages de son « mystère », *Une larme du diable*, — il n'est que juste de le ranger au premier rang du chœur des Pantagruélistes, ce me semble.

***

Je n'ai point la prétention, encore un coup, de composer ici le livre d'or de Rabelais : ce serait un bien gros volume; mon dessein est seulement de donner quelque idée de son succès à travers les âges et d'aider en publiant ces notes à ceux qui entreprendront des dépouillements plus méthodiques que je n'ai eu le loisir de faire les miens.

Ils retrouveront certainement des dizaines de ces almanachs, de ces facéties, de ces poèmes gaulois, de ces contes, « en vieux français », plus ou moins scatologiques ou obscènes, mais invariablement d'une niaiserie remarquable — tels la

1. P. 49.
2. P. 54.

Chézonomie ou l'art de ch... [1], les *Contes rémois* du comte de Chevigné, les *Brindilles rabelaisiennes*, etc., etc. — qu'on a placés sous le patronage de l'infortuné auteur de *Gargantua*. Et combien d'opuscules anciens du même genre n'a-t-on point réimprimés, en outre ! Il sera plus intéressant de chercher les pièces de théâtre et les romans dont Maître François a fourni la matière, voire les journaux dont le titre a été inspiré par lui, comme le *Rabelais* de 1857 [2] et le *Panurge* de 1882-1883 [3]. L'examen des études d'esthétique ou d'érudition qui ont été consacrées à notre Maître et à son livre montrera les variations de la critique et le progrès de la science à son endroit. Enfin un relevé des éditions de son œuvre renseignera sur la faveur que le public lui a témoignée. Je pense qu'elle n'a jamais été plus grande qu'à cette heure. Car la fondation de la Société des Études rabelaisiennes en 1903 et le mouvement d'opinion qu'elle a suscité parmi les lettrés a réveillé le zèle des travailleurs et des éditeurs. Il n'en est de meilleure preuve que le nombre des éditions qui ont été publiées depuis dix ans. Et si chaque année paraît au moins une réimpression nouvelle, c'est que les libraires y trouvent leur compte assurément; en sorte que tout donne à penser que, maintenant encore, il se vend plus de Rabelais en quelques mois qu'il ne se vendait, sous François Ier, de bibles en neuf ans.

Voici seulement quelques anas, comme on disait jadis, qui m'ont paru intéressants :

Eloi Johanneau, l'un des auteurs de la grande édition Variorum, était un érudit gai. Il en est. L'*Album* de Grille publia en 1821 une *Chanson sur Rabelais* qu'il avait écrite durant un

1. Poème didactique en quatre chants, par Charles R*** (Rémard); Paris et Scoropolis, 1806, in-12.

2. La librairie Dorbon annonçait, en avril 1906 : le *Triboulet*, n° 1 à 16, *Triboulet et Diogène*, n° 17 à 20, le *Rabelais*, n° 21 à 70, exemplaire bien complet de ces trois journaux qui se font suite, du 7 mars au 4 novembre 1857 (cf. F. Maillard). Les 16 premiers numéros ont cinq pages, les 64 suivants en ont huit. A partir du n° 17, chaque numéro est orné de bois ou de lithographies par Nadar, le plus souvent, mais aussi par Célestin Nanteuil, Régamey et autres.

3. Journal parisien illustré. Rédacteur en chef : Félicien Champsaur. Administrateur : Harry Alis. N° 1, premier octobre 1882, n° 29 (2e année), 15 avril 1883.

voyage en Touraine, et qui fut gravée, avec musique, en 1828. Plus tard, il composa encore une petite *Clef* en quatre couplets de Maître François. Nodier avait fait pour lui le prospectus de l'édition et Johanneau parlait avec plaisir de cette collaboration de l'auteur de *Trilby*, disant que le meilleur n'était pas de lui dans cette annonce « qu'on allait chercher au Palais-Royal comme un pamphlet du jour [1] ».

En 1832, Henri Heine cite Maître François :

On a dit en plaisantant que c'étaient des classiques qui, par haine contre *Notre-Dame de Paris*, roman romantique de Victor Hugo, avaient voulu s'en prendre à l'église elle-même et y mettre le feu. On a donc fait revoir le jour aux anciennes plaisanteries de Rabelais sur les cloches de cette cathédrale... [2].

Il existe un portrait de Rabelais par Delacroix, daté de 1834, qui est « tout de convention », paraît-il (je ne l'ai jamais vu), et auquel Mérimée s'intéressait fort, comme nous l'avons dit. Or, l'on a remarqué que les traits de l'homme couché, dans le *Massacre de Scio*, sont précisément ceux que Delacroix a prêtés à l'auteur de *Pantagruel*, — et que Rabelais et l'homme couché, tous deux ressemblent curieusement à Petrus Borel [3]. Personnifier à la fois et Maître François et une victime de la fureur turque, c'est beaucoup pour un seul modèle, fût-il lycanthrope. Passe encore s'il s'agissait de représenter Panurge : ne fut-il pas un peu tué par les Turcs, lui aussi, comme l'homme couché?

En 1835, « P. L. Jacob, bibliophile, membre de toutes les Académies » alias : Paul Lacroix, fit paraître le *Bon vieux temps*, qui forme une suite à ses fameuses *Soirées de Walter Scott*. C'est un recueil de nouvelles parmi lesquelles il en est une, fort longue, qui met en scène Rabelais. Craignant le sort de bien des maris, Maître François hésite à épouser sa servante Guyonne, et consulte, tel Panurge, Guillaume Rondelet,

1. Michel Salomon, *Le Salon de l'Arsenal*, dans *Revue de Paris*, 1er octobre 1906. — Voir plus haut une lettre que Nodier lui écrivait.
2. *De la France*, lettre du 10 février 1832, p. 55.
3. *R. E. R.*, VIII, p. 107.

Tiraqueau, le prieur Thadée Cavallo, Pierre Rebuffi et le fou du cardinal Du Bellay. Celui-ci lui donne le conseil de faire le mort. Il avale un narcotique, et l'imprudente Guyonne, qui le trompait avec tous ses amis, y compris frère Jean, le croyant défunt, révèle sa fourbe. Grâce à quoi Rabelais ne l'épouse point, échappe ainsi aux foudres de la Faculté de théologie qui s'apprêtait à le punir pour hérésie, et s'en va composer son *Tiers Livre* à Rome, près de Du Bellay, tandis que Guyonne meurt du mal de Naples [1]. — Une autre nouvelle, les *Gaietés de Rabelais à Rome*, publiée dans un autre recueil intitulé le *Grand fauteuil*, rapporte un bon nombre des historiettes apocryphes qui courent depuis plus de trois siècles sur l'auteur de *Gargantua*. — Et tout cela montre que le bibliophile Jacob aimait beaucoup Maître François, fort longtemps même devant que de l'éditer, mais aussi qu'il avait une imagination romanesque, dont au reste ceux qui se servent de ses ouvrages historiques sont payés pour s'apercevoir... [2].

Voici l'extrait d'une lettre inédite que Gustave Doré écrivit en 1858 à M. Simon, avec un peu trop de modestie, en lui envoyant l'admirable édition illustrée par lui — un des plus beaux livres du siècle — que tout le monde connaît :

C'est une chose faite il y a près de quatre ans, lorsque je commençais à faire connaissance du bois. Je l'ai faite très vite et sans craindre et je crois ne devoir attribuer la réussite qu'elle a eue qu'aux inexpériences naïves dont elle abonde [3].

Autre lettre, celle-là de Béranger à Mme de Solms (1856) :

Vous avez raison d'employer vos soirées à lire Montaigne et Rabelais; je les étudie depuis quarante ans et ils m'apprennent toujours quelque chose de nouveau. Malgré mon admiration pour Voltaire, je suis obligé de convenir qu'on pourrait lui contester la valeur littéraire de ses œuvres. Rabelais est bien plus original et bien plus naïf; s'il avait été moins austère (?) et aussi rusé que celui-ci, il eût conquis et conservé la première place parmi les réformateurs [4].

1. *R. E. R.*, VI, 281.
2. Voir aussi le *Livre des Cent-Un*, t. I, p. 197.
3. Catalogues à prix marqués de Noël Charavay, septembre 1890 et septembre 1902.
4. *R. E. R.*, V, p. 324-5.

(Tout de même, ce Béranger exagère).

Jules Janin s'indigne de la grossièreté de Falstaff, et qu'oppose-t-il à la verdeur de Shakespeare? La réserve, la plaisanterie modérée de Rabelais — parfaitement :

Que les matelots de la Tamise et de la reine Elisabeth aient ri de bon cœur de ces vertes saillies, on le comprend. Le peuple et la reine étaient nés dans cet atticisme de carrefour... Mais, en fin de compte, que l'on nous donne cela, à nous, les enfants de Molière, de Voltaire, et même les enfans de Rabelais, pour de l'atticisme, pour de la gaieté d'honnêtes gens, en vérité c'est abuser de la patience du lecteur [1].

Je rappelle que Veuillot ne pouvait souffrir Rabelais ni pardonner à Sainte-Beuve d'en avoir fait l'éloge; que Banville, dans ses *Stalactites*, a choisi pour épigraphe au *Triomphe de Bacchos à son retour des Indes* quelques magnifiques phrases de ce chapitre XXXIV du *Cinquiesme livre*, qui n'a pu être écrit par un autre que Rabelais et qui suffirait à prouver moralement l'authenticité partielle du livre V; — et j'arrive à Flaubert. La *Revue des Études rabelaisiennes* s'est occupée à diverses reprises de noter les témoignages de son admiration pour Rabelais [2]; je ne rappellerai ici que les principaux d'entre eux.

***

C'est à seize ans que Flaubert découvrit les joyeuses histoires de Maître François. On a relevé dans une lettre du 24 mars 1837 une phrase d'un tour tout rabelaisien, et les 13 septembre et 29 octobre 1838 il écrit à Ernest Chevalier qu'il lit « toujours » Rabelais. C'est aussi vers cette époque, apparemment en 1839, qu'il composa cette étude sur l'auteur de *Gargantua* qu'on a retrouvée dans ses papiers de jeunesse; malheureusement il n'a pas été possible de remettre la main sur son exemplaire du roman, « tout bourré de notes et com-

1. *Histoire de la littérature dramatique*, III, p. 366.
2. II, p. 27; IV, p. 77; VIII, p. 93; X, p. 288.

mentaires philologiques, bachiques, etc. », dont il parle à son ami Chevalier. — La dissertation de 1839 n'a rien pour nous retenir : on y apprend que Rabelais est « le père de cette littérature naïve et franche de Molière et de La Fontaine », et le parallèle de Gargantua, Falstaff et Sancho n'y manque pas. Passons, et arrivons à 1844.

Flaubert ayant, grâce à Dieu, renoncé au droit, revient à la littérature et à Rabelais. Et il n'y revient pas mollement. « On ne peut pas dire de moi comme de Pantagruel : et puis estudioit quelque méchante demye heure, mais toujours avoit l'esprit en cuisine », assure-t-il.

J'aime par dessus tout la phrase nerveuse, substantielle, claire, au muscle saillant, à la peau bistrée; j'aime les phrases mâles et non les phrases femelles, comme celles de Lamartine... Les gens que je lis habituellement, mes livres de chevet, ce sont Montaigne, Rabelais, Régnier, La Bruyère et Le Sage...

... Il part pour l'Orient. Mais à son retour, il se reprend à *Pantagruel*. « Je ne délis pas Rabelais et *Don Quichotte*, le dimanche, avec Bouilhet », écrit-il en 1852 à Louise Colet. Comme on voit, Louis Bouilhet est aussi des amis de Maître François. Et c'est peut-être de Flaubert et de lui que la belle Mme Colet tenait cette teinture de Rabelais qu'il semble qu'elle avait [1].

Ces lettres de 1852 et 1853 abondent d'allusions à l'auteur de *Gargantua*; Flaubert compose à cette époque *Mme Bovary* :

Pourquoi cette phrase de Rabelais me trotte-t-elle dans la tête : « L'Afrique apporte toujours quelque chose de nouveau? » Je la trouve pleine d'autruches, de girafes, d'hippopotames, de nègres et de poudre d'or...

Ou bien, il écrit au sujet de *Pantagruel* et de *Don Quichotte* :

Quels écrasants livres ! Ils grandissent à mesure qu'on les contemple, comme les pyramides, et on finit presque par en avoir peur...

1. Voir plus haut, p. 52, note 1.

Ou encore ce très beau passage :

Ce qui me semble, à moi, le plus haut dans l'art (et le plus difficile), ce n'est ni de faire rire, ni de faire pleurer, ni de vous mettre en rut ou en fureur, mais d'agir à la façon de la nature, c'est-à-dire de faire rêver. Aussi, les très belles œuvres ont ce caractère : elles sont sereines d'aspect et incompréhensibles; quant au procédé, elles sont immobiles comme des falaises, houleuses comme l'océan, pleines de frondaisons, de verdures et de murmures comme des bois, tristes comme le désert, bleues comme le ciel. Homère, Rabelais, Michel-Ange, Shakespeare, Goethe m'apparaissent impitoyables. Cela est sans fond, infini, multiple. Par de petites ouvertures, on aperçoit des précipices; il y a du noir en bas, du vertige, et cependant quelque chose de singulièrement doux plane sur l'ensemble! C'est l'idéal de la lumière, le sourire du soleil, et c'est calme! c'est calme! et c'est fort!

Enfin il y a une longue épître en « vieux français » à Louis Bouilhet.

De 1854 à 1857, il ne nous reste que peu de lettres de Flaubert. Mais à partir de 1858, il recommence à citer *Pantagruel*. En 1868, il déclare qu'il ne s'endort chaque soir qu' « après avoir lu un chapitre du sacro-saint, immense et extra-beau Rabelais ». En 1876, il recommande à sa nièce Caroline de donner « une pensée de respect et d'adoration » à Chinon, devant la maison de « l'Incomparable bonhomme ayant nom Rabelais », et il s'amuse encore (à cet âge) à composer une épître « en vieux français ».

Tout porte à croire d'ailleurs qu'il n'ouvre plus guère son *Gargantua* ni son *Pantagruel*. M. Jules Lemaître a cru apercevoir que, bien qu'il affirmât les savoir à fond, il ne les possédait pas très bien; mettons qu'il les avait un peu oubliés. Pourtant jusqu'à la fin il gardera son admiration et, le 19 février 1880, dans une de ses toutes dernières lettres, il rappellera et ratifiera encore le mot de Chateaubriand :

Rabelais d'où découlent les lettres françaises.

***

Voilà pour Flaubert. — Je suppose qu'il n'intéressera point passionnément d'apprendre qu'Alfred Delvau projetait une étude qui se serait appelée *La morale de Rabelais* ou l'*Esprit de Rabelais* [1]. Mais je veux dire un mot de Gambetta.

Lorsqu'il mourut, on fit passer une note dans le *Figaro* pour annoncer qu'il laissait un ouvrage complètement achevé sur Rabelais; malheureusement cet ouvrage, s'il a jamais existé, on n'a pas pu le retrouver. Mais il y a des témoignages de l'admiration que le grand tribun avait pour notre bon Maître. En juin 1906, M. Étienne, alors ministre de la guerre, y faisait allusion dans un discours prononcé à Chinon [2]. Et Mme la marquise Arconati-Visconti a communiqué à la *Revue des Études rabelaisiennes* [3] des billets que lui adressa Gambetta en 1877-1879, où l'on voit qu'il goûtait beaucoup la brochure de Ginguené et les éditions de choix de *Pantagruel*. En voici, un, par exemple; il est du 30 septembre 1877, écrit par conséquent durant la période du 16 mai :

Chambre des députés. *Versailles, le...* 1877.

Ch. VIII. De l'ancien ordre judiciaire (esprit de Rabelais ou de l'autorité de Rabelais dans la Révolution présente).

Je sais aujourd'hui la malignité du monde être tant aggravée que

« Bon droit a bien besoin d'aide ».

RABELAIS.

Scritto alla mattina del trente settembre.

Gambetta savait son Rabelais par cœur, comme on voit; aussi bien, que n'avait-il dans sa prodigieuse mémoire?

JACQUES BOULENGER.

1. J'en ai trouvé le projet dans ses papiers inédits.
2. *R. E. R.*, 1906, p. 226.
3. 1904, p. 193-194.

LE PREMIER POÈME
DE MALHERBE
(1587)

Les premiers vers que Malherbe publia, *Les Larmes de Saint Pierre*, traduction libre ou imitation de quelques passages du poème italien de Luigi Tansillo, *Li Lagrime di S. Pietro*, parurent en 1587. Ses œuvres comprennent deux pièces antérieures, un quatrain et des stances, qui ne furent imprimées que plus tard. Le quatrain, écrit à la réception du recueil contenant les pièces de vers français, latins et grecs, qu'inspira le portrait d'Estienne Pasquier, dont le peintre flamand avait dissimulé les mains [1], doit dater de 1584; il fut inséré dans la seconde édition de *la Main*, donnée en 1610 à la suite de *la Jeunesse d'Estienne Pasquier*; les stances, dont le contexte permet de fixer la date de composition à 1586, ne furent imprimées qu'en 1611 dans *le Temple d'Apollo*.

Lorsque parurent *les Larmes de Saint Pierre*, Malherbe était donc encore un inconnu comme poète, et la petite plaquette de 1587, tirée sans doute à peu d'exemplaires, dut aller seulement à des amis, et passer à peu près inaperçue; c'est ce qui explique que ses éditeurs n'en aient jamais rencontré d'exemplaire et que Robert III Estienne ait pu donner, sous le même

1. La Main || Ov || Œvvres Poetiqves || Faits Svr La Main De || Estienne Pasqvier || Aduocat au Parlement || de Paris. || *Paris, Michel Gadoulleau*, 1584, in-4° de 12 ff. lim., 43 ff. ch., 1 f. n. ch. (Mazarine, 10869; Ste-Geneviève, 4° Y 445 Rés.)

titre, une autre imitation de Tansillo en 1595. On connaissait seulement la date de l'édition originale par la mention que porte la réimpression de 1596 : *suyvant la coppie imprimée en l'an* 1587; Lefèvre de Saint-Marc, l'éditeur du *Malherbe* de 1757, a dit ne l'avoir pas vue mais savoir qu'elle était de format in-4°; cette indication, qui est inexacte, a été reproduite par Brunet (V, 654), par Lalanne dans son *Malherbe* de la Collection des grands écrivains, et récemment par M. Lachèvre dans sa *Bibliographie des recueils collectifs* (I, p. 232, note 1).

La seconde édition n'est pas beaucoup moins rare que la première; Lefèvre de Saint-Marc l'a eue entre les mains; Brunet ne l'a pas vue et la cite d'après Lefèvre, et Lalanne, qui la mentionne en estropiant le nom du libraire, ne l'a certainement pas rencontrée non plus.

La bibliothèque Mazarine possède l'une et l'autre dans ses précieux recueils factices, elles sont toutes deux de format in-8°, comme la troisième de Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1598, et comme celle qui fut jointe, la même année, au *Recueil de plusieurs diverses poésies* publié à Paris par Nicolas Bonfons. Voici la collation des deux premières :

Les Larmes ‖ De S. Pierre, ‖ Imitees Dv ‖ Tanſille. ‖ Av Roy. ‖ (Marque donnée par Silvestre, n° 1156, au nom de Martin Le Jeune.) ‖ A Paris, ‖ Chez Pierre Ramier, demeurant rue S. Iean ‖ de Latran, à l'enſeigne du Serpent. ‖ 1587. ‖

In-8°; 2 ff. lim., 17 pp. ch., 1 p. bl.; sign. A-B par 4, C par 3; le dernier f. du cahier C, probablement blanc ou orné d'un fleuron, manque; car. ital. Le verso du titre est blanc, au 2e f. r° : *Sonnet.* ‖ signé I. Chrestien :

Larmes qui teſmoignez de ſi griefues douleurs...

et quatrain sans intitulé, signé de Saint-Sixt :

Non ie ne diray point que de la ſource feinte...

au v° : *Stances.* ‖, six quatrains signés La Roque :

Meſlons nos triſtes yeux avec ces larmes ſainctes[1]...

1. M. Lachèvre, *loc. cit.*, donne des renseignements sur ces trois amis de Malherbe, J. Chrestien, provençal, Charles de Saint-Sixt et Guillaume de La Roque, le seul

LES LARMES DE S. PIERRE, IMITEES DV Tansille.

AV ROY.

A PARIS,

Chez Pierre Ramier, demeurant rue S. Iean de Latran, à l'enseigne du Serpent.

1587.

Le poème, composé de 66 sixains occupe les pages chiffrées, et prend fin à la page 17 par la signature : *Voſtre treshumble & tresobeiſſant* || *Seruiteur & ſubjet, Malerbe.* ||; au-dessous, visa de S. de Pierrerive, docteur en théologie. (MAZARINE, 37234.)

Les Larmes || De Sainct Pierre || Imitees Dv || Tanſille. || (Marque non dans Silvestre.) || A Paris, || Chez Lvcas Breyel, Libraire au || Palais à la Gallerie ou l'on va || à la Chancellerie. || — || M. D. XCVI. || Suyuant la coppie imprimee en l'an 1587. || & corrigee par luy mesme. ||

In-8°; 2 ff. lim., 17 pp. ch., 1 p. et 1 f. n. ch.; sign. A par 8, B par 4; car. ital. Mêmes pièces que dans l'édition de 1587, et même signature au bas de la page 17; le visa de S. de Pierrerive occupe la page non chiffrée; le dernier f., bl. au v°, contient au r° : *Fautes ſurvenues à l'impreſſion.* || (MAZARINE, 23661.)

On remarquera que le titre porte : *corrigée par luy mesme*, sans que le nom de l'auteur y figure. Ces corrections sont peu importantes et, à part quelques modifications d'orthographe, Malherbe n'a changé que trois vers; au 5e sixain (vers 30), au lieu de :

La troupe qui l'assaut et la veut mettre bas,

il y avait, dans l'édition originale :

La trouppe qui s'efforce à l'abismer embas;

au 20e sixain (vers 116), au lieu de :

Que sa main qui le guide où l'orage l'appelle,

il y avait :

Que sa main qui le guide et lui sert de chandelle;

des trois qui se soit fait un nom comme poète. Les premiers essais de poésie de Charles de Saint-Sixt, futur évêque de Riez, doivent être les vers latins qu'il adressa en 1579, alors qu'il était encore *doctissimus adolescens* et *neodidascalorum primipilus*, aux jeunes Charles de Gondy, comte de Retz, et Henry de Gondy, baron de Dampierre; on les trouve dans les pièces liminaires de sa première thèse : Caroli A || Sancto Sixto || Avenionensis || De præmio ſcientiarum || Oratio. || Habita Lutetiæ Parifiorũ, in ſuperioribus || Artiũ & Philoſophiæ ſcholis, pro primo || Didaſcaliæ gradu, anno Domini, 1579. ||... *Parisiis, Apud Henricum Thierry*,... M. D. LXXIX. ||; in-8° de 20 ff. n. ch. (MAZARINE, 20588.)

enfin, au 33e quatrain (vers 194), le vers :

Alloit courre fortune aux orages du monde

était, dans l'édition originale :

Alloit bailler sa voille aux fortunes du monde.

Ces corrections sont heureuses et les éditeurs de Malherbe n'ont rien perdu à n'avoir pas connu le texte de 1587.

Le poème, à côté de beaux passages, contient des parties très faibles; Malherbe, dit-on, le désavoua plus tard, mais il ne le désavouait pas encore lorsqu'en 1595 Robert III Estienne publia ses *Larmes de Saint Pierre* [1], car c'est évidemment à l'occasion de cette publication qu'il donna sa seconde édition pour que l'on pût comparer les deux poèmes, et qu'il rappela au titre la date de la première édition, pour réclamer la priorité.

Robert Estienne n'indique pas la source où il a puisé et présente ses vers comme provenant de sa propre inspiration; son poème est également composé de sixains, qui sont au nombre de soixante-dix; il se tient plus près du texte que Malherbe et ne lui est pas toujours inférieur. Nous avons cru qu'il pourrait être intéressant de comparer l'un des huitains de Tansillo avec les sixains qu'il a inspirés aux deux poètes français; ce sont les derniers du poème chez l'un et chez l'autre.

TANSILLO

Crebbe il dolore, e crebbe la vergogna
Nel cor di Pietro, à l'apparir del giorno;
E benche non vegga altri, si vergogna
Di se medesimo, e di ciô i' ha d'intorno;
Ch'al magnanigno spirte non bisogna
La vista altrui, per arrosir di scorno

1. Les || Larmes de || Sainct Pierre, || Et Avtres Vers || Chrestiens Svr || la Paſſion. || Par Rob. Estiene. || *Paris, Mamert Patisson*, 1595, in-8° de 2 ff. lim. et 14 ff. ch. (Bib. Nat., Ye 3982 Rés.; Mazarine, 49669); réimprimé en 1606 : Les Larmes || de S. Pierre, || Et Avtres Vers || Svr la Passion. || Plvs || Qvelqves Paraphrases || Svr Les Hymnes de l'Annee. ||... *Paris, De l'Imprimerie de Robert Estienne*, 1606, in-8° de 4 ff. lim. et 20 ff. ch. (Bib. Nat., Ye 21594.)

Ma di se si vergogna thalor, ch'erra.
Se ben no'l vede altre, che cielo, e terra.

MALHERBE

Le jour est déjà grand, et la honte plus claire
De l'apôtre ennuyé l'avertit de se taire;
Sa parole se lasse, et le quitte au besoin;
Il voit de tous côtés qu'il n'est vu de personne,
Toutefois le remords que son âme lui donne
Témoigne assez le mal qui n'a point de témoin.

Ainsi l'homme qui porte une âme belle et haute
Quand seul en une part il a fait une faute,
S'il n'a de jugement son esprit dépourvu,
Il rougit de lui-même, et combien qu'il ne sente
Rien que le ciel présent et la terre présente,
Pense qu'en se voyant tout le monde l'a vu.

ESTIENNE

L'apôtre au point du jour, honteux, confus et blême,
Ressentit son remords devenir plus extrême;
Tout ce qu'il voit l'étonne, il craint ses propres yeux.
Aussi, sans l'œil d'autruy, ceux de qui l'âme est haute
D'eux-mêmes condamués rougissent de leur faute,
Quand même ils ne verraient que la terre et les cieux.

PH. RENOUARD.

DEUX PAMPHLETS INÉDITS

DE PIERRE BAYLE

CONTRE

LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG

(1680)

Le Maréchal de Luxembourg avait, comme tant d'autres, témoigné une curiosité imprudente pour quelques-uns des sorciers et des magiciennes qui tenaient de près ou de loin à la Voisin. Aussi, dès les premiers jours des poursuites engagées, sur l'ordre du Roi, devant la *Chambre Ardente*, son nom fut-il prononcé (mai 1679). Après plusieurs mois d'incertitudes et de racontars, son arrestation fut même résolue. Généreusement prévenu par le Roi, Luxembourg, pour montrer qu'il ne redoutait rien de la justice, se constitua volontairement prisonnier à la Bastille, le 24 janvier 1680. Cette galante conduite ne lui gagna d'ailleurs pas le public; on ne voulut pas d'abord voir dans ce désir d'être jugé une preuve d'innocence, et les plus vilains bruits continuèrent quelque temps à courir sur son compte.

Bayle, alors professeur à Sedan, avait, au cours du second semestre de 1679, fait un séjour à Paris, et n'y avait guère entendu parler que de magies, de poisons, et des soupçons qui planaient sur tant de nobles personnages. Aussi quand il fut de retour à son Académie, s'amusa-t-il, après l'entrée de

Luxembourg à la Bastille, à écrire une satire où le Maréchal, honni des protestants pour sa conduite en Hollande, serait pris à partie ainsi d'ailleurs que toute la Société française. La pièce était achevée le 12 février, et, le 21 mars, Bayle la corsait d'une seconde partie. M. P. de Ségur, le savant historien de Luxembourg, a connu ces faits par la *Vie de Bayle*, à laquelle il a emprunté une sommaire analyse de ces deux pièces. Mais il a cru et dit que les pamphlets de Bayle parurent effectivement en avril 1680, qu'ils eurent un « grand succès de lecture », qu'on « se les arrachait dans les salons et dans les ruelles »; il a même reproché à Bayle « un procédé peu généreux envers un homme emprisonné, sous le coup d'une peine capitale [1] » : affirmations gratuites, allégations téméraires; ces pamphlets sont restés manuscrits et furent complètement ignorés à Paris.

Peut-être Bayle avait-il songé à les publier. Ce qui est sûr, c'est qu'il voulut, sur ces pièces écrites de verve, l'avis d'un ami écouté. Le 24 mars, il adressa la première pièce à Minutoli, sans se donner pour l'auteur, et il lui annonça l'envoi prochain de la seconde. Pour quelle raison Minutoli fit-il attendre sa décision? Le 1er janvier 1681, Bayle lui réclamait « l'*anatomie* des deux pièces sur le Maréchal de Luxembourg ». Enfin les manuscrits durent revenir à leur auteur, accompagnés du jugement. Mais que celui-ci ait été favorable ou non, Bayle ne pouvait plus songer à faire paraître des pièces désormais hors de saison. Depuis le 14 mai 1680, Luxembourg était hors de cause; de plus, le 1er octobre, l'instruction générale de l'affaire « des Poisons » avait été, par la volonté du Roi, momentanément suspendue, et si la *Chambre Ardente* reprit ses séances en mai 1681, ce fut pour tout finir au plus vite. Bayle, occupé maintenant à composer et à publier ses *Pensées sur la Comète*, obligé en juillet 1681 de quitter Sedan, dont l'Académie était détruite, garda par devers lui le manuscrit de ses satires.

1. P. de Ségur, *Le tapissier de Notre-Dame*, p. 115.

***

Après la mort de Bayle, ce manuscrit se trouva dans les papiers légués par lui à son parent M. de Bruguière. Le premier curieux qui, après l'héritier, y mit le nez, fut Mathieu Marais, l'avocat parisien. Fidèle à son amitié pour Bayle, celui-ci fit vite la connaissance de Bruguière quand il vint à Paris, et put, grâce à lui, fureter dans les portefeuilles du grand homme défunt. En juillet 1709, il voit la *Harangue*, et il écrit aussitôt à sa bonne amie, Madame de Mérignac [1] : « Je ne puis vous exprimer la surprise que j'ai eue de la malignité et de la force de cette satire. Il n'y a point dans notre langue de pièce semblable, et depuis l'*Apologie* de Madame de Rohan pour Henri IV, je n'ai rien vu de pareil. Heureusement, M. de Luxembourg a bien fini, car sans cela cette pièce, si elle avait été donnée au public, le déshonorerait pour toujours. La moitié du genre humain [2] y est bien maltraitée; notre nation y est en pièces : l'amour de la patrie et du sexe fait que je m'oppose de toutes mes forces à la publication de cet écrit diabolique, où notre ami paraît avoir pris trop de plaisir à manier des matières délicates avec des termes peu délicats. Cela pourrait faire tort à sa mémoire. » Le 27 septembre suivant, Marais écrivait encore à Basnage, l'exécuteur testamentaire de Bayle, à propos des publications posthumes qu'il conviendrait de faire : « Je ne parle point de la *Harangue de M. de Luxembourg à ses Juges* qui est une pièce à supprimer, quoi que ce soit peut-être un des plus forts modèles de satire française en prose; mais il ne faut pas immortaliser ces haines et ces malignités [3]. »

Marais est respectueux de l'ordre, et soucieux de sa propre

1. M. Marais, *Journal et Mémoires*. Édit. de Lescure, t. I, pp. 112 et 113.
2. Entendez : les dames.
3. Lettre de Marais à Basnage, publiée dans la *Revue du* XVIII*e siècle*, 1913, p. 154: *Quelques pages d'une correspondance inédite de M. Marais.*

tranquillité. Aussi a-t-il pour toujours son siège fait. Vingt ans plus tard comme maintenant, il refusera de laisser imprimer la pièce. Il y va de la mémoire de son ami; il y va du respect que l'on doit aux têtes couronnées, car le pamphlet les maltraite quelque peu; surtout il y va de l'honneur d'une famille très puissante qui ne tolérerait point qu'on imprimât de telles insolences contre un glorieux ancêtre, et qui, à défaut de l'auteur, saurait faire retomber sa colère sur quiconque eût facilité l'édition des satires. Marais qui ne se fiait point à Bruguière, prit le moyen le plus sûr pour empêcher à jamais leur publication. Tandis qu'il rendait à l'héritier de Bayle les autres papiers que celui-ci lui avait prêtés, il garda le manuscrit original des pièces contre Luxembourg. Le lui avait-il acheté, l'avait-il subrepticement dérobé? Je ne sais. Le fait est qu'il s'enorgueillissait plus tard d'avoir cet autographe en sa bibliothèque [1].

***

Voilà le manuscrit précieux en lieu sûr. Marais le garde jalousement, mais il en parle... Quel est le bibliophile qui, possesseur d'un tel trésor, aurait le cœur de ne pas s'en vanter avec quelque mystère, de ne point faire admirer, d'un peu loin, la pièce unique qu'il possède, et même de ne pas consentir de temps en temps à la prêter à un ami plus cher, sous l'expresse condition qu'il n'en prendra point copie? La confiance de Marais fut une fois trompée. Il avait prêté son manuscrit à du Fay qui, malgré la parole donnée, le fit copier [2]. Cette copie fut communiquée à Sallengre qui eût bien voulu l'obtenir pour ses *Mémoires de Littérature*, cette sorte de *Revue des Livres Anciens*, où il publia vers 1715 quelques pièces inédites

1. *Journal et Mémoires*, t. II, p. 426 : «... J'ai la *Harangue de M. de Luxembourg à ses Juges*, et la *Critique*, écrite de sa main. » Bouhier, sur la copie manuscrite dont nous allons parler, a signalé que la pièce a été « copiée sur l'original même qui m'a été communiqué par M. Mathieu Marais ».

2. Il s'agit du bibliophile Cisternay du Fay, mort en 1723. Voir à ce sujet, une lettre inédite de Marais à Desmaizeaux, du 13 juin 1729. British Museum, *Add. mss.* 4285, f°s 107, 108.

et des extraits d'ouvrages oubliés et rares [1]. Mais Marais veillait; dans sa juste colère il protesta énergiquement et fut écouté : au dernier moment, Sallengre se vit refuser la copie promise [2]. Celle-ci resta donc discrètement dans la bibliothèque du baron d'Hohendorf pour qui elle avait été faite [3]. Quand Hohendorf mourut, Marais s'informa de cette copie dont l'existence l'inquiétait. On lui dit qu'elle n'avait pas été retrouvée dans les papiers du baron; Desmaizeaux, le biographe et l'éditeur de Bayle, avait entendu dire plus tard qu'elle était à Vienne, dans la bibliothèque de l'Empereur [4]. Je ne sais si l'information était exacte, et si la pièce s'y trouve aujourd'hui [5].

Désormais Marais eut plus de prudence encore. En 1725, il consent bien à envoyer le précieux manuscrit, mais c'est à son cher Bouhier. Il autorise même le discret Président à en prendre copie, pourvu qu'il ne la montre à personne. Mais à Desmaizeaux qui préparait l'édition in-folio des *Œuvres diverses* de Bayle, et qui à plusieurs reprises insistait pour obtenir communication de ces pièces, il refusait impitoyablement, « ne voulant en donner ni le gros, ni le détail, ni aucun extrait [6] ». Pourtant il lui en envoya un bref sommaire; c'est tout ce que Desmaizeaux en connut jamais; c'est ce qu'il dut se contenter de reproduire, tel quel, dans sa *Vie de Bayle* [7]. C'est aussi tout ce qu'en a connu M. de Ségur.

Nous sommes plus heureux, puisqu'un manuscrit de la

1. Lettre inédite de Sallengre à Desmaizeaux, du 9 juillet 1717. British Museum, *Id.* 4287. f° 284.

2. Lettre précédente de Sallengre, et lettre de Marais à Bouhier, du 6 mars 1725. *Journal et Mémoires*, t. III, pp. 302-303.

3. Hohendorf, ancien aide de camp du Prince Eugène, avait séjourné à Paris comme chargé d'affaires de l'Empereur d'Autriche.

4. Lettre de Marais à Bouhier, du 9 mai 1729. *Journal et Mémoires*, t. IV, p. 27.

5. Est-ce cette copie, ou bien une nouvelle copie faite d'après elle, qui existait dans la Collection des Troussures, récemment dispersée? Dom Denis, qui a dépouillé cette collection et publié, dans la *Revue d'Histoire Littéraire* de 1912 et 1913, les lettres inédites de Bayle qu'elle contenait, n'a point attaché d'importance à cette *Harangue* et à sa *Critique*. Il a passé ainsi à côté de la plus curieuse de ses trouvailles.

6. Lettre inédite du 13 juin 1729, citée plus haut.

7. *Dictionnaire* de Bayle. Édition in-folio, t. I, p. x.

Bibliothèque Nationale (f. franç. 25669) nous fournit la copie qu'en 1725, Bouhier en fit prendre, avec la permission de Marais. Quant à l'original, qu'est-il devenu? Marais, désireux de supprimer cette pièce qui l'avait toujours inquiété, qu'il ne s'était procurée que pour la cacher à tous yeux indiscrets, l'a-t-il fait disparaître avant de mourir? Était-elle au contraire parmi les papiers qu'en mourant il confia au même Président Bouhier? Et cet original est-il encore dans les papiers du Président, à la Bibliothèque Nationale ou ailleurs? C'est ce que je n'ai pu vérifier d'une façon sûre. Je donne le texte d'après la copie de Bouhier, il est vraisemblable qu'elle ne doit guère différer de l'original que par l'orthographe du copiste [1].

GEORGES ASCOLI.

HARANGUE

OU PLUSTÔT LETTRE APOLOGÉTIQUE, COMPOSÉE PAR Mr BAYLE, SOUS LE NOM DE Mr LE MARÉCHAL-DUC DE LUXEMBOURG, ACCUSÉ DE MAGIE, ET AUTRES CRIMES, POUR ESTRE ADRESSÉE A SES JUGES. ACHEVÉE LE 12. FEVRIER 1680

Quoique les Crimes dont on m'accuse soient des plus propres à m'attirer l'aversion de toute la terre, je suis pourtant bien aise, Messieurs, que la malice de mes Ennemis se soit tournée de ce costé là, & je ne sçaurois nier desormais qu'il n'y ait une Providence, qui gouverne le monde, voyant que la plus noire calomnie qui fut jamais, se trouve accompagnée d'un aveuglement si prodigieux, qu'il me fournit mille moyens de la réfuter, & de lui faire promptement subir l'infamie qu'elle mérite.

Il n'y avoit rien de plus facile que de m'accuser avec beaucoup de vraisemblance. On pouvoit forger cent Calomnies attroces, où les apparences eussent esté contre moi. On pouvoit mesme

1. Je dois un remerciement spécial à la Direction de la Bibliothèque Nationale qui a bien voulu faire mettre le manuscrit à ma disposition, dans les salles de la Bibliothèque Municipale de Nantes, et à MM. Giraud-Mangin et Bott, conservateur et bibliothécaire-adjoint de cette Bibliothèque provinciale, qui m'ont rendu mon travail aussi aisé que possible.

m'accuser de plusieurs mechantes actions, dont je suis éffectivement coupable. Car je ne sçaurois nier que je n'aye toujours vécu d'une maniere à persuader facilement, que j'étois <capable> des plus grands crimes, & j'aurois grand tort de prétendre à la qualité d'homme de bien. Avec tout cela mes Ennemis ont eû si peu d'esprit, qu'ils n'ont choisi dans une si vaste matiere d'accusations, que ce qu'il y a de moins apparent, et on diroit, que parce qu'il y a plus de malice à satisfaire sa haine par des fausses accusations que par des veritables, ils ont laissé tout exprès mes véritables crimes en repos, affin de m'en imputer d'imaginaires, au lieu que pour se vanger adroitement, il faloit se jetter sur mes veritables actions. Car on eut pû se couvrir du beau pretexte de l'amour de la Justice.

Admirés, Messieurs, la justesse de leur choix. Ils m'accusent de Magie, moi qui ai toujours vécu en homme qui ne crois ni Dieu, ni Diable. Cela seul les devroit faire rougir de honte. Mais pour mieux vous faire voir l'impertinence de leur accusation, il faut que je l'examine Article par Article.

Ils disent que je me suis donné au Diable 1° affin de jouir de toutes les femmes qui me plairoient. 2° affin d'estre toujours heureux à la guerre. 3° affin d'estre toujours bien auprès du Roy. 4° affin de gagner tous mes procez.

Pour comprendre ma réponse au 1er point, je vous Supplie, Messieurs, de considérer qu'il y a trés peu de personnes qui fassent du mal inutilement. Cela est si vrai que tous les jours, devant les Tribunaux de la Justice on croit montrer suffisamment qu'un soupçon est mal fondé, lorsqu'on fait voir que celui que l'on soupçonne n'auroit pû tirer aucun usage de l'action qui lui est imputée. Mais cette maxime est particulierement veritable parmi les personnes du grand monde à qui les manieres de la Cour inspirent je ne sçais quelle affectation de prudence & de politique rafinée, qui ne leur permet pas de s'engager dans des intrigues mal concertées, inutiles à leur fortune, & capables seulement de les faire passer pour dupes, ce qui est un reproche mille fois plus sanglant en ce Pays-là, que celui de n'avoir aucune conscience.

Vous m'en croirés s'il vous plait, Messieurs, puisque je ne pretens pas me vanter par là d'un grand raffinement de vertu. J'aimerois mieux avoir fait cent meschantes actions avec quelque utilité, qu'une faute médiocre sans aucun avantage. Parmi tant de choses

que j'ai imitées des Italiens, je ne trouve rien de plus censé que cette belle maxime : *que quand nos Ennemis sont tombez dans un état d'où ils se releveroient en depit de nous, il faut estre des premiers à leur tendre la main, & les y enfoncer au contraire, si nous avons assés de force pour les empescher d'en sortir.* Rien ne me semble plus sauvage, que d'aimer à faire du mal par ce que c'est du mal, & si j'avois trouvé dans le chemin de la vertu celui du plaisir & de la fortune, je m'y serois jetté sans répugnance. Mais quel moyen quand on a du cœur de s'attacher à une chose aussi stérile que la vertu, à peine y a t'il du pain à gagner à son service. Je pourrois vous alléguer cent occasions où j'ai esté homme de parole, par ce que la fourbe m'eût esté entierement inutile, & cent mille autres, où je ne me suis servi de la trahison, et de l'injustice, que par ce que j'y trouvois mieux mon compte. En un mot commettre des Crimes hors de propos, & sans qu'il soit necessaire n'a jamais esté mon fait, ni celui d'aucun honneste homme.

Il n'en faut pas davantage, Messieurs, pour me justifier dans le 1er Chef de mon accusation. Car je vous prie quelle necessité y a t'il de se donner au Diable, pour joüir de toutes les femmes que l'on souhaitte? par la grace de Dieu, je suis né dans un Pays où le beau sexe est la douceur & la tendresse même. Il s'humanise facilement, personne ne se poignarde pour sa cruauté. Il sent le pouvoir de l'amour et recourt au grand remede que la nature nous presente avec autant ou plus d'ardeur que nous, de sorte que ce seroit mesler le Diable où il n'a que faire, et où nous n'avons pas besoin de lui, que de l'employer à fléchir le cœur de nos Dames, & je ne scais si cet Esprit fier et glorieux ne dédaigneroit pas un Emploi si peu difficile.

Vous le scavés, Messieurs, vous qui vivés aussi bien que moi dans ce beau Climat, le plus commode de tous les Climats, où sans choquer la bienséance, on peut joindre la gravité de Sénateur avec la Coquetterie, où pour estre à la mode il faut regarder sa femme comme son pis aller, se ragoûter ailleurs du mieux qu'on peut, et la laisser toute entière dans la Liberté d'user de repressailles, et mesme de primer son mari, où la réputation de mari jaloux et capable de la sotte honte d'un Cocu chagrin passe pour un titre de roture; où enfin les Filles se croyent en droit dez l'age de 14. ans de joüir des plaisirs de ce monde au gré de leur passion amoureuse. Vous scavés dis-je, Messieurs, soit par la conduite de vos femmes

et de vos filles, soit par celle de vos Maitresses, combien il est facile de venir à bout de la chose pour laquelle on m'accuse grossierement de m'estre donné au Diable. On me connoit fort mal. Je le dis encore un coup, je ne suis pas capable de faire un aussi grand Crime que celui là sans aucune nécessité, & si j'avois à me servir d'un Ouvrier de cette importance, je le menagerois pour un besoin plus pressant.

Encore, si l'on disoit que j'ai demandé au Diable la vigueur nécessaire pour joüir de toutes les femmes qui me voudroient accorder cette faveur, diroit on quelque chose de plus probable. Car il est certain que l'artifice des hommes ne scauroit multiplier nos forces jusques au point qu'il le faudroit pour répondre à la tendresse & à l'indulgence du beau sexe. Si bien qu'il semble qu'il y auroit lieu de recourir à la Magie pour cela. Ce seroit donc une accusation plus probable que la premiere, je l'avouë, mais neantmoins il me seroit très facile de la refuter. Car ne vous imaginés pas, Messieurs, que le Diable voulut jamais entrer dans un engagement de cette nature. Il scait trop bien qu'il en auroit le démenti, & il est plus jaloux de sa réputation que l'on ne pense. Je veux que ce soit un trompeur. Mais il trompe avec esprit, et il n'est pas capable de fourber si grossierement. Il seroit le premier à nous dire qu'il ne nous est pas possible, à quelque Puissance infernalle que nous nous devoüions, de satisfaire tous les desirs amoureux, que nous pouvons exciter dans le cœur des femmes. Et quoi qu'il en soit, Messieurs, il auroit beau me le promettre, je découvre une si vaste étenduë dans cette affaire là, que je n'aurois aucune foi pour ces sortes de promesses.

Je passe au 2e point, Messieurs, & je vous avouë que l'accusation qui m'y est faite, n'est pas si fort contre la vraisemblance que la premiere, quoi qu'elle soit également fausse. J'ai passé la meilleure partie de ma vie dans les armées; j'ai toujours eû l'humeur fort guerriere; j'ai servi ou un Roy, à qui le Ciel a donné l'ame la plus belliqueuse et la plus triomphante qui fut jamais, ou un Prince, qui est le plus grand Capitaine de l'Europe [1]. J'ai sçeu qu'il falloit faire de grands Exploits pour s'en faire considerer. J'ai eû de l'ambition, ainsi il ne semble pas tout à fait improbable, que pour servir dignement ces grands foudres de guerre, et pour faire

1. Condé, à qui François de Montmorency-Boutteville, jeune encore, s'était attaché, au temps de sa défection.

une fortune qui repondit à mon inclination je me sois appuié de la faveur de quelque Esprit infernal. Mais, Messieurs, ce sont toutes apparences frivoles, et j'ai des moyens de justification mille fois plus forts, que je ne voudrois. Vous les scavés vous mêmes et la chose est trop publique.

Qui ne scait que j'ai presque toujours esté malheureux à la Guerre. La Samaritaine & le Cheval de Bronze en ont fait des railleries [1]; les Poëtes ne m'ont point épargné. Les murmures ont esté généraux par toute la France. Je puis dire que j'ai esté cause de l'abandon qu'il a falu faire de nos Conquestes de Hollande. Car aiant manqué a secourir Naerden [2], je laissai prendre un si grand vol aux Hollandois qu'ils ne songerent plus après avoir ainsi degagé Amsterdam, qu'à porter la guerre dans le Pays de l'Electeur de Cologne, dont ils s'emparerent conjointement avec les troupes que M. de Montecuculi avoit amenées d'Allemagne non sans beaucoup de confusion pour Mr de Turenne, qui avoit ordre de s'y opposer. Les malheurs de cet Electeur, allié de la France, causerent tant d'inquietudes à la Cour, qu'on y resolut de ne plus garder les places que nous occupions sur les Etats generaux. Ce fut moi qui commençai la Retraite [3], et je la fis avec si peu de conduite, que je vis l'heure que je perdrois et mes Soldats & l'immense butin que j'amenois de ces Pays là. Le Roy, dont la vigilance remedie à tout me tira d'affaire par les bons ordres qu'il donna pour me degager, qui firent craindre au Comte de Monterey fort méchant homme de guerre, et au Prince d'Orange ébloui par des prosperitez où il n'estoit pas accoutumé, de se voir enfermés eux mesmes. J'avouë que j'ai eu assès de credit pour faire condamner le gouverneur de Naerden, mais il n'a pas laissé de faire voir dans un Manifeste, que toute la faute doit estre rejettée sur moi [4].

Dira-t'on que j'ai eû le bonheur de faire lever le Siege de

1. On trouvera quelques-uns de ces *ponts-neufs*, cités dans le livre de M. de Ségur, *Le Maréchal de Luxembourg et le Prince d'Orange*, p. 404 à p. 406.

2. Septembre 1673. En réalité, la ville avait été rendue par son gouverneur, Du Pas, trop vite pour que Luxembourg eût le temps d'arriver. Le 20 octobre, le Roi ordonnait d'évacuer la Hollande.

3. Le 16 novembre. Le 20 janvier 1674, Luxembourg faisait sa rentrée à la Cour où il recevait un accueil magnifique.

4. Dans le mémoire qu'il présenta devant le Conseil de Guerre réuni pour le juger, et qui a été imprimé : *Mémoire servant à la justification de Philippe de Procé, écuyer, seigneur du Pas, ci-devant commandant à Naerden, touchant le siège et la reddition de la ville à Son Altesse Mgr le Prince d'Orange*, in-12.

Charleroy [1]? On auroit tort. Il faut dire qu'on le leva devant l'Armée que je commandois, mais que ce fut à cause que Mr de Louvois chargé des Ordres et des Instructions de nostre victorieux Monarque, dont le nom seul et le seing jettent une terreur panique dans les Troupes Ennemies, m'avoit joint quelques jours auparavant. Depuis qu'il fut parti je voulus forcer un miserable poste, entre Bruxelles & Anvers, où je ne fis rien qui vaille, et c'est la seule entreprise que j'aye formée de mon chef en Flandres pendant la derniere guerre.

Le Combat de Mons [2] m'eut ruiné sans ressource, si ce n'est qu'on ne voulut pas donner aux Ennemis le plaisir d'avoüer si hautement que j'avois eu du dessous. Il faut que j'avouë que je ne songeois à rien moins qu'à me battre ce jour là. Car j'avois lié une partie de divertissement avec des Chanoinesses, qui comme chacun sçait sont les meilleures filles du monde et de la meilleure composition. Ainsi ce trouble feste de Mr le Prince d'Orange me vint prendre sans vert, de sorte que sans la prodigieuse valeur de nos troupes, qui suppléa au defaut de ma vigilance, le desavantage eut esté beaucoup plus grand qu'il ne fut.

La paix est venuë le plus à propos du monde pour moi. Car si on eut continué la Guerre, je doute fort que mes amis ou les Ennemis des autres Marêchaux de France eussent pû induire le Roy à me continuer le Commandement de la principale de ses Armées, après une avanture comme celle là [3].

Je ne dis rien du vieux tems, ni de la Bataille des Dunes [4], où je fus pris prisonnier. Je voudrois mesme étouffer dans mon âme et dans celle de tout le monde le souvenir de la Malheureuse Campagne de Philisbourg [5], dans laquelle j'ai laissé prendre à la teste de 40. mille hommes une forteresse, qui nous ouvroit toute l'Allemagne. Mais ce sont des faits trop publics et trop nouveaux pour esperer que la memoire s'en perde sitost, et cela mesme me dispense d'entrer dans aucun détail, quoique j'en pusse tirer de fortes preuves de mon innocence. On se souvient assés qu'on m'avoit

1. Août 1677.

2. La bataille engagée par le prince d'Orange en 1678, quand la paix de Nimègue était déjà signée. Le bruit s'était vite répandu dans le public que Luxembourg avait été surpris; on l'avait dit jusque dans la *Gazette de France*.

3. Luxembourg reçut pourtant une lettre flatteuse et cordiale du Roi.

4. 14 juin 1658.

5. Juin 1676.

donné la plus nombreuse armée Françoise qui ait jamais paru sur les bords du Rhin, que j'avois à la Cour un Patron tout puissant, qui me faisoit fournir toutes les choses necessaires avec une exactitude que mon predécesseur n'avoit pas expérimentée. On se souvient qu'après de longs et de grands préparatifs [1] je marchai vers les assiegeans et que je ne trouvai aucun chemin pour en venir aux prises avec eux, quoiqu'on m'eut assûré que j'en trouverois autant que j'en voudrois [2]. On se souvient que je me retirai avec beaucoup de promptitude, non pas tant pour éviter la honte d'estre venu au secours d'une place seulement, affin d'estre le témoin de sa Capitulation, comme nous en avons souvent raillé le Pce d'Orange, que pour empescher que l'Armée ne périt entiérement ou faute de vivres, ou par le choc des Ennemis, dans un Pays que je ne connoissois pas. On se souvient que Mr le Prince de Lorraine eut l'honnêteté de ne nous point inquieter dans nostre retraite, dont bien en prit aux Soldats, qui n'étoient point trop affamez, ni trop foibles. Car pour les autres ils périrent en grand nombre dans les chemins. On se souvient qu'aprés avoir repris mes Esprits dans l'Alsace, je voulus passer le Rhin pour couvrir un peu ma honte; mais que mon Étoile se purgeoit si terriblement, que tous les jours nos Partis étoient battus, de sorte que je repassai sans avoir fait autre chose que gâter des Vignes. Tout cela est si connu qu'il seroit inutile de s'y arrester et d'y considerer scrupuleusement toutes les circonstances qui justifient que la fortune m'a esté contraire. Car qu'on dise tant qu'on voudra que j'ai esté un malhabile homme de trainer une si nombreuse armée dans un Pays ruiné sans avoir mieux reconnu le terrain, et que Mr de Turenne dont j'occupois la place ne s'en fioit pas comme cela à la bonne foi d'autrui [3]; Que je devois me faire tuër comme il a fait à force de vouloir tout scavoir par moimesme. Il sera toujours vrai, Messieurs, soit que j'aye manqué de prudence, soit que je n'aye pas esté assés vigilant, que j'ai esté malheureux.

1. M. P. de Ségur soutient que la Cour seule fut responsable de tous les retards, et l'on sait que Louvois et Luxembourg étaient dès cette époque en assez mauvais termes.

2. Allusion assez précise aux difficultés rencontrées par Luxembourg, qui fut arrêté par un bois épais, impénétrable, « un bois maudit », là où il ne pensait trouver qu'un bois « clair comme les sapins de Vincennes ».

3. Cf. ce que Mme de Sévigné écrit ironiquement, le 19 août 1676 : « Jamais M. de Turenne n'eût prévu ce bois; aussi l'on doit se consoler de plus en plus de sa perte. »

Quoiqu'il en soit, voila les plus fortes preuves & les plus fâcheuses à dire que l'on puisse alléguer pour sa justification. Je n'ai pas esté heureux à la Guerre, pourquoi donc veut on que je me sois donné au Diable pour y estre heureux [1]? Est ce ainsi que l'on raisonne? Ne dit-on pas au contraire : un tel est venu à bout des choses les plus difficiles, donc il s'étoit donné au Diable pour y reussir. En verité si j'avois fait pacte avec quelque Esprit infernal, il faudroit que ce fut le plus miserable petit Diable qui soit dans les Enfers. Car il n'auroit pû me servir qu'au Siege de Woerden [2] et au saccagement de cinq ou 6. petits Villages de Hollande, et il m'eut abandonné dans le Dessein le plus Diabolique qui soit jamais monté dans le cœur de l'homme. Car j'avois resolu de faire à la Haye et par toute la Hollande le même carnage que j'avois fait à Boden-Grave [3]. Le dégel m'en empescha. Jugés, Messieurs, si ayant un Diable à ma poste, qui eut valu quelque chose, je me fusse veu reduit à essuier un si facheux contretemps. Jugés vous mêmes s'il ne m'eut pas autrement secondé dans un dessein, qui lui devoit estre extremement agréable. Mais c'etoit peut estre un Diable Huguenot, qui vouloit empêcher la ruine de la Hollande. Vraiment si ç'eût été un Diable huguenot, ou il n'eut pas permis que je fisse tant de ravages dans les Terres de son département, ou il s'en fût vangé d'une façon exemplaire (Car un Diable Huguenot doit estre furieusement terrible). Il m'eût fait perir sans Confession dans les glaces, qui se rompirent sous mon Cheval. Aussi bien avois-je assés corrompu la Ville d'Utrecht par un grand nombre de vices énormes qui y étoient inconnus auparavant, pour ne mériter pas d'estre conservé affin de la corrompre davantage.

1. C'est ce qu'avait exprimé un couplet, un peu antérieur, cité par M. de Ségur. *Le Maréchal de Luxembourg*, etc., p. 406 :

La gloire ne fut point le but
De son pacte avec Belzebuth.
Mais il est bien plus vraisemblable
Que ce fut l'argent ou l'amour,
Car pourquoi se donner au diable
Pour laisser prendre Philisbourg?

2. Ville prise en quelques jours (1672).

3. Il écrivit au Roi (janvier 1673) : « Enfin, Sire, tout a réussi excepté que le temps ne nous a point permis d'aller brûler La Haye, comme j'y aurais marché, après avoir assuré ma retraite par la prise des forts, si la gelée eût continué. » Son historien, M. de Ségur, pourtant bien favorable, reconnaît qu'en la circonstance, « à plaisir il s'amusa à ternir sa gloire, à souiller cyniquement l'éclat d'un acte héroïque ».

Après tout, si quelque Démon m'a favorisé, ce n'est point assûrement le Démon de la fortune militaire, c'est plustost celui de la fortune marchande. Car pour dire les choses comme elles sont, si je n'ai pas acquis beaucoup de gloire, j'ai du moins amassé beaucoup de bien. J'ai pillé, j'ai rançonné, je me suis servi de concussion et de violence sans aucun scrupule, m'imaginant que c'estoit autant de pris sur les Ennemis de la foy ou de mon Roy. J'espere, Messieurs, que vous vous contenterés de cette Apologie, & que vous serés fort édiffiés de l'humilité avec laquelle j'avouë mes infortunes.

Pour répondre au 3e Point, je me servirai des mesmes Réflexions, que je viens de vous representer. C'est à dire, Messieurs, que j'avouë encore ici qu'on m'intente une accusation qui est plus vraisemblable que la premiere, mais que l'experience réfute manifestement aussi bien que la seconde. Notre Grand et Victorieux Monarque est si digne d'estre aimé, il s'est acquis une gloire si brillante, ses vertus sont si fort au dessus des idées que les plus vives imaginations ont jamais pû se representer, qu'on verroit la France toute pleine de Temples et d'Autels consacrés à l'adoration de son nom, si la Religion Chrestienne, souffroit cette sorte de Culte. Ceux qui ont l'honneur d'approcher de sa personne, et de tenir à lui par les charges, qu'il a plû à Sa Majesté de leur donner trouvent tant de douceur à le servir, qu'ils voudroient estre condamnés à demeurer éternellement à son service. Et s'il leur estoit possible ils en feroient volontiers un Dieu, à condition qu'ils seroient toujours honnorés de son amitié. Mais peut estre que je juge des autres par moi mesme, et qu'il vaut mieux que je me raproche de mon sujet.

Je dis donc, Messieurs, que j'ai toujours regardé le malheur de perdre les bonnes graces de nostre Monarque comme la plus funeste cheute qui me pût precipiter dans le neant, et que dans cette veuë si j'eusse été capable d'entrer en commerce avec les Démons pour me procurer quelque avantage, c'eût esté pour me conserver celui d'estre bien auprès de Sa Majesté. Mais il paroit bien que je ne me suis pas servi de cet Expedient, puisque je suis en prison par ses Ordres, abandonné aux rigueurs de la Justice, et décheu de l'honneur de sa protection. Je dis bien plus, c'est un Prince qui aime si fort la belle gloire, et qui peut si peu souffrir qu'on y aille par de méchans moyens, que tout incapable que

j'aye esté de remords de conscience, je me serois fait un scrupule de me servir pour me conserver ses bonnes graces, d'un moien que j'aurois cru qui lui eût fait de l'horreur.

Si je n'avois pas de grandes mesures à garder pour les personnes de vostre caractère, Messieurs, je me deffendrois contre le 4e Chef d'accusation de la manière que je me suis deffendu contre le premier. Mais je n'ai garde de le faire en l'État où je suis. Ainsi au lieu de dire que ce n'est pas la peine d'importuner le Diable pour gagner des procès, qu'il ne faut pour cela que pouvoir faire des presens aux Juges, s'engager dans les petites intrigues des femmes qui les gouvernent, se servir adroitement des interests de leurs amourettes et choses semblables, au lieu dis-je d'avancer une réponse si peu de saison, je prens la chose d'un biais, qui est beaucoup plus glorieux à la robe, c'est, Messieurs, que j'ai toujours oui dire que le Diable ne peut rien dans les affaires qui sont entre les mains de la Justice, comme il paroit par l'exemple de tant de Sorciers que l'on fait brûler tous les jours, sans que le Diable vienne les sauver, ce qu'il ne manqueroit pas de faire si cela lui estoit possible, veu l'interest qu'il a de maintenir la reputation de ses forces et de s'attirer un grand nombre de sujets en faisant voir qu'il est capable de les protéger contre les poursuites des Magistrats.

La raison de ce grand privilege de Mrs de la Justice ne m'est pas trop bien connuë. Les Railleurs nous disent que le Diable laisse faire les Juges affin de se mieux vanger dans l'autre monde, où il les attend à coup seur, et qu'il leur laisse prendre ce petit avantage affin que sa colere en devenant plus furieuse, il trouve plus de plaisir à les chastier. D'autres disent que c'est une faveur particuliere que Dieu accorde aux Magistrats pour le bien general du monde.

Quoiqu'il en soit, Messieurs, (car je n'entre point dans la discussion de ces raisonnemens, qui sont trop profonds pour moi) j'ai crû bonnement cette Tradition, et cela estant je vous laisse à penser si j'ai pû estre assés simple pour mandier le crédit du Diable affin de gagner mes procès. Il y a beaucoup d'apparence, Messieurs, que vous vous choquerez du procedé de mes Adversaires. Car ils veulent vous derober le privilege glorieux que la voix publique vous donne : ils vous exposent au caprice du Démon ; ils supposent qu'il est capable de vous faire juger contre le Droit et l'equité.

Vous en userés comme il vous plaira. Mais si vous m'en vouliez croire vous les chatieriez de telle sorte qu'ils ne seroient jamais en état de me nuire, et vous me renvoyeriez absous à pur et à plein en consideration du zele que je temoigne pour la conservation de vos privileges. Je suis si persuadé que vos Arrests sont plus forts que le Diable, que si vous me condamnés à la mort, et que le Roy vous laisse faire, je suis seur que toutes les Puissances de l'Enfer ne me sauveroient pas. Quant au reste, je ne serois pas fâché que mes Ennemis pûssent aporter pour preuve de leur accusation un Arrest de vostre Chambre, qui me mit hors de Cour et de procès sans depens. Je leur laisserois croire tout ce qu'ils voudroient pourveu que je rentrasse dans mes charges, & franchement parlant, j'aurois plus de joye de recevoir l'absolution de mes Crimes devant vostre Tribunal, que de la recevoir dans celui de l'Église, fût ce de la bouche d'un Légat *à Latere* ou du Pape même. Et si je croyois de l'obtenir de vous, en vous faisant une confession generale, j'entrerois dans le détail de ma vie avec la mesme ingénuité, qui m'a fait m'accuser en gros d'avoir esté fort méchant. Mais helas ! ce détail seroit si horrible qu'il vous pousseroit assûrement à... je n'ose achever. Brisons là, Messieurs, je vous en conjure.

Je trouve encore ici que mes Calomniateurs m'ont imputé une chose qui choque le sens commun. Car il faut qu'ils supposent que j'aye ignoré ce que toute la terre attribue à la justice, et ils ont eu d'ailleurs l'imprudence de s'en prendre aux Magistrats, & de les vouloir déposseder de leurs immunitez pour les Livrer à tous les Diables, comme s'ils n'avoient pas deja assés de Corrupteurs, au grand dommage du public. Voilà, Messieurs, ce que j'avois à dire pour convaincre mes Ennemis, non seulement d'une lâche malignité, mais aussi d'une bêtise trés grossiere. Ce n'est pas que je pretende les accuser de manquer d'Esprit en toutes choses, je sçais qu'ils en ont; mais la providence de Dieu a permis qu'ils n'en ayent point eu en cette rencontre, pour me donner d'autant plus de jour à convaincre leur mechanceté.

Ils n'ont pas esté aussi mal habiles dans les pieges qu'ils ont tendus à quelques Dames de la Cour. Car ils ont trouvé moyen de faire dire contre elles des choses, qui sont peut-estre fausses, mais d'ailleurs assés vraisemblable. Et voyez un peu, M^rs^, le fonds de leur malignité. Ils scavoient que vous estiés pleinement

instruits des Crimes de la Voisin, et que vous aviés passés par tous les degrez de ses abominables pratiques. D'abord ses secrets ne consistoient qu'à fournir un fard d'une vertu singuliere pour reparer ce que la Nature n'a point donné au visage, ou ce que l'age lui a deja osté, cet importun Ennemi des graces et des appas qui vient toujours sans qu'on l'appelle. On passa bientost à vendre certaines eaux distillées propres à faire croitre les tetons, ou à durcir ceux, qui pour avoir esté trop maniez, ou pour d'autres raisons encore plus deshonnestes avoient perdu tous leurs agrémens. Peu après on se vanta de sçavoir si bien rajuster et rehabiliter un pucelage perdu, que le Mari le plus experimenté s'y tromperoit. On trouvoit du profit à ce petit mêtier là à cause du grand nombre de personnes, qui en avoient besoin. Le profit augmenta l'avarice. On se vanta d'un autre secret plus officieux, & plus lucratif encore que tous les autres. On dit que l'on possedoit l'art des avortemens dans la plus fine subtilité. Grande ressource pour tant de jeunes veuves, pour tant de femmes dont les Maris sont absens, pour tant de filles qui succombent au pouvoir de l'Amour, & qui en portent des marques qui deviennent de jour en jour plus dificiles à cacher. On ne manqua pas de recourir à ce beau remede. La Foule fut merveilleuse, jamais pelerinage ne fut plus couru. Mais aussi que ne fait on pas pour s'ouvrir un chemin à satisfaire les desirs de la nature sans se commettre avec la médisance?

La multitude des chalandes croissant de jour en jour, on chercha de nouveaux moyens de leur complaire. On leur mettoit en main de quoi se defaire de ceux qui les importunoient, et de quoi se faire aimer de ceux pour qui leur convoitise etoit furieusement embrasée. Disgraces de celui-ci, successions d'un autre, avancement d'un 3e, tout estoit à vendre chès la Voisin. Les Démons ne juroient que par Elle, et n'attendoient que ses Ordres pour mettre tout sans dessus dessous.

Je serois trop long si je voulois m'étendre sur tous les degrez de ses artifices, & d'ailleurs, Messieurs, il n'y a personne qui les doive mieux sçavoir que vous. Nos Ennemis donc sçachant que vous étiés instruits de cette épouvantable suitte d'abominations, et qu'outre cela on avoit débité dans le monde, qu'on verroit bien encore d'autres choses, ont tasché de faire mettre les noms de plusieurs Dames sur le Livre de l'Empoisonneuse, se persuadant

que vous autres Messieurs, et le public aussi en croiroit plus qu'on n'en diroit. Ils ont trouvé leurs accusations si plausibles à cet égard qu'ils ont crû que celles qu'ils intenteroient contre moi passeroient pour convaincantes, en si bonne Compagnie, et c'est ce qui les a éblouis jusqu'au point qu'ils l'ont esté sur mon chapitre.

Je finirois ici, Messieurs, si je ne me croyois obligé de vous representer que vous devez pour l'honneur de la France étouffer toute cette affaire ci. Car que diront les Étrangers s'ils apprennent par les Arrests de vostre Compagnie, que le Duc de Luxembourg a renoncé à son bapteme, lui qui est le premier Baron Chrestien [1], lui qui fait mettre ce glorieux titre à la teste de tous les Actes, Passeports, et Sauvegardes qu'il signe, lui enfin qui a receu tant de marques de l'estime et de l'amitié du Roy. Ne diront-ils pas qu'il faut bien que le Christianisme soit malade parmi la Noblesse Françoise, puisqu'il a rendu le dernier soupir dans le Premier Baron Chrestien? N'accuseront-ils pas de flatterie tant d'Epitres dédicatoires, de Harangues, de Relations & de Panégiriques, qui disent que la pénétration du Roy à connoitre les gens va jusqu'à l'infaillibilité, et que ses faveurs et son estime sont une preuve incontestable de la vertu et du merite de ceux qui en sont honnorez.

Voyés, Messieurs, où cela va, voyés que c'est mettre en compromis la Sagesse presque infinie du Roy, que tout l'Univers admire. Mais que ne diront ils pas s'ils apprennent par vos Arrests qu'une infinité de personnes de la Cour et de la ville ne cherchent qu'à sauver les apparences, et que pourveu qu'elles se puissent cacher aux yeux du public elles s'abandonnent à toutes les fureurs de la lubricité, de l'avarice, de l'impieté et du Sacrilége? Ne diront ils pas que la Congregation *de Propaganda Fide*, est bien negligente de n'envoyer pas à la Cour du Roy trés Chrestien des Missionnaires pour y planter la Foy, comme elle en envoye au Japon et à la Chine? Ne diront ils pas que la ville de Paris a autant de besoin qu'elle en eut jamais d'un St Denys l'Aréopagite pour la faire chrestienne. Menagez l'honneur de la Nation, je vous en conjure, Messieurs, en qualité de premier Baron Chrestien du Royaume, du Roy Tres Chrestien, & du fils aisné de l'Église.

N'exposez point la France aux Satyres des Italiens et des Espa-

1. Comme l'aîné des Montmorency.

gnols. Ne le donnés point si beau aux grosses invectives des Peuples du Septentrion, des Anglois et des Allemands. Vous devés sçavoir qu'ils ne nous aiment pas et que la gloire de ce regne les irrite furieusement contre nous aussi bien que la possession où sont nos Ecrivains de ne louer que la France, et de parler avec mépris de tout le reste du monde. Si je ne fais point mention des Hollandois en particulier, c'est de peur de vous faire songer que par mon suplice vous justifieriés nostre Nation des horribles cruautés, que nous exerceames à Boden-Graven. Car vous feriés voir par là que ce n'est pas aux françois qu'il s'en faut prendre, mais à tous les Diables d'enfer, & cette considération vous pouroit induire à faire un sacrifice de ma personne. Mais ne vous y trompés pas, Messieurs, vous ne justifieriés pas pour cela nos Troupes. Car quoique j'aye extremement approuvé tout ce qu'elles ont commis de barbare, il est pourtant vrai que je ne leur avois point prescrit de point en point tout ce qu'elles ont fait, & par consequent chaque soldat a esté aussi méchant Diable que moi, si bien que ma mort ne sçauroit disculper nos Armées, et ne serviroit au contraire qu'à faire dire à la Hollande que toutes nos Victoires sont bien moins duës à nostre valeur qu'à nos Enchantemens, ce qui seroit d'une conséquence terrible.

Et qu'on ne me dise pas que puisque mes gens font plus que je ne leur commande, il s'ensuit que je suis un Diable. Car outre que ce seroit raisonner sur un quolibet dont des testes aussi sages que les vostres, n'ont garde de faire conte, ce seroit accuser tous nos Generaux d'etre des Diables incarnés. Car il n'y en a point dont les soldats ne fassent mille fois plus de mal qu'on ne leur commande, et ainsi on prouveroit que Mr de Turenne a esté un Démon, ce qui seroit du dernier extravagant. Car qui est-ce qui sera bon Chrestien si Mr de Turenne ne l'a pas esté? Mr de Turenne, dis-je, ce grand Convertisseur d'Hérétiques, ce puissant Propagateur de la foy Romaine, ce fameux Conquerant d'ames Huguenotes, qui efface toute la gloire de nos Missionnaires, puisqu'au lieu de paroles et de lieux communs, qui ne leur coutent rien & qui ne servent de rien non plus pour convertir les Heretiques, Mr de Turenne donnoit de l'argent, des charges et des pensions aux Nouveaux Convertis, toutes choses qui lui estoient necessaires pour soutenir sa nouvelle Dignité de Prince dont il estoit idolatre, et qui sont les seuls argumens capables d'éclairer l'Esprit des Huguenots, et de prouver

la verité de la S^to^ Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Pardonnés moi cette petite disgression, Messieurs, & souffrés que je continue à vous representer que vous ne sçauriés faire un plus grand plaisir à la Hollande, que de me faire trancher la teste, et que si vous revelés la turpitude de la France, vous devés estre assurés que les Cabarets et les Comptoirs des Provinces unies retentiront des bons mots et des injures qu'on y dira contre nous, sans compter les traits piquans de leurs Gazettes.

Et au fonds, Messieurs, que pretendés vous gagner par vos chastimens? Croyez vous par ce moyen inspirer une chasteté de Lucrece à toutes les femmes de France? Vous seriez dans la plus grande erreur du monde si vous vous imaginiés cela; Et si vous en veniés à bout vous seriés les premiers à vous en plaindre. Scachés, Messieurs, que la nature est plus forte que vos Loix, et qu'une femme qui sent les aiguillons de sa convoitise se satisfera, quoi qu'il en coute.

Et bien, dirés vous, qu'elle se satisfasse, mais qu'elle se garde bien de défaire ce qu'elle aura fait une fois. Oui nous repondront-Elles, nous le ferons trés volontiers, pourveu qu'il vous plaise de vostre autorité Magistralle abolir Certaines Loix de l'honneur dont vous autres hommes vous vous estes dispensés hautement pour nous y tenir seules assujetties. Délivrés nous de ce joug importun, qui nous fait tant soupirer, & vous verrés que la Voisin & ses semblables n'auront plus de pratique.

Le remède seroit pire que le mal, Messieurs, car que seroit-ce si une femme qui auroit eu 4. ou 5. Enfans illegitimes à la vuë de tout Paris se produisoit par tout avec la mesme assurance que si elle estoit cruë d'une chasteté incorruptible? Ne vaut-il pas bien mieux, quand il en devroit coûter la vie à plusieurs Enfans, que le Sexe rende ce petit hommage à la chasteté, mesme dans la prostitution, d'avoir quelques égards pour la renommée? Outre que la moitié du plaisir seroit perduë pour nous autres hommes, si vous délivriés les femmes du joug insupportable de l'honneur. Car comme vous scavés, Messieurs, leurs petites façons, les petites craintes qu'elles temoignent avoir pour l'avenir, dont pourtant elles nous font un Sacrifice, sont un merveilleux assaisonnement dans ces affaires là. Je ne m'explique pas davantage. Vous m'entendés à demi mot. L'expérience est un grand Maître, et le temoignage d'un homme comme moi aussi, qui assurement n'est pas venu à l'age de 50. ans

sans avoir goûté des unes et des autres, de celles qui s'abandonnent au premier venu avec la dernière effronterie, et de celles qui se font longtemps prier affin de mieux reveiller l'appetit.

Pour le reste, j'ai trop bonne opinion de vostre Sagesse pour croire que vous ayés dessein de changer les Loix de la bienséance, quelques complaisans que vous soyez pour le beau Sexe. Que faire donc? c'est qu'il faut laisser aller les choses leur train ordinaire et empescher seulement qu'on ne puisse prouver par des temoignages aussi authentiques que le sont les Arrests de la Chambre ardente, que la France, qui d'elle mesme n'invente rien, perfectionne merveilleusement les inventions des autres Pays, et surtout celles d'Italie, de telle sorte que les Italiens mesmes sont obligés de venir parmi nous pour en apprendre le fin. Ou si vous croyés qu'il y va de l'honneur de vostre Compagnie de faire voir qu'elle ne punit pas seulement des Laquais et des Soubrettes, mais aussi des personnes de la première qualité, condamnés au bannissement quelques unes de ces Dames, dont les galanteries ont esté si criminelles, & relegués en quelques autres à Nérac [1].

Il en reviendra deux grands avantages. Le Ier que ces illustres bannies infecteront tellement les Pays Etrangers par la communication de leurs vices, qu'on ne pourra plus à l'avenir reprocher à la France de se distinguer de ce costé là. Le 2e. que ces illustres Réléguées pourront avec le tems acquerir le Don de continence dans une Ville qui se souvient encore avec tant d'édification de l'incomparable chasteté de la Reine Marguerite, & de la continence exemplaire de son Epoux, le Roy Henry le Grand. Il n'y a point de doute que l'air de ce Pays là ne soit encore plein de la bonne odeur qui y fut laissée par une Cour aussi pudique, et qu'il ne puisse servir de correctif à la fragilité humaine.

Mais c'est trop discourir pour un homme, qui s'est plus exercé au Metier de la guerre, qu'à celui de l'Eloquence. Je finis donc, Messieurs, en vous suppliant de me laisser mourir par les mains de la nature, ou plus tost à la teste d'une armée. Qu'il vous suffise de ce qui est arrivé au brave Comte de Boutteville mon pere, le plus grand Duelliste de l'Europe [2]. Laissés moi dégénerer dans la

1. Nérac était depuis quelque temps entre les biens des Bouillon, et c'est là qu'en février 1680, le Roi avait jugé bon d'exiler la Duchesse, après la séance fameuse où elle avait tourné en ridicule les magistrats de la *Chambre Ardente*.

2. Ce souvenir obsédait alors tous les esprits, et l'on se demandait si le fils était destiné à une fin terrible comme celle du père.

maniere de finir mes jours. Ce faisant, vous m'engagerés à estre toute ma vie

Messieurs

Vostre trés humble et trés obligé serviteur.
Le Marêchal Duc de Luxembourg 1er Baron Chrestien.

Réponse du même Mr BAYLE a la Harangue précédente, sous le titre de LETTRE ECRITE DE PARIS A UN PROVINCIAL. Le 21. Mars 1680.

Je ne scais, Monsieur, à quoi vous pensés de vouloir à toute force, que je vous écrive mon sentiment sur une certaine Satyre, qu'on fait courir sous le Titre de *Harangue de Mr le Duc de Luxembourg à ses Juges.* Vous faites assés connoitre par là que vous la croyés digne d'estre luë avec attention, & j'admire qu'un homme d'aussi bon goût que vous fasse cas de si peu de chose. Pour vous temoigner ma complaisance, j'ai pris la peine de lire cette piéce là avec quelque soin, & voici le jugement que j'en fais.

L'Auteur a quelque feu d'imagination et quelques saillies d'esprit. Mais il est encore fort Novice dans le Metier dont il se mesle, & dès là je ne le scaurois plus souffrir. Qu'un petit Ecolier s'amuse à faire des Panegiryques, je le lui pardonne. Mais qu'il ne s'avise pas de s'ériger en Censeur, qu'il se garde bien de profaner par de miserables coups d'essai un travail qui ne demande que des coups de Maitre. Peu de Gens sont capables de médire de bonne grace; il faut des talens extraordinaires pour cela, & c'est tout ce qu'ont pû éxécuter Molière et Despreaux que d'approcher un peu de la perfection. La Satyre est un Ouvrage où il faut payer d'un discernement fort exquis et d'une grande connoissance du cœur de l'homme, et du goût des honnêtes gens. Il faut que les Epines y soient adroitement cachées sous les fleurs et qu'il y ait comme dans les Comettes un poison imperceptible sous un grand éclat de lumiere [1]. En un mot c'est une des productions de l'esprit, où il faut se posséder le plus. Or tout cela manque à celui qui a composé cette Satyre. Sa passion saute aux yeux de tout le monde. Il affecte d'étaler une

1. L'année suivante, Bayle n'accordera plus aucune propriété mystérieuse aux Comètes.

envie generale de mordre toute la terre. Il en fait venir l'occasion, à force de bras et de machines. Il fait des peintures outrées au dernier point. Il n'entre jamais dans le vraisemblable, et en général il n'observe aucune des regles que les bons Maitres nous ont laissées.

Il n'y a rien de plus mal imaginé que d'attribuer au Duc de Luxembourg une Confession si forte de sa mauvaise vie. Rien de plus extravagant que de lui faire prononcer un discours d'une heure plein de railleries piquantes contre ceux à qui il parloit, & qu'il regardoit comme les Arbitres de sa vie ou de sa mort. Rien de plus froid que les plaisanteries qu'il débite contre les Femmes. Rien de plus déraisonable que les disgressions malignes où il s'abandonne. On ne scauroit discerner aucun caractere dans cette prétenduë Apologie, ni s'imaginer un cas où ce Discours puisse avoir esté prononcé. Tout ce qu'on peut connoistre, c'est que l'Auteur est un Sophiste sans jugement, qui entasse pesle mesle des réflexions morales, des Eloges pompeux, des médisances puériles, des pensées bouffones, des sentimens profanes, et fait un Composé monstrueux de cent choses opposées.

Pour Mr de Luxembourg, on n'a garde de le reconnoitre dans cette belle Harangue. Il a beau dire des verités qui lui conviennent. La maniere dont il les dit a si peu de raport avec son caractere, qu'on ne le croira jamais capable de parler ainsi, ni en prison, ni hors de prison, pour peu qu'on sçache quel homme c'est.

Je crois aussi bien que vous, Monsieur, que cette Satyre est une production Hollandoise. La Hollande est un Pays où la mémoire du Duc de Luxembourg excite des idées si affreuses qu'on en fait peur aux petits Enfans comme ailleurs du Loup garrou, & on n'y oublie rien de tout ce qui la peut faire détester à jamais. Car outre les Rélations artificieuses qu'on a publiées en toutes Langues de ce qui se passa à Boden-Grave, on a eu soin d'en faire faire une infinité de Tableaux et de Tailles douces, et d'en remplir les Ecrans, les jeux de Cartes, et les Almanachs [1]. Je m'étonne qu'on ne se soit avisé de faire marquer ce point d'Histoire sur tous les jettons et les gobelets. Car comme ce sont des bijoux, qu'on manie bien plus sou-

1. *L'Advis fidèle aux veritables Hollandais, touchant ce qui s'est passé dans les villages de Bodegrave et de Swammerdam*, « véritable réquisitoire fortifié de pièces authentiques, qui parut en double édition, l'une de luxe, l'autre à bon marché; Romain de Hooghe, le célèbre graveur, y adjoignit huit grandes eaux-fortes, reproduisant les scènes les plus atroces de tueries, de viols, d'orgies de toute espèce... ». (Ségur. *Le Maréchal de Luxembourg, etc.*, p. 197.)

vent en Hollande, que des Cartes & des Ecrans, ils eussent beaucoup mieux servi l'intention publique. Si c'étoit un Pays à Litanies, je ne doute pas qu'on n'y fit chanter tous les jours processionnellement, *à furore Lutcemburgi, libera nos Domine*, comme autrefois en France, *à furore Normanorum*. La joye, qu'on y ressent de la disgrace de ce Maréchal seroit la plus grande du monde sans les craintes qu'on y a qu'il ne vienne aux Juges quelques uns de ces ordres Souverains de trouver les gens innocens, qui font évanouir tous les Crimes [1]. Quelle apparence donc, qu'on ait laissé échaper une occasion aussi favorable d'insulter à un Ennemi comme celui-là. On sçait que l'esprit Republiquain est mille fois plus porté à la satyre que tout autre [2], & que la Hollande s'est signalée de ce costé là un peu à son dam. Ces considérations, et plusieurs traits, qui sont repandus dans la harangue, me persuadent qu'elle est sortie de la plume de quelque gros Hollandois.

L'auteur a voulu se déguiser en loüant magnifiquement nostre invincible Monarque. Mais il s'est trahi lui-mesme. Car, pour peu que vous y preniés garde, Monsieur, vous verrés qu'il y a du venin dans ses Eloges, et qu'il veut insinuer que les François ont un entestement pour leur Prince, qui va jusqu'à la Superstition; que peu s'en faut qu'ils ne portent leur culte dans tous les excès du Paganisme, qui Elevoit des Temples aux Empereurs, et les deïfioit avant mesme qu'ils fussent morts. Vous verrés qu'il insinuë que tous nos Panegyristes tranchent net, que le Roy est infaillible, et presque aussi Sage que Dieu.

Si ce ne sont pas là des Loüanges empoisonnées, je ne sçais où on en pouroit trouver. Car n'est-ce pas dire que le Roy souffre dans son Royaume un commencement d'Idolatrie pour sa personne? N'est-ce pas l'accuser de prester l'oreille à des flatteries qui font tort à sa veritable gloire, et qui attentent à celle de Dieu? N'est-ce pas accuser les François de se laisser emporter à des excès de loüanges indignes d'un homme de jugement. C'est donc un Hollandois passionné, qui a fait ce Libelle diffamatoire; c'est un Satyrique qui médit, lors mesme qu'il semble loüer, & qui en veut à toute la Nation en général. Car aiant crû qu'il passeroit pour François, pourvû qu'il parsemast ses médisances de quelques magnifiques

1. Comme cela s'était vu pour Madame de Bouillon et quelques autres dames.
2. C'est ce que Bayle reprochera plus tard à Jurieu et aux Réfugiés de Hollande, dans l'*Avis aux Réfugiés*.

Eloges du Roi, il fait assés connoître quelle est à son sens la maladie generale de nostre Royaume.

On ne sçauroit épuiser le fonds de malhonnesteté qui regne dans tout son Ecrit. Il n'épargne ni les morts ni les vivans, ni les particuliers, ni les Têtes couronnées. Voyez, je vous prie, comme il va déterrer la Reine Margueritte, et le Roy Henri IV, pour leur faire tout de nouveau des reproches d'impudicité, que le tems avoit fait évanoüir de la mémoire des hommes.

Pourquoi croyés vous qu'il suppose contre toute sorte de vraisemblances, qu'un prisonnier qui ne voit personne, sçait neantmoins que Madame de Boüillon a esté réléguée à Nérac? C'est parce que cela lui fournit un moyen de flétrir d'un seul coup la réputation d'une Duchesse pleine de vie, & la mémoire d'un Roy et d'une Reine, que le respect de la Majesté Royale, et celui des Tombeaux devroient rendre inviolables aux plus farouches Républicains.

Il ne s'est pas contenté de cela. Il a falu pour satisfaire son humeur satyrique, que toute la Cour du Roy de Navarre se ressentit du coup qu'il vouloit porter à Mad^e de Boüillon. C'est un des Endroits, qui m'a le plus fait connoitre, qu'il n'a pas encore achevé son Noviciat en médisance. Car un plus habile que lui se fut bien passé de parler de la Cour, après avoir parlé du Roy et de la Reine. On sçait assés la force d'un Exemple de cette nature. La plus vertueuse de toutes les Reines a eu des filles d'honneur, qu'il a falu licentier à cause de leurs Déréglemens. Jugés ce que ce doit estre sous des Reines galantes.

Mais que dites vous, Monsieur, de son déchainement contre Mr de Turenne. Pour moi, je vous avoüe, que rien ne me choque davantage. Il a allongé tout exprès une période, & l'a embarassée d'un colifichet, qui ne sert de rien à son raisonnement, affin de pouvoir reprocher à ce Héros qu'il avoit trouvé son Maitre en la personne du Comte de Montecuculi, & qu'il avoit trompé l'espérance de la Cour, qui s'étoit promise qu'il seroit plus fin, que le Général des Troupes Imperiales. En un autre endroit il nous represente Mr de Turenne comme un composé bizarre d'un Bigot, et d'un Prince de nouvelle Création, assés disetteux, mais pourtant fort jaloux de sa Principauté Titulaire. Il nous le represente comme un homme qui sollicite tous les Huguenots à changer de Religion, et qui prévoyant bien que la dispute ne seroit d'aucun fruit, laisse là toute la Controverse, menace ceux qui s'obstineront à demeurer

hérétiques de les faire casser aux gages par tout où il les trouvera, & promet à ceux qui se convertiront des biens par dessus la teste, à un Sergent une Sous-Lieutenance, à un Officier subalterne une Compagnie, à une Servante de la marier incessamment, à un Laquais de lui faire apprendre un bon Mestier, ou de le mettre dans la Maltote avec de si bonnes recommandations, que des gens d'importance diront quelques années après :

Il est de mes amis,
Je l'ai connu Laquais, avant qu'il fut Commis.

Quelle indignité, bon Dieu, qu'un Héros, qui a esté enterré parmi les Rois de France après cent Victoires, paroisse sous une forme si ridicule ! Ce n'est pas tout, Monsieur, le mesme trait qui frappe Mr de Turenne, attaque cruellement quatre ou cinq sortes de choses. Lisez l'endroit, vous verrés qu'on y raille nostre Religion de n'avoir pour toute preuve de sa Divinité que des pensions et des charges; Qu'on y suppose que ceux qui s'employent efficacement à ramener les Huguenots au giron de l'Eglise ne se mettent guère en peine de leur convaincre l'esprit, pourveu qu'ils emportent leurs corps par la tentation des biens de ce monde, et que tant de personnes qui abandonnent l'hérésie en France ne le font que pour ameliorer leur fortune, quelque soin qu'ils prennent de demander des Conférences et des Instructions. Ce sont de vains pretextes, vous dira l'Auteur de la Harangue, ou affin de se faire mieux achetter, ou affin de garder quelque *decorum*, à peu prez comme quand le Gouverneur d'un Château promettant de le livrer aux Ennemis, se fait promettre qu'ils amenneront du Canon pour l'attaquer dans les formes. Voila bien des médisances en peu de mots, & il faut estre furieusement malin pour mordre tant de gens d'un seul coup.

J'avouë, que cet Auteur rend plus de justice à Mr de Turenne en un autre endroit. Car il nous fait entendre qu'il s'est fait tuer à force de s'exposer, pour s'instruire de tout par lui mesme, et que ses bons succès estoient d'autant plus admirables qu'il avoit des Ennemis à la Cour qui le traversoient secrettement en ne lui faisant pas fournir tout ce qui lui estoit necessaire. Mais ne vous figurés pas, Monsieur, qu'il ait quitté pour cela sa malignité Satyrique. Prenés y garde, vous verrés qu'il ne loue Mr de Turenne que pour blâmer le Roy. J'aimerois bien mieux qu'il eut rendu moins de jus-

tice à ce Général, et qu'il n'eut pas insinué, que les Ministres de France satisfont leurs passions particulieres aux depens de la gloire de leur Maistre, sans que ce Prince le remarque.

Cela, et ce que Mr de Luxembourg dit quelque part que les Ennemis des autres Marechaux de France n'auroient pas eu le credit de lui faire continuer le commandement de l'armée de Flandres si la paix ne se fut point faite après la Bataille de Saint-Denis [1], me confirment fort dans ma premiere conjecture, qui est que l'Auteur de ce Libelle n'a pas eu dessein de loüer le Roy, de quelque haut ton qu'il s'y soit pris en quelques endroits. Car vous voyez bien, Monsieur, que ce qu'il dit ici n'est gueres obligeant pour cet incomparable Monarque. Disons plustost qu'il y a eu du dessein dans les Eloges du Roy, qu'il a repandus par toute sa piece d'un air assés magnifique. On diroit qu'il a voulu nous préoccuper de son zele pour la gloire de cet illustre Conquerant, affin que les atteintes qu'il s'efforceroit d'y donner dans l'occasion ne nous parussent point suspectes de médisance. Au lieu que partout ailleurs, il est si prolixe qu'il donne le tems à tout le monde d'apercevoir ses hyperboles, on voit qu'ici il coule son venin en 3. ou 4. mots sur ce qu'il y a de plus essentiel à un grand Prince.

C'est là joüer d'adresse & tromper avec art,
Et c'est avec respect enfoncer le poignard.

Je gagerois tout ce qu'on voudroit qu'un Plus habille homme que l'Auteur de cette Piéce a mis la main à ceci.

Ces Remarques générales vous doivent suffire, Monsieur, pour sçavoir mon sentiment sur ce Libelle. Ainsi je ne m'engagerai point à l'examiner plus en détail, ni à faire l'Apologie de ceux qui y sont attaqués. Je laisse Mr de Luxembourg entre les mains de ses Juges, à qui seul appartient le Droit de l'absoudre, ou de le condamner. Je laisse Messrs les Magistrats entre les mains de leur conscience. C'est à eux de voir si leur conduitte donne lieu aux railleries qu'on fait par tout de leur inclination à coquetter.

Mr. de Turenne n'a pas besoin de ma plume pour se soutenir contre les traits de la médisance. Sa gloire est dans un si haut point d'élévation, que la plus furieuse calomnie n'y sçauroit atteindre, & cela mesme, dont on lui fait un procès est un des plus beaux

1. Ou Mons.

endroits de sa vie, et releve merveilleusement la Sainteté de l'Eglise Catholique. Il a eû du zéle pour la conversion des Huguenots; et affin d'achever de les déterminer quand il les a vû chancelans, il leur a promis d'avoir soin de leur fortune temporelle; il a soûtenu leur foi en mettant la main à la bourse pour eux. Il a laissé un fonds pour l'entretient et pour le mariage des pauvres Converties, que Dieu se contente, pour des raisons qui lui sont connues, d'attirer à la vraye foi, sans leur oster l'envie d'avoir un Mari. Il a crû qu'il falloit s'accommoder à l'infirmité de l'homme, qui n'aime pas à faire credit à Dieu de l'abandon de ses Erreurs, & qui est bien aise de toucher dès cette vie la recompense de sa foy, surtout quand il souhaitte de s'assurer de sa prédestination par un passage formel de l'Ecriture (comme font les Huguenots) tel que peut estre celui qui porte : *que la pieté a les promesses de la vie presente, et de celle qui est à venir*. En un mot Mr de Turenne a cru que par une sainte condescendance il faut prendre les Gens par leur foible et les arracher au mêchant Party à quelque prix que ce soit. Qu'y a t'il de blamable dans tout cela? N'est-ce pas ajouter à la gloire d'un Capitaine victorieux et triomphant, le plus beau fleuron qui la puisse rendre parfaitte, je veux dire la pieté & l'amour de Dieu qui se trouve si rarement dans l'ame des Héros, & qui sont neantmoins le veritable prix de toutes les autres vertus? N'est-ce pas une chose bien digne de remarque pour la gloire de la Religion Catholique que Mr de Turenne, qui avoit esté toute sa vie plus froid que glace pour les interests du Calvinisme, & en general pour les devoirs du Chrestien, n'ait pas plus tost mis le pied dans l'Eglise, qu'il s'est trouvé plein de zéle pour la gloire de Dieu, et pour la conversion des Errans, prest à sacrifier ses biens pour une œuvre si charitable et à s'exposer à la réputation de petit esprit, Bigot et Monachal, qui est neantmoins regardée dans le monde comme une espece d'ignominie pour les personnes de qualité? Cela est si fort qu'il seroit trés inutile de répondre aux froides railleries du Hollandois contre ce grand & illustre Converti.

Il seroit de mesme trés superflu de repousser ce qu'il a dit contre ce qu'il appelle les Lieux communs des Missionnaires. L'Eglise Catholique n'a pas besoin non plus de ma plume pour prouver solidement sa Divinité, et odnr remplir de confusion les profanes et les impies qui osent gloser sur la maniere dont Elle s'agrandit tous les jours. L'application du Roy à voir par lui mesme tout ce

qui se fait dans son Royaume & l'absoluë dépendance de ses Ministres, sont des choses si généralement reconnuës, qu'il est également inutile de prendre les devans pour affaiblir cette persuasion et de refuter les artifices de la médisance. Aussi, Monsieur, je n'ai qu'une seule chose à faire pour m'acquitter entierement de ce que vous avés exigé de moi.

Vous vous interessés fort à la gloire du beau Sexe, et moi aussi. N'étes vous pas donc d'avis que tant pour l'amour de vous que pour l'amour de moi je rompe une lance en faveur de nos Dames avec cet impertinent Satyrique qui les a raillées à toute outrance. L'entreprise vous paroîtra téméraire & vous craindrez avec raison que je n'y succombe : N'importe, il ne faut pas abandonner les interests d'un sexe à qui les François ont tant d'obligation, et je ne puis souffrir qu'il y ait tant de gens qui soupirent pour cette belle moitié du genre humain, & si peu qui entreprennent sa deffense contre ceux qui en médisent. Au contraire vous voyés presque toujours que ceux qui en ont esté les plus idolatres et les plus favorisés, sont ceux qui en disent le plus de mal. Qu'on dise tant qu'on voudra qu'il est malaisé de reussir à faire l'apologie des femmes, que c'est un poste trés difficile à garder et choses semblables, je ne reçois point de telles excuses, et je crois que plus la chose est malaisée, plus un homme de cœur la doit entreprendre. C'est ce que je m'en vais faire en peu de mots.

Pour y proceder méthodiquement, je dis en 1er lieu, que l'on ne sçaurois trop loüer l'esprit & l'adresse des femmes de France. Car elles nous ont persuadé la chose du monde la plus difficile à croire, sçavoir *qu'elles étoient capables de se conduire, et qu'on pouvoit s'en fier à leur bonne foi*. Voilà où nous en sommes. Nous les abandonnons à leur propre conduitte, & nous nous imaginons que leur vertu naturelle est le meilleur Rempart que l'on puisse opposer au Tentateur. Ailleurs on a esté plus incredule, soit qu'on ait mieux connu la fragilité du sexe, soit qu'on ait eu plus à cœur de l'avoir sain & entier, soit que les femmes n'aient pas eu assés d'esprit pour vaincre l'incrédulité du bon sens. Or quoiqu'il semble que je ne me deffende pas du costé que l'on m'attaque, je soûtiens que c'est dejà beaucoup que d'avoir établi que les Françoises ont de l'esprit infiniment, & qu'elles se sont procuré le Droit de se conduire comme elles l'entendent. Vous l'apprendrés par ma derniere batterie.

A cette premiere remarque, j'en ajoute une seconde qui n'est

pas de moindre consideration. Il n'y a point de femmes sur la Terre plus propres à se faire aimer que celles de France. Leurs manieres vives et pleines de feu, leur civilité, leur douceur, leur enjouement sont des charmes qui reveillent les passions les plus endormies, d'autant plus que ce sont de grandes marques d'un temperament qui s'échauffe bientost. D'autre costé il n'y a point de gens au monde aussi galans que les François, ni qui attaquent aussi finement le cœur d'une femme. Les caresses, les complaisances, les flatteries, les petits soins, les presens, les fêtes, les cadeaux, tout est mis en œuvre d'une maniere qui attendriroit un cœur de Roche. Cela estant que Mr le Hollandois me reponde s'il peut. Ou les femmes Françoises sont sages ou elles ne le sont pas. Si elles le sont il n'y a point de femmes en toute la Terre qui meritent plus d'Eloges. Car qu'y a t-il de plus étonnant que de resister tout à la fois au panchant de la Nature et aux tentations si engageantes qui nous viennent du dehors, sans que la défiance de vos Superieurs, leur Exemple, leur opposition vous aident à vous tirer d'affaire. Si Elles ne le sont pas, elles sont fort excusables. Car le moien de resister tout à la fois à la nature qui vous crie incessament qu'il faut profiter du tems, que la vieillesse ne viendra que trop tost vous oster le goût des plaisirs, et aux pressantes sollicitations d'un galant homme qui vous adore, qui vous promet une longue enchainure de divertissemens, qui se consomme en frais pour l'amour de vous, qui enfin vous attaque par des endroits extremement sensibles, sans qu'il vous vienne des troupes auxiliaires comme dans les autres Pays où les jeunes femmes sont gardées à veuë de peur de séduction.

De plus il faut considerer que parmi nous on commence de très bonne heure à prester l'oreille à la fleurette. On vous empaume une jeune fille à son avenement au monde avant qu'elle ait eu le tems de se fortiffier par l'expérience et par la réflexion. On lui parle des plaisirs de l'amour comme de la chose la plus delicieuse du monde. On lui dit que la nature qui l'a faite si belle ne l'a faite assurement que pour donner de l'amour et pour en prendre. On lui proteste que si elle n'est sensible aux soupirs d'un Amant, elle le verra expirer à ses genoux. Que voulés vous qu'elle fasse dans cet Etat? Voulés vous qu'elle donne un démenti à tous ceux qui lui tiennent ce Langage? La civilité y repugne. Voulés vous qu'elle n'en croye rien? La Docilité et l'humilité que l'on doit avoir au sortir de l'Enfance s'y opposent. On doit alors se laisser persuader à ceux

qui prennent la peine de nous instruire, & soumettre ses petites lumieres aux leurs, autrement l'opiniatreté et l'orgueil nous diffameroient pour toute nostre vie. Ainsi une jeune creature est fort excusable de croire ce que tant de gens plus agés qu'elle lui disent concernant les plaisirs de l'amour, et le croiant ainsi, il est fort naturel qu'elle en veuille faire l'essai en sauvant la vie à un homme qui lui persuade qu'il meurt pour ses beaux yeux. Elle en prend donc sa part, s'y voiant sollicitée par des personnages qu'elle juge qui sçavent bien ce qu'il faut faire, & qui lui font l'honneur de l'aimer au péril de leur vie, & trouve la chose comme on le lui avoit dite, voire mesme au delà. Dans la Suitte elle ne regarde que comme des verités réelles tout ce qu'on lui promet de plaisirs. L'espérance d'un bien deja éprouvé et qu'on sçait estre infaillible est difficile à vaincre. La raison & la vertu viennent trop tard à nostre Secours. La nature a pris son Parti. Il n'y a plus rien à faire pour la Sagesse. Pourquoi donc n'excuseroit-on pas les Françoises qui se divertissent avec leurs Galans?

Autre raison. Nous autres François nous sommes les plus commodes du monde. Le Cocuage ne nous étonne pas, comme l'a fort bien remarqué nostre Auteur. C'est pourquoi les femmes de France ne font scrupule de rien. Car ayant beaucoup d'esprit et de bon sens, elles n'ignorent pas que quand on peut s'accommoder sans incommoder les autres, il faut le faire. Elles sçavent bien aussi qu'on est indigne de posseder une chose quand on ne sçait pas s'en servir, d'où elles concluent que puisque les hommes leur donnent la liberté de vivre comme bon leur semble, elles seroient dignes de la berne, ou tout au moins de tomber dans l'esclavage, si elles ne tiroient pas de l'etat où elles se trouvent toutes les commodités qui s'en peuvent tirer. L'Auteur de la Harangue qui a tant prosné qu'il ne faut point faire des crimes inutilement, voudroit-il que les femmes eussent inutilement pris la peine d'accoutumer leurs maris à estre commodes.

Mais je me souviens d'avoir oui dire à une Dame de ma connoissance qu'elle trouvoit infiniment plus de crime à tromper un Mari, qui vous laisse sur vostre bonne foi, qu'un Mari, qui vous donne des Gardes du Corps. Car, disoit-elle, l'honnêteté de l'un vous exhorte continuellement à la fidelité conjugale, au lieu que les soupçons de l'autre vous donnent des envies continuelles de vous vanger en les rendant légitimes. Si bien que si vous lui devenés

infidelle, comme cela n'arrive que trop souvent, vous y trouvez un double plaisir. La tentation est donc plus forte, il est donc plus excusable d'y succomber.

Cela fait contre moi, Monsieur, qui me suis chargé de plaider la cause des femmes de France, & j'avouë que je ne vois pas bien comment je me tirerai d'un si mauvais pas. Un Poëte invoqueroit à moins toutes les Divinitez du Parnasse. Mais je ne sçais si ce seroit un secours assés puissant. Je m'en vais tascher de rapeller dans ma mémoire ce que j'ai oui dire à une Dame de vostre Pays sur cette question. Je le tiens. Le voici.

On se trompe fort, disoit elle, de penser que les femmes de France soient plus obligées à vivre vertueusement que les femmes d'Italie, sous pretexte que les François leur donnent une entiere liberté. Car s'ils le font parce qu'ils ne prennent aucun interest à la conduite de leurs femmes, c'est signe qu'ils les méprisent extremement, et ce mepris ne doit pas demeurer impuni. Sils le font, par ce qu'ils sont persuadés que toutes leurs précautions seroient inutiles, & qu'il n'y a point de captivité qui soit capable d'empescher de mal faire les femmes qui en ont envie, c'est un jugement si desavantageux qu'il est digne de punition Capitale. Si au contraire cette grande liberté qu'ils leur donnent n'est qu'un rafinement de contrainte; s'ils prétendent par là les remettre à la garde de leur propre vertu, qu'ils s'imaginent devoir estre plus severe que tout autre surveillant, c'est signe qu'ils encherissent sur les Italiens, et qu'ils nous veulent tenir sous un Esclavage plus dur encore que celui des femmes d'Italie. Ainsi nous avons plus de sujet de nous vanger que les Italiennes, et par consequent nous sommes plus excusables quand nous le faisons. Les Italiennes ont le plaisir de voir qu'on souhaitte passionement que leurs faveurs ne deviennent pas communes; qu'on ne les croit pas tout à fait incorrigibles; qu'on leur donne des Gardes, qu'il est infiniment agréable de tromper, au lieu que la conscience qu'on nous donne à nous autres Françoises pour Espion est une maniere de Garde qu'on ne peut corrompre sans des retours incommodes, de sorte qu'il semble que nos Maris nous ayent envié jusques au plaisir de tromper leur défiance; et aprés de telles supercheries on s'étonnera que nous les fassions Cocus. Ah quelques niaises!

En voila ce me semble assés, Monsieur, pour justifier les femmes Françoises des reproches sanglants que leur a fait l'Auteur de la

Harangue Satyrique. Si vous avés d'autres raisons, faites les moi sçavoir, je vous en conjure; car pour moi je n'ai pû imaginer autre chose, après y avoir pensé et repensé. J'ajoute seulement que je ne tombe pas d'accord de tout ce que cet Auteur suppose; mais je lui montre qu'à prendre la chose au pis, je n'ai pas laissé de faire une très forte Apologie de nostre beau sexe. Quand je n'ai point distingué les filles d'avec les femmes, je vous prie de croire que j'ai pourtant songé à leur justification. Car je scais qu'elles en ont bon besoin. Appliqués leur, je vous prie, toutes mes erponses en rabatant ce qui ne convient qu'aux femmes qui ont des Maris.

Au reste, je trouve fort plaisant qu'un Hollandois entreprenne de railler sur la Coquetterie des femmes de nostre Nation. Il veut sans doute l'opposer à la chasteté des femmes de Hollande, ce qui est très mal à propos. Car comment Diable ne seroient-elles pas chastes, faites comme elles sont, et parmi des hommes qui ne leur demandent rien? Apparemment vous avés oui dire le bon mot du dernier Prince d'Orange, que les femmes de son Pays estoient beaucoup plus propres à faire un prisonnier de guerre, qu'un prisonnier d'amour. Vous scavés bien aussi que les Hollandois n'ont la teste remplie que de Lettres de change, de Foires et de Contrats; Qu'ils manqueroient plus tost au rendez-vous d'une Maîtresse, qu'à un Encan, et qu'ils ne quitteroient pas l'emballage de leurs marchandises, pour aller coucher avec la plus belle femme du Monde. Se faut-il étonner après cela que les femmes de Hollande ne fassent pas mal parler d'elles & y a t'il là de quoi tant se glorifier? Je sçais de bonne part que les officiers François qui se sont veus reduits, faute de mieux, à se rabattre sur ces grosses Bedondaines, n'ont eu aucune peine à les apprivoiser. Signe évident que toute leur vertu ne vient que de celle des hommes de leur Pays.

Pour les railleries que l'Auteur nous fait d'estre des mêchans Chrestiens, je me contente de lui dire que c'est un reproche qui est dû à meilleur titre à la Hollande, & je m'étonne bien qu'un homme de ce Pays là ait osé parler des Missionnaires que le Pape envoye à la Chine et au Japon, et qu'il n'ait pas craint de reveiller par là les plaintes atroces qu'on a faites contre les Hollandois, non seulement de ce qu'ils n'ont jamais eû soin de convertir les Infidelles, mais aussi de ce qu'ils ont fait chasser les Catholiques de plusieurs Endroits où ils avoient planté la foy. Du reste je le renvoye au

Livre de la *Religion des Hollandois* [1], qui lui fera voir que jamais Nation n'a eu plus de besoin que la sienne d'estre convertie, je ne dirai pas à la vraye Religion de Jesus-Christ, mais au Christianisme en général.

Pour les autres menaces qu'il nous fait de la part de toutes les Nations de l'Europe, qu'il nous represente toujours prêtes à faire des invectives contre le déréglement de nos mœurs, je n'ai autre chose à lui dire, sinon qu'elles ayent à rengainer pour le coup toutes leurs moralités. La Chambre ardente ne trouve pas le mal aussi grand qu'on l'avoit dit, et leur donnera la mortification de faire sauter peu de têtes, et de plus elles doivent songer qu'il ne fait pas bon écrire contre des gens qui ont la force en main, et qui les iroient fulminer au milieu de leurs Remparts sur le moindre pretexte. Qu'elles profitent des malheurs de la Hollande; Qu'elles nous laissent vivre aussi criminellement qu'il nous plaira. Je finis avec un dégoût extrême d'avoir travaillé sur un sujet qui en estoit si peu digne. Vous l'avés ainsi voulu, Monsieur, cela suffit pour me consoler. Tout à vous.

J'oubliois à vous parler du style de la Harangue, sur quoi vous voulés sçavoir mon sentiment. Il est passable pour un Hollandois. Mais il n'a pas la force que demande la Satyre; il est trop diffus & trop enervé. La passion de médire possédoit tellement ce prétendu Harangueur, qu'il s'est mis à entasser phrases sur phrases, ce qui a rendu inutile le dessein qu'il avoit de diffamer les gens. Car à force d'amplifier les choses, on les rend incroyables. Il faut laisser deviner au Lecteur la moitié de ce qu'on veut dire pour le moins, et il ne faut pas craindre qu'on ne nous comprenne pas. La malignité du Lecteur va souvent plus loin que nous mêmes. Il faut s'en remettre à elle, c'est le plus seur.

1. *La Religion des Hollandais, représentée en plusieurs lettres écrites par un officier de l'armée du Roy à un pasteur et professeur en théologie de Berne.* Paris, 1673, plusieurs éditions. L'auteur J. B. Stouppa était lieutenant-colonel dans l'armée de Luxembourg. Il a écrit, à l'instigation et, dit-on même, avec la collaboration du Maréchal, de nombreux pamphlets destinés en 1673 à détacher le peuple Hollandais de Guillaume. (P. de Ségur, *Le Maréchal de Luxembourg*, etc., p. 206.)

MADAME DE MONTESSON

ET SES

ŒUVRES ANONYMES

Charlotte-Jeanne Béraud de la Haie de Riou, marquise de Montesson, naquit en 1737 d'une famille distinguée de la Bretagne. Sa figure, sans être jolie, était agréable, bien qu'elle eût une épaule plus grosse que l'autre, ce qui rendait son dos défectueux quand rien ne déguisait ce défaut; fort jeune elle épousa le Marquis de Montesson, lieutenant général des armées du roi, plus âgé qu'elle de cinquante-deux années, fort laid et singulièrement dégoûtant. Elle ne tarda pas, s'il faut en croire Collé, à vivre comme si son mari n'avait point existé. Le duc d'Orléans, petit-fils du Régent, la poursuit de ses assiduités et, enthousiasmé par l'aimable façon dont elle joue la comédie en société, commande à Collé, en 1766, une pièce à ariettes [1], qui devait être jouée à Villers-Cotterets. Le duc, qui rendait avec naturel et finesse les rôles de paysan et de financier, jouait la comédie avec des femmes du grand monde: Mesdames de Ségur et de Barbentane. « Madame la Marquise de Montesson jouera le principal rôle, écrit Collé; et suivant toute apparence, elle en joue dès à présent un qui lui paraît mille fois, je pense, plus intéressant. La Cour et la Ville veulent

1. *L'Ile Sonnante*, comédie avec ariettes en 3 actes de Collé, musique de Monsigny.

qu'elle soit à présent la maîtresse du prince[1]. » La marquise semblait être au désespoir des bruits qui couraient à la cour et à la ville; elle jurait qu'elle ne mettrait plus le pied au Palais-Royal et ne persuadait personne; le temps seul la pouvait justifier.

En 1768, Collé arrange la *Mère Coquette* de Quinault selon le désir du Duc qui, toujours plus amoureux, avait aménagé pour la marquise le théâtre de Livry (il venait d'acheter la terre du Raincy au marquis de Livry). « Depuis qu'il est amoureux de Madame de Montesson, qu'on assure qu'il n'a pas, ce qui paraît un miracle dans ce siècle de lumières, qui n'y croit pas, — depuis ce temps là tout se passe sur un plus grand théâtre et à très grands frais. Tous les gens de la Cour de M. le Duc d'Orléans jurent sur leur grand Dieu que ce prince est auprès de cette femme comme un novice, un amant transi, comme un écolier; ils en sont confondus, et ils ne sont pas moins surpris de l'excessive coquetterie et de la prodigieuse adresse de cette Madame de Montesson, à laquelle ils n'ont jamais connu d'amant couchant : ce qui leur paraît un autre miracle auquel pourtant ils sont, disent-ils, forcés d'ajouter foi, malgré eux[2]. »

A la mort du Marquis de Montesson, en 1769, la jeune veuve se rendit à Paris, et, présentée à la cour de Versailles, y fut bientôt vivement recherchée. Un mariage secret l'unit en 1773 au duc d'Orléans. « L'honnêteté des mœurs de la dame, écrit Madame du Deffand à Horace Walpole[3]; la pureté de ses sentiments, ou, si vous l'aimez mieux, son ambition, lui ont fait faire une résistance qui a déterminé le duc à l'épouser. » Ce fut un mariage clandestin, *visiblement caché*, à la célébration duquel n'assista que le nombre de témoins nécessaire, et dont la réputation de la marquise n'eut point à souffrir; le roi donna son consentement verbal, à condition que la marquise ne prendrait jamais le nom de duchesse d'Orléans ni les armes

1. *Journal Historique* de Collé, Octobre 1766.
2. *Ibid.*, Septembre 1768.
3. Lettre du 23 mai 1773.

de la famille. Elle n'en habita pas moins le Palais-Royal, mais la famille royale s'abstint d'assister aux spectacles organisés par le duc d'Orléans. Celui-ci, selon un mot de l'ambassadeur de Naples, ne pouvant faire Madame de Montesson duchesse d'Orléans, s'était fait lui-même M. de Montesson.

La Marquise était une des quatre femmes à la mode à qui Chamfort — qui n'était point indulgent — accordait le mérite d'être des actrices accomplies. En dépit d'un embonpoint qui l'obligeait à se serrer trop la taille, elle jouait les rôles de jeunes amoureuses. Jamais le talent de jouer la comédie n'avait été plus accueilli ni plus répandu. Les femmes quittaient leurs navettes et leurs tambours pour apprendre les rôles que leur copiaient des jeunes gens assidus. Toutes les nouveautés du Théâtre Français et du Théâtre Italien furent représentées par les soins du duc d'Orléans chez Madame de Montesson. Elle joua à l'Ile-Adam un opéra de Monsigny : *Baucis et Philémon* qui ne fut ni gravé ni joué ailleurs, et que le compositeur, devenu dévot, brûla par la suite. La musique en était charmante, dit Madame de Genlis. *Le Jugement de Midas* d'Hèle et Grétry ne fut présenté aux Italiens qu'après avoir affronté la rampe du Palais-Royal. C'était surtout pendant le carême, les théâtres étant fermés, que la Marquise montait ses spectacles de société, fort supérieurs aux autres, sinon par le choix des pièces, et la manière dont elles étaient jouées, du moins par le rang des acteurs et par l'éclat de l'assemblée, car les personnes les plus distinguées de la ville et de la cour s'y trouvaient; en été on jouait à Villers-Cotterets, à l'Ile-Adam et au Raincy. Les principaux acteurs de cette illustre troupe étaient, outre les deux amphytrions, le Vicomte du Gard, le Comte d'Ornésan, M. de Ségur, la Comtesse de Lamarck et la marquise Ducrest, belle-sœur de Madame de Genlis.

Bien qu'elle fût, nous dit Grimm, parvenue jusqu'à l'âge de quarante ans, sans avoir songé même à se faire expliquer les règles de la prosodie — bien qu'elle fût d'une ignorance extrême et qu'elle n'eût pas la moindre instruction, nous dit Madame de Genlis en ses *Mémoires*, — Madame de Montesson

eut l'idée singulière de devenir auteur. Peut-être rêvait-elle d'acquérir une gloire nouvelle qui effaçât celle de Mesdames de Boufflers, de Beauvau et de Grammont, ses compagnes, et qui frappât d'une respectueuse admiration l'esprit timide et indécis du duc. Elle n'imagina rien de mieux pour illustrer son entrée dans la carrière littéraire que de partager la *Marianne* de Marivaux en cinq actes, en émondant le roman de toutes les parties non dialoguées. Encouragée par l'enthousiaste succès d'estime obtenu, elle écrivit d'autres comédies en prose : *Robert Sciarts* (1777), qui met en scène la célèbre anecdote de Montesquieu rachetant un esclave dont il a découvert le fils; *l'Heureux Echange*, joué la même année; *la Femme Sincère* et *l'Amant Romanesque*, joués en 1778, devant M. de Voltaire qui, par deux fois, honora le spectacle de sa présence et qui y reçut des applaudissements aussi vifs qu'à la Comédie Française; Madame de Montesson, avec le Duc d'Orléans, le reçut dans une loge spécialement aménagée; elle releva l'illustre vieillard qui s'était mis à genoux, l'embrassa et lui dit : « Voilà le plus beau jour de mon heureuse vie. » En 1779, elle donna *l'Aventurier comme il y en a peu*, comédie en un acte et en prose, la plus supportable de ses pièces, grâce à la brièveté, et aussi à un certain enjouement répandu dans le rôle du principal personnage. Durant l'hiver de 1780 deux ou trois représentations eurent lieu régulièrement chaque semaine; Madame de Montesson fit représenter *le Sourd Volontaire*, comédie en trois actes et en vers, et *les Frères Généreux*, drame en cinq actes et en prose, imprimé sous le titre de *l'Héritier Généreux*; l'activité avec laquelle elle s'étudiait à divertir ses hôtes ne l'empêchait point de s'inquiéter de projets plus sérieux : elle réussit à intéresser le Duc d'Orléans à la fondation d'un hospice de charité dans la paroisse Saint-Eustache. En 1781, la marquise, après un premier essai heureusement accueilli, s'adonna aux pièces versifiées, et *l'Homme Impassible* et *la Fausse Vertu* témoignent abondamment des efforts et de l'application que lui coûtèrent les contraintes de la prosodie.

Vers 1780 ou 1781, Madame de Montesson fit imprimer

en deux volumes ses *Œuvres choisies*. Cette édition faite au compte de l'auteur dans une imprimerie particulière, et tirée à un nombre très restreint d'exemplaires, se divise ainsi :

Tome I. *Marianne. — La Marquise de Sainville.*
Tome II. *Robert Sciarts. — L'Heureux Échange.*

Elle ne fut pas mise dans le commerce et nous n'en avons trouvé aucun exemplaire. L'auteur, encouragé par un accueil aimable à poursuivre la publication de ses œuvres, fit éditer en 1784 six volumes de ses œuvres dans un format grand in-8°, sur papier d'Annonay. Chaque volume fut tiré à douze exemplaires, qui, distribués aux amis les plus intimes de la marquise, ne furent pas mis dans le commerce. Faut-il voir dans cette réserve un trait de cette avarice que Madame de Genlis disait être le défaut dominant de Madame de Montesson, ou un signe de modestie raisonnable et justifiée? L'auteur n'inscrivit pas son nom, se contentant du titre : *Œuvres Anonymes*, et ne laissant deviner ses préférences que par la mention ajoutée au tome VI, qui parut trois ans plus tard : *Œuvres chéries*.

Cette édition se divise ainsi :

Tome I. 1 f. bl. 1 f. faux-titre : Théâtre / Tome Premier. 1 f. titre : *Œuvres / Anonymes / Théâtre / Tome Premier.* / Un fleuron représentant un amour offrant une rose à un génie, dessiné par Jombert et gravé par B. L. Prévost. / *à Paris / De l'imprimerie de Didot l'Aîné* / MDCCLXXXII, I-V pp. *Marianne ou l'Orpheline*, comédie en cinq actes en prose. Avant-Propos. 6-136 pp. Marianne. 137-215 pp. *La Marquise de Sainville ou La Femme Sincère*, comédie en trois actes en prose. 1 f. bl. n. ch.

Tome II. 1 f. bl. faux-titre, 1 f. titre. I-V, pp. *Robert Sciarts*, comédie en cinq actes en prose. Avant-Propos. 6-124 pp. Robert Sciarts. 125-196 pp. *L'Heureux Échange*, comédie en trois actes, en prose, sujet tiré du *Spectateur*. 1 f. bl. n. ch.

Tome III. 1 f. bl. 1 f. faux-titre, 1 f. titre. 1-116 pp. *L'Amant Romanesque*, comédie en cinq actes en prose. 117-174 pp. *L'Aventurier comme il y en a peu*, comédie en un acte en prose.

Tome IV. 1 f. bl. 1 f. faux-titre, 1 f. titre, 1-122 pp. *L'Homme Impassible*, comédie en cinq actes en vers. 123-228 pp. *L'Héritier Généreux*. 1 f. bl. n. ch.

TOME V. 1 f. bl. 1 f. faux-titre, 1-124 pp. *La Fausse Vertu*, comédie en cinq actes en vers, 125-198 pp. *Le Sourd Volontaire*, comédie en deux actes en vers. 2 ff. bl. n. ch.

TOME I des *Mélanges* (qui forma en 1785, lorsque la collection des *Œuvres Anonymes* fut complète, le tome VIII et dernier). 1 f. bl. 1 f. faux-titre, 1 f. titre. 1-68 pp. *Pauline*, roman. 69-118 pp. *Rosamonde*, poème en cinq chants. 119-122 pp. *Conte allégorique*. 123-140 pp. *Les dix-huit portes*, conte tiré des fabliaux. 141-146 pp. *Lettre de Saint-Preux à Mylord Édouard*. 2 ff. bl.

En 1783, la Marquise acheva sa première tragédie en cinq actes en vers, bien entendu : *La Comtesse de Bar*, pièce romanesque, qui ressemble beaucoup — sans la rappeler le moins du monde — à *Phèdre*, et que jouèrent au Palais-Royal les Comédiens Français : Molé et Brizard, Mesdames Vestris et Sainval. Cette tragédie ayant provoqué d'unanimes éloges, Madame de Montesson, enchantée d'obtenir des suffrages en un genre que sa timidité et sa modestie l'avaient empêchée jusqu'alors d'aborder, donna l'année suivante : *Agnès de Méranie*, dont le sujet est tiré des *Anecdotes de la Cour de Philippe-Auguste* (par Mademoiselle de Lussan), et dont le succès fut égal à toutes les pièces précédentes. Car toutes les pièces de cette aimable femme obtenaient un succès égal.

En 1785, Molé pria instamment la Marquise de donner au Théâtre-Français *la Comtesse de Chazelle*, comédie en cinq actes en vers, imitée des *Liaisons Dangereuses*, non encore représentée; ses amis, même les plus intimes, ignoraient que Madame de Montesson fût l'auteur de cette pièce. Elle consentit à être jouée publiquement, à la condition de n'être point nommée, et *la Comtesse de Chazelle* fut annoncée sans nom d'auteur. On savait seulement que l'ouvrage était d'une personne d'un rang distingué, et on l'attribuait au Marquis de Montesquiou, à M. de Ségur, à la Comtesse de Balby, et même à Monsieur, frère du roi. « Ainsi l'événement, quel qu'il fût, ne pouvait me causer aucun embarras. Mais, plusieurs jours avant la représentation, tout le public m'a nommée. J'ignore par quelle indiscrétion ce secret a été pénétré. Enfin, quoiqu'on

désignât en même temps deux ou trois autres personnes, les idées du grand nombre ont paru se fixer sur moi. Je crus cependant qu'il suffirait de ne pas en convenir pour remplir les égards que je devais à ma position, bien décidée à ne jouir qu'en silence du succès de cette pièce, si elle obtenait celui dont les comédiens se croyaient assûrés. Sa chute semblait m'imposer encore plus la loi de garder l'anonyme, mais mon caractère ne pouvait se prêter à la fausseté continuelle dont il aurait fallu m'armer pour sauver mon amour-propre [1]. »

Car, hélas ! si dans les salons du Duc d'Orléans, on avait su gré à Madame de Montesson de parler agréablement le langage des Muses sans en avoir acquis l'habitude de meilleure heure, et si l'on appliquait aimablement les vers élogieux de ses pièces aux personnages qui les jouaient, il n'en fut pas de même à la Comédie, où les mêmes spectateurs semblèrent vouloir se dédommager des applaudissements que la politesse leur avait fait prodiguer. La représentation fut orageuse. L'auteur n'osa point y assister. Elle était au Raincy, dit Grimm, « dans des transes que n'éprouva jamais un jeune poète qui attendrait du succès de sa pièce et sa fortune et sa réputation [2] ». Dès la première scène, raconte Meister [3], alors que la comtesse de Chazelle dit à son amant : « Pouvez-vous me cacher votre cœur... quand j'ai tant de plaisir à vous ouvrir le mien? » — quelques mauvais plaisants, pensant aux *Cœurs* du Chevalier de Boufflers, ricanèrent indiscrètement, et bientôt tout le public rit aux éclats. C'est pourquoi, la pièce ayant été jugée non seulement méchante, mais encore immorale, Madame de Montesson se décida enfin à s'en déclarer l'auteur, espérant que son nom, sa réputation, et le respect que devaient inspirer les liens secrets qui l'unissaient au duc d'Orléans suffiraient à détruire l'injustice d'une pareille accusation. Jugeant aussi, d'après les récits de ses amis, la représentation trop tumultueuse pour que la pièce eût été bien entendue, elle fit impri-

1. Avant-propos à *la Comtesse de Chazelle.*
2. Correspondance, mai 1785.
3. *Id.*, note.

mer l'infortunée *Comtesse de Chazelle* dans le tome VII de ses œuvres qui, ainsi que le tome VI, parut en 1785 et ne fut également tiré qu'à douze exemplaires.

Tome VI. 1 f. bl. 1 f. faux-titre. 1 f. titre avec l'inscription *Œuvres Chéries*. 1-141 pp. *L'Amant mari*, comédie en cinq actes, en vers. 1-84 pp. *La Comtesse de Bar*, tragédie en cinq actes en vers. Un f. séparé n. ch. contenant les vers sur le prince Henri à qui l'auteur lut la pièce.

Tome VII. 1 f. bl. 1 f. faux-titre, 1 f. titre. 8 pp. n. ch. : titre : *La Comtesse de Chazelle*, comédie en cinq actes en vers; Avant-Propos. Personnages. 1-104 pp. La Comtesse de Chazelle. 1-80 pp. *Agnès de Méranie*, tragédie [1].

Le duc d'Orléans étant mort en 1785, Madame de Montesson vécut dans la retraite et renonça aux joies de l'amour-propre flatté et aux applaudissements de son petit cénacle d'amis. Elle ne put se retenir d'écrire encore, mais en cachette; ses deux tragédies manuscrites, *Elfrède* et *La Prise de Grenade*, et deux comédies, citées par Quérard, sont inconnues et probablement perdues. Elle ne fit pas imprimer le tome II de *Mélanges* qu'annonçait la désignation de tome I mise au titre du dernier volume de ses *Œuvres anonymes*. Durant le rigoureux hiver de 1789, Madame de Montesson se fit remarquer par son empressement à secourir les pauvres; point inquiétée durant les premières années de la Révolution, elle fut emprisonnée pendant quelques semaines en 1794. S'étant liée avec Joséphine de Beauharnais, elle obtint, sous l'Empire, grâce à celle-ci, le paiement de son douaire; sur ses instances, dit Madame de Genlis, Napoléon consentit à augmenter les pensions des membres de la famille d'Orléans. Madame de Genlis, dont le mari, le comte de Valence, fut le légataire universel de

1. Un exemplaire des *Œuvres anonymes* de Madame de Montesson a été vendu à la vente Delessert (n° 427) et un exemplaire des *Mélanges de Poésie* (n° 267), moins le roman de *Pauline*. Le premier provenait des bibliothèques d'Ant. Aug. Renouard et du comte de la Bédoyère. Sept figures ou frontispices par Marillier, Monnet et Choffard y avaient été ajoutés. Un autre exemplaire des six premiers volumes a figuré au bulletin de la librairie Morgand, mars 1913. L'exemplaire de la Bibl. Nat. porte la cote : Réserve, Yf 3425-3432; le tome VI manque.

Madame de Montesson, choyait fort la pauvre marquise et l'appelait sa *tantâtre*; elle se divertit ensuite à la peindre en ses *Mémoires* comme une vaniteuse et hypocrite petite personne. Elle nous dit même, et cela est dommage, que sa tante jouait fort mal la comédie parce qu'en cela comme en toute autre chose elle manquait de naturel.

Nous espérions que la lecture des *Œuvres anonymes* démentirait cette assertion un peu cruelle. Mais, hélas !...

PAUL CHAPONNIÈRE.

NOTICES

Les éditions parisiennes des « Propos rustiques ». 1547 & 1548.

Dans une thèse récente sur *La vie et l'œuvre de Noël du Fail* (P., Champion, 1914, in-8°), M. E. Philipot, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes, a étudié le vieux conteur breton avec une science et une ampleur admirables. Il a écrit un livre fondamental, sympathique, facile à consulter comme à lire, et sa thèse complémentaire : *Essai sur le style et la langue de Noël du Fail* (id.), apporte une contribution de haute valeur à cet indispensable dictionnaire de la langue française au XVIe siècle que de telles monographies permettront de réaliser bientôt.

M. Philipot est surtout philologue; son étude repose sur la bibliographie établie par ses devanciers, sans recherches nouvelles. Pour les *Propos rustiques*, il suit La Borderie (P. Lemerre, 1878, in-12) qui, connaissant trois éditions primitives de ce charmant ouvrage, reproduit scrupuleusement l'édition originale de Lyon, Jean de Tournes, 1547, et note en appendice les modifications apportées au texte par l'édition « reveue et amplifiée par l'un de ses amys » de Paris, Étienne Groulleau, 1548, et celle « reveue, corrigée et augmentée par luy mesme » de Lyon, J. de Tournes, 1549. Or, les catalogues de la collection française de Wolfenbüttel (n° 1578) et de la bibliothèque Lignerolles (n° 1883)[1] ont fait connaître une édition publiée à Paris, dès 1547, par Étienne Groulleau :

DISCOVRS || *D'AVCVNS PRO-*|| *POS RVSTIQVES*... Paris, Estienne Groulleau, 1547 (*voir reprod.*).

In-16, 80 ff., sign. A-K par 8; caract. ital., lettres ornées. Au v° du titre, dixain de G. L. H. à l'auteur; à la fin, devise *Puis qu'ainsi est*; au v° du dernier f., devise d'Étienne Groulleau et marque de Denys Janot (Silvestre n° 27).

Avant de l'avoir eue entre les mains, j'étais tenté de tenir cette

1. Cet exemplaire fait aujourd'hui partie de la collection personnelle de M. Rahir. Un autre, que M. Ph. Renouard a bien voulu me signaler, figure sur les catalogues de Sainte-Geneviève sous la cote Y 4091, mais n'a pu être retrouvé.

DISCOVRS
D'AVCVNS PRO-
POS RVSTIQVES FACE-
cieux & de Singuliere
recreation,

DE MAISTRE LEON
Ladulfi Cham-
penois.
&c.

A' PARIS.

Par Estienne Groulleau demourant en
la rue Neuue nostre Dame, à l'en-
seigne saint Ian Baptiste.
1547

édition pour la première, puisque M. Philipot n'a recueilli aucun document témoignant d'un séjour à Lyon, en 1547, de Noël du Fail : assez vraisemblablement, on peut supposer que celui-ci demeurait alors à Paris. Mais on reconnaît bien vite une seconde édition revue, corrigée, de plus petit format que l'originale de Jean de Tournes, avec titre amplifié. Ne serait-elle pas la même que l'édition précédemment connue, publiée par le même libraire Étienne Groulleau, l'année suivante 1548, dont voici la description :

DISCOVRS ‖ *D'AVCVNS PROPOZ* ‖ *RVSTIQVES*... Paris, Estienne Groulleau, 1548 (*voir reprod.*).

In-16, 95 ff. n. ch., sign. A-L par 8, M-7; caract. ital., lettres ornées. Au v° du titre, dixain de l'Angevin aux lecteurs signé de la devise *Probè & Tacitè*; à la fin, devise *Jouyr ou rien*; au v° du dernier f., même marque que ci-dessus. (BIBL. PART.)[1].

Ces deux éditions imprimées avec les mêmes caractères et à peu près la même justification — 1548 va jusqu'à reproduire ligne pour

1. Ex. provenant de Nodier (1844, n° 874), Baudelocque, Turner, Lebigre et A. Willems. Un autre ex., mais incomplet, à l'Arsenal (B. L. 18 109-8°).

DISCOVRS
D'AVCVNS PROPOZ
RVSTIQVES FACECIEVX
& de singuliere recreation, de maistre Leon Ladulfi Champenois.

REVEVZ ET AMPLIfiez par l'vn de ses amys.

A PARIS.

Par Estienne Groulleau demourant en la rue Neuue nostre Dame à l'enseigne saint Ian Baptiste.
1548.

ligne l'épître de 1547 — offrent la même apparence, mais la première est bien moins complète que la seconde, laquelle compte d'ailleurs un plus grand nombre de pages. La première a sa propre individualité et donne un texte intermédiaire entre l'original de Jean de Tournes et celui de 1548 amplifié par une main étrangère, par un certain *angevin* en qui M. Philipot a fort bien su reconnaître le polygraphe Jean Maugin.

Si l'on confronte les deux éditions de 1547, on remarque tout d'abord qu'elles ont chacune leur orthographe particulière, que Tournes écrit *lumbre, supposé subiect*, par exemple, et Groulleau l'*ombre, suposé suiet*; on remarque aussi des variantes (Tournes, A2 v°, l. 23 : *là pissoyent, chioyent, faisoyent la beste à deux dos*, Groulleau A3, l. 13; *là purgeoient leur ventre et exerçoient les œuvres de nature*; — T. A5 v°, l. 20. *Timon.*, G. A7 v°, l. 16 : *Timon, pelles & rasteaux.*; — T. A7 v°, l. 18 : *le Rommant de la Rose.*, G. B2 v°, l. 17 : *le Rommant de la Rose, Matheolus, Alain Chartier, et autres.*), d'utiles corrections d'archaïsmes ou de coquilles (T. A4 v°, l. 6 : *à un post, en signe*, G. A5 v° l. 16 : *en un poteau en signe*; — T. A4 v°, l. 24 : *au moment*, G. A6, l. 18 : *au monument*)... Bornons à l'épitre et au premier chapitre ce rapide

examen, mais notons que l'importante adjonction qui termine en 1548 le chapitre VIII figure déjà en 1547 où cependant ne figurent pas encore les chapitres supplémentaires.

Noël du Fail eut-il part à l'édition de Groulleau 1547, ou bien celle-ci est-elle déjà due à l'intervention de Jean Maugin qui aurait poursuivi son œuvre l'année suivante? Je n'ose certes pas en décider. Je me borne à penser que l'édition originale de Jean de Tournes, en raison de ses fautes, ne fut pas imprimée sous les yeux de l'auteur, mais sur un manuscrit, et que les éditions parisiennes donnent des corrections trop utiles pour les négliger, comme l'a fait La Borderie qu'aveuglait une véritable fureur contre « l'interpolateur » de 1548. Jean Maugin ne mérite pas cet excès de haine, ses adjonctions ne sont pas à ce point disparates qu'il faille lui en tenir une implacable rigueur. Mieux vaut, comme Noël du Fail en a donné l'exemple, lui être indulgent. Plutôt que de suivre strictement l'édition originale, La Borderie eût donné un meilleur texte en adoptant celui de 1549. Il faut souhaiter une nouvelle et prochaine publication des *Propos rustiques* — M. Philipot n'est-il pas tout particulièrement qualifié pour l'entreprendre? — qui, afin d'être à coup sûr complète, exacte et définitive, amalgamerait en un seul corps le texte des quatre premières éditions, tout en différenciant, par un procédé graphique quelconque, les additions propres à chacune d'elles.

L. L.

Les amours de L. C. 1561.

LES AMOURS || de L.C. || Reccorrigees depuis la derniere || impreſsion, & illustrees de || commètaires non moins pro || fitables qu'vtiles || *Par Martial de Roconual*, || *Cosmopolitain*. || 1561.

In-8°, 10 ff. n. ch., sign. * par 8 et 2 (BIBL. NAT., Rés. Y² 2539).

Cette pièce, qui me semble inconnue, est écrite en style rabelaisien. Elle débute par : *La vie de L. C. extraicte des commentaires de Guillot le Porcher poète dythirambique.* « L. C. autheur de ce livre (ainsi qu'on soubsonne) est natif de Lutece en Parisis, pays de France en chrestienté, situé en l'Europe, entre les montaignes Pyrenees, Alpes, le fleuve du Rhein, et la grand mer Oceane : entre la concavité du ciel et le centre homogenique : lequel dés son jeune aage fust amplement instruit en l'art Xyoderrique, fille aisnée de Chiquanourrois, dont les louanges sont amplement descrites, copieusement, et ad longum sine require, au 4. livre des annales Pantagruelines, auquel ayant conpetemment profité, veu la petite portee de son esprit asses mal rabotté, et de substance Lythiatique, fust envoyé ab equis ad asinos, a comestorio ad præsepe,

pour aquerir une entiere et parfaitte Encyclopedie enthelechizee és apophyses vermiculaires des ventricules posterieurs de sa benoiste cervelle, là où il profita si bien que invita Minerva, au lieu d'estre droict conseillant, luy indigne, fust metamorphosicabilitudinitativement sans avoir songé sur le mont doublement encorné, et sans avoir gousté les eaux Pegasiennes, changé soubdainement in instanti et sans delay, en poete dythirambique seculier. En quoy il a si bien fausé la nature juxta illud, gutta cavat lapidem etc qu'il a esté des premiers asnes couillus de ce regne. De sa mort je n'en diray rien, n'estant asseuré en quel element il doit mourir, et laisseray ceste question pour plus amplement estre traittee et enuclee en la cronique exoterique du Tigneux. Son epitaphe a esté nostradamifiquement presagié par Marot quand il dict,

Icy gira, s'il n'est pendu
Ou si en la mer il ne tombe. »

Un commentaire sur *Les Amours de L. C.* vient ensuite : « Lecteur, de t'asseurer au vray qui est l'autheur de ces amours, je ne pourrois pas, et pourrois par adventure aussi tost mentir que dire vray : pour autant qu'elles me semblent estre bastardes, c'est à dire faittes de plusieurs pieces mal raptassees, recousues et raboblinees : mais de cecy je te puis bien acertainer que le poete resent encore de l'ancienne versification dythirambique : laquelle luy a esté communiquee comme de main en main, ou de teste en teste, par Chipartou poète seculier... CROY SON LOZ. Cecy est l'anagramme du nom de l'autheur, lequel lycophronizé signifie OYSON CLOZ, c'est à dire en mue : vray est qu'il nous est encor demeuré une R, laquelle a esté expliquee par Rabelais en son livre de la forest des c..., à la louenge du dieu Priapus : lequel estoit anciennement signifié par R. R. R. R. R... »

Suivent six sonnets dont voici les premiers vers :

Sur tous les bons propos de ta bouche partis...
Son soubriz et douceur apparente j'aimoy...
Amour jusqu'icy mensonger estimoy...
Son doux accueil, sa franche contenance...
Longtemps convient déliberer...
Claude, longtemps devant que le joug nuptial...

Nous y apprenons que l'amie de l'auteur a pour anagramme GARDE D'AMANT ELEVE, et chaque sonnet s'accompagne de gloses facétieuses.

Assez facilement, on peut découvrir le nom de L. C. par son anagramme : nous obtenons CROY SON LOZ = LOYS CROZON. La famille Crozon eut, au XVIe siècle, plusieurs représentants dans la basoche parisienne [1] et, si nous poursuivons nos recherches, nous rencontrons

1. Un certain Robert Crozon a écrit *De dialectica ars minor medica*, P., Dion. a Prato, 1569, in-4° (BIBL. NAT., Rés. R. 770).

à la Nationale (P. O. 947, dossier 20822) deux quittances de rente au nom de *Magdaleine Averdet, veuve de feu noble homme m^e Loys Crozon laisne, luy vivant avocat en la court de Parlement*, qui portent les dates du 14 février 1570 et du 9 janvier 1576.

Nous remarquons aussitôt que GARDE D'AMANT ELEVE = MAGDALENE AVERDET et comme, d'autre part, nous trouvons aux Archives Nationales (Y 102, art. 6008) un acte portant mention d'une donation mutuelle entre Loys Crozon, avocat en la cour de Parlement, et Madeleine Averdet, sa fiancée, acte daté du 14 janvier 1561, nous connaissons le secret sentimental de cette curieuse plaquette.

L. L.

Notes complémentaires sur Olényx du Mont-Sacré.

Une étude approfondie sur Nicolas de Montreux ou Olényx du Mont-Sacré n'est pas nécessaire pour saisir l'évolution littéraire du XVIe siècle. Toutefois, ce personnage dont l'histoire est liée à celle de l'un des plus beaux types d'ambitieux qu'ait produit la France : le duc de Mercœur, vaut bien qu'on s'y attarde quelque peu. Son nom figure dans nos histoires littéraires, Sainte-Beuve lui-même n'a pas dédaigné de s'intéresser à Olényx et lui a consacré quelques lignes dans son *Tableau de la Littérature française au XVIe siècle*. M'autorisant d'un si haut patronage, j'ai publié il y a quelques années une étude sur Nicolas de Montreux [1]; je souhaite actuellement rectifier et compléter sur quelques points la bibliographie des œuvres du protégé de Mercœur.

N'ayant pu retrouver une traduction du seizième livre de l'*Amadis des Gaules* parue en 1577 sous le nom de Nicolas de Montreux, j'avais emprunté à Brunet le renseignement qu'il donnait sur cette première œuvre du grand homme. Quelques jours s'étant écoulés après l'apparition de cette notice sur Olényx, je reçus de M. Pierre Louÿs une lettre par laquelle il me mandait détenir l'introuvable volume et m'offrait de me le communiquer. Ayant accepté son offre, je parcourai le travail d'Olényx et pus constater qu'il ne s'agissait nullement d'une traduction mais d'une œuvre originale ou presque, et véritablement stupéfiante étant donné qu'elle était sortie du cerveau d'un jeune homme de seize ans.

« Ce seizième livre d'*Amadis* ne peut faire suite avec la version de « Chappuis, tout y est changé et abrégé, particulièrement l'*Aventure* « *de l'Ile du feu*, car Nicolas de Montreux n'a suivi que son imagi- « nation pour seulement faire connaître qu'il était bien capable de

1. J. Mathorez. *Olényx du Mont-Sacré, bibliothécaire du duc de Mercœur*, B^ie du Bibliophile et du Bibliothécaire, année 1912.

« fabriquer des histoires de chevalerie. Au reste, son style est véri-
« blement plus doux et plus agréable que les autres traductions
« d'*Amadis de Gaule* et par conséquent ce livre doit être autant et
« plus estimé que ceux des autres versions et d'autant plus vivement
« que c'est une histoire pour ainsi dire à part des livres d'Amadis. »

Telle est l'opinion du propriétaire ancien d'un second exemplaire que je décrirai tout à l'heure et qui me fut signalé par M. Lachèvre comme appartenant à la Bibliothèque Nationale. Les deux exemplaires que j'ai connus, celui de M. Pierre Louÿs et celui de notre grande Bibliothèque sont entièrement semblables, sauf toutefois sur un point. Le premier porte comme marque de libraire celle de Jean Poupy, spécialiste d'éditions d'œuvres cabalistiques et démonologiques, le second a paru chez Jean Parant.

Au vrai, la soi-disant traduction d'Amadis semble bien ressortir du domaine de la démonologie; l'œuvre d'Olényx est assez inconcevable, si l'on songe surtout qu'elle fut composée par un tout jeune homme.

Montreux y institue une religion selon laquelle l'Amour est dieu, mais dieu du sang et de la mort plus encore que de la volupté. On martyrise puis on égorge des victimes devant son image; on lui offre le sang de la torture et c'est à ce prix qu'il exauce les vœux des sacrificateurs.

Voici la description de ce curieux ouvrage :

Le || seiziesme livre d'Amadis || de Gavle traictant les plusque humaines et admi-||rables prouesses et amours des invinci-||bles et incōparables princes Spheramō-||de et Amadis d'Astre avec la delivrance || du Roy Amadis de Gaule, d'Esplādlam || de don Royal et de Fortune. || *Mis en lumière françoise par* Nicolas || de Movtreux gentil- hom-|| me du Mans. || A Paris, chez Jean Parant, rue || Sainct Jacques ||. MDLXXVII || Avec privilège du Roy.

Petit in-8° de 249 pp. chiffrées, plus au début 10 pp. non chiffrées pour les pièces liminaires et *in fine* 8 pp. pour les tables et d'autres pièces (Bibl. Nat. Rés. Y³ 1426) [1].

Les pièces liminaires sont fort nombreuses. Tout d'abord on relève une dédicace à Madame de Vassé, *sœur de Minerve, Hotesse de vertu et Compaigne de douceur et libéralité*. Cette épître dédicatoire est datée de Paris, le 26 août 1577.

Suit une épître au lecteur, puis vient un sonnet à Madame de Tessé. Les vers de jeunesse d'Olényx ne valent pas mieux que ceux dont il gratifiera plus tard ses protecteurs, aussi bien est-il préférable de ne pas y insister. L'auteur s'adresse ensuite à son précepteur R. Le Roy

1. Dans l'édition de la Bib. Nat., le nom de Montreux est partout imprimé Movtreux.

et pour ne point demeurer en reste avec son élève, celui-là lui décoche une ode où je relève ces vers :

Tu rendras ton nom glorieux
De ta douce et belle veine
Tu feras détester le Maine
D'un Virgile, d'un Cicéron
D'un Théophraste et d'un Homère.

Le Roy fier de son disciple ne peut trop louer un génie naissant dont les premiers essais sont comparables à ceux des plus nobles gloires des temps antiques; aussi après avoir vanté Olényx, prône-t-il son œuvre au lecteur bénévole :

Partant te pry que de l'autheur le nom
Dedans ton cœur emburiné demeure
Qui tendre d'ans fait offre de ce don.

Un compliment obligé à M. de la Mesnerie, conseiller et premier maître des requêtes de Monsieur frère du roy, père de l'auteur suit l'avis au lecteur. Enfin Charles Loppe, s'adressant à Nicolas de Montreux l'encense en ces termes :

Tu n'es pas du Mans, tu es du céleste lignage
.....
Le Mans n'est ton pais, tu es parnassien
Ny ton père Mançois, c'est un Dieu délien.

Non satisfait, Charles Loppe s'exalte encore en vers latins : *Ad Nicolaum de Montreux adolescentem*, tel est le titre d'une pièce qui en précède une autre intitulée: *Claudii Februarii Rothomagensis carmen*. J'ignore quel est ce Claude Février qui promet à Olényx l'éternité : *Semper eris !* s'écrie l'humaniste protecteur du jeune écrivain.

Cette longue série de pièces enfin close, le texte des soixante-six chapitres du XVIe livre de l'Amadis se déroule. Mais nous ne sommes pas quittes des éloges envers l'auteur. A la fin de son œuvre, nous retrouvons un sonnet à lui adressé par E. Le Vayer, un autre sonnet signé G. B. et qui se termine par ces mots :

Heureux doncques le père noble Mançois,
Qui veoit de quinze ans latin et françois
Brusquement se lancer en toute place.

Enfin, l'auteur d'un épigramme à Nicolas de Montreux n'a pas voulu se faire connaître, il dit :

S'il est rocher, ville, rivière ou plaine
Qui de tous se puisse juger heureux
C'est sur Sarthe, le gay costeau du Maine
Qui pullule si nobles Montreux.

Le volume se ferme sur le privilège signé Le Cointe et daté du 28 août 1577.

Cette description d'un seul volume est longue sans doute, mais il a paru curieux de la faire complète, car l'ensemble de ces pièces liminaires ou finales est caractéristique de cette époque. Il est même rare que l'on en rencontre un tel nombre dans les ouvrages du XVIe siècle. Il semble que, sa vie durant, Olényx a eu la spécialité de se faire encenser par ses amis et ses relations; ses œuvres, à dire vrai, avaient bien quelque besoin de cette réclame car elles sont généralement d'une platitude désespérante.

Dans la notice que j'avais consacrée à ce Manceau, devenu Nantais par occasion, j'avais eu l'occasion de parler des sonnets qu'il avait adressés aux principaux ligueurs de la ville de Nantes et dont le recueil est connu sous le nom des *Regrets d'Olényx du Mont-Sacré.* Avec son obligeance coutumière, le baron de Wismes avait bien voulu me communiquer l'exemplaire qu'il possède et que l'on estimait être unique. Depuis l'apparition de mon travail, M. Lachèvre m'a signalé à la Bibliothèque de Versailles un second volume contenant ces sonnets si curieux pour l'histoire de la société nantaise au XVIe siècle. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà écrit sur cette œuvre mais il convient peut-être de donner la description du volume conservé à Versailles sous la cote : E. 435 C. fonds ancien, ou mieux G. 133. Réserve :

LES REGRETS D'OL-‖LENIX DV MONT-‖ SACRÉ, GENTILHOMME DV ‖ MAYNE. ‖ A Très-illustre, vertueuse et Catho-‖lique Princesse, Madame Marie ‖ de Luxembourg, Duchesse de ‖ Mercœur et de Peinthièvre, com-‖tesse de Martigues. ‖ A NANTES ‖ par Nicolas des Maretz et François ‖ Faverye, Imprimeurs ‖ 1591.

In-8° grand de marges, non chiffré, signé A—Riij.

Cet ouvrage contient les 252 sonnets d'Olényx et est précédé d'une épître dédicatoire à la Duchesse de Mercœur; *in fine*, l'auteur dit que c'est par la grâce de M. Bardin que son ouvrage a été mis sous presse. Pour l'analyse de cette œuvre curieuse je me permets de renvoyer à l'étude déjà parue dans le *Bulletin du Bibliophile.*

Avec les *Regrets* a été reliée une œuvre d'Olényx que j'ignorais et que je n'ai rencontrée nulle part[1]. Les bibliographes ne la mentionnent pas plus que M. Hauréau dans son *Histoire littéraire du Maine.* Cet ouvrage porte le titre suivant :

LA MIRACULEUSE DÉ-‖ livrance de Monseigneur ‖ le Duc de Guyse, Henry ‖ de Lorraine, n'aguères prisonnier au Chasteau de ‖ Tours ‖. A Monseigneur le duc de Mercœur ‖ et de Peinthièvre, Pair de France,

1. Il en existe un exemplaire dans la collection Leber. Cf. *Catalogue de la Collection Leber*.

Prince du Sainct Empire et de || Martigues, Gouverneur de Bretagne. || A NANTES || chez Nicolas des Maretz et François Faverye || 1591.

In-8° non chiffré, signé : A—Dij.

En décrivant plus haut l'*Amadis*, j'ai analysé quelques-unes des pièces liminaires consacrées à la gloire d'Olényx adolescent. Parvenu à l'âge d'homme, sa vanité littéraire fut sans bornes et si, libelliste besoigneux et famélique, il déploya à l'égard de Mercœur un zèle que rémunérait le gouverneur de Bretagne, il sut aussi se faire encenser par d'autres qui moins heureux que lui, sans doute, espéraient glaner quelques reliefs des régals dont le duc gratifiait son thuriféraire favori.

On en pourra juger par les extraits qui suivent. Patrice Martin lui offrait un sonnet et un quatrain; je lis dans la première pièce :

Thèbes, Trace, Lesbos succombent en leur gloire
Car Olényx Sacré obscurcit leur mémoire
Les hommes ravissant par ses doctes esprits.

Quant au quatrain, il ne le cède en rien au sonnet :

La Grèce a son Homère et Rome son Virgille,
Vendosme son Ronsard, le Mainne son Garnier,
Poictou tire son loz de la Roche gentille,
Nantes à Olényx présente le laurier.

Les orgueilleux sont souvent plats. Olényx était d'une obséquiosité sans égale vis-à-vis de Mercœur, de la duchesse et de M. et Mme de Bois-Dauphin. Cette nouvelle œuvre du poète s'ouvre par une dédicace au duc dans laquelle Olényx écrit : « Deux choses engendrent le don; l'une l'espoir de récompense, l'autre la vertu. La première ne m'a point incité de vous faire cestuy : ceux ne peuvent donner qui sont obligez : car vous m'avez donné avant que je vous aye rien offert. »

La Duchesse de Joyeuse, Marguerite de Lorraine, était trépassée. Olényx ne pouvait se dispenser de lui tresser quelque couronne; un sonnet de lui célèbre ses vertus :

Belle âme au brasier de la foy espurée
Chaste esprit addonné au service de Dieu
Ta gloire ne vit plus en ce terrestre lieu
Elle est dedans les cieux près de Dieu retirée.

Duchesse de Mercœur, comtesse de Martigues, Bois-Dauphin sont les amis d'Olényx, il leur offre plusieurs pièces liminaires. Au maréchal il dit :

Du feu de ta valleur, ma muse ore inspirée,
Par mille chastes vers en veut chanter les faits
Les actes des héros comme les tiens parfaicts
Sont le sacré sujet de la Muse honorée.

Sur l'œuvre d'Olényx il n'y a pas lieu de s'étendre longuement. En des alexandrins pénibles et heurtés, le poète ligueur vante les vertus des Guises; le Balafré, le Cardinal, Charles de Bourbon roi de la Ligue sous le nom de Charles X, sont louangés, prônés, encensés, couronnés de fleurs [1]. Rien n'égale les vertus de cette maison de Lorraine sous le joug de laquelle n'ont pas voulu se ranger les Français. Feu Henri III est vilipendé :

Un poltron n'est jamais en asseuré repos
Il ne laissait de craindre et mille peurs mortelles
Furetoient au travers de ses lasches mouelles...

Quant à Henri IV qui « emprisonne donc Charles, nostre bon roy », il est quelque peu malmené par Olényx qui s'exalte en faveur de Rome et s'écrie :

Vous résistez au Pape et par mille forfaicts
Vous taschez à ruiner celuy qui vous a faicts
Mais quoique vous faciez à l'Église la guerre
Vous ne ruinerez jamais la chaire de Saint-Pierre

Lorsque, postérieusement à l'année 1598, Mercœur et le roi se furent réconciliés, Olényx aurait sans doute voulu supprimer les vers qu'il avait écrits sur le roi de France. Bien que la plume du poète eût été acerbe à son égard, Henri IV ne lui tint pas rigueur, il fit œuvre pie en accordant à Olényx un pardon qu'il sollicita d'ailleurs en prose et en vers; puis, ce qui valut mieux, il lui fit donner la riche cure de Barenton en Normandie. Bien renté, Olényx put consacrer à la mémoire du duc de Mercœur et à l'éloge de son nouveau maître toute la puissance de son imagination fertile à découvrir les épithètes élogieuses qu'il avait coutume de décerner à ceux qui l'obligeaient.

J. M—z.

Les proprietez de l'écuelle. S. d.

[Titre de départ :] *LES PROPRIETEZ, ET* || *Vtilitez, & Neceſsitez de* || *L'ECVELLE.* [A la fin :] *l'Ecuelle ſe vēd ſeule dās Paris par le Boiteus.*

In-12, 6 ff. (12 pp. ch.), sign. A-4, B-2. (BIBL. PART.)

Si l'on consulte l'Estoile (VIII, pp. 268, 269, 276, 333), on voit que le poète appelé *le Boiteux* était Jacques de Fonteny, pauvre diable ayant pour spécialité la confection d'anagrammes lucratives. Sa bibliographie est assez copieuse, mais l'Estoile vante surtout son talent de céramiste et parle avec admiration des plats émaillés dont Fonteny

1. Eug. Saulnier. *Le rôle politique du Cardinal de Bourbon* (Charles X), 1523-1590. (Paris, Champion. 1912). L'auteur de ce travail a donné des renseignements circonstanciés sur la majeure partie des personnages de la Ligue.

lui faisait présent. L'importance du témoignage de Pierre de l'Estoile n'a pas manqué d'être relevée : A. de Montaiglon (cf. Fournier, *Variétés*, t. V, p. 62) pensait que certaine F placée sous une assiette de fruits émaillée, conservée au musée du Louvre, pourrait bien être l'initiale de notre Fonteny.

Ce poème à la louange de l'écuelle, d'allure vive et de faconde souvent heureuse, prendrait donc une importance spéciale du fait qu'il aurait pour auteur un céramiste disciple de Palissy — mais on le retrouve dans le *Banquet des Muses* de Jean Auvray (éd. orig., 1623, pp. 226-239) où il débute ainsi :

> Qui loge l'amour dans son âme
> Souspire l'amoureuse flame,
> Qui voudra d'un ton Spandéen
> Le Cothurne Sophocléen
> Faire haut rententir et bruire...

tandis que, dans l'édition isolée, les deux premiers vers sont supprimés. Rendons à Auvray ce qui lui appartient et remarquons que l'expression « L'Écuelle se vend seule dans Paris par le Boiteux » doit simplement signifier que Jacques de Fonteny s'était fait, à Paris, le dépositaire du poème anonyme de son confrère normand.

L. L.

Les tablettes amoureuses. S. d.

LES ‖ TABLETTES ‖ AMOVREVSES... Rouen, Pierre Calles, s. d. (*voir reprod.*)

In-16 oblong, 40 ff. n.ch. (BIBL. DE WOLFENBUTTEL, *Verz. der frans. Litt.*, n° 4734).

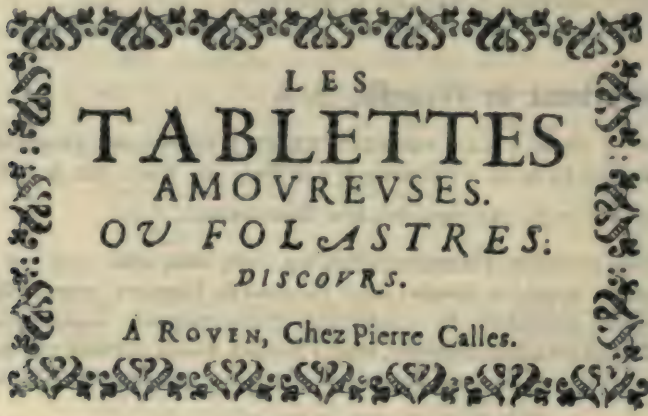
LES
TABLETTES
AMOVREVSES.
OV FOLASTRES:
DISCOVRS.
A ROVEN, Chez Pierre Calles.

La dédicace de ce petit recueil, adressée « A Mademoiselle ma maîtresse », est signée N. P., initiales que Quérard signale comme celles

du romancier Nicolas Piloust. M. Pierre Louÿs, qui examina le volume, reconnut l'exactitude de cette attribution. *Les Tablettes amoureuses* comprennent 36 [37] pièces de vers assez libres (certaines sont imitées d'autres recueils) qui permettent d'ajouter le nom de Nicolas Piloust à la liste des poètes satyriques.

Selon M. Lepreux (*Gallia typographica*, III, 1er vol., p. 101), l'exercice de Pierre Calles s'étend de 1601 à 1617.

L. L.

Maître Guillaume.

Depuis l'apparition de la notice que j'ai consacrée à *Maître Guillaume*, il m'a été donné communication d'une nouvelle pièce parue sous le nom de ce fou et que je n'ai pas décrite. Ce libelle fait partie d'un recueil collectif de pamphlets, il constitue une satire des mœurs de la cour au début du XVIIe siècle et en voici la description :

L'ESTONNEMENT || DE || Me GVILLAVME || SVR LE CHANGEMENT || DE LA COVR. || MDCXXIV, in-8o, 12 pp. chiffrées.

L'auteur se gausse des habitudes de paraître qu'ont contractées les Parisiens et gens de cour.

Venons un peu à ses cadets
Que l'on voit dessus des bidets
Paroistre par toute la ville
Je croy qu'il en est plus de mille

Qui font les riches et vaillans
Et n'ont pas quatre sols vaillans
Mais ils espèrent la fortune
Quelque jour leur estre opportune.

Ce pamphlet que je n'ai pas rencontré dans les dépôts publics appartient à M. Pierre Louÿs.

J. M — z.

VARIÉTÉS

Jean de La Garde, libraire à Paris. 1512-1542.

Le Parlement de Paris poursuivait, en 1538, pour crime d'hérésie et blasphèmes exécrables, Etienne Sabran, étudiant en l'Université, maître René Petit, maître Thierry Serval, maître Guillaume Paris, Jacques Nicolas, valet de taverne, et deux libraires, Jean Morin et Jean de la Garde[1].

On connaît le sort de Jean Morin, condamné, le 17 juin 1538, aux peines du pilori et du bannissement perpétuel « pour avoir fait imprimer en sa maison » le *Cymbalum Mundi*.

Quant à Jean de La Garde, dont la condamnation à mort fut confirmée, sur appel, le 25 avril, est-il bien le libraire-juré du même nom qui exerçait depuis 1512, et qui est surtout connu pour avoir donné les deux mêmes adresses qu'Antoine Vérard : « Sur le Pont Nostre Dame, à l'enseigne S. Jehan l'Evangeliste, et au Palais, au premier pillier, devant la chappelle où l'on chante la messe de messieurs les Présidens. » L'identification ne m'avait pas semblé douteuse[2], mais j'ai trouvé récemment, aux Archives nationales, un acte du 18 février 1542 (n. st.) par lequel Jean de La Garde, l'aîné, libraire-juré, requiert la mise en adjudication de vignes sises à Montrouge, appartenant à l'un de ses créanciers, Jacques Boursette[3]. Faut-il en conclure que l'arrêt de mort ne fut pas exécuté ou qu'il frappait un homonyme, également libraire?

Les sentences du Parlement ne donnent pas au condamné la qualification de *juré* et l'acte de 1542 concerne Jean de La Garde *l'aîné*; il semble donc que ce soit la seconde hypothèse qu'il faille adopter et que l'arrêt ait visé un autre Jean de La Garde, le jeune.

1. Arch. Nat., X 2 B 5. (*Documents sur les Imprimeurs Libraires*... 1901.)
2. *Imprimeurs parisiens, Libraires*... 1898.
3. Arch. Nat., Y 3371, f° 54 v°.

Ces qualifications, l'aîné et le jeune, servant ordinairement à distinguer un père et un fils, ou deux frères ayant le même prénom, ce qui était fréquent, on pourrait admettre qu'ici il s'agit d'un fils du libraire-juré. Le père, frappé moralement lui-même par la poursuite et la condamnation, se serait vu forcé de renoncer à son commerce. En effet, si le libraire-juré vivait encore en 1542, il ne semble pas que son nom ait figuré sur aucun volume après 1536.

La carrière de Jean de La Garde est très mystérieuse, et avait été certainement traversée déjà par quelque événement fâcheux en 1521. En 1512, il est déjà qualifié libraire, habitant rue des Marmouzets, lorsqu'il prend à bail la 21e maison du Pont Notre-Dame reconstruit[1], à laquelle il donne pour enseigne l'image Saint-Jean-l'Évangéliste. Le premier livre que j'aie vu à son nom est de 1514; c'est un ouvrage de droit ecclésiastique de Pierre de Perusio, seul volume latin qu'il ait publié, et qui ne porte que son adresse au Palais.

A partir de mars 1515 (n. st.), il se lance dans la publication d'éditions en français, presque toutes illustrées, sur lesquelles il met les deux adresses bien connues d'Antoine Vérard avant la chute du Pont Notre-Dame, et dont il fait, comme Vérard, tirer des exemplaires sur vélin. Il débute, semble-t-il, par le *Cuer de philozophie*, dont Vérard avait donné une édition antérieure, et publie plus tard les *Triumphes de Petracque* que Barthélemy Vérard avait aussi fait imprimer. Faut-il ne voir là qu'une coïncidence, ou croire qu'il cherchait à créer, chez les acheteurs de ces livres, une confusion en sa faveur?

Dans une de ses notes inédites, Silvestre remarque, sans faire de commentaires, que les caractères des volumes de La Garde sont les mêmes que ceux des volumes de Vérard.

Brusquement, en 1521, la série de ces éditions s'arrête; La Garde, qui avait renouvelé son bail de la maison du Pont Notre-Dame le 25 juin 1521, y est remplacé, dès le mois de septembre suivant, par un nouveau locataire[2], et son nom ne reparaît qu'en 1526, sur un volume fort recherché aujourd'hui, mais en lui-même de peu d'importance, *les Fortunes et Adversitez de Jehan Regnier*, l'adresse au Palais y figure seule. Son nom disparaît encore pour reparaître de 1531 à 1533 sur des éditions partagées avec d'autres libraires, et enfin, en 1536 sur une plaquette de 8 feuillets. L'adresse du Palais et la qualification de libraire-juré, qui avait paru pour la première fois sur les *Triumphes de Petracque* en 1519, indiquent bien qu'il s'agit toujours du même Jean de La Garde.

Le 15 mars 1549, un acte passé par le libraire Galliot du Pré nous

1. Arch. Nat., Q/1 1099/197 A, f° 92 v°. (*Documents...*)
2. Arch. Nat., *Ibid.*, f° 182. (*Documents...*)
3. Arch. Nat., Y 3374, à la date.

apprend qu'il était alors substitué aux droits d'une veuve Jean de La Garde; était-ce la veuve du libraire-juré?

Voici la liste succincte des volumes que j'ai trouvés à son nom :

1. — 1514 (sans date ; privilège du 27 octobre 1514.) — PETRUS DE PERUSIO. Compendium... de unione beneficiorum :... una cum tribus allis opusculis prius non visis nec impressioni commissis... In-8°; goth.

2. — 1514 (5 mars 1515, n. st.). — Le cuer de philozophie translate de latin en francoys a la requeste de Philippes le Bel roy de France... In-fol.; goth.; fig.

3. — 1515 (3 mai). — SIMPHORIEN CHAMPIER. La nef des dames vertueuses... contenant quatre livres. Le premier est intitule la fleur des dames... In-4°; goth.

4. — 1516 (28 novembre). — VIRGILLE. Les Bucoliques... avec cinq autres livres par luy composez... translatez nouvellement de latin en francois par Guillaume Michel dit de Tours... In-4°; goth.; fig.

5. — 1516 (27 mars 1517, n. st.). — SIMPHORIEN CHAMPIER. Les grans Croniques des gestes et vertueux faictz des... duez et princes des pays de Savoye et Piemont... In-fol.; goth.; fig.

6. — 1517 (privilège du 4 mars 1516, 1517 n. st.). — Les grandes coustumes generalles et particulieres du royaulme de France... (*pour lui et Pierre Le Brodeur*). In-fol.; goth.

7. — 1517 (9 mai). — Le voyage de la sainte cite de Jerusalem. Avec la description des lieux, ports, villes, citez et autres passaiges fait lan mil quatre cens quatre vingtz... In-4°; goth.; fig.

8. — 1518 (sans date; privilège du 2 juillet 1518). — GUILLAUME MICHEL. Le penser de royal memoire... (*pour lui et Pierre Le Brodeur*). In-4°; goth.; fig.

9. — 1519 (9 juin). — FRANÇOIS PETRACQUE. Les triumphes... translatez de langaige tuscan en francois... In-fol.; goth.; fig.

10. — 1519 (20 juin). — Les grandes coustumes generales et particulieres du royaulme de France... (*imprimé pour lui et Pierre Le Brodeur, par Pierre Vidoue*). In-4°, goth.

11. — 1520. — ROBERT GAGUIN. La Mer des Croniques et miroir hystorial de France... (*édition partagée avec Michel Le Noir et Guillaume Chaudière*). In-fol.; goth.

12. — 1520. — Le Violier des histoires romaines moraliseez... In-fol. (d'après Du Verdier).

13. — 1521 (6 avril). — Le Violier des histoires romaines moraliseez... In-fol.; goth.; fig.

14. — 1526 (25 juin). — JEHAN REGNIER. Les fortunes et adversitez... In-8°; goth.; fig.

15. — 1531 (16 mars 1532, n. st.). — VINCENT. Le premier [-cinquiesme] volume de Vincent miroir hystorial... (*édition partagée avec Jehan Petit et Galliot du Pré*). 5 tomes in-fol.; goth.; fig.

16. — 1531, ou 1532 (12 mai). — NICOLLE GILLES. Les treselegantes et copieuses Annales... (*édition partagée avec Jehan Petit et Jehan Longis, imprimée par Gilles de Gourmont*). 2 tomes in-fol.; goth.

17. — Sans date (vers 1533). — THUCYDIDE. Lhystoire... de la guerre qui fut entre les Peloponesiens et Atheniens translatee en langue francoyse par... Claude de Seyssel... (*imprimé par Gilles de Gourmont*). In-fol.; goth.

18. — 1536 (sans date; privilège du 6 janvier 1535, 1536 n. st.). — Ordonnance... pour asseoir, coctiser et imposer a la taille les francs archiers de ce royaulme... In-4°; goth.

Des numéros 2, 3, 4, 5, 9 et 13, on connaît des exemplaires sur vélin.

PH. R.

Les courtisanes de Paris en 1634.

Paul Lacroix, par une note du cat. Soleinne (n° 1114), semble le premier qui ait attiré l'attention sur une comédie de 1634, *Le matois mary*, traduite de Salas Barbadillo ou Baruadillo. Le traducteur reste inconnu : les noms de Vion Dalibray et de Le Métel d'Ouville n'ont pour soutien que l'opinion hâtive de Paul Lacroix. D'ailleurs, il s'agit surtout d'une adaptation du texte espagnol « aux pratiques et façons de faire de Paris », comme le dit le libraire dans un avis aux lecteurs, et comme le titre même le déclare nettement :

LE ‖ MATOIS ‖ MARY, ‖ OV LA ‖ COVRTIZANNE ‖ ATTRAPEE. ‖ Comedie en Prose. ‖ *Imitée d'un liure Espagnol, intitulé,* ‖ El ſagaz ſtacio marido examinado. ‖ *Et* appropriée aux pratiques de Paris. ‖ [fleuron] ‖ A PARIS, ‖ Chez PIERRE BILLAINE, ruë ſainct ‖ Iacques, à la Bonne-Foy, deuant S. Yues. ‖ — ‖ M. DC. XXXIIII. ‖ *Auec Priuilege du Roy.*

In-8°, 4 ff. n. ch., 278 pp. et 1 f. blanc. Privilège pour six ans accordé à Pierre Billaine, le 13 juin 1633 (ARS., B. L. 11031 *bis*-8°).

Ce qui touche les mœurs parisiennes peut seul intéresser à travers cette histoire assez terne et déplaisante d'une courtisane cherchant un mari d'une absolue complaisance pour donner à sa vie une régularité apparente. Elle se laisse prendre aux manières d'un bonhomme qui tourne casaque sitôt le mariage célébré : cette union était pour lui la conséquence d'un vœu, il entend que sa femme suive le droit chemin.

Contrairement aux habitudes des auteurs contemporains, cette courtisane, Larisse, n'est pas une fille de la rue comme les malheureuses dont le comte de Cramail expose la condition lamentable; non, il s'agit d'une véritable courtisane : « J'ay pris party avec une des plus riches pécheresses de la Cour — dit en parlant d'elle un des personnages — de celles qui ne portent que la soye et le clinquant, je veux dire de celles qui sont enroollées dans la Cavalerie, qui ne vont qu'en carosse, qui ne se laissent vaincre qu'à l'esclat des diamants ou de l'or : de celles, dis-je, qui paroissent de fois à autre à la fenestre de leur logis avec la guytarre à la main, dont elles amassent plus de monde qu'un tambour de baste-

leur, et qui font le mesme effet que la devise d'une enseigne d'hostellerie : *Ceans a bon logis*. « Cependant, elle n'est pas tranquille, la police l'inquiète : « Justice de qui l'ombre par la presence d'un Commissaire du Chastellet m'épouvente à toute heure, et donne mille inquiétudes à mon cœur ! O la malheureuse vie que c'est de ne pouvoir vivre en repos et qu'il se faille cacher de maison en maison, et rauder de çà et de là, tantost coucher chez Madame Charlotte aux faux-bourgs S. Germain, chez Madame Calliste aux faux-bourgs S. Victor, et tantost chez Madame Anchize aux Marais du Temple. » Ce sont là les ennuis d'une situation précaire; une courtisane ne se trouve en sûreté que sous la garde d'un amant qui lui offre pour la distraire des promenades en carosse à Gentilly, Cachan, Saint-Cloud, ou le spectacle des comédies. Mais, pour plaire, il faut réunir bien des qualités, veiller surtout aux soins de toilette, une extrême propreté étant appréciée avant toute autre chose.

Dans cette comédie, on peut noter encore le dialogue de deux filous du Pont-Neuf qui parlent de « trouver le *Cap de finibus terræ* au milieu de la Greve », et d'aller « à Mont'-à-regret ». A un moment, l'un d'eux nomme Angoulevent, prince des sots, et l'autre demande s'il n'est pas mort depuis longtemps; il reçoit cette réponse : « Ceytui-cy est petit-fils de celuy que vous dites, et c'est à luy que la substitution de Proto-pacient apartient aujourd'huy, en laquelle il y a une clause que tous ceux qui succéderont porteront le nom d'Angoulevent. Et afin que les Historiographes ne se trompent point, et que les faits héroïques des uns ne soient point confus avec ceux des autres, on y adjouste Angoulevent troisiesme du nom, quatriesme du nom, etc. »

L. L.

Le Gérant : PAUL CHAPONNIÈRE.

HÉLISENNE DE CRENNE

Naguère, M. Gustave Reynier rendit justice à Hélisenne de Crenne[1] en montrant tout l'intérêt d'une œuvre qui doit occuper dans l'histoire littéraire du XVIe siècle un chapitre privilégié, puisque Hélisenne fut la première femme de lettres française ou, pour mieux dire, la première femme qui se soit racontée elle-même, avec sa sensibilité propre, donnant ainsi à notre littérature son premier roman sentimental.

Hélisenne de Crenne n'était connue jusqu'alors que comme « escorcheuse » de latin. On a depuis longtemps révélé l'erreur d'Étienne Pasquier qui crut voir en elle le prototype du fameux écolier limousin; mais il faut bien avouer que notre femme de lettres fut un terrible bas bleu dont les latinismes rebutèrent bon nombre d'admiratrices, ses contemporaines, au point qu'en 1550 Claude Collet dut revoir le texte d'Hélisenne et traduire quelques passages. Nulle part, ce souci de latiniser n'est plus accentué que dans le plus rare et le plus ignoré de ses ouvrages, dans sa traduction de l'*Énéide* :

LES QVATRE PRE-‖miers liures des Eneydes du ‖ treſe-legãt poete Virgile, Tra-‖duictz de Latin en proſe Frã-‖coyſe, par ma dame Heliſenne, ‖ A LA TRADVCTION DES-QVELZ Y A PLVRA-‖LITE DE PROPOS, QVI PAR MANIERE DE

1. *Le Roman sentimental avant l'Astrée*, P., 1908, in-8°, pp. 99-122. — Voir aussi un article de J. Marie Guichard, *Hélisenne de Crenne*, dans la *Revue du XIXe siècle*, du 2 août 1840, pp. 276-284.

PHRASE Y ‖ ſont adiouſtez : ce que beaucoup ſert à l'elucidation & ‖ decoration deſdictz Liures, dirigez à treſillu-‖ſtre & treſauguſte Prince Francois pre-‖mier de ce nom inuictiſsime Roy ‖ de France. ‖ De Crenne. ‖ [*marque : Silvestre n° 27, avec la devise* Patere aut abstine. Nul ne s'y frotte.] ‖ Auec Priuilege. ‖ ☞ On les vend à Paris, en la Rue neufue noſtre Dame à l'enſei-‖gne ſainct IEHAN Baptiſte, pres ſaincte ‖ GENEVIEFVE des Ardens, par ‖ Denys Ianot. [*verso du dern. f.* :] Fin de la Traduction du ‖ QVATRIESME LIVRE DES ENEYDES ‖ DE VIRGILE, NOVVELLEMENT IMPRIME A ‖ Paris, par DENIS Ianot Imprimeur & Libraire, ‖ Demourant en la rue neufue noſtre Dame à ‖ l'enſeigne ſainct IEHAN Baptiſte, ‖ pres ſaincte GENEVIEFVE ‖ des Ardens. ‖ De Crenne. ‖ [*même marque que sur le titre.*]

In-fol., 4 ff. lim. n. ch., le dern. blanc, et 102 ff. ch., sign. ã par 4 et A-R par 6; fig., manchettes. — Privilège pour trois ans accordé à Denis Janot le 8 mars 1541. Dédicace au roi François Ier. — (ARS., B.-L. 2651-fol.)

Ailleurs, son style côtoie toujours le latin, sans devenir jamais aussi obscur qu'on a bien voulu le répéter. Hélisenne est fort instruite, l'antiquité et son paganisme lui sont familiers, elle fait volontiers étalage de son savoir; elle estime que son récit, habillé à la latine, paraîtra plus noble, plus poétique, plus littéraire... Il faut lui pardonner ce système qui lui valut bientôt un oubli complet : on ne sut même plus son nom, on contesta son existence et, pour comble, une opinion fantaisiste dont Quérard s'est fait l'écho découvrit dans Hélisenne de Crenne un pseudonyme de Jean Dorat !

***

On ignore encore tout de sa vie. La seule indication exacte est fournie en 1555, dans le *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe feminin*, par François de Billon, qui félicite la Picardie de lui avoir donné le jour. Rien de plus. Cependant son nom est connu, mais, ce nom, il faut l'aller cher-

cher dans la chronique latine de Nicolas Rumet où l'on rencontre ce passage[1] :

> *Anno* 1540, *mense Maio, perdocta mulier, ortu quidem Abbavillæa, nomen Margaritæ Brietæ habens (vulgo discebatur Helisenna Crennea), gallico poemate coruscabat apud insignem Parisiorum Augustam.*

Marguerite Briet, ainsi se nommait donc Hélisenne. La famille Briet possédait plusieurs fiefs en Ponthieu, mais nous ne pouvons mieux préciser l'état civil de notre femme de lettres, ni l'identifier avec la seule Marguerite Briet que mentionnent les généalogistes, fille de Daniel Briet, échevin d'Abbeville en 1516, mort en 1521, et de Marguerite de Calonne[2]. Ce Daniel Briet eut sept enfants; or, en parlant d'elle-même dans les *Angoysses douloureuses qui procedent d'amours*, Hélisenne déclare être née « au temps que la déesse Cibele despouilla son glacial et gelide habit et vestit sa verdoyante robbe tapissee de diverses couleurs » et que sa naissance fut une grande joie pour ses parents désespérés de n'avoir point encore de descendance. A un an, elle perdit son père et resta fille unique; sa mère l'éleva avec tendresse, surveillant de près son éducation. Elle venait seulement d'atteindre sa onzième année et déjà plusieurs gentilshommes sollicitaient sa main : elle épousa l'un d'eux qu'elle ne connaissait pas « parce que — dit-elle — il y avoit grande distance de son pays au mien ».

Un acte que je reproduirai plus loin nous fait connaître le mari d'Hélisenne, je veux dire le mari de Marguerite Briet : il s'appelait Philippe Fournet, écuyer, seigneur de Cresne. Le fief de Cresne était situé au voisinage de Coucy[3]; il tirait son nom d'un petit château tout proche de Coucy-la-

1. *Nicolas et François Rumet, historiens d'Abbeville au* XVI*e siècle. De Abbavillâ capite comitatus Pontivi...* publ. par Ernest Prarond, P., 1902, in-4°, p. 37.

2. L.-E. de la Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne...* Boulogne, 1874-75, 3 vol. in-8°, t. I, p. 264.

3. Arch. Nat., R⁴ 194. — Les Fournet habitaient Coucy depuis longtemps; on trouve mention (Bibl. Nat., P. O. 1223, dossier 27439) d'un Guillaume Fournet bailli de Coucy-le-Château en 1411.

Ville, aujourd'hui simple ferme que le *Dictionnaire des postes* nomme « Cranne » et le *Dictionnaire topographique de l'Aisne* « Craone ». Le pseudonyme adopté par Marguerite Briet, dame de Crenne, Cresne ou Cresnes — comme l'on écrivait indifféremment au XVIe siècle — ne dissimulait guère sa personnalité.

C'est à Crenne que Philippe Fournet conduisit sa très jeune femme après son mariage. Celle-ci commença par aimer son époux. Mariée avant l'heure, elle était de santé fragile, mais se développa rapidement; à treize ans, si son visage avait eu la grâce de son corps, elle eût passé pour une des plus belles femmes de France. Elle était charmante, cependant, et François Ier entendit parler d'elle au cours d'un séjour à Coucy. Il vint à Crenne pour la voir, mais Philippe Fournet, redoutant un tel séducteur, éloigna sa femme pour accueillir seul le souverain. Un procès survenu à l'occasion d'une terre força le jeune ménage à se rendre dans une ville voisine de cette terre — Abbeville, je suppose — pour soutenir ses intérêts. Là, Hélisenne ne tarda pas à remarquer le beau Guenelic, élégant cavalier de vingt-deux ans, mais de condition inférieure à la sienne. Le mari découvre l'intrigue, entre en fureur, menace de se séparer et finalement, pour couper court, emmène sa femme dans son château de Crenne — qu'Hélisenne nomme pour la circonstance *Cabassus* — où il l'enferme dans une grande tour, sous la garde d'une personne sûre.

Le premier livre des *Angoysses* s'achève sur le récit de cette claustration. Le reste du roman expose l'entreprise de Guenelic et de son fidèle ami Quezinstra pour délivrer Hélisenne. Sous l'appareil chevaleresque et quelque peu fabuleux d'un voyage imaginaire, on discerne aisément la réalité : cette expédition héroïque se réduit au simple voyage d'Abbeville à Coucy. Les localités mentionnées appartiennent toutes au Ponthieu ou au Soissonnais. L'épisode principal consiste dans un séjour à Goranflos dont le seigneur reçoit somptueusement les deux chevaliers. Or Goranflos n'est autre chose

qu'un fief peu éloigné d'Abbeville, situé dans le canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, que possédait alors Jeanne Briet, femme de Jean de Ballen, écuyer, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Ponthieu[1]. Au tournoi donné à Goranflos, Hélisenne réunit à plaisir ses parents, ses amis, les seigneurs voisins de Crenne; nous remarquons le seigneur de Teulfle (Nicolas de Fontaines, écuyer, seigneur de Tœufles, canton de Moyenville, arr. d'Abbeville), le duc de Fouquerolles et le comte de Marlieu (Merlieux-et-Fouquerolles, canton d'Anizy-le-Château, arr. de Laon), le duc de Locres (Locq, commune d'Anizy-le-Château), le comte de Housen (Houssen, commune de Coucy-la-Ville), le seigneur de Courval (Courval, communes de Landricourt et de Quincy-Basce, canton de Coucy-le-Château), etc. De même on peut identifier d'autres noms cités au cours du voyage : Eliveba (Abbeville), Hennerc (Crenne), Basole (Bassoles-Aulers, canton d'Anizy-le-Château), Bouvacque (La Bouvaque, canton d'Abbeville, fief appartenant à Marguerite de Maupin, femme de François Caudel, maïeur d'Abbeville), Gennes (Gennes-en-Ponthieu).

Parvenus à Coucy, les deux compagnons tiennent conseil, se ménagent des complices à Crenne même, délivrent la malheureuse captive, l'enlèvent. Ils sont poursuivis. Guenelic et Hélisenne ne tardent pas à succomber, victimes de leur excès d'amour.

Cette fin romanesque ne correspond nullement à la réalité. Hélisenne se réfugia sans doute à Paris où, le 11 septembre 1538, Denis Janot obtint un privilège pour imprimer les *Angoysses douloureuses*[2] et, le 18 octobre 1539, un

1. R. de Belleval, *Les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*, P., 1870, in-4°. La famille Briet possédait, dans le voisinage immédiat de Goranflos, les fiefs d'Alliel et de Domqueurrel, ainsi que celui de Mautort, près d'Abbeville.

2. L'édition originale des *Angoysses* est fort rare. Dans les bibliothèques publiques, on ne cite que l'exemplaire de Besançon (B.-L. 4263) et celui du British Museum (1073 b. 1). — Ce serait une erreur d'invoquer l'*Inventaire de mes livres à lire* de Jacques Le Gros (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. XXIII, 1896, pp. 294-296) pour conclure que l'édition de 1538 n'est pas la première. L'inventaire est daté du 25 septembre 1533, mais, sur les cent articles

autre privilège pour les *Épitres* et le *Songe*. Par la lecture des *Épitres*, nous apprenons qu'Hélisenne est séparée de son

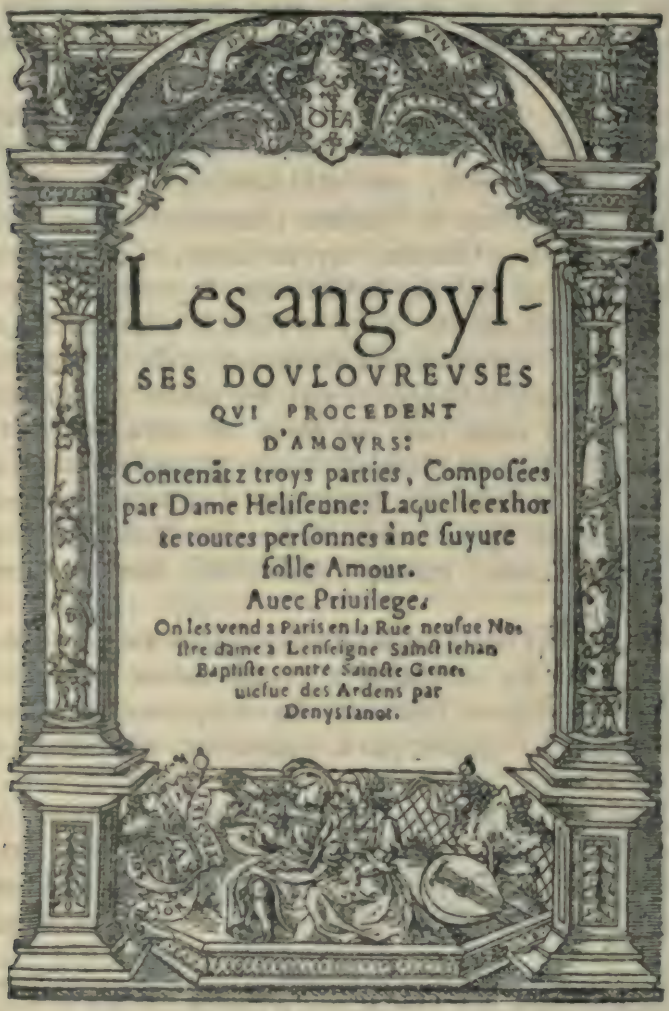

Les angoyſ-
SES DOVLOVREVSES
QVI PROCEDENT
D'AMOVRS:
Contenãtz troys parties, Compoſées par Dame Heliſenne: Laquelle exhorte toutes perſonnes à ne ſuyure folle Amour.
Auec Priuileges
On les vend a Paris en la Rue neufue Noſtre dame à Lenſeigne Sainct Iehan Baptiſte contre Sainctte Geneuiefue des Ardens par Denys Janot.

mari qui lui reproche de n'avoir publié les *Angoysses* que

de la liste, seuls les n°s 1 à 65 correspondent à cette date. Les n°s 66 à 100 ont été ajoutés plus tard, comme l'a fait remarquer L. Delisle, c'est-à-dire vers 1542 ou 1543 puisqu'on y trouve mentionnés *Les gestes du Roy, de Estienne Dollet* (1540) et *Le troisiesme d'Amadis* (1542). Les *Angoysses* portent sur la liste le n° 99.

pour étaler avec complaisance le scandale de sa vie privée. Elle s'en défend, mais elle entend vivre à sa guise et dit vertement son fait à certain habitant de Icuoc (Coucy) qui jugeait l'œuvre d'Hélisenne trop intelligible et qu'elle aurait dû *plus obscurement parler, sans ainsi faire designation des lieux.*

Nous ignorerions complètement le sort de Marguerite Briet et celui de son mari si l'utile *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, rédigé par MM. Campardon et Tuetey, ne nous apprenait l'existence de deux actes intéressant nos personnages. Le premier[1], daté du jeudi 9 août 1548 et insinué le samedi 15 septembre suivant, est une donation faite par Philippe Fournet, écuyer, seigneur de Cresne, en faveur de son fils Pierre Fournet, étudiant en l'université de Paris et demeurant au collège de la Marche, d'une rente de 80^{lt} pour « qu'il ayt a l'advenir mieulx dequoy vivre et soy entretenir a l'estude et en icelle acquerir degre ». Le second[2] est également une donation, datée du jeudi 25 août 1552 et insinuée le lendemain, faite par « damoiselle Margueritte de Briet, femme de Philippes Fournel (*sic*), escuier, seigneur de Crasnes, et de luy sepparee quant aux biens, demourant a Sainct Germain des Prez lez Paris » en faveur de Christophe Le Manyer, écuyer, demeurant pour lors à Paris, « pour les bons et agreables services et pour remuneration des sallaires et seances que ladicte damoiselle Margueritte de Briet dict avoir receuz dudict Le Manier ». Cette donation porte sur la nue propriété d'acquêts dont l'énumération nous renseigne assez bien sur la fortune d'Hélisenne de Crenne :

C'est assavoir cent trente sept livres seize solz tournois, faisant moictie de deux cens soixante quinze livres douze solz tournois de rente, de la condition qu'elle est constitue sur les biens et heritaiges de Françoise Cauvin, dame d'Etechy, veufve de feu noble homme Adrien de Massancourt, de laquelle rente noble homme Charles de

1. Arch. Nat., Y 94, fol. 41.
2. Arch. Nat., Y 98, fol. 40.

Massancourt est charge comme filz et heritier desditz defunctz;

Item, trente livres tournois aussi de rente constituee et assignee sur maistre Jehan de Cailouet, prebstre, cure de Remancourt, de la condition qu'elle est;

Item, quinze livres tournois aussi de rente faisant moictie de trente livres tournois de rente constituee sur Marie Hurpin et feu Claude Loys, aussi de la condition qu'elle est toute ladicte rente assignee sur quatre maisons et deux jeux de paulme scituez hors la porte Sainct Jaques, comme plus a plain est declare es lettres de constitution de ladicte rente;

Item, la moictie d'une maison et ses appartenances assise hors la porte Sainct Jaques, rue des Postes, où pend pour enseigne la Corne de beuf, tenant d'une part aux heritiers feu Michel Le Meilleur et d'autre à Me Geoffroy du Boys, aboutissant d'un bout par derriere à Chrestien de Bordeaulx et d'autre bout par devant à ladicte rue des Postes en la censive de Monseigr de Saincte Genevieſve, et chargee toute ladicte maison de cinq solz parisis de cens;

Item, la moictie d'une aultre maison assise en ladicte rue des Postes, où pend pour enseigne l'ymaige Sainct Estienne, tenant d'une part à Anthoine Dumetz et d'aultre aux heritiers de deffunct Loys Barsonnet, aboutissant d'un bout par derriere à Jehan Michelet et par devant à ladicte rue des Postes en la censive de dudict seignr de Saincte-Genevieſve, et chargee envers luy de six deniers parisis de cens;

Item, la moictie de quatorze livres tournois de rente de la condition qu'elle est due par les heritiers de feu Michel Le Meilleur, assignee sur une maison où pend pour enseigne l'ymaige Saincte Barbe, assise en ladicte rue des Postes, comme plus à plain est declaree es lettres de constitution d'icelle rente;

Item, la moictie d'autres quatorze livres tournois aussi de rente de la condition d'icelle rente qu'elle est deue par Anthoyne du Metz lequel à ce faire auroit oblige et ypotecque une maison où pend pour enseigne la Souche, assise en ladicte rue des Postes, comme plus à plain est declare es lettres de constitution de ladicte rente;

Item, la moictie de douze livres tournois aussi de rente de la condition qu'elle est due par Hugues Clairet, pour seurette de laquelle rente auroit oblige une maison où pend pour enseigne le Plat d'argent assise en la grant rue Sainct Marcel, comme plus à plain est declare es lettres de constitution d'icelle rente;

Item, la moictie de dix livres tournois de rente aussi de la condition qu'elle est due par Dominique Poiret qui au paiement de laquelle rente auroit oblige et ypotecque une maison à luy appartenant assise [un blanc];

Item, la moictie de sept livres dix solz tournois de rente de la condition qu'elle est due par Gratien Desloges qui au paiement de laquelle auroit oblige et ypothecque ung jeu de paulme à luy appartenant, assis rue des Bernardins, ainsi que plus à plain est declare es lettres de constitution de ladicte rente;

Item la moictie de cent solz tournois aussi de rente de la condition qu'elle est deue par Jehan Mynot, laboureur, demourant à Gentilly;

Pour desdictes choses cy dessus donnees joyr, user, et possedder par ledict Manyer donataire, ses hoirs et ayans cause au temps advenir, comme de sa propre chose, vray et loyal acquest, à la reservation de toutesfoys de l'usuffruict desdictes choses donnees que ladicte de Briet donataire a retenu et reserve à elle pour en joyr par elle par maniere de suffruict sa vye durant...

***

Des indications aussi succinctes ne sauraient suffire pour un auteur de l'importance d'Hélisenne de Crenne. Il faudrait connaître Guenelic et Quezinstra, anagrammes probables. C'est à un érudit de Picardie qu'il appartient maintenant de poursuivre ces recherches, de les compléter au mieux et sans doute aussi de rééditer les *Angoysses* pour mettre tout à fait en lumière, à la place qui lui est due, l'ancêtre des Staël et des George Sand.

LOUIS LOVIOT.

HUBERTUS SUSSANNÆUS

HUBERT DE SUZANNE

Niceron a consacré à la biographie d'Hubert « Sussanneau », *Hubertus Sussannæus* ou *Susannæus*, un article intéressant, dont tous les éléments ont pu être tirés de la lecture de ses œuvres[1] ; la chose était assez facile car « Sussanneau » a un tel besoin de se raconter, qu'il va jusqu'à vanter sa belle barbe blonde, ou parler de la maladie vénérienne qui l'a momentanément défiguré, mais dont un célèbre docteur a su le guérir. Toutefois Niceron, comme le prouve la bibliographie dont il accompagne sa notice, ne connaissait qu'une partie des œuvres ou des pièces liminaires de « Sussanneau »; celles qui lui ont échappé fournissent de nouveaux renseignements biographiques qui permettraient de rectifier et de compléter son récit[2]. Nous n'en retiendrons ici que quelques-uns.

En premier lieu nous y trouvons que « Sussanneau », dénomination française sous laquelle il est connu, n'est qu'une interprétation faite après coup du nom latin « Sussannæus » par lequel il avait traduit son nom patronymique, *de Suzanne*.

1. Niceron, *Mémoires*, t. XXXVIII. P., 1737, in-12, pp. 365-377. Les articles consacrés à « Sussanneau » dans le dictionnaire de Moreri, et plus récemment dans la Biographie Michaud, ne sont qu'une démarcation de la notice de Niceron.

2. La bibliographie donnée par Niceron ne comporte que 15 articles.

C'est ce nom, *Hubert de Suzanne*, qu'on trouve à la préface d'une édition de l'*Internelle Consolation* imprimée à Paris par Nicolas Savetier en juin et juillet 1531 : « Hubert de Suzanne à sa tante, ma dame Estiennette Deduict, tres religieuse Abbesse de Sainct Estienne lez Soissons, felicité. » Un autre volume, daté d'octobre 1531, *Terentiani Mauri... de literis, syllabis, pedibus et metris*, contient une pièce de vers : « Hubertus a Susanna lectori. » Hubert de Suzanne et Hubertus à Susanna doivent bien être le même personnage, mais peut-on l'identifier avec Hubert Sussanneau, dont les premiers écrits cités par Niceron sont aussi de l'année 1531 et le désignent sous le nom, toujours adopté depuis, d'*Hubertus Sussannæus Suessionensis?* La réponse à cette question nous est donnée dans un poème sur les vies des saints Gervais et Protais que « Sussannæus » fit imprimer chez Simon de Colines en 1543; la description de Soissons en occupe tout le second livre et l'auteur ne pouvait laisser passer une aussi belle occasion de parler de sa famille qui en était originaire.

Énumérant les nombreuses abbayes de Soissons et de ses environs, il arrive à celle de Saint-Étienne :

Ast quartum Stephani signatur nomine fanum :
Rure, sacrum puro virgineoque choro.
Præsidet huic pridem matertera nostra : puellæ
Ex illa exemplum consiliumque petunt :
Jam casto soror in cœtu meditatur Iesum
Agnes, illœsæ virginitatis amans.

Et, en marge, il explique : « Stephana Deduict, S. Stephani Abbatissa. — Agnes Sussannæa ».

Ainsi Hubert de Suzanne et Hubertus Sussannæus sont bien le même neveu de la tante Estiennette[1]; il faut donc

1. La *Gallia Christiana* (t. IX, p. 299, col. 1, Liste des abbesses de St-Estienne-lez-Soissons) est très sobre de renseignements sur Etiennette et cite seulement son nom, sans mentionner de dates : « Stephana de Duict rexisse dicitur viginti aut viginti uno annis, tum permutasse cum sequenti »; l'abbesse qui lui succéda mourut en 1571 après avoir tenu le siège 21 ou 24 ans ; Etiennette aurait donc résigné ses fonctions en 1547 ou 1551.

répudier le nom de Sussanneau pour rendre à notre poète son véritable nom d'Hubert de Suzanne.

La Croix du Maine est le seul biographe qui lui ait donné un nom approchant, Hubert Susan, mais son commentateur La Monnoye fait remarquer que Susan aurait été traduit en *Susanus*; les vers signés *Hubertus à Susanna* qui lui sont connus lui laissent cependant un doute.

Du Verdier ne l'a pas mentionné; La Croix du Maine dit seulement : « Il a écrit quelques choses en françois desquelles je n'ai pas cognoissance. » La lettre mise en tête de l'*Internelle Consolation* est-elle le seul morceau français qu'il ait fait imprimer? On pourra juger par ces deux passages, le commencement et la fin, qu'il maniait la prose française avec autant de facilité que la poésie latine :

Ces jours passez (ma tres chere tante) me trouvay chez ung imprimeur, auquel demandant qu'il imprimoit de nouveau me respondit qu'il achevoit ung livre intitulé et inscript Consolation Internelle, lequel (selon mon jugement) est plain de ce que son nom porte...

Ce sera ung livre fort conduissant aux religieuses commises en vostre charge et fort delectable et consolatif, lequel elles ne liront pas seullement a toutes heures, mais aussi apprendront par cueur et y pourront prendre *deduictz*, et vous aussi pour soulager votre esperit. A Dieu.

On pourrait lui reprocher de présenter l'*Internelle Consolation* comme une nouveauté; une dizaine d'éditions imprimées depuis 1514 n'avaient sans doute pas encore pénétré à Soissons quand il quitta cette ville. Quant à l'imprimeur, Nicolas Savetier, qui en avait déjà donné une édition l'année précédente, datée des 14 juillet-13 mai 1530, il semble moins excusable.

Hubert de Suzanne, né à Soissons en 1512[1], était fils de Pierre de Suzanne et d'Isabelle Deduict; il avait, outre sa sœur Agnès, religieuse en 1543 au couvent que régentait

1. Cette date est donnée par lui-même dans son poème *Peronna obsessa*; Bayle l'a mal interprétée et dit 1514; Rigoley de Juvigny voulant rectifier Bayle à la suite de Niceron, le fait naître en 1536; La Croix du Maine dit qu'il florissait en 1520.

sa tante, un frère cadet, Guillaume, qu'il appelle « Sussanæolus » en 1536. Son arrière-grand-père, Charles de Suzanne, l'un des chefs de la noblesse de Soissons, avait accompagné Charles VIII en Italie :

Carolus hinc proavus felici nascitur ortu
Quondam urbis primus nobilitate suae.
Parthenopen princeps cum Marte reposceret altam
Carolus, et Cereris pinguia rura piae,
Nobilium numero proavum monimenta loquuntur
Accensum, regis qui sequerentur iter.

En marge : « Carolus Sussannæus. — Carolus rex hujus nominis octavus[1]. » Cet arrière-grand-père était peut-être fils de Gobert de Suzanne, chevalier, qui commandait seize écuyers à la montre de 1410[2].

Hubert ne laissait pas oublier à ses lecteurs la noblesse de sa famille; il plaçait dans ses ouvrages un bois représentant ses armoiries, un chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion passant, avec la devise :

Ver rosa juge notat, fortia corda leo.

Une pièce de vers leur est consacrée : le lion et les roses

1. *Vita martyrum... Prothasii et Gervasii fratrum...*
2. Bibl. Nat., *Pièces originales*, vol. 2739 « De Suzanne, Soissonnois ». Les tables de l'inventaire des Archives du département de l'Aisne mentionnent un certain nombre d'actes concernant la famille de Suzanne à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

rappellent la valeur de ses ancêtres, mais la couronne de laurier qui encercle l'écu le concerne personnellement; c'est lui qui l'a conquise à la pointe de sa plume!

Il cite deux des maîtres de son enfance à Soissons, Jean « Demarethus » qu'il eut comme professeur à l'école St-Nicolas[1], et auquel il facilita plus tard l'impression de deux petits traités de grammaire par Simon de Colines, et Pierre « Ruguæus » qui professa depuis à Paris, et chez lequel il logea quand il y vint à son tour pour la première fois. Dès l'âge de 18 ans il expliquait en public, étant de passage à Poitiers, les poètes latins, mais ce n'est que beaucoup plus tard qu'il étudia la langue grecque; il l'avoue franchement dans une pièce adressée à Martin de Bésard, correcteur chez Simon de Colines chez lequel tous deux furent collègues de 1542 à 1544, époque à laquelle il signe ses préfaces : *Ex ædibus Simonis Colinaei* :

Me quando, Martine, suas Colinaeus in aedes
  Ascivit, socium jussit et esse tibi,
Ignarus fermè graeci sermonis, et expers,
  Ut planè verum confiteamur, eram.
In nos ut confers operam, bona graeca sonare
  Possumus, atque suis explicuisse locis.
Jam versus fundo graecos ex tempore; nostram
  Non aspernetur docta Corinna phrasin.
Hinc tibi debebo semper, persolvere quantum
  Difficile est; memorem me tamen usque scies.
Interea, dum graecismum meditamur, habeto
  Romanum grateis quod tibi carmen agit[2].

Les séjours qu'il fit à Paris furent fréquents, mais généralement de courte durée; ses vers ou ses préfaces nous le montrent agité d'un besoin continuel de courir les routes; il est tantôt à Poitiers, à Amboise, à Blois, à Nantes, à Angers, à Bourges, à Lyon, à Montpellier, à Turin, à Pavie, à Mantoue, à Dijon, à Avignon, à Narbonne, à Toulouse, à Bor-

1. Jean Desmarets, principal des écoles de Soissons et chapelain de la chapelle St-Nicolas « ad scholares ». (Coyecque, *Rec. d'Actes notariés*, t. I, n° 1253.)

2. *Annotationes in contextum artis versificatoriæ Jo. Despauterii*, 1542.

deaux, à Agen, à Grenoble où il se marie, à Romans, etc. A peu près partout il professe, et partout il se fait des relations dans le monde enseignant, ce qui donne à ses recueils de vers un grand intérêt par les personnages rencontrés sur les chemins, auxquels il les adresse. La chronologie de ces voyages aurait besoin d'être rétablie; les dates données par Niceron, quelquefois modifiées par Moreri, ne sont ordinairement pas exactes, notamment celles de ses deux rencontres avec Rabelais; la pièce : *Ad Rabelæsium, cum esset in Monte Pessulano* ne peut se référer à un séjour d'Hubert de Suzanne dans cette ville en 1533, Rabelais étant alors à Lyon, et leur entrevue de 1538 n'eut pas lieu à Montpellier, mais à Bordeaux. Ce n'est pas en 1533 non plus, mais en 1535, que de passage à Lyon il corrigea quelques ouvrages de Cicéron et les œuvres d'Horace et de saint Cyprien pour Sébastien Gryphius, chez lequel il fit la connaissance de Dolet, l'*Odletus inferni typographus* auquel il adresse en 1542, après sa première condamnation, ce distique assez mystérieux :

Quid sine fortunis hominem, sine re, sine lege
Expiet, et sine spe qui sit, et absque fide.

La vie privée d'Hubert de Suzanne est loin d'avoir été exempte de tous reproches; ce sont ses propres récits qui nous en donnent l'écho. Sa belle barbe blonde lui rendait faciles les conquêtes des hôtesses poitevines, qui devaient lui laisser de cuisants souvenirs, ou celles des grandes dames qui lui valurent une épigramme mordante de Théodore de Bèze, dont il se trouva le rival. Il n'avait aucune fausse honte, et les pièces dans lesquelles il raconte ses aventures sont souvent placées dans les livres destinés à ses élèves, comme ce récit — peut-être un peu fantaisiste — de son mariage avec une enfant de douze ans. Appelé en Italie par le cardinal du Bellay, il s'arrête à Grenoble, où on le retient comme professeur; des amis, pour le fixer dans la ville, lui conseillent fréquemment de faire une fin et de se marier,

ce qui lui évitera de nouvelles mésaventures avec de nouvelles hôtesses; il leur répond en plaisantant qu'il accepte. Un beau soir on le convie à un festin; les mets sont plus délicats et les vins plus généreux que de coutume, il se grise horriblement; ses amis lui demandent alors s'il est disposé à tenir sa promesse; laquelle? il ne le sait plus, mais il répond, dans les fumées du vin, que s'il a fait une promesse il la tiendra. Deux avocats le prennent alors chacun sous un bras, le mènent à l'église où toute la ville était conviée et devant plus de trois mille personnes on lui fait prononcer les paroles sacramentelles. On le conduit ensuite en cortège, au son des flûtes, à la chambre nuptiale, où il tombe endormi du plus lourd sommeil. Stupéfaction à son réveil de n'être pas seul,

Experrectus at ipse simul cum sole, jugales
  Attonitus miror floridulosque thoros,
Attonitus mecum quòd nuda puella jaceret
  Exhorreret adhuc quae pudibunda virum.
Vix bis sex annos complerat parvula, nobis
  Omine cum primo virgo jugata fuit :
Signa etiam illaesae tum virginitatis habebat.
  Non potuit menses utilis esse decem.
Tandem persensi me scilicet esse maritum,
  Quaeque prius fugi, frena recepta mihi.
Solor vincla, mihi quem virgo tenerrima nupsit,
  Serva quòd ulla suo non ita paret hero.

Et pendant qu'il écrit ce récit, sa femme, à laquelle il a enseigné les belles-lettres, vient regarder par-dessus son épaule, se fâche de ce qu'il plaisante sur elle, lui arrache le papier et le brûle. Il a heureusement bonne mémoire et le morceau n'est pas perdu.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants, Pierre, le premier né, mourut au berceau :

Immatura mihi mors charum pignus ademit
  Quod peperit primo casta Sibylla toro.
Auctus filiolo, Cræsos superare videbar,
  Syderaque admota celsa ferire manu...

Plus tard, il écrit à un ami que Sibylle va lui donner un nouvel enfant.

La carrière d'Hubert de Suzanne fut de courte durée, on ne trouve plus son nom après 1550 et on ignore ce qu'il est devenu. Comme il est peu probable qu'il se soit astreint tout d'un coup, à ne plus écrire et à ne plus parler de lui, on peut supposer, avec Niceron, qu'il était mort; peut-être aussi pourrait-on retrouver sa trace à Genève, où il aurait suivi son ami Bésard.

Voici la liste de ses ouvrages et des volumes pour lesquels il écrivit des préfaces ou des pièces liminaires depuis 1531, c'est-à-dire depuis l'âge de 19 ans; on pourra la substituer à celle qu'a donnée Niceron[1] :

1531. — **1.** — Le livre intitulé Internelle Consolation... *Paris, Nicolas Savetier*, 10 juin-17 juillet. In-8°. — Préface à Estiennette Deduict, sa tante.

— **2.** — Terentiani Mauri... de literis, syllabis... Nicolao Brissæo Montivillario commentatore et emendatore. *Parisiis, Simon Colinaeus*, 1er octobre. In-4°. — Pièce de vers.

— **3.** — Apologia Petri Sutoris,... adversus damnatam Lutheri hæresin, de votis monasticis... *Parisiis, Poncetus Le Preux* (*Nicolaus Savetier*, exc.). In-8°. — Préface à Guillaume Bibant, prieur de la Grande-Chartreuse (Paris, collège de Presles).

1532. — **4.** — Diadema monachorum... [venerabilis Patris Smagardi]. [*Parisiis*], *Joannes Parvus et Jodocus Badius*, 5 novembre. In-8°. — Préface à Noël Beda.

— (1533, n. st.). **5.** — Vitæ Græcorum Romanorumque illustrium autore Plutarcho... *Parisiis, Joannes Parvus*, seu *Ambrosius Girault* (*Nicolaus Savetier* exc.), mense februario. In-fol. — Préface à Jean « Hegus », professeur au collège Montaigu.

1534. — **6.** — Petri Rosseti... Christus,... *Parisiis, Simon Colinaeus*, juin. In-8°. — Préface à François Ier (Paris, 1534); pièce de vers.

1536. — **7.** — Dictionarium Ciceronianum authore Huberto Sussannæo Suessionensi, ubi uno in conspectu positæ definitiones plurimæ, et vocabulorum multorum interpretationes videbuntur. Epigrammatum ejusdem libellus. *Parisiis, Simon Colinaeus*.

1. Nous n'y avons pas indiqué les réimpressions, assez rares d'ailleurs.

In-8°. — Préfaces à Philippe de Cossé, évêque de Coutances, et à Jean du Ruel, docteur en théologie (Paris, collège de Reims, calendes de mars). A la fin, premier recueil de vers (presque tous reproduits dans les *Ludorum libri*).

1537. — **8.** — P. Rosseti... Paulus, denuò in lucem æditus, et emaculatius explicatus à P. H. Sussanæo. *Parisiis, Nicolaus Buffet.* In-8°. — Préface à Jean Morin, lieutenant civil (Paris, collège des Lombards); pièce de vers.

— **9.** — Nicolai Marcomvilli... in Ecclesiasticum illud, Memento Homo quia cinis es, etc. elegiacum... *Parisiis, Ludovicus Cyanaeus.* In-8°. — Préface à Jean Amédée, des comtes de « Valspergia ».

— **10.** — Julii Cæsaris Scaligeri adversus Des. Erasmi... dialogum Ciceronianum oratio secunda. *Lutetiae, P. Vidovaeus.* In-8°. — Préface à Hubert « Pradinæus » (Bordeaux, nones de juin).

1538. — **11.** — Huberti Sussannæi legum et medicinæ doctoris Ludorum libri nunc recèns conditi atque æditi. *Parisiis, Simon Colinaeus.* In-8°. — Recueil de vers en 4 livres; à la suite : « Enodatio aliquot vocabulorum, quæ in aliis Dictionariis non reperiuntur, aut si forte paucula, aliter explicantur, ex collectaneis P. H. Sussannæi », et à la fin le poème latin « Peronna obsessa ». — Préface à Jean Morin, lieutenant civil (Paris, collège de Coqueret).

— **12.** — Virgilius. *Parisiis, Simon Colinaeus.* In-16. — Pièce de vers; il se qualifie professeur au collège de Presles.

— **13.** — Jo. Vulteii Rhemensis Hendecasyllaborum libri... *Parisiis, Simon Colinaeus.* In-16. — Pièce de vers.

— **14.** — De ratione componendorum versuum. In-4°. — (D'après Niceron.)

— **15.** — Oratio laudatoria pro Francisco Valesio, rege Francorum... per L. Campestrum [Laurent Van der Velde]... In fine addita Europæ lamentatio ad regem christianissimum carmine heroico eleganter scripta, authore Huberto Susannæo, Suessionensi, mire orationi alludens. *S. l., s. n., s. d.* [préface de l'auteur datée de novembre 1538]. In-4°.

1539 (1540, n. st.). — **16.** — Alexandri [Villadei] quantitates, emendatæ à Sussanæo :... cum Ælii Nebrissensis carmine de accentu... *Parisiis, Simon Colinaeus.* In-8°. — Préface à Georges « Combanus », principal du collège du Fourchaud, à Bourges (Paris, 3 des calendes de mars 1539); vers.

1539-1540. — **17.** — Pub. Virg. Maronis opera omnia, diligentia P. H. Sussannaei quàm emendatissimè excusa,... *Joannes Macaeus* (*Petrus Gromors* exc.). In-4°. — Pièce de vers.

1542. — **18**. — Ammonii Hermiæ, in prædicamenta Aristotelis commentarii, per Bartholomæum Sylvianum Salonensem nuper latine conversi... *Parisiis, Simon Colinaeus*, 13 septembre. In-fol. — Pièce de vers.

— **19**. — Quantitates Alexandri Galli, vulgo de Villa Dei, correctione adhibita ab Huberto Sussannæo locupletatæ,... Accesserunt accentuum regulæ omnium absolutissimæ, ex variis doctissimisque autoribus collectæ, per eundem Sussannæum. Additus est elegiarum ejusdem liber. *Parisiis, Simon Colinaeus*, In-8°. — Préface à Jean Morin, dauphinois, professeur au collège de Navarre (5 septembre 1542). A la fin troisième recueil de poésies. Vers à lui adressés.

— **20**. — Amy lecteur qui cerches les mesures,
Et quantitez des lignes et figures,
Et de tous corps, par art de geometrie,
. . . . . .
Avoir te fault ce livre, qui fut faict
Dedans Noyon par Charles de Bouvelles,
. . . . . .

Paris, Simon de Colines, 7 décembre. In-4°. — Vers (latins) sur Oronce Finé.

— **21**. — Annotationes Huberti Sussannæi, in contextum duorum librorum artis versificatoriæ Jo. Despauterii : ubi multa, non trivialia illa quidem, neque extrita reperientur. Adjecta est historia captivi monachi, ex prosa D. Hieronymi in elegum carmen conversa, cum aliquot odis. *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-8°. — Préface à Michel de l'Hospital; épithalame et pièces de vers.

— **22**. — In P. Virg. Maronis Moretum scholia, ex præstantissimis quibusque scriptoribus, maximè ex Jo. Ruellii Suessionis... huc transposita, per H. Sussanæum. *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-8°. — Préface à Antoine « Tempestivus », de Soissons ; pièces de vers.

— **23**. — Orontii Finæi Delphinatis,... de mundi sphæra,... libri V... *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-8°. — Vers sur Oronce Finé, différents de ceux placés dans la *Géométrie* de Charles de Bouvelles ; l'édition in-folio donnée cette même année par Simon de Colines ne les contient pas.

1543. — **24**. — Probæ Falconiæ... de fidei nostræ mysteriis è Maronis carminibus excerptum opusculum. *Parisiis, Franciscus Stephanus*. In-8°. — Préface à Guillaume Mustel, chanoine de Soissons, principal du collège de Beauvais (de la maison de S. de Colines, 17 août 1543).

1543. — **25.** — Petri Rosseti... Christus secunda æditio. *Parisiis, Simon Colinaeus*, octobre. In-8°. — Préface à François Ier (de la maison de S. Colines, 18 octobre 1543) ; pièces de vers.

— **26.** — Politicorum libri octo... Œconomicorum duo... *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-fol. — Pièce de vers.

— **27.** — Basilii illius Magni de liberalibus studiis... *Parisiis, Ludovicus Grandin*. In-8°. — Préface à Guillaume Mustel.

— **28.** — Periarchon grammatices opusculum... authore Joanne Demaretho. *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-8°. — Pièce de vers.

— **29.** — Syntaxis Jo. Despauterii, a Sebastiano Duisburgensi... redacta... *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-8°. — Pièce de vers.

— **30.** — Annotationes Huberti Sussannæi, in contextum totius artis versificatoriæ, quam Jo. Despauterius carmine complexus est. Adjectum est epithalamium D. Michaëlis Hospitalis et D. Mariæ Morinæ. Item ecloga Sylvius inscripta, et carminum farrago. Secunda æditio. *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-8°. — Préface à Michel de l'Hospital, différente de celle de l'édition de 1542. Quatrième recueil de vers.

— **31.** — Brevissima... conficiendarum epistolarum formula, per Des. Eras. Roterodamum. *Parisiis, Simon Colinaeus et Franciscus Stephanus*. In-8°. — Pièce de vers.

— **32.** — Divi Germani quondam Altissiodorensis episcopi vita... authore Herico benedictino Altissiodorensi. *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-8°. — Pièce de vers.

— **33.** — Tabulæ Joannis Murmellii Ruremundensis in artis componendorum versuum rudimenta. *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-8°. — Pièce de vers.

— **34.** — Lucanus. *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-16. — Pièce de vers.

— **35.** — Patelinus, nova comœdia, aliàs Veterator, è vulgari in latinum traducta per Alexandrum Connibertum... *Parisiis, Franciscus Stephanus* (*Simon Colinaeus*, exc.). In-8°. — Pièce de vers.

— **36.** — Vita martyrum clarissimorum Gervasii et Prothasii fratrum, cum luculenta civitatis Suessionensis (cujus illi sunt Divi tutelares) descriptione, per H. Sussannæum ejusdem loci civem. *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-4°. — Préface à Guillaume Mustel; poème en deux livres.

— **37.** — Valerius Maximus. *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-16. Pièces de vers.

— **38.** — Laurentii Vallæ elegantiarum adeps,... per Bonum Accursium Pisanum... collectus... *Parisiis, Simon Colinaeus*. In-8°. — Pièce de vers.

1543. — **39.** — P. V. Maronis Tityrus ecloga, allegorica interpretatione illustrata, per Ioan. Bellofilium. *Parisiis, Simon Colinaeus.* In-8°. — Pièce de vers.

1543 (1544, n. st.). — **40.** — Horatius. Nicolai Perotti libellus... de metris odarum Horatianarum. *Parisiis, Simon Colinaeus*, janvier. In-16. — Pièce de vers.

1543-1544. — **41.** — Ciceronis Orationes... *Parisiis, Simon Colinaeus.* In-16; 3 vol. — Pièces de vers.

1544. — **42.** — Orontii Finæi Delphinatis,... quadratura circuli. *Lutetiae Parisiorum, Simon Colinaeus.* In-fol. — Pièce de vers.

— **43.** — Georgii Trapezontii dialectica... *Parisiis, Simon Colinaeus.* In-8°, avril. — Pièce de vers.

— **44.** — De resurrectione domini nostri Jesu Christi carmen, quo animorum immortalitas validis scripturæ sacræ testimoniis asseritur, authore Hub. Sussannæo. *Parisiis, Simon Colinaeus.* In-4°. — Poème précédé d'une dédicace en vers à Michel « Granarius », professeur au collège du Plessis.

— **45.** — Disticha moralia, titulo Catonis inscripta. *Parisiis, Nicolaus Buffet.* In-8°. — Pièce de vers.

— **46.** — Eruditissimorum virorum vetustissima epitaphia, in M. T. Ciceronis mortem... *Parisiis, Christianus Wechelus.* In-4°. — Pièce de vers.

1547. — **47.** — De communibus octo partium orationis accidentiis... per Bernardinum Quercinum tholosatem. *Lugduni, Joannes Pidier.* In-8°. — Pièce de vers à ses élèves de Romans, en Dauphiné.

1548. — **48.** — Connubium adverbiorum id est elegans adverbiorum applicatio, et mirificus usus ex omnibus Ciceronis operibus, ordine alphabeti demonstratus, locis unicuique assignatis. *Lutetiae, Nic. Dives.* In-8°. — Préface à François [II], dauphin; à la fin : « Sepultura christianissimi regis Francisci Valesii, principis Delphini, et ducis Aureliani » (12 vers).

— **49.** — Accentuum ratio brevissima ex Huberti Sussanæi collectaneis adauctis et locupletatis, cum distinguendi ratione. *Parisiis, Reginaldus Calderius.* In-8°.

1550. — **50.** — In obitum incomparabilis Margaritæ, illustrissimæ Navarrorum reginæ, oratio funebris, per Carolum Sanctomarthanum..... accessere eruditorum aliquot virorum, ejusdem reginæ epitaphia. *Parisiis, Reginaldus et Claudius Calderii.* In-4°. — Epitaphe.

— **51.** — Probæ Falconiæ... centones, de fidei nostræ mysteriis... *Parisiis, Prigentius Calvarinus.* In-4°. — Préface à Claude

Chomard, seigneur de Chamfort, près Vienne-en-Dauphiné (Paris, 31 mai 1550).

1550. — **52**. — Proverbia gallicana a Joanne Ægidio latinis versibus traducta, correcta et aucta par H. Sussanæum. *Parisiis, Prigentius Calvarinus*. In-8°.

Enfin, on trouve des vers à lui adressés dans : Philadelphiarum seu lusus fraternorum libri duo,... authore Hieronymo Rupeo M. Castellano... *Parisiis, P. Vidovaeus*, 1537, in-4°, et dans : Theodori Bezæ Vezelii poemata, *Lutetiae, Conradus Badius et Robertus Stephanus*, 1548, in-8°, recueil dans lequel une pièce « ad Hubertum » le concerne.

PH. RENOUARD.

L'ÉDITION ORIGINALE
D'UNE FABLE DE LA FONTAINE

La Fontaine n'a pas emprunté le sujet de toutes ses fables à Pilpaï, à Ésope, à Phèdre et autres auteurs anciens ; quelques-unes lui ont été inspirées par des événements contemporains.

Une des fables du Livre VII, *Le Curé et le Mort*, fut composée à la suite de l'accident tragique arrivé aux funérailles du frère aîné du maréchal de Boufflers. Cette aventure macabre mit en émoi la société du temps et, le 26 février 1672, Madame de Sévigné écrivait à sa fille : « M. de Boufflers a tué un homme après sa mort ; il étoit dans sa bière « et en carrosse, on le menoit à une lieue de Boufflers pour « l'enterrer, son curé étoit avec le corps. On verse ; la bière « coupe le cou au pauvre curé. »

Sans tarder La Fontaine se mit à rimer sur ce singulier sujet et le 9 mars suivant Mme de Sévigné écrivait de nouveau à Mme de Grignan : « Voilà cette petite fable de La Fontaine, sur l'aventure du curé de M. de Boufflers, qui fut « tué tout roide en carrosse auprès de son mort : cet événement est bizarre ; la fable est jolie, mais ce n'est rien au « prix de celles qui suivront. Je ne sais ce que c'est que ce « *pot au lait.* »

La fable avait donc été envoyée à Madame de Grignan,

mais sous quelle forme, manuscrite ou imprimée ? Les différents éditeurs de La Fontaine ont posé la question sans la résoudre, la fable *Le Curé et le Mort* n'apparaissant que dans le troisième volume des *Fables de La Fontaine* daté de 1678.

Nous avons eu la chance de trouver l'explication du passage demeuré obscur de la lettre de Madame de Sévigné en mettant la main sur un petit opuscule en deux feuillets de format in-8° contenant la fable imprimée séparément. La Fontaine, son poème terminé, avait fait tirer pour quelques-uns de ses amis les vers qui lui avaient été inspirés par la mort étrange du pauvre curé.

La pièce n'a qu'un titre de départ, imprimé en caractères italiques, précédé d'un en-tête typographique (un vase entre des branches de feuillage).

La fable occupe trois pages et le verso de la dernière est blanc. Le texte présentant un certain nombre de variantes avec celui revu et publié par La Fontaine en 1678, nous transcrivons en entier le texte original :

LE CURÉ ET LE MORT

Un mort s'en alloit tristement
S'emparer de son dernier giste :
Un Curé s'en alloit gayment
Enterrer ce mort au plus viste.
Nostre Défunt estoit en carosse porté,
Bien et dûment empaqueté,
Et vestu d'une robe, hélas ! qu'on nomme Biere,
Robe d'Hyver, Robe d'Esté,
Que les morts ne dépoüillent guere,
Le Pasteur estoit à costé,
Et recitoit à l'ordinaire
Maintes devotes Oraisons,
Et des Versets et des Réponds,
Et des Pseaumes et des Leçons[1] ;

1. Dans l'édition de 1678, ce vers est placé avant celui qui précède.

Monsieur le mort laissez-nous faire;
On vous en donnera de toutes les façons;
Il ne s'agit que du salaire.
Messire Jean Choüart couvoit des yeux son mort,
Comme si l'on eust pu[1] luy ravir ce tresor.
Et des regards luy sembloit dire[2];
Monsieur le mort vous me vaudrais[3]
Tant en argent, et tant en cire,
Et tant en autres menus frais[4].
Il fondoit là-dessus l'achat d'une feüillette
Du meilleur vin des environs.
Certaine niepce assez propete,
Et sa chambriere Pasquette[5]
Devoient avoir des cotillons.
Sur cette agreable pensée
Un heurt survient; adieu le char :
Voila la Biere renversée[6];
Voila Messire Jean Choüart
Qui du choc de son mort a la teste cassée.
Le Parroissien en plomb emmeine[7] son Pasteur :
Messire Jean suit son seigneur[8] :
Tous deux s'en vont de compagnie.
Proprement toute nostre vie
Est le Curé Choüart qui sans son mort contoit[9],
Et la farce[10] du pot au lait.

Les modifications apportées au texte montrent avec quel soin La Fontaine perfectionnait son œuvre.

1. deu; *édition de 1678.*
2. sembloit luy dire; *id.*
3. Monsieur le mort j'auray de vous; *id.*
4. Et tant en autres menus cousts; *id.*
5. Pâquette; *id.*
6. Ce vers est supprimé dans l'édition de 1678.
7. entraîne; *éd. de 1678.*
8. Nostre Curé suit son Seigneur; *id.*
9. ... qui sur son mort comptoit; *id.*
10. fable; *id.*

On ne citait, jusqu'ici, qu'un seul exemple d'une fable imprimée séparément : la fable intitulée *Le Soleil et les Grenouilles*, qui se place à la suite du douzième livre[1]. La pièce est une satire politique dirigée contre la Hollande et elle a probablement été distribuée dans ce pays. On en connaît deux éditions différentes qui ont été décrites par M. le comte de Rochambeau : *Bibliographie des Œuvres de La Fontaine, Fables*, nos 11 et 12.

Un seul conte de La Fontaine : les *Troqueurs*, a été signalé comme ayant été publié en livret isolé. C'est un petit opuscule de quatre feuillets dont on ne cite que deux exemplaires, celui de la Bibliothèque Nationale et celui ayant appartenu à Walckenaer et au comte de Lignerolles (Cte de Rochambeau, *Bibl. de La Fontaine, Contes*, no 190).

La rareté de ces plaquettes permet de penser que La Fontaine n'a pas souvent fait imprimer ses Contes ou ses Fables isolément. Les bibliophiles sont trop à l'affût de ces curiosités pour qu'elles puissent échapper à leur attention et des découvertes de cette nature seraient rapidement signalées.

ÉDOUARD RAHIR.

1. Une fable portant le même titre se trouve dans le VIe livre.

LA PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE DU *LAZARILLO DE TORMES*

(1560)

L'ancêtre des romans picaresques, le fameux *Lazarillo de Tormes*, fut longtemps attribué à Hurtado de Mendoza par les bibliographes, mais cette opinion rencontra des adversaires décisifs, comme M. Morel-Fatio[1], et récemment M. Julio Cejador y Frauca[2], proposa de reconnaître l'auteur du *Lazarillo* dans un certain Sebastián de Horozco qui mourut après 1578, ayant passé son existence à Tolède où il exerça une charge de judicature et d'administration municipale. Sebastián de Horozco est l'auteur d'un *Cancionero* et de *Refranes glosados en verso*; en prose, d'une *Recopilacion de refranes y adagios comunes y vulgares en España* et d'une *Colección de varios sucesos*. Pour justifier son attribution, M. Cejador y Frauca établit des rapprochements entre le *Lazarillo* et divers passages du *Cancionero*; il retrouve dans

1. *Études sur l'Espagne*, 2e éd., P., 1895, in-8°, t. I, ch. II, pp. 109-166.

2. *La vida de Lazarillo de Tormes y de sus fortunas y adversidades, edicion y notas de Julio Cejador y Frauca*, Madrid, 1914, in-8° (Clasicos castellanos, ediciones de « la Lectura »).

les deux œuvres des expressions semblables, des allusions aux mêmes événements, la mise en scène des mêmes personnages et le même esprit hostile au clergé.

Quel qu'il soit, l'auteur de ce roman est justement considéré comme l'un des plus remarquables de la littérature espagnole où il apporta une formule nouvelle, celle du roman picaresque, du roman national. Peu de temps après son apparition, le *Lazarillo* fut traduit en français, mais cette traduction venait avant l'heure, elle détonna dans l'ambiance littéraire contemporaine et passa inaperçue de lecteurs n'acceptant que les seuls *Amadis*. Cependant elle est bien digne de mémoire, cette vieille traduction qui fit connaître pour la première fois à la France un roman d'une composition toute moderne et d'un réalisme singulièrement simple.

Elle vit le jour à Lyon en 1560 :

LES FAITS ‖ MERVEILLEUX, ENSEM- | ble la vie du gentil Lazare de ‖ Tormes,.... Lyon, Jean Saugrain, 1560 (*v. reprod.*). — [*A la fin* :] Imprimé à Lyon par Iean ‖ Pullon, dit de Trin.

Pet. in-8°, 76 ff. ch. et 2 ff. n. ch., le dernier blanc; sign. A-I par 8, K-6; lettres ornées, manchettes, une fig. sur bois. — Au v° du titre, huitain au lecteur; épître de Jean Saugrain à Sébastien de Honoratis; f. 77 [n. ch.], petite figure représentant un paon et pièce de seize vers intitulée *Le mirouer d'orgueil declaré par le naturel du Paon*, commençant ainsi : *Le superbe Paon regardant son plumage...* (BIBL. PART.)[1].

Dans l'épître que le libraire Jean Saugrain adresse à son confrère Sébastien Honorat, on remarque ce passage :

... A ceste raison voulant commencer selon ma petite force et pouvoir, vous monstrer partie de l'obligation à quoy je vous suis tenu : Ne sachant comme mieux le pouvoir faire sinon le redigeant par escrit, afin que tous eussent cognoissance, à l'exemple et imitation du grand Roy Alexandre, lequel ayant destruit Daire le

1. Cet exemplaire, seul connu, a figuré à la vente du comte de Béhague (cat. 1886, n° 1205) où il fut acquis par son possesseur actuel, M. Emmanuel Bocher, qui a bien voulu m'en donner communication.

grand Roy des Perses, et ayant trouvé entre les despouilles, et riche Thresor d'iceluy un Escrin tout estophé de pur or et pierres precieuses de prix incomparable, sur lequel plusieurs des Princes ces familiers amys luy donnoyent avis de l'employer à divers usages, chacun selon la phantasie de la tresprecieuse chose qui digne luy sembloit d'estre enclose en ce precieux coffret. Toutesfois comme

LES FAITS
MERVEILLEVX, ENSEMble la vie du gentil Lazare de Tormes, & les terribles auantures à luy auenues en diuers lieux.

Liure fort plaisant & delectable, auquel sont descris maints actes notables & propos facecieux, au plaisir & contentement d'vn chacun.

Traduit nouuellement d'Espagnol en Françoys par I. G. de L

A LYON,
Par Iean Saugrain, 1560.

personnage belliqueux et endurcy aux armes, ne se souciant d'onguentz, fards ne parfums : Soit, dit-il, ce tresriche thresor approprié à la garde de la tresnoble et riche poësie d'Homere, afin que le plus precieux œuvre de l'esprit humain soit conservé et gardé dans le plus precieux ouvrage de la main d'homme. Laquelle chose faisoit Alexandre pour eterniser la memoire de si grande richesse. J'ay aussi voulu la recognoissance de vostre liberalité, procedante de vostre singuliere vertu envers tous et principalement envers moy apertement manifestée, reduire à continue memoire, et jaçoit que

non en livre semblable ny moins approchant à la moindre partie de la dignité de ceux d'Homere : Neantmoins tel que la lecture d'iceluy pourra donner plaisir et contentement à plusieurs. Chacun aussi ne se delecte, ny prent plaisir en lecture de faictz heroïques..... J'ay mieux aymé, veu qu'autrement ne le pouvoye faire, remercier vos plaisirs et honneurs en mon endroit, vous offrant et dediant cette telle quelle traduction : Esperant que la prendrez (dequoy faire je vous supplie) en bonne part : attendant de moy meilleur et plus comble service, quand mauvaise fortune qui me chasse trouvera moins de lieu en mes affaires.

Cette traduction réunit au premier *Lazarillo* espagnol un chapitre de la seconde partie qui complète fort bien la première. L'année suivante, elle eut à Paris une nouvelle édition :

L'HISTOIRE ‖ PLAISANTE ET ‖ FACETIEVSE DV ‖ Lazare de Tormes ‖ Espagnol. ‖ *EN LAQVELLE ON PEVLT* ‖ *Recongnoistre bonne partie des meurs, vie* ‖ *et conditions des Espagnolz.* ‖ [marque analogue à Silvestre, n° 282] ‖ *A PARIS,* ‖ *Pour Ian Longis et Robert le Mangnier Libraires, en* ‖ *leur boutique au Palais, en la gallerie par ou* ‖ *on va à la Chancellerie.* ‖ *AVEC PRIVILEGE.*

In-8°, 59 ff. ch. et 1 f. n. ch. pour le privilège ; sign. A-G par 8, H-4 ; manchettes, bandeaux, lettres ornées. Privilège pour six ans accordé à Vincent Sertenas le 24 avril 1561. — (ARS., B.-L. 17696-8°)[1].

Le titre, on le voit, est complètement modifié ; les libraires insistent sur le caractère étranger de l'ouvrage. Pas plus que la précédente, cette édition n'obtint de succès, mais le texte subsista et servit encore pour les traductions, augmentées de la seconde partie, publiées à Anvers en 1594 et en 1598.

1. Un autre exemplaire, réuni à l'édition originale des *Propos rustiques* dans une reliure de maroquin vert aux armes de J.-A. de Thou et de Marie de Barbançon, sa femme, a figuré en dernier lieu à la vente du comte de Lignerolles (cat. 1894, n° 1882). Il provenait de Sir Richard Heber et de J.-Ch. Brunet.

***

Du Verdier[1] ignore l'auteur de cette traduction. La Croix du Maine[2] l'attribue au libraire Jean Saugrain, ce que Brunet (III, col. 385) confirme de son autorité Aucun n'a eu sous les yeux l'édition originale, sans quoi la mention *Traduit nouvellement d'Espagnol en François par I. G. de L.* leur eût évité de faire intervenir Jean Saugrain dont l'épître dédicatoire est si gauchement tournée qu'une légère équivoque a pu tromper Brunet sur son rôle véritable. La Monnoye, en note de La Croix du Maine, a déjà rectifié cette erreur et proposé Jean Garnier de Laval dont les initiales correspondent à celles qui figurent sur le titre de l'édition de 1560.

Que *I. G. de L.* puisse se lire *Jean Garnier de Laval*, cela est incontestable, mais c'est aussi la seule valeur de cette conjecture. Le poète Jean Garnier, « sieur de la Guiardiere, natif de Laval au Maine » n'est connu que par un court article de La Croix du Maine et l'hypothèse de La Monnoye en sa faveur me semble fort précaire. Avant de recourir à Jean Garnier, ne faut-il pas rechercher dans le milieu littéraire lyonnais ou parmi les auteurs des régions voisines un nom qui corresponde aux initiales indiquées? Le lieu d'origine étant plus fréquemment exprimé par un adjectif, ne faut-il pas penser que *de L.* désigne un nom propre?

Je venais d'abandonner des recherches demeurées infructueuses quand j'ouvris un volume daté de 1560, *Le premier livre des vers* de Marc Claude de Buttet[3]. Le hasard voulut que ce fût précisément à la page où se lit l'ode à JEAN GASPARD DE LAMBERT, gentilhomme savoisien, lequel répliqua par une ode latine que l'on trouve plus loin dans le même volume.

1. Éd. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 647.
2. *Id.*, t. II, p. 588.
3. P., M. Fezandat, 1560, in-8°, ff. 19 v° et 75 v°.

Jean Gaspard de Lambert, né à Chambéry, était fils de Denise de Pollier et de Pierre de Lambert, seigneur de la Croix, conseiller et président de la Chambre des Comptes de Savoie, qui fut chargé d'ambassades importantes de 1523 à 1538 et laissa des *Mémoires sur la vie de Charles duc de Savoie* publiés dans la collection des *Monumenta historiæ patriæ*[1]. On ne sait à peu près rien de sa jeunesse[2]; les vers que lui adresse Marc Claude de Buttet donnent à penser qu'il cultiva le droit et l'éloquence, puisque Calliope eut pour lui des attentions particulières :

... Quand bien jeune tes guides
Les saintes Pegasides,
Desirant te loger,
Sus leur haut mont te mirent
Et en dormant t'y firent
Leurs beaux secrets songer.
... Entre elles Calliope
Te baisant, enveloppe
Du rameau triomphant
L'or crespu de ta teste,
Comme propre conqueste
De son tant cher enfant.
... Car le ciel qui l'ordonne
Ains que sois en Automne
T'a rendu fructueux :
Faisant de ta jeunesse
Une sage vieillesse
Tant es tu vertueux.

La restauration du duché de Savoie changea brusquement le sort de Jean Gaspard de Lambert. Quelques mois après le traité du Cateau-Cambrésis, le duc Emmanuel Philibert le nommait ambassadeur en Suisse. Jean Gaspard de Lambert, conseiller de Son Altesse et gentilhomme de sa

1. Cf. Cte de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, in-fol., t. III, 1893, pp. 223-226; — Fr. Capré, *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoye*, Lyon, 1662, in-4°, p. 252; — *Monumenta historiæ patriæ*, Scriptorum tomus I, Turin, 1840, in-fol., pp. 840-929.

2. Fr. Mugnier, *Marc Claude de Buttet, poète savoisien, et ses amis*, P., 1896, in-8°, pp. 194-200.

Chambre, seigneur de la Croix et seigneur de la Colliette en partie, figure comme ambassadeur ordinaire aux Ligues de décembre 1559 à 1565. Il joua en cette qualité un rôle assez actif, ainsi qu'en témoigne sa correspondance diplomatique conservée aux archives de Turin[1]. On trouve encore son nom comme ambassadeur dans les lettres patentes du 28 janvier 1565, mais il n'occupait déjà plus son poste à cette date, car le 1er janvier 1565, Emmanuel Philibert nommait Gauvain de Beaufort agent intérimaire en Suisse. C'est vers cette époque qu'il dut mourir, et le testament de Pierre de Lambert, prince-évêque de Maurienne, nous apprend qu'il expira en Guyenne, à Bazas, au cours d'une mission[2].

Le 1er février 1565 [v. s.?] les deux filles qu'il avait eues de son mariage avec Claudine de Belly étaient sous la tutelle de leur grand-mère, Denise de Pollier. L'aînée, Denise-Françoise, baptisée le 4 octobre 1561, épousa Claude-François Pobel, seigneur de Pressy; la cadette, Jeanne, baptisée le 31 mai ou le 3 octobre 1563, épousa par contrat dotal du 13 novembre 1582 Jean de la Forest, seigneur de la Barre. Claudine de Belly se remaria avec Raymond Pobel, président au Sénat de Savoie, et testa le 22 juin 1622[3].

LOUIS LOVIOT.

1. Lucien Cramer, *La Seigneurerie de Genève et la maison de Savoie de 1559 à 1603*, Genève et P., 1912, in-8°, t. I, p. 68 et *passim*.
2. Il avait déjà été envoyé en mission en France, à Orléans, en décembre 1560.
3. Cte de Foras, *l. c.*

NOELZ NOUVEAUX

POUR L'ANNÉE 1562

Chaque année, aux carrefours et sous le porche des églises, on vendait pendant le mois de décembre d'humbles livrets contenant les noëls nouveaux composés sur l'air des chansons à la mode. On entendait crier :

A deux liards les chansons tant belles[1]...

Les noëls, comme les almanachs et les pronostications, étaient des publications périodiques répandues entre toutes les mains. Il est facile de comprendre combien peu de ces livrets du XVIe siècle sont parvenus jusqu'à nous, selon cette loi qu'un imprimé a d'autant moins de chances de conservation qu'il est tiré à plus grand nombre et vendu à un moindre prix. Aussi je considère comme une bonne fortune de ma carrière de bibliophile la découverte du petit recueil dont voici la description :

NOELZ NOV-‖VEAVX..... Paris, Jean Bonfons, 1562 (*v. reprod.*).

In-8°, 8 ff. n. ch., sign. A-B par 4; fig. sur le titre, lettres ornées, caract. ronds. — (BIBL. PART.).

1. *Chanson nouvelle de tous les cris de Paris*, sur le chant de la volte de Provence (*Sommaire de tous les recueils des Chansons*... P., Nicolas Bonfons, 1576, in-16, f. 64).

NOELZ NOVVEAVX.

Sur le chant des Chanſons de ceſte preſente Année, Mil cinq cens ſoixante & deux, dont les noms s'enſuyuent cy apres en la Table.

A PARIS,

Pour Iean Bonſons, rue neuue noſtre Dame, à l'enſeigne ſainct Nicolas.

Il renferme cinq noëls :

1. — Noel nouveau sur la chanson :

Elle est tant belle
Et parfaicte à mon gré.
Or chantons tous Noel
Pour la vierge pucelle,
Qui le Roy Eternel
Nourrist de sa mamelle,
Elle est tant belle
Et parfaicte à son gré,
Que pour mere et ancelle
La voulu honnorer...

2. — Noel nouveau sur le chant :

Ha la voila la belle qui s'en va,
Elle dict qu'elle est malade,
Qu'elle ne dancera pas.

Joseph cherchoit logis
En Bethléem jolye,
Menant avecques luy
Son espouse Marie,
Il la menoit la belle par la main,
Elle estoit fort malade
De son fruict souverain.
Ha le voila nostre Dieu qui est né
Chantons trestous ensemble
A haute voix Noel...

3. — Noel nouveau sur la chanson de Pienne, chant nouveau.

Une vierge debonnaire,
Tant honneste
De la lignée de Syon
Estant dans son oratoire,
En priere
Luy vint grande vision... (*bis*)

4. — Deploration de la mort de Jesus Christ. Sur le chant du bel Adonis.

Cessez de plus implorer
La muse Caliopée,
Et vous autres de plourer
Le desastre de Pompée... (*bis*)

5. — Noel nouveau sur le chant *Des Artichaux à la reistre.*

Sus debout Bergerottes
Et tous les Pastoureaux...

Tous ces noëls sont inconnus[1], ainsi que leurs timbres,

1. Une bibliographie générale des noëls reste à faire. On trouvera d'utiles indications dans la thèse de M. Lôpelmann, *Das Weihnachtslied der Franzosen und*

sauf le chant de Piennes[1] et celui du bel Adonis[2] que l'on rencontre assez fréquemment dans les chansonniers contemporains. Il faudrait reproduire tout le recueil; je me contente de transcrire la dernière pièce, charmante par sa naïveté :

Sus debout Bergerottes,
Et tous les Pastoureaux,
Laissons dedans les grotes
Repaistre noz Thoreaux,
Allons trestous
En Bethléem Judée, (*bis*)
Nostre Dieu y est né
La chose est asseurée.
Perrin prens ta houlette,
Avec ton flajollet,
J'ay dedans ma mallette
Encor un pain mollet.
Gaignons le pas
Pour voir le filz Marie, (*bis*)
Qui est né icy bas
Dans une bergerie.
J'ay ouy à ceste heure
L'Ange du ciel, qui dict
Jesus, c'est chose seure,
Ainsi qu'il est predict,
Est arrivé
Pauvrement en ce regne, (*bis*)
Allons chanter Noel
Sans craindre nostre peine.
Michaut tu me fais rire,
Avecques ton baston
De demourer derriere
Comme un vieux rogaton,

der übrigen romanischen Wölker (Berlin, 1913), publiée dans les *Romanische Forschungen*, t. XXXIII.

1. Les amours malheureuses de Jeanne de Halluin, demoiselle de Piennes, fille d'honneur de la reine, avec François de Montmorency, firent grand bruit en 1556 (cf. Alph. de Ruble, *François de Montmorency*, dans les *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. VI, 1880, pp. 200-234). La chanson se trouve dans le *Recueil et eslite de plusieurs chansons*... Anvers, 1576, in-16, f. 153; elle a été reproduite par Le Roux de Lincy, *Recueil des chants historiques français*, P., 1842, 2 vol. in-12, t. II, p. 204.

2. La *Deploration du bel Adonis : Laissez la verde couleur*... est un poème fort connu de Mellin de Saint-Gelais (éd. P. Blanchemain, 1873, t. I, p. 127).

Et toy Noollin
Qui fais ceste gambade, (*bis*)
Tu auras de Collin
Une joyeuse aubade.
Sus sus que lon debusque
Pastoureaux de leans,
Cheminons encor jusque
Nous verrons Bethléem.
Tiens le voicy
Entrons dans ceste grange, (*bis*
Je voy desia icy
Ce que nous a dict l'Ange.
Alors Michaut s'avance
Met la main au chapeau,
Faisant un tour de dance
A la main d'Ysabeau,
Ilz vont au son
D'une grand Cornemuse : (*bis*)
Mais le jeune enfançon
A ce jeu ne s'amuse.
Entre les bras sa mere
Doucement allaicté
Le grand Roy de la terre
Fut en ce poinct traicté,
Prions le tous
Qu'a la fin il nous maine (*bis*)
Avecques luy lassus
En son heureux demaine.

LOUIS LOVIOT.

FRANÇOIS DE LOUVENCOURT

SEIGNEUR DE VAUCHELLES

(1568-1638)

Dans le supplément au catalogue de sa *Bibliothèque poétique*, Viollet-le-Duc signale de façon particulièrement engageante un auteur très ignoré, François de Louvencourt, dont les ouvrages sont d'une rareté extrême : « Contre l'usage des poètes de son temps, — dit-il, — Louvencourt est plein de naturel et de naïveté. »

Il n'en fallait pas davantage pour me décider à le lire et à entreprendre sur ce gentilhomme picard quelques recherches biographiques. J'ai rencontré plus de documents que je ne l'espérais[1] : il s'agit d'un personnage assez considérable dont l'œuvre disparate mérite à plus d'un titre de retenir l'attention.

***

Je suis d'une famille aussi riche de biens
Qu'il s'en puisse trouver dans la ville d'Amiens...

Cette assertion de notre auteur est parfaitement justi-

1. Une excellente notice lui a été consacrée par J.-J. de Court dans ses *Mémoires chronologiques qui peuvent servir à l'histoire ecclésiastique et civile de la ville d'Amiens* (Bibl. Nat. Ms. fr., Picardie 1-2, t. II, pp. 579-581); celle du P. Daire dans son *Histoire littéraire de la ville d'Amiens* (P., 1782, in-4°, pp. 91-94) est moins précise et celle de Guillaume Colletet est aujourd'hui perdue. La notice biographique de M. Lachèvre (*Les recueils collectifs de poésies libres et satiriques*, P., 1914, in-4°, pp. 273-276) est malheureusement erronée.

fiée : les Louvencourt comptent parmi les plus importantes familles de Picardie et leur nom se retrouve à chaque page de l'histoire d'Amiens où ils vinrent habiter vers le milieu du XVe siècle, quittant le village de Louvencourt et celui de Vauchelles-lès-Authies, dans le canton d'Acheux, à quatre lieues au sud-est de Doullens[1]. François de Louvencourt, qui portait *d'or à trois têtes de loup arrachées de sable, posées deux et une*, naquit vers le mois d'avril 1568. Son père, Jean de Louvencourt, écuyer, seigneur de Vauchelles, conseiller au bailliage d'Amiens, mourut le 13 juillet 1568 quand son fils unique n'avait encore que trois mois[2] et, l'année suivante, sa veuve, Jeanne de Sacquespée, demoiselle de Selincourt, se remaria avec un autre conseiller au bailliage, Jacques Picard, écuyer, sieur de Souvillier, qui fut ensuite lieutenant-général criminel d'Amiens de 1587 à 1601 et soutint pendant la Ligue un rôle assez difficile. Le jeune François devait conserver une grande reconnaissance à son beau-père pour les soins dont celui-ci l'entoura dès le berceau, malgré qu'il eut d'autres enfants. Par la suite, il remercia le brave homme dans un *Discours* en vers où il rappelle son enfance et sa jeunesse[3] :

Le jour vous me mettiez à table aupres de vous
Et la nuit où le Somme avec son pavot doux
Charme l'œil, vous vouliez comme en sujet qui touche
Qu'on meist mon petit lit tout pres de vostre couche.
Il me souvient d'avoir mille fois entendu
Que de peur que je fusse en dormant morfondu
Vous vous leviez du lit et d'une ardente cure
Restendiez sur mon corps la froide couverture.
Quelquefois vous m'alliez prenant entre vos bras
Et me portiés dormant prés de vous en vos draps,
Puis me pressiez, foiblet, tant que la chaleur forte
Jusqu'à l'Aube du jour rendist ma froideur morte :

1. Cf. Comte A. de Louvencourt, *Notice sur les familles nobles existant actuellement dans le département de la Somme*, Abbeville, 1909, in-8°, t. I, pp. 221-225 et les références indiquées par l'auteur ; — A. de Cardevacque, *Le canton d'Acheux*, Amiens, 1883, in-8°, pp. 273-279 et 385-386.

2. *Amours*, f. 48 r° ; — Daire, *l. c.*, p. 563.

3. *Amours*, ff. 149-155.

Lors de mille gaitez dont parlant et sautant
Je pouvois m'adviser, je vous rendois content.
  Nul tant hardi fut-il ne m'eust point ausé nuire,
Ne m'eust point auzé battre, ou point auzé mot dire,
Vous vouliez que chacun s'accordast avec moy :
Nul ne vous eust prié d'aller manger chez soy
Que je n'y fusse allé, vous suivant par derriere,
Comme le jeune Ascagne alloit suyvant son pere.
  Qui peut imaginer le plaisir que prenoit
Avec Astyanax Hector quand il venoit
Du conseil pour la guerre ou quand tout clair de gloire
Il rentroit remportant des Grecs quelque victoire :
Tel il croira qu'estoit le soulas et l'esbat
Que vous preniez de moy retournant du Senat.
Ore un procés civil où l'on ne voyoit goutte,
Et ore un criminel vous mettoit l'âme en doute,
Vous alloit chagrinant, et tantost au parquet
Un plaideur vous alloit gesnant de son caquet :
Si tost que vous aviez jetté sur moy la veuë,
Aussi tost comme on voit disparoitre une nue,
Ces procés, ces chagrins, et ces bruits de devant
Vous sortoient de la teste et s'en alloient au vent.

Le passage n'est-il pas charmant ? Viollet-le-Duc a raison, de semblables tableaux intimes sont bien peu nombreux chez les poètes du XVIe siècle.

Quand le jeune garçon fut à l'âge de l'étude, son beau-père le confia aux soins de deux précepteurs : l'un, Godebert, lui apprit la morale et la piété, l'autre, Jean des Caurres[1], ami de Ronsard, de Belleau, de Jodelle, de Dorat, d'Amadis Jamyn, lui enseigna le français, le latin, le grec, et guida ses premiers pas sur le chemin du Parnasse, au grand désespoir de Jacques Picard qui ne voyait pas sans appréhension le goût de plus en plus vif que son beau-fils manifestait pour la poésie. Afin de mieux le prévenir, le brave homme lui faisait lire, écrire, et répéter les vers dans

1. Jean des Caurres, principal du collège et chanoine de Saint-Nicolas d'Amiens, écrivit de nombreux ouvrages (cf. La Croix du Maine, éd. R. de J., I, p. 472; — Du Verdier, id., II, p. 373). Il mourut à Paris le 17 mars 1587 et son ancien élève composa une épitaphe à sa louange (*Amours*, f. 187 r°).

lesquels Ovide rapporte que son père lui représentait sans cesse la pauvreté d'Homère — rien n'y fit ! François s'enfermait fréquemment dans sa chambre pour écrire un sonnet et, chaque nuit, il en composait deux ou trois sans chandelle, avant de s'endormir, qu'il dictait le matin à un valet faisant office de secrétaire. Étant écolier à Paris, au collège des Chollets, il fit quinze ou seize odes latines fort courtes et de différentes mesures qu'il adressa pour étrennes à ses parents et amis le 1er janvier 1586 ; selon le témoignage de J.-J. de Court, ces odes furent réunies en recueil et imprimées cette même année sous le titre *Januaria*.

Cependant la poésie ne l'absorbait pas tout entier ; il avait quelque dix-huit ans, menait joyeuse vie, dépensait largement, passait une bonne partie de son temps au jeu de paume, dînant aux meilleurs cabarets avec la jeunesse dorée d'Amiens :

> Nous avons ce malheur au moins en Picardie
> Que s'un homme ne boit ou s'il n'est au tripot,
> On ne fait cas de luy tout non plus que d'un sot[1].

Il ne tarda pas à devenir amoureux et les vers où s'épancha son amour juvénile parurent dix ans plus tard chez le libraire parisien, Georges Drobet[2] :

LES ‖ AMOURS ET ‖ PREMIERES ŒVVRES ‖ Poëtiques... Paris, Georges Drobet, 1595 (*v. reprod.*).

In-8°; 8 ff. lim. n. ch., le dernier portant au verso le portrait de l'auteur, signé *T. d. L. f.*, 193 ff. ch. et 7 ff. n. ch. pour l'erratum et la table, le dernier blanc; sign. à, A-Z, Aa-Bb par 8.

Ff. lim. : Dédicace à la princesse de Longueville, Catherine d'Orléans; sonnet de l'auteur à la même; sonnet de A. Le Vasseur, conseiller en la cour de Parlement; anagr. de l'auteur *Tu es un roc, un roc de la Foy* et sonnet de Jean de Boufflers, seigneur de Rouveray, gentilhomme picard; sonnet de Paul Juge, gentilhomme lyonnais;

1. *Amours*, f. 46 v°.

2. Ce libraire-relieur ne savait pas signer son nom (Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, P., 1898, in-8°, p. 103 n.). D'après J.-J. de Court (*l. c.*), le volume fut imprimé par Léger de Las.

pièce latine de J. Daynval, gentilhomme amiénois, seigneur du Maucreux; anagr. de l'auteur *Fleuron d'un docte sçavoir* et pièce de S. du Fresne, d'Amiens; anagr. de l'auteur *Tu fus au ciel coronné d'or* et

LES
AMOVRS ET
PREMIERES OEVVRES
Poëtiques de FRANCOIS de
Louuencourt Seigneur de
Vauchelles.

A TRES-ILLVSTRE, BELLE, ET vertueuse Princesse Mademoiselle de Longue-ville
CATHERINE D'ORLEANS.

A PARIS,
Chez GEORGE DROBET, Libraire & Relieur du Roy, rue S. Iaques, au Soleil d'or, & en sa boutique au Palais en la galerie allant à la Chancellerie.
M. D. XCV.

Auec Priuilege du Roy.

sonnet de P. Mottin, de Bourges; sonnet italien de Renato Grossi, seigneur de San Geoirio, gentilhomme piémontais; sonnets signés *Dat cura quietem*. C. D.; quatrain signé D. D.; — dans le cours du volume : sonnets de du Monin (ff. 19 r° et 60 r°); de R. Digouart (f. 61 v°); de Charles de Flandres (f. 175 r°); de A. de la Morlière, chanoine de

N. D. d'Amiens (f. 175 v°); — à la fin : sonnets de R. Vauquelin, gentilhomme de Caen en Normandie; de F. Langlois, secrétaire de M. de Souvray; de I. E. D. M. PP. [Jean-Édouard du Monin, poète philosophe].

L'auteur adresse ses vers à : M. Boullet; Fergon; M. Tardieu, secrétaire de Mgr de Longueville; au Roi entrant en la ville d'Amiens; au duc de Longueville; au comte de Saint-Pol; à Mme de Longueville; à Mgr d'Humières, lieutenant du Roy au Gouvernement de Picardie; à Mgr le vidame d'Amiens [Ph.-E. d'Ailly]; Mme de Maubuisson; Mlle Diane d'Estrée; M. Le Fèvre, seigneur de Caumartin, président du Grand Conseil; M. Picard, écuyer, sieur de Souvillier, conseiller du Roi et lieutenant-général criminel d'Amiens, son beau-père; M. de Selincourt, abbé de St-Evroult, son oncle; M. de Selincourt, gouverneur et bailli des ville et château de Montargis, son oncle; M. de Selincourt et de Thesy, gentilhomme servant du Roi, son oncle; M. de Lan, trésorier général de France en Picardie, son oncle; M. Le Vasseur, conseiller à la Cour; M. de Herte, trésorier général de France en Picardie; M. Scorion, sieur de Bugueudet, procureur du Roi à Amiens, son oncle; M. de Lauzeray, gentilhomme picard; M. Daynval, écuyer, sieur du Maucreux, et M. du Gard, écuyer, sieur de Susanneville, ses beaux-frères; M. Dormy, prieur de la Madeleine; M. L'Anglois, secrétaire de M. de Souveray, gouverneur de Tours; M. de Boufflers, seigneur de Rouvray, gentilhomme picard; Paul Juge, gentilhomme lyonnais; Jean de Bourgogne, gentilhomme brabançon; Charles de Flandres; A. de la Morlière; Mlle de Jars ou de Gournay; M. Le Scellier, fiscal de la ville d'Amiens; Mlle de la Ramée; M. Raganne, secrétaire de Mme de Longueville; L. D., avocat en Parlement; Jacques Gargan, sieur d'Autiulle, prévôt de Doullens; J. Boullet; M. de Louvencourt, prévôt du Roi à Amiens, son oncle; — épitaphes de Mgr le duc de Longueville; M. de Saisseval, écuyer, sieur de Sailly, son cousin; M. de Glisy, écuyer, sieur de Ravenel; Jean Descaurre, après l'édition de ses *Œuvres morales*; Titeau, chien de M. de Selincourt et de Boissy, son oncle; Philippe de Sacquespée, mort à un mois, fils aîné de M. de Thezy, gentilhomme servant du Roi, son oncle; Mlle Lorfeuvre, d'Abbeville; Mlle Marie Jouglair; M. Delessau, greffier de MM. de la ville d'Amiens. — (Ars., B.-L. 6651-8°, Rés.[1]; — Besançon, B.-L. 2463).

Les *Amours et premières œuvres poëtiques* sont divisées en quatre livres terminés tous quatre par la devise de l'auteur,

1. Incomplet du portrait de l'auteur; le portrait isolé se trouve à la Bibl. Nat., Ms. fr., Picardie 2, p. 578 *bis*. Un exemplaire complet a figuré aux ventes Nodier (1844, n° 459), Viollet-le-Duc (1853, n° 320) et Lignerolles (1894, n° 1011).

Antes muerto que mutado. L'amante du poète n'est désignée que sous le nom d'*Aurore* et les vers composés à son sujet constituent les deux premiers livres; dans sa dédicace à Mme de Longueville, François de Louvencourt déclare que les vers à Aurore ont été écrits les uns avant le voyage qu'il fit en Italie, les autres au retour, et qu'il se décide à les publier « espérant faire voir à la Seine et à la Loire qu'on fait aussi l'amour sur la Somme en Picardie, et si ce n'est avec d'assez belles parolles, comme ceux de ces quartiers là l'ont sçeu faire, c'est en eschange avecq beaucoup d'affection ». Ailleurs, il parle de son style : « Je suis — dit-il — d'un naturel fort impatient aux vers, et que tels qu'ils coulent de ma plume, tels il faut que je les laisse, ayant peur que s'ils clochent de nature, au lieu de les guerir je ne les fasse boiter des deux hanches ou, s'ils vont droit, qu'en les replastrant tant de fois, ils ne ressemblent des poupées. » Accordons à Louvencourt le mérite d'une sincérité spontanée, mais reconnaissons que son premier amour s'exprime par une littérature bien agaçante. Lisons ceci[1] :

O sein plus blanc que ne sont ces oiseaux
Qui vont chantant sur les bords de Meandre,
Beau sein pour qui je trouve que Leandre
Eust bien cent fois retraversé les eaux.
Œil plus flammeux que ces astres jumeaux
Qu'on voit leurs rais si clairement espandre;
Bel œil, vrai nid où mille Amours nouveaux
Tous les matins vont leur naissance prendre.
Et vous tetons fermement arrondis :
Si je n'avois les doigts tant engourdis,
Si je pouvois chanter ainsi qu'Homère,
Sein, tu serois un pur estang de lait,
Œil un Soleil, et toi, mont jumelet,
Un vrai Parnasse au mignon de Cythère.

Quelques pages plus loin, le poète continue[2] :

Lors que sus un lit verd à demi corps panchée,
Le chef sur le bras droit vous alliés sommeillant,

1. *Amours*, f. 26 v°.
2. *Ibid.*, f. 31, r°.

Et que vous faisiés place au Soleil violent,
Tenant de vos beaux yeux la lumiere cachée,
  Je veis de votre sein sortir une nichée
D'Amours nouveaux esclos dont l'aisleron branlant
Alloit autour de vous folastrement volant :
Vous qui m'avez au cœur mille traits decochée.
  Mon penser se meit lors à voler ainsi qu'eux,
Ores sur votre bouche, et or sur vos cheveux,
Mais il ne preveit point la fin qu'il devoit prendre :
  Car l'un de ces Amours, jaloux d'un si grand heur,
Vous veint ouvrir les yeux et feit que leur ardeur
Meit ses aisles en feu pour les réduire en cendre.

Portrait gravé par Thomas de Leu.

Que ces vers, choisis à dessein et si différents de ceux précédemment cités, n'aillent cependant pas faire accuser trop vite notre Louvencourt de parler phébus et de se montrer poète saugrenu. Non, il sait se rattraper par ailleurs, mais il faut bien avouer que ses longues et monotones

Amours, sans action qui les soutienne, avec leur vain et froid appareil littéraire, découragent le lecteur le plus patient. Ils sont nombreux, à la fin du XVIe siècle, ces jeunes continuateurs des poètes de la Pléiade qui poussent au paroxysme les allures de leurs devanciers et dont l'amour s'épanche en des vers singulièrement abondants. Aujourd'hui, leur style semble odieux, mais les contemporains le jugeaient charmant et du meilleur goût. Avant de condamner ces jeunes poètes qui écrivaient de la sorte à dix-sept ou dix-huit ans, il faut se rappeler la mode de l'époque et le succès que rencontra le terrible Jean-Édouard du Monin[1], intime ami de Jean des Caurres, le précepteur du jeune François.

L'intrigue éphémère que noua Louvencourt avec celle

1. Le succès de Jean-Édouard du Monin ne dura guère; on reconnut bien vite l'extravagance de son œuvre. Pierre de Laudun d'Aigaliers écrit dans son *Art poétique françois* (P., du Breuil, 1597, in-16, p. 247) : « Un grand esprit ne voudras pas s'aller rompre la teste à expliquer les fantasies mal exprimées de leurs testes mal rabotées et, comme l'on dist à du Monin qui se glorifioit n'estre entendu que des doctes, il faudra donner à entendre leurs escripts au feu. » Quelques année: plus tard, Vauquelin de la Fresnaye, pensait de même et mettait les jeunes poètes en garde contre le style affecté (*Diverses poèsies*, Caen, Macé, 1605, in-8°, p. 72) :

..... il faut comme en la Prose,
Poète n'oublier aux vers aucune chose
De la grande douceur et de la pureté
Que nostre langue veut sans nulle obscurité :
Et ne recevoir plus la jeunesse hardie
A faire ainsi des mots nouveaux à l'estourdie,
Amenant de Gascongne ou de Languedouy,
D'Albigeois, de Provence, un langage inouy,
Et comme un du Monin faire une parlerie
Qui nouvelle ne sert que d'une moquerie.

Sur du Monin, cf. le chapitre que lui consacre M. Émile Picot dans ses *Français italianisants au* XVIe *siècle* (P., 1906-07, 2 vol. in-8°, t. II, pp. 229-240). A la bibliographie donnée par M. Picot, ajoutons le RECVEIL || D'EPITAHES [sic] || EN DIVERSES || LANGVES COMPOSEZ || par plusieurs doctes hommes de || France & autres, sur le trespas de || Jean Edouard du Monin, & de Jean || des Caurres Principal du college || d'Amiens, tous deux intimes amis, || & sauants personnages. || [fleuron] || A PARIS, || *Chez Estienne Preuosteau Libraire et Impri-*||*meur, demeurant au cloz Bruneau,* || *pres le puits Certain.* || — || M. D. L. XXXVII. || in-12, 94 pp. et 1 f. bl. [BIBL. NAT., Ln27 6670]. Une épitaphe de ce recueil est composée par François de Louvencourt.

Voir aussi le sonnet : *Monin enfante-vers, dont la voix Pharamonde...* (*Cabinet satyrique*, 1618, p. 566).

qu'il nomma Aurore est antérieure au mois de novembre 1586, c'est-à-dire à la mort de du Monin qui eut l'occasion d'apercevoir Aurore à l'église et félicita aussitôt le jeune amant par un sonnet débordant de l'admiration la plus vive[1]. L'aventure dura sept mois; elle eut pour cadre la ville d'Amiens. La belle n'était point libre, un « vieil Tithon » la surveillait et son amant ne pouvait guère lui parler qu'à l'église, au bal, dans les réunions mondaines ou, par chance, le soir, à la brune, sous le porche de sa maison. Parfois, dans une île qu'encercle la Somme aux faubourgs de la ville, ils s'asseyaient à l'ombre d'un frêne sur le tronc duquel ils avaient gravé leurs noms si bien entrelacés qu'eux seuls pouvaient les lire. Un jour, elle lui donna un bracelet où deux cœurs réunis, percés d'une même flèche, souffraient d'une même blessure... Mais quelques baisers furent le seul gage de leur tendresse et si, certain soir, notre amoureux crut entendre sonner l'heure du berger, il hésita et n'alla pas plus avant.

Aurore ne tarda guère à porter ailleurs son souci. Louvencourt exhale sa douleur tout au long d'un second livre qu'il intitule les *Amours de Leucothée*, jugeant impossible de conserver plus longtemps à l'infidèle le trop beau nom d'Aurore. Passons ces lamentations — cependant supérieures au début du volume et où se rencontre à certaines pages une émotion simplement exprimée — pour arriver au troisième livre, les *Amours de Mellide*, où la personnalité de l'auteur n'est plus en jeu. Le poète s'est ressaisi, le ton change, devient aussi naturel qu'il était alambiqué dans les *Amours d'Aurore*, et c'est, fort clairement conté, la tragique histoire d'une dame qui tant aima qu'elle mourut.

Pourvue d'un mari déplorable, Mellide accueille l'hommage d'un galant cavalier nommé Clephis. Tout favorise leur intrigue jusqu'au jour où le mari, ayant fait mine de partir en voyage, revint inopinément tandis que Clephis occu-

1. *Amours*, f. 19 r°.

pait sa place au logis. L'intervention d'une servante adroite sauve la situation ; Clephis peut s'enfuir sans dommage, mais l'équipée refroidit considérablement son ardeur et, pour éviter le retour de semblables ennuis, il décide que le plus simple est de renoncer à sa maîtresse. Mellide met tout en œuvre pour ramener à elle l'indifférent, elle lui écrit les plus touchantes lettres, mais bientôt, voyant l'inutilité de ses efforts, elle commence à dépérir. Elle s'affaiblit de plus en plus et, comme consolation suprême, désire apercevoir son amant une dernière fois. Il y consent. L'infortunée se fait porter en chaise devant sa demeure, dans la rue. A la fenêtre, Clephis se penche un instant, mais, comme l'importune ne poursuit pas son chemin, il referme brusquement la fenêtre, excédé. La pauvre Mellide ordonne alors qu'on la reconduise chez elle, se regarde un instant au miroir et rend l'âme.

Cette aventure que Louvencourt donne pour véritable, se serait passée — selon une allusion facile à entendre[1] — sous le règne de François II et Mellide serait la compatriote de l'auteur. Le récit est aisé, les personnages se meuvent dans un cadre familier au conteur, leurs sentiments sont réels, observés avec une intelligence adroite. Louvencourt ne subit plus l'influence de sa brumeuse Aurore, il abandonne le style de ses premiers essais. A cette nouvelle manière appartiennent également les *Meslanges* qui forment le quatrième et dernier livre des *Amours et premières œuvres.* Ces *Meslanges* se composent de vers aimables adressés à des parents ou à des amis, mais on y trouve aussi des pièces de nature assez variée, écrites au hasard des circonstances. Louvencourt y parle tout ensemble de son voyage d'Italie, de sa chienne Servante, du pigeon familier venant

1. Au temps du jeune Roy sous lequel prit naissance
Le malheur ruineux qui gesne encor la France
Jeune Roy que la mort saisit aussi soudain
Que le ciel luy eust mis le sceptre dans la main.

Amours, f. 109 r°.

manger les petits pois qu'il lançait sur les passants à l'aide d'une sarbacane pour se reposer d'écrire les tourments de son amour malheureux.

C'est là surtout que l'on rencontre le *Discours* à Jacques Picard, son beau-père, si précieux pour la biographie de notre auteur.

***

Bientôt, François de Louvencourt quitte Amiens et prend le chemin de Bourges

... où de maint autre endroit
Chacun alloit apprendre et l'un et l'autre Droit.
Là, le docte Cujas, seul vray Soleil du monde,
Expliquoit Julian d'une langue faconde
Et là, le cite-lois et l'éloquent Mercier
Interpretoit le Code et estoit le premier.

Pendant vingt-deux mois, il étudia le droit à l'université de Bourges où il connut Pierre Motin le satirique, puis il obtint sa licence et devint avocat au Parlement. Mais les Pandectes ne furent pas son seul souci : certaine belle fille l'aida à passer allégrement le temps et ne contribua pas peu à libérer son esprit du souvenir d'Aurore. Écoutons l'un des « baisers » qu'il lui adresse[1] :

C'est par trop differé, je ne puis plus attendre!
Il faut passer par là, c'est un cas arresté.
Cà, viste ceste bouche et ce col argenté
Plus vermeil et plus beau que celuy de Cassandre.
Pourquoy vous cachez-vous? Que sert de vous deffendre
Et de me refuser un bien tant merité?
Estimez-vous qu'après avoir tant resisté
Vous ne soyez contrainte en la fin de vous rendre?
Non, ne le pensez pas ; je suis plus fort que vous.
He bien! que sert cela de feindre un tel courroux?
Ne cognois-je pas bien que c'est votre coustume?
Sus, deportez-vous doncq et vous laissez baiser.
Aussi bien tost ou tard faudra-t-il appaiser
Par force ou par amour ceste ardeur qui m'allume.

1. *Amours*, f. 172 r°.

Quelle ardeur, en effet ! Qu'est donc devenu l'amoureux transi d'Aurore, sa timidité, son langage fleuri? Aurore est oubliée. Tout à la joie de vivre, le jeune homme dit crûment son plaisir et le sonnet que l'on vient de lire semble d'un ton bien réservé à côté de ceux qui lui font suite. Cet épisode voluptueux s'achève, dans les *Amours* de 1595, par trois « énigmes » trop aisément déchiffrables fort dignes, en vérité, de prendre place parmi les *Satyres bastardes* où se retrouvent — anonymes — deux sonnets de Louvencourt [1].

Diplôme en poche, le licencié se dirige vers Paris, premier barreau de France, où son beau-père désire qu'il fasse figure, nourrissant l'ambition de le voir devenir tôt ou tard sénateur. Il ne séjournait à Paris que depuis cinq mois quand le roi fut assassiné à Saint-Cloud, le 1er août 1589. Tout est bouleversé; la Ligue déchaîne ses ravages... Louvencourt retourne à Amiens, mais la Picardie bouillonne, elle aussi, Amiens surtout, qui retient prisonnière la duchesse de Longueville, et notre poète juge le moment favorable pour entreprendre un voyage d'Italie. Tout comme Montaigne et bien d'autres contemporains, il écrivit le journal de son voyage. Au XVIIIe siècle, J.-J. de Court en possédait le manuscrit aujourd'hui disparu. Nous devons nous contenter des allusions contenues dans les *Amours* pour suivre ses pérégrinations.

Il chemine tranquillement, laissant parfois ses compagnons le devancer, arrêtant son cheval pour écrire quelques vers sur le carnet qu'il porte toujours à l'arçon de sa selle. Il traverse le Tyrol, pénètre en Vénétie, séjourne à Padoue, retenu sans doute par la célèbre université de cette ville, mais aussi par l'intérêt qu'il porte à certaine « jeune beauté » rencontrée dans une église. Il fit à son ami Paul Juge une jolie confidence de ses amours padouanes, s'excusant de s'être laissé aller à rimer en italien pour mieux plaire à sa maî-

1. Cf. F. Lachèvre, *l. c.*, p. 276.

tresse. Avant de quitter Padoue, il ne manqua pas de se rendre au village de Arqua pour saluer pieusement le tombeau de Pétrarque, puis il passa par Vérone où il eut à se plaindre d'un mauvais gîte, gagna Rome, rêva dans le jardin du cardinal d'Este, descendit jusqu'à Naples, en revint par Fondi et Terracina, et rentra en France par Rome et Florence après avoir franchi les Apennins sous un soleil torride.

Quand François de Louvencourt se retrouva dans Amiens, les troubles de la Ligue continuaient de plus belle. La situation de son beau-père, le lieutenant-criminel Jacques Picard, le mettait en butte à la malveillance des partisans du duc d'Aumale. On le savait dévoué à la cause royale, il avait mauvaise presse : comme il avait le teint sanguin, on l'accusait d'être sanguinaire... ! Après la prise de Laon par les troupes du roi, Jacques Picard fut retenu prisonnier à l'évêché pendant la journée du 28 juin 1594, à la grande inquiétude de son beau-fils qui craignait à tout moment qu'il soit jeté à la Somme. Enfin, au milieu de la nuit, on le conduisit sous bonne garde hors la ville, sans lui permettre de rien emporter. Après un exil de six semaines, les événements changeaient de face; Jacques Picard revenait dans Amiens escorté par son beau-fils et les amis de celui-ci. Le 18 août 1594, Henri IV faisait son entrée dans Amiens où le recevait une délégation des jeunes gens de la ville. Cette délégation se rangeait sous les ordres de François de Louvencourt, seigneur de Vauchelles — désigné comme l'un des plus beaux hommes de la province — qui décerna au souverain, en humble hommage, un sonnet de sa façon[1].

1. *Amours*, ff. 152-155 et 146 r°; — A. de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*, Am. et P., 1899-1906, 3 vol. in-8°, t. II, pp. 96-216 *passim* ; — Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, P., 1757, 2 vol. in-4°, t. I, pp. 321-322 et 335; — A. Dubois, *La Ligue, documents relatifs à la Picardie, d'après les registres de l'échevinage d'Amiens*, Am., 1859, in-8°; — A. Dubois, *Entrées royales et princières dans Amiens pendant les* XV*e et* XVI*e siècles*, Am., 1868, in-8°, pp. 54-62.

***

Après ces événements, François de Louvencourt put se livrer tout entier aux plaisirs et à la littérature; il entretint des relations amicales avec ses confrères en poésie[1] et publia une traduction, ou plutôt une imitation de l'*Historia de duobus amantibus Euryalo et Lucretia* d'Æneas Sylvius, laquelle vit le jour à Paris en 1598 chez Jean Gesselin, successeur de Georges Drobet :

LES ‖ AMANTS ‖ DE SIENES .‖ Où les Femmes font mieux l'amour ‖ que les Vefues & les Filles.‖ *PAR* ‖ FRANÇOIS DE LOVVEN-‖COVRT *Seigneur de Vauchelles.* ‖ *AVX AMANTS DE* ‖ *LA FRANCE.* ‖ [fleuron] ‖ *A PARIS.* ‖ Chez IEAN GESSELIN, ruë S. Iacques ‖ à l'enſeigne S. Martin, & en ſa bouti-‖que au Palais en la gallerie ‖ des priſonniers. ‖ — ‖ M. D. XCVIII.‖ AVEC PRIVILEGE DV ROY.

In-12, 144 ff. ch. (le dernier ch. 142 par suite d'une erreur de numérotation dans le dernier cahier), sign. A-M par 12. — Au v° du premier f., sonnet de Normandel, gentilhomme normand; au v° du dernier f., privilège pour six ans accordé à Jean Gesselin le 5 août 1598. — (ARS., B.-L. 13045-8°).

Cette traduction — qui eut en 1706 l'honneur d'une réimpression hollandaise[2] — débute par un avant-propos de soixante pages où Louvencourt, comme Brantôme, examine cette question de savoir s'il vaut mieux avoir pour maîtresse une jeune fille, une veuve ou une femme mariée; il conclut en faveur de celle-ci parce que les difficultés sans nombre que rencontre son amant donnent à ses faveurs une valeur toute particulière : « les fleurs qui croissent dans les prez ne sont point si curieusement cueillies que celles d'un jardin. » A

1. On trouve en 1598 un sonnet de lui en tête des *Premieres pensees* de Jean Hays (cat. J. de Rothschild, n° 763) et en 1601 une ode en tête de *La Floridea* de Pierre Bricard (É. Picot, *Français italianisants*, t. II, p. 317).

2. *A. Leyde, chez Frederik Haaring, marchand libraire dans le Kloksteeg*, in-8°, 3 ff. lim. n. ch. et 199 pp. — (ARS., B.-L. 13046-8°.)

vrai dire, on trouve là, sous la plume de Louvencourt, un véritable guide du parfait libertin. Avec complaisance, il examine tous les problèmes de la galanterie, cite l'*Heptameron*, Boccace, Bandello, Giraldi et ses propres *Amours de Mellide;* il donne aux novices d'adroits conseils sur la manière de courtiser une belle et à nous, par surcroît, des renseignements fort curieux sur l'art de la galanterie au XVIe siècle :

On peut se servir de certains noms de Roys, et Roines, de Princes ou de Princesses, comme de lieux communs, quelquefois de personnes particulières, voire de petits enfans, et sous les fortunes, les complexions et les volontez d'iceux et d'icelles, comprendre et communiquer les siennes. Alors les amants ont mille plaisir de voir chacun discourir à la franche marguerite sur ce sujet aposté, et se servant des mesmes termes et des mesmes paroles comme d'amoureux caracteres, s'entre-respondent l'un à l'autre leurs mutuels desirs et leurs flammes... J'en ay veu de qui l'invention estoit si ingenieuse, Amour esveillant leurs esprits comme la necessité fait les arts que trouvant un livre ou des heures par rencontre en compagnie, dans le même livre et les mesmes heures, ils se faisoient lire l'un à l'autre leurs desseins et leurs responses, y prenoient leurs assignations et s'y faisoient la cour sans plume, sans encre, au milieu et dans les yeux des plus clairvoyants : voire et chacun apres eux prenant le livre ou les heures et lisant les mesmes pages, les mesmes mots et les mesmes syllabes sans s'en apercevoir. Avec ceste mesme ruse, on peut si l'on est absent escrire au mari, de peur qu'un tiers n'ait point assez d'accortise, et faire en sorte qu'une mesme lettre et les mesmes mots luy parlent d'affaires et de choses qui se doivent traitter, et parlent d'amour à sa femme. De sorte que ny l'alun de plume, l'ambre gris, ny le laict d'Espurge, ny le sang de Rubettes, ny les oignons blancs, ni le sel Ammoniac destrempé en l'eau pour cacher l'escriture n'y sont plus trop necessaires. Et est ceste voye plus seure et plus aisee pour se faire entendre à ce que l'on aime, que ne seroit d'envoyer ses lettres dans le ventre des connils, dans un baston creux, dans un pasté, dans une boëtte de dragees ou dans un bouquet; les escrire sur la teste rase d'un messager, ou les tirer avec une flesche dans une chambre, un jardin, une gouttiere ou les laisser choir en passant dans une cave.

Comme recommandation suprême, il conseille d'avoir deux maîtresses, l'une pour le monde, l'autre pour soi : ainsi l'opi-

nion publique, trompée par l'apparence, laisse l'amant poursuivre en paix ses amours véritables.

Un aussi fieffé libertin, en dépit de ses allures, ne devait pas tarder à rendre les armes. Louvencourt se maria, non pas une, mais *trois* fois !... Cette conversion débuta par une crise religieuse. En 1601, il se rendit seul avec un laquais au jubilé d'Orléans et, chemin faisant, composa une *Paraphrase et traduction en vers du psaultier de S. Augustin à sa Mère Saincte Monique* qui ne fut imprimée que vingt-six ans plus tard. Au mois d'avril 1602, il écrivait trois sonnets *du mespris du fol amour*, acte de contrition du pécheur repenti[1] :

... Amour, qui fait la loy
Aux esprits qui sont fols et qui sont sans lumiere,
M'a retenu dix ans captif soubs sa banniere,
Me nourrissant tousjours entre l'aise et l'esmoy.
. . . . . .
Pardonne moy, Seigneur, les offences mortelles,
Dont mon cœur dereglé t'a si fort irrité,
Je sçay que j'ay la Mort et l'Enfer merité,
Et que j'en doibs souffrir les douleurs eternelles.
Ainsi la Magdelaine ardant des estincelles
Du repentir prioit du Sauveur la bonté,
Et versant de ses yeux un grand fleuve argenté
Lavoit le marbre blanc de ses plantes jumelles.
De mesme je larmoye ayant fort offencé,
Et me jette à ses pieds pour en estre exaucé,
Le priant de noyer son courroux dans mes larmes :
Et changeant mon desir trop charnel en un pur,
Je luy fais un serment d'avoir au temps futur
En horreur et l'Amour, et le Monde et leurs charmes.

Il avait trente-sept ans quand, le 2 octobre 1605, il signa à Abbeville où il demeurait depuis quelque temps, devant le notaire Doresmieux, un contrat qui l'unissait à Marie de Maupin, fille de Jean de Maupin, écuyer, seigneur de Bellencourt, Mouflières, la Bouvaque, Goranflos, etc., maïeur d'Abbeville en 1574, conseiller ordinaire du roi, et de Mar-

1. *Paraphrase*, p. 51.

guerite Le Conte, son épouse. Deux années plus tard, ils venaient habiter Amiens, dans la paroisse Saint-Georges, où François de Louvencourt était nommé commissaire des pauvres. Ainsi commençait pour lui une vie nouvelle, beaucoup plus sage, une honorable carrière de fonctionnaire et de magistrat.

Cependant il n'abandonnait pas tout souci littéraire. Un ami de son oncle le défunt abbé de Saint-Evroult, M. de Saint-Simon, seigneur et baron de Courtomer, ayant entre les mains le récit des voyages du célèbre Francis Drake dont un de ses sujets avait été le compagnon, communiqua cette relation à Louvencourt qui s'empressa de la traduire et de la publier[1] :

LE ‖ VOYAGE ‖ DE L'ILLVSTRE ‖ SEIGNEVR ET CHE-‖ualier François Drach Admiral ‖ d'Angleterre, alentour du ‖ monde, ‖ *A Monſieur de S. Simon Seigneur & ‖ Baron de Courtomer.* ‖ [marque : Silvestre, n° 610] ‖ A PARIS, ‖ Chez IEAN GESSELIN, ruë S. Iacques à l'Ai-‖gle d'or, & en ſa boutique au Palais, en la ‖ Gallerie des Priſonniers. ‖ M. DC. XIII. ‖ *Auec priuilege du Roy.*

In-8°, 4 ff. n. ch., 90 pp. et 1 f. n. ch. pour le privilège de six ans accordé à Jean Gesselin le 22 juin 1613 ; sign. à-4, A-E par 8, F-6. — (BRITISH MUSEUM, G. 6518).

Augmentée de la seconde partie, cette traduction fut éditée à nouveau par Jean Gesselin en 1627[2] et réimprimée page pour page en 1641 par Antoine Robinot[3].

De 1616 à sa mort, François de Louvencourt[4] exerça la charge de président-trésorier de France et général des

1. La traduction fut certainement faite d'après le texte latin des *Grands voyages*, de Th. de Bry (*Americæ pars VIII*, Francfort, 1599, fol.), car rien ne permet de supposer que Louvencourt sût l'anglais.

2. BIBL. NAT., G 22828 *bis*.

3. BIBL. NAT., G 22829.

4. Comte A. de Louvencourt, *Les trésoriers de France de la généralité de Picardie ou d'Amiens*, Am., 1896, in-8°, pp. 114-115.

Finances en la généralité d'Amiens[1]. Il fut en outre maïeur d'Amiens en 1624-25 et présida en cette qualité aux fêtes données le 7 juin 1625 en l'honneur de la reine, de la reine-mère et de la reine Marie de France, sœur du roi, mariée par procuration à Charles Ier d'Angleterre. L'historien Adrian de la Morlière qui nous a conservé le souvenir de ces fêtes vante le talent oratoire du maïeur, son ami[2]. Pendant sa magistrature, un couvent d'Ursulines s'installa à Amiens dont une Françoise de Louvencourt fut la première supérieure, sous le nom de sœur Catherine de Saint-Augustin. C'est à elle que son parent dédia, en 1627, sa *Paraphrase des psaumes de Saint-Augustin* qu'une circonstance fortuite tira de l'oubli :

PARAPHRASE ‖ ET TRADVCTION EN VERS ‖ DV PSAVLTIER DE S. AVGVSTIN ‖ à ſa Mere Saincte Monique. ‖ *Par* FRANÇOIS DE LOVVENCOURT, *Sr de Vauchelles,* ‖ *Conſeiller du Roy, Threſorier de France, General de ſes* ‖ *finances en la Prouince de Picardie, & ancien Premier* ‖ *de la ville d'Amiens.* ‖ A la Reuerende Mere & Superieure du Conuent des Vrſulines ‖ de ladite ville Sœur CATHERINE DE S. AVGVSTIN. ‖ [fleuron encadré de pièces d'ornements typographiques] ‖ A AMIENS, ‖ Chez IACQVES HVBAVLT, Imprimeur & Libraire ‖ demeurant deuant le beau Puits. ‖ — ‖ M. DC. XXVI.

In-4°, 64 pp., sign. A-H par 4. — Pièces adressées à Sœur Catherine de St Augustin; à Mlle Elisabeth Trudaine, fille de M. Trudaine, sieur d'Oisy, trésorier de France en Picardie; sur un tableau appartenant à Nicolas Sellier, procureur fiscal de la ville d'Amiens. — (BIBL. D'AMIENS, B.-L. 1687.)

François de Louvencourt mourut le 4 avril 1638, jour de Pâques, âgé de soixante-neuf ans, et fut inhumé dans la nef des Ursulines.

1. On trouve sa signature autographe en cette qualité à la Bibl. Nat. (P. O., 1762, dossier 40812, pièce 42).

2. *Antiquitez, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens*, troisième édition, P., Denys Moreau, 1627, in-4°, pp. 428 et 132. On trouve dans ce volume, p. 557, un sonnet de Louvencourt, ainsi que dans l'ouvrage d'un autre Amiénois, Benoist Bauduyn, *Les tragedies de L. A. Seneque traduites en vers françoys*, Troyes, Noël Moreau dit le Coq, 1629, pet. in-4°.

Selon le témoignage de J.-J. de Court, outre la relation de son voyage en Italie, il laissait un certain nombre de poésies manuscrites et une comédie en vers intitulée *les Retrouvés*.

Après le décès de sa première femme Marie de Maupin, il s'était remarié avec Marie Josse, fille de Pierre Josse, maître des Comptes à Paris, puis, une troisième fois, vers 1622, avec Charlotte Clapisson, fille de Pierre Clapisson, échevin de Paris, député du Tiers-état aux États-généraux de 1596, laquelle, après la mort de son mari, épousa en secondes noces le seigneur d'Aubercourt. De ses trois mariages, François de Louvencourt eut plusieurs enfants, entre autres Antoine, bénédictin à Meaux où il prit habit le jour des Innocents de l'année 1638, et une fille, Marie, sa seule héritière, qui épousa Jean d'Aguesseau, trésorier de France.

LOUIS LOVIOT.

NOTICES

La première traduction française du « De Institutione foeminae christianae », de J.-L. Vivès et son auteur Pierre de Changy. 1543.

L'institution || DE LA FEMME || CHRESTIENNE. || * || Tant en son Enfance, que Mariage, & || Viduité. Auec l'office du Mary. || Le tout composé en Latin, par Loys || Viues, Et nouuellement traduict || en langue Françoise, par Pierre de || Changy Escuier. || [Marque : Silvestre n° 187] || A LYON, || Par Iean de Tournes, || M. D. XLIII. [1543]. In-16 de 328 pp. chiff. — Romain.

Titre, v° blanc. — P. 3 : « SIMONIS ROMYGLEI Andegavensis [S. Romilly Angevin] ad lectorem Carmen » (13 distiques). — Pp. 4-6 : « BLASII DE CHANGY autoris filii ad lectorem Exastichon » ; — « Eiusdem ad fratrem suum Iacobum de Changy vtriusq; iuris doctorem Epigramma » (4 distiques) ; — « PETRI PESSELIERE Antissiodorensis ad defensionem interpretis, Sapphicon » ; — « DIONYSII BREMANDI Parisiensis, ad Petrum Grenerium Epigramma » (7 distiques) ; — « Dixain du susdict PESSELIERE à Blaise de Changy curé d'Espoysse, sus la mort de son pere traducteur du present livre ». — Pp. 7-9, Table des chapitres. — Pp. 10-11, épître du traducteur : « A Marguerite ma fille » et signée « Ton Pere de Changy ». — Pp. 12-16 : « Praeface ou prologue de l'autheur », dédicace adressée par Vivès à Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre, première femme de Henri VIII. — Pp. 17-121, livre I : de la Vierge chrestienne. — Pp. 122-229, livre II : des Femmes mariées. — Pp. 230-259, livre III : des Vefves. — Pp. 290-324, livre IV : de l'Office du Mary. — Pp. 325-328, « Epistre de Messire IAQUES DE CHANGY, Escuier, Docteur es droicts, Aduocat à Diion, à ma damoyselle de Villesablon sa sœur ».

ARCHIVES DU CHAPITRE DE SION (Valais), ex. incomplet des pp. 325-326. — COLL. A. CARTIER (*m. bl. de Mercier*).

Ce volume rare, l'une des premières publications de Jean de Tournes, a échappé aux recherches de l'auteur du *Manuel*. A côté des deux exemplaires que nous venons de mentionner, nous n'en connaissons que trois adjudications : Coulon, 1829, n° 396 ; Maugé, 1862, n° 178, et Ol. Barbier, 1883, n° 818.

Les réimpressions données par notre typographe en 1545, 1547 et 1549, sont plus difficiles encore à rencontrer.

On sait que l'édition originale du traité de Jean-Louis Vivès, *De Institutione foeminae christianae*, est celle d'Anvers, *apud Michaelem Hillenium*, 1524, in-4° (Brunet, V, 1333). Le célèbre humaniste se trouvait alors à Bruges[1], d'où il se rendit à Oxford, pour enseigner les belles-lettres à la princesse Marie, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, mais son opposition au projet de divorce du roi ne tarda pas à le mettre en disgrâce. Jeté quelque temps en prison, il jugea prudent, aussitôt libéré, de quitter l'Angleterre (1528). C'est à Bruges, où il s'était rétabli, qu'il fit paraître le *De officio mariti*, imprimé par Hubert Crook, pour Simon de Molendin, 1529, in-8° (Brunet, V, 1333).

Quant à la traduction de Pierre de Changy, elle a été publiée pour la première fois, à *Paris*, chez *Jacques Kerver*, 1542, in-8°. C'est ce texte original qu'a reproduit Jean de Tournes, à la seule exception d'une épître du traducteur à son fils Blaise de Changy, curé d'Époisses, qui se trouve en tête du traité de l'*Office du Mari*, dans l'édition de Kerver. L'imprimeur lyonnais, qui se montra toujours partisan déclaré d'une judicieuse réforme de l'orthographe, a simplifié, d'autre part, celle de l'éditeur de 1542 et remplacé, par des locutions usuelles, certains mots inutilement forgés du latin par Pierre de Changy. C'est ainsi que l'on trouve, dans l'édition tournésienne : esprit pour esperit, escrire pour escripre, autoritez pour auctoritez, laine pour laynne, matrone pour matrosne, de même que laide est substitué à turpe, malsains à egrotans, caqueteuses à garruleuses, etc.

Les quatre réimpressions de Jean de Tournes ne sont pas les seules; nous en avons relevé d'autres, faites à Paris et à Lyon, en sorte que la bibliographie de l'*Institution de la femme chrestienne* pourrait s'établir sur les bases suivantes :

1. — Paris, Jaques Kerver, à l'enseigne des deux Cochetz, 1542, in-8°. Première édition (réimprimée avec préface de A. Delboulle, Havre, Lemale et Cie, 1891, pet. in-8°).
2. — Paris, Jaques Kerver (imprimé par J. Fezandat), 1543, in-8° (Bibl. Nat., Rés. D 61286). — Bayle (*Dict.*, art. P. de Changy), qui avait le volume sous les yeux, remarque que cette édition contient un petit traité intitulé : *Très briefve et fructueuse Instruction de la vertu d'humilité. Avec une Epistre de Sainct Bernard touchant le Negoce et Gouvernement d'une maison.*
3. — Lyon, Jean de Tournes, 1543, in-16.
4. — Lyon, Sulpice Sabon pour Antoine Constantin, s. d. [vers 1543], in-8° (Bibl. Nat., Rés. D 54643; Baudrier, II, 31).
5. — Paris, Jaques Kerver, 1545, in-8° (Suppl. au Manuel, II, 921).
6. — Paris, Galliot du Pré (impr. par Denis Janot), 1545, in-16 (Cat. A. Seillière, 1890, n° 149).
7. — Lyon, Jean de Tournes, 1545, in-16 (Cat. Veinant, 1860, n° 126).

1. C'est en effet de Bruges et du 5 avril 1523, que Vivès a daté la dédicace du *De Institutione foeminae christianae* à Catherine d'Aragon.

8. — Ibid., Jean de Tournes, 1547, in-16 (Cat. Perreau, 1885, n° 28).
9. — Paris, 1549, in-8 (Brunet, V, 1334).
10. — Lyon, Jean de Tournes, 1549, in-16 (Aix-Méjanes).
11. — Paris, P. Cavellat, 1579, in-16 (Brunet, V, 1334).

D'après du Verdier (Bibl. franç., V, 257), cette dernière édition contiendrait l'*Instruction de la vertu d'humilité*, signalée plus haut dans celle de Paris, 1543, in-8°.

La famille de Changy doit son nom au village de Changy près d'Époisses, arrondissement de Semur (Côte-d'Or). D'après les recherches de M. Delboulle[1], le traducteur de l'*Institution de la Femme chrestienne* serait le petit-fils de Michel de Changy, d'abord écuyer tranchant, puis premier maître d'hôtel de Philippe-le-Bon, et le fils de Jean Andras, écuyer, seigneur de Changy, lequel, selon d'Hozier, vivait en 1491.

Les pièces liminaires, jointes au volume, fournissent d'autre part quelques renseignements biographiques sur notre auteur. Simon Romilly en particulier, nous apprend, dans son *Carmen ad lectorem*, que Pierre de Changy, après de nombreuses campagnes, était rentré dans sa maison, malade et paralytique au point de ne pouvoir porter ses aliments à sa bouche :

Hunc mille affligit morbis comitata senectus,
Ne lecto possit tollere membra suo.
Pleno ore ut pullis jejuna ministrat hyrundo,
Sic aliena cibos portat in ora manus.
. . . . . .
Me miserum (aiebat) qui bella ferocia gessi
Pro patria, corpus dum juvenile foret.

C'est pour faire diversion à ses maux, qu'il entreprit, âgé de plus de soixante ans et à l'intention de ses filles, la traduction de l'ouvrage de Vivès :

Qui sexaginta aut plures evasit ad annos,
In lecto nec vult dilituisse suo.
Natabus præcepta suis castissima vertit.

On voit aussi, par l'examen de ces diverses pièces, que Changy avait plusieurs enfants : Blaise, curé d'Époisses, Jaques, docteur en droit et avocat à Dijon, une fille, Marguerite, qui n'était pas mariée au moment où son père lui dédiait sa traduction, et une autre qui avait épousé un M. de Villesablon. C'est à celle-ci que Jaques de Changy, son frère, adresse la lettre qui termine le volume.

En écrivant à sa fille Marguerite, l'auteur a insisté lui-même sur les motifs qui l'ont engagé à traduire l'ouvrage de Vivès :

1. Préface de la réimpression faite au Havre, 1891, pp. VI-VII.

« De la librairie du Seigneur Sainct Anthot, dit-il, conseiller en nostre souveraine court à Digeon, ton frère maistre Jaques, docteur es droicts, m'a apporté à Changy ung livre en latin, composé par homme eloquent, contenant honneste erudition de la Femme chrestienne, divisé en trois livres particuliers, selon les trois estats, que peult avoir une femme... Et pour ce qu'il m'a semblé bon & utile pour livre domestique, je l'ay traduict et translaté en françois pour ton instruction, & lecture de nos parentes, esperant que par la recordation des enseignemens d'icelluy, tu augmenteras ta vertu, tant en l'aage nubile auquel tu es de present que en autre estat, quant tu y parviendras... »

Il écrit, d'autre part, à son fils Blaise[1], qui poursuivait alors ses études en Sorbonne :

« Monsieur le Curé d'Espoisse, après avoir traduict[2] en langue maternelle le livre escript de l'Institution de la Femme chrestienne, vous m'avez envoyé de Paris le livre de l'Office du mary, composé par le mesme aucteur en plus parfonde matiere, pour le joindre avec le precedent; mais d'icelluy m'avez requis estre mis en françois. J'ay pris le plus commun, empesché de vieillesse et maladie, selon mon petit entendement... »

Prévoyant que l'essai de Pierre de Changy serait l'objet de vives critiques, Pierre Pesselière, religieux de Saint-Germain d'Auxerre, voulut en prendre la défense[3]. On pouvait reprocher en effet à ce nouveau venu dans la république des lettres, d'avoir trahi son auteur et de n'avoir pas su rendre l'élégante latinité du modèle. Il est certain que la main du bon écuyer était plus habile à jouer de l'épée qu'à manier la plume; son style sans apprêt, et parfois un peu rocailleux, est fort éloigné de la rhétorique savante de Vivès, mais, suivant la juste remarque de M. Delboulle[4], cette traduction est presque une œuvre originale, en ce sens que Changy abrège, supprime les longueurs du texte, et lui prête aussi un charme de bonhomie et de naïveté qui n'est point le fait du judicieux, mais un peu verbeux humaniste espagnol.

Au reste, les neuf réimpressions faites coup sur coup, de 1543 à 1549, montrent suffisamment que le grand public, se prononçant pour le traducteur contre ceux que Pesselière qualifie de Zoïles, accueillit,

1. P. 299 de la réimpression de l'édition originale de Paris, 1542 (Havre, 1891, pet. in-8°).
2. C'est à dire : après que j'eus traduit...
3. Pièces liminaires : *Ad defensionem interpretis Sapphicon.* — Sur Pierre Pesselière, cf. Du Verdier, V, 314, et Papillon, Biblioth. des auteurs de Bourgogne, II, p. 146. — On connaît, de ce religieux, une traduction du *Traicté de Saint Jean Chrysostome que nul n'est offensé sinon par soy-mesme*, Paris, Adam Saulnier, 1543, in-8° (Bibl. Arsenal, Th. 3560-8°) et Lyon, Jean de Tournes, 1512, in-16 (Bibl. Nat., C 5985).
4. Préface de la réimpression du Havre, 1891, p. IX.

avec une faveur peu commune à cette époque, la première version française des deux traités de Vivès.

Une dernière édition donnée en 1579, par le libraire parisien Pierre Cavellat, trouvait encore des lecteurs, mais le besoin d'un texte plus littéral se faisait néanmoins sentir, et c'est pour y répondre que deux traductions nouvelles parurent presque simultanément à cette époque : l'une, par Antoine Tiron, publiée à Anvers, chez Christophe Plantin, 1579, in-8°; l'autre, par Louis Turquet, sieur de Mayerne, qui en confia l'impression à son concitoyen et ami, Jean II de Tournes (Lyon, 1580, in-16).

A côté de l'*Institution de la Femme chrestienne*, on doit encore à Pierre de Changy un *Sommaire des singularitez de Pline, extrait des seize premiers livres de sa naturelle histoire*, imprimé d'abord à Paris, 1542, in-8° (Bib. Nat. S 9650), puis à Lyon, Jean de Tournes, 1546, (Cartier, exempl. de Peiresc) et 1551, in-16 (Cat. Gosford, 1882, n° 86), et de nouveau à Paris, Richard Breton, 1559, in-8° (British Museum, 7002 (a) 1). D'autre part, Du Verdier (V, 257), suivi par Papillon (Biblioth. des auteurs de Bourgogne, I, 129), lui attribue une *Instruction chretienne pour Femmes et Filles, mariées et à marier. De la paix et union qu'elles doivent moyenner & entretenir en mariage*, imprimée à Poitiers, 1545, in-16.

Pierre de Changy aurait même, suivant le témoignage de Simon Romilly, achevé, au cours de ses campagnes, une traduction de six livres *(bis tres libros)* de la *Naturalis historia*. Il nous paraît évident que cette version intégrale ne peut être, comme le croit M. Delboulle [1], le même ouvrage que le *Sommaire* extrait des seize premiers livres de Pline, publié en 1542, et qu'elle doit être demeurée inédite.

« Selon les uns, ajoute le même éditeur, Pierre de Changy mourut en 1553, selon les autres en 1563. Brunet prétend que ses ouvrages avaient été publiés après sa mort par son fils Blaise, curé d'Epoisses; on voudrait savoir sur quels documents il appuie cette affirmation. »

Si M. Delboulle avait examiné les pièces liminaires jointes à *L'Institution de la femme chrestienne*, il y eût trouvé sans peine les « documents » qu'il réclamait. Il aurait constaté tout d'abord que Pierre de Changy n'était mort, ni en 1553, ni en 1563, mais au plus tard, dans les premiers mois de 1542, sinon même en 1541 et, en tout cas, avant la publication de ses ouvrages, puisque l'édition originale de l'*Institution*, parue en 1542, contient précisément le dixain adressé par Pierre Pesselière à Blaise de Changy « Sus la mort de son père, traducteur du present livre ». Il aurait vu aussi, par l'épigramme

1. Préface de la réimpr. du Havre, pp. VII-VIII.

composée pour Jaques de Changy par son frère Blaise, que c'est bien ce dernier qui a publié l'*Institution* :

A patre suscipias versum, Germane, libellum,
Proque tua expressum commoditate legas.

Or, *expressum* ne peut se traduire ici que par : reproduit ou édité.

D'ailleurs, s'il eût été besoin d'un complément de preuve, M. Delboulle l'aurait trouvé dans l'épître dédicatoire de ce *Sommaire des singularités de Pline*, paru la même année 1542 et dont M. Delboulle dit avoir vu un exemplaire à la Bibliothèque de Rouen. Cette épître, adressée par Blaise de Changy au Cardinal de Meudon, contient en effet le passage suivant, qui est décisif :

« C'est un petit ouvrage paternel, c'est un petit labeur de mon pere, qui *apres son décès (entre ses autres labeurs) est tombé en mes mains;* c'est un sommaire des singularités de Pline... dont la matiere est si exquise et si convenable à l'homme, que j'ay pensé la publication d'icelle, estre merveilleusement necessaire aux lecteurs, et ne voulant defrauder l'autheur d'icelle proffitable traduction, *je me suis efforcé la faire divulguer.* »

L'auteur du *Manuel* ne s'était donc point prononcé à la légère en attribuant à Blaise de Changy la publication posthume des écrits paternels, et l'on doit rendre hommage, une fois de plus, à l'érudition si sûre, et si sobre en même temps, de l'illustre bibliographe.

ALFRED CARTIER.

« La deffense civile et militaire des innocens et de l'Eglise de Christ », et l' « Apologie de Charles Du Moulin ». 1563.

Apologie de M. Charles || du Moulin, || ❦ || *Contre un Liuret, intitulé, La deffense ciuile || et militaire des innocens et de l'Eglise || de* CHRIST. || ❦ || A laquelle est adioustee l'ordonnan-||ce de Monseigneur de SOVBIZE, || Cheualier de l'ordre du Roy, sur || ledit Liure : ensemble la Censure || des Ministres de la parole de Dieu || en ceste ville de Lyon. || A LION || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXIII. [1563].

In-8° de 28 pp. chiffr. et 2 ff. blancs, signat. A-D par 4 ff. — Romain.

Titre, v° bl. — Pp. 3-4, épître dédicatoire de « Charles du Moulin ancien Docteur és droits, Iurisconsulte de France et Germanie, Conseiller & maistre des Requestes ordinaires de l'hostel de la Royne de Nauarre, à Monseigneur Iean de

Monluc Euesque et Comte de Valence, tres-illustre & tres-feal Conseiller du Roy en son priué conseil », épître datée « de Lyon le XXIII. Iuin M.D.LXIII ». Cette pièce est imprimée en caractères de civilité. — Pp. 5-24, texte de l'*Apologie*. — Pp. 25-26, ordonnance « de par le Roy et le seigneur de Soubize, cheualier de l'ordre de sa maiesté », datée de « Lyon le onzieme de Iuin 1563 ». — P. 27, déclaration du crieur public, datée du « samedi douzieme iour du mois de Iuin 1563 », et signée « Ravot ». Cette déclaration est suivie de celle de l'exécuteur de la haute Justice à Lyon, en date du même jour, et signée « Gasteron ». — P. 28, « La Censure des Ministres de l'Eglise reformee de la ville de Lyon, sur le liure que dessus », signée : « Pierre Viret, I. de Semidde, Iaques Roux, L'Anglois, la Roche, de Mesmes, Payan, Pellet, P. Pagès, Micaël ».

BIBLIOTH. NATIONALE, Ld 176. 20. — BIBLIOTH. DE GENÈVE, Ba. 4374.

En juin 1563, au moment même où le célèbre jurisconsulte Charles Du Moulin[1] se trouvait en séjour à Lyon pour la publication de son *Catéchisme*, paraissait dans cette ville, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, un libelle intitulé *La deffense civile et militaire des innocens et de l'Eglise de Christ*.

Autant qu'il est permis d'en juger par la réfutation de Du Moulin, l'auteur de cet écrit, rigoureusement supprimé dès son apparition, s'efforçait de montrer, non pas comme le prétend La Croix du Maine (I, 383), « qu'il est loisible de tuer et Roy et Roine, ne voulans obéir à la religion prétendue réformée et porter le parti des Protestans », mais que de nombreux exemples tirés de la Sainte Écriture autorisent les sujets à résister par les armes, lorsque le prince opprime les consciences et « commande quelque chose contre Dieu ou contre la parole d'iceluy ».

Quelques semaines avant que ce factum courût sous le manteau, les Protestants, maîtres de Lyon depuis le 30 avril 1562, avaient rendu cette ville au roi, comme gage de leur adhésion à la paix d'Orléans (19 mars 1563). Il leur importait dès lors, en de telles circonstances, de répudier ouvertement les doctrines professées par l'auteur anonyme de la *Deffense civile* et de témoigner par là que s'ils entendaient maintenir leurs revendications dans le domaine religieux, ils n'en reconnaissaient pas moins la légitimité du pouvoir royal fondé sur le droit divin.

M. de Soubise, demeuré gouverneur de Lyon « pour le roy », bien qu'il eût été appelé à ce poste, en juillet 1562, par la seule autorité du prince de Condé, chef du parti protestant, n'hésita pas en conséquence à réclamer l'avis des ministres à l'égard des thèses contenues dans l'ouvrage suspect. La réponse ne pouvait être douteuse en présence des conjonctures que nous venons de rappeler : « Certifions et tesmoignons, déclarent les ministres, iceluy estre plein de fausse et

1. Voir sa biographie par Julien Brodeau, en tête des *Opera*, éd. de Paris, 1681, in-f°, I, p. 41 ; Nicéron, *Mém.*, XXXIII, 79, et *France prot.*, 2° éd., V, 783.

mauvaise doctrine, conforme en aucuns points à celle des Anabaptistes, induisant les hommes à sedition, rebellion et desobeissance des Rois et Princes, contre l'expres commandement et ordonnance de Dieu, et d'autant plus que l'Autheur d'iceluy abuse de plusieurs tesmoignages et exemples des Escritures Sainctes, lesquels il applique très mal à son propos, contre le vray sens et saine intelligence d'icelles : comme nous sommes prests le monstrer et maintenir par la parole de Dieu. Au moyen de quoy desirons, et en tant que besoin est, requerons, que le dict livre soit totalement aboly : à fin que les hommes ne soyent infectés de telle sedicieuse et pestilente doctrine[1] ».

La Sorbonne elle-même n'aurait pas témoigné plus de zèle, mais cette censure, qui fixait la doctrine par l'organe des interprètes autorisés de la parole de Dieu, répondait sans aucun doute aux intentions des chefs politiques et c'est ce que montre aussi la rigueur des mesures arrêtées par Soubise, sur le vu de l'avis des ministres. Par une ordonnance adressée au prévôt de camp de Lyon, en date du 11 juin[2], il enjoignait en effet très expressément « à tous ceux qui auront devers eux ledit livre, de le porter et mettre és mains dudit Seigneur de Soubise, dedans vingt quatre heures après la publication de ces presentes, et defense à tous Marchans, Imprimeurs, Libraires, et autres, d'aucunement vendre, ne s'entrecommuniquer ledit livre, le distribuer, transporter, ou faire transporter hors ceste dicte ville en quelque sorte et maniere que ce soit, le tout sur peine, à ceux qui s'en trouveront saisiz, qui les auront distribués, ou qui les auront et retiendront devers eux après ceste publication, d'estre pendus et estranglés sans aucune forme et figure de proces et sans esperance de grace, ne moderation de peine. Pareillement est commandé à tous ceux qui en auront ia mis hors ceste ville, de venir declairer les lieux et personnes où ils les ont envoyés. Et ce pendant feront leurs diligences de les retirer et remettre par devers ledict Seigneur. Autrement où ils se trouveront en faute ou demeure de ce faire, ils seront punis de la mesme peine. Et à fin que l'autheur et l'Imprimeur soyent chastiés selon leurs demerites, celuy ou ceux qui les reveleront, seront remunerés comme bons, loyaux et fideles serviteurs de Dieu et du Roy : autrement ils seront punis comme criminels et convaincus de leze maiesté divine et humaine, où il se trouvera qu'ils l'ayent sceu sans le reveler audit Seigneur ».

Enfin, Soubise ordonnait au prévôt de camp de faire brûler le livre en quatre des principales places de la ville et renouvelait ses précédentes défenses d'imprimer, faire imprimer et exposer en vente aucun livre sans le privilège du roi ou sa propre permission.

1. *Apologie*, p. 28.
2. *Ibid.*, p. 25.

Le lendemain, 12 juin, l'ordonnance était « leue, criée et publiée à haute voix, cri public et son de trompe », dans tous les carrefours de la ville, par le crieur public Claude Ravot[1], et le même jour, les exemplaires saisis étaient brûlés par l'exécuteur de la haute justice à Lyon, « à sçavoir és places et deux descentes du pont de Saone, places des Cordeliers, Confort, puits pellu, et puits de la sel ».

En même temps que le livre était supprimé[2], on en recherchait activement l'auteur. Charles Du Moulin, qui après avoir suivi la doctrine calviniste, lui avait préféré celle de Luther et s'était rendu par là odieux aux ministres, venait de les irriter encore par la publication de son *Catéchisme*. Ils saisirent l'occasion et le dénoncèrent comme l'auteur de la *Deffense civile*. Tout, dans l'existence déjà longue, comme dans les écrits du Jurisconsulte de France et Germanie, du Maître des requêtes de la reine de Navarre, démentait cette imputation et c'est à bon droit que lui-même insiste sur ce point dans son épître à l'évêque Jean de Monluc :

« Ce meschant livret, dit-il, n'a aucun nom, ny lieu, ny commencement ny fin : et comme il est sedicieux et pernicieux, il est contraire et repugnant à toute ma vie et conversation, qui est ja de plus de soixante et deux ans, et cognue aux plus grans et plus vertueux de ce Royaume : aussi contraire et repugnant à tous mes livres, qui sont ja plus de trente-six imprimés dès et depuis l'an M.D.XXXVIII. Il n'y a aucun de mesdits livres imprimés et à imprimer qui ne tende à l'honneur de la couronne de France, conservation et entretenement de la police et estat public d'iceluy, comme dès ma jeunesse j'ay tousiours esté et suis à cela affecté : pource il ne pourroit estre cheut en ma pensée de faire acte contraire, et outre je n'aurois garde de faire aucun livre sans y mettre mon nom, à fin que pour le moins le nom et honneur m'en demeurast : car je n'ay et n'attens autre chose de tous mes anciens labeurs. »

M. de Soubise ne voulut pas, sans doute, qu'on pût lui reprocher la moindre négligence dans la recherche du coupable et Du Moulin fut arrêté le 19 juin[3], mais le gouverneur de Lyon était homme de « droite justice et équité[4] » ; il refusa de sévir sur la seule dénon-

1. *Apologie*, p. 27. — Claude Ravot, qui était protestant, a exercé aussi la profession de libraire (voir Baudrier, *Bibliogr. lyonnaise*, IV, 290 et ss.).

2. La destruction a dû être totale et nous ne croyons pas qu'aucun exemplaire soit parvenu jusqu'à nous.

3. C'est la date qu'il indique lui-même dans sa « Défense contre les calomnies des Calvinistes » (*Opera*, éd. de 1681, in-f°, V, 619) publiée en 1565. D'autre part, il avait écrit à Jean de Monluc, le 23 juin 1563, en lui adressant l'*Apologie*, que l'accusation dirigée contre lui s'était produite le 9 juin. Il se serait donc écoulé dix jours entre la dénonciation et l'arrestation, ce qui paraît singulier, eu égard aux pratiques judiciaires de l'époque. Peut-être Du Moulin a-t-il eu un défaut de mémoire en écrivant sa réponse aux Calvinistes, et faut-il lire : 9 juin ?

4. Ce sont les expressions de Du Moulin lui-même dans la *Défense* précitée (*Opera*, éd. de 1681, V, 619).

ciation des ministres et donna des juges à l'accusé. Celui-ci avait aussitôt préparé sa défense et n'eut d'ailleurs pas de peine à se disculper. Après une détention de vingt jours et quatre comparutions, il obtenait son élargissement[1]. Malgré les instances de ses amis, il refusa d'intenter une action à ceux qui l'avaient accusé, mais la rupture était définitivement accomplie et, peu avant sa mort, survenue le 17 décembre 1566, Du Moulin retournait à la foi catholique.

L'épître à Jean de Monluc étant datée du 23 juin 1563, on voit que l'*Apologie* a été composée pendant que l'auteur se trouvait en prison. Au reste, ce titre d'Apologie répond mal au contenu de l'ouvrage, qui n'est nullement une défense personnelle, mais une dissertation juridique et théologique, destinée à montrer que l'auteur de la *Deffense civile* a constamment détourné de leur sens véritable les nombreux passages de la Bible sur lesquels il prétend fonder son argumentation.

L'auteur du mémoire sur la ville de Lyon, inséré dans l'*Histoire ecclesiastique des Eglises reformées au royaume de France* (éd. Reuss, III, 294), s'est efforcé, par des réticences habilement calculées, de jeter le doute sur l'innocence de Du Moulin et sur la sincérité de ses dénégations, mais l'acharnement avec lequel les Calvinistes l'avaient poursuivi durant sa vie n'avait pas désarmé après sa mort et le parti pris apparait trop évident pour ne pas rendre suspecte la valeur de ce témoignage.

D'autre part, en qualifiant la *Deffense civile* de livre « forgé vrayement en la boutique de quelque esprit malin et seditieux », le même anonyme a dû causer quelque embarras à Théodore de Bèze, sous la direction duquel s'est faite la publication de l'*Histoire Ecclesiastique*, parue en 1580. Du même coup, c'était atteindre en effet — sans y songer — ce fameux *Traité du droit des magistrats sur leurs sujets*, imprimé en 1574, à Lyon probablement, et dont nous avons démontré que l'auteur est Théodore de Bèze en personne[2] : « Toute résistance du sujet contre son supérieur n'est pas illicite ni séditieuse. — Juste résistance par les armes n'est pas contraire à la patience ni aux prières des chrétiens. — Étant persécuté pour la religion, on se peut défendre par armes en bonne conscience. »

Telles sont, dix ans après la publication de la *Deffense civile*, les doctrines proclamées par le chef spirituel des réformés de France, et s'il les présente sous une forme plus spécieuse et plus habile, s'il a soin de réclamer, avant toute résistance armée, la décision des *États*, c'est-à-dire des représentants élus de la nation, qui sont « par

1. Défense contre les calomnies des Calvinistes, *ubi supra*.

2. A. Cartier, *Les idées politiques de Théodore de Bèze*, dans Bull. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève, t. II, p. 187.

dessus les rois », on ne voit pas que l'auteur du factum de 1563 ait rien avancé de plus « malin » ni de plus « séditieux ».

Mais, à examiner les circonstances, cette contradiction, qui semble tout d'abord si évidente, n'a pas dû arrêter Bèze : la *Deffense civile* a été écrite au lendemain de la paix d'Orléans, le *Traité du droit des magistrats*, au surlendemain de la Saint-Barthélemy. Alors, il convenait de donner des gages de loyalisme et d'esprit de concorde; maintenant, il s'agissait de défendre sa vie et de sauver les restes du parti.

Longtemps après le procès intenté à Du Moulin, un ministre d'Orléans, Hugues Sureau, dit du Rosier, fut accusé d'être l'auteur de la *Deffense civile*[1]. Il parvint, lui aussi, à s'innocenter et fut renvoyé absous, après avoir pu démontrer, pour employer les expressions de l'*Histoire Ecclesiastique* (éd. Reuss, III, 297), « qu'il n'estoit lors à Lyon, ains à Orleans, ne sachant non plus ce qui se faisoit lors à Lyon que le gouvernement des Grandes Indes ».

L'édition originale de l'*Apologie* est devenue fort rare, mais le texte en a été réimprimé dans les éditions des œuvres de Du Moulin, et notamment dans celle de Paris, 1681, in-f° [2].

ALF. C.

L'édition originale du « Catounet gascoun ». 1607.

Aucun éditeur moderne n'a eu sous les yeux l'édition originale du *Catounet gascoun* de Guillaume Ader, un des premiers et des plus curieux textes imprimés en patois gascon. Tous se sont bornés à reproduire l'édition de 1611 conservée à la bibliothèque de l'Arsenal (B.-L. 9494-8°) et le dernier (*Poésies de Guillaume Ader*, Toulouse, Privat, 1904, 8°), après avoir relevé dans le texte de 1611 d'énormes fautes tendant à prouver qu'il ne s'agit pas d'une édition princeps, consacre un appendice intitulé « La prétendue édition du *Catounet gascoun* publiée en 1607 » à démontrer que cette édition n'existe pas. Dans un compte rendu (*Revue de Gascogne*, 1905, p. 236), M. Ch. Samaran écrit à ce propos : « A vrai dire, j'étais persuadé à l'avance (pour avoir fait déjà une enquête personnelle) que cette édition n'avait jamais existé que dans l'imagination de Brunet. »

En effet, Brunet cite l'édition de 1607 d'après le catalogue Heber et ses continuateurs mentionnent, d'après le catalogue Burgaud des Marets (1873, n° 924), un exemplaire rogné à la lettre, relié en veau

1. Voir *France prot.*, IX, 329, art. Sureau.
2. T. V, p. xv.

violet, qui avait figuré précédemment à la vente Viollet-le-Duc (1849, n° 1053). Une édition mentionnée par trois catalogues peut res-

LOV
CATOVNET
GASCOVN.

Boudat à Mouſeigne de
FONTARAILLES.

A THOVLOVSE,
Per la beuze de IACQVES COLOMIEZ,
& RAMOND COLOMIEZ,
Imprimaires deu Rei.

M. DC. VII.

ter introuvable, mais la déclarer imaginaire, c'est aller un peu loin !

Je n'avais pour ma part jamais douté de son existence lorsque, au mois de mai 1914, je reçus le catalogue d'un libraire du Puy... Un télé-

gramme, et deux jours plus tard j'avais la joie de posséder un exemplaire parfait, non rogné, de l'introuvable édition :

LOV || CATOVNET || GASCOVN ... Toulouse, Colomiez, 1607 (*v. reprod.*).

In-8°, 32 pp., sign. A-B par 8. — Dédicace à M. de Fontarailles datée de Gimont, le 1 octobre 1607. — [BIBL. PART.].

Cette édition originale ne comporte du reste aucune différence essentielle avec celle de 1611 qui a, jusqu'ici, été prise pour type mais, comme il est naturel, elle présente généralement un texte plus correct.

L. L.

G. L. de Montgentil, poète satyrique. 1615.

LES NVICTZ || SANS SOMMEIL || DE || G. L. DE MONTGENTIL || Bourbonnois. || Dediées a la REYNE MARGVERITE || Ducheſſe de Valois. || *Arte & marte* || *In vtrumque paratus.* || [fleuron] || A PARIS || Par Claude Percheron Imprimeur, de-||meurant ruë Galande aux Chappelletz. || M.D.C.XV.

In-8°, 105 pp., sign. A-N par 4. — Dédicace de la première partie à la reine Marguerite de Valois, de la seconde partie (p. 53) à Messire Antoine Ruzé, chevalier, seigneur de Fiat, Longjumeau, Chailly, Mommartin et du Miny-Molay, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, écuyer de sa Grande Écurie, Grand-Maître, Super-Intendant et général réformateur des Mines et Minières de France ; — pièces adressées à Mlle Diane Hilaire de Saint Héran; Mlle Jeanne de Beaufort-Canillac ; Mlle Charlotte de Saint Auban ; Mlle Françoise de Couseran, ayant pour anagramme : sa *Face* est *Reyne de nos cœurs*; Mlle Gabrielle des Serpentz ; M. de Saint Héran ; M. le vicomte de Canillac ; — à la fin, pièces encomiastiques de La Roche, gentilh. auvergnat ; Joan. Chenebrab. Molinensis ; Pet. Chenebr. Molinensis; de Barbatte, bourbonnais, cousin de l'auteur. — [BIBL. DE VERSAILLES, E 504°, ex. incomplet des ff. A3, A4 et E4].

Livre complètement inconnu que ces *Nuictz sans sommeil*, et leur auteur ne l'est pas moins. Écuyer, il place toute son ambition dans l'exercice de son métier, il ne tire de ses vers aucune vanité :

De jour je dresse les chevaux
Et la nuict j'entretiens la Muse.

...Si je ne veux pourtant qu'on me nomme Poete
J'ayme bien mieux porter une espée au costé,
Des esperons, à la main la baguette,
Plus braves destriers faire à ma volonté,
Que de rendre ma vie à la Muse sujette.

Dans la première partie du volume, l'écuyer épanche son amour malheureux pour l'insensible Cloris; dans la seconde partie, il tourne casaque, se moque de Cloris assez vilainement et adresse d'aimables madrigaux aux jeunes filles de sa connaissance. On trouve dans cette seconde partie un ballet tragi-comique, *Le triomphe d'amour*, une chanson : *Thyrsis ce Berger folastre...* ayant pour refrain :

Marion, si tu veux,
Marions-nous nous deux.

et une quinzaine d'épigrammes dont six sont reproduites dans le *Recueil des plus excellans vers satyriques* de 1617, savoir :

Janeton fait bien la farouche...
Ne parlez plus d'Ysabeau...
Brifaut ce bon beuveur...
Cesse de te rompre la teste...
Ma foy Margot me faut rire...
Janeton ma Nymphe au bel œil...

Ces épigrammes figurent dans la liste des pièces anonymes dressée par M. Lachèvre (*Les recueils collectifs de poésies libres et satyriques*, P., 1914, in-4°) qui n'a pas rencontré les *Nuicts sans sommeil*. Le bourbonnais G. L. de Montgentil ne me semble pas connu par ailleurs et mes recherches sommaires ne m'ont pas permis d'établir son exacte personnalité.

L. L.

VARIÉTÉS

Les recueils de pièces gothiques de la collection du comte de Lignerolles.

Dans une notice sur le comte de Lignerolles publiée en 1895 (*Notes sur un grand bibliophile d'hier par un petit bibliophile d'aujourd'hui*), Jules Le Petit raconte l'acquisition faite en commun par le baron de Lacarelle et le comte de Lignerolles, d'un précieux recueil de pièces gothiques de la bibliothèque de J.-Ch. Brunet. Chacun des amateurs devait posséder le volume pendant six mois et le passer ensuite à l'autre; le survivant (qui fut le comte de Lignerolles) devait en rester le propriétaire sans nouveaux frais.

Cette anecdote était une de celles de sa carrière de bibliophile que le comte de Lignerolles, généralement très fermé, aimait à raconter, mais cet accord s'était produit à la vente des livres du baron J. Pichon faire en 1869 et il s'agissait de l'achat du *Recueil de pièces joyeuses* (n° 485 du Catalogue) qui ne contenait pas moins de dix-huit opuscules imprimés en caractères gothiques, qui fut adjugé 3.900 francs et les frais. Ce recueil était dans son ancienne reliure en maroquin vert.

Si l'on recherche ce précieux volume dans le catalogue de la bibliothèque du comte de Lignerolles, on ne le retrouve pas, mais on aperçoit, disséminés dans le catalogue, les divers opuscules qui composaient le recueil Pichon.

Le libraire chargé de la vente, Ch. Porquet, plus habile négociant que bibliophile, et n'ayant aucun amour pour les livres, a brisé le recueil précieux, sans égard pour son ancienne couverture et a fait relier séparément les dix-huit plaquettes qui le composaient. Qu'aurait pensé le comte de Lignerolles s'il avait vu ainsi détruire le volume qui lui donnait tant de joies !

Et ce crime de lèse-bibliophilie ne fut pas le seul commis par le libraire chargé de *disperser* les volumes de la collection du célèbre bibliophile.

M. de Lignerolles possédait plusieurs recueils de pièces gothiques.

A la vente J. J. De Bure, en 1853, il avait acquis le n° 612, contenant huit pièces; ce recueil en ancien maroquin rouge provenait de la bibliothèque du duc de La Vallière. A la vente Brunet, en 1868, ce sont les n°s 273 et 277, contenant chacun quatre pièces, achetés, le 1er pour 1.520 francs, le 2e pour 1.000 francs. En 1869 a lieu l'acquisition du recueil de la vente Pichon. En mars 1870, à la dispersion des livres de la librairie Potier, M. de Lignerolles devenait possesseur d'un recueil de cinq pièces gothiques provenant de Richard Heber et du prince d'Essling (n° 1970 du catalogue adjugé 3.650 francs). De ces cinq recueils, trois en reliure ancienne et deux reliés par Trautz, on en découvre un seul au catalogue Lignerolles (n° 1099), c'est le n° 273 de la vente Brunet qui a trouvé grâce devant le libraire-expert; tous les autres ont été brisés, les pièces reliées séparément par Chambolle-Duru et dispersées dans le catalogue. Nous avons entrepris d'en faire le récolement, espérant être utile aux bibliographes de ces sortes de livres.

I. Recueil De Bure, n° 612 du Catalogue, adjugé 1.099 francs.

		Cat. Lignerolles.	Adjugé.
1. Le débat du vieulx et du jeune.		n°s 1110	140 fr.
2. Le débat de l'homme et de la femme (incomplet). .		864	16 »
3. Le blason du moys de may		916	231 »
4. La louenge et beaulté des dames	(4e partie)	397	60 »
5. Le grant triumphe ... des dames de Paris		1198	230 »
6. Le double des lettres des verds gallands		1124	132 »
7. Le moyen de soy enrichir		891	65 »
8. Les rues et églises de Paris		2983	560 »

II. Recueil Brunet, n° 277 du Catalogue, adjugé 1.000 francs.

1. Complainte et épitaphe du feu roy Charles	n°s 1174	152 »
2. Lepistre de Mme la Daulphine	1187	225 »
3. Larmee du roy qu'il avoit contre les Veniciens. . .	2565	460 »
4. La translation de la bulle de la croisade	3185	40 »

III. Recueil J. Pichon, n° 485 du Catalogue, adjugé 3.900 francs.

1. Sensuit le sermon des frappe culz.	n°s 1504	159 »
2. Sermon joyeux d'un despucelleur de nourrices. . .	1518	75 »
3. Sensuit le traicté des eaux artificielles	562	155 »
4. Le gouvernement de mesnaige	494	75 »
5. La doctrine du père au filz	1122	112 »
6. Le doctrinal des bons serviteurs.	1114	70 »
7. Les erreurs du peuple commun	1515	125 »
8. Le chemin de lospital.	443	112 »
9. Le baptesme de Mgr. le Daulphin	2618	115 »
10. La bénédiction du pape.	2617	100 »
11. Coppie des lettres nouvelles du camp du roy	2626	38 »

	Cat. Lignerolles.	Adjugé.
12. Lepistre et ordonnance du camp de Mgr. d'Alençon.	nos 1189	402 fr.
13. La réplique du bourgoys de Mézières.	1190	252 »
14. Chanson de la folle entreprise des Henoyers	1333	135 »
15. Le Pater noster des Flamans	1191	199 »
16. Lave Maria des Espaignols	1193	121 »
17. La rescription du roy de Portugal.	2218	500 »
18. Les lettres du roy de Hongrie	3157	140 »

IV. Recueil Potier, n° 1970 du Catalogue, adjugé 3.650 francs.

1. L'ordonnance et ordre du tournoy, 1520	nos 2625	1.400 »
2. La description et ordre du camp	2624	1.020 »
3. Le livre et forest de Bernardin Rince	2621	352 »
4. Oraison en la louange de la paix	2623	179 »
5. Le livre et oraison à la louange du mariage de Mgr. le Dauphin	2622	272 »

Le résultat de la vente de ces quatre recueils ne fut pas très favorable : acquis pour 9.649 francs, ils ne produisirent ensemble que 8.319 francs et la reliure des 35 volumes avait coûté un millier de francs. Il est probable que, vendus sans être brisés, ces volumes auraient fourni une somme équivalente et la destruction en était inutile.

Ce sont des recueils de cette nature qui ont assuré la conservation des nombreuses pièces gothiques publiées aux XVe et XVIe siècles; les livrets séparés ont été rapidement détruits.

Ces recueils ont souvent l'avantage de réunir des ouvrages sortant des mêmes presses, ce qui permet parfois d'identifier, par rapprochement, le nom des imprimeurs de pièces anonymes.

Sur les cinq pièces du recueil Potier, quatre au moins sortaient des presses de *Jean de Gourmont* ou de son successeur *Prigent Calvarin*, qui avait épousé sa veuve. (Voy. Cat. Lignerolles, nos 2621 à 2624.)

Le recueil Pichon était formé de pièces imprimées par la *veuve Trepperel et Jehan Jehannot*; leurs noms étaient mentionnés sur la huitième pièce et leur adresse ou leur marque de l'*écu de France*, se trouvait sur le titre de plusieurs plaquettes (nos 3, 4, 11, 15).

Le libraire Porquet aurait pu invoquer pour sa défense qu'il n'était pas le premier ayant commis un pareil méfait.

Que sont devenus les précieux et nombreux recueils des ventes La Vallière et Richard Heber ? Dans cette même *Revue* (I, pp. 127-128), M. Seymour de Ricci nous a fixé sur le sort d'un recueil de quatre pièces gothiques de la vente Heber, dont les épaves sont présentement au musée Condé à Chantilly.

Un recueil composé de pièces imprimées vers 1540 par *Jean Lhomme* de *Rouen*, trouvé par M. Ernest Quentin-Bauchart, a été divisé et les pièces reliées séparément par Trautz-Bauzonnet ont été décrites dans le catalogue de la bibliothèque de cet amateur (*Mes*

livres, Paris, 1881), sous les nos 63, 64, 65, 67 *bis*, 201 à 207. La condition primitive de ce volume était des plus médiocres et les plaquettes séparées, bien reliées et conservées dans des bibliothèques soigneusement entretenues, ont maintenant la chance d'être protégées contre la destruction.

Le même fait s'est produit pour deux ou trois recueils qui depuis une trentaine d'années ont été recueillis dans la bibliothèque du musée Condé et dans celle du baron James de Rothschild. (Voyez notamment les recueils décrits par M. Émile Picot dans le *Bulletin de la librairie D. Morgand*; le premier sous le no 7762, composé de vingt-deux pièces imprimées par *Jacques Moderne* de Lyon, aujourd'hui dans la bibliothèque Rothschild; le second comprenant surtout des pièces publiées à Paris, dans l'officine « *à l'escu de France* », mentionnées sous les nos 17832, 17862, 17937, 17938, 17939 *bis*, 17962, 17970, 17983, 18002, 18028, 18034, 18071, 18072, 18152, 18193, 18206, 18245, 18268, 18305, 18312, 18351, 18356, 18358, 18366, 18391, 18392 et 18398 de ce même *Bulletin*, volumes maintenant à Chantilly.) Ces recueils étaient dans des anciennes couvertures en très mauvais état.

Les bibliothèques publiques sont encore riches en recueils analogues et ces assemblages facilitent la conservation de nombreuses plaquettes.

Un précieux volume de cette nature, renfermant seulement des pièces imprimées au XVe siècle, par *Jehan Trepperel*, *le Petit Laurens*, *Pierre Le Caron*, etc., est celui conservé à la bibliothèque de la ville de Nantes (no 40988 du Catalogue), provenant de l'ancienne bibliothèque des Oratoriens de cette ville. Il ne contient pas moins de vingt-sept pièces, presque toutes relatives à l'expédition de Charles VIII en Italie[1].

Le recueil débute par les *Lunettes des princes* de Jehan Meschinot. C'est probablement ce poème d'un auteur breton qui aura été la cause de la conservation de ce volume dans une bibliothèque nantaise.

Une énumération des vingt-sept pièces se trouve dans Chotard, *Mémoires sur Charles VIII et l'expédition d'Italie*, Paris, 1866, in-8; Brunet en parle aussi dans son *Manuel*, II, col. 991, à la suite de la description d'un recueil analogue, provenant de la bibliothèque de Richard Heber, acquis par la Bibliothèque Nationale, en 1854, à la vente de M. J.-L.-A. Coste. Des volumes de ce genre sont rares aujourd'hui dans les bibliothèques particulières, ce qui permet d'espérer que ce qui s'est passé pour les recueils de la collection du comte de Lignerolles a peu de chance de se reproduire.

ÉD. RAHIR.

1. La *Société des Bibliophiles françois* se propose d'en donner la reproduction par les soins de MM. Émile Picot et Paul Lacombe.

La trouvaille d'un bibliophile en 1725.

Lorsque M. L. Bollioud-Mermet, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, écrivit une brochure de cent onze pages pour dénoncer le ridicule et la vanité de la bibliomanie[1], il eût bien dû éviter le ton de la déclamation et de la méchante humeur. Hé ! monsieur, ce n'est point là de ces sujets qui demandent le feu de l'éloquence et l'énergie du sentiment ! Fréron, je le sais bien, dans l'article élogieux qu'il vous consacra, déclara que, de toutes les maladies de l'esprit dont son siècle était affligé, la bibliomanie n'était pas une des moindres qu'on dût s'efforcer de corriger ; mais Fréron était un critique, obligé par sa profession de toujours sacrifier au bon sens et qui ne pouvait se montrer indulgent à une douce folie.

C'est fort bien de dauber le Fermier Général qui fait visiter ses écuries, ses serres et sa bibliothèque dont il ne connaît que le nombre des volumes ou le prix des plus rares, et qui ne prétend pas être initié aux mystères des choses qu'elle contient. Mais n'allons pas non plus imiter ce vandale de Falconet, qui déchirait dans un livre tout ce qui n'était pas bon, c'est-à-dire tout ce qui ne lui plaisait pas ; parfois il ne gardait que six pages d'un ouvrage en douze volumes ; c'est à lui et à ses tristes adeptes que l'on doit de rencontrer sur les quais tant de livres superbement reliés en maroquin ou en veau, qui s'ouvrent tout seuls à l'endroit où il leur manque quatre-vingts pages.

Selon M. Bollioud, *la Bibliomanie est le comble du ridicule pour ceux qui n'ont ni les dispositions, ni la volonté de faire un usage sérieux des livres... Ce goût bizarre et libertin qui fait donner la préférence à certains ouvrages où tout respire la frivolité et la licence, est un travers d'esprit odieux et méprisable, un dérèglement de cœur consommé, digne de la rigueur des lois et des anathèmes...*

Oui, M. Bollioud, vous avez la partie belle. Que l'on se moque de votre sermon, vous ne vous en souciez guère. Vous l'avez composé dans toutes les règles, animé du louable dessein de régénérer l'humanité. Vous vous appuyez sur l'autorité de votre siècle utilitaire, dont le bon sens suppose, à chaque acte, un résultat tangible et immédiat. Un livre vaut ce que vaut son contenu. Est-il bon ? Est-il méchant ? Que rapporte-t-il au lecteur ? De quoi est-ce que cela guérit ?

Mais le charme du livre ancien qu'on lit entre les lignes, car le titre, les remarques, les gravures, le papier même, vous évoquent une époque lointaine dont le parfum vous arrive insensiblement, un peu mêlé, un peu évaporé, et pourtant enivrant encore ; une époque dont

1. *De la Bibliomanie. A La Haye et à Paris, chez Lambert, imprimeur-libraire, rue et à côté de la Comédie-Française.* In-16, réimprimé chez Jouaust, par Paul Chéron.

les personnages se dressent soudain devant vous, raides, comme embaumés ? Mais le plaisir si pur de l'amateur, trouver le livre rare, peut-être près de disparaître, le tenir enfin, l'emporter, le garder de tout mal, prolonger par des soins habiles une existence dont nul autre ne soupçonnait la valeur, en faire, pour ainsi dire, sa créature ?...

Bagatelle ou folie, répondrez-vous. Voltaire l'a dit : « Un livre rare n'est jamais un bon livre. » Et Sénèque ne s'est-il pas moqué des gens qui recueillent les ouvrages des auteurs grecs et latins sans aucune connaissance de ces langues, ni des choses contenues dans ces écrits ? qui, incapables de se nourrir des pensées solides que renferment ces livres, se repaissent du singulier plaisir d'en voir les dos et les titres bien dorés, les volumes rangés avec art et symétrie ? Ausone n'a-t-il pas écrit sur les collectionneurs ignares de son siècle l'épigramme suivante :

Emptis quod libris tibi bibliotheca referta est,
Doctum et grammaticum te, Philomuse, putas.
Hoc genere et chordas ; et plectra et barbita conde :
Omnia mercatus, cras citharaedus eris.

Aulu-Gelle a également daubé les bibliomanes, et Pétrarque a écrit dans ses Épîtres familières : « Si ces livres pouvaient parler aussi facilement qu'ils présentent aux yeux les signes de la parole, quelles plaintes sur leur sort ne nous feraient-ils pas entendre ! Combien témoigneraient-ils de regrets d'être condamnés pour longtemps à une inutilité si odieuse, à un esclavage si violent et si honteux ! »

On raconte que Louis XI, apprenant qu'un homme sans lettres avait acquis une ample bibliothèque, dit : « Voilà le vrai portrait d'un bossu qui porte sur le dos une superfluité de nature, et qui est hors d'état d'y jeter les yeux. »

Je voudrais passer sous silence l'homme de La Bruyère qui fait peindre les endroits vides de sa galerie de manière qu'on y croit voir de vrais livres ; car, celui-ci, en vérité, me semble devoir être absous comme irresponsable, son cas étant du ressort de la médecine et non de la morale.

Il y avait donc de si furieux bibliomanes au XVIIIe siècle ? Cela est vrai. On sait qu'à partir de 1750, le goût des beaux livres naquit avec les délicieux volumes à vignettes où les Cochin, les Eisen, les Gravelot, les Moreau, les Marillier prodiguèrent leur talent. Les auteurs cherchèrent alors à s'imposer par le luxe de leurs publications à l'attention des lecteurs. Dorat n'est pas le seul qui se soit sauvé *par les planches* de l'océan de l'oubli. Les éditions en grand papier furent recherchées. En 1751, la traduction française de l'*Éloge de la Folie* est

imprimée dans la forme d'un in-12 sur du papier in-4° ; l'*Imitation de Jésus-Christ*, imprimée au Louvre, en grand format et en gros caractère, devient une pure curiosité de cabinet. Mais même dès la première moitié du XVIIIe siècle, il y eut de passionnés bibliophiles, que leurs études sur les auteurs du XVe et du XVIe siècle amenèrent tout doucement à l'amour du livre de cette époque — tels La Monnoye et Du Fay. Ceux-ci, cependant, n'ont guère écrit sur le livre, considéré comme objet de collection ; le livre était pour eux le coffret où un trésor est enfermé.

C'est pourquoi il nous paraît intéressant de rappeler un singulier opuscule contenu dans les *Amœnitates litterariæ*, recueil latin anonyme, imprimé en 1725, à Francfort et à Leipzig, opuscule qui porte ce titre : *Notitia Libri rarissimi sub ipsis Typographiæ inventæ initiis excusi*. L'auteur, dont nous n'avons pu trouver le nom, nous y révèle les transports qui le saisirent à la découverte d'un incunable xylographique bien connu d'ailleurs, et dont Brunet donne la description : *Ars memorandi notabilis per figuras Evangelistarum hic est post descriptam quam diligens lector diligenter legat, et practicet per signa localia ut in practica experitur*, etc.

La description que notre auteur inconnu en donne, tient moins de place dans sa notice que l'expression de sa joie de bibliophile :

La nature nous a formés presque tous de manière que nous ressentons le plus grand plaisir, lorsque nos yeux peuvent voir et que nos mains peuvent toucher quelques restes vénérables de l'antiquité. Le sentiment de volupté que nous éprouvons alors est d'autant plus doux, que ces monuments, échappés aux injures du temps, sont plus rares, et que nous nous attendions moins à les voir et à les toucher. C'est ce qui m'arriva, il y a quelque temps, lorsque ma bonne fortune me fit tomber entre les mains un livre peu considérable par son étendue, mais auquel sa rareté et son excellence donnaient le plus grand poids.

Je le trouvai par hasard, lorsque j'y pensais le moins, caché dans un coin où, jusqu'alors, il avait été en proie aux teignes et aux cloportes, insectes vils et malfaisants. A peine pus-je me contenir que je n'imprimasse dessus le plus tendre baiser, lorsqu'à la première vue je soupçonnai tout le prix dont il était. Je ne fus retenu que par la poussière dont il était couvert, et que par la malpropreté qui s'était amassée sur sa reliure. L'opinion que j'avais prise de sa valeur était fondée. A peine l'eus-je examiné d'un œil attentif, que je découvris qu'il avait été imprimé dans le temps où la typographie, cet art divin et inestimable, sans lequel Apollon et les Muses seraient tombés dans l'oubli, était encore au berceau. Il n'y a point d'enfant, même parmi ceux qui sont le moins instruits, qui ne sache combien des livres semblables sont précieux et faits pour être placés

*avec soin dans les cabinets littéraires. Le nombre de ceux qui existent égale à peine celui des portes de Thèbes ou des embouchures du Nil. En vain en cherche-t-on de cette espèce dans les plus augustes bibliothèques, dans celles qui renferment les trésors les plus dignes d'envie. Jules César Scaliger eut autrefois en sa possession l'*Horloge de la bienheureuse Vierge Marie, *imprimée sur du parchemin, avec des planches de bois gravées. Les lettres en étaient liées et jointes ensemble. Ce livre avait droit d'être mis au nombre de ceux du plus grand prix, mais un chien de chasse le déchira. Scaliger en fut longtemps affligé et eût donné beaucoup pour réparer la perte qu'il avait faite.*

Nous allons donner une notice, aussi claire et aussi exacte qu'il sera possible, de cet ouvrage que personne n'a, de notre connaissance, examiné jusqu'à ce jour : nous allons vous faire partager notre joie.

Mais notre bibliomane est si fier de ce qu'il nous va découvrir qu'il s'arrête encore pour jouir de notre impatience, comme on défait lentement un paquet devant l'enfant dont les yeux brillent de curiosité.

Eh ! quel plaisir n'est-ce pas de rassasier ses yeux d'une vue aussi agréable et de pouvoir contempler les premiers essais de cet art divin. La rudesse même des caractères, la forme noire et massive des lettres, affectent délicieusement les sens et j'y vois tracé, comme avec les couleurs les plus vives, les chemins qu'a tenus l'Art de l'Imprimerie, pour arriver à la perfection dont elle brille aujourd'hui[1].

Nous ne suivrons pas notre auteur dans sa description minutieuse autant que naïve d'un incunable fort connu. Mais nous croyons que les quelques pages citées suffiront à lui assurer une place, non pas parmi les vulgaires *curieux* dont parlait M. Bollioud, mais parmi les *amateurs*. Car sa trouvaille lui est précieuse à d'autres titres que sa seule rareté. Il y a su voir la genèse et l'enfance de l'*Art Divin*, et comme un père s'attendrit en suivant les premiers pas de son enfant, il en a suivi les essais avec une joie candide et touchante. Ce livre, rude et mal fait, avec ses lettres qui bavent leur encre et ses gravures symboliques dont il ne saisit pas bien l'exacte signification, il a failli l'embrasser dans le premier mouvement de sa joie ; il l'a sauvé des vers et des souris, il lui a donné la vie une seconde fois en le soignant et en le célébrant dans les *Amœnitates Litterariæ*...

Soyons juste : il était digne, à tous égards, de posséder, pour y regarder tout à loisir l'objet de son amour, le jardin dont parle Cicéron : *Si hortum cum bibliotheca habes, nihil deerit.*

P. Ch.

1. La traduction de cet opuscule a paru dans le *Conservateur*. Février 1757.

Le Gérant : Paul Chaponnière.

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 53201.

SIMPLES NOTES SUR RONSARD

ET

SON LIVRE DES *AMOURS*

(1552-1553)

La caractéristique essentielle des vieilles archives des notaires parisiens, particulièrement celles du XVIe siècle, réside dans leur extrême variété : variété dans la nature des actes, variété dans leur objet. Ouvrons au hasard une liasse ou un registre de minutes et nous rencontrons successivement une vente de bien rural, une donation, un marché, une renonciation à hypothèque, un titre nouvel, une vente de terrain à bâtir, deux procurations, un règlement de compte, etc., etc. ; la personnalité des parties et leurs qualités, l'objet des contrats et le détail des conditions de leur exécution nous introduisent dans tous les mondes et dans tous les milieux, dans toutes les professions et dans tous les métiers, comme ils nous mêlent aux affaires les plus diverses ; le mari d'une Canaye vend à un Gobelin la teinturerie de la Cloche, rue de la Vieille-Pelleterie, sur les bords de la Seine ; — l'ingénieur en chef de la voie publique, comme nous dirions aujourd'hui, rétrocède à un bourgeois un terrain qu'il a lui-même acheté un an auparavant à l'abbaye de Saint-Victor et qui représente un démembrement du clos abbatial ; les conditions de la première vente, mises naturellement à la charge du

nouvel acquéreur, sont à citer : obligation d'élever des constructions dans un délai de deux ans; en cas d'aliénation, l'abbaye se réserve un droit de préemption; si elle n'en use, elle recevra du nouveau propriétaire trois écus d'or soleil à titre de bienvenue; la charge d'établir un premier pavage au droit de la propriété, et de l'entretenir, est imposée à l'acquéreur, qui devra, en outre, établir des cabinets d'aisances dans la maison à édifier, ne pas installer de jeu de paume ni pratiquer de vues sur le couvent. Le prix de la première vente par l'abbaye avait été de 194 l. t., représenté par une rente de 17 l. t., rachetable pour la plus grande partie, mais non en totalité, soit à concurrence de 12 l. 15 s. t., sur le taux du denier douze; en vendant 225 l. t., Denis Pasquier, maître paveur juré du Roi, réalisait, en moins d'un an, un bénéfice de 31 l. t.; — la veuve d'un menuisier met en apprentissage, pour quatre ans, son garçonnet, âgé de douze ans, chez un fabricant de balles pour jeu de paume; — Pierre Galland, principal du collège de Boncourt, met son neveu en service chez un tailleur de la rue des Arcis, au Petit Puits Saint-Jacques; — la belle-sœur d'un ecclésiastique de Freneuse, au diocèse de Chartres, mariée à un maçon, actuellement absent, sous-loue à un épinglier partie de la maison de la Pomme-de-Pin, rue d'Ablon, à Saint-Marcel, propriété du prêtre, à charge notamment par le locataire de fermer la porte sur la rue à 9 heures du soir en hiver et au plus tard à 10 heures en été; — suit le testament d'un prêtre savoyard, logé au collège de Montaigu, qui, en cas de décès à Paris, élit sépulture en l'église Saint-Merry; — l'affermage de sa cure, pour trois ans, par le curé de « Botteaulx », moyennant un loyer annuel de 40 l. t., outre la moitié des charges; — le testament d'un apothicaire, grand bedeau de la Faculté de médecine, qui lègue 100 s. t. pour les travaux en cours de l'église Saint-Étienne-du-Mont. Voici des contrats où il est question du droit du seigneur à Champcueille, de la traite des nègres en Afrique et aux Antilles, d'un Saint Éloi avec cheval et donateur, exécuté en terre cuite par

André Pilon pour l'église de Fresnes, de la gravure et dorure d'une armure, de travaux de maçonnerie, menuiserie, peinture et sculpture aux Carmes de la place Maubert; voici des marchés pour l'impression des livres liturgiques du diocèse de Bayonne, pour celle du *De restitutione in integrum* de Jean de Saint-Morice et des livres de luth de Guillaume Morlaye; voici des actes concernant les Grecs du Roi et une collation de vieux exemplaires de Pline par Charles Estienne pour son frère, Robert; en voici d'autres, enfin, capables de préciser et de compléter la biographie de personnages célèbres, François Clouet, Nicolas Houel, François Vatable, Jean Cousin, Jean de Gaigny, Jean Dorat et Pierre de Ronsard.

Le tome II de notre *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et ses environs au XVIe siècle (1532-1555)*, dont il ne reste plus à imprimer que la table et l'introduction, et d'où sont tirés les exemples cités ci-dessus, renferme quatre documents intéressant le chef de la Pléiade.

Le 26 août 1552, Ronsard afferme, pour trois ans, sa cure de Mareuil-lès-Meaux. Qu'advint-il d'imprévu? Le vicaire fermier, modifiant ses projets, demanda-t-il et obtint-il la résiliation du bail? ou celle-ci fut-elle la conséquence normale d'un décès fortuit et prématuré? Toujours est-il que onze mois plus tard Ronsard passait un nouveau bail, d'une durée de cinq ans, avec un bénéfice annuel de 40 l. t. sur le prix du loyer, porté de 320 à 360 l. t.

Entre temps, le 26 avril 1553, Ronsard, ayant reçu ce qui lui revenait dans la succession de ses père et mère, donnait son adhésion aux cessions immobilières consenties par son frère Charles à leur frère aîné, Claude, et à la vente par celui-ci de sa seigneurie de Sarceau[1].

Le quatrième contrat représente, au dire d'un juge par-

1. H. Longnon, *Pierre de Ronsard*, pièce justificative, n° XXVI (p. 502).

ticulièrement compétent, le plus ancien document actuellement connu concernant les droits d'auteur; il est daté du 9 mai 1553; la seconde édition du livre des *Amours* est sous presse, l'éditeur obtiendra pour elle un privilège de six ans le 18 mai; cette édition se distingue de la première par une « augmentation », soit l'insertion de quatre pièces, deux chansons et trente-neuf sonnets qui ne figuraient pas dans la première de septembre 1552, et par le commentaire de Marc-Antoine de Muret[1]; ce sont les honoraires de l'un et de l'autre que le libraire éditeur acquitte, 23 l. t. à Ronsard et le double à Muret, en même temps qu'il reconnaît le droit intégral du poète sur son œuvre. A noter, en passant, que Ronsard n'a pas encore perdu l'habitude de faire suivre son nom de la qualité de seigneur de Sarceau, à laquelle depuis quinze jours au moins il n'a plus aucun droit.

Nous accompagnons ci-dessous l'analyse de ces quatre pièces, de celle de deux autres qui concernent seulement Claude de Ronsard.

I. — 26 août 1552. — *Recueil, etc.*, II, 499.

6155. — *Bail, pour trois ans, de sa cure de Mareuil près Meaux, par Pierre de Ronsard, prieur-curé de Cour-Cheverny et curé de Mareuil, à Jean Cottin, prêtre, à Mareuil, moyennant 320 l. t. par an, payables à Paris, au domicile du bailleur, celui-ci gardant à sa charge le droit de non-résidence; obligation pour le preneur de fournir, dans le mois, la caution solidaire de Pierre Bureau, vigneron, à Mareuil, et de Nicolas Cottin, même profession, à Magny-le-Hongre, et aussi de faire, le cas échéant, l'avance des décimes, dons gratuits ou autres subsides royaux.*

En marge, constitution de la caution solidaire par Pierre Bureau, laboureur, à Mareuil, et Étienne Cottin,

1. H. Longnon, *Pierre Ronsard*, p. 417.

même profession, à Magny-le-Hongre, en date du 2 mars 1553.

II. — 15 juillet 1553. — *Ibid.*, II, 534.

6346. — *Bail de sa cure, pour cinq ans, par Pierre de Ronsard, curé de Mareuil près Meaux, étudiant en l'Université, à Nicole Guérin, prêtre, à Villeneuve-le-Roi, moyennant 360 l. t. par an et à charge de faire l'avance des décimes ou dons gratuits éventuels et de fournir, pour la Noël, la caution solidaire de laïques ou de verser un terme d'avance, imputable sur le dernier terme de jouissance.*

III. — 26 avril 1553. — *Ibid.*, II, 525.

6296. — *Adhésion de Pierre de Ronsard, écuyer, à la vente consentie par son frère aîné, Claude de Ronsard, chevalier, seigneur de La Poissonnière, par acte du 23 octobre 1547, passé en la cour royale de Tours, par le notaire Martin Porthais, à Catherine Dalizon, dame des Moulins, demeurant à Tours, représentée par Mathurin Guillois, clerc, de la seigneurie de « Serceau » ou « Sarceau », les droits qu'il pouvait avoir sur ce domaine ayant fait l'objet d'un accord avec son frère ; en conséquence, il se désiste de l'action intentée par lui contre ladite Catherine Dalizon devant le conservateur des privilèges royaux de l'Université, pour entrer en possession de la moitié de ladite terre, et consent à l'exécution de la sentence rendue par le lieutenant du sénéchal du Maine à Château-du-Loir en faveur de ladite Catherine Dalizon ; en outre, Pierre de Ronsard ratifie la vente faite par son frère, Charles de Ronsard, archidiacre de Chartres, à leur frère aîné, Claude de Ronsard, de métairies et héritages énumérés dans l'acte, passé en la cour du Bas Vendômois, par Faissart, notaire en la cour de Montoire, le 27 mars 1547, et dont il reconnaît*

avoir touché la moitié du prix; il confirme les adhésions par lui données à la vente de la terre de « Sarceau » à Catherine Dalizon par actes passés devant Périer et Fardeau, le 3 avril 1548 ou 1549, et devant ledit Martin Porthais, le 14 mai 1549, sa part dans l'héritage de ses père et mère lui ayant été délivrée.

IV. — 9 mai 1553. — *Ibid.*, II, 527.

6307. — « *Pierre de Ronssart et Marc Anthoine de Muret, led. de Ronssart s^r de Sarceau et led. Muret bachellier en droict civil, demourans à Paris, confessent avoir... receu de... Katherine Lhéritier, vefve de feu... Maurice Delaporte,... libraire..., par les mains de Ambroys Delaporte, son filz, facteur et négociateur..., trente escuz d'or soleil..., vallans ensemble soixante neuf livres tournois, c'est assavoir led. de Ronssart, vingt trois livres tournois pour l'augmentation par led. de Ronssart faicte en son livre qu'il a composé des* Amours, *par cy devant imprimé par lad. vefve, et led. de Muret quarente six livres tournois pour avoir commenté led. livre d'*Amours..., *et en ce faisant a promis... led. Delaporte, tant pour luy que pour sad. mère, de n'imprimer ou faire imprimer doresenavant led. livre sans l'exprès consentement dud. de Ronssart...* »

V. — 11 décembre 1552. — *Ibid.*, II, 511.

6218. — *Vente par Claude de Ronsart, chevalier, seigneur de « la Possonnyère » et de La Chapelle-Gaugain, pays de Vendômois, l'un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du Roi, demeurant à La Poissonnière, et par René de Verdelay, écuyer, seigneur de Coulonges, même pays, conseiller et général en la cour des aides et finances de Paris, rue « de Jehan Pymolet », à Madeleine Oger, veuve de Jean Frain, tailleur de robes et autres habillements, aux faubourgs de Paris,*

LES AMOVRS DE P. DE RONSARD VANDOMOIS, NOVuellement augmẽtées par lui, & commentées par Marc Antoine de Muret.

Plus quelques Odes de L'auteur, non encor imprimées.

Τἕρπανδρος πρὶν ἵτερπ' ἄνδρας μόνον, ἀλλὰ γυναῖκας
Νῦν τέρπει, νῦν ἄρ τερπογυνὴς ἔσεται.

Αυρατῦ.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

A PARIS.

Chez la veuue Maurice de la Porte.

1553.

sur les fossés, entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor, maison à l'enseigne de l'Ange, d'une rente de 50 l. t. sur les seigneuries ci-dessus mentionnées, moyennant 600 l. t., prix du rachat éventuel à réaliser en une seule fois ; engagement de Claude de Ronsard de faire ratifier cette constitution par sa femme, Anne Thiercelin, dans les deux mois.

VI. — 11 décembre 1552. — *Ibid.*, II, 512.

6219. — *Engagement par ledit Claude de Ronsard de prendre à sa charge la totalité de ladite rente, dont il a touché la totalité du prix, René de Verdelay n'étant intervenu qu' « à la très grande prière, requeste et pour faire plaisir aud. s^r Ronssart... »*

ERN. COYECQUE.

LE BLASON DES ARMOIRIES

ET SON AUTEUR

JÉRÔME DE BARA

Jérôme de Bara, peintre verrier, « parisien », comme il se désigne lui-même[1], devait être né, si l'on en juge par les documents qui vont suivre, aux environs de 1540, et se trouvait à Genève dès 1569. Le 4 mars de cette année, il présentait au baptême, avec sa femme Michée, un fils nommé Jean[2] et, le 27 mai 1571, un second fils Abraham[3]. Moins d'un mois après[4], la mère succombait à la suite de ses couches et, le 4 janvier 1573, Bara contractait une nouvelle union avec Claude, veuve de Pierre Merlin[5]. Il en avait un fils, baptisé le 25 décembre 1574 et appelé aussi Jean[6], comme son frère consanguin. En 1576, deux jumeaux, Jean et Pierre, venaient augmenter les charges paternelles[7].

On peut donc croire que notre personnage dut accueillir avec reconnaissance la libéralité dont il fut l'objet, quelques années après, de la part d'un autre peintre retiré à Genève, François Du Bois, dit Sylvius, natif d'Amiens, lequel, par

1. Titre de départ du *Blason des Armoiries*, éd. de 1581, p. 1.
2. Archives d'État, Genève, registre des baptêmes, paroisse de Saint-Gervais.
3. *Ibidem.*
4. *Ibidem*, registre des décès, 1571, 23 juin.
5. *Ibidem*, registre des mariages, Saint-Pierre.
6. *Ibidem*, registre des baptêmes, Saint-Gervais.
7. *Ibidem.*

son testament daté du 19 août 1584, « donne et lègue à Jerosme de Bara, paintre et vitrier, son bon amy, demeurant en ceste cité, la somme de cent florins[1] ».

On trouve enfin l'artiste mentionné pour la dernière fois dans un acte du 7 avril 1585, par lequel il prend à bail une maison située rue de la Cité, pour le prix de 32 florins par an[2].

En venant s'établir à Genève, Jérôme de Bara témoignait de son ferme attachement aux principes de la Réforme, car il ne pouvait ignorer qu'il trouverait, dans cette ville, un milieu peu propice à l'exercice de sa profession. Menacée de toutes parts, serrée de près par le duc de Savoie, son ennemi héréditaire, qui lui coupait les vivres et arrêtait son commerce, Genève ne pouvait songer qu'à sa défense et c'est au maintien de ses libertés que durent être avant tout consacrées les faibles ressources de l'État, autant que celles des particuliers.

Il est probable que Bara eut l'occasion d'exécuter sur place quelques vitraux à la manière suisse, mais les commandes ne semblent pas avoir été bien nombreuses, puisqu'on le voit se charger, en 1584, des modestes besognes d'un peintre d'enseignes[3] et c'est au dehors, pensons-nous, qu'il dut fréquemment chercher l'emploi de ses talents[4].

Nous savons au surplus qu'il comptait à Lyon de puissants protecteurs et qu'il y fit en 1579 un séjour prolongé,

1. Le testament de François Du Bois a été publié par Henri Bordier, dans les *Mémoires de la Sté d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, série in-4°, t. I (1878), p. 7.

2. Archives d'État, Genève, minutes d'Et. de Monthouz, notaire, vol. 2, f° 134 v°.

3. A l'occasion des fêtes qui furent données à Genève, en 1584, pour célébrer la conclusion de l'alliance perpétuelle de cette ville, avec les cantons de Berne et de Zurich, Jérôme de Bara fut chargé d'exécuter en lettres dorées, une inscription commémorative et de faire la peinture d'une fontaine allégorique. Cf. A. Cartier, *Les monuments de l'Alliance de 1584, conservés à Genève*, dans les *Mém. de la Sté d'Histoire et d'Archéologie*, série in-4°, t. IV (1915), p. 131 et ss.

4. A l'exemple du peintre-graveur bien connu, Pierre Cruche ou Eskrich, dit Vase, que l'on trouve alternativement à Genève et à Lyon, entre les années 1552 et 1564. Cf. N. Rondot, *Graveurs sur bois à Lyon au XVIe siècle*, Paris, 1843, in-8 et notre article sur Pierre Cruche, dans le *Dictionnaire des Artistes suisses*.

puisque c'est dans cette ville et sous cette date qu'il publia, chez le libraire Claude Ravot et dans le format in-folio, un ouvrage héraldique *Le blason des armoiries*, dont le succès est attesté par plusieurs réimpressions successives.

Cette première édition n'est connue jusqu'ici que par le témoignage d'Antoine Du Verdier[1], mais il est certain que ce bibliographe a eu le volume sous les yeux[2]. L'existence de l'édition de 1579 est confirmée d'ailleurs par la date (10 mars 1579) de l'Épître dédicatoire dont nous allons parler, et par de Bara lui-même dans l'Avis au Lecteur qu'il a joint à la réimpression de 1581 : « Or, dit-il, outre ce qui concerne les blasons que j'ay amplifiez de beaucoup, j'ay augmenté mon livre, *en ceste seconde edition*, de plusieurs armoiries particulieres et anciennes. »

On connaît en revanche plusieurs exemplaires de cette réimpression, dont voici le titre et la description :

LE BLASON ‖ DES ARMOIRIES, ‖ Auquel est monstree la maniere de ‖ laquelle les Anciens & Moder‖nes ont vsé en icelles. ‖ *Traicté, contenant plusieurs Escus differens, par le moyen desquels on ‖ peut discerner les autres, & dresser ou blasonner les Armoiries.* ‖ Reueu, Corrigé Amplifié par l'auteur auec augmentation de ‖ plusieurs armoiries, tant anciennes que modernes ‖ [Armes de France et de Pologne, accolées et surmontées d'une couronne royale.] ‖ A LYON, ‖ POVR BARTHELEMI VINCENT ‖ CIↃ. IↃ. LXXXI. [1581] ‖ AVEC PRIVILEGE DV ROY. Pet. in-fol. de 6 ff. prélim. non chiff., 247 pp. chiff. et 1 f. non chiff. — Lettres rondes, figg. s. bois.

Collation : le titre, dont le v° est orné d'un écusson, surmonté

1. *Bibliothèque françoise*, éd. Rigoley de Juvigny, t. IV, p. 219. Le savant auteur de la *Bibliographie lyonnaise du XVIe siècle*, notre ami regretté, M. Julien Baudrier, nous écrivait à ce propos, peu avant sa mort : « Je n'ai constaté la présence du volume de 1579 dans aucune bibliothèque à ce jour. »

2. Le titre est transcrit tout au long; il présente en outre des différences avec celui de l'édition suivante de 1581. Enfin, Du Verdier travaillait, précisément à cette époque, à la publication de sa *Bibliothèque françoise*, parue en 1585 et se trouvait en relations constantes avec les libraires de Lyon.

d'un heaume avec lambrequins. On lit au dessous, le quatrain suivant de F. BEROALD :

> Lecteur, tu vois icy, du temps des peres vieux
> Et du present, les traits de la marque estimee
> Que portoyent les vaincueurs, qu'ores la renommee
> Rend apres leurs grands faits, du temps victorieux.

F. ij, épître dédicatoire de HIEROSME DE BARA « à Monsieur Monsieur de Langes, seigneur dudit lieu et de La-Val, conseiller du Roy nostre Sire & Lieutenant general en la Seneschaussee de Lyon », épître datée de Lyon, ce 10 de mars, 1579. — Ff. iij-iiij r°, Avis au Lecteur. — F. iiij v°, sonnet de L. M. S. « à Hierosme de Bara sur son Livre des Blasons. » — F. [v r°], sonnet de N. PITHOU, seigneur de Champgobert, accompagné de la devise : *Velle & efficere;* autre sonnet de N. LE DIGNE, terminé par la devise : *Heur de Labeur.* — F. [v v°], ode française en vingt strophes de 5 vers heptasyllabes, par F. BEROALD, avec la devise : *Musa fœlicitas altera.* — F. [vi r°], ode latine de 20 strophes (Asclépiade I), par N. DIGNUS B. [Le Digne], avec la devise : Πόνος ἔπαινος. — F. [vi v°], « Extrait du Privilege », accordé pendant dix ans, à Hierome de Bara, pour « faire imprimer où bon luy semblera, un livre intitulé le Blason des Armoiries avec aucunes figures d'icelles, par luy recueilli et composé ». Ce privilège est daté de Paris, le huitiesme iour du mois de Iuillet, l'an de grace M.D.LXXVIII [1578] et signé: par le Roy en son conseil, Brulart. — Un quatrain de l'auteur, dont la devise était : *En vie, malgré envie*, se lit au-dessous de l'Extrait du privilège et clôt la série des pièces liminaires.

Les pp. 1-135, contiennent un traité du blason et les pp. 136-242 (chiffrée 224), un recueil de diverses armoiries. — On trouve ensuite, p. 243, un sonnet de PIERRE MANSON au lecteur. — P. 244, les armoiries de l'auteur, portant pour cimier la figure d'Apollon terrassant un dragon, et accompagnées de la devise *En vie, malgré Envie.* — P. 245, armoiries dans un encadrement de fleurs et de fruits et se blasonnant : de... à trois écussons de... à une fleur de lys de... posée en abîme; devise : *Invidia Virtutis Comes.* — Pp. 246-247, « Table des noms d'aucuns auteurs desquels l'auteur s'est aidé en ce livre des Blasons ». Le bas de la p. 247 est occupé par un *Errata.* — Enfin, le r° du dernier f. non chiffr. porte un « Achevé d'imprimer le XI de febvrier l'an M.D.LXXXI », dans un cartouche rectangulaire, et le v° est blanc.

BIBLIOTH. NATIONALE, Rés. V 626. — BRITISH MUSEUM, 605 f. 1. — BIBLIOTH. DE GENÈVE, Ga 720.

En examinant de près le volume, nous avons constaté que Barthélemy Vincent, son éditeur, l'avait fait imprimer, non pas

LE BLASON DES ARMOIRIES,

Auquel eſt monſtree la maniere de laquelle les Anciens & Modernes ont vſé en icelles.

Traicté, contenant pluſieurs Eſcus differens, par le moyen deſquels on peut diſcerner les autres, & dreſſer ou blaſonner les Armoiries.

Reueu, Corrigé Amplifié par l'auteur auec augmentation de pluſieurs armoiries, tant anciennes que modernes.

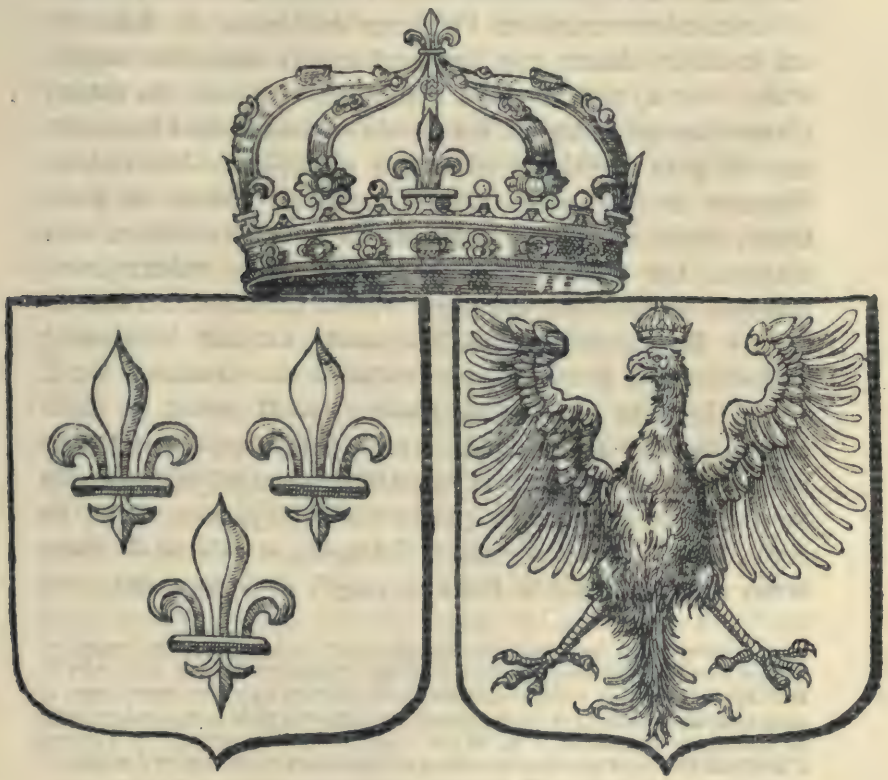

A LYON,
POVR BARTHELEMI VINCENT
CIↃ. IↃ. LXXXI.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

à Lyon, mais à *Genève*, par *Jean de Laon*, l'habile typographe auquel Théodore de Bèze avait confié, l'année précédente, l'exécution de ses *Icones*[1]. Ce n'est point là d'ailleurs un fait exceptionnel et l'on en pourrait citer de nombreux exemples analogues : pendant une bonne partie de la seconde moitié du XVIe siècle, les libraires de Lyon ont eu très fréquemment recours aux ateliers des imprimeurs genevois qui, fortement protégés contre l'esprit turbulent et les exigences des compagnons, favorisés au surplus par les habitudes de travail et d'économie qui résultaient de l'austérité du milieu, se trouvaient en situation d'offrir à leurs clients des conditions beaucoup plus avantageuses que celles de leurs concurrents lyonnais.

La meilleure partie de l'ouvrage de Jérôme de Bara est son traité du blason, que l'on peut encore consulter aujourd'hui; il y a peu de chose à tirer, en revanche, du recueil d'armoiries qui occupent le reste du volume et dont beaucoup sont de pure fantaisie : celles, par exemple, de Nemrod, de Ninus et de Sémiramis, du roi David, de Thésée, de Jules César, du roi Artus, des chevaliers de la Table ronde et bien d'autres. Les seules armes qui aient quelque valeur documentaire se trouvent aux pages 192 et suivantes : Pairs de France, Royaumes, Duchés, Marquisats, Comtés, Vidames et Seigneurs. On peut dire que le *Blason des Armoiries* est, à l'héraldique, ce que le *Promptuaire des Médailles* de Guillaume Rouillé[2] est à l'iconographie, mais la publication de Bara venait à son heure et la matière en parut nouvelle. On ne possédait guère alors que le traité, déjà bien vieilli, de Sicile, héraut du roi Alphonse d'Aragon, le *Blason de toutes armes et ecutz*, publié à Paris en 1495[3], et notre peintre eut

1. *Genevae, apud Ioannem Laonium*, 1580, in-4°. — Les caractères, romain et italique, sont les mêmes dans les deux ouvrages; le bandeau de la p. 20 et celui de la p. 246 du *Blason* se vérifient sur ceux des ff. F_3 r°, et L_1 r° des *Icones*, mais la preuve décisive est faite par l'encadrement des armoiries de la p. 245, qui est celui du portrait de Savonarole, f. B_3 v° des *Icones* et par le cartouche de l'achevé d'imprimer du *Blason* qui, dans les *Icones*, sert de cadre à l'emblème XIV, f. Mm_2 r°.

2. Lyon, 1553, in-4°. — Cf. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. IX, p. 205.

3. Ce traité a été plusieurs fois réimprimé au XVIe siècle. Cf. Brunet, t. I, col. 966 et ss.

la satisfaction de trouver, dans les suffrages du public, la récompense de ses peines. Il paraît en effet n'avoir rien négligé de ce qui était en son pouvoir pour étendre ses recherches et recueillir partout des matériaux utiles : « J'ay, dit-il, dans l'Avis au lecteur, outre ce qui se void ès anciens auteurs, recherché beaucoup de vieux enseignements, genealogies, pancartes et choses semblables, estans ès librairies, grottes, cabinets et reserves de divers lieux. » De Bara nous apprend d'autre part (p. 136) qu'il trouva, auprès de quelques-uns de ses amis ou de ses protecteurs, un concours empressé à lui fournir des documents inédits : « Un certain gentilhomme François m'a envoyé et fait tenir plusieurs memoires de ses recherches qu'il avait tirees de diverses librairies et bibliotheques d'Alemagne, comme il faisoit un voyage en Pollongne, par le moyen duquel j'ay esté fort esclarcy de quelques points, lesquels j'allois seulement comme tatant. Monsieur Pithou, sieur de Chamgobert, gentilhomme champenois, m'a de sa grace grandement favorisé, me communiquant et faisant voir quelques choses qui m'ont rendu plus ferme et asseuré que je n'estois. »

Les nombreuses figures qui accompagnent le texte ont été sans doute dessinées par de Bara lui-même. Nous serions fort disposé toutefois à reconnaître la main de Pierre Eskrich, dans la grande planche de la page 244, représentant les armoiries de l'auteur; la figure d'Apollon, qui forme le cimier, est caractéristique en effet de la manière de ce maître, alors si réputé comme vignettiste et comme peintre-graveur. Il était établi à Lyon depuis 1564[1]; de Bara pourrait fort bien, dès lors, s'être adressé à lui pour l'exécution de cette pièce exceptionnelle, dont le dessin et la taille sont d'une qualité très supérieure à celle des autres figures du volume.

La date du privilège (8 juillet 1578), celle de l'épître dédicatoire (10 mars 1579) et les termes mêmes dans lesquels l'auteur présente son travail à M. de Langes[2] suffiraient à

1. Voir plus haut, p. 226, n. 4.
2. « J'ay prins la hardiesse de le vous presenter *imprimé*. »

démontrer l'inexistence d'une prétendue édition de Lyon, Claude Ravot, 1511, in-4°, indiquée par le P. Le Long[1], si l'on ne savait par ailleurs que l'activité professionnelle du libraire Claude Ravot, protestant comme de Bara, s'est exercée à Paris puis à Lyon, seulement à partir de la seconde moitié du XVIe siècle[2].

En revanche, nous pouvons citer de source certaine les réimpressions suivantes : *Paris*, 1597, in-fol.[3], *Lyon*, 1604, in-4°[4], *Lyon, Jean de Gabiano et Samuel Girard*, sans date (mais entre 1602-1611), in-fol.[5] et enfin *Paris, Rolet Boutonné*, 1628, in-fol., qui doit être la dernière[6]; elle a été revue, corrigée et augmentée par B. R. D. E. L. R. et son existence montre qu'un demi-siècle après la première édition, l'ouvrage de Jérôme de Bara, lequel était mort sans doute depuis plusieurs années, trouvait encore de nombreux lecteurs[7].

En faisant hommage de son livre à Mr de Langes, l'auteur n'aurait mieux pu s'adresser. Le lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon n'était pas seulement un haut personnage et un magistrat éminent; c'était encore un érudit, un lettré délicat et un bibliophile. Il prenait plaisir à grouper

1. *Bibliothèque historique de la France*, t. III, n° 39 984. — L'auteur de l'article consacré à Jérôme de Bara dans la *Grande Encyclopédie* (V, 320), mentionne, sans doute d'après le P. Le Long, la prétendue édition de 1511, ce qui l'oblige à placer la naissance de notre peintre généalogiste à la fin du XVe siècle, soit vers 1480 au plus tard, si l'on veut qu'il ait publié, dans les premières années du suivant, un ouvrage exigeant de longues recherches. De Bara aurait donc été presque centenaire au moment où il devenait père, en 1576, de deux jumeaux. En réalité, il a dû naître vers 1540, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

2. Baudrier, ouvr. cité, t. IV, p. 290.

3. Bibliothèque Bodléienne.

4. British Museum, 605, g. 7.

5. Bibliothèque Nationale, V, 4344.

6. *Ibid.*, V, 4345 et ex. colorié, Rés. V, 627; British Museum, 990, l. — Cf. Brunet, *Manuel*, I, 642.

7. L'article déjà cité de la *Grande Encyclopédie* mentionne en outre quelques éditions dont nous n'avons pu vérifier l'existence, savoir : *Lyon*, 1580, in-fol., qui nous paraît plus que douteuse, celle de 1581 étant désignée comme la seconde, par l'auteur lui-même; *Lyon*, 1590, in-fol. (d'après Le Long, ouvr. cité, t. V, n° 39984) et *Paris*, 1581, 1587 et 1638, in-fol. L'indication de cette dernière doit résulter probablement de quelque erreur d'impression (1628 et non 1638).

SIC

PHOEBVS NVBILA VINCIT.

EN VIE MALGRE ENVIE.

autour de lui l'élite intellectuelle de Lyon et à la recevoir dans sa belle maison de Fourvières, dite l'Angélique, où il avait réuni une collection importante d'inscriptions antiques et son gendre Balthazar de Villars qui lui succéda, tint à honneur de maintenir jusqu'à sa mort, survenue en 1627, les traditions hospitalières que son beau-père lui avait léguées[1].

D'après Du Cange[2] et Papire Masson[3], Nicolas de Langes descendait en ligne directe des empereurs byzantins dont il portait le nom et dont le premier, Constantin Lange, épousa en 1118 Théodora, quatrième fille de l'empereur Alexis Comnène. De Lyon, il passa au parlement de Dombes dont il fut premier président et mourut dans un âge avancé. Rien n'autorise à croire que de Langes ait incliné vers la réforme, mais c'était un esprit tolérant, dont la bienveillance pour ceux mêmes qui professaient les nouvelles doctrines est attestée par ses relations avec l'imprimeur Jean Ier de Tournes, par la protection qu'il accorda au fils de celui-ci[4] et par les sentiments de reconnaissance que lui exprime Jérôme de Bara, en termes dont l'accent contraste avec la banalité emphatique de tant d'épîtres dédicatoires :

« D'autant qu'il m'a semblé, écrit-il à Mr de Langes, que ce mien labeur pourra apporter quelque proufit au public et qu'il aura ceste faveur de vous estre agreable, j'ay prins la hardiesse de le vous presenter imprimé. A quoy faire m'a incité la bonne affection laquelle de vostre bonne grace, vous me portez, comme vous m'avez fait apparoir par tant de plaisirs que j'ay receu et reçois encores journellement de vous. »

1. On prit l'habitude d'appeler l'*Angélique*, cette réunion amicale de savants et de lettrés, mais l'*Académie de Fourvières* ou de l'*Angélique*, soi-disant fondée à la fin du XVe siècle, n'a jamais existé, comme telle, que dans l'imagination du P. de Colonia, l'auteur de l'*Histoire littéraire de la ville de Lyon* (voir part. II, p. 466). — Communication de M. J. Baudrier.

2. *Historia Byzantina*, Paris, 1680, in-fol., part. I, p. 214.

3. *Elogia*, Paris, 1638, 2 vol. in-8.

4. Notice manuscrite sur Jean Ier et Jean II de Tournes, rédigée au commencement du siècle dernier, d'après des papiers de famille, par Samuel de Tournes, l'un de leurs descendants.

Parmi les auteurs des pièces encomiastiques du *Blason des Armoiries*, nous trouvons Nicolas Pithou, seigneur de Champgobert, l'un des nombreux frères du célèbre jurisconsulte Pierre Pithou. Né en 1524 Nicolas exerçait à Troyes la profession d'avocat et fut le chef reconnu des protestants de cette ville, mais les violences auxquelles ceux-ci étaient en butte, le contraignirent à l'abandon de sa demeure et de ses biens, pour mener une vie errante qui le conduisait à Genève en 1577. Il revint cependant à Troyes, vers la fin de sa carrière, et c'est là qu'il mourut en 1598[1].

C'est aussi en fugitif que François Beroald, dit plus tard de Verville, alors « escolier » de 18 ans, arrivait à Genève, le 8 septembre 1573[2]. Il était encore dans cette ville en juillet 1576, au moment de la mort de son père, Mathieu Beroald, qui avait succédé à Joseph-Juste Scaliger dans la chaire de philosophie[3]. Le futur auteur du *Palais des curieux* devait se sentir tout naturellement porté vers les quelques artistes et artisans d'art que l'on pouvait rencontrer alors dans le milieu austère de la Rome protestante. François Beroald avait en effet un esprit singulièrement ouvert et, de bonne heure, il montra l'étendue de ses connaissances. Cultivant les sciences, autant que versé dans les belles-lettres, il fut mathématicien, alchimiste, orfèvre et horloger, poète, historien et philosophe, avant de revêtir, pour gage de son retour à la foi catholique, le camail de chanoine de Saint-Gatien de Tours[4].

Au dire de La Croix du Maine[5], Nicolas Le Digne, sieur de L'Espine-Fontenay, était Champenois. Bien que nous n'ayons pas trouvé trace de son passage à Genève, nous croyons cependant qu'il a dû résider, quelque temps au

1. Sur Nicolas Pithou, voir *France protestante*, t. VIII, p. 251.
2. Archives d'État, Genève, Registre des Habitants.
3. Cf. Charles Borgeaud, *L'Académie de Calvin*, Genève, 1900, in-4, p. 177.
4. Sur François Beroald de Verville, dont le véritable nom de famille était Brouard, né en 1556, mort en 1612, voir Niceron, *Mémoires*, t. 34, p. 224 et *France protestante*, 2e éd., t. II, p. 406.
5. *Biblioth. françoise*, pp. 154-155.

moins, dans cette ville. C'est là en effet qu'il a pu rencontrer, non seulement Jérôme de Bara, en l'honneur duquel il a écrit l'ode française et l'ode latine dont nous avons fait mention plus haut, mais aussi Beroald de Verville, lequel a inséré, dans ses *Soupirs amoureux* [1], un *Discours satyrique de ceux qui escrivent d'amour*, dû à la plume de notre Le Digne [2]. Si ce dernier était d'origine champenoise, comme l'affirme La Croix du Maine, on pourrait peut-être donner à l'initiale qui accompagne sa signature latine, la signification de *Barrensis* (de Bar-sur-Aube ou de Bar-sur-Seine).

Le *Blason des Armoiries* ne saurait plus guère intéresser aujourd'hui que les bibliophiles, mais à l'époque où il fut donné au public, ce traité constituait un notable progrès dans la littérature héraldique et méritait la faveur qui l'accueillit dès le début. Il fallut, pour l'en déposséder, l'apparition, cinquante ans plus tard, du célèbre *Indice armorial*, de Louvan Geliot [3].

C'est à ce titre que nous avons cru pouvoir rappeler ici le souvenir de l'ouvrage qui nous a conservé le nom du peintre-verrier Jérôme de Bara et solliciter en même temps, pour l'auteur, une modeste place au tableau des artistes français du XVIe siècle.

ALFRED CARTIER.

1. Paris, 1583, in-12 (Brunet, t. I, col. 804).

2. Niceron, ouvr. cité, t. 34, p. 227 et Brunet, *ubi supra*. — On trouvera, d'ailleurs, la bibliographie de N. Le Digne, dans l'ouvrage de M. F. Lachèvre, *Recueil de poésies libres et satiriques*, Paris, 1914, in-4°, pp. 265-269.

3. La première édition de cet ouvrage est celle de Paris, 1635, in-fol. Cf. Brunet, II, 1519.

LES VOYAGES DE VILLAMONT

(1595)

On voyageait beaucoup au XVIe siècle : les marchands pour leurs affaires, les jeunes gens pour leurs études, les fonctionnaires pour le service de leurs charges. Tout homme d'une certaine culture avait plus ou moins parcouru la France et l'Italie, s'accommodant sans trop de peine des nombreuses difficultés que nous dépeignent avec complaisance les relations contemporaines. Écrites par des pèlerins de Terre Sainte qui, après avoir déposé le bourdon, prirent la plume pour consigner de leur mieux ce qu'ils avaient vu et les circonstances de leur itinéraire, c'est grâce à elles que nous savons comment on voyageait à cette époque, par terre et par mer. Sans remonter jusqu'à Mandeville et Breydenbach, souvent saugrenus, il faut citer Jacques Le Sage (vers 1520), Denis Possot (1536), Antoine Regnault (1573), Giraudet (1585) et aussi le Père Castella (1600) comme ayant fourni sur leur pèlerinage les détails les plus utiles[1]. Ces braves gens ont voulu écrire un guide donnant des conseils pratiques à ceux

1. *Chy sensuyuent les gistres repaistres et despens : que moy Jasque Le Saige, marchand de draps de soye, demourant à Douay : ay faict de Douay a Romme, Nostre Dame de Lorette, a Venise, et de la en la saincte cite de Hierusalem, fleuve Jourdain et autres lieux, iusques au retour dudict Douay,* Cambray, Bonaventure Brassart, s. d., in-4° goth.; — *Tresample & abondante description du voyaige de la terre saincte, dernierement commence Lan de grace Mil cinq cens trente deux... Le tout premierement escript & diligemment redige en forme par Messire Denis Possot presbtre natif de Coulemiers...* P., [Regnault Chaudière, 1536], in-4° goth.; — *Discours du voyage d'outre mer au Sainct Sepulcre de Jerusalem, et autres lieux de la terre Saincte... Par Anthoine Regnault bourgeois de Paris,* Lyon, 1573, in-4°; —

qui comme eux entreprendraient le voyage de Jérusalem par piété ou par goût des aventures. Voyage assez coûteux, d'ailleurs, mais relativement organisé, en ce sens que l'itinéraire ne variait guère : on s'embarquait quelquefois à Marseille, plus souvent à Venise et l'on savait d'avance l'argent et le temps nécessaires.

Tous ces guides sont curieux à lire; aucun n'approche cependant la relation publiée en 1595 par Jacques de Villamont, après un voyage qui avait duré plus de trois ans :

LES | VOYAGES DV | SEIGNEVR DE VILLAMONT, | Cheualier de l'ordre de Hierusalem, gen-|tilhomme du pays de Bretaigne. | *Diuisez en trois Liures.* | Le PREMIER contient la description des villes & forte-|resses de l'Italie, & des antiquitez & choses sainctes & | modernes qui s'y voyent. | AV SECOND est amplement traicté de la Sclauonie, Grece, | Turquie, Moree, Cephalonie, Candie, Chypre, Hieru-|salem, & de tous les Saincts lieux où nostre Seigneur Ie-|sus Christ a faict des miracles : Auec la croyance des | Chrestiens Grecs, Armeniens, Syriens, Georgiens, Abyssins, & autres Chrestiens de l'Asie & Affrique. | Et au TROISIESME est la description de Syrie, de Da-|mas, Phenicie, Ægipte, Damiette, du grand Caire de Ba-|bilone, des Anciennes Piramides, & Mommies : auec la | description de l'Empire du Grand Turc, & leurs coustu-|mes & croyance. | *Ensemble la valeur & changement des monnoyes qui se dessendent | en tous les Royaumes & Prouinces cy dessus.* | Plus vn Abregé de la description de toute la France : Et les | Ordonnances des Roys & Empereurs de France Grãds-|maistres & chefs de l'ordre des Cheualiers du | Sainct Sepulchre de Hierusalem. | A PARIS. | PAR CLAVDE DE MONSTR'OEIL ET | IEAN RICHER. | M. D. XCV. | — | AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Discours du voyage d'outre-mer au saint Sepulchre de Jerusalem... Par Gabriel Giraudet, de la ville du Puy en Velay, prestre Hierosolymitain... P., Th. Brumen, 1585, in-8°; — *Le sainct voyage de Hierusalem et mont Sinay, faict en l'an du grand jubilé 1600,... par R. P. F. Henry Castela Tholosain,* Bordeaux et à P., chez L. Sonnius, 1603, pet. in-4°.

In-8°, 54 ff. n. ch. et 312 ff. ch.; sign. ā, *—***** par 8, ****** par 6, A-Z, Aa-Qq par 8. — Dédicace à Guy d'Espeaux, [= de Scépeaux], duc de Beaupréau, comte de Chemillé, vicomte de la Hardouynaie et de Miniac, etc. — [Bibl. Nat. G. 30008, ex. inc. de 40 ff.].

Le succès en fut considérable : on relève vingt à vingt-cinq éditions publiées entre 1595 et 1620 à Paris, Arras, Lyon, Rouen et Liége[1].

Jacques de Villamont reste bien mal connu : nous ignorons son exacte origine bretonne. Nous savons seulement qu'il dut naître vers 1558, un portrait le représentant âgé de trente-huit ans en 1596. Une pieuse curiosité le poussa seule à entreprendre le pèlerinage de Terre-Sainte, et non l'obligation d'un vœu ou le désir d'une vaine gloire. Il voyagea tout à loisir, en observateur attentif, s'attardant où bon lui plaisait. Le froid résumé qu'on va lire n'indiquera que bien peu l'abondance des renseignements pittoresques, des détails ethnographiques, des descriptions précieuses que l'on rencontre à chaque page de son récit. Villamont écrit pour son propre plaisir et pour le profit des lecteurs, comme il le déclare lui-même : « Quoy que soit, je me suis tant pleu en mes voyages, et en la souvenance des choses rares que j'y avois veuës avec tres-grande peine et frais presque

1. Cf. R. Röhricht, *Bibliotheca geographica Palestinæ*, Berlin, 1890, in-8°, n° 812, pp. 215-216. — La seconde édition parue en 1596 chez Claude de Monstr'œil et Jean Richer, contient un privilège disant que Villamont ayant déjà fait imprimer son livre par Claude de Monstr'œil, libraire et imprimeur, sous le nom duquel il avait obtenu un privilège pour dix ans le 24 mars 1595, malgré quoi « aucuns se sont ingerez de l'imprimer et exposer en vente », l'auteur a demandé et obtenu le 26 avril 1596, un nouveau privilège pour dix ans, au bénéfice de Claude de Monstr'œil, valable tant pour la première édition que pour la seconde.

L'édition parue chez les mêmes libraires en 1604 donne, sur le titre, un portrait de l'auteur et contient certaines additions qui se retrouvent dans la plupart des éditions subséquentes, c'est-à-dire un itinéraire par étapes auquel est adjoint, au livre I, une description de Marseille et de la Sainte-Baume, ainsi qu'un guide pour visiter Rome; au livre II, la nomenclature des Saints Lieux et la liste des indulgences qu'on peut obtenir en les visitant, plus un vocabulaire turc-français; au livre III, un appendice à l'histoire de Bragadino, et une relation de la visite au mont Sinaï, empruntée à Nicole Le Huen et au R. P. Henry Castela, religieux observantin [Bibl. Nat., G 30014].

L'édition de P., Jean Richer, 1609, in-8°, la seule qui contienne le second voyage et le dessein du troisième, sera décrite plus loin.

insupportables, qu'estant enfin retourné sain et dispos en mon pays, j'ay voulu contenter plus longuement mon esprit et contempler du port asseuré auquel je me trouvois, la mer fracassee des vents et tempestes en mes perilleuses rencontres, me representant ceux qui sont encor en leurs perigrinations, et ay mis par escrit ce que j'ay veu et cogneu de singulier et rare par tout où j'ay esté, dont un autre qui sera employé en meilleurs affaires que je ne suis, pourra faire son proffit. »

***

C'est au mois de juin 1588 que Jacques de Villamont, alors âgé de trente ans, quitta le duché de Bretagne pour entreprendre le voyage d'Orient. A Paris, il convertit la moitié de son numéraire en une lettre de change sur Rome, mais il regretta par la suite d'avoir conservé le reste qui faillit lui être confisqué à plusieurs reprises, les voyageurs allant de Lyon à Rome n'ayant pas le droit de porter sur eux plus de quatre-vingts écus, tant pour leur propre entretien que pour celui de leur cheval. Tout voyageur doit donc se munir d'une bonne lettre de change, mais prendre garde qu'il y soit bien spécifié que l'argent sera remis à lettre vue, en écus d'or *en or et de poids*, pour éviter le risque d'attendre longtemps et de n'obtenir qu'une monnaie de moindre valeur.

De Paris, moyennant six écus, Villamont prit place dans le coche allant par Dijon à Chalon-sur-Saône où il s'embarqua pour Lyon. Il voulut profiter de son passage dans cette ville pour descendre le Rhône jusqu'à Vienne et y visiter les souvenirs de Pilate, mais à quatre lieux de Lyon une telle tourmente s'éleva qu'il craignit un naufrage, fit aborder la rive et continua son excursion par la terre ferme. Le mauvais temps le retint deux jours à Vienne, après quoi il revint à Lyon pour s'entendre avec un guide, un *maron*, qui le conduisit à Turin. Le marché conclu au prix de six écus, il

dut se munir d'un bulletin de santé, papier indispensable pour voyager en Italie et qu'il faut renouveler à chaque étape. Villamont entra en Savoie par le Pont-de-Beauvoisin, traversa la région d'Aiguebelette, dangereux repaire de voleurs heureusement bien surveillé, passa par Chambéry, Montmélian, Aiguebelle, franchit le Mont Cenis, fut retenu en quarantaine à Novalèse, au seuil du Piémont, dut envoyer un exprès à Turin pour obtenir son exeat et, pour tromper l'attente, entreprit l'ascension de Notre-Dame de Roche-Melon[1]. Un carrosse le transporta de Turin à Milan pour deux écus d'or, le cocher se chargeant d'acquitter tous les péages fluviaux, sans que le voyageur soit dispensé de donner « la courtoisie » aux gabeleurs qui sévissent dans la plupart des villes d'Italie, importunant particulièrement leurs compatriotes, tandis que les étrangers fléchissent la consigne en donnant à chacun deux ou trois sols. Le dimanche 4 septembre 1588, notre voyageur eut la bonne fortune d'assister à la montre générale de toute la gendarmerie du duché de Milan, puis il fit marché à deux écus d'or avec un voiturier pour le trajet jusqu'à Bologne, en quatre jours, d'où un autre le mena jusqu'à Rome, en six jours, pour six écus.

Villamont fit son entrée à Rome le 14 septembre 1588. Il y demeura jusqu'au 15 janvier 1589, se promenant, étudiant, observant, puis il se rendit à Naples d'où, en compagnie d'un Provençal et d'un Allemand, il visita le tombeau de Virgile, la grotte du Chien, les forges de Vulcain, Pouzzoles, le lac Averne, etc. Les trois excursionnistes revinrent à Naples pour prendre part aux premières fêtes du Carnaval, et Villamont regagna Rome juste à temps pour y retrouver ces fêtes dans tout leur déploiement : il était fatigué de la mauvaise chère subie dans le royaume de Naples, excédé de ne rencontrer que des lits plus sales que ceux des hôpitaux, avec un seul matelas jeté sur quelques planches,

1. Cf. Comte de Marsy, *Une ascension à Roche-Melon en 1588 d'après une relation de voyage du seigneur de Villamont*, P., 1896, in-8°, 7 pp. (extrait de l'*Annuaire du Club Alpin Français*, t. XXII, 1895).

sans draps. D'ailleurs il était temps pour lui de songer à poursuivre son voyage. Mais avant de pousser plus loin, il fallait se mettre en règle, obtenir licence du pape de visiter le Saint-Sépulcre : tous ceux qui partent de Rome ou de Venise pour se rendre en Terre Sainte encourent l'excommunication s'ils ne sont munis de cette licence, tandis que, chose singulière, ceux qui s'embarquent à Marseille reçoivent sans difficulté l'absolution du patriarche de Jérusalem. Jacques de Villamont obtint après quelques jours d'attente le précieux papier qui ne portait pas moins de onze signatures, avec celle du pape qui ajouta de sa propre main : *Fiat ut petitur, fiat fœlix*. Muni de cette licence, d'un bulletin de santé et de lettres de recommandation adressées à divers consuls, notre pèlerin quitta Rome le 22 février 1589. Un voiturier accepta de le conduire pour seulement deux écus d'or jusqu'à Notre-Dame de Lorette, en passant par Spolète, Montefalco, Assise, Tolentino et Macerata. Ce parcours s'effectua en compagnie de deux Français, deux Limousins, un ecclésiastique, messire Léonard de Corbiac, et un gentilhomme, François de Rovyères, sieur de Brignac, qui entreprenaient également le voyage de Jérusalem. A Lorette, Villamont s'enquit avec grande curiosité des miracles qui s'y étaient accomplis et il en rapporte plusieurs, presque contemporains, dont bénéficièrent le marquis de Bade, cousin du duc de Bavière; le marquis de Villars, fils de la duchesse de Mayenne; Pierre de L'Estain, médecin lyonnais; la femme d'un gentilhomme de Grenoble nommé Pierre d'Argentrey.

Après être demeurés à Lorette pendant trois jours, nos voyageurs en partirent le 28 février. Pour trois écus d'or et demi, un voiturier les conduisit jusqu'à Ravenne, c'est-à-dire au prix d'un écu d'or par journée de voyage. De Ravenne, moyennant un demi-écu par personne, ils prirent passage sur une barque qui, après une halte à Chioggia, vint aborder à Venise le 4 mars. Ils descendirent à l'hôtel de la *Lune* où, comme dans tous les hôtels vénitiens, les voyageurs ne sont pas tenus de prendre leurs repas à table d'hôte,

LES VOYAGES
DV Sr. DE VILLAMONT.

Voy le contenu d'iceux en la page suyuante.

A PARIS,
Par CLAVDE DE MONSTR'OEIL, & IEAN RICHER.

AVEC PRIVILEGE DV ROY. 1604.

mais dépensent ce que bon leur plaît; la chambre coûte quatre sols, valant environ dix-huit deniers de France.

Tout en visitant Venise, Villamont fit marché pour son passage avec un certain Candido de Barbary, patron d'une nave en partance pour Tripoli de Syrie, au prix de quarante-neuf livres par mois (valant six écus sept sols et demi de France) pour la nourriture, et trois écus de sept livres (valant trois écus et demi) pour le passage[1]. Le patron remit son départ de jour en jour; un gentilhomme vénitien conseilla au pèlerin de s'entendre avec l' « écrivain » de la nave pour savoir de lui le jour exact du départ, ce personnage ayant coutume d'embarquer le dernier. En attendant, Villamont veilla à se pourvoir de tout le nécessaire. Le patron d'une nave traite les passagers à sa table avec un ordinaire de poisson, viande salée, lentilles, fèves, riz, biscuit, du vin coupé d'eau, et pour dessert des noix et du fromage, mais les voyageurs prévoyants ne manquent pas d'emporter des provisions destinées à améliorer l'ordinaire et à leur permettre de s'y accoutumer peu à peu. Pour remédier au mal de mer, il faut se munir de gingembre confit, de noix muscade, de canelle et autres épices; en outre, si l'on craint que le mal de mer empêche de s'asseoir à la table commune, il sera sage d'emporter une livre ou deux de sucre, quatre ou cinq livres de raisins de Damas, cinq ou six livres de gros pruneaux et autres fruits que l'on trouve en abondance à Venise. On y ajoutera encore, par prévoyance, un bon baril de vin et un autre d'eau. Il suffit de le réclamer à l'avance pour obtenir de loger au meilleur endroit de la nave, sur la poupe, où le vent souffle de tous côtés, il est vrai, mais où l'on est assez bien préservé de la pluie, du contact des marins couverts de la vermine qui pullule en de tels

1. Giraudet (*l. c.*, p. 10) écrit à ce propos que pour être à la table du patron, on paye six écus le mois; à la seconde table, celle des officiers, on paye quatre écus, sans rien d'autre pour le passage; ceux qui préfèrent subvenir eux-mêmes à leurs besoins payent deux écus le mois, le patron étant tenu de leur fournir l'eau potable et le bois de chauffage nécessaire à leur cuisine.

bateaux, sans parler de la puanteur ambiante... Mais celui qui voyage par mer doit savoir tout supporter. Pour contenir son bagage et ses provisions, Villamont fit construire un coffre long de cinq pieds, large de deux, qui lui servit également de couchette, une fois recouvert d'un matelas approprié, en laine de Chypre. Il se munit encore d'une assez grande abondance de linge et, pour moins attirer l'attention, acheta une de ces longues robes légères à la mode turque qui dissimulent tout ce que l'on porte sur soi, même les chapelets, couteaux et aiguillettes que les Turcs et les Arabes cherchent à dérober dès que ces menus objets ont retenu leur attention. Villamont ajoute d'autres conseils utiles aux pèlerins; il leur recommande de se bien garder de porter du vert, cette couleur étant réservée aux seuls descendants du Prophète, et de cacher soigneusement leur argent. Une somme de cent ou cent vingt sequins d'or de Venise suffira à celui qui ne compte pas s'attarder en route, mais trois cents sequins pour le moins (valant trois cent cinquante écus de France) seront nécessaires à qui voudra revenir par l'Égypte ou par Constantinople. Il est préférable de s'embarquer à Venise au printemps, pour être de retour avant l'hiver [1].

Le mercredi 19 avril 1589, Villamont monta sur la *Nava Ferra*, grand bâtiment de neuf cents tonneaux. Ils étaient sept pèlerins : notre homme; François de Rovyères; messire Léonard de Corbiac; messire Denis Jacquemin, curé Densonville [= d'Haussonville?] en Lorraine; le R. P. Christoforo Saradello de Gastione, de l'ordre de Sancta Maria da Servy en Lombardie, qui avait déjà fait

1. Possot (*l. c.*, f. Pij r°) dit : « Somme nous mismes a faire ledit veayge depuis le unziesme jour de Mars MDxxxij jusques au jour sainct Martin diver ensuyvant [11 novembre], et fusmes de sejour ung moys a Venise, XVI jours en Hierusalem et environ XV jours en aultres lieux; qui estoient deux moys de sejour et au reste pouvoient estre six moys par chemin. A mon partement, j'avois cinq cens escuz en or, quarante livres en monnoye; je rapportay cinq cens livres, et pour cent escuz de chevaulx et aultres bagues ». Regnault (*l. c.*, p. 1) conseille d'emporter deux cents ducats de Venise, dont cent cinquante pour le prix du voyage et cinquante pour parer à l'imprévu.

deux fois le voyage; le seigneur Hieronymo Bosquecti, gentilhomme de Brescia; et le seigneur Juan Maria de Ponticy, gentilhomme genevois. La première nuit à bord fut pénible, toute troublée par le brouhaha des portefaix chargeant les marchandises. Le lendemain matin, la nave leva l'ancre, remorquée jusqu'à la pleine mer par six barques de six rameurs. Le voyage commença sous l'invocation de Dieu. La nave emportait de nombreux passagers de toutes nationalités, mais surtout des Vénitiens joueurs de luth, d'épinette et de cistre, qui aidèrent à passer le temps. Quoiqu'on en ait dit, les marins ne font pas mille avanies aux pèlerins; sans doute ils sont voleurs, grossiers, mais on peut circuler sans crainte parmi eux. Le premier soin de Villamont fut de s'enquérir des dimensions de la nave, de sa construction, de ses moyens de défense contre les pirates, et d'étudier les mœurs des marins. Les jours s'égrenèrent... Chaque soir, tout le vaisseau chantait l'*Ave Maria*, le samedi les litanies et le *Salve Regina*; le matin, les mousses disaient la prière à haute voix avant de donner le bonjour au patron et à toute la compagnie.

Le voyage débuta sans encombre. Villamont raconte avec complaisance les escales, les bateaux rencontrés, les menus incidents, par exemple une pêche de sardines qu'on lui présenta comme les meilleures du monde et que — peut-être par la faute du cuisinier — il ne trouva nullement comparables à celles de Douarnenez, sur les côtes de Bretagne. Le 11 mai, la nave parvint en vue de Chypre et croisa un bâtiment suspect contre lequel plusieurs coups de canon furent tirés. Elle mouilla en rade de Limisso, puis à Salvie où elle rencontra une autre nave portant la nouvelle peu surprenante que la peste sévissait actuellement à Tripoli, faisant chaque jour une centaine de victimes. Effrayés, les pèlerins se concertèrent et résolurent de changer leur route, c'est-à-dire de gagner Jérusalem par Jaffa. Une petite frégate stationnait justement dans le port, en partance pour Jaffa; le patron s'engageait à les y mener, à les y attendre le temps

nécessaire, puis à les conduire jusqu'à Tripoli où l'épidémie serait sans doute apaisée et où ils s'embarqueraient pour regagner l'Europe. Le prix convenu fut de vingt-cinq sequins payables un quart de suite, un quart à Jaffa, le reste à Tripoli. Les pèlerins quittèrent donc la *Nava Ferra*, laissant leurs bagages qu'ils devaient retrouver plus tard, n'emportant chacun qu'un simple matelas et trois ou quatre chemises, aussi mal vêtus que possible, selon le précepte qu'il ne faut point aller « brave » en Jérusalem. Le mercredi 17 mai, ils montèrent sur la frégate qui ne tarda pas à lever l'ancre. Ils y furent plus mal logés encore que sur la nave, n'ayant pour se reposer que leurs matelas étendus sur le plancher. Le patron leur donna sujet de méfiance et tous multiplièrent les prévenances envers lui et ses hommes pour éviter un incident fâcheux. Malgré la tempête, ils parvinrent à Jaffa le 23 mai, trente-quatre jours après avoir quitté Venise.

Quand ils eurent distribué de nombreux pourboires, ils mirent pied sur la Terre Sainte qu'ils baisèrent dévotement, selon la coutume des pèlerins, puis en attendant que tout fût prêt pour leur départ, ils ne surent mieux employer leur temps qu'à pêcher à la ligne. Ils cheminèrent vers Jérusalem sous la conduite du drogman Atala, montés sur des ânes, payant chacun de fréquents tributs pour s'assurer le libre passage, à l'exception des deux religieux, car les gens d'Église ne payent que demi-droit en territoire turc, et les cordeliers ne payent rien. Harcelés par la mendicité insolente des gens, ils parvinrent à Jérusalem et descendirent au couvent du Saint-Sauveur dont les religieux ont pouvoir d'absoudre tous les péchés, sauf l'hérésie et la falsification de l'écriture papale. Ils produisirent leurs licences; on inscrivit leurs noms; ils acquittèrent les droits d'usage et, pendant quinze jours, visitèrent pieusement les lieux saints sous la conduite des religieux. Villamont et le seigneur florentin furent créés chevaliers de l'ordre de Jérusalem en grande cérémonie [1],

1. Possot (*l. c.*, f. Piij v°) donne le texte d'une lettre de chevalier du Saint-

puis tous repartirent pour Jaffa le 13 juin, munis de leurs patentes du Saint-Sépulcre; Villamont emportait précieusement une bouteille d'eau du Jourdain ainsi qu'une soixantaine de chapelets qu'il avait fait bénir par le pape et toucher les Saints Lieux.

De nouvelles péripéties les attendaient à Tripoli où la peste redoublait d'intensité. Ils auraient bien voulu repartir au plus vite, mais aucun bateau n'était prêt à mettre à la voile et force leur fut d'aller loger au monastère de Saint-Jacob, à une lieue de la ville. Villamont résolut de profiter de ce séjour forcé pour visiter Damas, distant de trois journées de cheval. Il se mit en route le lundi 9 juillet, accompagné d'un janissaire, mais malgré son désir et qu'il offrît vingt écus, un maître-forgeur de Damas refusa de lui vendre une épée. Ensuite, il excursionna au mont Liban sous la protection de trois archers, assista à l'arrivée d'une caravane de douze cents chameaux venant d'Alep, et prit congé de trois pèlerins, le seigneur de Brignac, Léonard de Corbiac et Denis Jacquemin qui s'embarquèrent pour Marseille au début de septembre, payant dix écus d'or par personne, nourriture comprise, tandis que de Marseille à Tripoli la navigation est moins longue et le prix de cinq ou six écus seulement. Villamont qui désirait voir le Grand Caire d'Égypte tomba malade en attendant un bateau propice pour le conduire à Damiette et pendant la traversée la chaleur lui donna un nouvel accès de fièvre. Il resta couché sur son matelas; les passagers turcs l'insultaient, le piétinaient, parlaient même de le jeter à la mer. Il se rétablit tant bien que mal, et comme le navire mouillait devant Limisso, il put descendre à terre où, jusqu'au 6 octobre, il acheva de se rétablir avant de prendre passage sur un meilleur vaisseau[1].

Sépulcre; Regnault (*l. c.*, p. 157) donne copie du certificat de visite aux Saints Lieux.

1. Villamont fournit d'abondants renseignements sur les mœurs des Turcs, mais alors, sans l'avouer, il reproduit textuellement les *Observations* de Pierre Belon

Grâce au vent favorable, il arriva cinq jours plus tard à Damiette et descendit chez le vice-consul de Venise pour lequel on lui avait remis une lettre de recommandation, puis il remonta le Nil jusqu'au Caire dans une germe où l'on allumait la nuit quantité de fumerons pour faire croire à des mèches d'arquebuse et tenir en respect les pillards. Au Caire, notre voyageur logea chez le consul Vente et rencontra un compatriote renégat, le baron de La Faye qui, complètement ruiné, s'était fait turc. Ce personnage singulier lui servit de guide ; il vit les pyramides et les momies de Memphis, puis il quitta le Caire le 10 mars 1590 et de Boulacq gagna Rosette et Alexandrie pour trouver un navire qui le ramenât en la chrétienté. La fièvre le reprit de plus belle à Alexandrie; chacun lui conseillait de rentrer en France au plus vite : « Je pensay en moy-mesme — écrit-il — que j'avois veu toutes les choses qu'un homme pourroit desirer voir, et qu'il ne me restoit désormais que de retourner en ma patrie. » Il s'embarqua le 22 mars sur une nave vénitienne nommée *Trevizana*, ayant fait marché à six écus d'or et demi par mois, sans compter le passage tarifé huit ducats. Le séjour fut fort pénible à bord de cette nave ; le patron, un Grec de l'île de Zante, nourrissait les passagers de salaisons corrompues, de biscuit véreux arrosé d'un vin détestable et, les jours maigres, il ne leur donnait que des fèves cuites à l'eau; les marins se révélaient de francs coquins qui dérobaient la nuit les malheureux passagers rendus tous malades par le régime qu'ils subissaient et dont deux, un Flamand et un cordelier français, succombèrent et furent jetés par-dessus bord. Les vents contraires poussèrent la nave vers la côte de Barbarie, près du cap de Bon Andrea; tous tremblèrent de tomber aux mains des pirates

(1553). Ces *Observations* sont un livre tout à fait remarquable; on y rencontre des détails amusants qui fournissent en même temps de précieuses indications, comme celui-ci, à propos des muezzins : « Ils crient d'une voix esclatante comme un oblieux qui a perdu son corbillon : qui nous faisoit souvenir des pastourelles qui chantent es landes du Maine entour Noel, car les Turcs chantent en faucet ».

barbaresques pour finir leurs jours en esclavage, mais le patron lança un Agnus Dei à la mer, vouant la nave et ceux qu'elle portait à la protection de Notre-Dame de Scopo, dans l'île de Zante, et à Saint-Marc de Venise, si bien que la tempête s'apaisa et que, le 10 mai, à l'aube, un petit vent se leva qui permit à la nave de gagner le large et de naviguer favorablement jusqu'au 27 où elle atteignit Corfou. Le 6 juillet, la nave jeta l'ancre au port de Quieto; là, selon la coutume, l'écrivain du bord prit une barque pour gagner directement Venise, emmenant avec lui les passagers qui, pour abréger le voyage, payaient un ducat de supplément. Villamont débarqua à Venise le 7 juillet, après une navigation de cent huit jours aggravée de mille privations.

Retenu au lazaret jusqu'au 14, Villamont échappa miraculeusement pendant cette quarantaine à la piqûre d'un scorpion. Il put ensuite circuler librement dans Venise où il demeura jusqu'à la fin de l'année pour se reposer complètement de ses fatigues et rétablir sa santé. Durant son séjour, il recueillit l'histoire d'un certain Antonio Bragadino, alchimiste qui émerveillait les Vénitiens par son faste[1], et il alla visiter Padoue, prenant passage moyennant seize sols vénitiens (valant six sols français) sur une des barques qui font quotidiennement le trajet de Venise à Padoue. La ville universitaire le surprit par la quantité d'étudiants venus de tous les points de l'Europe pour y apprendre les lettres, les sciences, les arts d'agrément ou les exercices militaires. Les rixes y sont fréquentes car à Padoue, contrairement à la coutume de bien d'autres villes, les étudiants étrangers, — fort querelleurs — portent librement l'arme blanche : le meurtre est rarement puni de mort, mais du simple bannissement hors de l'État vénitien.

Le 4 mars 1591, il quitta Padoue pour Mantoue où il

1. Dans l'édition de 1604, ainsi que dans la plupart des suivantes, on trouve en appendice au livre III un passage emprunté au *Mercurius gallo-belgicus* « en son troisiesme volume de l'histoire de nostre temps », racontant la mort de Bragadino à Munich en 1597.

passa le temps du carnaval ; de là, il gagna Crémone où l'on prétendit lui faire payer la gabelle pour les Agnus Dei et les patenôtres qu'il rapportait, puis, en passant par Pavie, Alexandrie et Aoste, il parvint à Turin où il rencontra à la *Rose rouge* des Français dont il avait fait la connaissance à Naples et à Rome, en compagnie desquels il chemina jusqu'à Lyon. Là, chacun ne songea plus qu'à rentrer chez soi au plus court, mais les troubles de la Ligue rendaient les chemins de France plus redoutables que tous ceux par lesquels Villamont était passé jusqu'alors. Vêtu en pauvre paysan, il fit seul la route de Lyon à Roanne où il se joignit à un groupe de marchands de Nevers pour descendre la Loire en bateau; de Nevers, il accompagna jusqu'à Corbeil un gentilhomme qui regagnait l'armée, puis un autre gentilhomme de Corbeil à Angers d'où il rentra chez lui, ayant voyagé pendant trente-neuf mois et parcouru cinq mille six cent cinquante-huit lieues de pays, sans compter les détours.

* * *

Villamont, à son retour, se trouva quelque peu mêlé aux ligueurs bretons, s'il s'agit bien de lui dans cette lettre, datée du 3 avril 1592, où il est parlé d'une mission confiée « à un gentilhomme de M. [François de Carné, seigneur] de Rosampoul, qui s'appelle Villamont[1] ». Il se reposa en écrivant le récit de ses aventures puis, en 1602 au plus tard, il se maria. Les actes nous renseignent alors sur sa situation : il était écuyer et gentilhomme de la chambre du roi, maître d'hôtel du prince de Condé. Il épousa Jacqueline Bouju, fille de Michel Bouju, sieur de la Sorinière, conseiller au parlement de Bretagne, et de Françoise de Surguin, fille de Jacques de Surguin et de Jacquine Poyet[2]. Après son mariage, il vint habiter les terres de sa femme et demeura au château

1. G. de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, Rennes, 1899, 2 vol. in-4°, t. I, p. 163.
2. Bibl. Nat., Cabinet de d'Hozier, 334, dossier 9387.

de la Fremondière[1], à neuf lieues au sud-ouest d'Angers, manoir rectangulaire flanqué de quatre tours rondes, qu'au milieu du XVIIIe siècle on apercevait encore debout, dominant tous les alentours. Les actes de baptême de la commune de Neuvy conservés aux archives de Maine-et-Loire enregistrent, de 1603 à 1611, la naissance de cinq enfants de Jacques de Villamont tenus sur les fonts baptismaux par les plus hauts personnages du pays.

Entre temps, Villamont était retourné en Italie, comme nous l'apprend une édition de ses voyages publiée en 1609 :

LES VOYAGES ‖ DV S' DE VILLAMONT. ‖ Augmentez en ceste derniere Edition de son Secōd ‖ Voyage, & du dessein de son Troisiesme. ‖ [*portrait*] ‖ A PARIS, ‖ Par IEAN RICHER, ruë S. Iean de Latran à ‖ l'Arbre Verdoyant. ‖ — ‖ AVEC PRIVILEGE DV ROY. 1609.

In-8°. 24 ff. n. ch., 142 et 276 ff. ch., 22 ff. n. ch. pour les tables. — Dédicace primitive à Guy de Scépeaux et nouvelle dédicace à Marie de Rieux, sa veuve. — [BIBL. DE CLERMONT-FERRAND, 45579].

Cette édition renferme différentes additions étrangères à l'auteur que l'on trouve depuis 1604 dans presque toutes, mais c'est la seule qui contienne le second et le troisième voyage. A une époque qu'il ne précise pas, Villamont avait repris pour la seconde fois le chemin de l'Italie, ne mettant que vingt et un jours pour aller de Paris à Rome par Turin, Gênes, Pise et Sienne, sans utiliser la poste. Selon son habitude, il décrit exactement ce qu'il a vu, les villes où il a séjourné ; il s'étonne du bon marché des moyens de communication, car pour se rendre de Pise à Rome, il a loué un cheval et s'est fait, comme toujours, accompagner d'un guide, payant pour le tout quatre ducats et demi (valant onze livres cinq sols), nourriture comprise, alors qu'en France il en coûterait plus du double. De Rome, il était retourné à

1. Commune de Neuvy, canton de Chemillé, arrondissement de Cholet. — Cf. C. Port, *Dict. hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, P. et Angers, 1878, 3 vol. in-8°, t. II, p. 204.

Notre-Dame de Lorette puis, par Ravenne et Ferrare, à Venise d'où il revint en France par Milan.

Quant au troisième voyage dont il donne en 1609 le « dessein », il attendit l'année 1628 ou les premiers jours de l'année suivante pour le réaliser[1]. Il s'agit d'un voyage au Paradis : « C'est au ciel où je veux aller, et où j'espère voir choses plus excellentes, plus riches et plus belles. »

Les *Voyages* ne sont pas la seule œuvre littéraire qu'ait laissée Jacques de Villamont; nous avons encore de lui un petit manuel d'escrime traduit de l'italien :

TRAITE' || OV INSTRVCTION || POVR TIRER DES || ARMÉS, DE L'EXCELLENT || Scrimeur Hyeronime || Caluacabo, Bo-|| lognois. || *Auec un diſcours pour tirer de l'eſpee seule, fait* || *par le deffunt Patenoſtrier de Rome.* || Traduit d'Italien en François par le Sei-||gneur de Villamont, Cheualier de l'ordre || de Hieruſalem, & Gentil-homme || de la chambre du Roy. || [*marque*] || *A ROVEN,* || Chez Claude le Villain, Libraire & Relieur || du Roy, demeurant à la rue du Bec, || à la bonne Renommee. || — || 1609.

In-12, 95 pp. — P. 69, nouveau titre : DISCOVRS || EXCELLENT DE || LA CHASSE POVR || facilement prendre toute for-||te de gibier, & oyſeaux, par les quatre ſaiſons de l'annee. || *Fait & experimenté par le Sieur* || de Stroſſe || [marque] || *A ROVEN,* || Chez Claude le Villain, Libraire & Relieur || du Roy, demeurant à la ruë du Bec, || à la bonne Renommee. || — || 1609.

Dédicace de Villamont au comte de Brissac, maréchal de France. — [BIBL. NAT., R. 25504].

Villamont avait tiré grand profit personnel des préceptes de Girolamo Cavalcabo; il les traduisit pour les mettre plus aisément à la portée de ses compatriotes et Claude Le Villain réédita le volume en 1610, 1614 et 1617.

LOUIS LOVIOT.

1. C. Port, *l. c.*, t. III, p. 720.

ISARN

(1630-1672)

C'est quelque chose de passer à la postérité sous les traits d'un joli garçon et avec la réputation d'un bel esprit, mais encore faut-il que les renseignements réunis sur le personnage soient exacts. Autrement sa silhouette resterait un peu falote. Nous allons rendre à Isarn, grâce à la découverte d'un curieux document qui le concerne, le service de remettre sa biographie au point. Commençons par celle qu'on lui a prêtée jusqu'à présent.

I

BIOGRAPHIE

On a commencé par parler d'Isarn sans en rien savoir, si bien qu'un jour M. A. T. Barbier, ancien secrétaire des bibliothèques de la Couronne et neveu du célèbre auteur du *Dictionnaire des Anonymes*, a déclaré tout net qu'il n'avait jamais existé. M. Barbier se basant sur la comparaison d'une pièce écrite par Ménage avec la *Relation d'une avanture au bord de la Seine* signée Isar le pensif[1], avait fait de Ménage et d'Isarn un seul et même personnage. Le bibliophile Jacob (Paul Lacroix) protesta avec vivacité contre l'assertion de A. T. Barbier en s'appuyant sur de solides raisons. A. T. Barbier répliqua en envoyant par exploit d'huissier au *Bulletin du*

1. Dans le *Recueil* de Conrard.

Bouquiniste, dans lequel avait paru l'article de Paul Lacroix, le sixain suivant :

AU BIBLIOPHILE JACOB

Sur sa longue plaidoirie en faveur d'Isarn, transformé par lui en chamois, et plus honnêtement en Isarn par Sarazin, comme Ménage nous l'apprend lui-même dans le manuscrit de Conrart en 1653 et non en 1650.

Vous prétendez qu'Isarn vive
Trois ans avant que d'être né :
Plus malicieux que l'abbé Rive,
Vous seul l'avez imaginé.
Autrement que Ménage habile
Vous feriez parler un lapin,
Et plus sorcier que Thrasile
Sans y perdre votre latin.

La querelle menaçait de s'envenimer quand la mort y mit un terme en tranchant les jours de M. A. T. Barbier.

Après A. T. Barbier et P. Lacroix, M. Édouard de Barthélemy consacrait à Isarn (Zenocrate) une partie de son ouvrage : *Sapho, le Mage de Sidon, Zenocrate. Étude sur la société précieuse d'après les lettres inédites de Mademoiselle de Scudéry, de Godeau et d'Isarn. Paris, 1880.*

A la page 64, Samuel Isarn, le cadet, serait né du mariage (1605) de Jean II Isarn, greffier de la Chambre de l'Édit de Castres, et de Jeanne Balaran.

A la page qui suit, Samuel Isarn n'est plus que le rejeton du second mariage (23 juin 1623) de Jean II Isarn et d'Isabeau de Vigères (?) ; Jeanne Balaran la première femme est transformée en Jeanne Balurand.

Pas un mot n'intervient pour expliquer ces deux assertions contradictoires.

Dans une note de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, signée C. V. P., Samuel serait le second enfant de Jean III Isarn[1] et de Suzanne de Ranchin, veuve de Jean

1. Jean III Isarn, fils de Jean II et d'Anne Balaran, d'après C. V. P.

de Portes, fille de Jacques de Ranchin, conseiller, et de Suzanne de Grefeuille (15 septembre 1636), son frère aîné Benoist aurait été présenté par Jean Balaran, référendaire, et damoiselle ..., femme de M. de Ranchin, conseiller à la Chambre de l'Édit (de Castres) le 15 août 1637[1].

Nous pourrions continuer, mais arrêtons-nous : Isarn d'abord n'a pas existé; il tient ensuite le record du Phénix avec deux pères et trois mères, c'est assez pour un seul homme !

On est toujours le fils de quelqu'un : suivant que l'on choisira l'un ou l'autre père, il serait né soit vers 1608 (fils de Jean II Isarn et de Jeanne Balaran), soit vers 1625 (fils de Jean II Isarn et d'Isabeau de Vigères (?), soit vers 1638 (fils de Jean III Isarn et de Suzanne de Ranchin).

Voilà pour la naissance.

Passons au mariage. M. Marion écrit : « Le salon de Mademoiselle de Scudéry va se dépeupler et se fermer, Isarn retourné dans le midi se convertit et se marie[2]. » M. Éd. de Barthélemy ajoute : « Nous sommes réduit à ignorer le nom de la femme de Zénocrate et même à douter très sérieusement de la réalité de son mariage. » Et pour cause...

Nayral, dans sa *Biographie castraise* (t. II, p. 301), commet une erreur pire que celle de M. Marion : il prend notre Isarn pour un autre et lui refuse le titre d'académicien. Après avoir parlé de l'auteur du *Louis d'or* et de son frère Benoît, il ajoute : « Un autre membre de cette famille, nommé Izarn Grezes, avocat, fut élu membre de l'Académie de Castres le 22 février 1656 à la place de M. de Tournadous qui était mort depuis peu de jours. »

Terminons par la mort :

M. Éd. de Barthélemy : « Nous trouvons... dans une lettre de madame de Sévigné, du 17 février 1672, où elle

1. M. C. V. P. a confondu Benoist, fils de Jean II Isarn et d'Anne de Balaran avec le Benoist, un des quatre fils de Jean III Isarn, sieur de Capdeville, et de Suzanne de Ranchin. Ce dernier Jean III se remaria en 1640 avec Marthe Le Clerc.

2. *Sapho, le Mage de Sidon*, par Éd. de Barthélemy, p. 149.

raconte la mort subite de madame de Boufflers, ce passage : « M. Isarn, un bel esprit est mort de la même sorte. Il s'éva- « nouit dans une chambre où il avoit été enfermé par mégarde « et y mourut faute de secours. » Il paraît que ce triste événement, précise encore M. de Barthélemy, se passa dans l'hôtel de M. de Seignelay auquel il était demeuré attaché.

Le ..... *Ana (Calotiniana) ou Bigarrures calotines* le fait mourir en 1673 : « Isar périt malheureusement dans une chambre dont les laquais du marquis de Seignelay avoient emporté la clef, et cela sans qu'Isar qui fut attaqué de foiblesse ait trouvé moyen d'appeler du secours, dans l'Hotellerie où il avoit été logé. Cet accident arriva vers l'an 1673[1]. »

Telle est, à l'heure actuelle, la biographie familiale d'Isarn, d'après les travaux les plus récents[2].

Nous ne pouvons pas dire : autant d'assertions, autant d'erreurs. Une seule indication dans tout l'exposé ci-dessus était en partie exacte :

Samuel Isarn est issu du second mariage de Jean II Isarn avec Isabeau de Vignes (et non de Vigères), ainsi qu'il appert des lignes suivantes :

« Item, l'original en papier d'ung conctract passé par devant le dict Dalibert, notaire royal audict Caste (Castres) presens les tesmoins y nommez le vingt septieme janvier XVI^c soixante trois (*sic*), faict entre dame Isabeau de Vignes, veuve de M^r maistre Jean Isarn, vivant escuyer, conseiller du Roy en ses Conseilz et greffier en chef de la chambre de l'édit de Languedoc, et le dict deffunct sieur de Grezé, par lequel contract et pour les raisons y deduittes ladicte dame a faict don, par donnation entre vifz irrevocable, audict sieur de Grezé, son filz, de tous et chacuns ses biens, droitz, voix, noms et actions, meubles et immeubles présens, et advenir aux reserves, clauses et conditions y portées inventorié au dessoubz des signatures dudict contract contenant quatre roolles d'escripture, etc. »

1. Troisième recueil, 1733. p. 7.

2. Ajoutons cependant que M. Alquier, professeur de quatrième, a pris Isarn comme sujet du discours de la distribution des prix du collège de Castres (1910). Ce discours charmant et spirituel nous donne le vrai Isarn. M. Alquier a cependant ignoré le travail de M. de Barthélemy et, bien entendu, le document que nous publions plus loin.

Il serait né en 1630[1], alors que son frère du premier lit, Benoist, avait déjà plus de vingt ans[2].

L'ami de Madeleine de Scudéry n'a jamais été marié; son testament est très net à cet égard, Samuel fait son frère aîné Benoist son héritier ou, à défaut, le fils de ce frère, Jean IV Isarn, sieur de Varagnes, son neveu.

C'est bien Samuel Isarn Grezes qui a été de l'Académie de Castres[3]; celle-ci n'a pu, il est vrai, lui assurer une immortalité qu'elle n'avait pas elle-même, elle s'était dissoute moins de deux ans avant la mort de notre Gascon, le 15 avril 1670, tous ses membres en ayant oublié le chemin.

1. D'après une généalogie de M. de Capdeville, celle de Varagnes et de Grèze (arrêt de la Chambre de l'Édit de Castres du 31 janvier 1657), Samuel Isarn aurait eu 25 ans en 1655.

2. Né du mariage de Jean II et Anne Balaran célébré le 15 décembre 1605.

3. Il y avait à cette époque à Castres une Académie composée en grande partie de magistrats, d'avocats, de pasteurs, tous fin lettrés et désireux d'égayer par des causeries vives et spirituelles la monotonie d'une existence toute consacrée à de graves devoirs professionnels. Fondée en 1648 sous l'impulsion probable de Pélisson, elle se réunissait régulièrement tous les mardis. Dans ces séances, les divers membres — parmi lesquels, à côté de Pélisson, de Rapin de Toyras, de Pierre de Ranchin, du prédicateur Gaches, nous retrouvons souvent Benoît Isarn — se communiquaient leurs diverses productions, se proposaient des sujets de discussion sur des problèmes de morale, de littérature ou même de galanterie. On y lisait aussi parfois des lettres ou des pièces de vers adressées par les beaux esprits de Paris à leurs amis de province.

C'est à cette Académie que Samuel Isarn adressa ses premiers essais littéraires. Dès 1652, nous lisons dans le procès-verbal de la séance du 27 août : « M. de Pélisson a lu trois pièces de poésie française de la façon de M. Izarn-Grezes, avocat en la cour, l'une burlesque, et les deux autres morales, lesquelles ont été examinées. » Le 3 décembre et le 24 décembre de la même année, on examine encore une élégie, un sonnet et une relation burlesque du même Isarn-Grèzes. Puis pendant trois ans son nom n'apparaît plus guère dans les procès-verbaux des séances. Isarn en effet est à Paris où il a trouvé des relations flatteuses et où il fréquente des célébrités qui lui font oublier la petite Académie provinciale. Cependant en 1656, pendant un séjour qu'il fait dans sa ville natale, Isarn ne dédaigne pas l'honneur d'être élu membre de l'Académie castraise à la place de M. de Tournadous ; et il est reçu le 27 février après avoir « témoigné la satisfaction avec laquelle il agréait son élection, et promis d'observer exactement tous les règlements et tous les ordres de l'Académie ».

Jusqu'à la fin de cette même année 1656, Samuel Isarn fut assez assidu aux séances. Il y communiqua des sonnets, des madrigaux et autres pièces de sa façon, par exemple « des vers faits par lui et par Pélisson sur un poëme de M. Sarrazin intitulé : *La défaite des bouts rimés* »; ou encore « des vers faits par lui et par Pélisson et par eux mis dans un tronc pour les pauvres gardé dans une rue par deux demoiselles. » (Alquier.)

Quant à la mort de Samuel Isarn, elle a eu lieu en Angleterre — à Londres vraisemblablement — en février 1672 et non à Paris dans l'hôtel du marquis de Seignelay.

Quittons maintenant le terrain des dates et des actes notariés pour rappeler en quelques lignes la vie de ce bel esprit.

Faisons d'abord amende honorable à M. de Barthélemy. S'il a commis quelques erreurs, — nous les avons rectifiées — il est le premier qui ait consacré un travail exact et consciencieux à Isarn. Il a le grand mérite d'avoir cherché, découvert et publié toutes les pièces intéressantes, lettres et autres d'Isarn ou adressées à Isarn du *Recueil de Conrart.* Il semble avoir épuisé ce que cette mine si riche en documents possédait sur son héros.

L'histoire d'Isarn est tout entière dans celle de ses amours et de ses amitiés féminines. Des premières nous savons peu de chose, il fut le discret par excellence, à faire douter de son origine gasconne. Sur les secondes nous sommes mieux renseignés.

A dix-huit ans Samuel Isarn était un fort bel adolescent doté « de toutes les qualités physiques et intellectuelles; beau comme le jeune président de Lamoignon, galant comme Pellisson, gai comme Voiture, amoureux plus qu'eux tous, inconstant comme lui seul, poète agréable, prosateur élégant[1] », il méritait de devenir la coqueluche du sexe le plus difficile à fixer, aussi eut-il l'heur de plaire à la belle marquise de Castelmoron, héritière de la noble maison de Vicose, en Gascogne; riche et bien faite, mariée au dernier fils du maréchal de la Force, pauvre, lourd et mal bâti, n'ayant rien de recommandable en lui que d'entendre bien la chasse. Sur ce qu'ont été les relations d'Isarn et de la marquise, croyons ou ne croyons pas Tallemant : « Isarn fit connaissance avec elle à Toulouse, il avait déjà esté plusieurs fois à Paris. Je ne

1. Ch. Livet.

doute pas qu'il n'en ait eu toutes choses. » A Paris, Pellisson fut le patron d'Isarn où il arriva, probablement après la Fronde, au moment où mademoiselle de Scudéry fondait son salon. Il partagea son temps entre cette ville et le Midi où l'appelaient quelquefois ses intérêts plus encore que ses amours...

Malgré ses absences assez fréquentes il joua un rôle important dans les fameux Samedis de Mademoiselle de Scudéry[1]. S'il a été près de Madeleine le rival de Pellisson — qui abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids[2] — cette dernière ne se faisait aucune illusion sur son compte; dans le *Cyrus* elle le représente comme le type de l'inconstant, tour à tour amoureux de plusieurs belles, mais se défendant énergiquement d'être volage par une distinction subtile entre l'inconstance et l'infidélité. Il ne quittait pas de son gré et par légèreté, disait-il, comme on le lui reprochait, les dames auxquelles il adressait ses hommages, mais par leur faute à elles, pour des causes venant d'elles et non de lui. Ce sont elles qui le forçaient à changer, tandis que si elles l'eussent voulu, il aurait étonné le monde par sa fidélité[3]. Dans ces conditions la galanterie française nous obligerait à taire leurs noms, réserve facile à observer puisque nous ne les connaissons pas.

Une telle existence ne paraissait guère devoir laisser

1. Il était présent à la soirée du 20 décembre 1653 que l'on a appelée la Journée des Madrigaux. Ce jour-là *Philoxène* (madame Arragonais) ayant reçu un cachet de Conrart voulut le remercier par un madrigal. Mais elle ne crut pas de sa dignité de le composer elle-même, et elle en demanda un à Pellisson. Celui-ci ayant modestement réclamé un délai, elle insista, s'adressa à la compagnie, et immédiatement tout le monde se piqua au jeu. « Isarn, pressé de rimer à son tour, répond en vers qu'il lui faut un délai d'une quinzaine et proteste qu'à l'avenir il aura toujours des impromptus dans sa poche. » La soirée se passa en reparties piquantes : « Ce n'était, dit Conrart, que défis, que répliques, qu'attaques, que ripostes. La plume passait de main en main et la main ne pouvait suffire à l'esprit. L'épidémie de petits vers gagna jusqu'aux valets de la maison » [Alquier].

2. Mot de Guilleragues répété par Madame de Sévigné.

3. Voir sur cette longue querelle, dit M. de Barthélemy, le t. VII de *Cyrus*. M. Cousin n'hésite pas à reconnaître sous le nom de Thrasyle le « beau et léger » Isarn, bien que la clef ne le dise pas.

place à d'autres préoccupations qu'à celles de l'amour, quelques traverses qui l'accompagnent :

Qu'une impatience amoureuse
Est un supplice rigoureux !
Qu'une heure qu'on attend et qui doit être heureuse
Cause de momens malheureux [1].

Cependant à trente ans Isarn abandonna la Réforme pour passer dans le giron de la religion romaine (1664) ; le sacrifice n'a pas dû lui coûter beaucoup : avait-il rencontré de trop revêches huguenotes? C'est possible; en tout cas, il était depuis longtemps en correspondance suivie avec Éléonore de Rohan-Montbazon, abbesse de Malnoue. Peut-être la belle abbesse, dont la foi était vive et la vie irréprochable, ne fut-elle pas sans influence sur la résolution de son ami d'abandonner le protestantisme. Sa conversion ne pouvait qu'augmenter la bonne opinion qu'on avait de lui à la Cour. Aussi fut-il désigné pour accompagner, avec le neveu de Mignard et François Blondel, architecte, le propre fils de Colbert, le marquis de Seignelay, dans divers voyages destinés à compléter l'instruction de ce dernier. Tous quatre s'embarquèrent à Toulon le 23 février 1671 pour revenir au mois de mai. Isarn fit également, en juillet suivant, le voyage de Hollande et celui d'Angleterre; mais à peine était-il arrivé à Londres probablement, qu'il s'éteignit brusquement vers le 18 février 1672 dans une chambre de l'hôtel où il était descendu.

Voici le document qui a jeté quelque lumière sur la vie de notre Castrais : c'est l'inventaire fait le 16 février 1672 de l'appartement qu'il occupait dans l'Hôtel Colbert rue Neuve-des-Petits-Champs :

16 février 1672.

L'an XVI^c soixante douze, le seiziesme jour de febvrier, du matin, à la requeste de Me Benoist Isarn, conseiller du Roy, greffier en chef de

1. Suite du *Recueil des plus beaux vers mis en chant*, IIIe partie. Ce couplet est signé M. Isar.

la Chambre de l'édict de Castres de presant establie à Castelnaudary demeurant ordinairement audit Castelnaudary en Languedoc de present à Paris logé en la maison du sieur de Lardé, rue St Nicaise, paroisse St Germain de l'Auxerrois, habile à se dire et porter seul et unique heritier de deffunt Charles Samuel Isarn, son frère, vivant escuyer sieur de Greze et premier commis de monseigneur Colbert, ministre et secrétaire d'Estat, et creancier de la succession dudict deffunct, à la conservation des droitz dudict Benoist Isarn et de qui il appartiendra, par les notaires du Roy à Paris soubsignez a esté faict inventaire et description des biens meubles, livres, papiers et autres choses estans de la succession dudict deffunt sieur Isarn, trouvez et estans en l'appartement qu'il occupoit en l'hostel de mondict seigneur Colbert, sis à Paris rue Neufve des Petits Champs, montrez et enseignez ausdicts notaires par ledict sieur Isarn apres ouverture par luy faicte de la premiere porte dudict appartement dont il avoit les clefs, et serment aussy par luy faict de n'en receler aucune, sur les peynes de droict à ce introduites; la prisée desquelx biens meubles sera faicte par Louis Paupardin, huissier, sergent à verge et juré priseur-vandeur de biens meubles audict Chastelet, ainsy qu'il a promis en sa conscience, eu esgard au cours du temps present. Et ont signé :

PAUPARDIN.

ISARN.

CLEMENT.

DE BEAUVAIS.

Premierement, en une chambre au premier estage ayant veue sur la court dudict hostel, une petite paire de chenetz de fer, une pelle, pinssette et tenaille aussy de fer, prisés ensemble . . . . XXX s.

Item une couche à haultz pilliers de bois de noyer garnye de son necessaire [?], paillasse piquée, matelas de fustayne, des deux costez remply de crain, un lict et traversin de coustil rempli de plume, quatre rideaux, deux bonnes graces, deux cantonnieres, trois paules de ciel, fonds et dossiers, et fourreaux de pilliers, le tout de damas de Luques jaulne, garny de frange et crespine de soye meslée, la housse dudict lict de serge jaulne à deux anvers; quatre fauteuils et deux chaises de bois de noyer tors, garnyes de crain avecq les housses de pareille serge jaulne, prisé ensemble . . . . . II^c IIII^xx l.

Item cinq pièces de tapisserye de Flandres brodées, contenant seize aulnes ou environ de cours, faisant le tour de ladicte chambre, prisé la somme de. . . . . II^c l.

Item une table de bois de noyer à cinq colonnes torces et deux tiroirs fermans à clef et deux gueridons mesme bois aussy tors, prisé ensemble . . . . . XVIII l.

Item un miroir à glaces de Venise garny de sa bordure de pareil bois de noyer, avecq ornemens et chapiteau de cuivre doré, prisé. . . . . LX l.

Item une armoire de bois de noyer à deux guichets fermans à clef, garnye de fil de laiton par le devant, prisée. . . . XXIIII l.

Item un bureau de bois de noyer à placages sur huict colonnes torces garnyes de sept tiroirs fermans à clef, prisé. . . . . XXX l.

Item un grand fauteuil de bois de noyer garny de croisetz (ou crochets) dorez, couvert de brocatelle à fleurs rouges et blanches, fasson de Venise, prisé. . . . . XII l.

Item une pendulle avecq sa montre par le devant à boette plaquée de cuivre doré, prisée. . . . . XXXVI l.

Item trois grandes cartes dont deux de genealogies et l'autre du monde, et un pied de bois de noyer avecq son escran de petite estoffe de fil, prisé . . . . . XII l.

Item deux pieces de tapisserie de Bergamme faisant six à sept aulnes de tours, prisées . . . . . VI l.

Dans ung petit cabinet.

Item une petitte table de bois de noyer à quatre colonnes torces avec ung tiroir fermant à clef et ung petit tapis de cuir vert, prisé. . . . . XV l.

Item neuf aix de sapin servant de tablettes, ung rideau de serge d'Aumalle jaulne servant à la fenestre avec sa tringle de fer, six aulnes ou environ de tapisserie de Bergame capiton, faisant le tour dudict cabinet, ung rideau de brocatelle de fil à fonds blanc avec sa tringle de fer, prisé le tout ensemble la somme de. . . . . XII l.

Item six fauteuils de bois de noyer tourné garnis de jong couvertz de matelas servant de fonds et dossier de damas coulleur de gorge de pigeon à fleurs prisé ensemble. . . . . XL l,

Item une cassette de bois de sapin prisé . . . . . XX s.

Item s'est trouvé dans ladicte cassette deux couvertures de toille de coton picquée, de deux aulnes de long sur deux aulnes de large chacune, prisées ensemble. . . . . XL l.

Item un morceau de pareille toile picquée de deux aulnes de long sur demie aulne de large, quinze aulnes de toille de cotton peinte de plusieurs façons, et cinq morceaux de differentes longueurs et largeurs, une toillette de pareille toille, prisé ensemble. . . . . XX l.

Item ung pavillon de lict de pareille toille de cotton peinte, contenant quinze aulnes de tours ou environ, prisé . . . . . XXIIII l.

Item une robbe de chambre de toille de cotton à grandes fleurs garnye d'houatte, doublée d'ung taffetas rouge, prisée . . XVIII l.

Item cinq mouchoirs de toille de cotton peinte, prisez. . XL s.

Item deux escharpes de soye, l'une bleue et l'autre blanche, de trois aulnes de tours chacune, prisées. . . . . XV l.

Item ung cordon d'or traict, prisé . . . . . XL l.

Dans ung autre petit cabinet.

Item deux tapis de Tabis, l'ung bleu et l'autre Isabelle, brodez de soye platte à grandes fleurs, à bandes de gaze, brodées de mesme, lesdicts tapis de deux aulnes et demye de long sur une aulne et demye de large, prisé ensemble . . . . . IIII^{xx} l.

Item deux petitz morceaux de tapisserie de brocatelle de fil à fondz blanc, ung aix servant de table à ung tiroir fermant à clef, une petitte tablette de bois noircy, servant à mettre livres et quatre petitz aix de sapin servant de tablettes, prisé ensemble. . . IIII l.

Item les œuvres de Plutarque en deux volumes rellié en veau, Tite Live en ung volume, l'histoire de la maison de La Chasteigneraye, le code de Sens, l'histoire de Provence, l'histoire d'Avila, l'histoire de St Louis, l'histoire des connestables, l'usage des fiefz, les Antiquitez d'Amiens, les ordonnances de Neron, les cartes geographiques de Sanson, Opera Cornelii Taciti, les tables genealogiques des ducs et pairs, deux volumes de la Drogmatieque de Sanson, le dictionnaire de Monet, Lexicon, la guerre des Juifz, l'histoire de Bethune, Calepin, Tite Live en deux volumes et la Republicque de Platon, le tresort de Nizouine (ou Nizolius), Mémoires du Tillet, Cassiodore, Mémoires du Clergé, traicté troisiesme, le tout in-folio, relié et couvert de veau prisé ensemble la somme de six vingtz livres, cy . . . . . VI^{xx} l.

Item deux autres volumes in-folio couvertz de parchemin l'un de cartes geographes et l'autre le Flambeau de la mer, prisez ensemble . . . . . XII l.

Item vingt neuf volumes in quarto reliez et couvertz de veau de differentes histoires et autheurs, prisez ensemble . . . . XXX l.

Item soixante seize autres volumes in octavo aussy reliez et couvertz de veau de differentes histoires et autheurs, prisez ensemble . . . . . XXXVIII l.

Item quatre vingt quinze autres volumes in douze aussy reliez et couvertz de veau de differentes histoires et autheurs prisez ensemble. . . . . XXXVI l.

Item une boiste de bois blanc dans laquelle s'est trouvé une courte pointe, trois soubzbassements, deux bonnes graces, les housses de quatre feuilletz (*sic*) et deux chaires, quatre pommes de lict, le tout de damas de Luques jaulne garny de frange et moletz de soye de plusieurs coulleurs, prisé ensemble, avec douze morceaux de tapisserie au point par bandes non achevé, la somme de . . . . . L l.

Item trois petittes cassettes couvertes de cuir rouge, chacune à une serrure fermant à clef et quatre petittes cartes de géographie, prisé ensemble. . . . . III l.

Item ung petit chandellier d'argent, prisé . . . . . XXVIII l.

Item deux bources de velours l'une rouge et l'autre verte, dans chacune desquelles sont cent jettons d'argent, prisé le tout ensemble, à sa juste valleur et sans crue, la somme de . . . . . CXLIIII l.

Dans ung garderobbe au second estage.

Item ung lict de sangle, garny dung matelas de fustaine et toille, ung traversin de coustil remply de plume et une couverture de leyne blanche, prisé. . . . . X l.

Ce faict, et après avoir vacqué jusques à midy sonné à l'inventorié de ce que dessus, le tout a esté baillé et laissé en la garde et possession dudit sieur Isarn, qui s'en est chargé en son propre et privé nom pour le représenter s'il en est besoin cy apres, l'assignation continuée pour la confection dudict present inventaire à cedict jour, deux heures de rellevée et a signé

ISARN.

Dudict jour, deux heures de rellevée, en continuant par lesdits notaires la confection dudict inventaire a esté inventorié ce qui ensuit :

Ensuivent les tiltres et papiers :

Premierement une feuille de papier de moyenne grandeur sur laquelle est le codicille faict par ledict deffunct sieur de Gresé, soubz son seing à Toloze le septième mars MVI^c soixante trois, à son testament du premier du mesme mois faict en la ville de Castre, recognu devant Galida, notaire audict Castre, le deuxième dudict mois, par lequel codicille ledict deffunct sieur de Grese substitue ses biens audict sieur Isarn, son frere, ou à maistre Jean Isarn filz sieur de Varagne, son nepveu, apres ledict sieur son pere, ainsy qu'il est plus au long porté audict codicille, signé sur la page verso du premier feuillet : Ysarn de Gresé; sur la moitié de l'autre roolle de laquelle feuille est l'acte de recognoissance faicte par ledict sieur de Grezé de sondict codicille par devant Bessier, notaire de Tholoze, presens tesmoins, le huictiesme jour dudict mois de mars audict an, signé dudict sieur de Grezé, Routié, Combes presens, et dudict Bessié, et cacheté de cinq cachetz des armes dudict deffunct, ainsy qu'il est porté audict acte, dont deux aux costez et trois au bas dudict acte, inventorié au dessoulz de la signature dudict codicille et en marge dudict acte... Ung.

Item l'original en papier d'ung contract passé par devant ledict Dalibert, notaire royal audict Caste (*sic*), presens les tesmoins y nommez, le vingt septieme janvier XVI^c soixante trois, faict entre dame Isabeau de Vignes, veuve de M^r maistre Jean Isarn, vivant escuyer, conseiller du Roy en ses conseilz et greffier en chef de la chambre de l'edit de Languedoc, et ledict deffunct sieur de Grezé, par lequel contract et pour les raisons y deduittes ladicte dame a faict don, par donnation entre vifz irrevocable, audict sieur de Grezé, son filz, de tous et chacuns ses biens, droitz, voix, noms et actions meubles et immeubles, presens et advenir aux reserves, clauses et conditions y portées inventorié au dessoubz des signatures dudict contract contenant quatre roolles d'escripture, et en la premiere marge de premier roolle d'icelluy . . . . . Deux.

Item deux pièces attachées ensemble, qui sont deux comptes faitz doubles soubz seing privé entre lesditz sieurs Benoist et Charles Samuel Isarn, freres, le premier en datte du quatorze janvier XVI^c soixante six de toutes les sommes que ledict sieur Benoist avoit receues dudict sieur Samuel Isarn, provenant des emolumentz du greffe dont le tiers appartenoit audict sieur Samuel, debtes et autres choses y contenues par lequel compte, au moyen du payement faict par ledict sieur Benoist audict sieur Samuel Isarn de deux livres qu'il debvoit pour le relliquat, ilz se sont respectivement quittez de touttes choses jusques audict jour, en marge duquel sont escriptz ces motz : « Ce compte final a esté faict devant notaires; D'Alibert l'a signé et est sur son registre le (*sic*) mars XVI^c soixante six, ensemble y a dudict jour une declaration comme j'ay dix huict cens cinquante livres sur la mestairie de la Bartelle »; et le second sur une feuille de papier en placard, signé double desdicts Isarn, le septieme juillet XVI^c soixante sept, la recepte et despence faicte par ledict sieur Isarn pour ledict deffunct sieur son frère en conséquence de sa procuration depuis le premier avril mil six cens soixante six jusques au dernier mars XVI^c soixante sept; par la closture duquel compte appert qu'il estoit deub par ledit deffunct audict sieur son frere cent septante quatre livres, que les lettres de change ont esté rendues audict deffunct et que les billetz luy doibvent estre rendus ainsi qu'il se veoit par les apostilles mis a costé d'aucuns des articles dudit compte inventorié accosté de la signature dudict sieur Benoist Isarn, estant seulle au bas dudict premier compte et au dessoubz de celles desdictz sieurs Isarn freres estans au bas de l'arresté du second, l'ung comme l'autre . . . . . Trois.

Item deux autres pieces attachées ensemble, la première desquelles est ung autre compte arresté entre lesdictz sieurs Isarn freres depuis le premier juin XVI^c soixante huict jusques au treizieme juillet

XVI^c soixante dix de ce qu'ilz se doivent l'ung à l'autre, au bas duquel compte signé dudict sieur Benoist Isarn, datté du treizieme juillet XVI^c soixante dix, il se voit que ledict deffunct doibt audict sieur son frère deux mil quatre vingt dix sept livres dix solz; et la deuxiesme est ung escript soubz seing privé signé Isarn de Grezé, datté dudict jour treiziesme juillet XVI^c soixante dix, faict entre lesdicts sieurs Isarn frères en conséquence du compte cy dessus, par lequel escript a esté convenu que ledict sieur Benoist Isarn prendroit pour son remboursement de ladicte somme de deux mil quatre vingtz dix sept livres dix sept solz à luy deue par ledict compte, pareille somme sur ce qui leur reviendroit de bon de la ferme des greffes de la chambre de l'Edit de Castre, qu'ilz ont pris à moitié, et dont le bail a commencé le premier janvier mil six cens soixante dix; mais, parce que, dans ledict bail, ils estoient obligé de faire une advance de deux mil livres et qu'il avoit esté faictz des deniers dudict Benoist Isarn, ledict deffunct sieur de Grezé auroit consenty que ledict sieur son frere la retire à la fin de ladicte ferme avecq les intherestz d'icelle somme sur le revenant bon de ladicte ferme, inventorié sur chacune desdites pieces l'une comme l'autre. . . . . Quatre.

Item ung escript soubz seing privé signé Isarn, faict à Castre le vingt ung mars XVI^c soixante six, par lequel ledict sieur Isarn declare que ledict deffunct sieur de Grezé son frere a dix sept cens livres qui luy appartiennent pour sa moitié dans la somme de trois mil quatre cens livres qu'ilz ont dans l'office des taxes de greffe avec les sieurs y nommez, laquelle somme ledict deffunct retirera avec luy lorsqu'ilz compteront avec leurs associez, inventorié a costé de ladicte signature. . . . . Cinq.

Item coppie d'ung billet signé De La Barre datté vingt six may XVI^c soixante deux de la somme de quatre mil livres payable à Monsieur Huré dans ung an dudict jour valleur receu de monsieur le comte d'Appremont, au bas de laquelle coppie est l'original d'une recognoissance faicte soubz seing privé signé Hurez, datté à Paris le vingt huit juin XVI^c soixante deux, par lequel ledict sieur Hurez recognoist avoir l'original dudict billet et declare que desdictes quatre mil livres il en apartient le tiers à Mr Isarn, greffier en chef de la chambre de l'Édit de Languedoc, montant à la somme de treize cens trente trois livres six solz huict deniers, laquelle somme il promect rendre audict sieur après en avoir receu le payement, inventorié au bas . . . . . Six.

Item un escript soubz seing privé non datté, signé Isarn, par laquelle (*sic*) le soubzsigné confesse avoir receu de Mr Isarn, son oncle, cinq cens livres pour sa subsistance, s'esquiper et faire le voyage de Candie, inventorié . . . . . Sept.

Item ung escript soubz seing privé, signé Guilleragues, datté du quinze janvier XVI^c soixante sept, par lequel le sieur soubzsigné promect payer à Mr de Forteville le premier jour de mars lors prochain, la somme de sept cens livres contenue dans ung billet pur et simple que ledict deffunct Isarn luy a faict; laquelle somme il recognoist que ledict sieur Isarn luy a mis entre les mains; au dos duquel escript est ung receu dudict deffunct sieur de Grezé, datté du cinquiesme octobre ensuivant, de la somme de deux cens quatre vingtz dix sept livres receue dudict sieur Guilleragues sur le contenu dudict billet inventorié au bas dudict receu . . . . . Huict.

Item ung escript soubz seing privé signé N. de Hally, abbé, datté du neufiesme janvier XVI^c soixante quatre, par lequel le sieur soubzsigné doibt audict deffunct unze cens dix livres qu'il luy a prestez et qu'il luy promect rendre toutesfois et quantes; sur lequel escript sont trois receuz, le premier de trois cens livres, le second de soixante six livres, le troisième de cinquante livres, dont a esté baillé billet et au bas dudict troisième sont escriptz ces motz : « Plus, l'abbé d'Hally a baillé trente livres pour moy à Bois Martel », inventorié au dessoubz dudict escript . . . . . Neuf.

Item une promesse soubz seing privé signée Magdelaine de Scudery sans datte, par laquelle la soubzsignée prie ledict deffunct de luy faire la grace de bailler à Soubzbrié, s'il en avoit afaire, dix pistolles qu'elle promect rendre; au dos de laquelle promesse est ung receu soubz seing privé signé : Soubrié, du treiziesme febvrier XVI^c soixante trois, dudict deffunct de la somme de cent unze livres en sept louis d'or et unze escus blancz; au dos du second feuillet de la feuille, sur le premier roolle de laquelle est ladicte promesse, sont escriptz ces motz : « Lettres de Me de Scudery; dix louis d'or donnés pour elle le treiziesme febvrier XVI^c soixante trois. Memoire que j'ay encorre donné dix louis à Benovez, inventorié au bas dudict receu... Dix.

Item ung escript soubz seing privé, signé de La Rivoire, datté à Paris du vingtiesme febvrier XVI^c soixante sept, par lequel le soubzsigné confesse que ledict deffunct sieur Isarn luy a faict compter par Mr Cardon bancquier à Paris la somme de cent livres, dont il a tiré lettres de change sur monsieur Galibert; et, en cas que ladicte lettre de change ne soit pas acquittée au temps y porté, il promettoit la faire payer incessamment; avecq lequel escript sont trois pieces : les deux premières sont missives signées l'une comme l'autre Claire de Bonnafous, adressantes audict deffunct sieur Isarn, par lesquelles ladicte soubzsignée, entre autres choses, prie ledict deffunct de payer l'hostesse de son filz et qu'elle le remboursera de tout ce qu'il aura fourny; et la troisième est ung certificat signé de Lajoux, datté de Paris le dix neufiesme febvrier XVI^c soixante sept, par lequel le

soubzsigné certiffie que ledict sieur de Grezé a arresté ung cheval et payé soixante quinze livres pour la conduite de Mr de La Rivoire de Paris à Tholoze; et au bas est escript, de la main dudict deffunct sieur de Grezé, ainsy que ledict sieur Isarn a dict, que, sur la procuration qu'il a de la veuve de La Rivoire, il a faict bailler à son filz deux cens soixante et quelques livres pour son hoste, neuf livres pour degager son mantheau de campagne, neuf livres pour une valise, dix livres pour sa blanchisseuse, quinze livres, payé le port de ses hardes, cent quarante livres pour desgager ses habitz qu'il a donné de tout cela ung ordre à Mr Galonnier; plus qu'il a faict donner cent livres par Mr Cardon qu'il a pris en une lettre de change tirée sur Galibert à Castre, payable à Dutour, et que la procuration de La Rivoire est retenue par Galibert, notaire de Castre, le dernier decembre XVIe soixante six, dont il a dellivré la coppie avecq une declaration au bas comme Mr Galonnier avoit fourny une somme pour payer le huitiesme denier de la charge de juge; toustes lesdictes pièces au nombre de quattre cottées et paraphées par première et dernière, inventorié sur chacune d'icelles l'une comme l'autre. . . . . Unze.

Ce faict, après avoir vacqué jusques à six heures du soir à l'inventorié de ce que dessus, a esté le tout baillé et laissé en la garde et possession dudict sieur Isarn comparant qui promect le représenter quand il en sera requis à qu'il (*sic*) appartiendra a signé :

ISARN.

CLEMENT.

DE BEAUVAIS.

Et le lendemain, dix septiesme jour desdicts mois et an, est comparu es estudes desdictz notaires ledict sieur Isarn, es noms et qualitez par luy prises en l'intitulation de l'inventaire cy dessus, lequel a dit et declaré que, le lendemain du depart dudict deffunct sieur son frère de cette ville pour son voyage d'Angleterre où il est decedé, il luy fut mis es mains par monsieur Hosdier, de l'ordre de mondit seigneur Colbert, une somme de trois mil livres; de laquelle mondict seigneur faisoit don par gratiffication audict deffunct sieur son frere, ainsy que ledict sieur Hosdier luy dit lors, et que ledict sieur comparant l'a reconnu par le receu qu'il en a baillé audit sieur Hosdier; laquelle somme de trois mil livres a esté par luy employée, suivant l'ordre verbal qu'il en a receu depuis dudict deffunct sieur son frere, au payement de plusieurs sommes qui estoient par luy deues à divers particuliers ausquels en avoit faict ses promesses et billets qu'il a retirez, lesquels payemens ont esté faicts sçavoir : à monsieur Belinzany, sept cens cinquante livres, à monsieur Rolinde,

huit cent cinquante livres, à luy qu'il a retenu par ses mains sept cens cinquante livres qu'il avoit avancez et prestez audict deffunct pour subvenir aux frais de son voyage, ledict jour veille de son despart; à monsieur de Saint Amant cent quatre vingts dix huit livres, à l'hoste de la maison où ledict deffunct avoit partye des meubles cy devant inventoriés, la somme de cent cinquante livres pour reste de loyers, à madame Mouy hostelière à Saint Germain cinquante cinq livres, pour despenses de bouche faite chez elle par les valletz dudict deffunct au sieur Isarn de Moncler nepveu dudict deffunct cent trois livres, à son vallet de chambre pour son retour d'Angleterre à Paris, cent deux livres quinze sols, aux valletz dudict deffunt soixante et quinze livres pour faire leur despence, faisant ledict sieur comparant la presente declaration pour sa descharge en ladite somme de trois mil livres, dont et de quoy il a requis et demandé acte ausdicts notaires, qui luy ont octroyé pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison esdictes estudes les jour et an devant dicts, et a signé :

ISARN.

CLEMENT.

DE BEAUVAIS.

Minute originale sur papier.

II

BIBLIOGRAPHIE

I. — La || pistole || parlante, || ou || la metamorphose || du louis d'or. || Dédiée à Madem. Descudery || A Paris, || Chez Charles de Sercy, au || Palais, à la bonne Foy Couronnée. || M.DC.LX (1660). || Avec privilege du Roy. || In 12 de 48 pp. chiff. (Arsenal, 16821 B.L.)

Id. A Paris, || Chez Charles de Sercy, au Pa||lais, à la bonne Foy Couronnée || M.DC.LX (1660). || Avec privilege du Roy. || In 12 de 48 pp. chiff. (Arsenal, 14499 B.L.)

Tirage différent du précédent.

☞ Le Louis d'or, à mademoiselle de Scudéry. Paris, Estienne Loyson, 1661. Petit in-12 de 46 pp. (Brunet).

Nous n'avons pas rencontré cette édition. Elle ne contiendrait pas les 8 vers suivants qui terminent *La pistole parlante* :

Mais pour ce Louis d'or que j'aurai de vous,
Je trouve que son sort est agréable et doux.

De n'estre plus sujet de l'agréable fortune :
Par une grace peu commune,
Il ne craint plus le temps, la rigueur, ni l'effort,
Car puisque notre esprit rend sa gloire immortelle
Il se mocque du sort,
Et n'appréhende plus la touche et la coupèle.

De plus, un vers trop libre aurait été supprimé à propos des amourettes sans conclusion :

Texte du *Louis d'or* :

Ce n'est qu'un pitoyable jeu
Et tout se passe en bagatelle.

Id. de la *Pistole parlante* :

On pourroit se vanter que ce jeu
Ne sçauroit valoir la chandelle
Et tout se passe en bagatelle.

Le *Louis d'or* a été réimprimé dans :

1° Elogia Julii Mazarini Cardinalis. Parisiis. Excudebat Antonius Vitré, Regis et Cleri Gallicani Typographus. M.DC.LXVI (1666). In folio de 6 ff.; 240 pp. chiff. (poésies latines); 71 pp. chiff. (poésies ital.); 292 pp. chiff. (pièces franç. dont le *Louis d'or* sig. Isar); et 1 ff. (B. N., Ln[27] 13900).

2° Recueil de pièces galantes en prose et en vers de Madame la comtesse de la Suze et de monsieur Pelisson. Augmenté de plusieurs pièces nouvelles de divers auteurs. A Paris, chez Gabriel Quinet... 1680. 4 vol. in-12.

Le *Louis d'or* se lit dans le T. I.

Cette édition a été réimprimée en 1684, 1691, 1693 et 1698. Le *Louis d'or* se rencontre dans les éditions de ce même recueil de 1696, 1725, 1741.

3° Recueil de pièces choisies tant en prose qu'en vers; rassemblées en deux volumes. Première (et Seconde) partie contenant... A La Haye, Chez Van-Lom, Pierre Gosse, et Albers. M.DCCXIV (1714). In-8.

Le *Louis d'or*, par Isarn est la deuxième pièce de la Seconde partie (pp. 241 à 272).

II. Almanach d'amour, pour l'an de grâce 1663. Par le grand Ovide Cypriot, spéculateur des Ephemerides amoureuses, aux remarques duquel se verront choses merveilleuses qui arriveront cette année, dédié à Cupidon.

Cet' *Almanach* (prose et vers) qui a paru dans : Recueil de pièces en prose les plus agréables de ce temps composées par divers autheurs. Seconde partie. A Paris, chez Ch. de Sercy, au Palais, dans la salle Dauphine, à la Bonne-Foy couronnée. M.DC.LXII (1662), Avec Privilege du Roy, in-12, a été attribué à Bussy-Rabutin, mais M. Éd. de Barthélemy le donne à Isarn.

III. Le Grand Almanach d'amour où sont contenues les prédictions générales de l'année et de chaque saison en particulier, avec un moyen très nécessaire pour sçavoir en quels temps et lieux, il faut semer et cultiver toutes les choses qui servent en Amitié et en Amour. Et de plus une facile méthode pour guérir l'indifférence.

Ce *Grand Almanach* (prose et vers) se lit dans : Recueil de pièces en prose les plus agreables de ce temps Composées par divers autheurs. Quatriesme partie. A Paris, chez Charles de Sercy... M.DC.LXI (1661)... in-12. — Attribué par M. Éd. de Barthélemy.

IV. Lettres et billets galants. A Paris, Chez Claude Barbin, au Palais, sur le second Perron de la Sainte Chapelle. M.DC.LXVIII (1668), Avec privilege du Roy. Petit in-8. Titre, 186 pp. chiff. et 1 f pour le priv. du 6 juin 1667.

D'après Paul Lacroix, ce volume contiendrait une partie de la correspondance de madame Arragonais, l'une des précieuses, avec Isarn.

On rencontre des vers d'Isarn dans les plaquettes suivantes :

La Defaite des bouts-rimez, poeme héroïque par M. Sarrasin, avec les éloges et acclamations des plus beaux esprits de ce temps. S. l. n. d. In-4 de 4 ff. (Cat. Mommerqué).

Cette plaquette, qui s'est trouvée dans les portefeuilles de Tallemant des Réaux, ne contient pas le poème de Sarrasin, mais seulement les préliminaires d'une édition qui n'a jamais existé. Une note autographe de Tallemant des Réaux, écrite sur le volume, porte : « Sarrasin avait fait la *Defaite des bouts-rimez*, mais il ne la vouloit « point donner. C'était du temps du mariage du prince de Conti. Pour « lui faire malice, Pellisson et Isarn firent imprimer ceci pour le faire « crier devant la porte de Sarrasin. Ce qu'il y eut de meilleur, c'est « que l'imprimeur trouvoit la preface admirable. » L' « Avertissement « de l'Imprimeur au Lecteur » est de Pellisson, et parmi les quelques pièces de vers, deux sont d'Isarn.

La journée des Madrigaux suivie de la Gazette du Tendre (avec la carte du Tendre) et du Carnaval des pretieuses. Introductions et notes par Émile Colombey. Paris, Auguste Aubry, 1856, pet. in-8. Le madrigal d'Isarn est signé Trasile.

Voici, d'après Nayral, la liste des pièces qui ont été conservées par le *Registre* de l'Académie de Castres :

Madrigaux pour déclarer son amour à quelques dames; Elégie sur la mort de M. de Balzac; Sonnet sur le songe d'un amant favorisé de sa maistresse; madrigal sur le baiser fortuné d'un homme et d'une fille qui mesuraient pour savoir qui était le plus grand; Vers sur un poème de Sarrasin, intitulé la Défaite des bouts-rimés (voir ci-dessus); Vers mis dans un tronc pour les pauvres, gardé dans une rue par deux demoiselles.

Pour les pièces d'Isarn recueillies par le *Recueil de Conrart*, elles sont reproduites dans l'ouvrage de M. Édouard de Barthélemy : *Sapho, Le Mage de Sidon, Zenocrate, Étude sur la société précieuse d'après des lettres inédites de Mademoiselle de Scudéry, de Godeau et d'Isarn. Paris. Didier et Cie*, 1880, in-8.

Pour les pièces d'Isarn insérées dans les recueils collectifs, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle.*

F. LACHÈVRE.

CABINET

DES SAINES AFFECTIONS

(1595)

« Si ce volume m'appartenoit, je le ferois habiller de maroquin et dorer sur toutes les coutures par Trautz-Bauzonnet, Capé ou Duru, après l'avoir fait laver par quelque maître habile; puis, une fois qu'il seroit magnifiquement relié et digne de la bibliothèque de M. Jérôme Pichon ou de M. Double, je dirois quel est ce livre et quel en est l'auteur. Mais non, je ne garderois pas si longtemps mon secret, et j'irois en réjouir l'aimable esprit de l'excellent docteur Payen, le plus savant, le plus passionné des *montagnomanes* de notre temps, et je lui apprendrois que je viens de découvrir un ouvrage de Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne. Il suffit d'ouvrir ce volume inconnu pour se convaincre qu'il a été composé par Mlle de Jars de Gournay, et imprimé à l'intention de Montaigne » : c'est en ces termes que Paul Lacroix annonçait dans le *Bulletin du Bibliophile* (juin 1860, p. 1288) la découverte d'un petit volume de 1591 portant ce simple titre : *Des saines affections*. Le docteur Payen répliquait aussitôt, s'accordant avec Paul Lacroix pour juger le livre tout à fait remarquable, mais se refusant absolument à y reconnaître la lourde manière de Mlle de Gournay. Celle-ci écrit fort mal tandis que l'auteur des *Saines affections*

s'impose par la limpidité du style, la clarté de la pensée, la sobriété et la convenance parfaite des expressions.

La question resta pendante. Le volume fut acheté par le comte O. de Béhague qui le fit recouvrir d'un maroquin doublé de Trautz-Bauzonnet ; à la vente de ce bibliophile (cat. 1880, première partie, n° 140), il fut payé un prix élevé et entra dans la collection du baron S. de la Roche Lacarelle (cat. 1888, n° 76). Il est aujourd'hui chez un amateur bordelais.

***

Voici une dizaine d'années, j'ai eu le volume entre les mains à la librairie Morgand. J'en pus lire quelques pages qui suffirent à me faire regretter qu'un tel livre soit inconnu, un tel écrivain ignoré.

Une enquête sommaire me montra que le traité *Des saines affections* avait cependant connu le succès : une première édition fut donnée à Paris, par Abel L'Angelier en 1584 (ARSENAL, S. & A. 2197-8°) ; celle de 1591 (STE-GENEVIÈVE, 8° R 702, *Rés.*) paraît être la seconde ; en 1593, L'Angelier donna une nouvelle édition (MAZARINE, 27933 ; — WOLFENBÜTTEL, *Verz. der franz. litt.*, n° 2099), puis une autre encore, probablement, sous le titre *Les parfaites affections* en 1600 (WOLFENBÜTTEL, *id.*, n° 28). A ces quatre éditions, il convient d'en ajouter une cinquième indiquée comme publiée à Lyon, sans date, dans l'inventaire du rémois Nicolas Colin dressé en 1608[1].

Ces données bibliographiques ne démasquaient en rien l'auteur. Il fallait autre chose.

En fouillant un jour dans l'arrière-magasin d'une grande librairie parisienne, j'ouvris un petit bouquin de méchante apparence, ramassé jadis sur le quai, comme me l'avoua le libraire surpris de ma trouvaille. Je venais de découvrir,

1. *Revue de Champagne et de Brie*, 1892, p. 339.

portant au titre le nom de l'auteur, la première édition complète du fameux traité :

CABINET ‖ DES SAINES ‖ AFFECTIONS..... Paris, Ant. du Brueil, 1595 (*v. reprod.*).

CABINET
DES SAINES
AFFECTIONS.

DERNIERE EDITION augmentee de XII. Discours & quelques Stances sur le mesme sujet.

Par Madame de RIVERY.

A PARIS,
Pour ANTHOINE du BRVEIL, demeurant au marché neuf pres la Boucherie.
M. D. XCV.
AVEC PRIVILEGE.

In-12, 203 pp. et 6 ff. n. ch. pour les stances, la table et le privilège; sign. A-S par 8 et 4; bandeaux, lettres ornées. Privilège pour dix ans accordé à Jean Coquerel et Antoine du Brueil le 16 juin 1595. — (MAZARINE, 27934; — BIBL. PART.).

Alors que les éditions antérieures comprenaient seulement dix-huit chapitres, le *Cabinet* en contient douze de plus; c'est un recueil de courtes dissertations morales présentées par cette épître liminaire :

Vous me mandez que je vous envoye ces petits discours que vous avez autrefois veu en mon cabinet. Vous avez tant d'authorité sur moy que je n'oserois seulement me excuser à vous de ce que je pourrois justement refuser à tout autre. Ils n'estoient destinez qu'à mon usage : et pour ceste occasion je n'avois pas pris beaucoup de peine à les parer, estimant qu'ils ne sortiroient jamais dehors. N'y pensez pas trouver les subtiles questions et profonds discours qui se peuvent traitter sur ce subjet, ce n'a point esté mon dessein d'y entrer, tant pour avoir bien mesuré mes forces que pour voir et sçavoir que les anciens nous en ont laissé un tres grand nombre de volumes, la perfection desquels nous ne sçaurions à beaucoup près imiter. Comme ils ont tous d'une voix recogneu que nous desirions naturellement d'estre heureux, et que nous n'avons autre moyen de le devenir en ce monde qu'en esperant nos affections, les ramenant à une saine et louable disposition, et mettant par ce moyen nostre esprit en repos : ils ont jugé que là se devoient raporter toutes nos veilles, et là aboutir toutes nos meditations. Aussi est-ce le champ auquel ont travaillé tous les beaux esprits de l'antiquité, tant ceux qui n'ont esté esclairez que de la sombre lumiere de nature, que ceux ausquels le Soleil de verité s'est monstré tout pur et entier au travers de la foy. De tant de belles fleurs, de tant de savoureux fruits que nous ont produit leurs labeurs, j'en ay cueilly en passant ce peu que mon loisir m'a permis : dont encore j'ay esprint le suc, et l'ay mis icy comme en reserve, estimant que moins il auroit de corps, plus il auroit d'aisance et de vertu : pource que je me suis de longue main persuadee, que les receptes que nous cherchons pour calmer et appaiser nostre ame, se doivent recueillir en moins de mots qu'il est possible, et racourcir en petites regles que nous puissions tousjours avoir en main. D'autant que l'inquietude, qui ferme le pas à nostre felicité, et que nous avons à combattre continuellement, nous surprend le plus souvent, saisist à l'impourveu, et serre de si pres, que si nous n'avons tousjours sur nous des armes courtes et aisees à manier, nous ne nous en sçaurions defendre. Je ne doute point que vostre âge et grande experience ne vous en ait fait forger de plus fin metail et meilleure trempe que les miennes : mais puis que vous me les demandez je vous les envoye. Si elles vous plaisent, ce sera selon mon vœu, si elles vous enuyent, ce sera selon vostre commandement.

Quel chapitre choisir, parmi les trente, qui montre au mieux et le livre, et l'auteur? Le docteur Payen mentionnait le discours *De la Vanité* qui — disait-il — semble inspiré de l'*Imitation*. Citons celui-là :

Il est fort difficile, voire (diray-je) impossible, que l'homme vain et trop curieux d'honneur, gouste jamais de la douceur de ceste tant desirable tranquillité d'esprit, que les sages cherchent par mer et par terre, à pied et à cheval, par-ce qu'il ne peut avoir tout ce qu'il veut, ny l'estime qu'il demande. Et comme de soy il promet tousjours plus qu'il ne peut, et qu'il n'est aussi en habits, et en toutes autres choses il passe ordinairement sa mesure. De sorte qu'il est en la mesme peine, en laquelle sont tous ceux qui nagent contre l'eau, ou qui grimpent à mont un hault coustau : pour vouloir trop avancer, ils sont trop reculez. Au contraire, le moyen d'estre fort à son aise, c'est de faire moins de mine et de semblant qu'on n'a de pouvoir, et laisser à part toute pompe et vanité, tant és accoustrements qu'en la suite des serviteurs, et autres choses : et tenir tousjours pour mesure ce qui est necessaire, et non ce qui n'a fondement qu'en la vaine opinion. Mesmes en nostre manger et vestement, il fault prendre garde n'y avoir jamais rien de trop remarquable. C'est bien faict aussi de refrener nos esperances, et ne vouloir estendre nos desseins plus loin que là où nous pensons pouvoir parvenir. Quant aux richesses, donnez ordre à les avoir de vous mesmes plustost que de la fortune. En toutes façons c'est un grand poinct que d'estre moderé, tant en ses actions, qu'en ses pensees. Par-ce que quand il viendra une tempeste de fortune, elle aura bien moins de moyen de nous renverser, si elle nous trouve les voiles cueillies, que si nous les avions toutes au vent. Finablement vous vous devez disposer en sorte, que ores qu'il vous advient faute de moyens, cela ne vous soit point à rebours. Si vous estes addonné aux livres, faictes qu'ils vous servent d'autre chose que d'ornement à vos paroys, comme aucuns font, qui en tiennent seulement pour une vaine ostentation, ne plus ne moins que les bestes qui portent les viandes à doz et n'en mangent point. Le grand nombre de serviteurs donne beaucoup de peine, lesquels se gastent d'estre trop aises. Pour conclusion, en quelque chose que ce soit, si vous pensez vivre selon l'opinion d'autruy, jamais vous ne serez content : si selon la raison et que nature le requiert, jamais vous n'aurez faulte. O que l'homme humble vit seurement et paysiblement, et qu'il n'a guere d'affaires à se fournir : Certes jusques aux bestes que nous norrissons, nous avons en horreur celles qui sont farouches, et ne se laissent penser à nostre volonté. Souvienne vous en somme, que

les foudres et tonnerres tombent ordinairement sur les plus hauts lieux.

Lisons encore le discours *De la Tristesse* :

Les adversitez nous causent les fascheries selon qu'elles sont grandes ou petites : en quoy aussi il se trouve de la faute. Car nous voyons maintenant que les hommes ont une coustume de pleurer beaucoup de choses, non pour autre raison, sinon parce que s'en est l'usage. L'un se lamente des inconveniens de son voisin, et mortifie son visage pour monstrer que il en est bien dolent, encor qu'il n'en soit rien. Ceste humanité là est sans profit, veu qu'en vos propres adversitez vous ne devez vous contrister, qu'autant que la raison le requiert, et non autant que la coustume. Combien y en a-il qui larmoyent quand on les regarde, et pensent qu'il seroit laid de ne pleurer quand les autres pleurent? En combien de mal-ayses cela a-il faict glisser les hommes, de s'appuyer sur l'opinion? Qu'il seroit bien meilleur en telles choses inventer une nouvelle façon, et sentir les accidens comme doivent personnes sages et cognoissantes. Que servent leurs gemissements, ny à ceux qui sont morts, ny à ceux qui vivent, puis que de là il ne vient autre chose, sinon se consommer chetifvement et inutilement? Combien qu'à la verité il arrive par fois tels accidens et desastres, qu'il n'est pas possible aux hommes de les passer sans se douloir : et toutes fois il ne s'y faut contrister qu'autant que l'on doit. Et puis que le temps vous doit guarir à la fin, c'est simplesse de ne le prevenir avec prudence, et faire ce qui à la longue aussi bien se fera, vueillez ou non. Combien de personnes apres la mort advenüe de leurs enfans et de leurs femmes, ont ils mangé, et ry, et pris plaisir : estimans le temps perdu, qu'ils avoient employé vainement en tristesse et en dueil? Car bien qu'il semble que telles personnes sont dignes d'estre refraichis en nostre memoire, ou (pour mieux dire) en l'imprudence d'autruy, vous y devez neantmoins apporter le remede que de soy-mesme s'y mettra quand vous ne le voudriez pas.

Quelle noblesse de langage, quel style déjà classique dans ce recueil, où l'on reconnaît quelque peu l'influence de Montaigne, et surtout celle de Sénèque, du néo-stoïcisme[1] !

1. Cf. L. Zanta, *La renaissance du stoïcisme au XVIe siècle*, P. 1914, in-8°.

***

Madame de Rivery ne dit rien d'elle-même dans son livre mais nous comprenons, à lire les vers qu'elle y ajoute, le douloureux secret de sa vie. Un chagrin d'amour la désespère, son infortune est la source de sa philosophie :

Tout un monde d'ennuis, de gesnes, de malheurs,
N'est qu'un atome au pris du mal que je souspire
Il n'y a rien d'esgal à mon cruel martyre,
Et qui ne soit fort doux aupres de mes douleurs.
. . . . . .
Tant de soupirs en l'air, tant de peines perdues,
Tant de larmes sans fin, vainement épandues,
Tant d'ennuis sans sujet souferts et racontez,
Sont bien certains tesmoings d'une amoureuse rage
Mais non pouvoirs bastans pour fleschir mon courage,
Ny pour m'assujetir soubs telles vanitez.

La cause de son mal, nous la trouvons dans les stances qu'elle adresse à M. de Rivery :

Lassé de mes tourmens de vivre et de me plaindre,
J'accuse vos rigueurs de mon injuste sort.
. . . . . .
Je consacre mon cœur à vostre cruauté,
Ma mort à vos souhaits, mon sang à vostre envie,
Mon ame aux desespoirs où l'avez asservie,
Et mes derniers sanglots à ma fidelité.

Elle appartenait probablement à une famille picarde, mais je n'ai pas eu la chance de découvrir le moindre document à son sujet. Contentons-nous, faute de mieux, de savoir son nom; elle s'appelait au juste MARIE LE GENDRE, DAME DE RIVERY, comme nous l'apprend un autre livre d'elle, dédié à la princesse de Conti[1] :

[*Titre rouge et noir*] L'EXERCICE ‖ DE L'AME ‖ VERTVEVSE, ‖ DEDIÉ ‖ *A TRES-HAVTE*, ‖ TRES-ILLVSTRE, ET ‖ tres-ver-

1. Jeanne de Coesmes, veuve du comte Louis de Montafié en Piémont, avait épousé en 1582 François de Bourbon, prince de Conti. Elle mourut sans enfants, le 26 décembre 1601.

tueuſe Princeſſe, Madame ‖ la Princeſſe DE CONTY. ‖ PAR MARIE LE GENDRE ‖ DAME DE RIVERY : ‖ *Reueu, corrigé, & augmenté par elle-meſme* ‖ *d'vn Dialogue des chaſtes Amours* ‖ *d'*EROS, *& de* KALISTI. ‖ A PARIS, ‖ Chez GILLES ROBINOT, ‖ à l'enſeigne de L'abre ſec ‖ pres S. Iean de Latran. ‖ — ‖ M. D. LXXXXVII. ‖ *Auec Priuilege du Roy*. ‖ [*A la fin* :] IMPRIME A PARIS ‖ *chez* IEAN LE BLANC *ruë* ‖ *du Paon à l'enſeigne du Soleil d'or* ‖ *pres la porte Sainct Victor*. ‖ *1596*.

In-12, 135 pp. et 4 ff. n. ch.; sign. A-F par 12. Privilege pour six ans accordé à Claude Micard le 26 octobre 1596. — Dédicace à la princesse de Conti ; sonnets à M. de Rivery. F. n. ch. C_{11}, nouveau titre : DIALOGVE ‖ DES CHASTES ‖ AMOVRS D'EROS, ‖ ET DE KALISTI. ‖ *Dedié à Monſieur de la Motte-*‖*Meſſemé*. ‖ PAR MARIE LE GENDRE ‖ DAME DE RIVERY. ‖ [fleuron] ‖; sonnet et dédicace adressés à M. de la Motte-Messemé, quatrain et stance de celui-ci. — [ARSENAL, B.-L. 15748 *bis*-8°, ex. aux armes de Henri du Bouchet, seigneur de Bournonville].

L'exercice de l'âme vertueuse se compose des douze discours publiés pour la première fois dans le *Cabinet* de 1595 ; le *Dialogue des chastes amours d'Éros et de Kalisti* raconte l'amour qu'Éros conçut pour Kalisti, fille de Sophie, leur idylle allégorique et philosophique qui se termine par un mariage. La morale de cette histoire tend à prouver que le rapprochement de deux êtres par le fait d'une « deshonneste amitié » n'attire sur eux que la honte : « C'est ce qui doibt inciter celles du sexe qu'Éros revere à se rendre comme Kalisti toutes filles de Sophie : afin qu'estant en la protection de la Sagesse, elles triomphent des passions d'Amour, et ayent perpetuellement la bien-veillance de leur honneur pour toute gloire. »

Ce dialogue est dédié à un écrivain contemporain, François Le Poulchre de La Motte-Messemé, dont madame de Rivery se déclare *la fille d'alliance* et pour lequel elle professe une admiration très vive. La dédicace débute ainsi :

> Poulchre, j'appans cest œuvre aux pieds de vostre gloire
> Qui seulle le peut rendre affranchy du tombeau...

Un même souffle dithyrambique anime un sonnet liminaire du *Passe-Temps* de M. de la Motte-Messemé lequel, en retour, s'exprime ainsi au sujet de sa fille d'alliance dans un passage consacré aux femmes les plus remarquables de son temps[1] : « *L'exercice de l'âme vertueuse*, composé et mis en lumière de n'agueres par Marie le Gendre Dame de Rivery, semble se faire adjuger la prééminence tant de bien faire un vers tragique et expressif de sa passion, que bien escrire en prose, en l'eslite des belles dictions, en l'elegance de ses phrases à mon advis peu imitables, et en la disposition de sa matiere qu'elle traite avec un artifice merveilleux, uniforme et tousjours semblable à soy-mesme. »

LOUIS LOVIOT.

1. P., Jean Le Blanc, 1595, in-8°, f. 33 v°.

CORNEILLE BLESSEBOIS

« Il faut laisser quelque chose à faire aux heureux désœuvrés qui ont assez de temps pour s'occuper de Blessebois et du *Zombi*, et assez de solidité de jugement pour reconnaître que, de toutes les questions dans l'étude desquelles on peut user sa vie, il n'y en a point de plus utile et de plus raisonnable » — disait Charles Nodier avec une excellente philosophie, en attirant le premier l'attention sur Corneille Blessebois [1].

Le conseil fut entendu. D'autres après lui ont disserté sur ce personnage aussi célèbre que mystérieux, mais en se livrant à moins de recherches que de conjectures, si bien que Blessebois en demeure plus mystérieux encore et non moins inconnu [2].

J'ai voulu déchiffrer l'énigme. Des recherches assez étendues, poursuivies à travers diverses archives fort curieuses que ne consultent guère les bibliographes, m'ont permis de découvrir tout au long les aventures et la vie singulière de Corneille Blessebois

***

C'est dans la jolie ville normande de Verneuil que Corneille Blessebois vit le jour, à l'ombre de la Tour Grise. Il apparte-

1. *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, P., 1829, in-8°, pp. 366-370.

2. J'aurais voulu connaître l'importance des notes recueillies par M. de la Sicotière qui avait entrepris une étude sur Blessebois, mais l'enquête à laquelle je me suis livré m'a prouvé que les notes de M. de la Sicotière demeuraient introuvables.

M. Pierre Louÿs, il y a une douzaine d'années, s'est occupé avant moi du *Zombi du Grand Pérou* : mes recherches sont restées indépendantes des siennes.

nait à une famille de petite bourgeoisie ; son père fut Paul Blessebois, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Verneuil[1], sa mère Julienne Gaultier. Une sœur de son père, Marie, avait épousé l'orfèvre parisien Pierre Hermezel; une autre sœur, Élizabeth, se maria par contrat du 24 février 1629 avec Melchior Mondière, libraire à Paris[2].

Disons dès l'abord que Pierre Corneille de Blessebois s'appelait exactement PAUL-ALEXIS BLESSEBOIS, *Pierre Corneille* n'étant rien qu'un simple pseudonyme, ou plutôt une façon de nom de guerre. Les registres de catholicité de Verneuil ne peuvent indiquer la date précise de sa naissance, car la famille Blessebois était protestante[3]; il naquit protestant mais abjura bientôt par indifférence religieuse et souci personnel, comme beaucoup de ses coreligionnaires. M. de la Sicotière déclare que Corneille Blessebois naquit en 1647 probablement, 1646 au plus tôt, 1648 au plus tard[4] : c'est très vraisemblable, mais je ne sais sur quel document s'appuyait M. de la Sicotière pour conclure de la sorte. Des trois mentions que j'ai retrouvées indiquant l'âge de notre Corneille, deux le font naître « vers 1653 », la troisième, surchargée, s'accorde dans un sens avec la date « vers 1653 », dans l'autre avec celle « vers 1648 ». La question reste douteuse.

La famille Blessebois nous est aisément connue grâce aux archives locales[5] : nous savons que Paul Blessebois, le père, acheta le fief des Bois-Francs et du Châtelet, à deux

1. On trouve deux procurations signées de lui à la Bibl. Nat., P. O. 368.

2. ARCH. NAT., Y 181, f. 409 et Y 185, f. 359.

3. Il semble que les idées de la Réforme aient pénétré de bonne heure à Verneuil, puisqu'on y fit une enquête en 1533, à propos du procès d'Étienne Lecourt (*Bull. de la Soc. de l'hist. du Protest.*, t. XXXVI, 1887, p. 310 ; cf. Oursel, *Notes pour servir à l'histoire de la Réforme en Normandie*, 1913, p. 36). Le culte protestant y subsista quelque temps mais fut supprimé en 1577 (*Id.*, t. XLVII, 1898, p. 141). Verneuil ne figurait pas sur la liste des églises réformées du XVIIe siècle et les protestants de cette ville dépendaient sans doute d'une autre église. (Communication de M. N. Weiss.)

4. *Une muse normande inconnue, Mlle Cosnard, de Sées*, in *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, t. III, 1884, p. 25.

5. Minutier de Me Arnaud, notaire à Verneuil.

lieues de Verneuil, dans la commune des Barils. Cette acquisition lui fit tenir rang de noblesse et, par la suite, ses fils prirent dans tous les actes le titre noble d'écuyer. Restée veuve en 1657, Julienne Gaultier continua de gérer le bureau de la recette des tailles sous le couvert de Pierre Roncherel, successeur de son mari au poste de receveur ; elle s'entendait aux affaires car depuis son installation à Verneuil, à la prière des entrepreneurs, elle assumait la direction de la manufacture des points de fil de France. L'aîné des fils, Paul de Blessebois, portait *de sinople à un faisceau de sept flèches d'argent liées de gueules et un serpent de gueules tortillé en pal brochant sur le tout*; il hérita du fief paternel, se maria par contrat passé à Blois le 10 avril 1657 avec Marie Testard, laquelle accusa son mari de dilapider sa fortune et obtint contre lui une séparation de biens en juin 1671; Paul de Blessebois passa sa vie dans son manoir seigneurial des Bois-Francs, y mourut et fut inhumé dans l'église Notre-Dame des Barils, le 29 décembre 1698[1]. Un autre fils, Jacques, avocat, « le plus medisant des jeunes fous du pays », habita d'abord Verneuil, mais en 1671 il est qualifié d'avocat en Parlement à Paris où il demeure d'ordinaire rue de Harlay, paroisse Saint-Barthélemy. Le 14 juin 1679, à Alençon, il assistait à la sépulture protestante de son frère Charles, « sieur du Châtelet[2] ». Un autre frère, portant également le prénom de Jacques, était en 1692 cornette de carabiniers du régiment de Bellegarde[3]. A ces quatre frères il faut joindre Paul-Alexis dit *Corneille*, et Philippe, mauvais garnement dont le sort ne nous est pas connu. Une sœur, Marie de Blessebois, reçut une dot de quatorze mille livres en 1660, au moment de son mariage avec Charles des Guets, écuyer, sieur de Belleville.

1. Registre de catholicité des Barils.

2. Cte de Souancé, *Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon (1592-1790)*, P., 1907, in-8°, p. 84.

3. Factum pour Jacques de Blessebois appelant d'une sentence rendue par le bailli de Châteauneuf en Thimerais le 19 janvier 1692 (Bibl. Nat., Thoisy 33).

***

Le jeune Corneille ne tarda pas à désoler son honorable famille. En compagnie de son frère Philippe, il s'abandonna « à toutes sortes de debauches », jouant de méchants tours à sa mère et à ses plus proches parents. Il dut faire à Paris une partie de ses études, puis séjourna à Alençon dont il raconte avec complaisance la chronique galante et scandaleuse dans un petit livre inédit, *les Aventures du Parc d'Alençon*[1].

Le 30 juillet 1670, la population vernolienne était mise en émoi par un incendie qui venait d'éclater dans la maison habitée par Jeanne Gaultier et ses fils, maison récemment construite, l'une des plus belles de la ville. On s'empresse, les bonnes gens veulent porter secours, mais deux énergumènes armés de fusils, postés aux fenêtres, menacent quiconque tente d'approcher : ce sont Corneille et Philippe Blessebois qui s'amusent à flamber la maison maternelle ! Ils ne quittèrent la place que lorsqu'elle devint intenable. On put sauver en hâte les registres de la recette des tailles et préserver la manufacture de dentelles, mais le corps principal du logis fut réduit en cendres, anéantissant les meubles, les papiers et tout l'argent de Julienne Gaultier. La justice locale laissa les deux garnements s'échapper sans les poursuivre trop. Philippe réussit à fuir, mais Corneille fut arrêté à Montreuil au moment où il espérait pouvoir passer en Angleterre. Benoît-Hector de Marle, intendant en la généralité d'Alençon, fit amener le prisonnier et informa le roi de l'affaire. Par arrêt du Conseil d'État rendu à Saint-Germain-en-Laye le 16 août 1670[2], la connaissance de la cause était enlevée aux juges ordinaires

1. Une médiocre copie du début du XIXe siècle est conservée à la bibliothèque de Caen, fonds Mancel, n° 221. Le même fonds renferme une transcription postérieure de cette copie dans le ms. 70 (cf. *Cat. gén. des mss.*, XLIV, par R. N. Sauvage).

2. Arch. Nat., E 1758.

de Verneuil pour « qu'un crime aussy public que celuy-la ne demeure pas impuny par la trop grande indulgence des officiers des lieux, la plus part parens ou alliez des parties » et pleins pouvoirs donnés à l'intendant de Marle d'instruire et juger l'affaire en dernier ressort. La sentence fut rendue le 15 novembre 1670, en présence de tous les magistrats du présidial d'Alençon[1].

Nous;

En vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté par ledict arrest du Conseil d'Estat dudict jour seize aoust Mil six cens soixante dix;

Par jugement souverain et en dernier ressort;

Avons déclaré ledict Pierre Blessebois Corneille deument attaind et convaincu d'avoir mis le feu le trentiesme juillet dernier dans la maison où il estoit demeurant avecq ladicte Gaultier sa mère, scituée dans la ville de Verneuil, pour punition et en reparation de quoy avons icelluy banny à perpetuité du Royaume de France, enjoint de garder son ban à paine de la hart, ses biens meubles et immeubles declarez acquis et confisquez au Roy ou à qui il apartiendra, et outre condamné en cinq cens livres d'amende applicable sçavoir : cent livres aux reparations du palais d'Alençon, et le surplus, montant à quatre cent livres, sera payé audict Me Jacques Morlet, lieutenant de longue robbe en la provosté generalle de Normandie, à laquelle somme nous avons liquidé les fraits de la translation par luy faite dudict Pierre Blessebois Corneille des prisons d'Alençon en celles de Verneuil pour subir la confrontation et de celles de Verneuil en celles d'Alençon, à quoy il avoit vacqué pendant sept jours, accompagné de dix archers.....

Julienne Gaultier, tutrice de son fils mineur, devenait responsable des cinq cents livres d'amende, à moins qu'elle ne préférât rendre ses comptes de tutelle dans un délai de quinze jours après avoir reçu signification du jugement. Philippe Blessebois était déclaré contumace.

Lecture de la sentence fut donnée au condamné le jour même, dans la chapelle de la prison. Il l'écouta sans inquiétude. Cependant sa famille ne voulait plus entendre parler

1. Archives dép. de l'Orne, B, Présidial d'Alençon, 1670.

d'un mauvais sujet qu'elle reniait pour toujours; les revenus personnels de Corneille Blessebois étaient minces : il ne se trouva personne pour l'aider à se libérer. Faute de pouvoir acquitter l'amende de cinq cents livres, il resta plus d'un an sous les verrous. Mais quel heureux séjour que celui de la prison d'Alençon ! Notre Corneille y rencontra un ami de cœur en la personne de Guillaume Pocquet, commis à la recette des tailles de Conches, détenu pour malversations. Ce Guillaume Pocquet, dont son ami fait un éloge enthousiaste, n'était pas d'humeur endurante : un jour, le lundi 14 juillet 1670, après une partie de boules dans le préau de la prison, Pocquet et son partenaire Le Camus montaient dans leur chambre pour se rafraîchir quand un autre détenu, Pierre Hobon, apercevant Pocquet à la fenêtre, l'interpella, le traitant de concussionnaire, de « mangeur de peuple », criant haro sur lui. Pocquet redescendit dans le préau, une violente querelle éclata et Pocquet, à qui Le Camus prêta main-forte, frappa Hobon à coups de bâton sur le crâne, le blessant grièvement [1]. Blessebois et Pocquet se lièrent d'une étroite amitié que partagea bientôt le bonhomme Le Rocher, concierge de la prison.

L'excellent concierge ! « Homme incomparable pour sa belle humeur et son inclination à donner dans tous les plaisirs de la vie », il se montrait empressé à satisfaire les désirs de ses pensionnaires, leur prêtait de l'argent, écoutait volontiers Blessebois lire quelques pages d'un gros manuscrit qu'il appelait son *Premier Voyage au Parnasse*, rimait lui-même à l'occasion, s'esclaffait d'une épigramme contre l'intendant de Marle ou d'un méchant tour joué au procureur du roi Le Hayer, « le Pou de ville ». Les deux prisonniers invitaient ce joyeux compère à partager leurs plaisirs et même leurs orgies. Ils auraient vraiment eu mauvaise grâce à se plaindre de lui lors des enquêtes périodiques que faisaient auprès des détenus le lieutenant-général ou le procureur du roi pour s'informer

1. Le dossier de cette affaire est conservé aux archives dép. de l'Orne (B, Bailliage criminel d'Alençon, 1670).

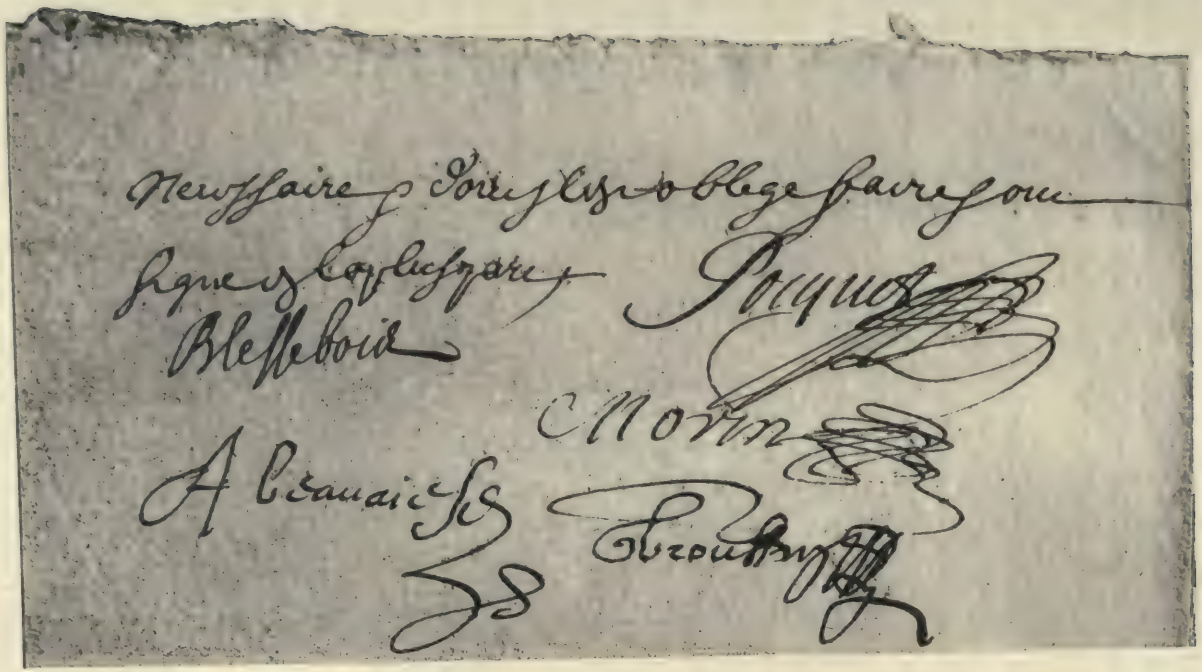

SIGNATURES D'UNE ENQUÊTE FAITE A LA PRISON D'ALENÇON LE 27 MARS 1671.
Archives départementales de l'Orne.

s'ils n'avaient pas de plaintes à formuler contre leur concierge. Une de ces enquêtes, faite par le lieutenant-général Charles Got, eut lieu le vendredi 27 mars 1671 : les vingt-cinq détenus furent unanimes à déclarer qu'ils n'avaient aucun motif de se plaindre et signèrent le procès-verbal, Blessebois et Pocquet les premiers [1].

Visiter les prisonniers compte parmi les œuvres de miséricorde : des jeunes femmes de la ville en profitaient pour apporter aux captifs les plus généreuses consolations. Des intrigues se nouaient. La mauvaise réputation de Corneille Blessebois le servait au mieux; on se disputait ses faveurs. Il recevait les visiteuses avec complaisance, acceptant d'elles les repas commandés chez le traiteur La Caboche, ou encore quelques louis, un habit, un diamant. Les plus assidues furent Mlle de Boissemé, les sœurs Martichon et Marille Le Sage, puis une jeune femme que la haine ignominieuse de Blessebois devait rendre célèbre, Marthe Le Hayer.

Elle appartenait à une excellente famille d'Alençon; cousine germaine du poète Pierre Le Hayer et cousine du procureur Pierre Le Hayer, sieur du Breuil, elle était fille de Adam Le Hayer, sieur de Scay [2], avocat en la cour des aides de Normandie [3], et de Marie Duval. Orpheline dès l'âge de quinze ans, elle reçut 28 000 livres en partage et ne tarda pas à réagir contre la stricte vertu qui lui avait été enseignée jusqu'alors. Un jeune parent l'y aida : deux jumeaux naquirent clandestinement, mais eurent la discrétion de mourir peu après leur premier lustre, laissant leur mère libre de tout souci. Elle eut bientôt maille à partir avec la justice, à propos d'un enlèvement où elle prêta la main à son cousin J. de

1. Cette curieuse pièce se trouve aux archives dép. de l'Orne (B, Bailliage criminel d'Alençon, 1671).

2. Le fief de Scay, situé à Alençon, au faubourg de la Barre, avait été acquis des frères Frotté, le 8 mars 1606, pour 3 000 l. par Pierre Le Hayer, sieur du Chable. Après la mort de celui-ci, il échut en partage à son fils Adam (cf. M. de Courtilloles, *Analyses de divers actes du tabellionage d'Alençon*, in *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, t. VII, 1888, pp. 259 et 262).

3. Acte du 27 novembre 1643 (Arch. dép. de l'Orne, E, dossier Le Hayer).

Saint-Denis, seigneur de la Touche. Le marquis de Courcelles fit sa connaissance pendant son incarcération à la prison d'Alençon : il en résulta une liaison qui dura plus d'un an après l'élargissement de la prisonnière et coûta à celle-ci la moitié de son bien.

Quand Marthe Le Hayer devint la maîtresse de Corneille Blessebois, elle était sensiblement plus âgée que son amant puisque, dit-il, elle aurait pu passer pour sa mère. Elle conçut pour lui une passion très vive, si bien qu'elle résolut de le faire élargir et de l'épouser. Blessebois était encore mineur, mais sa mère venait de mourir[1] et il pouvait disposer librement de sa personne; il feignit d'entrer dans les vues de sa maîtresse pour tirer d'elle tout le profit possible; il promit tout ce qu'elle désira.

***

Le jour de Noël 1671, de bon matin, Corneille Blessebois galopait sur la route de Sées, monté sur un cheval de louage. On venait de le mettre en liberté en lui intimant l'ordre de quitter la ville sur-le-champ pour n'y plus revenir jamais. Un cavalier le rejoint : c'est Mlle de Scay, en habits d'homme, qui, prévenue du départ de son amant, vient l'assurer qu'elle est disposée à le suivre partout où il lui plaira d'aller. Blessebois fait contre mauvaise fortune bon cœur, d'autant qu'elle parle de négocier certaine créance... Ils arrivent à Sées où, le soir même, Marthe Le Hayer cède à Jacques Morlet, écuyer, sieur de Boisblais, conseiller du roi, lieutenant de longue robe en la prévôté de Normandie, une créance de 2 580 l., faisant moitié de 5 160 l., à prendre sur Diane Le Hayer, femme de Jacques Fleury, sieur du Matté, avocat, à la suite du partage conclu le 2 juin 1663 entre elles et leur sœur Judith Le Hayer[2], femme de Louis du Perche, sieur de

1. Julienne Gaultier était morte pendant l'été 1671 (Minutier de Me Arnaud, à Verneuil).

2. Judith Le Hayer eut deux enfants : Catherine, baptisée le 19 janvier 1666, et Pierre-Louis, baptisé le 12 novembre 1670. Elle mourut à l'âge de 63 ans et fut

la Bretonnière, avocat au siège et bailliage présidial d'Alençon[1]. Ce Jacques Morlet n'était pas un inconnu pour Blessebois qui avait fait sous sa garde le voyage de Verneuil pendant l'instruction de son procès; ils en avaient conservé les meilleures relations, et ce fut au domicile de Jacques Morlet, le lendemain samedi 26 décembre après midi, devant les notaires Chevalier et Bourdon, que Pierre Corneille Blessebois et Marthe Le Hayer signèrent un contrat de mariage qui s'est conservé jusqu'à nous[2] :

Devant les tabellions roiaux de Sais, viconté de Falaize, le samedy vingt sixiesme jour de decembre mil six centz soixante unze apres midy, en la maison de Me Jacques Morlet, escuier, sieur de Boisblais, lieutenant de longue robbe en la prevosté generalle de Normandie, en Sainct Gervais de Sais.

Au traicté de mariage qui au plaisir de Dieu sera faict et celebré en face de ste Eglise catholicque, apostolicque et romaine, entre Pierre Corneille de Blessebois, escuier, sieur du Chastelet, fils legitime et naturel de deffunctz Me Paul Blessebois, vivant conseiller secrettaire du Roy et recepveur heredittaire des tailles de l'election de Verneuil et Chasteauneuf en Thimerais [*et de damoiselle Julienne Gaultier, ses pere et mere*[3]], *originaire de la ville de Verneuil et y demeurant, d'une part, et damoiselle Marthe Le Hayer, aussy fille legitime et naturelle de deffunctz Adam Le Hayer, vivant escuier, sieur de Say, et de damoiselle Marie Duval, originaire et demeurant en la ville d'Alençon, paroisse de Nostre Dame, d'autre part.*

Furent presents ledict Pierre Corneille de Blessebois et ladicte damoiselle Marthe Le Hayer lesquelz, apres qu'ilz ont dict estre suffisamment aagez et libres de leurs personnes, se sont donné la foy de mariage et promis s'espouzer en face de ladicte ste Eglise à la premiere requisition de l'un d'eux, declarant respectivement se prendre avec tous les biens et droictz qui leur apartiennent en quelques lieux et de quelque nature qu'ilz soient, et entan[*den*]*t vivre ensemble comme personnes separées de biens et en cette qualitté tenir leurs dicts biens distaingz, sans estres tenuz des faictz et debtes l'un de l'autre, recognoissant ledict sieur de Blessebois*

inhumée dans l'église Notre-Dame le 1er février 1699 (cf. Cte de Souancé, *l. c.*, pp. 140 et 141).

1. Minutier de Me J. Hubert, notaire à Sées.
2. Id.
3. Ces mots entre crochets, oubliés, sont reportés à la fin de l'acte original.

que ladicte damoiselle a ses meubles et garnitures de mesnage, et que de sa part il ne peult porter avec elle aucuns meubles sinon ceux qui servent à l'usage de sa personne, sans que pour vallider la presente separation il soit necessaire d'autres formalitez, et a ledict sieur de Blessebois gaigé douaire coustumier à la dicte damoiselle sa future espouze sur tous ses biens presents et advenir pour avoir lieu du jour de la dissolution dudict mariage sans sommation ny autres dilligences, et en cas que le present demande ou requere insignuation, les dictes parties ont constitué pour leur procureur le porteur d'icelluy auquel ilz ont donné pouvoir de la requerir et en deslivrer acte et à ce tenir etc., obligeant etc.

Presence de Me Jacques Provost, sieur du lieu de ladicte ville d'Alençon, François Le Charpentier sieur de Boislambert, officier en la maison de Madame, demeurant en ce lieu de Sais, et Alexandre Loison, de Sais, tesmoing[s].

PIERRE CORNEILLE BLESSEBOIS.
CHARPENTIER. MARTHE LE HAYER.
J. PREVOST. LOISON.
CHEVALIER. BOURDON.

Remarquons que Blessebois conserve dans cet acte son pseudonyme *Pierre Corneille* et prend le titre de sieur du Châtelet qui ne paraît pas lui avoir jamais appartenu en propre. Que lui importait d'ailleurs? Il ne se souciait guère d'un papier ni d'une signature. Riche de la somme versée par Jacques Morlet, il ne songeait qu'au plaisir de la liberté reconquise et ne résista point au désir d'acheter quatre cents écus un superbe cheval que lui proposa Jacques Morlet heureux de récupérer ainsi une partie de son argent. Les deux amants, ou plutôt les deux fiancés, quittèrent la ville pour prendre le chemin de Paris. Le soir, ils s'arrêtèrent dans une auberge. Mlle de Scay, toute à la joie du contrat qui, pensait-elle, devait l'unir bientôt à l'homme qu'elle aimait, soupa gaillardement, agit de même, s'enivra, raconta l'histoire de sa vie. Blessebois écoutait cette histoire d'une oreille attentive; il avait tiré de sa compagne tout ce qu'il pouvait en espérer et ne songeait plus qu'à se débarrasser d'elle dès la première occasion. Ils continuèrent leur route de conserve jusqu'à Paris, accompagnés d'un laquais nommé

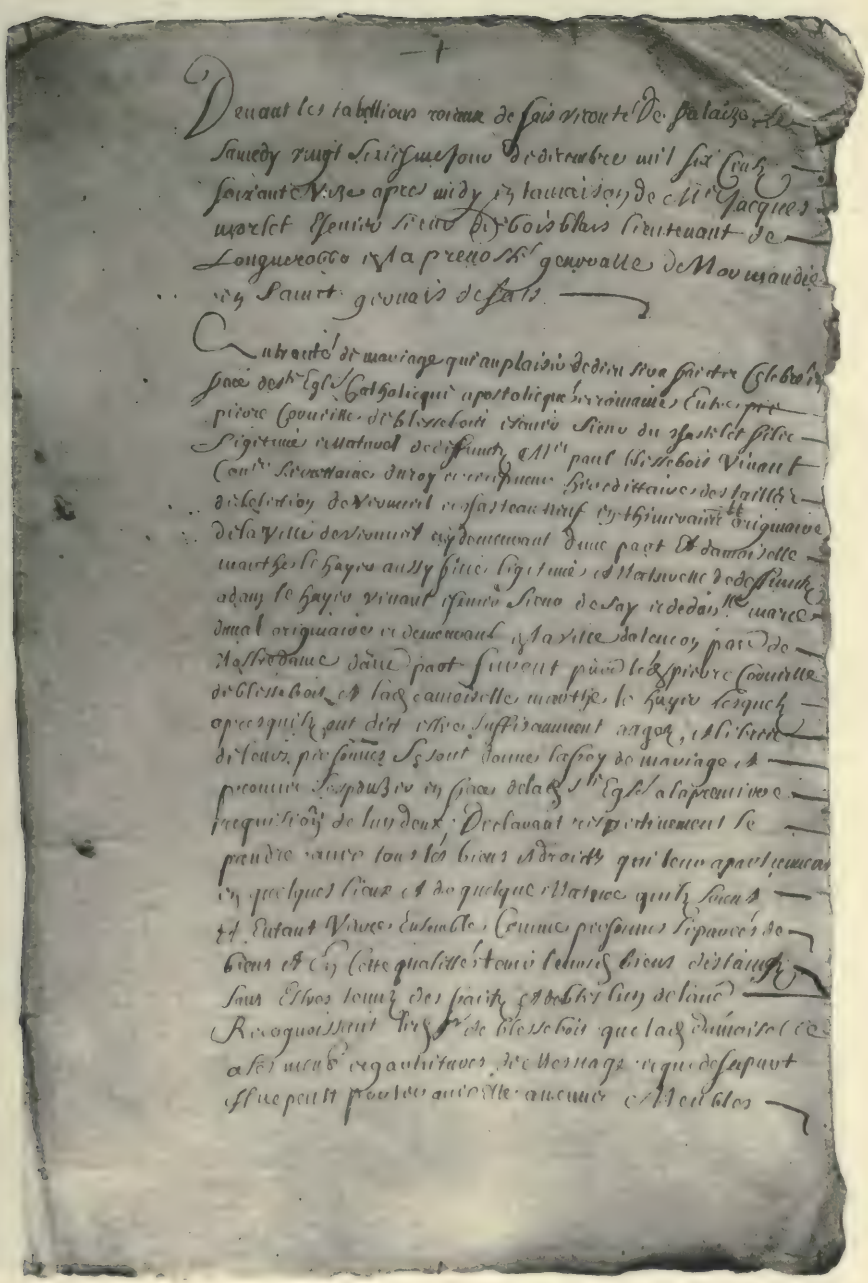

CONTRAT DE MARIAGE DE CORNEILLE BLESSEBOIS ET DE MARTHE LE HAYER
26 DÉCEMBRE 1671.

Minutier de Me J. Hubert, notaire à Sées. — (Cliché réduit).

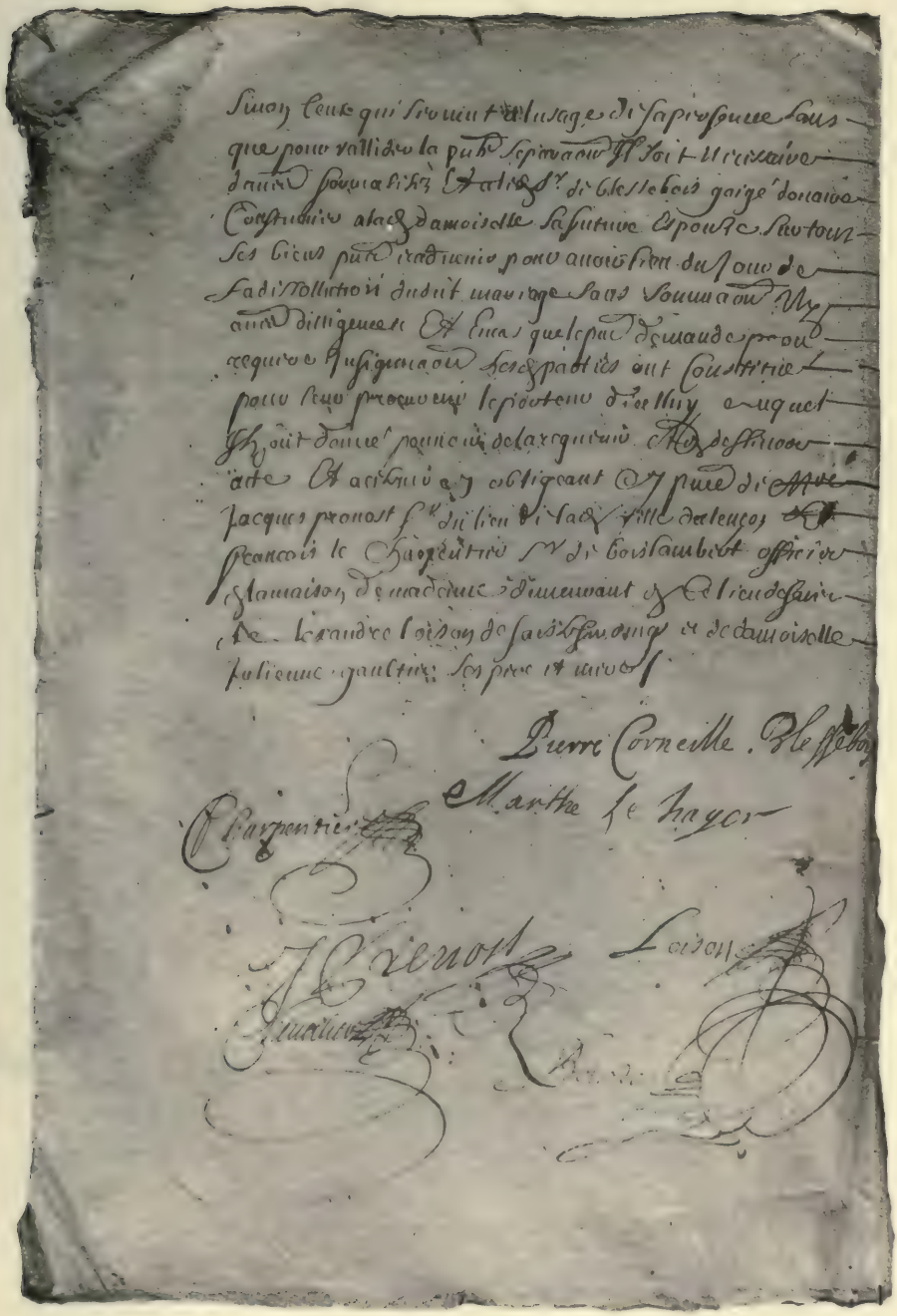

CONTRAT DE MARIAGE DE CORNEILLE BLESSEBOIS ET DE MARTHE LE HAYER.
26 DÉCEMBRE 1671.

Minutier de Me J. Hubert, notaire à Sées. — (Cliché réduit).

Hubert, dont Blessebois s'était muni en passant par Verneuil. A Paris, ils descendirent à la Vallée de Misère — quai de la Mégisserie — dans un modeste cabaret à l'enseigne de *Notre-Dame de Boulogne*, puis notre Corneille se hâta de confier sa fiancée aux soins de la Serre, digne entremetteuse qu'il présenta comme sa cousine et à laquelle il remit deux pistoles pour l'engager à servir son projet. Prétextant une course urgente, il partit et ne revint pas.

Marthe Le Hayer demeura inconsolable de cet abandon. Elle alla trouver une fameuse magicienne du faubourg Saint-Germain qui, moyennant deux louis, l'assura que son amant reviendrait bientôt. La délaissée accepta cet espoir, mais elle comptait principalement sur ce qui lui restait de fortune pour ramener à elle le fugitif. D'ailleurs, elle entendait le contraindre au mariage, si besoin, et, forte du contrat de Sées, elle se rendit au Châtelet où elle obtint, le 19 janvier 1672, une ordonnance de prise de corps contre Blessebois.

Celui-ci s'était engagé. Après avoir tenu quelque temps garnison dans les Ardennes, à Mouzon, comme officier, il entreprit la campagne de Hollande dans l'armée de Turenne. Fait prisonnier à l'affaire de Rees (9 juin 1672), il revint à Paris avec les volontaires. Sa première visite fut pour celle qu'il avait abandonnée si cavalièrement l'an passé. Il s'excusa de sa conduite, raconta ses aventures tout au long, ajouta qu'il logeait à l'hôtel de Montbazon, promit de revenir. Un billet, le lendemain, le mandait d'urgence à Saint-Germain l'Auxerrois; comme il allait entrer dans l'église, il fut appréhendé par l'exempt Gaze qui le conduisit au For-l'Evêque : — Marthe Le Hayer faisait mettre à exécution l'ordonnance de prise de corps.

Blessebois fut honnêtement traité au For-l'Evêque. Il y fit la connaissance du baron de Samoy[1], « le plus grand fou et le plus impudent menteur de l'univers », qui lui proposa

1. Funck-Brentano, *Les lettres de cachet à Paris et les prisonniers de la Bastille*, P., 1903, art. 378.

de faire semblant de marier Mlle de Scay avec son frère, un certain La Graverie : se croyant mariée, elle rendrait la liberté au captif. La comédie réussit assez bien mais l'autre se ravisa et, toujours munie de l'ordonnance, elle fit écrouer le pauvre Corneille à la Conciergerie. On lit sur le registre, à la date du 23 avril 1673 [1] :

Pierre Corneille de lachebois [sic] *amené prisonnier ez prisons de ceans par moy Mansuet Royer, archer et sergent soubz la charge de Monsieur le lieutenant criminel de robbe courte au Chastelet de Paris, demeurant rue de la Tarcherie, paroisse Sainct Medericq, en vertu d'un decret de prise de corps rendu au Chastelet de Paris en datte du 19 janvier 1672 signé Galliot, et à la requeste de damoiselle Marthe Le Hayer qui a eslu son domicile en la maison de Me Joseph Sauvage le jeune, procureur en la cour, seize au port Sainct Landry, pour ester a droit, lequel Corneille m'a este indiqué par laditte damoiselle quy a signe avec moy le present escrou. Signe Marthe le Hayer et Royer.*

La détention fut courte : le 29, il était élargi en vertu de la sentence rendue le même jour par le lieutenant-criminel du Châtelet. Il quitta la Conciergerie après avoir fait élection de domicile rue du Bourg-Tibourg, dans la maison du procureur Antoine Pigeon. Un procès s'ensuivit-il ? Nous l'ignorons, mais si Blessebois obtint la résiliation de son contrat, il ne se contenta pas de ce succès et conserva envers celle qui faillit devenir sa femme une rancune obscène qu'il rendit publique de son mieux.

***

Garder son ban est bien le dernier des soucis de Corneille Blessebois. Il habite quelque temps Paris où il obtient, le 12 septembre 1673, un privilège de dix ans pour sa tragédie *Les Soupirs de Sifroi* dont l'impression fut achevée à Châtillon-sur-Seine le 20 juin 1675 par le même imprimeur Laymeré qui devait publier en 1686, à Autun, une autre tragédie du

1. Archives de la Préfecture de Police.

même auteur, *La victoire spirituelle de la glorieuse sainte Reine remportée sur le tiran Olibre.* Puis il retourne à Verneuil où il devient le héros d'un meurtre qui demeure pour nous assez obscur, le fonds du bailliage de Verneuil aux archives départementales de l'Eure présentant une lacune regrettable de 1643 à 1680; il faut nous contenter de ce que Blessebois dit lui-même[1] du meurtre de M. de Verdin, à la suite de quoi il fut obligé de quitter la France pour échapper à la justice. Il passa la frontière, se mit aux gages de la Hollande et, sous les ordres du capitaine Daniel Elzevier, prit part à la lutte maritime contre les Suédois (juin 1675). Après la campagne, il séjourna à Leyde où il voulut suivre les cours d'histoire de l'université. Le bedeau inscrivit sur le registre des étudiants[2] :

26 decemb. 1675 — Petrus Cornelius de Blesseboist Vernolio-Normannus. 22, Hist.

Il entre en relation avec les Elzevier de Leyde et songe à se servir de sa plume pour conjurer tant bien que mal la « bizarre » fortune qui le prive des maigres pensions qu'il touchait en France, ne lui laissant « que ce qu'elle ne lui pouvait ôter ». Pendant l'année 1676, il publie successivement *Marthe Le Hayer ou Mademoiselle de Scay*, les *Œuvres satyriques, Filon, Le Lion d'Angélie* — roman singulier dont la clé nous échappe mais qui ne touche point directement la personne de l'auteur — suivi du *Temple de Marsias* et, entre temps, édite la *Relation d'un voyage de Coppenhague à Brême, en vers burlesques.* Il se risque enfin à revenir en France et reprend du service comme dragon dans le régiment de la Bretesche, compagnie de Montbrison.

En 1678, il est à Paris où il fait imprimer « pour l'hostel de Bourgogne », sa comédie *La Corneille de Mademoiselle de*

1. *L'Almanach des Belles*, pp. 19-23.
2. *Album studiosorum Academiæ Lugduno Batavæ*, La Haye, 1875, in-4°, col. 601.

Scay et il ne tarde pas à rencontrer une nouvelle mésaventure.

Un jour, à la suite de je ne sais quelle discussion, il roue de coups la femme et la fille du perruquier du Réseu. La fille, Marie du Réseu, s'adresse à l'avocat Borde demeurant à la pointe Saint-Eustache, dépose une plainte au Châtelet et obtient du lieutenant-criminel, le 8 août 1678, une sentence de provision alimentaire de soixante livres, sans préjudice de l'action en dommages-intérêts. Le même jour, le sergent à verge Jean Marly arrête Blessebois et l'écroue au Grand-Châtelet[1]; complètement dénué de ressources, l'aventurier ne peut payer les soixante livres : il est donc « recommandé », c'est-à-dire maintenu prisonnier. Le jugement fut rendu le 29 août, condamnant le coupable au blâme, à dix livres d'amende et quinze cents livres de dommages-intérêts. Blessebois en appelle aussitôt devant le Parlement. Le 2 septembre, il est transféré du Grand-Châtelet à la Conciergerie par le guichetier Claude Faret[2]. Le dossier fut distribué au conseiller Mandat; l'affaire vint à l'audience du 22 octobre. On lit, à cette date, dans le plumitif de la Tournelle[3] :

Pierre Corneille [24 surchargé 30] *ans, blasmé de Normandye, gentilhomme, officier d'armée.*

Interrogé d'où vient qu'il a maltraité une femme et sa fille.
A dit qu'il ne l'a fait qu'à son corps defendant.

Arreste le condamne a estre admoneste et confirme le surplus de la sentence pour les 1500^{ll} de reparation civille et aux despens.

Le jugement fut prononcé le 26 octobre[4] :

Veu par la Chambre des Vaccations le proces criminel fait par le Prevost de Paris ou son Lieutenant criminel au nouveau Chastelet à la requeste de Marie du Reseu, fille demanderesse et complaignante ;

1. Archives de la Préfecture de police.
2. Id.
3. Arch. Nat., X^{2A} 1042.
4. Arch. Nat., X^{2B} 810.

le substitud du Procureur general du Roy joint, contre Pierre Corneille de Blessebois deffendeur, accuse prisonnier es prisons de la Conciergerie du Pallais, appellant de la sentence contre luy rendue par ledit juge le vingt neuf aoust dernier, par laquelle ledict Corneille auroit este declare deument atteint et convaincu des exceds et voyes de fait par luy commis en la personne de ladicte du Reseu mentionnes au proces, pour reparation de quoy seroit mandé en la Chambre, le Conseil y estant, pour y estre blasmé, deffenses à luy de plus user telles voyes sur telle peine qu'il appartiendra, condamné en dix livres d'amande vers le Roy, quinze cens livres de reparation civille dommages et interests envers ladicte du Reseu, y compris les provisions à elle cy devant adjugées qui demeureroient deffinitivement, et aux despens;

Requeste de ladicte Marie du Reseu du neuf septembre dernier à ce qu'elle soit receue appellante du vingt neuf aoust dernier en ce que par icelle ledict Corneille n'est condamné que en quinze cens livres de reparation civille dommages et interests, en emandant quand à ce, condamner ledit Corneille en six mil livres de reparation civille dommages et interests et en tous les despens, sauf au Procureur general pour l'interest publicq, de prendre telles conclusions qu'il verra bon estre contre ledit Corneille, et luy donner acte de ce que pour griefs elle employe le proces criminel charges et informations et le contenu en sadicte requeste dont acte auroit este octroyé et signiffié le dix dudict mois de septembre;

Ouy et interrogé ledict Corneille accusé sur sa cause d'appel et cas à luy imposez;

Tout consideré :

Il sera dit que la Chambre a mis et met l'appel interjeté par ledict Corneille et sentence au neant en ce que par icelle il a este condamné d'estre blasmé et en dix livres d'amande, emandant quand à ce, apres que ledit Corneille pour le neant en la Chambre a esté admonesté, le condamne en dix livres d'aulmosne au pain des prisonniers, ladicte sentance au residu sortissant effect, le condamne en despens de la cause d'appel, et sur l'appel de ladicte du Reseu a mis les parties hors de Cour.

Fait en Vaccations le vingt deux octobre mil six cens soixante dix huit.

DE MESMES. MANDAT.

Voyant que l'affaire tournait mal, notre homme essaya d'un dérivatif : il s'adressa au roi pour annoncer de graves

révélations et demander son transfert à la Bastille. Sa requête prise en considération, l'ordre de transfert, signé de Louvois et contresigné de Le Tellier, fut expédié le 25 octobre. Le même jour, Louvois écrivait de Versailles au lieutenant de police La Reynie[1] :

Il y a dans les prisons de la Conciergerie un homme nommé Corneille, qui a fait passer au Roy la lettre cy jointe sur laquelle Sa Majesté a jugé à propos de faire expédier des ordres pour le faire transférer à la Bastille, et Elle m'a en mesme temps commandé de vous les adresser afin que vous preniez soin de leur exécution, et qu'aussy tost que ledit Corneille aura esté transféré, vous puissiez vous rendre à la Bastille pour l'interroger sur ce qu'il prétend avoir à dire. Vous me ferez, s'il vous plaist, scavoir ce qu'il aura respondu, pour en rendre compte au Roy, parce que comme il pourroit n'avoir eu d'autre intention en demandant à changer de prison que de se soustraire à la justice, Sa Majesté donnerait en ce cas d'autres ordres pour le faire retourner à la Conciergerie.

Le 27 octobre, François des Grez, lieutenant du guet, conduisit Blessebois à la Bastille où La Reynie s'assura de suite que les révélations promises n'offraient aucun intérêt et, le 3 novembre, selon l'ordre royal du 31 octobre, François des Grez ramena le prisonnier à la Conciergerie. Il y demeura jusqu'au 28 juin 1679, c'est-à-dire jusqu'au moment où, sur ordonnance du procureur général de l'Ile-de-France, il fut transféré au Petit-Châtelet. Quand recouvra-t-il sa liberté? Nous ne pouvons le savoir au juste, les registres d'écrous au Petit-Châtelet n'existant plus pour nous le dire.

***

Après sa libération, Blessebois reprit du service à l'armée. Il ne devait pas y rester longtemps. Une faute grave allait bientôt changer sa destinée sans retour.

Il déserta.

1. Archives de la Guerre, Correspondance 579, f. 365. Cette lettre est reproduite inexactement par F. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. VIII, p. 179. — Cf. Bibl. de l'Arsenal, ms. 10363, et F. Funck-Brentano, *l. c.*, art. 770.

Le conseil de guerre tenu à Rochefort le 14 août 1681 le condamna aux galères à perpétuité.

Blessebois resta plus d'un an en prison avant que d'être emmené par une de ces chaînes de galériens qui, au départ de Paris, Rennes et Bordeaux, traversaient la France jusqu'à Marseille deux fois par an. On transférait les condamnés à la conciergerie d'une ville par laquelle devait bientôt passer la chaîne; le greffier remettait au commissaire le rôle des galériens, leurs noms, âges, signalements, l'expédition du jugement portant la durée de leur peine et un certificat de visite médicale. Marqués du fer rouge à l'épaule, tête rase, les galériens étaient attachés à la chaîne; ils marchaient en pressant les étapes quel que fût le temps, ceux qui ne pouvaient plus avancer suivaient sur des charrettes; l'escorte d'une chaîne se composait d'une proportion de deux argousins avec dix hommes de garde pour cent forçats qu'ils ne pouvaient frapper à coups de crosse, de bâton ou de marteau, mais châtier seulement à coups de corde ou de nerf de bœuf. Les condamnés recevaient deux livres de pain par jour, une demi-livre de pois ou de fèves avec un peu d'huile, de beurre ou de graisse et une chopine de vin ou de cidre — un même régime les attendait aux brancades des galères; — les malades avaient droit à une demi-livre de viande en bouillon, accompagnée d'œufs, de riz ou de pruneaux. S'ils possédaient quelque argent, ils pouvaient acheter ce qu'ils voulaient; les aumônes recueillies en cours de route servaient à compléter le trousseau de ceux qui n'avaient rien, à leur procurer le bonnet rouge d'infamie, deux chemises, un haut-de-chausses, une chemisette et une paire de souliers. Ainsi, offrant aux bonnes gens le spectacle de leur ignominie, ces misérables cheminaient jusqu'à Marseille où le général des galères donnait décharge au commissaire; ils étaient aussitôt immatriculés, exercés au service de la rame et répartis, dans les diverses chiourmes[1].

1. Archives de la Marine, B⁶ 14 et 18, *passim*.

Qu'il lui semblait loin le bon temps passé à la douce prison d'Alençon lorsque, dans les derniers jours de septembre 1682, Corneille Blessebois fut attaché à la chaîne de Bretagne conduite par le commissaire Marion, emmenant les condamnés de Bretagne et des généralités de Caen, Tours, Bourges, Moulins et Limoges! La chaîne arriva le 22 octobre à Marseille; on lit à cette date sur le registre matricule des chiourmes[1] :

1786.

Paul Alexis Blessebois dit du Chastelet, de Verneuil au Perche, agé de 30 ans, de bonne taille, poil châtain, condamné par le conseil de guerre tenu à Rochefort, le 14 aoust 1681, pour desertion, à vie.

Il connut la vie crapuleuse des chiourmes. Absolument dénué de ressources, oublié de tous, il ne pouvait espérer les cent ou cent vingt piastres nécessaires à l'achat d'un esclave turc qui l'aurait remplacé dans les brancades. Au bout de trois années, usé par la rame, malade, on le déclarait « invalide », c'est-à-dire impropre au service des galères; il rejoignit le misérable troupeau des forçats invalides employés tant bien que mal aux travaux du port de Marseille ou confiés comme manœuvres aux habitants, à charge pour ceux-ci de payer mille livres d'indemnité ou de fournir trois Turcs si le forçat venait à s'évader. Ces invalides coûtaient cher au Gouvernement sans rien lui rapporter et on décida d'en envoyer une partie aux îles d'Amérique pour les vendre aux colons comme *engagés*, avec défense de les laisser rentrer en France sous quelque prétexte que ce soit. Le 28 février 1686, ordre fut donné de former un premier convoi de trente galériens invalides dont vingt débarqueraient à la Guadeloupe et dix à Marie-Galante. Blessebois compta parmi ceux désignés pour la Guadeloupe[2]. Sous la conduite d'un seul argousin, les trente forçats quittèrent le bagne le

1. Archives du port de Toulon. — Je dois ce renseignement à l'obligeance du conservateur, M. H. Verron.

2. Archives de la Marine, B⁶ 18, f. 96.

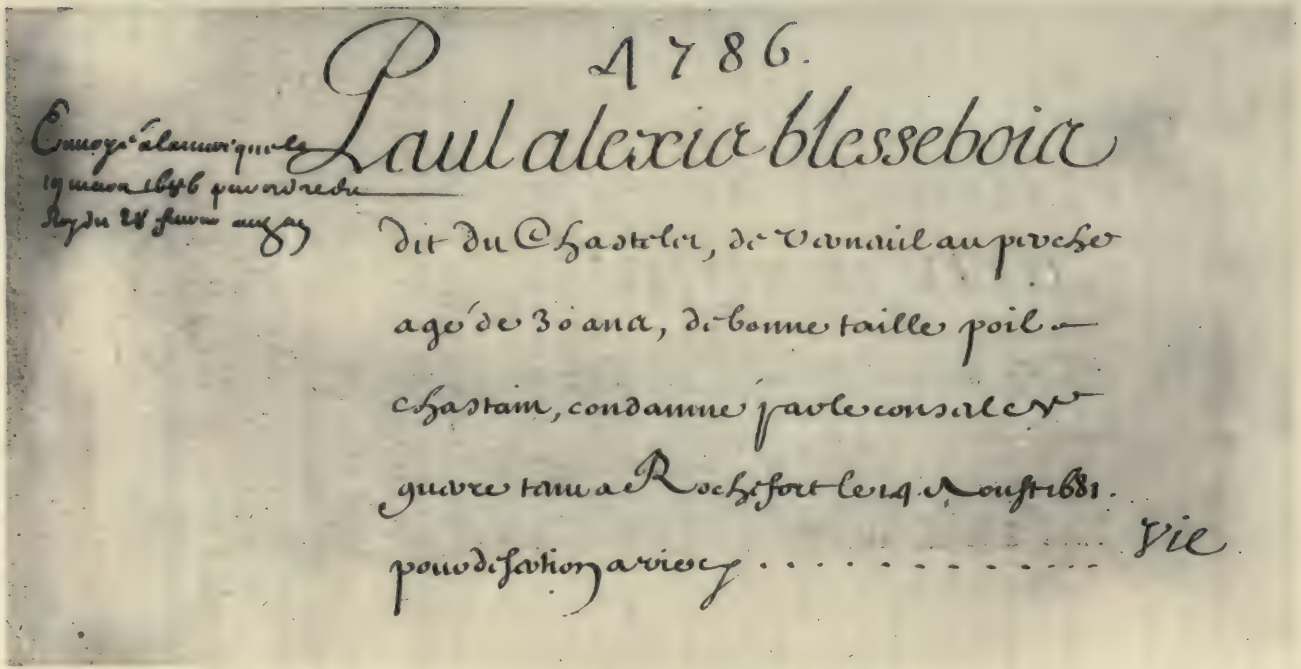

1786.

Envoyé à la marine que le 19 mars 1686 par ordre du Roy du 28 février aux 87

Paul alexis blesseboia

dit du Chastelet, de Verneuil au perche

agé de 30 ans, de bonne taille poil

chastain, condamné par le conseil de

guerre tenu a Rochefort le 14 Aoust 1681.

pour desertion a vie cy . . . . . Vie

REGISTRE MATRICULE DES CHIOURMES DE MARSEILLE, 22 OCTOBRE 1682.
Archives du port de Toulon.

19 mars pour prendre passage sur une barque de cent quarante tonneaux, commandée par le capitaine Ferrault, qui leva l'ancre le 24 et aborda à Basse-Terre dans le courant du mois de mai. Cette marchandise humaine reçut fort peu d'accueil. Hinselin, gouverneur de la Guadeloupe, écrivit le 29 juillet 1686 au marquis de Seignelay[1] :

Les trente forçatz invalides que Mr Begon a envoyez par ordre du Roy sont arrivez en cette Isle il y a quelque tems; je fis passer incontinent les dix destinez pour Marigalande et fis scavoir qu'on engageroit pour trois ans les vingt qui devoient rester dans ce gouvernement afin, Monseigneur, que conformement à votre ordre je pusse rettirer les frais de leur passage. Mais comme ce sont les premiers qui aient esté tirez de l'hospital, ce sont apparemment les moins dociles et les plus infirmes, si bien qu'il y en a sept ou huit dont personne n'a voulu se charger, parce que les uns s'expliquoient qu'ils ne vouloient point travailler et que les autres sont dans l'impuissance de le faire. Mais les uns et les autres sont si miserables icy, que tous les jours ils regrettent leur chaisne où ils étoient nourris sans rien faire. Les douze ou treze autres sont placez, onze sont engagez pour quinze cens livres de sucre chaqun, et deux ont payé leur passage sur le pied de vingt écus, si bien que c'est environ dix huit mil de sucre que produiront ces douze engagemens, qui remplaceront à peu près le passage des vingt qui sont restez en cette Isle. J'en ay trois ou quatre chez moy que j'engageray si l'occasion s'en presente, ne les aiant pris que pour en faire venir l'envie aux autres. Je remettray l'estat de tout au threzorier de Marine, afin qu'il se fasse satisfaire.

Corneille Blessebois trouva preneur au Grand Pérou, sur la côte orientale de la Basse-Terre, au quartier de la Capesterre.

Le Grand Pérou était un assez vaste domaine constitué par Jean Dupont, major de l'île, mort vers 1668 après avoir eu de sa femme, Marguerite La Garrigue, une dizaine d'enfants. Lors du recensement de 1671[2], le Grand Pérou comprenait un serviteur blanc, Laforest, treize nègres, treize négresses, cinq négrites, six fusils, douze mousquets, huit chevaux, etc. En 1686, Marguerite La Garrigue habitait le

1. Archives des Colonies, C^7 3.
2. Archives des Colonies, G^1 468 et 469.

Grand Pérou avec son fils Charles Dupont; ils achetèrent Blessebois qui partagea la case réservée aux domestiques blancs, en compagnie d'un *irois* (irlandais) et d'un engagé, sous la surveillance du bonhomme Laforest.

Singulier mélange que celui de la population de la Guadeloupe et des autres îles d'Amérique à cette époque! Le fonds de meilleur aloi était constitué par les *habitants*, c'est-à-dire par les colons propriétaires de plantations de cannes à sucre où travaillaient les esclaves nègres; on comptait parmi eux quelques représentants de la noblesse française, des protestants émigrés, des bourgeois, de petites gens venus tenter fortune loin du pays natal. A côté de ces habitants, partageant leur vie, la tourbe des auxiliaires récoltés au hasard, pauvres exilés irlandais, trimardeurs et vagabonds racolés dans les bas-fonds de la métropole et engagés pour trois ans au prix d'un très maigre salaire, forçats relégués, etc. Blessebois allait se trouver dans un milieu où ses facultés pourraient se donner libre carrière.

Il tombait d'ailleurs en pleine intrigue.

A peu de distance du Grand Pérou, sur l'autre rive de la grande Rivière de la Capesterre, s'étendait un domaine appelé Cocagne où demeurait Félicité-Françoise-Antoinette de Lespinay, personne excentrique dont tout le monde parlait et s'amusait dans le quartier. Fille de Jean de Lespinay, écuyer, sieur de Farnier, et de Françoise de Chollet, elle descendait d'une famille noble et aisée; elle naquit à la Guadeloupe vers 1662, perdit son père de bonne heure et vécut sous la surveillance vague de sa mère parmi les nègres de la plantation. « Ayant eu le malheur d'estre née et connüe d'un temperament debordé » — comme l'écrit l'intendant Dumaitz dans le mémoire qu'il lui consacra le 19 décembre 1693[1] — on accorda facilement créance au bruit qu'elle avait eu commerce avec un nègre et étouffé le petit mulâtre qui en était résulté. Bientôt, elle « s'entesta » d'un garçon

1. Archives des Colonies, F³ 18.

Ste Marie
480
Mont Sans-toucher
Anse à la Barque
Riv. Beaugendre
Morne de la Cabesse-Terre
1200
Riv. de la Cabesse-Terre
Morne de la Gde Découverte
Riv. du Pérou
Cocagne
Pte de la Cabesse-Terre
les Vieux Habitants
Delbourg
Riv. des Vieux Habitants
le Grand Pérou
Soufrière
484
le Marquisat
Cabesse-Terre
(Capesterre)
St Georges
Rivière du Carbet
le Marigot
Anse du Petit Marigot
le Baillif
St Claude
Mne de la Madeleine
1050
le Carbet
les Pères Blancs
Riv. des Pères
Anse St Sauveur
Riv. du Galion
Mne du Trou aux Chiens
Pte des Bananiers
Gourbeyre
Dos d'Ane
BASSE-TERRE
Eglise du Mt Carmel
Etang de Valkanar
Fort Richepance
Caraïbe
les Trois Rivières
Pte à la Taste
GUADELOUPE
Vieux Fort
Pte de la Grande Anse
Le Grand Pérou
et ses Environs
Pte du Vieux Fort
0 1 2 3 4 5Kl.

tonnelier au service de sa mère de qui elle eut un premier enfant puis, peu après, un second. Le P. Fleury, de l'ordre des Frères Prêcheurs, crut remédier au scandale en persuadant Félicité de Lespinay d'épouser le tonnelier, un certain Jean Roland. Comme ce Roland était huguenot, le P. Fleury le fit abjurer le 14 juillet 1681 et procéda au mariage le même jour, clandestinement, dans une maison particulière, en la seule présence de trois témoins de rencontre. La mère de Félicité parut donner son consentement tacite, puisqu'elle ne chassa pas son tonnelier et lui confia même l'administration de ses biens, avec des gages modiques, comme le prouve un acte sous seing privé du 13 décembre 1681. C'était pendant un voyage en France; à son retour, d'accord avec sa fille, elle invoqua les circonstances du mariage pour en obtenir l'annulation, présenta une requête devant le conseil supérieur de l'île le 24 janvier 1684 et chargea son exécuteur testamentaire Jean Payen de poursuivre l'action après sa mort qui survint le 27 janvier 1685. Le jugement déclarant le mariage nul ne fut obtenu que le 3 août 1688, mais Félicité n'attendit pas si longtemps avant de reprendre la liberté de ses actes : elle en usa largement puis songea à refaire sa vie en épousant un de ses amants, son voisin Charles Dupont, le « marquis » du Grand Pérou.

C'est alors que se passent les événements racontés par Corneille Blessebois dans le *Zombi du Grand Pérou*, un des livres les plus curieux qu'un bibliophile puisse ranger sur ses tablettes[1]. Nous avons là le récit d'un épisode dont les personnages sont parfaitement reconnaissables sous les titres de marquis, comtes ou barons, dont Blessebois se plaît à les

1. Je n'en connais que huit exemplaires : Bibl. Nat., Rés. Y² 3302 ; — Ars., B.-L. 16349-8°; — Nodier (1829, n° 623), relié par Thouvenin, qui fait actuellement partie de mon cabinet après avoir figuré en dernier lieu à la vente Willems (1914, n° 404); — Nodier (1844, n° 1039), relié par Duru, aujourd'hui au musée Dutuit; — Pixerécourt (1839, n° 1360), relié par Bauzonnet, aujourd'hui en Amérique, après avoir figuré à la vente Robert Hoe; — Béhague (1880, n° 1015) et Rattier (1913, n° 359), relié par Trautz, incomplet du faux-titre; — Potier (1870, n° 1420), relié par Capé, *non rogné*, chez M. Pierre Louÿs; — un autre ex., en maroquin rouge moderne, dans la même collection.

affubler, l'opinion publique se moquant des fiefs titrés nouvellement créés aux îles, comme le marquisat de Sainte-Marie, à la Capesterre. On retrouve sur la carte tous les noms de lieux cités dans le livre et, par surcroît, un étang nommé maintenant encore l'*Étang Zombi*, l'étang ensorcelé, *zombi*, dans le patois créole, désignant un esprit malfaisant.

Les incidents du *Zombi* se passent pendant l'automne de l'année 1687. On se les rappelle : Félicité de Lespinay, comtesse de Cocagne, est quelque peu en froid avec son amant Charles Dupont, le « marquis » du Grand Pérou; elle veut un rapprochement qui se termine par un mariage et réclame l'assistance de Blessebois. Celui-ci, comme galérien, tirait quelques subsides d'opérations mystérieuses qui lui ont valu une réputation de sorcier. Félicité lui demande de servir ses projets : elle veut envoûter le marquis et faire périr Marguerite La Garrigue — *Margot* — qui s'oppose au mariage de son fils avec une telle créature. En outre, comme Mlle de Lespinay est persuadée que le pouvoir magique du galérien ne connaît pas de bornes, elle le supplie de la rendre invisible afin de jeter le trouble au Grand Pérou sous le couvert d'un *zombi* mystérieux. Blessebois, que cette folie amuse, organise toute une mise en scène. La comédie réussit, on veut la continuer aux dépens de la comtesse. Un frère de Charles Dupont, Hyacinthe, le « vicomte » du Carbet, et leur neveu Charles Mollard, lieutenant de milice, le « baron » du Marigot, se placent eux aussi sous le couvert de la sorcellerie pour abuser de la pauvre Félicité. Mais toutes ces histoires de sorciers sont parvenues aux oreilles de la justice qui les prend au sérieux. Elle informe.

Le 23 novembre 1687, à la requête du procureur du roi, le sieur de la Reyne, juge ordinaire de l'île, signe une ordonnance de prise de corps contre Hyacinthe Dupont, habitant, Charles Mollard, lieutenant d'une compagnie de milice, et le nommé *Paul Alexis de Blessebois dit Corneille, poëte gallerien.* Celui-ci avait jugé prudent de quitter le Grand Pérou où le menaçait la colère du marquis pour se rendre à Basse-Terre,

parcourant à la hâte huit lieues d'un détestable chemin. A peine arrivé, il est appréhendé chez le cabaretier Sébastien Sionneau dit « la Tulipe » par les huissiers Marcq et Gauvain qui l'écrouent à la prison du château. Félicité de Lespinay est à son tour, le 1er décembre, l'objet d'une ordonnance de prise de corps, mais Blessebois resta seul en prison quelque temps, ses complices furent laissés en liberté. L'instruction suivit son cours. Douze témoins furent entendus dont un seul est nommé, le chirurgien François Fayet dit « la Sonde », personnage épisodique du *Zombi*. En prison, Blessebois écrivit son livre qu'il faut tenir pour une sorte de mémoire justificatif tendant à prouver que l'on aurait grand tort de prendre au tragique, ni même au sérieux, une simple plaisanterie. Les juges ne se rangèrent pas à cet avis; le procès traîna en longueur et la sentence définitive ne fut rendue que le 3 avril 1690[1]. Les chefs d'accusation n'y sont pas énoncés mais la sorcellerie en fut sans aucun doute le motif principal :

Le Conseil;

Veu les conclusions du Procureur general et le rapport de Mr Garbusat;

A condamné et condamne les dits Charles Mollard le jeune et Hiacinthe Dupont à trois cens livres tournois ou valeur en sucre, estimées par ledit Conseil à six mil livres de sucre chacun, pour estre distribuées, sçavoir : aux pauvres necessiteux de l'isle quatre mil livres de sucre entre les mains du R. P. Prosper religieux carme, quatre mil livres aussi de sucre aux pauvres de l'hospital, et quatre autres mil livres pour les banes du Conseil qui seront remis entre les mains de Mr Garbusat, en outre de comparoistre en la Chambre dudit Conseil pour y estre admonestez, et en la moytié des frais du proces et aumosnes susdites sans deport ;

Et à l'esgard de ladite Félicité de Lespinay l'a condamnée par contumace en deux cens livres tournois d'amande envers le Roy ou quatre mil livres de sucre d'aumosnes pour les reparations de l'église de la Capesterre, et à payer la moytié des frais et despans du procez, pour quoy elle sera contrainte par corps, lesdits despans et frais payables solidairement par les dits Dupont, Mollard et Lespinay qui

1. Archives des Colonies, F3 221.

sont taxes pour le rapport et conclusions du Procureur general à trois mil livres de sucre;

Et pour ce qui regarde ledit Corneille, poëte gallerien, l'a declaré contumacé et condamné à faire amande honorable nud en chemise la torche au poing, devant l'église de Nostre Dame du Mont Carmel et devant la porte du Palays, demandant pardon à Dieu, au Roy et à Justice, sous peine d'estre pendu et estranglé en cas de recidive.

Fait et donné audit Conseil, iceluy tenant ordinairement, le lundy troisiesme jour d'avril 1690.

***

Tel fut l'épilogue judiciaire du *Zombi*. L'aventure n'impressionna guère Félicité de Lespinay qui continua de défrayer la chronique locale. Espérant toujours se faire épouser, elle continua d'être la maîtresse de Charles Dupont, marquis du Grand Pérou. Un enfant naquit. On lit sur le registre paroissial de l'église Saint-Hyacinthe de la Capesterre[1] :

Le quinze mars mil six cent quatre vingt neuf. Baptisé Joseph, fils illegitime de Félicité de Lespinay qui a dit l'avoir eu de sieur Charles Dupont. — Parrain, Joseph Mollard. Marraine, Madame Talbot.

f. Astrucq.

Les visées de la comtesse de Cocagne furent anéanties par la mort de Charles Dupont, qui succomba à la suite d'une petite vérole et fut enseveli dans l'église Saint-Hyacinthe le 9 janvier 1690. Cependant Félicité poursuit son libertinage avec outrance. Elle entend malgré tout se remarier, forte du jugement rendu le 3 août 1688 qui annule son union avec le tonnelier Jean Roland.

Le 23 mai 1693, par le ministère de Me Duchesne, notaire au Petit-Cul-de-Sac, faisant fonctions d'huissier, elle fait signifier au P. Astrucq, missionnaire apostolique faisant fonctions curiales au quartier de la Capesterre, qu'elle est fiancée au sieur Marin Diot dit « la Jeunesse », tailleur d'habits.

1. Archives des Colonies, G1 12.

natif de Château-du-Loir, fils de feu Étienne Diot et de Marie Cormier, priant le P. Astrucq de procéder aux publications d'usage et de célébrer le mariage. Le missionnaire refuse catégoriquement : l'arrêt du Conseil lui importe peu, l'union bénie par le P. Fleury en 1681 est bonne au point de vue religieux, comme l'affirme l'autorité du concile de Trente. Devant cette attitude, Félicité a de nouveau recours au Conseil et le 10 juillet 1693, le notaire renouvelle la sommation au P. Astrucq qui ne veut toujours rien entendre. Alors, le dimanche 2 août, le notaire Duchesne établit un procès-verbal constatant qu'il s'est rendu en compagnie de Marin Diot, de Félicité de Lespinay et de deux témoins à la sortie de la messe paroissiale de l'église Saint-Hyacinthe, et que là, devant tous, sur un dernier refus du P. Astrucq de procéder à leur mariage religieux, Marin Diot et Félicité de Lespinay ont déclaré publiquement qu'ils se prenaient pour époux. Félicité rencontra-t-elle dans cette union le bonheur et le calme? Il n'est plus question d'elle dans les archives de l'île.

Grâce au registre paroissial de la Capesterre, il est possible d'établir une clé complète et précise du *Zombi du Grand Pérou* :

Monsieur de C.	PAUL-ALEXIS BLESSEBOIS dit PIERRE CORNEILLE DE BLESSEBOIS, auteur du livre.
la comtesse de Cocagne.	FÉLICITÉ-FRANÇOISE-ANTOINETTE DE LESPINAY.
le comte de Bellemontre, son beau-frère.	LÉONARD-FRANÇOIS DE VILLIERS AU TERTRE, écuyer, seigneur d'Hélissard — si sa femme, Thérèse de Lespinay, est bien sœur de Félicité, comme il semble probable.
Roland le débonnaire.	JEAN ROLAND, tonnelier, mari de Félicité de Lespinay. Il était déjà au service de la famille Lespinay en 1664, alors âgé de quinze ans. Le 26 décembre 1682

fut ensevelie à l'âge de dix-huit mois sa fille Françoise, un des deux enfants qu'il eut de Félicité. Après le jugement du 3 août 1688 qui annulait son mariage, il quitta l'île où personne n'entendit plus parler de lui.

le marquis du Grand Pérou. CHARLES DUPONT, fils de Jean Dupont major de l'île, et de Marguerite La Garrigue, baptisé le 24 août 1659, enseveli le 9 janvier 1690.

Margot, sa mère. MARGUERITE LA GARRIGUE, veuve de Jean Dupont depuis l'année 1669 environ.

le vicomte du Carbet, son frère. HYACINTHE DUPONT. Parmi les enfants de Jean Dupont, deux furent appelés Hyacinthe, et rien ne permet de savoir lequel fut mêlé à l'affaire du *Zombi*. L'un, baptisé le 1er novembre 1657, devint commandant du quartier et fut enseveli le 13 avril 1725; l'autre, né le 30 juillet 1664, baptisé le 9 août, fut enseveli le 28 septembre 1709. Un des deux Hyacinthe épousa en 1688 Marie-Anne Pichery et en eut six enfants.

le baron du Marigot, son neveu. CHARLES MOLLARD, fils de François Mollard (natif de Dieppe, décédé le 28 août 1680, à l'âge de quarante-six ans) et de Marie Dupont; baptisé le 14 juillet 1665, il devint lieutenant d'une compagnie de milice et fut enseveli dans l'église Saint-Hyacinthe le 8 septembre 1690. Il avait épousé Magdelon Faure qui lui donna une fille posthume, Charlotte, née le 1er février 1691.

la mère du baron du Marigot. MARIE DUPONT, veuve de François Mollard de qui elle eut sept ou huit enfants. Elle fut ensevelie le 5 novembre 1695, âgée d'environ cinquante-deux ans.

le jeune frère du baron du Marigot. JOSEPH MOLLARD, baptisé le 5 novembre 1673; il devint cornette de cavalerie et fut enseveli le 23 février 1700. Joseph Mollard, le 15 mars 1689, fut parrain du

	fils naturel de Félicité de Lespinay et de son oncle Charles Dupont.
le bonhomme la Forêt.	LAFOREST, serviteur de la famille Dupont, figure déjà dans le recensement de 1664, alors âgé de vingt-cinq ans.
M. de la Croix.	Le sieur DE LA CROIX, marié à Françoise Bernard.
Benjamin de Gennes.	BENJAMIN DE GENNES, d'une famille originaire de Vitré, protestant, âgé de vingt-quatre ans en 1687.
le chevalier de la Cabesse-Terre.	Un membre de la famille CHEVALIER.
La Sonde.	FRANÇOIS FAYET, dit LA SONDE, chirurgien établi à la Capesseterre, décédé le 21 janvier 1689, âgé d'environ soixante ans. Il fut cité comme témoin au procès du *Zombi*.
M. et Mlle Dufaux.	JEAN DU FAUD, protestant, natif de Saint-Affrique; il abjura le 10 avril 1687, à l'âge de vingt-six ans, et épousa Marie Senacq le 16 juin de la même année.

Après l'affaire du *Zombi*, Corneille Blessebois est condamné par contumace le 3 avril 1690 : nous ignorons quel fut son sort désormais. Le *Zombi* ne fut imprimé qu'en février 1697; il ne vit assurément pas le jour aux Antilles, comme le pensait Nodier, mais en France, dans une médiocre officine de province. Faut-il en conclure que l'auteur revint en Europe et présida lui-même à sa publication? Non, rien ne permet de le présumer. Sa santé était fort compromise quand il débarqua aux îles d'Amérique et il semble probable qu'il ne tarda pas à y terminer obscurément son existence romanesque d'aventurier que poursuivit de prison en prison, un « barbare destin » acharné à la perte d'un pauvre « poëte errant par l'univers ».

LOUIS LOVIOT.

NOTICES

A propos d'Hubert de Suzanne et de Martin de Bézard.

M. Alfred Cartier a bien voulu rechercher dans les registres conservés aux Archives de Genève si le nom d'Hubert de Suzanne se trouvait parmi ceux des étrangers ayant fait la déclaration obligatoire à leur arrivée dans la République. Hubert de Suzanne n'y figure pas. La supposition que j'avais faite qu'il avait pu suivre à Genève son ami Bézard ne se trouve donc pas réalisée [1].

Et peut-être Martin Bésard, Bézard, ou de Bézard, l'ancien correcteur de Simon de Colines, n'est-il pas le même que le Martin Bésard, libraire, qui se réfugia à Genève. En effet, M. Cartier nous signale que les registres de 1559 portent : « Martin Bésard, fils de feu Nicolas, libraire, *natif de Paris* ». Or notre Martin Bézard était Suisse. Il y eut donc deux Martin Bézard, peut-être trois, comme on en pourra juger par les notes suivantes :

Le 9 février 1538 (n. st.) Martin de Bézard, maître-ès-arts, renonce à des terres que l'imprimeur Guillaume de Bouys lui avait affermées en 1536, l'agriculture n'étant décidément pas son affaire.

Le 13 octobre 1539, Martin de Bézard, maître-ès-arts, étudiant en l'Université, reçoit procuration de Jacques Dumont, aussi étudiant, originaire de la Ligue des Grisons.

Le 14 octobre 1547, Martin de Bézard, maître-ès-arts, transige dans un procès qu'il soutenait contre François Estienne, libraire.

Les 13-18 novembre 1547, Jean de Gaigny reconnaît, dans son testament, devoir à maître Martin Bézard, *souysse*, correcteur en son imprimerie, 202 livres, 16 sols, 9 deniers tournois, dont il le prie de se payer en volumes [2].

Dans ses recueils de vers Hubert de Suzanne, qualifie son ami : *Helvetus*.

1. Tome II, 2e fascicule, p. 153.

2. Toutes ces notes sont tirées du 1er et du 2e volume (sous presse) du *Recueil d'Actes notariés*, de M. Ern. Coyecque.

Enfin Martin Bézard était, vers 1554, procureur de la Nation d'Allemagne, à l'Université de Paris.

Toutes ces indications semblent bien se rapporter au même Martin Bézard, successivement correcteur chez Simon de Colines, François Estienne et Jean de Gaigny, commanditaire de l'imprimeur Nicolas Le Riche.

Mais c'est évidemment d'un autre Martin de Bézard qu'il s'agit dans les pièces suivantes :

30 juin 1543, clause additionnelle au contrat de mariage de Martin de Bézard, seigneur de Manières, bourgeois de Paris, fiancé à Denise de Besze, veuve de Pierre Bernardin, procureur en Parlement

20 décembre 1545, donation par Jean de Bérard, conseiller du roi, général de ses Monnaies, à Martin de Bérard, son frère, receveur de Carentan. (Ce même Jean est appelé Bézard dans deux autres actes des 3 mai 1543 et 9 avril 1544.)

10 mars 1552, testament de Hugues Bernardin, seigneur en partie de Bry-sur-Marne, beau-fils de Martin de Bézard. Il en ressort que Denise de Bèze, sa mère, avait un frère, Antoine de Bèze, et qu'elle eut de son second mari une fille appelée dans l'acte Catherine Bérard [1].

Serait-ce lui le Parisien réfugié à Genève, où il exerça le métier de libraire? La chose ne paraît pas probable, mais M. Cartier pourra peut-être nous dire si Denise et Antoine de Bèze appartiennent à la famille de Théodore de Bèze, et s'il pourrait y avoir une relation entre Théodore de Bèze et la présence à Genève de Martin Bésard.

PH. R.

L'imprimeur des Contes d'Eutrapel. 1585.

L'édition originale des *Contes d'Eutrapel* porte la rubrique *A Rennes, pour Noël Glamet, de Quimpercorentin*, indication que A. de La Borderie a si bien prise au sérieux qu'il a consacré toute une notice au libraire Noël Glamet dans ses *Archives du Bibliophile breton* (1885, t. III, pp. 84-120). Noël Glamet paraît cependant bien suspect quand on s'aperçoit qu'il n'a pour tout bagage que les neuf éditions successives d'*Eutrapel* — selon la remarque de M. Philipot (*La vie et l'œuvre littéraire de Noël du Fail*, P., 1914, in-8°, p. 376) et de M. G. Lepreux (*Gallia typographica*, t. IV, Bretagne, p. 68). A vrai dire, Noël Glamet n'a jamais existé et la rubrique *A Rennes, pour Noël Glamet, de Quin-*

1. D'après les *Registres des Insinuations du Châtelet de Paris*, de MM. Campardon et Tuetey, nos 1388, 1294, 1031, 1326 et 4151.

percorentin, purement fantaisiste, fut scrupuleusement reproduite par les huit éditions qui suivirent l'originale de 1585, comme il est de règle en pareil cas.

Où donc et par qui Noël du Fail fit-il imprimer son livre pour la première fois ? L'aspect du volume engage à penser qu'il est dû aux presses parisiennes. Si nous examinons des ouvrages de même nature publiés par Jean I Richer, à Paris, la même année 1585, nous constatons que le bandeau placé en tête d'*Eutrapel* se retrouve en tête des *Matinées* de Cholières ; dans les deux volumes, le texte débute par une grande lettre ornée appartenant à un même alphabet ; d'autres lettres, d'autres fleurons se retrouvent dans l'un et l'autre, avec des particularités qui les identifient. Mêmes remarques si l'on confronte *Eutrapel* avec les *Touches* et les *Bigarrures* de Tabourot : nous voyons, au surplus, que les *Bigarrures* et *Eutrapel* sont composés à l'aide des mêmes caractères. Nous pouvons conclure sans hésitation que l'édition originale des *Contes d'Eutrapel* fut imprimée à Paris par JEAN RICHER.

L. L.

Un manuscrit de Dagoneau-Cholières.

Dans les *Après-Disnées* où Cholières se désigne lui-même sous le nom de « Monsieur de ceans », on remarque ce passage (éd. 1587, f. 86 v°) : « J'ay veu les *Matinees* que vous avez communiqué au public, Monsieur de ceans,... » et ailleurs (id., f. 78 r°) : « Dans la *Rose des nymphes illustres*, que vous nous avez communiqué, Monsieur de ceans, j'ay remarqué que parlant de Marpesie, Royne des Amazones, vous avez cité... »

Le ms. 1902 de la bibliothèque de Reims a pour titre *La Rose des nymphes illustres par Jean Dagoneau, masconnois*; c'est une suite de 228 notices sur lesquelles 79 font actuellement défaut, un certain nombre de feuillets ayant été arrachés. Les pièces liminaires sont adressées à l'auteur par madame L. D. ; le sieur du Fresne; Jacques Ridouet, sieur de Sancé, gentilhomme angevin ; le sieur de Verdelles ; Dionysius Noisangæus.

Pendant la tourmente révolutionnaire, ce manuscrit appartenait à un certain Troyon fils qui, dans son zèle patriotique, offrit ce « vieux bouquin » à une société populaire pour en faire des gargousses. Mais le vieux bouquin échappa à cette destinée et nous apporte la preuve formelle — s'il en était besoin — de l'identification du seigneur de Cholières avec Jean Dagoneau (*Revue des livres anciens*, t. I, pp. 37-49).

L. L.

VARIÉTÉS

Deux procès de librairie devant le Châtelet. 1677-1680.

Le plus ancien plumitif de la chambre criminelle du Châtelet conservé aux Archives Nationales (Y 10311) donne le compte rendu de deux procès de librairie.

Le premier, jugé le mardi 18 janvier 1678, eut lieu à propos d'un libelle diffamatoire de l'abbé de Garence intitulé *Mémoire important sur la réforme des Cordeliers* et imprimé à Rouen à deux mille exemplaires, qu'un étudiant en théologie, André Morin, âgé de vingt-cinq à vingt-six ans, natif de Donnemarie près de Provins, demeurant au haut de la rue Saint-Jacques, en face des Jacobins, chez le boulanger Claude Louis, vendait aux libraires moyennant sept sols l'exemplaire. André Morin fut condamné au blâme; par contumace, l'abbé de Garence et le libraire Cauvin furent condamnés au bannissement pour cinq ans, la femme Cauvin au fouet et au bannissement pour trois ans. Le libelle devait être lacéré en place de Grève par la main du bourreau.

Le second procès, jugé le mardi 14 décembre 1677 et le samedi 13 avril 1680, concerne divers livres et gravures prohibés, surtout *L'Evesque de cour opposé à l'évêque apostolique*, Cologne, 1674, in-12, et le *Premier Extraordinaire de l'Evesque de cour, touchant la domination épiscopale dans le diocèse d'Amiens*... Cologne, 1672, in-12. Nous en reproduisons le texte *in extenso*.

L. L.

I. — Du mardy XIIIIe decembre 1677.

En la chambre de police où estoient assemblez pour juger le procez des nomez Debauges absent, sa femme et son garçon;

A este fait entres en ladite chambre Claudine David, aage de trente trois ans, femme du nomé Debauges libraire, demeurant sur le quai des Augustins : a dict apres serment et sur ce enquise qu'elle se mesle de vendre des gazettes et non aucuns livres deffendus; qu'elle ne scay poinct sy son mary en vendoit; ne scay poinct sy les livres a elle representez qui sont presentement sur le bureau ont

este pris et trouvez en sa bouctique; n'a poinct vendu le livre de *L'evesque de Cour* et que sy elle l'a dict c'estoit qu'elle estoit troublee et que son garçon ne l'a pu dire; qu'elle ne se mesle que de vendre des comedies et n'a point de magazin d'autres livres que ceux qui sont en sa bouticque; ne scay que c'est de la taille douce representee.

Fait entrer ledit François Gueffier, aage de vingt deux ans, demeurant au service de la femme du nomé Debauges libraires, luy garçon libraire, a dict apres serment fait sur ce enquis qu'il y a deux ans qu'il se mesle de la librairie; que ce n'est point luy qui a vendu le livre de *L'evesque de Cour* que nous luy avons representé; ne reconnoist poinct les autres livres representez ny la taille douce qui est sur le bureau ne les ayant jamais veu en sa bouctique; n'a poinct sceu que ledict Debauge se mesla de vendre aucuns livres deffendus, cela n'estant poinct de sa connaissance.

Les conclusions sont par escrit au proces.

Monsieur Morin, raporteur, est d'advis que la constumace soit declaree deuement faicte et instruicte, et pour le proffict que ledict François Debauges soit declare deuement attaint et convaincu d'avoir vandu et debite le livre intitule *L'evesque de Cour*, et autres livres deffendus qui sont au procez et la taille douce, pour reparation condamné en neuf ans de galleres, 100 l. d'amande, et à l'esgard de la femme David Debauges et son garçon plus amplement informé;

M. Millot, de mesme avis a l'esgard de Debauges et de sa femme et a l'esgard du garçon mis en liberte;

M. Boitet, de mesme advis que M. le Raporteur;

M. Bernard, idem;

M. Gatien, idem;

M. Le Fouyn [ou Le Favyn], idem;

M. Tison, idem;

M. de Villers, idem;

M. Langlois, d'avis de l'amende honnorable a l'esgard dudict Debauges et au surplus de l'advis du Raporteur;

M. Portail, de l'advis du Raporteur;

M. du Bouchay, de l'advis du Raporteur;

Et M. Chopin, aussy du mesme advis;

Et M. le lieutenant general de police est de mesme advis que M. le Raporteur en y adjoustant que la bouticque dudict Debauge sera fermee et que deffences soient faictes à la femme dudict Debauge d'en tenir aucune ouverte, et a l'esgard du garçon nome Gueffier qu'il soit descharge de l'accusation et neantmoins qu'il luy sera enjoinct de garder et observer les reglemens et ordonnances

Arresté à l'advis de M. le Rapporteur pour Debauge et sans amande, et à l'advis de M. de la Reynie que la boutique sera fermee et deffence à la femme d'en tenir aucune ouverte et qu'il sera plus amplement informe contre elle et ledit Guefner son garçon.

II. — Du samedy XIII avril 1680.

En la chambre du Conseil de la police où estoient assemblez pour le jugement du procez par jugement en dernier ressort de [François] Debauges.

MM. Morin, doyen; du Bouchay, Langlois, de Sautrey, Cheré, de Villers, Lamouche, Bernard, Pocquot et Rouillié.

A este amenné de la prison du Petit Chastelet ledict Debauges, iceluy fait entrer en ladicte chambre, lequel apres s'estre assis sur la scellet a dict, serment de luy pris de repondre verite, qu'il s'appelle François Debauges, aage de 40 ans, exerçant la librairie, demeurant sur le quay des Augustins à l'enseigne du Roy David et de la Charite, faisant profession de la relligion catholicque; que lors de ses interrogatoires l'on luy a explicque les causes de sa prison et suject de son procez; qu'il n'a poinct veu de commissaires chez luy que le jour que les dicts commissaires Delamarre et Baudelot furent chez lui repondant. Il party pour aller en Angleterre ainsy qu'il a dict par ses premières interrogatoires que l'on luy a dict que l'on a trouvé chez luy le *Premier Extraordinaire de l'evesque de Cour*, mais qu'il n'a jamais eu ledict livre ny sceu qu'il fut chez luy et qu'il fault qu'assurement il ayt esté donné à sa femme pour le faire rellier; ne scayt ce que c'est dudict livre et que sa femme a dict que l'on luy avoit porte pour rellier; n'en a jamais vendu a le nomé Delorme; que ledict Delorme a dict que c'estoit des livres de devotion que ledit repondant luy a vendu; ne luy a poinct vendu l'*Idée du Conclave*, *Journal de Philisbourg* [?], *les Interests des princes*, ne les autres representez et cy devant representez par ses interrogatoires, que ses livres ne luy appartiennent poinct et que les commissaires ont pu mettre ce qu'ilz ont voullu et n'a jamais eu de ses sortes de livres, qu'il ne les a jamais eu dans le grenier au dessus de sa chambre et n'en a poinct debite, ne scait que c'est d'estampes *Gorgonium caput* qu'elle n'a jamais este chez luy et que le commissaire n'auroit pas manque d'en faire mention dans son procez verbal, qu'elle n'a este mise au procez que plus de trois mois apres, qu'il est revenu à Paris qu'en 1679 et qu'il logeoit chez Ribau, et que quand ilz auroient este trouvez chez luy, ce qui n'est pas, il n'y auroit pas un petit peche veniel n'estant ny contre Dieu, la relligion, ny contre le roy; qu'il a eu commerce avec plusieurs

marchands pour negoce de livres, et que c'est une envie contre luy qui luy fait faire son procez.

Les conclusions sont au procez.

M. Morin raporteur, est d'advis que ledict Debauges soit declare deuement attainct et convaincu d'avoir fait comerce et debit du livre intitulé *L'evesque de Cour* et autres qui sont au procez, pour reparation qu'il sera banny pour neuf ans de la ville, prevoste et vicomte de Paris, enjoinct de garder son ban à peine de l'advis, desfences de s'ingerer ny mesler du fait de la librairie ny tenir aucune bouticque; condanné en 80 l. d'amande vers le Roy, et à l'esgard des livres mentionnez audict procez verbal du commissaire Delamarre trouvez a Montrouge et dans la chambre de Bauges lors de nostre transport, seront rendus à quy il appartiendra.

M. Du Bouchay, d'advis du raporteur et reduit le banissement pour trois ans;

M. Cheré, d'advis qu'il soit mande, blasme et 20 l. d'amande;

M. De Lamouche, d'advis idem M. le Raporteur;

M. De Villers, d'advis de M. Cherré, mande blasme;

M. Rouillié, d'advis que desfences luy soient faictes de faire comerce de librairie et condané en 50 l. d'amende;

M. Bernard est d'advis de M. Cherré, mande blasme 10 l. d'amande;

M. Pocquot, d'advis de M. Cheré, mande et blasme et 10 l. d'amande;

M. De Sautray, d'avis de M. Cheré, mande blasme 20 l. d'amande, desfences de se mesler du negoce de librairie;

Et M. Langlois, d'advis qu'il soit convaincu d'avoir este trouve saizi du livre de *L'evesque de Cour* et autres livres desfendus; pour reparation sera mande en la chambre pour y estre blasme et desfences de se mesler du negoce de livres directement ny indirectement, lesdits livres desfendus confisques, et à l'esgard des autres rapportez de Montrouge et dans sa chambre lors de nostre transport.

Arreste mande en la chambre pour y estre blasme nue teste et à genoux pour avoir este trouve saizi d'un livre intitule *L'evesque de Cour* et plusieurs autres desfendus et non approuvés; desfences de ressidiver sur plus grande peine, interdict de se pouvoir mesler du comerce et de negoce de livres directement ny indirectement et condamne en 10 l. d'amende.

Bigarrures.

« Des livres de toutes couleurs... »
J.-B. Rousseau, *Ode sur les Misères de l'Homme*.

Gilles-Augustin Bazin, médecin et naturaliste, mort en 1754, est l'auteur du *Livre Jaune contenant quelques conversations sur les Logomachies, c'est-à-dire sur les disputes de mots, abus des termes, etc., que l'on emploie dans les discours et les écrits*[1].

Selon M. Bazin, nos discours, nos ouvrages et même notre conduite sont pleins de logomachies et rien n'est si funeste à la société; son ouvrage, écrit en forme de dialogues, est un tissu d'exemples propres à prouver la proposition qu'il avance.

Par ce terme de *logomachie* qui, dans son étymologie, signifie dispute de mots, l'auteur entend non seulement tous les mots à double entente que le hasard, l'ignorance ou la malice des disputants glissent dans les discours et dans les écrits, mais encore les raisonnements spécieux, contradictoires et faux. On ne rencontre que cela, dit-il, dans le commerce du monde. La politique s'en sert habilement, la chicane y triomphe, le négociant la fait tourner à son profit, et le commun des hommes y tombe perpétuellement. On conteste des heures entières jusqu'au moment où, faute d'arguments nouveaux, on s'avise d'en venir à l'explication des termes, et l'on est alors tout surpris de voir que la diversité des opinions ne venait que des sens différents attachés au même mot. Vérités incontestables, Monsieur Bazin, et que les événements ont illustrées bien après votre mort.

L'auteur donne quelques exemples de ces mots tels que *gloire*, *justice*, qui s'appliquent à diverses idées sans rapport entre elles, et que tout le monde croit entendre de la même manière. De là il passe à la religion dont il ramène la plupart des motifs et prétextes au rang de logomachies. Il envisage ensuite les logomachies comme autant d'arguments captieux. Il en donne pour exemple celui d'un homme qui, condamné en Angleterre pour crime de polygamie, crut éviter le supplice en appelant à son secours la loi de la tolérance en faveur des consciences scrupuleuses : cet homme prétendait que son tempérament était tel qu'il ne pouvait, sans mettre son salut en danger, avoir moins de trois femmes à la fois; on n'eut point d'égards

1. Bâle, 1748, in-8°. — On attribua aussi cet ouvrage à Charles Gros de Boze.

à ses remontrances : logomachie que cette façon de se défendre, soit; mais le procédé de ceux qui le condamnèrent n'était pas moins logomachique, puisque ils dérogeaient à l'une de leurs lois qui veut que personne ne soit gêné en sa conscience.

Une logomachie bien commune est la précipitation avec laquelle on conclut du particulier au général : tel ce voyageur qui, de toute l'Italie n'ayant encore vu que Rome, soutenait que tous les Italiens étaient prêtres. Une autre consiste dans ces jugements précipités que nous font porter des apparences imposantes. Les habits sont devenus des dehors logomachiques. « Nous sommes presque tous Égyptiens sur cet article : le bœuf, le crocodile, le rat, pourvu qu'ils soient dorés ou logés dans des palais, deviennent bientôt pour nous des objets d'adoration ».

Le *Livre jaune* ne fut tiré qu'à cinq ou six exemplaires [1], tous imprimés sur papier jaune. Les raisons que l'auteur donne de cette nouveauté sont de nature à attirer l'attention des bibliophiles. Ce n'est point le désir d'étonner un public blasé et d'exploiter sa faculté d'engouement pour la nouveauté, la rareté, la curiosité; il ne saurait être question d'une publicité tapageuse provoquée par la singularité d'un livre qui ne fut distribué qu'à quelques intimes de l'auteur. Non. Ces raisons sont les suivantes :

« Il n'y a personne, dit M. Bazin, qui ne sache et n'ait souvent éprouvé combien la couleur blanche fatigue la vue, et qu'elle la fatigue d'autant plus qu'elle est plus éclatante. Cependant, malgré la conviction où l'on est de cette vérité, on veut pour faire de belles impressions du papier d'une blancheur éblouissante. Le plus beau papier de France ne saurait là-dessus contenter les amateurs, et ils exigent que l'on emploie du papier de Hollande parce que son blanc éclatant fait avec le noir un contraste agréable. Que n'en coûte-t-il point cependant à la vue? Je suis persuadé que la moitié des lecteurs qui se servent de lunettes pourraient se passer de ce secours s'ils n'avaient lu que dans des livres imprimés sur papier gris... On convient que la couleur grise n'a rien de flatteur et qu'elle est même un peu triste. Mais ne serait-il pas possible de donner au papier des couleurs brillantes qui, sans fatiguer la vue, laisseraient au noir de l'encre toute sa vivacité, comme on le fait à l'égard du papier dont se servent les Dames qui s'occupent à broder? Un beau couleur de rose, un vert tendre, un beau jaune ne flatteraient-ils pas l'œil? »

Cette idée ne paraît pas avoir fait fortune; nous ne connaissons pas d'autre livre de cette époque imprimé sur papier jaune : peut-

1. Si l'on en croit, tout au moins, les témoignages qu'en donnent les périodiques de l'époque. Brunet parle d'une cinquantaine d'exemplaires.

être cette couleur donnait-elle matière à de trop faciles plaisanteries, et certains lecteurs soupçonneux y auraient-ils vu une fâcheuse allusion à quelque logomachie conjugale.

Il y eut, onze ans plus tard, un livre vert, intitulé *le Livre à la Mode*[1]. Celui-ci était bien imprimé sur du papier blanc, mais en lettres vertes. L'auteur (qui passe pour être le marquis de Caraccioli) s'applaudissait en ces termes de l'imagination qu'il avait eue :

« Un siècle aussi joli que le nôtre doit-il écrire en caractères noirs qui retracent les catafalques et les enterrements?... Il y a longtemps que les imprimeurs auraient dû imiter les faiseurs de porcelaine, et ils auraient réussi. Quelle est la dame qui eût refusé d'acheter un livre de la couleur de son éventail ou de son perroquet?... Rien n'est plus maussade et plus désagréable que de promener sa vue dans un livre tout noir, au milieu d'une chambre égayée par les plus charmantes dorures et par les plus vives couleurs. On peint bien aujourd'hui les ragoûts en verd, en rouge, en violet; les livres ne sont pas de pire condition, ils nourrissent l'esprit, comme les mets le corps... L'impression doit ressembler à la reliure; tout livre a maintenant sa tranche dorée, ou tout au moins marbrée, et la couverture n'a point d'autre couleur à prétendre que le rouge, le verd ou le bleu... On pourra nommer cet ouvrage un livre de printemps... »

A ce *Livre vert* succéda un autre *Livre à la Mode*[2] imprimé en caractères rouges. L'auteur se proposait de former une collection de volumes qui retracerait un parterre et servirait en même temps de toilette et de bibliothèque. On trouve en général ces deux petits livres reliés ensemble. Heureux temps où un *Livre Jaune*, un *Livre Vert* ou un *Livre Rouge* n'étaient que d'ingénieux badinages vendus chez Duchesne, rue Saint-Jacques...

P. Ch.

1. *A verte feuille, de l'imprimerie du Printemps, au Perroquet, l'Année nouvelle* (Paris, Duchesne, 1759), petit in-8°.

2. *Le Livre à la Mode*, Nouvelle édition, En Europe, 1760, petit in-8°. Celui-ci fut réimprimé en in-18.

Le Gérant : Paul Chaponnière.

Paris. Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 53394.

LOUISE LABÉ

LE PROCÈS YVARD A GENÈVE

ET LE

PHILOSOPHE DE COURT, PAR PHILIBERT DE VIENNE

Si l'on s'est généralement accordé à reconnaître en Louise Labé des qualités d'esprit exceptionnelles et un véritable génie poétique, sa conduite privée et sa réputation ont été, de tout temps, l'objet des appréciations les plus contradictoires.

Tandis que les amis fidèles et les admirateurs de la Belle Cordière, que le bon Guillaume Paradin surtout[1], en font un modèle de vertu, d'autres, conduits par Claude de Rubys[2], Olivier de Magny[3] et Calvin[4], la traitent tout uniment d'insigne courtisane. Ceux-ci s'avancent, il faut le reconnaître, en bataillon serré, ils ont pour eux le nombre, ce qui ne signifie point, au reste, qu'ils défendent la cause de la vérité.

De nos jours, et après Prosper Blanchemain[5], la question a été reprise par M. Charles Boy[6]. Ce dernier biographe, après avoir soumis les témoignages des contemporains à un

1. *Mémoires de l'histoire de Lyon*, 1573, in-f°, p. 355.

2. *Les Privilèges, franchises et immunitez... de la ville de Lyon*, 1574, in-f°, p. 26. — *Histoire véritable de la ville de Lyon*, 1604, in-f°, avant-propos.

3. *Odes*, Paris, 1559, in-8, f. 181 v° (ode à Sire Aymon).

4. *Tractatus theologici omnes*. Genève, Pierre de Saint-André, 1576, in-f°, p. 517 (Gratulatio ad venerabilem presbyterum dominum Gabriel de Saconay).

5. *Poètes et amoureuses du XVIe siècle*. Paris, 1877, in-12, pp. 177 et suiv.

6. *Œuvres de Louise Labé*, Paris, 1887, 2 vol. in-12, t. II, pp. 62-86 et Appendice.

examen détaillé, a pris ses conclusions : « Pour nous, dit M. Boy, l'étude attentive de ce petit procès ne nous a pas mené à une troisième opinion, produit de la combinaison des deux témoignages contemporains. Nous les laissons subsister dans leurs affirmations sans réticence, et nous ne sommes nullement surpris de leur contradiction absolue. Ange de vertu, la Belle Cordière pouvait très bien — cela s'est vu d'autres fois — être représentée comme une femme de mauvaise vie par quelques hommes passionnés ou légers. Femme sans mœurs, Louise Labé pouvait n'avoir été aperçue que pendant ses heures de travail et ses jours de repos par quelques hommes honnêtes et sérieux. Dans l'un comme dans l'autre, la critique ou l'éloge ne s'arrête jamais à mi-chemin, quand il s'agit d'une femme, et elle va tout droit jusqu'à en faire une Pénélope ou une Phryné.

« Pour Louise Labé, plus que pour toute autre, il ne pouvait en être différemment. Elle s'est trouvée aux prises avec les préjugés étroits de son entourage et les tendances développées chez elle par une éducation trop large, peut-être même trop libérale...

« Il y a place, croyons-nous, pour bien des Pénélope, entre la vertu austère qui file la laine et garde la maison, et la vertu légère et facile qui ne craint pas de papillonner autour du feu ; comme il y a place pour bien des Phryné, entre le vice à peine perceptible sous des dehors riants et jeunes, et le vice orgueilleux de sa nudité. La ligne de démarcation est si indécise et si voilée d'ombre que nous n'essayerons même pas d'en chercher la trace. Il nous suffit de savoir que cette ligne existe, et que rien de sérieux n'autorise à croire qu'elle a été franchie en plein jour. Si notre aimable poète qu'on a cru apercevoir errante aux environs de la zone nébuleuse, s'y est égarée pendant la nuit — on n'est jamais sûr du contraire — la marque de ses pas ne saurait être constatée, et la médisance, en pareil cas, ressemblerait fort à la calomnie...

« Le champ reste ouvert, devant le lecteur superficiel,

pour toutes les hypothèses sur sa vie ; mais rien de sérieux n'autorise le biographe à faire de Louise Labé autre chose qu'une femme jolie, spirituelle, et honnête à la manière de son temps. Ce fut une amoureuse, mais ce ne fut pas une courtisane ; seuls, quelques lettrés du XVIe siècle ont pu trouver que c'était dommage. »

Il n'est pas dans nos intentions de rouvrir le débat ; nous nous proposons simplement de compléter le dossier des témoignages contemporains déjà réunis par M. Boy et d'examiner la valeur de quelques-uns d'entre eux.

Disons cependant que nous sommes moins disposé que ce biographe à accepter sans réticence les assertions des détracteurs de la Belle Cordière. On ne saurait se montrer trop circonspect en pareille occurrence, surtout lorsqu'il s'agit d'une femme que sa beauté, son talent, ses succès et sa gloire littéraire devaient, plus qu'une autre, exposer aux traits de la malignité et de la jalousie.

Il s'agit au surplus du seul poète de génie qu'ait possédé l'école lyonnaise du XVIe siècle ; la postérité lui doit de ne pas accueillir à la légère des accusations dont les auteurs ne paraissent pas avoir été tous inspirés par le seul souci de la vérité et c'est d'ailleurs ce que M. Boy lui-même a fort bien su montrer.

On ne peut guère douter que l'*Ode à sire Aymon* ne soit l'œuvre de basse vengeance d'un amoureux éconduit ; c'est en tout cas une mauvaise action, qui fait tache dans l'œuvre d'Olivier de Magny.

D'autre part, les injures dont Claude de Rubys a poursuivi Louise Labé paraissent inspirées avant tout par la haine que ce personnage turbulent, vaniteux et colère, écrivain médiocre et ligueur enragé, avait vouée à quelques-uns des admirateurs de Louise, à Guillaume Paradin en particulier, auquel il ne pardonnait pas d'avoir composé avant lui une histoire de Lyon, ou encore à Pontus de Tyard, qui fut l'un des plus fermes et des plus constants adversaires de la Ligue.

Nous ne pensons pas non plus que le témoignage de Calvin qui pourrait sembler plus digne de foi, parce que plus objectif, doive être sérieusement retenu. Au fond, le réformateur se souciait fort peu de Louise Labé et de l'existence qu'elle pouvait mener à Lyon, mais il en voulait beaucoup au chanoine Gabriel de Saconay qui l'avait violemment attaqué. Dans sa réponse, où les injures roulent à flots pressés, Calvin s'est efforcé surtout de déconsidérer son adversaire en l'attaquant dans sa vie privée ; il lui reproche, avec cette virulence qui caractérise la polémique de ce temps, d'avoir une conduite dissolue et des mœurs honteuses pour un ecclésiastique, de vivre au milieu des courtisanes, et de faire asseoir à sa table des femmes en habit d'homme[1]. C'est alors seulement qu'il prononce le nom de la Belle Cordière, mais pour atteindre plus sûrement Saconay, il aiguise encore le trait qu'il lui destine, en ajoutant cette épithète de *plebeia meretrix*, destinée à renforcer l'accusation, et trop complaisamment recueillie par lui de la bouche de quelques réfugiés.

Cette fois encore, le « capitaine Loys » a payé pour les autres :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Si le nom de la Belle Cordière a été prononcé devant Calvin et si le réformateur l'a gardé en mémoire, c'est sans doute à l'occasion de ce procès de Jean Yvard, dont on a voulu faire un argument décisif contre la réputation de Louise Labé. Il importe donc d'en faire connaître la procédure et les textes dans leur intégrité[2].

1. Les rédacteurs de la notice jointe à l'édition de Lyon, 1762, et, à leur suite, tous les biographes, ont prétendu que Louise Labé avait pris part, en 1542, au siège de Perpignan. M. Boy (p. 38) a fort bien montré que cette histoire romanesque est sans fondement et que Louise, excellente écuyère et exercée au maniement des armes, avait simplement figuré dans un tournoi donné à Lyon, à l'occasion du passage de l'armée qui, sous le commandement du dauphin, plus tard Henri II, allait mettre le siège devant Perpignan.

2. Ce curieux procès a été mentionné d'abord par Gaullieur (*Études sur la typographie genevoise*, Genève, 1855, in-8, p. 99) d'après les Extraits des registres du Consistoire, que leur auteur, E. Cramer, avait publiés en 1853, sous forme de

***

Un certain Jean Varoz, dit Yvard, chirurgien, venu de Lyon à Genève en 1551[1], avait introduit, dès l'année suivante, une instance en divorce contre sa femme, demeurée à Lyon. La cause, portée d'abord devant le Consistoire auquel appartenait l'instruction préalable de ces sortes d'affaires, fut introduite le 14 juillet 1552 :

« *Iehan Yvard cirurgien. — Lequel a proposé une suplication contre sa femme qu'est à Lyon et qui l'a vollu empoysoner et s'est adonee à palliardise, et a produyt les drois*[2] *au contenu de sa suplication. Mons*[r] *Calvin a retiré les esplois pour en faire yci leur advis*[3]. » (Reg. du Consistoire, année 1552, f° 57.)

Du jeudi 21 juillet 1552.

« *Mons*[r] *Serrasin*[4] *tesmoings pour maistre Iehan Yvard contre sa femme, depose scavoir que au temps qui demouroyt à Lyon, frequentoyt chez lesdicts jugaux, a eu entendu et veu que ladicte hantoit bien privement avec vne nommee la Belle cordiere et devises*[5] *de quelque*

manuscrit autographié à quelques exemplaires. C'est très probablement de ces extraits que M. Boy a tiré les passages dont il fait état dans sa notice. Nous reproduisons ici les textes complets, d'après les documents originaux.

1. Yvard fut reçu habitant le 1er septembre 1551 (Archives de l'État, Reg. des Habitants, *ad diem*).

2. C'est-à-dire le mémoire justificatif de l'instance introduite par Yvard.

3. Ce qui signifie, dans le style abominable du Secrétaire du Consistoire, que le mémoire déposé par le demandeur fut remis à Calvin pour être examiné par les ministres, dont l'avis serait ensuite communiqué au Consistoire.

4. Philibert Sarasin, d'une famille noble de la Bourgogne, était né à Saint-Aubin près Charolles, au début du XVIe siècle. Envoyé à Paris pour étudier la théologie, il y embrassa la réforme et se rendit à Perpignan, où il obtint le diplôme de docteur en médecine. Il s'établit alors à Lyon, où il exerça son art pendant plusieurs années, et se retira enfin à Genève, au moment de l'édit de Châteaubriand (27 juin 1551) ; il y fut reçu habitant le 24 août 1551, bourgeois, le 24 octobre 1555 et mourut le 5 mai 1573. Plusieurs de ses descendants ont occupé les premières charges de la république (Galiffe, *Notices généalogiques sur des familles genevoises*, t. II, p. 482).

5. C'est à dire : a entendu certains propos. — Cramer a lu : devisoyt.

misse[1] *de poyson, et n'a sceu chose pour quoy ledict luy ayt baillé occasion de fere telle chose pour le habandoner.* »

« *Iehan Mollet aprenty de Lyon et Estienne Robinet libraire*[2]. *Deposent avoir cogneu lesdicts jugaux et avoir sceu qu'elle se gouvernoyt fort mal et y a environ six ans qui l'envoya*[3] *pour ce que elle le voulloit empoysonner.* »

« *Le lybraire : Y a environ neufz ans qu'il a cogneu ladicte, et que despuis là eu confessé à luy mesme que à la instigation d'une barbiere*[4], *allatz à Sainct Cler et que là paillardat avec vng ytallien nommé Labyt, qui luy donnat vne petite chaine d'ors, laquelle y a eu veu, et denpuys a bien sceu qu'elle l'a vollu empoysoner tant en vng eufz que en de souppe*[5], *et que de present est à vng chascung notoire qu'elle se gouverne fort mal et ordinairement de present frequente avec sa cuysine*[6] *la Belle Cordiere et tient fort mauxvays trainct. A quoy aussi en ont deposé le S*[r] *Guillaume Chiccant*[7] *et maistre Fabri*[8]. *Aussi en a faict le rappors Mons*[r] *Calvin qui a tous visités le drois, qui luy fust trové sus elle et dans sa bourse du sublimés*[9]. »

1. Mise.

2. Si l'on s'en rapporte au registre des Habitants de Genève, il y aurait eu deux libraires lyonnais de ce nom : l'un s'y trouve inscrit à la date du 1er septembre 1551, huit jours après Sarasin ; c'est celui qui comparaît comme témoin dans le procès Yvard. L'autre, « Estienne Robinet, *le jeune*, fils de feu Gregoire, de Lyon » qui peut avoir été le neveu du précédent, fut reçu habitant, le 24 avril 1559, il demeurait encore à Lyon en 1554, ainsi qu'en témoigne un document publié par Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, I, 379. — Il se peut toutefois que la double mention du registre concerne le même personnage qui, après un premier séjour à Genève en 1551, serait retourné à Lyon jusqu'en 1559.

3. Qu'il la renvoya.

4. Cramer a lu : d'ung barbier, ce qui est inexact.

5. C'est à dire : dans de la souppe.

6. Cousine. — La femme de Jean Yvard était donc cousine de Louise Labé; elle s'appelait Antoina Rosset, ainsi que nous l'apprend un arrêt du Conseil de Genève, du 25 juillet 1552 (voir ci après, p. 327), et elle était très probablement fille de cet Antoine Rosset barbier, dont nous savons, par un acte de 1551, que la maison, située rue Confort, était contiguë à celle de Louise (Boy, pp. 48 et 50)

7. Guillaume Chicant, ardent calviniste, était membre du Consistoire.

8. Jean Fabri, de Langres, ministre de l'église de Genève depuis 1549.

9. Le secrétaire du Consistoire veut dire sans doute qu'Yvard, dans sa requête

« *Advis qui soyt ranvoyé par devant Messieurs*[1] *avec lesdicts drois et la chose est assez claires et luy donner liberté.* » (Ibid., f° 57.)

Le Petit Conseil, nanti de l'affaire, se montra moins pressé ou moins convaincu que le Consistoire à l'égard des assertions du demandeur et estima qu'un complément d'enquête était nécessaire[2] :

Du 25 juillet 1552.

« *Iehan Yvard contre Anthoenne Rossette sa femme. Sur ce que les Srs du Consistoire hont remis l'affere desdictz mary et femme à cause qui a suppiscion qu'elle ne l'aye voulsu l'empoysonne sondict mary, requerant estre sepparer. Arresté que l'on commect ledict affaire au Sr Iehan Lambert, Claude de Lestral et le Sr Roset*[3] *et qui ayent bon aduys et conseil auec gens scauant et leurs soit poyer leur poyenne*[4]. » (Archives de l'Etat, Reg. du Conseil pour les affaires particulières, vol. 6, f° 27.)

Du 26 juillet 1552.

« *Iehan Varoz dict Yverd contre Rollette*[5] *sa femme. Ayant entendu le rapport du Seigneur Pierre Tissotz*[6]

soutenait que l'on avait trouvé du sublimé, sur la personne et dans la bourse de sa femme.

1. Le Petit Conseil, autorité suprême de la République, qui exerçait le pouvoir udiciaire en même temps que le pouvoir politique et était dès lors seul compétent pour prononcer le divorce.

2. M. Boy (p. 51) attribue par erreur au Consistoire les mesures dont il va être question. Elles ont été prises par le Petit Conseil, qui n'aurait pas toléré d'ailleurs que le Consistoire, simple autorité de surveillance en matière de mœurs et de discipline ecclésiastique, s'adressât directement à des magistrats étrangers.

3. Tous trois membres du Petit Conseil.

4. Peine.

5. Le Secrétaire du Conseil ne se mettait pas en peine d'exactitude dans la transcription des noms propres : il écrit indifféremment Yvard et Yverd, Rossette et Rollette.

6. Le Conseiller Pierre Tissot avait donc été adjoint aux trois commissaires désignés la veille, ou avait remplacé l'un d'eux.

et Iohan Lambert sur le different et divorse dudict Iehan et sa femme, occasions de ce qu'elle l'a voulsu empoysonne et s'est retirer à Lion[1], *ainsi que plus amplementz contient aux exployex qui produyt, requerant rescripre à Lion pour obtenir diuolse. Arresté qui soit escript aux Srs de Lion dudict affaire soit par lectres ou requisitoyre au meilleur mode que faire se porra.* » (Ibid., f° 29.)

Le Consulat jugea-t-il à propos de répondre à la commission rogatoire qui lui était adressée de Genève ? Les archives de cette ville sont muettes sur ce point, de même que sur la suite de l'affaire; il est dès lors à croire que la mort d'Yvard, survenue quelques mois après[2], épargna au Conseil le soin de rendre sa sentence.

Tel est ce procès Yvard où le nom de la Belle Cordière s'est trouvé assez fâcheusement mêlé, mais où l'on aperçoit davantage les efforts d'un mari pour se débarrasser de sa femme que de graves présomptions contre la mémoire de Louise Labé. On sait ce que valent d'ordinaire les témoignages en matière de divorce et l'on connaît ce défilé d'amis, de voisins, de concierges et de gens de maison venant débiter, au gré des parties, une leçon apprise.

Seule, la déposition de Sarasin pourrait avoir du poids; c'était un fort honnête homme et un esprit cultivé, mais son rigorisme calviniste devait suspecter l'existence d'une femme belle, élégante et spirituelle, qui vivait entourée de lettrés et d'artistes. Elle aimait les exercices physiques, la danse, la poésie et la musique profanes; c'était là, pour un huguenot de la stricte observance, autant d'indices de libertinage. Il n'est donc pas surprenant que la fréquentation habituelle de la maison de la Belle Cordière ait constitué,

1. Il semble plutôt, d'après les documents qui précèdent, qu'Antoina Rosset était restée à Lyon et n'avait pas suivi son mari à Genève.

2. Archives de l'État, Registre des décès, 15 décembre 1552 : « Au Perron, maistre Iehan Yvard cirrurgien. »

aux yeux de Sarasin, un sérieux grief à la charge de la femme d'Yvard.

***

L'autre témoignage contemporain que nous nous proposons de faire connaître est plus embarrassant. Il n'a pas été invoqué jusqu'ici, parce qu'il est demeuré perdu dans un livret fort rare, où le hasard d'une lecture nous a permis de le rencontrer. Son auteur, Philibert de Vienne, dit *l'Amoureux de Vertu*, était Champenois et avocat en la cour de Parlement de Paris, mais sa profession ne l'empêchait pas de cultiver les lettres. Dès 1542, il avait fait paraître le *Sermon de Jesus enfant, prononcé par un enfant à l'escolle*, traduit d'Erasme [1] et, en 1546, un opuscule en vers intitulé : *l'Indignation de Cupido* [2]. Au courant de l'année suivante 1547, il fit un séjour à Lyon, et c'est dans cette ville qu'il composa *Le Philosophe de Court* [3] où, sous une forme ironique

1. *Le Sermon de Iesus enfant composé par Erasme, prononcé par un enfant à l'escolle. Translaté en francoys par l'amoureux de vertu, champenois. Auec le songe du combat entre le corps et l'esprit, en rythme francoyse composé par le dict amoureux de vertu.* Paris, Galiot du Pré, 1542, in-16 (Du Verdier, éd. Rigoley de Juvigny, V, 195). Réimprimé à Lyon, Thibaut Payen, 1543, in-16 (Brunet, Supp^t I, 457) et Lyon, Jean de Tournes, 1543, in-16 (Cat. Béhague, 1880, n° 67).

2. Paris, Chrestien Wechel, 1546 (La Croix du Maine, II, 228 et 340).

3. Le Philosophe || DE COVRT || ❦ || AVTHEVR, || *Philibert de Vienne Champenois, aduocat || en la Court de Parlement à Paris.* || [Marque : Silvestre, n° 187.] A LYON, || PAR IEAN DE TOVRNES. || M.D.XLVII [1547]. || In-8 de 110 pp. chiff. et 1 f. non chiff. — Lettres rondes. — P. [1], titre. — P. 2, sonnet de « M[AVRICE SC[EVE] au Lecteur. » — Pp. 3-12. « Prologue à l'Amye de vertu »; cette pièce est datée « de Lyon ce XX iour de Septembre, M.D.XLVII. » — P. 13, Sonnet sur l'Amour, précédé des initiales O. B., et suivi du monogramme A. O., avec la devise : *Fatali Nexu.* Ces initiales se rapportent probablement à cette « Amye de vertu » qui, à ce que nous apprend le Prologue, habitait Paris, où l'auteur avait passé l'hiver 1546-1547, avant de se rendre à Lyon. — La p. 14 est chiffrée, mais ne porte qu'un fleuron typographique. — Les pp. 15-110 contiennent le texte, divisé en douze chapitres : La definition de ceste philosophie. — De Prudence. — De Iustice. — De la Iustice legale & des lois ciuiles. — De la Iustice morale. — De la seconde partie de Iustice, qui est distributiue, & de liberalité. — Des deux autres parties de liberalité. — Prodigalité & Taquinerie. — De Magnanimité. — De Temperance. — De la bonne grace. — Conclusion. — Enfin, le dernier feuillet (non chiffré) contient, au r°, un avis « Au Lecteur », où Philibert

et parfois assez piquante, l'auteur fait l'éloge des qualités, c'est-à-dire des vices indispensables pour réussir à la cour : « La vertu des hommes, dit-il entre autres dans son prologue, ne gist pas en cela qui est bon de soy, suyuant l'ancienne philosophie, mais en ce qui leur semble bon, qui n'est autre chose, sinon vne mode de viure. Et pource qu'elle est diuerse selon les diuers païs & diuerses nations, comme au temps passé y auoit diuerses sectes de philosophes, nous parlerons de celle qui est la plus approuuee, & desiree, & plus generale (d'autant qu'elle est mieux desguisee que les autres), que l'on dit la mode de court. La congnoissance de laquelle nous pouuons appeller auiourdhuy Philosophie (qui est celle dont nous voulons traicter) car ceux qui la scauent et en vsent sont reputez sages & philosophes. »

Bien accueilli à Lyon, notre avocat ne tarda pas à former avec Maurice Scève des relations assez étroites pour que le célèbre poète ait voulu faire l'éloge du *Philosophe de Court*, dans un sonnet au lecteur. On ne peut douter dès lors que Philibert de Vienne n'ait fréquenté ce cénacle lyonnais, composé d'érudits mais surtout de poètes désireux d'illustrer l'idiome national et dont Louise Labé fut le centre. Il a certainement connu les amis de la Belle Cordière, ceux qui précisément s'apprêtaient à chanter ses louanges sur le mode lyrique, en grec, latin, français et italien ; il a dû la rencontrer elle-même et fut probablement reçu dans sa maison. On aurait donc pu s'attendre à voir de Vienne se joindre au chœur des panégyristes, et voici au contraire, la comparaison que nous trouvons sous sa plume, comparaison pour le moins

de Vienne annonce son intention de publier d'autres ouvrages de sa main, mais encore inédits. Le v° est blanc.

Cette édition, parfaitement imprimée, est la première de ce petit ouvrage; nous n'en connaissons que quatre exemplaires : Arsenal, Jur. 1509-8°. — Bibliothèque de Berne, K. 141. — Bibliothèque James de Rothschild, Catalogue I, n° 180. — Enfin, un exemplaire relié en v. f. du XVIe siècle, avec l'*Institution du Prince* de G. Budé, Paris, 1547, in-8, a figuré en 1872 au Catalogue Tross, sous le n° 5205; on le retrouve à la vente Turner en 1878, n° 164, où il fut adjugé 115 fr. au baron Seillière, chez lequel il s'est vendu 48 fr. en mai 1860 (n° 157 du catalogue).

Une seconde édition donnée à *Paris, par Estienne Groulleau*, 1548, in-16, n'est pas moins rare que la première (Brunet, V, 1211).

étrange et que son tour élogieux rend plus offensante encore (éd. de Lyon, 1547, p. 76) :

> *La Laïs de Corinthe eut-elle bonne grace de demander tant d'escuz à Demosthene? Elle le desgoutta si bien qu'il n'en voulut plus ouyr parler & ne se donna point l'occasion de s'en repentir. La Cordiere de Lyon est trop plus honorable, qui, quelque affection de gaigner qu'elle ayt, ne semble rien moins à ses seruiteurs, que auaricieuse.*

Il serait malaisé de prétendre que Philibert de Vienne ait voulu, comme Olivier de Magny, exercer une vengeance d'amoureux, ou qu'il ait obéi, comme Claude de Rubys, à des rancunes d'écrivain, et c'est là ce qui rend plus grave le témoignage de ce Parisien fraîchement débarqué, qui dut fréquenter la société lyonnaise en observateur désintéressé. Est-ce de la bouche des poètes de Louise qu'il a recueilli ces propos offensants ? Mais les Peletier du Mans, les Antoine Fumée, les Claude de Taillemont, les Charles Fontaine, les Antoine Du Moulin étaient gens de cœur et d'honneur; on aurait peine à croire qu'ils aient pu diffamer, dans leurs propos intimes, celle dont ils vantaient dans leurs vers, les vertus autant que l'esprit et la beauté.

La dixième Muse, il est vrai, ne comptait pas que des panégyristes autour d'elle : ses talents mêmes, sa renommée et ses succès avaient dû provoquer bien des préventions, des jalousies et des médisances dans ce milieu bourgeois dont elle était issue. Peut-être l'auteur du *Philosophe* a-t-il prêté trop facilement l'oreille aux propos des Sarasin, des Robinet, des Yvard, ou encore de quelque soupirant éconduit.

Mais comment expliquer que Maurice Scève, qui paraît avoir été pour Louise, non seulement un maître, mais un ami et qui figure au nombre de ses poètes, comment expliquer qu'il ait pu couvrir de l'autorité de son nom et recommander au public un ouvrage où « la Cordiere de Lyon » ne se trouvait

distinguée de l'une des plus célèbres parmi les hétaïres grecques que par une nuance dans la vénalité? Scève ne devint-il que plus tard l'un des familiers de la maison, ou encore faudrait-il croire que, pareil à tant de préfaciers, il n'ait jeté qu'un regard en passant sur le livre dont il prônait les mérites?

Nous posons la question, sans espérer la résoudre. Quoi qu'il en soit, ce « quelque affection de gaigner qu'elle ayt » laisse une impression désagréable. Laïs de Corinthe, non certes; Ninon de Lenclos, peut-être. C'est du moins la conclusion à laquelle pourrait conduire le témoignage que nous venons d'exhumer, et Prosper Blanchemain s'est un peu hâté de rapprocher Louise Labé de cette autre Lyonnaise, Mme Récamier, dont les contemporains ont proclamé eux aussi le charme irrésistible, la grâce souveraine et la bonté, mais dont le nom, respecté pendant sa vie, est demeuré sans tache aux yeux de l'indiscrète postérité.

ALFRED CARTIER.

L'ORAISON FUNÈBRE

DE RONSARD

PAR JACQUES DAVY DU PERRON

(1586)

Ronsard mourut dans son prieuré de Saint-Cosme, près de Tours, le 27 décembre 1585. Son ami, Jean Galland, principal du collège de Boncourt à Paris, organisa le lundi 24 février suivant, dans la chapelle dudit collège, une cérémonie funèbre qui fut célébrée avec une pompe extraordinaire, et qui paraît avoir duré une grande partie de la journée. Après l'exécution, par la musique du roi, d'un *Requiem* solennel composé par Jacques Mauduit [1], la parole fut donnée aux orateurs. « Je n'aurois jamais fait », dit Claude Binet [2], « si je voulois descrire par le menu les oraisons funebres, eloges et vers qui furent ce jour sacrez à sa memoire, et combien de grans seigneurs, avec monseigneur le duc de Joyeuse et monseigneur le cardinal son frère, ausquels Ronsard avoit cet honneur d'appartenir, honorerent cette pompe funebre, accompagnez de la fleur des meilleurs espris de France. Après disner, le sieur du Perron prononça l'oraison funebre, avec si grande affluence de peuple, que plusieurs princes et grans seigneurs furent con-

1. Claude Binet, *Vie de P. de Ronsard*, éd. Laumonier 1909, p. 192.
2. *Ibid.*, p. 37.

traints de s'en aller pour n'avoir peu entrer [1]. » C'est de cette oraison funèbre que nous nous proposons de dire quelques mots.

***

Jacques Davy du Perron, lecteur du roi, n'avait que vingt-neuf ans [2], quand, à la sollicitation de Des Portes, il assuma la tâche, assurément très lourde, de prononcer le panégyrique de Ronsard. Il n'eut que quelques jours pour réunir les éléments de son discours et en arrêter la rédaction; mais il fit preuve d'une application et d'une mémoire qui le mirent d'un seul coup hors de pair et qui font de l'oraison funèbre du chef de la Pléiade un monument important de l'éloquence française à la fin du XVIe siècle. Le biographe de Du Perron, l'abbé Féret [3], ne s'arrête guère à ce premier essai; il le juge avec indulgence et c'est tout. Il ne dit rien du soin avec lequel l'orateur a revu et perfectionné son œuvre.

L'abbé Georges Grente s'étend un peu plus longuement sur le sujet, mais ne parle pas des variantes que présentent les éditions [4].

M. Paul Laumonier a constaté que l'éloge de Ronsard nous est parvenu dans des textes très différents, mais il n'entrait pas dans son plan d'étudier ces remaniements.

Le discours de Du Perron fut publié peu de temps après la cérémonie du 24 février. Voici la description de l'édition qui paraît être la première :

Oraison ‖ funebre, ‖ sur la mort de ‖ Monsieur de Ronsard ‖ Par I. D. du Perron, Lecteur de ‖ la Chambre du

1. L'édition de la *Vie de Ronsard* jointe en 1697 au recueil des *Œuvres* du poète porte : « L'affluence des auditeurs fut si grande, que monseigneur le cardinal de Bourbon et plusieurs autres princes et seigneurs furent contraints de s'en retourner pour n'avoir peu forcer la presse. » (Éd. Laumonnier, p. 38.)

2. Il était né le 25 novembre 1556.

3. *Le cardinal du Perron, orateur, controversiste, écrivain, étude historique et critique.* (Paris, 1877 et 1879, in-8°.)

4. *Quae fuerit in cardinali Davy du Perron Vis oratoria. Thesim Parisiensis Universitatis Facultati Litterarum proponebat Georgius Grente* (Parisiis, 1903, in-8), p. 37-44.

Roy. ‖ *A Paris,* ‖ *Par Federic Morel Impri-‖meur ordinaire du Roy.* ‖ M. D. LXXXVI [1586]. ‖ Auec Priuilege dudict Seigneur. In-8 de 130 pp. et 1 f. [1].

Le titre porte la petite fontaine de *Fédéric Morel.*

Le v° du titre est blanc. L'édition ne contient aucune épître dédicatoire.

Le texte du panégyrique paraît être un premier jet ; Du Perron l'a profondément remanié par la suite, s'attachant à supprimer les longueurs, à rendre les phrases plus élégantes et mieux cadencées.

Le dernier f. est occupé, au r°, par un *Sonnet à monsieur Du Perron,* signé : R. CAILLER, Poitevin

Le poète à qui est dû le sonnet, Raoul Cailler, était avocat au parlement de Paris; il était fils de Lancelot Callier, procureur à Fontenay-le-Comte, et de Marie Rapin, sœur de Nicolas. La Croix du Maine [2] cite de lui plusieurs ouvrages restés inédits. Ses œuvres imprimées sont : des vers dans *La Puce de madame Des Roches* (1579), le présent sonnet, des *Vers françois sur la victoire obtenue contre les Allemans et les Suisses, etc.* (1587), un *Panegyrique sur l'election d'admiral de monseigneur le duc d'Espernon,* avec le *Clades Pictonica, sive de Obitu Annae ducis Joeusae* (1588) [3]; quatorze pièces diverses insérées dans les recueils de poésies de 1597 à 1607 [4]; une épître en prose en tête des *Vers mesurez* de Nicolas Rapin, son oncle (1610) et diverses pièces sur la mort de ce poète, arrivée le 15 février 1608. Dreux du Radier [5] parle de la traduction que Callier aurait faite d'un traité dû à Julien Davy, père de Jacques; et Gouget [6]

1. Biblioth. nat., Rés. Ye. 481 (1) et 937. — Les diverses éditions de l'*Oraison funebre* ont été omises dans le *Catalogue général* de la Bibliothèque nationale, à l'article *Du Perron.* Elles figurent dans la *Table du Catalogue de l'histoire de France* à l'article *Perron.*

2. Éd. Rigoley de Juvigny, II, p. 345.

3. Biblioth. nat., Rés. Ye. 481 (2.3).

4. Fréd. Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700,* I, p. 136.

5. *Bibliothèque du Poitou,* III, p. 238.

6. *Bibliothèque françoise,* XIV, p. 134.

lui attribue *Les Infideles fideles, fable boscagere, de l'invention du pasteur Calianthe* (1603).

Le sonnet de Callier se termine ainsi :

> D'une gloire semblable on vous honorera :
> D'estre loué de toy, Ronsard se vantera,
> Et toy tu te verras loué de tout le monde.

Peu de temps après cette première édition, en parut une seconde que nous croyons être la suivante :

Oraison ‖ funebre, ‖ sur la mort de ‖ Monsieur de Ronsard, ‖ Par I. D. Perron Lecteur de ‖ la Chambre du Roy. ‖ *A Paris*, ‖ *Par Federic Morel Impri-‖meur ordinaire du Roy*. ‖ M. D. LXXXVI [1586]. ‖ Auec Priuilege dudict Seigneur. In-8 de 130 pp. et 1 f.[1].

Le titre porte la petite marque de l'imprimeur (une fontaine).

Au v° de ce titre est une épître « A monsieur Des Portes, abbé d'Oreillac, de Tyron et de Josaphat », épître qui est ainsi conçue : « Monsieur, Ayant esté ceste Oraison instituee pour celebrer la memoire de monsieur de Ronsard, j'ay pensé que je ne la pouvois plus dignement addresser qu'à vous, auquel il semble qu'il a resigné la gloire de sa profession et vous a laissé comme son unique successeur. Je vous l'envoye donc imprimee de mot à mot tout ainsi qu'elle a esté prononcee, excepté une des parties de la narration que je fu contraint de laisser à cause des interruptions que la multitude m'apportoit et du peu de loisir qui me restoit pour achever de la prononcer. Vous la recevrez, s'il vous plaist, à vos perils et fortunes, c'est-à-dire, si elle est leue avec quelque louange, vous recueillirez le fruict de ce que j'ay appris en vostre conversation ; si au contraire, vous me servirez d'excuse à l'endroit de ceux qui blasmeront ma temerité, comme ayant esté le principal autheur, non seulement de me la faire entreprendre, mais aussi de me persuader de la faire voir

1. Biblioth. nat., Ln[27] 17839 A. — Catal. Rothschild, t. V (en préparation).

publiquement. Dieu veuille qu'elle puisse satisfaire en quelque chose à votre desir, au merite de monsieur de Ronsard et au jugement de ceux qui la liront ! »

Le dernier f. contient, au r°, le sonnet de R. Cailler et, au v°, quelques errata intitulés *Advertissement.*

Une troisième édition du panégyrique parut quelques années plus tard sans nom d'auteur et sans nom d'imprimeur. En voici la description :

— Oraison ‖ funebre sur la mort ‖ de monsieur de ‖ Ronsard. ‖ Prononcee en la ‖ chapelle de Boncourt ‖ l'an 1586. le iour de la feste ‖ sainct Matthias. *S. l. n. d.*, in-8 de 2 ff. lim. et 44 ff. chiffr.[1].

L'édition n'a qu'un simple faux-titre.

Le 2e f. lim. contient l'épître à Des Portes, dans laquelle on relève des variantes assez notables : Des Portes n'y est plus qualifié qu'abbé de Tyron et de Josaphat. On lit ensuite : « Ayant esté ceste oraison *prononcee...*, je n'en pouvois *addresser la publication plus dignement qu'à vous... Je vous l'envoye donc peinte et tracee fidelement sur le papier, à fin de representer à vostre esprit par l'image des characteres ce qui s'en pourroit estre escoulé du son et de la memoire des paroles.* Vous la recevrez... vous me servirez *de garant envers ceux qui taxeront et accuseront* ma temerité, comme ayant esté le principal autheur... de me persuader *de l'exposer au jour et à la lumiere de l'imprimerie.* »

Une expression biblique qui se lit au f. 43 est justifiée par une longue note toute nouvelle : « Il ne nous est pas possible de regarder cette source de rayons de laquelle tu es enceint et environné et dont ne recevons icy bas qu'un bien petit esclair, encor à travers une infinité d'ombres et de nuages, jusques à ce que nous ayons dépouillé ce voile matériel qui nous tient envelopez pour pouvoir entrer dignement dedans le Sanctuaire et voir les merveilles qui sont reser-

1. Biblioth. nat., Ln27 17839 C. — Biblioth. James de Rothschild (exemplaire trop rogné, qui ne figure pas au catalogue).

vees aux yeux des bienheureux, jusques à ce que nous ayons *dechaussé*, s'il faut dire ainsi, *les souliers de nostre ame*, c'est à dire que nous ayons delié ce qui la tient attachee avecques les choses inferieures et corporelles, etc. » On lit en marge : « Quelques impertinens repreneurs ont voulu calomnier ceste metaphore comme peu noble et specieuse, ne considerant pas en premier lieu qu'elle est fondee sur une allusion à une histoire celebre de l'Escriture, qui luy sert de relief et d'ornement, et secondement qu'elle est garantie de l'exemple et de la lumiere d'un des plus excellens orateurs de toute la theologie grecque, à sçavoir sainct Gregoire de Nysse, qui en use avec applaudissement en l'Oraison funebre du grand Meletius; et d'ailleurs qu'elle est precedee, selon l'ordonnance de Ciceron de ceste preface et de ce saufconduit: s'il faut dire ainsi, et, d'abondant encores, recueillie et soutenue par ceste formule expositive : c'est à dire, qui sont tous les correctifs avec lesquels on a accoustumé de preparer et adoucir l'abus des translations un peu estranges et licentieuses. » Cette note nous montre avec quel soin l'orateur pesait chaque mot de son discours.

Une quatrième édition parut peu après la mort du roi Henri IV, sous le titre suivant :

Oraison funebre ‖ sur la mort de Monsieur de Ronsard. ‖ Prononcee en la chapelle de Boncourt ‖ l'an 1586. le iour de la feste sainct Matthias. ‖ Par Monsieur du Perron, depuis ‖ Euesque d'Eureux, et maintenant Cardinal, ‖ Archeuesque de Sens, et grand Aumosnier ‖ de France, lors âgé de 27 ans. ‖ *A Paris*, ‖ M. DC. XI [1611]. In-fol. de 21 pp.[1].

On ne peut guère expliquer que par une faute d'impression l'âge de l'orateur indiqué sur le titre, s'il est vrai que Du Perron fût né le 25 novembre 1556. Il faudrait dire : 29 ans

Au v° du titre est l'épître à monsieur Des Portes, suivie de sept lignes extraites de Claude Binet, en la *Vie de P. de*

1. Bibl. nat., Ln[27], 17839 B.

Ronsard : « Après disner le sieur du Perron prononça l'oraison funebre, etc. »

La p. 21 se termine par 26 vers composés par « le sieur Bertaut, depuis evesque de Seez, en son *Discours sur le trespas de monsieur de Ronsard*, faisant parler Juppiter ».

Grâce aux corrections de l'auteur, l'exorde est devenu un des meilleurs morceaux de l'éloquence française à la fin du XVIe siècle. Nous en reproduisons le début en le rapprochant des deux éditions originales.

ÉDITIONS DE 1586	ÉDITION DE 1611
Messieurs, je croy qu'il n'y a personne en ceste compagnie qui ne sçache bien la fin par laquelle nous sommes assemblez maintenant, qui est de nous acquitter du dernier office que nous sommes tous tenus de rendre à la mémoire de feu monsieur de Ronsard. Ce qui me le faict penser, c'est que la plus part de ceux qui sont icy présents ont assisté au service et aux ceremonies que l'on a accoustumé de faire en telles occasions et ont aydé à les celebrer le plus solennellement et le plus honorablement qu'il leur a esté possible.	Messieurs, je pense qu'il n'y a personne en ceste compagnie qui ne sçache bien la fin par laquelle nous sommes icy assemblez, qui est de rendre les offices funebres aux cendres et à la mémoire de feu monsieur de Ronsard.
Et davantage, quand il n'y auroit autre chose que la reverence et l'attention avecques laquelle je voy que vous desirez d'entendre mes parolles, il me semble que ce seroit assez pour me convier aucunement à le croire et pour me tesmoigner par mesme moyen que vous louez et approuvez nostre intention, comme estant accompagnée de beaucoup de pieté.	Et, de fait, quand il n'y auroit autre chose que l'honneur et la reverence que je voy que vous y apportez, ce seroit assez pour me convier[1] à le croire et me tesmoigner par mesme moyen que vous louez et favorisez nostre intention.
Ce que j'estime seulement que vous	Ce que j'estime seulement que vous trouvez estrange, est comme

1. Éd. s. d., convier *particulièrement*.

trouverez estrange, c'est comme j'ay eu le courage et l'asseurance de me presenter icy pour cest effect plustost qu'une infinité d'autres personnes qui s'en fussent acquittées, si non selon le mérite et l'excellence du sujet, pour le moins plus dignement et plus heureusement que je ne l'ose esperer. Et pour vous dire la verité, quand je considere a bon escient la charge que je pens maintenant, je ne me trouve pas moins estonné moy-mesme de veoir que les parolles de mes amis ayant eu tant de poids et d'authorité en mon endroict que de me faire entreprendre une chose à laquelle mes forces sont si inegales et si inferieures. Aussi, certainement, ce n'a pas esté sans avoir longuement combattu en moy-mesme et sans avoir resisté une infinité de fois aux honnestes admonitions de ceux qui m'en sollicitoient que je me suis laissé vaincre à leur persuasion. Car, comme d'un costé je regardois que ce m'estoit beaucoup de gloire d'avoir rencontré un sujet auquel on ne peut jamais avoir faulte de parolles ny de matière, c'est à sçavoir la louange et la recommandation de monsieur de Ronsard, de laquelle il me sera tousjours plus difficile de trouver le fin que le commencement, et où je n'auray pas tant de peine de m'estendre et de m'amplifier, comme de me mesurer et de me j'ay eu l'asseurance d'entreprendre ceste action plustost que beaucoup d'autres qui s'en acquitteroient, sinon selon l'excellence du sujet, au moins plus dignement et heureusement que je ne l'ose esperer. Et pour vous dire la verité, quand je regarde maintenant où je suis, je ne me trouve pas moins estonné moy-mesme de voir que les prieres de mes amys ayent eu tant de poids en mon endroit que de me faire accepter une charge à laquelle mes forces sont si inegales et inferieures [1]. Aussi, certes, n'a ce pas esté sans ung long combat en mon ame et plusieurs resistences aux honnestes desirs de ceux qui m'en sollicitoient que je me suis laissé vaincre à leur persuasion. Car, comme d'un costé je recognoissois que ce m'estoit beaucoup d'avantage d'avoir à traicter un argument où je ne pouvois avoir faute de matiere ny de paroles, d'ailleurs je considerois que, tant plus sa vertu me donnoit de champ et d'estendue, et plus elle preparoit des assistans à attendre de moy des louanges correspondantes [2] à son mérite.

1. Éd. s. d., *si* inferieures.
2. Id., des louanges *infinies* et correspondantes.

retenir, aussi, d'autre costé, je consideroy que cela mesme que l'on pense qui m'apportera de l'avantage ne me causera rien que de l'incommodité, parce que, tant plus sa vertu me donnera de suject et de matiere, et tant plus elle preparera les auditeurs à attendre de moy des louanges infinies et correspondantes à son merite ; tellement que ceste grande lumiere, au lieu de me luire et de m'esclairer, ne me servira d'autre chose, sinon de m'apporter de l'ombre et de la confusion, et de me reduire à une merveilleuse extremité qui est d'avoir à parler d'un suject duquel, quelque chose que j'espere d'en pouvoir dire, si est-ce que l'on en aura tousjours attendu davantage que ce que j'en auray dict ; de sorte que, si je n'eusse adjousté à toutes ces considerations celle de la pieté et de l'obligation que j'ay à la memoire de feu monsieur de Ronsard, il m'eust esté bien difficile de ceder à toutes les autres choses que l'on me proposoit. Mais je confesse franchement que celle-là seule a eu plus de puissance et d'authorité en mon endroit que le soing de ma reputation et de l'opinion que je vous alloy donner de mon insuffisance et de ma temerité...

De maniere, messieurs, que, si je n'eusse adjousté à tous ces respects, celuy de la pieté[1] et de l'obligation, il m'eust esté bien malaisé[2] de forcer et de surmonter ma timidité. Mais je confesse franchement que ceste seule pensee a eu plus de pouvoir en mon esprit que le soin de ma reputation et la crainte de n'egaler pas le desir et l'esperance des auditeurs...

Le nom de Ronsard et celui de Du Perron justifieraient peut-être une réimpression complète de l'*Oraison funebre*.

ÉMILE PICÒT.

1. Éd. s. d., à tous *ces discours le respect* de la pieté.
2. Id., bien mal-aisé *sans doute*.

LETTRES INTIMES

AU XVIe SIÈCLE

Le XVIe siècle nous a laissé une abondante correspondance diplomatique, mais bien peu de lettres familières. On ne saurait considérer comme telles la plupart des lettres personnelles qui se sont conservées jusqu'à nous : les unes se rapportent directement à des événements historiques, les autres montrent trop de littérature — celles d'Étienne du Tronchet ou de Pasquier, par exemple — et c'est précisément ce caractère historique ou littéraire qui assura leur conservation et leur publication. Mais les lettres intimes furent détruites au jour le jour ; leur extrême rareté les rend plus précieuses encore pour nous, car les plus banales en apparence sont les archives directes de la vie quotidienne de nos aïeux, elles nous disent leur instruction, leurs goûts, leurs sentiments, leur manière de s'exprimer... N'est-il pas utile de signaler les quelques livres du XVIe siècle où l'on rencontre ces lettres toutes simples, telles qu'en écrivait le premier bourgeois venu ? Une telle recherche ne saurait paraître futile : dans l'histoire littéraire et morale d'une époque, il ne faut rien négliger, surtout le fond sur lequel se détachent les hommes de talent, la trame grise de l'expression courante.

***

J'ai déjà fait remarquer l'intérêt que présentent les formulaires de lettres missives pour l'étude du commerce amou-

reux[1]. Ce sont aussi ces formulaires qui nous fourniront certaines lettres typiques que l'auteur propose comme modèles à ses lecteurs. Peu nombreux pendant le cours du XVIe siècle, ils se multiplièrent à Rouen et à Paris sous Henri IV et sous Louis XIII. Le plus ancien semble le *Prothocolle des secretaires et aultres gens desirans scavoir l'art et maniere de dicter en bon francoys toutes lettres missives et epistres en prose*, Lyon, Olivier Arnoullet, 1534, in-8° goth., dont le seul exemplaire connu est conservé à la bibliothèque colombine de Séville ; Fernand Colomb l'avait acheté un sou à Lyon le 20 octobre 1535[2]. En second lieu, il faut citer le livret de Jean Quinerit intitulé *La maniere de dicter lettres missives* dont Du Verdier[3] mentionne une édition sans date imprimée à Lyon par Jacques Moderne, et que J. Colomiès, à Toulouse, édita de nouveau en 1548[4]. Choisissons pour exemple un recueil plus étendu qui parut à Lyon, chez Jean Temporal, en 1555 (Brunet, V, 540), mais dont nous ne connaissons qu'une seconde édition donnée à Paris l'année suivante :

LE ‖ STILE ET ‖ MANIERE DE COMPO-‖*ſer, dicter, & eſcrire toute ſorte d'e-‖piſtres, ou lettres miſsiues, tant ‖ par reſponſe, que ‖ autrement.* ‖ Auec ‖ Epitome de la poinctuation, & accentz de ‖ la langue Françoiſe : Liure treſ-‖vtile & profitable. ‖ *Nouuellement reueu & augmenté.* ‖ [Marque différente de Silvestre 463.] ‖ A PARIS, ‖ Par Iean Ruelle, à l'enſeigne ſainct ‖ Nicolas, Rue S. Iaques. ‖ 1556.

In-16, 112 ff., sign. A-O par 8 ; fig., lettres ornées, fleurons et bandeaux. — [BIBL. NAT., Rés., p. Z. 474.]

Un passage (f. 52 v°) nous apprend que, « retourné », le nom de l'auteur donne *Pierre Durant*. Le recueil débute par des indications générales sur la manière de composer une lettre

1. *Les secrétaires d'amour*, Revue hebdomadaire, 30 octobre 1909.
2. Harrisse, *Excerpta colombiniana*, n° 191 ; — J. Babelon, *La bibliothèque française de Fernand Colomb*, n° 183 ; — Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. X, p. 68.
3. Éd. R. de J., II, p. 508.
4. *Bulletin du bibliophile*, 1891, p. 191.

missive et s'achève par un traité de ponctuation, mais le corps de l'ouvrage consiste en une suite de modèles empruntés les uns à l'antiquité, les autres à la vie journalière, comme cette lettre qu'un brave père de famille adresse à son fils, étudiant à Paris (f. 54 r°) :

Mon trescher filz, desormais trois mois sont passez, et à present sommes au quatrieme que de toy nulles lettres recues avons : je pense qu'as toy mesme consideré, si tu n'as cœur ceinct de fer, en quelz travaux et calamitez moy desaventuré, avec ton esplorée et dolente mere, vivons. Ils sont ja vingt-quatre ans passez, que du ventre maternel tu fus en ceste caduque vie produict, et pour ce que dès ton jeune aage je fuz pere envieux et convoiteux de te veoir bon, attemperé, gentil, genereux, et de toutes autres vertus orné, et contemplant ton agu engin, et vive memoire du tien naturel esprit, je prins conseil (comme tu scais) de t'envoyer à Paris à l'estude des loix civiles, selon ton plain vouloir : il vient à quatre ans que tu es là, et ayant constitué de te donner cent escus l'an pour le besoing de ta vie, à deux fois tous les six mois finiz cinquante, et drap de soye et de laine t'ay envoyez pour les vestemens de ton corps. Tu auras à sçavoir, mon cher enfant, que sont vingt et six ans que ta mere est ma femme : j'ay de Dieu deux enfans d'elle seulement, dont tu es le premier, et apres toy Loyse ta seur, sur laquelle de vertueuse vie estant passez le rays ardant du Soleil par l'espace de vingt et trois ans, et moy cognoissant elle de mary digne, j'ay voulu la marier ceste année, et la donner à Helie Loir pour sa legitime espouse, et pour ce qu'il est homme riche, il me fut besoing à la somme entiere du mariage de trois mil livres, luy donner non seulement tout l'argent contant que je me trouvoye, mais fuz contrainct prendre d'autruy en prest plus de trois cens escuz, pour ne faillir au devoir de la foy promise, ce donques fut l'occasion que par mes lettres du huictieme d'Aoust passé je n'eus commodité de pouvoir envoyer plus de trente escuz, dedans quinze ou vingt jours je t'envoieray les vingt à l'accomplissement du passé terme, et les cinquante pour le commencement de l'an présent, à ce que par necessité dudict argent ne vueilles pour aucune maniere l'estude cesser, mais à present il me plait à toy un peu parler. Toy adonc tiré de desdaing et ire inique pour ainsi legiere occasion, quasi volontaire de faire vengeance,, tu t'arresteras de donner response aux humaines espitres paternelles, aux doulces maternelles, tu ne daignes respondre fraternellement aux soueves lettres de ta chaste, prudente et nouvellement mariée seur, ô toy incredule, estimois paraventure que la pitié

paternelle ne voulust t'envoyer les vingt escuz, ce que pour necessité et ornement de nostre maison faire ne se peut. O cruauté Neronne d'enfant, ô courage de fer, ô coustume barbare, ô meschanseté digne d'estre portée aux dernieres citez du monde. Je voy manifestement combien tu es faict ingenieux à me sçavoir molester aux boucles du cœur, ensemble ta miserable mere : laquelle pour ceste tienne playe d'esprit porte un chacun jour nourriture d'aspres et ameres angoisses. La Vergiliane Dido Royne Carthaginense, ne fut jamais tant d'amour appassionnée vers son piteux enfant Ascanius, que par ton occasion affligée et désolée à present se trouve la tendresse de la charité de ta mere vers toy, et pour toy seul en vie se repute mal eureuse. Helie je te prie dy moy, est ce la doctrine du sage Platon : sont ce les enseignemens d'Aristote prince merveilleux de nature ? lesquelz dient au pere et a la mere n'estre possible que les enfans puissent le bien faict rendre. Toy donc, mon cher filz, si tu veux que ta mere vive, prens soudainement la plume et vueilles escrire, et la consoler. Imaginer tu dois comme homme raisonnable, qu'elle t'a procrée au monde. Je ne mis que la seule semence, ou veritablement tu euz non seulement vie, mais après en son giron chaudement en pitié et charité nourry et embrassé, ton sang, ta chair, tes nerfz, tes os, avec le tien, à noz deux esprits, ensemble se conjoignirent au ventre d'icelle, combien que j'ay esté de toy soigneux et diligent pere pour fuir la vanité des louanges mondaines. Certes autres que toy mesme ne produy à tesmoing pour ce Phalar, combien qu'il fust tyran et de sentence memorable, neantmoins souvent orné apparut, lequel escrivant à Paurole son filz, luy dict que l'enfant doit en vérité des benefices paternels estre souvenant. Las, je te prie ly l'histoire de Valere, où cognoistras la pitié de Coriolan vers sa mere, et la promptitude du piteux courage de Simon Athenien, vers son pere Miltiade. Ultimement j'avoye destiné estre en ceste Epistre plus long, mais les larmes qui des yeux me tombent, ne me laissent plus oultre aller. Je croy que par la grande angoisse de douleur de ta piteuse mere, si en sa presence te voyoit, ne te pourroit dire, ô filz escry moi : mais je ne doubte que les courantes larmes te esperonneront soudainement à elle escrire, et pource qu'elle est ta mere bonne et noble, par aventure apprendrois l'office de vraye pitié, ne te vergognant l'accompagner en dur plaincte et repentance de l'erreur vers tes pere et mere sans consideration par toy commis. Dieu te garde et te vueille faire digne de son infinie grace.

Au reçu de cette épître prudhommesque, l'étudiant — qui signe André Cotin — répond à ses parents en termes

contrits et sentencieux, mais termine sa lettre de la sorte :

...En ceste ville de Paris avons grande souffrete de vivres ceste année. Les bledz sont à hault pris : je ne vous dy rien du vin, lequel est aujourd'huy en telle valeur monté que de plusieurs personnes est du tout abandonné. Je s,ay bien, mes treschers pere et mere, que vous ne voulez que l'endure sinistre au vivre, pour lequel mes vestemens ja depuis quatre mois sont pour gage donnez à l'hostellerie, ce qui me faict estre plus moleste, et à vous mander que j'aye argent. Lequel par vostre bonté attendz en ardant desir. Pour la fin à vous deux la teste inclinée humblement me recommandant, aussi à ma tresaymée seur.

Votre humble et obedient filz.

Plus loin, nous trouvons une lettre d'affaires, celle d'un marchand (f. 69 r°) :

Party que fustes de nous (trescher compagnon) soudainement fut par moy la navire expédiée, faisant charger les quarante tonneaux de malvoysie, que l'an passé je garday à meilleure fortune. Nous avons par advis d'Anvers, que le muscatel vaut quarante escuz le tonneau du moins, aussi les autres vins de Candie entendons valoir trente cinq escuz le tonneau. J'espere que nous y ferons nostre profit, et tant plus que je suis deuemment informé de noz gens, que les gallions de Venise n'iront ceste année en Ponant, j'estime que ne pourriez achever de vendre tous les vins à Diepe : parquoy ne vous soit moleste faire aller la navire jusques à Rouen, pour achever le demourant. L'on entend par lettre de Lyon qu'en Provence il y a tant de vin qu'il n'a pris. Vous donc arrivé que serez au dict Rouen, soyez soigneux à me donner souvent advis de tout ce que ferez, et de la qualité et condition de toutes marchandises. Je me recommande.

A quoi le compère répond :

Des le vingt deuxiesme d'Avril je receu voz missives de Bologne par lesquelles en grand plaisir ay entendu vostre diligence de l'expedition de nostre navire laquelle, grace à Dieu, à sauvement est arrivée : soudainement devalerent les marchans de Rouen, qui enleverent les quarante tonneaux, de malvoysie à soixante escuz le tonneau, dequoy je suis joyeux : et parce que j'ay advis que Londres en Angleterre est pleine de toute sorte de vin, excepté de Candie, lequel est en pris, ay destiné d'envoyer la navire à Nantes, et là espere changer le vin à laines, lequelles cherement nous vendrons, car

aujourd'huy ont grande requeste, pour occasion que toute France entend aux armes, ausquelles Anglois estudient de tout leur faveur : parquoy les choses de marchandise sont mises en oubly. Pour vous donner avis des marchandises de ce païs, à ce que j'ay entendu: Le vin vaut à Paris douze livres tournois le tonneau ; le bled vaut en Beausse trente solz tournois le septier; l'orge et l'avoine valent quinze solz tournois, poix et feves valent en Bretaigne dix livres tournois le muy ; à Digeon la moustarde vaut dix solz le baril; en ceste ville de Rouen tout poisson est a petit pris, excepté le maquereau, lequel en tous lieux est tant en estimation tenu, que tout homme qui sçait trafique mettre en œuvre, peut seurement dire, *Attolite portas*. Parquoy, trescher compagnon, je suis d'avis qu'en icelle marchandise mettions nostre denier. Ayez pour certain que je ne perdray minute, où j'entendray que sera nostre gaing. De ce que je vous escry, ayez cure à le tenir secret. Je me recommande.

Les formulaires ne nous offrent que des lettres impersonnelles mises au service du premier venu[1]. Ouvrons maintenant un livre tout à fait curieux, publié en 1569, dans lequel un brave homme d'esprit simple, appartenant à une excellente famille dauphinoise, rapporte au jour le jour l'histoire de son mariage, publiant toutes les lettres échangées à cette occasion.

***

Gaspard de Saillans, né à Valence en 1513, fut pendant trente ans trésorier des salpêtres du roi dans sa ville natale[2]. Il exerçait encore cette charge en 1560 au moment des troubles religieux quand les catholiques de Valence le choisirent pour chef; il fit appliquer strictement les édits royaux en interdisant l'exercice du culte réformé. Les protestants s'emparèrent de la ville en avril 1562 et Gaspard de Saillans fut jeté en prison. Tant d'émotions hâtèrent la fin de sa femme

1. Voir aussi, dans le même ordre d'idées, les modèles de thèmes, comme le recueil de Robert Britannus, *Formulæ thematum, sive ratio conscribendarum epistolarum in unoquoque genere*, P., Mathieu David, 1547, in-8°. (Bibl. Nat. Z 13338).

2. J. Brun-Durand, *Dictionnaire biographique et bibliographique de la Drôme*, Grenoble, 1901, 2 vol. in-4, t. II, pp. 328-331.

Romaine de Chareton, une veuve qu'il avait épousée après avoir perdu sa première femme, Catherine de la Colombière. Mais Gaspard de Saillans portait solidement ancrée en lui la vocation du mariage : deux fois veuf, il demanda à cinquante ans passés la main d'une jeune fille de la haute société lyonnaise, Louise de Bourges, sœur de la fameuse Clémence de Bourges à qui Louise Labé dédia ses *Œuvres*, fille de Claude de Bourges, seigneur de Myons, général des finances de Piémont, et de Françoise de Mournay. Le mariage fut célébré à la fin du mois d'août 1564 ; un fils, Jean-François, naquit le dimanche 4 mai 1567, comblant les vœux de son père et le consolant de la profonde peine qu'il avait éprouvée en voyant son fils aîné François, fruit de son premier mariage, embrasser la religion réformée où il acquit d'ailleurs un certain renom par les controverses qu'il publia sous le pseudonyme *Bertrand de Loque*[1]. Gaspard de Saillans s'estima dès lors parfaitement heureux et voulut offrir son bonheur marital en admiration et en modèle au public. Certain hiver qu'un accès de goutte le retenait au logis, il employa ses loisirs à rédiger l'histoire de son mariage, à réunir les lettres échangées en cette circonstance. La chose faite, il se mit en quête d'un imprimeur et le volume vit le jour à Lyon en 1569, portant sur le titre le double blason des époux :

PREMIER LIVRE || DE GASPAR DE || SAILLANS... Lyon Jacques de la Planche, 1569 (*v. reprod.*)[2].

In-8°, 163 pp. et 6 ff. n. ch. pour la table ; sign. A-L par 8 ; encadr. à chaque page, fleurons, lettres ornées. — [BIBL. NAT., Rés., p. Z. 357(31) ; — ARSENAL, B.-L. 15820-8°, Rés. (ex. incomplets).]

La parfaite naïveté du bonhomme nous apporte un document sans pareil. Nous avons dans ce livre, au jour le jour,

1. J. Brun-Durand, *Dictionnaire biographique et bibliographique de la Drôme*, Grenoble, 1901, 2 vol. in-4, t. II. pp. 102-104 ; — Haag, *France protestante*.

2. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. I, p. 229. — La mention *Et se vendent huit solz en blanc* est fort remarquable : c'est peut-être le seul exemple d'un livre du XVIe siècle portant son prix de vente imprimé. L'expression « en blanc » signifie « broché », d'après les inventaires.

PREMIER LIVRE DE GASPAR DE SAILLANS GENTILHOMME citoyen de Valance en Dauphiné:

Le contenu duquel, & des deux autres qui s'en ensuiuront se trouuera cy derriere.

LA PAIX DE DIEV

EN CESTE MAISON. EN TOVTE SAISON.

VEVILLE LOGER

A LYON,
Par Iaques de la Planche.

1569.

Et se vendent huict solz en blanc

toute l'histoire d'un mariage dans la meilleure société de l'époque. Gaspard de Saillans ne néglige aucun détail en racontant ses fiançailles. Lisons cette première lettre qu'il reçut de sa fiancée en réponse à une missive tendrement respectueuse sur le thème de la devise adoptée par lui : *Dieu l'a permis* (p. 74) :

A Monsieur,

Monsieur de Saillans,

A Valance.

Monsieur, j'ay receu vostre par moy tant desiree lettre du XXII de ce moys, laquelle j'ay monstree à monsieur mon pere et à madame ma mere, qui m'ont commandé de vous y faire response, me souvenant avoir ouy dire ainsi.

Les filles ne doivent escrire lettres aux hommes, sans le sceu de leurs peres et meres, ou de ceux à qui elles sont sugettes, qui ont la garde et tutelle d'elles : ne en recevoir sans les communiquer.

Et pour commencer à respondre à vostre ditte lettre, je vous supplie de croyre que je ne sauroy dire de bouche, encores que j'eusse le temps et le lieu à souhayt pour ce faire, et moins le mettre par escrit (à cause de l'insuffisance de mon petit entendement, estant nouvelle apprentisse, nullement experimentee à escrire lettres : et ceste cy est la premiere que j'ay jamais escrit) le grant ennuy qui toujours m'a accompaigné depuis vostre despartie plus d'un moys y a, jusques à ceste heure, pour n'avoir eu ny ouy aucunes nouvelles de la santé de vostre personne. Et combien que j'excusasse la fureur de cestuy temps qui detenoit et empeschoit les messagiers : si est-ce que ma peur, que mal vous fut succedé, surmontoit toujours mon esperance de vous voir en bref temps par deçà. Mais ayant eu a present cette faveur de vous (de laquelle humblement je vous remercie) d'avoir receu vostre lettre escritte de vostre propre main, comme de ce m'a asseurée monsieur vostre cousin et le mien, porteur d'icelle, tout le susdit ennuy a quicté la place, pour y laisser entrer et coucher avec moy la joye inexplicable que vostre ditte lettre m'a apportee, avec un contentement inestimable, ormis de la peyne que y avez prinse à l'escrire : dont j'ay receu en moy accroissement de desir de vous voir en parfaicte santé : ce qui nous adviendra quand l'envye vous prendra de nous venir voir en ce lieu champestre, où vous nous laissastes, qui est fort solacieux et plaisant comme

l'avez veu : et encores depuis madame ma mere y a fait faire belles feuillades et ramees d'espesse verdure, qui rendent plaisans ombrages incitans et attirans les gens à y prendre le fraiz. Et quant au vouloir de monsieur mon pere et de madame ma mere de vous aller voir par delà, vous verrez ce qu'ilz vous en escriront, et en ferez ce que bon vous semblera. Je vous remercie treshumblement du beau manteau qu'il vous a pleu m'envoyer par nostre dit cousin : et au regard de ce que m'avez escrit et sollicité d'employer en joyaux les escuts que me laissastes en garde, jà à Dieu ne plaise :

Car je puys bien attendre vostre venue tant qu'il vous plaira, à fin que vous en disposiez à vostre bon plaisir et vouloir, et non au mien.

Et quand à vostre devise escritte au pied de vostre ditte lettre, elle est exquise et fort consolative, et l'ay recueue à plaisir inestimable : et tout à l'instant j'en ay pourpensé une pour conclure à la vostre, laquelle dit :

TOUT POUR LE MIEUX.

Et icelle je vous supplie mettre dans vostre cœur. Lesquelles deux devises, la vostre et la mienne, vous pourront servir au besoing de patience et d'avoir constance. Vous savez trop mieux que moy que nully n'a joye qui ne soit en aucun temps corrompue par quelque tristesse et amertume qui survient : car l'on dit vulgairement,

La joye et le deuil ne demeurent conjoinctement en un mesme propre lieu, c'est-à-dire dans le cœur d'une personne, pour ce que sont deux choses diverses et si grandement contraires l'une à l'autre, que nul des vivans ne peut estre participant et jouyssant d'elles, sans que l'une quicte et cede la place à l'autre.

Dont quant à moy je vous dirai quelque jour ce que vostre absence m'en a fait sentir et pareillement m'a fait experimenter comment dilection et craincte peuvent demeurer ensemble en un mesme suject : car plusieurs foys je me suys delectee à penser en vostre amytié, et lors et à mesme instant craincte me saisissoit de la perdre, pour cause desdits dangiers de ce temps. Et sur ce je feray fin à la presente, en vous suppliant de recevoir mes treshumbles recommendations à vostre bonne grace, lesquelles à vous unicquement sur tous autres appartiennent, et je feray devotement priere à Dieu vous donner, monsieur, treslongue vie, accompaignee de la felicité de santé. De nostre maison de Villurbane, ce dernier jour de Juillet, 1564.

TOUT POUR LE MIEUX.

Vostre humble et obeissante fiansee.

LOYSE DE BOURGES.

Les noces eurent lieu le 27 août 1564, au milieu d'une grande allégresse : « Le festin fut si bien dressé de plusieurs metz, qu'on l'eust peu accomparer à ceux qui se font ès bonnes villes, tant pour la largesse et habondance des friandes et exquises viandes de venaison et volaille, que de vins delicats blancs et clairets. » Après une courte lune de miel, Gaspard de Saillans conduisit sa jeune femme à Valence mais dut la quitter bientôt, appelé à Grenoble par le règlement de quelques affaires. Les lettres qu'échangèrent alors les nouveaux époux sont d'un ton bien différent des précédentes. Ils usent entre eux d'un laisser-aller pour le moins singulier, et c'est avec une profonde surprise que nous voyons la jeune fille si parfaitement élevée dont nous venons de lire la première lettre, annoncer bientôt à son mari qu'elle est enceinte et poursuivre en ces termes (p. 103) :

Je ne cognois si sera un filz, sinon en ce qu'il me tient fort lasse ainsi que font les filz aux meres plus que les filles, comme me l'ont dit aucunes dames vos parentes : mais qui que ce soit, je prie à Dieu luy donner la grace (l'ayant fait parvenir en l'aage de l'instable jeunesse) de participer en vostre bonté et vertus. Ce que j'estimerois le plus grand bien qui luy pourroit advenir. Parquoy je vous supplie de le venir visiter, avoir diligenté vos affaires : et combien que vous le trouverez bien enclos, toutesfois vous aurez tout pouvoir et autorité d'ouvrir la porte de son estroicte closture, comme maistre et seigneur que vous estes de toute son habitation.

Le bon mari répond sur le même mode (p. 106) :

A l'occasion d'icelles bonnes nouvelles, je retrancheray grande partie de mon voyage pour luy aller faire la guerre : car je ne doubte que luy voulant estre jaloux de moy m'approchant de vous, il voudra me frapper de sa teste ou du poing ou de son talon, si je ne me conduis par bonne ruze et fine cautelle, que je veux bien que vous sachiez, c'est que quand je voudray entre nous deux rire et prendre passetemps, je le feray gentement et sans faire gros tabutement, ne mot sonner à l'heure que me direz qu'il dormira, afin qu'il ne s'en apperçoive : dont j'en reçoy desja en mon esprit si grand plaisir, que cela me fait tomber ma plume de la main et ne me veut permettre vous escrire plus longue lettre.

Gaspard de Saillans publiait son livre — il l'avoue lui-même — pour sauver son nom de l'oubli. Il y est parvenu.

En même temps qu'il faisait paraître son œuvre, l'université de Valence le recevait docteur en droit le 2 août 1569, sous le patronage de son frère Jacques de Saillans et de Cujas[1]. Il mourut cinq ans plus tard. Le libraire lyonnais Jean d'Ogerolles éditait en 1575 un *Second livre* de Gaspard de Saillans, fort différent du premier, farci de dissertations historiques et religieuses sans grand intérêt, dont la bibliothèque Méjanes d'Aix possède le seul exemplaire connu[2]. On y trouve un portrait de l'auteur à l'âge de soixante ans.

LOUIS LOVIOT.

1. Abbé Nadal, *Histoire de l'Université de Valence*, Valence, 1861, in-8°, p. 378.
2. E. Aude, *Notice bibliographique sur Gaspard de Saillans*, Revue dauphinoise, t. III, 1901, pp. 142-147.

NOTES

SUR

JEAN AUVRAY

Jean Auvray fut un grand poète. Comme les autres satyriques du début du XVIIe siècle, l'auteur du *Banquet des Muses* nous séduit par sa verve, sa joyeuse abondance, une désinvolture dont *Le bailleur d'excuzes en payement* offre peut-être le meilleur exemple, mais il nous surprend davantage par sa modernité : tel de ses vers annonce déjà Baudelaire, telle strophe de ses *Œuvres sainctes* semble appartenir à l'école parnassienne, ou même au symbolisme. Souhaitons qu'une prochaine édition de ses œuvres le fasse mieux connaître.

Sa vie reste pour nous singulièrement obscure. Les répertoires de Frère et d'Ourse donnent sur son pays d'origine et sur la date de sa mort des indications contradictoires dont il est impossible de tenir compte, avant de savoir si un document quelconque les a suggérées; l'abbé Guiot[1] distingue deux Auvray, mais les confond entre eux ; M. E. de Robillard de Beaurepaire[2] n'en sait pas plus et appelle même notre poète *Jacques* Auvray... Cette regrettable lacune de notre histoire littéraire m'avait frappé depuis longtemps et

1. *Les trois siècles palinodiques*, Rouen et P., 1898, 2 vol. in-8°, t. I, pp. 72 et 73; — *Le Moréri des Normands*, ms. de la bibl. de Caen, t. I, fol. 19; — cf. F. Lachèvre, *Les recueils collectifs de poésies libres et satyriques*, P., 1914, in-4°, pp. 79-84.

2. *Les puys de palinod de Rouen et de Caen*, Caen, 1907, in-8°, pp. 142-152.

j'ai tenté d'éclaircir le mystère par une enquête aux archives de Rouen, recherches auxquelles je n'eus malheureusement pas le loisir de donner toute l'ampleur désirable. J'ai pourtant recueilli quelques indications précises que je publie sans plus attendre pour engager un érudit normand à les compléter. Auvray mérite un biographe.

* * *

Selon la tradition, je distingue volontiers deux Auvray. L'autre, que l'abbé Guiot appelle *Guillaume*, fut avocat à Paris, ainsi que le laisse entendre ce vers de Gaillard[1] :

Auvray, ce gros camart, plaide pour les suivantes.

Il aurait fleuri vers 1630 et serait l'auteur de *La Madonte*, *La Dorinde*, etc.

Notre Jean Auvray, lui, ne fut pas avocat à Rouen, comme on l'a répété à tort, mais tenait dans cette ville boutique de chirurgien, avec les deux bassins pour enseigne. Une pièce liminaire du *Banquet*, déjà remarquée par Paul Lacroix, indique sa profession.

Le fonds de la corporation des maîtres chirurgiens de Rouen aux archives de la Seine-Inférieure est assez important[2]. La première liasse (E 217) renferme un registre sur lequel, pendant le premier quart du XVIIe siècle, le garde de l'état de chirurgie consignait chaque année l'inventaire des pièces d'archives qu'il transmettait à son successeur. Le 23 janvier 1607, Jean Auvray, l'un des seize maîtres, est mentionné sur le registre. Où avait-il fait ses études ? Je n'ai pu le découvrir, non plus que son origine véritable[3].

1. *Œuvres du Sr Gaillard*, P., Jacques Dugast, 1634, in-8°, p. 34.

2. Cf. Dr F. Hue, *La communauté des chirurgiens de Rouen, 1407-1791*, Rouen, 1913, in-8°.

3. M. R. N. Sauvage, conservateur de la bibliothèque de Caen, qui a bien voulu s'intéresser à mes recherches sur Jean Auvray, a noté dans le *Matrologe* de la Faculté de Médecine de Caen (ms. 453, fol. 126 v° et 129 v°) un Pierre Auvray,

Nous apprenons par la lecture de ses œuvres qu'il séjourne en Hollande au cours de l'année 1608 ; à une époque indéterminée, il habite Ancenis où il s'éprend d'une jeune personne originaire d'Ingrande ; en 1615, à Blois, il présente au roi et à la reine des stances panégyriques ; revenu à Rouen, il est en 1621 lauréat du Puy de la Conception.

Le registre déjà consulté contient un document fort précieux : le 1er mars 1622, Jean Auvray devient garde de la

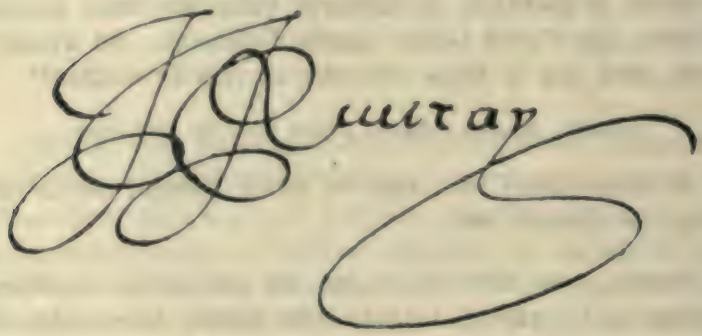

Registre des gardes de l'état de chirurgie, f. 32 v°.
Archives de la Seine-Inférieure, E 217.

communauté des maîtres chirurgiens de Rouen, fonction qui prouve l'estime où le tiennent ses confrères. Il succède à Gérard Le Sonneur, praticien renommé que Tallemant cite en racontant la mort de Mathurin Régnier[1]. Jean Auvray

originaire de Saint-Lô, inscrit en 159 : et reçu bachelier au mois d'août 1595. C'est peut-être ce même Pierre Auvray que l'on retrouve cinquante ans plus tard établi chirurgien à Freneuse-sur-Risle, vicomté de Pont-Audemer, de qui le nom figure dans un contrat de mariage du 28 avril 1646 entre Le Sens de Foleville et Marie Malherbe du Bouillon (Arch. du Calvados, B, bailliage de Caen, liasse provisoirement cotée 179). Un rapport de parenté unissait-il le chirurgien Pierre Auvray et son confrère rouennais qui nous occupe ?

1. « Régnier mourut à trente-neuf ans à Rouen, où il estoit allé pour se faire traitter de la verolle par un nommé le Sonneur. Quand il fut guery, il voulut donner à manger à ses médecins. Il y avoit du vin d'Espagne nouveau ; ils lui en laissèrent boire par complaisance ; il en eut une pleurésie qui l'emporta en trois jours. » (Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Monmerqué et Paulin Paris, t. I, p. 96.)

remplit les devoirs de sa charge pendant une période difficile où la peste désole la ville ; il ne s'en absente qu'une seule fois, au mois de juin 1622, envoyé par ses confrères en mission à Paris où s'instruit un procès touchant les privilèges de la corporation. Il revient à Rouen porteur d'une lettre datée du 18 juin où le procureur des chirurgiens au Grand Conseil « rend raisons des dilligences par moy faites », comme l'écrit Jean Auvray à la fin de février 1623, dans l'inventaire autographe de sept pages où il énumère les pièces qu'il transmet à son successeur Henri Yvelin.

Cette même année 1623 vit paraître l'édition originale du *Banquet des Muses*. Un témoignage de David Ferrant en tête des *Œuvres sainctes* de 1626 indique que l'auteur était mort à cette date. Je n'ai pas réussi à trouver son acte de décès dans les quelques registres paroissiaux de Rouen que j'ai pu consulter.

LOUIS LOVIOT.

UN CHANSONNIER CRÉOLE

Nodier, qui avait reçu en présent le seul exemplaire des *Essais d'un Bobre africain* signalé dans les bibliothèques particulières, comptait ce volume parmi les plus singuliers de son admirable collection. Imprimé en 1831 au pays de *Paul et Virginie*, c'est en majeure partie un recueil de poésies et de chansons composées dans ce bizarre langage créole, fruste, saugrenu et savoureux [1]. « Le Créole » — écrit Nodier dans sa *Description raisonnée* (n° 645) — « n'est pas à proprement parler un patois (*patriæ aut patrum idioma*). C'est même tout le contraire, une langue étrangère apprise par nécessité pour un nombre assez circonscrit de besoins et d'idées, et dont d'heureux artifices, parfaitement logiques d'ailleurs, ont beaucoup simplifié la syntaxe. Le Créole ressemble sous ce rapport à la langue des petits enfants, et c'est à peu près la même chose au point de vue philosophique; seulement, il ne devient jamais une langue adulte et virile, parce que l'esclavage est un état d'enfance prolongé artificiellement, et qui, comme on dit aujourd'hui, ne progresse pas (Dieu me pardonne cette abominable parole !). L'émancipation des esclaves émancipera, selon toute apparence, la langue dont ils se servent et le Créole périra un jour avec sa grâce mignarde et ses blandices enfantines. Il est donc de quelque intérêt d'en conserver les monuments, et il en restera bien peu, car

1. Cf. C. Baissac, *Étude sur le patois créole mauricien*, Nancy, 1880, in-8°; — *Le folk-lore de l'île Maurice*, P., 1888, in-16.

les nègres, non plus que les enfants, ne perdent guère leur temps à faire des livres. »

Le « Bobre africain » n'est pas un nègre, non ! mais un créole sur qui M. A. Duvivier, conservateur des archives de l'île Maurice, a bien voulu m'envoyer d'utiles renseignements.

***

Jean-François Chrestien naquit au Port Louis de l'Ile de France le 9 novembre 1767, de Jean-Nicolas Chrestien-Desnoyers et de Marie-Françoise Bigaignon, son épouse. Son père, originaire de Metz, avait débarqué dans la colonie vers 1765 en qualité d'employé garde-magasin des grains de la Compagnie des Indes et s'était marié le 11 novembre 1766. Il était lui-même fils de Hubert-Dieudonné Chrestien, conseiller du Roi, garde-minutes et expéditionnaire des lettres de la Chancellerie près le Parlement de Metz.

François Chrestien reçut le 29 juin 1793 une charge d'agent de change qu'il occupa jusqu'au 23 vendémiaire an XII, où il fut nommé commissaire civil du quartier du Port Sud-Est. Plus tard, il fut appelé aux fonctions de commissaire civil et commissaire de police du quartier de Flacq, qu'il résigna pour exercer de nouveau son ancienne profession d'agent de change. Il épousa une demoiselle Marie-Michelle Lenette ; de ses enfants, six lui survécurent dont les descendants existent encore dans la colonie.

A Port-Louis, en 1804, avait été fondée, sous le nom de la *Table ovale*, une petite académie où se réunirent poètes, chansonniers et gens d'esprit ; dès 1809, cette académie entrait en relations avec la société épicurienne du *Caveau moderne*, où trônait Désaugiers. La *Table ovale* vécut une vingtaine d'années. Constituée par de joyeux convives ne songeant qu'à se réunir pour chanter, rire et boire à l'Amour, cette société, qui comptait dans son sein les hommes les plus

éminents de la colonie, ne tarda pas, lors de la conquête anglaise, à exercer une influence prépondérante sur le pays. La politique s'empara d'elle : elle en mourut.

La *Table ovale* n'eut pas de meilleur adepte que François Chrestien. Vers 1830, celui-ci songea à réunir en fascicule ses diverses productions et ce fut l'édition originale des *Essais d'un Bobre africain*, dont on n'a jamais retrouvé d'exemplaire. Faut-il supposer que ce fascicule, pourvu d'un nouveau titre et joint à d'autres feuillets, forma la seconde édition « augmentée de près du double »? Quoi qu'il en soit, la première édition fut certainement imprimée par la société Mallac frères qui éditait alors la *Gazette de Maurice* où paraissait de temps à autre la signature de François Chrestien [1].

La seconde édition vit le jour en 1831, à Port-Louis, chez les mêmes imprimeurs ayant pour lors la raison sociale G. Déroullède et Cie :

1. Sans preuve à l'appui, Cotton fait remonter à l'année 1768 les débuts de l'imprimerie dans l'Ile Maurice. P., Deschamps (Un bibliophile, *L'imprimerie hors l'Europe*, nouv. éd., P., 1904, in 8°, p. 145) cite deux impressions de Port-Louis, l'une de 1783, en français, l'autre de 1816, en anglais.

Les lois en vigueur dans la colonie en 1830 opposaient de telles entraves à la profession d'imprimeur que seules deux imprimeries existaient alors, pourvues d'ailleurs d'un matériel fort complet. L'une appartenait à la société Mallac frères, l'autre à celle de Vallet, V. Asselin et Cie. La première avait le privilège d'imprimer les publications du gouvernement et le Journal officiel *Mauritius Gazette* (*Gazette de Maurice*) qui paraissait tous les samedis en format de 310 × 205 m/m. Au mois d'août 1830, M. Gustave Déroullède se rendit acquéreur de cette imprimerie; il s'associa avec M. Tristan Mallac et continua sous la raison « G. Déroullède et Cie » à imprimer le Journal officiel. Pour créer sous l'inspiration de M. Adrien d'Épinay un journal d'opposition politique, les deux associés se séparèrent le 5 février 1832 ; M. Mallac resta chargé de la Gazette officielle et M. Déroullède devint l'imprimeur du *Cernéen* qui parut le 14 du même mois en format de 460 × 320 m/m. Mais à dater du 24 juillet de cette même année, le *Cernéen* eut son imprimerie particulière; il parut alors trois fois par semaine, devint quotidien par la suite et subsiste encore. Le *Journal général de l'Ile Maurice*, publié par la seconde imprimerie, celle de la société Vallet, V. Asselin et Cie, paraissait depuis 1825; peu de temps après la publication du *Cernéen*, le *Journal général* devint *La Balance* (330 × 210 m/m), autre journal d'opposition qui fut l'allié du *Cernéen* pendant quelque temps, puis changea de politique.

La liberté de la presse et de l'imprimerie ayant été reconnue le 15 avril 1833, d'autres imprimeries s'établirent dans l'île et s'y succédèrent avec des fortunes diverses. (Communication de M. A. Duvivier.)

LES ESSAIS

D'UN

BOBRE AFRICAIN.

SECONDE ÉDITION,

Augmentée de près du double,

ET DÉDIÉE

A MADAME BOREL JEUNE,

PAR F. CHRESTIEN.

Ile Maurice.

IMPRIMERIE DE G. DEROULLEDE & C°,

IMPRIMEURS DU GOUVERNEMENT.

M DCCC XXXI.

LES ESSAIS ‖ D'UN ‖ BOBRE AFRICAIN, ‖ SECONDE ÉDITION... Ile Maurice, G. Déroullède & C°. 1831 (*v. reprod.*).

In-8°, 79 pp., vign. typogr. — Dédicace à Mme Borel jeune, à Tonneins, datée de Port-Louis, Ile Maurice, le 15 août 1831. — (BIBL. NAT., 8° Ye 4669; — BRITISH MUSEUM, 11498. ccc. 33).

Sur quarante-six pièces dont se compose le recueil, vingt-sept sont écrites en patois créole. Elles seules retiennent l'attention; ce sont des fables imitées de La Fontaine, par exemple :

LE GRILLOT ET LA FOURMI

FABLE

Comper' Grillot qui dans son la-saison
A-soir çanté comment violon,
Quand lé-tems frais fair' fermé son la-caze
Son la-voix n'a plis fair' tapage
La-bouss' li sec, bon-tems fini,
Vivres n'a pas... n'a pas mais,
Li couri voir madam' fourmi :
« Salam, donc mon commère !
« Ça qui ein' femm'... son pitit magazin
« Quand mêm' vidé, toujours li plein;
« Mais dir' moi donc comment vous faire?
« Ensemble vous, moi voulé fair' zaffaire :
« Prête avec moi morceau du riz?
« Quand soleil fini tourné dans la plaine
« Moi va vini
« Rendé vous li
« Si vous réfusé moi, vous fair' moi trop la peine
« Et, quand moi mort, bon-Dié va pini vous !..
« Tout-ça li bon, dir' Fourmi, mon compère
« Dans lé tems chaud parlé moi, qui vous faire?
« Dans lé tems chaud, moi n'a pas fou;
« La nuit', li-zour dans milié la savanne
« Tous les zours moi çanté
« Comment mam'zell' qui marié :
Vous çanté, mon zami, à s'ter là prends ravanne
« Et puis dansé ! »

Ou des chansons comme celle-ci :

L'AMANT MALHEUREUX

Air : *Du Bastring.*

Vous n'a pas voulé content moi
Zène fille, zène fille !
Vous n'a pas voulé content moi
Zène fille parlé-moi pourquoi?

MINEUR.

Tous les zours dé ç'tems mon berloque
Moi donné vous la viand' salé
Zanana, cate-cate manioque
Cari poisson, maïs grillé !

Encor vous n'a pas content moi
Zène fille, zène fille !
Encor vous n'a pas content moi
Zène fille, parlé-moi pourquoi?

Bonne-anné moi donn' vous la harde
Moi soizir ça qui plis zoli
Dans boutiq' toujours moi prends garde
Ça qui fair' content vous l'esprit !

Encor vous n'a pas content moi, &.

Quand di-vent cassé vous la-caze
Dé c'tems l'ouragan arrivé
Quand y en-a trou dans vou-faitaze
Dir' moi qui c'ella va boucé ?

Encor vous n'a pas content moi, &.

Quand moi n'a pas soin vou-marmitte
Dir' moi comment vous vini gras
Vous connais galoppé bien vite
Quand y en-a bouillon couroupas?

Encor vous n'a pas content moi, &.

A soir quand dansé dans la-case
Vous té voir mon lé-rein lassé?

Vous connais bien dans badinaze
Zamais-là mon bobre arrêté!

Encor vous n'a pas content moi
Zène fille, zène fille!
Encor vous n'a pas content moi
Zène fille parlé-moi pourquoi?

Une bonhomie à la fois enjouée et résignée caractérise toutes ces poésies[1] :

LE PAUVRE DIABLE

Air : *Du petit matelot.*

Moi resté dans ein' p'tit la-caze
Qui faut baissé quand pour rentré;
Quand mon la-têt' dans son faitaze
Mon li-pié là haut son plancé... (*bis*)
Moi n'a pas besoin la limière
A soir quand moi voulé dormi
Car pour moi trouvé la lin' claire
N'a pas manqué trous, Dié merci... (*bis*)

Mon li-lit ein' p'tit natt' malgace
Mon l'oreiller, morceau bois-blanc;
Mon gargoulett', ein' vié cal'basse
Où moi mett' l'arack zour de l'an. (*bis*)
Quand mon-femm' pour fair' badinaze
Sam'di comm' ça vini soupé
Moi fair' couit dans mon p'tit la-caze
Bréd' diboute et moutouc grillé... (*bis*)

Dans mon coffre n'a pas ferrire
Zamais moi n'a pas fermé li;
Dans bambou comm' ça sans serrire
Qui va fouill' mon quat' langoutis. (*bis*)
Dimanç' quand moi gagné zournée
Si moi y en a morceau tabac
Pour fair' faro mon la-fimée
Moi mett' li dans pip' couroupas. (*bis*)

1. Comparer les chansons créoles des Antilles, par exemple celles recueillies par Moreau de Saint-Méry (cf. P de Vaissière, *Saint-Domingue*, P., 1909, in-8°, pp. 315-317).

Une troisième édition « *Le Bobre Africain* par Chrestien », plaquette de 23 pp. in-4°, fut publiée en 1869 par la typographie de A. Amelot et Cie.

Notre poète fit aussi paraître en 1838 *L'Album tropical ou Recueil de pièces inédites et autres du portefeuille de François Chrestien et faisant suite au Bobre Africain.* Ce volume de 287 pp. in-4°, sorti des presses du *Cernéen*, journal politique fondé en 1832, contient quatre nouvelles en prose et soixante-treize pièces de vers et chansons, dont trois seulement en patois créole.

François Chrestien mourut le 4 mai 1846 à Port-Louis, dans sa soixante-dix-neuvième année, jouissant de l'estime et de la considération générale. A la suite de l'article nécrologique que lui consacra le *Cernéen*, le rédacteur de ce journal publia une chanson que l'auteur, un an auparavant, lui avait remise sous pli cacheté destiné à n'être ouvert qu'après sa mort. Cette chanson qui demande à tous les amis de François Chrestien d'assister à ses funérailles, se termine ainsi :

Je vais prier dans l'Empyrée
Pour vous, notre île et mes enfans.

LOUIS LOVIOT.

NOTICES

Gervais Aumen.

M. Jean Babelon a décrit, sous le n° 11 de sa *Bibliothèque française de Fernand Colomb*, une édition parisienne, gothique, sans nom ni date, de la *Consolation des Desolez*, possédant au v° du titre une préface de « Gervais Aumen, indigne régent à Troyes ». Il faut évidemment trouver là le nom français de Gervasius Amœnus, ou Omœnus, de Dreux, disciple d'Erasme, connu par un très modeste bagage littéraire. On sait qu'Amœnus professait à Troyes en 1522 lorsqu'il écrivit son poème *Hoildis*; ses *Lucubratiunculæ* sont adressées en 1513 à Louis Budé, archidiacre de Troyes, son Mécène. M. Victor Van der Haeghen[1] a résumé en quelques mots ce que l'on connaît de ses relations avec Erasme et a relevé à son actif une préface, deux pièces de 4 et de 6 distiques[2] et le poème *Hoildis*; nous pouvons y ajouter ses *Lucubratiunculæ*, imprimées à Paris, par Josse Badius, en 1513, et 3 distiques latins qui figurent dans le *Camilianus* de Jean Michel, Paris, Josse Badius, 1522; comme ces deux derniers ouvrages ne nous étaient pas connus quand nous avons publié la *Bibliographie de Josse Badius*, nous en donnons ici la collation :

Geruaſij Ameni drucenſis. ‖ Lucubratiunculæ quædam non inuenuſtę. ‖ Hymni Panegyrici ad ſacroſanctam ſemperq; veneran‖dam Trinitatem tum collectim tum diuiſim. ‖ Odę in genere demoſtratiuo : nec non Cataplus elegiacus ‖ cum carmine quodam Sapphico ad Virginem Deiparam. ‖ Elegię quū de mutuis iter Chriſtianos bellis tu aliis argumētr. ‖ Oratio ſuaſoria ad capeſcēdas litteras grȩcas. ‖ Vita Luciani Samoſatēſis rhetoris e græco in latinū traducta. ‖ Hiſtoria longęuorū eiuſdē Luciani etiā latio donata. ‖ Inſtitutio liberoru

1. *L'Humaniste-Imprimeur Robert De Kaysere et sa sœur Clara la Miniaturiste*, Gand, 1908, in-8°.

2. Préface de *Valerii Flacci... Argonauticon*, Paris, Robert Cæsaris pour Josse Badius et Jean Petit, 1512, in-4°; — 6 distiques dans *Euripidis Hecuba et Iphigenia... Erasmo Roterodamo interprete*, Paris, Josse Badius, 1506, in-folio; — 4 distiques sur la marque de Jean Petit, au titre de l'*Argonauticon* de 1512, répétés au titre de *Servii Honorati vocabula in Vergilium annotata*, Paris, Jean Petit, s. d.

optima, nec prius impreſſa. || (*Marque de Badius, n° 1.*) || Vęnundantur in officina Aſcenſiana. || (*Paris, Josse Badius, s. d.* [1513][1]).

In-4°, 30 ff. non chiffr., sign. a-c⁸, d⁶; car. rom., manchettes. Au v° du titre et au 2ᵉ f. r° : *Paręneticũ authoris carmen ad Lectorem.* || (8 distiques) ; — *Egidius Delphus Geruaſio ſuo S.* || (1 distique); — *Egidio Delpho ſacrę paginę pfeſſori ac pręceptori ſuo* || *plurimum obſeruando Geruaſius. S.* || (1 distique); — *Ornatiſſimo viro Lodoico Budeo archidiacono Trecẽſi* || *Mecœnati ſuo Geruaſius Amœnus Drucenſis. S.* || (Paris, collège de Narbonne, veille des calendes de mai (31 mars) sans millésime; en prose); — ff. 2ᵉ v° à 13ᵉ v°, pièces en vers; ff. 14 r°, à fin : l'*Oratio suasoria* précédée d'une dédicace : ℭ *Domino Guilielmo Merceri Narbonenſis* || *Collegii primario Geruaſius Amœ-*||*nus Drucenſis. S.* || et suivie des autres pièces en prose. L'*Institutio liberorum* n'est pas d'Aumen, mais d'Erasme, elle est précédée de : *Domino Monloio Geruaſius S. D.* || et de *Eraſmus Chriſtiano ſuo S. D.* ||; à la fin : *Compendiaria quędam vitæ inſtitutio cõpoſita* || *ab Eraſmo nec vnq̃ hactenus impreſſa.* ||; le v° du dernier feuillet est blanc. — BIBL. ARSENAL, B.-L., 3397-4°.

Le *Camilianus* de Jean Michel a été imprimé en même temps que le *Hoildis* d'Aumen, dans une même plaquette qui offre cette particularité singulière de posséder deux titres, l'un au recto du premier feuillet, annonçant le *Camilianus*, et l'autre au verso du dernier feuillet, annonçant le *Hoildis*. Nous n'avons rencontré aucune autre impression du XVIᵉ siècle ayant la même disposition; Geofroy Tory et son successeur Olivier Mallard ont souvent orné le verso des derniers feuillets de leurs éditions d'encadrements contenant soit la répétition du premier titre, soit la souscription; c'est au dernier feuillet qu'il faut aller chercher le titre dans certains livres d'Heures ou dans les volumes composés en langues orientales, mais nous n'avons vu nulle part ailleurs deux titres différents l'un commençant, l'autre terminant un volume. Nous avons déjà décrit la partie de cette petite plaquette qui contient le poème d'Aumen dans la *Bibliographie... de Josse Badius* d'après l'exemplaire incomplet que possède la Bibliothèque nationale; quant à l'ouvrage de Jean Michel il ne semble pas connu, n'étant cité par aucun hagiographe, ni par Ulysse Chevalier.

1ᵉʳ *titre :* ❧ Camilianvs || Muſicorum præſertim nouitiorum & dux & || doctor ſanctiſſimus. || (*Marque de Josse Badius, n° 2.*) || Aera meret Badio. || — 2ᵉ *titre, au verso du dernier feuillet :* ❧ Hoildis || Geruaſii Amœni Drucenſis. || (*Marque de Josse Badius, n° 1.*) || Aera meret Badio. || (*Paris, Josse Badius, 18 avril* 1522.)

In-4°, XX ff. chiff. et 4 ff. non chiffr., sign. A, B⁸, C, D⁴; car. rom., fig. Les ff. chiffrés contiennent le *Camilianus*; au v° du titre, figure représentant saint Camélien sur son lit de mort, au-dessous 3 distiques latins : *Geruaſius Amœnus*

1. Une lettre de Badius à Michel Hummelberg indique que ce volume était sous presse en 1513.

Drucensis ad studiosam Cam-‖paniæ iuuentutem. ‖; — f. II r°, préface de l'auteur. Jean Michel, à Guillaume Petit, confesseur du roi, évêque de Troyes : *Ad R. Patrem Guillermum Paruum Regiæ ‖ conscientiæ a secretis, Episcopumq; Trecen. ‖ dignissimum Io. Michaelis Theologorum ‖ Parrhisien. minimi in sancti Camiliani transi‖tum Præfatio.* ‖; au v°, répétition de la même figure, placée dans le petit encadrement des in-4° de Josse Badius, dont elle occupe entièrement l'intérieur; les autres ff. chiffrés contiennent le récit, en prose, de la mort de saint Camélien, évêque de Troyes († 525), terminé par : ¶ *Index eorũ quæ in præmisso continent' opusculo.* ‖; au bas du f. XX v°, première souscription : *Sub plo Ascensiano ad XIIII. Calen. Maias Anno. M. D. XXII.* ‖

Les ff. non chiffrés contiennent la seconde pièce, poème en vers latins de Gervais Amœnus; titre de départ : *Hoildis* ‖ ¶ *Ad sanctissimam virginem Hoildim Geruasii* ‖ *Amœni Drucensis ob recuperatam oculorũ suspi‖tatem votiuum Carmen, totã fere ipsius diuq vi‖tam complectẽs. Ejtqs tholo templi diui Stephani* ‖ *Trecensis affigendum.* ‖; au bas du 3° f. v°, seconde souscription : *Sub prelo Ascensiano ad .XIIII. Kalend.* ‖ *Maias .D.M.XXII.* (sic) ‖; le 4° f., bl. au r°, porte au v° le titre indiqué plus haut dans le petit encadrement de Josse Badius qui figure déjà au f. II v°; ce titre est reproduit en fac similé au t. I, p. 54 de la *Bibliographie... de Josse Badius*, où ces quatre derniers ff. sont seuls décrits (t. II, p. 27). — MAZARINE, XV° s. 907 A; — NATIONALE (les 4 derniers ff. seuls) Rés. mYc 953.

PH. R.

L'imprimeur de l' « Esperon de discipline » d'Antoine Du Saix. 1532.

Tous les bibliophiles connaissent et recherchent le recueil de poésies publié, en 1532, par frère Antoine Du Saix, commandeur de Saint-Antoine de Bourg-en-Bresse, sous ce titre bizarre : *L'Esperon de discipline, pour inciter les humains aux bonnes lettres, stimuler a doctrine*, etc. [1]. L'auteur était un fort mauvais poète, mais il avait le sens artistique. Il a décoré son livre de charmants encadrements dans le style de Geofroy Tory, pour qui il professait, il nous le dit lui-même, la plus vive admiration. Le volume ne porte aucun nom d'imprimeur. Brunet a reproduit le fleuron qui orne le titre, et a fait observer que le même fleuron avait été employé par Jacques Vivian, à Genève, dès l'année 1522, en tête du *Doctrinal de court*, de Pierre Michaut. On devait donc penser que l'*Esperon de discipline* sortait des presses genevoises, qu'Antoine Du Saix avait dans son voisinage. Nous avons nous-même partagé cette opinion contre laquelle s'était élevé en vain le rédacteur du catalogue Yemeniz (n° 1786). Un hasard heureux nous permet de corriger notre erreur.

La Bibliothèque de Caen possède (vitrine 46) un recueil de format petit in-4°, revêtu d'une reliure en maroquin du XVI° siècle. Ce

1. Biblioth. nat., Rés. Ye 330 et Rés. Ye 417. — Cat. Rothschild, I, n° 515.

volume contient trois pièces : les *Arresta Amorum, cum erudita Benedicti Curtii Symphoriani explanatione*, Lugduni, apud Seb. Gryphium, M. D. XXXIII, in-4° de 321 pp. et 2 ff.[1]; un traité d'André Exea, professeur de droit civil à Montpellier : *Andreae ab Exea, juris utriusque doctoris, ordinarie Monspessuli Caesareas leges enarrantis, de Aerario Fiscoque... Libellus...* Seb. Gryphius excudebat Lugduni, M. D. XXXII, in-4° de 47 pp.[2]; l'*Oraison funebre faicte et prononcee aux obseques et enterrement du corps inhumé a Brou de tresillustre princesse Marguerite d'Autriche, par noble homme fraire Antoine Du Saix*... S. l. n. d. [1532], in-4° goth. de 12 ff. Cette dernière pièce, dont le texte est entouré des mêmes encadrements que celui de l'*Esperon de discipline*, ne porte pas non plus le nom de l'imprimeur ; mais une comparaison, facile à faire, nous apprend bien vite qu'elle est sortie des mêmes presses que les deux ouvrages auxquels elle est jointe. Les trois volumes sont tirés sur grand papier, et ce papier est le même. De plus, la première ligne du titre de l'*Esperon de discipline* et de l'*Oraison funebre* est imprimée avec les capitales romaines que nous retrouvons dans les titres des *Arresta*, du *De Aerario* et aussi de l'opuscule de Nicolas Bérauld *De vetere ac novitia jurisprudentia Oratio*, Lugduni, Seb. Gryphius, 1533 ad calendas Julias, in-4° (B. Nat. Lf[76] 180). Cette dernière impression porte au titre des pieds de mouche (⁂) pareils à celui qui figure sur le titre de l'*Oraison funebre*. Il y a donc lieu d'attribuer à Sébastien Gryphius l'édition du discours d'Antoine Du Saix et aussi celle de l'*Esperon de discipline* exécutée avec le même matériel et, sans aucun doute, la même année. Si l'imprimeur ne s'est pas nommé, c'est probablement pour ne pas s'exposer à des poursuites que Tory aurait pu lui intenter, en vertu du privilège obtenu par lui, pour dix ans, le 5 septembre 1526.

Émile Picot.

Un second exemplaire du Rabelais apocryphe de 1549.

Il y a quelque temps, M. Ph. Renouard me signalait un fragment indéterminé de Rabelais qu'il avait rencontré à la bibliothèque Sainte-Geneviève sous la cote *Réserve 8°-D 9983*. Je reconnus là, incomplet de neuf feuillets, un second exemplaire du fameux *Cinquiesme livre* apocryphe de 1549. Sur les soixante-quatre feuillets

1. Biblioth. nat., Rés. Y[2] 933. — Cf. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. VIII, p. 68.

2. Biblioth. nat., Vélins 2768 et 4° Lf[76] 180. — Cf. Van Praet, *Vélins du roi*, t. V, p. 67, et Baudrier, t. VIII, p. 62.

non chiff., sign. A-H par 8, que comporte l'ouvrage, la bibliothèque Sainte-Geneviève en possède cinquante-cinq, le premier cahier signé A manque en entier, ainsi que le dernier feuillet du cahier H. Cet exemplaire incomplet a été relié au XVIIIe siècle à la suite du volume de Charles Fontaine *Les nouvelles et antiques merveilles*, P., Guillaume Le Noir, 1554, in-16, dont le catalogue Rothschild (t. IV, n° 3084) donne la description.

On connaît l'histoire du *Cinquiesme livre* apocryphe et de l'exemplaire qui passait pour unique.

En décembre 1900, le *Times* annonçait que le libraire Ludwig Rosenthal venait de découvrir l'édition originale du cinquième livre de Rabelais, édition publiée en 1549, treize ans avant l'*Isle sonnante*, et demeurée complètement ignorée jusqu'alors... La nouvelle fit sensation! Une enquête s'ouvrit : l'article de M. H. Stein (*Le Bibliographe moderne*, juin 1901) et surtout celui de M. A. Lefranc (*Revue des Etudes rabelaisiennes*, 1903) démontrèrent qu'il s'agissait d'une publication apocryphe tout à fait étrangère à Rabelais, simple démarquage d'une traduction française publiée en 1529 de la *Nef des fols* de Sébastien Brandt, et des *Regnars traversant les voyes perilleuses des folles fiances du monde* de Jean Bouchet. Le petit volume perdait ainsi toute valeur littéraire, mais n'en demeurait pas moins fort curieux.

Offert tout d'abord pour une somme énorme par son possesseur, il descendit au taux de 10.000 mk. (Lud. Rosenthal, cat. 111, n° 1465) sans trouver d'acquéreur à ce prix. Le 17 mai 1912, M. Rosenthal voulut tenter la chance de l'hôtel Drouot (*Catalogue des livres anciens provenant de la bibliothèque de M. J. M**** [Lud. Rosenthal], P., 1912, n° 116); mis sur table à 2 000 fr., poussé mollement par M. Rahir, le pseudo-Rabelais restait pour compte au vendeur à 3 708 fr. et reprenait le chemin de Munich.

L. L.

« Le Mysopolème » d'Antoine Du Verdier. 1568.

Le premier ouvrage que cite Du Verdier, dans l'article de sa *Bibliothèque* qu'il consacre à lui même, est le *Mysopolème*, poème en vers héroïques, imprimé à Paris, in-4°, par Denis Du Pré, 1568. Ce petit poème est fort rare; M. le Chanoine Reure, quand il publia ses recherches sur Du Verdier[1] n'en avait pu trouver le texte; il eut depuis la bonne fortune de pouvoir acquérir un exemplaire de

1. *Le Bibliographe Antoine Du Verdier*, extrait de la *Revue du Lyonnais*, juillet 1897. P., Picard 1897, in-8°, p. 62.

l'édition de Du Pré[1]. Nous croyons utile d'en signaler deux autres exemplaires, appartenant à deux éditions différentes, réunis dans un même volume à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Le || ❧ Mysopoleme || Ov || Bref Difcours contre la guerre, || pour le retour de la paix || en France. || A Monseignevr Messire || Guillaume de Gadaigne Cheualier de l'ordre du Roy, || Capitaine de cinquante hõmes d'armes, Senefchal || de Lion, Baron de Lunel, Seigneur de Sainct || Victor, Verdun, Bouthion, Barmont. &c. || Par Antoine Dv Verdier || Gentilhomme de la prouince Lyonnoife, homme || d'armes de la compaignie dudit feigneur. || (*Marque, Silvestre, n°* 759.) || A Paris, || Par Denis du Pré Imprimeur, demeurant en la rue || des Amandiers, à l'enfeigne de la Verité. || — || 1568 ||.

In-4°, 8 ff. ch., sign. A, B⁴; car. italiques. — Au v° du titre, la dédicace, en prose, datée de Paris, 15 avril 1568; aux ff. 2 r° à 7 v°, texte du poème, terminé par l'anagramme de l'auteur : *Tard ennuié de voir*, et un vers latin; au f. 8 r° : *Sonnet.* || (On ne peults parvenir au supreme bonheur...), terminé par un autre vers latin; le f. 8 est blanc au v°. — ARSENAL, Hist., 5723-4° (1re pièce).

Le || Mysopoleme || Ov Bref Discovrs || Contre La Gverre || Derniére. || ✶ || Par Antoine Dv Verdier || Gentilhomme de la prouince Lyonnoife. || (*Marque, Baudrier, n°* 72.) || A Lyon, || Par Benoist Rigavd. || 1568. || Avec Permission. ||

In-4°, 15 pp., 1 p. n. ch., sign. A, B⁴; car. italiques. — Le v° du titre est blanc, le poème occupe les pp. 3 à 15, et le sonnet la page non chiffrée; mêmes anagramme et vers; la préface à Guillaume de Gadaigne n'a pas été reproduite dans cette édition. — ARSENAL, Hist., 5723-4° (2e pièce).

Cette seconde édition, qui n'est citée ni par Baudrier, ni par Du Verdier lui-même, a été imprimée en même temps que le second poème de Du Verdier sur le même sujet : *Antithèses de la paix et de la guerre*... Lyon, Benoist Rigaud, 1568, dont le permis d'imprimer, daté du 4 août 1568, est accordé à Benoist Rigaud pour les *Antithèses*, le *Mysopolème*, et un troisième ouvrage[2].

PH. R.

1. *Un poème d'Antoine Du Verdier retrouvé*, extrait du *Bullet. de la Diana*, t. XV. Montbrison, 1909, in-8°.
2. Baudrier, t. III, pp. 252-253.

Recueil de plusieurs plaisantes nouvelles. 1578 & 1596.

RECVEIL DE PLVSIEVRS ‖ PLAISANTES NOVVELLES, ‖..... Anvers, H. Heyndricx, 1578 (*v. reprod.*). — [*A la fin* :] Typis Radæi.

In-8°, 3 ff. n. ch., 165 pp. et 4 ff. n. ch.; sign. A-K par 8, L par 10; 18 fig., y compris celle du titre. — Privilège pour dix ans accordé à Henry Heyndricx les 8 et 20 mai 1576; à la fin, licence ecclesiastique. — [BIBL. PART.]

Deux seuls exemplaires de ce livre sont actuellement connus : le premier, celui de Nodier (cat. 1844, n° 821), passa en vente pour la dernière fois avec la bibliothèque Guyot de Villeneuve (cat. 1900, n° 995) et fut acheté par le libraire anglais Pearson ; le second, celui de Monmerqué (cat. 1851, n° 1491) fait aujourd'hui partie de mon cabinet.

Ce recueil comprend cent cinquante-six contes, bons mots et facéties de toutes sortes, recueillis de tous côtés, dans sa dédicace — datée du 15 octobre 1577 — à Jacques de la Faille le jeune, « Port'-enseigne de la vaillante compagnie des enfans d'Anvers ». Antoine Tiron déclare qu'il a « depuis quelques moys en-ça translaté et faict François un livret contenant plusieurs joyeux comptes, tours, facéties, ruses et plaisantes rencontres ».

Dix-sept jolies figures gravées spécialement illustrent cette édition et lui ajoutent un intérêt particulier. Une autre figure, la dixième, n'est pas originale et ne fut pas conservée dans l'édition de 1595, la troisième de ce recueil, en tenant compte de la mention du *Verzeichnis der französischen Litteratur* de la bibliothèque de Wolfenbuttel (n° 4848) qui indique une autre impression faite à Anvers dès 1593 par Martin Huyssens.

RECVEIL DE ‖ PLVSIEVRS ‖ PLAISANTES NOV-‖VELLES, APOPHTEGMES, ‖ ET RECREATIONS ‖ DIVERSES. ‖ *Faict en François, par M. Anthoine Tyron;* ‖ Or Le tout nouuellement mis en lumiere, pour la ‖ recreation & passe-temps de chascun ‖ [*figure.*] ‖ A ANVERS, ‖ Chez Martin Huyssens, à la partie Septen-‖trionale de l'Eglise nostre Dame, au ‖ Lion d'Or. 1596. ‖ *Auec grace et Priuilege, pour six ans.* — [*A la fin* :] Typis Anthonij de Ballo.

In-12, 91 ff. ch. et 5 ff. n. ch. pour la table; sign. A-H par 12; 20 fig., y compris celle du titre. — Privilège pour six ans accordé à Martin Huyssens, l'an 1590. — [ARSENAL, B-L. 20044-8°].

Cette édition, de plus petit format, comprend également cent cinquante-six nouvelles, dont cent quarante-six figurent dans le recueil original; dix nouvelles de 1578 — les n°s 15, 19, 70, 89, 104, 124,

RECVEIL DE PLVSIEVRS

PLAISANTES NOVVELLES, APOPHTEGMES, ET RECREATIONS DIVERSES.

Fait François, par M. Antoine Tyron.

Le tout Nouuellement mis en lumiere, pour la Recreation & passetemps de chascun.

A ANVERS,
Chez Henry Heyndricx, au Cemitierre nostre Dame, à la fleur de Lis.
1578.
Auec grace & Priuilege pour dix ans.

126, 129, 150 et 152 — sont remplacées par d'autres anecdotes, la dix-neuvième et les neuf dernières. La dédicace à Jacques de La Faille n'est pas reproduite. Sur les dix-huit figures de l'édition originale, dix-sept se retrouvent ici, assez fatiguées; les trois dernières sont inédites.

L. L.

Un recueil de la Bibl. de l'Arsenal (Hist. 76bis-8°).

Les six pièces que nous décrivons ici sont réunies en un recueil de la Bibliothèque de l'Arsenal (Hist., 76 *bis*-8°); la première, imprimée à Paris par Fédéric Ier Morel, a échappé aux recherches de M. Joseph Dumoulin; les cinq autres, publiées à Lyon par Benoist Rigaud, ont échappé à celles de Baudrier.

1. — Bref Discovrs ‖ Des Choses Plvs ‖ neceſſaires & dignes d'eſtre ‖ entendues en la Coſ-‖mographie. ‖ ♠ ‖ A Paris, ‖ De l'imprimerie de Federic Morel, ‖ rue S. Ian de Beauuais, ‖ au franc Meurier. ‖ 1559. ‖ Avec Privilege. ‖

In-8°, 38 ff. ch., 1 f. n. ch., sign. A-E8; car. rom. — V° du titre blanc; ff. 2 à 7: *Av Treschrestien* ‖ *Et Trespuissant Roy* ‖ *de France Henry II. de ce nom,* ‖ *G. de Terraube, Abbé de Boillas, son* ‖ *treshûble Aumoſnier, deſire felicité.* ‖ (Paris, 26 janvier 1558, 1559 n. st.); le *Discours* occupe les ff 8 à 38; le f. n. ch. de la fin contient au r° l'extrait du privilège accordé pour 6 ans à Fed. Morel le 23 mai 1559, il est blanc au v°. — Un exemplaire a passé à la vente Michel Chasle (Catal. 1881, n° 638); Du Verdier le cite sous la date de 1558; M. Dumoulin indique trois éditions chez Fed. Morel en 1566, 1568 et 1575.

2. — Trois ‖ Dialogves ‖ De M. Pierre ‖ Messie, ‖ Tovchant La Natvre ‖ du Soleil, de la Terre, & de toutes les ‖ choſes qui ſe font & appa-‖roiſſent en l'air. ‖ Les Argumens d'iceux ſont en la page ſuy-‖uante, & y a quotation és marges, ‖ des matieres principales. ‖ (*Marque, Baudrier n°* 20.) ‖ A Lyon, ‖ Par Benoist Rigavd. ‖ — ‖ M.D.XCIII. ‖

In-8°, 32 ff. ch., sign. A-D8; car. rom.; manchettes. — Au v° du titre: *Les Arguments des trois* ‖ *Dialogues.* ‖; — ff. 2 et 3: *A Tres-Illustre Et* ‖ *Tres-Vertvevse Dame* ‖ *Madame Marguerite de Salu-‖ces, Mareſchalle de* ‖ *Termes, S.* ‖ signé M. D. C. (Paris, 22 février 1566); au dernier f. r°, bas: *Imprimé par Iaques Rouſſin* ‖ *à Lyon.* ‖; v° blanc.

La dédicace nous apprend que cette traduction, faite sur la version italienne de *Los Dialogos* de Pierre Mexia, est due à une grande dame qui ne veut pas divulguer son nom mais qui donne ses initiales. On ne peut se défendre de rapprocher ces trois lettres, M. D. C., du nom de Marguerite de Carle, sœur de l'évêque de Riez et veuve d'Étienne de La Boëtie, quand on constate que ce petit livret, déjà imprimé à Paris par Fed. Morel en 1566, a été par lui réim-

primé en 1571 en même temps que les deux ouvrages posthumes de La Boëtie publiés par Montaigne, *La Mesnagerie* de Xénophon et les *Vers français* qui sont dédiés à Marguerite de Carle.

3. — Perpetvelle || Pronostication, || Fort vtile & profitable || à toutes gens. || ❧ || Inuentee par les bons Peres anciens, || pour le temps prefent || & aduenir. || Auec vn tres-neceffaire regime || pour toutes perfonnes. || (*Figure.*) || A Lyon, || Par Benoist Rigavd. || Auec permiffion. || *s. d.*

In-8°, 8 ff. n. ch., sign. A-B⁴ ; car. rom. Le texte débute au v° du titre ; à la fin : *Hvictain.* || ; au dernier f. v°, figure. — Baudrier cite deux autres éditions, également sans date, données par Benoist Rigaud (t. III, pp. 192 et 193).

4. — Les || Songes De || Daniel Le Pro-||phete, tranflatez de latin en || françois. || *** || Nouuellement Imprimez || (*Marque, réplique du n° 32 de Baudrier, sans cadre.*) || A Lyon, || Par Benoist Rigavd. || 1572. ||

In-8°, 4 ff. n ch., sign. A⁴ ; car rom ; le texte débute au v° du titre. — On en connaît plusieurs éditions sans date, *Paris, Jean Trepperel*; *Paris, Guillaume Nyverd*, etc.

5. — La || Prophetie || Et Revelation || du bon Prophete Efdras, que Dieu luy re-||uela pour fçauoir congnoiftre les an-||nées qui font fertilles & en || grand habondance || de biens. || *** || (*Figure, David en prières.*) || A Lyon, || Par Benoist Rigavd. || Auec permifsion. || *s. d.*

In-8°, 4 ff. n. ch., sign. A⁴ ; car. rom. ; v° du titre blanc. — Baudrier (II, p. 149) cite une édition sans lieu ni date, attribuée par M. Picot (cat. Rothschild, n° 207) à Louis Lanchart, de Lyon.

6. — Les || Iovrs Hevrevx, || Et Perillevx De || L'Annee : Revelez || Par L'Ange || au bon fainct Iob. || ❧ || (*Figure, l'enfant Jésus tenant une sphère.*) || A Lyon, || Par Benoift Rigaud. || *s. d.*

In-8°, 4 ff. n. ch. ; sign, A⁴; car. rom. Le texte débute au v° du titre; à la fin, *Balade A Tovs* || *Estatz.* || (Gens malheureux qui engagez vos terres...). — Baudrier (II, p. 62) cite une édition donnée par Jean Holier, de Lyon, en 1575, et (II, p. 150) une autre édition sans lieu ni date, attribuée par M. Picot (cat. Rothschild, n° 208) à Louis Lanchart, de Lyon.

PH. R.

VARIÉTÉS

A propos d'Hélisenne de Crenne : « Guenelic » et « Quezinstra ».

Notre ami Louis Loviot termine son très intéressant article sur Hélisenne de Crenne[1] par les observations suivantes : « Des indications aussi succinctes ne sauraient suffire pour un auteur de l'importance d'Hélisenne de Crenne. Il faudrait connaître Guenelic et Quezinstra, anagrammes probables. C'est à un érudit de Picardie qu'il appartient maintenant de poursuivre ces recherches, de les compléter au mieux et sans doute aussi de rééditer les *Angoysses* pour mettre tout à fait en lumière, à la place qui lui est due, l'ancêtre des Staël et des George Sand. »

Picard, je puis répondre au moins au premier de ses vœux, en proposant la solution, qui me paraît certaine, des deux anagrammes. J'ai établi cette solution, en tenant compte des procédés dont Dame Hélisenne use pour modifier les noms propres qu'elle cite. Ses anagrammes sont toujours peu compliquées, et les déformations volontaires qu'elle impose aux noms de lieux, par exemple, assez aisées à éclaicir.

Guenelic, me paraît donner, selon toute évidence : GUECELIN, c'est-à-dire GUESLIN, nom qui se rencontre fréquemment, et qui comporte beaucoup de variantes, suivant les pays : Geslin, Guislain, Guillain, etc.

Quezinstra doit être résolu, à mon avis, par le nom QUEZINSART. Le nom *Quezin* ou *Quézin* est encore fréquent dans la région picarde de Roye-Péronne, qui confine justement à celle où se déroulent les événements. Les noms avec la terminaison *sart*, défrichement (et même par extension, culture), se rencontrent en Picardie, comme un peu partout. J'ai connu dans notre région des Gaudissart (nom immortalisé par Balzac), et bien d'autres noms d'une formation analogue. Chacun peut en retrouver, de même, dans ses souvenirs. Il n'y a qu'à examiner ce nom de *Quezinstra* pour apercevoir tout de

1. Cf. *Revue des livres anciens*, t. II, p. 137-145.

suite qu'il renferme une partie non modifiée : *Quezin*, et que la terminaison *stra* offre une anagramme très simple, que la plus rapide réflexion suffit à deviner. Je considère ces deux solutions comme acquises, et j'espère qu'elles permettront aux érudits picards, qui sont restés dans notre chère province — tant éprouvée depuis deux ans — de faire des recherches utiles sur ces deux personnages, héros du roman, si curieux et si original, de la charmante Hélisenne de Crenne.

ABEL LEFRANC.

Une chanson sur la langue française. (Fin du XVIe siècle.)

C'est un simple placard, imprimé à quatre colonnes, qui nous conserve cette curieuse ode en faveur de la langue française. Il ne porte aucune date, mais le style, le timbre indiqué, l'impression elle-même, montrent que la pièce n'est pas antérieure à l'année 1580 et qu'elle se rattache à la campagne poursuivie par Henri Estienne. Cette feuille, de conservation médiocre, est rongée dans le bas : trois colonnes restent incomplètes d'une strophe au moins.

ODE DEDIEE AV PEVPLE FRANÇOIS

AMATEVR DE SA LANGVE, POVR L'EXCITER TANT PLVS A L'ESTVDE ET ORNement d'icelle. Par vn docte Poete François, Et ſe chante, ſur le chant, Beneiſt ſoit l'œil brun de Madame, &c.

Combien que ma plume estrive,
Et ne permet que j'écrive,
Ny en prose ny en vers,
Cognoissant bien que ma Muse
Me tient, m'arreste & m'amuse
De voller par l'univers.
Bien que le siècle où nous sommes
Produise tant doctes hommes,
Et tant d'excellens esprits,
Dont l'ingénieux ouvrage
Abastardit mon courage
De faire voir mes escrits.
Si n'ay-je (ô François) sceu faire
Que je me peusse distraire
De t'escrire en cest endroict,
Imitant l'aille debille
De l'oiselet peu abile,
Qui son vol trop tost prendroit.
S'il est bon que la nature
Incite la creature,
Aymer sa nativité,
Pourquoy fault-il donc qu'elle erre
Par mainte estrangere terre,
Mainte province & cité ?
S'il est bon que l'on s'applique
Au los de la Republique
A nostre langue augmenter
Que sert sur la Grecque attique
Et sur la Romaine antique
Si long temps se tourmenter ?
L'homme bien en vain s'afolle
De voir l'un et l'autre Pole,
L'Inde fertille en tous biens,
Si toute sa peine dure,
Tous les travaulx qu'il endure
N'est pour le profit des siens.
Celuy est fol qui s'efforce
D'oster la plus dure écorce,
Du Grec, du Latin aussi,
De toute langue estrangere,
S'il n'a volonté entiere
D'enrichir la sienne aussi.

Si le grand Academique,
Si le pere Patetique,
Zenon, & tant d'autres Grecs,
En leur langue naturelle,
Comme estans amateurs d'elle
Ont escrit tant de secrets :
Si Ciceron, si Saluste,

. . . . . .

Pourquoy difererons ores
Cherissant la nostre encores
Ces doctes gens imiter ?
Serons-nous donc si barbares
Que ces richesses tant rares
Nous dedaignons accepter ?
Bien vraye fut la parole
Qui par tout ce vague vole,
Et croy qu'elle vient des cieux,
Laquelle nous faict cognoistre
Rien nuisible à l'homme n'estre
Que l'homme pernicieux.
Bien est de soy peu courtoise
Nostre nation Françoise,
Que dy-je la nation ?
Mais un tas de sourcis graves
Qui pour se monstrer plus braves
Hayent la perfection.
Bien est plein d'ingratitude
Cil qui met tout son estude
A nostre langue blasmer,
Et en autre s'estudie
A celle fin qu'on luy die
Qu'il porte l'eau dans la mer.
Bien facheux sont ces Satyres
Mais encor ceux-la sont pires,
Qui (se voulant tourmenter)
Les doctes osent reprendre
Que pour vertu nous apprendre
Se mettent à translater.
Si la Langue Castillane
N'eust les beautez d'Oriane,
D'Amadis les nobles faits
Retenuz pour estre aornée,
Et que d'un mont Pyrenée
N'eussent passé les hauts faits :
Si tant de doctes Poetes
Orateurs, & Interpretes,
Desquels les œuvres tu vois,
N'eussent traduict les histoires
De maintes estranges terres,
En beau vulgaire François :
Ou seroit ceste Faconde
Qu'autre langue ne seconde,
Soit en doux et hautain stil :
Soit aux plus fieres alarmes,
Ou soit au repos des armes,
Qu'on parle d'honneste-util ?

. . . . . .

O folle, o trop obstinée
Trouppe sourcilleuse née
Des Geans audacieux,
Qui pense eslever encore
Dessus le rivage more
Une tour jusques aux cieux !
O Innocence aveuglée
Comme es-tu tant desreiglée,
Et hors de toy que d'oser,
Dire estre mauvais à l'homme
Cela que vertu on nomme,
En nostre langue exposer ?
Le docteur de l'escriture
S'il veult à la creature,
Enseigner la loy de Dieu,
En quelle langue sera-ce,
Qui luy fera ceste grace,
En Grec, Latin, ou Hebreu ?
Le docte Jurisconsulte
Quand il plaide, ou qu'il consulte,
Pour rendre un droit esclarcy,
Met-il sa langue en arriere
Pour aller donner carriere,
Au Grec, au Latin aussi ?
Le Colomnel d'une armée
S'il la veult rendre animée,
A prendre picques et dards,
Se sert-il d'autre langage
Que de son propre ramage
Pour animer ses soldats ?
C'est une chose admirable
De voir si long temps durable,
Tant perverse opinion,
D'un tas d'hommes pleins d'envie
Qui veullent finir leur vie
En ceste confusion.
C'est chose trop ridicule
A celuy-la qui recule,
De rendre un parler parfaict,
Et en maint et maint langage
De la plus grand part de l'aage
Perte miserable faict.
L'homme est par trop fol en somme
Qui vingt ou trente ans consomme
En ces langues. O quel mal !
Pleust-il a Dieu qu'entendue

Feust une langue espandue
Parmy ce terrestre val.

. . . . . .

Nos trop soudaines années
Seroient alors adonnées
A la science acquester,
Non pas en un vain langage
Ainsi qu'un oyseau en cage
Qui aprend à quaqueter.
Sus donc, François, que soit faicte
Nostre langue plus parfaicte
Je te pry, par ton moyen :
Fay cognoistre à nostre France
Que tu chasses l'ignorance
Comme son bon citoyen.
Declare luy toute histoire :
Fay luy accroistre sa gloire,
Son langage polisant,
Donne luy bien à cognoistre
Que tu ne le lairras estre
Comme jadis languissant.
Fay que sa plume qui tonne
De son succré stil estonne
Le superbe Castillan,
Comme la fraze allechante
Qui de Roland l'amour chante
Estonna l'Italien.
Les faveurs dont les Sœurs usent
Envers toy, point ne t'excusent,
De presenter à nos yeulx,
Ce que la langue Hæbraique
Et la Grecque, et l'Italique
Racontoit à nos ayeulx.

FIN.

La chanson qui sert de timbre est de Claude de Pontoux ; elle figure dans ses *Œuvres* (Lyon, B. Rigaud, 1579, in-16, p. 178) sous le titre : *Chanson imitée de Petrarque*; le premier vers se lit : *Beneist soit l'œil* noir *de ma dame*..... M. Émile Picot a bien voulu m'indiquer qu'on la trouve reproduite, avec cette leçon originale, dans le *Nouveau recueil de plusieurs chansons*, P., N. Bonfons, 1597, in-12, p. 1; dans *La Fleur des chansons amoureuses*, Rouen, A. de Launay, 1600, in-12 (réimpr., p. 34) et dans *Le tresor et recueil des chansons amoureuses et recreatives*, Rouen, Robert Valentin, s. d., in-12, p. 372. La mélodie est notée dans le *Recueil* de Chardavoine, éd. de 1588, n° 1.

La variante : *Beneist soit l'œil* brun *de ma dame*..... se lit dans le *Nouveau recueil* (Lyon, B. Rigaud, v. 1580), in-16, f. 19 [= 17] et dans le *Cabinet ou trezor des nouvelles chansons*, P., Godefroy de Billy, 1602, in-12, p. 160.

On chantait sur le même air : *La terre n'agueres glacee*...., pièce qui est de Desportes, et *Quand Gabriel prit la volee*..... (Toussaint Le Roy, *Noëls*, éd. de 1605, f. Diij; éd. de 1664, p. 30, avec mélodie.)

L. L.

Les livres aux armes de Morant du Mesnil-Garnier.

On voit passer en vente quelquefois, et les bibliothèques et collections de Normandie conservent en assez grand nombre des livres des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, timbrés sur les plats soit des armes

simples de Morant du Mesnil-Garnier[1] : *d'azur aux trois cormorans d'argent posés deux et un*, soit des armes de Morant écartelées de celles de Jeanne Cauchon de Treslon, première femme de Thomas II Morant, qui portait : *de gueules au griffon d'or ailé d'argent*[2]. Tous ces livres proviennent de la fondation faite, le 6 juin 1620, par Thomas II en faveur des Jésuites de Caen, alors établis au Collège du Mont. Voici le texte de cette fondation, d'après copie authentique, conservée aujourd'hui aux Archives du Calvados (D. Jésuites, non coté) :

A tous ceux qui ces lettres verront, messire Thomas Morant, baron du Mesnil-Garnier, conseiller du roy en ses Conseils d'Estat et Privé, thresorier de son Espargne et garde hérédital des sceaux des obligations de la vicomté de Caën, salut. Sçavoir faisons que, par devant Mathieu de la Londe et Michel Le Sueur, son adjoint, tabellions royaux audit Caën, fut présent ledit messire Thomas Morant, lequel, pour l'affection qu'il porte aux Pères de la Compagnie de Jésus et à l'avancement de la Religion Apostolique, à quoy sert de beaucoup l'instruction de la jeunesse en piété et en bonnes lettres et sçachant d'ailleurs que la distribution des certains prix que lesdits Pères font tous les ans aux écoliers, lesquels ont fait plus de profit, les encourage grandement à mieux s'employer à l'étude, a par ce présent fait don au Collège Royal de laditte Compagnie en cette ville de Caën, représenté par Père Jean Chastelier, recteur dudit Collège, ce acceptant, de la somme de quinze cent livres, qui luy a été présentement compté et nombré par le dit sieur, devant lesdits Tabellions, en pièce de seize sous, de laquelle somme ledit Père Recteur en employera cent livres pour l'achapt des livres qui seront distribués pour les prix aux écoliers dudit Collège au mois d'aoust prochain et les quatorze cent livres restant seront par eux employées en la présence dudit sieur du Mesnil ou personne pour luy en constitution de rentes en bonne et suffisante assiette jusqu'à la somme de cent livres par an, et dont le racquit ne pourra estre fait qu'en la présence dudit sieur ou personne pour luy aux fins de remplacement, lesquelles cent livres de rente seront employées par chacun an à perpétuité et tant que laditte rente durera, pour la distribution de ses prix et achapt de livres, lesquels seront marqués des armes dudit sieur, et, en cas que, pour contagion, guerre ou autre accident semblable, il advint que le Collège fust fermé, ledit sieur entend et veut que, pour ce temps-là, laditte rente soit employée au profit dudit Collège,

1. Sur cette famille, qui occupa une place notable dans l'histoire nobiliaire normande, cf. notamment : A. Bruas : *Les de Morant, barons et marquis du Mesnil-Garnier*. Angers, imp. Lachèse et Dolbeau, 1892, in-8°.

2. Cf. J. Guigard : *Nouvel armorial du bibliophile*, t. II, pp. 371 et 372.

sans obligation d'en rendre compte à personne. De plus, s'il advenoit que l'on ne pût si justement employer toute laditte somme de cent livres en l'achapt desdits livres pour lesdits prix, il veut que le surplus soit réservé pour les prix de l'an suivant ou employé pour l'embellissement et ornement des classes au profit des écoliers ou pour les frais, s'il convenoit en faire quelques-uns, pour le retrait de laditte rente, en faveur de laquelle donation et le jour de la distribution desdits livres ou le jour précédent, les écoliers dudit Collège seront conviés par le Recteur et leurs précepteurs de se souvenir en leurs prières dudit sieur du Mesnil. A quoy faire et ce que dit est dûment accompli, ledit Père Recteur pour luy et ses successeurs s'oblige à toute charge et ratification que besoin sera et hypotéque tous les biens et revenus dudit Collège. En témoin de ce ces lettres sont scellées dudit scel, saouf autruy droit. Ce fut fait et passé audit Caën le samedy avant midy sixiesme jour de juin mil six cent vingt, presents noble homme Louis de La Cour, sieur du lieu, secrétaire de la Reine, et Thomas Morel, écuyer, sieur de Garsalle, receveur général des décimes à Caën, témoins, qui ont, avec lesdittes parties et tabellions, signé à la minutte de ce présent, notifié le faire controller suivant l'édit.

Signés Delalonde et Lesueur avec paraphe, controllé et scellé le cinq aoust mil six cens cinquante un. Dix mots biffés nuls en la présente copie...

Collationné par nous notaires royaux à Caën soussignés sur l'original en parchemin à nous représenté par le R. P. Le Sancquer, procureur dudit Collège, et à luy remis et laissé dans le chartrier dudit Collège ce seize octobre mil sept cens soixante un, et a signé après lecture.

JOSEPH LOUIS LE SANCQUER, *procureur du Collège.*

BENARD.

LE DANOIS.

Collationné à Caen le vingt-sept octobre 1761. Receu six sols trois deniers.

LEVASSEUR.

La fondation de Thomas II Morant survécut aux Jésuites expulsés et, jusqu'à la Révolution, continua d'être acquittée C'est ainsi que nous avons eu entre les mains un exemplaire, timbré aux trois cormorans, de *L'Antilucrèce* du cardinal de Polignac, traduction de Bougainville (Bruxelles, Foppens, 1772, in-12), décerné, en 1774, comme prix de discours latin, à Pierre de Gournay, avec attestation de L.-F. Le Manissier, professeur au Collège du Mont.

L'Antilucrece est un livre édifiant que l'on n'est pas surpris de voir donner à des écoliers. Il n'en va pas tout à fait de même d'un recueil des poésies de Saint-Amant que nous a libéralement remis M. Decauville-Lachénée, conservateur honoraire de la Bibliothèque de Caen, et que les P. Jésuites attribuèrent comme prix de version grecque au jeune Jacques Hue de Prébois[1], en 1761[2]. Ce *livre de prix*, relié en veau, avec, sur les plats, l'écusson rond aux trois cormorans, sommé d'une couronne de marquis et ceint des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, contient les première, deuxième et troisième partie des Œuvres de Saint-Amant :

Les ‖ Œvvres ‖ dv sievr ‖ de ‖ Saint-Amant. ‖ Première Partie. ‖ A Paris. ‖ Chez Tovssainct Qvinet, au Palais, dans la petite ‖ Salle, sous la montée de la Cour des Aydes. ‖ MDCLI. ‖ Avec privilège du Roy. ‖ In-4°, 11 ff. n. ch. 328 pp. — Le privilège (f. 10 n. ch.) est du 22 octobre 1640. On lit après : *Achevé d'imprimer à Paris le 2 Avril 1651*. Les deux pièces suivantes : *Caprice DC* et *Épistre à Mr le Duc d'Orléans sur Graveline*, portées à la *Table des Pièces contenues en cet Oeuvre* (f. 11 n. ch. r°) aux pages 328 et 333, sont, en fait, paginées à part : le Caprice (Cher enfant de Venus et du Dieu de la grappe...) a 6 pages. L'Epistre ‖ heroi-comiqve ‖ a Monseigneur ‖ le dvc ‖ D'Orleans ‖ Lors que son Altesse Royalle estoit au Siege de Grauelines. ‖ A Paris. ‖ Chez Tovssaint Qvinet, au Palais, sous ‖ la montée de la Cour des Aydes. ‖ MDCXXXXIIII. ‖ compte 22 pages et le f. n. ch. du privilège (15 septembre 1644).

Les ‖ Oevvres ‖ dv sievr ‖ de ‖ Saint-Amant. ‖ Seconde Partie. ‖ Paris, Toussaint Quinet, 1643, in-4°, 6 f. n. ch. 140 pp. Le privilège (f. 3 n. ch. v° et 4 r°) est du 27 mars 1643, l'achevé d'imprimer pour la première fois du 24 avril 1643.

Les ‖ Oevvres ‖ dv sievr de ‖ St Amant. ‖ Troisiesme partie. ‖

1. Baptisé à Saint-Pierre de Caen, le 17 avril 1745, greffier en chef du Bureau des finances de cette ville en 1774.

2. Voici l'extrait de palmarès collé en marge du faux titre :

Ego infrà Scriptus in Regio Borbonio Societatis Jesu Collegio Celeberrimæ Academiæ Cadomensis Studiorum Præfectus, testor ingenuum adolescentem Jacobum Hue de Prebois primum solutæ orationis græcæ *Præmium, eruditissimorum aestimatorum judicio meritum atque ex liberalitate et munificentia D. D. Morantii, Baronis du Mesnil-Garnier, Musarum Cadomensium in eodem Collegio Agonothetæ perpetui, summo omnium ordinum concursu et plausu in publico ejusdem Collegii Theatro consecutum fuisse die 3a mensis Augusti, anno Domini 1761, in cujus rei fidem hoc ei testimonium Societatis nostræ sigillo munitum manu meâ subscripsi.*

J. B. Lannoy Js.

Paris, Toussaint Quinet, 1649, in-4°, 7 f. n. ch. 134 pp. 1 f. pour le privilège qui est du 29 avril 1649, l'achevé d'imprimer pour la première fois du 10 juillet 1649.

On sait que dans plusieurs poèmes de Saint-Amant : *la Vigne*, *Imprécation*... certains mots libres, pris du reste parmi d'autres comme au hasard, sont écrits en lettres grecques. Le jeune hellénisant Jacques Hue de Prébois ne dut assurément pas s'en trouver empêché. D'autre part, ce choix des Œuvres de Saint-Amant comme *livre de prix* atteste chez les Jésuites de Caen en 1761 un goût poétique au moins inattendu.

R. N. SAUVAGE.

Le Gérant : PAUL CHAPONNIÈRE.

INDEX

DU TOME DEUXIÈME

ADER (Guillaume) 205-207
— *Lou catounet gascoun*, Toulouse, Colomiès, 1607. 206
AGUESSEAU (Jean d'), trésorier de France. 194
AMELOT (A.), impr. à Port-Louis. 365
Amœnitates litterariæ, Francfort, 1725. 215
AMOENUS. — cf. AUMEN.
Amours de L. C. (Les), 1561. 122
ANDRAS (Jean), seigneur de Changy. 197
ANGIER (Paul), de Carentan. 2
ANGOULEVENT. 136
Antes muerto que mutado, devise. 181
A. O., monogr. 329 n.
APPREMONT (comte d'). 267
ARGENTREY (Pierre d'). 242
ARNOULLET (Olivier), libr. à Lyon. 343
ARRIVABENE (Lodovico). 7
Arte et marte, In utrumque paratus. devise. 207
ASSELIN (V.), impr. à Port-Louis. 360 n.
ASSOUCY (d'). 14
ASTRUCQ (le P.), missionnaire apostolique. 307
AUMEN (Gervais). 366-368
— *Hoildis*, P., Josse Badius [1522]. 367
— *Lucubratiunculæ*, P., Josse Badius [1513]. 366
AUVRAY (Guillaume). 355
« (Jean). 129, 354-357
— *Les proprietez... de l'écuelle*, s. l. n. d. 129
« (Pierre), chirurgien. 355 n.
AVERDET (Madeleine). 124
BADIUS (Josse), impr. à Paris. 153, 366-368
BADIUS (Conrad), impr. à Paris. 158
BALARAN (Jeanne). 255
BALBY (comtesse de). 115
BALLEN (Jean de), conseiller du roi en la sénéchaussée de Ponthieu. 141
BALLO (Antoine de), impr. à Anvers. 372
BALZAC (Honoré de). 43-46
BARA (Jérôme de). 225-236
— *Blason des Armoiries*, Lyon, B. Vincent, 1581. 227
BARBATTE (de), bourbonnais. 207
BARBIN (Claude), libr. à Paris. 272
BARDIN. 177
BARSONNET (Loys). 144
BASNAGE. 78
BAUDUYN (Benoît). 193 n.
BAYLE (Pierre). 76-109
BAZIN (Gilles-Augustin). 318
BEAUFORT (Gauvain de). 169
« -CANILLAC (Jeanne de). 207
BEAULIEU (Eustorg de). 3
BEAUVAU (Mme de). 113
BEDA (Noël). 153
BELINZANY. 269
BELLY (Claudine de). 169
BELON (Pierre). 248 n.
BÉRAUD DE LA HAIE DE RIOU (Charlotte-Jeanne), marquise de Montesson. 110-118
BÉRAULD (Nicolas). 369
BERNARDIN (Hugues). 312
« (Pierre). 312
BÉROALD DE VERVILLE (François). 228, 235, 236
« (Mathieu). 235
BERTAUT, évêque de Sées. 339
BÉSARD (Martin de). 150, 153, 311
« (Nicolas), libr. 311
BÈZE (Antoine de). 312
« (Denise de). 312

BÈZE (Théodore de). 151, 158, 204, 230, 312.
BIBANT (Guillaume). 153
BILLAINE (Pierre), libr. à Paris. 135
BILLON (François de). 4, 138
BILLY (Godefroy de), libr. à Paris. 379
BINET (Claude). 333
BLESSEBOIS (Charles de). 285
« (Jacques de). 285
« (Marie de). 285
« (Philippe). 285
« (Paul). 284, 285
« (Paul-Alexis, dit CORNEILLE). 283-310
BLONDEL (François). 261
BOIS-DAUPHIN (de). 128
BOISSEMÉ (Mme de). 289
Boiteux (*le*), surnom. 129
BOLLIOUD-MERMET (L.), secrétaire de l'Académie de Lyon. 213
BONFONS (Jean), libr. à Paris. 170
« (Nicolas), id. 71, 379
BORDEAUX (Chrestien de). 144
BOSQUECTI (Hieronymo), gentilhomme de Brescia. 246
BOUCHET (Jean). 4, 370
BOUFFLERS (de). 159
« (Mme de). 113
« (Jean de). 178, 180
BOUHIER (président). 79 n., 81
BOUJU (Jacqueline). 251
« (Michel), sieur de la Sorinière. 251
BOULLET (J.). 180
BOURBON (Nicolas). 3
BOURDIGNÉ (Charles de). 1
BOURDON, notaire à Sées. 291
BOURGES (Claude de), général des finances de Piémont. 348
« (Clémence de). 348
« (Louise de). 348-353
BOURGOGNE (Jean de). 180
BOURSETTE (Jacques). 132
BOUTONNÉ (Rolet), libr. à Paris. 232
BOUVELLES (Charles de). 155
BOUYS (Guillaume de), imprimeur. 311
BOYSONNÉ (Jean de). 3
BRAGADINO (Antonio), alchimiste. 250
BRANDT (Sébastien). 370
BRASSART (Bonaventure), libr. à Cambrai. 237 n.
BREMAND (Denis), parisien. 195
BRETON (Richard), impr. à Paris. 199
BREYEL (Lucas), libr. à Paris. 73
BRICARD (Pierre). 189 n.
BRIET (Daniel). 139
« (Jeanne). 141
« (Marguerite). 139-145
cf. CRENNE (Hélisenne de).
BRISSAC (comte de), maréchal de France. 253
BRITANNUS (Robert). 347 n.
BRIZARD. 115
BROUARD. 235
BRUGUIÈRE (de). 78
BRUMEN (Thomas), libr. à Paris, 238 n.
BUDÉ (Louis), archidiacre de Troyes. 366, 367
BUFFET (Nicolas), libr. à Paris. 154, 157
BUREAU (Pierre), vigneron. 222
BUSSY-RABUTIN. 17
BUTTET (Marc-Claude de). 167, 168

CÆSARIS (Robert), impr. à Paris. 366 n.
CAILLER (Lancelot). 335
« (Raoul). 335
CAILLOUET (Jean de), prêtre. 144
CALLES (Pierre), libr. à Rouen. 130
CALONNE (Marguerite de). 139
CALVARIN (Prigent), impr. à Paris. 157, 158, 211
CALVIN. 2, 321, 324-326
CARACCIOLI (marquis de). 320
CARLE (Marguerite de). 374
CARNÉ (François de), seigneur de Rosampoul. 251
CASTELLA (le P.), toulousain. 237, 239 n.
CASTELMORON (marquis de). 259
CAUCHON DE TREXLON (Jeanne). 380
CAUDEL (François), maieur d'Abbeville. 141
CAUVIN, libraire. 314
« (Françoise), dame d'Étechy. 143
CAVALCABO (Girolamo). 253
— *Traité ou instruction pour tirer des armes*, Rouen, Cl. Le Villain, 1609. 253
CAVELLAT (Pierre), impr. à Paris. 197, 199
CHAMPIER (Symphorien). 134

CHANGY (Blaise de). 195-200
« (Jacques de). 195
« (Pierre de). 195-200
CHARDAVOINE. 379
CHARETON (Romaine de). 348
CHARONDAS. 7
CHASTELIER (Jean), recteur du collège des Jésuites de Caen. 380
CHATEAUBRIAND. 33-35
CHAUDIÈRE (Claude), libr. à Paris. 157
« (Guillaume), id. 134
« (Regnault), id. 157, 237 n.
CHENEBRAB. (Jean), moulinois. 207
« (Pierre). 207
CHEVALIER, notaire à Sées. 291
« à la Guadeloupe. 310
CHICANT (Guillaume), membre du Consistoire de Genève. 326
CHOLIÈRES (Jean Dagoneau, seigneur de). 313
CHOLLET (Françoise de). 302
CHOMARD (Claude). 158
CHRESTIEN (J.). 71
« (Jean-François). 358-365
— *Essais d'un bobre africain*, Ile Maurice, G. Déroullède, 1831. 362
« (Jean-Nicolas). 359
CISTERNAY DU FAY. 79
CLAIRET (Hugues). 144
CLAPISSON (Charlotte). 194
« (Pierre), échevin de Paris. 194
CLOUET (François). 219
COCAGNE (comtesse de). — cf. LESPINAY (Félicité de).
CŒSMES (Jeanne de), princesse de Conti. 280 n.
COLBERT, marquis de Seignelay. 261, 301
COLIN (Nicolas), rémois. 275
COLINES (Simon de), impr. à Paris. 147, 150, 153-157, 311
COLLÉ. 111
COLLET (Claude). 137
COLOMB (Fernand). 343, 366
COLOMIÈS, impr. à Toulouse. 206, 343
COMBANUS (Georges). 154
CONNIBERT (Alexandre). 156
CONSTANTIN (Antoine), libr. à Lyon. 196
COQUEREL (Jean), libr. à Paris. 276
CORBIAC (Léonard de), prêtre. 242, 245, 248
CORMIER (Marie). 308
CORNEILLE BLESSEBOIS. 283-310
COSSÉ (Philippe de), évêque de Coutances. 154
COTGRAVE (Randle). 11
COTIN (André), étudiant. 345
COTTIN (Étienne), laboureur. 220
« (Jean), prêtre. 220
« (Nicolas), vigneron. 220
COURCELLES (marquis de). 290
COURIER (Paul-Louis). 36
COUSERAN (François de). 207
COUSIN (Jean). 219
CRENNE (Hélisenne de). 137-145, 376
— *Les quatre premiers livres des Eneydes*, P., Denis Janot, s. d. 137
cf. BRIET (Marguerite).
Croy son lox, anagr. 123
CROZON (Loys). 122-124
— *Les amours de L. C.*, 1561. 122
« (Robert). 123 n.
CRUCHE (Pierre). 226 n.
CUJAS. 353
CYRANO DE BERGERAC. 14

DAGONEAU (Jean). 313
DALIZON (Catherine), dame des Moulins. 221
DALLINGTON. 9
Dat cura quietem, devise. 179
DAVID (Claudine). 314
« (Mathieu), libr. à Paris. 347 n.
DAVY DU PERRON (Jacques). 333-341
— *Oraison funèbre sur la mort de Monsieur de Ronsard*, P., F. Morel, 1586. 334
— *Id.*, autre édition. 336
— *Id.*, s. l. n. d. 337
— *Id.*, P., 1611. 338
« (Julien). 335
DAYNVAL (J.), amiénois. 179, 180
D. D., init. 179
DEBAUGES (François), libraire à Paris. 314-317
DEDUICT (Étiennette). 147
« (Isabelle). 148
DELESSAU. 180
DELORME. 316
DELPHUS (Egidius). 367
DÉROULLÈDE (Gustave), impr. à Port-Louis. 360 n., 362
DES CAURRES (Jean), principal du collège d'Amiens. 177 n., 180, 183

DES GREZ (François), lieutenant du guet. 298
DES GUETS (Charles), sieur de Belleville. 285
DESLOGES (Gratien). 145
DES MARAIS (Nicolas), impr. à Nantes. 127, 128.
DESMARETS (Jean). 150
DES MAZURES (Louis). 7 n.
DES PORTES (Philippe). 334, 336, 379
Des saines affections, P., L'Angelier, 1584. 275
DES SERPENTZ (Gabrielle). 207
DIDEROT. 29
DIDOT L'AINÉ, impr. à Paris. 114
Dieu l'a permis, devise. 350
DIGOUART (R.). 179
DIOT (Étienne). 308
« (Marin), tailleur. 307
DOLET (Étienne). 3, 151
DORAT (Jean). 138, 219
DORESMIEUX, notaire à Abbeville. 191
DORMY, prieur. 180
DRAKE (Francis). 192
DROBET (Georges), libraire à Paris. 178 n., 189
DU BELLAY (Joachim). 2, 7 n.
DU BOIS (François), dit Sylvius. 225, 226 n.
DU BOYS (Geoffroy). 144
DU BREUIL (Antoine), libr. à Paris. 276
DUCHER (Gilbert). 3
DUCHESNE, libr. à Paris. 320
« notaire à la Guadeloupe. 307
DUCREST (marquise). 112
DU FAIL (Noël). 119-122, 312
— *Contes d'Eutrapel*, Rennes, 1585. 312
— *Discours d'aucuns propos rustiques*, P., Groulleau, 1547. 119
— *Id.*, P., Groulleau, 1548. 120
DU FAUD (Jean), de Saint-Affrique. 310
DU FRESNE. 313
« (S.), amiénois. 179
DU GARD. 180
« (vicomte). 112
DUGAST (Jacques), libr. à Paris. 355 n.
DUMETZ (Antoine). 144
DU MONIN (Jean-Édouard) 179, 183 n.
DUMONT (Jacques), suisse. 311
DU MOULIN (Antoine). 331
« (Charles). 200-205
— *Apologie de M. Charles du Moulin*, Lyon, J. de Tournes, 1563. 200
DU PERCHE (Louis), sieur de La Bretonnière. 290
DU PERRON. — cf. DAVY DU PERRON
DU PETIT-VAL (Raphaël), libr. à Rouen. 71
DUPONT (Charles). 302, 305, 307, 309
« (Hyacinthe). 305, 306, 309
« (Jean), major de la Guadeloupe. 301, 309.
« (Marie). 309
DU PRÉ (Denis), libr. à Paris. 371
« (Galliot), id. 133, 134, 196, 329 n.
DUPUY (les frères). 12
DU RÉSEU (Marie). 296
DU RUEL (Jean). 154, 155
DU SAIX (Antoine). 368, 369
— *Esperon de discipline*, s. l., 1532. 368
DU TRONCHET (Étienne). 342
DUVAL (Marie). 289, 291
DU VERDIER (Antoine). 370
— *Mysopolème*, P., Denis du Pré, 1568. 371
— *Id.*, Lyon, Benoît Rigaud, 1568. 371

ELZEVIER (Daniel), capitaine. 295
En vie, malgré envie, devise. 228
ÉPINAY (Adrien d'). 360 n.
ÉRASME. 366
Escu de France (*A l'*), libr. à Paris. 212
ESKRICH (Pierre). 226 n., 231
ESTIENNE (Charles). 219
« (François). 155, 156, 311
« (Henri). 377
« (Robert Ier). 4, 158, 219
« (Robert III). 74
— *Les larmes de Sainct Pierre*... P., Mamert Patisson, 1595. 74 n.
— *Id.*, P., Rob. Estienne, 1606. 74 n.
ESTRÉES (Diane d'). 180
Evesque de cour (*L'*), Cologne, 1674. 314-317.
EXEA (André). 369

FABRI (Jean), ministre à Genève. 326
Face reyne de nos cœurs, anagr. 207

FAISSART, notaire en la cour de Montoire. 221
Faits merveilleux (Les), ensemble la vie du gentil Lazare de Tormes, Lyon, J. Saugrain, 1560. 164
FARET (Claude), guichetier. 296
Fatali nexu, devise. 329 n.
FAURE (Magdelon). 309
FAVERYE (François), impr. à Nantes. 127, 128
FERGON. 180
FERRANT (David), libr. à Rouen. 357
FÉVRIER (Claude), rouennais. 126
FINÉ (Oronce). 155
FLANDRES (Charles de). 179, 180
FLAUBERT (Gustave). 66-68
Fleuron d'un docte sçavoir, anagr. 179
FLEURY (Jacques), sieur du Matté. 290
« (le P.). 304
FONTAINE (Charles). 331, 370
FONTAINES (Nicolas de). 140
FONTENELLE. 20
FONTENY (Jacques de). 129
FORTEVILLE (M. de). 268
FOURNET (Guillaume). 139 n.
« (Philippe), seigneur de Cresne. 139-143
« (Pierre). 143
FRAIN (Jean), tailleur. 222
FUMÉE (Antoine). 331

GABIANO (Jean de), libr. à Lyon. 232
GADAIGNE (Guillaume de). 371
GAGUIN (Robert) 134
GAIGNY (Jean de). 219, 311
GAILLARD. 355
GALIBERT. 268
GALLAND, principal du collège de Boncourt. 218, 333
GALONNIER. 269
GARBUSAT, juge à La Guadeloupe. 306
Garde d'amant élevé, anagr. 123
GARENCE (abbé de). 314
GARGAN (Jacques), prévôt de Doullens. 180
GARNIER (Jean), de Laval. 167
GAULTIER (Julienne). 284-287, 290 n.
GAUTIER (Théophile). 57-62
GAUVAIN, huissier à la Guadeloupe. 306
GAZE, exempt. 293
G. B., init. 126
GELIOT (Louvan). 236
GENNES (Benjamin de). 310
GESSELIN (Jean), libr. à Paris. 189, 192
GILLES (Nicole). 134
GINGUENÉ. 32
GIRARD (Samuel), libr. à Lyon. 232
GIRAUDET (Gabriel). 237, 244 n.
GIRAULT (Ambroise), libr. à Paris. 153
GLAMET (Noël), imprimeur imaginaire. 312
— cf. RICHER (Jean).
G. L. H., init. 119
GLISY (de), sieur de Ravenel. 180
GODEBERT. 177
GOT (Charles), lieutenant général. 289
GOURMONT (Gilles de), impr. à Paris. 134, 135
« (Jean de), id. 211
GOURNAY (Mlle de). 180, 274
« (Pierre de). 381
GRAMMONT (Mme de). 113
GRANARIUS (Michel). 157
GRANDIN (Louis), impr. à Paris. 156
GRAND PÉROU (marquis du). — cf. DUPONT (Charles).
GREFEUILLE (Suzanne de). 256
GRÉTRY. 112
GROMORS (Pierre), impr. à Paris. 154
GROS DE BOZE (Charles). 318 n.
GROSSI (Renato), piémontais. 179
GROULLEAU (Étienne), libr. à Paris. 119, 330 n.
GRYPHIUS (Sébastien), impr. à Lyon. 151, 369.
GUEFFIER (François), garçon libraire. 315
Guenelic, anagr. 140, 376
GUÉRIN (Nicole), prêtre. 221
GUILLAUME (Maître). 131
— *L'estonnement de* », 1614. 131
GUILLERAGUES. 268
GUILLOIS (Mathurin), clerc de notaire. 221
GUYSE (Henri de Lorraine, duc de). 127

HAARING (Frederik), libr. à Leyde. 189 n.
HABERT (François). 4
HALLUIN (Jeanne de), demoiselle de Piennes. 173

HALLY (N. de). 268
HAYS (Jean). 189 n.
HÈLE. 112
HEGUS (Jean). 153
HERMEZEL (Pierre), orfèvre à Paris. 284
HERTE (de), trésorier général en Picardie. 180
Heur de labeur, devise. 228
HEYNDRICX (Henri), libr. à Anvers. 372.
HILAIRE DE SAINT-HÉRAN (Diane) 207
HINSELIN, gouverneur de la Guadeloupe. 301
Histoire (L') plaisante et facetieuse du Lazare de Tormes, espagnol, P., 1561. 166
HOBON (Pierre). 288
HOHENDORF (baron d'). 80
HOLIER (Jean), impr. à Lyon. 375
HONORAT (Sebastien), libr. à Lyon. 164
HOROZCO (Sebastian de). 163
HOSDIER. 269
HOUEL (Nicolas). 219
HUBAULT (Jacques), libr. à Amiens. 193
HUE DE PRÉBOIS (Jacques). 382
HUMMELBERG (Michel). 367 n.
HURÉ. 267
HURPIN (Marie). 144
HUYSSENS (Martin), libr. à Anvers. 372
Invidia virtutis comes, devise. 228
ISARN (Benoît). 254-270
« (Jean). 254-270
« (Samuel). 254-273
— [*Bibliographie*]. 270-273

JACQUEMIN (Denis), prêtre. 245, 248
JANOT (Denis), libr. à Paris. 119, 138, 141, 196
JEHANNOT (Jean), impr. à Paris. 211
J. G. de L. ,init. 167
JOMBERT. 114
JOSSE (Marie). 194
« (Pierre), maître des Comptes à Paris. 194
JOUGLAIR (Marie). 180
Jours heureux et périlleux de l'année, Lyon, B. Rigaud, s. d. 375
Jouyr ou rien, devise. 120
JOYEUSE (Marguerite de Lorraine, duchesse de). 128
JUGE (Paul), lyonnais. 178, 180, 187

KERVER (Jacques), libr. à Paris. 196

LABÉ (Louise). 321-332, 348
LA BOÉTIE. 374
LABYT. 326
LA COLOMBIÈRE (Catherine de). 348
LA COUR (Louis de). 381
LA CROIX (de). 310
LA FAILLE (Jacques de). 372
LA FAYE (baron de). 249
LA FONTAINE (Jean de). 18, 159-162
LAFOREST. 301, 310
« (Jean de). 169
LA GARDE (Jean de), libr. à Paris. 132-135
LA GARRIGUE (Marguerite). 301, 305, 309
LA GRAVERIE. 294
LAMARCK (comtesse de). 112
LAMBERT, impr. à Paris. 213 n.
« (Jean). 327, 328
« (Jean Gaspard de). 167-169
« (Pierre de), président de la chambre des Comptes de Savoie. 168, 169
LAMBIN (Denis). 4
LA MESNERIE (M. de). 126
LA MORLIÈRE (A. de), chanoine d'Amiens. 179, 193
LAN (de), trésorier général en Picardie. 180
LANCHART (Louis), impr. à Lyon. 375
L'ANGELIER (Abel), libr. à Paris. 275
LANGES (Nicolas de). 228, 232-234
L'ANGLOIS. 201
LANGLOIS (F.). 180
LAON (Jean de), impr. à Genève. 230
LA PLANCHE (Jacques de), impr. à Lyon. 348
LA PORTE (Maurice de), libr. à Paris. 222
LA RAMÉE (Mlle de). 180
LARDE (de). 262
LA REYNE (sieur de). 305
LA RIVOIRE. 269
LA ROCHE. 201, 207
LA ROQUE (Guillaume de). 71
LAS (Léger de), impr. à Paris. 178
LAUNAY (A. de), libr. à Rouen. 379
LAURENS (le petit), impr. à Paris. 212

LAUZERAY (de), picard. 180
LAYMERÉ (Pierre), imprimeur à Châtillon-sur-Seine et à Autun. 294
L. C., init. 122
L. D., init. 313
LE BLANC (Jean), impr. à Paris. 281
LE BRODEUR (Pierre), libr. à Paris. 134
LE CAMUS. 288
LE CARON (Pierre), impr. à Paris. 212
LE CHARPENTIER (François), sieur de Boislambert. 292
LE COINTE. 126
LE CONTE (Marguerite). 192
LECOURT (Étienne). 284 n.
LE DIGNE (Nicolas), sieur de L'Espine-Fontenay. 228, 235
LE FÈVRE, seigneur de Caumartin. 180
LE GENDRE (Marie), dame de Rivery. 274-282
— *Exercice de l'âme vertueuse*, P., Gilles Robinot, 1597. 280
LE GROS (Jacques), 2, 141 n.
LE HAYER (Adam), sieur de Scay. 289, 291
« (Diane). 290
« (Judith). 290
« (Marthe). 289-295
« (Pierre). 289
LE HUEN (Nicole). 239 n.
LE MANGNIER (Robert), libr. à Paris. 166
LE MANISSIER (L. F.), professeur au collège des Jésuites de Caen. 381
LE MANYER (Christophe). 143
LE MEILLEUR (Michel). 144
LE MÉTEL D'OUVILLE. 135
LENETTE (Marie-Michelle). 359
LE NOIR (Michel), libr. à Paris. 134
LE POULCHRE (François), seigneur de La Motte-Messemé. 281, 282
LE PREUX (Poncet), impr. à Paris. 153
LE RICHE (Nicolas), id. 157, 312
LE ROCHER. 288
LE ROY (Antoine). 12
« (R.). 125
LE SAGE (Jacques). 237
« (Marille). 289
« (Martichon). 289
LE SANCQUER (Joseph-Louis), procureur du collège des Jésuites de Caen. 381
LE SCELLIER, fiscal d'Amiens. 180
LE SENS DE FOLLEVILLE. 356 n.
LE SONNEUR (Gérard), chirurgien à Rouen. 356
LESPINAY (Félicité de). 302-308
« (Jean de), sieur de Farnier. 302
« (Thérèse de). 308
L'ESTAIN (Pierre de), médecin lyonnais. 242
LESTRAL (Claude de). 327
LE VASSEUR (A.), conseiller à la Cour. 178, 180
LE VAYER (E.). 126
LE VILLAIN (Claude), libr. à Rouen. 253
LHÉRITIER (Catherine). 222
LHOMME (Jean), impr. à Rouen. 211
L'HOSPITAL (Michel de). 155, 156
Livre à la mode (*Le*) [P., 1759]. 320
« *jaune*. Bâle, 1748. 318
L. M. S., init. 228
LOISON (Alexandre). 291
LONGIS (Jean), libr. à Paris. 134, 166
LOPPE (Charles). 126
LOQUE (Bertrand de). 348
LORFEUVRE (Mlle). 180
LOUVENCOURT (François de), seigneur de Vauchelles. 175-194
— *Amours et premières œuvres*, P., G. Drobet, 1595. 178
— *Amants de Sienes*, P., 1598. 189
— *Voyages... de François Drach*, P., J. Gesselin, 1613. 192
— *Paraphrase et traduction en vers du psaultier de S. Augustin*, Amiens, J. Hubault, 1626. 163
« (Françoise de). 193
« (Jean de). 176
LOUVOIS. 298
LOYS (Claude). 144
LOYSON (Étienne), libr. à Paris. 270
LUXEMBOURG (maréchal de). 76-109
« (Marie de), duchesse de Mercœur. 127

MACÉ (Jean), libr. à Paris. 154
MACRIN (Salmon). 3
MAGNY (Olivier de). 321, 323
MALHERBE. 70-75
— *Les larmes de S. Pierre...* P., Pierre Ramier, 1587. 71
— *Id.*, P., Lucas Breyel, 1596. 73
« du Bouillon (Marie). 356 n.

MALLAC frères, impr. à Port-Louis. 360 n.
MALLARD (Olivier), impr. à Paris. 367
MANSON (Pierre). 228
MARAIS (Mathieu). 78-81
MARCQ, huissier à la Guadeloupe. 306
MARION, commissaire. 300
MARLE (Benoît-Hector de), intendant en la généralité d'Alençon. 286
MARLY (Jean), sergent au Châtelet. 296
MAROT (Clément). 2
MARTIGUES (comtesse de). 128
MARTIN (Patrice). 128
MASSANCOURT (Adrien de). 143
« (Charles de), 144
Matois marry (Le), P., 1634. 135
MAUBUISSON (Mme de). 180
MAUDUIT (Jacques). 333
MAUGIN (Jean). 121
MAUPIN (Jean de), maleur d'Abbeville. 191
« (Marguerite de). 141
« (Marie de). 191
M. D. C., init. 374
MENDOZA (Hurtado de). 163
MERCIER (Guillaume). 367
MERCŒUR (duc et duchesse de). 127
MÉRIGNAC (Mme de). 78
MÉRIMÉE. 39-41
MERLIN (Pierre). 225
MESMES (de). 201
MESSIE (Pierre). 374
— *Trois dialogues*, Lyon, B. Rigaud, 1593. 374
MICAEL. 201
MICARD (Claude), libr. à Paris. 281
MICHAUT (Pierre). 368
MICHEL (Guillaume). 134
« (Jean). 366, 367
— *Camilianus*, P., J. Badius [1522]. 367
MICHELET. 54-57
« (Jean). 144
MIGNARD. 261
MINUTOLI. 77
MODERNE (Jacques). impr. à Lyon, 212, 343
MOLÉ. 115
MOLIÈRE. 17
MOLLARD (Charles). 305, 306, 309
« (François), de Dieppe. 309
« (Joseph). 307, 309
MOLLET (Jean). 326
MONDIÈRE (Melchior), libr. à Paris. 284
MONLUC (Jean de), évêque de Valence. 201
MONSIGNY. 112
MONSTR'ŒIL (Claude de), libr. à Paris. 238, 239 n.
MONTAIGNE (Michel de). 8, 274, 279
MONTESQUIOU (marquis de). 115
MONTESSON (Mme de). 110-118
— *Œuvres anonymes*, P., Didot, 1784. 114
— *Œuvres chéries*, P., 1785. 117
MONTGENTIL (G. L. de). 207
— *Les nuicts sans sommeil*, P., Cl. Percheron, 1615. 207
MONTMORENCY (François de). 173
MONTREUX (Nicolas de). 124-129
— *Le seizieme livre d'Amadis*, P., J. Parant, 1577. 125
— *Les regrets*, Nantes, N. des Maretz et F. Faverye, 1591. 127
— *La miraculeuse délivrance de Mgr. le duc de Guyse*, Nantes, N. des Maretz et F. Faverye, 1591. 127
MORANT DU MESNIL-GARNIER (Thomas). 380-383
MOREAU (Denis), libr. à Paris. 193 n.
« dit LE COQ (Noël), libr. à Troyes. 193 n.
« DE SAINT-MÉRY. 364
MOREL (Fédéric), impr. à Paris. 335, 336, 374
« (Thomas), sieur de Garsalle. 381
MORIN (André) étudiant en théologie. 314
« (Jean), libr. à Paris. 132
« (Jean), lieutenant civil. 154
« (Jean), professeur. 155
MORLAYE (Guillaume). 219
MORLET (Jacques), lieutenant en la prévôté de Normandie. 287, 290, 291
MOTTIN (P.). 179, 186
MOURNAY (Françoise de). 348
MURET (Marc-Antoine de). 220, 222
Musa fœlicitas altera, devise. 228
MUSSET (Alfred de). 52
MUSTEL (Guillaume). 155, 156
MYNOT (Jean). 145

NASHE. 9
NERVAL (Gérard de). 57

NICOLAS (Jacques). 132
NODIER (Charles). 36-38
Noelz nouveaux, P., N. Bonfons, 1564. 170-174
NOISANGŒUS (Dionysius). 313
NORMANDEL. 189
N. P., init. 130
Nul ne s'y frotte, devise. 138
NYVERD (Guillaume), impr. à Paris. 375
O. B., init. 329 n.
Ode dediee au peuple françois amateur de sa langue, pour l'exciter tant plus à l'estude et ornement d'icelle, s. l. n. d. 377-379
OGER (Madeleine). 222
OGEROLLES (Jean d'), libr. à Lyon. 353
OLÉNYX DU MONT-SACRÉ. 124-129
OLIVETAN. 3
ORLÉANS (Catherine d'), princesse de Longueville. 178
ORNÉSAN (comte d'). 112

PAGÈS (P.). 201
PARADIN (Guillaume). 321, 323
PARANT (Jean), libr. à Paris. 125
PARIS (Guillaume). 132
PASQUIER (Etienne). 70, 342
— *La main...* P., Gadoulleau, 1584. 70 n.
Patere aut abstine, devise. 138
PATIN (Guy). 13
PATISSON (Mamert), libr. à Paris. 74 n.
PAUPARDIN (Louis), huissier. 262
PAYAN. 201
PAYEN (Jean). 304
« (Thibaut), libr. à Lyon. 329 n.
PELETIER (Jacques), du Mans. 331
PELLET. 201
PELLISSON. 260, 271, 272
PERCHERON (Claude), impr. à Paris. 207
Perpetuelle pronostication, Lyon, B. Rigaud, s. d. 375
PERREAU. 12
PERUSIO (Pierre de). 133
PESSELIÈRE (Pierre), auxerrois. 195, 198
PETIT (Jean), libr. à Paris. 134, 153, 366 n.
« (Guillaume), évêque de Troyes. 368
« (René). 132
PICARD (Jacques). 176, 188
PICHERY (Marie-Anne). 309
PIDIER (Jean), libr. à Lyon. 157
PIERRERIVE (S. de). 73
Pierre Durant, anagr. 343
PIGEON (Antoine), procureur. 294
PILON (André). 219
PILOUST (Nicolas). 130
PITHOU (Nicolas), seigneur de Chamgobert. 228, 231, 235
« (Pierre). 235
PLANTIN (Christophe), impr. à Anvers. 199
POBEL (Claude-François). 169
« (Raymond). 169
POCQUET (Guillaume). 288
POIRET (Dominique). 144
POLLIER (Denise de). 168, 169
Πόνος ἔπαινος, devise. 228
PONTICY (Juan-Maria de), gentilhomme genevois. 246
PONTOUX (Claude de). 379
PORTES (Jean de). 256
PORTHAIS (Martin), notaire à Paris. 221
POSSOT (Denis). 237, 245 n., 247 n.
POSTEL (Guillaume). 4
POUPY (Jean), libr. à Paris. 125
POYET (Jacquine). 251
PRADINAEUS (Hubert). 154
Premier extraordinaire de l'evesque de Cour, Cologne, 1672. 314-317
PRÉVOST (B. L.). 114
PRÉVOSTEAU (Etienne), libr. à Paris. 183 n.
PRIDIER (Jean). 157
Probe et tacite, devise. 120
Prophetie et revelation du bon prophète Esdras, Lyon, B. Rigaud., s. d. 375
PROVOST (Jacques). 292
Puis qu'ainsi est, devise. 119
PULLON, dit DE TRIN (Jean), impr. à Lyon. 164
PUY-HERBAULT (Du). 4

Quezinstra, anagr. 140, 376
QUINAULT. 111
QUINERIT (Jean). 343
QUINET (Gabriel), libr. à Paris 271

RABELAIS. 1-69, 151, 369
— *Cinquiesme livre* [apocryphe], 1549. 369

RADÆUS, impr. à Anvers. 372
RAGANNE. 180
RAMIER (Pierre), libr. à Paris. 71
RAPIN (Marie). 335
« (Nicolas). 335
RANCHIN (Suzanne de). 255
RAVOT (Claude), libr. à Lyon. 203, 227, 232
Recueil d'épitaphes... sur le trespas de J.-E. du Monin et de J. des Caurres, P., E. Prevosteau, 1587. 183 n.
REGNARD. 18
REGNAULT (Antoine). 237, 245 n., 248 n.
REGNIER (Jehan). 133 n., 134
« (Mathurin). 356
RENEAUME (Paul). 12
RICHER (Jean), impr. à Paris. 238, 239 n., 252, 313
RIDOUET (Jacques), sieur de Sancé. 313
RIEUX (Marie de). 252
RIGAUD (Benoît), libr. à Lyon. 371, 374, 375, 379
RIVERY (Mme de). 274-282
— *Cabinet des saines affections*, P., Ant. du Breuil, 1595. 276
ROBINET (Etienne), libraire à Genève. 326
ROBINOT (Antoine), libr. à Paris. 192
« (Gilles), id. 281
ROCONVAL (Martial de). 122
ROHAN-MONTBAZON (Éléonore de), abbesse de Malnoue. 261
ROLAND (Jean). 304, 307, 308
ROLINDE. 270
ROMILLY (S.), angevin. 195
RONCHEREL (Pierre). 285
RONSARD (Pierre de). 5, 217-224, 333-341
— *Amours*, P., veuve Maurice de la Porte, 1553. 223
« (Claude de). 220-224
ROSET. 327
ROSSET (Antoina). 326 n., 327
« (Antoine), barbier. 326 n., 327
ROUILLÉ (Guillaume), libr. à Lyon. 230
ROUSSIN (Jacques), impr. à Lyon. 374
ROUX (Jacques). 201
ROVYÈRES (François de), sieur de Brignac. 242, 245, 248
ROYER (Mansuet), sergent au Châtelet. 294
RUBYS (Claude de). 321, 323
RUELLE (Jean), libr. à Paris. 343
RUGUÆUS (Pierre). 150
RUMET (Nicolas). 139
RUZÉ (Antoine), seigneur de Fiat. 207

SABON (Sulpice), impr. à Lyon. 196
SABRAN (Etienne), étudiant. 132
SACONAY (Gabriel de). 321 n., 324
SACQUESPÉE (Jeanne de). 176
SAGON (François de). 2
SAILLANS (François de). 348
« (Gaspard de). 347-353
— *Premier livre...*, Lyon, J. de la Planche, 1569. 348
« (Jacques de). 353
« (Jean-François de). 353
SAINT-AMANT. 14, 270
— *Œuvres*, P., T. Quinet, 1643-1651. 382
SAINT-ANDRÉ (Pierre de), libr. à Genève. 321 n.
SAINT-ANTHOT, conseiller à Dijon. 198
SAINT-AUBAN (Charlotte). 207
SAINT-DENIS (J. de), seigneur de la Touche. 290
SAINTE-BEUVE. 53
SAINT-GELLAIS (Mellin de). 173
SAINT-MORICE (Jean de). 219
SAINT-SIMON, baron de Courtomer. 192
SAINT-SIXT (Charles de) 71
— *De præmio scientiarum oratio*, P., Henri Thierry, 1579. 73 n.
SAINVAL (Mme). 115
SAISSEVAL (de), sieur de Sailly. 180
SALAS BARBADILLO. 135
SALLENGRE. 80
SALUCES (Marguerite de). 374
SAMOY (baron de). 293
SAND (George). 49-52
SARADELLO DE GASTIONE (R. P. Christoforo). 245
SARASIN (Philibert). 325, 328
SARRASIN. 272
SAUGRAIN (Jean), libr. à Lyon. 164, 167
SAULNIER (Adam), libr. à Paris. 198 n.
SAUVAGE (Joseph), procureur. 294
SAVETIER (Nicolas), impr. à Paris. 147, 153
SCARRON. 15
SCÉPEAUX (Guy de), duc de Beaupreau. 239

SCÈVE (Maurice). 329 n., 330, 331
SCORION. 180
SCUDÉRY (Mlle de). 260, 268, 270
SÉGUR (M. de). 112, 115
SELINCOURT (M. de). 180
SELLIER (Nicolas). 193
SEMIDDE (J. de). 201
SENACQ (Marie). 310
SERCY (Charles de), libr. à Paris. 270, 272
SERRE (La). 293
SERTENAS (Vincent), libr. à Paris. 166
SERVAL (Thierry). 132
SÉVIGNÉ (Charles de). 16
« (Mme de). 159
SEYSSEL (Claude de). 135
SHAKESPEARE. 8
SHIRLEY. 9
SIONNEAU (Sébastien). 306
Songes de Daniel le Prophète, Lyon, B. Rigaud, 1572. 375
SONNIUS (Laurent), libr. à Paris. 238 n.
SOREL (Charles). 14
SOUBISE (M. de). 200-203
STENDHAL. 39
Stile et maniere de composer, dicter, et escrire toute sorte d'epistres, P., Jean Ruelle, 1556. 343
STOUPPA (J. B.). 109 n.
STROSSE (de) [= SROZZI]. 253
SUREAU (Hugues), dit DU ROZIER. 205
SURGUIN (Françoise de). 251
« (Jacques de). 251
SUSSANNEAU (Hubert). 3, 146-158, 311
SUZANNE (Charles de). 149
« (Hubert de). 146-158, 311
« (Pierre de). 148
SYLVIUS (Aeneas). 189

Tablettes amoureuses (*Les*), Rouen, s. d. 130
TAHUREAU (Jacques). 5
TAILLEMONT (Claude de). 331
TANSILLO (Luigi). 70-75
Tard ennuié de voir, devise. 371
TARDIEU. 180
TEMPESTIVUS (Antoine). 155
TEMPORAL (Jean), libr. à Lyon. 343
TERRAUBE (G. de), abbé de Boillas. 374
— *Bref discours des choses plus necessaires et dignes d'estre entendues en la Cosmographie*, P., F. Morel, 1559. 374
TESSÉ (Mme de). 125
TESTARD (Marie). 285
THIERCELIN (Anne). 224
THIERRY (Henri), libr. à Paris. 73 n.
TIRON (Antoine). 199, 372-374
— *Recueil de plusieurs plaisantes nouvelles*, Anvers, H. Heyndricx, 1578. 372
— *Id.*, Anvers, Martin Huyssens, 1590. 372
TISSOT (Pierre). 327
TORY (Geofroy), impr. à Paris. 367-369
TOURNES (Jean de), impr. à Lyon. 119, 195-200, 234, 329 n.
Tout pour le mieux, devise. 351
TREPPEREL (Jean), impr. à Paris. 211, 212, 375
TROYES (Nicolas de). 2
TRUDAINE (Elisabeth). 193
Tu es un roc, un roc de la Foy, anagr. 178
Tu fus au ciel coronné d'or, anagr. 179
TURQUET (Louis), sieur de Mayerne 199
TYARD (Pontus de). 323

URQUHART (Thomas). 11

VALENTIN (Robert), libr. à Rouen. 379
VALLET, impr. à Port-Louis. 360 n.
VAN DER VELDE (Laurent). 154
VAROZ, dit YVARD (Jean), chirurgien. 325-328
VASSÉ (Mme de). 125
VATABLE (François). 219
VAUQUELIN (R.). 180
Velle et efficere, devise. 228
VÉRARD (Antoine), libr. à Paris. 133
« (Barthélemy). 133
VERDELAY (René de), seigneur de Coulonges. 222, 224
VERDELLES (sieur de). 313
VERDIN (M. de). 295
VESTRIS (Mme). 115
VIDOUE (Pierre), impr. à Paris. 134, 154, 158
VIENNE (Philibert de). 329-331
— *Le Philosophe de court*, Lyon, Jean de Tournes, 1547. 329 n.
VIGNES (Isabeau de). 255
VIGNY (Alfred de). 42

VILLAMONT (Jacques de). 237-253
— *Voyages*, P., Monstr'œil et Richer, 1595. 238
— *Id.*, P., Richer, 1609. 252
VILLARS (Balthazar de). 234
VILLESABLON (de). 195, 197
VILLIERS AU TERTRE (Léonard-François de). 308
VINCENT (Barthélémy), libr. à Lyon. 227, 228
VION DALIBRAY. 135
VIRET (Pierre). 201
VITRÉ (Antoine), impr. à Paris. 271
VIVIAN (Jacques), impr. à Genève. 368
VIVÈS (J.-L.). 195
— *Institution de la femme chrestienne*... Lyon, J. de Tournes, 1543. 195
VOLTAIRE. 22-29
VULTEIUS (Jean). 3, 154

WEBSTER. 9
WECHEL (Christian), libr. à Paris. 157, 329 n.

YVARD, chirurgien. 325-328
YVELIN (Henri), chirurgien à Rouen. 357

TABLE

GEORGES ASCOLI

Deux pamphlets inédits de Pierre Bayle, contre le maréchal de Luxembourg (1680). 76

JACQUES BOULENGER

Rabelais à travers les âges. . . . . .

ALFRED CARTIER

Le Blason des armoiries et son auteur Jérôme de Bara. 225

Louise Labé : le procès Yvard à Genève et le *Philosophe de court*, par Philibert de Vienne 321

La première traduction française du *De institutione fœminæ christianæ*, de J.-L. Vivès, et son auteur Pierre de Changy (1543). 195

La deffense civile et militaire des innocens et de l'Eglise du Christ et *l'Apologie de Charles Du Moulin* (1563). 200

PAUL CHAPONNIÈRE

Madame de Montesson et ses *Œuvres anonymes*. . . 110

La trouvaille d'un bibliophile en 1725 213

Bigarrures. 318

ERNEST COYECQUE

Simples notes sur Ronsard et son livre des *Amours* (1552-1553) 217

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

Isarn (1630-1672). 254

ABEL LEFRANC

A propos d'Hélisenne de Crenne : « Guenelic » et « Quezinstra ». 376

LOUIS LOVIOT

Hélisenne de Crenne 137
La première traduction française du *Lazarillo de Tormes* (1560). 163
Noelz nouveaux pour l'année 1562. 170
François de Louvencourt, seigneur de Vauchelles (1568-1638) 175
Les voyages de Villamont (1595) 237
Cabinet des saines affections (1595) 274
Corneille Blessebois 283
Lettres intimes au XVIe siècle. 342
Notes sur Jean Auvray 354
Un chansonnier créole 358
Les éditions parisiennes des *Propos rustiques* (1547 et 1548). . 119
Les amours de L. C. (1561) 122
Les proprietez de l'écuelle 129
Les tablettes amoureuses. 130
Les courtisanes de Paris en 1634. 135
L'édition originale du *Catounet gascoun* (1607) 205
G.-L. de Montgentil, poète satyrique (1615). 207
L'imprimeur des *Contes d'Eutrapel* (1585). 312
Un manuscrit de Dagoneau-Cholières 313
Deux procès de librairie devant le Châtelet (1677-1680) 314
Un second exemplaire du Rabelais apocryphe de 1549. 369
Recueil de plusieurs plaisantes nouvelles (1578 et 1596). 372
Une chanson sur la langue française (fin du XVIe siècle) 377
Index 385

JULES MATHOREZ

Notes complémentaires sur Olényx du Mont-Sacré 124
Maître Guillaume. 131

ÉMILE PICOT

L'oraison funèbre de Ronsard par Jacques Davy du Perron (1586) 333
L'imprimeur de l'*Esperon de discipline* d'Antoine du Saix (1532) 368

ÉDOUARD RAHIR

L'édition originale d'une fable de La Fontaine . . . 159
Les recueils de pièces gothiques de la collection du comte de Lignerolles 209

PHILIPPE RENOUARD

Le premier poème de Malherbe (1587) 70
Hubertus Sussannæus — Hubert de Suzanne. . . . 146
Jean de La Garde, libraire à Paris (1512-1542) 132
A propos d'Hubert de Suzanne et de Martin de Bézard 311
Gervais Aumen. 366
Le *Mysopolème* d'Antoine du Verdier (1568) 370
Un recueil de la bibliothèque de l'Arsenal (Hist., 78 *bis*-8°) . . 374

R. N. SAUVAGE

Les livres aux armes de Morant du Mesnil-Garnier 379

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 53518.

150 F

Z
1007
R47

Revue des livres anciens; documents d'histoire littéraire de bibliographie & de bibliophilie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY